

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along
interior margin / La reliure serrée peut causer de
l'ombre ou de la distorsion le long de la marge
intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear
within the text. Whenever possible, these have been
omitted from filming / Il se peut que certaines pages
blanches ajoutées lors d'une restauration
apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était
possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material /
Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips,
tissues, etc., have been refilmed to ensure the best
possible image / Les pages totalement ou
partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une
pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or
discolourations are filmed twice to ensure the best
possible image / Les pages s'opposant ayant des
colorations variables ou des décolorations sont
filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image
possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

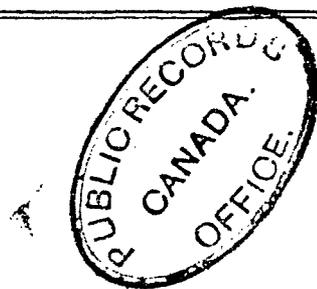
10x			14x			18x			22x			26x			30x		
																	✓
		12x			16x			20x			24x			28x			32x

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

VOL. 10.



87-29-16

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

DEPUIS LE 20^{me} JOUR DE MAI, JUSQU'AU 30^{me} JOUR D'AOUT, CES
DEUX JOURS INCLUS,

ÉTANT LES 14^{me} ET 15^{me} ANNÉES DU RÈGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME

LA REINE VICTORIA.

ÉTANT LA QUATRIÈME SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT PROVINCIAL DU
CANADA.

SESSION 1851.

Imprimés par ordre de l'Assemblée Législative.



PROCLAMATIONS.

Province du } *ELGIN ET KINCARDINE.*
Canada.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-
Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, en notre cité de *Toronto*, qui devait commencer et être tenue le dix-neuvième jour du mois de septembre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le dixième jour du mois d'août dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au dix-neuvième jour du mois de septembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Toronto*. Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Parlement Provincial, en notre cité *Toronto*, mercredi, le vingt-troisième jour du mois d'octobre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur en chef de nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle du Prince-*

Edouard et vice-amiral d'icelles, etc., etc. etc. A *Toronto*, dans notre dite province ce quatorzième jour de septembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Province du } *ELGIN ET KINCARDINE.*
Canada.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-
Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, en notre cité de *Toronto*, qui devait commencer et être tenue le vingt-troisième jour du mois d'octobre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le quatorzième jour du mois de septembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au vingt-troisième jour du mois d'octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Toronto*. Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Parlement Provincial, en notre cité de *Toronto*, jeudi, le vingt-huitième jour du mois de novembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

Parlement
prorogé au 28
novembre
1850.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin, *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur en chef de nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard* et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc. A *Toronto*, dans notre dite province, ce dix-neuvième jour d'octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

Province du } *ELGIN* ET *KINCARDINE*.
Canada }

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* défenseur de la foi, etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite province sommés, et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, en notre cité de *Toronto*, qui devait commencer et être tenue le vingt-huitième jour du mois de novembre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

Parlement
prorogé au 2
janvier 1851.

ATTENDU que le dix-neuvième jour du mois d'octobre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au vingt-huitième jour du mois de novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Toronto*. Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Parlement Provincial, en notre cité de *Toronto*, jeudi, le deuxième jour du mois de janvier prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique*

du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur en chef de nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A *Toronto*, dans notre dite province, ce vingt-troisième jour de novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

Province du } *ELGIN* ET *KINCARDINE*.
Canada }

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite province sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, en notre cité de *Toronto*, qui devait commencer et être tenue le deuxième jour du mois de janvier prochain, et à chacun de vous,—

SALUT

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-troisième jour du mois de novembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au deuxième jour du mois de janvier prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Toronto*. Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Parlement Provincial, en notre cité de *Toronto*, jeudi, le sixième jour du mois de février prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

Parlement
prorogé au 6
février 1851.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur en chef de nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince Edouard*, et vice-amiral d'icelle, etc., etc., etc. A notre hôtel du Gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite province, ce vingt-huitième jour de décembre, dans l'année de Notre-Seigneur,

mil huit cent cinquante, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Province du } ELGIN ET KINCARDINE.
Canada.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, en notre cité de *Toronto*, qui devait commencer et être tenue le sixième jour du mois de février courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-huitième jour du mois de décembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au sixième jour du mois de février courant, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Toronto*. Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Parlement Provincial, en notre cité de *Toronto*, mercredi, le douzième jour du mois de mars prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur en chef de nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle du Prince-Edouard* et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du Gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite province, ce premier jour de février, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-et-un, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Province du } ELGIN ET KINCARDINE.
Canada.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, en notre cité de *Toronto*, qui devait commencer et être tenue le douzième jour du mois de mars courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le premier jour du mois de février dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au douzième jour du mois de mars courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Toronto*. Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Parlement Provincial, en notre cité de *Toronto*, jeudi, le dix-septième jour du mois d'avril prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

Parlement prorogé au 17 avril 1851.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur en chef de nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc. A notre hôtel du Gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite province, ce huitième jour de mars, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-et-un, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Province du } ELGIN ET KINCARDINE.
Canada.

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, ci-

Parlement prorogé au 12 mars 1851.

toyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, en notre cité de *Toronto*, qui devait commencer et être tenue le dix-septième jour d'avril courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

Parlement
prorogé au 20
mai 1851

ATTENDU que l'assemblée de notre Parlement Provincial se trouve prorogée au dix-septième jour d'avril courant, néanmoins, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos de le proroger de nouveau à mardi, le vingtième jour de mai prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître le dix-septième jour d'avril courant, et nous voulons qu'en conséquence, vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard; vous commandant, et par ces présentes enjoignant à chacun de vous, et à tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en notre dite cité de *Toronto*, mardi, le vingtième jour de mai prochain, pour la dépêche des affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en notre dit Parlement Provincial, pour-

ront, par le conseil commun de notre dite province, être ordonnées.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur en chef de nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du Gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite province, ce douzième jour d'avril, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent cinquante-et-un, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

CANADA.

SESSION, 1851.

Mertis, 20^e die Maii ;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Message de
Son Excellence.

MESSAGE de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *Frederick Starr Jarvis*, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire :—
M. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre, dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur s'est rendu avec la Chambre dans la Chambre du Conseil :—Et étant de retour ;

Writs émanés
durant la va-
cance.

M. l'Orateur a informé la Chambre que, durant la vacance, il avait émané ses *warrants* au greffier de la couronne en chancellerie, pour dresser de nouveaux *writs* pour l'élection de membres pour servir dans le présent parlement provincial, en remplacement de membres dont les sièges étaient devenus vacants ; et que le greffier de cette Chambre avait reçu du greffier de la couronne en chancellerie les certificats suivants des rapports des membres élus sur les dits nouveaux *writs* :—

Certificat de
l'élection de
M. Letellier
pour Kamou-
raska.

Province du *Canada*.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Toronto, 21 février 1851.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté le vingt-troisième jour de décembre dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-Général et adressé au régistrateur pour le comté de *Kamouraska*, officier rapporteur *ex officio* pour le dit comté, (*Jean G. Taché*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de *Kamouraska*, en remplacement de feu *Pierre Canac dit Marquis*, écuyer, décédé, *Luc Letellier*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le

rapport du dit *writ*, daté le premier jour du présent mois de février, lequel est maintenant déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,

Greffier de la couronne en chancellerie.

A *W. B. Lindsay*, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Province du *Canada*.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Toronto, 5 mai 1851.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté le dix-neuvième jour de mars dernier, émané par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *Haldimand*, officier rapporteur *ex officio* pour le dit comté, (*Richard Martin*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de *Haldimand*, en remplacement de feu *David Thompson*, écuyer, décédé, *William Lyon Mackenzie*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit *writ*, daté le vingt-et-unième jour d'avril dernier, lequel est maintenant déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,

Greffier de la couronne en chancellerie.

A *W. B. Lindsay*, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Luc Letellier, écuyer, membre pour le comté de *Kamouraska*, et *William Lyon Mackenzie*, écuyer, membre pour le comté de *Haldimand*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les commissaires le rôle qui le contient, ont pris leurs sièges dans la Chambre.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'administration du serment d'office

Certificat de
l'élection de
M. Mackenzie
pour Haldi-
mand.

Membres qui
prennent leurs
sièges.

Bill pour faire
prêter serment
aux juges de
paix.

aux personnes nommées juges de paix en cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois.

Sur motion de M. De Witt, secondé par l'honorable M. Price,

Port des lettres adressées aux et par les membres.

Ordonné, Que le greffier soit chargé de porter au compte des dépenses contingentes de la Chambre, le port de toutes les lettres et de tous les papiers imprimés adressés aux membres, ou par les membres de cette Chambre, durant la présente session.

M. l'Orateur fait rapport du discours de Son Excellence.

M. l'Orateur a fait rapport que, lorsque cette Chambre s'était rendue ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, dans la Chambre du Conseil Législatif, il avait plu à Son Excellence de prononcer un discours aux deux Chambres du parlement provincial, et que, pour prévenir des erreurs, il en avait obtenu une copie, qu'il a lue à la Chambre, comme suit :—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,

En vous rencontrant de nouveau pour nous acquiescer de nos devoirs législatifs, j'éprouve une vive satisfaction de pouvoir vous féliciter sur la prospérité générale de la province.

La récolte de l'année dernière a été abondante, le revenu des douanes et le trafic sur les canaux provinciaux augmentent d'une manière ferme et constante ; et les effets de la province sont à un prix élevé.

L'effet des changements récents dans les lois de navigation de l'empire commence aussi à se faire sentir dans le plus grand nombre des vaisseaux étrangers qui fréquentent nos ports de mer. Cependant, des personnes liées avec les intérêts maritimes prétendent que certaines dispositions de l'acte d'immigration nuisent à l'extension d'une branche importante de notre commerce d'importation.

C'est un sujet d'une haute importance, et je le recommande à votre considération.

Dans ces circonstances favorables, l'attention publique s'est grandement portée depuis peu vers les moyens d'améliorer davantage les communications intérieures. Dans plusieurs parties du *Canada-Ouest*, des capitaux ont été employés sur une grande échelle et avec beaucoup d'avantage par des personnes intéressées dans les diverses localités et autres, à la construction de bons chemins ruraux, et il a été pris, dans les deux sections de la province, des mesures dans le but de promouvoir des voies importantes de chemins à rails.

Le parlement a déjà fourni des preuves de sa disposition à donner à des entreprises de ce genre, qui sont de nature à être avantageuses à la province, toute l'aide qui peut leur être donnée convenablement sans affaiblir le crédit de la province, ou encourager un esprit aventureux de spéculation. J'ai l'assurance que, dans toute législation ultérieure que vous jugerez à propos d'adopter sur ce sujet, vous adhérerez aux principes de cette politique judicieuse.

Je suis heureux de pouvoir vous informer qu'une augmentation considérable a eu lieu dans la correspondance depuis la mise en opération de la nouvelle loi des postes. Ce fait qui nous donne une preuve conclusive de l'avantage qui résulte au public de l'adoption de cette mesure, fait en outre naître l'espoir que les recettes du département ne tarderont pas à sortir de l'état de dépression qui a été la suite de l'adoption d'un tarif postal considérablement réduit.

Sous l'opération des mesures que les législatures des diverses provinces de l'*Amérique du Nord* ont récemment adoptées, le commerce intercolonial prend des proportions d'une grandeur croissante et promet de devenir une branche considérable de notre industrie. Je vous soumettrai une dépêche du princi-

pal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il soumet à votre considération une proposition pour la construction d'un chemin à rails entre *Halifax* et *Québec* ou *Montréal*, qui se rattache éminemment à ce sujet.

La question du territoire en litige, qui est depuis si longtemps pendante, entre le *Canada* et le *Nouveau-Brunswick*, a été la source de beaucoup d'inconvénients pour les deux provinces, comme elle s'est fait assez durement sentir à ceux qui ont quelque intérêt dans le territoire qui est le sujet des prétentions opposées. En conformité d'une suggestion venue du secrétaire d'état, je priai le Lieutenant-Gouverneur du *Nouveau-Brunswick* de me rencontrer ici l'automne dernier, dans la vue d'arranger les détails d'un projet d'arbitrage pour le règlement de cette question. J'ai lieu de croire que le rapport des arbitres nommés par suite de l'arrangement dont il fut convenu alors entre les gouvernements des deux provinces ne tardera guère à être présenté.

Avec le concours de l'Exécutif de cette province, le Gouvernement Impérial de Sa Majesté a permis au gouvernement des *Etats-Unis* d'ériger sur le *Horse Shoe Reef*, dans la rivière *Niagara*, à la décharge du lac *Erié*, un phare qui promet d'être très avantageux aux vaisseaux qui fréquentent ces parages.

Le temps n'est pas encore venu de parler avec assurance des résultats de la grande exposition qui se tient maintenant à *Londres*. D'après les rapports qui me sont parvenus, j'ai lieu d'espérer cependant que les produits naturels et industriels du *Canada* se trouveront avoir été assez dignement représentés en cette intéressante occasion. Beaucoup est dû à ceux qui ont travaillé pour cet objet.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

J'ai reçu du principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, une communication que je mettrai devant vous, annonçant qu'il a plu à Sa Majesté de recevoir très gracieusement l'adresse au sujet des réserves du clergé, que vous m'aviez confiée pour être transmise, pendant la dernière session, et exposant les vues du Gouvernement Impérial de Sa Majesté sur le sujet de cette adresse.

Je ferai mettre devant vous les comptes du revenu et de la dépense, ainsi que le budget pour l'année, et j'attends avec confiance que vous pourvoirez convenablement aux exigences du service public et au maintien du crédit provincial.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Il vous sera soumis une mesure pour effectuer une réduction dans certaines charges auxquelles il est pourvu dans l'acte de la liste civile de 1846, et je mettrai devant vous la correspondance qui a eu lieu sur le sujet entre ce Gouvernement et le secrétaire d'état.

Je recommande de nouveau à votre considération le sujet important d'une augmentation dans la représentation parlementaire de la province.

Vous serez probablement appelés à considérer la convenance d'amender les lois des écoles et des municipalités du *Canada-Est*, dans quelques uns de leurs détails, dans la vue d'assurer, d'une manière plus ample, à cette section de la province, les avantages que ces lois étaient destinées à lui conférer.

A mesure que la province avance en richesses et en population et que l'autorité du parlement local s'étend et se confirme, le poids de la responsabilité qui pèse sur les membres de la législature va nécessairement s'augmentant. Le peuple du *Canada*, tout en sachant apprécier dans une juste mesure les exigences d'un âge de progrès, reste attaché à ses institutions et fidèle à ses anciennes traditions, et j'ai l'assurance que vous ferez tous vos efforts en reposant une humble confiance dans la divine providence pour avancer ses meilleurs intérêts dans le même esprit.

Adresse pro-
posée.

M. Ross a proposé, secondé par M. Morrison, et la question ayant été proposée, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence du discours gracieux qu'elle a prononcé du trône à l'ouverture de la présente session du parlement provincial :

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre partage cordialement la satisfaction exprimée par Son Excellence au sujet de la prospérité générale de la province :

Qu'elle est profondément reconnaissante au Tout-Puissant de ce que la récolte de l'année dernière a été abondante, et se réjouit de ce que le revenu des douanes et le trafic sur les canaux provinciaux augmentent d'une manière ferme et constante ; et que les effets de la province commandent un prix élevé :

Qu'elle apprend avec plaisir que l'effet des changements récents opérés dans les lois de navigation de l'empire commence aussi à se faire sentir par l'arrivée d'un plus grand nombre de vaisseaux étrangers dans nos ports de mer ; et elle ne manquera pas de prendre en considération l'acte d'immigration, dans le but de faire disparaître tous les obstacles qui nuisent à l'extension de cette branche importante de notre commerce d'importation :

Qu'elle se félicite, dans des circonstances aussi favorables, que l'attention publique se soit dirigée depuis peu vers les moyens d'améliorer davantage les communications intérieures ; que dans plusieurs parties du *Canada-Ouest*, des capitaux aient été employés sur une grande échelle et avec beaucoup d'avantage par des personnes intéressées dans les diverses localités et autres, à la construction de bons chemins ruraux, et qu'il ait été pris, dans les deux sections de la province, des mesures dans le but de promouvoir des lignes importantes de chemins à rails :

Que le parlement ayant déjà fourni des preuves de sa disposition à donner à des entreprises de ce genre, qui sont de nature à être avantageuses à la province, toute l'aide qui peut leur être donnée convenablement, sans affaiblir le crédit de la province ou encourager un esprit aventureux de spéculation, cette Chambre est disposée, dans toute législation ultérieure qu'il sera jugé à propos d'adopter sur ce sujet, à adhérer aux principes d'une politique aussi judicieuse :

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'une augmentation considérable ait eu lieu dans la correspondance depuis la mise en opération de la nouvelle loi des postes. Ce fait donne la preuve concluante de l'avantage qui résulte au public de l'adoption de cette mesure, et fait en outre naître l'espoir que les recettes du département ne tarderont pas à sortir de l'état de dépression qui a été la suite de l'adoption d'un tarif postal considérablement réduit :

Qu'elle apprend avec plaisir que sous l'opération des mesures que les législatures des diverses provinces de l'*Amérique du Nord* ont récemment adoptées, le commerce intercolonial prend des proportions d'une grandeur croissante, et promet de devenir une branche considérable de notre industrie, et elle ne manquera pas de considérer, avec la plus grande attention, comme se rattachant éminemment à ce sujet, la dépêche que Son Excellence a bien voulu promettre de soumettre à la chambre, et dans laquelle le principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies soumet, pour être prise en considération, une proposition pour la construction d'un chemin à rails entre *Halifax* et *Québec* ou *Montréal* :

Qu'elle se réjouit d'apprendre que, dans le but d'arranger les détails d'un projet d'arbitrage pour régler la question de frontière, qui est depuis si longtemps pendante, entre le *Canada* et le *Nouveau-Brunswick*, et qui a été la source de beaucoup d'inconvénients pour les deux provinces, et qui a porté d'une manière assez lourde sur ceux qui ont quelque intérêt dans le territoire qui est le sujet des prétentions opposées, Son Excellence, en conformité d'une suggestion venue

du secrétaire d'état, a prié le Lieutenant-Gouverneur du *Nouveau-Brunswick* de le rencontrer ici l'automne dernier dans ce but, et qu'il y a lieu de croire que le rapport des arbitres nommés par suite de l'arrangement dont il fut convenu alors entre les gouvernements des deux provinces ne tardera guère à être présenté :

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'avec le concours de l'Exécutif de cette province, le Gouvernement Impérial de Sa Majesté a permis au Gouvernement des *Etats-Unis* d'ériger, sur le *Horse Shoe Reef*, dans la rivière *Niagara*, à la décharge du lac *Erie*, un phare qui promet d'être très avantageux aux vaisseaux qui fréquentent ces parages :

Que quoique le temps ne soit pas encore venu de parler avec assurance des résultats de la grande exposition qui se tient maintenant à *Londres*, cette Chambre éprouve un juste orgueil en apprenant que, d'après les rapports qui sont parvenus à Son Excellence, elle a lieu d'espérer que les produits naturels et industriels du *Canada* se trouveront avoir été assez dignement représentés en cette intéressante occasion ; et elle est pleinement d'accord avec Son Excellence pour rapporter à ceux qui ont travaillé à promouvoir cet objet, tout l'honneur qui leur est dû :

Que cette Chambre assure Son Excellence qu'elle est reconnaissante envers Sa Majesté de ce qu'elle a bien voulu recevoir gracieusement son adresse de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et qu'elle ne manquera pas de donner toute son attention à la communication du principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, exposant les vues du Gouvernement Impérial au sujet de cette adresse :

Qu'elle s'occupera avec attention des comptes du revenu et de la dépense, ainsi que du budget pour l'année, aussitôt qu'ils lui seront soumis, et que Son Excellence peut s'attendre avec confiance qu'elle pourvoira convenablement aux exigences du service public et au maintien du crédit provincial :

Que cette Chambre s'occupera attentivement de toute mesure qui pourra lui être soumise pour opérer une réduction dans certaines charges auxquelles il est pourvu dans l'acte de la liste civile de 1846, et elle remercie Son Excellence de la promesse qu'elle lui a faite de mettre devant elle la correspondance qui a eu lieu sur le sujet entre ce gouvernement et le secrétaire d'état :

Que cette Chambre s'occupera avec soin du sujet important d'une augmentation dans la représentation parlementaire de la province, et de la convenance d'amender les lois des écoles et municipalités du *Canada-Est*, dans quelques un de leurs détails, dans la vue d'assurer, d'une manière plus ample, à cette section de la province les avantages que ces lois étaient destinées à lui conférer :

Que cette Chambre est intimement convaincue qu'à mesure que la province avance en richesses et en population, et que l'autorité du parlement local s'étend et se confirme, le poids de la responsabilité qui pèse sur les membres de la Législature va nécessairement s'augmentant, et elle se réjouit de penser avec Son Excellence que le peuple du *Canada*, tout en appréciant dans une juste mesure les exigences d'un siècle de progrès, n'en reste pas moins attaché à ses institutions et fidèle à ses anciennes traditions, et cette Chambre assure à Son Excellence qu'elle fera tous ses efforts tout en reposant son humble confiance dans la divine providence, pour avancer les meilleurs intérêts du peuple dans le même esprit.

Et des débats s'étant élevés sur la question ;

Sur motion de l'honorable procureur-général *Baldwin*, secondé par l'honorable procureur-général *LaFontaine*,

Ordonné, Que les débats soient ajournés à demain.

Sur motion de l'honorable procureur-général *Baldwin*, secondé par l'honorable procureur-général *La-Fontaine*,

Impression des votes et délibérations.

Ordonné, Que les votes et délibérations de cette Chambre soient imprimés, après avoir été révisés par M. l'Orateur, et qu'il en ordonne l'impression; et que nul autre que celui qu'il désignera ne se permette de les imprimer.

Comités permanents nommés.

Résolu, Qu'il soit nommé des comités spéciaux permanents de cette Chambre pour la présente session, pour les objets suivants:—

1. Des privilèges et élections.
2. Des lois expirantes.
3. Des chemins de fer et lignes télégraphiques.
4. Des divers bills privés.
5. Des ordres permanents.
6. Des impressions.
7. Des dépenses contingentes;

lesquels dits comités auront respectivement pouvoir d'examiner et s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport, de temps à autre, de leurs observations et opinions sur iceux, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Réponse au discours prise en considération avant toute autre affaire.

Résolu, Que dans la présente session du parlement, jusqu'à ce que l'adresse de cette Chambre en réponse à la harangue du trône, prononcée à l'ouverture de la session ait été adoptée, et qu'ordre ait été donné de la présenter, il soit disposé de l'ordre du jour pour la prise en considération de toute proposition relative à cette adresse, ou à quelque amendement à icelle, ou tendant à l'ajournement des débats sur cette prise en considération, proposition ou amendement qui aura été inscrit au livre d'ordre pour un jour déterminé, avant que cette Chambre ne s'occupe des affaires de routine journalière, conformément à l'ordre permanent de cette chambre du 28 juin 1841, ou de toute motion dont avis aura été inscrit au livre d'ordre.

Pétitions présentées.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition de *N. McKinnon* et autres, marchands de bois, propriétaires de moulins et autres, de *Bayham*, et townships dans les environs.

Par M. *Notman*,—la pétition de la municipalité du township de *Bayham*.

Par l'honorable procureur-général *Baldwin*,—la pétition de la municipalité du township de *Brock*.

Par M. *Ross*,—la pétition du maire et des conseillers de la cité de *Québec*.

Par M. *Polette*,—la pétition de *F. Boucher*, écuyer, et autres, de la seigneurie de *Maskinongé*, comté de *St. Maurice*.

Par M. *Mackenzie*,—la pétition de *Martin McKinnon*, du township de *Vaughan*; et la pétition de *W. Allison*, écuyer, et autres.

Alors, sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Malloch*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 21° die Maii;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Motion pour une adresse.

L'ORDRE du jour, pour reprendre les débats qui avaient été ajournés sur la question proposée hier, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier

Son Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé du trône à l'ouverture de la première session du parlement provincial:—

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre partage cordialement la satisfaction exprimée par Son Excellence au sujet de la prospérité générale de la province:

Qu'elle est profondément reconnaissante au Tout-Puissant de ce que la récolte de l'année dernière a été abondante, et se réjouit de ce que le revenu des douanes et le trafic sur les canaux provinciaux augmentent d'une manière ferme et constante, et que les effets de la province commandent un prix élevé:

Qu'elle apprend avec plaisir que l'effet des changements récents opérés dans les lois de navigation de l'empire commence aussi à se faire sentir par l'arrivage d'un plus grand nombre de vaisseaux étrangers dans nos ports de mer; et elle ne manquera pas de prendre en considération l'acte d'immigration, dans le but de faire disparaître tous les obstacles qui nuisent à l'extension de cette branche importante de notre commerce d'importation:

Qu'elle se félicite, dans des circonstances aussi favorables, que l'attention publique se soit dirigée depuis peu vers les moyens d'améliorer davantage les communications intérieures; que dans plusieurs parties du *Canada-Ouest*, des capitaux aient été employés sur une grande échelle et avec beaucoup d'avantage par des personnes intéressées dans les diverses localités et autres, à la construction de bons chemins ruraux, et qu'il ait été pris, dans les deux sections de la province, des mesures dans le but de promouvoir des lignes importantes de chemins à rails:

Que le parlement ayant déjà fourni des preuves de sa disposition à donner à des entreprises de ce genre, qui sont de nature à être avantageuses à la province, toute l'aide qui peut leur être donnée convenablement sans affaiblir le crédit de la province ou encourager un esprit aventureux de spéculation, cette Chambre est disposée, dans toute législation ultérieure qu'il sera jugé à propos d'adopter sur ce sujet, à adhérer aux principes d'une politique aussi judicieuse:

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'une augmentation considérable ait eu lieu dans la correspondance depuis la mise en opération de la nouvelle loi des postes. Ce fait donne la preuve concluante de l'avantage qui résulte au public de l'adoption de cette mesure, et fait en outre naître l'espoir que les recettes du département ne tarderont pas à sortir de l'état de dépression qui a été la suite de l'adoption d'un tarif postal considérablement réduit:

Qu'elle apprend avec plaisir que sous l'opération des mesures que les législatures des diverses provinces de l'*Amérique du Nord* ont récemment adoptées, le commerce intercolonial prend des proportions d'une grandeur croissante et promet de devenir une branche considérable de notre industrie, et elle ne manquera pas de considérer avec la plus grande attention, comme se rattachant éminemment à ce sujet, la dépêche que Son Excellence a bien voulu promettre de soumettre à la Chambre, et dans laquelle le principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies soumet, pour être prise en considération, une proposition pour la construction d'un chemin à rails entre *Halifax* et *Québec* ou *Montréal*:

Qu'elle se réjouit d'apprendre que, dans le but d'arranger les détails d'un projet d'arbitrage pour régler la question de frontière, qui est depuis si longtemps pendante, entre le *Canada* et le *Nouveau-Brunswick*, et qui a été la source de beaucoup d'inconvénients pour les deux provinces, et qui a porté d'une manière assez lourde sur ceux qui ont quelque intérêt dans le territoire qui est le sujet des prétentions opposées, Son Excellence, en conformité d'une suggestion venue du secrétaire d'état, a prié le Lieutenant-Gouverneur du *Nouveau-Brunswick* de le rencontrer ici l'automne dernier dans ce but, et qu'il y a lieu de croire que le

rapport des arbitres nommés par suite de l'arrangement dont il fut convenu alors entre les Gouvernements des deux provinces, ne tardera guère à être présenté :

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre, qu'avec le concours de l'Exécutif de cette province, le Gouvernement Impérial de Sa Majesté a permis au Gouvernement des *Etats-Unis* d'ériger, sur le *Horse Shoe Reef*, dans la rivière *Niagara*, à la décharge du lac *Erie*, un phare qui promet d'être très avantageux aux vaisseaux qui fréquentent ces parages :

Que quoique le temps ne soit pas encore venu de parler avec assurance des résultats de la grande exposition qui se tient maintenant à *Londres*, cette Chambre éprouve un juste orgueil en apprenant que, d'après les rapports qui sont parvenus à Son Excellence, elle a lieu d'espérer que les produits naturels et industriels du *Canada* se trouveront avoir été assez dignement représentés en cette intéressante occasion, et elle est pleinement d'accord avec Son Excellence, pour rapporter à ceux qui ont travaillé pour cet objet, tout l'honneur qui leur est dû :

Que cette Chambre assure Son Excellence qu'elle est reconnaissante envers Sa Majesté, de ce qu'elle a bien voulu recevoir gracieusement son adresse de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et qu'elle ne manquera pas de donner toute son attention à la communication du principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, exposant les vues du Gouvernement Impérial au sujet de cette adresse :

Qu'elle s'occupera avec attention des comptes du revenu et de la dépense, ainsi que du budget pour l'année, aussitôt qu'ils lui seront soumis, et que Son Excellence peut s'attendre avec confiance qu'elle pourvoira convenablement aux exigences du service public et au maintien du crédit provincial :

Que cette Chambre s'occupera attentivement de toute mesure qui pourra lui être soumise pour opérer une réduction dans certaines charges auxquelles il est pourvu dans l'acte de la liste civile de 1846, et elle remercie Son Excellence de la promesse qu'elle lui a faite de mettre devant elle la correspondance qui a eu lieu sur le sujet entre ce Gouvernement et le secrétaire d'état :

Que cette Chambre s'occupera avec soin du sujet important d'une augmentation dans la représentation parlementaire de la province, et de la convenance d'amender les lois des écoles et des municipalités du *Canada-Est*, dans quelques-uns de leurs détails, dans la vue d'assurer, d'une manière plus ample, à cette section de la province les avantages que ces lois étaient destinées à lui conférer :

Que cette Chambre est intimement convaincue qu'à mesure que la province avance en richesses et en population, et que l'autorité du parlement local s'étend et se confirme, le poids de la responsabilité qui pèse sur les membres de la Législature va nécessairement s'augmentant, et elle se réjouit de penser avec Son Excellence que le peuple du *Canada*, tout en appréciant, dans une juste mesure, les exigences d'un siècle de progrès, n'en reste pas moins attaché à ses institutions et fidèle à ses anciennes traditions, et cette Chambre assure à Son Excellence qu'elle fera tous ses efforts tout en reposant son humble confiance dans la divine providence, pour avancer les meilleurs intérêts du peuple dans le même esprit.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à demain.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable procureur-général *Baldwin*,—la pétition de *William Roe* et autres, de l'ancien arpen-

tage du township de *Gwillimbury-Ouest*, comté de *Simcoe*; la pétition de *Septimus Tyrwhitt* et autres, du township de *King*, comté de *York*; et la pétition de *John Black*, et autres, des lots Nos. 7 et autres, jusqu'à 14, inclusivement, première concession du nouvel arpentage, township de *Gwillimbury-Ouest*.

Par M. *Notman*,—deux pétitions du conseil municipal du comté de *Middlesex*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition de la municipalité du township d'*Orillia*; et deux pétitions du conseil municipal du comté de *Simcoe*.

Par M. *Egan*,—la pétition de *John McLean*, du township de *Lochaber*, comté des *Outaouais*; la pétition de *James Wadsworth*, et autres, résidant sur les deux côtés de la rivière des *Outaouais*; la pétition de la municipalité du comté des *Outaouais*, division numéro 1; et la pétition de *Peter Aylen* et autres, du comté des *Outaouais*.

Par M. *Cauchon*,—la pétition de *N. F. Belleau*, écuyer, et autres, marchands et autres, du district de *Québec*; la pétition du révérend *J. H. Dorion*, et autres, missionnaires catholiques dans les townships de l'*Est*; et la pétition de *E. Boudreau*, écuyer, et autres, de la *Baie St. Paul*, comté de *Saguenay*.

Par l'honorable M. *Price*,—la pétition de *John Laurie* et autres, du township de *Vaughan*.

Par l'honorable M. *Chabot*,—la pétition des membres de l'école de médecine de *Québec*; la pétition du maire et des conseillers de *Québec*; et la pétition du barreau du *Bas-Canada*, section du district de *Québec*.

Par M. *Letellier*,—deux pétitions du conseil municipal de *Kamouraska*.

Par M. *Cartier*,—la pétition de *P. Malot*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Mathieu de Belœil*, comté de *Verchères*.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial de onze membres, composé de l'honorable procureur-général *Baldwin*, M. *Bouillier*, M. *Cartier*, l'honorable M. *Cayley*, M. *Chauveau*, Sir *Allan N. MacNab*, M. *McConnell*, M. *Morrison*, M. *Richards*, M. *Ross*, et M. *Sherwood*, de *Brockville*, pour préparer et faire rapport, avec toute la diligence convenable, des listes des membres pour composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre pour la présente session.

Comité chargé de préparer une liste des membres des comités permanents.

Ordonné, Que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour faciliter le louage des terres et ténements.

Bill relatif aux terres et ténements.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour amender ultérieurement l'administration de la loi criminelle.

Bill pour amender la loi criminelle.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi, le trente du courant.

Ordonné, Que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour mieux administrer les biens des personnes décedées.

Bill relatif à l'administration des biens des personnes décedées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le vingt-neuf du courant.

Bill relatif aux titres créant des dettes en faveur de la couronne.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, ait la permission d'introduire un bill pour rendre compulsoire l'enregistrement des titres et instruments qui créent des dettes en faveur de la couronne.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le second jour de juin prochain.

Bill en faveur des marchands, etc.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, ait la permission d'introduire un bill pour venir en aide aux marchands, commerçants et autres.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le second jour de juin prochain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur-général Baldwin, secondé par l'honorable M. Price, La chambre s'est ajournée.

Jovis, 22° die Maii;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Fortier,—la pétition du révérend P. De Villers et autres, du township d'Arthabaska, district des Trois-Rivières : la pétition du révérend Antoine Racine et autres, de Stanfold, Blandford, Bulstrode et Maddington, district des Trois-Rivières ; la pétition de P. Prince, écuyer, et autres, des townships de Stanfold et Blandford, district des Trois-Rivières ; la pétition de Bernard Garnaud, et autres, du township de Warwick, district des Trois-Rivières ; la pétition de M. Noël et autres, d'Arthabaska, Chester et Warwick, district des Trois-Rivières ; la pétition d'Edouard G. Paradis et autres, du township de Chester, district de St. François ; et la pétition d'Ignace Portneuf et autres, sauvages du Sault St. Louis, district de Montréal, et de St. François, district des Trois-Rivières.

Par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes,—la pétition de P. Papino et autres, chefs et chefs de familles des tribus sauvages d'Algonquins et de Nipissings, résidant au Lac des Deux-Montagnes.

Par l'honorable M. Merrill,—la pétition de M. L. Helliwell et autres, résidant près de la ligne du canal Welland.

Par M. Laurin,—la pétition de Peter Paterson, écuyer, et autres marchands de Québec ; la pétition d'Urbain Beaudet et autres, de la paroisse de St. Jean Deschaillons ; et la pétition du révérend Edouard Faucher et autres, de la paroisse de St. Louis de Lotbinière.

Par M. Smith, de Durham,—la pétition de John G. Bowes, écuyer, et autres, chefs de municipalités dans le Haut-Canada.

Par Sir Allan N. MacNab,—la pétition du révérend Stephen Lett, L. L. D., et autres, clergé et laïques, membres de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Toronto.

Par M. Chauveau,—la pétition d'Edouard Robitaille et autres, de Charlesbourg, et autres paroisses, comté de Québec ; et la pétition de l'honorable F. W. Primrose et autres, du comté de Québec.

Par M. le solliciteur-général Drummond,—la pétition de Stephen S. Foster, écuyer, président, et autres, directeurs, au nom de l'académie de Shefford.

Par l'honorable M. Robinson,—la pétition de Prudence Richardson, de Burrie, comté de Simcoe.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De N. Mc Kinnon et autres, marchands de bois de construction, propriétaires de moulins—et autres, de Bayham et des townships environnants, et de la municipalité du township de Bayham ; demandant l'imposition d'un certain droit sur l'exportation des plançons de pin manufacturés, ou bois de construction, destiné aux marchés étrangers.

De la municipalité du township de Brock ; demandant que certains townships dans ce comté soient mis de côté pour former un nouveau comté.

Du maire et des conseillers de la cité de Québec : demandant qu'un relevé et une estimation soient faits au Cap-Rouge, ainsi qu'à Deschambault, dans le but de construire un pont suspendu sur le fleuve Saint-Laurent, à l'un de ces endroits.

De F. Boucher, écuyer, et autres, de la seigneurie de Maskinongé, comté de St. Maurice ; demandant que l'acte qui pourvoit à la régie de la commune de cette seigneurie soit remis en vigueur et amendé.

De Martin McKinnon, du township de Vaughan ; se plaignant d'une injustice qui lui a été faite, relativement à une rectorerie qu'il occupait, et demandant justice,—et aussi, que les rectoreries soient abolies, que les terres des réserves du clergé soient vendues au bénéfice des écoles libres—et que le clergé de l'église d'Angleterre soit placé sur le même pied que les ministres des autres dénominations religieuses, et qu'il soit choisi par les diverses congrégations, et non pas par la couronne, soit directement soit indirectement.

De W. Allison, écuyer, et autres ; demandant qu'il soit passé un acte pour protéger les magistrats et les constables dans l'accomplissement de leurs devoirs, contre les procès vexatoires qui peuvent en résulter.

L'honorable procureur-général Baldwin, l'un des conseillers exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport des directeurs de l'asile provincial des aliénés pour l'année 1850.

Pour le dit rapport, voir appendice (C.)

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats qui avaient été ajournés sur la question proposée mardi dernier, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé du trône à l'ouverture de la présente session du Parlement Provincial :—

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre partage cordialement la satisfaction exprimée par Son Excellence, de la prospérité générale de la province :

Qu'elle est profondément reconnaissante au Tout-Puissant de ce que la récolte de l'année dernière a été abondante, et se réjouit de ce que le revenu des douanes et le trafic sur les canaux provinciaux augmentent d'une manière ferme et constante, et que les effets de la province sont à un prix élevé :

Qu'elle apprend avec plaisir que l'effet des changements récents dans les lois de navigation de l'empire commence aussi à se faire sentir dans le plus grand nombre des vaisseaux étrangers qui fréquentent nos ports de mer ; et elle ne manquera pas de prendre en considération l'acte d'immigration, dans le but de faire disparaître tous les obstacles qui nuisent à l'extension de cette branche importante de notre commerce d'importation :

Qu'elle se félicite de ce que, dans ces circonstances favorables, l'attention publique s'est grandement portée depuis peu vers les moyens d'améliorer davantage les communications intérieures ; que dans plusieurs parties du Canada-Ouest, des capitaux ont été employés sur une grande échelle et avec beaucoup d'avantage

Pétitions lues.

Asile des aliénés.

Appendice C.
Adresse proposée.

par des personnes intéressées dans les diverses localités et autres, à la construction de bons chemins ruraux, et qu'il a été pris, dans les deux sections de la province, des mesures dans le but de promouvoir des voies importantes de chemins à rails :

Que le Parlement ayant déjà fourni des preuves de sa disposition à donner à des entreprises de ce genre, qui sont de nature à être avantageuses à la province, toute l'aide qui peut leur être donnée convenablement, sans affaiblir le crédit de la province ou encourager un esprit aventureux de spéculation ; cette Chambre est disposée, dans toute législation ultérieure qu'il sera jugé à propos d'adopter sur ce sujet, à adhérer aux principes de cette politique judicieuse :

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'une augmentation considérable a eu lieu dans la correspondance depuis la mise en opération de la nouvelle loi des postes. Ce fait donne une preuve conclusive de l'avantage qui résulte au public de l'adoption de cette mesure, et fait en outre naître l'espoir que les recettes du département ne tarderont pas à sortir de l'état de dépression qui a été la suite de l'adoption d'un tarif postal considérablement réduit :

Qu'elle apprend avec plaisir que sous l'opération des mesures que les législatures des diverses provinces de l'Amérique du Nord ont récemment adoptées, le commerce intercolonial prend des proportions d'une grandeur croissante et promet de devenir une branche considérable de notre industrie, et qu'elle ne manquera pas de considérer avec la plus grande attention, comme ce rattachant éminemment à ce sujet, la dépêche que Son Excellence a bien voulu promettre de soumettre à la Chambre, et dans laquelle le principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies soumet, pour être prise en considération, une proposition pour la construction d'un chemin à rails entre Halifax et Québec ou Montréal :

Qu'elle se réjouit d'apprendre que, dans le but d'arranger les détails d'un projet d'arbitrage pour le règlement de la question de frontière, qui est depuis si longtemps pendante, entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, et qui a été la source de beaucoup d'inconvénients pour les deux provinces, comme elle s'est fait assez durement sentir à ceux qui ont quelque intérêt dans le territoire qui est le sujet des prétentions opposées, Son Excellence, en conformité d'une suggestion venue du secrétaire d'état, a prié le Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick de le rencontrer ici l'automne dernier dans ce but, et qu'il y a lieu de croire que le rapport des arbitres nommés par suite de l'arrangement dont il fut convenu alors entre les gouvernements des deux provinces ne tardera guère à être présenté :

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'avec le concours de l'Exécutif de cette province, le Gouvernement Impérial de Sa Majesté a permis au gouvernement des États-Unis d'ériger, sur le Horse Shoe Reef, dans la rivière Niagara, à la décharge du lac Erié, un phare qui promet d'être très avantageux aux vaisseaux qui fréquentent ces parages :

Que quoique le temps ne soit pas encore venu de parler avec assurance des résultats de la grande exposition qui se tient maintenant à Londres, cette Chambre éprouve un juste orgueil en apprenant que, d'après les rapports qui sont parvenus à Son Excellence, elle a lieu d'espérer que les produits naturels et industriels du Canada se trouveront avoir été assez dignement représentés en cette intéressante occasion ; et elle est pleinement d'accord avec Son Excellence pour reconnaître que beaucoup est dû à ceux qui ont travaillé pour cet objet :

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre est reconnaissante à Sa Majesté de ce qu'elle a bien voulu recevoir gracieusement son adresse de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et qu'elle ne manquera pas de donner toute son attention à la com-

munication du principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, exposant les vues du Gouvernement Impérial sur le sujet de cette adresse :

Qu'elle s'occupera avec attention des comptes du revenu et de la dépense, ainsi que du budget pour l'année, lorsqu'ils lui seront soumis, et que Son Excellence peut s'attendre avec confiance qu'elle pourvoira convenablement aux exigences du service public et au maintien du crédit provincial :

Que cette Chambre s'occupera attentivement de toute mesure qui pourra lui être soumise pour effectuer une réduction dans certaines charges auxquelles il est pourvu dans l'acte de la liste civile de 1846, et elle remercie Son Excellence de la promesse qu'elle lui a faite de mettre devant elle la correspondance qui a eu lieu sur le sujet entre ce Gouvernement et le secrétaire d'état :

Que cette Chambre s'occupera attentivement du sujet important d'une augmentation dans la représentation parlementaire de la province, et de la convenance d'amender les lois des écoles et des municipalités du Canada-Est, dans quelques-uns de leurs détails, dans la vue d'assurer, d'une manière plus ample à cette section de la province, les avantages que ces lois étaient destinées à lui conférer :

Que cette Chambre est intimement convaincue qu'à mesure que la province avance en richesses et en population, et que l'autorité du parlement local s'étend et se confirme, le poids de la responsabilité qui pèse sur les membres de la législature va nécessairement s'augmentant, et se réjouit de penser avec Son Excellence que le peuple du Canada, tout en sachant apprécier, dans une juste mesure, les exigences d'un âge de progrès, reste attaché à ses institutions et fidèle à ses anciennes traditions, et cette Chambre assure à Son Excellence qu'elle fera tous ses efforts, en reposant une humble confiance dans la divine providence, pour avancer les meilleurs intérêts du peuple dans le même esprit.

Et la question ayant été de nouveau proposée :— La Chambre a repris les dits débats ajournés.

Et la question ayant été mise ;

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé du trône à l'ouverture de la présente session du Parlement Provincial :—

Résolution pour une adresse.

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre partage cordialement la satisfaction exprimée par Son Excellence de la prospérité générale de la province :

Qu'elle est profondément reconnaissante au Tout-Puissant de ce que la récolte de l'année dernière a été abondante, et se réjouit de ce que le revenu des douanes et le trafic sur les canaux provinciaux augmentent d'une manière ferme et constante, et que les effets de la province sont à un prix élevé :

Qu'elle apprend avec plaisir que l'effet des changements récents dans les lois de navigation de l'empire commence aussi à se faire sentir dans le plus grand nombre des vaisseaux étrangers qui fréquentent nos ports de mer ; et elle ne manquera pas de prendre en considération l'acte d'immigration, dans le but de faire disparaître tous les obstacles qui nuisent à l'extension de cette branche importante de notre commerce d'importation :

Qu'elle se félicite de ce que, dans ces circonstances favorables, l'attention publique s'est grandement portée depuis peu vers les moyens d'améliorer davantage les communications intérieures ; que dans plusieurs parties du Canada-Ouest, des capitaux ont été employés sur une grande échelle et avec beaucoup d'avantage par des personnes intéressées dans les diverses localités et autres, à la construction de bons chemins ruraux, et qu'il a été pris, dans les deux sections de la province, des mesures dans le but de promouvoir des voies importantes de chemins à rails :

Que le Parlement ayant déjà fourni des preuves de sa disposition à donner à des entreprises de ce genre, qui sont de nature à être avantageuses à la province, toute l'aide qui peut leur être donnée convenablement, sans affaiblir le crédit de la province ou encourager un esprit aventureux de spéculation ; cette Chambre est disposée, dans toute législation ultérieure qu'il sera jugé à propos d'adopter sur ce sujet, à adhérer aux principes de cette politique judicieuse :

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'une augmentation considérable a eu lieu dans la correspondance depuis la mise en opération de la nouvelle loi des postes. Ce fait donne une preuve conclusive de l'avantage qui résulte au public de l'adoption de cette mesure, et fait en outre naître l'espoir que les recettes du département ne tarderont pas à sortir de l'état de dépression qui a été la suite de l'adoption d'un tarif postal considérablement réduit :

Qu'elle apprend avec plaisir que sous l'opération des mesures que les législatures des diverses provinces de l'*Amérique du Nord* ont récemment adoptées, le commerce intercolonial prend des proportions d'une grandeur croissante et promet de devenir une branche considérable de notre industrie, et qu'elle ne manquera pas de considérer avec la plus grande attention, comme se rattachant éminemment à ce sujet, la dépêche que Son Excellence a bien voulu promettre de soumettre à la Chambre, et dans laquelle le principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies soumet, pour être prise en considération, une proposition pour la construction d'un chemin à rails entre *Halifax* et *Québec* ou *Montréal* :

Qu'elle se réjouit d'apprendre que, dans le but d'arranger les détails d'un projet d'arbitrage pour le règlement de la question de frontière, qui est depuis si longtemps pendante, entre le *Canada* et le *Nouveau-Brunswick*, et qui a été la source de beaucoup d'inconvénients pour les deux provinces, comme elle s'est fait assez durement sentir à ceux qui ont quelque intérêt dans le territoire qui est le sujet des prétentions opposées, Son Excellence, en conformité d'une suggestion venue du secrétaire d'état, a prié le Lieutenant-Gouverneur du *Nouveau-Brunswick* de le rencontrer ici l'automne dernier dans ce but, et qu'il y a lieu de croire que le rapport des arbitres nommés par suite de l'arrangement dont il fut convenu alors entre les gouvernements des deux provinces ne tardera guère à être présenté :

Que cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'avec le concours de l'Exécutif de cette province, le Gouvernement Impérial de Sa Majesté a permis au gouvernement des *Etats-Unis* d'ériger, sur le *Horse Shoe Reef*, dans la rivière *Niagara*, à la décharge du lac *Erié*, un phare qui promet d'être très avantageux aux vaisseaux qui fréquentent ces parages :

Que quoique le temps ne soit pas encore venu de parler avec assurance des résultats de la grande exposition qui se tient maintenant à *Londres*, cette Chambre éprouve un juste orgueil en apprenant que, d'après les rapports qui sont parvenus à Son Excellence, elle a lieu d'espérer que les produits naturels et industriels du *Canada* se trouveront avoir été assez dignement représentés en cette intéressante occasion ; et elle est pleinement d'accord avec Son Excellence pour reconnaître que beaucoup est dû à ceux qui ont travaillé pour cet objet :

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre est reconnaissante à Sa Majesté de ce qu'elle a bien voulu recevoir gracieusement son adresse de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et qu'elle ne manquera pas de donner toute son attention à la communication du principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, exposant les vues du Gouvernement Impérial sur le sujet de cette adresse :

Qu'elle s'occupera avec attention des comptes du revenu et de la dépense, ainsi que du budget pour

l'année, lorsqu'ils lui seront soumis, et que Son Excellence peut s'attendre avec confiance qu'elle pourvoira convenablement aux exigences du service public et au maintien du crédit provincial :

Que cette Chambre s'occupera attentivement de toute mesure qui pourra lui être soumise pour effectuer une réduction dans certaines charges auxquelles il est pourvu dans l'acte de la liste civile de 1816, et elle remercie Son Excellence de la promesse qu'elle lui a faite de mettre devant elle la correspondance qui a eu lieu sur le sujet entre ce gouvernement et le secrétaire d'état :

Que cette Chambre s'occupera attentivement du sujet important d'une augmentation dans la représentation parlementaire de la province, et de la convenance d'amender les lois des écoles et des municipalités du *Canada-Est*, dans quelques-uns de leurs détails, dans la vue d'assurer, d'une manière plus ample à cette section de la province, les avantages que ces lois étaient destinées à lui conférer :

Que cette Chambre est intimement convaincue qu'à mesure que la province avance en richesses et en population, et que l'autorité du parlement local s'étend et se confirme, le poids de la responsabilité qui pèse sur les membres de la législature va nécessairement s'augmentant, et se réjouit de penser avec Son Excellence que le peuple du *Canada*, tout en sachant apprécier, dans une juste mesure, les exigences d'un âge de progrès, reste attaché à ses institutions et fidèle à ses anciennes traditions, et cette Chambre assure à Son Excellence qu'elle fera tout ses efforts, en reposant une humble confiance dans la divine providence, pour avancer les meilleurs intérêts du peuple dans le même esprit.

Résolu, Que la dite résolution soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable procureur-général *Baldwin*, *M. Ross*, *M. Morrison*, *Sir Allan N. MacNab* et *M. Dickson*, pour préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, aux deux Chambres de la législature, en conformité de la dite résolution.

Comité pour rédiger une adresse.

Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général soit renvoyé au dit comité.

L'honorable procureur-général *Baldwin* du comité spécial nommé pour préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, a fait rapport que le comité avait préparé une adresse en conséquence, et laquelle a été lue comme suit :—

Adresse rapportée.

A Son Excellence, le très-honorable *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier de l'ordre très ancien et très noble du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique-Britannique du Nord* et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef des provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, les communes du *Bas-Canada*, réunis en parlement, remercions humblement Votre Excellence de votre gracieux discours.

Nous assurons Votre Excellence que cette Chambre partage cordialement la satisfaction exprimée par Votre Excellence au sujet de la prospérité générale de la province.

Nous sommes profondément reconnaissants au Tout-Puissant de ce que la récolte de l'année dernière a été abondante, et nous nous réjouissons de ce que le revenu des douanes et le trafic sur les canaux provin-

ciaux augmentent d'une manière ferme et constante, et que les effets publics de la province commandent un prix élevé :

Nous apprenons avec plaisir que l'effet des changements récents opérés dans les lois de navigation de l'empire, commence aussi à se faire sentir par l'arrivage d'un plus grand nombre de vaisseaux étrangers dans nos ports de mer ; et nous ne manquerons pas de prendre en considération l'acte d'immigration, dans le but de faire disparaître tous les obstacles qui nuisent à l'extension de cette branche importante de notre commerce d'importation :

Nous nous félicitons, dans des circonstances aussi favorables, que l'attention publique se soit dirigée depuis peu vers les moyens d'améliorer davantage les communications intérieures ; que dans plusieurs parties du *Canada-Ouest*, des capitaux aient été employés sur une grande échelle et avec beaucoup d'avantage par des personnes intéressées dans les diverses localités et autres, à la construction de bons chemins ruraux, et qu'il ait été pris, dans les deux sections de la province, des mesures dans le but de promouvoir des lignes importantes de chemins de fer :

Le parlement ayant déjà fourni des preuves de sa disposition à donner à des entreprises de ce genre, qui sont de nature à être avantageuses à la province, toute l'aide qui peut leur être donnée convenablement, sans affaiblir le crédit de la province, ou encourager un esprit aventureux de spéculation, cette Chambre est disposée, dans toute législation ultérieure qu'il sera jugé à propos d'adopter sur ce sujet, à adhérer aux principes d'une politique aussi judicieuse :

Cette Chambre est heureuse d'apprendre qu'une augmentation considérable ait eu lieu dans la correspondance, depuis la mise en opération de la nouvelle loi des postes. Ce fait donne la preuve concluante de l'avantage qui résulte au public de l'adoption de cette mesure, et fait en outre naître l'espoir que les recettes du département ne tarderont pas à sortir de l'état de dépression qui a été la suite de l'adoption d'un tarif postal considérablement réduit :

Nous apprécions avec plaisir que sous l'opération des mesures que les législatures des diverses provinces de l'*Amérique du Nord* ont récemment adoptées, le commerce intercolonial prend des proportions d'une grandeur croissante, et promet de devenir une branche considérable de notre industrie ; et nous ne manquerons pas de considérer avec la plus grande attention, comme se rattachant éminemment à ce sujet, la dépêche que Votre Excellence a bien voulu promettre de soumettre à la Chambre, et dans laquelle le principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, soumet pour être prise en considération une proposition pour la construction d'un chemin à rails entre *Halifax* et *Québec* ou *Montréal* :

Nous nous réjouissons d'apprendre que, dans le but d'arranger les détails d'un projet d'arbitrage pour régler la question de frontière, qui est depuis si longtemps pendante entre le *Canada* et le *Nouveau-Brunswick*, et qui a été la source de beaucoup d'inconvénients pour les deux provinces, et qui a pesé d'une manière assez lourde sur ceux qui ont quelque intérêt dans le territoire qui est le sujet des prétentions opposées, Votre Excellence, en conformité d'une suggestion venue du secrétaire d'état, a prié le Lieutenant-Gouverneur du *Nouveau-Brunswick*, de rencontrer Votre Excellence ici l'automne dernier dans ce but, et qu'il y a lieu de croire que le rapport des arbitres nommés, par suite de l'arrangement dont il fut convenu alors entre les gouvernements des deux provinces, ne tardera guère à être présenté :

Cette Chambre est heureuse d'apprendre, qu'avec le concours de l'Exécutif de cette province, le Gouvernement Impérial de Sa Majesté a permis au gouvernement des *Etats-Unis* d'ériger sur le *Horse Shoe Reef*, dans la rivière *Niagara*, à la décharge du lac

Erié, un phare qui promet d'être très avantageux aux vaisseaux qui fréquentent ces parages :

Quoique le temps ne soit pas encore venu de parler avec assurance des résultats de la grande exposition qui se tient maintenant à *Londres*, nous éprouvons un juste orgueil en apprenant que, d'après les rapports qui sont parvenus à votre excellence, elle a lieu d'espérer que les produits naturels et industriels du *Canada*, se trouveront avoir été assez dignement représentés en cette intéressante occasion ; et nous sommes pleinement d'accord avec Votre Excellence pour rapporter à ceux qui ont travaillé à promouvoir cet objet, tout l'honneur qui leur est dû :

Nous prenons la liberté d'assurer Votre Excellence, que cette Chambre est reconnaissante envers Sa Majesté, de ce qu'elle a bien voulu recevoir gracieusement son adresse de la dernière session, au sujet des réserves du clergé, et qu'elle ne manquera pas de donner toute son attention à la communication du principal secrétaire de Sa Majesté pour les colonies, exposant les vues du Gouvernement Impérial au sujet de cette adresse :

Cette Chambre s'occupera avec attention des comptes du revenu et de la dépense, ainsi que du budget pour l'année, aussitôt qu'ils lui seront soumis, et que Votre Excellence peut s'attendre avec confiance, qu'elle pourvoira convenablement aux exigences du service public et au maintien du crédit provincial :

Cette Chambre s'occupera attentivement de toute mesure qui pourra lui être soumise pour opérer une réduction dans certaines charges, auxquelles il est pourvu dans l'acte de la liste civile de 1846, et elle remercie Votre Excellence de la promesse qu'elle lui a faite, de mettre devant elle la correspondance qui a eu lieu sur le sujet entre ce Gouvernement et le secrétaire d'état.

Cette Chambre s'occupera avec soin du sujet important d'une augmentation dans la représentation parlementaire de la province, et de la convenance d'améliorer les lois des écoles et des municipalités du *Canada-Est*, dans quelques uns de leurs détails, dans la vue d'assurer d'une manière plus ample à cette section de la province, les avantages que ces lois étaient destinées à lui conférer.

Cette Chambre est intimement convaincue qu'à mesure que la province avance en richesses et en population, et que l'autorité du Parlement local s'étend et se confirme, le poids de la responsabilité qui pèse sur les membres de la législature va nécessairement s'augmentant, et elle se réjouit de penser avec Votre Excellence, que le peuple du *Canada*, tout en appréciant dans une juste mesure les exigences d'un siècle de progrès, n'en reste pas moins attaché à ses institutions et fidèle à ses anciennes traditions, et cette Chambre assure à Votre Excellence qu'elle fera tous ses efforts, tout en reposant son humble confiance dans la divine providence, pour avancer les meilleurs intérêts du peuple dans le même esprit.

La dite adresse ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée. Adresse adoptée

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par toute la Chambre.

Ordonné, Que tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son adresse.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de Sa Majesté, s'est levé à sa place, et a informé M. l'Orateur et la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-Général recevra la Chambre avec son adresse en réponse du discours de Son Excellence fixe l'heure à laquelle elle recevra la chambre.

Son Excellence, à l'ouverture de la présente session, demain à trois heures et demie, P. M., à la maison du Gouvernement.

Alors, sur motion de M. DeWitt, secondé par l'honorable M. Price,
La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 23^e die Maii ;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

La chambre se rend auprès de Son Excellence avec son adresse.

À l'heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence, le Gouverneur-Général, avec l'adresse de la Chambre,

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport, que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence, avec son adresse en réponse au discours de Son Excellence aux deux Chambres de la Législature; à laquelle il a plu à Son Excellence de faire la réponse suivante :—

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je reçois votre loyale adresse avec beaucoup de satisfaction, et je vous remercie bien sincèrement de l'assurance qu'elle me donne de votre cordiale assistance dans les mesures propres à l'avancement des intérêts de la province.

Rapport du bibliothécaire.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre un rapport reçu du bibliothécaire, touchant l'état actuel de la bibliothèque de la Chambre, conformément à un ordre permanent du 19 juin 1841; lequel rapport est comme suit :—

Le bibliothécaire a l'honneur de soumettre le rapport suivant :—

Pendant la dernière session de la législature provinciale, votre honorable Chambre a voté la somme de £2000 pour rétablir la bibliothèque du Parlement, avec injonction de dépenser cette somme sous la direction de l'honorable Orateur, agissant de concert avec l'honorable Orateur du Conseil Législatif.

Conformément à cet ordre, des listes de livres des diverses classes de la littérature, ont été préparées pendant la vacance et placées entre les mains des agents, pour être envoyées en Europe, où doit se faire l'achat des ouvrages qui y sont nommés. Aucun de ces ouvrages n'a encore été reçu, mais comme ordre a été donné de les envoyer le plus promptement possible, on peut espérer qu'ils arriveront de bonne heure pendant la présente session.

Depuis la dernière session de votre honorable Chambre, il a été reçu des présents d'ouvrages légaux, parlementaires et autres, du congrès des *Etats-Unis*, à *Washington*; des *Etats du Vermont* et de *New-York*, et de la province de l'Isle du *Prince-Edouard*, dont des listes sont annexées au présent rapport, appendice A.

En retour de ces dons, des copies des Journaux de votre honorable Chambre, avec les Appendices, de la dernière session, et telles autres publications parlementaires convenables de notre législature provinciale, ont été transmises, par l'ordre du greffier de l'assemblée à la bibliothèque du congrès, et à la bibliothèque de l'Etat du *Vermont*.

En conformité d'une résolution et de l'ordre de votre honorable Chambre, d'après une recommandation du comité conjoint de la bibliothèque, des soumissions ont été demandées par annonces, et un contrat fait pour la reliure des journaux de la Chambre des Communes Impériales, ainsi que les votes et délibérations du même corps, présentés à la bibliothèque dans l'année 1850. Les soumissions les plus basses ayant été faites par MM. *Armour* et *Ramsay*, l'ouvrage leur a été confié, et il a été exécuté d'une manière très avantageuse et satisfaisante.

Pendant la vacance quelques achats ont été faits, pour une légère somme, consistant en copies extras des journaux pour compléter des séries. Une série unique, et presque complète de la gazette officielle du *Haut-Canada* jusqu'à l'époque où elle a cessé de paraître; quelques dictionnaires et autres ouvrages d'une très grande utilité. Une liste de ces ouvrages est annexée à ce rapport, et marquée A.

Par ordre des Orateurs des deux Chambres, il a été pris et mis de côté, à même l'allocation de l'année dernière une somme de £270, pour se procurer des ouvrages sur l'histoire du *Canada* et de l'*Amérique*, pour remplacer en partie la riche collection qui avait été ci-devant faite par M. *Furibault*. Ce monsieur a été chargé de l'acquisition de ces livres, dans la conviction qu'on n'aurait pu la placer entre de meilleures mains. La plus grande partie des ouvrages choisis par lui a déjà été reçue et est énumérée dans l'appendice B, qui se trouve à la fin de ce rapport. On peut s'attendre que le reste arrivera à temps.

Le nombre des volumes actuellement dans la bibliothèque (à part la collection américaine, qui est encore à *Québec*,) peut être estimé à environ £3,500; le tout est en bon ordre.

Le tout est respectueusement soumis.

WILLIAM WINDER,

Bibliothécaire de l'Assemblée Législative.
Bibliothèque Parlementaire,
21 mai 1851.

APPENDICE A.

Liste des livres présentés à la bibliothèque, depuis le dernier rapport du bibliothécaire de la dernière session.

Présentés par l'honorable *H. J. Boulton*, M.P.P.

Statutes of State of New-York, pour 1847. 2 vols.
Statuts Révisés du Bas-Canada; avec tables. 2 vols.
Charlemagne: poème, par L. Bonaparte. 1814.
Chappel's Voyage to Newfoundland and Labrador. 1818.

Haliburton's History of Nova Scotia. 2 vols. 1829.
Boulton's (H. J.) Sketch of Upper Canada. 1826.
Trials arising out of disputes between Lord Selkirk and the North-West Company. 1819.
Epitome of Laws of Nova Scotia. 1 vol. 1832.

Présenté par l'honorable *W. B. Robinson*, M.P.P.

Mirror of Parliament of Canada, pour 1846.

Don du Conseil Législatif de la *Nouvelle-Ecosse*.
Laws of Nova Scotia, de 1758 à 1850. 8 vols.
Journals of Legislative Council of Nova Scotia, de 1838 à 1850. 13 vols.

Don du Conseil Législatif de l'Isle du *Prince-Edouard*.

Journals of the Legislative Council of Prince Edward's Island, de 1836 à 1850. (Moins ceux de 1839.) 15 vols.

— of the House of Assembly of Prince Edward's Island, de 1831 à 1850. 20 vols.
Laws of the Island, pour 1850.

Présentés par *E. B. O'Callaghan*, écuyer, M. D.

First Report of English Poor Law Commissioners.
Report on Patents in the United States, pour 1849.
Part I.

Présenté par l'honorable *R. C. Winthrop*.

Hickey's American Constitution. 1851.
Patent Report pour 1849. Part I.

- Proceedings in Senate on Slavery Question, en 1850.
Obituary Adressess, on the death of President Taylor. 1850.
- Présenté par la Société Historique du *Vermont*.
Tolman's Digest of the Laws of Vermont. 1808.
Présenté par *G. F. Houghton*, écuyer, du *Vermont*.
Vermont State Papers. 1823.
Don de la Bibliothèque du Congrès des *Etats-Unis*.
Diplomatic Correspondence of the United States, de 1783 à 1789. 7 vols.
——— Nouvelles Séries. 10 vols.
Laws, &c., of United States respecting Public Lands. 2 vols.
Cases of Contested Elections in Congress, de 1789 à 1834.
Digest of Commercial Regulations between the United States and Foreign Countries. 3 vols.
Treaties between the United States and Indian Tribes, de 1778 à 1837.
Military Laws of United States.
Tone's School of Cavalry for the United States.
Lallemand's Treatise on Artillery. 2 vols.
Infantry Tactics for Army of United States. 2 vols.
——— Nouvelles Séries. 3 vols.
Tactics for the Cavalry, Light-Infantry and Riflemen of the United States.
Manœuvres of Artillery. 4 vols.
Tactics, &c., for Militia and Volunteers of the United States.
Barton on Marine Hospitals.
Silliman on the Sugar Cane and Sugar.
Report on Explosions of Steam-Boilers.
Compendium, and Tables, of the Sixth Census in the United States, en 1840. 2 vols.
Statistics of the United States, under Sixth Census.
Census of Revolutionary or Military Pensioners, under the Sixth Census.
African Repository and Colonial Journal, pour diverses années, de 1831 à 1848. 10 vols.
American Archives. 4me série. Vol. 1 à 5.
Congressional Papers, Journals, and other Documents, de 1841 à 1849. 142 vols.
- Don de l'Etat du *Vermont*.
Vermont Reports, de 1834 à 1850. 15 vols.
Washburn's Digest of Vermont Reports. 1845.
Thompson's History of Vermont. 1842.
Laws of Vermont; revised, jusqu'à 1834. 2 vols.
——— Revised, jusqu'à 1839.
——— De 1830 à 1850. 6 vols. (Excepté celles de 1840, pas envoyées.)
Vermont Senate Journals, de 1836 à 1850. 6 vols.
——— Representatives' Journals, de 1836 à 1850. (Excepté ceux de 1840, pas envoyés.) 8 vols.
——— Council of Censors' Journals, held between 1820 and 1849.
——— Conventions Journals, held between 1821 and 1850.
——— Geology Reports, de 1845 à 1848.
——— Common School Reports, pour 1828, et de 1846 à 1850.
——— Auditor of Accounts' Reports, de 1843 à 1850.
Catalogue of Vermont State Library. 1850.
Digest of Patents. United States. 1790 à 1839.
- Don de l'Etat de *New-York*. (En addition à ceux envoyés l'année dernière.)
Laws of New York, pour 1850.
Senate Journals and Documents, pour 1850. 4 vols.
- Assembly Journals, and Documents, pour 1850. 10 vols.
Reports on Common Schools, pour diverses années, 1838 à 1850. 3 vols.
——— on State Normal School, de 1846 à 1850.
——— on Hartford Deaf and Dumb Asylum, pour 1837 à 1845.
Report on the Perkins' Institution for the Blind, pour 1846.
O'Callaghan's Documentary History of the State of New York. 1er vol.
- Ajoutés à la Bibliothèque par achat, ou par échange Parlementaire, pendant la dernière session, et pendant la vacance.
British American Journal of Medical and Physical science. Vols. 1 à 5. 1845-1850.
Journals of the House of Commons. Vols. 104 et 105, pour 1849 et 1850.
——— of the House of Lords, pour 1849.
Hansard's Parliamentary Debates, du vol. 104 au vol. 113. (Fin de la session 1850.)
Report of the Canada Committee, en 1828.
Canadian Review. Vols. 1, 2 et 3. 1824-1826.
Collections, in print and in manuscript, made by the late David Chisholme, écuyer, towards a History of Lower Canada. 5 vols.
Windham and Huskisson's Select Speeches. 1845.
Cannigs's Select Speeches. 1836.
Angell and Ames. On Corporations. 1846.
Whitelock's Notes on the King's Writ for choosing Members of Parliament. 2 vols. 1766.
Bouvier's American Law Dictionary. 2 vols. 1846.
Hammond's Criminal Code. 6 vols. 1825-1829.
Upper Canada Queen's Bench and Practice Court Reports. Vols. 1 à 6. 1845-1850.
Upper Canada Jurist. Vols. 1 et 2. 1845-1848.
Cameron's Digest of Cases in Queen's Bench, de la 10me Geo. IV, à 3 Victoria. 1840.
——— Statutes and Rules of Court. 1844.
Grant's Reports of Cases in Chancery in Upper Canada. Vol. 1. 1850.
Cooper's Rules and Practice of the Court of Chancery in Upper Canada. 1851. (Deux exemplaires.)
Majoribank's Travels in New South Wales. 1847.
——— Travels in New Zealand. 1850.
Journals of Assembly of New Brunswick, pour 1850.
Laws of New Brunswick, pour 1850.
Journals of Newfoundland, pour 1850.
The Holy Bible.
Gilbart on Banking. 2 vols. 1849.
Gilbart on Banking in America. 1837.
Tooke on Currency.
Smith's Canada; Past, Present and Future. Vol 1. 1851. (Deux copies.)
Agricultural Journal of Lower Canada. Vols. 1, 2, et 3, pour 1848, 1849 et 1850.
——— le même ouvrage. 3 vols.
Imperial Statutes, pour 1850. (Deux copies.)
Boyer's French and English Dictionary. 1848.
Webster's American Dictionary of the English Language. 1850
Andrews' Latin and English Lexicon. 1851.
Riddle and Arnold's English-Latin Lexicon. 1849.
Boiste. Dictionnaire Français. 1851.
Putnam's, World's Progress; a Dictionary of Dates 1850.
Appleton's Library Manual. 1849.
Cushing's Rules for Deliberative Assemblies. 1850. (Deux exemplaires.)
American Almanac, pour 1851.
Canada. Selected Papers from Sessional Papers of the House of Commons, respecting,—de 1832 à 1849. 13 vols.
Ungewitter's Europe, Past and Present. 1850.

- Hunt's Merchants Magazine, de 1839 à 1850. 23 vols.
- Home and Colonial Library. Volumes complétant les séries :—
- Head's Stokers and Pokers.
 - St. John's Libyan Desert.
 - Gleig's Life of Monro.
 - Buxton's Memoirs.
 - Irving's Life of Oliver Goldsmith.
- Canada Gazette pour 1850. (Deux exemplaires.)
- Statutes of last Session. (Anglais) cinq exemplaires. (Français) cinq exemplaires.
- Rowse's Directory for York and Toronto, pour 1850-1851.
- Huston, Répertoire National, ou Recueil de Littérature Canadienne. Vols. 1 à 3. 1848.
- Whittaker's Edition of Pinnoek's Goldsmith's History of England. 1849.
- Sundry duplicate Copies of Provincial Journals and Statutes.
- Upper Canada Official Gazette, pour 1822, et de 1826, jusqu'à sa discontinuation en 1845. 20 vols.
- Statutes of Upper Canada, de 1791 à 1834. 4 vols.
- Journals of the Legislative Council of Upper Canada, pour 1828, et de 1830 à 1839-40. 13 vols.
- of Canada, pour 1846, 1847, 1849 et 1850. 4 vols.
- Journal of Education of Upper Canada, pour 1848, 1849 et 1850. Vols. 1 to 3.
- Watts' Bibliotheca Britannica; or General Index to British and Foreign Literature. 4 vols. 1824.
- Report on Schools of Nova Scotia, pour 1850.
- Keele's Provincial Justice. Nouvelle Edition. 1851.
- Aussi quelques pamphlets non énumérés.
-
- Livres de loi achetés avec l'autorisation du Comité de la Bibliothèque, et reçu depuis l'ouverture de la présente Session.
- American Law Library; 5e Série; comprenant les réimpressions suivantes des meilleurs livre de loi anglais, viz:—
- (I.) Sugden on Powers. 2 vols en 1. 1817.
 - (II.) Smith's Mercantile Law. 1841.
Comyn on Usury. 1834.
Willock on the Office of Constable. 1840.
 - (III.) Woolrych on the Law of Ways. 1834.
Beames' Doctrine of Courts of Equity, respecting Costs. 1838.
Sugden's Letters on Estates. 1834.
 - (IV.) Cross on the Law of Lien and Stoppage. 1841.
Ellis on Fire and Life Insurance. 1834.
Cornish on Uses. 1834.
 - (V.) Stephen's Criminal Law. 1840.
Ram's Science of Legal Judgement. 1835.
Bennet on the Master's Office. 1842.
 - (VI.) Shelford's Law of Marriage and Divorce. 1841.
 - (VII.) Wooddesson's Lectures on the Law of England; with notes by Williams. 3 vols. Vols. 1 et 2. 1842.
 - (VIII.) ——— Vol. 3. 1842.
Goldsmith's Doctrine and Practice of Equity. 1843.
Pitman's Law of Principal and Surety. 1843.
 - (IX.) Wordsworth's Law of Joint Stock Companies. 1843.
Joy on Confessions and Challenge of Jurors. 1843.
 - (X.) Macpherson's Law relating to Infants. 1843.
Wills' Rationale of Circumstantial Evidence. 1843.
 - (XI.) Bisset on Estates for Life. 1843.
Preston on Estates, with reference to the Law of Merger. 1843.
Winslow on Plea of Insanity in Criminal Cases. 1843.
 - (XII. & XIII.) Smith's Leading Cases; with American Notes. 2 vols. 1847.
 - (XIV.) Browne on Actions at Law. 1844.
Joy on the Evidence of Accomplices. 1844.
 - (XV.) Sewell on the Law of Sheriff. 1845.
 - (XVI.) Best on Presumptions of Law and Fact. 1845.
Miller on Equitable Mortgages. 1845.
Russell on Factors and Brokers. 1845.
Notes on Leading English Cases.
 - (XVII.) Hubback on Succession to Property and Peerages. 1845.
 - (XVIII.) Bell on Contracts of Sale. 1845.
Archbold's Law of Nisi Prius. Vol. 1. 1848.
 - (XIX.) ——— Vol. 2. 1848.
Broom's Legal Maxims. 1850.
 - (XX.) Tamlyn's Law of Evidence in Chancery. 1846.
Billing's Law of Awards and Arbitrations. 1846.
Grady's Law of Fixtures and Diliapidations. 1846.
 - (XXI.) Lewis on the Law of Perpetuity. 1846.
Notes to recent English Leading Cases.
 - (XXII.) Archbold's Law of Landlord and Tenant. 1846.
Cooke on the Law of Defamation. 1846.
 - (XXIII & XXIV.) Crabb on the Law of Real Property; with American Notes. 2 Vols. 1846.
 - (XXV.) Smith's Law of Contracts. 1850.
Broom on Parties to Actions. 1847.
Cole on Criminal Informations and Quo Warranto. 1847.
 - (XXVI.) Pulling's Law and Usage of Mercantile Accounts. 1847.
Blackburn on Contracts of Sale. 1847.
Phillimore's Law of Domicil. 1847.
 - (XXVII.) Lee on Abstracts of Title to Real Property. 1847.
Oliphant's Law concerning Horses, Racing, Wagers, and Gaming. 1847.
 - (XXVIII.) Watson on Arbitrations and Awards. 1848.
Macqueen on Husband and Wife. Part 1. 1848.
 - (XXIX.) Smith on Actions at Law; with American Notes. 1848.
Worthington on Wills; with American Notes. 1848.
Long's Discourses on Jurisprudence. 1848.
Coode on Legislative Expression. 1848.

- (XXX.) Byles on Bills of Exchange, etc.; with American Notes. 1848.
- (XXXI.) Williams' Principle of the Law of Personal Property. 1848.
Raymond on the Bill of Exceptions. 1848.
Notes of recent English Leading Cases. 1848.
Whitworth's Equity Precedents; with Notes on Pleading and Evidence. 1848.
- (XXXII.) White and Tudor's Leading Cases in Equity; with American Notes. 1849.
- (XXXIII.) Sugden on the Law of Property; with American Notes. 1849.
- (XXXIV.) Russell on Arbitrators, Submissions and Awards. 1849.
- (XXXV.) Macqueen on Husband and Wife. Part II. 1849.
Lewis' Supplement to his Treatise on the Law of Perpetuity. 1849.
Best on the Principles of Evidence. 1849.
- (XXXVI.) Batten's Law of Contracts. 1850.
Bell on Property of Husband and Wife. 1850.
- (XXXVII.) Adams on the Doctrine of Equity. 1850.
Forsyth on the Custody of Infants. 1850.
- (XXXVIII.) Coote on the Law of Mortgages; with American Notes. 1850.
- (XXXIX.) Wildman's Institutes of International Law. Vol. I. 1850.
- Jarman on Wills; with American Notes, by Perkins. 2 vols. 1849.
- Blydenburgh. On the Law of Usury. 1844.
- Reeve. On the Law of Descents in American States. 1825.
- Gilpin's Opinion's of Attorneys General of the United States, from 1789 to 1841. 2 vols. 1841.
- Hare and Wallace. American Leading Cases. 2 vols. 1851.
- Thornton's Conveyancing, Testamentary and Registry Laws of the American States. 1847.
- Smith's Commentaries on Statute and Constitutional Law. 1848.
- Bullard and Curry. Digest of the Laws of Louisiana. 1842.
- Marvin's Legal Bibliography. 1847.
- Wharton's American State Trials, during the Washington and Adams Administrations. 1849.
- Hilliard's American Jurisprudence. 1848.
- Livingston's Penal Laws of Louisiana. 1833.
- Lieber's Manual of Political Ethics. 2 vols. 1838.
- Bancroft's History of the United States. Vols. 1 à 3. 1842-1848.

Ouvrages sauvés lors de la destruction des bibliothèques du parlement, à *Montréal*, et remis à la bibliothèque depuis la date du dernier rapport:—

- Repton. On Landscape Gardening. 1840.
Mémoires de Madame Roland. 2 vols. 1821.
Pepys' Memoirs and Diary. Vols. 1 à 3. 1828.
Sully, Duc de. Mémoires. 10 vols. 1788.

Ouvrages achetés sous la direction du comité de la bibliothèque, pour en encourager la publication; et qui seront distribués comme il sera ci-après ordonné:—

- Christie's History of Lower Canada. Vol. 3. 150 Copies.

Keeser's Prize Essay on Canals. Édition Anglaise. 250 Copies. (Le tout se trouve chez les Imprimeurs.)

—Édition Française. 408 Copies.

Huston. Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne. Vols. 1 à 4. 100 Copies, N. B. Ces livres ne sont pas encore arrivés mais M. Huston dit qu'ils seront reçus sous peu.

Continuation des publications périodiques que l'ancienne Bibliothèque recevait. Ces volumes ont été envoyés, par quelque erreur de nos agents, quoique ordre ait été donné d'en discontinuer l'envoi.

Edinburgh Review. Vol. 91.

Gentleman's Magazine, for 1850. 1 vol.

Repertory of Patent Inventions. Vol. 15.

Index Volume to Edinburgh Review.

Mechanics' Magazine. Vol. 52.

Reçu en vertu de l'Acte concernant la propriété littéraire.

Keele's Provincial Justice, or Magistrates' Manuel. troisième Edition. 1851.

APPENDICE B.

Liste des ouvrages relatifs à l'histoire de l'Amérique, acquis depuis la dernière session de 1850, par G. B. Faribault, écuyer.

Alegambe. Mortes illustres de Societate Jesu. 1657.

American Political Tracts. 1774 à 1807.

Acuna's Rivière des Amazones.

Atwater's Western Antiquities.

Almanach de Québec. 1846 et 1849.

Almanach de Montréal. 1831.

Abstract of the Custom of Paris. 1774.

Answer to Observations on Government of Canada. 1790.

Anspach's History of Newfoundland. 1819.

Address. Affairs in America. 1766.

Agassiz. Resources of Lake Superior.

Belknap's New Hampshire. 3 vols. 1842.

Bradford's Massachusetts. 3 vols. 1822.

Burton's Empire in America. 1685.

Bartram's Travels. 1751.

Barton's Commerce of the Western Lakes. 1846.

Beamish's Discovery of America.

Blome's Description of Jamaica. 1678.

Barrère. La France équinoxiale. 1751.

Bridel. Avis aux Emigrés. 1803.

Bosworth's Hochelaga Depicta. 1839.

Barbé-Marbois. La Louisiane. 1829.

Bandini. Vita di Amerigo Vespucci. 1750.

Bossu. Voyages en Amérique.

Beverly's Virginia. 1722.

Barloe's Vision of Columbus. 1787.

Beltrami. Voyage à la Rivière Sanglante. 1824.

Blome. State of Jamaica. 1687

Bouquet. Expédition contre les Indiens. 1767.

Birbeck's America. 1818.

Blackford. Colonies Anglaises. 1765.

Customs of Micmac Indians. 1758.

Considerations on Colonies. 1765.

Considerations on Settlements on Mississippi. 1720.

Chauncey. Reduction of Louisbourg. 1745.

Concessions to America. 1807.

Church's Indian Wars. 1829.

Cavendish's Debates on the Canada Bill. 1774.

Camus. Mémoires de Debry. 1802.

Cornuti. Canadensium Plantarum. 1635

Charlevoix's Voyage to N. America. 2 vols. 1766.

—History of Paraguay. 2 vols. 1769.

—Histoire du Paraguay. 6 vols. 1757.

Correspondance de Lord Germaine. 1784.

Columbia. Account of the Country. 2 vols. 1822.

Cobbett. Porcupine's works. 13 vols. 1811.

- Cluny's American Traveller, 1769.
 Chevalier. Lettres sur l'Amérique. 1838.
 Chas et Lebrun. Révolution de l'Amérique. 1801.
 Campaigns at New Orleans.
 Canadian Pamphlets. 1814-1836.
 Champlain. Voyages en la N. France. 1619.
 — Autre Édition. 1627.
 — Autre Édition (réimpression). 2 vols. 1830.
 Catlin's Notes on American Indians. 2 vols. 1841.
 Canada. Tracts, from 1827 to 1829.
 Colden's Five Indian Nation. 2 vols. 1755.
 Coréal. Voyages aux Indes. 3 vols. 1738.
 Calvetonis. Novæ novi orbis Historiæ. 1578.
 Creuxis' Historia Canadensis. 1664.
 Connecticut. History of its Settlement. 1781.
 Connecticut. Sketch of. 1824.
 Correspondance de Cortès avec Charles-Quint. 1779.
 Canadian Freeholder. 3 vols. 1777.
 Conduct of War under Gage, etc. 1780.
 Cugnet. Traité des Fiefs.
 Drake's Cincinnati. 1815.
 Documents on Mississippi River.
 Douglass' Summary of N. America. 2 vols. 1755.
 Dulac. Voyage dans les deux Louisianes. 1805.
 — (Le même en Anglais.)
 Duvalon. La Colonie Espagnole du Mississippi. 1803.
 DuPratz. Histoire de la Louisiane. 3 vols. 1758.
 Dufey. Révolutions de l'Amérique. 2 vols. 1827.
 Débats entre la Compagnie du N. Ouest et le Lord Selkirk.
 Diereville. Voyage en Acadie. 1708.
 Dumont. Mémoires sur la Louisiane. 1763.
 Description of Nova Scotia. 1825.
 Darby's Tour from New-York to Detroit. 1819.
 Dauberteuil. Essai sur les Anglo-Américains. 2 vols. 1781.
 Denton's New-York. 1845.
 Dutertre. La Guadeloupe.
 Disputed North-East Boundary.
 Ellis's Journey to New Britain. 1820.
 Egmont's Memorial.
 Early Jesuit Missions in Canada.
 Engel, sur les Pays Septentrionaux. 1765.
 Emigration. Information relating to. 1832.
 — Practical advice to Emigrants. 1834.
 — Hints, and disadvantages of. 1833
 Egede's Greenland.
 Enquiry into Conduct of Gen. Putnam. 1819.
 Essay on the course pursued towards the Colonies. 1755.
 England and America. 1834.
 Edward's West Indies. 2 vols. 1776.
 Endowment of Education in Canada. 1838.
 Force's Tracts on Origin, etc., of the American Colonies. 2 vols. 1836.
 Flint's Letters from America. 1822.
 Feuilletons Historiques. 1826-1836.
 Falconer's Discovery of the Mississippi, etc. 1844.
 Folsom's Despatches of Cortès. 1843.
 Franklin on Emigration to America. 1784.
 French Proposals relating to Newfoundland. 1712.
 Garcilasse. Histoire des Incas. 2 vols. 1704.
 Garcias. Origen de los Indias. 1729.
 Galvano's Discoveries of the World. 1601.
 Godley's Letters from America. 2 vols. 1844.
 Gage. Voyage dans la Nouvelle Espagne. 2 vols. 1721.
 — Survey of West Indies. 1667.
 Gordon's United States. 4 vols. 1788.
 Gray's Letters from Canada, 1809.
 Gomara. Voyages aux Indes. 1588.
 Holmes' Annals of America. 2 vols. 1826.
 History of the American War. 3 vols. 1779.
 Histoire de la Guerre d'Amérique. 1787.
 Hackluyt's Voyages. 2 vols. 1599.
 Head's (Sir F. B.) Narrative.
 Howe's Narrative.
 Head's Forest Scenes. 1838.
 Histoire des Colonies Anglaises. 1755.
 Histoire de la Nouvelle Écosse. 1749.
 Horni. De Originibus Americanis. 1652.
 Hennepin. Description de la Louisiane. 1687.
 — Nouveau Voyage. 1698.
 Hubbard's Indian Wars. 1775.
 Howison's European Colonies. 2 vols. 1834.
 Humboldt's Researches. 2 vols. 1814.
 — Personal Narrative. 3 vols. 1815.
 Hawkins' Guide to Quebec. 1841.
 Interest of Great Britain regarding Canada, etc. 1760.
 Johnson. Taxation no Tyranny. 1775.
 Jeffery's History of the French Dominions in America. 1775.
 James. Naval Occurrences. 1817.
 Jefferson's Notes on Virginia. 1782.
 Journal d'un Voyage à la Louisiane. 1768.
 Keith's British Plantations. 1738.
 Knickerbocker's History of New York. 1820.
 Knox's Journal of Campaigns in North America. 2 vols. 1769.
 Letter to a Noble Lord on the Expedition to Canada. 1712.
 Linschot. Navigation aux Indes. 1619.
 Lafiteau. Mœurs des Sauvages Américains. 2 vols. 1724.
 Lescarbot. Histoire de la Nouvelle France. 1618.
 Léry. Voyage au Brésil. 1611.
 Long. Voyages chez les Sauvages de l'Amérique. 1795.
 Lact. Notæ ad dissertationem de Origine Gentium. 1643.
 Letter to a friend on the Expedition to Canada. 1712.
 Letter to Commander of Forces in Canada. 1760.
 Letter on Posture of Affairs in America. 1766.
 Letters to a Nobleman on War in America. 1766.
 Lyon's Narrative—Account of affair at Prescott. 1843.
 Las Casas. Histoire des Indes Occidentales. 1642.
 — Voyages et découvertes des Espagnols. 1698.
 Labat. Voyages aux Isles de l'Amérique. 6 vols. 1722.
 Lahontan. Voyages dans l'Amérique Septentrionale. 2 vols. 1728.
 Le Beau. Aventures parmi les Sauvages. 2 vols. 1728.
 Leclercq. Nouvelle Relation de la Gaspésie. 1691.
 Life of Lord Sydenham.
 Lake George in 1845.
 Lower Canada Watchman.
 Memoirs of the Historical Society of Pennsylvania. 3 vols. 1826-40.
 Minot's History of Massachusetts. 1788.
 Macdonald's Narrative—Lord Selkirk's Settlement. 1816.
 Morse's Annals of the American Revolution. 1824.
 Mante's History of the War in America. 1762.
 Maxwell's Run through the United States. 2 vols. 1841.
 Marquette et Joliet. Découvertes des Pays et Nations Sauvages. 1681.
 Mémoires des Commissaires—Possessions en Amérique. 3 vols. 1755.
 Masères. Commissions, &c.: Province of Quebec. 1772.
 — Canadian Freeholder. 3 vols. 1777.
 Murrays Account of British America. 3 vols. 1839.

- Murray's History of the United States. 3 vols. 1844.
- Morse's American Gazetteer.
- McCarthy. Dictionnaire de Droit du Canada, Missions du Diocèse de Québec. 2 vols. Missions du Diocèse de Montréal.
- Malouet. Administration des Colonies. 5 vols. 1801.
- Magrath's Letters from Canada. 1833.
- Mackenzie's Voyages,—Montreal to the Pacific. 1801.
- Massachusetts. Historical Collections. 29. vols. 1806—1846.
- McCulloch's Researches on the Aborigines of America. 1829.
- McGregor's Observation on Emigration. 1829.
- Mercur Français de 1605 à 1644. 25 vols.
- Memoirs of Sergeant McLeod, of Wolfe's Army. 1791.
- Notices et Documents sur les Biens des Jésuites.
- Narative of Boston Massacre. 1770.
- Navigation of the Mononghela, &c. 1808.
- Nova Scotia,—Description of. 1825.
- Her Majesty's Right to the Colony. * 1756.
- Nouvelle-Écosse,—Histoire de sa Géographie. 1749.
- Neptune Americo-Septentrional (Atlas).—1780.
- Occurrences in Lord Selkirk's Settlement. 1817.
- Otis on Rights of British Colonies. 1765.
- Objections to taxing British Colonists. 1765.
- Occurrences of the War in North America. 1766.
- Orr on Possession of Louisiana by the French. 1803.
- Ordinances of Quebec. 1764—1767.
- Paine's Sermon on the Taking of Louisbourg. 1746.
- Proposals for uniting English Colonies. 1757.
- Political Debates on Canadian Affairs. 1766.
- Paine's Common Sense. 1776.
- Letter to Raynal on America. 1781.
- Proceedings between Governor Carleton and Chief Justice Livius. 1779.
- Petitions from the province of Quebec for a Constitution. 1791.
- Priest's American Antiquities. 1841.
- Paw (de) Recherches sur les Américains. 3 vols. 1771.
- Pernetty. Examen des Recherches de DePaw. 2 vols. 1772.
- Palmer's Travels in Canada, etc. 1818.
- Pilote de Terre-Neuve, avec Atlas. 1784.
- Payan's Description of the River Amazonas. 1661.
- Pownall's American Colonies.
- Progress of Discovery in North America. 1833.
- Political Annals of Lower Canada. 1828.
- Quebec—Proceedings of Inhabitants for a House of Assembly. 1775.
- Additional Papers to the above. 1776.
- Robson's Account of Hudson's Bay. 1752.
- Recueil des Lois des Colonies Anglaises. 1778.
- Regulations respecting Taxes in the Colonies. 1765.
- Reply to Observations of Gen. Howe. 1781.
- Remarks on Lord Durham's Report. 1839.
- Rochefort. Histoire des Antilles. 2 vols. 1667.
- Relation de Tobago. 1676.
- Rogers. Ponteach, a Poem. 1776.
- Ramusio. Delle Navigazione et Viagi. 3 vols. 1563.
- Rafinesque. American Nations. 1836.
- Travels and Researches in America. 1836.
- Annals of Kentucky. 1824.
- Robinson on Measures respecting the Colonies. 1774.
- Remarks on the Government of Quebec.
- Report on Claims of Lorette Indians.
- Report on Crown Lands.
- Report on Education.
- Responsible Government. 1842.
- Rogers' Concise Accounts of North America. 1765.
- Report of State Trials at Montreal. 2 vols. 1839.
- Relief of Montreal Sufferers by fire in 1765.
- Soulés. Troubles de l'Amérique Anglaise. 4 vols. 1787.
- State of British and French Colonies. 1755.
- State of Government—Province of Quebec. 1790.
- Smith's True Travels and Adventures. 1630.
- Smith's History of Virginia. 1819.
- Smyth's Tour in the United States. 2 vols. 1784.
- Smith's Discourses—Events of the war. 1759.
- Oration in Memory of Montgomery. 1766.
- Smith's Description of New England. 1616.
- Smith's History of New-York. 1757.
- Smyth's Topography of Upper Canada. 1813.
- Sketch of British Fur Trade. 1816.
- Strachan's Letter to the Earl of Selkirk. 1816.
- Simon's Indians of America identified. 1836.
- Indians' Descent from the Tribes of Israel 1836.
- Schoolcraft's Expedition through Upper Mississipi. 1834.
- State of Present Form of Government of Quebec. 1789.
- Sheffield's Observation on Commerce.
- Silliman's Tour between Hartford and Quebec. 1817.
- Travels of Missionaries in America. 1714.
- The Late Dispute between Britain and America. 1769.
- Thoughts on the Canada Bill, 1791.
- Tocqueville. Démocratie en Amérique. 3 vols. 1837.
- Trumbull's Reminiscences. 1840.
- Tracts on Canada.
- View of the United States. 1833.
- Voyage dans la Pensylvanie. 1801.
- Voyages au Nord. 10 vols. 1731.
- Vergennes. Mémoires sur la Louisiane. 1820.
- Vie de la R. M. Catherine de St. Augustin. 1671.
- Williamson. French and Indian Cruelty. 1762.
- Winthrop's History of New England. 2 vols. 1825.
- Winterbotham. View of the United States. 4 vols. 1799.
- Waser. Voyage to Isthmus of America. 1699.
- Warden. Chronologie Historique de l'Amérique. 10 vols. 1826.
- Woods' Residence in Illinois. 1822.
- Wyffliet. Histoire des Indes Occidentales. 1607.
- Warburton. Hochelaga. 2 vols. 1846.
- The Conquest of Canada. 2 vols. 1849.
- Wilkes, Narrative of United States Expedition, and Atlas. 5 vols. 1845.
- Whitburne. Discovery of Newfoundland. 1620.

M. l'Orateur a informé la Chambre, qu'outre les livres donnés pour rétablir la bibliothèque parlementaire, et dont il a fait rapport le 17 mai 1850, à la suite des lettres circulaires qu'il avait adressées aux présidents de certaines législatures locales, etc., de nouveaux dons de livres avaient été reçus depuis cette époque, tant par la libéralité du Congrès Américain, des législatures de l'état de *Vermont* et de *New-York*, et du Conseil Législatif de la *Nouvelle-Ecosse*, que par la courtoisie spontanée de certains individus.

Il a alors communiqué à la Chambre quelques autres lettres sur le même sujet, ainsi qu'une liste des dons sus mentionnés :—

Cité de *Washington*.

26 novembre 1850.

Monsieur,—Par ordre du comité conjoint de la bibliothèque du Congrès, j'ai l'honneur de vous envoyer, pour la bibliothèque de l'Assemblée Législative du Canada, une copie des journaux imprimés du Sénat et de la Chambre des représentans des Etats-Unis, ainsi qu'une copie des documents exécutifs,

M. l'Orateur fait rapport des dons faits à la bibliothèque.

Lettre du bibliothécaire du Congrès des E. U.

rapports de comité, documents divers, etc., publiés par les Chambres du Congrès, lors de leurs sessions annuelles, depuis l'année 1842, jusqu'à l'année 1849, ces deux années incluses.

J'envoie aussi, une copie de la "Diplomatic Correspondance of the United States," en sept volumes, et une copie des cinq premiers volumes des "American Archives," qui ont été publiés,—les autres volumes seront envoyés à mesure qu'ils seront publiés,—avec copie de différens livres, inscrits sur la liste accompagnant cette lettre. *

C'est l'intention du comité de la bibliothèque du Congrès de fournir à l'Assemblée Législative du Canada copie des journaux, rapports des comités, documents exécutifs et divers autres, etc., en continuation de ceux envoyés actuellement, aussitôt qu'ils pourront, après chaque ajournement du Congrès, être reliés pour cette fin.

Le comité a appris avec grand plaisir, par la voie d'Alpheus Todd, écuyer, votre assistant bibliothécaire, que copies des journaux, etc., de l'Assemblée Législative du Canada, seront à l'avenir régulièrement envoyées à la bibliothèque du Congrès; il m'enjoint de vous informer que ces documents seront très cordialement reçus, et que le compliment est apprécié avec reconnaissance.

Je suis, avec un sincère respect,
Votre obéissant serviteur,

JOHN S. MEEHAN,
Bibliothécaire du Congrès.

A l'honorable A. N. Morin,
Orateur de
l'Assemblée Législative du Canada.

État du Vermont,

Département Exécutif,

Montpelier, 14 nov., 1850.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse, copie d'une résolution passée par la Législature de cet État. En conséquence, j'ai fait transmettre à votre adresse, comme un don de l'État à la province du Canada, tels rapports, statuts, journaux législatifs et documents publics dont peut se passer la bibliothèque de l'État, et pour lesquels vous aurez la bonté de m'envoyer un reçu à votre loisir.

Quand à l'autre partie de la résolution, je serai heureux de recevoir annuellement de vous tous statuts, journaux, rapports, et documents de la province du Canada, dont l'on pourra convenablement se passer.

J'ai l'honneur, Monsieur,
D'être avec la plus haute considération,
Votre obéissant serviteur,

CH. V. WILLIAMS,

A l'honorable Orateur
du Parlement Provincial.

Halifax, Nouvelle-Ecosse,
9 août 1850.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une résolution passée par le Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse, dans sa session locale, et d'envoyer aussi à l'Assemblée Législative du Canada, une série des journaux du Conseil Législatif et des lois de la province de la Nouvelle-Ecosse.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre très obéissant et humble serviteur,

JOHN C. HALLIBURTON,
G. C. L.

Au Greffier de l'Assemblée Législative,
Toronto, Canada-Ouest.

* Cette liste a été omise, car les informations qu'elle contient se trouvent dans la liste générale des donations qui suivent ces lettres officielles.

Halifax, Nouvelle-Ecosse,
Chambre du Conseil Législatif,

23 janvier 1850.

Le président informe la Chambre, que pendant la vacance, il a reçu une lettre, datée, "Montréal, Canada, 3 juillet 1849," de l'honorable A. N. Morin, Orateur de l'Assemblée Législative du Canada, informant de la destruction par le feu, de la bibliothèque Législative, contenant 25,000 volumes, et qu'il a été autorisé par l'Assemblée Législative à communiquer officiellement avec les principaux corps représentatifs en Amérique et en Angleterre, pour les informer de l'étendue de cette perte, et solliciter leur généreuse assistance dans le rétablissement de la bibliothèque, en envoyant des copies des journaux de la Législature, des lois et autres documents publics dont l'on peut se passer.

Alors, M. McDougall, propose la résolution suivante:—

Résolu, Que le greffier transmette à l'Orateur de l'Assemblée Législative du Canada, copies de tous les journaux, lois, ou autres livres qui se trouvent en double dans la bibliothèque de cette Chambre.

Laquelle étant secondée, et la question ayant été posée, elle est adoptée unanimement.

JOHN C. HALLIBURTON,
Greffier du Conseil Législatif.

Liste des dons de livres de la bibliothèque parlementaire reçus depuis la clôture de la dernière session.

Liste des dons faits à la bibliothèque.

Du Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse.

Laws of the Province of Nova Scotia, de 1758 à 1850. 8 vols.

Journals of the Legislative Council of Nova Scotia, de 1838 à 1850. 13 vols.

De la bibliothèque du Congrès des Etats-Unis.
Diplomatic Correspondence of the United States, de 1783 à 1789. 7 vols.

—New Series: Edited by Jared Sparks.
10 vols.

Laws, &c., of the United States, respecting Public Lands. 2 vols.

Cases of Contested Elections in Congress, de 1789 à 1834.

Digest of Commercial Regulations between the United States and Foreign Countries. 3 vols.

Treaties between the United States and Indian Tribes, from 1778 to 1837.

Military Laws of the United States.

Tones School of Cavalry for the United States.

Lallamand's Treatise on Artillery. 2 vols,

Infantry Tactics for the United States Army. 2 vols.

—New Series; prepared by General Scott.
3 vols.

Tactics for the Cavalry, Light-Infantry, and Riflemen of the United States.

Manœuvres of Artillery. 4 vols.

Tactics, &c., for Militia and Volunteers of the United States.

Barton on Marine Hospitals of the United States.

Silliman on the cultivation of the Sugar Cane.

Report on Explosions of Steam-Boilers.

Compendium, and Tables, of the Sixth Census in the United States, in 1840. 2 vols.

Statistics of the United States, under the Census Act 1841.

Census of Revolutionary or Military Pensioners, under the Sixth Census, 1841.

American Archives; Fourth Series. Vols. 1 to 5. 1837-1844.

Congressional Papers, Reports, Journals and other Documents, respecting the Executive of the United States, the Senate, and the House of

Lettre du département exécutif de l'Etat de Vermont.

Lettre du greffier du conseil législatif de la N. E.

Representatives; pour les sessions de 1841 à 1849, inclusivement. 142 vols.

De l'État du Vermont.

Vermont Reports of cases decided in the Supreme Court, depuis 1834, jusqu'à 1850. 15 vols. 8vo.

Washburn's Digest of the Vermont Reports. 1845.

Thompson's History of Vermont, 1842.

Laws of Vermont, of a public and permanent nature, to 1834: Edited by Slade and Thompson. 2 vols. 1825-1835.

Revised Statutes, jusqu'à 1839.

Acts of the State of Vermont, de 1830 à 1850, (excepté 1840, pas envoyé). 6 vols.

Senate Journals of Vermont, de 1836 à 1850. 6 vols.

Journals of House of Representatives of Vermont, de 1836 à 1850, (excepté de 1840, pas envoyé.) 8 vols.

of Council of Censors, Vermont en 1820, 1821, 1827, 1834-5, 1841-2, et 1848-9. 1 vol.

of Conventions held in Vermont en 1821-2, 1828, 1836, 1843, et 1850. 1 vol.

Reports on Geology of Vermont, de 1845 à 1848, by the State Geologist. 1 vol.

Reports of Commissioners and Superintendent of Common Schools in Vermont, pour 1828, et de 1846 à 1850. 1 vol.

Reports of Auditor of Accounts of Vermont, de 1843 à 1850. 1 vol.

Catalogue of Vermont State Library, 1850.

Digest of Patents issued by the United States, de 1790 à 1839. 1 vol.

African Repository, and Colonial Journal; pour les années 1831-2, 1838 à 1844, 1846 à 1848. 10 vols.

De l'État de New-York.

(En addition à ceux déjà envoyés.)

Reports on Common Schools in the State, fait en 1838, 1840, 1841, 1844 et 1848 à 1850. 3 vols.

Reports on the State Normal School, pour les années 1846 à 1850. 1 vol.

Reports on Hartford Deaf and Dumb Asylum, pour 1837 et 1845; reliés avec un Report on the Perkins' Institution for the Blind, pour 1846.

O'Callaghan's Documentary History of New York. 1er vol. 1850.

Laws, Senate and Assembly Journals, and Documents of the State, pour 1850. 15 vols.

D'E. B. O'Callaghan, écuyer, M. D.

First annual Report of the English Poor Law Commissioners. 1835.

Report of Commissioners of Patents, in United States, pour 1849. Part I.

De l'Honorable R. C. Winthrop, M. C. des E. U.

Hickey's View of the American Constitution. 1851.

Patent Report, pour 1849. Part I.

Proceedings and Speeches in the Senate respecting the Slave Question, in 1850.

Obituary Addresses before Congress, and Funeral Sermon, on the death of the late President Taylor. 1850.

De la Société Historique de l'État du Vermont, par Henry Stevens, écuyer.

Tolman's Digest of the Laws of Vermont, up to 1807. 2 vols. in 1. 1808.

De G. F. Houghton, écuyer, de l'État de Vermont.

Vermont State Papers; compiled by W. Slade: 8vo. 1823.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Boutillier*,—la pétition de *C. T. DeMontigny*, écuyer, et autres, censitaires de l'augmentation de la seigneurie de *Mille-Isles*, comté de *Terrebonne*, et la pétition du révérend *Joseph Crevier* et autres, de la paroisse de *St. Pie*, comté de *St. Hyacinthe*.

Par M. *DeWitt*,—la pétition de *Julien Brossois* et autres, censitaires de la paroisse de *St. Clément* de *Beauharnois*, comté de *Beauharnois*.

Par M. *Prince*,—la pétition de *Peter Desjardins*, écuyer, et autres, du township de *Tilbury-Ouest*, comté de *Kent*.

Par M. *Laurin*,—la pétition de *Joseph Bruneau* et autres, miliciens du *Bas-Canada*; la pétition de *Louis Giguère* et autres, miliciens, du *Bas-Canada*, et la pétition de *Gervase Maccomber* et autres, miliciens de *Montréal*.

Par M. *Sanborn*,—la pétition de *William Brooks*, écuyer, et autres, syndics de l'académie de *Sherbrooke*, et la pétition de *J. Lougee* et autres, syndics de l'académie dans le township de *Compton*, district de *St. François*.

Par M. *Dumas*,—la pétition de *L. Archambault* et autres, censitaires de la seigneurie de *L'Assomption*, comté de *Leinster*; la pétition de la corporation du collège de *L'Assomption*, et la pétition de *J. O. A. Turgeon*, écuyer, maire, et *A. Gorrie*, secrétaire trésorier, de la municipalité du comté de *Terrebonne*.

Par M. *Morrison*,—la pétition d'*Angus D. Macdonell* et autres, et la pétition du conseil municipal du comté d'*York*.

Par Sir *Allan N. MacNab*,—la pétition de *Peter Hunter Hamilton*, écuyer, de la cité de *Hamilton*; la pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidentale, et la pétition de *Margaret Powlus* et *Catharine John*, de *Brantford*.

Par M. *Smith* de *Durham*,—la pétition de *James Madison Andrews* et autres, de *Port Hope*, comté de *Durham*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De *William Roe* et autres, de l'ancien arpentage du township de *Gwillimbury-Ouest*, comté de *Simcoe*; demandant que cette partie du dit township en soit détachée et annexée au comté d'*York*.

De *Septimus Tyrwhitt* et autres, du township de *King*, comté d'*York*; demandant que l'ancien arpentage du township de *Gwillimbury-Ouest*, ainsi que partie du nouvel arpentage d'icelui, soient détachés du dit township, et annexés aux townships voisins, dans le dit comté d'*York*.

De *John Black* et autres, des lots No. 7 et autres, jusqu'à 14 inclusivement, 1re concession du nouvel arpentage du township de *Gwillimbury-Ouest*; demandant que les dits lots, ainsi que l'ancien arpentage du dit township, soient annexés au comté d'*York*.

Du conseil municipal du comté de *Middlesex*; demandant qu'il soit pris des mesures pour empêcher l'exportation de billots de pin de la province.

Du conseil municipal du comté de *Middlesex*; demandant que les terres réservées pour le clergé soient vendues, et que les deniers en provenant soient employés aux fins de l'éducation en général.

De la municipalité du township d'*Orillia*; demandant qu'on fasse un octroi de terres aux habitants qui sont établis sur la ligne d'un certain chemin qui traverse la partie nord du dit township, ainsi que le township de *Matchedash*.

Du conseil municipal du comté de *Simcoe*; demandant qu'on ne retranche aucun township du dit comté.

Pétitions présentées.

Pétitions lues.

Du conseil municipal du comté de *Simcoe* ; demandant que l'ancien arpentage du township de *Gwillimbury-Ouest* ne soit pas détaché du dit comté.

De *John McLean*, du township de *Lochaber*, comté de l'*Outaouais* ; se plaignant de n'avoir pas reçu sa part de terres pour ses services comme quartier-maître dans la milice, durant la dernière guerre avec les *Etats-Unis*, et demandant justice.

De *James Wadsworth* et autres, résidant sur les deux rives de la rivière des *Outaouais* ; demandant une allocation pour améliorer la navigation de la dite rivière, en construisant des écluses aux rapides de *Paquet* et des *Allumettes*.

De la municipalité du comté de l'*Outaouais*, division No. 1 ; demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis le *Long-Sault*, sur l'*Outaouais*, ou la *Grande Rivière*, jusqu'à la tête du *Grand Calumet*, et pour construire des écluses au *Joachim*.

De *Peter Ayle* et autres, du comté de l'*Outaouais* ; demandant une allocation pour construire un chemin depuis le *Long-Sault* sur la *Grande Rivière* ou rivière des *Outaouais*, jusqu'à la tête du *Grand Calumet*.

De *N. F. Belleau*, écuyer, et autres, marchands, et autres du district de *Québec* ; demandant l'adoption de mesures pour protéger les pêches dans le golfe *St. Laurent*, entre la *Pointe des Monts* et les *Blancs Sablons*.

Du révérend *J. H. Dorion* et autres, missionnaires catholiques des townships de l'*Est* ; demandant qu'il soit pris des mesures pour coloniser et améliorer les dits townships, amender les lois municipales, changer les conditions qui régissent les lots du clergé, et établir et améliorer certains chemins et ponts dans les dits townships.

D'*E. Boudreau*, écuyer, et autres, de la *Baie St. Paul*, comté de *Saguenay* ; demandant une allocation pour faire un arpentage dans le but d'ouvrir un chemin à partir de la paroisse de *St. Urbain*, ainsi que de *Ste. Agnès*, jusqu'à la baie des *Ha! Ha!* et de là, jusqu'au lac *St. Jean*.

De *John Laurie* et autres, du township de *Vaughan* ; demandant la révocation des actes 12 Vic. chap. 29, et 13 et 14 Vic. chap. 81, et de tous autres actes qui auraient pour but de taxer les habitants pour la construction du chemin de fer de *Toronto* et du lac *Huron*, ou tout autre.

Des membres de l'école de médecine de *Québec* ; demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite école.

Du maire et des conseillers de *Québec* ; demandant qu'il soit pris des mesures pour promouvoir la construction d'un chemin de fer de *Québec* à *Halifax*.

Du conseil municipal de *Kamouraska* ; demandant une aide pour l'ouverture d'un chemin, et l'octroi de terres pour le même objet.

Du conseil municipal de *Kamouraska* ; demandant une allocation pour reconstruire le pont sur la rivière *Kamouraska*, dans la paroisse de *St. Louis*.

De *P. Malot*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Mathieu de Belœil*, comté de *Verchères* ; demandant l'adoption de mesures pour l'abolition de la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

Du barreau du *Bas-Canada*, formant la section du district de *Québec* ; demandant l'abrogation de cette disposition de la loi qui confère aux juges de la cour supérieure le droit d'établir, changer et modifier les tarifs, et que ce pouvoir soit transféré au barreau du *Bas-Canada*.

Sur motion de *M. Christie*, secondé par l'honorable *M. Boulton*,

Ordonné, Que la pétition du barreau du *Bas-Canada*, section du district de *Québec*, soit imprimée pour l'usage des membres de cette Chambre.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, du comité spécial, nommé pour préparer et rapporter des listes de membres pour composer les sept comités parlements ordonnés par cette Chambre, a fait rapport que le comité avait préparé des listes de membres en conséquence ; lesquelles ont été lues comme suit :—

- 1.—Des privilèges et élections.—L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'honorable *M. Boulton*, l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, *M. Cartier*, *M. Gagy*, l'honorable *M. Papineau*, *M. Polette*, *M. Richards* et l'honorable *M. Robinson*.—(9.)
- 2.—Des lois expirantes.—*M. Boulton*, de *Toronto*, *M. Mongenais*, *M. Chauveau*, *M. le solliciteur-général Drummond*, *M. Hopkins*, *M. Laurin*, *M. Lyon*, *M. Sanborn*, et *M. Smith*, de *Frontenac*.—(9.)
- 3.—Des chemins de fer et lignes télégraphiques.—L'honorable *M. Badgley*, *M. Cauchon*, *M. Dickson*, *M. Dumas*, l'honorable *M. Hincks*, *M. le solliciteur-général Macdonald*, l'honorable *M. Macdonald*, *Sir Allan N. MacNab*, *M. Morrison*, *M. Ross*, *M. Sherwood*, de *Brockville*, *M. Smith*, de *Durham*, et *M. Taché*.—(13.)
- 4.—Des divers bills privés.—*M. Boutillier*, l'honorable *M. Chabot*, *M. Fournier*, *M. Lacoste*, *M. Malloch*, *M. McFarland*, l'honorable *M. Merritt*, *M. Prince*, et *M. Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*.—(9.)
- 5.—Des ordres permanents.—*M. Chrysler*, *M. Fergusson*, l'honorable *M. LaTerrière*, *M. Lemieux*, *M. Letellier*, *M. Notman*, *M. Scott*, de *Bytown*, l'honorable *M. Sherwood* et *M. Wilson*.—(9.)
- 6.—Des impressions.—*M. Burrill*, *M. Hall*, *M. Holmes*, *M. Mackenzie*, *M. McConnell*, *M. McLean*, *M. Méthot*, *M. Sauvageau* et *M. Stevenson*.—(9.)
- 7.—Des dépenses contingentes.—*M. Armstrong*, *M. Bell*, *M. Christie*, *M. DeWitt*, *M. Flint*, *M. Fortier*, *M. Jobin*, *M. Johnson* et *M. Seymour*.—(9.)

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération, lundi prochain.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, un état détaillé des cautions et cautionnements enregistrés, préparé, en conformité de la 15^e sect. 4 et 5 Vic., chap. 91.

Pour le dit état, voir Appendice (D.)

L'honorable *M. Boulton* a proposé, secondé par *M. Christie*, et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour empêcher que les deniers publics soient employés à des objets qui n'auraient pas au préalable, été autorisés par une loi, et pour limiter l'octroi des pensions ; la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Chauveau*, *Christie*, *DeWitt*, *Dickson*, *Hopkins*, *Letellier*, *Mackenzie*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Meyers*, *Prince*, *Robinson*, *Sanborn*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Stevenson*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Egan*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Morrison*, *Price*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des*

Comités permanents.

Cautions et cautionnements.

Appendice D.

Bill relatif aux pensions et à l'argent publics.

DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de WENTWORTH, et *Taché*.
—(25.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi le neuf de juin prochain.

Ordonné, Que *M. Christie* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la tenue annuelle d'un second terme de la cour supérieure du district de *Gaspé*, aussitôt que les grands jurés auront représenté ce terme comme nécessaire.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que *M. Christie* ait la permission d'introduire un bill pour lever tous les doutes quant au droit des sujets de Sa Majesté en *Canada*, de faire la pêche dans le golfe *St. Laurent*, de prendre possession à cette fin de toutes les places non occupées sur la rive nord, ou côte du *Labrador*, dans les limites de la province, et d'occuper celles qu'ils jugeront convenables, et d'y exploiter librement les pêcheries.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi le neuf de juin prochain.

Ordonné, Que *M. Laurin* ait la permission d'introduire un bill pour rendre exécutoire les jugements des cours des commissaires dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que *M. Chauveau* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la loi du *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles ou mixtes peuvent être intentées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Alors, sur motion de *M. DeWitt*, secondé par *M. McFarland*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 26° die Maii;

ANNO 14°, VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

M. LORATEUR a mis devant la Chambre les comptes de la maison de la trinité de *Québec*, pour l'année expirée le 31 décembre 1850.

Pour les dits comptes, voir appendice (E.)

Et aussi, rapport de l'impression et distribution des actes publics, locaux et privés de la 3me session du Canada, 1850.

Pour le dit rapport, voir appendice (F.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *M. DeWitt*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Huntingdon*.

Par *M. Fortier*,—la pétition de la corporation du séminaire de *Nicolet*.

Par *M. Armstrong*,—la pétition du révérend *F. T. Lahaye*, agent général de la communauté de *St. Viateur*, pour les collèges de *l'Industrie*, *Chambly* et *Rigaud*.

Par *M. Sauvageau*,—la pétition d'*A. Merizzi*, écrivain, et autres, censitaires du comté de *Huntingdon*,

Par *M. Notman*,—la pétition de *James Rae*, et autres, conseillers du township de *Westminster*.

Par *M. Cauchon*,—la pétition de *N. F. Belleau*, écuyer, maire, au nom des citoyens de *Québec*.

Par *M. Guillet*,—la pétition de *David Trudel* et autres, censitaires du comté de *Champlain*.

Par *M. Laurin*,—la pétition de *C. H. Lassiseraye*, de *Montréal*.

Par *M. Fergusson*,—deux pétitions du conseil municipal du comté de *Waterloo*; la pétition de *W. D. Powell*, écuyer, président, et *Thomas Sanders*, greffier de la paix, au nom des magistrats de la cour des sessions trimestrielles pour le comté de *Waterloo*, et la pétition de la municipalité du township de *Guelph*.

Par *M. Lacoste*,—la pétition de la corporation du collège de *Chambly*.

Par *M. Dumas*,—la pétition d'*A. M. Delisle* et *W. H. Bréhaut*, écuyers, de *Montréal*; et la pétition de *E. G. Brown*, écuyer, et autres, du comté de *Beauharnois*.

Par *M. Taché*,—la pétition du révérend *P. Boucher* et autres, des paroisses de *St. Anne* et *Cap Chat*; la pétition de *F. X. Poulin*, écuyer, *M. D.*, et autres, de la paroisse de *St. Germain de Rimouski*; la pétition de *William E. Pagé* et autres, de *Métis*, comté de *Rimouski*; et la pétition de *Joseph Morency* et autres, pilotes, pour le port de *Québec*.

Par *M. Holmes*,—la pétition du révérendissime évêque catholique romain de *Montréal* et autres, la congrégation de l'église de *St. Patrice*, dans la cité de *Montréal*.

Par l'honorable *M. Boulton*,—la pétition de *John Rolph*, écuyer, et autres, licenciés en médecine; et la pétition de la compagnie du chemin de fer et du havre de *Woodstock* et du *Lac Erié*.

Par l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*,—la pétition de la compagnie des havre et quai de *Port Hope*.

Par l'honorable *M. LaTerrière*,—la pétition de *Joseph Painchaud*, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens du district de *Québec*; la pétition de *Baptiste Tremblay* et autres, de *St. Louis de l'Isle aux Coudres*, comté de *Saguenay*; et la pétition de *Louis Harvey*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Louis de l'Isle aux Coudres*, comté de *Saguenay*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :— Pétitions lues.

Du révérend *Antoine Racine* et autres, de *Stanford*, *Blanford*, *Bulstrode* et *Maddington*, district des *Trois-Rivières*; et de *M. Noël* et autres, d'*Arthabaska*, *Chester* et *Warwick*, district des *Trois-Rivières*; demandant qu'il soit pris des mesures pour coloniser et améliorer les townships de l'*Est*, amender les lois de municipalités, et celles qui régissent les lots du clergé, ouvrir certains chemins et construire des ponts dans les dits townships.

Du révérend *P. De Villers* et autres, du township d'*Arthabaska*, district des *Trois-Rivières*; d'*Edouard G. Paradis* et autres, du township de *Chester*, district de *St. François*; de *P. Prince*, écuyer, et autres, des townships de *Stanford* et *Blanford*, district des *Trois-Rivières*, et de *Bernard Garraud* et autres, du township de *Warwick*, district des *Trois-Rivières*; demandant une allocation pour améliorer le chemin d'*Arthabaska*, et construire un pont sur la rivière *Bécancour*.

Bill pour autoriser la tenue d'un second terme de la cour supérieure dans le district de *Gaspé*.

Bill relatif aux pêcheries du golfe *St. Laurent*.

Bill relatif aux jugements des cours des commissaires, B.C.

Bill relatif aux actions réelles ou mixtes, B.C.

Maison de la Trinité de *Québec*.

Appendice E.

Distribution des Statuts.

Appendice F.

Pétitions présentées.

D'Ignace Portneuf et autres, sauvages du Sault St. Louis, district de Montréal, et de St. François, district des Trois-Rivières; demandant certains amendements à l'acte pour mieux protéger les terres et propriétés des sauvages dans le Bas-Canada.

De F. Papino et autres, chef et chefs de famille de la tribu des Algonquins et Nipissings, résidant au Lac des Deux-Montagnes; demandant l'adoption de certaines mesures pour leur protection, et dans l'intérêt de certaines tribus sauvages dans le Bas-Canada.

De M. L. Helliwell et autres, résidant près de la ligne du canal Welland; demandant une loi pour incorporer une compagnie aux fins d'acheter les terrains dépendant du canal Welland, entre Ste. Catharines et Thorold, et d'encourager l'établissement de manufactures sur iceux.

De Peter Paterson, écuyer, et autres, marchands de Québec, demandant que l'acte qui autorise l'établissement de compagnies à fonds communs dans le Bas-Canada, s'applique également aux compagnies pour l'achèvement des bômes sur les rivières Bécancour, Gentilly et Nicolet.

D'Urbain Beaudet et autres, de la paroisse St. Jean les Chaillons, demandant d'apporter certaines modifications à la tenure seigneuriale du Bas-Canada.

Du révérend Edouard Faucher et autres de la paroisse de St. Louis de Lotbinière, demandant qu'il soit pris des mesures pour remédier aux inconvénients qui résultent de la destruction par le feu, des registres de mariages, baptêmes et sépultures, dans la dite paroisse.

De John G. Bowes, écuyer, et autres, chefs de municipalités dans le Haut-Canada, demandant une loi aux fins d'incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Kingston et Toronto.

Du révérend Stephen Lett, L. L. D., et autres, membres du clergé et séculiers, de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Toronto, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Trinity College."

D'Edouard Robitaille et autres, de Charlesbourg, et autres paroisses, comté de Québec, et de l'honorable F. W. Primrose et autres, du même comté, demandant que le chemin de Charlesbourg qui s'étend au-delà du mille et demi qui doit être macadamisé par delà l'église de Charlesbourg, soit placé sous le contrôle des commissaires des chemins à barrières de Québec, jusqu'à la distance de deux milles dans la direction du lac Beauport, et de quatre milles et demi dans la direction de Stoneham.

De Stephen S. Foster, écuyer, président et autres, directeurs pour et au nom de l'académie de Shefford, demandant l'allocation d'usage en faveur de la dite institution.

De Prudence Richardson, de Barrie, comté de Simcoe, demandant qu'il lui soit permis, malgré l'expiration du temps fixé à cet effet, de réclamer les dommages qu'il a soufferts par suite de la construction de travaux publics sur la rivière Trent.

De C. T. DeMontigny et autres, censitaires de l'augmentation de la seigneurie de Mille-Isles, comté de Terrebonne; du révérend Jos. Grevier et autres, de la paroisse de St. Pie, comté de St. Hyacinthe; de Julien Brossois et autres, censitaires de la paroisse de St. Clément de Beauharnois, comté de Beauharnois; et de L. Archambault et autres, censitaires de la seigneurie de L'Assomption, comté de Leinster; demandant l'adoption de mesures pour définir les droits des seigneurs, et pour abolir la tenure seigneuriale.

De Peter Desjardins, écuyer, du township de Tilbury-Ouest, comté de Kent; demandant une loi pour annexer le dit township au comté d'Essex.

De Joseph Bruneau et autres, du Bas-Canada, miliciens; de Louis Giguère et autres, du Bas-Canada, miliciens; de Gervase Maccomber et autres, de Montréal, miliciens; demandant une loi pour prolonger le temps fixé pour présenter les réclamations de milice.

De William Brooks, écuyer, et autres, syndics de l'académie de Sherbrooke; demandant la subvention ordinaire en sa faveur.

De J. Lougee et autres, syndics de l'académie du township de Compton, district de St. François; demandant une allocation en faveur de cette institution.

De la corporation du collège de L'Assomption; demandant que l'allocation ordinaire en sa faveur soit augmentée.

De J. O. A. Turgeon, écuyer, maire, et A. Gorie, secrétaire-trésorier, de la municipalité du comté de Terrebonne; demandant qu'un acte soit passé pour transporter au village de Terrebonne, le siège des assemblées du conseil de cette municipalité.

De Angus D. Macdonald et autres; demandant un acte d'incorporation qui leur permette de construire un canal pour les bâtiments autour du Sault Ste. Marie.

Du conseil municipal du comté d'York; demandant certains amendements à l'acte des conseils municipaux.

De Peter Hunter Hamilton, écuyer, de la cité d'Hamilton; demandant qu'un acte soit passé pour lui octroyer une certaine partie d'une réserve de chemin dans la quatrième concession du township de Barton, en compensation d'un chemin accordé par lui à travers ses terres pour la commodité du public.

De la compagnie du chemin de fer grand occidental; demandant qu'un acte soit passé pour refondre et amender les dispositions de leur charte.

De Margaret Powlus et Catherine John, de Brantford; demandant une allocation, en considération des services de leur père, feu le chef Teydenagau—colonel Joseph Brant, et aussi de leur frère le capitaine John Brant.

De James Madison Andrews et autres, de Port Hope, comté de Durham; demandant qu'un acte soit passé pour leur conférer, ainsi qu'à d'autres personnes respectivement, certaines parties des réserves de chemins y désignées, au lieu de terrain par eux donnés pour la commodité du public.

Ordonné, Que la pétition de Julien Brossois et autres, censitaires de la paroisse de St. Clément de Beauharnois, comté de Beauharnois, soit imprimée pour l'usage des membres de cette Chambre.

Impression de pétitions.

Ordonné, Que la pétition de F. Papino et autres, chefs et chefs de familles des tribus sauvages des Algonquins et Nipissings, résidant au Lac des Deux-Montagnes, soit imprimée pour l'usage des membres de cette Chambre.

Ordonné, Que la pétition du révérend Edouard Faucher et autres, de la paroisse de St. Louis de Lotbinière, soit imprimée pour l'usage des membres de cette Chambre.

Ordonné, Que les comptes de la maison de la trinité de Québec, pour l'année finie le 31 décembre 1850, soient imprimés pour l'usage des membres de cette Chambre.

Comptes de la maison de Trinité.

Résolu, Que la pétition de Peter Paterson, écuyer, et autres, marchands de Québec, soit renvoyé à un comité spécial, composé de M. Laurin, M. Boutillier, M. Fortier, M. Fourquin et M.

Pétitions renvoyées à des comités: P. Paterson et autres.

Guillet, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir, personnes papiers et records.

Résolu, Que la pétition du révérend *Edouard Faucher* et autres, de la paroisse de *St. Louis de Lobinière*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Laurin*, *M. Christie*, l'honorable *M. Laterrière*, l'honorable *M. Chabot* et *M. Fournier*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Sur motion de l'honorable *M. Boulton*, secondé par *M. Hopkins*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, par l'officier qu'il appartient, un tableau de tous les chemins planchiés ou macadamisés, ponts de péage, moulins, chaussées, glissoires et havres, en la possession ou sous le contrôle du Gouvernement Provincial pendant ou depuis l'année 1849, indiquant le montant des recettes annuelles en provenant, les dépenses annuelles ou accessoires soit d'administration ou de réparation, avec indication de chaque chef; les ventes qui ont été effectuées de ces ouvrages ou de quelques uns d'entre eux; la date de ces ventes respectivement; les noms de ceux qui les ont acquis; les dates auxquelles les acquéreurs ont été respectivement mis en possession, et les recettes des revenus ou profits en provenant; le montant du prix d'achat, et les termes de paiement dans chaque cas; le montant du cautionnement exigé et du cautionnement donné; et également des copies de toute correspondance entre quelque membre du Gouvernement et les personnes qui ont traité de ces achats.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

M. Mackenzie a proposé, secondé par *M. Taché*, et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour révoquer certaines parties de l'acte qui concerne la compagnie de dépôt et prêt; la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *De Witt*, *Letellier*, *Mackenzie* et *Taché*.
—(4.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Egan*, *Fortier*, *Fournier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Mcdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *McFarland*, *Merrill*, *Meyers*, *Morrison*, *Notman*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sanborn*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Stevenson*.—(47.)

Ainsi elle a passée dans la négative.

L'honorable *M. Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les comptes publics pour l'année 1850.

Pour les dits comptes, voir appendice (B.)

Sur motion de *M. le solliciteur-général Drummond*, secondé par l'honorable procureur-général *LaFontaine*,

Ordonné, Que les entrées dans les journaux de cette Chambre du 26 de juin 1850, relatives à certaines résolutions sur la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada* soient maintenant lues.

Et les dites résolutions ont été lues comme suit:—

"1. **Résolu**, Que la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada* est un sujet d'ordre public dont il est du devoir de la législature provinciale de s'occuper plus particulièrement, depuis que cette question a attiré l'attention publique à un haut degré; qu'il importe en conséquence d'effectuer, à une époque aussi rapprochée que possible, la conversion de cette tenure, en une tenure libre, en protégeant et réglant équitablement tous les intérêts concernés.

"2. **Résolu**, Que la dite commutation de tenure ne peut avoir lieu qu'au moyen d'une indemnité suffisante en faveur de tous ceux dont les justes droits seront lésés en l'effectuant."

Résolu, Que les dites résolutions soient renvoyées à un comité spécial de neuf membres, composé de *M. le solliciteur-général Drummond*, l'honorable *M. Badgley*, l'honorable *M. LaTerrière*, *M. Davignon*, *M. Boutillier*, *M. Polette*, *M. Gagy*, *M. Lemieux* et *M. Armstrong*, pour faire rapport de temps à autres des différens plans suggérés jusqu'ici pour effectuer la commutation y mentionnée, et aussi de sa propre opinion, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général *LaFontaine* ait la permission d'introduire un bill, intitulé: "Acte des municipalités du *Bas-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le trois de juin prochain.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général *LaFontaine* ait la permission d'introduire un bill, intitulé: "Acte de voirie du *Bas-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le trois de juin prochain.

Ordonné, Que l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour amender un Acte, intitulé: "Acte pour obliger les vaisseaux à porter une lumière durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux dans cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le cinq de juin prochain.

Ordonné, Que l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour améliorer la loi relative à la preuve dans le *Haut-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour simplifier le transport des immeubles dans le *Haut-Canada*, et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts en iceux."

Tenure seigneuriale.

Bill relatif aux municipalités, B.-C.

Bill relatif aux chemins, B.-C.

Bill relatif à la navigation intérieure.

Bill relatif à la preuve, H.-C.

Bill relatif au transport de la propriété immobilière, H.-C.

De rév. E. Faucher et autres.

Travaux publics.

Acte de la compagnie relatif au dépôt et prêt.

Comptes publics.

Appendice (B.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu, pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le troisième jour de juin prochain.

Bill relatif aux créanciers hypothécaires.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, ait la permission d'introduire un bill pour venir en aide aux créanciers hypothécaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux défendeurs absents.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, ait la permission d'introduire un bill pour établir un recours contre les défendeurs absents.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le quatre de juin prochain.

Bill relatif pour amender l'acte relatif au bois de construction.

Ordonné, Que M. Laurin ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif au bon ordre dans les églises.

Ordonné, Que M. Jobin ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte du Bas-Canada, passé pour le maintien du bon ordre dans les églises et autres places de culte public.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif à la ligne de division de la province.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond ait la permission d'introduire un bill pour définir et établir la ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le trois de juin prochain.

Bill relatif au louage des terres et ténements.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour faciliter le louage des terres et ténements.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, mercredi prochain.

Comités permanents.

L'ordre du jour pour prendre en considération le rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter des listes de membres pour composer les sept comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre, étant lu ;—

Et le dit rapport ayant été lu de nouveau.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le dit rapport.

Alors, sur motion de M. DeWitt, secondé par M. Richards,

La Chambre s'est ajournée.

Martis, 27° die Maii ;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Maison de la Trinité de Montréal.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre les comptes de la maison de la trinité de Montréal, pour l'année finie le 31 décembre 1850.

Appendice (E.)

Pour les dits comptes, voir appendice (E.)

Et aussi, les comptes des syndics des chemins à barrières de Montréal, depuis le 1er janvier au 31 décembre 1850.

Chemins à barrières de Montréal.

Pour les dits comptes, voir appendice (G.)

Appendice (G.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Pétitions présentées.

Par M. Dewitt,—la pétition de Joseph Deschamps et autres, censitaires de la paroisse de St. Timothée, comté de Beauharnois ; la pétition de Joseph A. Asselin, junior, et autres, censitaires de la paroisse de St. Zotique, comté de Vaudreuil, et la pétition de R. B. Somerville et autres, du village de Huntingdon, et de certains townships et paroisses dans le comté de Beauharnois.

Par M. Fortier,—la pétition de P. A. C. Munro, écuyer, M. D., et autres, médecins et chirurgiens de la cité de Montréal.

Par M. Egan,—la pétition de Michael Mahoney, maire, et John Stars, secrétaire-trésorier, au nom de la municipalité de l'Outaouais, division numéro deux.

Par M. Fournier,—la pétition du révérend S. L. Beaubien et autres, de St. Thomas, comté de L'Islet.

Par M. Sanborn,—la pétition du conseil de Bishop's College, à Lennoxville, diocèse de Québec.

Par M. Lacoste,—la pétition de B. Holmes, écuyer, et autres, censitaires, de la paroisse de St. Luc, comté de Chambly.

Par M. Guillet,—la pétition d'Alexis Marchand et autres, de la paroisse de St. François-Xavier de Batiscan, comté de Champlain.

Par M. Letellier,—la pétition de l'honorable A. Dionne, président, et autres, actionnaires de la société pour la colonisation de L'Islet et Kamouraska, et autres.

Par M. Cartier,—la pétition de MM. Frothingham et Workman et autres, marchands et citoyens de Montréal, et la pétition de John Young, écuyer, et autres.

Par M. McConnell,—la pétition de Ralph Merry, écuyer, et autres, du district de St. François.

Par M. Chauveau,—la pétition du conseil municipal du comté de Québec.

Par l'honorable M. Merritt,—la pétition de Jacob Ker et autres, du township de Caistor, et deux pétitions du conseil municipal des comtés unis de Lincoln et Welland.

Par sir Allan N. MacNab,—la pétition d'Angus Kennedy, capitaine dans le second régiment de milice de Glengarry, en son nom et en celui de partie de la compagnie sous son commandement, durant la dernière guerre avec les États-Unis.

Par l'honorable M. Hincks,—la pétition du conseil municipal du comté de Kent.

Par l'honorable M. Sherwood,—la pétition de la compagnie d'assurance britannique américaine contre les accidents du feu et sur la vie.

Ordonné, Que M. Mackenzie ait la permission d'introduire un bill pour établir des cours de conciliation dans le Haut-Canada.

Bill relatif aux cours de conciliation H.-C.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le quatre de juin prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Price ait la permission d'introduire un bill pour mieux régler et administrer le pénitencier provincial.

Bill relatif à la régie du pénitencier.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif à la discipline des prisons et des maisons de correction.

Ordonné, Que l'honorable M. Price ait la permission d'introduire un bill pour établir un meilleur mode de discipline, et pour pourvoir à une administration plus économique des prisons, ainsi qu'à la construction et entretien de deux maisons de correction pour les jeunes délinquants.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill pour amender l'acte relatif aux salaires des officiers de la justice, B.-C.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général La-Fontaine ait la permission d'introduire un bill, pour amender l'acte qui crée des salaires au lieu et place des honoraires perçus dans certains cas, dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif aux déprédations, etc., commis par les gens de cages.

Ordonné, Que M. Scott, du *Lac des Deux-Montagnes* ait la permission d'introduire un bill pour donner un recours plus efficace aux personnes qui souffrent des déprédations et des empiétements commis par les gens de cages.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le onze de juin prochain.

Bill pour amender l'acte relatif à la Maison de la Trinité de Montréal.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général La-Fontaine ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif à la maison de la trinité de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif aux divisions territoriales, H.-C.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi, le 13 de juin prochain.

Message de Son Excellence.

L'honorable procureur-général Baldwin, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit:—

ELGIN ET KINCARDINE.

Dépêches.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, des copies de la correspondance échangée avec le secrétaire d'état de Sa Majesté, telles qu'énumérées dans la liste ci-jointe.

Hôtel du Gouvernement,
Toronto, 26 mai 1851.

Liste des dépêches annexées au message de Son Excellence le Gouverneur-Général à l'Assemblée Législative, en date du 26 mai 1851:

1. Le comte Grey au comte Elgin, No. 513, 26 juillet 1850.—En réponse à la loyale adresse de l'Assemblée Législative à la Reine, de la dernière session.
2. Le comte d'Elgin au comte de Grey, No. 244, 31 décembre 1850.—Transmettant une minute du Conseil Exécutif sur les revenus et les dépenses, et recommandant certaines modifications à la liste civile.
3. Le comte Grey au comte d'Elgin, No. 568, 14 mars 1851.—En réponse à la minute ci-dessus.

4. Le comte Grey au comte d'Elgin, No. 551, 27 janvier 1851.—En réponse à l'adresse de l'Assemblée Législative à la Reine, au sujet des réserves du clergé.

(Copie.)—No. 513.

Bureau Colonial,
Downing Street, 26 juillet 1850.

Milord,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Seigneurie, No. 194, datée le 5 du courant, transmettant à la Reine une adresse de la Chambre d'Assemblée du *Canada*, exprimant sa reconnaissance pour les avantages que la province retire de sa connexion avec le royaume-uni; sa détermination de maintenir cette connexion intacte, et son désaveu formel de toutes les tentatives faites pour changer la constitution actuelle du pays.

En réponse à la loyale adresse à la Reine.

J'ai soumis cette adresse à la Reine, et Sa Majesté m'a ordonné de vous informer qu'elle a reçue avec la plus grande satisfaction cette preuve de la loyauté de ses sujets canadiens et de leur attachement à la constitution qui les gouverne aujourd'hui.

J'ai, etc.,
(Signé) GREY.

Au très-honorable
Comte d'Elgin et Kincardine,
etc., etc., etc.

(Copie.)—No. 244.

Hôtel du Gouvernement,
Toronto, 31 décembre 1850.

Milord,—Le Conseil Exécutif de cette province ayant pris en considération les rapports faits à l'Assemblée Législative durant sa dernière session, par un comité chargé de s'enquérir de l'état des revenus et des dépenses de la province, a soumis une minute, dont je vous transmets copie par le présent, et m'a prié de l'expédier à Votre Seigneurie, dans la vue d'obtenir la sanction du Gouvernement de Sa Majesté pour une réduction du montant des pensions, et de certains salaires fixés par l'acte de la liste civile, que le Conseil désire recommander au parlement local d'adopter. Le comité dont il est question ici a été nommé à la demande du Gouvernement, et composé de membres choisis parmi les différents partis politiques représentés dans la Chambre. Je transmets, dans une dépêche séparée, un volume imprimé contenant copie des rapports présentés à la Chambre par le comité, et des témoignages qui les accompagnaient. La plus grande partie de ces témoignages, qui sont volumineux, sont des exposés par écrit dans lesquels sont discutés des plans pour effectuer un changement complet dans le système financier et administratif de la province. Le comité n'a cependant pas donné d'opinion sur cette partie du sujet.

Revenu et dépenses, modification de la liste civile.

2. Pour ce qui regarde les recommandations contenues dans la minute que j'inclus ici, je ne puis qu'exprimer mon regret que le Conseil ait cru de son devoir de les faire. Je ne pense pas en vérité qu'il puisse résulter un grand inconvénient pratique pour le Gouvernement de restreindre, dans les plus étroites limites, ou peut-être même de retirer entièrement le pouvoir très restreint que la couronne possède en vertu de l'acte de la liste civile, de donner d'autres pensions que celle des juges. L'exercice de ce pouvoir par la couronne est regardé avec une si grande jalousie,—jalousie qui tend à empêcher, non seulement l'abus, mais l'usage convenable de ce pouvoir,—que je pense que ceux qui ont rendu des services au public qui leur donnent des droits à la considération, souffriraient moins d'injustice, s'il était entendu que la couronne n'a pas le moyen de les récompenser de cette manière, qu'ils n'en souffrent maintenant qu'on leur permet d'avoir des espérances qui peuvent entraîner du désappointement pour eux, quand même elles seraient très légitimes. Par conséquent, dans

mon opinion, il résulterait peu de mal d'un changement de cette nature, à moins qu'il ne conduise à faire revivre la politique de cabale personnelle, et de sollicitations qui obtiennent tout et avec des effets si démoralisateurs, chaque fois que des faveurs de cette nature dépendent des votes des assemblées populaires, au lieu d'être accordées sous la responsabilité de ministres à qui l'on peut demander compte de leurs actes.

3. La proposition de réduire les salaires des juges et des chefs de départements, dans mon opinion, présente encore plus d'objection. Soit que je considère les dépenses nécessaires pour vivre dans les villes, ou les revenus réalisés par les hommes de profession de grande pratique, ou les salaires assignés aux personnes remplissant des situations de confiance auprès des particuliers et dans des corporations, comme les banques et les compagnies des terres, je ne puis découvrir aucune raison suffisante de penser que les salaires de £1000 courant, ou de £800 sterling, dont jouissent maintenant ces hauts fonctionnaires, sont excessifs, s'il est vrai, comme c'est le cas dans les situations correspondantes en Angleterre, que les services qu'ils rendent au public requièrent tout leur temps et toute leur attention. Je pense, en conséquence, qu'il est beaucoup à regretter qu'on ait cru nécessaire de recommander une mesure de cette nature, d'autant plus qu'un pacte solennel avec la couronne, passé après mûre délibération par le Parlement Provincial, pour la vie durant de la souveraine, donne à la liste des salaires actuels un caractère de permanence qui ne s'attachera pas facilement à tout nouvel arrangement.

4. Dans quelques-uns des exposés soumis au comité de l'Assemblée Législative, l'on a prétendu que des salaires plus modiques étaient accordés par les gouvernements locaux des états qui forment l'union américaine; et cet allégué est vrai jusqu'à un certain point. Les rétributions nominales attachées à des emplois du plus haut grade dans plusieurs cas, sous ces gouvernements, sont si minimes qu'ils se trouvent hors de la portée des personnes qui ne jouissent pas d'une fortune indépendante résultant de la possession de propriétés foncières, ou acquise par l'exercice d'une profession ou par le commerce. Par exemple, dans quelques-uns des états les plus riches et les plus peuplés, la rétribution accordée au gouverneur est plus modique que celle qu'on alloue au même titulaire dans le territoire des *Etats-Unis*.

5. Les témoignages soumis au comité sur ce chapitre sont minces et de peu de valeur, vu que les témoins n'étaient pas soumis à être transquestionnés pour servir de guide à la solution de ces questions. Il ne fut donné, par exemple, aucune information sur l'étendue à laquelle la pratique de payer des honoraires, qui a été en grande partie abandonnée en *Canada* depuis l'union, prévaut dans les états auxquels on faisait allusion. On n'a institué aucune enquête dans la vue d'assurer jusqu'à quel point la perspective d'un emploi futur, plus lucratif, sous le gouvernement fédéral, ou même l'espoir d'obtenir les avantages attachés à la situation de membre du Congrès, peut induire des personnes de talents et de caractère à accepter temporairement, dans plusieurs états, des fonctions qui ne sont pas convenablement rétribuées. On n'a obtenu non plus aucune lumière sur la question même encore plus importante de savoir si l'expérience a prouvé que des salaires très bas contribuent à la pureté officielle ou à l'intérêt de l'économie publique.

6. En vérité, ce n'est pas chose facile de comparer le coût du gouvernement dans des communautés gouvernées d'après des systèmes grandement différents; et une comparaison de cette nature, si elle peut conduire à quelque bien ou à quelque résultat utile, doit être faite d'une manière ouverte, franche, honnête et philosophique. Dire que le gouvernement d'état rend au peuple des états les mêmes services que le gouvernement colonial rend au peuple du *Canada*,

sans chercher si c'est vraiment le cas, oui ou non, est évidemment une manière un peu hâtive et peu satisfaisante de disposer d'une question; et un examen succinct des faits suffit pour en démontrer le danger. Il est facile de voir, d'un côté, que notre système de gouvernement colonial, comme il fonctionne ici, donne aux colons un contrôle plus entier sur leurs propres affaires, et impose par conséquent au gouvernement des devoirs d'administration beaucoup plus étendus et plus compliqués que ceux imposés par la constitution des *Etats-Unis* à aucun membre de la confédération en sa capacité individuelle. En preuve de cela, il suffira de citer les fonctions multipliées pour l'imposition et la perception des droits de douanes, le règlement des postes intérieures, et la direction et la vente des vastes étendues de territoire inoccupé, que le gouvernement colonial remplit, mais avec lesquels les gouvernements locaux de l'union n'ont rien à faire, ces fonctions étant dévolues à l'autorité fédérale. A cette nomenclature, on pourrait ajouter certains départements d'administration criminelle qui ne tombent pas dans les attributions des officiers d'état. Un exemple remarquable du fonctionnement de leur système sous ce rapport a été fourni dernièrement, quand les autorités de l'état de *New-York* refusèrent de mettre à effet les dispositions du traité d'extradition qui avait été passé entre la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*, alléguant qu'il n'appartenait qu'aux officiers du gouvernement fédéral de le mettre à effet.

7. D'un autre côté, le principe de décentralisation, qui opère à un aussi haut degré sous le système des *Etats-Unis*, ôte aux gouvernements d'état, tout contrôle sur bien des branches d'administration locale, pour la bonne conduite desquelles le gouvernement colonial est tenu plus ou moins directement responsable. Ajoutez à ces différences remarquables le fait que la séparation entière des fonctions législatives et exécutives dans la constitution du gouvernement général et des gouvernements locaux des *Etats-Unis*, ôte aux officiers de l'Exécutif la plus grande partie de la responsabilité par rapport au travail de la législation; qu'ils ne sont pas obligés, comme membres d'une assemblée populaire de proposer et de conduire à bonne fin, des plans de politique générale, ou de venger leur caractère quand on les attaque; que la durée de l'emploi est chez eux pour des périodes de temps déterminées, et non soumise aux votes des majorités parlementaires; et je pense que Votre Seigneurie verra que, pour arriver à un estimé juste du coût relatif du gouvernement dans la colonie et dans les états voisins, il faut à un observateur honnête quelque chose de plus qu'un exposé des dépenses comparatives des départements qui n'ont rien de commun que le nom.

8. Un pareil caractère de généralisation hâtive s'attache aux autres exposés soumis au comité, dans lesquelles on tente de démontrer que le fardeau de la taxe supporté par le peuple du *Canada*, qui n'a qu'un gouvernement à supporter, n'est pas aussi léger, comparativement à celui qui tombe sur les épaules des citoyens des *Etats-Unis* qui en soutiennent deux, qu'on pourrait l'espérer raisonnablement. Pour cette comparaison, on choisit l'état de *New-York* où les dépenses du gouvernement d'état et l'intérêt de la dette publique ont été depuis quelques années entièrement payés par le revenu des travaux publics: heureuse particularité qui distingue cet état des autres états de l'union d'une manière aussi marquée, que du *Canada*, et qui est due à un monopole du commerce de l'ouest qui sera vraisemblablement affecté sérieusement par la compétition qui commence sur le *St. Laurent* et les chemins de fer unissant ce fleuve aux ports de l'*Atlantique* au-dessous de *Buffalo*. Dans la vue d'établir qu'il n'y a pas une différence aussi grande dans le montant des taxes imposées pour les fins municipales dans les deux pays, qu'on ne le croit généralement, on s'en rapporte à des tableaux qui paraissent donner l'état des dépenses, sur ce point,

de deux townships qui touchent à la frontière, tandis que les faits très importants et notoires que dans une section du *Canada-Uni*, la taxation est presque inconnue, et que dans l'autre, où elle est plus haute, elle n'approche pas la moyenne des paiements faits pour cela dans l'État de *New-York*, sont oubliés comme s'ils étaient moins importants pour la solution de la question. Le montant des taxes indirectes supporté par le peuple des deux pays respectivement, est computé en divisant le revenu provenant des douanes dans chacun des pays, par la somme de sa population. On ne tient cependant pas compte de la circonstance que, comme le tarif des *Etats-Unis* est fait dans un but de protection, les recettes du trésor ne représentent pas exactement le fardeau pécuniaire qui pèse sur le consommateur. L'article du fer, par exemple, coûte au consommateur, dans les *Etats-Unis*, de 6 à 10 piastres par tonneau de plus qu'au consommateur du *Canada*; mais la différence du prix grossit le revenu seulement pour le fer importé de l'étranger. Je sais qu'il y a en *Canada* des personnes qui prétendent que les bénéfices provenant de cette sorte d'impôts sont plus que compenser les inconvénients du fardeau. Cependant, le montant des charges imposées aux membres des deux communautés respectivement, et non leur nature, est l'objet de la comparaison dans les exposés dont je parle présentement; bien que je trouve étrange de voir que des pays où la cherté des capitaux est un sujet de plainte continuelle, et où l'on se plaint que beaucoup d'entreprises avantageuses sont arrêtées par cette même rareté de capitaux, on doit considérer comme un acte de sagesse dans les Gouvernements de faire peser un lourd fardeau sur le consommateur afin de les faire adroitement détourner des canaux par lesquels ils cherchent à s'écouler quand ils sont laissés à eux-mêmes, les ramenant dans d'autres qui ne sont pas naturellement productifs.

9. J'ai cru à propos de faire ces remarques sur certaines parties des témoignages donnés devant le comité de l'Assemblée Législative, sur lesquels ce corps s'est abstenu de prononcer une opinion, le reste étant des allégués de faits dont il n'est pas facile, à distance, d'apprécier l'exactitude. Par rapport aux commentaires que j'ai déjà faits sur la minute ci-incluse du conseil, je prends la liberté d'ajouter que, nonobstant les objections que je fais à quelques unes des propositions qu'elle contient, je n'ai pas cru de mon devoir de la rejeter. Elle ne contemple aucune intervention dans les droits des individus. Les intérêts légitimes des juges et des pensionnaires sont respectés. Les seules personnes maintenant en office qui seraient affectées par le changement sont les ministres mêmes qui le recommandent. Une question de principe très sérieuse est sans doute comprise dans la proposition de déroger en quelque chose aux termes de l'arrangement convenu entre la couronne et le parlement provincial, en 1846. Le conseil montre le sentiment qui l'anime à cet égard, par le mode sous lequel il soumet à la considération du Gouvernement Impérial de Sa Majesté, une mesure affectant la liste civile, que les procédés adoptés durant la dernière session en parlement et le tempérament du pays ont rendu nécessaire, dans son opinion.

10. Il n'entre pas dans mon plan d'anticiper sur la manière dont mes recommandations seront accueillies par votre seigneurie, je suis convaincu que le Gouvernement de Sa Majesté accueillera avec répugnance tout projet qui aurait pour but de déranger les arrangements effectués par l'acte qui règle la liste civile actuelle, projet qui pourrait être regardé par lui comme tendant à diminuer la garantie qui existe relativement à l'efficacité et l'intégrité des personnes appelées à remplir des emplois de confiance et de responsabilité en *Canada*. En même temps, je ne puis taire à votre seigneurie la crainte où je suis qu'il ne résulte des inconvénients de laisser croire au peuple que la cou-

ronne maintient dans la colonie une échelle de salaires plus élevée que ce qui est approuvé par l'opinion publique, ou si des personnes qui ont des intentions factieuses et déloyales peuvent, en soulevant un conflit apparent entre la juridiction impériale et coloniale, détourner l'attention des faits clairs et patents que le Gouvernement Britannique ne peut avoir d'intérêt à maintenir les émoluments d'emplois auxquels il ne nomme plus; et que la sûreté contre l'agression extérieure, et l'avantage de la représentation en pays étrangers, sont des bienfaits dont jouit le *Canada*, sous la protection de l'Angleterre, conjointement avec une taxation minimale et un gouvernement libre à un degré qu'il serait difficile de comparer dans l'histoire d'aucun autre peuple.

11. Il sera peut-être convenable, avant de terminer cette dépêche, que je dise quelques mots sur la partie de la minute du conseil qui a rapport au salaire du Gouverneur-Général, et à la discussion qui a eu lieu sur ce sujet dans le comité parlementaire. Je pense avec le conseil, que la fixité de ce salaire est d'une plus grande importance que son élévation. La pratique des *Etats-Unis* confirme cette opinion, puisque le salaire attaché à l'office de président en l'année 1789, quand la population de l'union était comparativement minime, n'a jamais été changé depuis; et par un article de la constitution, il ne peut souffrir ni augmentation ni diminution durant le terme de la présidence d'aucun président.

12. La place de Gouverneur-Général est tenue pendant une période limitée, qui peut se terminer à tout moment s'il plaît à la couronne. Elle ne donne point droit à une pension, ou, excepté accidentellement, à d'autres emplois. Elle impose de plus à l'occupant, l'obligation de payer de forts honoraires et de faire des déboursés avant d'avoir droit à son salaire. C'est, par conséquent, une place qui ne peut être prudemment acceptée que par une personne qui a les ressources d'une fortune privée ou une demi-paie militaire sur lesquelles elle puissent se reposer.

13. Le revenu qui s'y attache est fixé plutôt dans la vue de permettre à celui qui est chargé de cette place, de remplir certains devoirs qui entraînent des dépenses, que comme une récompense pour ses services. Il ne peut exister une grande différence d'opinion sur l'étendue à laquelle on doit pourvoir pour cette description de devoirs. J'appréhende, en conséquence, que si ce doit être une question ouverte, les discussions qui s'en suivront seront interminables. J'observerai seulement là-dessus que les changements qui ont eu lieu récemment dans le système de gouvernement dans cette colonie tendent, dans mon opinion, à les augmenter plutôt qu'à les diminuer. Si le Gouverneur-Général adhère fidèlement aux principes du gouvernement constitutionnel dans la conduite des affaires publiques, il devient nécessaire que sa résidence soit ouverte aux personnes influentes des différents partis, et qu'il puisse, en visitant les parties éloignées de la province, et en prenant une part préminente dans les travaux d'utilité publique et de bienveillance qui n'ont pas un caractère de parti, montrer de la sympathie personnelle à toute les sections de la communauté.

14. Ayant fait ces réflexions sur un sujet sur lequel j'aurais bien voulu m'épargner la nécessité d'offrir mon opinion, je prends la liberté d'ajouter, pour ce qui me regarde, que le montant du salaire n'est pas ce qui m'a engagé à accepter les devoirs de la place que j'ai l'honneur de remplir, vu que j'ai renoncé en l'acceptant à un revenu qui l'excède considérablement; et que mon empressement à mettre mes humbles services à la disposition de Sa Majesté, chaque fois qu'ils pourront être commandés, ne sera pas affecté par la décision, quelle qu'elle puisse être, à laquelle les ministres de Sa Majesté arriveront sur cette question.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé.) ELGIN ET KINCARDINE.

Le très-honorable comte Grey, etc., etc., etc.

(Copie.)

EXTRAIT d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif sur affaires d'État, daté du 20 décembre 1850, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le même jour.

“ Le comité du Conseil Exécutif a pris en considération, sur la recommandation de Votre Excellence, les rapports faits à l'Assemblée Législative durant la dernière session, par un comité nommé pour s'enquérir de l'état du revenu et des dépenses de la province. Votre Excellence ayant, dans votre discours du trône, au commencement de la dernière session, recommandé une telle enquête, la nomination d'un comité spécial a semblé aux conseillers de Votre Excellence être le moyen le plus efficace d'accomplir tous les retranchements compatibles avec l'efficacité du service public, et en même temps de faire disparaître les espérances illusoires que semble avoir formées une partie du public. Le comité du conseil regrette que le délai qui a eu lieu dans l'impression du rapport du comité spécial l'ait empêché de le prendre plus tôt en considération, et de lui donner l'attention que mérite la grande importance du sujet. En examinant les délibérations du comité spécial, il paraît qu'il a été d'abord résolu, sur motion de l'inspecteur-général, que le comité commençât son enquête par une revue des différentes sources du revenu public, et toutes les dépenses défrayées à même ce revenu, avant qu'il soit versé dans la caisse du receveur-général, et qu'il procédât ensuite à considérer les dépenses sous leurs différents chapitres. Bien que le comité spécial ait un peu dévié du mode de procéder convenu d'abord, le comité du conseil se propose de s'y conformer en considérant le rapport, convaincu que c'est là le meilleur mode à suivre pour donner une satisfaction générale. La branche la plus importante du revenu public est celle des douanes; et on peut considérer en rapport avec ces droits, les péages provenant des canaux et des travaux publics qui sont sous la même direction générale, et en beaucoup de cas, sont perçus par les mêmes officiers. On a fait des suggestions sur l'expédience de changer le mode d'administration de ces revenus, et celui de rétribuer les officiers employés à les percevoir.

“ En examinant les procédés du comité spécial, le comité du conseil trouve, non seulement que ces suggestions n'ont pas été accueillies, mais que l'échelle actuelle des salaires rencontre l'approbation unanime du comité. Le comité du conseil fera remarquer ici que des réductions considérables ont été faites sur les salaires des divers officiers employés dans le département des douanes, sur la recommandation des conseillers actuels de Votre Excellence; et il est satisfaisant pour eux, de voir que ces réductions ont été approuvées, et que les salaires actuels sont considérés comme raisonnables.

“ La branche de revenu qu'on doit considérer ensuite, est celle désignée sous le titre de “revenu territorial,” qui comprend le revenu provenant de la coupe des bois sur les terres de la couronne. Le comité des finances n'ayant pas émis d'opinion sur le présent système, le comité du conseil a soigneusement examiné s'il ne serait pas possible de faire des changements de nature à produire une plus grande économie dans la perception du revenu, et promouvoir en même temps les intérêts de ceux qui sont engagés dans le commerce. Le comité du conseil voit que, dans la sœur-province du *Nouveau-Brunswick*, le droit de coupe a été converti en un droit d'exportation payable sur tous les bois, soit qu'ils soient coupés sur la propriété publique ou privée. Si un tel changement avait lieu en *Canada*, le revenu pourrait être perçu sans aucune dépense, et le mode de perception donnerait une grande satisfaction à

ceux qui sont engagés dans le commerce de bois. La seule objection qui se présente contre ce mode de percevoir le droit de coupe, est que les propriétaires de terres à bois seraient sujets à un impôt dont ils sont maintenant exempts. Ce paraît être l'opinion de ceux qui sont le plus versés dans ce commerce, que maintenant de grandes quantités de bois coupé sur les terres de la couronne sont passées comme ayant été coupées sur la propriété privée; et il a été suggéré que, comme la mise en force de règlements suffisamment sévères pour prévenir la fraude opérerait plus au détriment du commerce qu'un droit modique, le système d'imposer un droit uniforme d'exportation offrirait moins d'objection que le présent droit de coupe. Le comité du conseil est d'opinion que ce sujet devrait recevoir une nouvelle considération durant la prochaine session de la législature; mais il recommande que, sur tous les nouveaux octrois de terre, il y est une réserve de droit qui pourra être imposé sur le bois. Le comité du conseil n'est pas d'opinion qu'on puisse faire aucun changement avantageux dans le mode de disposer des terres publiques. Les agents sont payés par une commission fixe et modérée sur les deniers passant par le domaine de leur agence; et comme le public serait exposé à de grands inconvénients si les agences étaient totalement abolies, le comité ne peut recommander l'adoption d'une telle mesure.

Le comité du conseil a considéré attentivement les différentes charges portées contre le revenu des terres de la couronne, ainsi que les causes qui font qu'il est si peu productif. Il paraît, d'après le témoignage du commissaire des terres de la couronne, que durant les huit dernières années, il a été émis du scrip au montant de £317,119 19s. 6d., pour subvenir aux réclamations des loyalistes des *E. U.*, et des miliciens, sur lequel montant £291,085 15s. 10d.; ont été rachetés, faisant une moyenne de £36,000 par année. Le montant restant, avec celui qui doit être émis pour régler les réclamations, peut être estimé à environ £40,000, de sorte que la cause principale du peu de produit apparent des terres publiques disparaîtra bientôt. Le comité du conseil n'est pas appelé à exprimer une opinion sur la sagesse de la politique d'avoir fait d'abord des octrois de terres aux miliciens ou loyalistes, ou de régler ces réclamations au moyen du scrip. Il lui suffit d'affirmer que la foi de la couronne ayant été engagée envers les réclamants, le rachat du scrip était une nécessité inévitable; et, bien que le revenu des terres de la couronne et du bois ait été très modique depuis plusieurs années, on doit considérer comme une circonstance importante et satisfaisante, qu'une dette de £400,000 se trouve éteinte.

Une autre charge importante qui pèse sur le revenu territorial, ce sont les frais d'arpentage, y compris les salaires des officiers employés à la surveillance de cette branche du département des terres de la couronne. Le comité du conseil ne trouve pas non plus que les salaires de ces officiers permanents du département, et la rémunération de ceux qui sont employés à arpenter les townships, soient excessifs. Il paraît donc n'y avoir que deux modes de réduire ces dépenses; 1^o cesser les arpentages; 2^o adopter un système différent pour rémunérer les arpenteurs, savoir: celui qui existait autrefois, en les rétribuant par des octrois de terres arpentées. Le comité du conseil n'hésite pas à donner, comme son opinion, qu'il est tout-à-fait impossible, considérant les demandes des défricheurs sur les terres vacantes de la couronne, de refuser de pourvoir au mesurage de nouvelles étendues considérables de terres; et rien autre chose que le manque de moyens à la disposition du département, n'a empêché le commissaire des terres de la couronne de se rendre plus tôt aux demandes urgentes qui lui ont été faites, de différentes parties de la province, pour de nouveaux arpentages.

Quant au mode de rétribuer les arpenteurs, le comité du conseil est assuré que le témoignage du commissaire des terres de la couronne devra convaincre le public qu'aucune épargne réelle ne peut être effectuée par le changement suggéré. "Les arpentages," dit l'honorable M. Price dans son témoignage, payés "en terres, coûtent deux fois autant que ceux payés en argent; tandis qu'il est notoire que les premiers sont très erronés et défectueux. Le comité du conseil est d'opinion qu'aucun retranchement apparent à effectuer en réduisant le coût de l'arpentage en argent au sacrifice du domaine public, serait une mesure qui offrirait beaucoup d'objections." Les autres déboursés du bureau des terres de la couronne sont les salaires, les droits de poste, les annonces et autres dépenses incidentes. Le salaire du commissaire en chef, est-il proposé, pourrait subir une réduction de 20 pour cent, semblable à la réduction qui sera proposée sur les salaires des autres chefs de départements. Les salaires des officiers subordonnés ne sont pas excessifs, dans l'opinion du conseil; et à présent, on ne peut diminuer le nombre des employés. Le commissaire des terres de la couronne sent fortement la nécessité d'exercer la plus grande économie possible, sans nuire à l'efficacité de son département; et quand le nouveau système postal sera en opération, et que les réclamations de terres auront été finalement réglées, il y a raison de croire que les dépenses du département pourront être réduites.

Le revenu de l'accise se compose des droits d'encan et des droits sur les spiritueux, et des impôts pour les licences de tables de billard, d'auberges, etc. Les officiers employés à la perception de ce revenu sont payés par commission, et leurs émoluments varient de £10 à £300 par année, la moyenne étant dans le *Bas-Canada*, de £100, et dans le *Haut-Canada*, d'environ £140 par année. Ces devoirs ne sauraient, dans l'opinion du comité du conseil, être transférés avec avantage à aucune autre classe d'officiers; et les émoluments de ces officiers ne paraissent pas excessifs. Le droit imposé sur les billets de banque est payé directement au receveur-général sans aucune charge.

Le comité du conseil procédera maintenant à la considération de la dépense générale de la province. La dépense portée contre le revenu consolidé pour divers items durant l'année 1849, a été (y compris l'appropriation pour un fonds d'amortissement de £75,000) £525,913 8s. 2d. Sur ce montant, les charges pour l'intérêt et l'appropriation du fonds d'amortissement absorbent £257,727 19s. 11d., ou près de la moitié du montant entier. La somme de £93,704 6s. 7d., a été dépensée en octrois à des institutions d'éducation et de charité, pour l'avancement de l'agriculture, l'entretien des phares, les annuités des sauvages, les pensions militaires, les explorations géologiques et le support du pénitencier. Le comité du conseil n'est pas d'opinion qu'on puisse réduire les dépenses pour aucun de ces objets sans causer un grand mécontentement public. Les dépenses de la législature se sont montées à £54,001 7s. 2d. Le comité du conseil s'abstient d'entrer dans la considération de cette branche de dépense qui est sous la surveillance immédiate des comités nommés par les deux Chambres de la Législature. La charge pour l'administration de la justice a été, en 1849, de £62,740 14s. 2d., dont £37,000 ont été dépensés pour frais contingents dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, et principalement pour l'entretien des prisons et des palais de justice. La charge sur la liste civile pour les salaires des juges des cours supérieures et des procureurs et solliciteurs-généraux, a été de £21,432 0s. 10d. Le comité du conseil est d'opinion, que les salaires de tous les juges futurs soient réduits; que les salaires des juges en chef et du chancelier soient fixés à £900 par année, et ceux des juges puisnés et des vice-chanceliers à £800, et que les salaires des procureurs-généraux soient les mêmes que ceux des

juges en chef. En proposant cette réduction, le comité du conseil pense qu'il va aussi loin qu'il est possible d'aller, si l'on veut s'assurer les premières capacités du pays pour les charges judiciaires les plus élevées. Il est inutile de s'étendre d'avantage sur le chapitre des pensions, autres que celles des juges. A peu d'exceptions près, ces pensions existent depuis longtemps, ayant été accordées, soit avant l'union des deux provinces ou à cette époque, pour faciliter les arrangements que nécessitait l'introduction d'un nouveau système de gouvernement. La liste des pensions se réduit annuellement, et n'excédera pas, l'année prochaine, £4000 courant. Le chapitre de dépenses pour 1840, a été de £5,022 9s. 7d. Les pensions accordées aux juges en retraite, qui en 1849, s'élevaient à £2007 8s., ne sont pas sur le même pied que les pensions ordinaires. Les juges tenant leurs charges *quandtu se bene gesserint*, la couronne n'a pas le pouvoir de les déplacer. L'infirmité corporelle ou l'âge avancé ne serait pas un motif suffisant pour justifier l'intervention du parlement, pour la destitution d'un juge; et quant à la résignation volontaire, on ne doit pas s'y attendre tant qu'on n'aura pas pourvu à leur faire une allocation de retraite. Dans l'opinion du comité du conseil, il serait très préjudiciable à l'intérêt public, de changer la tenue de l'office de juge, et de rendre les juges sujets à être démis au plaisir de la couronne. Dans l'État de *New-York*, les juges rendus à l'âge de 60 ans reçoivent un jour ordre de laisser leurs sièges vacants sur le banc. Sous l'opération de cette mesure, l'État fut privé des services de juges éminents en possession de toutes leurs facultés. On a suggéré de faire une demande spéciale au parlement pour obtenir une allocation dans chaque cas particulier. Un tel système conduirait inévitablement les juges à chercher à capter les faveurs des membres de l'assemblée populaire dont les votes leur seraient nécessaires pour obtenir leur allocation de retraite. Le comité du conseil ne croit pas nécessaire d'appuyer sur les objections que présente ce système. On a pareillement suggéré la convenance de lever une taxe suffisante sur les salaires des juges, pour défrayer les dépenses des pensions des juges. En vue des réductions proposées sur les salaires des juges, le comité ne recommande aucune autre réduction sur ces salaires. Il s'est occupé un peu longuement de ce sujet, pensant que beaucoup de personnes qui sont en principe opposées aux pensions, abandonneront leur opposition quand elles connaîtront les difficultés pratiques qu'entraîne l'abolition totale des pensions judiciaires; et plus spécialement, puisqu'on ne prétend pas que la couronne ait abusé du pouvoir à elle conféré, d'accorder des pensions aux juges pour un montant limité.

Les dépenses qui accompagnent l'organisation de la force de la milice ont été, en 1849, de £2,034 11s. 1d. Il semble au comité du conseil indispensable que ce département soit divisé en deux branches, une pour chaque section de la province. En l'absence d'aucune recommandation spéciale du comité des finances, il n'est pas prêt à suggérer aucun plan pour réduire les dépenses actuelles sous ce chapitre.

Le comité du conseil doit maintenant considérer ce qui est à la charge de la liste civile pour le Gouvernement Exécutif de la province qui était, en l'année 1849, de £32,081 11s. 2d. Cela comprend le salaire du Gouverneur-Général, £7,777 15s. 4d.; les divers départements du Gouvernement, £18,242 9s. 9d.; et les dépenses contingentes pour £6,061 6s. 1d. Une portion considérable de ce dernier item est pour les frais de poste: item qui sera considérablement réduit sous le système postal à bon marché. Les salaires du Gouverneur-Général et des chefs de département semblent être ceux qui ont le plus occupé l'attention du comité des finances. Sur les salaires des officiers subalternes, on ne peut effectuer aucune réduction sans priver le Gouvernement des moyens d'obtenir une assistance efficace. Les salaires des officiers subalternes du

Gouvernement ne sont pas plus élevés que ceux des personnes de talents égaux dans d'autres occupations. Par rapport aux chefs des départements, il est à observer que, quand la liste civile a été votée, une réduction considérable a été opérée dans leurs émoluments qui étaient précédemment plus élevés d'au moins 20 pour cent. Il semble au comité du conseil qu'on ne saurait établir aucune échelle de salaires qui soit assez basse pour empêcher de crier ceux qui aspirent aux faveurs populaires. Le comité du conseil étant convaincu que les messieurs qui se sont dévoués au service public du pays, et qui ont tenu des emplois politiques sous différentes administrations, ont été mis par des motifs plus élevés que le désir d'une place pour l'amour de ses émoluments : il est également prêt à maintenir que ceux qui tiennent ces emplois doivent être rétribués par des salaires proportionnés aux sacrifices qu'ils sont appelés à faire, et qu'ils ne doivent pas être exposés à des pertes pécuniaires comme surcroît de leurs responsabilités. Le comité du conseil a examiné les procédés du comité des finances au sujet des salaires avec une grande attention, et il en est arrivé à la conclusion que les salaires des chefs des départements devraient être fixés à £800 par année, qui sont les mêmes que ceux qu'on se propose de donner aux juges puisnés.

Le comité du conseil ne croit pas devoir recommander un acte législatif pour limiter le nombre des Conseillers Exécutifs. Il peut être praticable d'unir les charges d'Orateur du Conseil Législatif et de président des comités du Conseil Exécutif à quelques autres emplois, mais cela doit dépendre des circonstances : et il ne peut être dans l'intérêt public d'entraver le choix de la couronne jusqu'au point où le voudraient aller quelques uns. Il arrivera souvent que l'assistance dont il est important pour le Gouvernement de s'assurer, ne pourra être obtenue que sous certaines conditions qu'il pourrait être dans l'intérêt public d'accepter. Il ne peut y avoir de doute que l'opinion publique est suffisamment puissante pour prévenir toute dépense inutile de l'argent public par la séparation d'emplois qui pourraient être convenablement unis. Le salaire attaché à l'emploi de Gouverneur-Général doit être regardé, dans l'opinion du comité du conseil, sous un jour tout-à-fait différent de celui sous lequel on peut considérer les autres charges portées sur la liste civile ; bien que le comité du conseil, en vue des circonstances sous lesquelles l'acte qui octroie une liste civile à Sa Majesté a été passé, et considérant cet acte comme un engagement sacré de la part du peuple du *Canada* de payer le montant stipulé durant une période de temps spécifiée, ne puisse recommander aucune action législative dans ce pays avant que le sujet ait été soumis au préalable au Gouvernement Impérial de Sa Majesté ; cependant le comité n'entretient aucun doute que, sans égard à son opinion sur l'expédience d'un changement, le Gouvernement de Sa Majesté n'offrira aucune opposition à tout retranchement que la législature canadienne pourrait proposer par rapport aux salaires des serviteurs de Sa Majesté en *Canada* subordonnés à son représentant. Mais par rapport au Gouverneur-Général, le cas est tout-à-fait différent ; et quelle que soit la force avec laquelle on puisse prétendre que la législature canadienne a le droit de déterminer le montant de tous les salaires payables sur son revenu, le comité du conseil est d'opinion que rien ne contribuerait plus à créer un malentendu sérieux avec le Gouvernement Impérial, que l'adoption d'une proposition quelconque pour la réduction du salaire du Gouverneur-Général, sans consultation préalable avec le Gouvernement de Sa Majesté. Une telle consultation, en tout état de cause, aurait été simple acte de courtoisie ; mais si on considère que le salaire a été voté pour la vie de la Reine et un nombre additionnel d'années, son omission aurait été non seulement un manque de courtoisie, mais de plus la violation

d'un engagement. Le comité du conseil, par conséquent, n'aurait pu recommander aucune action sur ce sujet, sans avoir préalablement consulté le Gouvernement de Sa Majesté. A l'égard du salaire même, il doit être évident qu'une discussion perpétuelle quant au montant de ce salaire, est propre à nuire à la dignité du représentant de la Reine, et à devenir une source de désagrément pour le plus haut dignitaire de la province. Il doit être suffisamment clair qu'aucune réduction ne pourra mettre fin à l'agitation sur ce sujet. Il y aura toujours des partisans d'un salaire moins élevé que celui fixé par la loi. On aurait pu raisonnablement supposer qu'un acte qui accorde ce salaire pour une période fixe, aurait eu l'effet de prévenir toute discussion sur le sujet durant cette période. Mais l'expérience prouve qu'on ne saurait obtenir un résultat semblable. Les partisans les plus marquants d'une réduction de ce salaire durant la dernière session, sont les membres du Gouvernement qui l'avaient recommandé seulement quelques années auparavant. Il paraît donc très désirable de faire, s'il est possible, quelque arrangement par rapport à ce salaire, pour le mettre hors du contrôle de la législature provinciale. Le comité du conseil n'est pas prêt, pour le présent, à faire aucune recommandation spéciale sur un sujet qui recevra, il en est assuré, la plus minutieuse considération du Gouvernement Impérial de Sa Majesté.

Les autres charges portées au compte du revenu durant 1849, sont celles de l'impression des lois, et diverses autres dépenses, dont la plupart ne sont pas d'un caractère permanent, et ne demandent aucune remarque particulière. On pourrait observer que différents changements économiques ont déjà été faits dans l'impression des lois, et tout retranchement possible sera effectué dans les dépenses d'impression.

Ayant ainsi passé en revue les charges qui pèsent sur le revenu public et les diverses branches des dépenses publiques, le comité du conseil prend la liberté de recommander à Votre Excellence la convenance de soumettre le sujet de la liste civile à la considération du Gouvernement de Sa Majesté, dans la vue d'obtenir son concours pour opérer les réductions projetées relativement aux salaires des juges futurs et de certains officiers du Gouvernement Exécutif, et toute autre réduction des pensions compatibles avec le maintien de l'honneur de la couronne.

(Signé,) JOS. BOURRET, P. C.

(Copie.)—No. 568.

Downing street, 14 mars 1851.

MILORD,—J'ai reçu votre dépêche No. 244, en date du 31 décembre dernier, renfermant le travail de votre Conseil Exécutif sur le rapport fait à l'Assemblée Législative dans sa dernière session, par un comité nommé pour s'enquérir de l'état des dépenses et des revenus de la province. J'ai aussi reçu le rapport du comité auquel les dits procédés se rattachent. Ces documents importants et les remarques dont Votre Excellence les accompagne dans sa dépêche, n'ont pas manqué de recevoir la considération de mes collègues et de moi-même ; et j'ai maintenant à vous transmettre, de la part du Gouvernement de Sa Majesté, l'autorité que demande votre conseil, et que vous approuvez, de proposer au parlement canadien, un bill pour réduire en la manière citée dans les susdits procédés quelques uns des emplois auxquels pourvoit la liste civile de 1846.

2. La raison pour laquelle le Gouvernement de Sa Majesté a cru de son devoir de sanctionner les changements proposés dans un arrangement fait tout récemment par le parlement canadien pour le terme de la vie de Sa Majesté, je ne saurais mieux vous l'expliquer qu'en vous transmettant l'extrait suivant d'une dépêche que j'eus l'occasion, en août dernier,

Réponse à la dépêche précédente.

d'adresser au Gouverneur de la *Nouvelle-Galles* du sud, laquelle, sur ce point, est également applicable au *Canada* :

“ Je désire que vous compreniez distinctement que le Gouvernement de Sa Majesté n'entretient aucun désir d'empêcher la réduction d'emplois qui, dans l'opinion des colons, peuvent sans danger admettre une diminution. L'on doit protéger les intérêts de ceux qui sont maintenant en office, parce qu'ils ont accepté ces offices avec une attente qui ne peut en justice être déçue ; mais en conservant ces intérêts, il n'y a aucune objection à ce que la législature établisse à l'avenir l'échelle des émoluments qu'elle jugera convenable pour les services de ses employés publics. Pour ma part, je considère comme très peu sage de réduire le salaire attaché à une charge, au point de n'en faire plus un objet d'ambition pour les hommes capables et d'une position respectable dans la société. Mais c'est là un sujet qui n'intéresse que les colons, puisque seuls ils souffriront de l'absence des moyens pour rétribuer convenablement ceux qui sont chargés du fonctionnement du service public.

“ Je considère toutefois qu'il est absolument essentiel que, quel que soit le tarif du paiement, le salaire des principaux officiers du Gouvernement devrait, pour les raisons mentionnées dans le rapport du comité du Conseil Privé, être accordé permanemment ; c'est-à-dire, non pas voté d'une année à l'autre, mais accordé de la même manière que les charges sur le fonds consolidé en ce pays par acte de parlement, et conséquemment, susceptible de changements seulement par acte de la législature en la manière ordinaire et avec le consentement de la Couronne. Vous comprenez de là que vous n'aurez pas la liberté de donner l'assentiment de la Couronne à aucun acte qui serait passé tendant à réduire les salaires de ceux qui sont actuellement dans le service public ou à faire dépendre des votes annuels aucun des emplois pourvus par des appropriations permanentes. Vous réserverez ces sortes d'actes pour la signification du plaisir de Sa Majesté, hormis que vous les considérez tellement susceptibles d'objection, qu'ils nécessiteront un refus avec cette restriction ; vous êtes autorisé à exercer votre jugement, à donner ou retenir votre assentiment à des actes qui tendraient à réduire les charges fixées sur le revenu de la province.”

3. Bien que, pour les raisons que j'ai émises dans l'extrait ci-haut, je considère qu'il ne serait pas expédient pour le Gouvernement de Sa Majesté de mettre aucun obstacle à la réduction des salaires pourvu par la liste civile du *Car. da.*, que votre conseil désire proposer au Parlement Provincial, je pense qu'il est de mon devoir d'enregistrer distinctement mon opinion, qui est que ces réductions sont en elles-mêmes peu sages, et que l'épargne, comparativement minime qui serait ainsi effectuée dans les dépenses de la province, ne serait pas reconnue à la fin comme une économie vraie et permanente. L'expérience de tous les jours me semble venir à l'appui de cette conclusion, que l'économie la plus véritable pour l'État comme pour l'individu, est celle qui accorde une rémunération libérale à ceux qui sont chargés de l'exécution de devoirs importants et accompagnés de responsabilité. Le public, non plus que l'individu, ne doit pas s'attendre à être honnêtement et efficacement servi s'il est mesquin à payer ses serviteurs. Et quand l'on considère à quelles pertes et à quels dangers la société peut être exposée à cause du manque d'honnêteté et d'habileté dans ceux qui peuvent avoir la conduite des affaires, l'on trouve que l'épargne occasionnée par la réduction des salaires de ceux qui remplissent des situations responsables au-dessous de la rémunération due à des hommes de caractère et d'habileté, dédiant leur temps et leur attention aux affaires publiques au lieu de leurs affaires privées, a été acquise à

grand prix. De là, comme il n'apparaît pas par votre dépêche que les principaux serviteurs publics reçoivent maintenant des salaires élevés, si on les compare avec les salaires accordés aux employés de banques ou de compagnies de commerce, je suis contraint de considérer injudicieuses les réductions de salaires telles que proposées. Cette question, toutefois, comme je l'ai déjà fait remarquer, est une de celles qui doivent être laissées à la considération du Parlement Canadien.

4. Cette partie de la minute de votre Conseil Exécutif qui se rapporte au montant du salaire maintenant attaché à la charge du Gouverneur, et vos propres remarques sur ce point important, ont attiré l'attention particulière du Gouvernement de Sa Majesté. Le salaire actuel attaché à cette charge ne me paraît pas injustement élevé ; au contraire, je pense qu'il est de la plus grande importance pour le *Canada* que la charge de Gouverneur-Général soit confiée à des hommes expérimentés en politique et de la plus grande habileté que l'on puisse rencontrer ; je regrette de voir que le salaire ne soit pas tel qu'il devrait l'être généralement pour tenter ceux qui ont marché à la tête des affaires publiques en ce pays, d'abandonner leurs projets ici pour accepter cette charge. Mais j'incline à croire avec votre seigneurie et votre conseil que le montant du salaire n'est pas d'une aussi grande importance que la fixité même du salaire, quel qu'en soit le montant, et que cette question devrait cesser d'être le sujet d'une discussion sans fin dans la province, puisqu'elle tend, ainsi que le remarque très justement votre conseil dans sa minute, à compromettre la dignité du représentant de la Reine. Il aurait été à désirer que la manière avec laquelle le salaire actuel du Gouverneur-Général a été accordé pour la vie de Sa Majesté par la Législature Provinciale, par acte de parlement passé librement et avec délibération, aurait eu l'effet de régler permanemment cette question, dont l'agitation est accompagnée de tant de mal.

L'expérience a prouvé toutefois que cet espoir était mal fondé, et je ne vois aucune raison quelconque de croire que si l'arrangement actuel était changé, et si Sa Majesté consentait à toute réduction possible du salaire attaché à l'office du Gouverneur, la question serait terminée et qu'une autre réduction ne serait pas proposée aussitôt qu'il entrerait dans les vues d'un parti politique de renouveler la discussion.

5. Il n'y a qu'un seul moyen que je connaisse d'empêcher pour toujours aucune discussion dans la province sur ce sujet, ce serait de faire peser la charge du paiement du salaire du Gouverneur, non sur le trésor canadien, mais sur le trésor anglais. C'est un changement que, pour bien des raisons, j'ai depuis longtemps considéré comme désirable ; et il semble au Gouvernement de Sa Majesté qu'une bonne occasion pour proposer cela se présente maintenant, en conséquence du désir manifesté par le Parlement Canadien de faire la révision de la liste civile. Mais il est impossible qu'un tel changement puisse être recommandé au parlement, excepté comme faisant partie d'une mesure générale, dont le but serait de placer les relations fiscales de la mère-patrie avec les colonies sur un pied adapté aux circonstances actuelles qui ont si grandement changées, si on les compare à celles sous lesquelles l'arrangement existant a été fait.

6. Le *Canada*, (comme les autres provinces de l'Amérique du Nord,) possède maintenant dans sa plus ample et plus complète étendue possible, l'avantage de se gouverner lui-même dans tout ce qui regarde les affaires de l'intérieur. Il semble au Gouvernement de Sa Majesté que cet avantage devrait entraîner avec lui des responsabilités correspondantes,

et que le temps est maintenant venu où le peuple du *Canada* doit être appelé à prendre sur lui une plus grande part que ci-devant des dépenses encourues dans son intérêt. De ces dépenses, la plus forte qui pèse sur ce pays, est celle encourue pour le maintien des troupes, qui protègent la colonie. Regardant le *Canada* comme une partie très importante et précieuse de l'empire, et pensant que la continuation et le maintien de la connexion entre la mère-patrie et la colonie sont avantageux aux deux, le Gouvernement de Sa Majesté est bien loin de penser que le pouvoir général militaire de l'empire ne doit pas être employé à protéger cette partie des domaines de Sa Majesté. Mais voyant les progrès rapides que le *Canada* fait en richesses et en population, et considérant la prospérité dont il jouit dans ce moment, le Gouvernement de Sa Majesté est convaincu qu'en justice pour le peuple d'Angleterre, celui-ci doit être déchargé d'une grande partie des charges qui lui ont été imposées jusqu'à ce jour pour la protection d'une colonie maintenant très capable de faire beaucoup pour se protéger elle-même. En adoptant ce principe, je n'ai pas besoin de vous faire observer que le Gouvernement de Sa Majesté retournerait simplement à l'ancienne politique coloniale de ce pays. Vous savez que, jusqu'à la période de la révolution américaine, les colonies anglaises qui forment maintenant les *Etats-Unis*, ainsi que les colonies des *Indes Occidentales*, furent obligées de prendre sur elles-mêmes une grande partie du fardeau de leur propre protection, et de contribuer aux opérations militaires, entreprises pour étendre les possessions coloniales de la couronne anglaise. Les colonies de l'*Amérique du Nord* se défendirent elles-mêmes, presque entièrement contre les tribus sauvages qui mettaient ces colonies, encore à leur naissance, dans des périls fréquents, et fournirent une portion considérable des forces avec lesquelles la lutte entre le pouvoir anglais et la France fut maintenue sur le continent américain; et les colonies des *Indes Occidentales* n'en ont pas moins, suivant leurs moyens, fait d'efforts.

7. Le Gouvernement de Sa Majesté aurait cru devoir, à une période plus avancée, retourner à cette politique de l'empire, et étendre au *Canada* des mesures de la même description que celles déjà adoptées pour les colonies de l'*Australie*, n'eût-ce été, jusqu'à tout récemment, des circonstances liées avec la condition commerciale et générale du *Canada*, qui paraissent devoir rendre le temps défavorable pour effectuer un changement aussi important. Les difficultés sous lesquelles le commerce et l'industrie se trouvaient, étaient d'un caractère très aggravant, et ont produit leurs conséquences ordinaires d'excitation et mécontentement politiques, et l'on ne doit pas se cacher que la plus grande partie de la détresse existante devait être attribuée aux changements qui avaient eu lieu dans la législation anglaise. Les effets combinés du stimulant donné par l'acte de 1843 à l'appropriation de capitaux pour approvisionner ce pays de la fleur du *Canada*, et du rappel général subséquent de toutes restrictions sur les importations de blé et de fleur dans le *Royaume-Uni*, ont sans doute, occasionné des pertes énormes au *Canada*, et jusqu'à ce que ces pertes fussent couvertes, il aurait été inexpédient d'augmenter les charges de la province.

8. Mais la saison de la dépression commerciale est maintenant passée pour le *Canada*, et le rappel des lois de navigation et l'ouverture des canaux du *Saint-Laurent*, que la province a pu construire au moyen d'un emprunt fait sous des termes les plus favorables, sur le crédit du trésor anglais, ont donné une grande impulsion à son commerce, et l'accroissement remarquable du revenu des douanes, dont vous me faites rapport, est une preuve claire et frappante de son

retour à la prospérité. Sous ces circonstances, il semble au Gouvernement de Sa Majesté que l'on ne saurait rencontrer une meilleure occasion de placer les relations fiscales de la mère-patrie avec la colonie, sur un pied équitable et permanent. Il est d'autant plus induit à adopter cette vue sur le sujet, qu'il est préparé à recommander au parlement qu'une assistance semblable à celle qui a été si éminemment utile au *Canada*, pour la construction des canaux du *St. Laurent*, soit accordée pour un autre ouvrage public, considéré non moins avantageux au *Canada* que ses canaux. Dans une autre dépêche, j'expliquerai à Votre Excellence les vues du Gouvernement de Sa Majesté à l'égard des moyens par lesquels il faut espérer que la construction du chemin de fer d'*Halifax* sera complétée. J'espère seulement le sujet à présent, pour vous faire voir que pendant que le crédit de ce pays est employé pour rendre le *Canada* capable d'augmenter et d'étendre ses travaux publics et de développer ses ressources, je suis convaincu que le parlement du *Canada* co-opérera promptement avec le Gouvernement de Sa Majesté dans des mesures qui tendront à diminuer la charge sur le trésor anglais pour la défense de la province.

9. Ayant ainsi expliqué à Votre Excellence les principes de la politique que le Gouvernement de Sa Majesté veut adopter, je vais maintenant vous expliquer plus particulièrement les mesures en contemplation pour amener à effet cette politique. D'abord, c'est l'intention du Gouvernement de restreindre à l'avenir les troupes maintenant en *Canada*, à l'exception d'un certain nombre de soldats enrôlés pour la station desquels, dans la province, des arrangements sont en voie de progrès, à deux ou trois places fortifiées et d'importance, probablement à *Québec* et *Kingston* seulement. Les relations d'amitié qui existent entre ce pays et les *Etats-Unis*, et l'heureuse fin de toutes les questions en dispute entre les deux nations, éloignent, j'en suis assuré, tout risque d'aucune attaque sur le *Canada* par la seule puissance qui pouvait faire appréhender le danger; et il semble au Gouvernement de Sa Majesté, que si la milice provinciale est tenue sur un pied convenable, tant que la paix continuera, en maintenant des garnisons de troupes régulières dans les deux postes importants que j'ai mentionnés, cela suffira pour pourvoir à la sécurité de la province. Dans le cas malheureux, mais improbable, d'une guerre avec les *Etats-Unis*, rien n'empêchera que la colonie et la mère-patrie soient appelées à faire de grands sacrifices et de grands efforts pour leur défense; mais je n'entretiens aucun doute que le tout sera fait de grand cœur par toutes deux, si cette exigence surgissait malheureusement.

10. La réduction des forces anglaises en *Canada* opérée, il deviendra nécessaire de réduire les arsenaux qui sont dans la colonie et de disposer des casernes et autres bâtisses qui ne seront plus requises; mais si le parlement du *Canada* désire garder ces casernes et bâtisses dans le cas où il en aurait besoin par la suite, le Gouvernement de Sa Majesté n'aurait aucune objection de les transporter aux autorités provinciales; et si le maintien d'une force anglaise, à aucun des postes maintenant occupés, était nécessaire pour conserver la sécurité interne, cette force serait immédiatement fournie par le Gouvernement de Sa Majesté, si la dépense encourue était payée par la province.

11. Une autre charge, que le gouvernement de Sa Majesté s'attend aussi à voir la province prendre sur elle-même comme partie de l'arrangement, est l'entretien des canaux sous la régie du département de l'ordonnance. Vous savez que ces canaux ont été exécutés aux frais seuls de ce pays, à très grands frais, principalement pour la défense militaire de la province. Le Gouvernement de Sa Majesté conçoit que la charge de les maintenir devrait maintenant retom-

ber sur la province, et je me flatte qu'il n'y aura aucune difficulté sur ce sujet. Quant au département des sauvages, comme par le dernier arrangement l'extinction de cette charge (excepté ce qui regarde quelques paiements à des individus leur vie durant) est pourvue dans la durée de cinq ans, il n'est pas nécessaire de prendre d'autre mesure.

12. En conclusion, il ne me reste plus qu'à vous assurer que pendant que le Gouvernement de Sa Majesté considère qu'en justice pour le peuple de ce pays. le *Canada* qui peut actuellement si bien entretenir les établissements nécessaires pour sa défense et pour son avantage, devrait cesser de faire peser une charge aussi onéreuse sur le trésor anglais, et que c'est une occasion favorable pour introduire le changement, lorsque, en conséquence de procédés qui ont été pris dans la province, il devient expédient de demander au parlement de pourvoir au salaire du Gouverneur-Général,—on ne doit pas supposer un instant que ces mesures soient en contemplation dans aucune idée que la connexion entre la mère-patrie et la colonie puisse être brisée sans grand dommage au deux ou qu'il y ait quelque possibilité que cela arrive. Au contraire, ces mesures sont regardées comme sages, parce que le Gouvernement de Sa Majesté est persuadé que la grande masse du peuple du *Canada* est tellement satisfaite des grands bienfaits dont elle jouit sous le système du gouvernement constitutionnel maintenant heureusement établi dans la province, sous l'autorité de la couronne anglaise, que l'on peut, sans inconvénient leur laisser une part de la charge de maintenir et défendre un ordre de chose dont ils tirent tant d'avantages. Sous cette impression et dans le sincère espoir et croyance que le *Canada* demeurera pendant longtemps un membre important de l'empire britannique, le Gouvernement de Sa Majesté a adopté les conclusions que je viens de vous expliquer.

Je suis, etc.,

(Signé,) GREY.

Au gouverneur
le très honorable
comte d'*Elgin et Kincardine*,
etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 551.

Downing Street, 27 janvier 1851.

MILORD.—Si j'ai tardé jusqu'ici de répondre à la dépêche de votre seigneurie No. 198, du 19 juillet dernier, dans laquelle vous m'avez transmis une adresse de l'Assemblée à Sa Majesté, au sujet des réserves du clergé, c'est que, lorsque cette dépêche m'est parvenue, la session de la législature provinciale était déjà terminée, et celle du parlement impérial tirant à sa fin, il ne pouvait rien être fait pendant plusieurs mois sur le sujet dont il s'agit : en conséquence, j'ai pensé qu'il convenait de le réserver pour le soumettre à la mûre délibération du Gouvernement de Sa Majesté, suivant que la difficulté et l'importance du sujet le méritent.

2. Je dois maintenant vous prescrire d'informer la Chambre d'Assemblée, lorsqu'elle sera de nouveau réunie, que son adresse à la Reine, qui m'a été transmise dans votre dépêche, a été présentée à Sa Majesté, et qu'il a plu à Sa Majesté la recevoir très gracieusement.

Vous informerez aussi la Chambre que, tout en regrettant profondément qu'un sujet aussi difficile que celui des réserves du clergé soit encore devenu l'objet d'une discussion après un laps de plusieurs années, les serviteurs de Sa Majesté sont portés à croire, après

mûre délibération, que l'on devrait accéder au désir exprimé par l'Assemblée dans cette adresse, et en conséquence, ils sont prêts à recommander au parlement de passer un acte pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de faire tous les changements qu'elle trouvera convenables d'opérer dans les arrangements déjà faits relativement aux réserves du clergé, pourvu que les intérêts existants soient respectés.

3. En venant à cette conclusion, le Gouvernement de Sa Majesté s'est principalement guidé sur la considération, que quelque grands que seraient, suivant lui, les avantages qu'on obtiendrait en ne troublant pas l'arrangement existant par lequel une certaine partie des terres publiques du *Canada* est destinée à créer un fonds pour l'instruction religieuse des habitants de la province, cependant la question de savoir si cet arrangement doit être changé ou maintenu, intéresse si exclusivement le peuple du *Canada*, que la décision n'en doit pas être enlevée à la Législature Provinciale à laquelle il appartient proprement de régler toutes les matières qui concernent les intérêts domestiques de la province.

4. Le Gouvernement de Sa Majesté a donc été d'avis qu'il lui serait impossible, sans violer les principes d'après lesquels il a toujours pensé que le Gouvernement du *Canada* devait être conduit, de recommander à Sa Majesté de refuser d'accéder à la demande de la Chambre d'Assemblée, et il a eu d'autant moins de peine à adopter cette conclusion qu'il remarque avec satisfaction que, dans son adresse, l'Assemblée a reconnu les droits de ceux qui jouissent maintenant de revenus provenant des fonds réalisés par la vente des terres en question, et qu'elle n'a pas demandé, dans les changements à faire à l'acte du parlement maintenant en vigueur, que la Législature Provinciale fût autorisée à intervenir pour empêcher les personnes qui les reçoivent de jouir de ces revenus leur vie durant. La marche suivie par l'Assemblée est à la fois conforme à la saine politique et à la justice, et a obvié à ce qui aurait été autrement une grande difficulté dans la voie de l'accomplissement de l'objet qu'elle a en vue.

5. Vous transmettez des copies de cette dépêche aux deux Chambres du parlement du *Canada* à sa prochaine session.

Je suis, etc.,

(Signé,) GREY.

Au très honorable

comte d'*Elgin*,
etc., etc., etc.

Ordonné, Que cinq cents exemplaires du message et des documents qui l'accompagnent qui précèdent, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des membres de cette Chambre.

Impression du message et des dépêches.

Ordonné, Que M. *Richards* ait la permission d'introduire un bill pour prévenir la cruauté envers les animaux.

Bill relatif à la cruauté envers les animaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le neuf de juin prochain.

Ordonné, Que M. *Sandorn* ait la permission d'introduire un bill pour établir un mode plus sommaire et moins dispendieux pour les propriétaires d'immeubles dans le *Bas-Canada*, d'en acquérir la possession lorsqu'ils en sont privés illégalement dans certains cas.

Bill relatif aux propriétés illégalement détenues.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill pour trans-
ferer les re-
cords de la ci-
devant cour
provinciale de
St. François

Ordonné, Que M. *Saunborn* ait la permission d'introduire un bill pour rendre exécutoires les jugements de la ci-devant cour provinciale du district inférieur de St. François, et pour transférer les records de la dite cour en la cour de circuit de *Sherbrooke*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Richards*, secondé par M. *Smith*, de *Durham*.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la convenance de payer les petits jurés dans le *Haut-Canada*, en tout ou en partie, au moyen de taxes prélevés par les municipalités locales.

La Chambre s'est en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Ross* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Ross* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Petits jurés,
H.-C.

Bill pour auto-
riser la tenue
d'un second
terme de la
cour supé-
rieure du dis-
trict de Gaspé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la tenue annuelle d'un second terme de la cour supérieure du district de *Gaspé*, aussitôt que les grands jurés auront représenté ce terme comme nécessaire, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur-général *Baldwin*, secondé par M. *Morrison*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 28^a die Maii;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions lre-
sentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *DeWitt*, la pétition de la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*.

Par M. *Mongenais*,—la pétition de *Joseph Lalonde* et autres, censitaires de la paroisse de *Ste. Marthe*, comté de *Vaudreuil*; la pétition de *G. Beaudet* et autres, censitaires des paroisses de *St. Clet* et *St. Ignace* du *Côteau du Lac*, comté de *Vaudreuil*, et la pétition d'*A. C. Cholet*, écuyer, et autres, censitaires de la paroisse de *Rigaud*, comté de *Vaudreuil*.

Par M. *Lacoste*,—la pétition de *G. Marchand* et autres, membres de l'académie de *St. Jean* et autres.

Par M. *Hopkins*,—la pétition de *George Rolph*, écuyer, de la ville de *Dundas*.

Par l'honorable M. *LaTerrière*,—la pétition du révérend *A. Beaudry* et autres, des paroisses de *St. Etienne* de la *Malbaie*, *St. Fidèle* et *Ste. Agnès*, et la pétition du révérend *N. T. Hébert* et autres, des paroisses de *St. Etienne* de la *Malbaie*, *St. Fidèle* et *Ste. Agnès*.

Par M. *Prince*,—la pétition de *John Montgomery*, de la cité de *Toronto*, hôtelier, et la pétition du conseil municipal du comté de *Kent*.

Par M. *Notman*,—la pétition de la municipalité de *Bayham*.

Par M. *Chauveau*,—la pétition de sœur *E. Bruyère* et autres, religieuses, au nom de la communauté des révérendes sœurs de la charité, à *Bytown*.

Par M. *Mackenzie*,—deux pétitions du conseil municipal du comté de *Haldimand*.

Par l'honorable M. *Chabot*,—la pétition de *G. Tourangeau* et autres, qui ont souffert dans les grands incendies à *Québec*, et la pétition de *François Lapointe* et autres, pilotes licenciés pour et au-dessous des havre et port de *Québec*.

Par l'honorable M. *Boulton*,—la pétition de *Milton Ragland*, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Cauchon*,—la pétition de *C. H. Lassiseraye*.

Par l'honorable M. *Merritt*,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de *Lincoln* et *Welland*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:— Pétitions lues.

Du conseil municipal du village de *Huntingdon*, demandant que le comté de *Beauharnois* soit divisé en deux circuits, et qu'une cour de circuit soit tenue dans le dit village de *Huntingdon*.

De la corporation du séminaire de *Nicolet*, demandant un certain octroi d'argent.

Du révérend *F. T. Lahaye*, agent général de la communauté de *St. Viateur*, pour les collèges d'*Industrie*, de *Chambly* et de *Rigaud*, demandant une allocation en faveur du collège *Joliette*.

D'*A. Merizzi*, écuyer, et autres, censitaires du comté de *Huntingdon*; de *David Trudel* et autres, censitaires du comté de *Champlain*; et de *William E. Page* et autres, de *Métis*, comté de *Rimouski*, demandant qu'il soit adopté des mesures pour définir les droits des seigneurs, et l'abolition de la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

De *James Rae* et autres, conseillers du township de *Westminster*, demandant qu'il ne soit passé aucun bill pour diviser le nord et le sud du comté de *Middlesex*.

De *N. F. Belleau*, écuyer, maire, au nom des citoyens de *Québec*, demandant qu'il soit adopté des mesures pour la confection du chemin de fer projeté d'*Halifax* à *Québec*.

Du conseil municipal du comté de *Waterloo*, demandant la nomination d'un inspecteur de farine, ainsi que de la potasse et de la perlasse, qui résidera soit à *Dundas*, soit à *Hamilton*.

Du conseil municipal du comté de *Waterloo*, demandant qu'il soit passé un acte pour permettre la perception de certains arrérages d'une taxe imposée par un statut du conseil du district de *Wellington*.

De *W. D. Powell*, écuyer, président, et *Thomas Saunders*, greffier de la paix, au nom des magistrats de la cour des sessions trimestrielles du comté de *Waterloo*, demandant la passation d'un acte établissant une cédule d'honoraires que recevront les juges de paix, pour les devoirs qu'ils rempliront.

De la municipalité du township de *Guelph*, demandant qu'il soit adopté des mesures pour placer la régie des maisons d'entretien public, et les fonds provenant des licences d'auberges, sous le contrôle des conseils municipaux de la province.

De la corporation du collège de *Chambly*, demandant une allocation pour certaines fins.

D'*A. M. Delisle* et *William H. Bréhaut*, écuyers, de *Montréal*, exposant les pertes et les inconvénients qu'ils ont éprouvés comme greffier conjoint du district de *Montréal*, par l'acte de la dernière session, formant un fonds des honoraires de leur dite charge, et demandant la révocation du dit acte, ou bien que leur perte leur soit remboursée.

De *L. G. Brown*, écuyer, et autres, du comté de *Beauharnois*; demandant que la cour de circuit du dit comté se tienne dans la paroisse de *St. Clément de Beauharnois*, au lieu de se tenir à *Ste. Martine*.

Du révérend *P. Boucher* et autres, des paroisses de *Ste. Anne* et *Cap Chat*; demandant une allocation pour ouvrir un chemin entre *Cap Chat* et *Matane*.

De *F. X. Poulin*, écuyer, M. D., et autres, de la paroisse de *St. Germain de Rimouski*; demandant la révocation de la loi d'éducation actuelle du *Bas-Canada*.

De *Joseph Morency* et autres, pilotes pour le port de *Québec*; demandant un acte d'incorporation avec certaines dispositions pour mieux les protéger dans l'exercice de leur profession.

De *C. H. Lussiseraie*, de *Montréal*; exposant qu'il s'est livré depuis plusieurs années à l'éducation de la jeunesse, et demandant une allocation pour le mettre en état de continuer ses travaux.

Du révérendissime l'évêque catholique romain de *Montréal*, et autres, la congrégation de l'église de *St. Patrice*, dans la cité de *Montréal*; demandant une allocation pour achever l'asile des orphelins et des émigrés pauvres dans la dite cité.

De *John Rolph*, écuyer, et autres, licenciés en médecine; demandant un acte d'incorporation comme école de médecine de *Toronto*.

De la compagnie du havre et du chemin de fer de *Woodstock* et du *Lac Erié*; demandant l'extension et la modification de sa charte.

De la compagnie du havre et du quai de *Port Hope*; demandant la passation d'un acte pour augmenter son capital.

De *Joseph Painchaud*, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens du district de *Québec*; demandant un certain amendement à l'acte pour régler l'étude et la pratique de la médecine dans le *Bas-Canada*.

De *Baptiste Tremblay* et autres, de *St. Louis de l'Isle aux Coudres*, comté de *Saguenay*; demandant une allocation pour améliorer la dite isle en asséchant les marais.

De *Louis Harvey*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Louis de l'Isle aux Coudres*, comté de *Saguenay*; demandant une allocation pour construire un pont sur la dite isle.

Ordonné, Que la pétition de *John G. Bowes*, écuyer, et autres, chefs de municipalités dans le *Haut-Canada*, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Sur motion de l'honorable *M. Boulton*, secondé par *M. McFarland*,

Ordonné, Que les règles de cette Chambre, telles que révisées durant la dernière session, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette chambre.

Ordonné, Que la pétition de *Joseph Bruneau* et autres, miliciens, du *Bas-Canada*, et la pétition de *Peter Paterson*, écuyer, et autres, marchands de *Québec*, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable procureur-général *Baldwin*, secondé par l'honorable *M. Price*,

Résolu, Que demain, étant la fête de l'Ascension, et une fête reconnue par la loi, cette Chambre, lorsqu'elle s'ajournera, elle s'ajourne à vendredi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour et avis de motions, pour demain, soient remis à vendredi prochain.

Ordonné, Que l'honorable *M. Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour amender

l'acte, intitulé: "Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social, pour la construction de chemins et autres travaux dans le *Haut-Canada*," et pour en étendre les dispositions.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi le onze de juin prochain.

Sur motion de *M. Smith*, de *Durham*, secondé par *M. Richards*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, un tableau indiquant les honoraires des différents régistres dans le *Haut-Canada*, pendant l'année dernière, et indiquant, en autant que cela peut se faire, les différentes sources de ces honoraires, la date de la nomination des régistres.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de *M. Meyers*, secondé par *M. McConnell*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien ordonner qu'il soit mis devant cette Chambre, un compte détaillé du montant des deniers perçus pour la coupe du bois de construction ou autres, sur les terres de la couronne ou des réserves du clergé, et sur chacune d'elles, dans le comté de *Peterborough*, dans les années de 1849, 1850 et 1851, et chacune d'elle, et la description du bois de construction ou autre bois coupé, et s'il a été coupé en vertu d'une licence ou autrement.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable *M. Merritt*, secondé par l'honorable *M. Boulton*,

Résolu, Que mercredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les résolutions suivantes proposées pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction dans le Parlement Impérial, d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus dans le ci-devant acte de navigation aux productions naturelles du *Canada* :—

1. Que cette Chambre, tout en renouvelant l'assurance de son attachement à la personne et au Gouvernement de Sa Majesté, prend la liberté d'exprimer son plus vif désir de contribuer à l'heureuse opération de toute politique commerciale qui a déjà été, ou pourrait être adoptée par le Parlement Impérial, dans l'intérêt général de l'empire.
2. Que forte de ce sentiment, cette Chambre prend la liberté d'exposer, que depuis les changements opérés dans la politique coloniale de la *Grande-Bretagne* en 1845, les producteurs du *Canada*, (qui forment les dix-neuf vingtièmes de la population,) ainsi que ceux qui sont engagés dans le commerce ou les manufactures, ont été exposés à subir des pertes graves, si l'on compare les intérêts analogues de l'autre côté de la ligne frontière qui divise cette province des *Etats-Unis*, attendu que, d'après les lois commerciales existantes de la *Grande-Bretagne* et des *Etats-Unis*, leur sort a toujours été de recevoir les prix les moins élevés, sans pouvoir jamais réussir à obtenir les prix les plus forts,—car, chaque fois que les prix du marché dans ces divers pays, sont

Régistrateurs
du Haut-
Canada.

Coupe du bois
de construction
sur les réserves
du clergé.

Réceptivité.

Pétition de *J. G. Bowes* et autres, renvoyée à un comité.

Impression des règles de la chambre.

Impression des pétitions.

Ajournement.

Ordres du jour et avis de motions remis.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

plus élevés dans l'Amérique que dans l'Europe, ils le sont toujours moins en Canada qu'aux États-Unis; ainsi, lorsque les prix sont plus élevés en Europe qu'en Amérique, la fleur et le blé Canadien qui croît dans la même latitude, sur le même sol et sous le même climat, et qui est manufacturé dans les moulins qui rendent la même qualité que celle produite dans les États-Unis, ne commandent pas un aussi bon prix pour l'exportation que ne le font le blé et la fleur, des États-Unis, pour la consommation dans les États de l'est ;”

3. Que cette Chambre expose respectueusement, que cette fluctuation des prix est due ainsi, au droit de vingt pour cent imposé par les États-Unis, sur le blé et les autres produits du Canada, lequel est exclusivement payé par le producteur Canadien qui les exporte, et non par le consommateur des États-Unis; ce fait qui est prouvé par l'expérience et des résultats pratiques depuis 1847, se trouve ainsi consigné en juin 1849, dans une pétition adressée à cette Chambre, par la société d'agriculture du Haut-Canada:—“ Nous croyons qu'il est de notre devoir impérieux, et nous sommes pleinement fondés à assurer votre honorable Chambre, que c'est en vain que nous chercherons à promouvoir l'esprit d'entreprise, et à répandre le contentement ou la prospérité parmi les cultivateurs du Canada-Ouest, tant que leurs produits ne pourront obtenir les mêmes prix qu'obtiennent les cultivateurs de l'État de New-York.”
4. Que cette Chambre ne demande nullement l'adoption d'aucune mesure qui aurait l'effet de faire augmenter les prix des produits du Canada, au détriment du consommateur de la Grande-Bretagne, et elle ne demande non plus aucune protection; son seul et unique but est de placer les habitants sur un pied d'égalité avec le producteur des États-Unis, ce qui ne saurait avoir lieu qu'en étendant les principes de l'acte de navigation aux productions suivantes de cette province: grains et céréales de toutes sortes, végétaux, fruits, graines, animaux, cuirs, laine, fromage, suif, cornes, viandes fraîches et salées, minerais de toutes sortes de métaux, plâtre de Paris, en pierre ou en poudre, alcalis, bois de construction, douves, bois de toutes sortes. Projet qui aurait l'effet d'intéresser les États-Unis et toutes les autres nations à enlever les droits qui sont présentement imposés sur ces articles.
5. Qu'afin que les vues et les intentions de cette Chambre ne soient pas mal interprétées, elle croit devoir signaler le contraste qui existe dans l'opération d'un droit fixe et d'une mesure de représailles, comme celle qui est maintenant proposée: le premier a l'effet d'augmenter les prix, tant pour le producteur que pour le consommateur indigène, jusqu'à concurrence du droit imposé; tandis que cette dernière n'augmente les prix ni pour l'un ni pour l'autre, pourvu qu'il y ait un approvisionnement suffisant sans impôt pour rencontrer la demande:—ainsi, si dans la Grande-Bretagne, la consommation du blé est de cent mille quartiers, et la production de soixante et quinze mille, un droit fixe, disons, de 5s., par quartier, fait monter le prix jusqu'à 5s. pour le producteur, au détriment du consommateur; tandis que vingt-cinq mille quartiers importés pour combler le déficit, augmente le prix pour le consommateur dans la même proportion; et le producteur étranger reçoit 5s., moins (montant de l'impôt payé à l'État) que le producteur indigène, ainsi que cette province en a acquis l'expérience depuis plusieurs années, par l'état relatif des prix des deux côtés de la ligne frontière entre le Canada et les États-Unis; qu'en adoptant le principe de réciprocité maintenant pro-

posé, cette double opération qui fait augmenter les frais pour le consommateur indigène, et diminuer en même temps le prix pour le producteur étranger, ne saurait avoir lieu; les vingt-cinq mille quartiers requis, seraient fournis par les nations situées sur la mer Baltique, la Méditerranée, la mer Noire, sans impôt; de cette manière le producteur anglais ne recevrait pas de plus fort prix, et le consommateur ne paierait pas davantage; que si les États-Unis ou toute autre nation continuaient à prélever ce droit, les profits du producteur dans les pays étrangers seraient réduits dans la même proportion, ce qui le placerait précisément dans la même situation que le producteur canadien, lorsque ses produits sont consommés dans les États-Unis.

6. Qu'ayant acquis l'expérience de cette inégalité des prix dans le Canada, sous l'opération des droits imposés dans les États-Unis en 1836, 37 et 1838, lorsque les prix étaient plus élevés en Amérique que dans la Grande-Bretagne, la législature demanda à Sa Majesté, dans le mois de mai 1846, d'ouvrir une négociation avec le Gouvernement des États-Unis aux fins de permettre l'entrée des productions de ces deux pays sur les marchés de l'un et de l'autre, sur le pied d'une égale réciprocité; que M. Pakenham entama promptement cette négociation à Washington, en juin suivant, négociation qui est restée dans le même état jusqu'à ce moment, sans aucune inclination apparente de la part du Gouvernement aux États-Unis, d'accéder à cette demande.
7. Finalement, que cette Chambre prend respectueusement la liberté d'exposer à Sa Majesté, que cette question concerne tous les intérêts, affecte la paix et la prospérité future de la colonie, et qu'elle est essentielle au maintien de la connexion avec la Grande-Bretagne.
8. Qu'une humble adresse soit présentée, priant Sa Majesté de vouloir bien recommander à son Parlement Impérial de passer immédiatement une loi pour imposer le même droit sur les productions de toutes les nations (ci-devant énumérées) à leur entrée dans la Grande-Bretagne, que celui qui est imposé par telle nation étrangère sur l'importation de productions semblables de la Grande-Bretagne et de ses dépendances.

Sur motion de l'honorable M. Sherwood, secondé par M. Christie,

Ordonné, Que, durant le reste de la présente session, il ne soit rien payé par le greffier de cette Chambre, à même les fonds contingents, à aucune personne assignée à comparaître devant un comité, à moins qu'outre les formalités ci-devant observées avant de payer ces personnes, le comité permanent des dépenses contingentes ne l'ait autorisé à payer les personnes que l'on a fait venir et interrogées devant le comité, et d'après l'ordre par écrit du président du dit comité permanent; que nulle personne résidant dans la cité de Toronto, et sommée de comparaître devant tel comité ne soit payée; et que lorsqu'un témoin aura comparu pendant quatre jours et que sa présence sera nécessaire, le comité qui l'a sommé de comparaître soit tenu d'obtenir l'autorisation du comité des dépenses contingentes, et ainsi de suite tous les quatre jours; et qu'il ne soit fait aucun paiement, à moins qu'on ne se soit conformé aux prescriptions ci-dessus. Témoins.

Ordonné, Que M. Notman ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour faire le recensement de cette province, et obtenir des renseignements statistiques en icelle. Bill pour amender l'acte relatif au recensement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Notman* ait la permission d'introduire un bill pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le *Haut-Canada*, et pour abroger l'acte du *Haut-Canada*, passé dans la quatrième année du règne de *Guillaume* quatre, chapitre dix-sept.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Egan*, secondé par M. *Malloch*,
Résolu, Que l'humble adresse suivante soit présentée à Sa Majesté.

A Sa très Excellente Majesté la Reine.

Qu'il plaise à Votre Majesté ;

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du *Canada* assemblées en parlement, demandons respectueusement qu'il nous soit permis d'adresser Votre Majesté sur un sujet que nous regardons comme d'une importance vitale pour nos commettants. Nous avons appris avec alarme, que le Gouvernement Impérial de Votre Majesté a l'intention de proposer au parlement de réduire les droits existants sur les bois étrangers, au point d'atténuer matériellement les facilités que possède maintenant le producteur colonial de se prévaloir des marchés britanniques. La différence du prix de la main-d'œuvre et du fret en faveur de l'euro-péen qui exploite le bois et les madriers est bien connue, et place évidemment son compétiteur, dans les colonies, dans une position d'une grande infériorité. La seule différence du fret offre un avantage de dix-sept chelins par voyage de bois équarri ou quatre deniers par pied, le taux moyen actuel étant de la mer *Baltique*, de douze chelins à treize chelins par voyage, tandis que de *Québec*, le taux est de trente chelins par voyage. Il est évident qu'un contraste aussi grand devra, dans la pratique, opérer comme une prohibition des bois de construction des colonies de l'*Amérique Britannique du Nord* ; et il est à craindre que quelques-unes des branches les plus importantes de ce commerce ne soient totalement anéanties, tandis que le changement maintenant annoncé par le Gouvernement de Votre Majesté devra certainement faire subir une dépression sérieuse au commerce des bois en général ; la perte grave pour la province qui devra résulter de cette dépression sera plus saillante si l'on considère que les quatre-cinquième de tout le tonnage que fréquente les ports canadiens sont employés dans le commerce du bois, et que d'immenses étendues de territoire qui comprennent toute la région qu'arrosent les rivières de l'*Outaouais* et du *Saguenay* et d'autres tributaires moins considérables, dépendent directement ou indirectement de ce trafic pour s'alimenter, on calcule que pas moins de trente-cinq mille hommes sont employés directement à préparer et charger le bois, etc., et cela sans compter plusieurs milliers de cultivateurs, marchands et autres industriels qui sont engagés à fournir les objets nécessaires ; les gages de ces hommes sont évalués à un million deux cent mille louis par année, dont une très forte proportion est employée en achat de marchandises britanniques.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer à Votre Majesté que le marché britannique est le seul qui s'offre à nous pour l'exportation de nos principaux produits, repoussés comme nous le sommes des ports des *Etats-Unis* par des droits prohibitifs sur le bois de vingt pour cent, ce qui fait que les chargements vers cette direction n'offrent qu'un bénéfice comparativement modique ; si l'on jugeait à propos d'abolir le droit dont il

s'agit, nous soumettons humblement que l'on devrait, en justice pour les colons, leur donner un avis suffisant d'un tel projet.

Pourquoi nous prions humblement et avec instance Votre Majesté de vouloir bien prendre les faits ci-dessus en votre considération favorable, dans le but de nous continuer les avantages qui sont la conséquence de notre liaison à la mère-patrie, et détourner les maux qui devront inévitablement résulter, si le changement projeté est mis à effet, et surtout sans nous en donner connaissance ; et nous demandons qu'il nous soit permis de saisir cette occasion de renouveler l'assurance de notre attachement et notre dévouement à la personne et au Gouvernement de Votre Majesté.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, pour informer leurs honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Majesté, au sujet de la révocation du droit sur les bois étrangers, importés dans la *Grande-Bretagne* ; et demandant le concours de leurs honneurs à icelle.

Ordonné, Que M. *Egan* porte le dit message au Conseil Législatif.

M. *Hopkins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Boulton*, et la question ayant été proposée, Que lorsque les journaux de cette Chambre seront imprimés, le greffier en fasse imprimer un nombre additionnel suffisant pour en donner une copie à chacune des diverses municipalités dans cette province, et à chaque propriétaire de papier-nouvelle qui aura fourni une copie de son journal à la bibliothèque pendant un an.

L'honorable M. *Hincks* a proposé en amendement à la question, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*, que tous les mots, après " que," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots " qu'instruction soit donnée au comité permanent des impressions, de s'enquérir et faire rapport, pour l'information de cette Chambre, du moyen le plus efficace et le plus économique de distribuer des exemplaires des journaux, pour l'information du public ;"

Et la question ayant été mise sur l'amendement, il a été résolu dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise,

Ordonné, Qu'instruction soit donnée au comité permanent des impressions, de s'enquérir et faire rapport, pour l'information de la Chambre, du moyen le plus efficace et le plus économique de distribuer des exemplaires des journaux, pour l'information du public.

M. *Ross*, du comité pour prendre en considération la convenance de payer les petits jurés dans le *Haut-Canada*, en tout ou en partie, au moyen de taxes prélevées par les municipalités locales, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :

Résolu, Qu'il est expédient que les petits jurés qui assistent aux cours criminelles d'assises et de *nisi prius*, oyer et terminer, et de délivrance générale des prisonniers, et des différentes cours de sessions trimestrielles et cours de comté dans le *Haut-Canada*, soient payés pour y assister à même des fonds locaux.

La dite résolution, ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Que M. *Richards* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir au paiement des petits jurés dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi le neuf de juin prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi du *Bas-Canada*, en ce qui con-

Bill relatif aux juges de paix H.-C.

Droit sur le bois étranger.

Journaux de la Chambre.

Petits jurés H.-C.

Bill relatif au paiement des petits jurés, H.-C.

Bill relatif aux actions réelles ou mixtes.

cerne le district dans lequel les actions réelles ou mixtes peuvent être intentées. étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif aux terres et ténements.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour faciliter le louage des terres et ténements, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit comité.

M. Taché a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Taché a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Taché a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill avec l'amendement soit grossoyé, et lu la troisième fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de M. DeWitt, secondé par l'honorable M. Hincks,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris 30° die Maii ;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. DeWitt,—la pétition de P. Buchanan et autres, du township de Dundee, comté de Beauharnois.

Par M. Laurin,—la pétition de R. S. Noël, écuyer, et autres, du comté de Lotbinière.

Par M. Notman,—la pétition de George Samuel Wilkies, de la ville de Brantford, et de Caira Robbins, son épouse ; et la pétition de la municipalité de Dunwich.

Par M. Armstrong,—la pétition de la corporation des Cleres de St. Viateur ; et la pétition de Pierre Guibord et autres, censitaires de la paroisse de St. Paul de Lavaltrie, comté de Berthier.

Par M. Fortier,—la pétition de Norbert Béliveau, de la paroisse de St. Grégoire, comté de Nicolet ; et la pétition de P. A. C. Munro, écuyer, M. D., et autres, médecins et chirurgiens, professeurs de l'école de médecine et chirurgie de Montréal.

Par M. Scott, du lac des Deux-Montagnes,—la pétition de William Morrin et autres, du comté du lac des Deux-Montagnes.

Par M. Lemieux,—la pétition du révérend Jean Jangevin et autres, de la paroisse de Ste. Claire de Joliette, comté de Dorchester ; la pétition du révérend F. Caron et autres, de la paroisse de St. Joseph de la Beauce, comté de Dorchester ; la pétition de N. L. Oliva et autres, censitaires et francs-tenanciers de la paroisse de Ste. Claire de la Beauce, comté de Dorchester ; la pétition de Pierre Chassé et autres, censitaires et francs-tenanciers des paroisses de St. Elzéar et St. Bernard de la Nouvelle Beauce, comté de Dorchester ; et la pétition de L. O. Tuschereau et autres, censitaires et francs-tenanciers de la paroisse de Ste. Marie de la Nouvelle Beauce, comté de Dorchester.

Par M. Wilson,—la pétition de James Rac et autres, conseillers du township de Westminster.

Par M. Lacoste,—la pétition de David Lantier et autres, censitaires du comté de Chambly.

Par M. Stevenson,—deux pétitions du conseil municipal du comté de Prince Edouard.

Par l'honorable M. Boulton,—la pétition d'Andrew Thompson, du township de Woodhouse, comté de Norfolk ; et la pétition de la municipalité de Woodhouse.

Par M. Dumas,—la pétition de Thomas Bedard, écuyer, du village de L'Assomption.

Par l'honorable M. Sherwood,—la pétition d'Allan Macdonell et autres, et la pétition de Thomas Hawthorth et autres, du Canada-Ouest.

Par M. Flint,—trois pétitions du conseil municipal du comté de Hastings.

Par M. Sauvageau,—la pétition de J. Bissonette et autres, censitaires du comté de Huntingdon ; et la pétition de Joseph Beaudin et autres, censitaires de la paroisse de St. Jacques le Mineur, comté de Huntingdon.

Par l'honorable M. Chabot,—la pétition de Lady L. Caldwell et autres, le comité des dames de l'école des petits enfants de Québec.

Par M. Fergusson,—la pétition de la municipalité de Guelph.

Par M. Cartier,—la pétition de sœur M. R. Coullée, supérieure, et autres sœurs de la charité, admistratrices de l'hôpital-général, dans la cité de Montréal ; et la pétition du barreau du Bas-Canada, section du district de Montréal.

Par M. Prince,—la pétition de John Carey, du township de Toronto, comté d'York ; la pétition de Henry Reynolds, écuyer, président, et Edwin Larwell, secrétaire, au nom de la société d'agriculture du comté de Kent ; et la pétition de Donald Cameron, de Thorah.

Par M. Ross,—la pétition du révérend John Cook, D. D., ministre, et autres, anciens et syndics de l'église de St. Andrews, Québec.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

Par M. Hébert et autres, des paroisses de la Malbaie, St. Fidèle et Ste. Agnès ; demandant une allocation pour ouvrir des chemins de communication entre les paroisses situées le long de la rivière Saguenay et celles de l'intérieur.

De John Montgomery, de la cité de Toronto, aubergiste ; exposant les pertes qui ont résulté pour lui de la destruction de sa propriété en 1837 sans la moindre cause de sa part, et demandant une indemnité.

Du conseil municipal du comté de Kent ; demandant un certain amendement à l'acte des municipalités.

De la municipalité de Bayham ; demandant que le dit township soit uni au comté d'Orford pour certaines fins.

De sœur E. Bruyère et autres, religieuses, pour et au nom de la communauté des révérendes sœurs de la charité, à Bytown ; demandant une allocation pour le soutien de leur hôpital et asile dans la dite ville.

De Joseph Deschamps et autres, censitaires de la paroisse de St. Timothée, comté de Beauharnois ; de Joseph A. Asselin, junior, et autres, censitaires de la paroisse de St. Zotique, comté de Vaudreuil ; de B. Holmes, écuyer, et autres, censitaires de la paroisse de St. Luc, comté de Chambly ; de Joseph Lalonde et autres, censitaires de la paroisse de Ste. Marthe, comté de Vaudreuil ; de G. Baudet et autres, censitaires des paroisses de St. Clet et St. Ignace du Côteau du Lac, comté de Vaudreuil ; et de A. C. Cholet, écuyer, et autres, censitaires de la paroisse de Rigaud, comté de Vaudreuil ; demandant l'adoption de mesures pour définir les droits des seigneurs, et l'abolition de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

De *R. B. Somerville* et autres, du village de *Huntingdon*, et de certains townships et paroisses dans le comté de *Beauharnois*; demandant une allocation additionnelle pour la construction et l'entretien d'une académie dans le dit village.

De *P. A. C. Munro*, écuyer, M. D., et autres, médecins et chirurgiens de la cité de *Montréal*; demandant que l'acte 8 Vic. chap. 81, soit amendé de manière à placer les élèves de l'école de médecine et chirurgie de la cité de *Montréal*, sur un pied d'égalité avec ceux du collège *McGill*, en ce qui concerne l'examen à subir devant le bureau provincial de médecine.

De *Michael Mahoney*, maire, et *John Stars*, secrétaire-trésorier, pour et au nom de la municipalité de l'*Outaouais*, division numéro deux; demandant l'ouverture d'un chemin de *Grenville* à *Gatineau*.

Du révérend *S. L. Beaubien* et autres, de *St. Thomas*, comté de l'*Islet*; demandant une allocation pour achever une maison d'école pour l'éducation des filles dans la dite paroisse.

Du conseil de *Bishop's College* à *Lennoxville*, diocèse de *Québec*; demandant l'allocation d'usage en faveur du dit collège.

D'*Alexis Marchand* et autres, de la paroisse de *St. François Xavier de Batiscan*, comté de *Champlain*; demandant l'établissement d'une loi pour payer les jurés qui sont sommés de comparaître devant les tribunaux de justice dans le *Bas-Canada*.

De l'honorable *A. Dionne*, président, et autres, actionnaires de la compagnie de colonisation de l'*Islet* et de *Kamouraska*, et autres; demandant une allocation pour achever la route de la *Grande Baie* au lac *St. Jean*, et pour construire des ponts sur la dite route.

De messieurs *Frothingham* et *Workman* et autres, marchands et citoyens de *Montréal*; demandant la construction d'un canal pour relier les eaux du *St. Laurent* et du lac *Champlain*.

De *John Young*, écuyer, et autres; demandant un acte d'incorporation aux fins de construire un chemin de fer pour relier les cités de *Montréal* et de *Kingston*.

De *Ralph Merry*, écuyer, et autres, du district de *St. François*; demandant une allocation pour faire un chemin depuis la sortie du lac *Memphrémagog*, jusqu'à la ville de *Sherbrooke*, et pour construire des ponts sur certains cours d'eau qui intersectent le grand chemin des townships de l'*Est*.

Du conseil municipal du comté de *Québec*; demandant une allocation en faveur de la compagnie des chemins à barrières de *Québec*, aux fins de compléter certains chemins, suivant l'intention de l'acte de la 12 Vic., chap. 115.

De *Jacob Kerr* et autres, du township de *Caistor*; demandant une loi pour définir les limites des lots de la première et deuxième concessions du dit township, et pour établir les lignes latérales dans toute l'étendue du dit township.

Du conseil municipal des comtés unis de *Lincoln* et *Welland*; demandant l'autorisation de prélever une taxe pour le soulagement des pauvres.

Du conseil municipal des comtés unis de *Lincoln* et *Welland*; exposant que la somme de £1,095 a été payée à même les fonds locaux par ses prédécesseurs, pour faire face à des dépenses liées à l'administration de la justice, bien que cette somme fût comprise dans le rapport des auditeurs nommés par le Gouvernement, et demandant que quelque mesure à cet égard soit prise de la manière qu'il paraîtra le plus juste et le plus nécessaire.

De *Angus Kennedy*, capitaine dans le deuxième régiment de milice de *Glengary*, tant en son nom, qu'au nom d'une partie de la compagnie sous ses ordres durant la dernière guerre avec les *États-Unis*; demandant l'octroi de terres pour leurs services durant la dite guerre.

Du conseil municipal du comté de *Kent*; demandant une loi pour pourvoir à l'union des comtés de *Kent* et *Lambton*, pour certaines fins.

De la compagnie d'assurance de l'*Amerique Britannique* sur la vie et contre le feu; demandant un certain amendement à l'acte de la 6 Guil. IV, chap. 20, aux fins de modifier sa charte.

De la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*; demandant l'autorisation de construire deux embranchements et un pont sur la ligne du dit chemin de fer, et demandant certains pouvoirs et amendements à sa charte.

De *G. Marchand* et autres, membres de l'académie de *St. Jean*; demandant une allocation en faveur de la dite institution.

De *George Rolph*, écuyer, de la ville de *Dundas*; demandant la confirmation des privilèges et avantages mentionnés dans l'acte d'incorporation de la "compagnie du chemin de la montagne de *Sydenham*, lui "soient accordés."

Du révérend *A. Beaudry* et autres, des paroisses de *St. Etienne* de la *Malbaie*, *St. Fidèle* et *St. Agnès*; demandant une allocation pour construire un quai et un débarcadère pour les dites paroisses.

Du conseil municipal du comté de *Haldimand*; demandant une loi pour qu'une partie du travail exigé par la loi, soit employé à l'amélioration des chemins tracés entre les townships.

Du conseil municipal du comté de *Haldimand*; demandant l'autorisation de fermer cette partie de la rue *Outaouais*, dans la ville de *Cayuga*, qui se trouve entre les rues *Echo* et *Victoria*.

De *G. Tourangeau* et autres, personnes qui ont soufferts de l'incendie à *Québec*; demandant certains amendements aux actes passés pour venir en aide aux incendiés de cette ville.

De *François Lapointe* et autres, pilotes licenciés pour et au-dessous des havre et port de *Québec*; demandant que les pilotes de *Québec* ne soient pas incorporés, tel que demandé.

De *Milton Ragland*, de la cité de *Toronto*; demandant une loi pour le mettre en état d'acquérir des propriétés foncières en cette province.

De *C. H. Lassiseraye*; demandant que la balance à lui due comme principal instituteur de la société d'éducation des *Trois-Rivières*, lui soit payée.

Ordonné, Que la pétition d'*Urbain Beudet* et autres, de la paroisse de *St. Jean les Chaillons*; la pétition du révérend *Joseph Crevier* et autres, de la paroisse de *St. Pie*, comté de *St. Hyacinthe*; et la pétition de *C. F. de Montigny*, écuyer, et autres, consistaires de l'augmentation de la seigneurie de *Mille-Isles*, comté de *Terrebonne*, soient renvoyées au comité spécial sur la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, Que le dit comité ait la permission de faire rapport par bill ou autrement.

Résolu, Que la pétition de *Joseph Painchaud*, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens du district de *Québec*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable *M. LaTerrière*, l'honorable *M. Badgley*, *M. Boutillier*, *M. Taché*, *M. Fortier*, *M. Davignon* et *M. Nelson*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la pétition de *Joseph Monrency* et autres, pilotes pour le port de *Québec*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Taché*, *M. Letellier*, *M. Fournier*, *M. Ross*, *M. Cauchon* et l'honorable *M. Chabot*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Tenure Seignioriale.

Pétition du Dr. Painchaud et autres, renvoyée à un comité.

Pétition de J. Monrency et autres, renvoyée à un comité.

Impression
d'une Pétition.

Ordonné, Que la pétition d'*Urbain Beaudet* et autres, de la paroisse de *St. Jean les Chaillons*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Message du
Conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Droit sur le
bois de cons-
truction.

Le Conseil Législatif a acquiescé à l'adresse à Sa Majesté, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers importés dans la *Grande Bretagne*, en remplissant le blanc avec les mots "Conseil Législatif," et aussi,

Le Conseil Législatif a passé l'adresse ci-jointe à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de transmettre à la Reine l'adresse commune, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers, importés dans la *Grande Bretagne*, au secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, afin qu'elle soit déposée au pied du trône ; à laquelle il demande le concours de cette Chambre.

A Son Excellence le très honorable *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier de l'ordre très-ancien et très-noble du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Septentrionale* britannique, et capitaine-général et Gouverneur-en-chef, dans et sur les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle du Prince-Edouard*, et vice amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, demandons respectueusement qu'il nous soit permis de nous approcher de Votre Excellence, pour la prier de vouloir bien transmettre notre adresse commune, à Sa très-gracieuse Majesté, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers, importés dans la *Grande-Bretagne*, en la manière que Votre Excellence le jugera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du trône. Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Malloch*, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*,

Droits sur le
bois de Con-
struction.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans l'adresse de l'honorable Conseil Législatif à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de transmettre à Sa Majesté l'adresse conjointe au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers, importés dans la *Grande-Bretagne*, en la manière que Son Excellence le jugera à propos, en sorte qu'elle soit déposée au pied du trône ; que le blanc en icelle soit rempli avec les mots "et les communes;" et que la dite adresse soit signée par M. l'Orateur, de la part de cette Chambre.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif, informant leurs honneurs que cette Chambre a adopté l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de transmettre l'adresse conjointe à Sa Majesté, au sujet de la révocation du droit sur les bois étrangers, importés dans la *Grande-Bretagne*, en remplissant le blanc avec les mots "et les communes."

Ordonné, Que M. *Malloch* porte le dit message au Conseil Législatif.

Congé d'ab-
sence.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Egan*, durant six semaines pour affaires privées urgentes.

Dette publi-
que.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par or-

dre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Tableaux relatifs à la dette publique de la province du *Bas-Canada*, jusqu'au 31 janvier 1851.

Pour les dits tableaux, voir appendice (II).

Appendice
(II.)

Et aussi, le livre bleu pour les années 1848, 1849 et 1850.

Livre bleu.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, dans le *Haut-Canada*.

Bill pour
abolir l'em-
prisonnement
pour dette.
H.-C.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Smith*, de *Wentworth*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de donner les ordres nécessaires aux registrateurs, greffiers et autres officiers comptables ou receveurs de la cour de chancellerie, de fournir à cette Chambre—1. Un état des montants en gros de tous les fonds dans la dite cour et sujets au contrôle et à la disposition d'icelle, le premier jour d'avril dernier, savoir, le montant en gros de tous les fonds déposés dans les banques, ou dans les compagnies de prêt d'argent, ou placés dans les fonds, hypothèques et autres effets publics, et de tous les autres fonds et propriétés sous le contrôle de la dite cour ; le dit état devant indiquer, sous des titres distincts et séparés, tous les biens, héritiers, propriétaires, réclameurs, plaideurs, gardiens, mineurs, et personnes intéressées dans les dits fonds, et pour quelles fins ils sont possédés, soit en fidéicommiss, soit autrement ; les dates auxquelles ils ont été reçus par les receveurs de la dite cour, et les montants précis du principal, des intérêts et de l'accumulation ; si les dits fonds sont tous placés avec sûreté et de manière que ceux qui en ont la garde la plus immédiate ne puissent les gaspiller ou les mal employer, au détriment des veuves, enfants, orphelins et autres intéressés ; les dits états, indiquant aussi de quel manière tous les fonds furent placés dans la dite cour jusqu'à la dite date, et sous son contrôle, en vertu d'aucune règle, ordre ou décision du ci-devant vice-chancelier, l'honorable *R. S. Jamieson*, ou des officiers de la cour ; et spécifiant si aucuns des dits fonds (et quelle partie) appartiennent à des parties inconnues à la cour, ou qui n'ont présenté aucune réclamation durant les six années expirées le dit premier jour d'avril ;—2. Un état indiquant la nature et l'étendue des garanties données par les institutions et bureaux auxquels est confié le contrôle, la régie ou l'usage des fonds déposés en chancellerie.

Cour de chan-
cellerie.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Smith*, de *Durham*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, une liste de toutes les rectoreries établies dans le cours des seize dernières années, et copies des autorisations respectives exigées par la 31e *George 3*, chap. 31, section 38, en vertu desquelles elles peuvent avoir été établies,—aussi, une liste des curés (*rectors*) qui ont été jusqu'ici introduits dans les rectoreries,—et aussi, une liste de tous les dits curés qui sont décédés ou ont été transférés ou se sont retirés, et de l'époque où et de l'autorité en vertu de laquelle

Rectoreries.

les successeurs de ces curés ont été nommés, avec les noms d'iceux.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que l'honorable M. *Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois relative à l'intérêt de l'argent.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le neuf de juin prochain.

Ordonné, Que M. *Prince* ait la permission d'introduire un bill pour confirmer les décrets, ordres et procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, dans certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le neuf de juin prochain.

Ordonné, Que M. *Sherwood*, de *Brockville*, ait la permission d'introduire un bill pour autoriser et contraindre les témoins dans les actions civiles à comparaître devant les cours de juridiction compétentes, en quelque part de la province qu'ils soient domiciliés.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général *La Fontaine* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui établit la cour du banc de la Reine, pour le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Un bill grossoyé pour faciliter le louage des terres et ténements, a été en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Cayley* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour mieux administrer les biens des personnes décédées, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender ultérieurement l'administration de la loi criminelle, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour rendre exécutoires les jugements des cours des commissaires dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte du *Bas-Canada*, passé pour le maintien du bon ordre dans les églises, et autres places de culte public, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de M. *De Witt*, secondé par l'honorable M. *Price*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 2° die Junii ;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Pétitions présentées.

Par M. *De Witt*,—la pétition du révérend *William Squire* et autres, ministres de l'église méthodiste wesleyenne dans le *Canada-Est*, réunis en assemblée de district, dans la cité de *Montréal*, et la pétition d'*A. Henderson*, écuyer, et autres, du township de *Godmanchester* et autres, comté de *Beauharnois*.

Par M. *Hall*,—la pétition du révérend *Robert S. C. Taylor*, M. A., recteur et autres, syndics de l'église de *St. John*, dans la ville de *Peterborough* ; la pétition du conseil municipal de *Peterborough* ; la pétition de *David Thornton*, du township d'*Emily*, et la pétition de *James Laidly*, du township d'*Emily*.

Par M. *Lacoste*,—la pétition du révérend *P. M. Mignault*, fondateur du collège de *Chambly*, et la pétition de *F. X. Cochu*, étudiant en loi du district de *Montréal*.

Par M. *Mackenzie*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Haldimand*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition d'*Alton McCarthy*, de la ville de *Barrie*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition de dame *Catherine Smyth*, veuve de feu l'honorable *George Pike*, de la cité de *Montréal*, et la pétition de *Philip Durnford* et autres, de *Montréal*.

Par M. *Jobin*,—la pétition du révérend *A. Duranseau* et autres, de la paroisse de *St. Michel de Lachine*, comté de *Montréal*.

Par M. *Bell*,—la pétition de la municipalité du township de *Drummond* ; la pétition de la municipalité de la ville de *Perth* ; la pétition de *Charles Sparrow* et autres, directeurs et syndics de la maison de refuge à *Bytown* ; la pétition de *Thomas Fergusson* et autres, de la huitième concession du township d'*Edwardsburgh*, et la pétition de *William Bacon*, marchand, du village d'*Ogdensburgh*, État de *New-York*.

Par M. *Taché*,—la pétition de *Paul Kane*, artiste, de la cité de *Toronto*, et la pétition de *Louis Durtremble* et autres, censitaires, de la paroisse de *St. Flavie*.

Par M. *Chauveau*,—la pétition de *Charles N. Montizambert*, écuyer, registraire pour le comté de *Québec* ; la pétition du révérendissime évêque de *Bytown* et autres, le clergé catholique romain et autres, de *Bytown*, et ses environs, et la pétition du révérendissime évêque de *Bytown*, et autres, le clergé catholique romain et autres, de *Bytown*, au nom de "La communauté des révérendes sœurs de la charité," à *Bytown*.

Par M. *Letellier*,—la pétition d'*Alexis Rivard* et *Joseph Garon*, écuyers, du comté de *Rimouski*, et la pétition de *Samuel Bradley* et autres, des paroisses de *St. Germain*, *St. Luce*, *St. Flavie* et *Métis*, comté de *Rimouski*.

Par l'honorable M. *Price*,—la pétition de *Thomas Hellinwell* et autres, syndics du cimetière général de *Toronto* ; la pétition du conseil municipal des comtés unis de *Wentworth* et *Halton* ; et la pétition d'*Adam C. Stevens*, *Alexander Stevens*, et *Joseph Stevens*, fils de feu *Adam Stevens*, du township de *Niagara*, comté de *Lincoln*.

Par M. *Ross*,—la pétition de *William Smith Sewell*, écuyer, shérif du district de *Québec*, et autres.

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition du conseil de ville de la ville de *Brantford*.

Par l'honorable M. *Cayley*,—la pétition de l'honorable *Christopher Widmer*, M. D., et autres, de la cité de *Toronto*.

Bill pour amender les lois relatives à l'intérêt de l'argent.

Bill relatif aux ordres et décrets de la cour de chancellerie, H.-C.

Bill relatif à la comparution des témoins.

Bill pour amender l'acte relatif à la cour du banc de la Reine, B.-C.

Bill relatif aux terres et ténements.

Bill relatif aux biens des personnes décédées.

Bill relatif à la loi criminelle.

Bill relatif aux jugements des cours des commissaires, B.-C.

Bill relatif au bon ordre dans les églises.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la société bienveillante des dames de *Montréal*.

Par M. le solliciteur-général *Macdonald*,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de *Stormont*, *Dundas* et *Glengary*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De *P. Buchanan* et autres, du township de *Dundee*, comté de *Beauharnois*; exposant les dommages causés à leurs terres, en conséquence de la chaussée construite par le bureau des travaux publics à l'entrée du canal de *Beauharnois*, et demandant justice.

De *R. S. Noël*, écuyer, et autres, du comté de *Lotbinière*; demandant une aide pour reconstruire le pont *Gaspard*, dans la paroisse de *Ste. Croix*.

De *George Samuel Wilkes*, de la ville de *Brantford*, et de *Caira Robbins*, son épouse; demandant l'autorisation d'aliéner une certaine propriété nonobstant certaines objections légales qui existent maintenant.

De la municipalité de *Dunwich*; demandant que le comté de *Middlesex* soit divisé par la ligne est et ouest, que l'on veut établir dans le bill proposé par le Gouvernement.

De la corporation des Cleres de *St. Viateur*; demandant une certaine aide.

De *Pierre Guibord* et autres, censitaires, de la paroisse de *St. Paul de Lavaltrie*, comté de *Berthier*; du révérend *F. Caron* et autres, de la paroisse de *St. Joseph de la Beauce*, comté de *Dorchester*; de *N. L. Oliva* et autres, censitaires et francs-tenanciers, de la paroisse de *Ste. Claire de la Beauce*, comté de *Dorchester*; de *Pierre Chassé* et autres, censitaires et francs-tenanciers, des paroisses de *St. Elzéar* et *St. Bernard* de la *Nouvelle-Beauce*, comté de *Dorchester*; de *L. O. Taschereau* et autres, censitaires et francs-tenanciers, de la paroisse de *Ste. Marie de la Nouvelle-Beauce*, comté de *Dorchester*; de *David Lantier* et autres, censitaires, du comté de *Chambly*; de *J. Bissonnette*, censitaire du comté de *Huntingdon*; de *Joseph Beaudin* et autres, censitaires, de la paroisse de *St. Jacques le Mineur*, comté de *Huntingdon*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour définir les droits des seigneurs, et pour abolir la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

De *Norbert Beliveau*, de la paroisse de *St. Grégoire*, comté de *Nicolet*; demandant à être indemnisé pour la perte qu'il a éprouvée dans la destruction de sa maison par des incendiaires, en raison des efforts qu'il a fait pour remplir ses devoirs comme cotiseur dans la dite paroisse.

De *P. A. C. Munro*, écuyer, M. D., et autres, médecins et chirurgiens, professeurs de l'école de médecine et chirurgie de *Montréal*; demandant l'allocation ordinaire pour la dite école.

De *William Merrin* et autres, du comté du *Lac des Deux-Montagnes*; demandant qu'il soit passé un acte pour avancer la construction d'une grande ligne de chemin de fer en suivant la ligne de la rivière des *Outaouais*, pour relier les cités de *Montréal* et *Kingston*.

Du révérend *Jean Langevin* et autres, de la paroisse de *Ste. Claire de Joliette*, comté de *Dorchester*; demandant une aide pour réparer le pont de la rivière *Etchemin*, vis-à-vis l'église de la dite paroisse.

De *James Rae* et autres, conseillers du township de *Westminster*; demandant que tout bill demandant une division nord et sud du comté de *Middlesex* ne devienne pas loi.

Du conseil municipal du comté du *Prince-Edouard*; demandant certains amendements à l'acte des écoles.

Du conseil municipal du comté du *Prince-Edouard*; demandant un certain amendement à l'acte des municipalités 12 *Vic.*, chap. 81.

De *Andrew Thompson*, du township de *Woodhouse*, comté de *Norfolk*; demandant qu'il soit passé un acte lui accordant une partie d'une certaine route ou ligne de concession, pour le mettre en état de mettre à profit un certain cours d'eau propre à des moulins et manufactures dans la ville de *Port Dover*.

De la municipalité de *Woodhouse*; demandant que la prière d'*Andrew Thompson*, lui soit accordée.

De *Thomas Bédard*, écuyer, du village de *L'Assomption*; demandant une enquête au sujet de certaines plaintes portées contre le bureau des terres de la couronne pour les années 1844, 1845 et 1847, et qu'une commission soit nommée à cette fin.

De *Thomas Haworth* et autres, du *Canada-Ouest*; demandant la passation d'un acte pour les incorporer sous les nom et raison de "La Compagnie d'Assurance de l'Ouest."

Du conseil municipal du comté de *Hastings*; demandant que l'acte du conseil municipal soit amendé de manière à ordonner que tous les deniers prélevés pour les fins du comté soient payés au trésorier du comté.

Du conseil municipal du comté de *Hastings*; demandant certains amendements à l'acte des cotisations.

Du conseil municipal du comté de *Hastings*; demandant l'extension du temps fixé pour les octrois de péages sur les chemins planchés ou macadamisés, construits en vertu de l'autorité des conseils municipaux.

De madame *Caldwell* et autres, du comité des dames de l'école des petits enfants de *Québec*; demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite école.

De la municipalité de *Guelph*; demandant que la question des réserves du clergé soit finalement réglée durant la présente session.

De la sœur *M. R. Coullée*, supérieure, et autres, sœurs de charité chargées de l'hôpital-général dans la cité de *Montréal*; demandant l'allocation annuelle en faveur de la dite institution.

Du barreau du *Bas-Canada*, section du district de *Montréal*; demandant qu'il soit adopté des moyens plus équitables que ceux qui sont maintenant en force pour prélever le montant requis pour ériger la maison de justice dans la cité de *Montréal*.

De *Allen Macdonell* et autres, exposant les grands avantages qui résulteraient de l'ouverture d'une grande voie de communication à travers le continent d'*Amérique*, à l'ouest du lac *Supérieur*; établissant une route plus courte pour se rendre dans les possessions britanniques dans les *Indes*, ainsi qu'aux autres marchés d'*Asie*, et demandant qu'une charte leur soit accordée à cette fin.

De *John Carey*, du township de *Toronto*, comté de *York*; exposant les dommages causés à sa propriété par la construction du chemin ouest de *Toronto*, et le délai injuste et l'arbitrage final des syndics du dit chemin à cet égard, et demandant compensation et justice.

De *Henry Reynolds*, écuyer, président, et *Edwin Larwill*, secrétaire, au nom de la société d'agriculture du comté de *Kent*; demandant que la dite société soit déclarée la société du dit comté et puisse jouir de tous les privilèges et avantages d'icelle.

De *Donald Cameron*, de *Thorah*; demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour obtenir pour lui et ses amis des titres pour les terres pour lesquelles ils ont reçu des billets de location.

Du révérend *John Cook*, D. D., ministre, et autres, anciens et syndics de l'église *St. André, Québec*; demandant une aide en faveur de la dite école en connexion avec la dite église.

Ordonné, Que la pétition de *G. Beaudet*, écuyer, et autres, censitaires des paroisses de *St. Clément* et

Tenure seigneuriale.

St. Ignace, du Côteau du Lac, comté de Vaudreuil, et toutes les autres pétitions au sujet de la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada* (qui n'ont pas déjà été renvoyées à des comités), que cette Chambre a reçues jusqu'à ce jour, inclusivement, soient renvoyées au comité spécial sur la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, Que la pétition de *William Morrin* et autres, du comté du *Lac des Deux-Montagnes*; la pétition de *Thomas Haworth* et autres, du *Canada-Ouest*; la pétition de la compagnie du chemin de fer et du havre de *Woodstock*, et du lac *Erié*; la pétition de *John Rolph*, écuyer, et autres, licenciés en médecine; la pétition de *Milton Ragland*, de la cité de *Toronto*; la pétition de *John Young*, écuyer, et autres, et la pétition de la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*; soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, Que la pétition de *P. A. C. Munro*, écuyer, M. D., et autres, médecins et chirurgiens, de la cité de *Montréal*, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyé la pétition de *Joseph Painchaud*, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens, du district de *Québec*.

Résolu, Que la pétition du barreau du *Bas-Canada*, section du district de *Québec*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Chabot*, l'honorable M. *Badgley*, M. *Prince*, M. *Polette*, M. *Smith*, de *Frontenac*, M. *Cartier* et M. *Ross*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que la pétition de *François Lapointe* et autres, pilotes licenciés pour et au-dessous des havre et port de *Québec*, soit renvoyée au comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de *Joseph Morency* et autres, pilotes pour le port de *Québec*.

M. *Holmes*, du comité permanent des impressions a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Conformément à l'ordre de votre honorable Chambre, votre comité s'est enquis avec soin du mode le plus efficace et le plus économique de distribuer les exemplaires des journaux, pour l'information du public.

On ne peut constater exactement combien coûteront les exemplaires additionnels des journaux et des appendices, vu que l'on ne connaît pas les matières qu'ils pourraient contenir à la fin d'une session; mais votre comité a préparé un état qui indique les frais que coûtera chaque exemplaire additionnel, prenant, comme exemple, la quantité de matières qui se trouvent dans les volumes des diverses sessions, depuis l'union des provinces, comme suit:—

Dans les sessions de 1842 et 1848, le journal et l'appendice ne formaient qu'un *seul volume* d'environ 500 pages;—la dépense pour les exemplaires additionnels, serait

	s.	d.
Pour le tirage.....	1	10½
Pour le papier, 5 mains, <i>double crown</i>	3	9
Pour la reliure, d'après le contrat actuel.....	2	3

7 10½

Dans les sessions de 1841 et 1844, ils formaient *deux volumes* d'environ 900 pages, qui coûteraient ensemble,

	s.	d.
Pour le tirage.....	3	9
Pour le papier, 9 mains.....	7	1½
Pour la reliure, 2 vols.....	4	6

15 4½

Dans la session de 1850, ils formaient *trois volumes*, d'environ 1450 pages, qui coûteraient ensemble,

	s.	d.
Pour le tirage.....	5	7½
Pour le papier, 14½ mains.....	10	10½
Pour la reliure, 3 vols.....	6	9

23 3

Dans les sessions de 1847 et 1849, ils formaient *quatre volumes*, d'environ 1700 pages, qui coûteraient ensemble,

	s.	d.
Pour le tirage.....	7	6
Pour le papier, 17 mains.....	12	9
Pour la reliure, 4 vols.....	9	0

29 3

Votre comité est d'avis, qu'aucun mode ne serait accueilli aussi favorablement du public que celui de distribuer les journaux et appendices aux diverses municipalités de la province; il a donc constaté que le nombre exact des municipalités présentement établies par la loi, est comme suit:—

Dans le Bas-Canada.

Comtés et comtés divisés..... 39

Dans le Haut-Canada.

Comtés.....	20
Cités.....	3
Villes.....	13
Villages.....	6
Townships.....	292
	— 334

Total..... 373

La dépense de ce nombre additionnel d'exemplaires, supposé que le journal et l'appendice ne forment qu'un *seul volume*, comme en 1842 et 1848, s'élèverait à

£146 17 4½

S'ils formaient deux volumes, comme en 1841 et 1844, la dépense serait de.. 286 16 11½

S'ils formaient trois volumes, comme en 1850, la dépense serait de..... 429 8 11

S'ils formaient quatre volumes, comme en 1847 et 1849, la dépense serait de.. 545 10 3

Votre comité doit remarquer ici, qu'on pourrait, si on le juge à propos, opérer une réduction des deux tiers dans le prix de la reliure de chaque volume, en remplaçant la reliure actuelle en cuir par des couverts de carton ou de papier.

Finalement, votre comité, après mûre délibération sur la matière à lui soumise par votre honorable Chambre, prend la liberté de faire rapport comme son opinion:—Qu'il est expédient d'imprimer un exemplaire des journaux et appendice pour l'usage de chaque municipalité de comté, township, cité et village en *Canada*, savoir: les journaux et appendices, commençant avec la présente session, non compris les appendices de la session qu'il faudrait ré-imprimer; le greffier de votre honorable Chambre serait chargé de les faire distribuer; et les exemplaires des journaux et appendices, pour chaque comté, aussitôt qu'ils seraient imprimés et achevés, seraient transmis au secrétaire de comté, et par lui remis et livrés aux diverses municipalités de son comté

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la Chambre, jeudi prochain.

Pétitions renvoyées à des comités.

Premier rapport du comité permanent des impressions.

Message du conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Bill relatif à l'ancien arpentage de *Gwillimbury-ouest*.

Le Conseil Législatif, a passé un bill, intitulé :
"Acte pour réunir les terres comprises dans l'ancien arpentage de *Gwillimbury-Ouest*, dans le comté de *Simcoe*, au township voisin de *Gwillimbury-Est*, dans le comté d'*York*," auquel il demande le concours de cette Chambre.
Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif à l'ancien arpentage de *Gwillimbury-ouest*.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé :
"Acte pour réunir les terres comprises dans l'ancien arpentage de *Gwillimbury-Ouest*, dans le comté de *Simcoe*, au township voisin de *Gwillimbury-Est*, dans le comté d'*York*," a été lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Letellier*, secondé par M. *Cauchon*,

Compagnie de la baie d'Hudson.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir ordonner, que copies soient transmises à cette Chambre, de tous les titres, baux ou concessions faits à la compagnie de la *Baie d'Hudson*, qui sont maintenant en vigueur, et de toute la correspondance échangée entre le Gouvernement et la dite compagnie, depuis 1848.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Bill relatif à l'exécution des jugements, B.-C.

Ordonné, Que M. *Chauveau* ait la permission d'introduire un bill pour faciliter l'exécution des jugements dans le *Bas-Canada*.
Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *DeWitt*,

Banques et compagnies d'assurance.

Ordonné, Qu'il soit enjoint aux officiers attachés aux diverses banques établies par des chartres, banques d'épargnes et compagnies d'assurance en *Canada*, y compris les branches canadiennes de la banque de l'*Amérique Britannique du Nord*, mettent devant cette Chambre les états des affaires des dites banques et compagnies d'assurance, ainsi que requis par leurs divers actes d'incorporation.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *DeWitt*,

Dépôt d'argent public.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant le montant des deniers portés au crédit du Gouvernement en *Canada* ou du receveur-général d'icelle, agissant en son nom dans les diverses institutions de banques et autres, recevant en dépôt les deniers publics dans et hors du *Canada*, y compris les agents ou courtiers qui transigent les affaires de la province en *Europe*; et s'il est dû au Gouvernement aucun intérêt sur les deniers publics mis en dépôt; et s'il en est ainsi, en quels cas et à quel taux et condition.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Bill relatif à la saisie des biens des débiteurs.

Ordonné, Que M. *McConnell* ait la permission d'introduire un bill pour permettre aux créanciers de saisir les biens des débiteurs qui sont sur le

point de laisser la province, dans les affaires au-dessous de dix louis.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, ait la permission d'introduire un bill pour défendre les enterrements dans les édifices consacrés au culte public.

Bill relatif aux enterrements.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *DeWitt*, et la question ayant été proposé, qu'il soit présentée une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, un tableau indiquant les noms des juges des cours de division, leurs salaires, et le montant des honoraires et des amendes prélevées dans les différentes divisions; également le montant du fonds général des honoraires et des deniers reçus et déboursés en vertu des sections 16 et 17 de l'acte de la cour de division de la dernière session, et indiquant en détail la manière dont tous ces deniers ont été appropriés, soit sous l'autorité du dit acte, sous l'autorité de dispositions antérieures, et s'il en est ainsi, quel acte ou actes pour et pendant les deux années expirées, avec le dernier trimestres fiscal: Une copie de divers ordres en conseil ou autres autorités, en vertu desquelles les pensions qui suivent sont chacune annuellement payées à même le revenu public du *Canada*, et indiquant la nature des services respectivement rendus, et le nombre d'années pendant lesquelles chacune de ces pensions a été payée, savoir:—

Cour de division et fonds général des honoraires.

Thomas Talbot, £444 8s. 8d; *R. H. Thornhill*, £125; *James Fitzgibbon*, £360; *James Nation*, £125; *George Hamilton*, £150; *Thomas Amyot*, £444 8s. 10d; *G. H. Ryland*, £50; *B. Tierney*, £100; le révérend *R. R. Burrage*, £111 2s. 0d; *Lucy Rolette*, £83 6s 8d; *J. G. Chewett*, £150; *Mme. Rottot*, £40; *Jane Livingston*, £55 11s. 0d; *Mme. Caron* (2½ années), £187 10s. 0d; *Sophia Shaw*, £111 2s. 0d; *Julie H. M. Bédard*, £173 4s. 8d; (à £125 par année), également (cette année) d'une seconde pension à *George H. Ryland* de £100 sterling par année, sur laquelle il paraît avoir été fait récemment un paiement de £611 2s. 2d. Aussi, un compte détaillé de l'emploi de £9,871 5s. 5d., que les comptes publics de 1849 et 1850, disent avoir été payés à *Thomas Harrington*, savoir:—£3,772 5s. 5d.

Pensions.

Argent payé à Harrington.

£200, £500, et £5,399, indiquant la balance qui se trouvait entre les mains de *Harrington* à la fin de l'année fiscale de 1848, la balance à la fin de l'année fiscale de 1850, et à quelles fins cet argent a été employé et à qui il a été payé: Un tableau détaillé de l'emploi de £5,000, moins £800 remboursés, payés sous l'autorisation spéciale de la loi, à *W. B. Robinson*, écuyer, un membre de l'Assemblée Législative, et par lui distribués parmi les sauvages du lac *Supérieur*: Et un état indiquant à qui a été payée la somme de £6,655, que les comptes publics de l'année dernière, page 20, indiquent comme ayant été payée comme annuités des sauvages pendant ou durant l'année expirée le 30 septembre dernier.

Annuités des sauvages.

L'honorable M. *Hincks* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Price*, que tous les mots après "trimestres fiscal" jusqu'aux mots "été payé" soient retranchés.

Et la question ayant été mise, que ces mots soient retranchés, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*,

Chauveau, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Meyers, Mongenais, Morrison, Price, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith, de WENTWORTH, Stevenson*, et *Taché*.—(39.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cayley, Christie, DeWitt, Holmes, Mackenzie, Malloch, Prince, Robinson, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, et *Smith*, de DURHAM.—(15.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été mise, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cayley, DeWitt, Fergusson, Flint, Hall, Jobin*, le procureur-général *LaFontaine, Lemieux, Letellier, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, Malloch, Morrison, Price, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, et *Stevenson*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Boutilier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Prince, Ross, Sherwood*, de TORONTO; *Smith*, de FRONTENAC, et *Taché*.—(20.)

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre un tableau indiquant les noms des juges des cours de division, leurs salaires, et le montant des honoraires et des amendes prélevées dans les différentes divisions; également le montant du fonds général des honoraires et des deniers reçus et déboursés en vertu des sections 16 et 17 de l'acte de la cour de division de la dernière session, et indiquant en détail la manière dont tout ces deniers ont été appropriés, soit sous l'autorité du dit acte, soit sous l'autorité de dispositions antérieures, et s'il en est ainsi, quel acte ou actes pour et pendant les deux années expirées, avec le dernier trimestre fiscal: un tableau détaillé de l'emploi de £5,000, moins £800 remboursés, payés sous l'autorisation spéciale de la loi, à *W. B. Robinson*, écuyer, un Membre de l'Assemblée Législative, et par lui distribués parmi les sauvages du lac *Superieur*: et un état indiquant à qui a été payée la somme de £6,655, que les comptes publics de l'année dernière, page 20, indiquent comme ayant été payée comme annuités des sauvages, pendant ou durant l'année expirée le 30 septembre dernier.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que l'honorable *M. Robinson* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la construction d'un canal, aux fins de relier les lacs *Superieur* et *Huron*.

Il a, en conséquence présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu, pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi le seize du courant.

Ordonné, Que *M. Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour faciliter la négociation des billets promissoires et des lettres de change, et

pour les soustraires, sous certaines restrictions, à l'opération des lois contre l'usure. lettres de change.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi le onze du courant.

Ordonné, Que *M. Stevenson* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi relative aux apprentis et mineurs. Apprentis et mineurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Chauveau*, secondé par *M. Ross*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire faire une exploration; autant que cela est praticable, du territoire situé entre *Québec* et le lac *St. Jean*, plus à l'est de la direction suivie par *MM. Blaiklock* et *Duberger*, et suivant la région comprise entre les rivières *Jacques Cartier* et *Montmorency*; jusqu'à la hauteur des terres, et de là, en suivant les rivières *Upica* et *Belle Rivière*, jusqu'à la vallée des terres cultivables entre le *Saguenay* et le lac *St. Jean*, ou suivant toute autre direction qui peut-être considérée plus favorable à une voie de communication aussi directe que possible entre les nouveaux établissements qui se forment maintenant sur les rivières du *Saguenay* et de *Chicoutimi*, et près du lac *St. Jean* et la cité de *Québec*. Exploration entre le lac St. Jean et Québec.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que *M. Boutilier* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui continue et amende l'ordonnance concernant l'érection des paroisses et la construction et réparation des églises et cimetières dans le *Bas-Canada*. Bill relatif à l'érection des paroisses, églises, etc.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi le onze du courant.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial, composé de *M. Fortier, M. Ross, M. McConnell, M. Watts, M. Polette, M. Sanborn, M. Boutilier* et *M. Cauchon*, pour s'enquérir des causes qui empêchent ou retardent l'établissement des townships de l'Est dans les districts des *Trois-Rivières, St. François* et *Québec*, et faire rapport sur les moyens les plus propres à promouvoir la colonisation des dits townships; avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records. Townships de l'Est.

Ordonné, Que *M. Meyers* ait la permission d'introduire un bill pour lever tout doute quant au droit des corporations municipales d'acquérir des travaux publics en dehors des limites de telles municipalités. Bill pour permettre aux municipalités d'acquérir des travaux publics.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que *M. Christie* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation du barreau du *Bas-Canada*, et d'un certain acte y mentionné. Bill relatif au barreau du Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu, pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif au canal entre les lacs *Superieur* et *Huron*.

Bill relatif aux billets promissoires et aux

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par M. *Malloch*,

Alexandre Morrison.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, copie de toute la correspondance qui a eu lieu entre le Gouvernement et *Alexander Morrison*, ou aucune autre personne en son nom, depuis la dernière session, ayant rapport en aucune manière à son droit à une compensation pour les pertes éprouvées par lui en raison des deux lettres patentes émises pour le même lot dans le township de *Niagara*, et aussi de tous les autres documents qui sont venus en la possession du Gouvernement depuis la même époque, ayant rapport en aucune manière à la même affaire.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Bill pour réprimer l'intempérance.

Ordonné, Que M. *Flint* ait la permission d'introduire un bill pour réprimer plus efficacement l'intempérance dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi le seize du courant.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Christie*,

Bureau des examinateurs du bureau médicale de Toronto.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour un tableau des noms des membres de la profession médicale qui ont composé les divers bureaux d'examineurs du bureau médical durant ses séances, depuis la dernière session du parlement, faisant une distinction entre les personnes qui étaient professeurs dans l'université de *Toronto* et celles qui n'appartiennent plus à ce corps; et aussi copies des procédures du bureau durant la dernière session du bureau.

Ordonnée, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Bill relatif aux titres créant des dettes en faveur de la couronne.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour rendre compulsoire l'enregistrement des titres et instruments qui créent des dettes en faveur de la couronne, étant lu;

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, demain.

Bill pour venir en aide aux marchands, etc.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour venir en aide aux marchands, commerçants et autres, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Bill relatif à l'administration des biens des personnes déçues.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour mieux administrer les biens des personnes déçues, étant lu;

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

Bill pour amender la loi criminelle.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender ultérieurement l'administration de la loi criminelle, étant lu;

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, vendredi prochain.

Bill pour autoriser la tenue

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser la tenue annuelle d'un second terme de la

cour supérieure du district de *Gaspé*, aussitôt que les grands jurés auront représenté ce terme comme nécessaire, étant lu;

d'un second terme de la cour supérieure du district de *Gaspé*.

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour améliorer la loi relative à la preuve dans le *Haut-Canada*," étant lu;

Bill relatif à la loi de la preuve, H.-C.

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour venir en aide aux créanciers hypothécaires, étant lu;

Bill relatif aux hypothèques.

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui règle l'inspection et le mesurage du bois de construction, étant lu;

Bill pour amender l'acte relatif au bois de construction.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte du *Bas-Canada*, passé pour le maintien du bon ordre dans les églises, et autres places de culte public, étant lu;

Bill relatif au bon ordre dans les églises.

M. *Jobin* a proposé, secondé par M. *Laurin*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

La Chambre s'est divisée.

Pour, 15.

Contre, 13.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de M. *Jobin*, M. *Cartier*, M. *Cauchon*, M. *Laurin* et l'honorable M. *Chabot*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour établir un mode plus sommaire et moins dispendieux pour les propriétaires d'immeubles dans le *Bas-Canada*, d'en acquérir la possession, lorsqu'ils en sont privés illégalement dans certains cas, étant lu;

Bill relatif aux immeubles illégalement retenus.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour rendre exécutoires les jugements de la ci-devant cour provinciale du district inférieur de *St. François*, et pour transférer les records de la dite cour, en la cour de circuit de *Sherbrooke*, étant lu;

Bill relatif aux jugements et aux records de la ci-devant cour provinciale du district de *St. François*.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de M. *Samborn*, M. le solliciteur-général *Drummond*, l'honorable M. *Badgley*, M. *Chauveau* et M. *Laurin*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour faire le recensement de cette province, et obtenir des renseignements statistiques en icelle, étant lu;

Bill relatif au recensement.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour établir un taux uniforme d'honoraires, pour les juges de paix dans le *Haut-Canada*, et pour abroger l'acte

Bill relatif aux honoraires des

juges d' paix,
(H.-C.) du *Haut-Canada* passé dans la quatrième année du règne de *Guillaume* quatre, chapitre dix-sept, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

Bill relatif aux
actions réelles
ou mixtes.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi du *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles ou mixtes peuvent être intentées, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.

Bill relatif aux
jugements des
cours des
commissaires,
(H.-C.)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour rendre exécutoires les jugements des cours des commissaires dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé.

Ordonné, Que le dit bill soit renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour rendre exécutoires les jugements de la ci-devant cour provinciale du district inférieur de *St. François*, et pour transférer les records de la dite cour en la cour de circuit de *Sherbrooke*.

Ordonné, Qu'instruction soit donnée au dit comité de réunir les dits deux bills en un seul, s'il le trouve expédient.

Alors, Sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Hall*,

Ajournement. La Chambre s'est ajournée.

Martis, 3^o die Junii ;

ANNO 14^o VICTORIAE REGINAE, 1851.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre un état des affaires de la banque de prévoyance d'épargnes de Québec, pour l'année expirée le 1^{er} mars 1851.

Pour le dit état, voir appendice (I.)

Appendice (I.)

Aussi, rapports des sociétés d'agriculture dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, pour l'année 1850.

Pour les dits rapports, voir appendice (J.)

Société d'agri-
culture.

Appendice (J.)

Et aussi, état des propriétés mobilières et immobilières possédées par l'institut des artisans de *Toronto*.
Pour le dit état, voir appendice (K.)

Institut des
artisans de
Toronto.

Appendice (K.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Price*,—la pétition de *W. S. Burnham* et autres, fils de la tempérance, et la pétition du révérend *John Roaf*, président et autres, vice-présidents, et autres, au nom de la société pour réprimer l'intempérance, de la cité de *Toronto*.

Par M. *DeWitt*,—la pétition de messieurs *Greene* et fils et autres, chapeliers et fourreurs de la cité de *Montréal*.

Par M. *Fortier*,—la pétition du révérend *Antoine Racine*, et autres, de *Bulstrode*, *Aston*, et *St. Grégoire*.

Par M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*,—la pétition de *Samuel Jenkins*, et autres, de *La Chute*, dans la paroisse de *St. Jérusalem d'Argenteuil*.

Par M. *McFarland*,—la pétition de *John Gilbert*, ci-devant matelot dans la marine royale.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition de *Dame Margaret Lunn*, directrices, et autres, dames gérantes de l'hospice de la maternité de l'université, *Montréal* ; la pétition du très révérend lord évêque

de *Montréal* ; la pétition de la société d'horticulture de *Montréal* ; et la pétition de *Joseph Guillaume Barthe*, écuyer, avocat, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition de *James Cotton*, écuyer, de la cité de *Toronto*, et la pétition d'*Edward Taylor Dartnell*, écuyer, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Sherwood*, de *Brockville*,—la pétition du révérend *Oliver Kelly*, et autres, catholiques romains de la ville de *Brockville*.

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition d'*Alexander McPherson*, et autres, de *Whitby*, et autres townships ; la pétition du conseil municipal des townships unis de *Mara* et *Rama* ; la pétition de la municipalité du township d'*Uxbridge* ; la pétition de la municipalité du township de *Whitby*, comté d'*York* ; la pétition de *Kenneth Cameron*, et autres, de *Whitby*, et autres townships ; la pétition de la municipalité du township de *Scott*, et la pétition de *George Thompson* et autres, du township de *Scott*, comté d'*York*.

Par M. *Smith*, de *Frontenac*,—la pétition de *John Counter*, écuyer, et autres, des comtés unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington*.

Par M. *Lemieux*,—la pétition d'*A. Ross*, écuyer, et autres, du township de *Frampton* ; la pétition de *Pierre Paquet* et autres, censitaires de la paroisse de *St. George* de la *Beauce*, comté de *Dorchester* ; et la pétition de *Joseph Busque*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. François* de la *Beauce*, comté de *Dorchester*.

Par M. *Sauvageau*,—la pétition de *J. Pepin* et autres, censitaires du comté de *Huntingdon*.

Par M. *Guillet*,—la pétition de *C. Marceau* et autres, de la paroisse de *St. Anne Lapérade*.

Par M. *Notman*,—la pétition de *Robert Fleming* et autres, de *Dorchester* sud, comté de *Middlesex* ; la pétition de *Thomas Vincent* et autres, du township de *Bayham*, comté de *Middlesex* ; la pétition d'*Isaac Campbell* et autres, de la partie sud des townships de *Westminster* et *Delaware*, comté de *Middlesex* ; et la pétition de *François Robinson* et autres, du township d'*Aldborough*, comté de *Middlesex*.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition de *D. Paterson* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par M. *McConnell*,—la pétition de *W. G. Cook* et autres, syndics de l'académie de *Charleston*.

Par M. *Taché*,—la pétition du révérend *F. X. Delage* et autres, de la paroisse de *Notre Dame de Bonsecours* de l'*Islet*, comté de l'*Islet* ; la pétition de *Charles Dion*, président, et autres, l'association de la bibliothèque des instituteurs du district de *Québec* ; la pétition de *Benjamin Dionne*, écuyer, et autres, des paroisses de *St. George* et *St. Arsène* de *Kakouna*, comté de *Rimouski* ; la pétition de *Charles Dion*, président, et autres, instituteurs du district de *Québec* ; et la pétition de *P. Gauvreau*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Germain* de *Rimouski*, comté de *Rimouski*.

Par l'honorable M. *LaTerrière*,—la pétition d'*André Simon*, écuyer, et autres, de la baie *St. Paul* ; la pétition de *Simon Ross* et autres, de *Bagot*, et autres townships, dans la seconde division du comté de *Saguenay* ; la pétition de *Louis Tremblay*, et autres, de *St. Catherine*, *Rivière aux Canards*, et autres lieux, comté de *Saguenay*.

Par M. *Flint*,—la pétition du révérend *Enoch Wood*, et autres, de la cité de *Toronto*, ministres de l'église méthodiste wesléyenne en *Canada*.

Par M. *Mackenzie*,—la pétition d'*Alexandre Scobie*, écuyer, et autres, de *Calédonia* et ses environs.

Par l'honorable M. Chabot,—la pétition de Christopher Brown et autres, maîtres et propriétaires de vaisseaux anglais, fréquentant le port de Québec.

Par l'honorable procureur général LaFontaine,—la pétition des dames directrices de l'asile des orphelins protestants de Montréal, et la pétition de sœur Ste. Jeanne de Chantal, supérieure et autres sœurs de la miséricorde, directrices de l'hospice de la maternité de Montréal.

Par M. Bell,—la pétition du conseil municipal des townships unis de Bathurst et Sherbrooke sud; et la pétition de J. W. Anderson et autres, conseillers municipaux, des townships unis de Lanark et Darling.

Par M. Smith, de Durham,—la pétition de Frederick C. Capreol, écuyer, de la cité de Toronto.

Pétition de J. Montgomery.

M. Prince a proposé, secondé par M. McFarland, et la question ayant été mise, que la pétition de John Montgomery, hôtelier de la cité de Toronto, exposant les pertes qui ont résulté pour lui de la destruction de sa propriété en 1837, sans la moindre cause de sa part, et demandant une indemnité, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. Hincks, l'honorable M. Price, M. le solliciteur-général Macdonald, M. Hopkins, M. McConnell et le moteur, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Hopkins, Mackenzie, McConnell, McFarland, et Prince.—(5.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, le procureur-général Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, Merritt, Mongenais, Notman, Price, Robinson, Ross, Sarnborn, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Stevenson et Taché.—(49.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Pétitions renvoyées à des comités.

Résolu, Que la pétition du conseil municipal du comté de Haldimand, demandant qu'il lui soit permis de fermer une certaine partie de la rue Ottawa dans la ville de Cayuga, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. Mackenzie, M. Smith, de Wentworth, M. Smith, de Durham, M. Notman, et M. Bell, pour en examiner le contenu, et en faire rapport, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que la pétition du conseil municipal du comté de Haldimand; demandant une loi pour qu'une partie du travail exigé par la loi soit employée à l'amélioration des chemins tracés entre les townships, soit renvoyée au dit comité.

Ordonné, Que la pétition de George Rolph, écuyer, de la ville de Dundas, la pétition de James Madison Andrews et autres, de Port Hope, comté de Durham, la pétition de la compagnie des havre et quai de Port Hope; la pétition du conseil municipal du comté de Waterloo; et la pétition

d'Angus D. Macdonell soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, ait la permission d'introduire un bill pour régulariser le bureau des greffiers des assises dans le Haut-Canada.

Bill relatif au bureau des greffiers des assises, (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, ait la permission d'introduire un bill pour réduire les frais de justice, et établir un tarif d'honoraires pour les cours supérieures de loi dans le Haut-Canada.

Bill relatif au tarif d'honoraires en loi, (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Price ait la permission d'introduire un bill pour mettre à part certaines terres dans le Bas-Canada, pour l'usage des sauvages de cette partie de la province.

Bill pour réserver certaines terres pour les sauvages, (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que l'honorable procureur général Baldwin, ait la permission d'introduire un bill pour abroger, les divers actes des parlements du Bas et du Haut-Canada, maintenant en force, pour la décision des élections parlementaires, contestées dans les deux sections de la province respectivement, et pour pourvoir par un acte général à la décision de toutes les pétitions relatives aux élections parlementaires.

Bill relatif aux élections contestées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

M. Cauchon a proposé, secondé par M. Guillet, et la question ayant été mise, qu'il soit nommé un comité spécial de cinq membres, composé de l'honorable M. Chabot, l'honorable M. Badgley, M. Cartier, M. Ross et le moteur, aux fins de s'enquérir de l'administration et régie de la compagnie de transport de Québec, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisée; et elle a passé dans la négative.

Compagnie de transport de Québec.

Ordonné, Que M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, ait la permission d'introduire un bill pour lever et expliquer les doutes qui existent au sujet de certains actes passés pour l'amélioration de la Rivière du Chêne.

Bill relatif à la rivière du Chêne.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que M. Meyers ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à ce que les compagnies de chemins incorporés ne laissent pas leurs chemins en mauvais état de réparation, et pour d'autres fins y mentionnées.

Bill relatif aux compagnies de chemins incorporés.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de M. Hall, secondé par M. Laurin, Résolu, Que le temps fixé pour recevoir les pétitions, relatives à des bills privés, soit prolongé jusqu'à lundi le dix-sept du courant.

Pétitions demandant des bills privés.

Bill relatif au
replevin,
(H.-C.)

Ordonné, Que M. *Lyon* ait la permission d'introduire un bill pour amender et étendre la loi concernant le recours de *Replevin* dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux
commissions
pour interro-
ger les té-
moins.

Ordonné, Que M. *Lyon* ait la permission d'introduire un bill pour faciliter l'émanation de commissions aux fins d'interroger les témoins et prendre et recevoir les témoignages dans les poursuites en loi maintenant pendantes, et qui pourront être intentées dans les diverses cours de records dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux
convictions
sommaires.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond*, ait la permission d'introduire un bill pour faciliter l'accomplissement des devoirs de juges de paix hors des sessions, en ce qui concerne les ordres et convictions sommaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif aux
personnes ac-
cusées d'offen-
ses criminel-
les.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond*, ait la permission d'introduire un bill pour faciliter l'accomplissement des devoirs des juges de paix hors des sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses criminelles.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bibliothèque.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial, composé de sir *Allan N. MacNab*, l'honorable M. *Papineau*, l'honorable *John A. MacDonall*, l'honorable *H. J. Boulton*, M. *Boutillier*, M. *Chauveau* et M. *Morrison*, pour aider M. l'Orateur dans la direction de la bibliothèque parlementaire, en ce qui concerne cette Chambre et pour agir au nom de cette Chambre comme membres d'un comité réuni des deux Chambres, pour la régie et administration de la bibliothèque.

Résolu, Qu'il soit renvoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, communiquant à leurs honneurs une copie de la résolution qui précède nommant certains membres pour agir au nom de cette Chambre, comme membres d'un comité réuni des deux Chambres, pour la direction de la bibliothèque parlementaire, et priant leurs honneurs de nommer des membres de leur honorable corps, pour s'unir aux membres de cette Chambre, nommés en la dite résolution, pour les fins susdites.

Ordonné, Que l'honorable M. *Sherwood* porte le dit message au Conseil Législatif.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Smith*, de *Durham*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, un tableau indiquant, 1er le nom de toute personne maintenant renfermée pour dette ou pour défaut de paiement de frais judiciaires, dans les prisons du *Haut-Canada*; depuis combien de temps elle est emprisonnée; les sommes pour lesquelles elle est ainsi emprisonnée, et au frais de qui elle est supportée: 2e le nombre des

Créanciers.

personnes sous caution, dans des causes civiles, retenues dans les limites d'emprisonnement dans chacun des comtés ou unions de comtés, en autant que ces renseignements peuvent être obtenus commodément et promptement des autorités qu'il appartient.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Smith*, de *Durham*, secondé par M. *Flint*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre un rapport indiquant les noms des arbitres nommés en vertu de l'acte 13 et 14 *Vic.*, chap. 13, pour évaluer les dommages essayés par les parties en conséquence de la construction des travaux publics; le nombre des réclamations pour dommages, les noms des réclamants, et les montants respectivement réclamés et alloués, et les montants payés; également, les montants non payés (s'il en est); aussi, le montant payé aux arbitres respectivement, et pour les dépenses résultant de leurs fonctions et investigations et le temps qu'ils y ont consacré.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Un bill grossoyé pour venir en aide aux créanciers hypothécaires, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, porte le bill au Conseil Législatif, et de mande son concours.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, intitulé: "Acte des municipalités du *Bas-Canada*," étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi le dix-sept du courant.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill, intitulé: "Acte de voirie du *Bas-Canada*," étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi le dix-sept du courant.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour définir et établir la ligne de division entre le *Haut* et le *Bas-Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour mieux régler et administrer le pénitencier provincial, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour établir un meilleur mode de discipline et pour pourvoir à une administration plus économique des prisons, ainsi qu'à la construction et entretien de deux maisons de correction, pour les jeunes délinquants, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui crée des salaires au lieu et place des honoraires perçus dans certains cas dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Arbitres et réclamation de dommages en vertu de 13 et 14 *Vic.*, c. 13.

Bill relatif aux créanciers hypothécaires.

Bill relatif aux municipalités, (B.-C.)

Bill relatif aux chemins, (B.-C.)

Bill relatif à la ligne de division entre le H.-C. et le B.-C.

Bill relatif à l'administration du pénitencier.

Bill relatif aux prisons et maisons de correction.

Bill pour amender l'acte relatif aux salaires des officiers de justice, (co. B.-C.)

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

Bill pour amender l'acte relatif à la maison de trinité de Montréal.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif à la maison de la trinité de Montréal, étant lu ;

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

Bill pour amender l'acte relatif à la cour du banc de la reine, (B. C.)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui établit la cour du banc de la Reine pour le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

Bill relatif à l'ancien arpentage de *Guillimbury* ouest.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour réunir les terres comprises dans l'ancien arpentage de *Guillimbury-Ouest*, dans le comté de *Simcoe*, au township voisin de *Guillimbury-Est*, dans le comté de *York*," étant lu ;

Ordonné, Que les différentes pétitions présentées à cette Chambre en faveur du dit bill, soient maintenant lues.

Les dites pétitions ont été lues en conséquence.

Ordonné, Que la pétition du conseil municipal du comté de *Simcoe*, contre la division du township de *Guillimbury-Ouest*, soit maintenant lue.

La dite pétition a été lue en conséquence.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par l'honorable procureur-général *Baldwin*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

L'honorable M. *Robinson* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Boulton* de *Toronto*, que le mot "maintenant" soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR

Messieurs *Boulton*, de *Toronto*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cayley*, *Lyon*, *Malloch*, *McConnell*, *Meyers*, *Robinson*, *Sherwood*, de *Brockville*, et *Stevenson*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Bouillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *De Witt*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Homes*, *Hopkins*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *McFarland*, *Mongeneis*, *Price*, *Sauvageau*, *Smith*, de *Durham*, *Smith*, de *Wentworth*, et *Taché*.—(34.)

Ainsi, elle a passé dans négative.

La question principale ayant été alors mise,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, et la question ayant été proposée, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Robinson* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Boulton*, de *Toronto*, que tous les mots après "soit," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'y ajouter les mots "renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi le seize du courant."

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi le seize du courant.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour rendre compulsoire l'enregistrement des titres et instruments qui créent des dettes en faveur de la couronne, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à mardi prochain.

Alors, sur motion de M. *Cauchon*, secondé par M. *De Witt*,

La Chambre s'est ajournée.

Bill relatif aux titres créant des dettes en faveur de la couronne.

Ajournement.

Mercurii, 4^o die Junii ;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Notman*,—la pétition des président, directeurs et compagnie du havre de *Port Burwell*.

Par M. *Armstrong*,—la pétition de *C. A. Cuthbert* et autres, des paroisses de *Berthier* et *Sorel*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de *F. C. T. Arnoldi*, écuyer, M. D., et autres, lecteurs dans l'école de médecine *St. Laurent*, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Merritt*,—la pétition de la compagnie de la navigation de la *Grande Rivière*, et la pétition de *Jacob Keefer* et autres, marchands, et autres, résidant sur et près du canal *Welland*.

Par M. *Meyers*,—la pétition de *Zacheus Burnham* et *Mark Burnham*.

Par l'honorable M. *Price*,—la pétition de la municipalité du township d'*York*.

Par M. *Laurin*,—la pétition de *Louis Edouard Pacaud*, écuyer, de la cité de *Montréal*.

Par sir *Allan N. MacNab*,—la pétition de *George S. Tiffany*, écuyer, et autres.

Par M. *Guillet*,—la pétition de *F. Massicotte*, et autres, de la paroisse de *Ste. Geneviève de Batiscan*, comté de *Champlain*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Thomas Helliwell* et autres, syndics du cimetière général de *Toronto* ; demandant l'autorisation d'acheter un lot de terre pour l'ajouter au fidéicommiss, et de louer une certaine partie du dit fidéicommiss, pour les fins d'icelui.

Du conseil municipal des comtés unis de *Wentworth* et *Hallon* ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à disposer d'une certaine partie de la place du palais de justice de la dite cité de *Hamilton*, pour acheter un terrain mieux situé pour une prison et les bâtisses nécessaires.

D'*Adams C. Stevens*, *Alexander Stevens* et *Joseph Stevens*, fils du ci-devant *Aaron Stevens*, du township de *Niagara*, comté de *Lincoln* ; demandant la passation d'un acte pour faire disparaître *Pattainder* prononcé contre leur père le dit feu *Aaron Stevens*, et les autorisant, sans préjudice aux droits de troisième parties, à posséder certaines parties de ses biens dont il n'a pas été disposé en vertu de loi.

De *William Smith Sewell*, écuyer, shérif du district de *Québec*, et autres, exposant la réduction de leur revenu respectif causée par l'acte 13 et 14 *Vict.* chap. 37, donnant des salaires fixes à certains officiers du *Bas-Canada*, et demandant une compensation.

Pétitions présentées.

Pétitions lues.

Du conseil de ville de la ville de *Brantford*; demandant la passation d'un acte accordant à la compagnie de la navigation de la *Grande Rivière* certains pouvoirs additionnels, et donnant aussi au dit conseil l'autorisation de se porter caution de la dite compagnie pour un certain montant.

De l'honorable *Christopher Widmer*, M. D., et autres, de la cité de *Toronto*; demandant la passation d'un acte accordant aux propriétaires adjacents d'un certain terrain réservé pour un chemin, entre la première et la dernière concessions du township de *York*, tel droit sur ce terrain qui puisse les mettre en état de réprimer les abus qui s'y commettent.

De la société bienveillante des dames de *Montréal*; demandant une allocation en sa faveur.

Du conseil municipal des comtés unis de *Stormont, Dundas et Glengary*; demandant un certain amendement à l'acte des municipalités.

Du conseil municipal des comtés unis de *Lincoln et Welland*; demandant que l'acte 12 *Vict.*, c. 81, soit amendé de manière à pourvoir plus efficacement à la réparation des chemins de ligne, par journée de corvée.

Du révérend *William Squire* et autres, ministres de l'église méthodiste wesléyenne, dans le *Canada-Est*, réunis en assemblée de district, dans la cité de *Montréal*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir le travail du dimanche dans le département des postes du service public.

D'A. *Henderson*, écuyer, et autres, du township de *Godmanchester* et autres, comté de *Beauharnois*; demandant que le dit comté soit divisé en deux circuits, et qu'une cour soit établie au village de *Huntingdon*.

Du révérend *Robert S. C. Taylor*, M. A., recteur, et autres, syndics de l'église de *St. Jean*, dans le township de *Peterborough*; demandant l'autorisation de vendre autant de la dotation de la rectorerie de la dite église qu'il en faudra pour payer ses dettes.

Du conseil municipal du comté de *Peterborough*; demandant la passation d'un acte pour mettre certaines personnes à l'abri des conséquences légales qui peuvent résulter de l'abrogation d'un statut passé par le dit conseil.

De *David Tornton*, du township d'*Emily*; exposant que les blessures qu'il a reçues dans les rangs de la milice, pendant les troubles de 1837 et 1838, le rendent incapable de gagner sa vie et celle de sa famille, et demandant du secours.

De *James Laidly*, du township d'*Emily*; demandant une compensation pour des dommages causés à sa propriété par la construction de certains ouvrages sur la rivière *Trent*, par le bureau des travaux publics.

Du révérend *P. M. Mignault*, fondateur du collège de *Chambly*; demandant une allocation en faveur du dit collège.

De *P. X. Cochu*, du district de *Montréal*, étudiant en loi; demandant l'autorisation de faire enregistrer son brevet à la chambre des notaires, dans le district de *Montréal*, nonobstant que le temps accordé à cet égard, par l'acte d'incorporation de la dite chambre, soit passé.

Du conseil municipal du comté de *Haldimand*; demandant l'adoption de mesures pour le soutien des personnes malades et infirmes, et autrement incapables de pourvoir à leur vie.

D'*Alton McCarty*, de la ville de *Barrie*; demandant la passation d'un acte pour autoriser les cours de loi et d'équité à l'admettre, dans leur discrétion à y pratiquer comme procureur et solliciteur.

De dame *Catherine Smith*, de la cité de *Montréal*, veuve de l'honorable *George Pyke*; demandant une pension annuelle en considération des services rendus par feu son époux comme juge de la cour de Sa Majesté du banc du Roi.

De *Philip Durnford* et autres, de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation pour les autoriser à se porter cautions des officiers publics, commis de banques et autres.

Du révérend *A. Duranseau* et autres, de la paroisse de *St. Michel de Lachine*, comté de *Montréal*; demandant un certain amendement à l'acte qui autorise l'établissement des compagnies mutuelles contre les accidents du feu.

De la municipalité du township de *Drummond*, et de la municipalité de la ville de *Perth*; demandant la passation d'un acte pour favoriser la construction de la branche principale d'un chemin de fer, par la ligne de la rivière de l'*Outaouais*, pour relier les cités de *Montréal* et de *Kingston*.

De *Charles Sparrow* et autres, directeurs et syndics de la maison de refuge de *Bytown*; demandant une allocation en faveur de la dite institution.

De *Thomas Ferguson* et autres, de la huitième concession du township d'*Edwardsburgh*; demandant certains amendements à l'acte relatif au parcours que doivent suivre les lignes de division de la dite concession.

De *William Bacon*, du village d'*Ogdensburg*, état de *New-York*, marchand; demandant à être indemnisé de la perte de sa part du bateau à vapeur "*Sir Robert Peel*," détruit par des brigands du *Canada* et des *Etats-Unis*, pendant l'année 1838.

De *Paul Kane*, de la cité de *Toronto*, artiste; demandant une allocation pour le mettre en état de compléter une collection d'esquisses de paysages de certaines parties du nord et de l'ouest de l'*Amérique*, et des habitudes et coutumes de leurs habitants.

De *Louis Dutremble* et autres, censitaires de la paroisse de *St. Flavie*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour définir les droits des seigneurs, et l'abolition de la tenure seigneurial dans le *Bas-Canada*.

De *Charles N. Monti-ambert*, écuyer, régistrateur des titres dans le comté de *Québec*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour la sûreté des archives contenues dans son bureau, et qu'un lieu de sûreté permanent soit établi en quelques endroits permanent.

Du révérendissime évêque catholique de *Bytown* et autres, le clergé catholique romain et autres, de *Bytown* et ses environs; demandant une allocation en faveur du collège de *Bytown*.

Du révérendissime évêque catholique romain de *Bytown* et autres, le clergé catholique romain et autres, de *Bytown*, au nom de la communauté des révérendes sœurs de la charité, à *Bytown*; demandant une allocation en faveur de l'hôpital-général de *Bytown*, sous le contrôle de la dite communauté.

D'*Alexis Rivard* et *Joseph Garon*, écuyers, du comté de *Rimouski*; demandant une compensation pour leurs services comme préfet et greffier du conseil du ci-devant district municipal de *Rimouski*, et pour le loyer d'une maison louée par ce dernier pour l'usage du dit conseil.

De *Samuel Bradley* et autres, des paroisses de *St. Germain, Ste. Ince, Ste. Flavie* et *Métis*, comté de *Rimouski*; demandant une allocation pour construire un quai et un brise-vague dans la paroisse de *St. Germain*, et qu'en conséquence il en soit fait un relevé.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif informe cette Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé demain à deux heures p. m., pour recevoir les adresses des deux Chambres au sujet de l'abrogation des

Message du conseil.

Son excellence fixe une heure pour recevoir des adresses.

droits sur les bois étrangers, importés dans la Grande-Bretagne, et que tels Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, s'y rendront au temps désigné de la part du Conseil Législatif.

Et ensuite il s'est retiré.

Membres qui porteront les adresses au gouverneur.

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province, se rendront auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, de la part de cette Chambre, demain à deux heures p. m., avec l'adresse des deux Chambres, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers, importés dans la Grande-Bretagne.

Pétition de John Carey.

M. Prince a proposé, secondé par **M. Hopkins**, et la question ayant été mise, que la pétition de **John Carey**, du township de **Toronto**, comté d'**York**, exposant les dommages causés à sa propriété par la construction du chemin ouest de **Toronto**, et le délai injuste et l'arbitrage final des syndics du dit chemin à cet égard, et demandant compensation et justice, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable **M. Sherwood**, l'honorable **M. Boulton**, **M. le solliciteur-général Macdonald**, l'honorable **M. Price**, et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisée:—Et elle a passé dans la négative.

Scrip pour terre.

L'honorable **M. Price**, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général:— Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général; datée le 23 juillet 1850, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant elle un état des noms de toutes les personnes auxquelles du scrip a été accordé en satisfaction de réclamations pour terres, depuis que l'acte des terres de l'année 1841 est venu en opération, indiquant la nature de la réclamation, la date du paiement, le nom de la personne à laquelle il a été ordonné, et le montant d'icelui; aussi, une liste des noms de toutes les personnes qui ont encore droit de recevoir du scrip.

Sur motion de **Sir Allan N. MacNab**, secondé par l'honorable **M. Macdonald**,

Ordonné, Que la dite réponse ne soit pas imprimée dans l'appendice des journaux.

Pétitions renvoyées à un comité.

Ordonné, Que la pétition de **M. L. Helliwell** et autres, résidant près de la ligne du canal **Wendland**; la pétition de **Philip Durnford** et autres, de **Montréal**; la pétition de **George Samuel Wilkes**, de la ville de **Brantford**, et de **Caira Robbins**, son épouse; et la pétition du conseil municipal des comtés unis de **Wentworth** et **Hutton**, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Bibliothèque.

L'honorable **M. Sherwood** a fait rapport qu'il avait porté au Conseil Législatif le message de cette Chambre au sujet de la bibliothèque parlementaire, et que leurs honneurs avaient donné pour réponse qu'ils enverraient une réponse par un de leurs messagers.

Premier rapport du comité des ordres permanents.

L'honorable **M. Sherwood**, du comité permanent des ordres permanents, présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu, comme suit:—

Votre comité a examiné les pétitions de la compagnie des propriétaires du chemin de fer du lac Cham-

plain et du **St. Laurent**; de **James Madison Andrews** et autres, de **Port Hope**; et de **George Rolph**, écuyer; et il a vu que les avis exigés ont été donnés en chaque cas.

Quant à la pétition de **Thomas Haworth** et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'assurance de l'**Ouest**, l'avis n'a été publié que pendant environ six semaines seulement; mais comme la demande n'est pas de nature à affecter les droits d'autres personnes, votre comité recommande respectueusement que la publication de l'avis soit considérée comme suffisante.

Relativement à la pétition de **John Young**, écuyer, et autres, demandant l'incorporation d'une compagnie pour construire un chemin de fer entre **Montréal** et **Kingston**, la publication de l'avis pendant deux mois entiers n'a été prouvée que par le **Canada Gazette** seulement, publié dans le district de **Montréal**. Le même avis a paru aussi dans divers papiers publics le long de la ligne du chemin de fer projeté, mais votre comité n'a pu constater pendant combien de temps il y avait été publié; il a cependant reçu le témoignage des divers Membres de votre honorable Chambre, représentant les localités dans lesquelles on se propose de faire passer ce chemin de fer, et ils s'accordent tous à dire que la demande actuelle est bien connue dans toutes ces localités, et que dans plusieurs endroits, des assemblées ont été tenues, dans lesquelles ce projet a été discuté à fond, et l'engagement pris de faire souscrire une partie du fonds par les corporations municipales. Sous ces circonstances, votre comité recommande respectueusement que la publication de l'avis soit considérée comme suffisante.

Les pétitions de **Milton Ragland** et de la compagnie du havre de **Port Hope**, n'exigent pas, suivant votre comité, la publication de l'avis mentionné dans la 6^e règle.

La pétition de **William Morrin** et autres, demandant la construction d'un chemin de fer pour relier les villes de **Montréal** et **Kingston**, ne saurait être considérée, suivant votre comité, comme une demande d'un bill privé, puisque les pétitionnaires ne demandent pas l'autorisation de construire un chemin de fer pour eux-mêmes.

Sur motion de **Sir Allan N. MacNab**, secondé par **M. Dickson**,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toute la correspondance qui a eu lieu entre la commission du bureau des travaux publics et les compagnies de chemin de fer de cette province.

Correspondance relative aux chemins de fer.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que cette partie du discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, à l'ouverture de la présente session de la législature, qui a rapport aux chemins de fer, soit renvoyée au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Chemins de fer.

Ordonné, Que les ordres du jour soient remis à demain.

Alors sur motion de **M. le solliciteur-général Drummond**, secondé par l'honorable **M. Boulton**, La Chambre s'est ajournée.

Ajournement.

Jovis, 5^o die Junii ;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Malloch,—la pétition de *George Paterson* et autres, de *Bytown* et du comté de *Carleton*.

Par M. Boutillier,—la pétition de la corporation du séminaire de *St. Hyacinthe*.

Par Sir Allan N. MacNab,—la pétition de dame *Maria Wilkins*, veuve de feu *Richard Wilkins*, écuyer, de la ville de *Brantford* ; la pétition du maire, des échevins et conseillers de la ville de *Hamilton* ; la pétition de *Samuel W. Rickman* et autres ; et deux pétitions du très-révérénd lord évêque de *Toronto*, au nom du clergé et des laïques du diocèse de *Toronto*, réunis en conférence à *Toronto*.

Par M. Fergusson,—la pétition de *C. J. Mickle*, président, et *G. Pine*, secrétaire de l'institut des agriculteurs et artisans de *Guelph*.

Par M. McFarland,—la pétition d'*Alexandre Douglas*, écuyer, et autres, du comté de *Welland*, et la pétition de *Robert Headland* et autres, du comté de *Grenville*.

Par M. Mackenzie,—la pétition de *William Murray*, entrepreneur de la cité de *Montréal*, et la pétition d'*Alexander Campbell*, de *Thorah*, comté d'*York*.

Par l'honorable M. Hincks,—la pétition d'*Elias Snider* et autres, membres de différentes municipalités, dans le comté de *Waterloo*, les comtés unis de *Wentworth* et *Halton*, et le comté d'*Oxford*.

Par M. Johnson,—la pétition de *John Hearnés*, écuyer, et autres, des comtés unis de *Prescott* et *Russell*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *W. S. Burnham* et autres, fils de la tempérance, demandant la passation d'un acte pour incorporer l'ordre des fils de la tempérance, dans le *Canada-Ouest*.

Du révérénd *John Roaf*, président, et autres, vice-présidents et autres, au nom de la société de réforme et de tempérance de la cité de *Toronto*, demandant un acte d'incorporation.

De messieurs *Greene* et fils et autres, chapeliers et marchands de pelleterie de la cité de *Montréal* ; demandant un acte pour protéger cette branche de commerce par l'imposition d'un droit sur les articles qui sont manufacturés,—et par l'admission libre de droits des articles bruts employés dans cette branche de commerce.

Du révérénd *Antoine Racine* et autres, de *Bulstrode*, *Aston* et *St. Grégoire* ; demandant que l'on encourage l'établissement des townships de l'*Est* par l'ouverture et la construction d'un chemin à barrières depuis le sud-est de la seigneurie de *Béancour*, dans la paroisse de *St. Grégoire*, passant par le township de *Bulstrode*, jusqu'à la dixième concession de *Stanfold*.

De *Samuel Jenkins* et autres, de *Lachute*, dans la paroisse de *St. Jérusalem d'Argenteuil* ; de *John Counter*, écuyer, et autres, des comtés unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington* ; du conseil municipal des townships unis de *Bathurst* et *Sherbrooke* sud ; de *J. W. Anderson* et autres, conseillers municipaux des townships unis de *Lanark* et *Darling* ; demandant un acte pour la construction d'un chemin de fer le long de la rive nord de la rivière des *Outaouais*, aux fins de relier les cités de *Montréal* et *Kingston*.

De *John Gilbert*, ci-devant de la marine royale, demandant l'octroi d'une terre comme récompense de ses services durant la dernière guerre.

De dame *Margaret Lunn*, directrice et autres, les dames gérantes de l'hospice de la maternité à *Montréal*, demandant une aide.

Du très-révérénd lord évêque de *Montréal*, demandant un acte relatif à la gestion du temporel de l'église unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le diocèse de *Montréal*.

De la société d'horticulture de *Montréal* ; demandant une allocation.

De *Joseph Guillaume Barthe*, de la cité de *Montréal*, écuyer, avocat ; se plaignant de sa destitution comme greffier de la cour d'appel pour le *Bas-Canada*, et demandant l'adoption de certaines mesures en sa faveur.

De *James Cotton*, de la cité de *Toronto*, écuyer ; demandant un acte pour l'investir d'un certain terrain réservé pour faire un chemin dans le second rang des terres des Sauvages au *Port Crédit*, et aussi de certaines rues dans le village de *Port Crédit*.

D'*Edward Taylor Dartnell*, de la cité de *Toronto*, écuyer ; demandant un acte pour autoriser les cours de loi et d'équité à lui permettre de pratiquer dans les dites cours respectivement, comme procureur et sollicitateur en loi.

Du révérénd *Oliver Kelly* et autres, catholiques romains de la ville de *Brockville* ; demandant des amendements à l'acte des écoles communes.

D'*Alexander McPherson* et autres, de *Whitby* et autres townships ; demandant que les dits townships forment un nouveau comté, avec le village de *Whitby* pour chef-lieu.

Du conseil municipal des townships unis de *Mara* et *Rama*,—et de la municipalité du township d'*Uxbridge* ; demandant que *Whitby*, *Pickering*, *Roach* et certains autres townships forment un nouveau comté.

De la municipalité du township de *Whitby*, comté d'*York* ; demandant que le dit township et certains autres forment un nouveau comté.

De *Kenneth Cameron* et autres, de *Whitby* et autres townships ; demandant que les dits townships forment un nouveau comté avec le village de *Whitby* pour chef-lieu.

De la municipalité du township de *Scott* ; demandant que, dans le cas où le comté d'*York* serait divisé, il le soit de manière à ce que le front du comté qui sera formée de la partie est de ce comté se trouve sur le lac *Ontario*.

De *George Thompson* et autres, du township de *Scott*, comté d'*York* ; demandant que, dans le cas où le comté d'*York* serait divisé, il le soit de manière à ce que le front du comté qui sera formée de la partie est de ce comté se trouve sur le lac *Ontario*, et que le dit township soit compris dans ce nouveau comté.

D'*A. Ross*, écuyer, et autres, du township de *Frampton* ; demandant une allocation pour améliorer le chemin qui conduit de ce township à la cité de *Québec*.

De *Pierre Paquet* et autres, censitaires de la paroisse de *St. George* de la *Beauce*, comté de *Dorchester*,—et de *J. Pepin* et autres, censitaires du comté de *Huntingdon* ; demandant l'adoption d'une loi pour définir les droits des seigneurs et abolir la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

De *Joseph Busque*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. François de la Beauce*, comté de *Dorchester* ; demandant une allocation pour les mettre en état d'achever un pont sur la rivière *Chaudière*, près de l'église de la dite paroisse.

De *C. Marseau* et autres, de la paroisse de *Ste. Anne LaPérade*; demandant un acte pour accorder une indemnité aux jurés dans le *Bas-Canada*, lorsqu'ils assistent aux cours de justice.

De *Robert Fleming* et autres, de *Dorchester Sud* comté de *Middlesex*; de *Thomas Vincent* et autres, du township de *Bayham*, comté de *Middlesex*; d'*Isaac Campbell* et autres, de la partie sud des townships de *Westminster* et *Delaware*, comté de *Middlesex*; et de *Francis Robinson* et autres, du township d'*Aldborough*, comté de *Middlesex*; demandant que le dit comté soit divisé par une ligne qui s'étendrait de l'est à l'ouest, tel que projeté par un bill pour faire certains changements dans la division territoriale du *Haut-Canada*.

De *D. Paterson* et autres, de la cité de *Toronto*; demandant un acte pour mettre la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et du lac *Huron* en état de reprendre ses opérations, et pour permettre aux souscripteurs qui désirent se retirer de le faire, en payant leur proportion de la dette due par la compagnie.

De *W. G. Cook* et autres, syndics de l'académie de *Charlestown*; demandant une allocation.

Du révérend *F. X. Delage* et autres, de la paroisse de *Notre-Dame de Bonsecours de L'Islet*, comté de *L'Islet*; demandant une allocation pour construire un quai ou un débarcadère dans la dite paroisse.

De *Charles Dion*, président, et autres, membres de l'association de la bibliothèque des instituteurs du district de *Québec*; demandant une allocation.

De *Benjamin Dionne*, écuyer, et autres, des paroisses de *St. George* et *St. Arsène de Kakouna*, comté de *Rimouski*; demandant une allocation pour la construction d'un débarcadère à *Kakouna*.

De *Charles Dion* et autres, instituteurs du district de *Québec*; demandant des amendements à l'acte d'éducation.

D'*André Cimon*, écuyer, et autres, de la *Baie St. Paul*; demandant des amendements à la loi d'éducation du *Bas-Canada*.

De *P. Gauvreau*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Germain de Rimouski*, comté de *Rimouski*; demandant certains amendements aux lois relatives à la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

De *Simon Ross* et autres, de *Bagot* et autres townships, dans la seconde division du comté de *Saguenay*; demandant une allocation pour améliorer les chemins et ouvrir des communications dans les dits townships.

De *Louis Tremblay* et autres, de *Ste. Catherine, Rivière aux Canards* et autres lieux, comté de *Saguenay*; demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis la rivière *Saguenay* jusqu'à la rive ouest de la *Rivière Noire*.

Du révérend *Enoch Wood* et autres, de la cité de *Toronto*, ministre de l'église méthodiste wesléyenne en *Canada*; demandant un acte pour incorporer la société dite "*Connexional Society*," de l'église méthodiste wesléyenne en *Canada*.

D'*Alexander Scobie*, écuyer, et autres, de *Calédonia* et ses environs; demandant que l'acte pour la protection des Sauvages soit amendé de manière à les obliger de payer leurs dettes, dans tous les cas.

De *Christopher Brown* et autres, maîtres et propriétaires de vaisseaux britanniques venant à *Québec*; demandant un acte pour obliger les propriétaires de vaisseaux nouvellement bâtis, qui sont voilés de *Québec* à leur premier voyage, de prendre une partie de leur équipage dans la colonie.

Des dames directrices de l'asile des orphelins protestants de *Montréal*; demandant l'allocation ordinaire.

De la sœur *Ste Jeanne de Chantal*, supérieure et autres, sœurs de la miséricorde, directrices de l'hospice de la maternité de *Montréal*; demandant que

l'allocation qu'il est d'usage d'accorder à un hôpital dans *Montréal* pour cet objet, et qui a cessé d'exister en 1849, leur soit accordé à elles, avec les arrérages.

De *Frederick C. Capreol*, écuyer, de *Toronto*; demandant un acte d'incorporation qui l'autorise à construire un canal au *Sault Ste. Marie*, pour relier les eaux du lac *Huron* au lac *Supérieur*.

Ordonné, Que la pétition de *Joseph Guillaume Barthe*, écuyer, avocat, de la cité de *Montréal*; et la pétition de *Martin McKinnon*, du township de *Vaughan*, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression de pétitions ordonnées.

Ordonné, Que les tableaux relatifs à la dette publique de la province du *Bas-Canada*, qui ont été présentés samedi dernier, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Dette publique.

Ordonné, Que *M. DeWitt* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et du lac *Champlain* à faire un chemin d'embranchement jusqu'à la ligne provinciale, à l'est de la rivière *Richelieu*, et construire un pont sur la dite rivière.

Bill relatif à l'embranchement du chemin de fer du *St. Laurent* et du lac *Champlain*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que la pétition de la compagnie d'assurance britannique américaine contre les accidents du feu et sur la vie; la pétition du très-révérend lord évêque de *Montréal*; la pétition de *Samuel Jenkins* et autres, de *Lachute*, dans la paroisse de *St. Jérusalem d'Argenteuil*; la pétition de *Peter Hunter Hamilton*, écuyer, de la cité de *Hamilton*; la pétition de *Thomas Helliwell* et autres, syndics du cimetière général de *Toronto*; la pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidental; la pétition du révérend *Stephen Lett*, L.L.D., et autres, clergé et laïques, membres de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de *Toronto*; et la pétition de *D. Paterson* et autres, de la cité de *Toronto*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Pétitions renvoyées à des comités.

Ordonné, Que la pétition du révérend *J. H. Dorian* et autres, missionnaires catholiques dans les townships de l'*Est*: la pétition du révérend *Antoine Racine* et autres, de *Stunford, Blandford, Bulstrode* et *Maddington*, district des *Trois-Rivières*; et la pétition de *M. Noël* et autres, d'*Arthabaska, Chester* et *Warwick*, district des *Trois-Rivières*, soient renvoyées au comité spécial, nommé pour s'enquérir des causes qui empêchent ou retardent l'établissement des townships de l'*Est*, dans le district des *Trois-Rivières, St. François* et *Québec*.

Résolu, Que la pétition de *W. Allison*, écuyer, et autres, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Mackenzie, M. McFarland, M. Smith, de Durham, M. McConnell* et *M. Prince*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. Jobin, du comité spécial sur le bill pour amender l'acte du *Bas-Canada*, passé pour le maintien du bon ordre dans les églises et autres places de culte public, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Bill relatif au maintien du bon ordre dans les églises.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston.

Ordonné, Que M. *Cartier* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Kingston*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Présentation d'adresses conjointes.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial, composé de l'honorable M. *Boulton*, l'honorable procureur-général *Baldwin*, Sir *Allan N. Mac-Nab* et l'honorable M. *Sherwood*, pour préparer des raisons pourquoi cette Chambre demande une conférence avec l'honorable Conseil Législatif, au sujet du message envoyé par le Conseil à cette Chambre hier, touchant la présentation des adresses réunies des deux Chambres, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers par le Parlement Impérial.

Résolu, Qu'il soit demandé une conférence avec l'honorable Conseil Législatif, au sujet d'un message envoyé hier par le Conseil à cette Chambre, relativement à l'adresse des deux Chambres, touchant l'abrogation des droits sur les bois étrangers, par le Parlement Impérial.

Ordonné, Que l'honorable M. *Sherwood* se rende à l'honorable Conseil Législatif, et demande la dite conférence.

Bill pour occuper un certain terrain à J. M. Andrews.

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Durham*, ait la permission d'introduire un bill pour investir *James M. Andrews* et autres, d'un certain terrain réservé pour faire un chemin dans le township de *Hope*, dans le comté de *Durham*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Droit sur le bois de construction étranger.

L'honorable procureur-général *Baldwin* a fait rapport que les membres de cette Chambre, qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province, et lui-même, s'étaient rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, de la part de cette Chambre, à la maison du Gouvernement, où ils ont rencontré l'honorable M. *Leslie* et l'honorable M. *Taché*, du Conseil Législatif, pour présenter les adresses réunies des deux Chambres, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers, importés dans la *Grande Bretagne*, à Son Excellence, et qu'il avait plu à Son Excellence de dire qu'elle transmettra l'adresse à Sa Majesté au secrétaire d'état pour les colonies, afin qu'elle puisse être déposée au pied du trône.

Ordonné, Que l'honorable M. *Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour amender la charte de l'université de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le vingt-cinq courant.

Bill relatif à l'université de Toronto.

Ordonné, Que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la nomination de shérifs dans le *Haut-Canada*, au moyen d'élections périodiques par les francs-tenanciers.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Smith*, de *Durham*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre un état détaillé, par forme de continuation de l'état transmis à l'Assemblée Législative par le secrétaire provincial, le 9 avril 1849, de toutes les recettes

Réserves du clergé.

et de l'emploi des deniers ou fonds des réserves du clergé dans le *Haut* et le *Bas-Canada* jusqu'à une époque aussi rapprochée que les registres des bureaux publics pourront permettre aux officiers comptables de donner cet état;—le dit état devant indiquer la dépense avec le détail de chaque emploi de deniers pour 1849 et 1850, y compris les paiements dans ou pour l'année 1848, si aucun il y a, qui ont été nécessairement omis dans l'état du mois d'avril 1849;—les salaires et pensions payés aux missionnaires de l'église d'Angleterre et à leurs veuves, dans les deux *Canadas*, en vertu du statut impérial 3 et 4 *Vic.*, chap. 78;—les allocations payées aux ministres du synode de l'église d'Écosse, et au ci-devant synode uni de l'église presbytérienne du *Haut-Canada*, en vertu de la même autorité:—aussi, les salaires des ministres méthodistes wesléyens; et toutes les sommes payées pour et au nom de l'église catholique romaine et autres sectes; et à qui et pour qui ces deniers ont été payés dans les deux *Canadas*; l'état dans lequel se trouvent les fonds ou les fonds des réserves du clergé de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, depuis le 13 mars 1848, tels qu'administrés par la société pour la propagation de l'évangile dans les pays étrangers;—un état des deniers reçus à même le fonds du revenu des terres réservées pour le clergé de l'église d'Angleterre dans le *Bas-Canada*, depuis le mois de janvier 1847, avec l'emploi qui en a été fait jusqu'au commencement de 1848, savoir, depuis les dates comprises dans le denier état transmis à cette Chambre;—même état, relativement à toutes les réserves du clergé dans le *Bas-Canada*;—cet état devra aussi indiquer les balances qui restent des deniers reçus à même les fonds des réserves du clergé; où ces deniers sont déposés; si les banques ou autres lieux de dépôt paient l'intérêt sur les dites balances; et si c'est le cas, les sommes qui ont été ainsi payées; les recettes provenant des terres vendues ou louées; le principal et les intérêts sur les ventes effectuées; les frais de régie, les déboursés, et à qui ces deniers ont été payés.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que M. *Sanborn* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province, à l'époque où le dit acte est devenu loi.

Bill relatif à la profession médicale, (B. C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Christie*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, un rapport sous forme de tableau, indiquant le nombre de townships que l'on se propose de renfermer dans chacun des divers comtés qui doivent être érigés en vertu du bill des divisions territoriales dans le *Haut-Canada*, maintenant devant la Chambre,—le nombre d'acres de terre, le nombre d'habitants dans chaque township, et la somme totale de tel nombre d'acres de terre et d'habitants respectivement, dans chaque comté.

Divisions territoriales, et population (H. C.)

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Christie*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant un rapport sous forme de tableau, indiquant les personnes qui ont reçu des licences pour ouvrir et exploiter des mines sur les lacs *Huron* et *Supérieur*,—le prix payé ou convenu pour chaque licence, et l'étendue de territoire donnée pour être exploitée en vertu de ces licences; et aussi, copie du traité passé avec les tribus sauvages pour la cession de toutes terres à l'égard desquelles on a accordé ou l'on a l'intention d'accorder des licences.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Licences pour exploiter les mines.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Pennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les résolutions suivantes :—

Bibliothèque.

Résolu, Que les honorables messieurs de *Blaquière*, *Taché*, *Bourret* et *Ross*, soient nommés pour agir de la part de cette Chambre, comme Membres du comité conjoint des deux Chambres, pour la régie et administration de la bibliothèque parlementaire, et s'unir aux Membres de l'honorable Assemblée Législative, nommés pour le même objet, par la résolution dont copie accompagne le message à ce sujet, reçu ce jour, de la part de cette Chambre.

Résolu, Que la résolution précédente soit communiquée à l'honorable Assemblée Législative.

Bill relatif aux terres et ténements.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé :
"Acte pour faciliter le louage des terres et ténements," sans amendement.

Et aussi,

Bill relatif à un terrain réservé pour un chemin dans le township d'York.

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé :
"Acte pour investir certaines personnes de la propriété d'une réserve pour un chemin dans le township de York," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif à un terrain réservé pour un chemin dans le township d'York.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé :
"Acte pour investir certaines personnes de la propriété d'une réserve pour un chemin dans le township d'York," a été lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Christie*,

Compagnie de chemin à fonds social.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre un rapport sous forme de tableau, indiquant les diverses compagnies formées en cette province, en vertu des deux actes passés dans la seconde session du présent parlement, chap. 56 et 84, qui autorisent des compagnies à fonds social à construire des chemins et autres travaux,—le montant du capital souscrit dans chacune de ces compagnies, soit pour des chemins ou autres travaux, et l'étendue de chemin que chaque compagnie doit construire.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'honorable M. *LaTerrière* a proposé, secondé par M. *Christie*, et la question ayant été mise, Qu'il soit nommé un comité spécial de neuf membres, composé de M. *Taché*, M. *Letellier*, M. *Fournier*, M. *Lemieux*, M. *Cauchon*, l'honorable M. *Chabot*, M. *Christie*, M. *Duchesnay* et le moteur, et que toute et chaque pétition reçue du *Bas-Canada*, et présentée à cette Chambre contenant des demandes d'argent pour l'ouverture de nouveaux grands chemins, pour la construction de ponts publics, débarcadères ou quais sur les rives nord et sud du fleuve *St. Laurent*, soit renvoyée au dit comité, avec pouvoir d'examiner et s'enquérir de tous sujets et choses à lui renvoyées par la Chambre, et faire rapport de temps à autre de ses observations sur le sujet, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Bill relatif aux pouvoirs d'eau. (H.-C.)

Ordonné, Que M. *Meyers* ait la permission d'introduire un bill pour encourager et protéger la création de pouvoirs d'eau pour les manufactures dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que M. *Jobin* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser l'établissement d'une seconde compagnie d'assurance mutuelle contre le feu pour les cantons ruraux des comtés du *Bas-Canada*, dans lesquels il se trouve des villes et des cités considérables.

Bill relatif à la compagnie d'assurance mutuelle. (B.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par l'honorable M. *Sherwood*, Qu'il soit permis d'introduire un bill pour fixer le temps et le lieu de la réunion du parlement, et pour d'autres fins.

Réunion du Parlement.

M. l'Orateur a refusé de recevoir la motion, déclarant qu'elle n'est pas dans l'ordre, parce qu'elle répugne aux dispositions de l'acte du Royaume-Uni, 3 et 4 Vic. chap. 35, sect. 30.

Appel ayant été fait à la Chambre de la décision de M. l'Orateur, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Bouillier*, *Burrill*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mongenais*, *Morrison*, *Pricc*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché* et *Wilson*.
—(37.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Christie*, *Holmes*, *Hopkins*, *Lyon*, *Mackenzie*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *Merritt*, *Meyers*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Smith*, de *FRONTENAC*.
—(21.)

Ainsi, la décision de M. l'Orateur a été confirmée.

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Durham*, ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Kingston* et *Toronto*.

Bill relatif au chemin de fer de jonction de Kingston et Toronto.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le onze du courant.

Ordonné, Que M. *Lacoste* ait la permission d'introduire un bill pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de parents et amis dans certains cas, sans l'autorisation spéciale d'un juge, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Ross* ait la permission d'introduire un bill pour venir en aide aux banqueroutiers, et pour l'administration de leurs biens et effets.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le dix-neuf du courant.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse suivante :—

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 4 du courant, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'officier qu'il appartient, de mettre devant cette Chambre copie de toute la correspondance qui a eu lieu entre la commission du bureau des travaux publics et les compagnies de chemins de fer de cette province.

Par ordre.

J. LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 5 juillet 1851.

Travaux Publics,
Toronto, 21 mars 1851.

MONSIEUR,—Parsuite d'un ordre général en Conseil, concernant la construction des chemins de fer récemment communiqué à ce bureau, j'ai reçu instruction de vous demander si c'est l'intention des directeurs de la compagnie du grand chemin de fer occidental de demander l'application de "l'acte de garantie des chemins de fer," à l'accomplissement de leurs travaux ; et s'il en est ainsi, j'ai de plus reçu ordre de vous demander qu'il plaise aux directeurs ordonner qu'il soit permis à l'ingénieur de ce département d'avoir accès aux plans, relevés et estimations, comme à tous les contrats qui ont été passés,—enfin qu'il lui soit accordé telle liberté de communiquer avec votre ingénieur et le bureau de votre trésorier qui puisse le mettre en état de donner aux commissaires des travaux publics toutes les informations nécessaires sur les différents points dont ils croiront de leur devoir de s'enquérir, et faire rapport à l'honorable Conseil Exécutif, avant que, dans tous les cas, la "garantie" soit accordée.

(Signé,) T. A. BEGLEY,
Secrétaire.

John Gilkison, écuyer,
Secrétaire

de la compagnie du grand chemin
de fer occidental, Hamilton.

Travaux Publics,
Toronto, 31 mars 1851.

MONSIEUR,—Par suite d'un ordre général en Conseil, concernant la construction des chemins de fer récemment communiqué à ce bureau, j'ai reçu instruction de vous demander si c'est l'intention des directeurs de la compagnie du chemin de fer de Toronto, Simcoe et le lac Huron de demander l'application de "l'acte de garantie des chemins de fer" à l'accomplissement de leurs travaux ; et s'il en est ainsi, j'ai reçu de plus l'ordre de vous demander qu'il

plaise aux directeurs ordonner qu'il soit permis à l'ingénieur de ce département d'avoir accès aux plans, relevés et estimations, comme à tous les contrats qui ont été passés ;—enfin qu'il lui soit accordé telle liberté de communiquer avec votre ingénieur et le bureau de votre trésorier, qui puisse le mettre en état de donner aux commissaires des travaux publics toutes les informations nécessaires sur les différents points sur lesquels ils croiront de leur devoir de s'enquérir et faire rapport à l'honorable Conseil Exécutif avant que, dans tous les cas la garantie soit accordée.

(Signé,) T. A. BEGLEY,
Secrétaire.

F. C. Caprèol, écuyer,
Secrétaire

de la compagnie du chemin de
fer de Toronto et lac Huron.

Bureau du Grand Chemin de Fer Occidental,
Hamilton, le 3 avril 1851.

MONSIEUR,—Il m'est ordonné d'accuser réception de votre lettre du 31 du mois dernier, et de vous informer en réponse que c'est l'intention de cette compagnie de demander l'appui du gouvernement en vertu de "l'acte de garantie des chemins de fer" ; et j'ai de plus à vous faire connaître le plaisir que les directeurs éprouveront à accorder toutes les facilités possibles à l'ingénieur des travaux publics pour qu'il ait accès à chaque département de la compagnie, et y prenne les plus amples informations.

J'ai l'honneur,
etc., etc., etc.
(Signé,) J. GILKISON,
Secrétaire.

T. A. Begley, écuyer,
Secrétaire des Travaux Publics,
Toronto.

Toronto, 8 mai 1851.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre adressée à M. *Caprèol* a été mise devant le bureau des directeurs, et, en réponse, il m'est ordonné de vous informer qu'aussitôt que les ingénieurs auront fini leur relevé, ce qui sera fait sous peu de jours, toute information possible sera donnée à l'ingénieur employé par le bureau des travaux, lorsqu'à cette fin il viendra au bureau du chemin de fer.

J'ai de plus reçu ordre de vous informer que la compagnie désire donner au Gouvernement les plus amples informations sur chacun des points concernant le progrès des travaux.

Je suis, Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
(Signé,) GEO. BARROW,
Secrétaire.

T. A. Begley, écuyer.

Ordonné, Que la dite réponse soit renvoyée au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, —Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée ce jour, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un rapport sous forme de tableau, indiquant le nombre de townships que l'on se propose de renfermer dans chacun des divers comtés qui doivent être érigés en vertu du bill des divisions territoriales dans le Haut-Canada, maintenant devant la Chambre,—le nombre d'acres de terre, le nombre d'habitants dans chaque township, et la somme totale de tel nombre d'acres de terre et d'habitants, respectivement, dans chaque comté.

Pour la dite réponse, voir appendice (L.)
Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette Chambre.

Divisions territoriales, et population, (H.-C.)

Appendice (L.)

Bill relatif aux assemblées de parents et amis.

Bill relatif aux banqueroutiers.

Correspondance relative aux chemins de fer.

	Sur motion de l'honorable M. <i>Hincks</i> , secondé par l'honorable M. <i>Price</i> , <i>Résolu</i> , Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte relatif aux émigrés. La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité. M. <i>Notman</i> a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et M. <i>Notman</i> a fait rapport que le comité avait passé une résolution. <i>Ordonné</i> , Que le rapport soit reçu demain.	dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.	
Acte des émigrés.		<i>Ordonné</i> , Que M. <i>Richards</i> ait la permission d'introduire un bill pour régler les procédures et la juridiction des cours dites " <i>probate et surrogate</i> ," dans le <i>Haut-Canada</i> . Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.	Bill relatif à la cour de probat et surrogate, (H.-C.)
Bill pour protéger les magistrats.	<i>Ordonné</i> , Que M. <i>Morrison</i> ait la permission d'introduire un bill pour amender et refondre les lois pour la protection des magistrats et autres, dans l'exercice de leurs devoirs publics. Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.	<i>Ordonné</i> , Que M. <i>Richards</i> ait la permission d'introduire un bill pour assujettir certains meubles et effets à la saisie exécution dans le <i>Haut-Canada</i> . Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.	Bill pour assujettir certains meubles à la saisie, (H.-C.)
Bill relatif au monument de Brock.	<i>Ordonné</i> , Que Sir <i>Allan N. MacNab</i> ait la permission d'introduire un bill pour exempter de toute responsabilité personnelle les personnes qui se chargeront de surveiller la construction du monument de <i>Brock</i> . Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.	<i>Ordonné</i> , Que M. <i>Richards</i> ait la permission d'introduire un bill pour se dispenser d'un procès par juré, en certains cas, dans le <i>Haut-Canada</i> . Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.	Bill relatif au procès par juré, (H.-C.)
Bill relatif aux incendiaires.	<i>Ordonné</i> , Que Sir <i>Allan N. MacNab</i> ait la permission d'introduire un bill pour étendre les dispositions d'un acte, intitulé: "Acte pour amender la loi criminelle de cette province, relative aux incendiaires." Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.	Sur motion de M. <i>Holmes</i> , secondé par M. <i>Notman</i> , <i>Ordonné</i> , Que l'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le premier rapport du comité permanent des impressions, soit maintenant lu; Et l'ordre du jour étant lu, La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité. M. <i>Jobin</i> a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et M. <i>Jobin</i> a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.	Impressions.
Bill relatif aux rectoreries.	<i>Ordonné</i> , Que M. <i>Morrison</i> ait la permission d'introduire un bill pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31 ^e Geo. 3, chap. 31, qui a rapport aux rectoreries, ou à la présentation des titulaires aux dits offices. Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le dix-neuf courant.	<i>Ordonné</i> , Que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain. <i>Ordonné</i> , Que le premier rapport du comité permanent des impressions soit renvoyé au dit comité permanent pour le considérer de nouveau.	
Bill relatif aux propriétés vendues par exécution.	<i>Ordonné</i> , Que M. <i>Smith</i> , de <i>Durham</i> , ait la permission d'introduire un bill pour prévenir le sacrifice inutile des propriétés vendues en vertu d'un writ d'exécution, dans le <i>Haut-Canada</i> . Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.	L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser et contraindre les témoins, dans les actions civiles, à comparaître devant les cours de juridiction compétente, en quelque part de la province qu'ils soient domiciliés, étant lu; <i>Ordonné</i> , Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.	Bill relatif à la comparution des témoins.
Bill relatif au chemin de la Montagne de Sydenham.	<i>Ordonné</i> , Que M. <i>Notman</i> ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte concernant le chemin de la montagne de <i>Sydenham</i> , et pour conférer à <i>George Rolph</i> , écuyer, ses heirs et ayans-cause, certains privilèges y relatifs. Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.	L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte, intitulé: "Acte pour obliger les vaisseaux à porter une lumière durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux dans cette province, étant lu; <i>Ordonné</i> , Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.	Bill relatif à la navigation des eaux intérieures.
Bill relatif aux personnes qui décèdent intestates.	<i>Ordonné</i> , Que M. <i>Richards</i> ait la permission d'introduire un bill pour régler la distribution des biens meubles des personnes qui décèdent <i>intestates</i> dans le <i>Haut-Canada</i> . Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et	L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour simplifier le transport des immeubles dans le <i>Haut-Canada</i> , et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts," étant lu; <i>Ordonné</i> , Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.	Bill relatif au transport de la propriété immobilière.
		L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un recours contre les défendeurs absents, étant lu;	Bill relatif aux défendeurs absents.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir des cours de conciliation dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction dans le Parlement Impérial d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus dans le ci-devant acte de navigation aux productions naturelles du *Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour faire le recensement de cette province, et obtenir des renseignements statistiques en icelle, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le *Haut-Canada*, et pour abroger l'acte du *Haut-Canada*, passé dans la quatrième année du règne de *Guillaume* Quatre, chap. dix-sept, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dette dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever tous doutes quant au droit des corporations municipales d'acquiescer des travaux publics en dehors des limites de telles municipalités, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur-général *LaFontaine*, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris 6° die Junii;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Chabot*,—la pétition de *George B. Faribault*, écuyer, de la cité de *Québec*, président de la société littéraire et historique de *Québec*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition de *Robert Cotton*, écuyer, de la ville de *Port Crédit*, comté d'*York*.

Par M. *Lemicux*,—la pétition d'*Hyppolite Dubord*, écuyer, de la paroisse de la *Pointe-aux-Trembles*; et la pétition de *Jean B. Morrissette* et autres, censitaires et tenanciers de la paroisse *Ste. Marguerite de la Beauce*, comté de *Dorchester*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition de l'honorable *G. Moffatt* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Guillet*,—la pétition de *C. Trudel*, écuyer, et autres, de la paroisse de *Ste. Geneviève de Batis-can*.

Par l'honorable M. *MacDonald*,—la pétition de *John Watkins* et autres, intéressés dans la navigation du *St. Laurent*, entre *Montréal* et *Kingston*; la pétition de *Henry Smith*, écuyer, ci-devant préfet du pénitencier provincial du *Canada*; la pétition de *Thomas Costen*, de la cité de *Hamilton*, ci-devant gardien en chef du pénitencier provincial; et la pétition de la compagnie de l'aqueduc de la cité de *Kingston*.

Par M. *Fergusson*,—la pétition de la municipalité du township de *Nichol*; et la pétition de *C. McGeorge* et autres, du village d'*Ayr*.

Par M. *Seymour*,—la pétition de *John Boys* et autres, de l'*Ile d'Amherst*.

Par M. *Christie*,—la pétition du bureau de commerce de *Québec*; et la pétition de messieurs *Allan Gilmour* et compagnie, et autres, marchands de *Québec*, ayant des intérêts dans le commerce des bois.

Par M. *Sanborn*,—la pétition d'*Israël Rice*, du township de *Ham*, district de *St. François*.

Par M. *Cauchon*,—la pétition de *John Evans* et autres, propriétaires et maîtres de vaisseaux fréquentant le port de *Québec*, et qui s'y trouvent maintenant.

Par M. *Laurin*,—la pétition d'*E. E. Méthot* et autres, de la paroisse de *Lobinière*.

Par M. *Dumas*,—la pétition du révérend *T. B. Pelletier* et autres, de la paroisse de *Terrebonne*, comté de *Terrebonne*.

Par M. *Ross*,—la pétition de *Michel Hamel* et autres, mesureurs de bois licenciés pour les port et district de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du président, directeurs et compagnie du havre de *Port Burwell*; demandant certains amendements à leur acte d'incorporation.

De *C. A. Culbert* et autres, des paroisses de *Berthier* et *Sorel*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour la protection des rats musqués et des canards sauvages.

De *F. C. T. Arnoldi*, écuyer, M. D., et autres, professeurs de l'école de médecine de *St. Laurent* de la cité de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation pour la dite école.

De la compagnie de la navigation de la *Grande Rivière*; demandant qu'il soit passé un acte pour les autoriser à emprunter une certaine somme d'argent pour terminer leurs travaux.

De *Jacob Keefer* et autres, marchands, et autres, résidant à ou auprès du canal *Welland*; demandant la construction d'un canal propre aux vaisseaux pour relier les eaux du *St. Laurent* et du lac *Champlain*.

De *Zacheus Burnham* et *Mark Burnham*; demandant que la réserve pour le chemin entre les lots Nos. quatre et cinq, dans la seconde concession du township de *Hope*, ne soit point détournée de sa destination première.

De la municipalité du township d'*York*; demandant que la pétition de l'honorable *C. Widmer*, M. D., et autres, pour la passation d'un acte accordant une certaine partie de la réserve du chemin entre les première et seconde concessions du dit township aux propriétaires des lots adjacents, ne soit pas accordée.

De *Louis Edouard Pacaud*, écuyer, de la cité de *Montréal*; demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à tenter une poursuite contre le Gouvernement pour le recouvrement d'une compensation pour ses services comme ci-devant commissaire de la cour

des banqueroutes pour le district des *Tois-Rivières*, depuis le 21 avril 1844, jusqu'au 17 août 1846.

De *F. Massicotte* et autres, de la paroisse de *St. Geneviève de Batiscan*, comté de *Champlain*; demandant que la loi d'éducation du *Bas-Canada* soit amendée ou abrogée.

De *George S. Tiffany*, écuyer, et autres; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer l'académie des dames de *Burlington*, dans la cité de *Hamilton*.

Présentation
d'adresses con-
jointes.

L'honorable *M. Boulton*, du comité spécial nommé pour préparer des raisons à offrir à l'honorable Conseil Législatif, pour demander une conférence au sujet d'un message envoyé par le Conseil à cette Chambre, mercredi dernier, touchant la présentation des adresses conjointes des deux Chambres, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers par le Parlement Impérial, a fait rapport que le comité avait préparé des raisons en conséquence, lesquelles ont été lues comme suit :—

Parce qu'en communiquant son concours à l'adresse de cette Chambre à Sa Majesté, agréée durant la présente session sur le dit sujet, le Conseil Législatif s'est départi de la pratique et de l'usage suivis par le parlement en *Angleterre*, relativement aux adresses conjointes au souverain, et que cette Chambre est involontairement tombée dans la même erreur.

Parce que d'après la pratique en *Angleterre*, lorsqu'il s'agit d'une adresse conjointe des Lords et des Communes, la Chambre dans laquelle elle a originé convient d'une forme d'adresse; et laissant un blanc pour l'insertion d'un titre de l'autre Chambre, elle la communique, et demande son concours. Le blanc est alors rempli, et un message est alors envoyé, informant la Chambre de son concours, et que le blanc est rempli. L'adresse est alors présentée, soit par les deux Chambres en corps, soit par deux Pairs ou quatre Membres de la Chambre des Communes.

Parce que l'on ne s'est départi de cet usage que dans trois occasions seulement, ou celle dont il s'agit en nommant des Membres du Gouvernement Exécutif dans chaque Chambre pour présenter telles adresses, au lieu de deux membres du Conseil Législatif, et quatre Membres de l'Assemblée Législative, sans égard à leur position officielle, ou à leur liaison avec le gouvernement du jour.

Parce que c'est l'opinion de l'Assemblée Législative que la pratique du Parlement Impérial devrait être adoptée dans ce pays, et suivie rigoureusement, en ce qui concerne les Membres et le nombre d'entre eux à choisir, pour présenter au Gouverneur-Général les adresses conjointes à Sa Majesté, pour être mises aux pieds du trône, lorsque les dites adresses ne sont pas présentées par les Membres des deux Chambres en général.

Les dites raisons ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Impression de
pétitions.

Ordonné, Que la pétition de *G. Beaudet* et autres, censitaires des paroisses de *St. Clet* et *St. Ignace du Côteau du Lac*, comté de *Vaudreuil*; et la pétition de *F. Massicotte* et autres, de la paroisse de *St. Geneviève de Batiscan*, comté de *Champlain*, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Scrip pour
terre.

Ordonné, Que trois cents exemplaires de la réponse à une adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet du scrip pour des terres, mise devant cette Chambre mercredi dernier, soient imprimés, sous la direction du comité permanent des impressions, en la manière et forme qu'il prescrira, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Droit sur le
bois de cou-

L'honorable *M. Sherwood* a fait rapport qu'il avait porté au Conseil Législatif le message de cette Cham-

bre, demandant une conférence au sujet d'un message envoyé par le Conseil à cette Chambre, le quatre du courant, touchant l'adresse des deux Chambres au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers par le Parlement Impérial, et que leurs honneurs avaient répondu qu'ils enverraient une réponse par un de leurs messagers.

Instructions
étranger.

M. Holmes, du comité permanent des impressions, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité, en conformité de l'ordre de votre honorable Chambre, a de nouveau pris en considération l'instruction du 28 mai, avec la résolution sur le premier rapport en ordonnant le renvoi au comité, et la reprise en considération par le comité, et il prend la liberté de déclarer qu'il a convenablement réfléchi sur la dite résolution.

Second rap-
port du comité
des impres-
sions.

En faisant son premier rapport, votre comité recommandait la distribution des journaux et appendices, sous la conviction que bien que la dépense à encourir pour le pays s'élèverait à pas moins de mille louis, la diffusion, décollant d'une source officielle, d'informations correctes et authentiques sur toutes les questions politiques d'intérêt, était ardemment désirée par le peuple du *Haut-Canada*. Votre comité a cru que le meilleur moyen de satisfaire ce désir était de donner les journaux de la Chambre à chaque municipalité.

Quoique votre comité n'eût aucune preuve qu'un semblable désir eût été exprimé de la part des habitants du *Bas-Canada*, et quoiqu'il eût été assuré que l'on ne pouvait donner aucune preuve satisfaisante que le système municipal soit approuvé par la masse du peuple dans le *Bas-Canada*, excepté dans les townships et dans quelques autres localités du district de *Montréal*, votre comité en faisant un rapport, désirait éluder l'apparence même d'une comparaison odieuse, et quoique obligé de constater dans son rapport que le nombre des journaux requis pour la distribution dans le *Haut-Canada* serait de 334 exemplaires, et que le nombre requis pour les municipalités du *Bas-Canada* ne serait que de 39, votre comité donna instruction à son président d'expliquer, lorsque le rapport serait pris en considération par votre honorable Chambre, que des mesures seraient prises pour fournir à chaque municipalité de chaque section de la province les informations en question; et votre comité en vint à cette conclusion, en sachant que l'honorable procureur-général du *Bas-Canada* était sur le point d'introduire un bill pour amender l'acte actuel des municipalités, calculé de manière à forcer l'adoption et le fonctionnement du système municipal dans les endroits du *Bas-Canada*, où les habitants ont manifesté la détermination d'empêcher la fonction des municipalités, en ont, par apathie, négligé de remplir les devoirs que l'acte des municipalités leur confère.

Votre comité est de plus d'opinion que le système anglais de fournir au premier prix les journaux des Chambres en les achetant des imprimeurs, tout en fonctionnant bien en *Angleterre*, ne saurait répondre au but que l'on désire atteindre dans ce pays. Votre comité ne saurait non plus recommander l'impression partielle des documents qui ont été ci-devant insérés dans les appendices: ce que les uns considèrent comme d'aucune importance, est considéré par les autres comme d'une importance majeure; c'est pourquoi votre comité s'abstient de recommander aucun changement dans la marche ci-devant suivie à l'égard de l'impression des documents demandés par votre honorable Chambre.

En conclusion, votre comité prend la liberté de déclarer respectueusement qu'en faisant ce second rapport qu'il ne voit aucune raison suffisante pour amender ou modifier son premier rapport, mais qu'il y adhère unanimement.

Ordonné, Que le dit rapport soit renvoyé au comité de toute la Chambre sur le premier rapport du dit comité permanent.

Ordonné, Que la pétition de *John Counter*, écuyer, et autres, des comtés unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington*; la pétition de *Frederick C. Capreol*, écuyer, de la cité de *Toronto*; la pétition de *George S. Tiffany*, écuyer, et autres; la pétition des président, directeurs et compagnie du havre de *Port Burwell*; et la pétition de l'honorable *Christopher Widmer*, M. D., et autres, de la cité de *Toronto*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, Que la pétition de l'honorable *A. Dionne* président, et autres, actionnaires de la société pour la colonisation de *L'Islet* et *Kamouraska*, et autres; et la pétition du conseil municipal du comté de *Kamouraska*, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable *M. Hincks* a proposé, secondé par *M. le solliciteur-général Macdonald*, et la question ayant été mise, que tous les documents présentés à cette Chambre, soit en réponse à des adresses ou autrement soient renvoyés au comité permanent des impressions, afin que le dit comité puisse rapporter, de temps à autre si, dans son opinion, il est expédient que les dits documents soient imprimés dans les appendices aux journaux, et que les dits rapports contiennent une estimation du coût de l'impression de chaque document: La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Boutillier*, *Curtier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McFarland*, *Merritt*, *Mongenais*, *Morrison*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Taché*.—(31.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Christie*, *Dickson*, *Holmes*, *Johnson*, *MacKenzie*. *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *Sanborn*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(20.)

Ainsi, elle a été résolu dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable *M. Hincks*, secondé par l'honorable *M. Price*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour considérer s'il est expédient de de changer les pages du havre de *Montréal*.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Seymour a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Seymour* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour augmenter le capital de la compagnie du havre et du quai de *Port Hope*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que *M. Christie* ait la permission d'introduire un bill relatif aux patentes des terres, par lesquelles les terres incultes ou autres de la couronne, dans le *Bas-Canada*, sont concédées, et pour se dispenser de certaines formalités qui y ont rapport et qui occasionnent du retard et des dépenses.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

M. Cauchon a proposé, secondé par l'honorable *M. Chabot*, que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte 9 *Vict.*, chap. 62, autorisant Sa Majesté à émettre des débetures jusqu'à un montant limité, pour venir en aide à la cité de *Québec*,

L'honorable *M. Hincks*, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fergusson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Fergusson* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Lacoste* ait la permission d'introduire un bill pour amender un certain acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, concernant les notaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable *M. Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour naturaliser *Milton Ragland*, et pour le mettre en état d'hériter de certaines terres en cette province, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à cette Chambre, que ses diverses adresses des 26, 28 et 30 de mai dernier, et du 2, 3, 4 et 5 juin courant, (demandant que les documents divers y mentionnés soient mis devant cette Chambre) ont été présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que Son Excellence lui avait donné ordre d'informer cette Chambre qu'elle donnerait des ordres en conséquence.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, a aussi fait rapport à la Chambre, que ses adresses de lundi dernier, que Son Excellence le Gouverneur-Général veuille bien ordonner qu'il soit fait une exploration, autant que cela sera jugé praticable, d'une certaine étendue de territoire entre *Québec* et le lac *St. Jean*, avait été présentée à Son Excellence, et que Son

Pétitions ren-
voyées à des
comités.

Impression de
pétitions.

Impressions.

Bill relatif aux
patentes des
terres.

Acte des dé-
betures des
incendiés de
Québec.

Bill relatif aux
notaires.

Bill pour natu-
raliser *M.*
Ragland.

Réponse à des
adresses.

Exploration
entre Québec
et le lac St.
Jean.

Droits de
havre de
Montréal.

Bill de la
compagnie du
havre et du
quai de *Port
Hope*.

Excellence lui avait donné ordre d'informer cette Chambre, qu'elle prendra en considération le sujet de la dite exploration, et que si elle paraît praticable, elle donnera les ordres que demande la dite adresse.

M. *Notman*, du comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte relatif aux émigrés, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lu comme suit :—

Actes des émigrés.

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'acte des émigrés, 12 Vic., chap. 6, de manière à laisser les maîtres des vaisseaux libres de donner la garantie requise en certains cas par la dixième section de cet acte, relativement aux passagers infirmes et indigents à bord des dits vaisseaux, ou de payer une somme d'argent qui sera fixée par l'agent des émigrés, au lieu de donner la dite garantie; la somme ainsi payée formera partie du fonds des émigrés.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Bill pour amender l'acte des émigrés.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la commutation de certains cautionnements requis en vertu de l'acte des émigrés.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Acte relatif à la navigation.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées, pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction dans le Parlement Impérial d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus dans le ci-devant acte de navigation aux productions naturelles du *Canada*, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *McFarland* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil:

Et M. *McFarland* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau vendredi, le vingtième du courant.

Bill relatif à la division territoriale dans le H.-C.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par M. *Dickson*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lune 9^o die Junii:

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table.

Par l'honorable M. *Chabot*; deux pétitions du maire et des conseillers de la cité de *Québec*; la pétition de dame *Marie Antoinette Gaudry*, de *Québec*; la pétition de *Lady Caldwell* et autres, dames gérantes

de l'asile des orphelins, en rapport avec l'église d'*Angleterre*.

Par M. *Guillet*,—la pétition de *F. E. N. Borgden* et autres, de la paroisse de *Ste. Anne*, comté de *Champlain*.

Par M. *Richards*,—la pétition du révérend *N. F. English* et autres: la pétition de *G. W. Allen* et autres, du village de *Gananoque* et ses environs; et la pétition de *David Stevenson*.

Par M. *Taché*,—la pétition de *J. B. Lebel* et autres, du township de *Whitworth*, comté de *Rimouski*; la pétition du révérend *Cyprien Tanguay* et autres, de la paroisse de *St. Germain*, comté de *Rimouski*; la pétition de *P. Gauvreau*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Germain*, comté de *Rimouski*; la pétition de *Joseph Garon*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Germain*, comté de *Rimouski*; et la pétition d'*Isaac Roy*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Fabien* et autres, pilotes du fleuve *St. Laurent*.

Par M. *Cauchon*,—deux pétitions du conseil municipal de la municipalité de *Fraserville*, comté de *Rimouski*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition d'*Ira Gould* et autres, ses fils, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Jobin*,—la pétition de dame *E. Arnoldi* et autres, dames charitables, les directrices et officières de l'asile des orphelins catholiques de *Montréal*.

Par M. *Fortier*,—la pétition de *Gaspard Moras* et autres, censitaires, de la paroisse de *St. Pierre les Becquets*: la pétition de *Joseph A. Mailhot* et autres, francs-tenanciers des paroisses de *St. Pierre les Becquets* et *St. Jean les Chaillons*, et la pétition de *J. B. Legendre*, écuyer, maire, et autres, censitaires et francs-tenanciers de la paroisse de *St. Gentilly*.

Par M. *Laurin*,—la pétition de *Pierre Dorion*, écuyer, et autres, habitants des paroisses dans les environs de *Québec*.

Par M. *Bell*,—la pétition du révérend *W. Bell*, A. M., et autres, le ministre et les anciens de la première église presbytérienne à *Perth*; et la pétition de *James Allan*, autres, de la ville de *Perth*, convoqués en assemblée publique.

Par M. *Notman*,—la pétition de *John Eakins* et autres, officiers qui ont servi dans la milice durant la dernière guerre américaine.

Par M. *Mackenzie*,—la pétition de *John McKenzie*, du township de *Bosanquet*, comté de *Lambton*; la pétition de *Robert Doane*, du township de *Crowland*.

Par l'honorable M. *Boulton*,—la pétition de la municipalité du township de *Pickering*.

Par M. *Smith*, de *Durham*,—la pétition du conseil de ville de *Port-Hope*.

Par M. *Gugy*,—la pétition de *J. Duguay* et autres, au nom d'une assemblée des habitants du comté d'*Yamaska*; et la pétition de *John Henderson*, de la paroisse *Beauport*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De *George Patterson* et autres, de *Bytown* et du comté de *Carleton*: demandant la passation d'un acte pour incorporer l'hôpital-général protestant du comté de *Carleton*.

De la corporation du séminaire de *St. Hyacinthe*; demandant une allocation pour la mettre en état de construire une bâtisse mieux adaptée au besoin de la communauté de *St. Hyacinthe* que celle actuellement occupée par le dit séminaire.

De madame *Maria Wilkins*, veuve de feu *Richard Wilkins*, écuyer, de la ville de *Brantford*; demandant que la demande contenue dans la pétition de *George S. Wilkes* et *Caira Robbins*, son épouse, pour obtenir la passation d'un acte lui permettant de disposer d'une certaine propriété, ne soit pas écoutée.

Pétitions lues.

Du maire, échevins et citoyens de la cité de *Hamilton*; demandant certains amendements à l'acte des municipalités.

De *Samuel W. Rychman* et autres; demandant un acte pour les incorporer sous le nom de "l'Assurance mutuelle et des fonds agricoles des fermiers du *Canada-Ouest*."

Du très-révérend lord évêque de *Toronto*, au nom du clergé et des laïques du diocèse de *Toronto*, réunis en conférence à *Toronto*; demandant l'établissement d'écoles communes séparées pour l'usage des enfants des membres de l'église d'*Angleterre*.

Du très-révérend lord évêque de *Toronto*, au nom du clergé et des laïques du diocèse de *Toronto*, réunis en conférence à *Toronto*; demandant qu'il ne soit adopté aucune mesure qui pourrait déranger l'appropriation des terres des réserves du clergé.

De *C. J. Mickle*, président, et *G. Pine*, secrétaire de l'institut des fermiers et des artisans de *Guelph*; demandant une allocation en faveur de cette institution.

D'*Alexander Douglas*, écuyer, et autres, du comté de *Welland*; demandant un acte d'incorporation pour construire un pont suspendu sur la rivière *Niagara*, près de la traverse de *Waterloo*, vis-à-vis le village de *Black Rock*.

De *Robert Headland* et autres, du comté de *Grenville*; demandant la passation d'un acte pour prévenir et défendre la chasse du chevreuil avec des chiens, pendant certaines saisons.

De *William Murray*, de la cité de *Montréal*, entrepreneur; demandant une compensation pour la retenue de certaines sommes d'argent par le gouvernement lorsqu'elles étaient dues, et pour des pertes qu'il a éprouvées comme entrepreneur du canal *Welland*.

D'*Alexander Campbell*, de *Thorah*, comté de *York*; se plaignant de ce qu'un lot de terre situé dans le dit township et qu'il a acheté au gouvernement en 1827, et sur lequel il s'est établi et a fait des améliorations, a été subséquemment vendu à une autre personne par le gouvernement, et demandant justice.

D'*Elias Snider* et autres, membres des diverses municipalités dans le comté *Waterloo*, les comtés unis de *Wentworth* et *Halton*, et du comté d'*Oxford*; demandant la passation du bill proposé pour faire certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*.

De *John Kearness*, écuyer, et autres, des comtés unis de *Prescott* et *Russell*; demandant la passation d'un acte pour favoriser la construction d'un chemin de fer principal du nord, par la ligne de la rivière des *Outaouais*, pour relier les cités de *Montréal* et *Kingston*.

De *George B. Faribault*, de la cité de *Québec*, écuyer, président de la société littéraire et historique de *Québec*; demandant l'allocation ordinaire en faveur de cette société.

De *Robert Cotton*, écuyer, de la ville de *Port Crédit*, comté de *York*; demandant à être investi de la propriété d'un certain terrain réservé pour un chemin qui passe à travers ses terres près de la dite ville, en par lui en payant la valeur.

D'*Hyppolite Dubord*, écuyer, de la paroisse de la *Pointe-aux-Trembles*; exposant qu'il est appelant dans une cause pendante devant la cour d'appel du *Bas-Canada*, laquelle cause met en question certain droit seigneurial, et demandant que les juges, propriétaires de seigneuries, soient déclarés incompetents à siéger dans les causes où les droits seigneuriaux sont mis en question.

De *Jean B. Morissette* et autres, censitaires et tenants de la paroisse de *Ste. Marie de la Beauce*, comté de *Dorchester*; demandant qu'il soit passé un acte pour définir les droits seigneuriaux et commuer la tenure seigneuriale.

De l'honorable *G. Moffatt* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte pour les incorporer sous le nom de "Compagnie d'assurance mutuelle de *Montréal*."

De *C. Trudel*, écuyer, et autres, de la paroisse de *Ste. Geneviève de Batiscan*; demandant la passation d'un acte pour accorder une compensation aux jurés qui assistent à la cour.

De *John Watkins* et autres, intéressés dans la navigation du *St. Laurent* entre *Montréal* et *Kingston*; demandant l'établissement d'une Maison de *Trinité* à *Kingston*.

De *Henry Smith*, écuyer, ci-devant préfet du pénitencier provincial du *Canada*; se plaignant de la manière dont a été dirigée l'enquête sur les accusations portées contre lui, par les commissaires nommés à cette fin, ainsi que de sa suspension dans la dite charge et de sa destitution finale, et demandant justice.

De *Thomas Costen*, de la cité de *Hamilton*, ci-devant gardien du pénitencier provincial; se plaignant d'avoir été destitué de sa charge, et demandant justice.

De la compagnie de l'aqueduc de la cité de *Kingston*; demandant un amendement à son acte d'incorporation, pour lui permettre de faire usage de la force de sa machine à vapeur pour les fins qu'elle jugera à propos.

De la municipalité du township de *Nicol*; demandant que, si l'on juge nécessaire, comme on le propose, de diviser le dit township, cette division se renferme dans le plan primitif du village d'*Elora*.

De *C. McGeorge* et autres, du village d'*Ayr*; demandant que dans la division territoriale proposée des comtés, le township de *Dumfries* soit annexé au comté de *Brant*; ou que si le dit township est divisé, alors que le dit village soit annexé au dit comté.

De *John Boyes* et autres, de l'île *Amherst*; demandant que leur township ne soit pas séparé du comté d'*Addington* et annexé au comté de *Frontenac*, tel qu'on le propose.

De la chambre de commerce de *Québec*, et de messieurs *Allan Gilmour*, et compagnie et autres, marchand de *Québec*, faisant le commerce de bois de construction; demandant que le bill pour amender l'acte qui règle l'inspection et le mesurage du bois de construction, ne devienne pas loi.

D'*Israël Rice*, du township de *Ham*, district de *St. François*; exposant que, pendant plusieurs années dans le dit township, il a été le seul résidant sur le chemin de *Gosford* dans une distance de 30 milles, qu'il y a sauvé la vie de plusieurs personnes, et donné à loger et à manger à de pauvres voyageurs, et n'a jamais reçu aucune compensation, et demandant que la Chambre prenne le tout en sa favorable considération.

De *John Evans* et autres, propriétaires et maîtres de navires, faisant le commerce et se trouvant actuellement dans le port de *Québec*; demandant que les fonds actuellement entre les mains de la chambre de commerce pour le soutien d'un corps suffisant de police soient placés sous un autre contrôle, qu'un corps de police efficace soit établi pour empêcher la désertion des matelots et maintenir le bon ordre lors des engagements, ainsi que l'amendement de l'acte qui règle l'engagement des matelots.

D'*E. E. Méthot* et autres, de la paroisse de *Lotbinière*; demandant la passation d'un acte pour réduire les rentes seigneuriales, dans le *Bas-Canada*, aux taux primitifs, et pour pourvoir à la commutation de la tenure seigneuriale à l'option des censitaires.

Du révérend *T. B. Pelletier* et autres, de la paroisse de *Terrebonne*, comté de *Terrebonne*; demandant une allocation en faveur du collège *Masson*, situé dans la dite paroisse.

De *Michel Hamel* et autres, inspecteurs et mesureurs de bois licenciés, du port et du district de *Québec* : demandant la passation d'un acte pour expliquer et définir le vrai sens de la 22^e clause de l'acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction.

Impression de
pétitions.

Ordonné, Que la pétition de *John Evans* et autres, propriétaires et maîtres de vaisseaux fréquentant le port de *Québec* et qui s'y trouvent maintenant, et la pétition d'*E. E. Méthot* et autres, de la paroisse de *Lobinière*, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Second rapport
du comité
des ordres per-
manents.

L'honorable M. *Sherwood*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions d'*Angus D. Macdonell* et autres ; de *Philip Durnford* et autres ; de *George S. Wilkes* et *Caira Robbins*, sa femme ; du conseil municipal de *Wentworth* et *Halton* (vente de la place de la cour de justice dans *Hamilton*) ; de *Peter Hunter Hamilton* : du conseil municipal de *Waterloo* (arréage de terre) ; de la compagnie d'assurance contre les accidents du feu et sur la vie de l'*Amérique Britannique* ; et de *John G. Bowes*, écuyer, et autres,—et a trouvé que dans chaque l'avis exigé a été dûment publié.

La pétition de *D. Paterson* et autres ; demandant un acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et du lac *Huron* à reprendre ses opérations en accordant la permission aux souscripteurs qui désirent se retirer, de le faire en par eux payant leurs parts des dettes de la compagnie. Votre comité voit qu'aucun avis n'a été publié par les pétitionnaires ; mais comme ils ne demandent actuellement aucuns nouveaux pouvoirs ou privilèges, et que votre honorable Chambre n'a pas exigé la publication de l'avis pour une semblable demande faite pendant la dernière session, votre comité recommande respectueusement que l'on dispense aussi les pétitionnaires de la publication de l'avis.

Quant aux pétitions du très-révérend lord évêque de *Montréal* : de *John Rolph*, écuyer, et autres ; du révérend *Stephen Lett*, L.L.D., et autres ; de *Thomas Helliwell* et autres ; de *George S. Tiffany*, écuyer, et autres ; et de l'honorable *Christopher Widmer*, M. D., et autres, votre comité est respectueusement d'opinion que la publication de l'avis n'était nécessaire dans aucun de ces cas, car les pétitionnaires ne demandent aucuns droits ou privilèges exclusifs, ni aucuns pouvoirs qui pourraient intervenir dans les droits d'autres personnes.

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidental, demandant un acte pour refondre et amender les dispositions de sa charte, en existence depuis plusieurs années, et en vertu de laquelle les travaux sont actuellement en progrès. Le comité a trouvé que l'avis a été publié pendant tout le temps requis par la soixante-quatrième règle, dans un journal de *Hamilton*, pour le comté de *Wentworth* ; mais comme le dit chemin de fer doit passer aussi à travers les comtés d'*Oxford*, *Middlesex*, *Kent* et *Essex*, dans lesquels aucun avis n'a été publié, et comme la pétition n'indique pas la nature des amendements demandés, ou s'ils seront ou non de nature à intervenir dans les droits d'autres personnes, votre comité ne peut faire aucune recommandation, mais il soumet la question à la considération de votre honorable Chambre.

Quant à la pétition du président, des directeurs et de la compagnie du havre de *Port Burwell* ; demandant l'autorisation d'imposer des droits de péage sur le bois de construction exporté du dit havre, votre comité voit qu'aucun avis n'a été publié. Il paraît que dans la cédule des péages contenu dans l'acte d'incorporation de la dite compagnie, le bois de cons-

truction a été omis, car il ne faisait alors aucun commerce dans cet article sur le *Otter Creek* ; mais depuis ce temps, des personnes profitant de l'omission, sont dans l'habitude de couper des billots de sciage sur le *Creek*, de les faire passer dans le havre et de les exporter aux *Etats-Unis* sans payer de péages. Votre comité est d'opinion que l'amendement demandé par les pétitionnaires ne seraient, non seulement avantageux pour eux, mais encore pour le public en général, et serait de plus une mesure de protection accordée aux manufacturiers de bois dans cette partie du pays.

Ordonné, Que la pétition de *George Patterson* et autres, de *Bytown*, et du comté de *Carleton*, et la pétition de l'honorable *G. Moffatt* et autres, de *Montréal*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Pétitions ren-
voyées à un
comité.

Ordonné, Que la pétition d'*E. E. Méthot* et autres, de la paroisse de *Lobinière*, et aussi toutes les autres pétitions au sujet de la tenure seigneuriale, dans le *Bas-Canada*, et que cette Chambre a reçues depuis le deux du courant jusqu'à aujourd'hui, inclusivement, et qui n'ont pas déjà été renvoyées à un comité, soient renvoyées au comité spécial sur la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

L'honorable M. *Price*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse suivante :—

Compagnie de
la Baie d'Hud-
son.

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 2 du courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre "Copies de tous les titres, baux ou concessions faits à la compagnie de la *Baie d'Hudson*, qui sont maintenant en vigueur, et de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et la dite compagnie, depuis mil huit cent quarante-huit."

Par ordre,

J. LESLIE,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Toronto, 9 juin 1851.

Bureau du Conseil Exécutif,

Toronto, 6 juin 1851.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre en date du 5 courant, contenant un extrait d'une adresse de l'Assemblée Législative, demandant "Que copie soit transmise à cette Chambre de tous les titres, baux ou actes de concession faits en faveur de la compagnie de la *Baie d'Hudson*, et qui sont actuellement en force, avec toute la correspondance échangée entre le gouvernement et la dite compagnie depuis 1818," j'ai l'honneur de vous informer que les seuls documents de la description demandée qui se trouvent dans ce bureau, sont ceux dont j'ai actuellement l'honneur de vous transmettre copie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

WM. H. LEE.

L'honorable *James Leslie*,

Secrétaire Provincial.

(Copie.)

Affaire des *Postes du Roi*.

Ce district a été loué par la couronne à la compagnie de la *Baie d'Hudson* en 1842, pour vingt-et-un ans, et dans le but d'assurer à la compagnie "le commerce exclusif avec les Sauvages, et la pêche exclusive du phoque."

Et pour que les locataires puissent jouir sans obstacle ou empêchement de ces droits exclusifs, la couronne s'est engagée à ne faire aucune entrée sur ces terres, si ce n'est "pour la colonisation et la culture immédiates d'elles, et pour aucun autre objet "ou fin quelconque."

Cependant, on a permis à de nouveaux exploitateurs de bois de se répandre, en obtenant des permis, sur ce territoire pour y couper du bois de construction, sans qu'ils eussent l'intention de coloniser ou cultiver le sol. La compagnie se plaint de ce fait comme d'un grief; et il sera du devoir du commissaire qui doit prochainement visiter ce territoire de s'assurer de ce fait, ou en d'autres mots, de s'assurer si de semblables empiètements ont été faits sur le territoire exclusivement concédé à la compagnie.

(Copie.)

Département des Terres de la Couronne,
Montréal, 5 septembre 1849.

Les difficultés qui s'élèvent entre le gouvernement et la compagnie de la *Baie d'Hudson*, à l'égard des *Postes du Roi*, proviennent de l'interprétation légale que cette compagnie donne à certains articles de son bail, et semblent plutôt devoir être renvoyées aux officiers en loi de la couronne qu'à la commission d'enquête.

Son bail, signé à Québec le 27 juin 1842, par feu le Gouverneur-Général Sir *Charles Bagot*, pour vingt-et-un ans, à compter du premier octobre suivant, lui a été accordé "pour faire le commerce exclusif avec les Sauvages sur le dit territoire, et pour faire la pêche exclusive du phoque;" mais il contient cependant un proviso à l'effet "que rien de contenu dans le dit bail ne sera censé s'étendre ni ne s'étendra jusqu'au point d'empêcher Sa Majesté, de temps à autre et en tout temps pendant la durée du dit bail, de concéder ou transporter aucune partie du dit territoire, selon que Sa Majesté le jugera expédient, et suivant que les besoins de sa province et de ses sujets bien-aimés pourront l'exiger, et afin de les coloniser et cultiver immédiatement, et pour aucun autre objet ou fin quelconque."

D'après cette convention, la compagnie de la *Baie d'Hudson* prétend que le gouvernement n'a aucun droit quelconque d'octroyer des permis pour couper du bois de construction dans les forêts du territoire en question, et que chacun de ces permis est une infraction de ses privilèges et une violation de ses droits; et si le gouvernement doit être restreint à la lettre du bail, la compagnie de la *Baie d'Hudson* pourrait probablement maintenir la position qu'elle a prise.

La compagnie se plaint de ce que les commerçants de bois, ainsi que les défricheurs, font un commerce très étendu avec les Sauvages, au grand détriment de la compagnie et de la moralité des Sauvages. Quand aux défricheurs, s'ils empiètent sur les privilèges de la compagnie, elle a, on le suppose, un recours contre eux devant les cours de loi; la colonisation des terres étant autorisée, le gouvernement n'est pas responsable des actes des défricheurs, mais il peut en être autrement pour les commerçants de bois, si le gouvernement en leur accordant des licences, a outrepassé ses pouvoirs.

Si les plaintes de la compagnie paraissent fondées, on pourrait lui proposer de résilier son bail, soit partiellement ou en totalité; mais si aucun arrangement satisfaisant ne peut être effectué, et que les aviseurs légaux de la couronne soient d'avis que des licences pour couper du bois de construction peuvent être octroyées d'après les termes du bail, la seule alternative qui reste est de poursuivre la compagnie pour les rentes qu'elle doit, et qu'elle refuse dit-on de payer, et de laisser ainsi la décision de l'affaire aux cours de justice.

Le mémoire qui suit est le seul document concernant cette affaire qui soit parvenu à ce bureau.

(Signé) T. BOUTHILLIER,

Bureau du Conseil, 20 septembre 1849.

Le comité recommande que le rapport ci-inclus, avec le document qui l'accompagne, soit envoyé à l'honorable procureur-général du *Bas-Canada* pour qu'il donne son opinion à cet égard.

(Signé) J. JOSEPH, G. C. E.

(Copie.)

Maison de la *Baie d'Hudson*,
Lachine, 29 octobre 1849,

MONSIEUR,—Eu égard aux différentes entrevues que j'ai eues avec vous, aux communications verbales et par écrit que j'ai eues avec M. *Derbshire*, et au résultat des conversations que j'ai eues avec vous et M. *Bouthillier*, au sujet du bail de la compagnie de la *Baie d'Hudson* des *Postes du Roi*, relativement auquel nous avons présenté des mémoires et des pétitions au Gouvernement depuis 1843, je vous serais bien obligé si vous aviez la bonté de me dire dans quel état se trouve la question, en autant que le Gouvernement y est concerné.

M. *Derbshire* m'a donné à entendre, verbalement, qu'avant de prendre en considération les réclamations faites par la compagnie pour les pertes que, suivant son bail, le Gouvernement lui a occasionnées, le Conseil Exécutif veut détenir la décision du banc judiciaire sur l'interprétation de la question suivante, relativement aux lettres patentes, savoir: si le droit d'octroyer des licences pour couper du bois de construction sur le territoire en question avait ou n'avait pas été réservé par la couronne; et qu'afin d'en venir promptement à une conclusion, des procédures d'une nature amicale seraient adoptées pour porter cette question devant la cour et obtenir sa décision.

Le changement du siège du Gouvernement qui doit se faire bientôt, la lenteur des communications par la voie de la poste pendant l'hiver, et la nécessité qui m'est imposée de rencontrer les vues du Gouvernement tout en servant les intérêts de la compagnie, seront j'espère auprès de vous une excuse suffisante du trouble que je vous donne aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé) G. SIMPSON,

A l'honorable *James H. Price*,

Commissaire des terres de la couronne,
Montréal.

Département des terres de la couronne,
Toronto, 22 janvier 1850.

Sir *George Simpson* demande à être informé des intentions du Gouvernement, relativement aux mémoires qu'il a présentés sur le bail des *Postes du Roi* de la compagnie de la *Baie d'Hudson*.

Le Gouvernement sait, je présume, que Sir *George* se plaint, dans ses diverses pétitions, que l'octroi de licences pour couper du bois de construction sur le territoire loué à la compagnie, et pour lequel elle paie un prix très élevé, est une violation de ses privilèges, et lui cause annuellement des dommages pour lesquels elle demande compensation. Il paraît désirer, si le Gouvernement ne croit pas devoir accorder à la compagnie le droit qu'elle réclame, que la question soit immédiatement et amicalement portée devant les cours en loi et laissée à leur décision.

Dans le bail, il se trouve, je suis porté à croire, des expressions qui rendent le succès de la couronne très incertain dans une poursuite judiciaire; mais sans prétendre se prononcer sur le mérite légal de la question, on pourrait probablement alléguer des considérations générales qui pourraient induire le Gouvernement à proposer quelques arrangements à la compagnie. D'après l'impression qui semble exister que le Gouvernement n'a pas outrepassé ses pouvoirs en accordant des licences aux marchands de bois qui, dans toutes les directions, ont envahi les forêts du *Saguenay*, il est hors de question d'indemniser la compagnie ou de lui rembourser aucune partie des rentes qu'elle doit payer; mais les privilèges de la compagnie, tels qu'ils existent actuellement, sont vus d'un œil jaloux par les défricheurs, et doivent être une source constante d'altercations et de collisions entre ces derniers et les employés de la compagnie. Avec le commerce des

sauvages, elle réclame encore la pêche exclusive du loup-marin sur les rives du *St. Laurent*. Les établissements s'étendent très vite dans cette direction, et les défricheurs comptent sur cette pêche, non seulement comme une source de nourriture, mais encore comme la source d'un commerce très lucratif; et s'ils en sont empêchés par la compagnie, ils demanderont naturellement justice au Gouvernement.

Une partie considérable des *Postes du Roi*, située entre les rivières *Betsiamés* et *Aux Outardes*, est aussi demandée pour l'usage des Sauvages.

Sous de semblables circonstances, il semblerait désirable que le bail, s'il n'est pas anéanti, devrait être modifié de manière à faire disparaître tous les privilèges exclusifs qu'il donne, et qui semblent maintenant être incompatibles avec le bien-être des habitants de cette section du pays, même si l'on ne demande aucune rente pour l'ancienne.

D'après ce que j'ai pu apprendre de *Sir George*, en conversation, je crois qu'ils consentiraient à abandonner tous les droits qui peuvent faire obstacle aux travaux des défricheurs, si on permettait à la compagnie de garder les *Postes du Roi*, moyennant une rente nominale de £30 ou £50 par année, à compter du jour où la rente actuelle ne sera plus exigible. Si l'on croit devoir faire de semblables arrangements avec la compagnie, la couronne ferait bien de se réserver le droit de prendre aucune détermination qu'elle rendra, sur le bail, après dix-huit mois d'avis. Dans tous les cas, toutes les bâtisses et les améliorations faites par la compagnie devraient être remises à la couronne sans indemnité d'aucune sorte.

(Signé.) T. BOUTILLIER.

Licences pour la coupe des bois.

L'honorable M. *Price* a aussi présenté.—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 18 avril 1849, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre: "Un état de tous les permis accordés et demandés, pour couper du bois de construction sur les terres incultes de la couronne sur la rivière des *Outaouais* et ses tributaires, à l'ouest de *Grenville*, pendant les années 1847, 1848 et 1849, les noms des parties par ordre alphabétique, et les noms de celles qui ont demandé les dits permis, auxquelles les dits permis ont été accordés pendant les années susdites; la localité de chacun des dits permis, et l'étendue de chacun d'eux en milles carrés, la description et qualité de bois qui a été coupé ou qui doit être coupé sur chacun d'eux respectivement; et si c'est pour du bois carré ou des billots de sciage; et aussi, le montant des deniers déposés sur chacun des dits permis, lors de l'octroi, et la quantité de bois de construction mentionnée dans les rapports annuels des personnes qui ont acheté les dits permis, comme ayant été coupé sur chacun d'eux respectivement; aussi, copie des instructions données au collecteur des droits sur les bois à *Bytown*, et autres agents des terres de la couronne sur la rivière des *Outaouais*, relativement à l'octroi des dits permis pour couper des bois, et copie des instructions à suivre à l'avenir pour l'octroi des dits permis."

Pour la dite réponse, voir Appendice (M.)

Appendice (M.)

Message de Son Excellence.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit:—

ELGIN ET KINCARDINE.

Chemin de fer d'Halifax et Québec ou Montréal.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copie d'une dépêche et de ses incluses, du secrétaire d'état de Sa Majesté

pour les colonies, relativement au chemin de fer projeté entre *Halifax*, *Québec* ou *Montréal*.

Hôtel du Gouvernement,

Toronto, 6 juin 1851.

Pour les documents qui accompagnent le dit message, voir Appendice (N.)

Appendice (N.)

Ordonné, Que le message qui précède, et les documents qui l'accompagnent, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre; et renvoyés au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

Message du Conseil.

M. l'Orateur.

Le Conseil Législatif acquiesce à la conférence demandée au sujet d'un message envoyé par leurs honneurs à l'Assemblée Législative, mercredi, le quatre courant, relativement à l'adresse des deux Chambres, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers importés dans la *Grande-Bretagne*, et informe cette Chambre que les directeurs de la part du Conseil Législatif, seront les honorables messieurs *De Blaquière* et *Gordon*, qui rencontreront le nombre de directeurs requis par l'usage parlementaire, ce jour, à quatre heures et demie de l'après-midi, dans la chambre du comité du Conseil Législatif.

Présentation d'adresses conjointes.

Et ensuite il s'est retiré.

Résolu, Qu'il soit nommé quatre directeurs, pour rencontrer les directeurs nommés par l'honorable Conseil Législatif, aux temps et lieu fixés pour tenir la conférence demandée, sur le message de leurs honneurs, envoyé à cette Chambre le cinq de juin courant, relativement à l'adresse des deux Chambres, au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers importés dans la *Grande-Bretagne*.

Présentation d'adresses conjointes.

Ordonné. Que l'honorable M. *Boulton*, l'honorable procureur-général *Baldwin*, l'honorable M. *Shewwood* et *Sir Allan N. MacNab*, soient nommés directeurs de la part de cette Chambre.

Alors, les directeurs se sont rendus à la conférence; et, étant de retour,

L'honorable M. *Boulton* a fait rapport, que les directeurs s'étaient rendus à la conférence, et avaient remis à leurs honneurs les raisons demandant telle conférence.

Ordonné, Que la réponse au sujet de permis pour couper du bois sur les terres incultes de la couronne, sur l'*Outaouais* et ses tributaires, à l'ouest de *Grenville*, mis devant la Chambre ce jour, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Licences pour la coupe des bois

Sur motion de M. *Morrison*, secondé par M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*,

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour investir certaines personnes de la propriété d'une réserve pour un chemin dans le township de *York*," soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bill pour investir certaines personnes de la propriété d'une réserve township de York.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, et la question ayant été proposée, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre, à une époque de la session la plus rapprochée possible, un rapport sous forme de tableau contenant le nom de chaque bureau de poste du *Canada*; le comté et le township ou paroisse où il est situé; le nom du maître de poste; le montant brut du revenu perçu dans ce bureau pendant l'année dernière; un état du revenu provenant de la taxe postale, et de toutes autres sources pour l'année

Département des postes.

se terminant le 5 avril dernier, avec la dépense, un rapport indiquant les contrats faits pour le transport de la malle pendant l'année dernière, leur durée, les taux de compensation accordés, le mode ou les modes de transport dans chaque cas, avec les soumissions faites par les soumissionnaires refusés; en indiquant si, et dans ce cas combien de temps chaque contrat a été annoncé dans les journaux de la section du pays à traverser; également, les mêmes renseignements sur les contrats pour le transport des malles depuis que le département est tombé sous le contrôle provincial avec une copie des réglemens suivant lesquels les contrats de la malle sont proposés; un tableau indiquant les balances de revenu entre les mains de tous les comptables publics du département, avec les noms de tous les maîtres de poste qui reçoivent une compensation de plus de £25 chaque année, avec indication des services de toutes sortes rendus par eux au département, et les montants reçus par chaque maître de poste, et les montants payés à chacun d'eux pour des commis dans tous les cas où ils sont accordés; un rapport des dépenses accessoires du département pendant l'année expirée le 5 ultimo; aussi, les dépenses des agents qui font des déboursés; et les noms des bureaux où des boîtes sont tenues ou placées; le taux chargé pour chaque boîte par année et le revenu produit par ces boîtes à ces bureaux; un tableau des noms de tous les commis et autres fonctionnaires actuellement employés dans le département du maître général des postes, avec indication de leurs résidences, la nature de leur fonction respective, et les montants des compensations à eux payées; un rapport de la valeur ou du montant moyen actuel ou probable des impressions exigées annuellement par le département et ses bureaux, indiquant en quoi ces impressions consistent principalement, si elles sont exécutées par contrat, et par qui, et à quel taux; également, les noms des contracteurs actuels ou autres personnes employées, une copie des règles ou instructions pour la gouverne des personnes agissant sous les ordres du département, y compris une copie de la convention avec les *Etats-Unis* pour la réciprocité postale, et des arrangements faits pour régler les balances financières avec l'Angleterre et les colonies inférieures; un rapport indiquant les noms des diverses routes postales, et le mode suivant lequel l'exactitude des rapports faits par les députés maîtres de poste de leur recette des deniers de poste, est constatée et les erreurs corrigées; également, quelles règles restent en vigueur relativement aux heures auxquelles les bureaux de *Toronto, Montréal, Québec, Hamilton*, et autres grandes villes, doivent être tenus ouverts pour la commodité du public, en autant qu'il est au pouvoir du département du bureau des postes de donner les dites informations.

L'honorable M. *Hincks* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Price*, que tous les mots après "Chambre," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, aux fins d'ajouter les mots, "1o. Un tableau contenant le nom de chaque bureau de poste en *Canada*, le comté et le township ou la seigneurie dans laquelle il est situé, et le nom du maître de poste et le chiffre de son salaire; 2o. Des informations relatives aux contrats pour le transport des malles en force lorsque le département a été placé sous le contrôle du Gouvernement Provincial, ou qui ont été passés depuis, avec une copie des règles sous lesquelles les contrats pour le transport des malles sont offerts; 3o. Un tableau des noms des commis et autres fonctionnaires maintenant employés dans le département du maître de poste général, indiquant le lieu de leur résidence, la nature de leurs devoirs respectifs, et le taux de compensation qu'ils reçoivent actuellement; 4o. Copie des instructions pour la gouverne des personnes agissant sous le contrôle du département (les maîtres de poste); 5o. Copie de l'arrangement avec

les *Etats-Unis* pour la réciprocité des frais de port; 6o. Copie des instructions qui sont actuellement en force quant aux heures pendant lesquelles les bureaux de *Toronto, Montréal, Québec, Hamilton* et autres villes incorporées, doivent rester ouverts pour la commodité du public; et 7o. Le revenu brut du bureau des postes en *Canada*, pour la dernière année fiscale, ensemble avec les dépenses classées sous les divers chefs sous lesquels les comptes sont tenus," en leur place.

Et des débats s'étant élevés sur le sujet;

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par l'honorable M. *Sherwood*, et la question ayant été mise, que les débats soient ajournés à mercredi prochain.

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de *NORFOLK, Boulton*, de *TORONTO, Christie, Dickson, Hopkins, Lyon, Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Sanborn, Seymour*, et *Sherwood*, de *TORONTO*.—(15.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Sir Allan N. MacNab, Meyers, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott*, de *BYTOWN, Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith*, de *DURHAM*, et *Taché*.—(43.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée ayant été mise,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre:—1o. Un tableau contenant le nom de chaque bureau de poste en *Canada*, le comté et le township ou la seigneurie dans laquelle il est situé, et le nom du maître de poste et le chiffre de son salaire; 2o. Des informations relatives aux contrats pour le transport des malles en force lorsque le département a été placé sous le contrôle du Gouvernement Provincial, ou qui ont été passés depuis, avec une copie des règles sous lesquelles les contrats pour le transport des malles sont offerts; 3o. Un tableau des noms des commis et autres fonctionnaires maintenant employés dans le département du maître de poste général, indiquant le lieu de leur résidence, la nature de leurs devoirs respectifs, et le taux de compensation qu'ils reçoivent actuellement; 4o. Copie des instructions pour la gouverne des personnes agissant sous le contrôle du département (les maîtres de poste); 5o. Copie de l'arrangement avec les *Etats-Unis* pour la réciprocité des frais de port; 6o. Copie des instructions qui sont actuellement en force quant aux heures pendant lesquelles les bureaux de *Toronto, Montréal, Québec, Hamilton*, et autres villes incorporées, doivent rester ouverts pour la commodité du public; et 7o. Le revenu brut du bureau des postes en *Canada*, pour la dernière année fiscale, ensemble avec les dépenses classées sous les divers chefs sous lesquels les comptes sont tenus.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Bill relatif aux honoraires des registrateurs, (H.C.)

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Durham*, ait la permission d'introduire un bill pour réduire et régler les honoraires des registrateurs dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur Motion de M. *Smith*, de *Durham*, secondé par M. *Richard*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un tableau en continuation de celui envoyé le 16 juillet, 1850, indiquant le montant de la somme des arrérages et les noms des personnes qui doivent ces arrérages, tant pour le principal que pour les intérêts, sur le prêt fait aux habitants de *Québec*, en vertu du statut provincial 9^e Vic., chap. 62, ainsi que le nombre et les noms des personnes (s'il y en a) qui ont obtenu des prêts sans donner de garantie, ainsi que les dates et les montants et la nature des garanties qui ont été données,—et le nombre et les noms des personnes (s'il y en a) qui ont fait banqueroute ou qui sont devenus insolubles,—et le montant de la perte encourue en conséquence et par toute autre cause; et aussi, entre les mains de qui se trouvent les garanties qui ont été données; et combien du principal et de l'intérêt a été reçu par le gouvernement, et placé au crédit du fonds consolidé du revenu, et le total des frais régie de ce fonds jusqu'à ce jour.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que Sir *Allan N. MacNab* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer le collège de la *Trinité*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Notman* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de *Port Burwell*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Notman* ait la permission d'introduire un bill pour permettre à *Caira Robbins Wilkes*, épouse de *George Samuel Wilkes*, écuyer, de *Brantford*, de transporter en son propre nom certains biens fonds qui lui ont été légués par feu son père.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, secondé par M. *Boutillier*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Chambre, par l'officier qu'il appartient, un tableau indiquant tous les deniers avancés par le surintendant de l'éducation du *Bas-Canada*, pour construire et réparer les maisons d'école dans les différentes municipalités, avec les comptes indiquant comment les dits deniers ont été dépensés, et au nom de qui sont passés les titres des terrains sur lesquels les maisons d'école sont bâties.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, secondé par M. *Boutillier*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Chambre, par l'officier qu'il appartient, un tableau indiquant les noms des personnes qui ont été ou qui sont maintenant employées dans le département des douanes dans la cité de *Montréal*, avec la date de leur nomination, pour les années 1848, 1849 et 1850, jusqu'à cette date de l'année 1851, indiquant le montant du salaire attaché à chaque emploi pour le temps mentionné plus haut.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

M. *Johnson* a proposé, secondé par M. *Bell*, et la question ayant été mise, Que M. *Scott*, de *Bytown*, et M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, soient ajoutés au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques: la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs le procureur-général *Balwin*, *Bell*, *Boutton*, de *Toronto*, *Burritt*, *Cartier*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *Lyon*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Meyers*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Sunborn*, *Scott*, de *Bytown*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Smith*, de *Durham*, *Smith*, de *Frontenac*, *Stevenson*, *Taché* et *Wilson*.—(31.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Dickson*, *Dumas*, *Fournier*, *Guy*, *Hincks*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *Kinross*, Sir *Allan N. MacNab*, *McLean*, *Mongenais*, *Morrison*, *Ross*, *Sherwood*, de *Brockville*, et *Sherwood*, de *Toronto*.—(24.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que la pétition d'*Alexander Douglas*, écuyer, et autres, du comté de *Welland*; la pétition de *F. Boucher*, écuyer, et autres, de la seigneurie de *Maskinongé*, comté de *St. Maurice*; la pétition d'*Edward Taylor Dartnell*, écuyer, de la cité de *Toronto*; la pétition d'*Allan McCarthy*, de la ville de *Barrie*; et la pétition de *W. S. Burnham* et autres, fils de la tempérance, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour amender et refondre les lois criminelles de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour établir un code de procédure criminelle en cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Département des douanes, Montréal.

Chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill relatif à l'incorporation du collège de la *Trinité*.

Bill de la compagnie du havre de *Port Burwell*.

Bill relatif aux biens-fonds de *Caira Robbins*.

Maisons d'école, (B.C.)

Pétitions renvoyées à des comités.

Bill pour amender et refondre les lois criminelles.

Bill pour établir un code de procédure criminelle.

Bill relatif à la pratique de la médecine et de la chirurgie, (H.C.)

Ordonné, Que M. *Richards* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi du *Haut-Canada*, concernant la pratique de la médecine et de la chirurgie.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable procureur-général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Hincks*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien ordonner que dans le tableau des noms des messieurs de la profession médicale, qui ont composé les divers bureaux d'examineurs du bureau de médecine, durant ses séances depuis la dernière session du Parlement, que Son Excellence a bien voulu faire mettre devant cette Chambre, conformément à son adresse de lundi dernier, le nombre de personnes examinées et admises durant la période y mentionnée, soit aussi mentionné avec le lieu où les personnes qui ont ainsi été examinées et admises, ont reçu leur éducation.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que Sir *Allan N. MacNab* ait la permission d'introduire un bill pour refondre en une seule loi les dispositions des divers actes relatifs au grand chemin de fer de l'Ouest, qui sont actuellement en force.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'école de médecine de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le dix-huit courant.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Flint*, durant dix jours, pour cause de maladie dans sa famille.

M. *Seymour*, du comité pour considérer s'il est expédient de changer les péages du havre de *Montréal*, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient de révoquer cette partie de l'acte 13 et 14 *Vic.*, chap. 97, concernant les taux de quaiage du bois de chauffage, de l'écorce ou des bateaux à bois, et de pourvoir qu'au lieu de la taxe actuelle d'un denier et demi par corde sur le bois de chauffage et l'écorce, et d'y substituer la taxe de trois deniers courant par corde, et que le taux de quaiage de six deniers pour chaque bateau à bois soit biffé de la cédula B, et que ces bateaux soient à l'avenir placés sur le même pied que les autres bateaux.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour modifier et amender l'acte 13 et 14 *Vic.*, chap. 97, pour l'amélioration et l'agrandissement du havre de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

M. *Fergusson*, du comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte 9 *Vic.*, chap. 62, autorisant

Sa Majesté à émettre des débetures jusqu'à un montant limité, et pour venir en aide à la cité de *Québec*, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'amender l'acte 9 *Vic.*, chap. 62, permettant à Sa Majesté d'ordonner l'émission de débetures à un montant limité, et pour venir en aide à la cité de *Québec*.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, Que l'honorable M. *Chabot* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte 9 *Vic.* chap. 62, qui autorise Sa Majesté à faire une émission de débetures à un montant limité, et pour venir en aide à la cité de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour venir en aide aux marchands, commerçants et autres, étant lu ;

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Cauchon* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'elle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur-général *Baldwin*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fournier*, *Guillet*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *McConnell*, *Polette*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson*, *Taché* et *Wilson*.—(29.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Christie*, *Johnson*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McLean*, *Meyers*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Smith*, de *DURHAM*.—(16.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Richards*, secondé par l'honorable M. *Price*,

La Chambre s'est ajournée.

Martis, 10° die Junii ;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*,—la pétition de *P. Filiatrault* et autres, de la paroisse de *Ste. Thérèse*.

Par M. *Polette*,—la pétition du révérend *E. Chabot* et autres, des paroisses de *Bécancour*, *Ste. Gertrude* et autres lieux, dans le district des *Trois-Rivières*; la pétition d'*U. Béliveau*, écuyer, et autres, des townships d'*Arthabaska*, *Chester* et *Warwick*; la pétition de *B. LaSalle* et autres, de la ville des *Trois-Rivières*;

incendies Québec.

Bill relatif à l'émission de débetures aux incendies de Québec.

Bill pour venir en aide aux marchands, etc.

Bill relatif au grand chemin de fer de l'Ouest.

Bill relatif à l'école de médecine, Toronto.

Congé d'absence.

Péage du havre de Montréal.

Bill relatif à l'amélioration et l'agrandissement du havre de Montréal.

Acte des débetures des

Ordres remis.

Pétitions présentées.

la pétition de *F. Royer* et autres, de la ville des *Trois-Rivières*; la pétition du barreau du *Bas-Canada*, section du district des *Trois-Rivières*; la pétition du révérend *S. S. Wood*, A. M., et autres, au nom de l'académie des *Trois-Rivières*; la pétition de *James Fearnés* et autres, de la ville des *Trois-Rivières*, et la pétition de *J. E. Dumoulin* et *V. Guillet*, écuyers, président et secrétaire, au nom de la chambre des notaires des *Trois-Rivières*.

Par *M. Lemieur*,—la pétition du révérend *F. Boissonnault* et autres, de la paroisse de *St. Jean Port Joli*, comté de *L'Islet*.

Par *M. Fournier*,—la pétition du conseil municipal de la municipalité numéro un, du comté de *Rimouski*.

Par *M. Taché*,—la pétition du révérend *G. Nadeau* et autres, de la paroisse de *Ste. Luce*, comté de *Rimouski*; et la pétition d'*O. Grégoire*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Nicolas*, comté de *Rimouski*.

Par *M. Johnson*,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de *Prescott* et *Russell*.

L'honorable *M. Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse suivante:—

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 2 du courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, un état indiquant le montant des deniers portés au crédit du Gouvernement en *Canada*, ou du receveur-général d'icelle, agissant en son nom dans les diverses institutions de banques et autres, recevant en dépôt les deniers publics dans et hors du *Canada*, y compris les agents ou courtiers qui transigent les affaires de la province en *Europe*; et s'il est dû au Gouvernement aucun intérêt sur les deniers publics mis en dépôt, et s'il en est ainsi, en quel cas et à quel taux et condition.

Par ordre,

J. LESLIE, Secrétaire.

Bureau du secrétaire,

Toronto, 10 juin 1851.

Dépôts publics

ETAT indiquant le montant des deniers portés au crédit du gouvernement en *Canada*, ou du receveur-général agissant en son nom dans les diverses institutions de banques et autres, recevant en dépôt les deniers publics dans et hors du *Canada*, y compris les agents et courtiers qui transigent les affaires de la province; et indiquant aussi sur quelle portion de ces deniers l'intérêt est payable, et à quel taux.

Noms des diverses institutions de banques et autres.	En Angleterre, ne portant pas intérêt.		En Canada, ne portant pas intérêt.		En Canada, portant intérêt à 3 et 4 pour cent.		Total.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Avec la maison <i>Glyn, Mills et Cie.</i> , Londres.....	24478	14 10						
“ <i>Barring Frères et Cie.</i> “	6567	14 6						
Avec la banque d'Angleterre.....	243	0 0						
Avec la maison <i>Bosaiquet et Cie.</i> , Londres.....	118	16 8						
N. B.—Les parties ci-dessus dénommées agissent comme agents de la province.								
Dépôts dans la banque de Québec.....				1927	12 9			
“ banque de Montréal.....				1011	18 11			
“ banque du Peuple.....				9944	10 4			
“ banque Commerciale.....				3657	2 0			
“ banque de Gore.....				1392	9 0			
“ banque du Haut-Canada.....				199943	1 8			
Les sommes qui suivent portent intérêt à 3 pour cent, savoir:—								
Dépôts dans la banque de Montréal.....						19666	13 4	
“ banque du Peuple.....						39083	6 8	
“ banque Commerciale.....						85166	13 4	
“ banque du Haut-Canada.....						123333	6 8	
Total à 3 pour cent.....						267250	0 0	
La somme qui suit porte intérêt à 4 pour cent, savoir:—								
Dépôt dans la banque d'épargne de la cité et district de Montréal.....						11000	0 0	
	£ 217776 11 8		278250 0 0		496026 14 8			
					£ 527435 6 8			

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL,
Toronto, 5 juin 1851.

E. E.

E. P. TACHÉ,
Receveur-Général.

Rectoreries.

L'honorable *M. Price*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, — Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 30 ultimo, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, une liste de toutes les cures établies dans le cours des seize dernières années, et copies des autorisations respectives exigées par la 31e *Geo. III. chap. 31, sec. 38*, en vertu desquelles elles peuvent avoir été établies; aussi, une liste des curés (*Rctors*,) qui ont été jusqu'ici introduits dans les cures (*Rectories*,) et une liste de tous les dits curés qui sont décédés ou ont été transférés ou se sont

retirés, et de l'époque on et de l'autorité en vertu de laquelle les successeurs de ces curés ont été nommés avec les noms d'iceux.

Pour la dite réponse, voir appendice (O.)

Aussi,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 25 juillet 1850, demandant copies de toute la correspondance échangée entre le Gouvernement Exécutif et la maison de la *Trinité* à *Québec*, ou le maître du havre à *Québec*, ou la corporation de cette cité, au sujet de l'agrandissement du marché de la *Basse-Ville* de *Québec*.

Pour la dite réponse, voir appendice, (P.)

Appendice (O.)

Marché de la Basse-ville, Québec.

Appendice (F.)

Et aussi, Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 2 courant, demandant qu'il plaise à Son Excellence de faire mettre devant la Chambre copie de toute la correspondance entre le gouvernement et *Alexander Morrison*, ou toute autre personne au nom de ce dernier, depuis la dernière session, ayant quelque rapport avec sa demande d'une compensation pour la perte qu'il a éprouvée par suite de deux lettres patentes émanées pour le même lot, dans le township de *Niagara*; et aussi, tous autres documents venus en la possession du Gouvernement depuis la même période, ayant rapport en aucune manière au même cas.

Appendice (Q) Pour la dite réponse, voir appendice (Q.)

Pétitions référées. **Ordonné**, Que la pétition de *James Cotton*, de la cité de *Toronto*, écuyer, et la pétition de *Robert Cotton*, écuyer, de la ville de *Port Crédit*, comté d'*York*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Bill relatif aux salaires des officiers publics. **Ordonné**, Que *M. Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, ait la permission d'introduire un bill pour permettre aux créanciers judiciaires des officiers publics de saisir une partie des salaires et émoluments de ces officiers, en certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill pour amender l'ordonnance relative à l'enregistrement des titres. (B. C.) **Ordonné**, Que *M. Lacoste* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'ordonnance des bureaux d'enregistrement du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Tenure Seigneuriale. **Ordonné**, Que l'honorable *M. Chabot* soit ajouté au comité spécial sur la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*, à la place de *M. Davignon*, maintenant absent.

Message du Conseil. Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif aux lois concernant l'intérêt de l'argent. Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent," a été lu la première fois.

Sur motion de *M. Richards*, secondé par *M. Holmes*,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif au chemin de fer du lac Huron et Toronto. **Ordonné**, Que l'honorable *M. Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour remettre en vigueur et continuer l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et du lac *Huron*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif à l'assurance de l'Amérique Britannique. **Ordonné**, Que l'honorable *M. Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour étendre, en fait d'assurance maritime, les pouvoirs de la compagnie d'assurance de l'*Amérique Britannique*

contre le feu et sur la vie, et pour diminuer le nombre des directeurs de la dite compagnie.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'honorable *M. Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie de garantie du *Canada*.

Bill relatif à la compagnie de garantie du Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'honorable *M. Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour régler l'administration des biens temporels de l'église-unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le diocèse de *Montréal*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Bill relatif aux biens temporels du diocèse de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour abolir le droit de primogéniture dans la succession des biens-fonds possédés en pleine propriété, ou pendant la vie d'un autre, dans le *Haut-Canada*, et pour en régler le partage entre les parents du dernier propriétaire, de la manière qui s'accorde le mieux avec les droits relatifs des parties intéressées au partage.

Bill pour abolir le droit de primogéniture.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte qui crée des salaires au lieu des honoraires perçus dans certains cas, dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Bill pour amender l'acte relatif à certains salaires.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Hall a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Hall* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte relatif à la maison de la Trinité de *Montréal*, étant lu ;

Bill pour amender l'acte relatif à la maison de la Trinité de Montréal.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fortier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Fortier* a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte qui établit la cour du Banc de la Reine pour le *Bas-Canada*, étant lu ;

Bill pour amender l'acte relatif à la cour du banc de la Reine.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Malloch a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Malloch a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois mardi prochain.

Bill relatif aux élections.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger les divers actes des Parlements du Haut et du Bas-Canada, maintenant en force, pour la décision des élections parlementaires contestées dans les deux sections de la province, respectivement, et pour pourvoir, par un acte général, à la décision de toutes les pétitions relatives aux élections parlementaires, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, vendredi, le vingt du courant.

Bill pour régler l'administration du pénitencier.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux régler et administrer le pénitencier provincial, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

Bill relatif aux prisons et maisons de correction.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un meilleur mode de discipline, et pour pourvoir à une administration plus économique des prisons, ainsi qu'à la construction et entretien de deux maisons de correction pour les jeunes délinquants, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

Bill relatif à la division territoriale, (H. C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada, étant lu ;

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchessnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Johnson*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *McFarland*, *Merritt*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Ross*, *Sanborne*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, et *Taché*.—(42.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de TORONTO, *Cayley*, *Dickson*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Meyers*, *Robinson*, *Seymour* et *Stevenson*.—(10.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Bill relatif à l'argent public et aux pensions.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour empêcher que les deniers publics soient employés à des objets qui n'auraient pas, au préalable, été autorisés par une loi, et pour limiter l'octroi des pensions, étant lu ;

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par l'honorable M. Badgley, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'honorable M. Hincks a proposé en amendement à la question, secondé par M. le solliciteur-général *Drummond*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots, "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchessnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Taché* et *Wilson*.—(45.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Christie*, *Hopkins*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Merritt*, *Meyers*, *Sanborn*, *Seymour*, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(15.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Ordres du jour remis.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général *Macdonald*, secondé par M. *Cauchon*, La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 11° die Junii ;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Pétitions présentées.

Par M. *Hall*,—la pétition du révérend *J. B. Howard*, président, au nom du bureau des syndics de l'école élémentaire de la ville de *Peterborough*, et la pétition de la municipalité du township d'*Emily*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition de *P. P. Russell* et autres, du comté de *Missisquoi*.

Par M. *Mongenais*,—la pétition du révérend *F. T. Lahaye*, procureur-général de la communauté de *Saint-Viateur*, pour les collèges de *L'Industrie*, *Chambly* et *Rigaud*.

Par M. *Seymour*,—la pétition de *George Crawford*, écuyer, et autres.

Par M. *Laurin*,—la pétition de *F. S. R. Bellefeuille*, et autres, ci-devant officiers du district municipal des *Trois-Rivières*.

Par M. *Fergusson*,—la pétition du conseil municipal de la ville de *Guelph*.

Par M. le solliciteur-général *Drummond*,—la pétition de *Joseph Bouchette*, écuyer, auteur de la carte géographique du *Canada* ; et la pétition de *Moses Gilman*, et autres, de *Colubrook*, township de *Brome*.

Par l'honorable procureur-général *Baldwin*,—la pétition de *David Hoover* et autres, de *Cartwright*, *Mariposa* et autres townships.

Par l'honorable M. *Cayley*,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de *Huron*, *Perth* et *Bruce* ; et la pétition de *John McIntosh*, du township de *Kincardine*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Pétitions lues.

Du maire et des conseillers de la cité de *Québec* ; demandant certains amendements à l'acte 10 *Vict.*,

chap. 113, pour fournir l'eau à la cité de Québec; et aussi, l'acte 13 et 14 Vict., chap. 100, amendant le dit acte.

De madame *Marie Antoinette Gaudry*, veuve de feu *André Gaudry*, de Québec; exposant que feu son dit mari, en conséquence des soins attentifs qu'il portait à remplir les devoirs de sa charge comme officier de douanes à Québec, est mort dans le mois de mai dernier, la laissant elle et sa famille sans ressource, et demandant une aide.

De *Lady Caldwell* et autres, dames directrices de l'asile des orphelins de Québec, en connexion avec l'église d'Angleterre; demandant une aide pour le dit asile.

Du maire et des conseillers de la cité de Québec; demandant certains privilèges pour les mettre en état de recouvrer les taxes avec plus de facilité.

De *F. E. N. Borgden* et autres, de la paroisse de *St. Anne*, comté de *Champlain*; et de *Gaspard Moras* et autres, censitaires de la paroisse de *St. Pierre les Becquets*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour définir les droits des seigneurs et pour l'abolition de la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

Du révérend *N. F. English* et autres; demandant qu'il soit passé un acte pour faire disparaître toutes les pénalités et incapacités, sauf la responsabilité légale pour les conséquences, pour les personnes qui désirent pratiquer la médecine ou guérir les maladies.

De *David Stevenson*: exposant qu'il a servi dans la milice durant la dernière guerre avec les *Etats-Unis*, et qu'en raison de circonstances dans lesquelles son serment solennel se trouvait compromis, il a été privé de tous ses biens; que dans la soixante-et-dix-septième année de son âge il se trouve sans ressource, et demandant une aide.

De *J. B. Lebel* et autres, du township de *Whitworth*, comté de *Rimouski*; demandant une aide pour améliorer certains chemins et construire des ponts entre le dit township et la paroisse de *Kakouna*.

Du révérend *Cyprien Tanguay* et autres, de la paroisse de *St. Germain*, comté de *Rimouski*; demandant une aide pour ouvrir et compléter les chemins qui vont du township de *Neigèle* et de *Macpèse*.

De *P. Gauvreau*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Germain*, comté de *Rimouski*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour pourvoir à la construction d'un chemin de fer d'*Hulifax* à Québec, mentionné par le Gouvernement Impérial.

De *Joseph Garon*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Germain*, comté de *Rimouski*; demandant qu'il soit construit un quai dans la dite paroisse.

D'*Isaac Roy*, écuyer, de la paroisse de *St. Fabien* et autres, pilotes dans le fleuve *St. Laurent*; demandant une aide pour ouvrir et construire un chemin jusqu'au port, dans la dite paroisse.

Du conseil municipal de la municipalité de *Fraser-ville*, comté de *Rimouski*; demandant une aide pour construire un quai et améliorer le port de la *Rivière-du-Loup*.

Du conseil municipal de la municipalité de *Fraser-ville*, comté de *Rimouski*; demandant une aide pour améliorer le chemin du lac *Témiscouata*.

D'*Ira Gould* et autres, ses fils, de la cité de *Montréal*; demandant un acte de naturalisation en leur faveur.

De madame *E. Arnoldi* et autres, dames charitables directrices et officiers de l'asile des orphelins catholiques de *Montréal*; demandant une aide en faveur de la dite institution.

De *John Eukins* et autres, officiers qui ont servi dans la ci-devant guerre américaine; demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le temps fixé pour demander des terres en ajustement des réclamations de la milice.

De *J. B. Legendre*, écuyer, maire, et autres, censitaires et francs-tenanciers de la paroisse de *Gentilly*; demandant une aide pour améliorer le chemin qui va de la dite paroisse à la rivière *Bécancour*, dans le township de *Blandford*.

De *Joseph A. Mailhot* et autres, francs-tenanciers des paroisses de *St. Pierre les Becquets* et *St. Jean les Chaillons*; demandant une aide pour améliorer la route qui va de la rivière aux *Orignaux*, dans *Gentilly*, jusqu'aux limites de la dite paroisse de *St. Jean les Chaillons*, laquelle route est maintenant obstruée par des côtes résultant de profondes ravines qui la traversent.

De *Pierre Dorion*, écuyer, et autres, habitants des paroisses environnant Québec; demandant la révocation de cette partie de l'acte d'incorporation de la dite cité qui autorise la corporation à imposer une taxe sur le produit de leurs terres, lorsqu'ils le transportent sur les marchés de la dite cité.

Du révérend *W. Bell*, A. M., et autres, ministres et anciens de la première église presbytérienne à *Perth*; de *James Allan* et autres, de la ville de *Perth*, en assemblée publique réunis; et de *G. W. Allen*, du village de *Gananoque* et environs; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir tout travail le dimanche, dans le département des postes du service public.

De *John McKenzie*, du township de *Bosanquet*, comté de *Lambton*; exposant qu'il est emprisonné pour dettes dans le comté de *Lambton*, pendant que sa famille réside à *Essex*, qu'il ne peut en conséquence fournir cautionnement pour retourner au sein de sa famille qui réside en dehors des limites de la prison, et demandant justice.

De *Robert Doan*, du township de *Crowland*; demandant une indemnité pour la perte de sa maison, détruite durant les troubles de 1837 et 1838.

De la municipalité du township de *Pickering*; demandant que le comté d'*York* ne soit point divisé, mais que dans le cas où l'on croirait nécessaire de le faire, le dit township reste partie intégrante du comté métropolitain.

Du conseil de ville de *Port Hope*; demandant que le bill proposé pour augmenter le capital de la compagnie du havre et du quai de *Port Hope*, ou toute autre mesure ayant pour objet de reconnaître la dite compagnie, ne devienne point loi.

De *J. Duguay* et autres, au nom d'une assemblée des habitants du comté d'*Yamaska*; demandant qu'il soit passé un acte pour amender l'acte 12 Vict., chap. 38, établissant une cour de circuit dans le dit comté, et que les limites du dit circuit soient définies.

De *John Henderson*, de la paroisse de *Beauport*, se plaignant d'avoir été illégalement mis en banqueroute, privé de ses biens et arrêté par une personne endettée envers lui-même, et demandant une enquête de la conduite du juge qui a décidé l'affaire, et demandant justice.

Résolu, Que la pétition du conseil municipal des comtés-unis de *Wentworth* et *Halton*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Smith*, de *Wentworth*, *M. Hopkins*, *M. Notman*, *M. Fergusson* et *M. Flint*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que la pétition de *Robert Headland* et autres, du comté de *Grenville*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. McFarland*, *M. Smith*, de *Frontenac*, *M. Smith*, de *Durham*, *M. Prince* et *M. Burrill*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. McLean, du comité permanent des impressions, a présenté à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Pétitions ren-
voyées à des
comités.

Troisième
rapport du co-
mité des im-
pressions.

Votre comité a reçu, conformément aux annonces publiées à cet effet, des soumissions pour la reliure des journaux et des appendices de votre honorable Chambre, de la présente session:—

De messieurs *Brewer* et *McPhail*:—

Appendice, n'exécédant pas 600 pages, 2s. 7d.
Journaux 2s. 5d.

De M. *Rollo Campbell*:—

Journaux et appendices do 2s. 2½d.

De M. *Richard Cuthbert*:—

Journaux et appendices do 2s. 10d.

Votre comité recommande l'acceptation de la soumission de M. *Rollo Campbell* comme étant la moins élevée, en par lui fournissant des cautions suffisantes pour la due exécution de l'ouvrage.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le dit rapport.

Rapport sur la
pétition de J.
Painchaud et
autres.

L'honorable M. *LaTerrière*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Joseph Painchaud*, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens du district de *Québec*, et un autre ordre de renvoi, avec pouvoir de faire rapport par bill ou autrement, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité, après avoir examiné attentivement les allégués et conclusions des pétitions susdites, est d'opinion qu'il serait de l'intérêt public et de l'avantage du *Bas-Canada*, et qu'il serait expédient qu'aucune personne ne pût obtenir une licence pour pratiquer la médecine, la chirurgie ou l'art obstétrique dans le *Bas-Canada*, à moins d'avoir au préalable subi un examen devant le bureau provincial de médecine, et en avoir obtenu une licence pour cette fin.

Votre comité, par conséquent, recommande avec déférence que la substance de son rapport soit substituée, et tienne lieu et place de la sixième clause de l'acte 10 et 11 *Vic.* chap. 26, et de l'acte 12 *Vic.* chap. 52, en amendement à icelui, et que la 7e clause du dit acte 10 et 11 *Vic.* chap. 26, soit abrogée en entier.

Pourquoi votre comité recommande respectueusement à votre honorable Chambre d'introduire un bill, pendant la présente session, basé sur les allégués du présent rapport qu'il soumet à la considération, de votre honorable Chambre.

Rapport sur la
pétition du
révérend L.
Faucher et
autres.

M. *Laurin*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du révérend *Edouard Faucher* et autres, de la paroisse *St. Louis de Lotbinière*, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité, après avoir examiné les allégués et conclusions de la dite pétition et le témoignage du révérend messire *E. Faucher*, curé de la susdite paroisse, ainsi que les registres que ce monsieur a soumis au comité en est venu aux conclusions suivantes:

Que pour obvier aux inconvénients et aux troubles qui pourraient, par la suite, résulter du manque des registres, surtout ceux de l'année mil huit cent cinquante, il serait absolument nécessaire de passer une loi pour autoriser le révérend messire *E. Faucher*, curé de la dite paroisse, à faire une copie aussi correcte que possible du registre original de la dite année mil huit cent cinquante, sauvé, quoiqu'en partie détruit, de l'incendie de la sacristie de la dite paroisse, le quinze décembre mil huit cent cinquante; que cette copie devra être certifiée par le révérend messire *E. Faucher* comme étant, au meilleur de sa connaissance, correcte et conforme à l'original susmentionné, et ensuite déposée de record, dans les archives de la fabrique de la dite paroisse de *St. Louis de Lotbinière*, laquelle copie sera considérée comme un registre original.

Que tous extraits des actes des mariages, baptêmes et sépultures tirés de la dite copie du registre de la dite année mil huit cent cinquante, expédiés et certifiés par le curé ou desservant de la dite paroisse de *St. Louis de Lotbinière*, seront considérées comme extraits authentiques *primà facie* jusqu'à preuve du contraire.

Votre comité est d'opinion qu'une copie en duplicata du dit registre original de l'année mil huit cent cinquante, faite et certifiée par le dit révérend messire *E. Faucher*, comme susdit, déposée au greffe du protonotaire de la cour supérieure du *Bas-Canada*, section de *Québec*, qui serait considérée comme registre original, et que tous extraits des actes susmentionnés, expédiés et certifiés par le dit protonotaire, seraient aussi considérés comme extraits authentiques *primà facie* jusqu'à preuve du contraire.

Votre comité croit de plus qu'il serait expédient qu'une copie de tous les registres de la dite paroisse de *St. Louis de Lotbinière*, jusqu'au premier de janvier de la dite année mil huit cent cinquante, devrait être faite et certifiée par le susdit protonotaire, tel que requis par la loi, et déposée dans les archives de la dite fabrique de la dite paroisse, laquelle copie des dits registres devrait être considérée comme les registres originaux de la dite paroisse, et tous extraits des actes y contenus expédiés et certifiés par le curé ou desservant de la dite paroisse comme susdit, devrait être considérés aussi comme extraits authentiques *primà facie* jusqu'à preuve du contraire.

Pourquoi votre comité soumet très humblement son rapport à la considération de votre honorable Chambre, et demande qu'il lui plaise de permettre l'introduction d'un bill basé sur les allégués de votre comité

L'honorable M. *Sherwood*, du comité des ordres permanents, a présenté à la chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné les pétitions de *W. S. Burnham* et autres; d'*Edward Taylor Dartnell*, écuyer; de l'honorable *George Moffatt* et autres; de *D'Alton McCarthy*; et de *George Patterson* et autres, et il a constaté que dans chacun de ces cas l'avis exigé a été publié.

Il a également examiné les pétitions d'*Alexander Douglas* et autres, demandant à être autorisés à construire un pont suspendu sur la rivière *Niagara*, près de la traverse *Waterloo*; et de *Frederick C. Capreol*, écuyer, demandant l'autorisation de construire un canal autour du *Sault Ste. Marie*, et il a constaté que dans chacun de ces cas les règles de votre honorable Chambre ont été exactement suivies.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Smith* de *Durham*.

Ordonné, Que le comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du conseil municipal du comté de *Haldimand*, demandant l'autorisation de fermer une partie de la rue *Ottawa*, dans la ville de *Cayuga*, et une autre pétition du même conseil municipal, soient déchargées.

Pétitions du
conseil muni-
cipal du comté
de Haldimand.

Ordonné, Que la pétition du conseil municipal du comté de *Haldimand*, demandant l'autorisation de fermer une certaine partie de la rue *Ottawa*, dans la ville de *Cayuga*; la pétition du conseil municipal du comté de *Peterborough*; la pétition du révérend *Robert S. C. Taylor, M. A.*, recteur, et autres, syndics de l'église de *St. John*, dans la ville de *Peterborough*, et la pétition d'*Ira Gould*, et autres, ses fils, de la cité de *Montréal*, soient

Pétitions ren-
voyées à des
comités.

renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre que son adresse du 9 du courant (que certaines particularités additionnelles soient ajoutées à l'état des noms des messieurs de la profession médicale qui ont composé les divers bureaux d'examineurs du bureau de médecine), avait été présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle donnera des ordres en conséquence.

L'honorable procureur-général *Baldwin* a aussi fait rapport à la Chambre, que ses autres adresses du 9 du courant (que les documents qui s'y trouvent respectivement mentionnés puissent être mis devant la chambre), avaient été présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle donnera des ordres en conséquence.

L'honorable M. *Cayley* a proposé, secondé par Sir *Allan N. MacNab*, et la question ayant été mise, que l'humble adresse suivante soit présentée à Sa Majesté.

A la Très Excellente Majesté de la Reine.

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du *Canada*, prenons respectueusement la liberté d'exposer à Votre Majesté, que le système de protection modérée accordée aux produits coloniaux sur les marchés de la *Grande-Bretagne* qui existait ci-devant sous la sanction du Parlement Impérial, a été la principale source de la prospérité de cette province; que l'abolition de la protection accordée à la fleur et au blé canadiens par suite de dispositions législatives récentes, a porté une atteinte sérieuse à l'industrie agricole et manufacturière: et que l'abolition projetée des droits existants sur l'importation des bois de construction étrangers dans les ports de la *Grande-Bretagne* menace de frapper encore plus les intérêts du *Canada*. Il n'est pas nécessaire de faire ressortir l'importance d'un marché favorable dans la *Grande-Bretagne* pour les produits coloniaux, et les désavantages qu'ils éprouvent par suite des droits quasi-prohibitifs imposés par les *Etats* voisins sur les importations du *Canada*.

En conséquence, nous prions humblement et vivement Votre Majesté de prendre les faits qui précèdent en votre favorable considération, afin de continuer aux colonies les avantages dont elles jouissent encore sur les marchés britanniques et de rétablir généralement la protection dont jouissaient ci-devant les produits canadiens sur les marchés britanniques, et détourner les dommages qui devront inévitablement résulter si cette humble concession qu'elles demandent, leur était refusée.

Et des débats s'étant élevés sur icelle,

Sur motion de l'honorable M. *Cayley*, secondé par l'honorable M. *Badgley*,

Ordonné, Que les débats soient ajournés à lundi, le vingt-trois du courant.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie: — M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif demande une nouvelle conférence avec cette Chambre sur le sujet du message du Conseil Législatif, du quatre juin courant, relativement aux adresses des deux Chambres à l'égard de l'abrogation des droits sur les bois étrangers, importés dans la *Grande-Bretagne*, et les directeurs, de la part de sa chambre, seront les honorables MM. *DeBlaquière* et *Ross*, qui rencontreront le nombre des directeurs,

de la part de cette Chambre, requis par l'usage parlementaire, demain, à quatre heures de l'après-midi, dans la chambre de comité du Conseil Législatif.

Et ensuite, il s'est retiré.

Résolu. Que cette Chambre enverra une réponse au dit message par l'un de ses messagers.

Et le maître en chancellerie a été rappelé, et M. l'Orateur l'a informé de ce que dessus.

Et ensuite, il s'est retiré de nouveau.

Résolu. Que cette Chambre consent à la nouvelle conférence demandée par l'honorable Conseil Législatif sur le sujet du message de leurs honneurs du quatre de juin courant, relativement aux adresses des deux Chambres à l'égard de l'abrogation des droits sur les bois étrangers importés dans la *Grande-Bretagne*.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton*, l'honorable M. *Sherwood* et Sir *Allan N. MacNab*, soient les directeurs de la part de cette Chambre à la dite nouvelle conférence.

Résolu, Que la dite résolution et le dit ordre soient communiqués par message à l'honorable Conseil Législatif.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* porte le dit message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, ait la permission d'introduire un bill pour protéger les personnes qui ont agi en vertu des réglemens des corporations dans le *Haut-Canada*, et pour limiter le temps fixé pour abroger les dits réglemens.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le dix-neuf du courant.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour simplifier l'administration de la justice dans les actions civiles dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le deux de juillet prochain.

Ordonné, Que M. *Gugy* ait la permission d'introduire un bill pour prévenir la fraude concernant la vente et l'échange des chevaux dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial, composé de l'honorable M. *Sherwood*, M. le solliciteur-général *Drummond*, l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, M. *Smith*, de *Frontenac*, et M. *Wilson*, pour s'enquérir et rapporter si, dans son opinion, l'on peut introduire avec avantage quelques changements ou amendements à l'acte 8 Vic., chap. 48, maintenant applicable au *Haut-Canada* seulement, pour les cas des individus qui sont devenus insolubles et qui n'ont aucun moyen de terminer leurs affaires en conséquence de ce qu'il n'y a point d'acte des banqueroutes en force en cette province, ainsi que pour les cas des individus qui pourront devenir insolubles à l'avenir, et qui ne peuvent point se prévaloir des dispositions du dit acte.

Ordonné, Que M. *Malloch* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'hôpital-général protestant du comté de *Carleton*.

Présentation de l'adresse conjointe.

Bill relatif aux statuts des corporations municipales dans le Haut-Canada.

Bill relatif aux actions civiles.

Bill relatif à la vente des chevaux.

Débiteurs insolubles, Acte 8 Vic. c. 48 (H. C.)

Bill relatif à l'hôpital-général protestant de Carleton.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné. Que M. Morrison ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du canal du Sault Ste. Marie.

Bill relatif au canal du sault Ste. Marie.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à l'emprisonnement pour dette. (H.-C.)

Ordonné. Que M. Wilson ait la permission d'introduire un bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, excepté dans les cas de fraude, et pour rendre plus efficace le recours par writs d'exécution dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux aubains.

Ordonné. Que M. Prince ait la permission d'introduire un bill pour venir en aide aux aubains.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

70^e règle de la chambre.

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par M. Malloch, et la question ayant été mise, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour considérer s'il est expédient de rescinder la soixante-et-dixième règle de cette Chambre; la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Fergusson, Hall, Johnson, Malloch, McFarland, McLean, Meyers, Robinson, Sanborn, Sherwood, de Toronto, Smith, de DURHAM, et Smith, de FRONTENAC.—(14.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Chauveau, Christie, DeWitt, Fortier, Gagy, Hincks, Jobin, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, le solliciteur-général MacDonald, Mackenzie, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Richards, Ross, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et Wilson.—(25.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill relatif à la profession médicale. (H.-C.)

Ordonné. Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la profession médicale dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Bill pour amender l'acte relatif à certains salaires. (B.-C.)

M. Hall a fait rapport du bill pour amender l'acte qui crée des salaires au lieu et place des honoraires perçus dans certains cas dans le Bas-Canada, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné. Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois vendredi prochain.

Bill relatif à la cruauté envers les animaux.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prévenir la cruauté envers les animaux, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever tous les doutes quant au droit des sujets de Sa Majesté en Canada de faire la pêche dans le golfe St. Laurent, de prendre possession à cette fin de toutes les places non occupées sur la rive nord ou côte du Labrador dans les limites de la province, et d'occuper celles qu'ils jugeront convenables et d'y exploiter librement les pêcheries, étant lu,

Ordonné. Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bill relatif aux pêcheries dans le golfe Saint Laurent.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte, intitulé : "Acte pour obliger les vaisseaux à porter une lumière durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux dans cette province," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre mercredi prochain.

Bill relatif à la navigation des eaux intérieures.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour simplifier le transport des immeubles dans le Haut-Canada, et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts en iceux," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre demain.

Bill relatif au transport des immeubles.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour établir un recours contre les défendeurs absents, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif aux défendeurs absents.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui règle l'inspection et le mesurage du bois de construction, étant lu ;

M. Laurin a proposé, secondé par M. Ross, et la question ayant été proposée, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain ;

M. Christie a proposé en amendement à la question, secondé par M. Scott, de Bytown, Que les mots "lundi prochain," soient retranchés, et les mots : "de ce jour en six mois," insérés en leur place.

La question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de NORFOLK, Cameron, de CORNWALL, Cayley, Christie, DeWitt, Gagy, Hall, Hopkins, Johnson, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConneil, McLean, Meyers, Robinson, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.—(28.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Bouillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, McFarland, Mongenais Morrison, Polette, Richards, Ross, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, et Taché.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative. La question principale ayant été alors mise, la Chambre s'est divisée :—Et elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordre du jour
remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Cauchon, secondé par l'honorable M. Boulton,
La Chambre s'est ajournée.

Joris 12° die Junii :

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Etats de Ban-
ques.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre ; Etats des affaires de la Banque de Montréal, de la Banque Commerciale du district de Midland, de la Banque de Québec, et de la Banque du Peuple, le 31 mai 1851 ; de la Banque d'Épargnes de la cité et du district de Montréal, le 1er janvier 1851, et de la Banque de Prévoyance et d'Épargnes de Montréal, le 31 mai 1851.

Appendice (L.)

Pour les dits états, voir appendice (L.)

Etats des com-
pagnies d'assu-
rance.

Aussi, états des affaires de la compagnie d'assurance britannique américaine contre les accidents du feu et sur la vie, le 27 mai 1851, et de la compagnie d'assurance de Kingston contre les accidents du feu et de la mer, le 6 juin 1851.

Appendice (L.)

Pour les dits états, voir appendice (L.)

Etats des com-
pagnies de
chemins.

Aussi, états des affaires des compagnies du chemin de fer de Montréal et Lachine, et du chemin de fer du St. Laurent et du village de l'Industrie, pour l'année expirée le 21 décembre 1850, et de la compagnie du chemin de Guelph et Arthur, jusqu'au 1er juin 1851,

Appendice (R.)

Pour les dits états, voir appendice (R.)

Académie in-
dustrielle.

Aussi, rapport de la corporation de l'académie industrielle de St. Laurent ;

Sœur de Ste.
Croix.

Rapport de la corporation des communauté des sœurs de Ste. Croix de la paroisse de St. Laurent ; Etat des affaires de l'hospital de Toronto, le 1er juin 1851 ;

Hôpital de To-
ronto.

Etat des fonds possédés par l'association bienveil-
lante des pompiers de Montréal jusqu'au 31 janvier 1851.

Association
bienveillante
des pompiers
de Montréal.

Appendice (S.)

Pour les dits rapports, voir appendice (S.)

Institut des
artisans de
Montréal.

Et aussi, état des biens, meubles et immeubles pos-
sédés par l'institut des artisans de Montréal.

Appendice (K.)

Pour le dit état, voir appendice (K.)

Pétitions pré-
sentées.

Les pétitions suivantes ont été séparément présen-
tées et mises sur la table :—

Par M. Boutillier,—la pétition du révérend L. M. A. Archambault, et autres de la paroisse de St. Hugues, comté de St. Hyacinthe.

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition de la société d'église (Church Society) du diocèse de Québec.

Par M. Smith, de Wentworth,—la pétition de la municipalité du township de Glanford, comté de Wentworth.

Par M. Cartier,—la pétition de dame Marie Louise Lepellé Mezières, supérieure, et autres dames, religieuses hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal ; et la pétition d'A. Gérin-Lajoie, écuyer, de Montréal.

Par M. Dumas,—la pétition du révérendissime évêque catholique romain de Montréal, et autres, les directeurs du séminaire de Ste. Thérèse de Blainville.

Par M. Jobin,—la pétition de sœur Ste. Elizabeth, supérieure, et autres dames, de la communauté religieuse de la congrégation de Notre-Dame à Montréal.

Par M. Cauchon,—la pétition du conseil municipal de la 2e division du comté de Montmorency, et la pétition d'A. Larue, écuyer, et autres, de St. Laurent, et autres paroisses, dans la 2de division du comté de Montmorency.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui- Pétitions lues
vantes ont été lues :—

De P. Filiatrault et autres, de la paroisse de Ste. Thérèse, demandant une loi pour promouvoir la construction d'une branche de chemin de fer le long de la rive nord de la rivière des Outaouais, dans le but de relier les cités de Montréal et Kingston.

Du révérend E. Chabot et autres, des paroisses de Bécancour, Ste. Gertrude et autres lieux, dans le district des Trois-Rivières ; d'U. Beliveau, écuyer, et autres, des townships d'Arthabaska, Chester et Warwick ; et de B. Lasalle et autres, de la ville des Trois-Rivières : demandant une allocation pour ouvrir un chemin dans le township de Maddington.

De F. Royer et autres, de la ville des Trois-Rivières ; demandant une allocation pour la construction de glissoire sur la rivière St. Maurice.

Du barreau du Bas-Canada, section du district des Trois-Rivières ; demandant l'abrogation de la clause qui donne pouvoir aux juges de la cour supérieure d'établir, changer et modifier les tarifs, et que ce pouvoir soit dévolu au barreau du Bas-Canada.

Du révérend S. S. Wood, A. M., et autres, de la part de l'académie des Trois-Rivières ; demandant une allocation annuelle en faveur de la dite académie.

De James Fearnès et autres, de la ville des Trois-Rivières ; demandant une allocation pour la construction de piliers pour prévenir l'inondation de la dite ville et des paroisses environnantes.

De J. E. Dumoulin et V. Guillet, écuyers, président et secrétaire, agissant au nom de la chambre des notaires des Trois-Rivières ; demandant la passation d'un acte pour permettre que les étudiants qui ont négligé de sifler leur brevet au bureau de la dite chambre des notaires soient admis à la profession ; et de certains autres amendements à la loi qui règle la profession dans le Bas-Canada.

Du révérend F. Boissonnault et autres, de St. Jean Port Joli, comté de L'Islet ; demandant une allocation pour achever un chemin depuis la dite paroisse jusqu'à la ligne provinciale.

Du conseil municipal numéro un, du comté de Rimouski ; demandant une division du dit comté pour toutes fins quelconques.

Du révérend G. Nadeau et autres, de la paroisse de Ste. Lucie, comté de Rimouski ; demandant une allocation pour la construction d'un quai à la Pointe-aux-Pères, et qu'en conséquence il en soit fait un relevé.

D'O. Grégoire, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Nicolas, comté de Rimouski ; demandant l'abrogation de cette partie de l'acte d'incorporation de la cité de Québec, qui donne à cette corporation le pouvoir d'imposer une taxe sur les produits agricoles qui sont portés aux marchés de la cité de Québec.

Du conseil municipal des comtés unis de Prescott et Russell : demandant la passation d'une loi pour étendre le délai fixé par l'acte 12 Vic., chap. 31, communément appelé l'acte des terres.

Ordonné, Que la pétition de John Boyes et autres, de l'île Amherst, soit renvoyée au comité de toute la Chambre sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada. Divisions ter-
ritoriales, (II.)
C.

Place de la
cour de justice
de Hamilton.

M. Smith, de *Wentworth*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du conseil municipal des comtés unis de *Wentworth* et *Halton*, a présenté à la Chambre le rapport du comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition qui lui a été renvoyée, demandant l'autorisation de disposer d'une partie de la place de la cour de justice de *Hamilton*, et dont l'argent qui en proviendra devra être employé à acheter un autre terrain et à y ériger une prison pour les besoins des comtés unis de *Wentworth* et *Hamilton*, et il est convenu de recommander à la considération favorable de votre honorable Chambre, la demande de cette pétition et la passation d'un bill à cet effet.

Pétitions ren-
voyées à des
comités.

Ordonné, Que la pétition d'*Andrew Thompson*, du township de *Woodhouse*, comté de *Norfolk*; la pétition de *F. C. Y. Arnolli*, écuyer, M. D., et autres, lecteurs dans l'école de médecine *St. Laurent*, de la cité de *Montréal*; la pétition d'*Allan Macdonell* et autres; la pétition du maire et des conseillers de la cité de *Québec*, pour des amendements aux actes des aquedues, 10 Vic., chap. 113, et 13 et 14 Vic., chap. 100; et la pétition du maire et des conseillers de la cité de *Québec*, relativement aux arrérages de taxes, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, Que la pétition de *P. Filiatrault* et autres, de la paroisse de *St. Thérèse*, soit renvoyée au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Présentation
d'adresses con-
jointes.

L'honorable M. *Boulton* a fait rapport que les messagers nommés pour conduire la nouvelle conférence demandée par le Conseil Législatif sur le sujet du message de leurs honneurs du quatre juin courant, relativement aux adresses des deux Chambres au sujet de l'abrogation des droits sur les bois étrangers importés dans la *Grande-Bretagne*, avaient rencontré le Conseil Législatif à la conférence, et que leurs honneurs avaient remis aux directeurs leurs raisons pour lesquelles ils n'ont pas concouru aux raisons offertes par cette Chambre à la première conférence sur ce message, lesquelles sont comme suit :—

1o. Parce qu'en référant aux journaux de la Chambre des Communes (ceux de la Chambre des Lords n'étant malheureusement plus en la possession de cette Chambre), il appert que la pratique du Parlement Impérial, l'égard de la présentation d'adresse conjointes autrement que par les deux Chambres, encore, n'a pas été invariablement de les faire présenter par deux pairs et quatre membres de la Chambre des Communes, sans égard à leur position officielle ou à leur liaison avec le gouvernement du jour, tel que le prétend l'Assemblée Législative.

2o. Parce qu'il appert, au contraire, que ces adresses conjointes, lorsqu'elles n'ont pas été présentées par les deux Chambres en corps, l'ont été en *Angleterre*, soit par le lord chancelier et l'Orateur de la Chambre des Communes seulement, ou par un comité conjoint des deux Chambres, le nombre des membres de la Chambre des Communes étant toujours double de celui des pairs, sur tel comité conjoint.

3o. Parce qu'il appert qu'avant la révolution de 1688, ces comités conjoints se composaient de trois, six, neuf ou douze pairs et d'un nombre proportionnel de membres de la Chambre des Communes; et ce n'est que depuis cette époque que le nombre en a été réduit à deux pairs et quatre membres de la Chambre des Communes.

4o. Parce que, dans la majorité des cas dans lesquels ces comités conjoints ont été nommés par les Chambres des Lords et des Communes en *Angleterre*, depuis la révolution comme susdit, et particulièrement

dans le dernier de ces cas, deux ministres de la Couronne, désignés par leurs titres officiels, ont été nommés par la Chambre des Lords pour former partie des dits comités conjoints; et même dans le cas où deux pairs ont été désignés par leurs noms pour cet objet, cette Chambre n'a aucun moyen de s'assurer s'ils ont été choisis avec ou sans égard à leur liaison avec le Gouvernement du jour.

5o. Parce que la pratique du Parlement Canadien, depuis l'établissement du gouvernement responsable en cette province, a été invariablement, en principe sinon dans la forme, la même que celle suivie, comme susdit, par le Parlement Impérial, dans le plus grand nombre de cas depuis la révolution.

6. Parce que, loin qu'on se soit départi de la pratique invoquée par l'Assemblée Législative dans trois cas seulement, outre le cas auquel il est référé, en nommant les membres du Gouvernement Exécutif dans les deux Chambres pour présenter ces adresses, les dits membres ont été nommés pour cet objet dans huit cas sur dix,—que ces adresses ont été présentées autrement que par les deux Chambres en corps, depuis l'union des provinces.

7. Parce que les deux autres cas se sont présentés pendant la première session du premier Parlement, lorsque le Conseil Exécutif n'était pas nécessairement composé de membres des deux Chambres, et dans l'un de ces cas, l'adresse a été présentée par les Orateurs des deux Chambres seulement, de manière qu'il n'y a qu'un cas (lequel est survenu dans des circonstances qui n'existent plus) qui puisse être invoqué comme établissant la pratique de présenter ces adresses par deux Conseillers Législatifs et quatre membres de l'Assemblée Législative, tandis qu'il existe neuf cas dans lesquels on s'est départi de cette prétendue pratique, et dans huit de ces cas, la marche suivie a été celle dont se plaint actuellement l'Assemblée Législative.

8o. Parce qu'en communiquant son concours à l'adresse de l'Assemblée Législative sur le sujet en question, le Conseil Législatif ne s'est pas départi, comme l'on doit supposer, d'après la première et la seconde raisons soumises par l'Assemblée Législative, qu'il est accusé de l'avoir fait, de la pratique et de l'usage suivis par le Parlement en *Angleterre* dans les cas d'adresses conjointes au souverain, relativement au blanc à remplir dans telles adresses et à l'envoi d'un message informant l'Assemblée Législative de son concours, et que le blanc a été rempli.

9o. Parce que, malgré que la marche suivie par le Conseil Législatif dans le cas auquel il est référé soit rigoureusement conforme à l'usage et à la pratique en cette province, et ne soit pas matériellement opposée à la pratique moderne en *Angleterre*, le Conseil Législatif sera prêt en tout temps à donner sa sérieuse attention à toutes raisons qui pourront être soumises par l'Assemblée Législative en faveur d'une pratique différente à l'avenir.

Résolu, Que les raisons du Conseil Législatif, remises à la conférence tenue ce jour, par les directeurs de la part de leurs honneurs, aux directeurs nommés par cette Chambre, relativement au message du Conseil Législatif, du quatre du courant, au sujet de l'adresse réunie des deux Chambres par rapport aux droits sur les bois étrangers; et aussi, les raisons communiquées par cette Chambre au Conseil Législatif, à la première conférence sur le même sujet, soient renvoyées à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Boulton*, Sir *Allan N. MacNab*, l'honorable M. *Sherwood* et l'honorable procureur-général *Baldwin*, avec une instruction de chercher des précédents, et de faire aussi rapport de ses opinions à cette Chambre.

Présentation
d'adresses con-
jointes.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Christie*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre un rapport, sous forme de tableau, des magistrats stipendiés nommés par le Gouvernement en cette province, indiquant la date de leurs nominations respectives, les salaires et autres émoluments que reçoivent chacun d'eux, par quelle autorité ils ont été nommés respectivement, et le fonds, ou autre source à même laquelle ils sont payés.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour abroger l'acte qui pourvoit à la distribution des exemplaires imprimés des statuts provinciaux, et pour établir de meilleures dispositions relativement à leur distribution.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. *Polette*, secondé par M. *Guillet*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Chambre, copies des livres, notes d'arpentage, journaux d'opérations, et autres papiers et documents mentionnés dans les rapports du relevé de la rivière *St. Maurice*, par *Hilarion Legendre*, arpenteur-juré, depuis le 15 avril, jusqu'au 2 mai 1847, et par *John Bignell*, arpenteur provincial, le 26 août 1847, 11 mai 1848, et qui accompagnent les dits rapports; lesquels dits rapports et les instructions pour faire le relevé de la dite rivière *St. Maurice*, et la carte ou plan de la dite rivière ont été mis devant cette Chambre le 8 août dernier.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que M. *Lemieux* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui règle l'exercice de certains droits des locataires et locataires dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Lemieux* ait la permission d'introduire un bill pour permettre de récuser les juges qui sont seigneurs, dans les causes où il est question de droits seigneuriaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les conseils municipaux, dans le *Haut-Canada*, à employer le travail exigé par la loi dans les townships, à l'ouverture et amélioration des lignes de townships.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *Badgley*,

Ordonné, Qu'il soit donné instruction au comité permanent des impressions, de s'enquérir et faire rapport de la cause du retard apporté dans l'impression et la distribution des statuts à la fin des sessions; et aussi, s'il est expédient de changer leur forme et leur distribution.

Statuts provinciaux.

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle maritime de *Montréal*.

Bill relatif à la compagnie d'assurance mutuelle maritime.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'honorable M. *LaTerrière* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi relative à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique dans le *Bas-Canada*.

Bill pour amender la loi relative à la médecine et à la chirurgie. (B. C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Laurin* ait la permission d'introduire un bill pour remédier, autant que possible, aux inconvénients qui, autrement, pourraient résulter de la destruction des registres de la paroisse de *St. Louis de Lotbinière*.

Bill relatif aux registres de la paroisse de *St. Louis de Lotbinière*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la réunion du Parlement, de manière à mieux rencontrer les besoins du public.

Bill relatif réunion du parlement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Bell* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'incorporation et à une meilleure administration des associations de bibliothèques et des instituts des artisans.

Bill relatif aux associations littéraires et aux instituts des artisans.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour définir et établir la ligne de division entre le *Haut* et le *Bas-Canada*, étant lu,

Bill relatif à la ligne de division entre le H. et le B.-C.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour établir un mode plus sommaire et moins dispendieux pour les propriétaires d'immeubles dans le *Bas-Canada*, d'en acquérir la possession lorsqu'ils en sont privés illégalement, dans certains cas, étant lu;

Bill relatif aux propriétés illégalement possédées.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Sanborn*, M. le solliciteur-général *Drummond*, l'honorable M. *Badgley*, M. *Dumas* et M. *Gugy*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Magistrats stipendiés.

Bill relatif à la distribution des lois.

Relève de la rivière *St. Maurice*.

Bill relatif aux locataires et locataires, (B.C.)

Bill relatif à la récusation des juges.

Bill relatif à l'ouverture et l'amélioration des lignes de townships, (H.-C.)

Bill relatif aux
cours de concilia-
tion.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir des cours de conciliation dans le Haut-Canada, étant lu ;

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. DeWitt, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Smith, de Frontenac, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Sherwood, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, le procureur-général Baldwin, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Chabot, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Fortier, Fourquin, Gagy, Guillet, Jobin, le procureur-général LaFontaine, LaVerrière, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Mongenais, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, et Wilson,—(36.)

CONTRE.

Messieurs Bell, Boulton, de TORONTO, Boutillier, Cauchon, DeWitt, Duchesnay, Fournier, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, Laurin, Lajoie, Mackenzie, McConnell, McFarland, Merritt, Meyers, Morrison, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Stevenson et Taché.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Ordres du jour
remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. DeWitt, secondé par l'honorable M. Price,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 31° die Junii ;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions pré-
sentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Sherwood, de Brockville,—la pétition de l'honorable George Crookshank, écuyer, de la cité de Toronto.

Par M. Jobin,—la pétition de Pierre Dubreuil, et autres, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, comté de Montréal.

Par Sir Allan N. MacNab,—la pétition de Thomas Brooke, de la cité de Toronto, portier de l'honorable Conseil Législatif.

Par M. Lucote,—la pétition du conseil municipal du village de Chambly, comté de Chambly.

Par M. Richards,—la pétition de Patrick Murray, du township d'Elizabethtown.

Par M. Meyers,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de Northumberland et Durham ; et la pétition de la municipalité du township de Percy.

Par M. Fourquin,—la pétition de Pierre Hébert, et autres, de la paroisse de St. Michel d'Yamaska.

Par M. Morrison,—la pétition de Thomas Micking, et autres, de la division ouest du comté

d'York : la pétition de John McAlpine et autres, de la division ouest du comté d'York ; la pétition de John Ballantyne, et autres, de la division ouest du comté d'York ; la pétition de James Hetherington, et autres, de la division ouest du comté d'York ; la pétition de James Ford et autres, de la division ouest du comté d'York ; et la pétition de la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron.

Par l'honorable M. Hincks,—la pétition de Thomas Honor, et autres.

Par M. Sanborn,—la pétition de John Moore, écuyer, et autres, d'Eaton, Newport, Clifton, et autres townships, dans le comté de Sherbrooke.

Par M. Ross,—la pétition du révérend L. Provancher, et autres, du township de Tring.

Par M. Fergusson,—la pétition de George Barron, et autres, du township de Nichol.

Par M. Cartier,—la pétition de sœur M. R. Coullée, supérieure, et autres sœurs de la charité, administratrices de l'hôpital-général de Montréal.

Par M. Prince,—la pétition d'Edwin Larwill, et autres, habitants blancs de la ville de Chatham ; la pétition de George Duck, écuyer, et autres, des comtés de Kent et Lambton ; et la pétition d'A. Currie, et autres, marchands, propriétaires de vaisseaux et commerçants de la ville de Chatham.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend J. B. Howard, président, pour et au nom du bureau des syndics des écoles élémentaires de la ville de Peterborough ; demandant la passation d'un acte pour pourvoir plus efficacement au maintien des écoles de grammaire dans le Haut-Canada.

De P. P. Russell, et autres, du comté de Missisquoi ; demandant la construction d'un canal semblable à ceux du St. Laurent, pour relier les eaux du St. Laurent et du lac Champlain.

Du révérend F. T. Lahaye, agent général de la communauté de Saint Viateur, pour les collèges de l'Industrie, Chambly et Rigaud ; demandant une allocation en faveur du dit collège de Rigaud.

De F. S. R. Bellefeuille et autres, ci-devant officiers du district municipal des Trois-Rivières ; demandant le paiement des comptes qui leur sont dus par le ci-devant district municipal des Trois-Rivières.

Du conseil municipal de la ville de Guelph ; demandant que les réserves du clergé et des terres des rectoreries, soient employées aux fins de l'éducation.

De Joseph Bouchette, écuyer, auteur de la carte géographique du Canada : exposant que les planches de cuivre de la dite carte sont entre les mains du graveur, qui a un gage sur icelles pour une certaine somme qui lui est due, et courent risque d'être vendus à perte, et de passer entre les mains de l'étranger ; et demandant à la Chambre de lui venir en aide.

De Moses Gilman, et autres, de Coldbrook, township de Brome ; demandant une allocation en faveur de l'école de grammaire de Brome.

De David Hoover, et autres, de Cartwright, Mari-posa, et autres townships ; demandant une loi pour empêcher de prendre le poisson dans certaines saisons de l'année sur le lac Scugog et les rivières qui y prennent leur source, et pour conserver le poisson dans leurs eaux.

Du conseil municipal des comtés unis de Huron, Perth et Bruce ; demandant que l'acte 12 Vici., chap. 81, soit amendé de manière à laisser aux corporations municipales le soin de publier les états de leurs recettes, dépenses et engagements.

De John McIntosh, du township de Kincardine ; demandant le paiement d'une certaine quantité d'effets par lui livrés à la milice, sur l'ordre de son colonel, au fort Erié, durant les troubles de 1837

Pétitions lues.

De la municipalité du township d'*Emily*; demandant que le dit township soit détaché du comté de *Peterborough*

De *George Crawford*, écuyer, et autres; demandant un acte d'incorporation, sous le nom de Compagnie du grand chemin de fer d'embranchement de *Montréal*, l'*Ontario* et *Kingston*.

Ordonné. Que la pétition du révérend *J. H. Dorion*, et autres, missionnaires catholiques dans les townships de l'*Est*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable *M. Sherwood*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions d'*Allan Macdonell* et autres; d'*Andrew Thompson*; du conseil municipal de *Peterborough*, (statuts); du conseil municipal de *Haldimand*, (fermeture de la rue *Ottawa*); et il a trouvé que les avis exigés ont été donnés.

Les pétitions d'*Ira Gould* et autres, ses fils, demandant à être naturalisés; et *F. C. T. Arnoldi*, écuyer, *M. D.*, et autres; demandant l'incorporation de l'école *St. Laurent* de médecine de *Montréal*, ne sont pas, suivant votre comité, de nature à nécessiter la publication des avis. Et votre comité croit aussi que c'est le cas pour la pétition du maire et des conseillers de la cité de *Québec*, demandant des amendements aux actes qui les autorise à fournir de l'eau à la dite cité, en autant que les pétitionnaires demandent seulement l'autorisation de fixer eux-mêmes le prix de l'eau, en laissant le maximum au taux qui est actuellement fixé par les actes en question.

Quant à la pétition du maire et des conseillers de la cité de *Québec*, demandant certains privilèges pour les mettre en état de recouvrer des arrérages de taxes, votre comité a constaté qu'avis n'en a pas été publié. Les pétitionnaires, dans cette occasion, cherchent à obtenir, pour la corporation, le droit de priorité sur les autres créanciers, dans la perception des arrérages de taxes; la corporation croyait qu'elle possédait ce droit, jusqu'à ce que la Couronne eût récemment donné une décision contraire. Votre comité se contente de rapporter les faits, et laisse à votre honorable Chambre à décider, dans les circonstances actuelles, jusqu'à quel point il peut être expédient de dispenser la corporation de la publication de l'avis.

Eu égard à la pétition du révérend *Robert S. C. Taylor*, *M. A.*, recteur, et autres, marguilliers de l'église *St. Jean* à *Peterborough*, demandant l'autorisation de vendre une partie de la dotation de la rectorerie de la dite église;—il paraît qu'avis a été publié dans la *Gazette Officielle* depuis le 25 avril, mais qu'il n'a été publié dans aucun journal local; cependant, comme votre comité est convaincu, d'après les témoignages qui lui ont été fournis, que le consentement de toutes les parties concernées dans la mesure a été obtenu, il recommande respectueusement que la publication de l'avis soit considérée comme suffisante.

Votre comité a examiné également la pétition de la compagnie du havre et du chemin de fer de *Woodstock* et du lac *Erie*, demandant certains amendements à sa charte. Avis de la demande a été publié pendant le temps fixé dans un journal de *Woodstock* (pour le comté d'*Oxford*), ainsi que dans le *Canada Gazette*; mais il n'a été publié dans aucun journal des comtés de *Middlesex* et *Norfolk*, qui seront aussi affectés par les amendements proposés. Il paraît que la compagnie ne savait pas qu'il lui était également nécessaire de publier l'avis qu'elle donnait dans les deux comtés en dernier lieu mentionnés; et comme le journal dont il est parlé plus haut a une grande circulation dans ces comtés, (qui sont adjacents au comté d'*Oxford*), votre

comité suggère respectueusement que la publication de l'avis soit considérée comme suffisante.

Une pétition de *F. Bender*, écuyer, et autres, demandant que l'acte pour pourvoir à l'administration de la seigneurie de *Maskinongé*, soit remis en vigueur et amendé, a été renvoyée à votre comité le 9 courant, mais depuis cette pétition a été égarée. En l'absence de la pétition originale, votre comité a examiné une copie d'icelle certifiée, et qui lui a été fournie par *M. Polette*, un des membres de votre honorable Chambre, (qui avait présenté la première pétition), et votre comité est d'opinion qu'elle n'est pas de nature à nécessiter la publication de l'avis.

M. McFarland, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Robert Headland* et autres, du comté de *Grenville*, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition que lui a été renvoyée, de *Robert Headland* et autres, du comté de *Grenville*; demandant la passation d'un acte pour empêcher de faire la chasse des chevreuils avec des chiens, et pour défendre de les tirer pendant certaines saisons de l'année; et votre comité recommande la passation d'une loi pour défendre de faire la chasse aux chevreuils avec des chiens, et pour rendre illégale la chasse de ces animaux dans l'hiver, pendant un temps spécifié.

Ordonné, Que *M. McFarland* ait la permission d'introduire un bill pour défendre la chasse au chevreuil avec des chiens, dans certaines saisons de l'année, et pour amender les lois passées pour la conservation du gibier.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre que ses adresses d'hier (que les documents qui y sont respectivement mentionnés puissent être mis devant la Chambre), avaient été présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle donnera des ordres en conséquence.

Ordonné, Que la pétition de *Samuel W. Rickman*, et autres, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

L'honorable *M. Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité des dispositions de différents actes du Parlement Provincial,—Rapport des commissaires des travaux publics, jusqu'au 10 juin 1851.

Pour le dit rapport, voir appendice (T)

L'honorable *M. Hincks* a aussi présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-général, la réponse suivante :—

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 9 juin 1851, pour un tableau indiquant les noms des personnes qui ont été ou qui sont maintenant employés dans le département des douanes dans la cité de *Montréal*, avec la date de leur nomination, pour les années 1848, 1849 et 1850, jusqu'à cette date de l'année 1851, indiquant le montant du salaire attaché à chaque emploi, pour le temps mentionné plus haut.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 13 juin 1851.

Impression
d'une pétition.

Quatrième rap-
port du comité
des ordres per-
manents

Rapport sur la
pétition de
Headland et
autres.

Bill relatif à la
chasse au che-
vreuil et à la
conservation
du gibier.

Réponse à des
adresses.

La pétition de
W. Ryckman
et autres, ren-
voyée à un co-
mité.

Travaux pu-
blics.

Appendice (T)

Département
des douanes à
Montréal.

Liste des officiers permanents de l'établissement de la maison de la douane du port de *Montréal*, pour les années 1848, 1849 et 1850, avant que la perception des revenus de la douane eût été placée sous le contrôle du Gouvernement Provincial.

Noms.	Charges.	Date de la nomination.	Salaires.			Remarques.
			1848.	1849.	1850.	
William Hall	Collecteur	1831	£ 851 13 4	750 0 0	750 0 0	
R. H. Hamilton	Inspecteur préposé au débarquement	1840	486 0 0	486 0 0	486 0 0	
Thomas Thain	1er officier de douanes	1840	243 6 8	243 6 8	243 6 8	
Henry Pratt	2e do do	1845	221 13 4	221 13 4	221 13 4	
James Mills	Inspecteur de marée	1835	182 10 0	182 10 0	182 10 0	
J. W. Oliver	1er clerc et garde-magasin	1845	243 6 8	243 6 8	243 6 8	
John Lewis	2e do	1841	212 18 4	212 18 4	212 18 4	
John Travers	3e do	1841	182 10 0	182 10 0	182 10 0	
C. P. Stone	4e do	1846	121 13 4	121 13 4	121 13 4	
W. H. King	Clerc de l'inspecteur préposé au débarquement	1847	121 13 4	121 13 4	121 13 4	
H. Fletcher	Officier de douane	1845	121 13 4	121 13 4	121 13 4	
A. Henderson	Do do	1845	21 18 0	21 18 0	21 18 0	
Isidore Mallon	Clerc de l'inspecteur	1848	141 5 0	78 2 10		
Robert Hampson	Clerc	1848	130 0 0	130 0 0	130 0 0	
E. Vennor	Do	1847	130 0 0	130 0 0	130 0 0	
J. J. King	Priseur	1846	130 0 0	130 0 0	130 0 0	
Léon Globensky	Assistant priseur	1848	125 0 0	125 0 0	125 0 0	
William McNider	Ex garde-magasin	1848	125 0 0	125 0 0	125 0 0	
John Gray	Officier pour prévenir la contrebande	1846	100 0 0	100 0 0	100 0 0	
J. H. Smith	do do à Laclaire	1850			75 0 0	
Jane Scholes	Gardienn de maison	1839	52 4 0	52 4 0	52 4 0	
Samuel Holloway	Messager	1845	50 0 0	50 0 0	50 0 0	
John Gallagher	Emballeur	1842	16 0 0			
Adam Drysdale	Messager	1849		50 0 0	50 0 0	
William Scholes	Eclusier	1845	75 8 8	75 8 8		
			£ 4085 14 0	3954 18	63876 7 0	

Liste des officiers permanents de l'établissement de la maison de la douane au port de *Montréal*, depuis que la perception des revenus de la douane a été transférée du Gouvernement Impérial au Gouvernement Provincial, avec les salaires tels que fixés par un ordre en Conseil en date du 5 avril 1850.

Noms.	Charges.	Date de la nomination.	Salaires pour 1851.	Remarques.
T. Bouthillier	Collecteur	23 avril 1850	£ 600 0 0	Vice William Hall, décédé.
Isidore Mallon	Inspecteur	23 mars 1851	350 0 0	do R. H. Hamilton, résigné.
John Jordan	1er officier de douane	do do do	150 0 0	do Thomas Thain do
Léon Globensky	2e do do	do do do	125 0 0	do Henry Pratt, transféré.
Edward Vennor	3e do do	do do do	75 0 0	
John Gray	4e do do	do do do	100 0 0	
Francis Campion	Clerc de l'inspecteur	do do do	150 0 0	do William King, promu.
R. Hampson	Assistant clerc de l'inspecteur	do do do	125 0 0	
John Lewis	1er clerc	do do do	200 0 0	do J. W. Oliver, résigné.
J. H. Travers	2e do	do do do	150 0 0	do John Lewis, promu.
William King	3e do	do do do	125 0 0	do J. H. Travers, do
Thomas Bell	Priseur	26 mai 1851	125 0 0	do J. J. King, résigné.
J. B. Roumier	Eclusier	do do do	100 0 0	
William McNider	Ex: garde-magasin	do do do	125 0 0	
John Douglas	Peseur	do do do	50 0 0	
William Scholes	Garde-magasin et messager	do do do	80 0 0	
			£ 2630 0 0	

Bureau de l'Inspecteur-général,
Département des douanes,
Toronto, 10 juin 1851.

R. S. M. BOUCHETTE,
Com. des douanes.

Alexander Morrison.

Ordonné, Que la réponse au sujet de la réclamation d'Alexander Morrison, qui a été présentée mardi dernier, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

trong, M. Polette, M. Sauvageau, M. Sherwood, de Brockville, M. Richards, M. McLean, M. McFarland et le moteur, pour en faire rapport de temps à autre; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Comptes publics

M. Christie a proposé, secondé par l'honorable M. LaTerrière, et la question ayant été proposée, que les comptes publics de l'année 1850 soient renvoyés à un comité spécial, composé de l'honorable M. Budge, l'honorable M. Robinson, M. De Witt, M. Arms-

L'honorable M. Boulton a proposé, en amendement à la question, secondé par M. Stevenson, que tous les mots après "spécial," jusqu'au mot "moteur," inclusivement, soient retranchés, et les mots "de cinq membres, à être nommés par la Chambre," insérés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les comptes publics de l'année 1850 soient renvoyés à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Badgley*, l'honorable M. *Robinson*, M. *DeWitt*, M. *Armstrong*, M. *Polette*, M. *Sauvageau*, M. *Sherwood*, de *Brockville*, M. *Richards*, M. *McLean*, M. *McFarland* et le moteur, pour en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, que les mots " M. *Sherwood*, de *Brockville*," soient retranchés, et les mots : " l'honorable M. *Merritt*," insérés en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée :—Et elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Résolu, Que les comptes publics de l'année 1850 soient renvoyés à un comité spécial, composé de M. *Christie*, l'honorable M. *Badgley*, l'honorable M. *Robinson*, M. *DeWitt*, M. *Armstrong*, M. *Polette*, M. *Sauvageau*, l'honorable M. *Merritt*, M. *Richards*, M. *McLean* et M. *McFarland*, pour en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'honorable M. *Price* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui concerne les arpenteurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender les actes de recensement.

L'honorable M. *Hincks* a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Scott*, de *Bytown*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Scott*, de *Bytown*, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur-général *LaFontaine*, secondé par M. *Richards*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunæ, 16^o die Junii ;

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Banque du Haut-Canada, M. l'Orateur a mis devant la Chambre un état des affaires de la banque du *Haut-Canada*, le 9 juin 1851.

Appendice (I.) Pour le dit état, voir Appendice (I.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées, et mises sur la table :—

Pétitions présentées.

Par M. *DeWitt*,—la pétition de l'honorable *Robert Jones* et autres.

Par l'honorable procureur-général *LaFontaine*,—la pétition de la corporation de l'hôpital-général de *Montréal*.

Par M. *Mackenzie*,—la pétition de *Leonard Wilcox*, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Chauveau*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Québec*.

Par M. le solliciteur-général *Macdonald*,—la pétition de *J. G. Bowes*, écuyer, et autres, de la cité de *Toronto* ; et la pétition de *William P. Howland* et autres, des townships d'*York* et *Etobicoke*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition de *David Currie* et autres, du township de *Mono*, comté de *Simcoe*.

Par M. *Fournier*,—la pétition d'*Olivier Plette* et autres, de la paroisse de *St. Roch*, comté de *L'Islet* ; et la pétition du révérend *Z. Sirois* et autres, de la paroisse de *St. Pierre Rivière du Sud*, comté de *L'Islet*,

Par l'honorable M. *Merritt*,—la pétition de *John Gibson*, du township de *Grantham*, comté de *Lincoln* ; et la pétition de *James Benson* et autres, des comtés unis de *Lincoln*, *Haldimand* et *Welland*.

Par M. *Jobin*,—la pétition de *Joseph S. Armond* et autres, censitaires du comté de *Montréal* ; la pétition de *M. Raymond* et autres, de la paroisse de *Longue-Pointe*, comté de *Montréal* ; la pétition du révérend *Louis Lefebvre* et autres, de la paroisse de *Ste. Geneviève*, comté de *Montréal* ; la pétition du très-révérend *P. Billaudèle*, supérieur des ecclésiastiques du séminaire de *St. Sulpice* à *Montréal*, et curé de la paroisse de *Montréal* ; et la pétition du révérend *J. B. St. Germain*, président de l'académie industrielle dans la paroisse de *St. Laurent*, comté de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition de dame *Charlotte Elmsley* et autres, dames de la cité de *Toronto* ; la pétition du révérend *H. J. Grasett* et autres, de la cité de *Toronto* ; et la pétition de *W. C. Keele*, écuyer, procureur en loi, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Price*,—la pétition du révérend *John Black* et autres, du village de *Napanee* et ses environs ; la pétition de *Matthew McElroy* et autres, des townships de *Kingston* et *Portland* ; et la pétition de *John Ritchie* et autres, du township de *Storrington*.

Par M. *Wilson*,—la pétition de *C. H. Materous*, ingénieur, de la ville de *Brantford* ; et la pétition du révérend *D. M. McAleese* et autres, du township de *Ramsay*.

Par M. *Morrison*,—la pétition de *John Watson*, senior, et autres, de la division ouest du comté d'*York* ; la pétition de la municipalité du township de *Chinguacousy*, division ouest du comté d'*York* ; et la pétition de *Robert Dwyer*, junior, et autres, des townships de *Chinguacousy* et *Allison*, comté d'*York*.

Par M. *Iyon*,—la pétition de *John McGill Chambers*, du township de *Montague*.

Par l'honorable M. *Chabot*,—la pétition de sa grâce l'archevêque de *Québec*, et de monseigneur l'évêque de *Tloa*, son coadjuteur ; la pétition de demoiselle *Eliza Taylor*, secrétaire, au nom du comité des dames conduisant les affaires de l'asile des orphelins protestants à *Québec* ; et la pétition du révérend *George Mackie*, D.D., et autres, le comité de régie des écoles nationales à *Québec*.

Par l'honorable M. *Boulton*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Norfolk*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend *L. M. A. Archambault*, et autres, de la paroisse de *St. Hugues*, comté de *St. Hyacinthe*; demandant l'adoption de mesures pour définir les droits des seigneurs et pour l'abolition de la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

De la société d'église (*Church Society*) du diocèse de *Québec*; demandant qu'il soit passé un acte pour diviser cette corporation en deux sections, pour les districts de *Montréal* et *Québec*, respectivement.

De la municipalité du township de *Glanford*, comté de *Wentworth*; demandant que ce comté ne soit pas divisé, ainsi qu'on projette de le faire dans le bill pour faire certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*.

De dame *Marie-Louise Lepellé Mezière*, supérieure, et autres dames, religieuses hospitalières de *St. Joseph* de l'Hôtel-Dieu de *Montréal*; demandant que leur église ou chapelle soit soustraite à l'opération du bill pour empêcher les inhumations dans les édifices consacrés au culte public, dans le cas où ce bill deviendrait loi.

D'*A. Gérin-Lajoie*, écuyer, de *Montréal*; demandant une aide pour le mettre en état de publier un ouvrage, intitulé : "*Catéchisme Politique*."

Du révérendissime évêque catholique romain de *Montréal*, et autres, les directeurs du séminaire de *Ste. Thérèse de Blainville*; demandant la subvention ordinaire en sa faveur, et aussi, une somme d'argent pour achever leur collège.

De la sœur *Sainte Elizabeth*, supérieure, et autres dames de la communauté religieuse de la congrégation de *Notre-Dame à Montréal*; demandant que le bill pour empêcher les inhumations dans les édifices consacrés au culte public, ne devienne pas loi, ou que leur église soit soustraite à son opération.

Du conseil municipal de la 2^e division du comté de *Montmorency*; exposant les maux qui résultent de la taxe imposée par la corporation de la cité de *Québec* sur les produits agricoles portés au marché de cette cité.

De *N. LaRue*, écuyer, et autres, de *St. Laurent* et autres paroisses, dans la seconde division du comté de *Montmorency*; exposant les bienfaits qui résulteraient de l'établissement d'une ferme-modèle dans cette localité.

De l'honorable *George Crookshank*, écuyer, de la cité de *Toronto*; demandant qu'un acte soit passé pour permettre que, dans tout procès intenté par *Isabella Farrell*, de *Woodburden*, comté de *Kincardine*, en *Ecosse*, les témoignages reçus en vertu d'une commission pour prouver sa qualité d'héritier de feu *Alexander Wood*, puissent être reçus par les cours de loi de cette province, sans qu'il soit nécessaire d'émettre une nouvelle commission dans chaque cas particulier.

De *John Moore*, écuyer, et autres, d'*Eaton*, *Newport*, *Clifton*, et autres townships dans le comté de *Sherbrooke*; demandant une aide pour la construction d'un pont sur la rivière *St. François*, et compléter un certain chemin pour les dits townships.

De *Pierre Dubreuil* et autres, de la paroisse de la *Pointe-aux-Trembles*, comté de *Montréal*; demandant qu'un acte soit passé pour les autoriser à former une compagnie d'assurance mutuelle indépendante contre l'incendie dans le dit comté.

De *Thomas Brooke*, de la cité de *Toronto*, portier de l'honorable Conseil Législatif; exposant ses longs services, et l'âge avancé qu'il a atteint, et demandant une pension pour ces considérations.

Du conseil municipal du village de *Chambly*, comté de *Chambly*; demandant une aide pour améliorer la section numéro 1, du chemin à barrières de *Chambly* à *Granby*.

De *Patrick Murray*, du township d'*Elizabethtown*; demandant le paiement d'un certain montant à lui dû, comme loyer de sa maison à *Brockville*, employée comme aubri par les émigrés.

Du conseil municipal des comtés unis de *Northumberland* et *Durham*; demandant que la proposition faite pour former un nouveau township au moyen de parties des townships de *Murray* et *Cramahé*, ne soit pas accueillie.

De la municipalité du township de *Percy*; demandant un acte pour confirmer un certain arpentage de la ligne entre la première et la deuxième concession du dit township.

De *Pierre Hébert* et autres, de la paroisse de *St. Michel d'Yamaska*; demandant que les actes qui règlent la commune de la seigneurie d'*Yamaska* soient remis en vigueur et amendés.

De *Thomas McMicking* et autres; d'*A. McAlpine* et autres; de *John Ballantyne* et autres; de *James Hetherington* et autres; et de *John Foard* et autres, tous de la division ouest du comté d'*York*; demandant que le bill proposé pour changer les divisions territoriales du *Haut-Canada*, en autant qu'il s'agit d'ériger la dite division en un nouveau comté, devienne loi avec un certain amendement.

De la compagnie du chemin de fer d'union d'*Ontario*, *Simcoe* et *Huron*; demandant que le bill pour remettre en vigueur la charte de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Huron* ne devienne pas loi.

De *Thomas Hornor* et autres, demandant certains amendements au bill pour changer les divisions territoriales, relativement aux comtés projetés de *Brant* et *Oxford*.

Du révérend *L. Provancher* et autres, du township de *Tring*; demandant l'achèvement du chemin de *Lambton*, et que chaque township soit érigé en district municipal avec certains pouvoirs.

De *George Barron* et autres, du township de *Nichol*; demandant que, dans le cas où le bill pour changer les divisions territoriales du *Haut-Canada* deviendrait loi, le dit township soit attaché au nouveau township projeté de *Pilkington*.

De la sœur *M. R. Coullée*, supérieure, et autres, sœurs de la charité, administratrices de l'hôpital-général de *Montréal*; demandant que le bill pour empêcher les inhumations dans les édifices consacrés au culte public ne devienne pas loi, ou s'il devient loi, que leur église soit soustraite à son opération.

D'*Edwin Larwill* et autres, habitants blancs du township de *Chatham*; demandant l'adoption de certaines mesures pour décourager l'émigration des nègres dans cette province.

De *George Duck*, écuyer, et autres, des comtés de *Kent* et *Lambton*; demandant certains changements dans les frontières de certains lots dans le township de *Dawn*, et entre les concessions sept et huit du township de *Sombra*.

D'*A. Currie* et autres, marchands, propriétaires de vaisseaux et commerçants de la ville de *Chatham*; demandant de l'aide pour améliorer la navigation de la rivière *Thames*.

M. Mackenzie a proposé, secondé par *M. McFarland*, et la question ayant été mise, que telle partie de la pétition de *Martin McKinnon*, du township de *Vaughan*, qui a rapport à la vente des réserves du clergé,—l'emploi des deniers en provenant à l'éducation générale,—l'abolition des rectoreries,—et que toutes les églises soient placées sur le même pied devant la loi dans le *Haut-Canada*, soit renvoyée à un comité de sept membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *DeWitt, Hall, Mackenzie, McConnell, McFarland, Morrison, Norman*, et *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES.—(9.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de TORONTO, *Bouillier, Cameron*, de CORNWALL, *Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Jobin, Johnson*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Merritt, Mongenais, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson, Taché* et *Wilson*.—(47.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que la pétition de *George Crawford*, écuyer, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, Que la pétition de *F. E. N. Borgden*, et autres, de la paroisse *St. Anne*, comté de *Champlain*; et aussi toutes les autres pétitions au sujet de la tenure seigneuriale, dans le *Bas-Canada*, que cette Chambre a reçues jusqu'à ce jour, inclusivement, et qui n'ont pas déjà été renvoyées à des comités, soient renvoyées au comité spécial sur la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, Que la pétition du barreau du *Bas-Canada*, section du district des *Trois-Rivières*, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du barreau du *Bas-Canada*, section du district de *Québec*.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse suivante :—

Réponse à deux adresses de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datées respectivement le 2 et le 9 du courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre, un tableau des noms des membres de la profession médicale qui ont composé les divers bureaux d'examineurs du bureau médical durant ses séances, depuis la dernière session du Parlement, faisant une distinction entre les personnes qui étaient professeurs dans l'université de *Toronto*, et celles qui n'appartiennent plus à ce corps; et aussi, copies des procédures du bureau durant la dernière session du bureau; et aussi, copies des procédures du bureau durant la dernière session du bureau; et aussi, un état du nombre de personnes examinées et admises durant cette période, avec le lieu où les personnes qui ont ainsi été examinées et admises ont reçu leur éducation.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 16 juin 1851.

Membres du bureau médical présents pendant les sessions ci-dessous mentionnées, savoir :—

Session d'octobre 1850.

L'hon. *C. Widmer*, président.
Dr. King, Prof. Université de *Toronto*.
" *Beaumont*, Prof. "
" *Herrick*, Prof. "
" *Nicol*, Prof. "
" *Telfer*.

Janvier 1851.

L'hon. *C. Widmer*, président.
Dr. Gwynne, Prof. Université de *Toronto*.
" *King*, Prof. "
" *Beaumont*, Prof. "
" *Herrick*, Prof. "
" *Nicol*, Prof. "
" *Telfer*.

Avril 1851.

Dr. Gwynne, président *pro tem.*, l'hon. *C. Widmer* étant indisposé.
" *King*, Prof. Université de *Toronto*.
" *Beaumont*, Prof. "
" *Herrick*, Prof. "
" *Nicol*, Prof. "
" *Telfer*.

7 avril 1851.

Le bureau s'assemble.

Présents :

Dr. Gwynne, président *pro tem*
" *King*,
" *Telfer*,
" *Beaumont*,
" *Nicol*,
" *Beaumont*.

Le *Dr. Gwynne* soumet les noms de six messieurs de la profession médicale qui desirant être présents à l'examen du bureau pendant la présente session; là dessus le *Dr. Telfer*, secondé par le *Dr. Beaumont*, Que par suite de ce que plusieurs messieurs de la profession médicale se sont présentés pour entendre l'examen des étudiants, ce bureau s'ajourne à demain, pour avoir le temps de délibérer sur la question de savoir si les examens doivent se faire publiquement, ou privément comme ci-devant.

Passé *pro tem*.

Le bureau s'ajourne alors à midi, à demain.

8 avril.

Le bureau s'assemble.

Présent :

Dr. Gwynne président, *pro tem*.
" *King*,
" *Beaumont*,
" *Nicol*,
" *Herrick*,
" *Telfer*.

Les délibérations d'hier étant lues, le secrétaire a présenté une communication du *Dr. Widmer*, laquelle est lue. M. le *Dr. King*, secondé par le *Dr. Herrick*, que la dite communication soit reçue, et que le sens en soit suivi.

En conséquence, M. le *Dr. King* propose, secondé par le *Dr. Herrick*, Qu'en autant que le bureau provincial de médecine a toujours eu en vue, pendant la longue période de sa constitution, de remplir ses devoirs avec justice et impartialité, il ne permettra aucune intervention dans la marche qu'il a suivie et venant d'une source ne possédant aucune autorité, dont l'opinion ne peut avoir qu'une légère influence sur la masse des hommes de la profession dans cette partie de la province. Si le pays n'appréciait pas pleinement la valeur des services du bureau provincial de médecine, les représentants du peuple pourraient en peu de temps porter remède au mal par le moyen d'un acte de la législature : en même temps, le bureau provincial de médecine désire qu'il soit bien compris qu'il ne permettra de faire aucun changement dans le mode qu'il a suivi depuis grand nombre d'années, pour faire l'examen des candidats qui desirant obtenir des certificats.

Adopté unanimement.

Le *Dr. King* propose, secondé par le *Dr. Telfer*, Qu'il soit ordonné au secrétaire de lire la résolution qui précède aux messieurs intéressés, et s'ils le desirant, de leur en donner copie.

Ce qui a été fait.

Pétitions ren-
voyées à des
comités.

Bureaux des
examineurs
de la profes-
sion médicale
à Toronto.

Le Dr. *Gwynne* lit une communication du Dr. *Aiken*, contenant une résolution, dont lecture est faite par le président, et il est ordonné au secrétaire d'en accuser réception.

Le secrétaire met sur la table un papier qui lui a été remis par le Dr. *Aiken*, avec demande d'y appeler l'attention du bureau; ce papier étant signé *H. J. Boulton*, est lu par le président.

Le bureau procède alors aux affaires ordinaires de la session, après avoir adopté la résolution (afin de pouvoir faire subir l'examen à un nombre peu ordinaire de messieurs qui ont envoyé leurs noms au secrétaire comme candidats désirant obtenir des diplômes) de faire subir l'examen à deux candidats en même temps, chaque candidat passant à tour de rôle devant les différents membres du bureau.

M. James Hacket, d'*Amsherstburg*, se présente alors pour subir son examen: il produit un certificat d'étude à l'université de *Toronto*. Le bureau étant parfaitement satisfait de l'examen, lui accorde son certificat.

M. Ezra Foote paraît pour la troisième fois: il est M. D. des *Etats-Unis*. Son examen ayant été satisfaisant, le bureau lui accorde son certificat.

9 avril.

Le bureau s'assemble.

Présents:

Dr. *Gwynne*, président *pro tem*.
 " *Telfer*,
 " *Herrick*,
 " *King*,
 " *Nicol*,
 " *Beaumont*.

La communication suivante est lue:—

Ecole de médecine de *Toronto*.

8 avril 1851.

MONSIEUR—Voyant que le bureau médical en est venu à la conclusion de faire ses examens privément, nous prenons la liberté de retrancher nos noms de la liste des candidats qui doivent se présenter devant vous.

J. J. Parker,
U. Polter,
Walter Geikie,
Jas. Ross,
Joseph Moore.

Au président du bureau de médecine.

Alors, M. le Dr. *Nicol*, secondé par le Dr. *Telfer*, qu'il soit ordonné au secrétaire d'entrer dans les minutes du bureau qu'en consultant la liste des candidats, aucun des noms mis au bas de la communication qui vient d'être lue ne s'y trouve.

Adopté.

M. Thomas Clark, de *Ste. Catherine*, étudiant de l'université de *Toronto*, s'est présenté pour subir son examen. Ses réponses étant satisfaisantes, il a obtenu le certificat ordinaire.

M. W. H. Hanvey, de *St. Thomas*, s'est ensuite présenté: il produit des certificats d'étude à l'université de *Buffalo*, ainsi qu'à l'université de *Toronto* durant la session de 1850-51. Son examen ayant été tellement brillant qu'il a été appelé et complimenté par le bureau, et a reçu son certificat.

M. Théodore Hopkins, de *New-York*, s'est alors présenté: il produit des certificats d'étude de *New-York* et *Vermont*, ainsi que de l'université de *Toronto* durant la session de 1850-51. De même que le candidat précédent, son examen ayant été tellement brillant qu'il a été complimenté en recevant son certificat.

10 avril.

Le bureau s'assemble.

Présents:

Dr. *Telfer*, président *pro tem*.
 " *Herrick*,
 " *King*,
 " *Nicol*,
 " *Beaumont*,
 " *Gwynne*.

M. M. F. Haney, de *St. Jean*, se présente: il transmet des certificats de l'université de *Buffalo*, ainsi que de l'université de *Toronto*; pendant la session de 1850-51. Son examen étant très satisfaisant, il a obtenu le certificat du bureau.

M. Alexander K. Stephens, de *Niagara*, se présente ensuite: il transmet des certificats d'étude de l'université de *Buffalo*, ainsi que de l'université de *Toronto* pour la session de 1850-51. Son examen étant satisfaisant, il a obtenu le certificat ordinaire.

M. John Hyndman, s'est alors présenté: il produit des certificats d'étude d'un cours complet suivi à l'université de *Toronto*. Il s'anime tellement, que son examen est remis à demain.

11 avril.

Le bureau s'assemble.

Présents:

Dr. *Gwynne*, président *pro tem*.
 " *Beaumont*,
 " *King*,
 " *Herrick*,
 " *Nicol*,
 " *Telfer*.

Le bureau procède à l'examen de *M. Hyndman*. Son examen étant satisfaisant, il a obtenu le certificat ordinaire.

M. M. Cullag se présente pour la troisième fois; et ayant été examiné pendant une heure et demie, il est trouvé incapable. Le bureau refuse de lui accorder son certificat; mais en même temps, il est informé qu'il ne sera pas de nouveau interrogé sur l'anatomie, la matière médicale, et l'art des accouchements, parce que ses réponses sur chacune de ces branches ont été trouvées satisfaisantes.

12 avril.

Le bureau s'assemble.

Présents:

Dr. *Gwynne*, président *pro tem*.
 " *Telfer*,
 " *Nicol*,
 " *Beaumont*,
 " *Herrick*.

M. Francis Owens, de *Hope*, alors se présente: il ne produit, lors de son examen, aucun certificat des études qu'il a faites. Et il est trouvé si ignorant sur sa profession que le bureau refuse de lui accorder son certificat.

M. John S. Morrison, de *Dundas*, un licencié des apothicaires *Hall*, de *Dublin*, se présente une seconde fois pour subir son examen. Les réponses étant satisfaisantes, il obtient le certificat ordinaire.

Ainsi se termine la session.

Edward Clarke,

M. R. C. S. Ingén.

Secrétaire *T. M. B.*

Le nombre de messieurs qui ont subi leur examen devant le bureau médical du *Canada-Ouest*, pendant les sessions d'octobre 1850, janvier 1851, et avril 1851, et qui ont reçu leur éducation, savoir:—

1. Faculté de médecine et de chirurgie, *Glasgow*.
1. M. D., d'*Allemagne*.
4. Université de *Toronto*.
1. " " et *Dublin*.
1. " " et collège *M. Gill*, *Montréal*.
1. " " et *Edingburg*.
4. " " et *Etats-Unis*.

1. M. D., de *Buffalo*, *Etats-Unis*.

1. Licencié des apothicaires de *Hall*, *Dublin*.

1. Dans l'art des accouchements seulement, étant licencié en médecine et chirurgie du ci-devant collège des médecins et chirurgiens du *Canada-Ouest*.

Total—20.

Edward Clarke,

Secrétaire, *T. M. B.*

Nombre de messieurs qui ont été rejetés par le bureau médical du *Canada-Ouest*, pendant les sessions d'octobre 1850, janvier et avril 1851, savoir:—

1. M. D., collège de *Jefferson, Philadelphie.*
1. Licencié des apothicaires de *Hall, Dublin.*
2. Qui n'ont jamais suivi de cours d'étude dans aucune école de médecine.

Total,—4.

Edward Clarke,
Secrétaire, T. M. B.

L'honorable M. *Price*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 5 du courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre un rapport, sous forme de tableau, indiquant les personnes qui ont reçu des licences pour ouvrir et exploiter des mines sur les lacs *Huron* et *Supérieur*, le prix payé ou convenu pour chaque licence, et l'étendue de territoire donné pour être exploité en vertu de ces licences; et aussi, copie du traité passé avec les tribus sauvages pour la cession de toutes terres à l'égard desquelles on a accordé ou on a l'intention d'accorder des licences.

Pour la dite réponse, voir appendice (U.)

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. *McFarland*, secondé par M. *Polette*,

Ordonné, Que cette partie du troisième rapport du comité permanent des ordres permanents, qui a rapport à la pétition d'*Alexander Douglas*, écuyer, et autres, du comté de *Welland*, soit renvoyée de nouveau au dit comité, dans le but de permettre la preuve de l'avis, au moyen de documents qui n'ont pas encore été soumis.

L'honorable M. *Sherwood*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné la pétition de *Samuel W. Ryckman* et autres, et il a constaté que l'avis nécessaire a été donné.

Votre comité a semblablement examiné les pétitions de *James Cotton*, écuyer, de *Toronto*, et *Robert Cotton*, écuyer, de *Port Crédit*, ayant rapport à certains terrains réservés pour un chemin près cette dernière place; et il ne paraît pas que dans aucun de ces cas l'avis ait été publié.

Ordonné, Que la pétition de *Pierre Hébert* et autres, de la paroisse de *St. Michel d'Yamaska*; et la pétition de la société d'église (*Church Society*), du diocèse de *Québec*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Hall*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, par l'officier qu'il appartient, copies de tous les rapports faits en duplicata, à Son Excellence, par le bureau de dotation de l'université de *Toronto* et du collège de l'école de grammaire du *Haut-Canada*, et par les auditeurs des comptes de ces institutions, conformément aux dispositions des sections 22 et 23, 59 et 60 de l'acte de l'université de 1849, donnant un état des biens et effets, et généralement des affaires fiscales et financières des dites institutions, depuis qu'elles sont établies sur des principes "de nature à mériter la confiance et le soutien des sujets de

Sa Majesté de toutes classes et de toutes sectes;" aussi, copie de tous les rapports annuels faits en vertu de la 55^{me} section du dit acte par le principal du collège du *Haut-Canada* et de l'école royale de grammaire, indiquant l'état et la condition où ils se trouvent, et les progrès qu'ils ont faits, ou ceux des dits rapports que le Gouvernement peut avoir reçus.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Gugy*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre une copie de toute pièce ou autre document reçu ou enregistré dans le bureau du registraire du comté de *Haldimand*, par toute compagnie de personnes formée aux fins de construire un chemin de fer depuis le *Fort Erié* jusqu'à *Dunnville* et *Brantford*.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Wentworth*, ait la permission d'introduire un bill pour autoriser le conseil municipal des comtés unis de *Wentworth* et *Halton* à disposer d'une partie de l'emplacement du palais de justice.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Gugy* ait la permission d'introduire un bill pour étendre les dispositions de l'acte qui autorise l'établissement de compagnies à fonds social dans le *Bas-Canada*, pour la construction de chemins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Merritt*, secondé par l'honorable M. *Robinson*,

Résolu, Que lundi, le 30 du courant, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les résolutions suivantes au sujet de l'établissement d'une ligne de vaisseaux à vapeur entre *Liverpool* et le fleuve *St. Laurent*.

1. Que la communication établie entre les lacs de l'ouest et l'Océan Atlantique, par la construction du canal *Welland* et des canaux du *St. Laurent*, permet de transporter, bien qu'ils ne soient pas achevés, un baril de farine en descendant, ou un tonneau de marchandises en montant, entre le lac *Erié* et le port de *Québec*, à un prix bien moindre, et en un tiers du temps qu'il faudrait pour transporter les mêmes articles entre le lac *Erié* et le port de *New-York*.

2. Que malgré les avantages bien supérieurs qu'offrent les canaux du *Canada* pour le transport des produits et des marchandises entre les lacs de l'ouest et les différents ports de l'Atlantique, un baril de farine se transporte aujourd'hui du lac *Erié* à *Liverpool* à moindres frais par la voie de *New-York* que par celle de *Québec*—circonstance due à la différence dans les prix des frets de traversée de l'Océan, qui fait que le trafic du *St. Laurent* a été détourné vers l'*Hudson*, ainsi que le

Licences pour exploiter les mines.

Appendice (U.)

Pétition d'A. Douglas et autres.

Cinquième rapport du comité des ordres permanents.

Pétitions renvoyées à des comités.

Université de Toronto, collège et école de grammaire du Haut-Canada.

Chemin de fer du fort Erié jusqu'à Brantford.

Bill relatif à l'emplacement du palais de justice de Hamilton.

Bill relatif aux compagnies à fonds social, (B.-C.)

Vaisseaux à vapeur entre la Grande-Bretagne et l'Amérique B. N.

démontrent les montants relatifs des taux perçus sur les deux routes, l'un étant de £750,000, et l'autre seulement de £60,000 à peu près.

3. Que le bas prix des frets de traversée de *New-York* à *Liverpool*, doit être attribué en grande partie à l'aide libéralement accordée par les Gouvernements de la *Grande-Bretagne* et des *Etats-Unis* respectivement, en établissant les lignes de bateaux à vapeur de *Cunard* et de *Collins*, aussi bien qu'aux sommes considérables qui sont annuellement payées pour le transport des malles reçues et expédiées des *Etats-Unis* par ces bateaux à vapeur.
4. Que les bateaux à vapeur en question transportent les passagers et les articles d'un faible poids entre les ports que reliaient autrefois ensemble les différentes lignes de paquebots; forçant ainsi ces bâtiments à entrer dans le trafic ordinaire des transports, et fournissant par là de plus grandes facilités pour le transport des émigrés et des marchandises à *New-York*, et leur permettant de prendre en retour des chargements de produits à des prix purement nominaux,—circonstances qui se réunissent en faveur de *New-York* et du canal *Erié*, au préjudice de *Québec* et de la route du *St. Laurent*.
5. Que la distance de *Liverpool* au détroit de *Belle-Isle* est d'environ 2000 milles;—au port de *Sidney*, dans l'île du *Cap Breton*, 2400 milles;—de là à *Québec*, par la première de ces routes, 600 milles, et par la dernière, 550 milles; donnant pour distance totale entre *Québec* et *Liverpool*, de 2600 à 2950 milles,—tandis que la distance, savoir, la largeur de l'Océan entre *New-York* et *Liverpool*, dépasse 3000 milles.
6. Que la diminution du voyage de mer d'environ un tiers de la distance totale permettrait à des bateaux à vapeur de porter le double de fret avec moitié moins de combustible,—que les dangers du voyage par mer seraient diminués par la facilité de la navigation le long de la rive nord du *St. Laurent* (qui en outre présente partout de bons ports) ce qui diminuerait encore le temps nécessaire pour faire la traversée.
7. Que pendant l'hiver, c'est-à-dire, pendant cinq mois de l'année, la route pourrait aboutir à *Halifax* ou *St. André*, dans le *Nouveau-Brunswick*, ou à quelque autre port entre lequel et le *Canada* une communication directe pourrait être ouverte subséquemment au moyen d'un chemin de fer.
8. Que l'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur entre la *Grande-Bretagne* et l'*Amérique Septentrionale Britannique*, offrirait, de l'avis de cette Chambre, de plus grandes facilités pour le commerce entre la *Grande-Bretagne* et les états du nord et de l'ouest, et les possessions coloniales qui bordent la vallée du *St. Laurent*, que ne peut en offrir le port de *New-York*; d'autant plus que les émigrés, les marchandises et les produits peuvent être transportés plus rapidement, et par la voie du *St. Laurent*, à moindres frais, et il est probable qu'avant longtemps la même ligne procurera aussi de plus grandes facilités pour le transport des malles.
9. Que, pour réaliser les vues énoncées dans les résolutions qui précèdent, une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, pour la prier d'accorder, pour l'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur entre la *Grande-Bretagne* et *Québec* et l'*Amérique Septentrionale Britannique*, la même aide et le même encouragement qui sont maintenant accordés à la "ligne *Cunard*," à la condition que la Législature Provinciale accordera aux bateaux à vapeur projetés la même aide que le Gouvernement Américain accorde à la ligne de bateaux à vapeur transatlantique de *Collins* partant du port de *New-York*, avec tels régle-

ments que le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Provincial croiront les plus propres à réaliser le but désiré.

Ordonné, Que M. *Richards* ait la permission d'introduire un bill pour étendre les dispositions de l'acte concernant les débiteurs insolubles, et pour venir en aide à certaines personnes y dénommées.

Bill relatif aux débiteurs insolubles.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le vingt-quatre du courant.

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'École de médecine de *St. Laurent* à *Montréal*.

Bill relatif à l'École de médecine de St. Laurent.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour prolonger le délai fixé pour le paiement des honoraires sur les patentes de la couronne, et pour d'autres fins y mentionnées.

Bill relatif aux patentes des terres de la couronne.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le vingt-quatre du courant.

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour naturaliser *Ira Gould*, et autres, et pour d'autres fins.

Bill pour naturaliser Ira Gould et ses fils.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. *Lyon*, secondé par M. *Malloch*, **Résolu**, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Chambre, par l'officier qu'il appartient, un état indiquant quelle partie du revenu provenant des honoraires reçus par les clercs et députés-clercs de la Couronne, des plaids de la cour du banc de la Reine et des plaids communs, en vertu de la 12^e Vict., chap. 63, provient de la cour des plaids communs, et les affaires qui se font dans la dite cour.

Cours des plaids communs.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que M. *Taché* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous.

Bill relatif à l'incorporation des pilotes de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Chabot* ait la permission d'introduire un bill pour amender les actes pour fournir de l'eau à la cité de *Québec* et aux environs.

Bill relatif à l'aqueduc de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Lacoste* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui pourvoit à la formation de compagnies à fonds commun pour l'établissement de manufactures, et autres fins.

Bill relatif aux compagnies à fonds social pour établir des manufactures.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie d'assurance de l'*Ouest*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Robinson* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les cours du banc de la Reine des plaids communs et de chancellerie, dans la province du *Canada*, à admettre *Edward Taylor Dartnell* à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Robinson* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les cours de loi commune et d'équité dans le *Haut-Canada*, dans leur discrétion, à admettre d'*Alton McCarthy* à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Fergusson* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la collection des arrérages de taxes imposées par un certain règlement du ci-devant district de *Wellington*, et faire disparaître certains doutes relatifs à la validité du dit règlement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Lyon* ait la permission d'introduire un bill pour régler le taux de la rémunération que les propriétaires de moulins pourront exiger dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Ross* ait la permission d'introduire un bill pour amender les actes pour la conservation du gibier et des oiseaux sauvages y mentionnés, en ce qui regarde le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui crée des salaires au lieu et place des honoraires perçus dans certains cas, dans le *Bas-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général *La Fontaine* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. *Scott*, de *Bytown*, du comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender les actes de recensement, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit:—

- Résolu,** Qu'il est expédient de faire un recensement général de cette province au commencement l'année 1852, et en l'année 1860, et ensuite, de dix ans en dix ans.
- Résolu,** Qu'il est expédient que ce recensement soit fait sous la direction du bureau d'enregistre-

ment et de statistique, qui devrait être autorisé à adresser les instructions convenables aux personnes employées pour le faire, ainsi que les formes qu'elles devront suivre,—ces formes devant comprendre les renseignements indiqués sous les différents chefs énumérés dans les cédules des actes actuels, avec les autres renseignements que le dit bureau croira utiles de réunir, et de fournir aux personnes chargées de faire le dit recensement.

- Résolu,** Qu'il est expédient que le dit recensement soit fait sous la direction d'officiers de recensement qui devront être nommés dans les divers comtés de la province (à part des cités et villes incorporées), et dans les différentes cités et villes incorporées.
- Résolu,** Qu'il est expédient que ces officiers de recensement soient autorisés à nommer un ou plusieurs recenseurs dans chaque paroisse, township ou municipalité, et dans chaque quartier des cités ou villes incorporées, et à diviser toute paroisse ou township, municipalité ou quartier en deux ou plusieurs divisions de recensement, chaque fois qu'ils le jugeront expédient; le préfet, geolier ou autre officier chargé de la garde d'un pénitencier, d'une prison ou maison de correction ou autre lieu de détention, étant d'office recenseur de l'établissement confié à sa garde.
- Résolu,** Qu'il est expédient que les dits recenseurs agissent d'après les instructions, et sous la direction des dits officiers de recensement respectivement, et leur adressent leurs rapports; et que les dits officiers de recensement, après les avoir révisés, et corrigé les omissions et erreurs manifestes qui s'y trouveront, les transmettent au bureau d'enregistrement et de statistique, où ils serviront à la compilation de tableaux et des résumés.
- Résolu,** Qu'il est expédient que chacun des dits officiers de recensement reçoive à même les fonds consolidés du revenu de cette province une rétribution pour leurs services, n'excédant pas douze chelins et demi pour chaque journée pendant laquelle ils seront réellement occupés à remplir leurs fonctions officielles; et que chaque recenseur reçoive sur le même fonds une rétribution pour ses services n'excédant pas les taux suivants, savoir:—au taux de dix chelins pour chaque cent personnes dont il aura fait rapport, lorsque ces personnes habiteront les campagnes; mais avec pouvoir, pour le dit bureau, d'augmenter le dit taux jusqu'à une somme n'excédant pas quinze chelins pour chaque cent personnes rapportées, dans les cas où, à raison de la dissémination des habitations, il sera d'avis que cette addition doit être faite à la rétribution; et à une somme n'excédant pas vingt chelins pour chaque cinquante personnes lorsque la population n'excédera pas trois cents personnes sur une surface de dix milles quarrés, en proportionnant autant que possible cette rétribution au travail du recenseur; et lorsque ces personnes résideront dans une cité ou ville incorporée, alors au taux ci-dessus pour les premières trois mille personnes dont il fera rapport, et au taux de dix chelins pour chaque trois cents personnes apportées par lui au-dessus de trois mille.
- Résolu,** Qu'il est expédient que des résumés des dits rapports, et des comptes détaillés des dépenses encourues pour faire le recensement, soient soumis au Parlement Provincial à sa prochaine session.
- Résolu,** Qu'il est expédient de faire reviser les dispositions de l'acte de la province du *Haut-Canada* qui pourvoit à l'enregistrement des ma-

Bill pour incorporer la compagnie d'assurance de l'*Ouest*.

Bill relatif à *E. Dartnell*.

Bill relatif à *A. McCarthy*.

Bill relatif à certains arrérages de taxes dans le district de *Wellington*.

Rémunération] des propriétaires de moulins, (H.-C.)

Bill pour amender les actes concernant le gibier sauvage.

Bill pour amender l'acte réglant le salaire des officiers de justice.

Actes du recensement.

riages dans cette partie de la province, en ayant un rapport quelconque avec cet enregistrement.

9. *Résolu*, Qu'il est expédient d'amender les actes actuels de recensement, 4 et 5 *Vict.*, chap. 42, et 10 et 11 *Vict.*, chap. 14, conformément aux résolutions précédentes.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Qu'il soit permis d'introduire un bill basé sur les dites résolutions, et que M. le solliciteur-général *Drummond* et l'honorable M. *Hincks* le préparent et l'introduisent.

Bill relatif à l'inspection du bois de construction.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui règle l'inspection et le mesurage du bois de construction, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill relatif aux déprédations, etc., commises par les gens de cages.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour donner un recours plus efficace aux personnes qui souffrent des déprédations et des empiétements commis par les gens de cages, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bill relatif à l'administration du pénitencier.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux régler et administrer le pénitencier provincial, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif aux maisons de correction et aux maisons de détention.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un meilleur mode de discipline et pour pourvoir à une administration plus économique des prisons, ainsi qu'à la construction et entretien de deux maisons de correction pour les jeunes délinquants, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif au paiement des petits jurés, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir au paiement des petits jurés dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Richards*, M. *Wilson*, M. *Sherwood*, de *Brockville*, M. *Smith*, de *Durham*, M. *Burrill*, l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, et M. *Morrison*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux actions mixtes et réelles, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi du *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles ou mixtes peuvent être intentées, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à demain.

Bill relatif aux compagnies à fonds social, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte intitulé ; " Acte pour amender la formation de compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres travaux, dans le *Haut-Canada*," et pour en étendre les dispositions, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill pour amender l'acte relatif au recensement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour faire le recensement de cette province, et obtenir des renseignements statistiques en icelle, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif aux honoraires des juges de paix, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le *Haut-Canada*, et pour abroger l'acte du *Haut-Canada*, passé dans la quatrième an-

née du règne de *Gaillaume Quatre*, chapitre dix-sept, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives à l'intérêt de l'argent, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi le vingt-cinq du courant, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour confirmer les décrets, ordres et procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, dans certains cas, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dette dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser et contraindre les témoins dans les actions civiles, à comparaître devant les cours de juridiction compétente, en quelque part de la province qu'ils soient domiciliés, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'exécution des jugements dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour rendre exécutoire les jugements de la cour provinciale du district inférieur de *St. François*, et pour transférer les records de la dite cour en la cour de circuit de *Sherbrooke*, et un autre bill, avec une instruction au dit comité.

Ordonné, Qu'il soit une nouvelle instruction au dit comité de réunir les dits bills en un seul, s'il le trouve expédient.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour permettre aux créanciers de saisir les biens des débiteurs qui sont sur le point de laisser la province, dans les affaires au-dessus de dix louis, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mercredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative aux apprentis et mineurs, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Stevenson*, M. le solliciteur-général *Macdonald*, M. *Burrill*, M. *Seymour*, et M. *Boulton*, de *Toronto*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation du barreau du *Bas-Canada*, et un certain acte y mentionné, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Christie*, l'honorable M. *Badgley*, l'honorable M. *Chabot*, M. *Lemieux* et M. *Polette*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour mieux administrer les biens des personnes décédées, étant lu ;

Bill pour amender les lois relatives à l'intérêt de l'argent.

Bill relatif aux décrets et ordres judiciaires dans la cour de chancellerie, (H.-C.)

Bill relatif à l'emprisonnement pour dette, (H.-C.)

Bill relatif à la comparution des témoins.

Bill relatif à l'exécution des jugements, (B.-C.)

Bill relatif à la saisie des biens des débiteurs.

Bill relatif aux apprentis et mineurs.

Bill relatif au barreau du *Bas-Canada*.

Bill relatif aux biens des personnes décédées.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser la tenue annuelle d'un second terme de la cour supérieure du district de *Gaspé*, aussitôt que les grands jurés auront représenté ce terme comme nécessaire, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. le solliciteur-général *Macdonald* a pris le fauteuil du comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. le solliciteur-général *Macdonald* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour améliorer la loi relative à la preuve, dans *le Haut-Canada*," étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le premier et second rapports du comité permanent des impressions, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour défendre les enterrements dans les édifices consacrés au culte public, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi, le sept de juillet prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender ultérieurement l'administration de la loi criminelle, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever tout doute quant au droit des corporations municipales d'acquérir des travaux publics en dehors des limites de telles municipalités, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour rendre compulsoire l'enregistrement des titres et instruments qui créent des dettes en faveur de la Couronne, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter la négociation des billets promissoires et des lettres de change, et pour les soustraire, sous certaines restrictions, à l'opération des lois contre l'usure, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui continue et amende l'ordonnance concernant l'érection des paroisses et la construction et réparation des églises et cimetières dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la construction d'un canal, aux fins de relier les lacs *Supérieur* et *Huron*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi, le vingt-cinq du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour réprimer plus efficacement l'intempérance dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Gugy*, M. le solliciteur-général *Drummond*, M. *Jobin*, M. *DeWitt* et M. *McConnell*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régulariser le bureau des greffiers des assises dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour réduire les frais de justice et établir un tarif d'honoraires pour les cours supérieures de loi dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et étendre la loi concernant le recours de *replevin* dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Lyon*, M. *Richards*, M. le solliciteur-général *Macdonald*, l'honorable M. *Macdonald*, et M. *Sherwood*, de *Toronto*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'émanation de commissions, aux fins d'interroger les témoins et prendre et recevoir les témoignages dans les poursuites en loi maintenant pendantes, et qui pourront être intentées dans les diverses cours de record dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever et expliquer les doutes qui existent au sujet de certains actes passés pour l'amélioration de la rivière du *Chêne*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mettre à part certaines terres dans le *Bas-Canada*, pour l'usage des Sauvages de cette partie de la province, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi, le vingt-quatre du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à ce que les compagnies de chemins incorporées ne laissent pas leurs chemins en mauvais état de réparation, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'accomplissement des devoirs de juges de paix hors des sessions, en ce qui concerne les ordres et convictions sommaires, étant lu ;

Bill relatif aux lacs *Supérieur* et *Huron*.

Bill pour réprimer l'intempérance.

Bill pour régulariser le bureau des greffiers des assises, (H.-C.)

Bill relatif aux frais de justice, (H. C.)

Bill relatif au recours de *Replevin*.

Bill relatif aux commissaires pour interroger les témoins.

Bill relatif à la Rivière du *Chêne*.

Bill pour mettre à part certaines terres pour les Sauvages.

Bill relatif aux compagnies de chemins incorporées.

Bill relatif aux convictions sommaires devant les magistrats.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

Bill relatif aux personnes accusées d'offenses criminelles.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'accomplissement des devoirs des juges de paix hors des sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses criminelles, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

Bill relatif à l'ancien arpentage de Gwillimbury-Ouest.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour réunir les terres comprises dans l'ancien arpentage de Gwillimbury-Ouest, dans le comté de Simcoe, au township voisin de Gwillimbury-Est, dans le comté de York," étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cartier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Cartier* a fait rapport, que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau,

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mercredi, le vingt-cinq du courant.

Bill relatif au maintien du bon ordre dans les églises.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte du Bas-Canada, passé pour le maintien du bon ordre dans les églises et autres places de culte public, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith*, de *Wentworth*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill relatif à la profession médicale, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province à l'époque où le dit acte est devenu loi, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Bill relatif à la compagnie d'assurance mutuelle, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser l'établissement d'une seconde compagnie d'assurance mutuelle contre le feu pour les cantons ruraux des comtés du Bas-Canada, dans lesquels il se trouve des villes et des cités considérables, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Jobin*, l'honorable M. *Chabot*, M. *Cartier*, M. *Mongenais* et M. *Lemieux*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux assemblées des parents et amis.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de parents et amis, dans certains cas, sans l'autorisation spéciale d'un juge, et pour d'autres fins, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de M. *Lacoste*, l'honorable M. *Chabot*, M. *Jobin*, M. *Cartier*, M.

Guillet, M. *Armstrong* et M. *Laurin*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régler la distribution des biens meubles des personnes qui décèdent intestates dans le Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régler les procédures et la juridiction des cours dites "probate et surrogate," dans le Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour assujétir certains meubles et effets à la saisie-exécution dans le Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

M. *Richards* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Burnitt*, *Christie*, *Crysler*, *Fortier*, *Guillet*, *La-Terrière*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Sir Allan N. MacNab*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Meyers*, *Notman*, *Richards*, *Sanborn*, et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *DeWitt*, *Fournier*, *Johnson*, *Lacoste*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *Price*, *Robinson*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Stevenson*.—(15.)

Ainsi, elle a été résolu dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. *Malloch*, secondé par M. *Richards*,

La Chambre s'est ajournée.

Martis 17° die Junii :

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le rapport annuel de la société d'agriculture du Bas-Canada, et le rapport spécial de la société d'agriculture du comté de *Beauharnais*.

Pour les dits rapports, voir appendice (J.)

Aussi, état des affaires de la compagnie du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*, pour l'année 1850.

Pour le dit état, voir appendice (R.)

Et aussi, état des affaires de la banque de la cité, le 31 mai 1851.

Pour le dit état, voir appendice (I.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Boutillier*,—la pétition du conseil municipal du comté de *St. Hyacinthe* ; et la pétition de *P. C. Phaneuf* et autres, censitaires, de la paroisse de *St. Damase*, comté de *St. Hyacinthe*.

Bill relatif aux biens des personnes qui décèdent intestates.

Bill relatif à la cour de Probate et Surrogate (H.-C.)

Bill relatif à la saisie de certains effets dans le H.-C.

Ordres du jour remis.

Sociétés d'agriculture.

Appendice (J.)

Chemin de fer du lac Champlain et du St. Laurent.

Appendice (R.)

Banque de la cité.

Appendice (I.)

Pétitions présentées.

Par M. DeWitt,—la pétition du conseil municipal de la seconde division du comté de *Beauharnois*; la pétition de *Stephen H. Schuyler* et *Thomas Crawford*, du village de *Huntingdon*, comté de *Beauharnois*; et la pétition de *S. W. Gillett*, de la ville de *Constable*, dans l'état de *New-York*.

Par M. Johnson,—la pétition de *Peter M. Laurin*, écuyer, et autres, du township de *Calédonia*.

Par M. Letellier,—la pétition de *P. T. Dupont* et autres, de la paroisse de *St. Roch des Aulnets*, comté de *L'Islet*.

Par M. Lemieux,—la pétition des président, vice-président et directeurs de la société de construction de *Québec*.

Par M. Wilson,—la pétition de *Francis Nichol* et autres, du township de *Westminster*; la pétition de *Manley Dixon*, maire, et *Edward Handy*, secrétaire, au nom d'une assemblée de township des habitants de *Caradoc*; et la pétition de *Moses Loin* et autres, habitants de couleur de la ville de *London*.

Par M. Scott, du *Lac des Deux-Montagnes*,—la pétition de *Joseph Lefebvre*, de *Bellefeuille*, écuyer, et autres, de *St. Eustache*.

Par M. Mongenais,—la pétition de *L. M. Masson* et autres, censitaires et tenanciers de la paroisse de *St. Michel de Vaudreuil*, comté de *Vaudrenil*.

Par M. Laurin,—la pétition de *M. Couture*, écuyer et autres, de la paroisse de *St. Croix*, comté de *Lolbinière*; et la pétition de *Charles Benoit*, et autres, du *Bas-Canada*.

Par M. Taché,—la pétition de la société d'agriculture du *Bas-Canada*; et la pétition de la municipalité numéro un, du comté de *Rimouski*.

Par Sir *Allan N. MacNab*,—la pétition d'*Elizabeth R. Thomas*, et *Harriet Inson*, au nom de la société bienveillante des dames de la cité de *Hamilton*.

Par l'honorable M. *Macdonald*,—la pétition de *George Benjamin*, écuyer, grand-maitre de l'association loyale des orangistes de l'*Amérique Britannique du Nord*; la pétition de la sœur *Dupuis*, supérieure des religieuses de l'Hôtel-Dieu de l'hôpital de *Kingston*; et deux pétitions de l'université de *Queen's College* à *Kingston*.

Par M. *Cartier*,—la pétition du barreau du *Bas-Canada*, section du district de *Montréal*; la pétition de l'association bienveillante des pompiers de *Montréal*; et la pétition du maire et des échevins et citoyens de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition du révérend *H. J. Grasett*, A. M., président, au nom du comité de régio du dispensaire général et de l'hôpital de la maternité de *Toronto*, et de dame *Augusta Draper*, secrétaire du comité des dames de cette institution; la pétition de dame *Mary G. Sherwood*, et autres dames de la cité de *Toronto*; et la pétition de *Joseph D. Ridout* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Notman*,—la pétition de la municipalité du township de *Southwold*; la pétition de la municipalité du township de *Malahide*; et la pétition de la municipalité du township de *Yarmouth*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition de *Théophile Roy* et autres.

Par M. *Hopkins*,—la pétition de *W. McCay* et autres, du township de *Nelson*.

Par M. *Morrison*,—la pétition de *Thomas Graham* et autres, du township de *Gore* de *Toronto*.

Par M. *McConnell*,—la pétition d'*Ichabod Smith* et autres, syndics de l'académie de *Stanstead*.

Par l'honorable M. *Merritt*,—deux pétitions du conseil municipal des comtés unis de *Lincoln et Welland*.

Par M. le solliciteur-général *Drummond*,—la pétition du révérend *F. Perreault* et autres, commissaires d'écoles et autres, de la nouvelle paroisse de *Ste. Brigide de Monnoir*.

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition de la municipalité du township de *Dunwich*; et la pétition de *Thomas Jackson* et autres, du township de *Romney*, comté de *Kent*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition de *Martin McLeod*, paic-maitre à demi-paie du 25^e régiment.

Par M. *Dickson*,—la pétition de *James Miller* et autres, de la ville de *Niagara*.

Ordonné, Que le comité spécial nommé pour s'enquérir des causes qui ont empêché ou retardé l'établissement des townships de l'*Est* dans les districts des *Trois-Rivières*, *St. François* et *Québec*, ait le pouvoir de faire rapport de temps à autres.

Etablissement des townships de l'Est.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, pour prier leurs honneurs de permettre à *John Fennings Taylor*, écuyer, greffier, et *Robert Lemoine*, écuyer, assistant-greffier de leur honorable Chambre, de comparaître devant le comité permanent des impressions de cette Chambre, à dix heures du matin, vendredi prochain, pour être examinés devant le dit comité, au sujet de l'impression et de la distribution des statuts provinciaux.

Impression et distribution des statuts provinciaux.

Ordonné, Que M. *McLean* porte le dit message au Conseil Législatif.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre, Que ses adresses d'hier (que les documents qui y sont respectivement mentionnés puissent être mis devant la Chambre, avaient été présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle donnera des ordres en conséquence.

Réponses à des adresses.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Résolu, Que cette Chambre se forme ce jour en comité, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte qui accorde une liste civile à Sa Majesté, (9 *Vic.* chap. 114); et aussi, les actes 22 *Vic.*, chap. 63 et 64, dans la vue de réduire certains items dans la cédule du dit acte premièrement mentionné; et aussi, pour pourvoir au salaire des Orateurs des deux Chambres de la Législature Provinciale.

Liste civile.

Résolu, Que le temps pour l'introduction des bills privés soit prolongé jusqu'à lundi, le trente du courant.

Bills privés.

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Durham*, ait la permission d'introduire un bill pour abroger les dispositions qui limitent la distance entre le chef-lieu de comté et toute école de grammaire additionnelle dans le même comté dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif aux écoles de grammaire du (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par M. *Malloch*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette

Recensement (B.-C.)

Chambre, un état des différentes localités du *Bas-Canada*, dans lesquelles le recensement a été fait, conformément aux dispositions de l'acte 10 et 11 *Vict.*, chap. 14.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que l'honorable M. *Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac *Supérieur* et de l'*Océan Pacifique*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le vingt-cinq du courant.

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour établir des réglemens concernant les prêteurs et le prêt sur gages.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'établissement d'une société d'église de l'église unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans chaque diocèse de cette église dans le *Bas-Canada*, et pour d'autres fins relatives à la subdivision récente du diocèse de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Qu'il soit permis d'introduire un bill pour amender l'acte des héritiers et légataires dans le *Haut-Canada*, et que M. le solliciteur-général *Macdonald* et l'honorable M. *Price* le préparent et l'introduisent.

Ordonné, Que M. *Laurin* ait la permission d'introduire un bill pour expliquer certaines dispositions de l'acte qui règle l'inspection et le mesurage du bois de construction.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Polette* ait la permission d'introduire un bill pour remettre en force et amender l'acte qui a rapport à la commune de *Maskinongé*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de *Woodstock* et du lac *Erié*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour transporter à *Andrew Thompson*, une certaine réserve pour des chemins dans le township de *Woodhouse*, dans le comté de *Norfolk*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour fermer une partie d'*Ottawa Street*, dans le village de *Cayuga*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que Sir *Allan N. MacNab* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du *Canada-Ouest*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Hall* ait la permission d'introduire un bill pour indemniser les conseillers municipaux du comté de *Peterborough* et autres, des actes par eux faits, en vertu d'un certain règlement du conseil municipal du dit comté, lequel a été ensuite annulé.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Hall* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la vente d'une partie de la dotation de l'église de *St. Jean*, dans la ville de *Peterborough*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. le solliciteur-général *Drummond*, secondé par M. *Boutillier*,

Ordonné, Qu'il soit permis au comité spécial, sur la tenure seigneuriale du *Bas-Canada*, de faire imprimer, de temps à autre, les procédés du dit comité et les documents qui lui sont soumis, ou telle partie d'iceux que le comité jugera à propos, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable M. *Hincks* a présenté un bill pour pourvoir, d'une manière plus efficace, à faire le recensement périodique de la province, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Un bill grossoyé pour amender l'acte relatif à la maison de la *Trinité* de *Montréal*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général *LaFontaine* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui établit la cour du Banc de la Reine pour le *Bas-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable procureur-général *LaFontaine* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Drummond*, et la question ayant été mise, que le bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'acte qui établit la cour du Banc de la Reine pour le *Bas-Canada* ;" la chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général *LaFontaine* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif au chemin de fer du lac Supérieur et de l'Océan Pacifique.

Bill relatif aux prêteurs sur gages.

Bill relatif à la société de l'église d'Angleterre, (B.-C.)

Bill relatif aux héritiers et légataires.

Bill pour expliquer l'acte concernant le bois de construction.

Bill relatif à la commune de Maskinongé.

Bill relatif à la compagnie de Woodstock et du lac Erié.

Bill pour transporter un certain terrain à Andrew Thompson.

Bill pour former une certaine partie d'Ottawa Street dans Cayuga.

Bill relatif à l'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du Canada-Ouest.

Bill relatif à un statut du conseil municipal de Peterborough.

Bill relatif à l'église St. Jean de Peterborough.

Tenure seigneuriale.

Bill relatif au recensement.

Bill relatif à la maison de la Trinité de Montréal.

Bill pour amender l'acte relatif à la cour du banc de la Reine (B.-C.)

Bill relatif à la Rivière du Chêne.

Un bill grossoyé, pour lever et expliquer les doutes qui existent au sujet de certains actes passés pour l'amélioration de la rivière du Chêne, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'acte des municipalités (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte des municipalités du Bas-Canada," étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi, le premier de juillet prochain.

Bill relatif à la voierie, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte de voierie du Bas-Canada," étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi, le premier de juillet prochain.

Bill concernant les émigrés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la commutation de certains cautionnements requis en vertu de l'acte des émigrés, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois vendredi prochain.

Bill pour amender l'acte relatif au havre de Montréal.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour modifier et amender l'acte 13 et 14 Vict., chap. 97, pour l'amélioration et l'agrandissement du havre de Montréal, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

Bill relatif à la division territoriale, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que les différentes pétitions présentées à cette Chambre au sujet des divisions territoriales de la province du Haut-Canada, soient renvoyées au dit comité.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Seymour, et la question ayant été mise, Qu'il soit donné instruction au dit comité, de faire rapport qu'aucun comté ne soit divisé en vertu du dit bill, avant que les habitants du dit comité proposé ne se soient prononcés au poll, et qu'une majorité des habitants ait voté en faveur de la dite division ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de NORFOLK, Bouton, de TORONTO, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Hopkins, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Meyers, Sanborn, Seymour, Sherwood, de TORONTO, et Stevenson.—(16.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, Cartier, Chabot, Chauveau, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McFarland, Merrill, Morrison, Notman, Price, Prince, Ross, Scott, de BYTOWN, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché et Wilson.—(39.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La Chambre s'est alors formée en le dit comité.

M. Dumas a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Dumas a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau vendredi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Richards, secondé par M. Notman,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 18° die Junii ;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre un état des affaires de la compagnie d'assurance de Montréal, le 31 mai 1851.

Pour le dit état, voir Appendice (I.)

Compagnies d'assurance de Montréal.

Appendice (I.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. Sherwood,—la pétition du conseil du bureau de commerce de Toronto ; et la pétition de Messrs. Whittemore, Rutherford et compagnie, et autres, marchands, commerçants et autres, de la cité de Toronto.

Par M. Flint,—la pétition de Michael Brennan et autres, catholiques romains, de la ville de Belleville.

Par l'honorable M. Macdonald,—la pétition de J. Counter, écuyer, et autres, officiers et membres du comité de l'association des artisans de la cité de Kingston.

Par M. Hall,—la pétition du révérend William Macalister et autres, de port Sarnia.

Par M. Bell,—la pétition de la municipalité du township de Burgess.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De l'honorable Robert Jones et autres, demandant l'adoption de mesures pour soustraire les propriétaires de chemins et ponts à l'opération de l'acte impérial, 1 Vict. chap. 36, sect. 9, qui impose une pénalité contre toute personne chargée de la garde d'une barrière de péage qui exigera le péage de toute personne, cheval ou voiture employée au transport de la malle.

De la corporation de l'hôpital-général de Montréal, demandant l'allocation d'usage en faveur de la dite institution.

De Léonard Wilcox, de la cité de Toronto ; demandant une indemnité pour la perte d'un vaisseau et autres effets saisis par le collecteur des douanes du port de York (actuellement Toronto), dans l'année 1815.

Du conseil municipal du comté de Québec ; demandant que la Chambre ne procède pas maintenant sur le bill des municipalités ni sur le bill des chemins, maintenant devant la Chambre.

De J. G. Bowes, écuyer, et autres, de la cité de Toronto ; demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Toronto et Goderich.

De William P. Howland et autres, des townships de York et Etobicoke ; demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Toronto et Goderich, et que la charte de la compagnie du chemin de fer de Toronto et du lac Huron ne soit pas remise en vigueur, tel que demandé.

De David Currie et autres, du township de Mono, comté de Simcoe ; demandant une allocation pour ouvrir et améliorer un chemin depuis l'angle sud jusqu'à l'angle nord-ouest du dit township.

D'Olivier Plette et autres, de la paroisse de *St. Roch*, comté de *L'Islet*; demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis la ligne seigneuriale entre la dite paroisse et le fief *Réaume*, jusqu'à la ligne frontière.

Du révérend *Z. Sirois* et autres, de la paroisse de *St. Pierre*, rivière du Sud, comté de *L'Islet*; demandant une allocation pour un chemin.

De *John Gibson*, du township de *Grantham*, comté de *Lincoln*; demandant une indemnité pour les dépenses qu'il a faites en poursuivant et arrêtant un nommé *William McKenzie*, pour crime de faux.

De *James Benson* et autres, des comtés unis de *Lincoln*, *Haldimand* et *Welland*; demandant un acte d'incorporation, aux fins de les autoriser à acheter "les terres du canal *Welland*," entre *St. Catharine* et *Thorold*, et pour d'autres fins.

De *Joseph S. Armond* et autres, censitaires, du comté de *Montréal*; demandant l'adoption de mesures pour définir les droits des seigneurs, et abolir la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

De *M. Raymond* et autres, de la paroisse de *Longue-Pointe*, comté de *Montréal*; demandant la passation d'un acte pour amender l'acte 4 *Guill.* 4, chap. 33, de manière à autoriser l'établissement de compagnies rurales d'assurances mutuelles, sous certaines circonstances.

Du révérend *Louis Lefebvre* et autres, de la paroisse de *St. Geneviève*, comté de *Montréal*; demandant la passation d'un acte pour autoriser l'établissement d'une compagnie d'assurance mutuelle indépendante, dans le dit comté.

Du très-révérend *P. Billaudèle*, supérieur des ecclésiastiques du séminaire de *St. Sulpice*, à *Montréal*; et curé de la paroisse de *Montréal*; demandant que le bill pour prévenir les enterrements dans les édifices dédiés au culte public ne devienne pas loi, ou que le dit séminaire soit soustrait à son opération.

Du révérend *J. B. St. Germain*, président de l'académie industrielle, dans la paroisse de *St. Laurent*, comté de *Montréal*; demandant une allocation en faveur de cette institution.

De dame *Charlotte Elmsley* et autres, les dames de la cité de *Toronto*; demandant une allocation en faveur de l'asile des orphelins établi dans la dite cité.

Du révérend *H. J. Grasett* et autres, de la cité de *Toronto*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La maison d'industrie de la cité de *Toronto*."

De *W. C. Keele*, écuyer, procureur en loi, de la cité de *Toronto*; priant la Chambre de vouloir bien prendre quelques exemplaires de son ouvrage sur la loi criminelle, appelé "*Provincial Justice*," pour l'aider à défrayer les dépenses de la publication d'une nouvelle édition de cet ouvrage.

Du révérend *John Black* et autres, du village de *Napanee* et de ses environs; de *Matthew McElroy*, et autres, des townships de *Kingston* et *Portland*; de *John Ritchie*, et autres, du township de *Stirrington*; et du révérend *D. M. McAlcese*, et autres, du township de *Ramsay*; demandant l'adoption de mesures pour abolir tout travail le dimanche dans le département des postes.

De *C. H. Waterous*, ingénieur, de la ville de *Brantford*; demandant un acte pour le naturaliser comme sujet britannique.

De *John Watson*, senior, et autres, de la division ouest du comté de *York*; de la municipalité du township de *Chinguacousy*, division ouest du comté de *York*; demandant que le bill pour changer les divisions territoriales du *Haut-Canada*, en ce qui concerne la séparation de la dite division pour en former un nouveau comté, devienne loi avec un certain amendement.

De *Robert Dwyer*, junior, et autres, des townships de *Chinguacousy* et *Albion*, comté de *York*; demandant que le bill pour changer les divisions territoriales dans le *Haut-Canada*, en ce qui concerne la séparation de la division ouest du dit comté, pour en former un nouveau comté, ne devienne pas loi.

De *John McGill Chambers*, du township de *Montague*; demandant qu'il soit nommé des commissaires pour entendre les preuves, et régler définitivement la ligne limitrophe entre la quatrième concession du dit township et *Elmsley Nord*.

De sa grâce l'archevêque de *Québec*, et de monseigneur l'évêque de *Tloa*, son coadjuteur; demandant que le bill pour prévenir les enterrements dans les édifices dédiés au culte public ne devienne pas loi.

De demoiselle *Eliza Taylor*, secrétaire, au nom du comité des dames conduisant les affaires de l'asile des orphelins protestantes, à *Québec*; demandant une allocation en faveur de cette institution.

Du révérend *George Mackie*, D. D., et autres, le comité de régie des écoles nationales à *Québec*; demandant une allocation plus considérable en faveur de ces institutions.

Du conseil municipal du comté de *Norfolk*; demandant la passation d'un acte pour confirmer certains réglemens du ci-devant district de *Talbot*, notwithstanding les informalités qu'ils puissent contenir.

Ordonné, Que la pétition du révérend *H. J. Grasett* et autres, de la cité de *Toronto*; la pétition de *James Benson* et autres, des comtés unis de *Lincoln*, *Haldimand* et *Welland*; la pétition de la compagnie de l'aqueduc de la cité de *Kingston*; et la pétition du conseil municipal du comté de *Norfolk*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Pétitions renvoyées à des comités.

M. Fortier, du comité spécial nommé pour s'enquérir des causes qui empêchent ou retardent l'établissement des townships de l'*Est* dans les districts des *Trois-Rivières*, *St. François* et *Québec*, et faire rapport sur les moyens les plus propres à promouvoir la colonisation des dits townships, et autres ordres de renvoi; avec pouvoir de faire rapport de temps à autres, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu.

Premier rapport sur l'établissement des townships de l'*Est*.

Pour le dit rapport, voir appendice (V.)

Appendice(V.)

Ordonné, Que le dit rapport et les documents qui l'accompagnent soient imprimés en forme de pamphlet, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable *M. Sherwood*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le sixième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Sixième rapport du comité des ordres permanents.

Votre comité a examiné les pétitions de *George Crawford* et autres, et *Pierre Hébert* et autres, et il a trouvé dans chaque cas qu'avis suffisant a été donné.

La pétition de la société de l'église du diocèse de *Québec*, demandant la division de la dite corporation en deux sections pour les diocèses de *Montréal* et *Québec* respectivement. Votre comité ne croit pas qu'elle soit de nature à exiger la publication de l'avis.

Votre comité a pris de nouveau en considération cette partie de son troisième rapport relative à la pétition d'*Alexander Douglas* et autres, demandant un acte d'incorporation pour construire un pont suspendu sur la rivière *Niagara*, près de la traverse *Waterloo*. Il lui a été actuellement prouvé qu'un avis a été publié pendant le temps requis dans un journal de localité; mais l'avis n'est pas tout-à-fait conforme à la 65e règle, en autant qu'il déclare seulement que le pont projeté sera d'une hauteur suffi-

sante pour permettre à tous les vaisseaux de passer dessous, tandis que la règle veut que la hauteur soit particulièrement spécifiée; et de plus, il n'est fait aucune mention du taux des péages qui seront demandés par la compagnie. Votre comité pense qu'on pourrait remédier à ces défauts en établissant dans le bill que la hauteur du pont au-dessus de l'eau, et le taux des péages qui seront demandés, soient fixés par le Gouvernement Exécutif, et à ces conditions votre comité recommande respectueusement que l'avis soit considéré comme suffisant.

M. Mackenzie a présenté un bill pour pourvoir à la nomination des shérifs dans le *Haut-Canada*, au moyen d'élections périodiques par les francs-tenanciers; lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajournera à vendredi prochain.

Sur motion de **M. Leclerc**, secondé par **M. Lemieux**,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, une copie des dépêches qui peuvent avoir été échangées entre le Gouvernement Impérial et celui de cette province, au sujet de l'opportunité de rendre électif le Conseil Législatif de la province du *Canada*.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable **M. Boulton**, secondé par **M. Christie**,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, un rapport sous forme de tableau, indiquant les professeurs et autres personnes qui ont reçu des salaires ou autres émoluments de la ci-devant université de *King's College*, et les professeurs et autres personnes qui reçoivent des salaires de l'université de *Toronto*, jusqu'à ce jour, indiquant pour chaque année, le montant de leurs salaires et émoluments respectivement, le nombre des étudiants qui suivent chaque cours de lectures, et si ces étudiants ont été ou non immatriculés; le prix exigé de chaque étudiant, le nombre de lectures délivrées chaque semaine par chaque professeur, et le nombre des élèves qui assistent à chaque lecture; le revenu annuel de l'université, et si quelque partie, et quelle partie de la dotation a été employée à la dépense annuelle, et durant quelles années; et quelles sont les pensions qui sont accordées à même le fonds de l'université.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Message du Conseil Législatif, par **John Fennings Taylor**, écuyer, l'un des maîtres en Chancellerie:—
M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif permet à **John Fennings Taylor**, écuyer, greffier, et à **Robert Lemoine**, écuyer, assistant-greffier du Conseil Législatif, de comparaître devant le comité permanent des impressions de l'Assemblée Législative, à dix heures du matin, vendredi prochain, pour être examinés devant le dit comité, au

sujet de l'impression, et de la distribution des statuts provinciaux.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, Que **M. Morrison** ait la permission d'introduire un bill pour étendre la franchise élective.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que **M. McConnell** ait la permission d'introduire un bill pour amender et expliquer les actes des écoles maintenant en vigueur dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que **M. Ross** ait la permission d'introduire un bill pour rendre vacants les sièges des Membres de l'Assemblée Législative, dans certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que **M. Fourquin** ait la permission d'introduire un bill pour remettre en vigueur l'acte qui autorise les habitants de la seigneurie d'*Yamaska* à régler la dite seigneurie.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que **M. Laurin** ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les locataires à exercer leurs droits d'une manière plus sommaire et efficace, en certains cas, dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable **M. Hincks**, secondé par l'honorable **M. Price**,

Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, prononcé aux deux Chambres de la Législature Provinciale, soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit discours en considération.

Et le discours a été lu de nouveau.

L'honorable **M. Hincks** a proposé, secondé par l'honorable **M. Price**, que des subsides soient accordés à Sa Majesté.

Résolu, Que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération cette motion.

L'honorable **M. Hincks**, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, des tableaux du commerce et de la navigation de la province du *Canada*, pour l'année 1850.

Pour les dits papiers, voir appendice (A.)

Ordonné, Que la soixante-et-quatrième règle de cette Chambre soit mise de côté par rapport à la pétition du maire et des conseillers de la cité de *Québec*, relative à des arrérages de taxes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever tous les doutes quant au droit des sujets de Sa Majesté en *Canada*, de faire la pêche dans le golfe *St. Laurent*, de prendre possession à cette fin de toutes

Bill relatif à la franchise élective.

Bill pour amender les actes des écoles, (B.-C.)

Bill pour rendre vacants les sièges des membres en certains cas.

Bill relatif à la commune de Yamaska.

Bill relatif aux droits locataires, (B.-C.)

Considération du discours d'ouverture.

Commerce et navigation.

Appendice (A.)

Pétition de la corporation de Québec.

Bill relatif à la pêche du golfe St. Laurent.

Bill relatif à la nomination des shérifs, (H.-C.)

Ajournement.

Conseil législatif.

Universités de King's College et de Toronto.

Message du conseil.

Impression et distribution des statuts provinciaux.

les places non occupées sur la rive nord ou côte du *Labrador*, dans les limites de la province, et d'occuper celles qu'ils jugeront convenables et d'y exploiter librement les pêcheries, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bill relatif à la ligne de division entre le B. C. et le H.-C.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir et établir la ligne de division entre le *Haut* et le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

Bill relatif à l'administration du pénitencier.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux régler et administrer le pénitencier provincial, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

Bill relatif aux prisons et maisons de correction.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un meilleur mode de discipline, et pour pourvoir à une administration plus économique des prisons, ainsi qu'à la construction et entretien de deux maisons de correction pour les jeunes délinquants, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

Bill relatif aux déprédations, etc., par les gens de cage.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour donner un recours plus efficace aux personnes qui souffrent des déprédations et des empiétements commis par les gens de cages, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, M. *Lyon*, l'honorable M. *Chabot*, M. *Jobin*, M. *Armstrong*, l'honorable M. *Badgley* et M. *Scott*, de *Bytown*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux actions réelles ou mixtes, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi du *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles ou mixtes peuvent être intentées, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *McLean* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *McLean* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *McLean* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif aux compagnies à fonds social, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte, intitulé : "Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres travaux, dans le *Haut-Canada*," et pour en étendre les dispositions, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit une seconde fois lundi prochain.

Bill relatif à l'emprisonnement pour dette, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dette dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Bill relatif aux décrets de la

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour confirmer les décrets, ordres et procédures de la cour

de chancellerie du *Haut-Canada*, dans certains cas, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

cour de chancellerie, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender ultérieurement l'administration de la loi criminelle, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence formée en le dit comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois, vendredi prochain.

Bill relatif à la loi criminelle.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour rendre compulsoire l'enregistrement des titres et instruments qui créent des dettes en faveur de la couronne, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Armstrong* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Armstrong* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu vendredi prochain.

Bill relatif aux titres et instruments qui créent des dettes.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour mieux administrer les biens des personnes décédées, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Résolu, Que le bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, M. le solliciteur-général *Macdonald*, l'honorable M. *Macdonald*, M. *Richards* et M. *Burrill*, pour en faire rapport, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux biens des personnes décédées.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé :

"Acte pour améliorer la loi relative à la preuve dans le *Haut-Canada*," étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sanborn* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Sanborn* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Sanborn* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois vendredi prochain.

Bill relatif à la loi de la preuve, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill, pour amender l'acte qui continue et amende l'ordonnance concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des églises et cimetières, dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Bill relatif à l'érection des paroisses et la construction etc., des églises.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill, pour encourager et protéger la création de pouvoirs

Bill relatif aux pouvoirs d'Etat, (H.-C.)

d'eau pour les manufactures dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Boulton*, du comité spécial auquel ont été renvoyées les raisons du Conseil Législatif, remises à la conférence tenue le 12 de juin courant, par les délégués de la part de cet honorable corps, aux délégués nommés par votre honorable Chambre, relativement au message du Conseil Législatif du 4 du courant, concernant l'adresse conjointe des deux Chambres au sujet des droits sur les bois étrangers, — et aussi, les raisons communiquées par votre honorable Chambre au Conseil Législatif, dans une conférence antérieure sur le même sujet, avec instruction des recherches au sujet des précédents, et de rapporter aussi son opinion à votre honorable Chambre, à l'honneur de faire rapport :—

Que votre comité ne trouve pas, dans les journaux du Parlement Britannique durant plus de deux siècles (période suffisamment reculée dans l'opinion de votre comité pour faire des recherches), un seul cas où la Chambre des Lords ait nommé les Membres du Conseil Privé qui étaient Membres de cette Chambre, pour présenter, conjointement avec des Membres de la Chambre des Communes, une adresse au Souverain ; et pour plus grande sûreté, votre comité demande la permission d'annexer à son rapport, comme appendice, tous les précédents extraits sur ce sujet des journaux de la Chambre des Communes depuis l'année 1673 jusqu'à ce jour, lesquels ont, sans aucun doute, trait à des questions de relations entre les deux Chambres, de même nature que ceux que l'on pourrait trouver dans les journaux de la Chambre des Lords, si ces derniers se trouvaient dans la bibliothèque de l'une ou de l'autre Chambre ; et ces précédents feront voir que la règle invariable est, que quelque soit le nombre de Pairs que les Lords nomment pour présenter une adresse conjointe des deux Chambres, leurs Seigneuries désirent que les Communes choisissent un nombre proportionnel de leurs Membres pour les accompagner, lequel est toujours double du nombre des Pairs, excepté lorsque les Pairs nomment le Lord Chancelier seulement, et alors les Communes nomment leur Orateur seulement pour l'accompagner.

Votre comité est d'opinion, que bien que les Membres de l'une ou de l'autre Chambre aient, en diverses occasions, comme les précédents annexés à ce rapport le font voir, nommé quelques-uns de leurs Membres respectifs, sous leurs noms d'office pour porter une adresse conjointe au Souverain, cependant ces appellations n'étaient évidemment que la manière ordinairement employée dans le langage parlementaire, pour désigner avec plus de courtoisie les personnes que l'on voulait envoyer, et ne donnent nullement lieu d'inférer que c'était simplement le fonctionnaire et non l'individu que l'on choisissait dans sa capacité officielle pour remplir le devoir à lui assigné.

Le principe qui dirige à cet égard la manière de procéder dans la Chambre des Pairs et des Communes dans les rapports qu'elles ont entre elles, est de nommer dans la Chambre des Communes deux Membres pour un dans la Chambre des Pairs, et soit que les Membres soient ou ne soient pas désignés sous leur nom d'office, le nombre suit toujours dans la même proportion ; et c'est là le principe qui, dans l'opinion de votre comité, doit régler les rapports existant entre l'honorable Conseil Législatif et votre honorable Chambre ; et qui a été mis absolument de côté par la pratique irrégulière introduite depuis l'Union :—1^o. Parce qu'aucune des deux Chambres n'a connaissance officiellement du nombre de Conseillers Exécutifs qu'elle renferme dans son sein : 2^o. Parce que ce nombre varie constamment.

Que votre honorable Chambre soit aussi à blâmer en continuant cette pratique irrégulière que l'honorable Conseil Législatif l'a été en l'introduisant, c'est

là une chose que l'on ne saurait nier, pas plus que le fait que cette pratique est devenue plus générale qu'on ne le supposait d'abord, ainsi qu'il est allégué dans les raisons offertes à votre honorable Chambre par l'honorable Conseil Législatif, dans la dernière conférence ; cependant votre comité est d'opinion qu'aujourd'hui il est propos de revenir à la stricte pratique établie dans le Parlement Britannique où nous avons puisé notre manière de procéder en Parlement ; et votre comité à toute raison d'espérer que l'honorable Conseil Législatif voudra bien, dans sa sagesse, sans égard à la pratique irrégulière suivie par notre Parlement, acquiescer au désir qu'exprime votre honorable Chambre d'adhérer strictement aux précédents anglais.

Extraits des Journaux de la Chambre des Communes, indiquant le mode suivi pour présenter des adresses conjointes des deux Chambres du Parlement.

“ 27 mars 1673.

“ Un Message de la Chambre des Lords, par Sir *John Coell* et Sir *William Bevershaw* :—

“ M. l'Orateur,

“ Les Lords nous ont enjoint de vous informer, Que Sa Majesté a fixé trois heures de l'après-midi comme étant l'heure où elle recevra les comités des deux Chambres, à *Whitehall*, avec l'adresse des deux Chambres pour l'encouragement des manufactures de ce Royaume ; et la Chambre des Pairs a nommé à cette fin un comité de neuf Lords.

“ *Ordonné*, Que dix-huit Membres soient nommés pour former un comité aux fins d'accompagner le comité des Lords pour présenter l'adresse à Sa Majesté.

“ 15 mars 1688.

“ Un message de la Chambre des Lords :—

“ M. l'Orateur,

“ Nous sommes députés par les Lords pour informer cette Chambre, Que les Lords ont concouru dans l'adresse transmise par cette Chambre ; et qu'ils ont nommé deux Lords pour se rendre à *Hampton Court* et présenter cette adresse à Sa Majesté ; et que leurs Seigneuries désirent que cette Chambre nomme un nombre proportionnel de ses Membres pour les accompagner.

“ *Résolu*, Que quatre Membres de cette Chambre se rendent avec les Lords auprès de Sa Majesté avec l'adresse.

“ 31 mars 1756.

“ Un message de la Chambre des Lords :—

“ M. l'Orateur,

“ Les Lords nous ont enjoint d'informer cette Chambre, Que Sa Majesté a fixé deux heures, demain, comme étant l'heure où elle recevra l'adresse des deux Chambres du Parlement, à son palais *St. James* ; et leurs Seigneuries ont ordonné que le Lord Steward et le Lord Chamberlain se rendent avec icelle auprès de Sa Majesté de la part de la Chambre des Lords ; et désirent que cette Chambre nomme un nombre proportionnel de ses Membres pour les accompagner.

“ *Résolu*, Que quatre Membres de cette Chambre se rendent, avec les Lords mentionnés dans le dit message, auprès de Sa Majesté avec l'adresse.

“ 23 décembre 1708.

“ Un message de la Chambre des Lords :—

“ M. l'Orateur,

“ Nous sommes chargés par les Lords d'informer cette Chambre, Que Sa Majesté a fixé six heures, ce soir, comme étant l'heure où elle recevra l'adresse des deux Chambres, et qu'en raison des circonstances dans lesquelles Sa Majesté se trouve actuellement placée, leurs Seigneuries ont ordonné au Vice-Chancelier de se rendre seul auprès de Sa Majesté de la part de cette Chambre.

“ *Ordonné*, Que M. l'Orateur seul se rende alors auprès de Sa Majesté de la part de cette Chambre.

“ 27 janvier 1708.

“ Un message de la Chambre des Lords :—

“ M. l'Orateur,

“ Nous sommes chargés d'informer cette Chambre, Que Sa Majesté a fixé entre sept et huit heures, demain soir, pour recevoir, à *St. James*, l'adresse des deux Chambres; et qu'en raison des circonstances dans lesquelles Sa Majesté se trouve actuellement placée, leurs Seigneuries ont ordonné au Lord Chancelier de se rendre seul auprès de Sa Majesté, de la part de leur Chambre.

“ *Ordonné*, Que M. l'Orateur seul se rende alors auprès de Sa Majesté de la part de cette Chambre.

“ 2 mars 1708.

“ Un message de la Chambre des Lords :—

“ M. l'Orateur,

“ Nous sommes chargés par les Lords de vous informer que Sa Majesté a fixé demain à six heures du soir, pour recevoir à *St. James* l'adresse des deux Chambres; et qu'en raison des circonstances dans lesquelles Sa Majesté se trouve actuellement, leurs Seigneuries ont ordonné que le Lord Chancelier seul se rende auprès de Sa Majesté, de la part de leur Chambre.

“ *Ordonné*, Que M. l'Orateur se rende alors auprès de Sa Majesté de la part de cette Chambre.

“ 29 janvier 1789.

“ Un message de la Chambre des Lords :—

“ Les Lords ont enjoint, au Lord Président et au Lord du Secau Privé de se rendre auprès de Son Altesse Royale le Prince de *Galles* avec les diverses résolutions adoptées par les Lords et les Communes, aux fins de suppléer à l'absence de l'exercice personnel de l'autorité royale durant la maladie de Sa Majesté, de la part de leurs Seigneuries, et désirent que cette Chambre nomme un nombre proportionnel de ses membres pour les accompagner.

“ *Résolu*, Que quatre Membres de cette Chambre se rendent avec les Lords mentionnés dans le dit message, auprès de Son Altesse Royale le Prince de *Galles*, avec les dites résolutions.

“ Les Lords ont enjoint au Comte de *Waldegrave*, et au Comte d'*Aylesbury*, de se rendre auprès de Sa Majesté avec la résolution et l'adresse adoptée par les Lords et les Communes, concernant le soin à donner à la personne royale de Sa Majesté et à l'administration de la maison de Sa Majesté, de la part de leurs Seigneuries, et désirent que cette Chambre nomme un nombre proportionnel de ses Membres pour les accompagner.

“ *Résolu*, Que quatre Membres de cette Chambre se rendent avec les Lords mentionnés dans le dit message, auprès de Sa Majesté avec la dite résolution et adresse.

“ 8 juin 1801.

“ Un message de la Chambre des Lords :—

“ M. l'Orateur,

“ Les Lords nous ont enjoint d'informer cette Chambre, Que Sa Majesté a fixé demain à 2 heures pour recevoir l'adresse des deux Chambres du Parlement à son palais à *Kew*; et que leurs Seigneuries ont enjoint au Duc de *Portland*, et au Lord *Stewart* de la maison royale, de se rendre auprès de Sa Majesté avec la dite adresse de la part des Lords, et désirent que cette Chambre nomme un nombre proportionnel de ses Membres pour l'accompagner.

“ *Résolu*, Que quatre Membres de cette Chambre se rendent avec les Lords mentionnés dans le dit message auprès de Sa Majesté avec la dite adresse.

“ M. le secrétaire de la guerre rapporte à la Chambre, Que conformément à l'ordre d'hier M. *Abbott*, *Corry*, M. *Steele* et lui-même, se sont rendus au

près de Sa Majesté à *Kew*, où ils ont trouvé le Duc de *Portland*, et le Lord *Steward* de la maison royale, de la part de la Chambre des Lords, pour présenter l'adresse à Sa Majesté adoptée par les deux Chambres; et qu'ils l'ont présentée, et qu'il a plu à Sa Majesté de répondre qu'elle donnerait des ordres en conséquence.

“ 26 juin 1816.

“ Un message de la Chambre des Lords :—

“ M. l'Orateur,

“ Les Lords nous ont chargés d'informer cette Chambre, Que Son Altesse Royale le Prince Régent a fixé demain à 3 heures pour recevoir l'adresse des deux Chambres du Parlement, à *Carlton House*; et que leurs Seigneuries ont enjoint au Comte de *Stanhope* et au Lord *Callthorpe* de se rendre auprès de Son Altesse Royale avec icelle, de la part des Lords, et désirent que cette Chambre nomme un nombre proportionnel de ses Membres pour les accompagner.

“ *Résolu*, Que quatre Membres de cette Chambre se rendent avec les Lords mentionnés dans le dit message auprès de Son Altesse Royale le Prince Régent avec la dite adresse.

“ 1er juillet.

“ M. *Rose* fait rapport à la Chambre que conformément à son ordre de mercredi dernier, M. *Bathurst*, M. *Dundas*, M. *Peel* et lui-même se sont rendus auprès de Son Altesse Royale le Prince Régent, à *Carlton House*, où ils ont trouvé le Comte *Stanhope* et le Lord *Callthorpe* de la part de la Chambre des Lords, pour présenter à Son Altesse Royale l'adresse adoptée par les deux Chambres, et qu'ils ont présenté la dite adresse.

“ 20 juillet 1830.

“ Un message de la Chambre des Lords :—

“ M. l'Orateur,

“ Les Lords nous ont chargés d'informer cette Chambre, Que Sa Majesté a fixé jeudi prochain à 2 heures, à son palais de *St. James*, pour recevoir l'adresse des deux Chambres du Parlement et que leurs seigneuries ont enjoint au Lord *Stewart* et au Lord Chamberlain de la Maison Royale, de se rendre auprès de Sa Majesté avec la dite adresse de la part de leurs seigneuries, et qu'ils désirent que cette Chambre nomme un nombre proportionnel de ses Membres pour les accompagner.

“ *Résolu*, Que quatre Membres de cette Chambre se rendent avec les Lords mentionnés dans le dit message, auprès de Sa Majesté, avec la dite adresse.”

Extraits des journaux de l'Assemblée Législative du *Canada*, indiquant le mode suivi pour la présentation des adresses conjointes.

“ 20 août 1841.

“ Message du Conseil Législatif :—

“ *Ordonné*, Que l'Orateur de cette Chambre se rende auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'honorable Orateur de l'Assemblée Législative, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir l'adresse réunie des deux Chambres, avec les pétitions à Sa Majesté et aux deux Chambres du Parlement Impérial, au sujet des droits sur les bois, et pour les présenter.

“ *Ordonné*, Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative, par le maître en chancellerie, et qu'il lui soit enjoint de demander le concours de la dite assemblée, pour ce qui a rapport à son Orateur.

“ *Résolu*, Que cette Chambre concourt dans le message du Conseil Législatif, pour que l'Orateur de cette Chambre se rende auprès de Son Excellence avec la dite adresse.

“ 16 septembre 1841.

“ Message du Conseil Législatif:—

Ordonné, Que le maître en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, Que le Conseil Législatif a agréé à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de transmettre en Angleterre le bill passé dans les deux Chambres, intitulé: “ Acte pour disposer des terres publiques,” et a nommé les honorables messieurs *Sullivan* et *Morris*, pour être un comité de la part de l'Assemblée Législative, aux fins de se rendre auprès du Gouverneur-Général, pour savoir de Son Excellence quand il lui plairait recevoir la dite adresse.

“ **Résolu,** Qu'un comité de quatre Membres soit nommé de la part de cette Chambre pour accompagner le comité du Conseil Législatif avec la dite adresse.

“ 9 novembre 1843.

“ Message du Conseil Législatif:—

Ordonné, Que les maîtres en chancellerie se rendent à l'Assemblée Législative, et informent cette Chambre, Que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé demain, à deux heures, à la Maison du Gouvernement, pour recevoir les adresses des deux Chambres, et que le Conseil Législatif se propose d'être là à ce temps.”

L'Assemblée n'a passé aucune résolution à cet égard; mais le lendemain, M. l'Orateur fit rapport que “ les deux Chambres ” s'étaient rendues auprès de Son Excellence avec les dites adresses.

“ 3 mars 1845.

Ordonné, Que l'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, Que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé demain, à trois heures et demie, P. M., à l'Hôtel du Gouvernement, dans cette cité, pour recevoir les adresses des deux Chambres du Parlement au sujet de la langue française; et que le Conseil Législatif se propose de s'y rendre au temps fixé.”

L'Assemblée n'a passé aucune résolution à cet égard; mais le lendemain M. l'Orateur fit rapport que les deux “ Chambres se sont rendues auprès de Son Excellence,” avec les dites adresses.

“ 27 mars 1845.

“ Message du Conseil Législatif:—

Ordonné, Que l'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, Que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé demain, à trois heures P. M., à l'Hôtel du Gouvernement; comme le lieu où elle recevra les pétitions des deux Chambres à Sa Majesté et aux deux Chambres du Parlement Impérial, relativement à l'abrogation de ces dispositions de la 31^e clause de l'acte impérial 3^e et 4^e *Guillaume* 4, chap. 59, qui autorisent l'importation de certains effets dans des vaisseaux étrangers sur les eaux de l'intérieur; à l'extension des lois d'enregistrement du Royaume-Uni aux vaisseaux britanniques qui naviguent sur ces eaux; et au droit des personnes naturalisées par des actes provinciaux, de jouir des privilèges de sujets britanniques, en ce qui concerne le commerce et la navigation; et que le Conseil Législatif se propose de s'y trouver au temps fixé.”

“ 28 mars 1845.

“ Message du Conseil Législatif:—

“ M. l'Orateur a fait rapport que les deux Chambres s'étaient rendues auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec les dites adresses.

“ 29 mars 1845.

“ Message du Conseil Législatif:—

Ordonné, Que l'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, Que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé demain, à deux heures P. M., pour recevoir les adresses des deux Chambres au sujet de la capture et détention par le Gouvernement des *Etats-Unis*, en 1812, de la goëlette *Lord Nelson*, et qu'en conséquence de l'état avancé de la session, le Conseil Législatif a ordonné que tels Membres de cette Chambre qui se trouvent Membres du Conseil Exécutif, et eux seuls, se rendent alors auprès de Son Excellence de la part de cette Chambre.

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, de la part de cette Chambre, avec les adresses des deux Chambres, pour l'objet susdit.

“ 22 avril 1846.

“ Message du Conseil Législatif:—

Ordonné, Que l'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, Que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement a fixé demain, à une heure P. M., pour recevoir l'adresse des deux Chambres, au sujet de l'annexion des îles de la *Magdeleine*, à la province de l'île du *Prince-Edouard*, et que le Conseil Législatif a ordonné que tels Membres qui forment partie du Conseil Exécutif se rendent auprès de Son Excellence, au temps ci-dessus, de la part de cette Chambre.

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette province se rendent auprès de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, de la part de cette Chambre, demain, à une heure P. M., avec les adresses des deux Chambres, pour l'objet susdit.

“ 1^{er} juin 1846.

“ Message du Conseil Législatif:—

Ordonné, Que l'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, Que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé demain, à midi, pour recevoir les adresses des deux Chambres, au sujet de la ligne frontière entre cette province et la province du *Nouveau-Brunswick*, et qu'en conséquence de l'état avancé de la session, le Conseil Législatif a ordonné que tels Membres de cette Chambre qui forment partie du Conseil Exécutif, seuls, se rendent à ce temps auprès de Son Excellence, de la part de cette Chambre.

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec les dites adresses.

“ 8 juin 1846.

“ Message du Conseil Législatif:—

Ordonné, Que l'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, Que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé ce jour, à trois heures, P. M. pour recevoir les adresses des deux Chambres au sujet des malles expédiées de la

“ *Grande-Bretagne* et de cette province; et
 “ aussi, demandant la réduction des frais de port,
 “ et qu’en conséquence de l’état avancé de la ses-
 “ sion, le Conseil Législatif a ordonné que les
 “ Membres du Conseil Exécutif seuls se rendent
 “ auprès de Son Excellence, au temps ci-dessus,
 “ de la part de cette Chambre.

“ *Ordonné*, Que tels Membres de cette Chambre
 “ qui forment partie de l’honorable Conseil Exé-
 “ cutif de cette province, se rendent auprès de
 “ Son Excellence le Gouverneur-Général avec
 “ les dites adresses.

“ 6 juillet 1847.

“ Message du Conseil Législatif :—

“ Le Conseil Législatif informe cette Chambre,
 “ Que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé
 “ demain, à trois heures et demie de l’après-midi,
 “ pour recevoir les adresses des deux Chambres au
 “ sujet de la liste civile; et que le Conseil Législatif
 “ a ordonné que tels Membres qui forment partie du
 “ Conseil Exécutif se rendent auprès de Son Excel-
 “ lence au temps ci-dessus, de la part de cette Chambre.

“ *Ordonné*, Que tels Membres de cette Chambre,
 “ qui forment partie de l’honorable Conseil Exé-
 “ cutif de cette province, se rendent auprès de
 “ Son Excellence le Gouverneur-Général avec
 “ les dites adresses.

“ 23 juillet 1849.

“ Message du Conseil Législatif :—

“ Le Conseil Législatif informe cette Chambre, Que
 “ Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé lundi
 “ prochain, à une heure de l’après-midi, pour rece-
 “ voir les adresses réunies des deux Chambres au
 “ sujet des lois de navigation en autant qu’elles con-
 “ concernent ou affectent cette colonie, et que le Conseil
 “ Législatif a ordonné que tels Membres de cette
 “ Chambre qui forment partie du Conseil Exécutif se
 “ rendent auprès de Son Excellence au temps ci-des-
 “ sus, de la part de cette Chambre.

“ *Ordonné*, Que tels Membres de cette Chambre
 “ qui forment partie de l’honorable Conseil Exé-
 “ cutif de cette province, se rendent auprès de
 “ Son Excellence le Gouverneur-Général avec
 “ les dites adresses.

“ 30 janvier 1849.

“ Message du Conseil Législatif :—

“ Le Conseil Législatif informe cette Chambre,
 “ Que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé
 “ demain à une heure P. M. pour recevoir les adresses
 “ des deux Chambres au sujet des lois de navigation,
 “ et que le Conseil Législatif a ordonné que les Mem-
 “ bres du Conseil Exécutif de cette Chambre se ren-
 “ dent auprès de Son Excellence, à l’heure indiquée
 “ de la part de cette Chambre.

“ *Ordonné*, Que les Membres de cette Chambre
 “ qui forment partie de l’honorable Conseil Exé-
 “ cutif de cette province, se rendent auprès de
 “ Son Excellence avec la dite adresse.

“ 14 mai 1849.

“ Message du Conseil Législatif :—

“ Le Conseil Législatif informe cette Chambre,
 “ Que Son Excellence le Gouverneur-Général a fixé
 “ demain, à deux heures de l’après-midi, pour rece-
 “ voir l’adresse des deux Chambres au sujet du bill
 “ passé durant la présente session, intitulé: “ Acte
 “ pour réaliser un revenu de cent mille louis à même
 “ les terres publiques du *Canada*, pour les fins de
 “ l’instruction élémentaire,” et que le Conseil Légis-
 “ latif a ordonné que les Membres du Conseil Exécu-
 “ tif, qui sont Membres de cette Chambre, se rendent
 “ auprès de Son Excellence au temps indiqué de la
 “ part de cette Chambre.

“ *Ordonné*, Que tels Membres de cette Chambre
 “ qui forment partie de l’honorable Conseil Exé-
 “ cutif, se rendent auprès de Son Excellence le
 “ Gouverneur-Général avec la dite adresse.”

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill
 pour autoriser la compagnie du chemin de fer du *St.*
Laurent et du lac *Champlain* à faire un chemin d’em-
 branchement jusqu’à la ligne provinciale, à l’est de la
 rivière *Richelieu*, et construire un pont sur la dite ri-
 vière, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois,
 et renvoyé au comité permanent des chemins de fer
 et lignes télégraphiques.

Bill relatif à
 l’embranchement
 du chemin de fer d.
St. Laurent et
 du lac *Cham-*
plain.

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill
 pour investir *James M. Andrews* et autres, d’une cer-
 taine réserve pour faire un chemin dans le township
 de *Hope*, dans le comté de *Durham*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois,
 et renvoyé au comité permanent des divers bills
 privés.

Bill pour in-
 vestir *James*
M. Andrews
 d’un certain
 terrain réservé
 pour un che-
 min.

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill
 pour incorporer la compagnie du chemin de fer de
 jonction de *Kingston* et *Toronto*, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi
 prochain.

Bill relatif à la
 compagnie du
 chemin de fer
 de *Kingston* et
Toronto.

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill
 pour prévenir le sacrifice inutile des propriétés ven-
 dues en vertu d’un writ d’exécution dans le *Haut-*
Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde
 fois.

M. Smith, de *Durham*, a proposé, secondé par *M.*
Smith, de *Wentworth*, et la question ayant été propo-
 sée, Que le bill soit renvoyé à un comité spécial,
 composé de *M. le solliciteur-général Macdonald*, *M.*
Smith, de *Wentworth*, *M. Richards*, *M. Wilson* et le
 moteur, pour en faire rapport avec toute la diligence
 convenable, avec pouvoir d’envoyer quérir personne
 papiers et records.

M. Lyon a proposé en amendement à la question,
 secondé par *M. Dickson*, Que les noms de l’honorable
M. Cameron, de *Cornwall*, et de l’honorable *M. Sher-*
wood, soient ajoutés au dit comité.

La question ayant été mise sur l’amendement, la
 Chambre s’est divisée :

Pour, 12.

Contre, 15.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :—Elle
 a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, Qu’il soit donné instruction au dit comité
 de retrancher le préambule à la sixième clause
 du dit bill.

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill
 pour amender l’acte concernant le chemin de la mon-
 tagne de *Sydenham*, et pour conférer à *George Rolph*,
 écuyer, ses hoirs et ayants-cause, certains privilèges y
 relatifs, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi
 prochain.

Bill pour
 amender l’acte
 du chemin de
 la montagne
Sydenham.

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill
 pour se dispenser d’un procès par jury, en certains
 cas, dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi
 prochain.

Bill relatif au
 procès par jury
 (H.-C.)

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour
 amender et refondre les lois pour la protection des
 magistrats et autres, dans l’exercice de leurs devoirs
 publics, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

Ordres remis. Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à vendredi prochain.

Alors, sur motion de M. Lyon, secondé par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 20° die Junii ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre, un état des affaires des branches canadiennes de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, le 2 juin, 1851.

Banque de l'Amérique Britannique du Nord.

Appendice (I.) Pour le dit état, voir appendice (I.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. De Witt,—la pétition de la municipalité du village de *Huntingdon* ; et la pétition de *Joseph T. Dutton*, principal de l'académie d'enseignement du jour et du soir et de pension, à *Montréal*.

Par M. Jobin,—la pétition du révérendissime évêque catholique romain de *Montréal* et autres, catholiques romain de *Montréal*.

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition de la faculté de médecine du collège *McGill* ; et la pétition de *P. P. Russell* et autres, membres des compagnies d'assurance mutuelle contre le feu de *Missiskoui* et *Rouville*.

Par M. Duchesnay,—la pétition du conseil municipal du comté de *Portneuf*.

Par l'honorable M. Chabot,—la pétition du révérend *Louis Proulx*, curé, et autres, marguilliers de la paroisse de *Notre-Dame de Québec*.

Par M. Fergusson,—la pétition du conseil municipal du comté de *Waterloo*.

Par l'honorable M. Sherwood,—deux pétitions du conseil du bureau de commerce de *Toronto*.

Pétitions lues. Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal du comté de *St. Hyacinthe* ; de *P. C. Phaneuf* et autres, censitaires de la paroisse de *St. Damase*, comté de *St. Hyacinthe* ; et de *L. M. Masson* et autres, censitaires et tenanciers de la paroisse de *St. Michel de Vaudreuil*, comté de *Vaudreuil* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour définir les droits des seigneurs, et abolir la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

Du conseil municipal de la seconde division du comté de *Beauharnois* ; demandant que le dit comté soit divisé en deux circuits, avec une cour dans le village de *Huntingdon*.

De *Stephen H. Schuyler* et *Thomas Crawford*, du village de *Huntingdon*, comté de *Beauharnois* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour les mettre en état d'obtenir le paiement d'une somme qui leur est due pour la construction d'un pont sur la rivière *Chateauguay*, suivant les termes d'un contrat passé sous l'autorité du ci-devant conseil de district, du district municipal de *Beauharnois*.

De *S. W. Gillett*, de la ville de *Constable*, dans l'Etat de *New-York* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour le mettre en état d'obtenir le paiement d'une somme qui lui est due pour la construction d'un pont à *De Wittville*, sur le chenal est de la rivière *Chateauguay*, ainsi que les chemins y conduisant,

suitant les termes d'un contrat passé sous l'autorité du ci-devant conseil de district du district municipal de *Beauharnois*.

De *Peter M. Laurin*, écuyer, et autres, du township de *Caledonia* ; demandant la passation d'un acte pour confirmer l'arpentage du dit township, suivant l'acte 59 *Geo. 3*, chap. 14.

De *P. T. Dupont* et autres, de la paroisse de *St. Roch des Aulnets*, comté de *L'Islet* ; demandant une allocation pour construire un quai près de l'église de la dite paroisse.

Des président, vice-président et directeurs de la société de construction de *Québec* ; demandant certains amendements à l'acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le *Bas-Canada*.

De *Francis Nichol* et autres, du township de *Westminster* ; demandant qu'il ne soit fait aucune division du comté de *Middlesex*, mais que dans le cas où ce comté serait divisé, il le soit par une ligne courant du nord au sud.

De *Moses Loin* et autres, habitants de couleur de la ville de *London* ; demandant l'adoption de mesures pour défendre les représentations des "*Ethiopean Minstrels*," ou autres grotesques représentations de cette nature.

De *Joseph Lefebvre de Bellefeuille*, écuyer, et autres, de *St. Eustache* ; demandant une allocation pour améliorer le chemin du township de *Wentworth* à la rivière à *Gagnon*.

De *M. Couture*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Croix*, comté de *Lotbinière* ; demandant une allocation pour achever le chemin du centre de la seigneurie de *St. Croix*.

De *Charles Benoit* et autres, du *Bas-Canada* ; demandant la passation d'un acte pour leur octroyer une compensation pour leurs services pendant la dernière guerre avec les *Etats-Unis*.

De la société d'agriculture du *Bas-Canada* ; demandant une allocation en sa faveur.

De la municipalité numéro un, du comté de *Rimouski* ; demandant une allocation pour ouvrir un chemin à travers les terres de la couronne, en arrière de la paroisse de l'île *Verte*, se terminant au lac *Témiscouata*.

De *George Benjamin*, écuyer, grand maître de l'association loyale des orangistes de l'Amérique Britannique du Nord ; demandant la passation d'un acte pour révoquer l'acte défendant les processions de parti dans certains cas.

De sœur *Dupuis*, supérieure de l'Hôtel-Dieu de l'hôpital de *Kingston* ; demandant une allocation en faveur du dit hôpital.

De l'université de *Queen's College*, à *Kingston* ; demandant une allocation en faveur de l'école de grammaire, en connexion avec la dite université, nommée "école de *Queen's College*," comme celle accordée aux lycées de *Montréal* et *Québec*.

De l'université de *Queen's College*, à *Kingston* ; demandant une allocation en faveur de la dite université.

Du barreau du *Bas-Canada*, section du district de *Montréal* ; demandant la révocation de la disposition légale qui confère aux juges de la cour supérieure le pouvoir d'établir, modifier et amender les tarifs des honoraires, et que ce pouvoir soit conféré au barreau du *Bas-Canada*.

De l'association bienveillante des pompiers de *Montréal* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

Du maire et des échevins et citoyens de la cité de *Montréal* ; demandant la passation d'un acte pour amender et refondre les actes qui incorporent la dite cité.

Du révérend *H. J. Grasett*, A. M., président, au nom du comité de régie du dispensaire général de

l'hôpital de la maternité de *Toronto*, et de dame *Augusta Draper*, secrétaire du comité des dames de cette institution; demandant une allocation en faveur de cette institution.

De dame *Mary G. Sherwood* et autres dames, de la cité de *Toronto*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Société de l'asile des orphelins et de secours aux femmes, *Toronto*."

De *Joseph D. Ridout* et autres, de la cité de *Toronto*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie hydraulique de *Toronto* et du lac *Simcoe*."

De la municipalité du township de *Southwold*; de la municipalité du township de *Malahide*; de la municipalité du township de *Yarmouth*; et de la municipalité du township de *Dunwich*; demandant que le comté de *Middlesex* soit divisé par une ligne courant de l'est à l'ouest, telle que proposée par le bill pour modifier les divisions territoriales du *Haut-Canada*.

De *Théophile Roy* et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin planchéié et macadamisé de *St. Athanase* et *Mont Johnson*."

De *W. McCay* et autres, du township de *Nelson*; demandant qu'il ne soit fait aucune division du comté de *Halton*, et que le dit comté reste uni au comté de *Wentworth*.

De *Thomas Graham* et autres, du township du *Gore* de *Toronto*; demandant que si la division du comté d'*York* est crue nécessaire, les dix townships de l'est de ce comté forment un nouveau comté, et que le reste forme le comté d'*York*.

De *Ichabod Smith* et autres, syndics de l'académie de *Stanstead*; demandant l'allocation annuelle ordinaire en faveur de cette institution.

Du conseil municipal des comtés unis de *Lincoln* et *Welland*; demandant un amendement à la loi de cotisation.

Du conseil municipal des comtés unis de *Lincoln* et *Welland*; demandant un amendement à l'acte 13 et 14 *Vic.* chap. 65, pour placer les licences d'auberges et les revenus qui en proviennent sous le contrôle des diverses corporations municipales.

Du révérend *F. Perrault* et autres, commissaires d'école et autres, de la nouvelle paroisse de *Ste. Brigitte de Monnoir*; demandant une allocation additionnelle pour le soutien des écoles de la dite paroisse.

De *Elizabeth R. Thomas* et *Harriet Inson*, au nom de la société bienveillante des dames de la cité de *Hamilton*; demandant une allocation en faveur de cette société.

De *Thomas Jackson* et autres, du township de *Romney*, comté de *Kent*; demandant la passation d'un acte pour constituer le dit township en une municipalité distincte, nonobstant son manque actuel de qualification.

De *Martin McCoad*, paye-maître, à demi-paie du 25^e régiment; demandant que sa réclamation pour des terres pour ses services militaires soit prise en considération.

De *James Miller* et autres, de la ville de *Niagara*; demandant un acte d'incorporation pour leur permettre de construire un canal pour des fins hydrauliques, à même le canal *Welland*, à l'embouchure de la rivière *Niagara*, près de la ville de *Niagara*.

Du conseil du bureau de commerce de *Toronto*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour mieux protéger le commerce du *Canada*.

De Messrs. *Whittemore*, *Rutherford* et compagnie, et autres, marchands, commerçants et autres, de la cité de *Toronto*; demandant la passation d'un acte pour expliquer ou amender l'acte des cours de division, pour autoriser la poursuite d'une personne dans le comté où la dette a été contractée par le défendeur, dans la dite poursuite.

De *Michael Brennan* et autres, catholiques romains de la ville de *Belleville*; demandant un amendement

à la dix-neuvième section de l'acte des écoles communes, afin de pourvoir plus efficacement à l'établissement d'écoles séparées dans certains cas.

De *J. Counter*, écuyer, et autres, officier et membres du comité de l'association des artisans de la cité de *Kingston*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour les protéger contre les dommages que leur fait éprouver le travail des détenus dans le pénitencier provincial.

Du révérend *William Macalister* et autres, de *Port Sarnia*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir le travail du dimanche dans le département des postes.

De la municipalité du township de *Burgess*; demandant la passation d'un acte pour faciliter la construction d'une branche principale de chemin de fer du nord, par la ligne de la rivière des *Oulaouais*, pour relier les cités de *Montréal* et *Kingston*.

Ordonné, Que la pétition de *W. C. Keele*, écuyer, procureur en loi de la cité de *Toronto*, soit renvoyée au comité spécial, nommé pour aider M. l'Orateur dans la direction de la bibliothèque parlementaire.

Bibliothèque

Ordonné, Que la pétition de *George Benjamin*, écuyer, grand maître de l'association loyale des orangistes de l'*Amérique Britannique du Nord*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression d'une pétition.

Ordonné, Que telle partie des pétitions de *B. Laisalle* et autres, de la ville des *Trois-Rivières*; d'*U. Belliveau*, écuyer, et autres, des townships d'*Artabaska*, *Chester* et *Warwick*, et du révérend *E. Chabot* et autres, des paroisses de *Bécancour*, *Ste. Gertrude* et autres lieux, dans le district des *Trois-Rivières*, qui se trouve relative à la colonisation des townships de l'Est, et qui indique l'endroit où l'on devrait ouvrir un chemin entre les dits townships et les seigneuries sur le fleuve *St. Laurent*, dans le comté de *Nicolet*, soit renvoyée au comité spécial nommé pour s'enquérir des causes qui empêchent ou retardent l'établissement des townships de l'Est, dans les districts des *Trois-Rivières*, *St. François* et *Québec*.

Townships de l'Est.

Ordonné, Que la pétition de *Joseph D. Ridout* et autres, de la cité de *Toronto*; la pétition de dame *Mary G. Sherwood* et autres dames de la cité de *Toronto*; et la pétition des président, vice-président et directeurs de la société de construction de *Québec*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Pétitions renvoyées à un com.

M. Lacoste, du comité spécial sur le bill pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de parents et amis, dans certains cas, sans l'autorisation spéciale d'un juge, et pour d'autres fins, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Bill relatif aux assemblées de parents et amis.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable *M. Boulton*, secondé par l'honorable *M. Sherwood*,

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le rapport du comité spécial, auquel ont été renvoyées les raisons du Conseil Législatif, remises à la conférence tenue le 12 de juin courant, par les directeurs de la part de leurs honneurs, aux directeurs nommés par cette Chambre, relativement au message du Conseil Législatif du quatre du courant, concernant l'adresse réunie des deux Chambres, au sujet des droits sur les bois étrangers, — et aussi, les raisons que cette Chambre a

Présentation des adresses conjointes.

communiquées au Conseil Législatif, à la première conférence sur le même sujet, avec une instruction de chercher des précédents, et de faire rapport aussi de ses opinions.

Résolu. Qu'il soit demandé une conférence avec l'honorable Conseil Législatif, aux fins de communiquer à leurs honneurs une copie du dit rapport.

Ordonné. Que l'honorable M. *Boulton* se rende au Conseil Législatif, et demande la dite conférence.

Septième rapport du comité des ordres permanents.

L'honorable M. *Sherwood*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition du révérend H. *Graselt* et autres, demandant un acte d'incorporation de la maison d'industrie de *Toronto*, et il est d'opinion qu'elle ne nécessite pas la publication de l'avis.

Ordres du jour remis en vigueur.

Ordonné. Que les ordres du jour qui étaient fixés pour hier, et qui ont été perdus par l'ajournement de cette Chambre, mercredi dernier, soient remis en vigueur et fixés comme ordres du jour pour lundi prochain.

Bill relatif au pont suspendu du fort Erié et Buffalo.

Ordonné. Que M. *McFarland* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu entre le *Fort Erié* et *Buffalo*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Bill relatif aux terrains réservés pour des chemins dans Caledonia.

Ordonné. Que M. *Johnson* ait la permission d'introduire un bill pour définir certains terrains réservés pour des chemins, dans le township de *Caledonia*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Bill relatif aux réglemens concernant les auberges.

Ordonné. Que M. le solliciteur-général *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour établir des réglemens concernant les auberges et autres lieux d'entretien public, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif à l'incorporation de Québec.

Ordonné. Que l'honorable M. *Chabot* ait la permission d'introduire un bill pour amender de nouveau les ordonnances qui incorporent la cité de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordres remis.

Ordonné. Que les ordres du jour soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de M. *Price*, secondé par M. *Hopkins*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunæ 23° die Junii ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre un état des affaires de la Banque de *Gore*, le 16 juin 1851.

Banque de Gore.

Pour le dit état, voir appendice (I.)

Appendice (I.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Pétitions présentées.

Par M. *De Witt*,—la pétition de *John Fitzpatrick* et autres, des paroisses de *St. George de Henryville*, et *St. Grégoire*, comté de *Rouville*.

Par M. *Gugy*,—la pétition de *J. O. Arcand* et autres, de la partie nord du comté de *Sherbrooke*; et la pétition d'*E. Finley* et autres, officiers et membres de la grande tente de la tribu des *Rechabites* du *Canada-Est*.

Par M. *Mackenzie*,—la pétition de *John Neilson* et autres, des townships de *Walpole* et *Rainham*; et la pétition d'*Eli Gorham* et autres, des townships de *King* et *Whitchurch*, comté d'*York*.

Par M. *McFarland*,—la pétition de *James W. Fell* et autres, du village de *Chippawa*; et la pétition de la municipalité du township de *Willoughby*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Simcoe*; la pétition du révérend *Robert Harding* et autres, des townships d'*Ops* et *Emily*, comté de *Peterborough*; la pétition de *Henry Sillington* et autres, du township d'*Adelaide*, comté de *Middlesex*; et la pétition de *John W. Branan* et autres, du village de *Metcalfe*, comté de *Peterborough*.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition du conseil municipal du comté d'*York*.

Par M. *Boulton*, de *Toronto*,—La pétition du maire et des échevins et conseillers de la cité de *Toronto*; la pétition de *M. Jackson* et autres, de *Westminster*, *Yarmouth* et *Southwold*, comté de *Middlesex*; la pétition du révérend *J. W. Boomer* et autres, de *Galt*, comté de *Halton*; et la pétition du révérend *George Hallen* et autres, de *Pinetanguishene*, dans le comté de *Simcoe*.

Par M. *Richards*,—la pétition de *William Smart* et autres, de la ville de *Yonge* et *Elizabethtown*.

Par M. *Notman*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Middlesex*.

Par M. *Christie*,—la pétition de *Robert Busted*, président, au nom d'une assemblée publique des habitants de la partie ouest du comté de *Bonaventure*.

Par M. *Hopkins*,—la pétition de la municipalité du township de *Nelson*.

Par M. *Stevenson*,—la pétition d'*A. Farewell* et autres, du *Haut-Canada*; la pétition du révérend *Robert Blakey* et autres, de la ville de *Prescott*; la pétition du révérend *Donald Fraser* et autres, de *Norval* et *Esquesing*, comté d'*York*; la pétition de *William Carroll* et autres, de *Whitby*, et autres townships, dans le comté d'*York*; et la pétition du révérend *J. Gibson* et autres, de *Georgina*, et autres lieux, dans la division nord du comté d'*York*.

Par M. le solliciteur-général *Drummond*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Shefford*; la pétition de *S. S. Foster*, écuyer, M. D., et autres, des townships et seigneuries dans les comtés de *Missisquoi* et *Shefford*, et des townships de *Patton* et *Bolton*, comté de *Stanstead*.

Par M. *Morrison*,—deux pétitions du conseil municipal du comté d'*York*; et la pétition de *W. Thompson*, maire, et *C. E. Romain*, député maire du township de *Toronto*.

Par l'honorable M. Cayley,—la pétition de S. W. Gamble et autres, du township de Vaughan ; la pétition du révérend H. Patton et autres, de la ville de Cornwall, comté de Stormont ; la pétition de Henry Rowed et autres, du township de Seymour, comté de Northumberland ; et la pétition du révérend Frederick Mack et autres, d'Amherstburg, Anderton et Malden comté d'Essex.

Par M. Malloch,—la pétition du révérend Ralph Leeming et autres, du village de Dundas, et ses environs ; la pétition d'Andrew Pettit et autres, de Grimsby et autres lieux, dans les comtés de Lincoln et Wentworth ; et la pétition de Thomas Parton et autres, de la ville d'Amherstburg et des townships de Malden, Anderton et Colchester.

Par M. McLean,—la pétition de Joseph Mulligan et autres, de Tullamore, le Gore de Toronto, et autres lieux ; la pétition de John T. Lewis et autres, de Hawkesbury Ouest, L'Orignal et autres lieux, dans le comté de Prescott ; et la pétition du révérend George Graham et autres, de Nassagaweya, comté de Halton.

Par M. Dickson,—la pétition de Charles Stuart et autres, de la paroisse de St. Paul, Port Robinson, comtés de Welland et Lincoln ; la pétition d'Alexander Kirkpatrick et autres, du village de Chippawa, et des townships de Stamford et Willoughby, dans le comté de Welland.

Par Sir Allan N. MacNab,—la pétition de Thomas Baly et autres, du village de Grafton, et township de Haldimand, dans le comté de Northumberland ; la pétition d'Andrew T. Kerby et autres, de Beverly, Flamborough Ouest, et Dundas, comté de Halton ; la pétition de Robert Stroud, écuyer, et autres, de Norwich et Dereham, comté d'Oxford ; la pétition de Sir Allan N. MacNab et autres, de la cité de Hamilton, et du township de Barton, et la pétition de Colin C. Ferrie, écuyer, président, au nom de l'institut des artisans de Hamilton et Gore.

Par l'honorable M. Macdonald,—la pétition du révérend Charles Brown et autres, de Norwich et Dereham, dans le comté d'Oxford et de Dorchester et Malahide, dans le comté de Middlesex ; la pétition du révérend A. F. Atkinson et autres, de la ville de Ste. Catharine et ses environs ; et la pétition du révérend Charles L. Ingles, B. A., et autres, du village de Drummondville, comté de Welland.

Par M. Seymour,—la pétition du révérend J. B. Worrell et autres, de Smith's Falls, comté de Leeds ; la pétition du révérend G. A. Anderson et autres, sauvages Mohawks, de la baie de Quinté, membres de l'église d'Angleterre ; et la pétition du révérend Francis Tremayne et autres, de Leeds, Tilbury et autres townships dans le comté de Leeds.

Par M. Cryster,—la pétition de Benjamin Warren et autres, du village de Bellamy, comté de Grenville ; et la pétition de Henry Burritt, écuyer, et autres, du village de Burritt's Rapids, et du township de Malborough, comté de Carleton, et du township d'Oxford, comté de Grenville.

Par M. Lyon,—la pétition de G. G. Dinning et autres, du township de Cumberland.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la municipalité du village de Huntingdon ; demandant que la charge de grand-voyer ne soit point créée par aucune loi relative aux institutions municipales, et que le comté de Beauharnois reste comme il l'est actuellement sous la loi municipale existante.

De Joseph T. Dutton, principal de l'académie d'enseignement du jour et du soir et de pension, à Montréal ; demandant certains amendements au bill pour amender la loi des écoles communes du Bas-Canada.

Du révérendissime évêque catholique romain de Montréal et autres, catholiques romains de Montréal ; demandant que le bill pour empêcher les enterrements dans les édifices dédiés au culte public ne passe pas en loi, ou autrement que l'église paroissiale de Montréal soit soustraite à l'opération d'une telle loi.

De la faculté de médecine du collège McGill ; demandant l'allocation d'usage en faveur de cette institution.

De P. P. Russell et autres, membres des compagnies d'assurance mutuelle contre le feu de Mississkoui et Rouville ; demandant un acte pour amender l'acte qui autorise l'établissement de compagnies d'assurances mutuelles contre le feu.

Du conseil municipal du comté de Portneuf ; demandant que le bill des chemins du Bas-Canada ne passe pas en loi,—qu'il ne soit pas donné de plus grand pouvoirs au grand-voyer qu'aux conseils,—que les institutions municipales soient abolies,—que l'autorité conférée à la corporation de la cité de Québec, d'imposer des taxes sur les produits agricoles portés au marché de la dite cité, lui soit retirée,—que l'acte pour réprimer l'intempérance soit amendé,—et que le droit d'admettre à la pratique du notariat soit dévolu à certaines personnes.

Du révérend Louis Proulx, curé, et autres, marguilliers de la paroisse de Notre-Dame de Québec ; demandant que le bill pour empêcher les enterrements dans les édifices dédiés au culte public ne soit pas passé en loi.

Du conseil municipal du comté de Waterloo ; demandant le régleme prochain de la question des réserves du clergé.

Du conseil du bureau de commerce de Toronto ; demandant la passation du bill pour amender les lois relatives à l'intérêt de l'argent, avec un certain amendement.

Du conseil du bureau de commerce de Toronto ; demandant que l'acte de la cour de division soit amendé de manière à ce que l'on puisse poursuivre les débiteurs dans l'endroit où ils ont contracté la dette.

De Manley Dixon, maire, et Edward Handy, greffier, au nom d'une assemblée de township des habitants de Caradoc ; demandant que le comté de Middlesex ne soit point divisé, mais que dans le cas où il le serait, il le soit par une ligne courant du nord au sud.

L'honorable M. Boulton a fait rapport, qu'il avait porté au Conseil Législatif le message de cette Chambre, demandant une conférence, aux fins de communiquer à leurs honneurs une copie du rapport du comité spécial, auquel ont été renvoyés les raisons du Conseil Législatif, remises à la conférence tenue le 12 juin courant, par les directeurs de la part de leurs honneurs, aux directeurs nommés par cette Chambre, relativement au message du Conseil Législatif, du quatre du courant, au sujet de l'adresse réunie des deux Chambres, touchant les droits sur les bois étrangers,—et aussi, les raisons que cette Chambre a communiquées au Conseil Législatif, à la première conférence sur le même sujet, avec une instruction de chercher des précédents, et de faire aussi rapport de ses opinions à cette Chambre ; et que leurs honneurs ont répondu qu'ils enverraient une réponse par un de leurs messagers.

Présentation des adresses conjointes.

Pétition de
W. Murray.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Scott*, de *Bytown*, et la question ayant été mise, que la pétition de *William Murray*, de la cité de *Montréal*, demandant une compensation pour la retenue de certaines sommes d'argent par le Gouvernement lorsqu'elles étaient dues, et pour des pertes qu'il a éprouvées comme entrepreneur du canal *Welland*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Merritt*, M. le solliciteur-général *Macdonald*, M. *McFarland*, M. *Smith*, de *Wentworth*, et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable; la Chambre s'est divisée: Et la question a passé dans la négative.

Pétitions ren-
voyées à des
comités.

Ordonné, Que la pétition de *J. G. Bowes*, écuyer, et autres, de la cité de *Toronto*; la pétition de *William P. Howland* et autres, des townships d'*York* et *Etobicoke*; la pétition de *Théophile Roy* et autres; la pétition d'*Elizabeth R. Thomas* et *Harriet Inson*, au nom des dames de la société bienveillante de la cité de *Hamilton*; la pétition de l'association bienveillante des pompiers de *Montréal*, et la pétition du maire et des échevins et citoyens de la cité de *Montréal*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Ordonné, Que la pétition de *P. P. Russell* et autres, du comté de *Missisquoi*, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour autoriser l'établissement d'une seconde compagnie d'assurance mutuelle contre le feu pour les cantons ruraux des comtés du *Bas-Canada*, dans lesquels il se trouve des villes et des cités considérables.

Impression
d'une pétition.

Ordonné, Que la pétition de *Gaspard Moras* et autres, censitaires, de la paroisse de *St. Pierre-les-Bequets*, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Rectoreries.

Ordonné, Que la réponse relative aux rectoreries qui a été présentée mardi le dix du courant, soit imprimée, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Pénitencier.

L'honorable M. *Price*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les rapports et comptes annuels du pénitencier provincial, pour l'année 1850.

Appendice (W)

Pour le dit état, voir appendice (W.)

Huitième rap-
port du comité
des ordres per-
manents.

L'honorable M. *Sherwood*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné des pétitions de Mme. *Mary G. Sherwood*, et autres, dames de la cité de *Toronto*, et de la compagnie de l'aqueduc de *Kings-ton*, et il a constaté que dans chaque cas, la publication de l'avis n'est pas nécessaire.

La pétition du président, vice-président et directeurs de la société de construction de *Québec*; demandant certains amendements à l'acte pour encourager l'établissement de société de construction dans le *Bas-Canada*, qui concerne un acte public, et ne peut en conséquence, suivant votre comité, être par lui prise en considération.

Réponse à une
adresse.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre, que ses adresses du 17 et du 18 du courant (que les papiers qui y sont respectivement mentionnés puissent être mis devant la Chambre) avaient été présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que Son Excellence lui avait ordonné d'in-

former cette Chambre qu'elle donnera des ordres en conséquence.

M. *Notman* a proposé, secondé par M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, et la question ayant été mise, que la soixante-et-dixième règle de cette Chambre qui exige le paiement d'un honoraire sur les bills privés, soit mis de côté en ce qui concerne le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de *Port Burwell*, et que l'on se dispense aussi d'imprimer le dit bill; la Chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative.

Bill relatif au
havre de Port
Burwell.

Ordonné, Que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les sujets de Sa Majesté à plaider, tant pour eux-mêmes qu'au nom de tiers, dans les cours de Sa Majesté dans le *Bas-Canada*, et pour abolir la charge de conseil de la Reine.

Bill relatif à la
plaidoirie dans
les cours, et
aux conseils de
la Reine.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hincks*, et la question ayant été proposée, Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Très Gracieuse Majesté, pour remercier Sa Majesté de la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir l'adresse de cette Chambre de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et exprimant à Sa Majesté la profonde satisfaction avec laquelle cette Chambre et la province en général ont appris par la dépêche du très honorable comte *Grey*, principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Sa Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Sa Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'ils seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de faire aux arrangements actuels les changements qu'elle jugera à propos de faire, relativement à ces réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respectés.

Réserves du
clergé.

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, que tous les mots après "proposée," soient retranchés, et les mots "que le mode le plus direct, le plus clair et le plus satisfaisant de faire parvenir à la Reine et au Parlement Impérial les vœux de la Législature du *Canada* au sujet des réserves du clergé, serait de passer un acte contenant toutes les dispositions que l'on prétend faire adopter, avec une clause qui suspendrait son opération jusqu'à ce qu'elle eût reçu la sanction formelle du Parlement Britannique; marche qui a été suivie avec avantage au sujet de la liste civile, en 1846; et que l'honorable M. *Price*, l'honorable procureur général *Baldwin*, l'honorable M. *Cayley*, M. *Morrison* et le moteur composent un comité pour préparer et rapporter un bill à cette Chambre en conséquence" insérés en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Fergusson*, *Hopkins*, *Mackenzie* et *Notman*.—(5.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *De Witt*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flin*, *Forier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdo-*

nald, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Merritt*, *Meyers*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour*, *Sherwood* de TORONTO, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson* et *Wilson*.—(52.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été de nouveau proposée, Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Très Gracieuse Majesté, pour remercier Sa Majesté de la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir l'adresse de cette Chambre de la dernière session, au sujet des réserves du clergé, et exprimant à Sa Majesté la profonde satisfaction avec laquelle cette Chambre et la province en général ont appris par la dépêche du très honorable comte *Grey*, principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Sa Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Sa Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'ils seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de faire, aux arrangements actuels, les changements qu'elle jugera à propos de faire, relativement à ces réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respectés.

Sur quoi, des débats s'étant élevés;

Ordonné, Que les dits débats soient ajournés à mercredi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Ordonnance relative aux chemins à barrières.

M. Chauveau a proposé, secondé par l'honorable *M. Chabot*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour considérer la convenance d'étendre les dispositions de l'ordonnance passée dans la quatrième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Ordonnance pour pourvoir à l'amélioration de certains chemins dans le voisinage de Québec, et y conduisant, et pour prélever un fonds à cette fin," à certains autres chemins, et pour autoriser les commissaires à faire un autre emprunt.

L'honorable procureur général *Baldwin*, membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Richards a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Richards* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux associations ecclésiastiques anglicanes.

Ordonné, Que l'honorable *M. Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'établissement d'une association ecclésiastique, pour chacun des diocèses de *Montréal* et de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Bill relatif aux cours d'eau et rivières dans le Haut-Canada.

Ordonné, Que *M. Richards* ait la permission d'introduire un bill pour abroger les actes 7, *Vic.*, chap. 36, et 10 et 11 *Vic.*, chap. 20, au sujet des amendes imposées aux propriétaires de moulins et autres, qui jettent des croûtes de bois dans les cours d'eau et rivières du *Haut-Canada*, et qui en obstruent le cours de toute autre manière.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que *M. Lemieux* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour en encourager l'établissement de sociétés de construction dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Bill relatif aux sociétés de construction. (B. C.)

Ordonné, Que *M. Malloch* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de *Montréal*, de l'*Oulouais* et de *Kingston*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif au chemin de Montréal l'Oulouais et Kingston.

Ordonné, Que l'honorable *M. Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la société pour aider et retirer les orphelins et les femmes de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif aux orphelins et femmes pauvres.

Ordonné, Que l'honorable *M. Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la maison d'industrie de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif à la maison d'industrie de Toronto.

Ordonné, Que *M. Sanborn* ait la permission d'introduire un bill pour amender et déclarer le sens de certaines dispositions relatives à la loi municipale du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill pour amender la loi municipale du Bas-Canada.

Résolu, Que le temps pour recevoir des pétitions pour des bills privés, soit prolongé jusqu'à samedi, le cinq de juillet prochain.

Pétitions relatives à des bills privés.

Ordonné, Que *M. Lacoste* soit ajouté au comité spécial, auquel a été renvoyé le bill pour autoriser l'établissement d'une seconde compagnie d'assurance mutuelle contre le feu pour les cantons ruraux des comtés du *Bas-Canada*, dans lesquels il se trouve des villes et des cités considérables.

Bill relatif à la compagnie d'assurance mutuelle. (B.-C.)

M. le solliciteur-général Macdonald a présenté un bill pour amender l'acte relatif aux héritiers et légataires, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif aux héritiers et légataires.

Un bill grossoyé pour pourvoir à la commutation de certains cautionnements requis en vertu de l'acte des émigrés, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif aux émigrés.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "l'Acte pour pourvoir à la commutation de certaines obligations requises en vertu de l'acte des émigrés."

Ordonné, Que l'honorable *M. Hincks* porte le dit bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé pour amender ultérieurement l'administration de la loi criminelle, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill pour amender la loi criminelle.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la loi de la preuve.

Un bill grossoyé pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour améliorer la loi relative à la preuve dans le Haut-Canada," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, porte le dit bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif aux actions mixtes ou réelles.

Un bill grossoyé pour amender la loi du Bas-Canada, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles ou mixtes peuvent être intentées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit, "Acte pour amender la loi dans le Bas-Canada, en ce qui concerne le district dans lequel les actions ou procédures qui affectent la propriété foncière pourront être commencées, et pour établir de nouvelles dispositions dans le cas où des absents sont parties dans la cause."

Ordonné, Que M. Chauveau porte le dit bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux titres et instruments qui créent des dettes en faveur de la couronne.

M. Armstrong a fait rapport du bill pour rendre compulsoire l'enregistrement des titres et instruments qui créent des dettes en faveur de la couronne, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soient grossoyés, et lu la troisième fois demain.

Acte relatif à la navigation.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions, pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction dans le Parlement Impérial, d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus dans le ci-devant acte de navigation aux productions naturelles du Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à mercredi prochain.

Bill relatif aux compagnies à fonds social, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte, intitulé : "Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social pour la construction de chemins, et autres travaux, dans le Haut-Canada," et pour en étendre les dispositions, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par M. Christie, La Chambre s'est ajournée.

Martis 25^o die Junii.

ANNO 14^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Compagnie d'assurance du Canada sur la vie. Appendice (L.)

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre un état des affaires de la compagnie d'assurance sur la vie du Canada, le 30 d'avril 1850. Pour le dit état, voir appendice (L.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Pétitions présentées.

Par M. Armstrong,—la pétition de F. R. Tranchemontagne et autres, syndics de l'académie de Berthier ; et la pétition de J. E. Faribault, écuyer, et autres, du village de L'Assomption, comté de Leinster.

Par M. Richards,—la pétition de Palmer Lee, écuyer, et autres, du Haut-Canada.

Par M. Bell,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de Lanark et Renfrew ; la pétition de Thomas L. Russell et autres, de Merrickville, et ses environs, dans les comtés unis de Leeds et Greenville ; la pétition de John Hall et autres, du chef lieu du comté de Peterborough ; et la pétition du conseil municipal du comté de Peterborough.

Par M. Chauveau,—la pétition de Pierre Dorion, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Charles de Charlesbourg, comté de Québec.

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine.

Par M. Scott, de Bytown,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de Bytown et Prescott.

Par M. Letellier,—la pétition de P. Garon, écuyer, et autres, du comté de Kamouraska ; et la pétition Charles Tétu, écuyer, et autres, du comté de Kamouraska.

Par l'honorable M. Chabot,—la pétition des président et directeurs de la banque de Québec ; et la pétition des directeurs de l'association charitable des dames catholiques de Québec.

Par M. Fournier,—la pétition de P. A. de Gaspé, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Jean Port Joli.

Par l'honorable M. Macdonald,—la pétition de Francis M. Hill, écuyer, et autres.

Par M. Lacoste,—la pétition de Joseph Charland et autres, du comté de Rouville.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— M. l'Orateur,

Message du Conseil.

Le Conseil Législatif acquiesce à la conférence désirée par cette Chambre pour communiquer à leurs honneurs une copie du rapport du comité spécial auquel ont été référées les raisons du Conseil Législatif, remises à la conférence qui a eu lieu jeudi, le 12 du courant, au sujet du message de leurs honneurs du 4 du courant, relatif à l'adresse commune des deux Chambres, au sujet des droits sur les bois étrangers ; et aussi les raisons communiquées par cette Chambre, à leurs honneurs, lors de la première conférence sur le même sujet, avec instruction de chercher des précédents et de faire rapport de son opinion à l'Assemblée Législative ; et informe cette Chambre que les directeurs, de la part de leurs honneurs, seront les honorables messieurs Knowlton et Ross, qui rencontreront le nombre des directeurs de la part de cette Chambre, voulu par l'usage parlementaire, présentement dans la Chambre du comité du Conseil Législatif.

Présentation des adresses conjointes.

Et ensuite, il s'est retiré.

Résolu, Qu'il soit nommé quatre directeurs pour rencontrer les directeurs nommés par l'honorable Conseil Législatif, au temps et lieu fixés pour tenir la conférence demandée par cette Chambre aux fins de communiquer à leurs honneurs une copie du rapport du comité spécial auquel ont été renvoyées les raisons du Conseil Législatif, remises à la conférence qui a eu lieu jeudi, le 12 du courant, relativement au message de cette Chambre du 4 du courant, au sujet de l'adresse réunie des deux Chambres, concernant les droits sur les bois étrangers ; et aussi, les raisons que

Présentation des adresses conjointes.

cette Chambre a communiquées au Conseil Législatif, à la première conférence sur le même sujet, avec une instruction de chercher des précédents, et de faire rapport de ses opinions à l'Assemblée Législative.

Ordonné. Que l'honorable M. *Boulton*, l'honorable M. *Sherwood*, l'honorable procureur-général *Baldwin* et Sir *Allan N. MacNab*, soient nommés directeurs de la part de cette Chambre.

Les directeurs se sont alors rendus à la conférence ; et, étant de retour :—

L'honorable M. *Boulton* a fait rapport. Que les directeurs avaient été à la conférence, et avaient remis à leurs honneurs le dit rapport du comité spécial.

Pétition de H. Smith.

L'honorable M. *Macdonald* a proposé, secondé par l'honorable M. *Sherwood*, et la question ayant été mise, Que la pétition de *Henry Smith*, écuyer, ci-devant préfet du pénitencier provincial du *Canada*, se plaignant de la manière dont a été dirigée l'enquête sur les accusations portées contre lui, par les commissaires nommés à cette fin, ainsi que de sa suspension dans la dite charge et de sa destitution finale, et demandant justice, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *Wilson*, M. *Chauveau*, M. *Smith*, de *Durham*, M. *Christie* et l'honorable M. *Badgley*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir, personnes, papiers et records ; la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Hopkins*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Meyers*, *Robinson*, *Sanborn*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson* et *Wilson*.—(22.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTernière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Morrison*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Tuché*.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Maisons d'école, (B.-C.)

L'honorable procureur-général *LaFontaine*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté en conformité de deux adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général.—Réponse à deux adresses de l'Assemblée Législative, datées respectivement le 3 août 1850, et le 9 juin 1851, demandant un tableau de tous les deniers avancés par le surintendant de l'éducation du *Bas-Canada*, en aide pour construire et réparer les maisons d'écoles dans les différentes municipalités, avec les comptes, indiquant comment les dits deniers ont été dépensés, et au nom de qui sont passés les titres des terrains sur lesquels les maisons d'écoles sont bâties.

Appendice (X) Pour la dite réponse, voir appendice (X.)

Message de son excellence

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

ELGIN ET KINCARDINE,

Le Gouverneur-Général transmet à l'Assemblée Législative un état du revenu et de la dépense probable de la province durant l'année qui expirera le 31 décembre 1851, ensemble avec l'estimation des sommes requises pour le service de la même année, et conformément aux dispositions de la cinquante-septième clause de l'acte d'union, il recommande ces estimations à la Chambre d'Assemblée.

Estimation pour 1851.

Hôtel du Gouvernement,
Toronto, 23 juin 1851.

Pour l'état et les estimations qui accompagnent le dit message, voir appendice (B.)

Appendice (B)

Ordonné. Que la pétition de la municipalité du township de *Drummond* ; la pétition de la municipalité de la ville de *Perth* ; la pétition du conseil municipal des townships unis de *Bathurst* et *Sherbrooke* sud ; la pétition de *J. W. Anderson* et autres, conseillers municipaux des townships unis de *Lanark* et *Darling* ; et la pétition de la municipalité du township de *Burgess*, soient renvoyées au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Pétitions renvoyées à un comité.

Ordonné. Que l'honorable M. *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*."

Bill pour amender l'acte de l'aqueduc de *Kingston*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné. Que M. *Lemieux* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'ordonnance concernant l'enregistrement des titres dans le *Bas-Canada*.

Bill relatif à l'enregistrement des titres, (B.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné. Que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour prendre et enregistrer les votes des Membres de la législature, lors de la passation définitive des bills.

Bill pour enregistrer les noms des membres lors de la passation définitive des bills.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné. Que l'honorable M. *Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour changer et régler le mode de procédure dans les actions en éviction.

Bill relatif aux actions en éviction.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par l'honorable M. *Badgley*,

Résolu. Que le mercredi de chaque semaine soit mis à part, après les affaires de routine terminées, pour disposer des bills privés fixés pour la seconde lecture, et qu'on se propose de renvoyer au comité permanent des divers bills privés, au comité permanent des chemins de fer et lignes de télégraphes, ou à un comité général, lorsqu'un renvoi à un comité spécial ou permanent n'est pas requis par les règles de cette Chambre : les dits bills devant être pris dans l'ordre où ils se trouvent sur la liste des ordres du jour.

Bills privés.

Sur motion de l'honorable procureur-général *Baldwin*, secondé par l'honorable *M. Hincks*,

Ordonné, Que l'ordre de mercredi dernier, pour présenter une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant cette Chambre, une copie des dépêches qui peuvent avoir été échangées entre le Gouvernement Impérial et celui de cette province, au sujet de l'opportunité de rendre électif le Conseil Législatif de la province du *Canada*, soit maintenant lu.

Et lequel ayant été lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que l'honorable *M. Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois du jury dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Un bill grossoyé pour rendre compulsoire l'enregistrement des titres et instruments qui créent des dettes en faveur de la couronne, a été, en conformité de l'ordre, lu troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

M. Richards, du comité pour considérer la convenance d'étendre les dispositions de l'ordonnance passée dans la quatrième année du règne de Sa Majesté, intitulée: "Ordonnance pour pourvoir à l'amélioration de certains chemins, dans le voisinage de *Québec*, et y conduisant, et pour prélever un fonds "à cette fin," à certains autres chemins, et pour autoriser les commissaires à faire un autre emprunt, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Comme l'opinion de ce comité, qu'il est expédient d'étendre les dispositions de l'ordonnance passée dans la 4e année du règne de Sa Majesté, intitulée: "Ordonnance pour pourvoir à l'amélioration de certains chemins dans le voisinage de la cité de *Québec* et y conduisant, et "pour établir un fonds pour cet objet," à certains autres chemins et parties de chemins dans les environs de *Québec*, c'est-à-dire au chemin qui s'étend à la distance d'un mille et demi de l'église de *Charlesbourg*, vers la vallée *St. Pierre*, et jusqu'à la ferme d'un nommé *François Lafrance*, et de là en deux directions, savoir, deux milles dans la direction du lac *Beauport*, et quatre milles dans la direction de *Stoneham*.

2. *Résolu*, Comme l'opinion de ce comité, que pour les fins ci-dessus et pour parachever les chemins maintenant sous la régie de syndicat des chemins à barrières, il est expédient d'autoriser les syndics des dits chemins à barrières à négocier un emprunt n'excédant pas quinze mille livres cours actuel, sous la garantie des taux et des autres deniers qui pourront venir entre leurs mains, et d'accorder une préférence et une priorité d'hypothèque sur les taux et les deniers susdits pour les intérêts provenant du dit emprunt, et ce, par préférence à tous emprunts ci-devant négociés par les dits syndics sous la garantie de la province, aussi bien que relativement aux réclamations du Gouvernement de Sa Majesté pour le remboursement des avances faites aux dits syndics par le receveur-général à même les fonds de la province.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Que *M. Chauveau* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les syndics des chemins à barrières de *Québec* à effectuer un nouvel emprunt, et pour étendre les dispositions de l'ordonnance des chemins à barrières de *Québec* à certains autres chemins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité, pour prendre en considération la motion faite mercredi dernier, que des subsides soient accordées à Sa Majesté, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable *M. LaTerrière* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable *M. LaTerrière* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui concerne les arpenteurs, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fortier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Fortier* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger du nouveau vendredi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de *M. Lyon*, secondé par l'honorable *M. Cayley*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercuri, 25^o die Junii ;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *M. Gagy*,—la pétition de *John Moore*, écuyer, et autres, de la ville de *Sherbrooke*.

Par *M. Hall*,—la pétition du conseil de ville de la ville de *Peterborough*.

Par l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*,—la pétition du maire et des échevins et conseillers de la cité de *Toronto*; la pétition de *Thomas Fisher* et autres, de *Moore*, *Enniskillen* et *Plympton*, comté de *Kent*; la pétition de *John W. Waddel* et autres, de *Port Stanley*, comté de *Middlesex*; la pétition de *John Bennett* et autres, de *Yonge*, comté de *Leeds*; la pétition de *R. Rolph* et autres, d'*Osnabruck*, comté de *Stormont*; et la pétition d'*Alexander McDonnell*, écuyer, et autres, de *Milford*, et autres townships, comté de *Prince-Edouard*.

Par *M. Flint*,—la pétition de *John J. Booth*, et *S. F. Urquhart*, au nom de la société médicale élec-

Conseil législatif.

Bill relatif à la loi du jury, (H.-C.)

Bill relatif à l'enregistrement des titres et instruments.

Bill relatif aux chemins à barrières de Québec.

Bill relatif aux chemins à barrières de Québec.

Subsides.

Bill pour amender l'acte concernant les arpenteurs.

Bill relatif aux divisions territoriales, (H.-C.)

Ordres remis.

Pétitions présentées.

tique canadienne ; et la pétition de *Joseph Bettes*, écuyer, et autres, des townships de *Cramahé* et *Murray*.

Par M. *Letellier*,—la pétition de *J. C. Taché*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Louis* de *Kamouraska*, comté de *Kamouraska*.

Par M. *Fortier*,—la pétition de *John Evars*, du fief *Courval*, district des *Trois-Rivières*.

Par l'honorable M. *Hincks*,—deux pétitions de *Charles P. Treadwell*, écuyer, de *L'Orignal*, comté de *Prescott*.

Par l'honorable M. *Cayley*,—la pétition de *Job Loder* et autres, d'*Ancaster*, comté de *Wentworth* ; la pétition de *James Allen* et autres, de *Montague*, comté de *Lanark* ; la pétition de *Thomas Christie* et autres, de *St. Mary's, Blanchard, Biddulph* et *Downie*, comté de *Huron* ; la pétition de *Benjamin Young* et autres, de *Lansdowne*, comté de *Leeds* ; et la pétition de *Joseph Hinton* et autres, comté de *Carleton*.

Par M. *Sauvageau*,—la pétition de *J. Hébert*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Jean Chrysostôme*, comté de *Beauharnois* ; et la pétition de *P. A. Robillard* et autres, des paroisses de *Ste. Martine*, et *St. Urbain Premier*, comté de *Beauharnois*.

Par M. *Boulton* de *Toronto*,—la pétition de *D. Cameron* et autres, des comtés d'*York* et *Peterborough*.

Par M. *Richards*,—la pétition de *Stuart Harrison* et autres, d'*Elmsley Sud*, comté de *Leeds*.

Par M. le solliciteur général *Drummond*,—la pétition de *Jonathan Herrick* et autres, du comté de *Sheffield* et autres.

Neuvième rapport du comité permanent des ordres permanents.

L'honorable M. *Sherwood*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions de *Joseph D. Ridout* et autres, de *J. G. Bowes*, écuyer, et autres, (relativement à la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Goderich*), et *William P. Howland* et autres, et il a constaté que dans chaque cas l'avis requis a été publié.

Il a également examiné la pétition de *James Benson* et autres ; demandant un acte d'incorporation pour les mettre en état d'acheter des terres connues sous le nom de " les terres du canal *Welland*." Il paraît que l'avis a été publié dans le *Canada Gazette*, mais qu'il ne l'a pas été dans aucun journal local : votre comité entretient des doutes sur la nécessité de publier l'avis dans chacun de ces cas, puisque les pétitionnaires ne désirent obtenir que l'autorisation de posséder des terres, de prêter de l'argent sur des hypothèques, et établir des manufactures, sans aucun privilège ou avantage exclusif ; et en conséquence, votre comité recommande respectueusement que l'avis soit considéré comme suffisant.

Quant à la pétition du maire, des échevins et des citoyens de *Montréal* ; demandant un acte pour réformer les actes qui incorporent la dite cité, votre comité voit que le seul amendement demandé aux actes actuellement en force est pour faire établir une cour de *Recorder* dans la dite cité ; dans ce cas, votre comité suggère respectueusement que l'avis ne soit pas exigé.

Eu égard à la pétition du conseil municipal du comté de *Norfolk* ; demandant la ratification de certains statuts imposant des taxes sur les terres, il paraît qu'aucun avis n'a été publié.

La pétition de l'association bienveillante des pompiers de *Montréal* n'est pas, suivant votre comité, de nature à nécessiter la publication de l'avis.

La pétition d'*Elizabeth R. Thomas* et *Harriet Inson* ; demandant une allocation en faveur de la société des dames charitables ; et des pétitions de Sa-

mucl Jenkins et autres, et de *John Counter*, écuyer, et autres, en faveur d'une ligne nord de chemin de fer entre *Montréal* et *Kingston*, ne demandant pas des bills privés, n'auraient pas dû, suivant l'humble opinion de votre comité, lui être renvoyées.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *John Fitzpatrick* et autres, des paroisses de *St. George de Henryville* et *St. Grégoire*, comté de *Rouville* ; demandant l'adoption de mesures pour définir les droits des seigneurs et pour abolir la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

De *J. O. Arcand* et autres, de la partie nord du comté de *Sherbrooke* ; demandant qu'il soit fait une exploration de la rivière *St. François*, depuis *Sherbrooke* jusqu'aux lacs *Aylmer* et *St. François*, dans le but d'en améliorer la navigation.

D'*E. Finley* et autres, officiers et membres de la Grande Tente de la tribu des rechabites du *Canada Est* ; demandant que le bill pour supprimer l'internéance dans le *Bas-Canada* devienne loi.

De *John Neilson* et autres, des townships de *Walpole* et *Rainham* ; représentant l'insuffisance de la disposition en vigueur pour le soutien des écoles communes du *Haut-Canada*, et demandant que le produit des réserves du clergé soit employé aux fins de l'éducation.

D'*Eli Gorham* et autres, des townships de *King* et *Whitchurch*, comté d'*York* ; représentant certaines inégalités dans la division projetée du dit comté, et suggérant que le township de *King* soit ajouté à la division nord, ou autrement que *Whitchurch* et *Guillimbury Est* et *Nord* soient compris dans le nouveau comté d'*York*, et demandant justice.

De *James W. Fell* et autres, du village de *Chippawa* ; demandant que des mesures soient adoptées pour approprier immédiatement et définitivement les fonds provenant des réserves du clergé aux fins générales de l'éducation.

De la municipalité du township de *Willoughby* ; demandant une enquête sur l'établissement des rectoreries, et l'appropriation définitive des rectoreries et des réserves du clergé aux fins générales de l'éducation.

Du conseil municipal du comté de *Simcoe* ; demandant que les terres de l'ancien arpentage du township de *Guillimbury-Ouest* ne soient pas séparées du dit comté.

Du conseil municipal du comté d'*York* ; représentant que les habitants du dit comté sont comme corps opposés à la division du dit comté, telle que proposée par le bill pour changer les dispositions territoriales du *Haut-Canada*.

Du maire et des échevins et conseillers de la cité de *Toronto* ; demandant certains amendements à l'acte des corporations municipales.

De *William Smart* et autres, de la ville de *Yonge* et *Elizabethtown* ; demandant qu'il soit passé une loi pour maintenir le respect du dimanche dans certaines branches du service public.

Du conseil municipal du comté de *Middlesex* ; demandant que dans le cas où ce comté serait divisé, il le soit par une ligne se dirigeant nord et sud.

De *Robert Busted*, président, au nom d'une assemblée publique des habitants de la partie ouest du comté de *Bonaventure* ; demandant que certaines mesures soient adoptées pour encourager la construction d'une ligne de chemin de fer entre *Halifax, Québec* et *Montréal*.

De la municipalité du township de *Nelson* ; demandant que le comté de *Halton* ne soit pas divisé, mais que dans le cas où la division projetée serait

Pétitions lues.

effectuée, le township de *Flamborough-Est* soit réuni aux autres townships formant le comté projeté de *Halton*.

D'A. *Farewell* et autres, du *Haut-Canada*; demandant qu'un acte soit passé pour permettre la libre concurrence des systèmes de médecine différents, et abolir les peines portées contre ceux qui pratiquent sans licence, ou autrement de reconnaître les diplômes ou certificats des médecins botanistes et autres, reçus d'un bureau régulièrement organisé de leur propre secte médicale.

Du conseil municipal du comté de *Shefford*; demandant l'abolition de l'acte pour supprimer l'intempérance, et de meilleures dispositions pour régler l'octroi des licences d'auberges de manière à prévenir les maux de l'intempérance.

De *S. S. Foster*, écuyer, M. D., et autres, des townships et seigneuries dans les comtés de *Missisquoi* et *Shefford*, et des townships de *Potton* et *Bolton*, comté de *Stanstead*; demandant que le dit territoire soit érigé en district judiciaire, avec un juge résidant et une juridiction civile et criminelle plus étendue.

Du conseil municipal du comté d'*York*; demandant que les municipalités soient autorisées à contraindre les compagnies de chemins à fonds social et incorporées à réparer leurs chemins.

Du conseil municipal du comté d'*York*; demandant une loi pour expliquer et amender la loi de cotisation.

De *W. Thompson*, maire, et *C. E. Romain*, député maire du township de *Toronto*; demandant que la division projetée du comté d'*York* n'ait pas force de loi.

De *Collin C. Ferrie*, écuyer, président, au nom de l'institut des artisans de *Hamilton* et *Gore*; demandant une allocation en faveur de la dite institution.

De *G. G. Dinning* et autres, du township de *Cumberland*; demandant une loi aux fins de promouvoir la construction d'un grand chemin de fer septentrional qui suivrait la ligne de la rivière des *Outaouais*, pour relier les cités de *Montréal* et *Kingston*.

De *Henry Sillington* et autres, du township d'*Adelaid*, comté de *Middlesex*; de *John W. Branan* et autres, du village de *Metcalf*, comté de *Peterborough*; de *M. Jackson* et autres, de *Westminster*, *Yarmouth* et *Southwood*, comté de *Middlesex*; du révérend *J. W. Boomer* et autres, de *Galt*, comté de *Halton*; du révérend *George Hallen* et autres, de *Pénétanguishine*, dans le comté de *Simcoe*; du révérend *Robert Blakey* et autres, de la ville de *Prescott*; du révérend *Donald Fraser* et autres, de *Norval* et *Esquesing*, comté de *York*; du révérend *J. Gibson* et autres, de *Georgina* et autres lieux dans la division nord du comté d'*York*; de *J. W. Gamble* et autres, du township de *Vaughan*; du révérend *H. Patton* et autres, de la ville de *Cornwall*, comté de *Storment*; de *Henry Rowed* et autres, du township de *Seymour*, comté de *Northumberland*; du révérend *Frederick Mack* et autres d'*Amherstburgh*, *Anderton* et *Malden*, comté de *Essex*; du révérend *Ralph Leeming* et autres, du village de *Dundas* et de ses environs; d'*Andrew Pettit* et autres, de *Grimsby* et autres lieux, dans les comtés de *Lincoln* et *Wentworth*; de *Thomas Paxton* et autres, de la ville d'*Amherstburgh*, et des townships de *Malden*, *Anderton* et *Colchester*; de *Joseph Mulligan* et autres, de *Tullamore*, le *Gore* de *Toronto*, et autres lieux; de *John T. Lewis* et autres, de *Hawkesbury-Ouest*, *L'Orignal* et autres lieux, dans le comté de *Prescott*; du révérend *George Graham* et autres, de *Nassagaweya*, comté de *Halton*; de *Chrales Stuart* et autres, de la paroisse de *St. Paul*, *Port Robinson*, comtés de *Welland* et *Lincoln*; d'*Alexander Kirkpatrick* et autres, du village de *Chippawa* et des townships de *Stamford* et *Willoughby*, dans le comté de *Welland*; de *Thomas*

Bayly et autres, du village de *Grafton* et township de *Haldimand*, dans le comté de *Northumberland*; d'*Andrew T. Kirby* et autres, de *Beverley*, *Flamborough-Ouest* et *Dundas*, comté de *Halton*; de *Robert Stroud*, écuyer, et autres, de *Norwich* et *Dereham*, comté d'*Oxford*; du révérend *Charles Brown* et autres, de *Norwich* et *Dereham*, dans le comté d'*Oxford*, et de *Dorchester* et *Malahide*, dans le comté de *Middlesex*; du révérend *A. F. Atkinson* et autres, de la ville de *St. Catherine* et ses environs; du révérend *Charles L. Ingles*, A. B., et autres, du village de *Drummondville*, comté de *Welland*; du révérend *G. A. Anderson* et autres, Sauvages *Mohawks* de la *Baie de Quinté*, membres de l'église d'*Angleterre*; du révérend *Francis Toemayne* et autres, de *Leeds*, *Tilbury* et autres townships, dans le comté de *Leeds*; du révérend *J. B. Worrell* et autres, de *Smith's Falls*, comté de *Leeds*; de *Henry Burritt*, écuyer, et autres, du village de *Burritts Rapids*, et du township de *Marlborough*, comté de *Carleton*, et du township d'*Oxford*, comté de *Grenville*; de *Benjamin Warran* et autres, du village de *Bellamy*, comté de *Grenville*; et du révérend *Robert Harding* et autres, des townships d'*Ops* et *Emily*, comté de *Peterborough*; demandant que les droits du clergé de diverses dénominations (de chrétiens dans la province, acquis par l'acte de 1840, soient respectés de manière à prévenir toute législation ultérieure sur la question des réserves du clergé.

De *Sir Allan N. MacNab* et autres, de la cité de *Hamilton* et du township de *Barton*; demandant que l'application de *P. H. Hamilton*, écuyer, pour l'investir d'une certaine allocation pour un chemin dans le dit township, ne lui soit pas accordée.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie.—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif à la maison de la Trinité de Montréal," sans amendement. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour incorporer l'académie de Burlington, pour les demoiselles," auquel il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour mieux assurer l'indépendance des conseils municipaux dans le Haut-Canada," auquel il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie de navigation de la Grande Rivière à prélever, par voie d'emprunt une certaine somme d'argent, et pour d'autre fins y mentionnées," auquel il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour incorporer l'école de médecine de Toronto," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer l'académie de Burlington, pour les demoiselles," a été lu la première fois.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour mieux assurer l'indépendance des conseils municipaux, dans le Haut-Canada," a été lu la première fois.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie de navigation de la Grande Rivière à prélever, par voie d'emprunt une

Message du conseil.

Bill pour amender l'acte relatif à la maison de la Trinité de Montréal.

Bill relatif à l'académie des demoiselles de Burlington.

Bill relatif à l'indépendance des conseils municipaux, (H.-C.)

Bill relatif à la navigation de la Grande-Rivière.

Bill relatif à l'école de médecine de Toronto.

Bill relatif à l'académie des demoiselles de Burlington.

Bill relatif à l'indépendance des conseils municipaux, (H.-C.)

Bill relatif à la navigation de la Grande-Rivière.

" certaine somme d'argent, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la première fois.

Bill relatif à l'école de médecine de Toronto.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer l'école de médecine de Toronto," a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*,

Ordonné, Que le dit bill soit lu une seconde fois, demain.

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par M. *Smith*, de *Wentworth*,

Bill relatif à l'académie des demoiselles de Burlington.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer l'académie de " *Burlington* pour les demoiselles," soit lu une seconde fois demain.

Sociétés d'agriculture.

Résolu, Que le rapport annuel de la société d'agriculture du *Bas-Canada*, et le rapport spécial de la société d'agriculture du comté de *Beauharnois*, mis devant cette Chambre le dix-sept du courant, soient renvoyés à un comité spécial, composé de M. *Taché*, M. *Sanborn*, M. *McConnell*, M. *Duchesnay*, M. *Boutillier*, M. *Armstrong* et M. *Lacoste*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Commutation de tenure.

L'honorable M. *Price*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, — Etats des commutations effectuées dans les censives de *Québec*, depuis le premier mai 1850, jusqu'au premier mai 1851, — du ci-devant ordre des jésuites dans les districts de *Québec*, *Montréal* et *Trois-Rivières* et de la seigneurie de *Lauzon*, depuis le premier mai 1850, jusqu'au 1er mai 1851, conformément aux dispositions de l'acte provincial, 10 et 11 *Vic.*, chap. 111.

Appendice (Y.).

Pour les dits états, voir appendice (Y.)

Chemin de fer de Port Erié à Brantford.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, — Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 16 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre une copie de toute pièce ou autre document reçu ou enregistré dans le bureau du régistrateur du comté de *Haldimand*, par toute compagnie de personnes formée aux fins de construire un chemin de fer depuis le *Fort Erié*, jusqu'à *Dunnville* et *Brantford*.

Appendice (Z)

Pour la dite réponse, voir appendice (Z.)

Trois bills relatifs au jugement des cours dans le (B.-C.)

M. *Sanborn*, du comité spécial auquel ont été renvoyés, le bill pour rendre exécutoires les jugements de la ci-devant cour provinciale du district inférieur de *Saint François*, et pour transférer les records de la dite cour en la cour de circuit de *Sherbrooke*, — le bill pour rendre exécutoires les jugements des cours des commissaires dans le *Bas-Canada*, — et le bill pour faciliter l'exécution des jugements dans le *Bas-Canada*, avec des instructions de faire rapport des dits bills, par un ou plusieurs bills, s'il était trouvé expédient, a présenté à la Chambre un bill pour rendre exécutoires certains jugements dans le *Bas-Canada*, et pour pourvoir, d'une manière plus efficace, à la mise à effet des jugements en cas de résistance à leur exécution ; lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif à certains jugements dans le (B.-C.)

Ordonné, Que la pétition de la compagnie de navigation de *Grande Rivière*, et la pétition de *Peter M. Laurin*, écuyer, et autres du township de *Calédonia*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Pétitions renvoyées à un comité.

Ordonné, Que la pétition du conseil municipal du comté de *Middlesex* (division de comté) ; et la pétition de *Francis Nichol* et autres, du township de *Westminster*, soient renvoyées au comité de toute la Chambre sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*.

Divisions territoriales, (H.-C.)

Ordonnée, Que la réponse relative à des maisons d'école, qui a été présentée hier, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Maisons d'écoles, (B.-C.)

Ordonné, Que la réponse relative aux bureaux d'examineurs du bureau médical de *Toronto*, qui a été présentée le seize de juin courant, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Examineurs du bureau médical de Toronto.

Ordonné, Que le message de Son Excellence le Gouverneur-Général, du 27 ultimo, au sujet de la liste civile de la province, et des dépêches qui l'accompagnent, soient renvoyés au comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte qui accorde une liste civile à Sa Majesté, et autres actes.

Liste civile.

Ordonné, Que M. *Seymour* ait la permission d'introduire un bill pour étendre la juridiction des cours de division dans le *Haut-Canada*, et pour amender la loi relative aux dites cours.

Bill relatif aux cours de division, (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Bell* ait la permission d'introduire un bill pour diminuer le travail du dimanche dans le département des postes.

Bill relatif au département des postes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Bell* ait la permission d'introduire un bill pour empêcher le duel.

Ordonné, Que M. *Ross* ait la permission d'introduire un bill pour définir la juridiction des juges de paix dans les sessions générales et trimestrielles de la paix.

Bill relatif aux sessions générales de la paix.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Chabot*, secondé par M. *Lemieux*,

Ordonné, Qu'il soit donné instruction au comité spécial sur la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*, de s'enquérir du taux des cens et rentes, charges et redevances que les seigneurs du *Bas-Canada* exigent de leurs censitaires ; si ce taux a été augmenté ; si cette augmentation est, dans l'opinion du comité, contraire à la loi, et s'il ne serait pas convenable et nécessaire de définir, par une loi déclaratoire, ou de toute autre ma-

Tenure seigneuriale.

nière, le mode d'après lequel ceux qui désirent obtenir des concessions de terres de telles seigneuries, pourront contraindre les seigneurs à leur faire les dites concessions, et le taux auquel les dites concessions seront faites à l'avenir; et de suggérer les moyens de remédier aux abus qui peuvent s'être glissés dans la tenure seigneuriale et les prévenir et empêcher pour l'avenir.

Sur motion de M. McLean, secondé par M. McCon-

Ordonné, Qu'il soit donné instruction au comité permanent des impressions de considérer et rapporter à cette Chambre, si l'on peut faire quelque amélioration, et quelle, dans le mode d'imprimer et grossoyer les bills.

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Hall, et la question ayant été mise, Que la compagnie du grand chemin de fer occidental transmette, pour l'information des Membres de cette Chambre, un état indiquant la condition des affaires de la dite compagnie, les noms de tous les actionnaires, y compris les corps incorporés, avec le nombre des actions possédées par chacun, et le montant payé par chaque actionnaire, jusqu'à l'époque à laquelle les directeurs ont été élus pour l'année courante (2 juin 1851); les noms des dits directeurs; les actions souscrites et possédées par chacun d'eux, et le montant que chacun d'eux a payé en icelles actions jusqu'à la même date; un état des affaires financières de la compagnie jusqu'à la même date, avec les recettes et les déboursés. Une liste de toutes les dettes dues par la dite compagnie, et de toutes les réclamations non réglées qui ont été présentées contre elle pour travaux, matériaux, dommages et autres choses quelconques, et si quelques unes de ces réclamations sont en litige: la quantité du chemin fait en tout ou en partie, durant les seize dernières années. l'étendue, son contrat, avec le coût ou le coût probable, et les conditions de tous les contrats consentis par la dite compagnie, spécifiant chaque-contrat respectivement et en en donnant la date; copie des arrangements pour un emprunt de £50,000 à une banque, et quel montant a été retiré sur cette somme; avec une carte ou plan des routes que la compagnie se propose de suivre pour le chemin de fer et ses branches, et tels autres renseignements quelle est en état de donner, concernant les fonds réservés pour la Grande-Bretagne et les Etats-Unis; quels arrangements sont proposés, et jusqu'à quel point ils sont conclus; indiquant aussi le montant brut réellement payé pour les seize dernières années par les actionnaires canadiens; l'exactitude du dit état, devant être certifié par le président de la compagnie; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Mackenzie et McFarland.—(2.)

CONTRE.

Messieurs Badley, le procureur-général Baldwin, Boulton, de Toronto, Burrill, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Cryslér, Dickson, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Guillet, Hincks, Hopkins, Jobin, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Sir A. N. MacNab, Malloch, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, et Taché.—(43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton ait la permission d'introduire un bill pour déclarer que certains cautionnements et autres garanties, donnés à la Couronne ne grèveront d'aucune charge les biens-fonds des personnes qui les ont consentis.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. Cartier ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation de la société bienveillante des pompiers de Montréal.

Bill relatif à l'association bienveillante des pompiers de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Cartier ait la permission d'introduire un bill pour amender et refondre les dispositions de l'ordonnance qui incorpore la cité et ville de Montréal, et d'une certaine ordonnance et de certains actes qui amendent la dite ordonnance, et pour déléguer certains autres pouvoirs à la corporation de la dite cité de Montréal.

Bill relatif à la corporation de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives à l'intérêt de l'argent, étant lu;

Bill pour amender les lois relatives à l'intérêt de l'argent.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats ajournés sur la question qui a été proposée lundi dernier, Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Très Gracieuse Majesté, pour remercier Sa Majesté de la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir l'adresse de cette Chambre de la dernière session, au sujet des réserves du clergé, et exprimant à Sa Majesté la profonde satisfaction avec laquelle cette Chambre et la province en général ont appris par la dépêche du très honorable comte Grey, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Sa Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Sa Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'ils seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature provinciale plein pouvoir de faire, aux arrangements actuels, les changements qu'elle jugera à propos de faire, relativement à ces réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respectés.

Réserves du clergé.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à demain, et que ce soit alors le second ordre du jour.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Kingston et Toronto, étant lu;

Bill relatif au chemin de fer de Kingston et Toronto

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour investir certaines personnes de la propriété d'une réserve pour un chemin dans le township d'York," étant lu;

Bill relatif à un terrain réservé pour un chemin dans le township de York.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer le collège de la Trinité, étant lu;

Bill relatif au collège de la Trinité.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill pour refondre les Actes relatifs au grand chemin de l'Ouest.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour refondre en une seule loi les dispositions des divers actes relatifs au grand chemin de fer de l'Ouest, qui sont actuellement en force, étant lu ;

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par *M. Dickson*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burrill*, *Chabot*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Flint*, *Fortier*, *Gugy*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *LaTerrière*, *Letellier*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Morrison*, *Polette*, *Prince*, *Robinson*, *Sanborn*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(34.)

CONTRE.

Messieurs *Mackenzie* et *McFarland*.—(2.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill relatif au chemin de fer de Toronto et du lac Huron.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour remettre en vigueur et continuer l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et du lac *Huron*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill relatif à l'assurance de l'Amérique Britannique.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre, en fait d'assurance maritime, les pouvoirs de la compagnie d'assurance de l'*Amérique Britannique* contre le feu et sur la vie, et pour diminuer le nombre des directeurs de la dite compagnie, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif à la compagnie de garantie du Canada.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie de garantie du *Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif à l'administration des biens temporels.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régler l'administration des biens temporels de l'église unie d'*Angleterre* et d'*Irlande* dans le diocèse de *Montréal*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

L'honorable *M. Badgley* a proposé, secondé par *M. Christie*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Mackenzie a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Morrison*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots ; "de ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Hall*, *Hopkins*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Morrison*, et *Smith*, de *DURHAM*.—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*,

Cameron, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Johnson*, *Lacoste*, *Laurin*, *Letellier*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Méthot*, *Meyers*, *Polette*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché* et *Wilson*.—(49.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Johnson*, *Lacoste*, *Laurin*, *Letellier*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Méthot*, *Meyers*, *Polette*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché* et *Wilson*.—(49.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Hopkins*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Morrison*, et *Smith*, de *DURHAM*.—(6.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'hôpital général protestant du comté de *Carleton*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif à l'hôpital général protestant de Carleton.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Ordres remis.

Alors sur motion de *M. Wilson*, secondé par *M. Malloch*,

La Chambre s'est ajournée.

Jouis, 26° die Junii ;

ANNO 14° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Pétitions présentées.

Par l'honorable procureur-général *Baldwin*,—la pétition de *Peter Perry*, écuyer, et autres, du *Haut-Canada*.

Par *M. Cartier*,—la pétition de *William Bowman*, et autres, de *St. Jean* et *St. Athanase*, *Bas-Canada*.

Par *M. Prince*,—la pétition de Messrs. *J. et W. Northwood* et autres, propriétaires de moulins à fleur et farine à vapeur, dans la ville de *Chatham* et ses environs.

Par *M. Dumas*,—la pétition de *J. P. Shepherd* et autres, dépositaires dans la banque d'épargne et de prévoyance de *Montréal*, et autres, le comité représentant les dépositaires en général, dans la dite banque.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *F. R. Tranchemontagne* et autres, syndics de l'Académie de *Berthier*, demandant une allocation en faveur de cette institution.

De *J. E. Faribault*, écuyer, et autres, du village de *L'Assomption*, comté de *Leinster*; demandant que le bill relatif aux municipalités du *Bas-Canada* soit amendé de manière à ce que le dit village ne soit pas une municipalité séparée, mais qu'il soit incorporé avec la paroisse de *L'Assomption*.

De *Pulmer Lee*, écuyer, et autres, du *Haut-Canada*; demandant qu'il soit passé un acte pour abolir toutes les pénalités imposées aux personnes qui pratiquent la médecine sans avoir obtenu de diplôme, en les rendant seulement responsables des conséquences de cette pratique.

Du conseil municipal des comtés unis de *Lanark* et *Renfrew*; demandant certains amendements au bill relatif à la division des comtés.

De *Thomas L. Russell* et autres, de *Merrickville*, et ses environs, dans les comtés unis de *Leeds* et *Greenville*; demandant la passation d'un acte pour incorporer les fils de la tempérance du *Canada*.

De *John Hall* et autres, du chef-lieu du comté de *Peterborough*; demandant un acte d'incorporation pour les autoriser à construire un chemin de fer depuis quelque endroit de la baie *George* sur le lac *Huron*, jusqu'à quelque endroit du *St. Laurent*, dans ou près des villes de *Brockville* et *Prescott*.

Du conseil municipal du comté de *Peterborough*; demandant la passation d'un acte pour incorporer la compagnie pour construire un chemin depuis quelque endroit de la baie *George*, à travers le dit comté jusqu'à *Prescott*.

De *Pierre Dorion*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Charles de Charlesbourg*, comté de *Québec*; demandant que les bills, respectivement, intitulés, "Acte des chemins du *Bas-Canada*," et "Acte des municipalités du *Bas-Canada*," ne deviennent pas loi.

De la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*; demandant que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Kingston* ne devienne pas loi, à moins qu'il ne soit adopté des dispositions pour protéger les droits conférés à la dite compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine* par son acte d'incorporation.

De la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Prescott*; demandant la passation d'un acte pour amender l'acte qui incorpore la dite compagnie.

De *P. Garon*, écuyer, et autres, du comté de *Kamouraska*; demandant l'abolition de certains abus de la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*, et la définition des droits des seigneurs.

De *Charles Tétu*, écuyer, et autres, du comté de *Kamouraska*; demandant la passation d'un acte pour révoquer la taxe imposée sur les procédures judiciaires et l'enregistrement des titres pour acheter et réparer un palais de justice et une prison dans le district de *Kamouraska*.

Des président et directeurs de la banque de *Québec*; demandant la passation d'un acte pour amender sa charte, de manière à diminuer le nombre de directeurs qui doivent être élus aux assemblées annuelles.

Des directrices de l'association charitable des dames catholiques de *Québec*; demandant une allocation en faveur de la dite institution.

De *P. A. DeGaspé*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Jean Port Joli*; demandant une allocation pour construire un quai près de l'église de la dite paroisse.

De *Francis M. Hill*, écuyer, et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie du canal à l'île de *Wolfe*.

De *Joseph Charland* et autres, du comté de *Rouville*; demandant que la loi relative à l'assurance

mutuelle soit amendée de manière à autoriser la compagnie pour les comtés de *Chambly* et *Huntingdon* à admettre des propriétaires dans le dit comté de *Rouville*.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans amendement; savoir :—

Bill intitulé: "Acte pour amender l'acte qui crée "des salaires au lieu et place des honoraires perçus "dans certains cas dans le *Bas-Canada*."

Bill, intitulé: "Acte pour lever et expliquer les "doutes qui existent au sujet de certains actes passés "pour l'amélioration de la rivière du *Chêne*."

Et ensuite il s'est retiré.

L'honorable *M. Robinson* a proposé, secondé par *M. Smith*, de *Frontenac*, et la question ayant été mise, Que la pétition de *Martin McLeod*, paie-maître à demi-paie du 25^e régiment, demandant que sa réclamation pour des terres pour ses services militaires soit prise en considération, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable *M. Price*, M. le solliciteur-général *Macdonald*, *M. Boulton*, de *Toronto*, *M. Seymour* et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisé:—Et la question a passé dans la négative.

L'honorable procureur-général *Baldwin*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 3 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un rapport indiquant les noms des arbitres nommés en vertu de l'acte 13 et 14 Vic., chap. 13, pour évaluer les dommages essuyés par les parties en conséquence de la construction des travaux publics; le nombre des réclamations pour dommages, les noms des réclamants, et les montants respectivement réclamés et alloués, et les montants payés; également, les montants non payés (s'il en est); aussi, le montant payé aux arbitres, respectivement, et pour les dépenses résultant de leurs fonctions et investigations, et le temps qu'ils y ont consacré.

Pour la dite réponse, voir appendice (A.A.)

Et aussi, Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 12 de mai 1849, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre copie de toute requête présentée au Gouvernement de cette province par les habitants de *Port Hope*, au sujet du tracé d'un havre dans cet endroit, avec les réponses qui y ont été faites, les instructions données à *Peter Fleming*, ingénieur civil, pour faire le dit tracé, ensemble avec ses tracés, rapport, plans et estimations du dit havre; les instructions données à *Samuel Keefer*, écuyer, ingénieur civil, et son rapport sur icelui de *M. Fleming*, et tout autre rapport à ce sujet que peut avoir fait tout autre officier du bureau des travaux publics; aussi, toutes et chaque requête ou pétition que les habitants de *Port Hope* ou du *Haut-Canada*, ont pu présenter au Gouvernement Provincial, pour que le dit havre soit un des travaux publics, le nombre des signatures et les réponses qui ont été faites; aussi, toute la correspondance échangée entre le Gouvernement Provincial, ou aucun de ses départements, au sujet du dit havre, ou de construction projetée d'aucun ouvrage de fortification en cet endroit, et de toutes et chacune les instructions données pour le re-

Message du conseil.

Bill pour amender l'Acte relatif aux salaires des officiers de justice, (B.-C.)

Bill relatif à la rivière du Chêne.

Pétition de *M. McLeod*.

Bill relatif aux arbitres pour évaluer les dommages mentionnés dans l'acte 13 et 14 Vic., c. 13.

Appendice (A. A.)

Havre de *Port Hope*.

levé d'aucun lieu dans cet endroit, par aucun département du Gouvernement Impérial à ces fins, ainsi que les plans, tracés, estimations, rapports faits à cet égard ; avec un état du montant prêté par le Gouvernement Provincial à la compagnie du havre, indiquant le montant originairement prêté, les différents paiements faits, et la balance avec intérêt encore due, et avec copie du cautionnement ou autre garantie donnée pour le paiement de cette somme.

Appendice
(B. B.)

Pour la dite réponse, voir appendice (B. B.)

Bill relatif à la
compagnie
d'assurance
mutuelle,
(B.-C.)

M. *Jobin*, du comité spécial sur le bill pour autoriser l'établissement d'une seconde compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, pour les cantons ruraux des comtés du *Bas-Canada*, dans lesquels il se trouve des villes et des cités considérables, et auquel avait été renvoyée la pétition de *P. P. Russell* et autres, du comté de *Missisquoi*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Premier rap-
port du comité
des bills privés.

L'honorable M. *Chabot*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu, comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer l'hôpital général protestant du comté de *Carleton*, et lui a fait certains amendements qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de votre honorable Chambre.

Bill relatif à
l'hôpital géné-
ral protestant
de Carleton.

Ordonné, Que le bill pour incorporer l'hôpital général protestant du comté de *Carleton*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Pétitions ren-
voyées à un
comité.

Ordonné, Que la pétition des président et directeurs de la banque de *Québec* ; et la pétition du conseil de ville de la ville de *Brantford*, relative à la compagnie de navigation de *Grande Rivière*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Tenure sei-
gneuriale.

Ordonné, Que la pétition de *P. Garon*, écuyer, et autres, du comté de *Kamouraska* ; et aussi, toutes autres pétitions au sujet de la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*, reçues par cette Chambre jusqu'à ce jour, inclusivement, et qui n'ont pas déjà été renvoyées à un comité, soient renvoyées au comité spécial sur la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

Bill relatif au
bureau des bre-
vets.

Ordonné, Que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour promouvoir l'avancement des arts utiles, par l'établissement d'un bureau de brevets d'invention (lié au bureau du secrétaire provincial) et un musée.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. *Boulton*, de *Toronto*, secondé par M. *Seymour*,

Bill relatif à
l'asile provin-
cial des alié-
nés.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir faire mettre devant cette Chambre, copies de la pétition de *John Coppins* au bureau des directeurs de l'asile provincial des aliénés, contenant diverses plaintes contre l'administration de cette institution, et de tous les témoi-

gnages reçus relativement à cette pétition, et semble avec les résultats de cette enquête et le rapport des directeurs sur icelle ; avec un tableau du nombre des patients dans l'asile actuel depuis qu'il est ouvert ; le nombre des décès, la cause de ces décès, et la date où ils ont eu lieu ; ainsi que le nombre de serviteurs et des charges qu'ils remplissent, lesquels ont donné leur démission pendant la même période, ou ont été destitués du service par les directeurs de l'institution, avec la date de la démission ou de la destitution.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que M. *Boulton*, de *Toronto*, ait la permission d'introduire un bill pour donner de meilleures garanties aux artisans et autres, qui construisent des édifices ou fournissent des matériaux pour la construction des édifices dans les cités et villes de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Boulton*, de *Toronto*, secondé par M. *Stevenson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir faire mettre devant cette Chambre, un tableau indiquant la somme annuellement payée en vertu des dispositions de l'acte 13 et 14 *Vict.*, chap. 68, pour l'intérêt des débetures émises pour le compte de l'asile des aliénés et de l'école de grammaire de *Toronto*, et non encore rachetées.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que l'honorable M. *Merritt* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer une compagnie, aux fins d'encourager l'établissement de manufactures sur le canal *Welland*, et pour lui déléguer certains pouvoirs.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Christie* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Goderich*," et continuer le dit acte, tel qu'amendé, sous le titre de "Compagnie du chemin de fer prolongé de *Toronto* et *Guelph Ouest*."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Price* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les syndics du cimetière général de *Toronto* à acquérir un lot de terre additionnel.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Sauvageau* ait la permission d'introduire un bill pour détacher la seigneurie de *Chateauguay* du circuit judiciaire de *Montréal*, et l'annexer à celui de *Beauharnois*.

Bill relatif aux
ouvriers et au-
tres.

Bill relatif à
l'asile des alié-
nés et à l'école
de grammaire
de Toronto.

Bill pour en-
courager l'éta-
blissement de
manufactures.

Bill relatif au
chemin de fer
de Guelph et
Toronto.

Bill relatif au
cimetière gé-
néral de To-
ronto.

Bill relatif à la
seigneurie de
Chateauguay.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. Hopkins, et la question ayant été mise, Qu'il soit nommé par cette Chambre un comité de sept membres, avec instruction de faire rapport d'un bill, ou autrement, pour l'abolition de la cour de chancellerie, et pour conférer des pouvoirs d'équité, dans certains cas, aux cours de loi commune; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cayley, Christie, Cryster, Dickson, Hull, Hopkins, Johnson, Lyon, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McFarland, McClean, Meyers, Prince, Robinson, Sanborn, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, et *Stevenson*.—(30.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur-général *Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Méthot, Morrison, Nelson, Polette, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Smith*, de DURHAM, et *Taché*.—(34.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,— Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 26 mai 1851; le priant de faire mettre devant cette Chambre un tableau de tous les chemins planchés ou macadamisés, pont de péage, moulins chaussés, glissoires et havres, en la possession ou sous le contrôle du Gouvernement Provincial, pendant ou depuis l'année 1849, indiquant le montant des recettes annuelles en provenant, les dépenses annuelles ou accessoires, soit d'administration ou de réparation, avec indication de chaque chef; les ventes qui ont été effectuées de ces ouvrages ou de quelques uns d'entre eux; la date de ces ventes respectivement; les noms de ceux qui les ont acquis; les dates auxquelles les acquéreurs ont été respectivement mis en possession; et les recettes des revenus et des profits en provenant, le montant du prix d'achat, et les termes de paiement dans chaque cas; le montant du cautionnement exigé et du cautionnement donné; et également, des copies de toute correspondance entre quelque membre du Gouvernement et les personnes qui ont traité de ces achats.

Pour la dite réponse, voir appendice (C.C.)

L'honorable M. *Hincks*, a aussi présenté en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse suivante:—

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, du dix-sept du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un état des différentes localités du *Bas-Canada*, dans lesquelles le recensement a été fait, conformément aux dispositions de l'acte 10 et 11 *Vict.*, chap. 14.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,
Toronto, 25 juin 1851.

RAPPORT du recensement des paroisses, villes, et cités, dans le *Bas-Canada*, qui ont envoyé des rôles complets:—

<i>Aylmer</i> , comté de l' <i>Outaouais</i>	1,004
<i>St. Jean</i> , village de.....	2,459
<i>Montréal</i> , cité de.....	48,093
<i>Buckingham</i> , township de.....	1,290
<i>Lochaber</i>	936
<i>Petite Nation</i> , seigneurie.....	2,610
<i>Montréal</i> , comté de.....	17,185
<i>Phillipsburg</i> , village de.....	445
<i>Québec</i> , cité de.....	37,365
<i>Chambly</i> , village de.....	599
<i>L'Assomption</i>	1,035
<i>Lachine</i>	1,010
<i>Laprairie</i>	1,663
<i>Carleton, Bonaventure</i>	753
<i>Shoolbred</i>	993
<i>Maria</i>	1,199
<i>New Richmond</i>	1,114
<i>Ristigouche</i>	977
<i>Matapédia</i>	277
Comté de <i>Québec</i>	17,166
Comté de <i>Portneuf</i>	15,905
Comté de <i>Rouville</i>	23,427
<i>Trois-Rivières</i> , ville des.....	3,675
<i>St. Thérèse de Blainville</i> , village de.....	1,030
<i>William Henry</i>	2,894
<i>St. Ours</i>	546
<i>Montmorency</i> , comté de.....	17,424
<i>Côte St. Louis, Montréal</i>	840
<i>Terrebonne</i> , comté, savoir:—	
<i>St. Vincent</i>	2,110
<i>St. François</i>	992
<i>Terrebonne</i>	1,926
<i>St. Anne</i>	1,550
<i>Lacorne</i>	1,350
<i>Sherbrooke</i> , ville.....	1,006
<i>St. Hyacinthe</i> , comté.....	24,790
<i>Gaspé</i> , comté de.....	2,770
<i>Missisquoi</i> , comté de.....	12,444
<i>Stanstead</i> , comté de.....	12,547
<i>Shefford</i> , comté de.....	12,404
<i>Sherbrooke</i> , comté de.....	14,765
<i>Richelieu</i> , 8 paroisses.....	18,219

Les rôles des comtés, etc., ci-dessus sont complets.

W. C. CROFTON,

Secrétaire d'Enregistrement.

Ordonné, Que les deux précédentes réponses soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Gogy* ait la permission d'introduire un bill pour expliquer et amender l'acte de la douzième année du règne de Sa Majesté, relatif aux cours de juridiction civile en première instance dans le *Bas-Canada*.

Bill relatif aux cours de juridiction civile, (B.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le neuf juillet prochain.

Ordonné, Que M. *Gogy* ait la permission d'introduire un bill pour prévenir les abus qui résultent de ce que des personnes qui ne sont pas connues dans le *Haut-Canada* impriment et publient des papiers-nouvelles, pamphlets et autres publications de même nature.

Bill relatif aux papiers-nouvelles, etc.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le neuf juillet prochain.

Ordonné, Que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour restreindre la faculté d'accepter des charges, dans certains cas.

Bill relatif à la faculté d'accepter des charges.

Cour de chancellerie

Travaux publics

Appen lice (C.)

Recensement. (C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à l'intérêt de l'argent.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives à l'intérêt de l'argent, étant lu ;

Ordonné. Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Réserves du clergé.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats ajournés sur la question qui a été proposée lundi dernier, Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Très Gracieuse Majesté pour remercier Sa Majesté de la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir l'adresse de cette Chambre de la dernière session, au sujet des réserves du clergé, et exprimant à Sa Majesté la profonde satisfaction avec laquelle cette Chambre et la province en général ont appris, par la dépêche du très honorable comte Grey, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Sa Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Sa Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'ils seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de faire, aux arrangements actuels, les changements qu'elle jugera à propos de faire, relativement à ces réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respectés.

Ordonné. Que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Ordres remis.

Ordonné. Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Malloch, secondé par M. Dickson,
La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 27° die Junii ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Lacoste,—la pétition d'E. B. Franchère et autres, des comtés de Rouville et Chambly.

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition de Jason C. Picrce et autres, des comtés de Rouville et Chambly.

Par M. Taché,—la pétition de la municipalité numéro un du comté de Rimouski.

Par M. Dumas,—la pétition de John McKenzie et autres, des paroisses de Terrebonne et Lachenaie.

Par M. Ross,—la pétition de J. Gillespie et autres, marchands, de la cité de Québec, et autres, engagés dans le commerce des bois ; la pétition d'Alexander Hadden et autres, anciens, au nom de la congrégation de l'église de St. John, (free), Québec ; la pétition du révérend N. A. Leclerc et autres, de Lambton, et autres townships ; la pétition de Louis Cyrus Macaire, ci-devant hôtelier de la cité de Montréal ; et la pétition d'Archibald Campbell, écuyer, et autres, de la cité de Québec.

Par M. Meyers,—la pétition de la municipalité du township de Murray, et la pétition de John C. Bos-

well et autres, des townships de Hamilton et Haldimand.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Pétitions lues.

De John Moore, écuyer, et autres, de la ville de Sherbrooke ; demandant un acte d'incorporation pour la dite ville.

Du conseil de ville de la ville de Peterborough ; demandant un acte pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer depuis la baie Georgian, passant par le comté de Peterborough, jusqu'à Kingston ou Prescott.

Du maire et des échevins et conseillers de la cité de Toronto ; demandant que dans tout bill introduit pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de Toronto et Goderich, il soit inséré une clause pour autoriser la corporation de la dite cité à souscrire pour aider à la construction de ce chemin.

De John G. Booth et S. F. Urquhart, au nom de la société médicale éclectique canadienne ; demandant un acte pour reconnaître, en faveur des membres de la dite société, le droit d'étudier, enseigner et pratiquer la médecine conformément à ses règlements.

De Joseph Beltes, écuyer, et autres, des townships de Cramahé et Murray ; demandant l'érection d'un nouveau township formé de certaines parties des dits townships, sous le nom de township de Brighton.

De J. C. Taché, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Louis de Kamouraska, comté de Kamouraska ; demandant une allocation pour aider à la construction d'un quai ou débarcadère à l'Isle Brûlée, vis-à-vis de la dite paroisse.

De John Eivrs, du fief Courval, district des Trois-Rivières ; demandant à être indemnisé de la destruction de sa grange par des incendiaires, pour avoir agi comme interprète du percepteur pour la taxe des écoles.

De Charles P. Treadwell, écuyer, d'Original, comté de Prescott ; demandant qu'un certain octroi de deniers soit fait à chaque comté, ville ou cité représenté en parlement, pour l'achat de livres d'agriculture à certaines conditions.

De Charles P. Treadwell, écuyer, d'Original, comté de Prescott ; demandant l'appropriation d'une somme d'argent suffisante pour procurer à chaque membre des deux branches de la législature l'appareil dit "Holbrooke's School Apparatus," pour leur donner occasion de le présenter à la meilleure école-mo-dèle et de grammaire, dans leur comté, ville ou cité, respectivement.

De J. B. Hébert, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Jean Chrysostôme, comté de Beauharnois ; demandant que le siège de la cour de circuit du dit comté demeure au village de Ste. Martine.

De P. N. Robillard et autres, des paroisses de Ste. Martine et St. Urbain Premier, comté de Beauharnois ; demandant que le siège de la cour de circuit du dit comté demeure au village de Ste. Martine, et que la seigneurie de Chateauguay soit réunie au circuit de Beauharnois pour des fins judiciaires.

De D. Cameron et autres, des comtés de York et Peterborough ; demandant qu'au lieu de la translation du siège du gouvernement, la somme requise pour cet objet soit employée à la construction d'un chemin macadamisé ou planchéié depuis le lac Ontario à Whitby, jusqu'au lac Simcoe, au Détroit, ou que la translation soit différée encore deux ans, et la somme épargnée par là employée au dit chemin.

De Jonathan Herrich et autres, du comté de Shefford, et autres ; demandant une allocation pour ouvrir et construire un chemin depuis le chemin du township

de l'Est conduisant de *Montréal* à l'est, jusqu'au chemin du comté de *Missisquoi* à l'ouest.

De *Stuart Harrison* et autres, d'*Elmsley Sud*, comté de *Leeds*; de *Thomas Fisher* et autres, de *Moore*, *Enniskillen* et *Plympton*, comté de *Kent*; de *John W. Waddle* et autres, de *Port Stanley*, comté de *Middlesex*; de *John Bennett* et autres, de *Yonge*, comté de *Leeds*; d'*Alexander McDonnell*, écuyer, et autres, de *Milford*, et autres townships, comté de *Prince-Edouard*; de *R. Rolph* et autres, d'*Osnabrock*, comté de *Stormont*; de *Job Loder* et autres, d'*Ancaster*, comté de *Wentworth*; de *James Allen* et autres, de *Montague*, comté de *Lanark*; de *Thomas Christie* et autres, de *St. Mary's*, *Blanchard*, *Biddulph* et *Downie*, comté de *Huron*; de *Benjamin Young* et autres, de *Lansdowne*, comté de *Leeds*; et de *Joseph Hinton* et autres, comté de *Carleton*; demandant que les droits du clergé des diverses dénominations religieuses de chrétiens en cette province, acquis par l'acte de 1840, soient respectés de manière à prévenir toute législation ultérieure sur la question des réserves du clergé.

L'honorable *M. Sherwood*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le dixième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné les pétitions de la compagnie de navigation de la *Grande Rivière*, et du conseil de ville de la ville de *Brantford*, et il a trouvé que les avis requis ont été publiés.

La pétition du président et des directeurs de la banque de *Québec*; demandant une réduction du nombre des directeurs, n'est pas, suivant votre comité, de nature à nécessiter l'avis exigé par la 64^e règle.

Quant à la pétition de *Théophile Roy* et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin planchéié et macadamisé de *St. Athanase* et du *Mont Johnson*," il paraît que l'avis a été publié en anglais dans le district concerné, mais que l'avis n'a pas été affiché aux portes des églises des différentes paroisses, tel que requis par la 64^e règle, et suivant votre comité, cette omission est très importante.

Dans le cas de la pétition de *Peter M. Laurin* et autres; demandant la conformation d'un arpentage, il paraît qu'aucun avis n'en a été donné.

L'honorable *M. Chabot*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill pour accorder un certain terrain réservé pour un chemin dans le township de *Hope*, dans le comté de *Durham*, à *James M. Andrews* et autres, et lui a fait un amendement; et votre comité a examiné aussi le bill pour incorporer le collège de la *Trinité*, et lui a fait plusieurs amendements; et à tous ces amendements, votre comité demande le concours de votre honorable Chambre.

M. Sanborn, du comité spécial sur le bill pour établir un mode plus sommaire et moins dispendieux pour les propriétaires d'immeubles dans le *Bas-Canada*, d'en acquérir la possession lorsqu'ils en sont privés illégalement dans certains cas, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

M. Stevenson, du comité spécial sur le bill pour amender la loi relative aux apprentis et mineurs, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre mercredi prochain.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit imprimé de nouveau, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le bill pour incorporer le collège de la *Trinité*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif au collège de la *Trinité*.

Ordonné, Que le bill pour investir *James M. Andrews* et autres, d'un certain terrain réservé pour faire un chemin dans le township de *Hope*, dans le comté de *Durham*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif à un certain terrain accordé à *J. Andrews*.

Ordonné, Que la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Prescott*; la pétition du conseil municipal du comté de *Peterborough*; la pétition de *Jahn Hall* et autres, du chef-lieu du comté de *Peterborough*; la pétition du conseil de ville de la ville de *Peterborough*; et la pétition de *John Moore*, écuyer, et autres, de la ville de *Sherbrooke*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Pétitions renvoyées à des comités.

Ordonné, Que la pétition de *P. A. De Gaspé*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Jean Port Joli*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression de la pétition de *P. A. de Gaspé* et autres.

Sur motion de *Sir Allan N. MacNab*, secondé par *M. Christie*,

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, pour prier leurs honneurs de permettre à l'honorable *James Ferrer*, un de leurs Membres, de comparaître et donner son témoignage devant le comité permanent nommé par cette Chambre, sur les chemins de fer et lignes télégraphiques, mardi prochain, à onze heures du matin.

Chemins de fer et lignes télégraphiques.

Ordonné, Que *Sir Allan N. MacNab* porte le dit message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que la pétition de la compagnie du chemin de fer d'union d'*Ontario*, *Simcoe* et *Huron*, soit renvoyée au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Pétition renvoyée à un comité.

L'honorable *M. LaTerrière*, du comité auquel il a été enjoint de prendre en considération la motion faite mercredi, le dix-huit du courant, que des subsides soient accordés à Sa Majesté, a fait rapport d'une résolution; laquelle a été lue comme suit:—

Subsides.

Résolu, Que des subsides soient accordés à Sa Majesté.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Résolu, Que vendredi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides accordés à Sa Majesté.

Ordonné, Que le message de Son Excellence le Gouverneur-Général, qui transmet à cette Chambre les estimations des sommes requises pour le service de l'année 1851, ensemble avec les dites estimations, soient renvoyés au dit comité.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prolonger le délai fixé pour le paiement des honoraires sur les patentes de la couronne, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

Bill relatif aux patentes de la couronne.

Dixième rapport du comité des ordres permanents.

Second rapport du comité des bills privés.

Bill relatif aux propriétés d'immeubles.

Bill relatif aux mineurs et apprentis.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Bill pour amender l'acte relatif aux arpenteurs.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte qui concerne les arpenteurs, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Richards* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Richards* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Bill relatif aux divisions territoriales.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Fortier* a pris le fauteuil du comité : et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Fortier* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de M. *Laurin*, secondé par M. *Hopkins*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 30^e die Junii ;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Price*,—la pétition d'*Archibald McCallum* et autres, du Haut-Canada.

Par M. *Boutillier*,—la pétition du révérend M. *Townsend* et autres, le bureau des directeurs de l'académie de *Clarenceville* ; et la pétition d'*E. Cartier* et autres, censitaires de *St. Hyacinthe* et autres paroisses, dans le comté de *St. Hyacinthe*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition du révérend *William T. Leach*, D. C. L., et autres, les ministres, syndics et congrégation de la chapelle *St. George*, dans la cité de *Montréal* ; et la pétition de la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont*.

Par M. *Nelson*,—la pétition du révérend *Jean B. Bélanger* et autres, censitaires du comté de *Richelieu*.

Par M. *Letellier*,—la pétition du révérend *L. A. Bourrel* et autres, de *Ste. Anne de la Pocatière* et du township d'*Ixworth*, comté de *Kamouraska*.

Par M. *Bell*,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de *Lanark* et *Rensfrew*.

Par M. *Sherwood*, de *Brockville*,—la pétition de *James Jessup*, écuyer, de la ville de *Brockville* ; et deux pétitions du conseil municipal des comtés unis de *Leeds* et *Grenville*.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition de *Jonathan Bartlett* et autres, du township de *Whitby*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition de *Thomas P. S. Brown*, écuyer, et autres, de *Saltfleet* et autres townships, dans le comté de *Wentworth*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Pétitions lues.

D'*E. B. Franchère* et autres, et de *Jason C. Pierce* et autres, tous des comtés de *Rouville* et *Chambly* ; demandant que la requête de la compagnie du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*, pour être autorisée à construire un pont sur la rivière *Richelieu*, ne soit pas accordée.

De la municipalité numéro un du comté de *Rimouski* ; demandant que le bill des municipalités du *Bas-Canada* ne soit point passé durant la présente session.

De *John McKenzie*, et autres, de la paroisse de *Terrebonne* et *Lachenaie* ; demandant une aide pour rendre la rivière *Jésus* navigable jusqu'au village de *Terrebonne*.

De *J. Gillespie* et autres, marchands, de la cité de *Québec*, et autres, engagés dans le commerce des bois ; demandant une aide pour la construction de glissoirs et l'érection de bômes à certains endroits sur la rivière *St. Maurice*.

D'*Alexander Haddan*, et autres, anciens, au nom de la congrégation de l'église de *St. John (Free)*, *Québec* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir tout travail le dimanche dans le département des postes du service public.

Du révérend *N. A. Leclerc*, et autres, de *Lambton* et autres townships ; demandant une aide pour améliorer le chemin de *Lambton* et pour construire des ponts.

De *Peter Perry*, écuyer, et autres, du Haut-Canada ; demandant qu'il soit passé un acte pour exempter toutes les personnes qui pratiquent la médecine ou guérissent les maladies, des pénalités légales auxquelles elles sont maintenant exposées pour pratiquer sans licence, ne les rendant responsable que de l'accomplissement convenable de leurs devoirs.

De *William Bowman* et autres, de *St. Jean* et *St. Athanase, Bas-Canada* ; demandant la construction d'un canal semblable aux canaux du *St. Laurent*, pour relier les eaux du fleuve *St. Laurent* à celles du lac *Champlain*.

De messieurs *J. et W. Northwood* et autres, propriétaires de moulins à fleur et farine à vapeur, dans la ville de *Chatham* et ses environs ; demandant que le bill pour régler le paiement des meuniers dans le Haut-Canada ne devienne pas loi.

De *J. P. Shepherd* et autres, dépositaires dans la banque d'épargne et de prévoyance de *Montréal*, et autres, le comité représentant les dépositaires en général dans la dite banque ; se plaignant de la mauvaise administration des syndics ou directeurs de la dite banque, et du retard apporté dans le règlement des affaires d'icelle ; et demandant la nomination d'un gérant ou de gérants officiels à cette fin.

De *Louis Cyrus Macaire*, ci-devant hôtelier de la cité de *Montréal* ; exposant que l'hôtel qu'il tenait dans la dite cité a été incendié dans l'année 1849, pendant qu'il était en la possession des autorités civiles et militaires pour y conduire une enquête de coroner ; et demandant à en être indemnisé pour ses pertes.

D'*Archibald Campbell*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Association de la salle de musique de *Québec*."

De la municipalité du township de *Murray* ; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans les limites du dit township.

De *John C. Boswell* et autres, des townships de *Hamilton* et *Haldimand*; demandant que l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de *Cobourg* et *Grafton* soit amendé de manière à obliger la dite compagnie à composer pour les péages avec les personnes qui résident sur la ligne du dit chemin.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Bill relatif aux cours et prisons de *Kamouraska* et *Aylmer*.

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour appliquer les deniers provenant des droits sur les licences d'auberges, dans les comtés de *Kamouraska*, *Rimouski* et *Ottawa*, à défrayer le coût de la cour et prison construites à *Kamouraska*, et de la cour et prison actuellement en construction à *Aylmer*," auquel il demande le concours de cette Chambre: Et aussi,

Bill relatif aux syndics de l'hôpital de *Toronto*.

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant les syndics de l'hôpital de *Toronto*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif aux cours et prisons de *Kamouraska* et *Aylmer*.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour appliquer les deniers provenant des droits sur les licences d'auberges, dans les comtés de *Kamouraska*, *Rimouski* et *Ottawa*, à défrayer le coût de la cour et prison construites à *Kamouraska*, et de la cour et prison actuellement en construction à *Aylmer*," a été lu la première fois.

Bill relatif aux syndics de l'hôpital de *Toronto*.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'acte incorporant les syndics de l'hôpital de *Toronto*," a été lu la première fois.

Onzième rapport du comité des ordres permanents.

L'honorable *M. Sherwood*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le onzième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné les pétitions de *John Moore* et autres, demandant l'incorporation de la ville de *Sherbrooke*, et de *John Hall* et autres, demandant l'incorporation d'une compagnie pour construire un chemin de fer du lac *Huron* au *St. Laurent*, et il a trouvé que les règles de votre honorable Chambre ont été exactement suivies dans chacun de ces cas.

La pétition de la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Prescott* ne demande pas de nouveaux pouvoirs pour la dite compagnie, ni aucune déviation de la ligne originale du chemin, et en conséquence, votre comité ne considère pas qu'elle soit de nature à nécessiter la publication de l'avis.

La pétition du conseil municipal du comté de *Peterborough*, et du conseil de ville de la ville de *Peterborough*, n'étant seulement qu'en faveur de la pétition de *John Hall* et autres, mentionnée ci-dessus; votre comité pense humblement qu'elle n'aurait pas dû lui être renvoyée.

Quatrième rapport du comité des impressions.

Appendice (D. D.)

M. Stevenson, du comité permanent des impressions, a présenté à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (D. D.)

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Premier rapport du comité des comptes publics.

M. Christie, du comité spécial auquel ont été renvoyés les comptes publics de l'année 1850, avec pouvoir de faire rapport de temps à autres, a présenté

à la Chambre le premier rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre comité, dans l'accomplissement du devoir qui lui a été assigné par votre honorable Chambre, a cru devoir d'abord, et comme un préliminaire nécessaire avant toute décision de la Chambre à cet égard, examiner le compte No. 33, étant: "Etat des warrants émis par le receveur-général de la province de *Canada*, entre le 1^{er} février 1850, et le 31 janvier 1851, pour payer diverses dépenses indispensables du Gouvernement Civil du *Canada*, et pour lesquelles un vote de subsides est demandé," se montant en tout à la somme de neuf mille sept cent onze louis, deux chelins et quatre deniers, qui a été avancée sur la responsabilité de l'Exécutif pour les divers services y spécifiés, et pour lequel montant il est nécessaire d'obtenir un vote et un acte d'indemnité de votre honorable Chambre.

Votre comité a examiné avec soin les divers items qui forment ce montant; et il ne voit aucune raison de suggérer à votre honorable Chambre de s'opposer au vote que demande l'exécutif pour faire face à cette dépense. Votre comité doit néanmoins remarquer, quant à l'item de mille cinq cent vingt-huit louis, qui a été avancé à *Jacques Viger*, écuyer, trésorier, et l'un des commissaires nommés en vertu de l'acte "12 *Vict.*, chap. 56, à compte des salaires et dépenses contingentes de la commission des pertes occasionnées par la rébellion dans le *Bas-Canada*, depuis le premier de septembre 1850," que s'il est fait bon de ce montant par votre honorable Chambre, cette dépense devra être portée contre l'appropriation faite par cet acte, et non payée en sus.

Quant à l'item de cent dix louis, dix-huit chelins et sept deniers, qui a été avancé pour "payer la police riveraine de *Québec* et ses dépenses contingentes pour le mois de novembre dernier," votre comité remarque aussi que cette somme a été remboursée au trésor par la chambre de commerce de *Québec*. Par conséquent, il faudra la déduire du montant (neuf mille sept cent onze louis, deux chelins et quatre deniers) indiqué dans le dit compte No. 33, pour lequel on demande un vote; cela fait, le montant dont il devra être fait bon est de neuf mille six cents louis, trois chelins et neuf deniers; et votre comité recommande en conséquence à votre honorable Chambre de passer un bill d'appropriation et d'indemnité à cet effet.

Votre comité remarque de plus, que l'item de cent quarante-neuf louis, trois chelins et trois deniers, porté dans le compte pour "la liste des paiements et dépenses contingentes de la police rurale à *Nicolet*, pour le mois expiré le 10 janvier 1851," l'ayant mis dans l'obligation de s'enquérir des causes qui ont nécessité cette dépense pour l'établissement d'une police temporaire dans cette localité, il a pris des renseignements sur le sujet, qui sont annexés à ce rapport.

Votre comité croit aussi devoir remarquer, que dans un des comptes qu'il a demandés et examinés relativement au dernier item dans le dit état No. 33, il est porté une dépense de quatre cent six louis, dix-sept chelins, pour commission de cinq pour cent sur l'emploi de huit mille cent trente-sept louis par des personnes qui ont été employées dans cette cité comme architectes, "pour leurs services professionnels en dirigeant les travaux et adaptant les édifices du parlement aux fins législatives." Une partie de cette dernière somme, il paraît, est pour l'achat de meubles et effets pour meubler les appartements et les bureaux de la législature, et sur le prix desquels il a été alloué une commission; après des recherches, votre comité voit que cette demande a été agréée par l'Exécutif par forme de compromis pour une réclamation plus considérable des architectes dont le public aurait été obligé de payer les frais, il y a tout lieu de le croire, si elle eût été soumise à un arbitrage. Votre comité suggère, qu'à l'avenir il ne soit pas

alloué de frais d'agence ou de commission pour l'emploi de deniers publics pour aucun de ces objets, soit à des architectes, surintendants, soit à toutes autres personnes employées à réparer ou meubler des édifices publics, au-delà de la rémunération convenue avant de donner l'ouvrage ; et qu'en pareil cas, l'on devrait, au préalable, exiger des contrats en bonne et due forme pour la confection des ouvrages donnés à l'entreprise.

MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

Jeudi, 26 juin 1851.

Joseph Cary, écuyer, député-inspecteur-général, est appelé et interrogé :—

1. Eu égard à l'item du compte No. 33 (comptes de 1850), concernant les £350 payés à *W. Bristow*, *W. Snaith* et *C. E. Belle*, comme commissaires chargés de s'enquérir des affaires de la banque d'épargnes de *Montréal*, le comité désire savoir combien chacun de ces messieurs reçoit par jour, combien de temps durera la commission, et pourquoi elle est aux frais du public ?—Les commissaires reçoivent 25s. par jour, chacun. *M. Belle* agit comme secrétaire et comme commissaire ; mais il ne reçoit aucune rémunération additionnelle en qualité de secrétaire ; ils ont mandé que leur rapport était terminé, et devait être transmis au gouvernement par un des bateaux à vapeur de la ligne, attendu que son volume était trop considérable pour être transmis par la malle. Ayant terminé leur rapport, leurs travaux doivent cesser ; la nomination de commissaires est requise par la loi ; et d'après les 13 et 14 *Vict.*, chap. 98, la commission est regardée comme étant aux frais du public

2. Il y a un item de £149 3s. 3d., pour le maintien d'un corps de police à *Nicolet*, district des *Trois-Rivières*, est-il encore employé, et à quelle occasion est-il devenu nécessaire de l'employer ?—On s'attend pouvoir se dispenser bien vite des services de la police rurale dans le district des *Trois-Rivières* ; la nécessité d'employer ce corps est venue de l'excitation et de l'agitation qui régnaient, et des incendies qui ont été commis dans cette partie du pays après le départ des troupes.

Thomas Fortier, écuyer, Membre de la Chambre, est appelé, et interrogé :—

3. Le comité désire appeler votre attention sur l'item £149 3s. 3d., (dans l'état No. 33), pour liste de paiements et de dépenses contingentes de la police rurale à *Nicolet*, pour le mois de janvier 1851 ; et il serait bien aisé de connaître votre opinion sur la nécessité qu'il y a d'employer ce corps de police dans le comté que vous représentez ?—Ce corps était nécessaire dans les paroisses du comté de *Nicolet* pour l'exécution de la loi et la conservation de la paix ; mais une fois la paix rétablie vers le mois de février de la présente année, cette police n'était plus nécessaire. J'ignore la raison pour laquelle ce corps est resté dans le comté après que les émeutiers ont été amenés à la raison ; car j'ai toujours été sous l'impression que la paix avait régné dans toutes les paroisses du comté de *Nicolet* depuis plusieurs mois. Ce n'est qu'à mon départ pour *Toronto* que j'ai appris d'un magistrat de *St. Grégoire* qu'il y avait encore une police sous les ordres du major *Johnson*, au village de *Nicolet*.

Antoine Polette, écuyer, membre du comité, est interrogé :—

4. Dites au comité votre opinion sur la nécessité qu'il y a eu d'employer des magistrats stipendiaires et un corps de police à *Nicolet*, et dans d'autres parties des comtés de *Nicolet* et d'*Yamaska*, l'année dernière, et s'ils sont encore nécessaires ; sinon, depuis quand ont-ils cessé de l'être ?—Il était absolument nécessaire d'employer des magistrats stipendiaires et un corps de police pour faire une enquête afin de découvrir les personnes qui ont brûlé la grange de *Norbert Béliveau*,

et les auteurs de troubles qui ont eu lieu à *St. Grégoire*, prendre des mesures pour les amener à justice, et aussi, pour mettre fins aux troubles et à l'excitation qui existaient dans cette localité. Je n'ai pas obtenu de renseignements suffisants pour décider si la présence de ces magistrats et de la police étaient bien nécessaires dans d'autres parties du comté de *Nicolet*, ou dans le comté d'*Yamaska*. Cet appareil de force ne me paraît pas avoir produit un bon effet dans certaines localités où il a été déployé ; je crois que sa présence dans ces localités a été regardée avec méfiance et désapprobation ; et ce qui me confirme dans cet opinion, c'est que la maison d'école du village d'*Yamaska* a été incendiée tandis que cette police était dans la paroisse, et à la veille même de partir. Ce n'est que d'après ce qui a été déclaré par le député inspecteur-général devant ce comité, que j'ai appris qu'un des magistrats stipendiaires était encore à *Nicolet* avec un détachement de police. Je suis convaincu que ce corps de police a été parfaitement inutile dans toutes les parties de ces comtés depuis le dernier terme de la cour criminelle du banc de la Reine ; et je pense qu'il était également inutile avant cette époque. D'après les renseignements que j'ai obtenus, le Gouvernement n'a maintenu ce corps à *Nicolet* jusqu'à ce jour, que sur les représentations qui lui ont été faites qu'il était nécessaire de l'y maintenir, en sorte que le gouvernement est pleinement justifiable d'avoir laissé ce corps dans cette localité ; mais je suis aussi informé que ces représentations étaient exagérées, et je suis d'opinion que ce corps de police n'est plus nécessaire maintenant.

Lundi, 30 juin 1851.

Thomas A. Begley, écuyer, secrétaire des commissaires des travaux publics, est appelé et interrogé :—

Le comité remarque dans le compte de MM. *Cumberland* et *Ridout*, architectes, contre le bureau des travaux publics (1849-50), un item de £406 17s., comme commission de cinq pour cent, sur l'emploi de £8,137 pour services professionnels en dirigeant et surveillant les changements apportés aux édifices qui servent à la législature de cette cité. La totalité de cette dépense (£8,137) a-t-elle été seulement pour services professionnels, ou comprenait-elle aussi certaines sommes pour l'ameublement de ces édifices ; et si cela est, pourquoi a-t-on alloué une commission sur ces dépenses, ainsi que pour leurs services professionnels ?—Les commissaires des travaux publics se sont opposés à cette partie du compte de MM. *Cumberland* et *Ridout*, dans laquelle on portait une commission pour tapis et meubles, et pour fourniture de plans, lequel compte n'avait pas été réglé depuis le mois d'août 1850, jusqu'au mois de janvier 1851. Les commissaires voyant qu'aucune convention n'avait été faite par l'honorable M. *Cameron* avec MM. *Cumberland* et Cie. ; et ces derniers ayant déclaré qu'ils avaient l'opinion des architectes de *Toronto*, qu'ils auraient dû demander six au lieu de cinq pour cent ; et aussi, d'après d'autres explications contenues dans leur lettre du 3 décembre 1850, les commissaires consentirent à leur payer cet item, déduisant la somme de £25 5s. 3d., pour plans fournis pour ouvrages sur lesquels ils avaient exigé une commission.

(Copie.)

Toronto, 3 décembre 1850.

Monsieur,—Plusieurs mois s'étant écoulés depuis que j'ai eu l'honneur de soumettre mon compte à la considération des commissaires, et comme il reste encore une balance, je vous prie de vouloir bien le mettre de nouveau sous leurs yeux, afin d'en venir à un règlement.

J'ai vu l'honorable M. *Cameron*, qui a engagé mes services, et il est d'opinion que j'ai droit à la commission payée d'ordinaire aux architectes. Il prévoyait

cette dépense lorsqu'il m'a donné ses instructions ; et comme mon compte est de un pour cent moins que ce que d'autres ont demandé pour réparations et changements, je ne puis concevoir comment l'on serait justifiable de m'imposer aucune nouvelle réduction. Je soumetts que c'est moi qui ai choisi, ordonné, mesuré, contrôlé et certifié l'achat des fournitures ; qu'une quantité considérable en a été obtenue dans des lieux éloignés, tels que *Montréal*, *New-York* et *Hamilton*, ce qui a entraîné une grande correspondance et quelques dépenses ; qu'une grande partie a été préparée d'après des dessins faits dans mon bureau ; et que tout a été exécuté et placé sous ma surveillance constante. L'on ne prétendra pas, sans doute, que j'ai dû entreprendre un devoir si pénible et si inusité sans espoir de récompense ; et bien convaincu que de cette surveillance de ma part il est résulté une grande économie pour le Gouvernement, et que les ouvrages ont été généralement approuvés, je soumetts respectueusement que l'on devrait me payer la balance de mon compte, qui est encore due.

J'ajouterai de plus, que plusieurs articles de dépense importants soumis à ma régie, ne sont pas compris dans ce compte, bien qu'ils m'aient donné beaucoup de trouble et qu'ils soient de nature à justifier pleinement le paiement d'une commission.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) FRED. CUMBERLAND.

T. A. Begley, écuyer, etc., etc.

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que la pétition de *W. McCay* et autres, du township de *Nelson* ; la pétition de la municipalité du township de *Nelson*, (contre la division de *Halton*) ; la pétition de *Peter Desjardins*, écuyer, et autres, du township de *Tilbury Ouest*, comté de *Kent*, et la pétition de *George Duch*, écuyer, et autres, des comtés de *Kent* et *Lambton*, soient renvoyées au comité de toute la Chambre sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*.

Ordonné, Que la pétition d'*Archibald Campbell*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec* ; et la pétition de *C. H. Waterous*, ingénieur de la ville de *Brantford*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

L'honorable procureur-général *LaFontaine*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, — Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 9 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre, — 1o. un tableau contenant le nom de chaque bureau de poste en *Canada*, le comté et le township ou la seigneurie dans laquelle il est situé, et le nom du maître de poste et le chiffre de son salaire ; 2o. des informations relatives aux contrats pour le transport des malles en force lorsque le département a été placé sous le contrôle du Gouvernement Provincial, ou qui ont été passés depuis, avec une copie des règles sous lesquelles les contrats pour le transport des malles sont offertes ; 3o. un tableau des noms de tous les commis et autres fonctionnaires maintenant employés dans le département du maître de poste général, indiquant le lieu de leur résidence, la nature de leurs devoirs respectifs, et le taux de compensation qu'ils reçoivent actuellement ; 4o. copie des instructions pour la gouverne des personnes agissant sous le contrôle du département (les maîtres de poste) ; 5o. copie de l'arrangement avec les *Etats-Unis* pour la réciprocité des frais de port ; 6o. copie des instructions qui sont actuellement en force quant aux heures pendant lesquelles les bu-

reaux de *Toronto*, *Montréal*, *Québec*, *Hamilton* et autres villes incorporées, doivent rester ouverts pour la commodité du public ; 7o. le revenu brut du bureau des postes en *Canada*, pour la dernière année fiscale, ensemble avec les dépenses classées sous les divers chefs sous lesquels les comptes sont tenus.

Pour le dit rapport, voir appendice (E.E.)

Appendice
(E. E.)

Sur motion de l'honorable M. *Price*, secondé par l'honorable M. *Baldwin*,

Ordres appelés

Ordonné, Que les ordres du jour soient maintenant appelés.

Et l'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats ajournés sur la question qui a été proposée lundi, le vingt-troisième du présent, Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté, pour remercier Sa Majesté de la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir l'adresse de cette Chambre de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et exprimant à Sa Majesté la profonde satisfaction avec laquelle cette Chambre et la province en général ont appris, par la dépêche du très honorable comte *Grey*, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Sa Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Sa Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'ils seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de faire, aux arrangements actuels, les changements qu'elle jugera à propos de faire, relativement à ces réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respectés.

Réserves du
clergé.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à demain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever tous les doutes quant au droit des sujets de Sa Majesté en *Canada* de faire la pêche dans le golfe *St. Laurent*, de prendre possession à cette fin de toutes les places non occupées sur la rive nord ou côte du *Labrador*, dans les limites de la province, et d'occuper celles qu'ils jugeront convenables, et d'y exploiter librement les pêcheries, étant lu ;

Bill relatif aux
pêcheries du
golfe *St. Lau-*
rent.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir et établir la ligne de division entre le *Haut* et le *Bas-Canada*, étant lu ;

Bill relatif à la
ligne de divi-
sion entre le
H.-C. et le
B.-C.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux régler et administrer le pénitencier provincial, étant lu ;

Bill relatif à la
régie du pénitencier.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un meilleur mode de discipline, et pour pourvoir à une administration plus économique des prisons, ainsi qu'à la construction et entretien de deux maisons de correction pour les jeunes délinquants, étant lu ;

Bill relatif aux
prisons et aux
maisons de
correction.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dette dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Bill pour abolir
l'emprisonne-
ment pour
dette, (*H.-C.*)

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Boulton*, l'honorable M. *Sherwood*, l'hono-

table M. Merritt, M. Smith, de Durham, et M. Wilson, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill relatif à l'emprisonnement pour dette, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, excepté dans les cas de fraude, et pour rendre plus efficace le recours par writs d'exécution dans le Haut-Canada, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour abolir l'emprisonnement pour dette dans le Haut-Canada.

Bill relatif aux ordres et décrets en chancellerie, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour confirmer les décrets, ordres et procédures de la cour de chancellerie du Haut-Canada, dans certains cas, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mercredi prochain.

Bill relatif à l'acte du recensement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour faire le recensement de cette province et obtenir des renseignements statistiques icelle, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif aux honoraires des juges de paix, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le Haut-Canada, et pour abroger l'acte du Haut-Canada, passé dans la quatrième année du règne de Guillaume Quatre, chapitre dix-sept, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif à la navigation.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction, dans le Parlement Impérial d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus dans le ci-devant acte de navigation, aux productions naturelles du Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.

Bill relatif à la comparution des témoins.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser et contraindre les témoins, dans les actions civiles, à comparaître devant les cours de juridiction compétente, en quelque part de la province qu'ils soient domiciliés, étant lu ;

M. Sherwood, de Brockville, a proposé, secondé par M. Dickson, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. le solliciteur-général Drummond a proposé en amendement à la question, secondé par M. Chauveau, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Nelson, Papineau, Price, Richards, Sanborn, Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES, et Taché.—(23.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Burrill, Cartier, Cayley,

Christie, Dickson, Holmes, Johnson, Lyon, Malloch, McConnell, McFarland, Meyers, Morrison, Prince, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Stevenson et Wilson.—(24.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Burrill, Cartier, Cayley, Christie, Dickson, Johnson, Lyon, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McFarland, Meyers, Morrison, Prince, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Stevenson et Wilson.—(24.)

CONTRE.

Messieurs Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Nelson, Papineau, Price, Richards, Sanborn, Scott, du Lac DES DEUX-MONTAGNES, et Taché.—(23.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser la tenue annuelle d'un second terme de la cour supérieure du district de Gaspé, aussitôt que les grands jurés auront représenté ce terme comme nécessaire, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à jeudi prochain.

Bill pour autoriser la tenue d'un second terme de la cour supérieure dans le district de Gaspé.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le premier et le second rapports du comité permanent des impressions, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à jeudi prochain.

Impressions.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter la négociation des billets promissoires et des lettres de change, et pour les soustraire, sous certaines restrictions, à l'opération des lois contre l'usure, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif aux billets promissoires et aux lettres de change.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui continue et amende l'ordonnance concernant l'érection des paroisses et la construction et réparation des églises et cimetières dans le Bas-Canada, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bill relatif à l'érection des paroisses et la construction etc. des églises.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la construction d'un canal, aux fins de relier les lacs Supérieur et Huron, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif au canal des lacs Supérieur et Huron.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'accomplissement des devoirs des juges de paix hors des sessions, en ce qui concerne les ordres et convictions sommaires, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif aux convictions sommaires.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'accomplissement des devoirs des juges de paix hors des sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses criminelles, étant lu ;

Bill relatif aux offenses criminelles.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif au bureau du greffier des assises. (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régulariser le bureau des greffiers des assises dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif aux frais de justice. (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour réduire les frais de justice et établir un tarif d'honoraires pour les cours supérieures de loi dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif aux commissions pour interroger les témoins.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'émanation de commissions aux fins d'interroger les témoins et prendre et recevoir les témoignages dans les poursuites en loi maintenant pendantes, et qui pourront être intentées dans les diverses cours de records dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif aux terres réservées pour les Sauvages. (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mettre à part certaines terres dans le *Bas-Canada*, pour l'usage des sauvages de cette partie de la province, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.

Bill relatif à l'ancien arpentage de *Gwillimbury-Ouest*.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour réunir les terres comprises dans l'ancien arpentage de *Gwillimbury Ouest*, dans le comté de *Simcoe*, au township voisin de *Gwillimbury Est*, dans le comté de *York*," étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.

Bill relatif au monument de *Brock*.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exempter de toute responsabilité personnelle les personnes qui se chargeront de surveiller la construction du monument de *Brock*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif aux incendiaires.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre les dispositions d'un acte, intitulé : "Acte pour amender la loi criminelle de cette province relative aux incendiaires," étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Deux messages de Son Excellence.

L'honorable *M. Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à *M. l'Orateur* deux messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Et les dits messages ont été lus par *M. l'Orateur*, tous les membres de la Chambre étant découverts ; et ils sont comme suit :—

ELGIN ET KINCARDINE.

Grossoiement et enrôlement des actes de la Législature.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, la copie ci-jointe d'une dépêche circulaire du secrétaire d'Etat de Sa Majesté, (5 juin 1850.) communiquant certaines résolutions agréées par les deux Chambres du Parlement Impérial, au sujet du grossoiement et de l'enrôlement des actes de la législature.

Hôtel du Gouvernement,

Toronto, 26 juin 1851.

(Copie)—Circulaire.

Downing Street,
5 juin, 1850.

Milord,—Je transmets, pour votre information, et parceque ce précédent en est un qu'il paraît désirable d'adopter, copie des résolutions agréées par les deux Chambres du Parlement qui ont mis fin dans ce pays au mode gênant et dispendieux de grossoyer les actes de la Législature.

J'ai, etc.,

(Signé) GREY.

Au très honorable comte d'Elgin,
etc., etc., etc.

GROSSOIEMENT ET ENRÔLEMENT DES BILLS.

Die Jovis, 8 februarii, 1849.

"Résolu, de par les lords spirituels et temporels, réunis en Parlement,—

1. "Qu'il est expédient de discontinuer l'usage actuel de grossoyer, et de changer le mode d'enrôler les bills, et d'établir à la place les dispositions ci-après mentionnées.

2. "Que cette Chambre est prête à consentir aux arrangements suivants, s'ils sont agréés par l'autre Chambre du Parlement."

I. Qu'au lieu de le grossoyer, chaque bill sera imprimé au net aussitôt après qu'il aura été passé dans la Chambre dans laquelle il aura originé, et que le dit bill imprimé au net sera transmis à l'autre Chambre comme étant le bill qui a été passé ; il en sera disposé (eu égard au règlement ci-après mentionné,) par cette Chambre et ses officiers, de la même manière dont il est disposé maintenant des bills grossoyés.

II. Qu'après avoir été renvoyé à la Chambre où il a originé, sans amendement, (ou s'il est amendé, après que les amendements auront été agréés ou rejetés), chaque bill sera imprimé au net par l'imprimeur de la Reine, qui sera tenu d'en livrer un exemplaire bien imprimé sur velin à la Chambre des Lords, avant la sanction royale, et pareillement un duplicata du dit exemplaire imprimé au net aussi sur velin.

III. Qu'un des exemplaires de chaque bill imprimé au net sera dûment authentiqué par les officiers de chaque Chambre qu'il appartient comme étant le bill qui a été passé par les deux Chambre.

IV. Que la sanction royale sera insérée au dos de l'exemplaire imprimé au net et authentiqué dans la forme ordinaire, et sera déposé parmi les registres conservés dans la tour, pour tenir lieu du grossoiement actuel.

V. Que les exemplaires promulgués en premier lieu par l'imprimeur de la Reine, seront des impressions prises sur la même forme que les exemplaires déposés.

VI. Que pour la présente session, cet arrangement n'affectera pas les bills privés, ni les bills concernant les personnes et les localités, attendu que ces derniers bills que l'on se proposait d'introduire dans la présente session ont déjà, pour la plupart, été imprimés conformément aux ordres permanents de la Chambre des communes.

VII. Que le maître des rôles, sur une autorisation à cet effet, recevra à la place des exemplaires des actes publics généraux, tels qu'actuellement enrôlés, le duplicata imprimé au net comme susdit de chaque bill public général, pour être conservé pour les mêmes fins, et sujet aux mêmes conditions auxquelles les actes enrôlés sont maintenant reçus et conservés par lui.

VIII. Que dans un but d'économie, de facilité et d'expédition, et pour diminuer le danger qu'il ne se glisse des erreurs, il est expédient qu'un seul imprimeur imprime les bills publics généraux des deux Chambres ; et en autant que l'imprimeur de la Reine est, en vertu de sa charge, tenu d'imprimer les actes, il serait convenable, pour atteindre le but susmentionné, que l'imprimeur de la Reine fût employé par

les deux Chambres pour imprimer les bills publics généraux.

ELGIN ET KINCARDINE.

Phares.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copies d'une communication du Gouvernement de l'*Isle du Prince-Edouard*, et du rapport d'un comité et de l'adresse de la Chambre d'Assemblée de cette province, au sujet de l'érection de phares sur le cap nord, et à la Pointe Est de l'*Isle du Prince-Edouard*.

Hôtel du Gouvernement,
Toronto, 26 juin 1851.

(Copie.)

Bureau du Secrétaire,
Charlotte Town, *Isle du P. E.*
2 juin 1851.

Monsieur,—Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur me commande de vous transmettre, pour l'information du Gouvernement du *Canada*, copie d'un rapport du comité de la Chambre d'Assemblée de l'*Isle du Prince-Edouard*, sur la nécessité d'ériger des phares au *North Cape*, et à la Pointe Est de cette *Isle*, ensemble avec une adresse à Son Excellence sur le même sujet.

J'ai, etc.,
(Signé,) JAMES WARBURTON,
Secrétaire Colonial.

A l'honorable *James Leslie*,
Secrétaire Provincial,
Canada.

Dans la Chambre d'Assemblée,
12 mai 1851.

Votre comité, auquel a été renvoyée la pétition de certains habitants de *George Town* et les environs, demandant une aide pour construire un phare au port de *Three Rivers*, et qui a reçu instruction de faire rapport sur la question des phares qui devraient être érigés sur les endroits les plus utiles de cette *Isle*, et de donner telle autre information y relative que votre comité croira à propos de faire, fait rapport :—

Que votre comité est d'opinion que comme le revenu provenant actuellement du droit des phares dans le port de *Three Rivers* suffirait pour entretenir un phare dans ce lieu en y ajoutant une légère taxe annuelle qui pourrait être équitablement imposée sur les propriétaires ou maîtres de vaisseaux américains faisant la pêche sur la côte de cette *Isle*, et cherchant régulièrement un abri dans le havre de *Three Rivers*; une somme d'argent suffisante pour ériger un phare à l'endroit le plus convenable à l'entrée de ce port, et le pourvoir des lampes nécessaires, devrait être mise de côté à la prochaine session de la législature. Votre comité croit que cette somme d'argent ne devrait pas excéder deux cents louis, et il recommande qu'avant la prochaine session de la Législature, le Gouvernement Exécutif soit prié de se procurer les plans et les estimations nécessaires pour la construction d'un tel phare.

Que votre comité est également d'opinion qu'il est essentiel à la conservation de la vie et de la propriété, et aux intérêts généraux de la classe commerciale, d'établir les dispositions nécessaires pour la construction de phares au *North Cape* et à la Pointe Est de cette *Isle*, et que les intérêts commerciaux des colonies de l'*Amérique du Nord*, des *Etats-Unis* et même de la *Grande-Bretagne*, profiteraient autant, si non plus, de la construction de ces phares aux endroits ci-dessus mentionnés.

Votre comité recommande que demande soit faite par la voie du Gouverneur de cette colonie, aux gouvernements des pays dont il vient d'être parlé, d'une proportion de contribution pour la construction et l'entretien de phares au *North Cape* et à la Pointe Est; et que si ces Gouvernements accèdent à cette demande, votre comité recommande qu'alors le Gouver-

nement soit prié d'adopter les mesures nécessaires pour construire ces phares, et que cette Chambre fasse bon des dépenses qu'il faudra faire pour les construire.

Que votre comité est de plus d'opinion que le Gouvernement devrait en même temps être privé de se procurer pour la Chambre les informations nécessaires quant au coût, par acte, des sites qui seront nécessaires pour y ériger les phares recommandés, tels sites devant avoir le droit de communication pour se rendre à chaque phare et en sortir.

Que votre comité recommande que la loi actuellement en force qui règle la perception des droits de phare pour l'entretien du phare à *Point Prim* soit amendée dans le but d'obliger les vaisseaux étrangers à payer les droits de phares en entrant dans chacun des ports de cette *Isle*, qu'ils soient ou non enregistrés à la maison de douane; et pour obliger également les propriétaires ou maîtres de la plus petite classe de vaisseaux caboteurs à payer un droit de phare deux deniers par tonneaux pour la saison.

Certifié.

JOHN McNEILL,
Greffier de l'Assemblée.

A Son Excellence Sir *Alexander Bannerman*,
Chevalier, Lieutenant-Gouverneur et commandant de cette *Isle* de Sa Majesté, l'*Isle du Prince-Edouard*, et des territoires qui lui appartiennent, Chancelier, Vice-Amiral et Ordinaire d'icelle, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Un comité spécial ayant été nommé par la Chambre d'Assemblée pour faire rapport sur la construction de nouveaux phares additionnels sur cette *Isle*, et ce comité ayant présenté son rapport à l'Assemblée, dont copie est avec la présente envoyée à Votre Excellence, la Chambre d'Assemblée prie respectueusement Votre Excellence de vouloir bien se procurer, pendant la prochaine vacance de la Législature Coloniale les plans nécessaires et les estimations du coût de la construction d'un phare sur *Broughton Point*, ou autre site convenable situé près de l'entrée du havre de *Three Rivers*, suivant la suggestion faite dans le rapport du comité spécial.

La Chambre d'Assemblée prie également votre Excellence de vouloir bien se mettre en communication avec les divers Gouvernements du *Canada*, du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Ecosse* et de *Terreneuve*, et avec le Gouvernement Impérial, pour savoir, tant pour ces Gouvernements que pour les *Etats-Unis*, jusqu'à quel point ils seraient portés à contribuer aux frais de construction de phares au *North Cape* et la pointe est de cette *Isle*, car ces phares placés dans ces endroits seraient d'une plus grande utilité pour les intérêts maritimes de ces pays qu'aux semblables intérêts de cette colonie.

(Signé.) ALEXANDER RAE,
Orateur.

Chambre d'Assemblée,
12 mai 1851.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régler les procédures et la juridiction des cours dites "probate et surrogate" dans le *Haut-Canada*, étant lu; Bill relatif à la cour de probate et surrogate. (H.-C.)

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial sur le bill pour mieux administrer les biens des personnes décédées.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et pour Bill relatif à la profession médicale. (B.-C.)

régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquent comme médecins et chirurgiens dans cette province à l'époque où le dit acte est devenu loi, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bill relatif aux personnes qui décèdent intestates.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régler la distribution des biens meubles des personnes qui décèdent intestates dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill pour assujettir certains effets à la saisie. (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour assujettir certains meubles et effets à la saisie exécution dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif aux pouvoirs d'eau, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour encourager et protéger la création de pouvoirs d'eau pour les manufactures dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill pour amender l'acte du chemin de la montagne de Sydenham.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant le chemin de la montagne de *Sydenham*, et pour conférer à *George Rolph*, écuyer, ses hoirs et ayants-cause, certains privilèges y relatifs, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bill relatif au procès par jury, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour se dispenser d'un procès par jury en certains cas dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill en faveur des banqueroutiers.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour venir en aide aux banqueroutiers, et pour l'administration de leurs biens et effets, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, lundi le quatorze de juillet prochain.

Bill relatif aux rectoreries.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31, *Geo. 3*, chap. 31, qui a rapport aux rectoreries, ou à la présentation des titulaires aux dits offices, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

Bill relatif à l'université de Toronto.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la charte de l'université de *Toronto*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bill relatif aux notaires.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un certain acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, concernant les notaires, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois mercredi prochain.

Bill relatif à la compagnie du havre et du quai de Port Hope.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour augmenter le capital de la compagnie du havre et du quai de *Port Hope*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill concernant les patentes en vertu desquelles il est fait des octrois de terres incultes ou autres terres de la couronne, dans le *Bas-Canada*, et pour se dispenser de certaines formalités y relatives qui occasionnent des délais et des dépenses inutiles, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, mercredi prochain.

Bill relatif aux patentes des terres.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de *Port Burwell*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bill relatif à la compagnie de Port Burwell.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre à *Caira Robbins Wilkes*, épouse de *George Samuel Wilkes*, écuyer, de *Brantford*, de transporter en son propre nom, certains biens-fonds qui lui ont été légués par feu son père, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bill pour permettre à C. R. Wilkes de disposer de certains biens-fonds.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre les lois criminelles de cette province, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable *M. Badgley*, M. le solliciteur-général *Drummond*, M. le solliciteur-général *Macdonald*, l'honorable *M. Macdonald*, l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, *M. Smith*, de *Durham*, l'honorable *M. Chabot*, *M. Richards*, et *M. Ross*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill pour amender et refondre les lois criminelles.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un code de procédure criminelle en cette province, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender et refondre les lois criminelles de cette province.

Bill relatif au code de procédure criminelle.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi du *Haut-Canada*, concernant la pratique de la médecine et de la chirurgie, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bill relatif à la médecine et la chirurgie, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour réduire et régler les honoraires des registrateurs dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de *M. Smith*, de *Durham*, *M. Wilson*, *M. Mackenzie*, *M. Flint* et *M. Richards*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux honoraires des registrateurs.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Ordres remis.

Alors, sur motion de *M. Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, secondé par *M. Taché*, La Chambre s'est ajournée.

Martis 1^o die Julii;ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.Compagnie
d'assurance
maritime inté-
rieure du St.
Laurent.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre un état des affaires de la compagnie d'assurance maritime intérieure du *St. Laurent*, pour l'année 1850.

Appendice (I.) Pour le dit état, voir appendice (I.)

Pétitions pré-
sentées.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par *M. Armstrong*,—la pétition de *Joseph Beau-soleil* et autres, de la paroisse de *St. Félix de Valois*, comté de *Berthier*.

Par *M. Stevenson*,—la pétition de *James Carpenter* et autres, du village et des environs de *Demorestville*, comté de *Prince-Edouard*.

Par *M. Lemieux*,—la pétition de *F. X. Pousant*, écuyer, et autres, censitaires de la paroisse de *St. François d'Assise*, comté de *Dorchester*.

Par l'honorable *M. Price*,—la pétition de *François M. Hill*, écuyer, maire, et autres, de la cité de *Kingston*; et la pétition de *W. Eston*, écuyer, capitaine, artillerie royale, au nom d'une assemblée publique des habitants de la cité de *Kingston*.

Par l'honorable *M. Baldwin*,—la pétition d'*Eli Gorham* et autres, du *Haut-Canada*; et la pétition de *Thomas Mossington*, écuyer, et autres, du township de *Georgina*, comté d'*York*.

Par *M. McFarland*,—la pétition de la municipalité du township de *Wainfleet*; et la pétition de la municipalité du township de *Crowland*.

Par *M. Sanborn*,—la pétition de *James R. Laing*, propriétaire dans le township de *Melbourne*, *Bas-Canada*.

Par *M. Holmes*,—la pétition de l'honorable *Peter McGill* et autres, de la cité de *Montréal*; et la pétition du révérend *Robert McGill*, président, et autres, le bureau protestant des commissaires d'écoles de la cité de *Montréal*.

Pétitions ren-
voyées à des
comités.

Ordonné, Que la pétition du barreau du *Bas-Canada*, section du district de *Montréal*, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du barreau du *Bas-Canada*, section du district de *Québec*.

Ordonné, Que la pétition de *Jason C. Pierce* et autres, des comtés de *Rouville* et *Chambly*, et la pétition d'*E. B. Franchère* et autres, des comtés de *Rouville* et *Chambly*, soient renvoyées au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bills privés.

Résolu, Que le temps pour recevoir des bills privés ou locaux soit prolongé jusqu'à mardi, le quinze du courant.

Résolu, Que le temps pour recevoir des rapports de comités permanents et spéciaux, sur des bills privés ou locaux, soit prolongé jusqu'à vendredi, le vingt-cinq du courant.

Sur motion de l'honorable *M. Merritt*, secondé par *M. McFarland*,

Bill relatif à la
navigation de
la Grande-Ri-
vière.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie de navigation de la *Grande-Rivière* à "prélever, par voie d'emprunt, une certaine "somme d'argent, et pour d'autres fins y mentionnées," soit lu une seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable *M. Price*, secondé par l'honorable *M. Viger*,

Ordonné, Que les ordres du jour soient maintenant lus. Ordres appelés.

Et l'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats ajournés sur la question qui a été proposée lundi, le vingt-trois de juin dernier, Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Très Gracieuse Majesté pour remercier Sa Majesté de la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir l'adresse de cette Chambre de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et exprimant à Sa Majesté la profonde satisfaction avec laquelle cette Chambre et la province en général ont appris, par la dépêche du très honorable comte *Grey*, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Sa Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Sa Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'ils seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de faire, aux arrangements actuels, les changements qu'elle jugera à propos de faire relativement à ces réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respectés. Réserves du clergé.

Et la question ayant été de nouveau proposée:—La Chambre a repris les dits débats ajournés.

L'honorable *M. Cayley* a proposé en amendement à la question, secondé par *Sir Allan N. MacNab*, Que tous les mots après "Qu'il," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots: "Ne convient pas de déranger, par une loi ou "résolution, les appropriations ou dotations qui existent actuellement dans le *Haut* et le *Bas-Canada* "pour les fins religieuses: que le bien-être de la "société et les besoins croissants des diverses sectes "de chrétiens dans le *Canada* exigent que les diverses dispositions de l'acte impérial, 3 et 4 *Vict.*, chap. "78, soient mises à effet dans toute leur latitude: "que par le dit acte, moitié des intérêts provenant de "la vente des réserves du clergé faites en vertu du "dit acte, a été mise à la disposition du Gouverneur "du *Canada*, par et de l'avis du Conseil Exécutif, "pour les fins du culte et de l'instruction religieuse: "que le montant à la disposition du Gouvernement "excède dix mille louis, et s'accumule rapidement, "que les ventes annuelles des réserves sont considé- "rables, et que d'après l'estimation du commissaire "en chef des terres de la couronne, elles rapporte- "ront au Gouvernement un revenu annuel de plus de "cinquante mille louis: qu'il est expédient que le "fonds en caisse et les revenus futurs placés par le "dit acte à la disposition du Gouvernement, soient "répartis parmi les catholiques romains, l'église "libre d'*Ecosse*, les presbytériens, les méthodistes, "les baptistes, les luthériens et les autres sectes de "chrétiens qui n'y ont pas participé jusqu'à présent "et qui les recevront; et que cette répartition devrait "être faite définitivement d'après le prochain recen- "sement qui sera fait, et en attendant, conformément "aux derniers états du chiffre de la population en "leur place."

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Dickson*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Meyers*, *Morrison*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Stevenson*.—(13.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cartier*, *Cauchon*,

Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché et Wilson.—(50.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté, pour remercier Sa Majesté de la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir l'adresse de cette Chambre de la dernière session, au sujet des réserves du clergé, et exprimant à Sa Majesté la profonde satisfaction avec laquelle cette Chambre et la province en général ont appris, par la dépêche du très honorable comte Grey, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Sa Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Sa Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'ils seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de faire, aux arrangements actuels, les changements qu'elle jugera à propos de faire, relativement à ses réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respectés.

L'honorable M. *Sherwood* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Seymour*, Que tous les mots après "Qu'il," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit présenté une humble adresse à Sa Majesté, pour remercier Sa Majesté d'avoir bien voulu recevoir gracieusement l'adresse de cette Chambre de la dernière session, au sujet des réserves du clergé; pour assurer Sa Majesté que cette Chambre et la province en général sont profondément reconnaissantes pour la communication transmise par le très honorable comte Grey, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, communiquant la réponse de Sa Majesté à la dite adresse, et déclarant que Sa Majesté est prête à accéder aux désirs du peuple du Canada dans les affaires qui n'affectent que ses intérêts; et en outre, pour assurer Sa Majesté que cette Chambre est reconnaissante envers les ministres impériaux de Sa Majesté de la bienveillance et la considération qu'ils ont témoignées pour le bien-être et la prospérité future de cette province, en exprimant leur regret dans la dite dépêche qu'un sujet aussi hérissé de difficultés que celui des réserves du clergé, ait de nouveau, après un intervalle de quelques années, été remis sur le tapis, et donnant comme leur opinion qu'en ne dérangeant pas l'arrangement existant, par lequel certaines portions des terres publiques du Canada sont devenues disponibles, à l'effet de créer un fonds pour l'instruction religieuse de ses habitants la province en retirerait de grands avantages," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley, Cameron, de CORNWALL, Dickson, Malloch, Meyers, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, et Stevenson.*—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duches-*

nay, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Richards, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, et Wilson.—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté, pour remercier Sa Majesté de la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir l'adresse de cette Chambre de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et exprimant à Sa Majesté la profonde satisfaction avec laquelle cette Chambre et la province en général ont appris, par la dépêche du très honorable comte Grey, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Sa Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Sa Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'ils seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de faire aux arrangements actuels les changements qu'elle jugera à propos de faire relativement à ces réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respectés;

M. *Mackenzie* a proposé en amendement à la question secondé par M. *McFarland*, Que tous les mots après "Qu'il," et ce mot inclus jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots: "Que les réserves du clergé, originairement données par l'acte constitutionnel à un clergé protestant exclusivement, ayant déjà été détournées de leurs fins, par l'appropriation qui en a été faite en faveur de l'église catholique romaine, la pratique suivie dans le passé et l'opinion souvent exprimée du peuple du Haut-Canada, font aujourd'hui qu'il est justifiable de rétablir pour l'avenir la tranquillité civile et religieuse, en enlevant ces réserves à toutes les fins ecclésiastiques ou d'églises quelconques, et en les appliquant à un système général d'éducation qui puisse profiter à toutes les classes de la société et à toutes les croyances religieuses," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton, de NORFOLK, Hopkins, Mackenzie et McFarland.*—(4.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de TORONTO, Boutillier, Burrill, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Dickson, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Wilson.*—(56.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre, s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Du-*

mas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, et Wilson.—(15.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cayley, Dickson, Hopkins, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Meyers, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, et Stevenson.*—(16.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Résolu, Qu'il soit nommé un comité spécial, composé de l'honorable *M. Price, M. Morrison, M. Richards, M. Flint, et l'honorable M. Hincks,* pour préparer et rapporter le projet d'une humble adresse à Sa Très Gracieuse Majesté, fondée sur la résolution qui précède.

L'honorable *M. Price,* du comité spécial nommé pour préparer et rapporter le projet d'une humble adresse à Sa Majesté au sujet des réserves du clergé, a fait rapport que le comité avait préparé une adresse en conséquence; laquelle a été lue comme suit:—

A la Très Excellence Majesté de la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, ies communes du *Canada* en Parlement Provincial réunis, demandons respectueusement à remercier Votre Majesté pour la manière gracieuse dont il lui a plu recevoir notre adresse de la dernière session, au sujet des réserves du clergé, et exprimer à Votre Majesté la profonde satisfaction avec laquelle vos fidèles communes et la province en général ont appris par la dépêche du très honorable comte *Grey,* principal Secrétaire d'Etat de Votre Majesté pour les colonies, dans laquelle il annonce que Votre Majesté a gracieusement reçu la dite adresse, que les ministres impériaux de Votre Majesté sont d'opinion que cette adresse doit être agréée, et qu'ils seront en conséquence prêts à recommander au Parlement Impérial qu'un acte soit passé pour donner à la Législature Provinciale plein pouvoir de faire, aux arrangements actuels, les changements qu'elle jugera à propos de faire relativement à ces réserves, pourvu que les intérêts actuellement existants soient respectés.

Et la dite adresse ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, informant Son Excellence que cette Chambre a voté une humble adresse à Sa Majesté, au sujet des réserves du clergé; et priant Son Excellence de vouloir la transmettre au principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que les dites adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forme partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de *M. Richards,* secondé par *M. Smith, de Durham,*
La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 2^o die Julii;

ANNO 14^o VICTORIAE REGINAE, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Pétitions présentées.

Par l'honorable *M. Chabot,*—la pétition d'*André Leroux Cardinal,* premier messenger de cette Chambre.

Par *M. Sanborn,*—la pétition de *Charles A. C. de Tonnancour,* écuyer, coroner du district de *St. François.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

Pétitions lues.

D'Archibald McCallum et autres, du *Haut-Canada;* demandant un acte pour permettre une libre compétition entre les différents systèmes de médecine pratique, et pour abolir les pénalités imposées sur ceux qui pratiquent sans licence, ou autrement, de reconnaître les diplômes ou certificats des médecins dit botaniques ou autres, reçus d'un bureau régulièrement organisé de leur système médical.

Du révérend *M. Townsend* et autres, le bureau des directeurs de l'académie de *Clarenceville;* demandant une allocation en faveur de cette institution.

D'E. Cartier et autres, censitaire de *St. Hyacinthe* et autres paroisses, dans le comté de *St. Hyacinthe;* du révérend *Jean B. Bélanger* et autres, censitaires du comté de *Richelieu;* demandant l'adoption de mesures pour définir les droits des seigneurs, et pour abolir la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada.*

Du révérend *William T. Leach, D. C. L.,* et autres, les ministres, syndics et congrégation de la chapelle *St. George,* dans la cité de *Montréal;* demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir le travail du dimanche dans le département des postes.

De la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont;* demandant l'extension de leur charte pour construire un embranchement qui relierait ce chemin de fer avec certaines lignes du chemin de l'Est.

Du révérend *L. A. Bourret,* et autres, de *St. Anne de la Pocatière* et du township de *Ixworth,* comté de *Kamouraska;* demandant une allocation pour améliorer le chemin nommé "Chemin du Gouvernement." depuis la troisième concession de la dite paroisse jusqu'au troisième rang du dit township.

Du conseil municipal des comtés unis de *Lanark* et *Renfrew;* demandant un meilleur système d'économie dans les fonds du comté, et que la nomination de tous les officiers locaux soit transférée aux conseils municipaux,—que la nouvelle loi du jury soit amendée,—et qu'il ne soit fait aucun changement dans le mode de faire le recensement dans le *Haut-Canada* pour l'assimiler à celui du *Bas-Canada.*

De *James Jessup,* écuyer, de la ville de *Brockville;* demandant la rémunération de ses services pour faire le recensement dans les années 1848 et 1850; et aussi, qu'il soit adopté des mesures pour rétablir l'ancien montant de son revenu comme greffier de la paix des comtés unis de *Leeds* et *Grenville.*

Du conseil municipal des comtés unis de *Leeds* et *Grenville;* demandant un certain amendement à l'acte des écoles communes.

Du conseil municipal des comtés unis de *Leeds* et *Grenville;* demandant un certain amendement à l'acte des corporations municipales.

De *Jonathan Bartlett* et autres, du township de *Witby;* demandant qu'aucune modification ne soit faite au bill pour changer les divisions territoriales du *Haut-Canada,* en autant qu'il a rapport au chef-lieu du nouveau comté projeté, qui sera formé avec la partie est du comté de *York,* ou autrement, que ce

Comité nommé pour rédiger une adresse.

Adresse rapportée.

Adresse à Son Excellence.

Ordres remis.

chef-lieu soit choisi par la majorité des voix des imposables y intéressés.

De *Thomas P. S. Brown*, écuyer, et autres, de *Saltfleet* et autres townships, dans le comté de *Wentworth*; demandant que les intérêts acquis du clergé des diverses dénominations religieuses de chrétiens, dans la province, d'après l'acte de colonisation de 1846, soient respectés de manière à empêcher toute législation au sujet des réserves du clergé.

Ordonné, Que la pétition du maire et des échevins et conseillers de la cité de *Toronto*, soit renvoyée au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Pétition ren-
voyée à un
comité.

Ordres remis.

L'honorable *M. Sherwood* a proposé, secondé par *M. Malloch*, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour soient maintenant lus; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de *NORFOLK, Boulton*, de *TORONTO, Boutillier, Chabot, Duchesnay, Flint, Fournier, Lacoste, LaTerrière*, Sir *Allan N. MacNab, Malloch, Merritt, Price, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Sherwood*, de *TORONTO*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Bell, Fortier, Fourquin, Guillet, Hall, Laurin, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, McConnell, McFarland, Polette, Ross, Sauvageau, Stevenson, Taché et Wilson*.—(19.)

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans l'affirmative.

Bill relatif à
l'école de mé-
decine de To-
ronto.

Et l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'école de médecine de *Toronto*, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bill pour na-
turaliser M.
Ragland.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour naturaliser *Millon Ragland* et pour le mettre en état d'hériter de certaines terres en cette province, et pour d'autres fins, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.
Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill relatif au
canal du Sault
Ste. Marie.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du canal du *Sault Ste. Marie*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif à
l'assurance
mutuelle mari-
time de Mont-
réal.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et maritime de *Montréal*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif à la
compagnie
d'assurance de
l'Ouest.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie d'assurance de l'Ouest, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill pour rece-
voir M. Dart-
nell procureur,
etc.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les cours du banc de la Reine, des plaids communs et de chancellerie, dans la province du *Canada*, à admettre *Edward Taylor Dartnell* à

pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles, étant lu;

L'honorable *M. Robinson* a proposé, secondé par *M. Boulton*, de *Toronto*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Wilson a proposé en amendement à la question, secondé par *M. le solliciteur-général Drummond*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Cameron*, de *CORNWALL, Cartier, Cauchon, Chabot*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, LaTerrière, Letellier, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, Malloch, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Ross, Sanborn, Stevenson, Taché et Wilson*.—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Bell, Boulton*, de *NORFOLK, Cayley, Christie, Dickson, Johnson, McConnell, Merritt, Meyers, Papineau, Price, Prince, Robinson, Seymour, Smith*, de *DURHAM*, et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(17.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les cours de loi commune et d'équité, dans le *Haut-Canada*, dans leur discrétion, à admettre *D'Alton McCarthy* à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles, étant lu;

Bill pour rece-
voir D'Alton
McCarthy pro-
cureur, etc.

L'honorable *M. Robinson* a proposé, secondé par *M. Boulton*, de *Toronto*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Wilson a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Hopkins*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Cameron*, de *CORNWALL, Cartier, Cauchon, Chabot*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, LaTerrière, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, Malloch, McFarland, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Ross, Sanborn, Sherwood*, de *TORONTO, Stevenson et Wilson*.—(34.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Bell, Christie, Dickson, McConnell, Merritt, Meyers, Papineau, Price, Prince, Robinson, Smith*, de *DURHAM*, et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser le conseil municipal des comtés unis de *Wentworth et Halton* à disposer d'une partie de l'emplacement du palais de justice, étant lu;

Bill relatif à la
place du palais
de justice de
Hamilton.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif à l'école de médecine du St. Laurent.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'école de médecine de *St. Laurent* à *Montréal*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill pour naturaliser I. Gould et ses fils.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour naturaliser *Ira Gould* et autres, et pour d'autres fins, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif à Ottawa street, dans Cayuga.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour fermer une partie d'*Ottawa Street*, dans le village de *Cayuga*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif à la société de l'église d'Angleterre. (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'établissement d'une société d'église de l'église unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans chaque diocèse de cette église dans le *Bas-Canada*, et pour d'autres fins relatives à la subdivision récente du diocèse de *Québec*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. L'honorable M. *Badgley* a proposé, secondé par l'honorable M. *Sherwood*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit renvoyé au comité permanent des divers bills privés ;

M. *Mackenzie* a proposé, en amendement à la question, secondé par M. *McFarland*, Que tous les mots après "renvoyé," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "A un comité spécial de sept Membres, avec des instructions de préparer et rapporter une mesure générale de cette nature pour toutes les dénominations religieuses, et contenant les disposition suivantes, savoir : 1. Que toutes dénominations religieuses jouissent au même degré des droits civils et religieux, et des mêmes privilèges dans la forme et le teneur ; 2. Qu'elles possèdent, en la même manière et au même montant, des terrains et propriétés pour le culte public, la résidence des ministres et les cimetières ; 3. Qu'elles puissent, de la même manière et jusqu'au même point, et suivant les mêmes dispositions, obtenir la permission de célébrer les mariages ; 4. Que tous les actes existants relatifs aux matières susdites et incompatibles avec l'égalité établie par le présent acte, soient révoqués et deviennent nuls et de nul effet ; 5. Que tous les droits civils, religieux ou ecclésiastiques et tous les privilèges, sous n'importe quelle autorité, actuellement réclamés par une église, et dont ne jouissent pas également toutes les autres, soient révoqués et annulés ; 6. Que pour l'enregistrement des naissances, mariages et décès, dans des fins légales et statistiques, il sera établi une loi générale, applicable en la même manière à toutes les dénominations religieuses," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Mackenzie* et *McFarland*.—(2.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *John*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *McConnell*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Morrison*, *Nelson*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, du *LAC DES*

DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Taché* et *Wilson*.—(47.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *John*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *McConnell*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Morrison*, *Nelson*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Taché* et *Wilson*.—(47.)

CONTRE.

Messieurs *Mackenzie* et *McFarland*.—(2.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour remettre en force et amender l'acte qui a rapport à la commune de *Maskinongé*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général,— Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 12 ultimo, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un rapport, sous forme de tableau, des magistrats stipendiaires nommés par le Gouvernement en cette province, indiquant la date de leurs nominations respectives, les salaires et autres émoluments que reçoivent chacun d'eux, par quelle autorité ils ont été nommés respectivement, et le fonds ou autre source à même laquelle ils sont payés.

Pour la dite réponse, voir appendice (F.F.)

Et aussi, réponse supplémentaire à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 15 février 1849, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre un état indiquant les noms, la date de la nomination, les salaires et les devoirs de tous les officiers maintenant employés, sur la rivière des *Otaouais* et ses tributaires, à la perception des droits sur les bois et dans la régie des terres de la Couronne, en rapport avec les dits bureaux ; et aussi les noms, dates de nomination, salaires et devoirs de tous les officiers maintenant employés dans la direction et la surintendance des travaux sur la rivière des *Otaouais* ; et aussi, un état détaillé indiquant les sommes dépensées pour les travaux sur la rivière des *Otaouais*, le montant dépensé dans la construction originale, celui payé pour les réparations, les pertes (s'il y en a), provenant des erreurs commises durant les travaux, et toutes les sommes payées aux ingénieurs, ouvriers et journaliers employés sur les dits travaux, avec les noms, dates et sommes payées à chacun d'eux en détail ; et aussi, un état de toutes les sommes prélevées comme péages ou autrement sur les travaux des *Otaouais*, le montant détaillé et tel que reçu à chacun des travaux respectivement.

Pour la dite réponse supplémentaire, voir appendice (G.G.)

Bill relatif à la commune de Maskinongé.

Magistrats stipendiaires.

Appendice (F. F.)

Travaux sur l'Otaouais.

Appendice (G. G.)

Ordonné, Que la réponse relative aux magistrats stipendiaires soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de *Woodstock* et du lac *Erie*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour transporter à *Andrew Thompson* une certaine réserve pour des chemins dans le township de *Woodhouse*, dans le comté de *Norfolk*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour indemniser les conseillers municipaux du comté de *Peterborough* et autres, des actes par eux faits en vertu d'un certain règlement du conseil municipal du dit comté, lequel a été ensuite annulé, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la vente d'une partie de la dotation de l'église de *St. Jean*, dans la ville de *Peterborough*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac *Supérieur* et de l'*Océan Pacifique*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour remettre en vigueur l'acte qui autorise les habitants de la seigneurie d'*Yamaska* à régler la commune de la dite seigneurie, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer de *Montréal*, de l'*Outaouais* et de *Kingston*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la société pour aider et retirer les orphelins et femmes de *Toronto*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la maison d'industrie de *Toronto*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu entre le *Fort Erie* et *Buffalo*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'établissement d'une association ecclésiastique pour chacun des diocèses de *Montréal* et de *Québec*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer l'école de médecine de *Toronto*," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la société bienveillante des pompiers de *Montréal*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre les dispositions de l'ordonnance qui incorporent la cité et ville de *Montréal*, et d'une certaine ordonnance et de certains actes qui amendent la dite ordonnance, et pour déléguer certains autres pouvoirs à la corporation de la dite cité de *Montréal*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de *M. Cartier*, *M. le solliciteur-général Drummond*, l'honorable *M. Badgley*, *M. Holmes*, *M. Dumas*, *M. Jobin* et *M. Mongenais*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer une compagnie aux fins d'encourager l'établissement de manufactures sur le canal *Welland*, et pour lui déléguer certains pouvoirs, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Goderich*," et continuer le dit acte tel qu'amendé sous le titre de "Compagnie du chemin de fer prolongé de *Toronto* et *Guelph Ouest*," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie de navigation de *Grand River*, à prélever, par voie d'emprunt une certaine somme d'argent, et pour d'autres fins y mentionnées," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bill privés.

M. Cauchon, a proposé, secondé par *M. Smith*, de *Durham*, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Bouillier*, *Cauchon*, *Christie*, *Flint*, *Holmes*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Richards*, *Sauvageau*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Wilson*.—(15.)

Bill relatif à la société de l'église.

Bill relatif à l'école de médecine de Toronto.

Bill relatif à la société bienveillante des pompiers de Montréal.

Bill relatif à la corporation de Montréal.

Bill pour encourager les manufactures.

Bill relatif au chemin de fer de Toronto et Guelph.

Bill relatif à la navigation de la Grande Rivière.

Ordres du jour.

CONTRE.

Messieurs *Cameron*, de *Cornwall*, *Chabot*, *Fergusson*, *Fourquin*, *Hopkins*, *Jobin*, *Lucoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Méthot*, *Mongenais*, *Papineau*, et *Sherwood*, de *Brockville*.—(13.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de *M. Cauchon*, secondé par *M. Richards*,

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 3^o die Julii;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions pré-
sentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *Sir Allan N. MacNab*,—la pétition de *William P. McLaren* et autres, de la cité de *Hamilton*; et la pétition de *John R. Halden*, écuyer, maire, au nom d'une assemblée publique des citoyens de *Hamilton*.

Par *M. Boulton*, de *Toronto*,—la pétition de *John Coppins*, ci-devant gardien de l'asile provincial des aliénés à *Toronto*.

Par l'honorable *M. Sherwood*,—la pétition de l'honorable *Archibald McLean*, de la cité de *Toronto*.

Par *M. Holmes*,—la pétition du bureau de commerce de *Montréal*; la pétition d'*E. M. Leprohon*, écuyer, et autres; et la pétition d'*A. F. Holmes*, écuyer, M. D., et autres, la faculté de médecine du collège *McGill*.

Par *M. Wilson*,—la pétition de *Neil Munro* et autres, des townships de *Mosa* et *Aldborough*.

Par *M. Morrison*,—deux pétitions du conseil municipal du comté d'*York*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Joseph Beausoleil* et autres, de la paroisse de *St. Félix de Valois*, comté de *Berthier*; demandant la révocation de la loi des écoles du *Bas-Canada*, et demandant la passation d'une loi qui convienne mieux aux besoins du peuple.

De *James Carpenter* et autres, du village et des environs de *Demorestville*, comté de *Prince-Édouard*; demandant que le nombre des élèves que la loi exige devoir assister à l'école de grammaire du dit village, soit diminué.

De *F. X. Pousant*, écuyer, et autres, censitaires, de la paroisse de *St. François d'Assise*, comté de *Dorchester*; demandant l'adoption de mesures pour définir les droits des seigneurs, et pour abolir la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

De *Francis M. Hill*, écuyer, maire, et autres, de la cité de *Kingston*, et de *W. Eston*, écuyer, capitaine, artillerie royale, au nom d'une assemblée publique des habitants de la cité de *Kingston*; demandant l'adoption de mesures pour faire cesser le travail du dimanche dans le département des postes du service public.

D'*Eli Gorham* et autres, du *Haut-Canada*; demandant la passation d'un acte pour rendre au peuple du *Haut-Canada* les avantages de la tolérance médicale, ou autrement, d'affranchir de toute pénalité ceux qui pratiquent la médecine botanique, ou autres praticiens qui ont reçu des diplômes ou certificats du bureau régulièrement organisé de leur système.

De *Thomas Mossington*, écuyer, et autres, du township de *Georgina*, comté d'*York*; demandant que si le dit comté est divisé, comme on le propose, que

le dit township soit compris dans la partie moitié ouest d'icelui.

De la municipalité du township de *Wainfleet*; demandant la passation d'un acte pour autoriser la dite municipalité, ou toute autre corporation dans le comté de *Welland* qui le jugera à propos, de faire l'achat d'un lot de terre situé dans le dit township, et connu sous le nom de "*Great Cranberry Marsh*," aux fins d'assécher et améliorer le dit marais.

De la municipalité du township de *Crowland*; de mandant que les réserves du clergé soient finalement employées aux fins de l'éducation en général.

De *James R. Laing*, propriétaire dans le township de *Melbourne, Bas-Canada*; exposant qu'on a exigé illégalement de lui un certain montant de droits pour graines de semence importées par lui pour l'amélioration de l'agriculture dans le *Bas-Canada*, et demandant le remboursement de ces droits, et que la loi qui concerne ce droit soit expliquée.

De l'honorable *Peter McGill* et autres, de la cité de *Montréal*; et du révérend *Robert McGill*, président, et autres; le bureau protestant des commissaires d'écoles de la cité de *Montréal*; demandant certains amendements à la loi des écoles du *Bas-Canada*.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

Message du conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour pourvoir à la commutation de certaines obligations requises en vertu de l'acte des émigrés," sans aucun amendement.

Bill pour amender l'acte des émigrés.

Et ensuite, il s'est retiré.

M. Mackenzie a proposé, secondé par *M. Smith*, de *Wentworth*, et la question ayant été mise, Que la pétition de *Leonard Wilcox*, de la cité de *Toronto*; demandant une indemnité pour la perte d'un vaisseau et autres effets saisis par le collecteur des douanes du port d'*York* (actuellement *Toronto*), dans l'année 1815, soit renvoyée au comité sur les subsides :— Elle a passé dans la négative.

Pétition de L. Wilcox.

Ordonné, Que la pétition de *Louis Cyrus Macaire*, ci-devant hôtelier de la cité de *Montréal*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Pétition de L. C. Macaire.

Ordonné, Que la pétition du révérend *N. A. Leclerc* et autres, du township de *Lambton* et autres townships, soit renvoyée au comité spécial nommé pour s'enquérir des causes qui empêchent ou retardent l'établissement des townships de l'*Est*, dans les districts des *Trois-Rivières*, *St. François* et *Québec*.

Townships de l'Est.

Ordonné, Que la pétition d'*Eli Gorham* et autres, du *Haut-Canada*, soit renvoyée au comité de toute la Chambre sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*.

Divisions territoriales.

Ordonné, Que la pétition de *J. G. Bowes*, écuyer, et autres, de la cité de *Toronto*, et la pétition de *William P. Howland* et autres, des townships de *Etobicoke*, soient renvoyées au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Pétitions renvoyées à des comités.

Ordonné, Que la pétition de *Thomas Fergusson* et autres, de la huitième concession du township d'*Edwardsburgh*; la pétition de la compagnie du chemin de fer d'union de *Montréal* et *Vermont*; la pétition de *Joseph Beltes*, écuyer, et

autres, des townships de *Cramahé* et *Murray*; et la pétition du révérend *Enoch Wood*, et autres, de la cité de *Toronto*, ministres de l'église méthodiste wesléyenne en *Canada*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

L'honorable *M. Sherwood*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le douzième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné les pétitions de *C. H. Waterhouse*; demandant un acte de naturalisation, et d'*Archibald Campbell* et autres, demandant un acte d'incorporation pour la société de la halle musicale de *Québec*, et il ne croit pas que, dans chacun de ces cas, la publication de l'avis soit nécessaire.

M. Wilson, du comité spécial sur le bill pour pourvoir au paiement des petits jurés dans le *Haut-Canada*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

L'honorable *M. Chabot*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le troisième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill pour étendre, en fait d'assurance maritime, les pouvoirs de la compagnie d'assurance de l'*Amérique Britannique* contre le feu et sur la vie, et pour diminuer le nombre de directeurs de la dite compagnie, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Il a aussi examiné les bills qui suivent, et a fait à chaque certains amendements, qu'il soumet très respectueusement à la considération de votre honorable Chambre:—

Bill pour incorporer la société pour aider et retirer les orphelins et femmes indigentes de *Toronto*.

Bill pour incorporer la maison d'industrie de *Toronto*.

Bill pour incorporer la compagnie de garantie du *Canada*.

Ordonné, Que le bill pour étendre, en fait d'assurance maritime, les pouvoirs de la compagnie d'assurance de l'*Amérique Britannique* contre le feu et sur la vie, et pour diminuer le nombre des directeurs de la dite compagnie, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie de garantie du *Canada*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la société pour aider et retirer les orphelins et femmes de *Toronto*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la maison d'industrie de *Toronto*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Ordonné, Que le message de Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet du grossoyement et de l'enrôlement des bills, et les documents qui l'accompagnent, mis devant la Chambre lundi

dernier, soient imprimés pour l'usage des membres de cette Chambre.

Ordonné, Que *M. Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour faciliter la renonciation au douaire par les femmes mariées dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que la soixante et quatorzième règle de cette Chambre soit mise de côté, par rapport au bill pour amender l'acte intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Goderich*," et continuer le dit acte, tel qu'amendé, sous le titre de "Compagnie du chemin de fer prolongé de *Toronto* et *Guelph* *Ouest*," et aussi, le bill pour remettre en vigueur et continuer l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et du lac *Huron*.

Ordonné, Que *M. Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, ait la permission d'introduire un bill pour pouvoir à l'érection des paroisses pour les fins civiles seulement, dans certaines parties du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'honorable *M. Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour améliorer la loi de la preuve dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Boulton*, de *Toronto*, ait la permission d'introduire un bill pour empêcher l'érection d'aucune barrière de péage qui pourrait intercepter le libre passage des habitants des cités, villes ou villages en cette province, d'une partie à une autre des dites cités, villes ou villages respectivement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable *M. Price* ait la permission d'introduire un bill pour mieux pourvoir à l'organisation des sociétés d'agriculture dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que *M. Prince* ait la permission d'introduire un bill pour permettre aux femmes mariées qui résident à l'étranger de transporter des immeubles qu'elles possèdent dans la province du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable *M. Chabot* ait la permission d'introduire un bill pour réduire le nombre des directeurs de la banque de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première

Douzième rapport du comité des ordres permanents.

Bill relatif au paiement des petits jurés, (H.-C.)

Troisième rapport du comité des bills privés.

Bill relatif à l'assurance de l'Amérique Britannique.

Bill relatif à la compagnie de garantie du Canada.

Bill relatif à la société pour retirer les orphelins et les femmes.

Bill relatif à la maison d'industrie de Toronto.

Grossoyement et enrôlement des bills.

Bill relatif au douaire.

Bill relatif au chemin de fer de Guelph et Toronto.

Bill relatif au chemin de fer de Toronto, et du lac Huron.

Bill relatif à l'érection des paroisses, (B.-C.)

Bill relatif à la loi de la preuve.

Bill relatif aux barrières dans les cités, etc.

Bill relatif à l'organisation des sociétés d'agriculture.

Bill pour permettre à certaines femmes mariées de transporter des immeubles.

Bill relatif à la banque de Québec.

fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux gages des ouvriers.

Ordonné, Que M. *Boulton*, de *Toronto*, ait la permission d'introduire un bill pour défendre de payer en marchandises les gages des ouvriers et artisans, dans certains métiers, ou par le moyen de trocs, ou de toute autre manière qu'en monnaies courantes de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Réserves du clergé.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutif de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,— Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 5 juin dernier, priant Son Excellence de vouloir faire mettre devant la Chambre, un état détaillé par forme de continuation de l'état transmis à l'Assemblée Législative par le secrétaire provincial, le 9 avril 1849, de toutes les recettes ou de l'emploi des deniers ou fonds des réserves du clergé dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, jusqu'à une époque aussi rapprochée que les registres des bureaux publics pourront permettre aux officiers comptables de donner cet état; le dit état devant indiquer la dépense avec le détail de chaque emploi de deniers pour 1849 et 1850, y compris les paiements dans ou pour l'année 1848, si aucun il y a, qui ont été nécessairement omis dans l'état du mois d'avril 1849,—les salaires et pensions payés aux missionnaires de l'église d'Angleterre et à leurs veuves dans les deux *Canadas*, en vertu du statut impérial 3 et 4 *Vict.*, chap. 78,—les allocations payées au ministres du synode de l'église d'Ecosse, et au ci-devant synode uni de l'église presbytérienne du *Haut-Canada*, en vertu de la même autorité; aussi, les salaires des ministres méthodistes wesleyens, et toutes les sommes payées pour et au nom de l'église catholique romaine, et autres dénominations, et à qui et pour qui ces deniers ont été payés dans les deux *Canadas*; l'état dans lequel se trouve le fonds ou les fonds des réserves du clergé de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, depuis le 13 mars 1848, tels qu'administrés par la société pour la propagation de l'évangile dans les pays étrangers; les deniers reçus à même le fonds du revenu des terres réservées pour le clergé de l'église d'Angleterre dans le *Bas-Canada*, depuis le mois de janvier 1847, avec l'emploi qui en a été fait jusqu'au commencement de 1848, savoir: depuis les dates comprises dans le dernier état transmis à cette Chambre; un semblable état, relativement à toutes les réserves du clergé dans le *Bas-Canada*; cet état devra aussi indiquer les balances qui restent des deniers reçus à même les fonds des réserves du clergé, où ces deniers sont déposés; si les banques ou autres lieux de dépôt paient l'intérêt sur les dites balances; et, si c'est le cas, les sommes qui ont été ainsi payées; les recettes provenant des terres vendues ou louées; le principal et les intérêts sur les ventes effectuées; les frais de régie; les déboursés, et à qui ces deniers ont été payés.

Pour la dite réponse, voir appendice (II. II.)

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par M. *Prince*,

Ordonné, Que les entrées dans les journaux de cette Chambre du 3 juin 1850, relativement à la pétition de *William Rees*, écuyer, ci-devant surintendant médical de l'asile provincial des aliénés à *Toronto*; demandant compensation pour les services qu'il a rendus, en ouvrant le dit asile et veillant à ses intérêts, soient maintenant lues;

Et les dites entrées ont été lues en conséquence.

Résolu, Que les dites entrées soient renvoyées à un comité spécial de cinq Membres, pour en faire

rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Sir *Allan N. MacNab*, M. *Nelson*, M. *Boutillier*, M. *Prince* et M. *Ross*, composent le dit comité.

Ordonné, Que M. *Burrill* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Prescott*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Christie* ait la permission d'introduire un bill pour définir plus exactement les limites qui séparent les comtés de *Sherbrooke*, *Drummond* et *Mégantic*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Sur motion de M. *Cauchon*, secondé par l'honorable M. *Chabot*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le Gouvernement, la chambre de commerce, le Dr. *James Douglas*, les commissaires, le chirurgien internes et les médecins visiteur de l'hôpital de marine à *Québec*, et autres personnes relativement à l'administration du dit établissement.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que M. *Taché* ait la permission d'introduire un bill relatif à la chasse et à la conservation du gibier.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *McFarland* ait la permission d'introduire un bill pour mieux pourvoir au paiement des réclamations contre les propriétaires de vaisseaux dans certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Durham*, ait la permission d'introduire un bill pour abolir les exceptions spéciales, ou pour amender de toute autre manière la pratique de la loi dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Un bill grossoyé pour amender un certain acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, concernant les notaires, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté pour l'organisation du notariat."

Ordonné, Que M. *Lacoste* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif au chemin de fer de Bytown et Prescott.

Bill relatif aux limites de certains comtés.

Hôpital de marine à Québec.

Bill relatif à la chasse du gibier.

Bill relatif aux réclamations contre les propriétaires de vaisseaux.

Bill pour abolir les exceptions spéciales.

Bill relatif aux notaires.

Appendice (H. H.)

Dr. W. Rees.

Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorporation de la société bienveillante des pompiers de *Montréal*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit :
"Acte pour amender l'acte pour incorporer l'association bienveillante des pompiers de *Montréal*."

Ordonné, Que M. *Cartier* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives à l'intérêt de l'argent, étant lu ;

L'honorable M. *Sherwood* a proposé, secondé par M. *Dickson*, et la question proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois :

M. *Stevenson* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Letellier*, Que le mot "maintenant" soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Baldwin, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Cryslor, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hopkins, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, McConnell, Papineau, Polette, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson, Taché et Viger*.—(33.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Bell, Boulton*, de TORONTO, *Cayley, Dickson, Fergusson, Hall, Hincks, Holmes, Johnson, Malloch, McFarland, Meyers, Morrison, Notman, Price, Prince, Ross, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Watts et Wilson*.—(24.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Chabot*, secondé par M. *Lemieux*, La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 4^o die Julii ;

ANNO 15^o VICTORIAE REGINAE, 1851.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Christie*,—deux pétitions du bureau de commerce de *Québec* ; et la pétition de messieurs *Allan Gilmour* et compagnie, et autres, marchands et manufacturiers dans le commerce du bois de construction du *Canada*.

Par M. *Fortier*,—la pétition de *Henry Woulff Trigge*, et autres.

Par M. *Holmes*,—la pétition du révérend *Henry Wilkes*, D. D., président, et *Samuel Phillips*, secrétaire, au nom du bureau protestant des examinateurs pour le district de *Montréal* ; et la pétition de *Simon Lafrenière* et autres, pilotes entre *Québec* et *Montréal*.

Par M. le solliciteur-général *Macdonald*,—la pétition du maire et de la corporation de la ville de *Dundas*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition de *William E. Twynam*, procureur en loi de la province du *Nouveau-Brunswick*, maintenant résidant à *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

D'*André Leroux Cardinal*, premier messenger de cette Chambre ; demandant une indemnité pour les pertes qu'il a souffertes lors de l'incendie de l'édifice du Parlement dans la cité de *Montréal*, en 1849.

De *Charles A. C. DeTonnancour*, écuyer, coronaire du district de *St. François* ; exposant qu'il a rempli les devoirs de cette charge, sans salaire, depuis l'année 1831 jusqu'à 1839, et demandant que cette Chambre prenne le dit sujet en considération.

L'honorable M. *Chabot*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le quatrième rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour investir certaines personnes de la propriété d'une réserve pour un chemin dans le township d'*York*," et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Il a aussi examiné le bill pour incorporer l'école de médecine de *St. Laurent* à *Montréal* ; et le bill pour naturaliser *Ira Gould* et autres, et pour d'autres fins, et il a fait un amendement à chacun de ces bills ; dont il prend la liberté de recommander l'adoption à votre honorable Chambre.

Ordonné, Que le bill pour naturaliser *Ira Gould* et autres, et pour d'autres fins, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que le bill pour incorporer l'école de médecine de *St. Laurent*, à *Montréal*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que la pétition de *F. X. Ponsant*, écuyer, et autres, censitaires, de la paroisse de *St. François d'Assise*, comté de *Dorchester*, soit renvoyée au comité spécial sur les tenures seigneuriales du *Bas-Canada*.

Ordonné, Que trois cents exemplaires de la réponse relative au havre de *Port Hope*, qui a été présentée le 26 du mois dernier, soient imprimés pour l'usage de cette Chambre.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour investir certaines personnes de la propriété d'une réserve pour un chemin dans le township d'*York*," soit lu la troisième fois lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Ross* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'association de la salle musicale de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que la pétition de *Thomas Mossington*, écuyer, et autres, du township de *Georgina*, comté d'*York*, soit renvoyée au comité de toute la Chambre sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*.

Ordonné, Que la réponse relative à un chemin de fer depuis le *Fort Erié* jusqu'à *Brantford*, qui a été présentée le 25 juin dernier, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Pétitions lues.

Quatrième rapport du comité permanent des divers bills privés.

Bill pour naturaliser *Ira Gould* et ses fils.

Bill relatif à l'école de médecine de *St. Laurent*.

Tenure seigneuriale.

Havre de *Port Hope*.

Bill relatif à une réserve pour un chemin dans le township d'*York*.

Bill relatif à l'association de la salle musicale de *Québec*.

Divisions territoriales.

Chemin de fer de *Fort Erié* à *Brantford*.

Bill relatif à l'assurance de l'Amérique Britannique.

Un bill grossoyé pour étendre, en fait d'assurance maritime, les pouvoirs de la compagnie d'assurance de l'*Amérique Britannique* contre le feu et sur la vie, et pour diminuer le nombre des directeurs de la dite compagnie, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour étendre, en fait d'assurance maritime, les pouvoirs de la compagnie d'assurance de l'*Amérique Britannique* contre le feu et sur la vie, et pour diminuer le nombre des directeurs de la dite compagnie."

Ordonné, Que l'honorable M. *Sherwood* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son cours.

Bill relatif aux héritiers et légataires.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif aux héritiers et légataires, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif à la ligne de division entre le B.-C. et le H.-C.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir et établir la ligne de division entre le *Haut* et le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. le solliciteur-général *Drummond*, l'honorable M. *Badgley*, l'honorable M. *Chabot*, M. le solliciteur-général *Macdonald* et M. *Mongenais*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill pour amender l'acte relatif aux arpenteurs.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte qui concerne les arpenteurs, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Bell* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Bell*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Bill relatif aux divisions territoriales, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Fortier*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Fortier* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été proposée, Que le rapport soit reçu mardi prochain ;

L'honorable M. *Boulton*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, Que le mot "mardi," soit retranché, et le mot "vendredi," inséré à sa place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le rapport soit reçu mardi prochain.

Ordonné, Que le bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Cour de division et fonds général des honoraires.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 2 du mois dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un tableau indiquant les noms des juges des cours de division, leurs salaires, et le

montant des honoraires et des amendes prélevés dans les différentes divisions ; également, le montant du fonds général des honoraires, et des deniers reçus et déboursés en vertu des sections 16 et 17 de l'acte de la cour de division de la dernière session, et indiquant en détail la manière dont tous ces deniers ont été appropriés, soit sous l'autorité du dit acte, sous l'autorité de dispositions antérieures ; et s'il en est ainsi, quel acte ou actes, pour et pendant les deux années expirées, avec le dernier trimestre fiscal : un tableau détaillé de l'emploi de £5,000, moins £800 remboursés, payés sous l'autorisation spéciale de la loi, à *W. B. Robinson*, écuyer, un Membre de l'Assemblée Législative, et par lui distribués parmi les sauvages du lac *Supérieur* : et un état indiquant à qui a été payé la somme de £6,655, que les comptes publics de l'année dernière, page 20, indiquent comme ayant été payée comme annuités des sauvages, pendant ou durant l'année expirée le 30 septembre dernier.

Pour la dite réponse, voir appendice (I.I.)

Annuités des sauvages.

Appendice (II)

Et aussi, réponse à une adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 26 du mois dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre copies de la pétition de *John Coppins* au bureau des directeurs de l'asile provincial des aliénés, contenant diverses plaintes contre l'administration de cette institution, et de tous les témoignages reçus relativement à cette pétition, ensemble avec les résultats de cette enquête et le rapport des directeurs sur icelle ; avec un tableau du nombre des patients dans l'asile actuel depuis qu'il est ouvert, le nombre des décès, la cause de ces décès, et la date où ils ont eu lieu ; ainsi que le nombre de serviteurs et des charges qu'ils remplissent, lesquels ont donné leur démission pendant la même période, ou ont été destitués du service par les directeurs de l'institution, avec la date de la démission ou de la destitution.

Asile provincial des aliénés.

Pour la dite réponse, voir appendice (J.J.)

Appendice (J.J.)

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Ordres remis

Alors, sur motion de M. *Taché*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunæ, 7^o die Junii ;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Pétitions présentées.

Par M. *Smith*, de *Frontenac*,—la pétition de *Thomas Raile*, écuyer, et autres, du township de *Loughborough*.

Par M. *Nelson*,—la pétition de la corporation municipale du village de *St. Ours*, comté de *Richelieu*.

Par M. *Lemieux*,—la pétition du révérend N. C. *Fortier* et autres, du village de *St. Michel*, comté de *Bellechasse*.

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition de *L. Marks*, président, et autres, officiers, de la société bienveillante allemande et polonaise, et autres, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Sauvageau*,—la pétition de *J. Bissonnette*, écuyer, et autres, de la partie sud du comté de *Huntingdon* ; et la pétition de *Loop Odell* et autres, du district d'enregistrement numéro deux, du comté de *Huntingdon*.

Par M. le solliciteur-général *Drummond*,—la pétition d'*A. Dugas*, écuyer, et autres, francs tenanciers du comté de *Leinster*; la pétition de *John McBean*, écuyer, et autres, de la paroisse de *Berthier*, comté de *Berthier*; et la pétition de *T. D. Latour*, écuyer, et autres, de la paroisse de *Lanoraie*, comté de *Berthier*.

Par M. *Armstrong*,—la pétition de *Louis G. Lafontaine*, écuyer, et autres, de la paroisse de *Lanoraie*, comté de *Berthier*; la pétition de *Charles Forneret*, écuyer, et autres, de la paroisse de *Berthier*, comté de *Berthier*; et la pétition de *M. Poirier*, et autres, du comté de *Leinster*.

Par M. *McFarland*,—trois pétitions de la municipalité du township de *Pelham*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De *William P. McLaren* et autres, de la cité de *Hamilton*; demandant qu'il soit passé un acte pour remettre en force et étendre l'acte qui incorpore la compagnie des bassins et de la construction des vaisseaux à la *Baie Burlington*.

De *John R. Holden*, écuyer, maire, au nom d'une assemblée publique des citoyens de *Hamilton*; demandant que la requête du conseil municipal des comtés unis de *Wentworth* et *Hutton*, pour qu'il soit passé un acte pour leur donner le pouvoir de disposer d'une partie de la place du palais de justice dans la dite cité pour l'acquisition de terrains plus avantageusement situés, pour l'usage d'une prison et des bâtisses nécessaires, ne soit pas accordée.

De *John Coppins*, ci-devant gardien de l'asile provincial des aliénés à *Toronto*; exposant certains abus dans l'administration de l'asile des lunatiques de la province, et la conduite du surintendant d'icelui, et demandant une enquête sur le sujet.

De l'honorable *Archibald McLean*, de la cité de *Toronto*; demandant que le bill pour définir certaine réserve de chemin dans le township de *Calédonia* ne devienne pas loi.

Du bureau de commerce de *Montréal*; demandant qu'il soit passé un bill pour amender les lois concernant l'intérêt de l'argent.

D'*E. M. Leprohon*, écuyer, et autres; demandant que certains droits et privilèges à eux conférés par des actes provinciaux comme propriétaires de chemins et ponts leur soient rendus, ou qu'ils soient autrement indemnisés pour les pertes qu'ils ont essuyées par la privation de ces privilèges et droits.

D'*A. F. Holmes*, écuyer, M. D., et autres, de la faculté de médecine du collège *McGill*; demandant que le bill pour révoquer la 7^{me} section de l'acte 10 et 11 *Vic.*, chap. 26, en vertu de laquelle toute personne qui a obtenu un diplôme ou un degré en médecine a droit de pratiquer sans autre examen, ne devienne pas loi.

De *Neil Munro* et autres, des townships de *Mosa* et *Aldborough*; demandant que si l'on croit à propos de diviser le comté de *Middlesex*, cette division se fasse par une ligne courant du nord au sud.

Du conseil municipal du comté d'*York*; demandant certains amendements à l'acte des écoles élémentaires.

Du conseil municipal du comté d'*York*; demandant que le système d'accorder des licences pour fabriquer et vendre des liqueurs fortes soit compris dans une loi générale, et que le pouvoir d'accorder les dites licences soit conféré aux diverses municipalités.

Du bureau de commerce de *Québec*; demandant certains amendements aux actes 13 *Vic.*, chap. 22, sections 5 et 26, et 13 et 14 *Vic.*, chap. 27, section 7, de manière à soustraire certaines personnes aux restrictions qui y sont imposées, relativement aux fêtes qu'elles ne sont point tenues d'observer par leur croyance religieuse.

Du bureau de commerce de *Québec* et de messieurs *Allan Gilmour* et compagnie, et autres, marchands et manufacturiers dans le commerce de bois de construction du *Canada*; demandant que le bill pour expliquer une certaine disposition de l'acte des bois ne devienne pas loi.

De *Henry Wulffe Trigge*, et autres; demandant que la pétition de *Peter Paterson* et autres, pour une extension de l'acte autorisant l'établissement de compagnies à fonds social dans le *Bas-Canada* à des compagnies pour la construction de bômes sur les rivières *Bécancour*, *Gentilly* et *Nicolet*, ne soit pas écoutée en ce qu'elle a rapport à la rivière de *Nicolet*.

Du révérend *Henry Wilkes*, D. D., président, et *Samuel Phillips*, secrétaire, au nom du bureau protestant des examinateurs pour le district de *Montréal*; demandant certains amendements à la loi d'éducation du *Bas-Canada*.

De *Simon Lafrenière* et autres, pilotes entre *Québec* et *Montréal*; demandant la révocation de la quinzième section de l'acte de la maison de la Trinité de *Montréal*, de manière à permettre à certaines personnes d'obtenir des licences pour agir comme pilotes.

Du maire et de la corporation de la ville de *Dundas*; demandant qu'il ne soit pas fait de changement dans la clause du bill pour changer les divisions territoriales du *Haut-Canada*, qui confère aux maires, (*reeves*) le droit de fixer le chef-lieu de leur comté respectif.

De *William E. Twynam*, procureur en loi de la province du *Nouveau-Brunswick*, maintenant résidant à *Toronto*; demandant qu'il soit passé un acte pour lui permettre de pratiquer comme procureur dans le *Haut-Canada*.

L'honorable M. *Robinson* a proposé, secondé par M. *Malloch*, et la question ayant été mise, Que la pétition de *David Currie* et autres, du township de *Mono*, comté de *Simcoe*; demandant une allocation pour ouvrir et améliorer un chemin depuis l'angle sud jusqu'à l'angle nord-ouest du dit township, soit renvoyée au comité des subsides:—Elle a passé dans la négative.

Pétition de D. Currie et autres.

Ordonné, Que la pétition de *William E. Twynam*, procureur en loi, de la province du *Nouveau-Brunswick*, maintenant résidant à *Toronto*; la pétition de la municipalité du township de *Wainfleet*, (grande savane des atocas); et la pétition de *Jacob Kerr* et autres, du township de *Caistor*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Pétitions renvoyées à des comités.

Ordonné, Que la pétition de *John R. Holden*, écuyer, maire, au nom d'une assemblée publique des citoyens de *Hamilton*, soit renvoyée au comité permanent des divers bills privés.

Ordonné, Que la réponse relative à la pétition de *John Coppins*, contenant diverses plaintes contre l'administration de l'asile provincial des aliénés, avec les procédés qui ont eu lieu sur icelle, qui a été présentée vendredi dernier, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Asile provincial des lunatiques.

L'honorable M. *Sherwood*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le treizième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Treizième rapport du comité permanent des ordres permanents.

Votre comité a examiné les pétitions de *Joseph Bettés* et autres, et de la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont*, et il a trouvé que dans chaque cas avis suffisant a été publié.

Quant à la pétition de *Thomas Fergusson* et autres, demandant des amendements à l'acte pour régler les lignes latérales dans la 8^e concession d'*Edwardsburg*, votre comité voit qu'aucun avis n'a été publié.

La pétition du révérend *Enoch Wood* et autres, demandant un acte pour incorporer la société de con-

nexion de l'église méthodiste wesléyenne en *Canada*, ne semble pas à votre comité être de nature à exiger la publication de l'avis.

Bill relatif à la loi du replevin.

M. *Lyon*, du comité spécial sur le bill pour amender et étendre la loi concernant le recours du replevin dans le *Haut-Canada*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Sur motion de M. *Méthot*, secondé par l'honorable M. *Chabot*,

Droit de tonnage.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de modifier les droits de tonnage sur les vaisseaux, dans certains cas.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Notman* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Notman* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

Bill relatif aux poids et mesures, (B.-C.)

Ordonné, Que M. *Cauchon* ait la permission d'introduire un bill pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le *Bas-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux conseils nommés pour conduire les poursuites criminelles.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la nomination de conseils pour conduire les poursuites criminelles dans les cours de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill pour obliger les fonctionnaires publics à faire des rapports annuels.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour obliger certains fonctionnaires dans la province à faire des rapports annuels au Parlement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Union du Haut et du Bas-Canada.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Papineau*, et la question ayant été proposée, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération les résolutions proposées suivantes:—

1. Que, lorsque le gouvernement britannique pressa l'union des provinces du *Haut* et du *Bas-Canada* en 1840, même à l'encontre des vœux du peuple, cette mesure avait son utilité en ce qu'elle offrait les moyens les plus prompts et les plus faciles de relever les finances du *Haut-Canada*, et de rétablir la tranquillité dans le *Bas-Canada*; l'on prétendait aussi qu'en établissant un gouvernement général plus analogue à celui de la *Grande-Bretagne*, l'emploi et l'usage des mêmes lois et de la même langue auraient l'effet d'unir le peuple par une communauté d'intérêts, et de stimuler le sentiment d'attachement qui existait déjà pour les institutions et la connexion britannique.

2. Que les représentants du peuple du *Haut-Canada* n'ont consenti à cette mesure que dans l'espérance que le siège du gouvernement serait conservé dans les limites de la province supérieure.

3. Que le consentement des habitants du *Bas-Canada* n'a pas été demandé, et qu'on n'aurait pu l'obtenir qu'à la condition de rendre pleine et entière justice aux intérêts du *Bas-Canada*.

4. Que la stipulation faite dans l'intérêt du *Haut-Canada* a été foulée aux pieds; que l'union, bien loin d'avoir obtenu les résultats qu'on attendait d'elle, et en vue desquels elle avait été formée, n'a servi au contraire qu'à semer des germes de jalousie et d'amertume entre deux pays dont la proximité et la dépendance mutuelle l'un de l'autre auraient dû faire naître et entretenir des sentiments et des rapports de bienveillance qui n'auraient pas manqué de prévaloir sans cette intervention malheureuse et intempestive.

5. Que le peuple du *Haut-Canada* est lié à la mère-patrie par les liens les plus forts de l'attachement, de l'intérêt et de l'origine; et bien que dans le *Bas-Canada* ces rapports soient nécessairement modifiés par la grande prépondérance des habitants d'extraction française, il y a tout lieu de croire que l'adaptation judicieuse des lois et des institutions aux exigences locales et sociales des deux sections du *Canada* aurait l'effet de cimenter et perpétuer l'union avec la *Grande-Bretagne*, et d'assurer à la colonie la protection et l'appui si propres à consolider son bonheur et à augmenter ses progrès et son avancement.

6. Que l'accroissement rapide des deux sections de la province en richesse et en population, l'établissement annuel de nouvelles étendues de terre, la création de nouveaux districts, les institutions municipales et l'extension du système judiciaire qui en résulte, exigent un accès facile à l'Exécutif, et l'attention constante du Gouvernement; que la vaste étendue de territoire compris dans les limites actuelles du *Canada*, depuis le golfe *St. Laurent* jusqu'au lac *Supérieur*,—la forme existante du Gouvernement central qui fait qu'on est obligé de consulter les autorités administratives au siège du Gouvernement dans les plus petits détails,—la difficulté d'obtenir les renseignements exacts des établissements reculés,—la tenue diverse des terres,—les habitudes sociales qui varient si étrangement,—les principes contradictoires qui existent dans les deux sections de la province sur la loi et les droits civils sont bien propres à entraver l'action du Gouvernement et à retarder l'avancement du pays.

7. Que depuis l'Union, toute tentative de législater pour le peuple comme un tout homogène, n'a produit que du mécontentement dans l'une ou l'autre section de la province; et l'expérience de chaque jour indique plus clairement l'impossibilité de mettre à effet le projet de l'Union avec ses conditions primitives; que les lois adaptées à une section de la province n'ont pu recevoir leur application, ou sont restées sans opération dans l'autre; et que le mode de législater séparément pour le *Canada Ouest* et *Est*, comme deux provinces distinctes et indépendantes, se consolide graduellement.

8. Que l'effet pratique de l'union, vu cette législation distincte, est de placer trop fréquemment le pouvoir et l'autorité entre les mains de la minorité dans une section de la province, et de faire naître par là un mécontentement croissant contre un système de gouvernement qui n'offre, sous aucune circonstance, la perspective raisonnable d'une action harmonieuse.

9. Qu'il est inutile de s'attendre qu'un Gouverneur et un Conseil ambulants, des Parlements siégeant alternativement dans diverses localités de la province, à des intervalles et durant un temps insuffisant, puissent remplir une seule des conditions essentielles à l'opération efficace d'un Gouvernement fort, stable et impartial; qu'un tel système tend, d'un autre côté, à démoraliser les esprits, et à ouvrir le champ à la spéculation, à l'artifice et à la fourberie, et doit néces-

sairement entraîner à sa suite une grande perte de temps, la dilapidation des deniers publics, et des inconvénients graves pour les intérêts généraux de la province.

10. Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté, fondée sur les résolutions précédentes, priant Sa Majesté de vouloir bien prendre en sa plus sérieuse considération l'état actuel de sa loyale province du *Canada*, dans le but d'assurer à la population britannique et française, respectivement, la jouissance des lois et des institutions les plus conformes aux habitudes, aux mœurs et aux coutumes de chacune, et les plus propres à promouvoir leur bien-être moral et social.

Et la question préalable ayant été mise, Que cette question soit maintenant mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier*, *Cayley*, *Chauveau*, *Chrysler*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fournier*, *Fourquin*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Letellier*, *Lyon*, *Malloch*, *Merritt*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, et *Sherwood*, de TORONTO.—(28.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Christie*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Guillet*, le procureur-général *LaFontaine*, *Lemieux*, le solliciteur-général, *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie*, Sir *Allan N. MacNab*, *McConnell*, *Méhot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(28.)

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans la négative.

Ordonné, Que M. *Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour amender le loi en force dans le *Bas-Canada*, concernant les lettres de change et les billets promissaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Boulton*, de Toronto, ait la permission d'introduire un bill pour exempter les pompiers dans les cités, après un certain nombre d'années de service comme tels, de servir comme jurés.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre que son adresse du 1^{er} juillet courant, relativement à l'adresse à Sa Majesté, au sujet des réserves du clergé, avait été présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, et qu'il avait plu à Son Excellence de dire qu'elle transmettrait l'adresse à Sa Majesté au Secrétaire d'Etat pour les colonies, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

L'honorable M. *Hincks* a aussi fait rapport à la Chambre, que ses adresses, du 26 juin dernier et 3 juillet courant, (pour que les papiers qui s'y trouvent respectivement mentionnés puissent être mis devant la Chambre,) avaient été présentées à Son Excellence le Gouverneur Général; et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle donnerait des ordres en conséquence.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour investir certaines personnes de la propriété d'une réserve pour un chemin dans le township d'*York*," étant lu;

M. *Morrison*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Cayley*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre s'est divisée: et la question a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a, été en conséquence, lu une seconde fois. Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Morrison*, reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un bill grossoyé pour amender l'acte relatif aux héritiers et légataires, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe,

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Macdonald* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. *Bell* a fait rapport du bill pour amender l'acte qui concerne les arpenteurs, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever tous les doutes quant au droit des sujets de Sa Majesté en *Canada*, de faire la pêche dans le golfe *St. Laurent*, de prendre possession à cette fin de toutes les places non occupées sur la rive nord ou côte du *Labrador* dans les limites de la province, et d'occuper celles qu'ils jugeront convenables, et d'y exploiter librement les pêcheries, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi, le vingt-et-un du courant.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité, pour prendre en considération certaines résolutions pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction, dans le Parlement Impérial, d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus dans le ci-devant acte de navigation, aux productions naturelles du *Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à mardi, le quinze du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour faire le recensement de cette province, et obtenir des renseignements statistiques en icelle, étant lu;

M. *Notman*, a proposé, secondé par M. *Fergusson*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'honorable M. *Hincks*, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Price*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fins d'icelle;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier*, *Cartier*, *Chabot*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *McConnell*, *Meyers*, *Morrison*, *Papineau*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de TORONTO, *Stevenson* et *Wilson*.—(31.)

Bill relatif à une réserve de chemin dans le township d'*York*.

Bill relatif aux héritiers et légataires.

Bill pour amender l'acte relatif aux arpenteurs.

Bill relatif aux pêcheries du golfe *St. Laurent*.

Acte relatif à la navigation.

Bill pour amender l'acte relatif au recensement.

Bill relatif aux billets promissaires et aux lettres de change, (B-C)

Bill pour exempter les pompiers de servir comme jurés.

Réserves du clergé.

Réponse à des adresses.

CONTRE.

Messieurs *Fergusson, Guillet, Mackenzie, Merritt,* et *Notman.*—(5.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné. Que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en six mois.

Bill relatif aux honoraires des juges de paix, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le *Haut-Canada*, et pour abroger l'acte du *Haut-Canada*, passé dans la quatrième année du règne de *Guillaume* quatre, chapitre dix-sept, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Notman, M. Seymour, M. Stevenson, M. Fergusson* et M. *Bell*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill relatif à l'érection des paroisses et la construction, etc. des églises.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui continue et amende l'ordonnance concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des églises et cimetières dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Boutillier, l'honorable M. Chabot, M. Fortier, M. Lacoste* et M. *Polette*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill pour autoriser la tenue d'un second terme de la cour supérieure dans le district de Gaspé.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser la tenue annuelle d'un second terme de la cour supérieure du district de *Gaspé*, aussitôt que les grands jurés auront représenté ce terme comme nécessaire, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Crysler* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Crysler* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné. Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Crysler* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné. Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Impressions.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le premier et le second rapport du comité permanent des impressions, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Fournier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Fournier* a fait rapport que le comité avait passé une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu. Qu'il est expédient et convenable, dans la vue de procurer au peuple des renseignements corrects et détaillés sur lesquelles il puisse compter, relativement aux délibérations du parlement provincial, de pourvoir à ce que les journaux et les appendices de la Législature soient distribués à l'avenir d'une manière plus générale qu'ils ne le sont aujourd'hui ; et qu'en conséquence, il soit imprimé et distribué un nombre additionnel suffisant des dits journaux et appendices, conformément à la recommandation du comité permanent des impressions,—une copie complète à chacun des conseils municipaux maintenant établis ou qui le seront ci-après dans la province ; et qu'en attendant l'établissement des dits conseils dans le *Bas-Canada* un nombre

égal soit imprimé pour cette section comme pour le *Haut-Canada*, pour être distribué dans les divers townships et paroisses, sous la direction du greffier de cette Chambre.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Bell, Boulton*, de *TORONTO*, *Burritt, Cartier, Christie, Cryslér, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Fergusson, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson*, le procureur-général *LaFontaine, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Price, Prince, Sanborn, Sauvageau, Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Stevenson, Taché* et *Wilson.*—(37.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Guillet, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Polette*, et *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES.*—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Drummond*, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain ; la chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Bell, Boulton*, de *TORONTO*, *Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Cryslér, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, Laurin, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab, Méthot, Nelson, Notman, Papineau, Price, Prince, Robinson, Sauvageau, Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson* et *Taché.*—(38.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Burritt, Cartier, Duchesnay, Hopkins, Johnson, LaTerrière, Lemieux, Lyon, Mackenzie, Méthot, McConnell, Mongenais, Morrison, Polette, Sanborn, Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, et *Wilson.*—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. *Cauchon*, secondé par M. *Laurin*,

La Chambre s'est ajournée.

Martis, 8° die Julii ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre le rapport du surintendant de l'éducation pour le *Bas-Canada*, pour les années 1849, 1850.

Pour le dit rapport, voir appendice (K. K.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mise sur la table :—

Par M. *Malloch*,—la pétition de *J. L. Jacobs* et autres, de *Bytown*.

Par M. *Chauveau*,—la pétition de *D. Bûrnet*, et autres, intéressés dans le commerce des bois.

Par M. *Méthot*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Bellechasse*.

Rapport de l'éducation, (B. C.)

Appendice (K. K.)

Pétitions présentées.

Par l'honorable M. Papineau,—la pétition de L. J. Godin, écuyer, et autres, du fief St. Etienne, comté de St. Maurice.

Par M. Stevenson,—la pétition du révérend Thomas Bonsfield et autres, de Picton, comté de Prince Edouard.

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des bills privés, a présenté à la Chambre le cinquième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill pour établir des dispositions pour l'administration des biens temporels de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Montréal, et pour d'autres fins y mentionnés, ainsi que le bill pour une société d'église de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans chaque diocèse de cette église dans le Bas-Canada, et pour d'autres fins relatives à la division récente du diocèse de Québec; et il a fait des amendements à chacun de ces bills, qu'il prend la liberté de recommander à la considération de votre honorable Chambre.

Ordonné, Que le bill pour régler l'administration des biens temporels de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de Montréal, et pour d'autres fins y mentionnées, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Ordonné, Que le bill pour pourvoir à l'établissement d'une société d'église de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans chaque diocèse de cette église, dans le Bas-Canada, et pour d'autres fins relatives à la subdivision récente du diocèse de Québec, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

M. Bell, du comité permanent des dépenses contingentes, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre comité, conformément au devoir à lui imposé, a examiné les comptes en détail et les pièces justificatives à l'appui du paiement des dépenses ordinaires et contingentes de votre honorable Chambre, depuis le 18 mai 1850, jusqu'au 26 mai 1851, lesquels ont été soumis par le greffier, et il trouve que le montant total des dépenses pendant cette période, d'un peu plus d'une année, a été de trente-et-un mille trois cent trente-six louis, dix-huit chelins et deux deniers, qui se décomposent comme suit, savoir:—

1. Indemnité des Membres, 12 Vic., chap. 33.....	£7,908	9	0
2. Salaires des officiers de la Chambre.....	5,620	0	0
3. Cleres surnuméraires et messagers.....	1,680	18	9
4. Dépenses des comités.....	87	10	0
5. Bibliothèque.....	1,072	5	3½
6. Impressions, papier à imprimer et reliure.....	10,148	7	6½
7. Papeterie.....	261	11	8½
8. Frais de port (partie pour 1849).....	2,391	15	9
9. Comptes généraux.....	1,344	10	3
10. Papiers-nouvelles et annonces.....	466	16	2½
11. Petites dépenses et dépenses incidentes.....	354	13	8
	£31,336	18	2

Laissant entre les mains du greffier, le 26 mai dernier, une balance de cinq mille quatre-vingt-quatorze louis, six chelins et cinq deniers sur les deniers à

lui avancés entre le 18 mai 1850, et le 12 août 1850, ainsi que le fait voir le tableau qui suit, savoir:—

18 mai.—Balance en main suivant le dernier compte.....	£480	0	11
Montant payé par le Gouvernement au maître de poste à Montréal, avant la date de la balance.....	124	4	7
14 juin.—Warrant D, No. 748. Adresse du 12 juin 1850....	5,000	0	0
21 " Warrant D, No. 818. A compte de l'indemnité des Membres.....	1,500	0	0
27 " —Warrant D, No. 1296. Adresse du 23 juillet 1850...	5,000	0	0
6 août.—Warrant D, No. 1368. Balance de l'estimation pour l'indemnité des Membres..	7,192	0	0
12 " —Warrant D, No. 1392. Adresse du 8 août 1850....	16,654	19	1
Honoraires sur vingt-quatre bills privés, £20 chaque...	480	0	0
	£36,431	4	7
Déduire les dépenses comme susdit	31,336	18	2
Balance en main le 26 mai 1851....	£5,094	6	5

Le sixième item, pour impressions, papier à imprimer et reliure, dans le compte qui précède, est composé des particularités suivantes, savoir:—

Impression des bills et papiers durant la session.....	£4955	2	6½
Papier à imprimer (environ 2033 rames).....	1,564	15	9
Impressions des journaux en anglais et en français.....	3,395	11	0
Reliure des journaux et appendices.....	282	18	3
	£10,148	7	6½

A la balance restant entre les mains du greffier peut être ajoutée la somme de quatre cent quatre-vingt-un louis, dix-neuf chelins et deux deniers, que le comité de la bibliothèque a fait remettre, à même l'allocation parlementaire de deux mille louis, votée durant la dernière session en faveur de la bibliothèque, pour les déboursés faits par le greffier sous le cinquième item susdit.

On remarquera qu'il y a un item de quatre cent soixante-six louis, seize chelins et deux deniers et demi, qui se compose principalement de comptes pour la publication des règles de la Chambre dans un grand nombre de papiers-nouvelles publiés dans différentes parties de la province. Par une résolution, conforme à la recommandation contenue dans le premier rapport du comité des dépenses contingentes pour 1850, la publication de ces règles sera discontinuée à l'avenir dans tous les journaux, la Gazette du Canada exceptée, de manière qu'à l'avenir la plus grande partie de cet item sera épargnée.

Une épargne considérable sera aussi effectuée sur le coût des papiers-nouvelles, le nombre additionnel reçu durant la session étant réduit de cinq à trois.

La balance qui se trouvait entre les mains du greffier, le 26 mai dernier, ayant été presque toute employée à défrayer les dépenses du trimestre courant, ainsi que les dépenses contingentes de la présente session, votre comité recommande qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour la somme de cinq mille louis, à compte des dépenses courantes de la présente session.

Cinquième rapport du comité sur les bills privés.

Bill relatif aux biens temporels de l'église d'Angleterre diocèse de Montréal.

Bill relatif à la société de l'église d'Angleterre, (B.-C.)

Premier rapport du comité des dépenses contingentes.

COMPTE COURANT de *William Burns Lindsay*, écuyer, greffier de l'Assemblée Législative, des deniers reçus et déboursés par lui pour les dépenses contingentes, depuis le 18 mai 1850, jusqu'au 26 mai 1851, inclusivement.

1850.		£	s.	d.	1849.		£	s.	d.	£	s.	d.
18 mai.....	Balance en main	480	0	11	5 octobre....	Compte du bureau de poste payé par le Gouvernement						
	Montant payé par le Gouvernement au maître de poste à Montréal, avant la date de la balance susdite.....		124	4		Payé, indemnité des Membres, 12 Vict., c. 33	7908	9	0		124	4
14 juin.....	Warrant D, No. 748, adresse du 12 juin 1850.....		5000	0		Payé, salaires des officiers de la Chambre.....	5620	0	0			
21 do	Warrant D, No. 818, à compte de l'indemnité des Membres.....		1500	0		Payé, clercs surnuméraires et messagers.....	1680	18	9			
27 juillet.....	Warrant D, No. 1296, adresse du 23 juillet 1850.....		5000	0		Payé, dépenses des comités.....	87	10	0			
6 août	Warrant D, No. 1368, balance de l'estimat. pour l'indemn. des Membres.		7192	0		Payé, bibliothèque.....	1672	5	3			
12 do	Warrant D, No. 1392, adresse du 8 août 1850.....		16654	19		Impression et reliure des journaux.....	10148	7	6			
3e Sess. 3e Par- lement, 1850.	Montant des honoraires sur vingt-quatre bills privés, à £20 chaque..		480	0		Payé, papeterie	261	11	8			
		£	36431	4		Payé, frais de port et comptes généraux.....	3612	1	5			
						Payé, papiers-nouvelles et annonces.....	466	16	2			
						Payé, petites dépenses et dépenses incidentes.....	354	13	8			
											31212	13
												7
					1851.	Total des déboursés.....				£	31336	18
					26 mai	Balance entre les mains du greffier.....					5094	6
										£	36431	4
												7

NOTE.—La balance de £5094 6s. 5d. entre les mains du greffier est en partie réduite de la somme de £713 11s. 6d. qui est portée comme nouveaux déboursés dans le compte courant du greffier, la dite somme de £713 11s. 6d. étant pour salaire des officiers pour le trimestre courant.

Thomas Veux,
Comptable.

E. E.

W. B. Lindsay,
Greffier de l'Assemblée.

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Dépenses contingentes.

Sur motion de *M. Bell*, secondé par *M. Christie*,
Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien émaner son warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, greffier de cette Chambre, pour la somme de cinq mille livres courant, pour payer les dépenses contingentes de cette Chambre, et assurant Son Excellence que cette Chambre en fera bon.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Pétition renvoyée à un comité.

Ordonné, Que la pétition de *William P. McLaren* et autres, de la cité de *Hamilton*, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Bureaux de poste.

Ordonné, Que la réponse relative aux bureaux de poste, qui a été présentée le 30e jour de juin dernier, soit imprimée in-octavo, pour l'usage des Membres de cette Chambre, sous les directions du comité permanent des impressions.

Ordonné, Que la réponse relative au revenu public, qui a été présentée le 10 de juin dernier, soit imprimée in-octavo, pour l'usage des Membres de cette Chambre, sous les directions du comité permanent des impressions.

Réserves du clergé.

Ordonné, Que la réponse relative aux réserves du clergé, qui a été présentée jeudi dernier, soit imprimée in-octavo, pour l'usage des Membres

de cette Chambre, sous les directions du comité permanent des impressions.

Ordonné, Que les différents états des affaires de banques, banques d'épargnes, et de compagnies d'assurance, qui ont été présentées les 3, 12, 15, 17, 18, 20 et 23 juin dernier, et 1er du courant, soient imprimés in-octavo, pour l'usage des Membres de cette Chambre, sous les directions du comité permanent des impressions.

Compagnies d'assurance et banques.

Ordonné, Que la réponse relative aux cours de division, salaires et honoraires, et allocations des sauvages, etc., qui a été présentée vendredi dernier, soit imprimée in-octavo, pour l'usage des Membres de cette Chambre, sous les directions du comité permanent des impressions.

Cours de division, fonds général des honoraires, et annuités des sauvages, etc.

Ordonné, Que le message de Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet du grossissement et de l'enrôlement des bills, et les documents qui l'accompagnent mis devant la Chambre le treize juin dernier, soient renvoyés au comité de toute la Chambre sur le quatrième rapport du comité permanent des impressions.

Grossissement et enrôlement des bills.

Sur motion de l'honorable procureur-général *LaFontaine*, secondé par *M. Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de présenter une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour la nomination d'une commission pour reviser les statuts et ordonnances de cette province, ou de chacune des sections d'icelle.

Revision des statuts et ordonnances.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Holmes* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Holmes* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux cours du comté d'York.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour changer les périodes fixées pour tenir certaines cours dans le comté d'York.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif aux exécuteurs étrangers, etc.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour lever tous les doutes concernant le droit qu'ont les exécuteurs, administrateurs et corporations étrangères, de citer et ester en justice dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill pour amender l'acte relatif aux corporations municipales, (H.-C.)

Ordonné, Que l'honorable M. *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte des corporations municipales du *Haut-Canada*, de 1849, en les adaptant aux changements qui viennent récemment d'être apportés aux lois de cotisation du *Haut-Canada*, et pour d'autres fins relatives aux corporations municipales de cette section de la province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Police de la rivière.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. le solliciteur-général *Drummond*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'établir une police maritime à *Québec* et à *Montréal*.

La Chambre, s'est en conséquence, formée en le dit comité,

M. *Wilson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Wilson* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Débiteurs.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutif de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, — Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 3 du mois dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre, un tableau indiquant : 1o. le nom de toute personne maintenant renfermée pour dette ou pour défaut de paiement de frais judiciaires, dans les prisons du *Haut-Canada* ; depuis combien de temps elle est emprisonnée ; les sommes pour lesquelles elle est ainsi emprisonnée, et aux frais de qui elle est supportée ; 2o le nombre des personnes sous coutions, dans des causes civiles, retenues dans les limites d'emprisonnement dans chacun des comtés ou unions de comtés, en autant que ces renseignements peuvent être obtenus commodément et promptement des autorités qu'il appartient.

Pour la dite réponse, voir appendice (L. L.)

Appendice (L. L.)

Argent et terres octroyés

Et aussi, — Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général,

datée le 27 juillet 1850, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre, un état complet et détaillé de tous les deniers payés aux dénominations religieuses, églises, congrégations, ou ministres de la religion ou aux veuves ou familles des ministres, depuis l'année 1814 jusqu'en 1840, inclusivement, spécifiant les noms des parties qui ont reçu les dits deniers, les dates et montants payés à chacun d'eux, indiquant à même quels fonds iceux ont été payés, si c'est à même le revenu casuel et territorial, ou à même le produit des ventes ou des rentes des réserves du clergé, ou d'aucun autre fonds public quelconque ; aussi, un état semblable de tous les octrois de terre, de quelque description que ce soit, faits aux diverses dénominations religieuses, églises, congrégations, ou ministres de la religion, pour aucune fin ou prétexte quelconque, indiquant la nature et les termes des dits octrois, ainsi que la date et l'étendue de terre ainsi donnée, faite ou accordée dans chaque cas respectif, avec le nom ou les noms de la partie ou parties qui les ont reçus.

aux dénominations religieuses, etc.

Pour la dite réponse, voir appendice (M. M.)

Appendice (M. M.)

Ordonné, Que les deux dernières réponses précédentes soient imprimées in-octavo, pour l'usage des Membres de cette Chambre, sous les directions du comité permanent des impressions.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour amender un acte, intitulé : " Acte pour régler l'assise des jurés dans le *Bas-Canada*."

Bill relatif aux jurés, (B.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que la pétition de *Joseph Busque*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. François de la Beauce*, comté de *Dorchester*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Pétition de J. Busque et autres.

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui concerne les arpenteurs, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill pour amender l'acte relatif aux arpenteurs.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender l'acte concernant les arpenteurs."

Ordonné, Que l'honorable M. *Price* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser la tenue annuelle d'un second terme de la cour supérieure du district de *Gaspé*, aussitôt que les grands jurés auront représenté ce terme comme nécessaire, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill pour autoriser la tenue d'un second terme de la cour supérieure dans le district de Gaspé.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour autoriser la tenue annuelle d'un second terme de la cour supérieure du district de *Gaspé*, et pour la meilleure administration de la justice en icelui."

Ordonné, Que M. *Christie* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'accomplissement des devoirs de juges de paix hors des sessions, en ce qui concerne les ordres et convictions sommaires, étant lu ;

Bill relatif aux convictions sommaires.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'accomplissement des devoirs des juges de paix hors des sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses criminelles, étant lu ;

Bill relatif aux offenses criminelles.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

Bill relatif à la régie du pénitencier.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux régler et administrer le pénitencier provincial, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Bill relatif aux travaux publics.

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour amender de nouveau les lois relatives aux travaux publics en cette province," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif aux travaux publics.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender de nouveau les lois relatives aux travaux publics en cette province," a été lu la première fois.

Bill relatif aux prisons et aux maisons de correction.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un meilleur mode de discipline, et pour pourvoir à une administration plus économique des prisons, ainsi qu'à la construction et entretien de deux maisons de correction pour les jeunes délinquants, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, vendredi prochain.

Bill relatif aux divisions territoriales, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la Chambre sur le bill pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*, étant lu ;

Et la question ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

L'honorable M. *Robinson* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Boulton*, de *Toronto*, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Bill renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender, en ajoutant le township de *Georgina* au comté d'*York*, au lieu de permettre qu'il demeure attaché au comté d'*Ontario*," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Boulton*, de *Toronto*, *Chauveau*, *Christie*, *Hopkins*, *Lyon*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *Meyers*, *Nelson*, *Polette*, *Robinson*, *Scott*, de *Bytown*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Smith*, de *Frontenac*, et *Stevenson*.—(19)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Davignon*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Smith*, de *Wentworth*, et *Wilson*.—(37.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

L'honorable M. *Robinson* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Boulton*, de *Toronto*, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Bill renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de retrancher de la cé-

dule E le paragraphe No. 1, qui détache une partie du township de *Gwillimbury Ouest*, du comté de *Simcoe*, et l'annexe au comté d'*York*," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *Toronto*, *Christie*, *Hopkins*, *Malloch*, *Meyers*, *Robinson* et *Smith*, de *Frontenac*.—(7.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Letellier*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Smith*, de *Wentworth*, *Stevenson* et *Wilson*.—(43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

M. *Notman* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Wilson*, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, avec instruction d'amender le 35e paragraphe de la cédule A, en retranchant les mots : ' *Aldborough*, *Dunwich*, *Southwold*, *Yarmouth*, *Malahide*, *South Delaware*, *South Westminster*, *Bayham* et *South Dorchester*,' et insérant les mots : ' *Dunwich*, *Aldborough*, *Mosa*, *Ekfrid*, *Carradoc*, *Metcalfe*, *Lo-bo*, *Adélaïde* et *Williams*,' par une ligne de division courant du nord au sud," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Chauveau*, *Fergusson*, *Guillet*, *Hopkins*, *Méthot*, *Notman*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Smith*, de *Frontenac*, *Stevenson* et *Wilson*.—(11.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cartier*, *Chabot*, *Christie*, *Davignon*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Letellier*, *Lyon*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, de *Bytown*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Smith*, de *Wentworth*, et *Taché*.—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

M. *Notman* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Wilson*, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de retrancher le 36e paragraphe de la cédule A, et insérant les mots : ' le comté de *Middlesex* sera formé des townships de *Westminster*, *Southwold*, *Yarmouth*, *Malahide*, *Delaware*, *Dorchester*, *London*, et les sept premières concessions du township de *Nissouri*,' en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell, Chauveau, Fergusson, Guillet, Hopkins, Méthot, Notman et Wilson.*—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Boutillier, Burrill, Cartier, Chabot, Christie, Dickson, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson,* le procureur-général *LaFontaine, Laurin, Letellier, Macdonald,* de KINGSTON, *Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott,* de BYTOWN, *Scott,* du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood,* de BROCKVILLE, *Sherwood,* de TORONTO, *Smith,* de FRONTENAC, *Smith,* de WENTWORTH, *Stevenson et Taché.*—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que le rapport soit maintenant reçu ;

M. *Hopkins* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Boulton*, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter les townships de *Bevely Est et Flamborough Ouest*, au comté proposé de *Haltou*," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton,* de NORFOLK, *Hopkins, Mackenzie, Malloch, Sherwood,* de TORONTO, et *Smith,* de FRONTENAC.—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Chabot, Chauveau, Dickson,* le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin,* le procureur-général *LaFontaine, Laurin, Letellier, Lyon,* le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald,* de KINGSTON, *McConnell, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Sauvageau, Scott,* de BYTOWN, *Scott,* du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood,* de BROCKVILLE, *Smith,* de WENTWORTH, *Stevenson et Taché.*—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

M. *Hopkins* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Smith,* de *Frontenac*, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots : "Bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter le township d'*Erin* au comté proposé de *Haltou*," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton,* de NORFOLK, *Hopkins et Mackenzie.*—(3.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Chabot, Chauveau, Davignon, Dickson,* le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson,* le procureur-général *LaFontaine, Laurin, Letellier, Lyon,* le solliciteur-général *Macdonald, Malloch, McConnell, McFarland, Méthot, Meyers, Mongenais, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Scott,* de BYTOWN, *Sherwood,* de BROCKVILLE, *Smith,* de WENTWORTH, *Stevenson et Taché.*—(45.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposé, Que le rapport soit maintenant reçu ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter le township de *Pickering* au comté d'*York*," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton,* de NORFOLK, *Boulton,* de TORONTO, *Sherwood,* de BROCKVILLE, *Sherwood,* de TORONTO, et *Smith,* de FRONTENAC.—(5.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Chabot, Crysler, Davignon, Dickson,* le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Johnson,* le procureur-général *LaFontaine, Laurin, Lemieux, Letellier,* le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald,* de KINGSTON, *Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Prince, Richards, Sanborn, Sauvageau, Stevenson et Wilson.*—(43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, avec instruction de retrancher la quatrième clause, et de faire rapport d'une disposition laissant la séparation des différentes unions de comtés mentionnées dans la cédule B, à la décision des maires (reeves) et députés-maires des différents townships et villages constituant les comtés secondaires (junior) qui doivent être séparés des comtés principaux (senior), pourvu que cette séparation n'aura pas lieu à moins que les deux tiers des dits maires et députés-maires ne votent pendant deux années successives pour la dite séparation," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton,* de NORFOLK, *Boulton,* de TORONTO, *Hopkins, Robinson, Sherwood,* de TORONTO, *Smith,* de FRONTENAC, et *Wilson.*—(7.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Chabot, Crysler, Dickson,* le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Johnson,* le procureur-général *LaFontaine, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon,* le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald,* de KINGSTON, *Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Prince, Richards, Sanborn, Sauvageau, Sherwood,* de BROCKVILLE, *Smith,* de WENTWORTH, *Stevenson et Taché.*—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, avec instruction de retrancher la quatrième clause, et de faire rapport d'une disposition laissant

“ la séparation des différentes unions de comtés mentionnées dans la cédule B, à la décision des maires (receves) et députés-maires des différents townships et villages constituant les comtés secondaires, (junior) qui doivent être séparés des comtés principaux, (senior), pourvu que la séparation n'aura pas lieu, à moins que les deux tiers des dits maires et députés-maires ne votent pour la dite séparation, ” en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été nouveau proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, Que tous les mots après “ le, ” jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots : “ Bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, avec instruction de retrancher la quatrième clause, et de faire rapport d'une disposition laissant la séparation des différentes unions de comtés mentionnées dans la cédule B, à la décision du vote conjoint des maires, députés-maires des différents townships et villages incorporés constituant respectivement les comtés secondaires qui doivent être séparés des différents comtés principaux, pourvu que la séparation n'aura pas lieu, à moins que les deux tiers des dits maires, députés-maires et conseillers ne votent pour la dite séparation, ” en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Hopkins*, *Robinson*, *Sherwood*, de TORONTO, et *Smith*, de FRONTENAC.—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Chabot*, *Crysler*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson*, *Taché* et *Wilson*.—(45.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, Que tous les mots après “ le, ” jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots “ Bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, avec instruction de retrancher du dit bill tout ce qui pourvoit à la nomination, par une proclamation sous le grand sceau de la province, d'un endroit dans chaque comté pour être le chef-lieu du comté, et de prescrire que le dit chef-lieu sera fixé par les maires et députés-maires des différents townships et villages, constituant respectivement les comtés secondaires qui doivent être séparés des comtés principaux, ” en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Fergusson*, *Flint*, *Hopkins*, *Lyon*, *MacKenzie*, *McConnell*, *Merritt*, *Notman*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de

FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, et *Wilson*.—(18.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Chabot*, *Crysler*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McFarland*, *McLean*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Price*, *Prince*, *Sauvageau*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Stevenson* et *Taché*.—(36.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

L'honorable M. *Boulton*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, que tous les mots après “ le, ” jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots “ Bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, avec instruction de retrancher tout ce qui pourvoit à la nomination, par une proclamation sous le grand sceau de la province, d'un endroit dans chaque comté pour être le chef-lieu du comté, et de prescrire que le dit chef-lieu sera choisi par la majorité des voix des contribuables des différentes localités des comtés secondaires, lors de l'élection des conseillers des différentes municipalités respectivement, ” en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Fergusson*, *Flint*, *Hopkins*, *Mackenzie*, *McConnell*, *Merritt*, *Notman*, *Sanborn*, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, et *Wilson*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Chabot*, *Crysler*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fournier*, *Hall*, *Hincks*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McFarland*, *McLean*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Sauvageau*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Stevenson* et *Taché*.—(37.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

L'honorable M. *Hincks*, a proposé en amendement, à la question, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*, que tous les mots après “ le, ” jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : “ Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, pour retrancher les mots ‘ enregistrement des titres, ’ dans la cinquième ligne de la seconde clause, et ajouter à la fin de la dite clause les mots : ‘ pourvu toujours que tout comté qui a maintenant, ou tous deux comtés ou plus, qui ont maintenant entre eux un bureau d'enregistrement pour l'enregistrement des titres, continueront d'avoir les mêmes registra-teurs qu'ils avaient avant la passation du présent acte, ’ en leur place ;

M. *Lyon* a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, que les mots suivants soient ajoutés à la fin d'icelle : “ Pourvu aussi, que pour les fins de l'enregistrement des titres dans chacun des dits comtés et comtés réunis ayant droit à la représentation, les dits comtés et comtés réunis mentionnés en dernier lieu seront séparés pour les fins de l'enregistrement des titres, et auront droit à un bureau d'enregistrement séparé pour l'enregistrement des titres, et un régistrateur sera nommé pour chacun des dits

“comtés et comtés réunis mentionnés en dernier lieu dans lesquels il n'existe pas actuellement de bureau d'enregistrement pour l'enregistrement des titres.”

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

FOUR.

Messieurs *Lyon, Malloch, McFarland et Smith*, de FRONTENAC.—(4.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Bell, Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Burrill, Cartier, Chabot, Davignon, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fournier, Hincks, Hopkins, Johnson*, le procureur-général *LaFontaine, Laurin, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab, McConnell, McLean, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Price, Prince, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Stevenson, Taché et Wilson*.—(42.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question sur l'amendement à la question originale ayant été mise; la Chambre s'est divisée:—Et elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise;

Rosolu, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, pour retrancher les mots: “enregistrement des titres,” dans la cinquième ligne de la seconde clause, et ajouter à la fin de la dite clause les mots: “Pourvu toujours, que tout comté qui a maintenant ou tous deux comtés ou plus, qui ont maintenant entre eux un bureau d'enregistrement pour l'enregistrement des titres, continueront d'avoir les mêmes régistrateurs qu'ils avaient avant la passation du présent acte.”

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Dumas a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a pris le fauteuil;

Et *M. Dumas* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Dumas, a fait rapport du bill en conséquence; et les dits amendements, depuis le premier jusqu'au douzième, inclusivement, ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Le treizième des dits amendements ayant été lu une seconde fois, comme suit:—Clause 11, ligne ult., après le mot “township,” ajoutez les mots: “Et partout où le canal du Rideau, ou autre ouvrage public forme une navigation artificielle entre deux comtés, le centre du dit cours d'eau artificiel ou cours d'eau, sera la ligne de division entre les dits comtés: et toute action ou poursuite relative à un acte ou offense faite ou commise sur le dit cours d'eau formant la dite ligne de division entre les dits comtés, pourra être intentée et jugée dans l'un ou l'autre des dits comtés.”

Et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le dit amendement:—Elle a passé dans la négative.

Alors, le reste des dits amendements ayant été lu une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Hincks*, secondé par l'honorable *M. Robinson*, La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 9° die Julii;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Pétitions présentées.

Par l'honorable *M. Robinson*,—la pétition de *Robert J. Hamilton*, écuyer, de la cité de *Hamilton*.

Par *M. Smith*, de *Wentworth*,—la pétition d'*A. Kirkland*, président, au nom des membres de l'institut des artisans de *Brantfort*.

Par *M. McConnell*,—la pétition de *William Smith*, président, et *S. A. Stevens*, secrétaire-trésorier, au nom des commissaires d'école de la municipalité de *Brompton*, comté de *Sherbrooke*; et la pétition de *C. B. Cleveland*, et autres, des townships de *Shipton, Melbourne*, et des environs, dans le district de *St. François*.

Par l'honorable *M. LaTerrière*,—la pétition de *C. P. Huot*, écuyer, et autres, notaires du district de *Québec*.

Par *M. Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*,—la pétition de *John Oswald*, et autres, des paroisses de *St. Augustin* et *St. Scholastique*, comté du *Lac des Deux-Montagnes*; la pétition de *James Clark*, et autres, de la paroisse de *St. Hermas*, comté du *Lac des Deux-Montagnes*; et la pétition de *John Stark*, et autres, des paroisses de *St. Benoit* et *St. Eustache*, comté du *Lac des Deux-Montagnes*.

Par *M. Stevenson*,—la pétition d'*Alexander McDonald*, et autres, du township d'*Alhol*, comté de *Prince-Edouard*.

Par *M. Holmes*,—la pétition de *James Gilmour*, écuyer, et autres, de la cité de *Montréal*; et la pétition de la banque de *Montréal*, la banque de la Cité, la banque de l'*Amérique Britannique du Nord*, et la banque du Peuple.

Par *M. Boulton*, de *Toronto*,—la pétition de *William Robins*, et autres, de la cité de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

Pétitions lues

De *Thomas Raile*, écuyer, et autres, du township de *Loughborough*; demandant l'abrogation de l'acte municipal dans les townships, et la remise en force de l'acte des municipalités de comté.

De la corporation municipale du village de *St. Ours*, comté de *Richelieu*; demandant l'autorisation d'employer certains deniers entre les mains des juges de paix de la paroisse de *St. Ours*, à l'amélioration du dit village de *St. Ours*.

Du révérend *N. C. Fortier*, et autres, du village de *St. Michel*, comté de *Bellechasse*; demandant une allocation pour construire un quai au dit village.

De *L. Marks*, président, et autres, officiers de la société bienveillante allemande et poionaise et autres, de la cité de *Toronto*; demandant des amendements aux lois en force relatives aux aubains pour abréger le temps prescrit pour les naturaliser.

De *J. Bissonnette*, écuyer, et autres, de la partie sud du comté de *Huntingdon*; demandant la même division du dit comté pour les fins municipales que celle qui a été faite durant la dernière session, pour les fins de l'enregistrement, et que le village de *Napierville* soit le lieu des réunions du conseil de la nouvelle division; ou autrement, que le dit village devienne le chef-lieu du comté de *Huntingdon*, ou que la partie sud du dit comté forme un nouveau comté.

De *Loop Odell* et autres, du district d'enregistrement, numéro deux, du comté de *Huntingdon*; demandant que l'acte 7 *Vict.*, chap. 22, section 4, relatif aux enregistrements, s'applique à la dite division du dit comté.

D'A. Dugas, écuyer, et autres, francs-tenanciers du comté de *Leinster*, de *John McBean*, écuyer, et autres, de la paroisse de *Berthier*; comté de *Berthier*, et de *T. D. Latour*, écuyer, et autres, de la paroisse de *Lanoraie*, comté de *Berthier*; demandant l'abolition de la cour des commissaires dans le *Bas-Canada*.

De *Louis G. LaFontaine*, écuyer, et autres, de la paroisse de *Lanoraie*, comté de *Berthier*; de *Charles Forneret*, écuyer, et autres, de la paroisse de *Berthier*, comté de *Berthier*, et de *M. Poirier* et autres, du comté de *Leinster*; demandant des changements dans l'administration de la justice en manière civile dans le *Bas-Canada*, à l'effet de mettre fin au système actuel de centralisation dans les villes.

De la municipalité du township de *Pelham*; demandant un acte pour autoriser le conseil municipal du comté de *Welland* à acheter certaines terres incultes dans le dit comté, connues sous le nom de "*Marais*."

De la municipalité du township de *Pelham*; demandant l'abolition des rectories et la vente des réserves du clergé, et que le produit de cette vente soit employé aux fins de l'éducation.

De la municipalité du township de *Pelham*; demandant la passation du bill maintenant devant la Chambre, qui pourvoit à l'érection du comté de *Welland* en un comté séparé.

Pétitions renvoyées à des comités.

Ordonné, Que la pétition de *Robert J. Hamilton*, écuyer, de la cité de *Hamilton*, soit maintenant lue, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à icelle.

Et la dite pétition a été lue, demandant qu'aucun bill qui pourrait être proposé pour autoriser le conseil municipal de *Wentworth* et *Halton*, à vendre une partie de la place, ou toute la place de la cour, dans la dite cité de *Hamilton*, ne devienne pas loi, et qu'aucun autre usage que celui assigné dans le contrat de cession ne soit fait du dit terrain, sans qu'il en donne son consentement par écrit.

Ordonné, Que la pétition de *Robert J. Hamilton* écuyer, de la cité de *Hamilton*, soit renvoyée au comité permanent des divers bills privés.

Ordonné, Que la pétition d'*André Leroux Cardinal*, premier messenger de cette Chambre, soit renvoyée au comité permanent des dépenses contingentes.

Résolu, Que la pétition du bureau de commerce de *Québec* (sûtes), soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Christie*, l'honorable *M. Chabot*, *M. Holmes*, *M. Lemieux*, et *M. Polette*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux déprédations, etc. par les gens de cages.

M. Scott, du *Lac des Deux-Montagnes*, du comité spécial sur le bill pour donner un recours plus efficace aux personnes qui souffrent des déprédations et des empiètements commis par les gens de cages, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Quatorzième rapport du comité des ordres permanents.

L'honorable *M. Sherwood* du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le quatorzième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné la pétition de *W. P. McLaren* et autres, et il a trouvé que l'avis y relatif a été dûment donné.

Les pétitions de *Wm. E. Twynam*, et de la municipalité du township de *Wainfleet*, selon votre comité ne sont pas de nature à nécessiter la publication de l'avis.

Quant à la pétition de *Jacob Ker* et autres, demandant un acte pour définir certaines lignes de division dans le township de *Caistor*, il paraît qu'aucun avis n'a été publié.

Ordonné, Que *M. Wilson* ait la permission d'introduire un bill pour conférer à *Charles Horatio Waterous* les droits civils et politiques d'un sujet né anglais.

Bill relatif aux droits civils et politiques de *C. H. Waterous*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que les ordres de cette Chambre d'hier, pour l'impression in-octavo de certains rapports et états, sous les directions du comité permanent des impressions, soient amendés, en retranchant les mots "in-octavo."

Impressions.

Sur motion de *M. Morrison*, secondé par l'honorable *M. Price*,

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour mieux assurer l'indépendance des conseils municipaux dans le *Haut-Canada*," soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif à l'indépendance des conseils municipaux, (H.-C.)

Ordonné, Que la pétition du révérend *N. C. Fortier* et autres, du village de *St. Michel*, comté de *Bellechasse*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Pétition du révérend *N. C. Fortier* et autres.

Sur motion de l'honorable *M. Sherwood*, secondé par *M. Smith*, de *Frontenac*,

Ordonné, Que les ordres du jour soient maintenant lus, et qu'après la seconde lecture des bills privés, l'on procède alors à la considération de tels bills privés qui ont été lus une seconde fois, et renvoyés à un comité de toute la Chambre.

Affaires publiques.

Et l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'école de médecine de *Toronto*, étant lu;

Bill relatif à l'école de médecine de *Toronto*.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant le chemin de la montagne de *Sydenham*, et pour conférer à *George Rolph*, écuyer, ses hoirs et ayants-cause, certains privilèges y relatifs, étant lu;

Bill pour amender l'acte relatif au chemin de la montagne *Sydenham*.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre à *Caira Robbins Wilkes*, épouse de *George Samuel Wilkes*, écuyer, de *Brantford*, de transporter en son propre nom certains bien-fonds qui lui ont été légués par feu son père, étant lu;

Bill pour permettre à *C. R. Wilkes* de transporter certains bien-fonds.

M. Notman a proposé, secondé par *M. Holmes*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'honorable procureur-général *LaFontaine* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable *M. Chabot*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "lundi prochain," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la collection des arrérages de taxes imposés par un certain règlement du ci-devant district de *Wellington*, et faire disparaître certains doutes relatifs à la validité du dit règlement, étant lu ;

M. Fergusson a proposé, secondé par *M. Hall*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Malloch a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable *M. Robinson*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois" ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Dumas, Hopkins, Jobin, LaTerrière, Laurin, Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, Meyers, Papineau, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Duchesnay, Fergusson, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Johnson*, le procureur-général *LaFontaine, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, McConnell, Mongenais, Morrison, Nelson, Price, Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché et Viger*.—(25.)

Et les voix étant également divisées, *M. l'Orateur* a donné sa voix prépondérante dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Duchesnay, Fergusson, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Johnson*, le procureur-général *LaFontaine, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, McConnell, Mongenais, Morrison, Nelson, Price, Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché et Viger*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Dumas, Hopkins, Jobin, LaTerrière, Laurin, Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, Myers, Papineau, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(25.)

Et les voix étant également divisées ; *M. l'Orateur* a donné sa voix prépondérante dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. Résolu, Que le bill soit renvoyé à un comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Quo *M. Fergusson*, l'honorable *M. Baldwin*, *M. Johnson*, l'honorable *M. Chabot*, et l'honorable *M. Macdonald*, composent le dit comité.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les actes pour fournir de l'eau à la cité de *Québec* et aux environs, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable *M. Chabot*, *M. Christie*, *M. Chauveau*, *M. Méthot* et *M. Lemieux*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du *Canada Ouest*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir certains terrains réservés pour des chemins, dans le township de *Calédonia*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender de nouveau les ordonnances qui incorporent la cité de *Québec*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable *M. Chabot*, *M. Christie*, *M. Méthot*, *M. Chauveau* et *M. Lemieux*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer l'académie de *Burlington* pour les dames," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les syndics du cimetière général de *Toronto* à acquérir un lot de terre additionnel, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour réunir les terres comprises dans l'ancien arpentage de *Gwillimbury Ouest*, dans le comté de *Simcoe*, au township voisin de *Gwillimbury Est*, dans le comté d'*York*," étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à mercredi, le vingt-trois du courant.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer l'hôpital-général protestant du comté de *Carleton*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lacoste a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Lacoste* a fait rapport que le comité avait passé le bill ; et y avait fait des amendements.

Bill relatif à certaines terres dans le district de *Wellington*.

Bill relatif à l'assurance mutuelle et mobilière du *Canada Ouest*.

Bill relatif à certaine réserves pour un chemin.

Bill relatif à l'incorporation de *Québec*.

Bill pour amender l'acte relatif à l'acte de *Kingston*.

Bill relatif à l'académie des dames de *Burlington*.

Bill relatif au cimetière général de *Toronto*.

Bill relatif à l'annexion de *Gwillimbury Ouest*.

Bill relatif à l'hôpital-général de *Carleton*.

Bill relatif à l'acquiescement de *Québec*.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Ordonné, Que le bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill relatif au collège de la Trinité.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer le collège de la Trinité, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Nelson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Nelson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Droit de propriété littéraire.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,— Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 25 juillet 1850, pour une copie des listes imprimées de livres fournis par les commissaires des douanes pour être affichées dans les ports de cette province, au sujet desquels avis aura été donné aux dits commissaires par le propriétaire d'aucun des dits livres, jouissant du droit de propriété littéraire, suivant le statut du Parlement Impérial, 8 et 9 *Vict.*, c. 93, sec. 9.

Bill relatif à la société pour secourir les femmes et orphelins de Toronto.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la société pour aider et retirer les orphelins et femmes de *Toronto*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Flint* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Flint* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Ordres du jour.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Notman*, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Bill relatif à la maison d'industrie de Toronto.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la maison d'industrie de *Toronto*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Badgley* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Badgley* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Boulton*, de *Toronto*, secondé par l'honorable M. *Sherwood*, La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 10^o die *Julii* ;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *J. L. Jacobs*, écuyer, et autres, de *Bytown* ; demandant que les droits du clergé des diverses dénominations religieuses de chrétiens dans cette province, acquis par l'acte de règlement de 1840, soient respectés de manière à empêcher toute législation ultérieure sur les réserves du clergé.

De *D. Burnet*, écuyer, et autres, intéressés dans le commerce des bois ; demandant une aide pour ouvrir un chemin de la rivière *St. Maurice*, ou quelqu'un de ses affluents, à l'établissement le plus rapproché, soit dans le district de *Québec* ou dans celui des *Trois-Rivières*, ou autrement, qu'ils soient autorisés à construire le dit chemin et à retenir le montant nécessaire sur les droits qu'ils auront à payer pour leurs licences pour couper des bois sur les terres de la couronne dans les environs.

Du conseil municipal du comté de *Bellechasse* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour faciliter la construction du chemin de fer d'*Halifax* à *Québec*.

De *J. J. Godin*, écuyer, et autres, du fief *Saint Etienne*, comté de *St. Maurice* ; demandant qu'il leur soit accordé des titres pour terres qu'ils ont défrichées et occupent maintenant dans ce fief.

Du révérend *Thomas Bonsfield*, et autres, de *Picton*, comté de *Prince-Edouard* ; demandant que des mesures soient adoptées pour prohiber tout travail le dimanche, dans le département des postes.

Ordonné, Que la pétition de *Henry Wulff Trigge* et autres, soit renvoyée au comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de *Peter Patterson*, écuyer, et autres, marchands de *Québec*.

Ordonné, Que la pétition de *Pierre Dorion*, écuyer, et autres, habitants des paroisses dans les environs de *Québec*, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyée le bill pour amender de nouveau les ordonnances qui incorporent la cité de *Québec*.

L'honorable M. *Chabot*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le sixième rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle maritime de *Montréal* ; et le bill pour rendre indemne les conseillers municipaux de *Peterborough* et autres, de certains actes faits en vertu d'un certain statut du conseil municipal du dit comté, qui plus tard a été annulé, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi examiné le bill pour remettre en force l'acte qui autorise les habitants de la seigneurie de *Yamaska* à administrer la commune de la dite seigneurie, auquel il a fait un amendement ; et votre comité a aussi examiné le bill pour remettre en force et amender l'acte relatif à la commune de *Maskinongé*, auquel il a fait divers amendements,—lesquels amendements il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle maritime de *Montréal* soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que le bill pour remettre en force et amender l'acte qui a rapport à la commune de *Maskinongé*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif à la commune d'Yamaska.

Ordonné, Que le bill pour remettre en vigueur l'acte qui autorise les habitants de la seigneurie d'Yamaska à régler la commune de la dite seigneurie, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif aux sociétés bienveillantes wesléyenne.

Ordonné, Que M. Flint ait la permission d'introduire un bill pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église méthodiste wesléyenne en Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill pour faire recevoir procureur W. Edwin Twynam.

Ordonné, Que l'honorable M. Badgley ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les cours du banc de la Reine, des plaid communs et de la chancellerie dans la province du Canada, à permettre à William Edwin Twynam à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill pour exempter les papiers nouvelles des frais de port.

Ordonné, Que M. Boulton, de Toronto, ait la permission d'introduire un bill pour exempter les propriétaires de papiers-nouvelles de payer les frais de port, dans certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Banque d'épargnes et de prévoyance de Montréal.

Sur motion de M. Cartier, secondé par M. Nelson, **Résolu**, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre tout rapport qui a pu être fait à Son Excellence par les commissaires-nommés pour faire une enquête sur les affaires et l'administration de la banque d'épargnes et de prévoyance de Montréal, avec les témoignages qui leur ont été soumis dans le cours de leurs investigations, et produits à l'appui du dit rapport.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Bill relatif à la municipalité de Drummond.

Ordonné, Que M. Fortier ait la permission d'introduire un bill pour transférer le siège des assemblées du conseil municipal de la municipalité de Drummond, numéro deux, de French Village, dans le township de Kingsey, au village de Stanfold, dans la dite municipalité.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Boulton, de Toronto, secondé par M. Stevenson,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre un tableau du nombre des enquêtes tenues à l'asile provincial des aliénés, depuis qu'il est occupé, et des causes de décès, avec les témoignages produits à une enquête sur le

corps de madame Gilbert, et du résultat de cette enquête.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. Boulton, de Toronto, secondé par M. McConnell,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre un rapport des affaires de Queen's College et les collèges de Regiopolis et Victoria, depuis le 1er janvier 1848, jusqu'au 1er janvier 1851, indiquant les noms des officiers de chaque institution, avec la date de leurs nominations respectivement; le salaire attaché à chaque emploi, et la date jusqu'à laquelle ce salaire a été payé; le nombre des élèves suivant les cours de chacune de ces institutions pendant la même période, et présents les premiers jours de janvier et de juillet de chaque année, et la somme payée en moyenne par chaque élève annuellement pour l'instruction, à l'exclusion de la pension et de la nourriture, ainsi que lorsque la pension et la nourriture sont comprises.

Queen's College et collèges de Regiopolis et Victoria.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Message du conseil.

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill, intitulé: "Acte pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, pour l'organisation du notariat."

Bill relatif aux notaires.

"Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte pour incorporer la société bienveillante des pompiers de Montréal."

Bill relatif aux pompiers de Montréal.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Hopkins, et la question ayant été proposée, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération l'état de la province, à l'occasion de la résignation par l'honorable Robert Baldwin de son siège dans le cabinet, et de ce qu'il continue à remplir la charge subordonnée de procureur-général à laquelle son siège a été attaché depuis l'union, avec l'instruction de prendre en considération les résolutions suivantes proposées, et d'en faire rapport à la Chambre:

Etat de la province.

I. Que dans la première session du premier Parlement de cette province après l'union, l'honorable Robert Baldwin a proposé de résoudre que "Afin de conserver cette harmonie entre les différentes branches du Parlement Provincial qui est si essentielle pour la gestion des affaires publiques, les principaux officiers subordonnés, conseillers du représentant du souverain, et formant comme tels son administration provinciale comme chef du Gouvernement Provincial, devraient toujours être des hommes jouissant de la confiance publique, dont les opinions et la politique, en harmonie avec celles des représentants du peuple, donneraient une garantie que les vœux et les intérêts bien entendus du peuple, que notre gracieuse souveraine a déclaré devoir être la règle du Gouvernement Provincial, seront en tout temps fidèlement représentés au chef de ce Gouvernement, et par son entremise au souverain et au Parlement Impérial."

Enquête sur l'asile provincial des aliénés.

2. Qu'après une lutte de plusieurs années soutenue par le peuple du Canada par le moyen de ses représentants, il a été reconnu pleinement que les principes du Gouvernement Responsable existant dans cette province sur le modèle de ce système qui (depuis l'accession de la maison de Hanovre au trône de la Grande-Bretagne), a graduellement développé ses énergies populaires jusqu'à l'exercice complet des pouvoirs exécutifs de l'état.

3. Que depuis que ce principe a été reconnu comme étant applicable à l'administration de nos affaires locales, la charge de procureur-général, notwithstanding les opinions individuelles contraires, a été considérée dans chaque changement successif de ministère dans cette province comme une des plus élevées dans l'administration des affaires publiques auxquelles un siège dans le cabinet provincial ait invariablement été attaché.

4. Que lorsqu'un ministre du cabinet en Angleterre remet les sceaux de sa charge, cette résignation comprend, non seulement son siège dans les conseils de son souverain, mais emphatiquement la charge à laquelle ce siège peut avoir été attaché, et que bien qu'il arrive quelquefois qu'après avoir accepté cette résignation, le souverain requiert ce ministre de rester en charge *ad interim* jusqu'à ce que son successeur soit nommé, cependant cette continuation en charge impose au ministre qui se retire toute la responsabilité politique du cabinet, et il ne peut s'en décharger aussi longtemps qu'il continue, quoique temporairement, à remplir les fonctions de sa situation officielle.

5. Que la résignation par l'honorable Robert Baldwin de sa charge de procureur-général et de son siège dans le cabinet ayant été acceptée par Son Excellence le Gouverneur-Général, ainsi qu'avis en a été donné à l'Assemblée Législative par cette honorable Membre, de sa place dans cette Chambre, lundi le 30 juin dernier, il est contraire aux principes qu'il a lui-même soutenus jusqu'ici, ainsi qu'à l'usage des hommes d'état de la Grande-Bretagne qu'il a toujours affecté de considérer comme ses guides dans les questions relatives à la constitution, qu'il sépare dans sa propre personne la charge subordonnée de procureur-général de son siège dans le cabinet provincial, retenant par ce moyen les émoluments et remplissant les fonctions de cette charge élevée en subordination à ses ci-devant collègues, en même temps qu'il se décharge de la responsabilité qu'il a proclamée si emphatiquement, dans la première session du Parlement du Canada-Uni, devoir retomber sur les principaux officiers subordonnés, conseiller du représentant du souverain.

Et des débats s'étant élevés sur le sujet ;

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par l'honorable M. Macdonald, et la question ayant été proposée, Que les débats soient ajournés à jeudi prochain, et que la dite motion soit imprimée ;

L'honorable M. LaTerrière a proposé en amendement à la question, secondé par M. Fortier, Que les mots, "jeudi prochain," soient retranchés, et les mots "de ce jour en six mois," insérés en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise, Que les débats soient ajournés jusqu'à jeudi prochain, et que la dite motion soit imprimée ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Christie, Dickson, Hopkins, Macdonald, de KINGSTON, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Merritt, Meyers, Papineau, Prince, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.—(20.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Da-

vignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sanborn, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENTWORTH, Taché, Viger et Wilson.—(49.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ayant été remarqué que certaines résolutions sont annexées à la motion principale, pour être renvoyées au comité, dont avis n'a pas été donné ; et un appel à ce sujet étant adressé au fauteuil,

M. l'Orateur a décidé que, par cette raison, la motion principale n'est pas suivant l'ordre.

M. le solliciteur-général Drummond a proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour soient remis à demain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Nelson, Papineau, Price, Richards, Sanborn, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, et Taché.—(41.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Boutillier, Burrill, Cartier, Davignon, Duchesnay, Flint, Hall, Hopkins, Laurin, Lemieux, Mackenzie, McConnell, Mongenais, Morrison, Polette, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Wilson.—(20.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général Drummond, secondé par l'honorable M. Price, La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 11° die Julii ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Méthot,—la pétition de Jeffery Hale, écuyer, président, et autres, membres de et au nom de la société de l'école britannique et canadienne de Québec.

Par Sir Allan N. MacNab,—la pétition du conseil municipal de la cité de Hamilton, et la pétition du maire et des échevins et conseillers de la cité de Hamilton.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

D'A. Kirkland, président, au nom des membres de l'institut des artisans de Brantford ; demandant une allocation annuelle pour le soutien du dit institut.

De William Smith, président, et S. A. Stevens, secrétaire-trésorier, au nom des commissaires d'écoles de la municipalité de Brompton, comté de Sherbrooke ; de John Oswald et autres, des paroisses de St. Augustin et Ste. Scholastique, comté du Lac des Deux-Montagnes ; de James Clark et autres, de la paroisse de St. Hermas, comté du Lac des Deux-

Ordres remis
Pétitions pré-
sentées.

Pétitions pré-
sentées.

Pétitions lues.

Montagnes; et de *John Stark* et autres, des paroisses de *St. Benoit* et *St. Eustache*, comté du *Lac des Deux-Montagnes*; demandant certains amendements à la loi des écoles du *Bas-Canada*.

De *C. B. Cleveland* et autres, des townships de *Shipton*, *Melbourne* et des environs, dans le district de *St. François*; demandant que les séances de la cour de circuit soient tenues une fois tous les trois mois, au lieu d'une fois tous les six mois, tel qu'actuellement.

De *C. P. Huot*, écuyer, et autres, notaires du district de *Québec*; demandant certains amendements à l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*.

D'*Alexander McDonald* et autres, du township d'*Athol*, comté de *Prince-Edward*; demandant que l'acte des conseils municipaux soit amendé de manière à faciliter l'ouverture de nouveaux chemins par les conseils municipaux.

De *James Gilmour*, écuyer, et autres, de la cité de *Montréal*; demandant que le bill pour pourvoir à la direction du temporel de l'église d'*Angleterre* dans le diocèse de *Montréal*, et aussi, le bill pour pourvoir à l'établissement d'une société d'église dans le dit diocèse, ne deviennent pas loi sans que certaines parties d'iceux soient retranchées.

De la banque de *Montréal*, la banque de la Cité, la banque de l'*Amérique Britannique du Nord*, et la banque du Peuple; demandant la passation d'un acte déclaratoire en ce qui regarde les billets promissoires et lettres de change notés et protestés à l'intérieur.

De *William Robins* et autres, de la cité de *Toronto*; demandant l'adoption de mesures pour abolir le mode de payer les artisans en marchandises, et aussi, pour protéger les ouvriers et journaliers, et leur donner un privilège qui leur assure le paiement de leurs gages.

Ordonné, Que la pétition d'*E. Cartier* et autres, de *St. Hyacinthe* et autres paroisses, dans le comté de *St. Hyacinthe*, soit renvoyée au comité spécial sur la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

M. Taché, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Joseph Morency* et autres, pilotes pour le port de *Québec*, et autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité.

Pour le dit rapport, voir appendice (N. N.)

L'honorable *M. Chabot*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie de navigation de la *Grande-Rivière* à prélever, par voie d'emprunt, et pour d'autres fins y mentionnées," et lui a fait un amendement qu'il soumet respectueusement à la considération de votre honorable Chambre.

Votre comité a aussi examiné les bills qui suivent, et à chacun desquels il a, respectivement, fait certains amendements, qu'il prend la liberté de soumettre à votre honorable Chambre, savoir:—

Bill pour incorporer une compagnie aux fins d'encourager l'établissement de manufactures sur le canal *Welland*, et pour lui déléguer certains pouvoirs.

Bill pour pourvoir à la vente d'une partie de la dotation de l'église de *St. Jean*, dans la ville de *Peterborough*.

Bill pour incorporer la compagnie du canal du *Sault Ste. Marie*.

Bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Fort Erié* et *Buffalo*.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu entre le *Fort Erié* et *Buffalo*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif au pont suspendu de *Fort Erié*.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Message du conseil.

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans aucun amendement, savoir:—

Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte relatif aux héritiers et légataires."

Bill relatif aux héritiers et légataires.

Bill, intitulé: "Acte pour étendre, en fait d'assurance maritime, les pouvoirs de la compagnie d'assurance de l'*Amérique Britannique* contre le feu et sur la vie, et pour diminuer le nombre des directeurs de la dite compagnie."

Bill relatif à l'assurance de l'*Amérique Britannique*.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte des bureaux des postes," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé au Conseil Législatif intitulé: "Acte pour amender l'acte des bureaux des postes," a été lu la première fois.

Bill relatif aux bureaux des postes.

Ordonné, Que le bill pour indemniser les conseillers municipaux du comté de *Peterborough* et autres, des actes par eux faits en vertu d'un certain règlement du conseil municipal du dit comté, lequel a été ensuite annulé, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif à certain statut du conseil municipal de *Peterborough*.

Ordonné, Que le bill pour pourvoir à la vente d'une partie de la dotation de l'église de *St. Jean*, dans la ville de *Peterborough*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

Bill relatif à l'église *St. Jean* de *Peterborough*.

M. Nelson, du comité spécial auquel ont été renvoyées les entrées dans les journaux de cette Chambre, du 3 juin 1850, relativement à la pétition de *William Rees*, écuyer, ci-devant surintendant médical de l'asile provincial des aliénés à *Toronto*; demandant compensation pour les services qu'il a rendus, en ouvrant le dit asile et veillant à ses intérêts, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu.

Rapport relatif au *Dr. W. Rees*.

Pour le dit rapport, voir appendice (O.O.)

Appendice (O.O.)

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie de navigation de la *Grande-Rivière* à prélever, par voie d'emprunt, une certaine somme d'argent, et pour d'autres fins y mentionnées," tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif à la navigation de la *Grande-Rivière*.

Ordonné, Que le bill pour incorporer une compagnie aux fins d'encourager l'établissement de manufactures sur le canal *Welland*, et pour lui déléguer certains pouvoirs tel que rapporté du comité permanent des bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif à l'encouragement des manufactures.

M. Smith, de *Durham*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour réduire et régler les honoraires des registrateurs dans le *Haut-Canada*, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu.

Bill relatif aux honoraires des registrateurs.

Pour le dit rapport, voir appendice (P.P.)

Appendice (P.P.)

Toujours seigneurial.

Rapport de la pétition de *J. Morancy* et autres.

Appendice (N. N.)

Septième rapport du comité des bills privés.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif à la représentation.

Ordonné, Que l'honorable procureur-général *La-Fontaine* ait la permission d'introduire un bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en Parlement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le vingt-deux du courant.

Appel de la Chambre.

Sur motion de l'honorable procureur-général *La-Fontaine*, secondé par l'honorable M. *Hincks*,

Résolu, Qu'il soit fait un appel de la Chambre, mardi, le vingt-deuxième de juillet courant.

Résolu, Qu'on envoie quérir, sous la garde du sergent-d'armes qui assiste à cette Chambre, ceux des Membres qui ne seront pas alors présents.

Ordonné, Que M. l'Orateur fasse écrire immédiatement des lettres circulaires aux membres absents, leur transmettant des copies des résolutions précédentes, signées par le greffier de cette Chambre.

Bill relatif à l'élection des membres dans certains townships.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour fixer le lieu où seront tenues des polls pour l'élection des Membres du Parlement, dans les townships divisés en quartiers dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif à la société pour secourir les femmes et les orphelins.

Un bill grossoyé pour incorporer la société pour aider et retirer les orphelins et femmes de *Toronto*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour incorporer la société pour aider et retirer les orphelins et femmes indigentes de *Toronto*."

Ordonné, Que l'honorable M. *Sherwood* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif à la maison d'industrie de Toronto.

Un bill grossoyé pour incorporer la maison d'industrie de *Toronto*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Sherwood*, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux divisions territoriales.

Un bill grossoyé pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks*, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Revision des statuts et ordonnances.

M. *Holmes*, du comité pour prendre en considération, s'il est expédient de présenter une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour la nomination d'une commission pour réviser les statuts et ordonnances de cette province, ou de chacune des sections d'icelle, a fait rapport d'une résolution, lequel a été, lue comme suit :—

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de nommer une commission chargée de réviser les statuts et ordonnances de cette partie de la province ci-devant le *Bas-Canada*, et les statuts de la partie ci-devant le *Haut-Canada*, et les statuts de la province du *Canada*, et pour consolider ceux des dits statuts et ordonnances qui se rapportent aux mêmes su-

jets et peuvent être consolidés facilement; et aussi, pour recueillir et arranger, pour être publiés dans l'édition révisée des statuts de la province, les actes et parties d'actes du Parlement Impérial qui ont rapport à cette province ou à une section d'icelle; et assurer Son Excellence que cette Chambre fera bon de toute somme que Son Excellence pourra recommander comme nécessaire au paiement des dépenses encourues pour l'exécution de la dite commission.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

M. *Wilson*, du comité pour prendre en considération s'il est expédient d'établir une police maritime à *Québec* et à *Montréal*, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

Police maritime.

1. **Résolu**, Qu'il est expédient d'établir un fonds pour défrayer les dépenses des membres du corps de police agissant comme constables dans le port de *Québec*, en vertu de l'ordonnance pour établir un système efficace de police dans les cités de *Québec* et *Montréal*;

2. **Résolu**, Qu'il est expédient d'imposer un droit de trois *farthings* par tonneau, pour l'objet sus-susdit, sur tous les vaisseaux de long cours du port de cent tonneaux et plus, à leur entrée et sortie du port de *Québec*;

3. **Résolu**, Qu'il est expédient de pourvoir par une loi à ce que toutes les sommes ci-devant prélevées au moyen de contributions volontaires pour l'objet susdit, et qui n'ont pas encore été dépensées par les personnes en la possession desquelles elles se trouvent, ou provenant de la vente publique faite par le maître du havre du havre de *Québec* de tout le bois de construction non réclamé ou de toute autre chose trouvée par les membres du corps de police susdit dans le fleuve *St. Laurent*, soient payées à l'inspecteur et surintendant de police de la cité de *Québec*;

4. **Résolu**, Qu'il est expédient que le Gouverneur en Conseil soit autorisé de temps à autre à réduire et augmenter au besoin le droit de tonnage à être prélevé comme susdit; mais de manière à ce qu'il n'excède, en aucun temps, le dit taux de trois *farthings* par tonneau;

5. **Résolu**, Qu'il est expédient d'établir que le produit net de la vente faite au nom de la loi de tout bois de construction non réclamé, ou de toute autre chose trouvée par les membres du corps de police susdit dans le fleuve *St. Laurent*, soit payé ou versé entre les mains de l'inspecteur et surintendant de police pour la cité de *Québec*, comme étant la personne qui l'a trouvée;

6. **Résolu**, Qu'il est expédient de pourvoir à ce que les dépenses qu'entraîne l'emploi de tels membres additionnels du dit corps de police, que l'on trouvera nécessaire d'employer en vertu de l'ordonnance susdite, comme constable dans le havre et port de *Montréal*, pourront être payées à même les deniers reçus comme droits de havre par les commissaires du havre de *Montréal*, et restant en main chaque année, après le paiement des dépenses spéciales qui doivent être prises sur le montant des dits droits de havre dans la dite année.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir aux moyens de défrayer les dépenses d'un corps de police marine à *Québec*.

Bill relatif à la police maritime de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir aux moyens de défrayer les dépenses d'un corps de police de marine à *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la Chambre sur le bill pour incorporer le collège de la *Trinité*, étant lu ;

Sir *Allan N. MacNab*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, et la question ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

L'honorable M. *Hincks* a proposée en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Price*, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : " Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de retrancher, dans la seconde clause, les mots : " et d'une autre institution ou," et d'insérer à la place les mots : " et d'une école préparatoire," et de retrancher, dans la troisième clause, les mots : " ou dans toute autre institution ou," et d'insérer à la place les mots : " école préparatoire," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été résolu dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Résolu, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de retrancher, dans la seconde clause, les mots : " et d'une autre institution ou," et d'insérer à la place les mots : " et d'une école préparatoire," et de retrancher, dans la troisième clause, les mots : " ou dans toute autre institution ou," et d'insérer à la place les mots : " école préparatoire," en leur place.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Nelson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. L'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Nelson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait de nouveaux amendements.

Et la question ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

L'honorable M. *Baldwin* a proposé en amendement à la question, secondé par Sir *Allan N. MacNab*, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : " Bill soit encore maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de retrancher les mots : " et jouira en général de tous les droits et privilèges dont jouissent les autres corps politiques et incorporés, reconnus par la Législature," et d'insérer à la place les mots : " et de tous autres droits qui appartiennent nécessairement à un corps incorporé," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Résolu, Que le bill soit encore maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de retrancher les mots : " et jouira en général de tous les droits et privilèges dont jouissent les autres corps politiques et incorporés, reconnus par la Législature," et d'insérer à la place les mots : " et de tous autres

" droits qui appartiennent nécessairement à un corps incorporé," en leur place.

La Chambre s'est, en conséquence, formée de nouveau en le dit comité.

M. *Nelson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. L'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Nelson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un nouvel amendement.

Et la question ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

M. *Mackenzie*, a proposée en amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, Que tous les mots après "le," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : " Bill soit encore maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de retrancher les mots : " ou lettres de main-morte," dans la seconde " clause," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Et la question ayant été alors mise, Que le rapport soit maintenant reçu ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Bouillon*, de NORFOLK, *Bouillon*, de TORONTO, *Boultillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, Crysler, Davignon*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Laurin, Letellier, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Nelson, Papineau, Polette, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson, Taché et Viger*.—(56.)

CONTRE.

Messieurs *Hopkins* et *Mackenzie*.—(2.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. *Nelson* a fait rapport du bill, en conséquence, et les amendements ont été lus.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, et la question ayant été proposée, Que les dits amendements soient maintenant lus une seconde fois ;

M. *Mackenzie* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la motion, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : " En attendant que l'église unie d'Angleterre et d'Irlande s'est toujours montrée, et est maintenant hostile aux efforts prolongés du peuple du Haut-Canada pour conquérir des droits civils et religieux égaux, la suprématie de la religion au-dessus du contrôle du Gouvernement, l'abolition des rectories, et l'appropriation des réserves du clergé à l'éducation générale ; et comme il y a maintenant devant cette Chambre des bills par lesquels on prétend donner à cette église des pouvoirs, droits et privilèges extraordinaires qui sont niés à toutes les autres dénominations, et qui reconnaissent virtuellement son établissement par l'état en cette province, il est dangereux et inutile d'augmenter la force et la puissance de cette église dans son hostilité contre les droits des autres sectes et les libertés du pays, en accédant à sa demande d'obtenir pour elle-même l'incorporation spéciale d'un collège exclusif et sec-taire," en leur place.

Sur quoi, des débats se sont élevés ; et M. *Mackenzie* s'étant levé pour parler une seconde fois sur la question, il y a été fait objection ;

Bill relatif à la police maritime de Montréal.

Bill relatif au collège de la Trinité.

Sur motion de M. *Notman*, secondé par M. *Johnson*,

Ordonné, Qu'il soit permis à M. *Mackenzie* d'être entendu de nouveau sur la question.

M. *Mackenzie* a alors parlé de nouveau sur la question.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Hopkins* et *Mackenzie*.—(2.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burrill*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Chrysler*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, *Laurin*, *Letellier*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Merritt*, *Meyers*, *Mongenais*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(49.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Et les amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif à la régie du Pénitencier.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour mieux régler et administrer le pénitencier provincial, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Bill relatif aux pétitions concernant les élections.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour abroger les divers actes des Parlements du *Haut* et du *Bas-Canada*, maintenant en force, pour la décision des élections parlementaires contestées dans les deux sections de la province, respectivement, et pour pourvoir, par un acte général, à la décision de toutes les pétitions relatives aux élections parlementaires, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cartier* a pris le fauteuil du dit comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Cartier* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Orâres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général *Macdonald*, secondé par M. *Wilson*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luncæ, 14^e, die *Julii* ;

15^o ANNO VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Boulton*,—la pétition de la mu-

nicipalité du township de *Brantford* ; et la pétition du conseil municipal de la ville de *Brantford*.

Par M. *Smith*, de *Frontenac*,—la pétition du très-révérénd archidiaque *Stewart* et autres, syndics de la société des écoles du district de *Midland*.

Par M. *Mackenzie*,—la pétition d'*Alexander Douglas*, maire, et autres, conseillers du township de *Bertie*, comté de *Welland* ; et la pétition d'*Abel Bristol* et autres.

Par l'honorable M. *Cayley*,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de *Huron*, *Perth* et *Bruce*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—deux pétitions du conseil municipal du comté de *Simcoe*.

Par l'honorable M. *Price*,—la pétition d'*A. F. McCord*, modérateur, et *John Carter*, secrétaire, au nom de l'union régulière des baptistes du *Canada*.

Par M. *Sanborn*,—la pétition de *D. Thomas*, écuyer, et autres, des townships de *Shipton*, *Melbourne* et des environs, comté de *Sherbrooke*.

Par l'honorable M. *Hincks*,—deux pétitions du conseil municipal du comté d'*Oxford*.

Par M. *Prince*,—quatre pétitions du conseil municipal des comtés unis d'*Essex* et *Lambton*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Jeffery Hale*, écuyer, président, et autres, membres, au nom de la société de l'école britannique et canadienne de *Québec* ; demandant l'allocation ordinaire en faveur de cette école.

Du conseil municipal de la cité de *Hamilton* ; prenant en considération le bill pour autoriser la disposition d'une partie de la place du palais de justice dans la dite cité, et demandant qu'il ne devienne pas loi.

Du maire et des échevins et conseillers de la cité de *Hamilton* ; demandant que la pétition de *Peter H. Hamilton* pour être investi de la propriété d'un certain terrain pour un chemin, ne soit pas écoutée, et que le bill pour autoriser les corporations municipales à posséder des parts dans les chemins situés en dehors de leurs limites, devienne loi.

M. *Laurin* a proposé, secondé par M. *Letellier*, et la question ayant été mise, Que la pétition de *Joseph Bruneau* et autres, miliciens du *Bas-Canada* ; demandant une loi pour prolonger le temps fixé pour présenter les réclamations de milice, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Price*, M. *Boutillier*, M. *Lyon*, M. *Letellier* et le moteur, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records ; la Chambre s'est divisé : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR

Messieurs *Armstrong*, *Boutillier*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Lacoste*, *Laurin*, *Letellier* et *Mongenais*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Bell*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fournier*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *McConnell*, *Merritt*, *Méthot*, *Nelson*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché* et *Viger*.—(36.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings*, *Message du conseil* *Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans aucun amendement, savoir :—

Bill pour autoriser la tenue d'un second terme de la cour supérieure dans le district de Gaspé.

Bill, intitulé : " Acte pour autoriser la tenue annuelle d'un second terme de la cour supérieure du district de Gaspé, et pour la meilleure administration de la justice en icelui ;"

Bill pour amender l'acte relatif aux arpenteurs.

Bill, intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les arpenteurs ;"

Bill relatif en faveur de la succession d'A. Wood.

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : " Acte pour venir en aide à la succession de feu " Alexander Wood " auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour venir en aide à la succession de feu " Alexander Wood, " a été lu la première fois.

Bill relatif au canal du saut Ste. Marie.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie du canal du Sault Ste. Marie, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre mercredi prochain.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par l'honorable M. Boulton,

Département des postes.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence d'ordonner qu'il soit envoyé à cette Chambre un tableau indiquant le revenu net du département de la poste en Canada, déduction faite des frais d'administration, pour l'année expirée le 5 juillet 1849 ; et copie des rapports trimestriels faits par le député-maitre-général des postes au bureau du département de la poste en Angleterre contenant le montant de la recette et de la dépense du département des postes en Canada, depuis le 5 juillet 1850, jusqu'au 5 avril dernier, ou jusqu'à l'époque où ces rapports ont été en dernier lieu faits ; également, un tableau indiquant le revenu net du département de la poste en Canada, déduction faite des frais d'administration depuis le 5e jour de juillet 1844, et informant cette Chambre à quelles fins a été employé le revenu net ou surplus prélevé sur le peuple du Canada, ensemble avec une copie de la dépêche du très honorable Lord Grey, en date du 25 juin 1847, ordonnant que le surplus net du revenu, à compter du 5 juillet 1844, soit employé pour les fins publiques de cette province ; et un tableau indiquant le temps où les différents contrats pour le transport des malles, énumérés, dans une réponse à une adresse, mise devant cette Chambre le 30 du mois dernier, relative au département de la poste, expireront, combien de ces contrats ont été passés avec le département depuis le 5 avril dernier, et si tous ou quelques-uns de ces contrats ont été ouverts à la concurrence publique, ou privés accordés à des personnes choisies par le Gouvernement Exécutif.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par les Membres de cette Chambre qui forment parti de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Chemin de fer.

L'honorable M. Merrill a proposé, secondé par l'honorable M. Boulton, et la question ayant été mise, Qu'instruction soit donnée au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, de s'enquérir et faire rapport, pour l'information de cette Chambre, du montant des deniers maintenant placés dans les fonds publics ou autres, à même les deniers des ré-

servés du clergé, du conseil du collège du Haut-Canada, ou des fonds des écoles de grammaire et des écoles élémentaires dans le Haut-Canada, et des fonds des biens des jésuites dans le Bas-Canada, et de tous autres fonds spéciaux provenant de terres ou autres sources, sous le contrôle du Gouvernement Provincial : le montant des capitaux en caisse provenant d'aucun de ces fonds ou de toute autre source, qui peuvent être placés, dans le but de constater si les recettes provenant des terres publiques ne pourraient pas servir à la construction de chemins de fer en garantissant les divers fonds ainsi placés, et sans imposer de nouvelles charges sur le revenu provincial : le montant de capitaux que ces fonds disponibles commanderaient, placés à un intérêt de trois et demi pour cent ; dans le cas où l'on pourrait obtenir le crédit du Parlement Impérial sur la garantie des terres non vendues ; et aussi, l'estimation du coût en argent, par mille, des chemins de fer projetés, le nombre de milles que les capitaux ainsi réalisés achèveraient, et le temps que cela prendrait ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de TORONTO, Cayley, Christie, Holmes, Hopkins, Letellier, Macdonald, de KINGSTON, Merrill, Méthot, Robinson, Sherwood, de TORONTO, et Smith, de FRONTENAC.—(13.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Boulton, de TORONTO, Burrill, Cartier, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan N. MacNab, McConnell, McLean, Mongenais, Morrison, Nelson, Papi-neau, Price, Richards, Sanborn, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Seymour, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché et Viger.—(39.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. Cayley a proposé, secondé par l'honorable M. Robinson, et la question ayant été mise, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de réduire les droits de douane sur les importations, à l'exception de ceux imposés sur les produits du sol et des manufactures qui peuvent entrer en concurrence avec les produits de cette province ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Droits de douane.

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cayley, Cryslar, Hopkins, Macdonald, de KINGSTON, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Merrill, Meyers, Papi-neau, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.—(21.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Richards, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché et Viger.—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. Sherwood a proposé, secondé par M. Smith, de Frontenac, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour soient remis à demain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Ordres remis.

POUR.

Messieurs *Badgley, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Burritt, Cuyley, Chauveau, Christie, Crysler, Davignon*, le solliciteur-général *Drummond, Dumas, Guillet, Hincks, Holmes, Hopkins, LaTerrière, Lemieux, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Meyer, Papineau, Richards, Scott*, de BYTOWN, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(30.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Boulton*, de TORONTO, *Cartier, Chabot, Duchesnay, Flint, Fourquin, Johnson, Lacoste, Laurin, McConnell, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour* et *Taché*.—(20.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ajournement.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Drummond*, et la question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 23.

Contre, 13.

Ainsi, la question a été résolue dans l'affirmative. Et la Chambre s'est, en conséquence, ajournée.

Martis 15^o die Julii :

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Baldwin*,—la pétition du révérend messire *D. Charland* et autres, du village du comté de *Beauharnois*.

Par M. *Boulton*, de *Toronto*,—la pétition de *John Oliver*, de la cité de *Toronto*; la pétition de *Richard Long*, et autres, de *Bradford, Essa, Tecumseth* et *Gwillimbury Ouest*; la pétition d'*A. Bagshaw*, écuyer, et autres, du township de *Brock*, comté de *Simcoe*; la pétition du révérend *Edward Denroche*, et autres, de la ville de *Brockville*, comté de *Leeds*; la pétition du révérend *Francis Tremayne* et autres, de *Leeds, Pittsburgh* et autres lieux, dans le comté de *Leeds*; et la pétition du révérend *Robert Blakey* et autres, de *Prescott*, comté de *Grenville*.

Par *Sir Allan N. MacNab*,—la pétition de *James D. Hare*, de la ville de *Dundas*; et la pétition de la municipalité du township de *Flamborough Ouest*.

Pétition renvoyée à un comité.

Résolu, Que la pétition de *C. B. Huot*, écuyer, et autres, notaires du district de *Québec*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. *LaTerrière*, M. *Laurin*, M. *Lacoste*, M. *Jobin* et M. *Letellier*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Rapport relatif à l'éducation, (B.-C.)

Ordonné, Que le rapport du surintendant de l'éducation pour le *Bas-Canada*, pour les années 1849—1850, présenté à la Chambre le huit du courant, soit imprimé en forme de pamphlet, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill relatif aux travaux publics

Sur motion de M. le solliciteur général *Drummond*, secondé par l'honorable M. *Hincks*,
Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender de nouveau les

"lois relatives aux travaux publics en cette province," soit lu une seconde fois vendredi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Price* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la grande division et les divisions subordonnées de l'ordre des fils de la tempérance dans le *Canada Ouest*.

Bill relatif aux fils de la tempérance, (B-C)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Flint* ait la permission d'introduire un bill pour former un nouveau township, avec partie des townships de *Cramahé* et *Murray*, situés dans le comté de *Northumberland*.

Bill relatif au township nouveau de *Cramahé* et *Murray*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour amender et étendre les dispositions d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont*.

Bill relatif au chemin de fer de *Montréal* et *Vermont*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que *Sir Allan N. MacNab* ait la permission d'introduire un bill pour remettre en vigueur la charte de la compagnie du bassin sec de *Hamilton*.

Bill relatif au bassin sec de *Hamilton*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. le solliciteur général *Drummond*, secondé par l'honorable procureur-général *LaFontaine*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération s'il est expédient d'approprier les deniers provenant des droits sur les licences d'auberges dans le comté de *Kamouraska*, de *Rimouski* et de l'*Outaouais*, à défrayer les frais de construction de la maison de justice et de la prison à *Kamouraska*, et de maison de justice et prison maintenant en voie de construction à *Aylmer*.

Prisons et palais de justice de *Kamouraska* et *Aylmer*.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith*, de *Durham*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. L'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Smith*, de *Durham*, a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hincks*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de rémunérer, à même le fonds consolidé du revenu de la province, les différents officiers du pénitencier provincial;

Officier du pénitencier.

L'honorable M. *Hincks*, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Hall* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Hall* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'honorable M. *Baldwin* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de rémunérer, à même le fonds consolidé de la province, les personnes qui seront nommées pour siéger dans toute cour de circuit ou de comté, dont le juge sera occupé à remplir les devoirs d'une commission pour examiner des témoins, ou dans une affaire de pétition d'élection parlementaire.

L'honorable M. *Hincks*, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Que Son Excellence étant informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Lemieux* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Lemieux* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'honorable M. *Baldwin* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de rémunérer à même le fonds des honoraires des cours de comté, et le fonds consolidé du revenu de la province, les *recorders* des cités pour tenir la cour de division, pour la division du comté ou des comtés unis, dans les limites desquels les dites cités se trouvent situées.

L'honorable M. *Hincks*, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Letellier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Letellier* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'honorable procureur-général *LaFontaine*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 10 juillet 1851, pour tout rapport qui a pu être fait à Son Excellence, par les commissaires nommés pour faire une enquête sur les affaires et l'administration de la banque d'épargne et de prévoyance [de Montréal, avec les témoignages qui leur ont été soumis dans le cours de leurs investigations, et produits à l'appui du dit rapport.

Pour la dite réponse, voir appendice (Q. Q.)

M. *Dumas* a proposé, secondé par M. *Cartier*, et la question ayant été proposée, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre ;

M. *Christie* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *LaTerrière*, Que tous les mots après "réponse" jusqu'à la fin de la de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Soit renvoyée au comité permanent des impressions, pour l'examiner et faire rapport de son opinion sur la convenance de l'imprimer, et de la dépense probable qui devra en résulter en leur place."

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Bell, Boutillier, Cartier, Chabot, Chauveau, Cryslér, Davignon*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson*, le procureur-général *LaFontaine, Laurin, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, McConnell, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Sanborn, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Seymour, Sherwood*, de TORONTO, *Taché et Viger*.—(42.)

CONTRE.

Messieurs *Christie, Flint, Hopkins, LaTerrière, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Robinson, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(10.)

Ainsi, elle a passé dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable procureur général *LaFontaine*,

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures du matin, et que pendant le reste de la session, chaque mardi, la Chambre s'ajourne au lendemain, mercredi, à dix heures du matin.

Ajournement.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle maritime de *Montréal*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe,

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley*, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la compagnie de l'assurance mutuelle et maritime de Montréal.

Un bill grossoyé pour indemniser les conseillers municipaux du comté de *Peterborough* et autres, des actes par eux faits en vertu d'un certain règlement du conseil municipal du dit comté, lequel a été ensuite annulé, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit :

"Acte pour rendre indemnes les conseillers municipaux du comté de *Peterborough* et autres, à raison des actes par eux faits et commis, en vertu d'un certain règlement du conseil municipal du dit comté, lequel a été ensuite annulé."

Ordonné, Que M. *Hall* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à un statut du conseil municipal de *Peterborough*.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour incorporer le collège de la *Trinité*, étant lu ;

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par l'honorable M. *Badgley*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Cryslér*, le solliciteur-général *Drum-*

Bill relatif au collège de la *Trinité*.

Juges de circuit ou de comté.

Recorders des cités.

Banque d'épargne et de prévoyance.

Appendice (Q. Q.)

mond, Duchesnay, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Meyers, Morrison, Papineau, Polette, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, Stevenson et Viger.—(46.)

CONTRE.

Messieurs Hopkins et Mackenzie.—(2.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe,

Ordonné, Que Sir Allan N. MacNab porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'hôpital général protestant de Carleton.

M. Lacoste a fait rapport du bill pour incorporer l'hôpital général protestant du comté de Carleton ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux exécuteurs, etc., étrangers.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever tous les doutes concernant le droit qu'ont les exécuteurs, administrateurs et corporations étrangères de citer et ester en justice dans le Bas-Canada, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

Bill relatif aux cours du comté d'York.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer les périodes fixées pour tenir certaines cours dans le comté d'York, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à l'abolition du droit de primogéniture.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir le droit de primogéniture dans la succession des biens-fonds possédés en pleine propriété, ou pendant la vie d'un autre, dans le Haut-Canada, et pour en régler le partage entre les parents du dernier propriétaire, de la manière qui s'accordera la mieux avec les droits relatifs des parties intéressées au partage, étant lu ;

L'honorable M. Baldwin a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Smith, de Frontenac, a proposé en amendement à la question, secondé par Sir Allan N. MacNab, Que le mot "maintenant" soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Cayley, Christie, Crysler, Lyon, Sir Allan N. MacNab, McLean, Meyers, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, et Smith, de FRONTENAC.—(12.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Sanborn, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché et Viger.—(51.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Sanborn, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché et Viger.—(51.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Cayley, Christie, Crysler, Lyon, Sir Allan N. MacNab, McLean, Meyers, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, et Smith, de FRONTENAC.—(12.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

M. Sherwood, de Brockville, a proposé, secondé par M. Smith, de Frontenac, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain ; la Chambre s'est divisée : —Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. Smith, de Frontenac, secondé par M. Chauveau,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 16^o die Julii ;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

CONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la municipalité du township de Brantford ; du conseil municipal de la ville de Brantford ; et d'Alexander Douglas, maire, et autres, conseillers du township de Bertie, comté de Welland ; demandant que l'acte 13 et 14 Vic., chap. 72, ne soit pas abrogé, mais que, si on juge à propos de l'abroger, alors et en ce cas les droits acquis de la compagnie du chemin de fer à fonds commun de Brantford et Buffalo soient maintenus intacts.

Du très révérend archidiacre Stuart et autres, syndics de la société des écoles du district de Midland ; demandant une allocation pour construire et maintenir une maison d'école dans la cité de Kingston.

D'Abel Bristol et autres ; demandant une loi pour venir en aide aux personnes qui pratiquent la médecine ou qui soignent les malades sans licence, et les mettre à l'abri de la pénalité dont ils sont maintenant passibles, ne les tenant responsables que du fidèle accomplissement des devoirs dont ils se chargent.

Du conseil municipal des comtés unis de Huron, Perth et Bruce ; demandant que le pouvoir de nommer des constables de comté et la durée de leur service soient laissés à la discrétion des magistrats aux sessions générales trimestrielles.

Du conseil municipal du comté de Simcoe ; demandant que les autorités de comté soient autorisées à prélever une taxe sur les terres des réserves du clergé lorsqu'elles sont vendues, et le premier installment payé sur icelles.

Du conseil municipal du comté de Simcoe ; demandant certains amendements à la loi des cotisations.

D'A. T. McCord, modérateur, et John Carter, secrétaire, au nom de l'union régulière des baptistes du Canada ; demandant que des mesures soient adoptées

pour empêcher toute espèce de travail le dimanche dans le département des postes.

De *D. Thomas*, écuyer, et autre des townships de *Shipton, Melbourne* et des environs, comté de *Sherbrooke*; demandant que les dispositions d'un certain bill qui pourvait à la nomination d'un grand-voyer dans les paroisses et townships du *Bas-Canada*, ne deviennent pas loi.

Du conseil municipal du comté d'*Oxford*; demandant que les fonds provenant des réserves du clergé et des rectoreries soient consacrés aux objets des écoles communes.

Du conseil municipal du comté d'*Oxford*; demandant qu'un acte soit passé pour nommer des commissaires pour régler les lignes et les réserves des chemins entre les townships d'*Oxford Est* et *Ouest, Burford* et *Windham*.

Du conseil municipal des comtés unis d'*Essex* et *Lambton*; demandant que l'acte des municipalités soit amendé de manière à pouvoir à une compensation en faveur des conseillers de township.

Du conseil municipal des comtés unis d'*Essex* et *Lambton*; demandant qu'un acte soit passé pour expliquer l'acte pour amender la loi de l'emprisonnement pour dette dans le *Haut-Canada*, de manière à assurer ses avantages aux résidents de ces deux comtés en certains cas.

Du conseil municipal des comtés unis d'*Essex* et *Lambton*; demandant que les frontières entre les comtés de *Kent* et *Lambton* soient changées de manière à rendre au dit comté de *Lambton* la partie du township de *Sombra*, qui est maintenant appelée *Gore de Chatham*, et la partie du township de *Dawn* qui est maintenant appelée *Gore de Camden*.

Du conseil municipal des comtés unis d'*Essex* et *Lambton*; demandant l'abolition des lois existantes en autant qu'elles prescrivent la publication des listes de condamnations devant les magistrats, et des listes de licences d'auberges, et des comptes des conseils municipaux.

Revenu public.

L'honorable *M. Boulton* a proposé, secondé par *M. Hopkins*, et la question ayant été mise, Qu'aucun octroi d'argent ne soit fait à même le revenu public de cette province en faveur d'aucune institution ou corps public qui sera sous le contrôle ou la direction d'une dénomination religieuse particulière, ou dont le caractère sera exclusif ou sectaire; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Hopkins*, et *Smith*, de *DURHAM*.—(4.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Burrill*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Méhot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Papineau*, *Polette*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson* et *Taché*.—(48.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill relatif à l'aqueduc.

Ordonné, Que *M. Laurin* et *M. Cauchon* soient ajoutés au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender de nouveau les ordonnances qui incorporent la cité de *Québec*.

Bill pour incorporer Québec.

Ordonné, Que *M. Laurin* et *M. Cauchon* soient ajoutés au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender les actes pour fournir de l'eau à la cité de *Québec* et aux environs.

Ordonné, Que *M. Boulton*, de *Toronto*, ait la permission d'introduire un bill pour abroger l'acte 7 *Vic.*, chap. 6, intitulé: "Acte pour réprimer les processions de partis dans certains cas."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Davignon*, secondé par *M. Duchesnay*,

Résolu, Que les ordres du jour soient pris en considération tous les jeudis, avant les avis de motion, et cela pour le reste de la session.

Ordonné, Que *M. Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi relative à la solennisation du mariage dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que *M. Sauvageau* ait la permission d'introduire un bill pour abroger le proviso de l'acte 13 et 14 *Vic.*, chap. 34, qui amende la loi municipale du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

M. Armstrong a proposé, secondé par *M. Morrison*, et la question ayant été mise, Qu'aucun Membre n'aura la permission de parler sur une question quelconque devant cette Chambre, pendant plus d'une demi-heure; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burrill*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *McConnell*, *McFarland*, *Méhot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Sanborn*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Taché*.—(38.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Chauveau*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Hicks*, *Hopkins*, le procureur-général *LaFontaine*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mackenzie*, *Sir Allan N. McNab*, *Malloch*, *McLean*, *Nelson*, *Papineau*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(22.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que *M. Sanborn* ait la permission d'introduire un bill pour augmenter le nombre des séances de la cour de circuit à *Richmond* et *Stanstead*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable *M. Boulton* a proposé, secondé par *M. Christie*, et la question ayant été proposée, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération s'il est expédient de rescinder la quarante-et-unième règle permanente de cette Chambre, soit en tout, soit en partie; et la question préalable ayant été mise, Que cette question soit maintenant mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Bill pour révoquer l'acte relatif aux processions de partis.

Affaires publiques.

Bill relatif à la solennisation du mariage, (H.-C.)

Bill pour amender l'acte des municipalités, (B.-C.)

Membres.

Bill relatif à la cour de circuits de Richmond et Stanstead.

41^e règle de la Chambre.

POUR.

Messieurs *Asmstrong, Badgley, Baldwin, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Burrill, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon*, le solliciteur-général *Drummond, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, Laurin, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson et Taché*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Bell, Cartier, Cauchon, Duchesnay, LaTerrière, Lemieux, Méthot, Mongenais, Polette et Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES.—(10.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Burrill, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon*, le solliciteur-général *Drummond, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, Laurin, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson et Taché*.—(47.)

CONTRE.

Messieurs *Bell, Burrill, Cartier, Cauchon, Duchesnay, Flint, LaTerrière, Lemieux, Méthot, Mongenais, Polette, Scott*, de BYTOWN, et *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES.—(13.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le comité.

M. *Smith*, de *Frontenac*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Smith*, de *Frontenac*, a fait rapport que le comité avait passé une résolution ; laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, Que l'expédience de rescinder la quarante-et-unième règle de cette Chambre, en tout ou en partie, soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Frontenac*, ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi concernant les protêts relatifs aux lettres de change et aux billets promissoires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Fournier* ait la permission d'introduire un bill pour abroger l'acte pour la protection de certaines espèces de gibier dans le comté de *L'Islet*, et permettre aux municipalités du dit comté de faire des réglemens pour cet objet.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Laurin* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui pourvoit à la décision sommaire des petites causes dans le *Bas-Canada*.

Bill relatif aux petites causes, (B.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour abroger une certaine disposition de l'acte qui règle le mode de disposer des terres publiques, relativement au délai fixé pour accorder une indemnité pour cause d'erreur dans les patentes.

Bill relatif aux erreurs dans les lettres patentes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour abroger l'acte qui impose une taxe sur les billets de banque.

Bill pour abolir le droit sur les billets de banque.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, et la question ayant été mise, Que la réponse à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général du 26 de juin dernier, pour des copies de la pétition de *John Coppins*, au bureau des directeurs de l'asile provincial des aliénés, et des procédés sur icelle, présentée à cette Chambre le 4 du courant, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *Nelson*, l'honorable M. *LaTerrière*, M. le solliciteur-général *Drummond*, M. *Stevenson* et le moteur, pour en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Asile provincial des lunatiques.

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cayley, Cryster, Duchesnay, Hopkins, Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, Meyers, Robinson, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(17.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Bell, Burrill, Cartier, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon*, le solliciteur-général *Drummond, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Sanborn, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Taché et Viger*.—(43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable procureur-général *LaFontaine*,

Ordonné, Que les ordres du jour soient maintenant lus.

Ordres du jour.

Et l'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur les subsides, étant lu ;

Subsides.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Bill pour amender la loi relative aux protêts.

Bill relatif au gibier dans le comté de L'Islet.

Et M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte qui accorde une liste civile à Sa Majesté, (9 Vict., chap. 14); et aussi, les actes 12 Vict., chap. 63 et 64, dans la vue de réduire certains items dans la cédule du dit acte; et aussi, pour pourvoir au salaire des Orateurs des deux Chambres de la Législature Provinciale, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Dickson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Dickson a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau vendredi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par M. le solliciteur-général Drummond, La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 17^o die Julii;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre un état des affaires de la banque d'épargnes de Hamilton et du district de Gore, le 30 juin 1851.

Pour le dit état, voir appendice (I.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. Malloch,—la pétition de Roderick Ross, au nom du comité de la bâtisse de l'hôpital-général protestant du comté de Carleton.

Par M. Cauchon,—la pétition de Charles Dion, président, et autres, officiers de l'association des instituteurs du district de Québec; et la pétition de Louis C. Lefrançois, écuyer, et autres, commissaires des écoles pour la paroisse et la municipalité du Château-Richer, comté de Montmorency.

Par l'honorable M. Boulton,—la pétition de la municipalité des townships unis de Moulton et Sherbrooke.

Par l'honorable M. Price,—la pétition de la municipalité du township d'York; la pétition du révérend P. Rogers, président, et autres, au nom de la société de réforme du dimanche à Kingston; la pétition de J. F. Charles, et autres, de Wolfe Island, et la pétition de William Phippen, et autres, du village de Portsmouth.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

Du révérend messire D. Charland, et autres, du village et comté de Beauharnois; demandant une allocation en faveur de l'académie de Beauharnois.

De John Oliver, de la cité de Toronto; demandant qu'on lui permette d'échanger une terre marécageuse à lui accordée, pour une autre terre.

De Richard Long, et autres, de Bradford, Essa, Tecumseth et Guillimbury Ouest; d'A. Bagshaw, écuyer, et autres, du township de Brock, comté de Simcoe; du révérend Edward Denroche, et autres, de la ville de Brockville, comté de Leeds; du révérend Francis Tremayne, et autres, de Leeds, Pitts-burgh, et autres lieux, dans le comté de Leeds; et du révérend Robert Blakcy, et autres, de Prescott, comté de Grenville; demandant que les droits du clergé des différentes dénominations religieuses de chrétiens en cette province, acquis par l'acte de règlement de 1840, soient respectés de manière à empêcher toute législation ultérieure sur le sujet des réserves du clergé.

De James D. Hare, de la ville de Dundas; demandant que cette partie du bill qui amende l'acte du chemin de la montagne de Sydenham qui pourvoit à la fermeture du chemin appelé Kill Horse Road, situé entre les No. 17 et 18 de la 1^{re} concession du township de Flamborough Ouest, ne devienne pas loi.

De la municipalité du township de Flamborough Ouest; demandant que le bill pour amender l'acte du chemin de la montagne de Sydenham ne devienne pas loi, et qu'aucun changement ne soit fait à la charte qui autorise la compagnie à construire le dit chemin, autrement que pour transporter les droits de la dite compagnie à George Rolph, écuyer.

Ordonné, Que la pétition de la municipalité du township de Flamborough Ouest, et la pétition de James D. Hare, de la ville de Dundas, soient renvoyées au comité permanent des divers bills privés.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre, que son adresse du 8 du courant, (que Son Excellence voulût bien émaner son warrant, en faveur du greffier de cette Chambre, pour la somme de cinq mille livres courant, pour payer les dépenses contingentes de cette Chambre,) avait été présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, et qu'il avait plu à Son Excellence de dire qu'elle donnera des ordres conformes aux désirs de la Chambre.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre, que ses adresses du 10 et du 14 juillet courant, (que les papiers qui s'y trouvent respectivement mentionnés puissent être mis devant la Chambre,) avait été présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle donnera des ordres en conséquence.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse suivante:—

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 16 du mois dernier, priant Son Excellence de vouloir, bien faire mettre devant la Chambre un état indiquant quelle partie du revenu provenant des honoraires reçus par les greffiers et députés greffiers de la Couronne, des plaids de la cour du bancs de la Reine, et des plaids communs, en vertu de la 12 Vict., chap. 63, provient de la cour des plaids communs, et les affaires qui se font dans la dite cour.

Par ordre,

J. LESLIE,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,

Toronto, 16 juillet 1851.

Liste civile.

Ordres remis.

Banque d'épargnes de Hamilton et de Gore.

Appendice (I.)

Pétitions présentées.

Pétitions lues.

Pétitions renvoyées à des comités.

Réponses à des adresses.

Réponses à des adresses.

Cours des plaids communs.

TABLEAU indiquant quelle partie du revenu provenant des honoraires reçus par les greffiers et les députés-greffiers de la Couronne et des Plaids de la Cour du Banc de la Reine et des Plaids Communs, en vertu de 12 Vic., c. 63, vient de la Cour des Plaids Communs et des affaires qui s'y sont faites pendant l'année 1850.

		£	s.	d.	£	s.	d.
Stormont, Dundas et Glengary.....	1er trimestre	1	12	9			
	2e do	4	14	1			
	3e do	2	3	10			
	4e do	1	19	7	10	10	3
Lanark et Renfrew.....	1er trimestre						
	2e do	0	10	0			
	3e do				0	19	6
	4e do	0	9	0			
Carleton	Nil.						
Prescott et Russell.....	Nil.						
Leeds et Grenville	1er trimestre	1	16	0			
	2e do	3	6	3			
	3e do	3	18	3			
	4e do	7	5	6	16	6	0
Frontenac, Lenox et Addington	1er trimestre	2	3	5			
	2e do	4	7	1			
	3e do	4	5	0			
	4e do	5	10	6	16	6	0
Prince-Edouard—1er, 2nd et 3me trimestres	Nil.						
	4e trimestre				0	7	6
Hastings.—Reçu aucun rapport.							
Northumberland et Durham.—M. Jones, le dernier député-greffier de la Couronne, n'a tenu aucun compte.							
Peterborough—1er et 2nd trimestres.....	Nil.						
	3e trimestre	0	2	6			
	4e do	0	11	2			
York.....	1er trimestre	15	16	4			
	2e do	28	10	9			
	3e do	30	17	7			
	4e do	69	5	3			
Le montant des honoraires sur les affaires du Gouv. n'est pas demandé..		4	4	1	148	14	0
Simcoe.....	Nil.						
Wentworth et Halton.—Reçu aucun rapport.							
Waterloo	Nil.						
Lincoln et Welland.....	Nil.						
Norfolk.....	1er trimestre	0	6	2			
	2e do	1	8	0			
	3e do	0	18	6			
	4e do	1	4	4	3	17	0
Haldimand	Nil.						
Oxford.....	1er trimestre	1	12	8			
	2e do	3	11	0			
	3e do	3	12	4			
	4e do	1	18	10	10	14	10
Middlesex—1er trimestre.....	Nil.						
	2e trimestre	0	6	4			
	3e do	0	1	2			
	4e do	0	8	4	0	15	10
Huron	Nil.						
Kent	Nil.						
Essex et Lambton	Nil.						
					£	209	4 7

Bureau de la Couronne, Cour des Plaids Communs,
Toronto, 12 juillet 1851.

L. Heyden,
Greffier C. et P.

TABLEAU indiquant quelle partie du revenu provenant des honoraires reçus par les greffiers et les députés-greffiers de la Couronne et des Plaids de la Cour du Banc de la Reine et des Plaids Communs, en vertu de 12 Vic. c. 63, vient de la Cour des Plaids Communs et des affaires qui s'y sont faites pendant le premier trimestre expirant le 31 mars 1851.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Stormont, Dundas et Glengary	4	15	2	Rapporté de ci-contre	78	19	2
Lanark et Renfrew.....	Nil.			Simcoe.—Reçu aucun rapport.			
Carleton.....	Nil.			Wentworth et Halton, do.			
Prescott et Russell	Nil.			Waterloo	0	2	6
Leeds et Grenville	2	0	1	Lincoln et Welland	0	12	7
Frontenac, Lenox et Addington	5	14	0	Norfolk	0	15	6
Prince-Edouard.....	0	13	5	Haldimand	0	6	2
Hastings.—Reçu aucun rapport.				Oxford	4	6	9
Northumberland et Durham	0	13	4	Middlesex	1	8	2
Peterborough	Nil.			Huron	Nil.		
York	59	7	0	Kent	Nil.		
Le montant des honoraires sur les affaires de la Couronne n'est pas demandé	5	16	2	Essex et Lambton	Nil.		
Porté ci-contre.....	78	19	2		£	86	10 10

Bureau de la Couronne, Cour des Plaids Communs,
Toronto, 12 juillet 1851.

L. Heyden,
Greffier C. et P.

TABLEAU indiquant quelle partie provenant des honoraires reçus par le greffier de la Couronne et des Plaids et députés-greffiers de la Cour des Plaids ci-dessous mentionnés pendant l'année 1850, et le premier trimestre de 1851, vient de la Cour des Plaids Communs, en vertu de la 12^e Vict., ch. 63.

	£	s.	d.	£	s.	d.
1er trimestre expirant le 1er avril 1850.....	15	16	4			
2 ^e do do 1er juillet	28	10	9			
3 ^e do do 1er octobre	30	17	7			
4 ^e do do 1er janvier 1851.....	69	5	3			
Montant des honoraires de la couronne, dans le dernier trimestre, non demandé en obéissance à la lettre du député inspecteur-général Cary, du 15 octobre 1850.....	4	4	1	148	14	0
Reçu par Guy C. Wood, écuyer, D. G. C. et P., comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry :—						
1er trimestre expirant le 1er avril 1850. Aucun rapport.....	4	14	1			
2 ^e do do 1er juillet do	2	3	10			
3 ^e do do 1er octobre do	1	19	7	8	17	6
4 ^e do do 1er janvier 1851.....						
			£	157	11	6
1er trimestre expirant le 1er avril 1851.....	59	7	0			
Montant des honoraires de la couronne non demandé.....	2	8	0	61	15	0
Rapport de Guy C. Wood, écuyer, du premier trimestre expirant le 1er avril 1851.....				4	15	2
Rapport de Richard Foquette, écuyer, D. C. C. et P., comté d'Oxford, 1er trimestre expirant le 1er avril 1851.....				4	6	9
Rapport de R. D. Miller, écuyer, D. C. C. et P., Niagara, 1er trimestre expirant le 1er avril 1851.....				0	12	2
			£	71	9	2

Bureau de la Couronne, Cour des Plaids Communs,
Toronto, 23 juin 1851.

L. Heyden,
Greffier C. et P.

TABLEAU indiquant quelle partie du revenu provenant des honoraires reçus par les députés-greffiers de la Couronne et des Plaids pour les comtés unis de Huron, Perth et Bruce, et des comtés unis de Wentworth et Halton, vient de la cour des Plaids Communs, et les affaires qui y ont été faites en vertu de 12^e Vict., ch. 63. pendant l'année 1850, et le premier trimestre de 1851.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Huron, Perth et Bruce—1er et 2 ^e trimestre.....	Nil.....					
3 ^e trimestre do	1	3	2			
4 ^e do do	2	6	1	3	9	5
1er trimestre, 1851.....				0	4	11
Wentworth et Halton				3	14	2
1er trimestre, 1850.....	2	2	6			
2 ^e do do	5	13	2			
3 ^e do do	9	1	6			
4 ^e do do	8	2	8	24	19	10
1er trimestre, 1851.....				2	4	6
Honoraires sur les poursuites en éjectement, du 7 septembre 1850, jusqu'au 30 juin 1851				5	19	10
			£	56	18	5

Bureau de la Couronne, Cour des Plaids Communs,
Toronto, 16 juillet 1851.

L. Heyden,
Greffier C. et P.

Enquête relative à l'asile des lunatiques

L'honorable M. Price, l'un des conseillers exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse suivante :—

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 10 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un tableau du nombre des enquêtes tenues à l'asile provincial des aliénés, depuis

qu'il est occupé, et des causes de décès, avec les témoignages produits à une enquête sur le corps de madame Gilbert, et du résultat de cette enquête.

Par ordre,
J. LESLIE,
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
Toronto, 16 juillet 1851.

TABLEAU des enquêtes tenues à l'Asile Provincial des Lunatiques depuis qu'il est occupé, et les causes de mortalité.

Nombre des enquêtes.	Nombre sur le registre.	Date de la mort.	Cause de la mort.
1	927	11 juillet 1850	Suicide.
2	978	10 février 1851	Maladie cérébrale et paralysie.
3	1013	4 mars do	Suicide.
4	655	5 do do	Diarrhée.
5	836	16 avril do	Maladie du cœur et hydropisie.
6	221	do do do	Epilepsie.
7	895	22 do do	Epilepsie.
8	284	26 do do	Marasme.
9	230	28 do do	Syncope.
10	939	30 do do	Epilepsie, et maladie des os de la tête.
11	347	5 mai do	Consommation.
12	992	8 do do	Paralysie et épuisement général.
13	808	10 do do	Marasme.
14	1061	23 juin do	Maladie du ceryeau et du foie.

Asile Provincial des Lunatiques,
Toronto, 15 juillet 1851.

John Scott, M. D.,
Surintendant.

Témoignage donné dans l'enquête tenue sur le corps de *Mme Gilbert*, et le résultat de cette investigation:—

Cité de Toronto,) Dépositions des témoins reçues à
Savoir: } l'hôtel de *Smith*, dans la cité de
Toronto, le 4^e jour de mars 1851, devant *George Duggan*, écuyer, l'un des coroners de la dite cité, relativement au décès de *Susan Gilbert*, étant là et alors décédée; et elles sont comme suit, savoir:—

Jane Wiggins, assermentée:—J'ai vu entrer, hier soir, la défunte dans sa Chambre; elle pleurait; *Mary Doyle* vint me trouver dans la nuit, et me dit que *Susan Gilbert* s'était pendue. J'entrai dans sa chambre et la trouvai appuyée sur ses genoux: elle avait un morceau de coton attaché autour du cou, et l'autre bout était attaché à la barre du pied du lit. Nous la descendîmes dans l'appartement d'en bas. Elle était traitée avec bonté et prenait ses repas régulièrement.

(Signé,) *Jane Wiggins.*

Helena Lambert, assermentée, dit:—Pendant ces derniers jours, la défunte paraissait très excitée; elle était femme mariée, et avait trois enfants; je suis restée avec elle pendant quelques temps; elle paraissait plus tranquille; je l'ai laissée vers sept heures et demie; elle avait été traitée avec bonté; elle était dans l'asile depuis environ deux mois; ses enfants venaient la voir; elle paraissait très excitée lorsqu'elle les voyait.

(Signé,) *Helena Lambert.*

Mary Doyle, assermentée, dit:—J'ai visité la chambre de la défunte vers une heure ce matin, et l'ai trouvée pendue à la barre du pied du lit. J'appelai *Jane Wiggins*, et nous détachâmes la défunte; je me rendis alors chez le docteur,—il descendit, ouvrit une veine, mais il ne vint pas de sang; nous la descendîmes alors dans la chambre où elle se trouve actuellement; elle était traitée dans l'asile avec bonté par le docteur et les serveurs.

(Signé,) *Mary Doyle.*

John Scott, M. D., surintendant de l'asile provincial des aliénés à Toronto, étant dûment assermenté, dépose et dit, que la défunte, *Mme Susan Gilbert*, était une aliénée renfermée dans l'institution depuis le 14 janvier 1851; elle souffrait de la lypémanie ou mélancolie; elle avait l'esprit très abattu, et elle était fortement portée au suicide. Elle subissait un traitement, et elle se trouvait bien mieux; elle était surveillée de près, et pendant quelque temps on l'empêcha de se faire mal; elle devint plus timide et défiante, et paraissait avoir abandonné l'idée de se suicider. Elle s'était liée d'amitié avec une des femmes aliénées, dont elle demanda dernièrement la protection, et il lui fut permis

de l'avoir dans sa chambre comme gardienne pendant la nuit, ce qu'elle croyait nécessaire à sa sûreté. Le dépositant a passé dans la chambre de la défunte hier soir, en compagnie de la matrone; il vit alors la défunte dans son lit avec sa compagne; elle demanda qu'il fût permis à sa compagne de demeurer avec elle, ce qui lui fut accordé; elle était alors tranquille et calme. La matrone se rendit ce matin à une heure et quart auprès du dépositant, et l'informa que *Mme Gilbert* s'était pendue;—il se rendit immédiatement dans la chambre de la défunte, et la trouva gisant sur le plancher,—elle avait une marque autour du cou; le corps était froid; dans l'opinion du dépositant, elle était alors morte; il essaya de tirer du sang d'une veine du bras, mais sans succès.

(Signé,) *John Scott*, M. D.

Je certifie que le témoignage qui précède est correct.

George Duggan,
Coroner, C. T.

Verdict,—Suicidée en se pendant elle-même, étant aliénée.

G. Duggan,
Coroner, C. T.

Toronto, 10 juillet 1851.

L'honorable *M. Chabot*, du comité spécial sur le bill pour amender les actes pour fournir de l'eau à la cité de Québec et aux environs, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Bill relatif à l'aqueduc de Québec.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Sur motion de l'honorable *M. Cayley*, secondé par *Sir Allan N. MacNab*,

Ordonné, Que mille exemplaires de cette partie de la réponse à une adresse du 26 juin dernier, qui contient la lettre de *John Coppins*, au bureau des directeurs de l'asile provincial des aliénés, et le rapport du comité des directeurs sur icelle, soient imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Asile provincial des aliénés.

Ordonné, Que le bill pour réduire et régler les honoraires des registrateurs dans le Haut-Canada, tel que rapporté du comité spécial auquel il avait été renvoyé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill relatif aux honoraires des registrateurs.

Bill relatif à l'hôpital général de Carleton.

Un bill grossoyé pour incorporer l'hôpital général protestant du comté de *Carleton*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Malloch* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux cours du comté d'York.

Un bill grossoyé pour changer les périodes fixées pour tenir certaines cours dans le comté d'*York*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Macdonald* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Recorders des cités.

M. *Letellier*, du comité pour prendre en considération s'il est expédient de rémunérer à même le fonds des honoraires des cours de comté et le fonds consolidé du revenu de la province, les recorders des cités pour tenir la cour de division pour la division du comté ou des comtés unis dans les limites desquels les dites cités se trouvent situées, a fait rapport d'une résolution ; laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient de payer à même le fonds des honoraires de la cour de comté, et le fonds consolidé du revenu de cette province, la rémunération des recorders des cités qui seront autorisés par la loi à tenir les cours de division des comtés ou des unions de comtés dans les circuits où seront situées les dites cités respectivement, ou toute autre cour de juridiction civile ayant juridiction sur telle cité et sa banlieue.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Cours et prisons de Kamouraska et Aylmer.

M. *Smith*, de *Durham*, du comité pour prendre en considération s'il est expédient d'approprier les deniers provenant des droits sur les licences d'auberges dans les comtés de *Kamouraska*, de *Rimouski* et de l'*Outaouais*, à défrayer les frais de construction de la maison de justice et de la prison à *Kamouraska*, et des maisons de justice et prison maintenant en voie de construction à *Aylmer*, a fait rapport d'une résolution ; laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'approprier les deniers provenant des droits sur les licences d'auberges dans les comtés de *Kamouraska*, de *Rimouski* et de l'*Outaouais*, à défrayer les frais de construction de la maison de justice et de la prison à *Kamouraska*, et des maisons de justice et prison maintenant en voie de construction à *Aylmer*.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Bill relatif aux cours de Kamouraska et Aylmer.

Ordonné, Que M. le solliciteur général *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour affecter tous les deniers provenant des licences de tavernes dans les comtés qui forment le district de *Kamouraska*, et dans le comté de l'*Outaouais*, au paiement des frais de construction de la maison de justice et la prison à *Kamouraska*, et de la maison de justice et prison en voie de construction à *Aylmer*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Pénitencier provincial.

M. *Hall*, du comité pour prendre en considération s'il est expédient de rémunérer, à même le fonds consolidé du revenu de la province, les différents officiers du pénitencier provincial, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient de payer à même le fonds consolidé du revenu de la province, la ré-

numération des officiers qui pourront être nommés suivant la loi pour inspecter et administrer le pénitencier provincial.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

M. *Lemieux*, du comité pour prendre en considération s'il est expédient de rémunérer, à même le fonds consolidé de la province, les personnes qui seront nommées pour siéger dans toute cour de circuit ou de comté, dont le juge sera occupé à remplir les devoirs d'une commission pour examiner des témoins, dans une affaire de pétition d'élection parlementaire, a fait rapport d'une résolution ; laquelle a été lue comme suit :—

Juges de comté ou de circuit.

Résolu, Qu'il est expédient de payer à même le fonds consolidé du revenu de la province, la rémunération des juges de circuit et de comté qui pourront être, suivant la loi, employés à remplir les devoirs de commissions pour examiner les témoins dans les affaires d'élections contestées.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter la négociation des billets promissoires et des lettres de change, et pour les soustraire, sous certaines restrictions à l'opération des lois contre l'usure, étant lu ;

Bill relatif aux billets promissoires et lettres de change.

M. *Holmes* a proposé, secondé par l'honorable M. *Sherwood*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Cauchon* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Baldwin*, *Bouillier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hopkins*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *McConnell*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Papineau*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(36.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burritt*, *Cartier*, *Christie*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes* *Jobin*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allun N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Merritt*, *Meyers*, *Morrison*, *Notman*, *Price*, *Prince*, *Samborn*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Wilson*.—(31.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la construction d'un canal, aux fins de relier les lacs *Supérieur* et *Huron*, étant lu ;

Bill relatif au canal entre les lacs Supérieur et Huron.

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, jeudi, le trente-et-un du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour défendre les enterrements dans les édifices consacrés au culte public, étant lu ;

Bill relatif aux enterrements.

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

Acte relatif à la navigation.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant bien de sanctionner l'introduction dans le Parlement Impérial, d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus, dans le ci-devant acte de navigation, aux productions naturelles du *Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.

Bill pour amender l'acte relatif aux débetures de Québec.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte 9 *Vict.*, chap. 62, qui autorise Sa Majesté à faire une émission de débetures à un montant limité, et pour venir en aide à la cité de *Québec*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill relatif au bureau des greffiers des assises. (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régulariser le bureau des greffiers des assises dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Smith*, de *Durham*, l'honorable M. *Macdonald*, M. *Richards*, M. *Wilson* et M. *Notman*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux frais judiciaires (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour réduire les frais de justice, et établir un tarif d'honoraires pour les cours supérieures de loi dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. M. *Smith*, de *Durham*, a proposé, secondé par M. *Notman*, et la question ayant été mise, Que le bill soit renvoyé à un comité spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records ;

La Chambre s'est divisée :—

Pour, 25.

Contre, 10.

Ainsi, la question a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Durham*, M. *Seymour*, M. *Wilson*, M. *Richards* et M. *Stevenson*, composent le dit comité.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Taché*, secondé par M. *Duchesnay*,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 18^o die Julii ;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Price*,—la pétition de *W. S. Burnham* et autres, membres de l'ordre des fils de la tempérance.

Par M. *Chauveau*,—la pétition de *N. F. Beliveau*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Ambroise*, *Jeune-Lorette*, comté de *Québec*, et de la cité de *Québec*.

Tenure seigneuriale.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif, pour prier leurs honneurs de permettre

à l'honorable *George René Saveuse de Beaujeu* un de leurs Membres, de comparaître devant le comité spécial auquel sont renvoyées les résolutions de cette Chambre du 26 juin 1850, relatives à la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*, lundi prochain, à onze heures du matin, pour être examiné sur le sujet du dit renvoi.

Ordonné, Que M. *Gugy* porte le dit message au Conseil Législatif.

L'honorable M. *Chabot*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Huitième rapport du comité des bills privés.

Votre comité a examiné le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer l'école " de médecine de *Toronto*," et lui a fait des amendements, qu'il soumet respectueusement à la considération de votre honorable Chambre.

Votre comité a aussi examiné le bill pour autoriser les syndics du cimetière général de *Toronto* à faire l'acquisition d'un lot de terre, et il est convenu de lui faire un amendement, qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Il a également examiné le bill pour accorder un certain terrain réservé pour un chemin dans le township de *Woodhouse*, dans le comté de *Norfolk*, à *Andrew Thompson*, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le bill pour transporter à *Andrew Thompson* une certaine réserve pour des chemins dans le township de *Woodhouse*, dans le comté de *Norfolk*, soit grossoyé et lu la troisième fois, lundi prochain.

Bill pour accorder un certain terrain à A. Thompson.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer l'école de " médecine de *Toronto*," tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif à l'école de médecine.

Ordonné, Que le bill pour autoriser les syndics du cimetière général de *Toronto*, à acquérir un lot de terre additionnel, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif à un cimetière général de Toronto.

Ordonné. Que la pétition du révérend *T. Sirois* et autres, de la paroisse de *St. Pierre, Rivière du Sud*, comté de *L'Islet*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression d'une pétition.

M. *Jobin* a proposé, secondé par M. *Mongenais*, et la question ayant été proposée, Que pour le reste de la session, cette Chambre se réunisse tous les samedis à dix heures du matin, et continue de siéger jusqu'à deux heures, à moins qu'elle n'ait été ajournée préalablement.

Affaires publiques.

L'honorable M. *Chabot* a proposé, en amendement à la question, secondé par M. *Lemieux*, Que le mot "deux," soit retranché, et le mot : "cinq," inséré à sa place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Bouillier*, *Cartier*, *Chabot*, *Crysler*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Price*, *Scott*, de *BYTOWN*, et *Smith*, de *DURHAM*.—(29.)

CONTRE.

Messieurs *Cauchon, Chauveau, Duchesnay, Fournier, Jobin, Morrison, Notman, Papineau, Richards, Taché et Wilson.*—(11.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la question principale, telle qu'amendée, ayant été alors proposée, Que pour le reste de la session, la Chambre se réunisse tous les samedis à dix heures du matin, et continue de siéger jusqu'à cinq heures, à moins qu'elle n'ait été ajournée préalablement ;

M. *Duchesnay* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Davignon*, Que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "la Chambre siège les samedis comme tout autre jour, en commençant à trois heures de l'après-midi," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été mise ; elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable procureur-général *LaFontaine*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 3 juillet 1851, pour copies de toute la correspondance échangée entre le Gouvernement, la chambre de commerce, le Dr. *James Douglas*, les commissaires, le chirurgien interne et les médecins visiteurs de l'hôpital de marine de Québec, et autres personnes, relativement à l'administration du dit établissement.

Pour la dite réponse, voir appendice (R. R.)

Ordonné, Que mille exemplaires de la dite réponse soient imprimés en forme de pamphlet, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que l'honorable M. *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte des jurés du *Haut-Canada*, de 1850, et pour établir d'autres dispositions pour mieux en réaliser l'objet.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 5 du mois dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un rapport sous forme de tableau, indiquant les diverses compagnies formées en cette province, en vertu des deux actes passés dans la seconde session du présent Parlement, chap. 56 et 84, qui autorisent les compagnies à fonds social à construire des chemins et autres travaux ;—le montant du capital souscrit dans chacune de ces compagnies, soit pour des chemins ou autre travaux, et l'étendue de chemins que chaque compagnie doit construire.

Pour la dites réponse, voir appendice (S.S.)

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable M. *Hincks* a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 28 mai dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un tableau indiquant les honoraires des différents registrateurs dans le *Haut-Canada*, pendant l'année dernière, et indiquant, en

autant que cela peut se faire, les différentes sources de ces honoraires, avec la date de la nomination des registrateurs.

Pour la dite réponse, voir appendice (T.T.)

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable procureur-général *LaFontaine* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de pourvoir au soutien et à l'entretien d'une école normale dans le *Bas-Canada*, et pour le paiement des salaires de certains inspecteurs des écoles élémentaires dans le *Bas-Canada*.

L'honorable M. *Hincks*, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Scott*, de *Bytown*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Scott* de *Bytown* a fait rappors que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning Taylor*, écuyer, l'un des maitres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour incorporer le collège de la Trinité," sans amendement : Et aussi,

Le Conseil Législatif prie cette Chambre de communiquer à leurs honneurs, les raisons, preuves et documents sur lesquels est fondé le bill, intitulé : "Acte pour rendre indemnes les conseillers municipaux du comté de *Peterborough* et autres, à raison des actes par eux faits et commis, en vertu d'un certain règlement du conseil municipal du dit comté, lequel a été ensuite annulé" : Et aussi,

Le Conseil permet à l'honorable *René Saveuse de Beaujeu*, un de ses Membres, de comparaître devant le comité spécial, auquel sont référées les résolutions de l'Assemblée Législative, du 26 juin 1850, relatives à la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*, lundi prochain, à onze heures du matin, pour être examiné sur le sujet du dit renvoi, s'il le juge à propos.

Et ensuite, il s'est retiré.

Une pétition de l'honorable *William Cayley* a été présentée par Sir *Allan N. MacNab*, et mise sur la table.

Ordonné, Que la dite pétition soit maintenant reçue et lu ; et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue ; demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition au nom de la compagnie des havre et bassin de *Niagara*, qui lui est confiée comme Membre de cette Chambre, mais que, par ignorance des règles de la Chambre on ne lui a pas envoyé dans le temps fixé pour la réception des pétitions pour des bills privés.

Ordonné, Qu'il soit permis de présenter la dite pétition de la compagnie des havre et bassin de *Niagara*, qui demande un bill privé.

Un bill grossoyé pour amender l'acte 9 *Vict.*, chap. 62, qui autorise Sa Majesté à faire une émission de débetures à un montant limité, et pour venir en aide

Appendice (T. T.)

Ecole normale et inspecteurs des écoles communes, (H.-C.)

Message du Conseil.

Collège de la Trinité.

Bill relatif à un statut du conseil municipal de *Peterborough*.

Tenure seigneuriale.

Compagnie du bassin et du havre de *Niagara*.

Bill pour amender l'acte relatif aux

Hôpital de marine de Québec.

Appendice (R. R.)

Bill pour amender l'acte relatif aux jurés, (H.-C.)

Compagnies à fonds social pour construire des chemins.

Appendice (S.S.)

Registrateur du Haut-Canada.

débentures des à la cité de Québec, a été, en conformité de l'ordre, relatif au hame
incendiées. lu la troisième fois. de Montréal.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit :
" Acte pour amender l'acte y mentionné, qui au-
torise Sa Majesté à faire une émission de dé-
bentures à un montant limité, pour venir en
aide à la cité de Québec."

Ordonné, Que l'honorable M. *Chabot* porte le bill
au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour abolir
le droit de
primogéniture.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en
comité sur le bill pour abolir le droit de primogéniture
dans la succession des biens-fonds possédés en pleine
propriété ou pendant la vie d'un autre, dans le *Haut-*
Canada, et pour en régler le partage entre les parents
du dernier propriétaire, de la manière qui s'accordera
le mieux avec les droits relatifs des parties intéressées
au partage, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le
dit comité.

L'honorable M. *Badgley*, a pris le fauteuil du co-
mité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. L'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Badgley* a fait rapport que le
comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint
de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger
de nouveau mardi prochain.

Bill relatif aux
pétitions d'é-
lection.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en
comité sur le bill pour abroger les divers actes des
Parlements du *Haut* et du *Bas-Canada*, maintenant
en force pour la décision des élections parlementaires
contestées dans les deux sections de la province res-
pectivement, et pour pourvoir, par un acte général à
la décision de toutes les pétitions relatives aux élec-
tions parlementaires, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le
dit comité.

M. *Cartier* a pris le fauteuil du comité ; et après
y avoir siégé quelque temps,

M. L'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Cartier* a fait rapport que le comité avait
fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander
permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger
de nouveau ce jourd'hui.

Ordonné, Que la résolution de cette Chambre
d'hier, qu'il est expédient de payer à même le
fonds consolidé du revenu de la province, la ré-
munération des juges de circuit et de comté qui
pourront être, suivant la loi, employés à remplir
les devoirs de commissions pour examiner les té-
moins dans des affaires d'élections contestées,
soit renvoyée au dit comité.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme de
nouveau en comité sur le bill pour abroger les divers
actes des Parlements du *Haut* et du *Bas-Canada*,
maintenant en force, pour la décision des élections
parlementaires contestées dans les deux sections de
la province respectivement, et pour pourvoir, par un
acte général à la décision de toutes les pétitions rela-
tives aux élections parlementaires, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit
comité.

M. *Cartier* a pris le fauteuil du comité ; et après y
avoir siégé quelque temps,

M. L'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Cartier* a fait rapport que le comité avait
fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander
permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de sié-
ger de nouveau mardi prochain.

Bill pour
amender l'acte

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en
comité sur le bill pour modifier et amender l'acte 13

et 14 *Vict.*, chap. 97, pour l'amélioration et agran-
dissement du havre de *Montréal*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le
dit comité.

M. *Lemieux* a pris le fauteuil du comité ; et après
y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Lemieux* a fait rapport que le comité avait
passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Lemieux* a fait rapport du bill en conséquence,
et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit
grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en
comité sur le bill pour mieux régler et administrer le
pénitencier provincial, étant lu ; Bill relatif au
pénitencier.

Ordonné, Que la résolution de cette Chambre d'hier,
qu'il est expédient de payer à même le fonds
consolidé du revenu de la province, la rémuné-
ration des officiers qui pourront être nommés
suivant la loi pour inspecter et administrer le
pénitencier provincial, soit renvoyée au dit
comité.

La Chambre s'est alors formée en le dit comité.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a pris le fauteuil du co-
mité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le
comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint
de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné. Que le comité ait la permission de siéger
de nouveau mardi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas
été disposé, soient remis à demain. Ordres remis.

Alors, sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, se-
secondé par M. *Davignon*,
La Chambre s'est ajournée.

Sabbati, 19^o die *Julii* ;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément pré-
sentées et mises sur la table :— Pétitions pré-
sentées.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition de *Clarke*
Gamble, écuyer, de la cité de *Toronto* ; et de la péti-
tion de la compagnie des havre et bassin de *Niagara*.

Par M. *McFarland*,—la pétition de *Donald Came-*
ron, de *Thorah*.

Par M. *Morrison*,—la pétition du conseil municipal
de la ville de *Guelph*.

Par M. *Laurin*,—la pétition de *William Wilson*,
écuyer, de la cité de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions sui-
vantes ont été lues :— Pétitions lues.

De *Roderick Ross*, au nom du comité de la bâtisse
de l'hôpital-général protestant du comté de *Carleton* ;
demandant une aide en faveur de cette institution.

De *Charles Dion*, président, et autres, officiers de
l'association des instituteurs du district de *Québec* ;
demandant que le bill pour amender et expliquer les
actes relatifs aux écoles en force dans le *Bas-Canada*
ne devienne pas loi.

De *Louis C. Lefrançois*, écuyer, et autres, commissaires des écoles pour la paroisse et la municipalité du *Château-Richer*, comté de *Montmorency*; demandant une allocation pour leur aider à construire une maison d'école dans la division numéro un de la dite municipalité.

De la municipalité des townships unis de *Moulton* et *Sherbrooke*; demandant que l'acte 13 et 14 Vic., chap. 72, ne soit pas révoqué, ou que si sa révocation paraît désirable, les droits acquis de la compagnie à fonds social du chemin de fer de *Brantford* et *Buffalo* soient maintenus intacts.

De la municipalité du township d'*York*; demandant que la pétition de certains habitants du dit township pour l'extension de la juridiction des juges de paix dans les causes relatives aux petites dettes, soit écoutée favorablement.

Du révérend *R. Rogers*, président, et autres, au nom de la société de réforme du sabbat à *Kingston*; de *J. F. Charles* et autres, de *Wolfe Island*; et de *William Phippen* et autres, du village de *Portsmouth*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abolir tout travail du dimanche dans le département de la poste.

M. *Scott*, de *Bytown*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Merritt*, et la question ayant été mise, Que l'on procède aujourd'hui à la seconde lecture des bills privés, fixée pour les mercredis, dans l'ordre où ils se trouvaient mercredi dernier; et que les ordres du jour aient la préséance sur les avis de motions; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Burritt*, *Christie*, *Dickson*, *Flint*, *Holmes*, le procureur-général *LaFontaine*, *Letellier*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *McConnell*, *McLean*, *Merritt*, *Morrison*, *Price*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson* et *Viger*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Cattier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Malloch*, *McFarland*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Nelson* et *Prince*.—(26.)

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans l'affirmative.

Ecole de médecine de Toronto.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'école de médecine de *Toronto*, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.
Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill pour permettre à C. R. Wilkes de transporter certains biens-fonds.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre à *Caira Robbins Wilkes*, épouse de *George Samuel Wilkis*, écuyer, de *Brantford*, de transporter, en son propre nom, certains biens-fonds qui lui ont été légués par feu son père, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

Bill relatif à la compagnie du havre et du quai de Port Hope.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour augmenter le capital de la compagnie du havre et du quai de *Port Hope*, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

Bill relatif au monument de Brock.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exempter de toute responsabilité personnelle les personnes qui se chargeront de surveiller la construction du monument de *Brock*, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de *Port Burwell*, étant lu;

Bill relatif au havre de Port Burwell.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Bell*, M. *Notman*, M. *Richards*, M. *Flint* et l'honorable M. *Hincks*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la profession médicale dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Profession médicale, (H.-C.)

L'honorable M. *Macdonald* a proposé, secondé par M. *Nelson*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. *Richards* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Burritt*, *Flint*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *Mackenzie*, *McConnell*, *Merritt*, *Mongenais*, *Morrison*, *Price*, *Richards*, *Sanborn*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Stevenson*.—(18.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cattier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Christie*, *Davignon*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Méthot*, *Nelson*, *Polette*, *Robinson*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(34.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cattier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Christie*, *Davignon*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Méthot*, *Nelson*, *Polette*, *Robinson*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(34.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Burritt*, *Flint*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *Mackenzie*, *McConnell*, *Merritt*, *Mongenais*, *Morrison*, *Price*, *Richards*, *Sanborn*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Stevenson*.—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour réduire le nombre des directeurs de la banque de *Québec*, étant lu;

Bill relatif à la banque de Québec.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Prescott*, étant lu;

Bill relatif au chemin de fer de Bytown et Prescott.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill relatif à l'association musicale de Québec.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'association de la salle musicale de Québec, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bill privés.

Bill relatif aux droits civils et politiques de Waterous.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour conférer à *Charles Horatio Waterous* les droits civils et politiques d'un sujet né anglais, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif aux sociétés bienveillantes wesléyenne.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église méthodiste wesléyenne en *Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif à l'avocat Twynam.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les cours du banc de la Reine des plaids communs et de la chancellerie dans la province du *Canada*, à permettre à *William Edwin Twynam* à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif à la municipalité de Drummond.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour transférer le siège des assemblées du conseil municipal de la municipalité de *Drummond*, numéro deux, de *French Village*, dans le township de *Kingssey*, au village de *Stanfold*, dans la dite municipalité, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif au chemin de fer de Montréal et Vermont.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et étendre les dispositions d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Bill relatif au bassin sec de Hamilton.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour remettre en vigueur la charte de la compagnie du bassin sec de *Hamilton*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif au nouveau township de Cramahé et Murray.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour former un nouveau township avec partie des townships de *Cramahé* et *Murray*, situés dans le comté de *Northumberland*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Ecole Normale, et inspecteurs des écoles communales, (B.-C.)

M. Scott, de *Bytown*, du comité pour prendre en considération s'il est expédient de pourvoir au soutien et à l'entretien d'une école normale dans le *Bas-Canada*, et pour le paiement des salaires de certains inspecteurs des écoles élémentaires dans le *Bas-Canada*, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, Qu'il soit pourvu à même la balance non employée ou réclamée du fonds des écoles élémentaires, et s'il n'y a pas une telle balance, ou si elle est insuffisante, à même la totalité ou partie du fonds des biens des Jésuites, au soutien et à

l'entretien d'une école normale dans le *Bas-Canada*, et au paiement des salaires et dépenses de certains inspecteurs des écoles élémentaires dans certaines parties de la province.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné. Que l'honorable procureur-général *La-Fontaine* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'établissement d'une école normale et à l'encouragement de l'éducation dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill, intitulé : "Acte des municipalités du *Bas-Canada*," étant lu ;

Ordonné. Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné. Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill, intitulé : "Acte de voirie du *Bas-Canada*," étant lu ;

Ordonné. Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné. Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'émanation de commissions aux fins d'interroger les témoins, et prendre et recevoir les témoignages dans les poursuites en loi maintenant pendantes, et qui pourront être intentées dans les diverses cours de record dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné. Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province à l'époque où le dit acte est devenu loi, étant lu ;

Ordonné. Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

M. Richards a proposé, secondé par *M. Smith*, de *Durham*, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour venir en aide aux banqueroutiers, et pour l'administration de leurs biens et effets, étant lu ;

Ordonné. Que le bill soit lu une seconde fois lundi, le vingt-huit du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la charte de l'université de *Toronto*, étant lu ;

Ordonné. Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour prévenir la cruauté envers les animaux, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Wilson a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui règle l'exercice de certains

Bill relatif à l'école normale, (B.-C.)

Bill relatif aux municipalités, (B.-C.)

Bill relatif au chemin (B.-C.)

Bill relatif aux commissions pour interroger les témoins.

Bill relatif à la profession médicale, (B.-C.)

Ordres du jour.

Bill en faveur des banqueroutiers.

Bill relatif à l'université de Toronto.

Bill relatif à la cruauté envers les animaux.

Bill relatif aux locuteurs et

locataires,
(B.-C.)

droits des locataires et locataires dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Lemieux, l'honorable M. Badgley, l'honorable M. Chabot, M. Polette et M. Dumas, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill relatif aux
locateurs.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les locateurs à exercer leurs droits d'une manière plus sommaire et efficace, en certains cas, dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender l'acte qui règle l'exercice de certains droits des locateurs et locataires dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit comité de consolider les dits bills, s'il le juge à propos.

Ordonné, Que M. Laurin et M. Cartier soient ajoutés au dit comité.

Bill relatif aux
registres de la
paroisse de St.
Louis de Lot-
binière.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour remédier, autant que possible, aux inconvénients qui autrement pourraient résulter de la destruction des registres de la paroisse de *St. Louis de Lotbinière*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, Que tels ordres du jour, qui ne seront pas expédiés lors de l'ajournement de la Chambre aujourd'hui, soient remis à lundi prochain.

Bill relatif au
canal du Sault
St. Marie.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie du canal du *Sault Ste. Marie*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Méthol a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Méthol a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif aux
créanciers,
(B.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour permettre aux créanciers de saisir les biens des débiteurs qui sont sur le point de laisser la province, dans les affaires au-dessous de dix louis, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Sherwood, de *Brockville*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Sherwood, de *Brockville*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Sherwood, de *Brockville*, a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif aux
compagnies
manufacturières
à fonds so-
cial.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui pourvoit à la formation de compagnies à fonds social pour l'établissement de manufactures et autres fins, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. LaCoste, M. Holmes, l'honorable M. Robinson, M.

Armstrong et M. Sauvageau, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les actes pour la conservation du gibier et des oiseaux sauvages y mentionnés, en ce qui regarde le *Bas-Canada*, étant lu ;

Bill pour
amender les
actes relatifs
au gibier.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Lemieux, M. Fournier, M. Armstrong, M. Polette et l'honorable M. Chabot, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir des réglemens concernant les prêteurs et le prêt sur gages, étant lu ;

Bill relatif aux
prêteurs sur
gages.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de parents et amis, dans certains cas, sans l'autorisation spéciale d'un juge, et pour d'autres fins, étant lu ;

Bill relatif aux
assemblées des
parents et
amis.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Flint a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Flint a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte pour encourager l'établissement des sociétés de construction dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Bill relatif aux
sociétés de
construction,
(B.-C.)

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser l'établissement d'une seconde compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, pour les cantons ruraux des comtés du *Bas-Canada*, dans lesquels il se trouve des villes et des cités considérables, étant lu ;

Bill relatif à la
compagnie
d'assurance
mutuelle con-
tre le feu,
(B.-C.)

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Crysler a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Crysler a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour établir un mode plus sommaire et moins dispendieux pour les propriétaires d'immeubles dans le *Bas-Canada*, d'en acquérir la possession lorsqu'ils en sont privés illégalement dans certains cas, étant lu ;

Bill relatif aux
biens-fonds il-
légalement re-
tenus.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Armstrong a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Armstrong a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif aux
apprentis et
mineurs.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi relative aux apprentis et mineurs, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Polette* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Polette* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif aux
patentes des
terres.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill concernant les patentes en vertu desquelles il est fait octroi de terres incultes ou autres terres de la couronne, dans le *Bas-Canada*, et pour se dispenser de certaines formalités y relatives qui occasionnent des délais et des dépenses inutiles, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boutillier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Boutillier* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Boutillier* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif au
paiement des
petits jurés,
(H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir au paiement des petits jurés dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Stevenson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Stevenson* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Bill relatif à la
compagnie de
garantie du
Canada.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie de garantie du *Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Malloch* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Malloch* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif à la
chasse du gibier.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill relatif à la chasse et à la conservation du gibier, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Taché*, M. *Letellier*, M. *Fournier*, M. *Duchesnay* et M. *Christie*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill pour natu-
raliser Ira
Gould.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour naturaliser Ira Gould et autres, et pour d'autres fins, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *McFarland* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *McFarland* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Et étant cinq heures, M. l'Orateur a, sans mettre la question, ajourné la Chambre à lundi prochain.

Lune 21° die Julii ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

CONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *W. S. Burnham* et autres, membres de l'ordre des fils de la tempérance ; demandant que le bill pour incorporer le dit ordre soit passé et devienne loi.

De *N. T. Belleau*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Ambroise*, *Jeune Lorette*, comté de *Québec*, et de la cité de *Québec* ; demandant une allocation aux fins de macadamiser la route *St. Jacques*, communément appelée la *Route de la Misère*.

De *Clarke Gamble*, écuyer, de la cité de *Toronto* ; demandant une loi pour l'autoriser à vendre et transporter les droits qu'il a dans certaine propriété qui lui a été cédée par la compagnie du havre et bassin de *Niagara*.

De la compagnie du havre et bassin de *Niagara* ; demandant une loi pour l'autoriser à vendre les droits qu'elle a dans certaine propriété qui lui appartient.

De *Donald Cameron*, de *Torah* ; demandant qu'il soit pris des mesures pour lui procurer, ainsi qu'aux autres colons dont il est le chef, les titres des terres pour lesquelles ils ont déjà reçu des billets de location.

Du conseil municipal de la ville de *Guelph* ; demandant une loi pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Goderich*, et le continuer, tel qu'amendé, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer prolongé de *Toronto* à *Guelph Ouest*."

De *William Wilson*, écuyer, de la cité de *Québec* ; demandant qu'il soit pris des mesures pour lui remettre la possession de certaine propriété dans la cité de *Québec* dont il se prétend le propriétaire légal.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Notman*, et la question ayant été mise, Que telle partie de la pétition de *Martin McKinnon*, du township de *Vaughan*, qui demande justice à l'égard de son titre au lot 19, dans la neuvième concession de *Vaughan*, maintenant demandée comme rectorerie, ou pour une indemnité, si sa propriété ne peut pas lui être garantie, soit renvoyée à un comité spécial de cinq membres, composé de M. *Notman*, M. *Smith*, de *Wentworth*, l'honorable M. *P. Rice*, M. *Smith*, de *Durham*, et le moteur, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Sir *Allan N. MacNab*, du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (U.U.)

Pétitions lues.

Pétition de M.
McKinnon.

Premier rap-
port du comité
permanent des
chemins de fer
et lignes télé-
graphiques.
Appendice
(U.U.)

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Neuvième rapport du comité permanent sur les bills privés.

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le neuvième rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer l'académie de Burlington pour les demoiselles," et lui a fait un amendement, qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Votre comité a aussi fait certains amendements au bill pour incorporer " La compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du Canada-Ouest," et au bill pour amender l'acte concernant le chemin de la montagne Sydenham, et pour conférer à George Rolph, écuyer, ses hoirs et ayans-cause, certains privilèges y relatifs ;—et il prend la liberté de recommander l'adoption de ces amendements à votre honorable Chambre.

Il a aussi examiné les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Bill pour fermer une partie de la rue Ottawa, dans le village de Cayuga.

Bill pour autoriser les cours du banc de la Reine, des plaids communs et de la chancellerie dans le Haut-Canada, à permettre à William Edwin Twynam à pratiquer comme procureur et sollicitateur en icelles.

Bill pour amender l'acte, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de Kingston."

Bill pour conférer à Charles Horatio Waterous les droits civils et politiques d'un sujet né anglais.

Ordonné, Que le bill pour amender l'acte concernant le chemin de la montagne de Sydenham, et pour conférer à George Rolph, écuyer, ses hoirs et ayans-cause, certains privilèges y relatifs, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre mercredi prochain.

Ordonné, Que le bill pour conférer à Charles Horatio Waterous les droits civils et politiques d'un sujet né anglais, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que le bill pour autoriser les cours du banc de la Reine, des plaids communs et de la chancellerie dans la province du Canada, à permettre à William Edwin Twynam à pratiquer comme procureur et sollicitateur en icelles, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que le bill pour amender l'acte, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de Kingston," soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du Canada Ouest, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Ordonné, Que le bill pour fermer une partie d'Ottawa Street, dans le village de Cayuga, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer l'académie de Burlington pour les demoiselles," tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés,

L'honorable M. Boulton, du comité spécial auquel ont été renvoyés le bill pour abolir l'emprisonnement pour dette dans le Haut-Canada, et le bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, excepté dans les cas de fraude, et pour rendre plus efficace le recours par écrits d'exécution dans le Haut-Canada, a fait rapport que le comité avait passé les bills, et avait fait des amendements à chacun d'eux.

Ordonné, Que les bills, tels qu'amendés, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que les bills et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Ordonné, Que la réponse relative aux débiteurs renfermés dans les prisons, et sous cautions, dans les causes civiles, dans les limites d'emprisonnement dans le Haut-Canada, qui a été présentée à la Chambre mardi, le huit de juillet courant, soit renvoyée au dit comité.

M. Cartier, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender et refondre les dispositions de l'ordonnance qui incorpore la cité et ville de Montréal, et d'une certaine ordonnance et de certains actes qui amendent la dite ordonnance, et pour déléguer certains autres pouvoirs à la corporation de la dite cité de Montréal, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Ordonné, Que la pétition de C. A. Cuthbert et autres, des paroisses de Berthier et Sorel, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender les actes pour la conservation du gibier et des oiseaux sauvages y mentionnés, en ce qui regarde le Bas-Canada.

Ordonné, Que la pétition de la compagnie des havre et bassin de Niagara, et la pétition de Clarke Gamble, écuyer, de la cité de Toronto, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanents.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,
Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill, intitulé : " Acte pour rendre compulsoire l'enregistrement des titres et instruments qui créent des dettes en faveur de la couronne."

Bill, intitulé : " Acte pour incorporer la société pour aider et retirer les orphelins et femmes indigentes de Toronto ;" Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : " Acte pour faire disparaître l'attainder d'Aaron Stevens, et exempter certaines parties de ses biens d'être confisquée, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour faire disparaître l'attainder d'Aaron Stevens, et exempter certaines parties de ses biens d'être confisquées, et pour d'autres fins y mentionnées " a été lu la première fois.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender et simplifier

Deux bills relatifs à l'emprisonnement pour dette, (H.-C.)

Débiteurs.

Bill relatif à la corporation de Montréal.

Actes relatifs aux gibiers, (B.-C.)

Pétitions renvoyées à un comité.

Message du Conseil.

Bill relatif aux titres qui créent des dettes en faveur de la Couronne.

Bill relatif à la société pour secourir les orphelins et les femmes.

Bill relatif à l'attainder de Stevens.

Bill relatif à l'attainder de Stevens.

Bill pour amender les

lois relatives
à l'intérêt de
l'argent.

“ les lois relatives à l'intérêt sur l'argent, ” soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Affaires pu-
bliques.

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par l'honorable M. *Badgley*,

Résolu, Que la troisième lecture des bills dans cette Chambre se fera à l'avenir à quatre heures précises de l'après-midi de chaque jour, durant la présente session, sans pour cela empêcher que les bills soient ainsi lus pour la troisième fois, quand ils se présenteront autrement dans l'ordre.

Ordres du jour.

M. *Boutillier* a proposé, secondé par M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour soient maintenant lus; la Chambre s'est divisé: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Boutillier*, *Chabot*, *Christie*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *McConnell*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Prince*, *Sanborn*, *Sawageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Viger* et *Wilson*.—(36.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burrill*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Cryster*, *Dickson*, *Hall*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mackenzie*, Sir *A. N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Richards*, *Robinson*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson* et *Taché*.—(19.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif à
une certaine
réserve de che-
min.

Un bill grossoyé pour transporter à *Andrew Thompson* une certaine réserve pour des chemins dans le township de *Woodhouse*, dans le comté de *Norfolk*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill pour
amender l'acte
relatif au havre
de Montréal.

Un bill grossoyé pour modifier et amender l'acte 13 et 14 *Vict.*, chap. 97, pour l'amélioration et l'agrandissement du havre de *Montréal*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit: “ Acte pour changer les droits de quaiage payables en certain cas au havre de *Montréal*.”

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif à la
banque de
Québec.

Un bill grossoyé pour réduire le nombre des directeurs de la banque de *Québec*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné Que l'honorable M. *Chabot* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif aux
sociétés de
construction,
(B.-C.)

Un bill grossoyé pour amender un acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le *Bas-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

M. *Lemieux* a proposé, secondé par M. *Méthot*, et la question ayant été mise, Que le bill passe, et que le titre soit: “ Acte pour amender un acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le *Bas-Canada* ; ” la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Méthot*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sawageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(45.)

CONTRE.

Messieurs *Burrill*, *Mackenzie*, et *Smith*, de *DURHAM*.—(3.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que M. *Lemieux* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour établir un mode plus sommaire et moins dispendieux pour les propriétaires d'immeubles dans le *Bas-Canada*, d'en acquérir la possession lorsqu'ils en sont privés illégalement dans certains cas, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif aux
immeubles
illégalement
détenus.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Sanborn* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser l'établissement d'une seconde compagnie d'assurance mutuelle contre le feu pour les cantons ruraux des comtés du *Bas-Canada*, dans lesquels ils se trouve des villes et des cités considérables, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à la
compagnie
d'assurance
mutuelle,
(B.-G.)

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit:

“ Acte pour amender et rendre permanents les actes en force dans le *Bas-Canada*, pour l'établissement des compagnies d'assurance mutuelle en icelui.”

Ordonné, Que M. *Jobin* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé concernant les patentes en vertu desquelles il est fait des octrois de terres incultes ou autres terres de la Couronne dans le *Bas-Canada*, et pour se dispenser de certaines formalités y relatives qui occasionnent des délais et des dépenses inutiles, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif aux
patentes con-
cernant les
terres.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit:

“ Acte concernant les patentes en vertu desquelles il est fait des octrois de terres incultes, ou autres terres de la Couronne dans le *Bas-Canada*, pour se dispenser de certaines formalités y relatives qui occasionnent des délais et des dépenses inutiles, et pour amender un certain acte y mentionné, relatif aux dites patentes.”

Ordonné, Que M. *Christie* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour naturaliser *Ira Gould* et autres, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill pour natu-
raliser *Ira*
Gould et ses
filis.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

M. *Stevenson* a fait rapport du bill pour pourvoir au paiement des petits jurés dans le *Haut-Canada*, et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill relatif au
paiement des
petits jurés,
(H.-C.)

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux pêcheries du golfe St. Laurent.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour lever tous les doutes quant au droit des sujets de Sa Majesté en *Canada*, de faire la pêche dans le golfe *St. Laurent*, de prendre possession à cette fin de toutes les places non occupées sur la rive nord ou côte du *Labrador*, dans les limites de la province, et d'occuper celles qu'ils jugeront convenables, et d'exploiter librement les pêcheries, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill relatif à l'acte concernant la navigation.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction dans le Parlement Impérial, d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus, dans le ci-devant acte de navigation, aux productions naturelles du *Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.

Bill relatif aux commissions concernant les témoignages.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'émanation de commissions aux fins d'interroger les témoins et recevoir les témoignages dans les poursuites en loi maintenant pendantes, et qui pourront être intentées dans les divers cours de record dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

M. *Lyon* a proposé, secondé par M. *Cartier*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Richards* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Flint*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR

Messieurs *Badgley*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Christie*, *Flint*, *Hall*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Price* et *Richards*.—(9.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cartier*, *Chabot*, *Crysler*, *Davignon*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Holmes*, *Jobin*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *McConnell*, *McLean*, *Merritt*, *Méhot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(45.)

Ainsi, elle a passé dans la négative..

La question principale ayant été alors mise ; elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif à la profession médicale, (B.C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province à l'époque où le dit acte est devenu loi, étant lu ;

M. *Sanborn* a proposé, secondé par M. *McConnell*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'honorable M. *LaTerrière* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Gugy*, que le mot

"maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Sanborn*, M. *Nelson*, M. *Taché*, l'honorable M. *Badgley*, et M. *McConnell*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre à *Caira Robbins Wilkes*, épouse de *George Samuel Wilkes*, écuyer, de *Brantford*, de transporter en son propre nom, certains biens-fonds qui lui ont été légués par feu son père, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Notman*, l'honorable M. *Baldwin*, l'honorable M. *Macdonald*, M. *Prince*, M. *Morrison*, M. *Smith*, de *Frontenac*, et M. *Smith*, de *Durham*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre les dispositions d'un acte, intitulé : "Acte pour amender la loi criminelle de cette province relative aux incendiaires," étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régler la distribution des biens-meubles des personnes qui décèdent intestates dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé,

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour assujettir certains meubles et effets à la saisie exécution dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour encourager et protéger la création de pouvoirs d'eau pour les manufactures dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour se dispenser d'un procès par jury en certains cas, dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31^o *Geo. 3*, chap. 31, qui a rapport aux rectoreries, ou à la présentation des titulaires aux dits offices, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi du *Haut-Canada*, concernant la pratique de la médecine et de la chirurgie, étant lu ;

M. *Richards* a proposé, secondé par M. *Flint*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'honorable M. *LaTerrière* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Gugy*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Bill relatif à C. R. Wilkes.

Bill relatif aux incendiaires.

Bill relatif aux personnes qui décèdent intestates.

Bill pour rendre certains sujets à la saisie du Haut-Canada.

Bill relatif aux pouvoirs d'eau (H.C.)

Bill relatif au procès par jury, (H.C.)

Bill relatif aux rectoreries.

Bill relatif à la médecine et à la chirurgie, (B.C.)

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Christie, Davignon, Dickson, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Gogy, Jobin, Lacoste, LaTerrière, Lemieux, Lyon, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, Malloch, McFarland, McLean, Meyers, Papineau, Polette, Sauvageau, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché et Viger*.—(35.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Bell, Burritt, Fergusson, Flint, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Johnson, Laurin, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, McConnell, Merritt, Méthot, Morrison, Nelson, Price, Prince, Richards, Sanborn, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et *Smith*, de DURHAM.—(25.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en six mois.

Bill pour amender l'acte relatif à l'ordonnance concernant l'enregistrement des titres, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'ordonnance des bureaux d'enregistrement du *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de *M. Lacoste*, l'honorable *M. Badgley*, l'honorable *M. Chabot*, *M. Lemieux*, *M. Davignon*, *M. Laurin*, *M. Armstrong* et *M. Dumas*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Bill pour amender les lois relatives à l'intérêt sur l'argent.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent," étant lu ;

M. Richards a proposé, secondé par *M. Holmes*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Davignon a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Cauchon*, Que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots : " de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Crysler, Davignon, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Guillet, Jobin, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, Méthot, Mongenais, Nelson, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Stevenson, Taché et Viger*.—(33.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Burrith, Cayley, Dickson, Fergusson, Hincks, Holmes, Johnson, Lyon, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Merritt, Meyers, Morrison, Notman, Richards, Sanborn, Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, et *Smith*, de WENTWORTH.—(26.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour, en six mois.

Bill relatif aux salaires des

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre aux créanciers judiciaires des officiers

publics de saisir une partie des salaires et émoluments de ces officiers, en certains cas, étant lu ;

M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a proposé, secondé par *M. Smith*, de Durham, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Bell, Boutillier, Burrith, Cauchon, Chabot, Christie, Crysler, Davignon, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, Jobin, Johnson, Lemieux, Letellier, Lyon, Malloch, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Richards, Sanborn, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, et *Smith*, de WENTWORTH.—(35.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cayley, Dickson, Duchesnay, Fortier, Gogy, Hincks*, le procureur général *LaFontaine*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie*, Sir *Allan N. MacNab, McLean, Polette, Price, Prince, Sauvageau, Sherwood*, de TORONTO, et *Stevenson*.—(22.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a proposé, secondé par *M. Smith*, de Durham, et la question ayant été proposée, Que le bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre mercredi prochain ;

L'honorable *M. Chabot* a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Nelson*, Que tous les mots après " comité," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : " spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable."

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise,

Résolu, Que le bill soit renvoyé à un comité spécial de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Ordonné, Que *M. Scott*, du Lac des Deux-Montagnes, l'honorable *M. Chabot*, l'honorable *M. Sherwood, M. Nelson* et l'honorable procureur-général *LaFontaine* composent le dit comité.

L'honorable *M. Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 14 juillet 1851, demandant un tableau indiquant le revenu net du département de la poste, en *Canada*, déduction faite des frais d'administration pour l'année expirée le 5 juillet 1849 ; et copie des rapports trimestriels faits par le député maître général des postes au bureau du département de la poste en *Angleterre*, contenant le montant de la recette et de la dépense du département des postes en *Canada*, depuis le 5 juillet 1850, jusqu'au 5 avril dernier, ou jusqu'à l'époque où ces rapports ont été en dernier lieu faits ; également, un tableau indiquant le revenu net du département de la poste en *Canada*, déduction faite des frais d'administration depuis le 5^{me} jour de juillet 1844, et informant cette Chambre à quelles fins a été employé le revenu net ou surplus prélevé sur le peuple du *Canada* ; ensemble avec une copie de la dépêche du très honorable lord *Grey*, en date du 25 juin 1847, ordonnant que le surplus net du revenu, à compter du 5 juillet 1844, soit employé pour les fins publiques de cette province ; et un tableau indiquant le temps où les différents contrats pour le transport des malles, énumérés dans une réponse à une adresse, mise devant

officiers publics.

Département des postes.

cette Chambre le 30 du mois dernier, relative au département de la poste, expireront; combien de ces contrats ont été passés avec le département depuis le 5 avril dernier, et si tous ou quelques uns de ces contrats ont été ouverts à la concurrence publique, ou privément accordés à des personnes choisies par le Gouvernement Exécutif.

Pour la dite réponse, voir appendice (V.V.)

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour simplifier le transport des immeubles dans le Haut-Canada, et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts en iceux," étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Mongenais* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Mongenais* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour établir un recours contre les défenseurs absents, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Scott*, de *Bytown*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Scott*, de *Bytown*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Scott*, de *Bytown*, a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Malloch*, secondé par M. *Duchesnay*,
La Chambre s'est ajournée.

Martis, 22° die Julii;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Lemieux*,—la pétition d'*E. Boudreau* et autres, pilotes licenciés pour et au-dessus du havre de Québec.

Par M. *Christie*,—la pétition d'*Alexander Mac-kintosh* et autres, du township d'*Elgin*.

M. *Boutillier*, du comité spécial sur le bill pour amender l'acte qui continue et amende l'ordonnance concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des églises et cimetières dans le Bas-Canada, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

M. *Fergusson*, du comité spécial sur le bill pour pourvoir à la collection des arrérages de taxes imposées par un certain règlement du ci-devant district de *Wellington*, et faire disparaître certains doutes relatifs à la validité du dit règlement, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

M. *Laurin*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Peter Patterson*, écuyer, et autres, marchands de Québec, et autre ordre de renvoi, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité ayant examiné la susdite pétition de *Peter Patterson*, écuyer, et autres, marchands de Québec, demandant d'étendre les dispositions de l'acte de la 12^e Victoria, autorisant la formation de compagnies à fonds social dans le Bas-Canada, pour la construction de chemins macadamisés et ponts, et autres semblables ouvrages, aux compagnies disposées à souscrire le capital nécessaire pour la confection de booms sur les rivières *Bécancour*, *Gentilly* et *Nicolet*; et aussi, la pétition susdite de *Henry Wulf Trigge*, de *Nicolet*, et ayant entendu *Thomas Alexander Lambert*, écuyer, de *Bécancour*, en est venu à la conclusion que la prière de la susdite pétition du dit *Peter Patterson* et autres, ne doit pas être accordée par votre honorable Chambre, par la raison que l'effet de la dite demande, si elle était accordée, serait préjudiciable à l'intérêt public.

L'honorable M. *Chabot*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église wesléyenne méthodiste en Canada, et le bill pour autoriser le conseil municipal des comtés unis de *Wentworth* et *Halton* à disposer d'une certaine partie de la place actuelle de la cour de justice, et à chacun de ces bills il a fait des amendements, qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de votre honorable Chambre.

Ordonné, Que le bill pour autoriser le conseil municipal des comtés unis de *Wentworth* et *Halton* à disposer d'une partie de l'emplacement du palais de justice, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Ordonné, Que le bill pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église méthodiste wesléyenne en Canada, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

M. *Christie*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du bureau de commerce de Québec, avec pouvoir de faire rapport par bill ou autrement, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération la pétition de la chambre de commerce de Québec, exposant les inconvénients qui résultent pour le commerce du pays des dispositions de la cinquième section du statut 12 *Vict.*, ch. 22, qui établit: "que trois jours de grâce, et pas plus, immédiatement après le jour où le dit bill let sera échu ou deviendra dû, ou après le jour où

Rapport sur la pétition de *Peter Patterson* et autres.

Dixième rapport du comité permanent sur les bills privés.

Bill relatif à la place de la maison de justice à Hamilton.

Bill relatif aux sociétés bienveillantes wesléyennes.

Rapport sur la pétition du bureau de commerce de Québec.

“ la dite lettre de change aura été présentée au tireur
 “ si elle est tirée à vue, seront accordés pour le paie-
 “ ment d'icelui et seront censés expirer dans l'après-
 “ midi du troisième des dits jours de grâce, excepté
 “ toujours que si le dit troisième des dits jours de
 “ grâce est ou se trouve être un dimanche ou jour de
 “ fête, alors le jour précédent qui ne sera pas un di-
 “ manche ou jour de fête comme susdit, sera le der-
 “ nier des dits jours de grâce.”

Votre comité ayant pris la dite disposition en con-
 sidération, est d'opinion que la règle doit être renver-
 sée, et que lorsque le troisième jour de grâce est un
 dimanche ou jour de fête, le jour suivant qui ne sera
 pas un dimanche ou jour de fête, mais si c'est un di-
 manche ou jour de fête, alors le jour suivant, et non
 celui qui précédera, devrait être le dernier jour de
 grâce; et votre comité en conséquence demande à
 faire rapport d'un bill à cet effet.

La pétition expose encore les inconvénients qui ré-
 sultent de la septième section de l'acte 13 et 14 *Vict.*,
 ch. 27, par laquelle, entre autres choses, il est statué.
 “ Que toute personne qui sera convaincue de
 “ vendre des liqueurs enivrantes les dimanches et
 “ jours de fête, sera, pour telle offense, passible d'une
 “ pénalité de dix louis courant : ” remarquant, cepen-
 “ dant, que les pétitionnaires ne se plaignent point de
 ces dispositions, mais les approuvent en ce qu'elles
 ont rapport à l'observance du dimanche dont toutes
 les classes de chrétiens reconnaissent la sainteté, —
 mais en ce qui a rapport à l'observance compulsoire
 des autres jours appelés “ jours de fête, ” énumérés
 dans l'acte ci-dessus récité en premier lieu, (section
 26), ils désirent exposer à votre honorable Chambre le
 tort, l'injustice et l'esprit d'intolérance (ainsi qu'ils le
 considèrent,) des dispositions susdites dans leur effet
 sur une grande partie de la classe commerçante.

Quant à cette dernière question, votre comité en-
 tretient l'espoir que, dans la nouvelle loi que veut in-
 troduire votre honorable Chambre pour régler les
 auberges, il sera établi de nouvelles dispositions rela-
 tives à la vente des liqueurs enivrantes les jours de
 fête et pour en exiger l'observance sans cependant
 blesser les sentiments religieux d'aucune classe des
 sujets de Sa Majesté.

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour
 l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill relatif aux
 lettres de
 change, etc.

M. *Christie* a alors présenté à la Chambre un bill
 pour amender un acte y mentionné, relatif aux lettres
 de change et billets promissoires, lequel a été reçu, et
 lu pour la première fois; et dont la seconde lecture a
 été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif au
 bureau des
 greffiers des
 assises, (H.-C.)

M. *Smith*, de *Durham*, du comité spécial sur le bill
 pour régulariser le bureau des greffiers des assises
 dans le *Haut-Canada*, a fait rapport que le comité
 avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés
 à un comité de toute la Chambre demain.

Rapport sur la
 pétition de C.
 P. Huot et au-
 tres.

L'honorable M. *LaTerrière*, du comité spécial au-
 quel a été renvoyée la pétition de C. P. *Huot*, écuyer,
 et autres, notaires du district de *Québec*, avec pouvoir
 de faire rapport par bill ou autrement, a présenté à la
 Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu
 comme suit :—

Votre comité, après avoir examiné les allégués et
 conclusions de la susdite pétition et avoir entendu
 comme témoin *Edouard Glackmeyer*, écuyer, notaire,
 et président de la chambre des notaires, pour le district
 de *Québec*, ne croit pas avoir autre chose à présenter,
 comme son rapport à votre honorable Chambre, que le
 témoignage de ce monsieur, en réponse à la pétition
 sus-mentionnée.

Edouard Glackmeyer, notaire public, fut appelé et
 examiné :—

Y a-t-il un tarif fait en vertu de l'acte 10^e et 11^e
Vict. chap. 21, réglant le montant des honoraires que
 peuvent exiger les notaires dans le district de *Québec*
 pour leurs ouvrages professionnels, sinon voulez-vous
 nous dire si la chambre des notaires de *Québec* a
 adopté quelques mesures à ce sujet?—Li n'y a pas
 encore de tarif de fait, mais la chambre a nommé un
 comité chargé d'en dresser un. Le comité a été
 choisi parmi les membres que l'on savait être favorables
 à l'existence d'un tarif, quoique la plupart des notaires
 considèrent que la loi ne nous permet pas de fixer le
minimum des honoraires, mais seulement le *maximum*,
 la profession ne pourra retirer que des avantages d'un
 tel tarif et qu'il n'obviendra nullement au grand mal
 dont on se plaint, qui est que des notaires travaillent à
 vil prix.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill
 grossoyé pour incorporer la compagnie du canal du
Sault Ste. Marie, étant lu ;

M. *Morrison* a proposé, secondé par l'honorable
 M. *Merritt*, et la question ayant été proposée, Que
 le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

L'honorable M. *Hincks* a proposé en amendement
 à la question, secondé par l'honorable procureur-
 général *LaFontaine*, Que le mot, “ maintenant, ” soit
 retranché, et les mots : “ de ce jour en six mois ”
 ajoutés à la fin d'icelle ;

L'honorable M. *Boulton*, a proposé en amendement
 au dit amendement proposé, secondé par M. *Dickson*,
 Que tous les mots après “ bill, ” jusqu'à la fin de la
 question, soient retranchés, de manière à ajouter les
 mots : “ Soit renvoyé à un comité spécial de cinq
 “ Membres, pour en faire rapport avec toute la dili-
 “ gence convenable, ” en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement au
 dit amendement proposé ; la Chambre s'est divisée : et
 les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme
 suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*,
 de *TORONTO*, *Christie*, *Dickson*, *Hall*, *Hopkins*, *Mac-*
donald, de *KINGSTON*, *McLean*, *Merritt*, *Meyers*, *Mor-*
rison, *Papineau*, *Prince*, *Robinson*, *Sherwood*, de *TO-*
RONTO, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*,
 et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*,
Burritt, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*,
Cayley, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Davignon*, le
 solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*,
Flint, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*,
Holmes, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général
LaFontaine, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Le-*
tellier, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*,
Malloch, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Notman*, *Po-*
lette, *Price*, *Richards*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de
BYTOWN, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sher-*
wood, de *BROCKVILLE*, *Stevenson*, *Taché*, *Viger*,
Watts et *Wilson*.—(51.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise sur l'amendement à
 la question originale ; la Chambre s'est divisée : et les
 noms ayant été demandés, ils ont été pris comme
 suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*,
Burritt, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davi-*
gnon, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*,
Dumas, *Flint*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*,
Hincks, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procu-
 reur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Le-*
mieux, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*,

Bill relatif au
 canal du Sault
 Ste. Marie.

Mackenzie, Méthot, Mongenais, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Sanborn, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENTWORTH, Taché, Viger, Watts et Wilson. --(47.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Fergusson, Hail, Hopkins, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, McConnell, McLean, Merritt, Meyers, Morrison, Prince, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.* --(25.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois de ce jour en six mois.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Bill relatif aux cours du comté d'York.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour changer les périodes fixées pour tenir certaines cours dans le comté d'York," sans amendement ; Et aussi,

Bill relatif aux rivières et ruisseaux, (H.-C.)

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour expliquer et amender les actes pour empêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux du Haut-Canada," auquel il demande le concours de cette Chambre ; Et aussi,

Bill relatif à l'enregistrement des titres, (B.-C.)

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le Bas-Canada," auquel il demande le concours de cette Chambre. Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif aux rivières et ruisseaux, (H.-C.)

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour expliquer et amender les actes pour empêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux du Haut-Canada," a été lu la première fois.

Sur motion de *M. Richards*, secondé par *M. Smith, de Durham*,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif à l'enregistrement des titres, (B.-C.)

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le Bas-Canada," a été lu la première fois.

Bill relatif au canal du Sault Ste. Marie.

Ordonné, Que le greffier de cette Chambre remette aux pétitionnaires l'honoraire de quinze louis, payé sur le bill pour incorporer la compagnie du canal du *Sault Ste. Marie*.

Un bill grossoyé pour permettre aux créanciers de saisir les biens des débiteurs qui sont sur le point de laisser la province, dans les affaires au-dessous de dix louis, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que *M. McConnell* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux apprentis et mineurs.

Un bill grossoyé pour amender la loi relative aux apprentis et mineurs, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que *M. Stevenson* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie de garantie du *Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à la compagnie de garantie du Canada.

L'honorable *M. Badgley* a proposé, secondé par l'honorable *M. Macdonald*, et la question ayant été mise, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour incorporer la compagnie de garantie du *Canada* ;" la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Boulton, de TORONTO, Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, Crysler, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hincks, Holmes, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Méthot, Mongenais, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Robinson, Sanborn, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Watts et Wilson.* --(50.)

CONTRE.

Messieurs *Chauveau, Mackenzie, Taché et Viger.* --(4.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable *M. Badgley* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour conférer à *Charles Horatio Waterous* les droits civils et politiques d'un sujet né anglais, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif aux droits civils et politiques de Waterous.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit :

"Acte pour conférer à *Charles Horatio Waterous*, de la ville de *Brantford*, machiniste, les droits civils et politiques d'un sujet né anglais."

Ordonné, Que *M. Wilson* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser les cours du banc de la Reine, des plaids communs et de la chancellerie dans la province du *Canada*, à permettre à *William Edwin Twynam* à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif au procureur Twynam.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit :

"Acte pour autoriser les cours du banc de la Reine, des plaids communs et de la chancellerie, dans le Haut-Canada, à permettre à *William Edwin Twynam* à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles."

Ordonné, Que l'honorable *M. Badgley* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill pour amender l'acte relatif à l'aqueduc de Kingston.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit :

"Acte pour amender l'acte intitulé : "Acte pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*."

Ordonné, Que l'honorable *M. Macdonald* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour fermer une partie d'*Ottawa Street*, dans le village de *Cayuga*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à Ottawa Street, dans Cayuga.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit :

"Acte pour fermer une partie de la rue *Ottawa*, dans le village de *Cayuga*."

Ordonné, Que *M. Mackenzie* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif au transport des immeubles, (H.-C.)

Un bill grossoyé pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour simplifier le transport des immeubles dans le Haut-Canada, et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts en iceux," a été, en conformité de l'ordre, lu une troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Cameron, de Cornwall, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux défendeurs absents.

Un bill grossoyé pour établir un recours contre les défendeurs absents, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Paiements faits par le greffier de la Chambre.

M. Watts a proposé, secondé par M. Cartier, et la question ayant été mise, Que le greffier de cette Chambre prépare et mette sur la table un résumé de tous les deniers par lui payés en sa dite capacité, pour dépenses contingentes et autrement, depuis le commencement de la session actuelle; la Chambre s'est divisé: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Burrill, Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, McConnell, McLean, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Prince, Richards, Robinson, Sanborn, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Viger, Watts* et *Wilson*.—(61.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Gogy*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière*, le solliciteur-général *Macdonald, Merritt* et *Price*.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Appel de la Chambre.

L'ordre du jour, pour l'appel de la Chambre étant lu;

Ordonné, Que la Chambre soit maintenant appelée.

Ordonné, Que le sergent d'armes, qui assiste à cette Chambre, aille avec la masse dans les places voisines et requière la présence des Membres, qu'il y trouvera, pour le service de la Chambre:—Et il y a été en conséquence; et étant de retour,

La Chambre a été appelée; et plusieurs Membres ont paru; et les noms des Membres qui se sont trouvés absents ont été enregistrés comme suit:—

William Cuthbert, malade.

Jacob De Witt, malade.

Peter Perry, malade.

Dunbar Ross, malade.

Benjamin Seymour, maladie dans sa famille.

Bill des élections contestées.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour abroger les divers actes des Parlements du Haut et du Bas-Canada, maintenant en force pour la décision des élections parlementaires contestées dans les deux sections de la province respectivement, et pour pourvoir par un acte général à la décision de toutes les pétitions relatives aux élections parlementaires, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Cartier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et M. Cartier a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements. *Ordonné*, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour mieux régler et administrer le pénitencier provincial, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Boulton, de Toronto, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Boulton, de Toronto, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir aux moyens de défrayer les dépenses d'un corps de police-marine à Québec, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Duchesnay a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Duchesnay a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par M. Duchesnay, La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 23^o die Julii;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition du très-révérénd lord évêque de Québec, au nom du clergé et des délégués de l'église d'Angleterre du diocèse de Québec.

Par l'honorable M. Sherwood,—la pétition de *William Winder*, écuyer, bibliothécaire de cette Chambre.

Par M. Christie,—la pétition de messieurs *Benson* et compagnie, et autres, marchands, et autres intéressés dans le commerce des bois.

Par M. McFarland,—la pétition de la municipalité du township de *Wainfleet*.

M. Fournier a proposé, secondé par M. Watts, et la question ayant été mise, Qu'un état de l'allocation payée à chaque membre de la législature, pendant les années 1849 et 1850, soit mis sur la table par le greffier, indiquant le nombre de jours pour lequel chaque Membre a réclamé l'allocation suivant la loi, et le nombre de milles pour lequel chaque Membre a réclamé les frais de voyage, et dont il a été payé:—Elle a passé dans la négative.

Bill relatif à la régie du pénitencier.

Bill relatif à la police de marine à Québec.

Ordres remis.

Pétitions présentées.

Allocations des Membres.

Bill relatif aux
licences d'au-
berges, etc.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général ait la permission d'introduire un bill pour mieux régulariser le mode d'octroyer des licences aux aubergistes et trafiquants de liqueurs fortes dans le *Bas-Canada*, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif à la
construction
des chemins
de fer.

Ordonné, Que Sir *Allan N. MacNab* ait la permission d'introduire un bill pour révoquer cette partie de l'acte 13 et 14 *Vic.*, chap. 72, qui se rapporte à la construction des chemins de fer.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif aux
clauses géné-
rales de che-
min de fer.

Ordonné, Que Sir *Allan N. MacNab* ait la permission d'introduire un bill pour refondre et régler les clauses générales relatives aux chemins de fer.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif à
l'université du
Haut-Canada.

Ordonné, Que M. *Boulton*, de *Toronto*, ait la permission d'introduire un bill pour amender la charte de l'université de *Toronto*, et établir à la place une université du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif au
Great Cran-
berry Marsh.

Ordonné, Que M. *McFarland* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser le conseil municipal du comté *Welland* à acquérir certains terrains dans le dit comté, connu sous le nom de *Great Cranberry Marsh*, et pour d'autres fins, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à ce bill.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Sauvages du
Bas-Canada.

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hincks*, et la question ayant été mise, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération s'il est expédient d'accorder, à même le fonds consolidé du revenu de la province, une allocation annuelle, pour l'usage des Sauvages du *Bas-Canada*; la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *Davignon*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Egan*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Mackenzie*, Sir *Allan N. MacNab*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Nolman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *Brown*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Smith*, de *Durham*, *Stevenson*, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(58.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *Norfolk*, *Hopkins* et *Malloch*.—(3.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Fergusson* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Fergusson* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau vendredi prochain.

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par M. *Dickson*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, copies de toute la correspondance qui a eu lieu entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement de cette province, au sujet de l'acte de cette Législature qui autorise une compagnie privée de construire un chemin de fer entre *Halifax* et *Québec*.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Smith*, de *Durham*, secondé par M. *Cauchon*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie d'un compte de débit et de crédit entre le Gouvernement et les commissaires des chemins à barrières de *Québec*, depuis le commencement de la commission jusqu'à ce jour, ou l'expiration de la dernière année fiscale; le montant des débetures possédées, et de l'intérêt payé et reçu par le Gouvernement, d'année en année, pour et à raison de la commission.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, par l'officier qu'il appartient, le rapport du chapelain catholique romain du pénitencier provincial, et la correspondance entre cet officier et les inspecteurs, pour et pendant l'année 1850-51.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, de *Kingston*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre copies de toute la correspondance qui a eu lieu entre le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies et le Gouvernement de cette province, au sujet de la réclamation de *John Arthur Roebuck*, écuyer, et de tous les documents concernant cette réclamation.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, de *Kingston*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre copies de toute la correspondance qui a eu lieu entre le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies et le Gouvernement de cette province, au sujet de la réclamation de *John Arthur Roebuck*, écuyer, et de tous les documents concernant cette réclamation.

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*,

Dimension des chemins de fer.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre toute information en la possession du Gouvernement, relativement à la dimension des chemins de fer qui seront construits en cette province, ainsi que copie de toutes délibérations et ordres en Conseil y relatifs.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Dickson*,

Police.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, une copie de tout instrument ou instruments émanés en vertu de l'ordonnance du *Bas-Canada*, 2 *Vol.*, chap. 2, pour étendre le mot cité ou cités à des districts avoisinants, pour les fins de la police; et aussi, copie des commissions de MM. *McCord* et *Ermatinger*, les nommant respectivement inspecteurs et surintendants de police, à *Québec* et à *Montréal*.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Laurin*, secondé par M. *Duchesnay*,

Chemin Craig, à St. Nicolas.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre, par l'officier qu'il appartient, le rapport de l'inspecteur du domaine de Sa Majesté à *Québec*, au sujet de cette partie du chemin *Craig*, qui passe à travers la paroisse de *St. Nicolas*, dans la seigneurie *Lauzon*, et dont les servitudes sont imposées aux habitants de la paroisse de *St. Giles* dans le comté de *Lobinière*, et tous documents y relatifs.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Malloch*, secondé par l'honorable M. *Robinson*,

Hôpital général protestant de Carleton.

Ordonné, Que les soixante-septième et soixante-et-dix-neuvième règles de cette Chambre soient mises de côté, quant au bill pour incorporer l'hôpital-général protestant du comté de *Carleton*.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Hopkins*,

Archevêché et évêchés.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, sous le moindre délai possible, copies des documents suivants:—1. Des lettres patentes de la Reine, en vertu desquelles les évêchés protestants de *Québec* et de *Montréal* ont été érigés et établis; 2. Des lettres patentes de la Reine, en date du 29 janvier 1845, en faveur de l'archevêque catholique-romain de *Québec*, et du 17 août 1839, en faveur de l'évêque catholique-romain de *Montréal*, qui confèrent certains pouvoirs incorporés à ces prélats, auxquels il est fait allusion dans le 136^e chapitre des statuts provin-

ciaux de 1849; 3. Et des lettres patentes de la Reine, en vertu desquelles l'évêché protestant de *Toronto* a été séparé de l'ancien diocèse de *Québec*, et établi comme un siège séparé.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le *Bas-Canada*," soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill relatif à l'enregistrement des titres, (H.-C.)

Sur motion de M. *Cauchon*, secondé par M. *Polette*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour considérer s'il est expédient d'autoriser les syndics des chemins à barrières de *Québec* à émettre des débentures pour un montant n'excédant pas cinq mille louis, aux fins d'acheter et reconstruire le pont de *Montmorency*.

Pont de Montmorency.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Flint* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Flint* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que la pétition de *William Bacon*, marchand, du village d'*Ogdensburgh*, état de *New-York*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Impression de la pétition de W. Bacon.

Un bill grossoyé pour pourvoir au paiement des petits jurés dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif au paiement des petits jurés, (H.-C.)

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Wilson* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. *Cartier* a fait rapport du bill pour abroger les divers actes des Parlements du *Haut* et du *Bas-Canada*, maintenant en force pour la décision des élections parlementaires contestées dans les deux sections de la province respectivement, et pour pourvoir, par un acte général, à la décision de toutes les pétitions relatives aux élections parlementaires, et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill relatif aux pétitions d'élection.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois vendredi prochain.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

Message du conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour incorporer l'hôpital-général protestant du comté de *Carleton*," sans aucun amendement: Et aussi,

Bill relatif à l'hôpital général protestant de Carleton.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour incorporer la maison d'industrie de *Toronto*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Bill relatif à la maison d'industrie de Toronto.

Et ensuite, il s'est retiré.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport du bill pour mieux régler et administrer le pénitencier provincial, et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill relatif à la régie du pénitencier.

L'honorable M. Price a proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, et la question ayant été proposée, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois vendredi prochain;

M. Smith, de Durham, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Price, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter les mots: "ni aucun châtement corporel ne sera infligé aux "femmes détenues dans le dit pénitencier" à la fin "de la quarantième clause," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et la question a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Résolue, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter les mots: "Ni aucun châtement corporel ne sera infligé aux femmes détenues dans "le dit pénitencier," à la fin de la quarantième clause.

La Chambre s'est, en conséquence, formée de nouveau en le dit comité.

M. Boulton, de Toronto, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps;

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Boulton, de Toronto, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un autre amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Boulton, de Toronto, a fait rapport du bill, en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

L'honorable M. Price a proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, et la question ayant été proposée, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Macdonald a proposé en amendement à la question, secondé par M. Sherwood, de Brockville, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins "d'amender la neuvième clause, en retranchant les "mots "deux inspecteurs," dans la seconde ligne, et "insérant en leur place les mots "cinq inspecteurs "non salariés," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Dickson, Hopkins, Lyon, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Merritt, Meyers, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, et Stevenson.—(16.)

CONTRE.

Messieurs Bell, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, le solliciteur-général Drummond, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Guillet, Hincks, Jobin, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché, Viger, Watts et Wilson.—(38.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Macdonald a proposé en amendement à la question, secondé par M. Sherwood, de Brockville, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit maintenant renvoyé de nou-

veau à un comité de toute la Chambre, aux fins "d'amender le second paragraphe de la dixième "clause, en insérant après le mot "l'institution," à la "fin d'icelui, les mots: Pourvu toujours, que les "inspecteurs feront inscrire dans tous les contrats "qui seront passés ci-après pour louer le travail des "prisonniers une clause qui obligera les entrepre- "neurs à disposer des articles manufacturés, en "vertu de ce contrat, par encan public, et non en "détail ou par vente privée," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Dickson, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, McLean, Meyers, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, et Stevenson.—(11.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Guillet, Hincks, Hopkins, Jobin, Johnson, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENTWORTH, Taché, Viger et Wilson.—(45.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Macdonald a proposé en amendement à la question, secondé par M. Sherwood, de Brockville, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins "d'amender le second paragraphe de la onzième "clause en insérant, après les mots "juges de paix," "les mots: "n'étant pas un des inspecteurs" et insé- "rant après les mots "plus tôt," dans la vingt-troi- "sième ligne du dit paragraphe, les mots: "Pourvu "toujours, que la personne ainsi convaincue aura "le même appel qu'une personne convaincue en "vertu de la loi pour punir les petits délits," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Résolue Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'amender le second paragraphe de la onzième clause, en insérant après les mots "juges "de paix," les mots "n'étant pas l'un des ins- "pecteurs," et insérant après les mots: "plus "tôt," dans la vingt-troisième ligne du dit para- "graphe, les mots: "Pourvu toujours, que la per- "sonne ainsi convaincue aura le même appel "qu'une personne convaincue en vertu de la loi "pour punir les petits délits."

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Boulton, de Toronto, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Boulton, de Toronto, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait plusieurs autres amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Boulton, de Toronto, a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

L'honorable M. Price a proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, et la question ayant été proposée,

que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Dickson*, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'amender la dix-septième clause, en retranchant tout ce qui concerne la nomination de deux chapelains, dont l'un sera ministre de l'une des dénominations religieuses protestantes chrétiennes reconnues par les lois de la province, et l'autre un prêtre des ordres sacrés de l'église de Rome, et pour prescrire que le clergé de toutes les dénominations religieuses aura accès à la dite institution, sous les réglemens qui seront adoptés par les inspecteurs de l'institution, afin de donner l'instruction spirituelle aux personnes appartenant à leurs dénominations respectives," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Dickson*, *Hopkins*, *McConnell*, *Robinson*, et *Sherwood*, de BROCKVILLE.—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Bell*, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Egan*, *Flint*, *Fourquin*, *Gugy*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson*, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(50.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois vendredi prochain.

M. *Boulton* de Toronto, a proposé en amendement à la question secondé par M. *Mackenzie*, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de l'amender encore, en ajoutant les mots : 'Pourvu toujours qu'aucun membre de la Législature, ou aucune personne qui aura été Membre de la Législature, ne pourra être nommé inspecteur du pénitencier qu'après une année qu'il aura cessé d'être Membre comme sus-dit', à la fin de la neuvième clause," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre, s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Duchesnay*, *Hopkins*, *Mackenzie*, *Malloch*, *Papineau*, et *Smith*, de DURHAM.—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Davignon*, *Egan*, *Flint*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McConnell*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson*, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(51.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. *Robinson* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Malloch*, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'amender la neuvième clause, et celles qui suivent, en retranchant tout ce qui concerne la nomination de deux inspecteurs et le remplaçant par un inspecteur," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cayley*, *Crysler*, *Dickson*, *Hopkins*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch*, *Merritt*, *Robinson*, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(15.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *Dumas*, *Flint*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sanborn*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois vendredi prochain ;

M. *Smith*, de Frontenac, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Richards*, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter les mots : 'Pourvu toujours, que les dits inspecteurs seront inhabiles et incapables d'être élus ou rapportés élus Membres de l'Assemblée Législative de cette province, et seront aussi sujets aux pénalités contenues dans la seconde clause du statut provincial, 7 Vict., chap. 65, dans le cas où ils voudraient siéger ou voter comme Membres,' à la fin de la neuvième clause," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Résolu, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter les mots : "Pourvu toujours, que les dits inspecteurs seront inhabiles et incapables d'être élus ou rapportés élus Membres de l'Assemblée Législative de cette province, et seront aussi sujets aux pénalités contenues dans la seconde clause du statut provincial, 7 Vict., chap. 65, dans le cas où ils voudraient siéger ou voter comme Membres," à la fin de la neuvième clause.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Gugy*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siéger quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Gugy* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait un autre amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Gugy*, a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements soit grossoyé, et lu la troisième fois vendredi prochain.

Bill relatif à la police maritime de Québec.

M. Duchesnay a fait rapport du bill pour pourvoir aux moyens de défrayer les dépenses d'un corps de police-marine à Québec, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement soit grossoyé, et lu la troisième fois vendredi prochain.

Bill pour abolir le droit de primogéniture.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour abolir le droit de primogéniture dans la succession des biens-fonds possédés en pleine propriété, ou pendant la vie d'un autre, dans le Haut-Canada, et pour en régler le partage entre les parents du dernier propriétaire, de la manière qui s'accordera le mieux avec les droits relatifs des parties intéressées au partage, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Smith, de Wentworth, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Smith, de Wentworth, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Smith, de Wentworth, a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé, et lu la troisième fois vendredi prochain.

Bill relatif à la police-marine de Montréal.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir aux moyens de défrayer les dépenses d'un corps de police-marine à Montréal, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois vendredi prochain.

Subsides.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur les subsides, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Taché a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Taché a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau vendredi prochain.

Ordres remis :

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Taché, secondé par M. Duchesnay, La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 24° die Julii ;

ANNO 15° VICTORIAE REGINAE, 1851.

Paiements faits par le greffier de la chambre.

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambré,— Un sommaire de tous les paiements faits par le Greffier de cette Chambre, pour dépenses contingentes et autrement, depuis le commencement de la présente session, en conformité d'un ordre de la Chambre du 22 du courant ; lequel a été lu comme suit :—

Payé pour l'indemnité des Membres..£	948	5	4
Payé aux officiers et serviteurs de la Chambre.....	2018	11	4
Payé aux témoins.....	58	17	6
Payé pour la bibliothèque.....	97	5	5

Payé pour impressions.....	3786	11	3
Payé pour papeterie et papiers-nouvelles.....	174	4	1
Payé pour frais de port.....	126	4	11
Payé pour diverses dépenses contingentes.....	104	11	2

Bureau du Greffier, 24 juillet 1851.

Wm. B. Lindsay, Greffier de l'Ass.

Thomas Vaux, Compteur.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Message de son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et il est comme suit :—

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur-Général, prenant en considération l'état d'indigence et de dénuement où se trouvent certaines tribus sauvages dans le Bas-Canada, recommande à l'Assemblée Législative la convenance de mettre à part une certaine étendue de terres, à prendre sur le domaine public, pour leur usage et soutien ; et il recommande aussi une appropriation de deniers qui ne devra pas excéder la somme de mille louis par année, à même le revenu consolidé de cette province, pour le même objet.

Sauvages du Bas-Canada.

Maison du Gouvernement,

Toronto, 24 juillet 1851.

Ordonné, Que le dit message soit renvoyé au comité de toute la Chambre pour prendre en considération s'il est expédient d'accorder, à même le fonds consolidé du revenu de la province, une allocation annuelle, pour l'usage des sauvages du Bas-Canada.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Pétitions présentées.

Par M. Méthot,—la pétition de H. J. Noad, écuyer, et autres, marchands, de la cité de Québec, et autres.

Par M. Morrison,—la pétition d'Alexander McRae, et autres, membres de l'église méthodiste wesléyenne de la cité de Hamilton.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

Pétitions lues

D'E. Boudreau et autres, pilotes licenciés pour et au-dessus du havre de Québec ; demandant que la pétition de certains pilotes non-licenciés, qui demande que des amendements soient faits à la 15e section de l'acte 12 Vict., chap. 117, ne soit pas octroyée.

Ordonné, Que la pétition de l'honorable George Crookshank, écuyer, de la cité de Toronto, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanents.

Pétition renvoyée à un comité.

L'honorable M. Chabot, du comité spécial sur le bill pour amender de nouveau les ordonnances qui incorporent la cité de Québec, et autre ordre de renvoi, a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Bill pour incorporer Québec.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, du comité spécial sur le bill pour permettre aux créanciers judiciaires des officiers publics de saisir une partie des salaires et émoluments de ces officiers, en certains cas, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Bill relatif à la saisie des salaires officiels.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif aux honoraires des juges de paix, (H.-C.)

M. Notman, du comité spécial sur le bill pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le *Haut-Canada*, et pour abroger l'acte du *Haut-Canada*, passé dans la quatrième année du règne de *Guillaume* quatre, chapitre dix-sept, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre samedi prochain.

Bill relatif à l'acte concernant le gibier.

M. Lemieux, du comité spécial sur le bill pour amender les actes pour la conservation du gibier et des oiseaux sauvages y mentionnés, en ce qui regarde le *Bas-Canada*, et autre ordre de renvoi, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Premier rapport du comité des privilèges et élections.

L'honorable M. Baldwin, du comité permanent des privilèges et élections, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre honorable Chambre ayant bien voulu, par votre ordre du seizième jour de juillet courant, donner instruction à ce comité de considérer s'il est expédient de rescinder, en tout ou en partie, la quarante-et-unième règle de votre honorable Chambre, votre comité a examiné les termes dans lesquels la dite règle est conçue et l'effet probable de cette règle sur les procédures de votre honorable Chambre; et demande à soumettre les remarques suivantes comme le résultat de ses recherches:—

La règle en question est ainsi exprimée: "Que la question préalable, jusqu'à ce qu'elle soit décidée, exclura tout amendement et débat sur la question principale, et devra être dans les mots suivants: "La question principale sera-t-elle maintenant mise aux voix."

Votre comité, en consultant les journaux de l'Assemblée Législative pour 1841, (page 43,) trouve que la règle précédente a été adoptée avec d'autres ordres pour régler la pratique de votre honorable Chambre, dans la première session du Parlement Provincial uni; et il a trouvé que cette règle n'était que la copie d'une règle ci-devant en force dans la Chambre des Communes du *Bas-Canada*, sur ce sujet. (Voir les journaux de l'Assemblée du *Bas-Canada*, 1793, p. 94.) Les réglemens de la Chambre des Communes du *Haut-Canada* ne contenaient aucune disposition relative à la question préalable; la pratique que l'on suivait dans cette Chambre était à tous égards conforme aux usages de la Chambre des Communes du Parlement Impérial.

L'usage suivi dans la Chambre des Communes du Parlement Impérial sur la question préalable, les termes dans lesquels elle devrait être conçue et les occasions où l'on doit s'en servir sont ainsi succinctement exposés par *May*, dans son traité sur la loi du Parlement (pages 173, 174):—

"La question préalable est une méthode ingénieuse d'éviter un vote sur une question qui a été proposée, mais le nom technique qu'elle porte est bien peu propre à en expliquer l'opération. Lorsqu'il n'y a point de débats, ou lorsque les débats sont terminés, l'Orateur soumet la question comme matière d'ordre, sans recevoir aucune instruction de la Chambre; mais, par une motion pour la question préalable, cet acte de l'Orateur se trouve intercepté et interdit. Les mots de cette motion sont: "Que cette question soit maintenant mise aux voix;" et ceux qui veulent éluder la question votent contre la question préalable ou seconde question, qui, si elle est rejetée, empêche l'Orateur de mettre la

question principale aux voix comme de coutume. Elle peut cependant être soumise de nouveau un autre jour, vu que le rejet de la question préalable oblige seulement l'Orateur à ne pas mettre alors la question principale aux voix. Si la question préalable est mise aux voix et décidée dans l'affirmative, il ne peut être retranché ni ajouté par amendement aucun mot à la question principale; les débats ne peuvent plus continuer, une motion pour aujourd'hui ne peut pas être faite avant que la question soit mise aux voix, vu que la Chambre a résolu que la question soit maintenant mise aux voix, et en conséquence elle doit être immédiatement mise aux voix. Relativement à cette manière de procéder, on peut remarquer que, conformément à la stricte règle des débats, chaque Membre doit parler directement sur la question devant la Chambre; et en supposant que cette règle soit observée, les débats sur la question préalable seraient limités à la convenance de mettre maintenant la question aux voix, ou à une époque future; mais en pratique, la question principale est discutée dans tous ses points.* Si la règle n'était pas éludée de cette manière, la question principale serait tout-à-fait exclue de la discussion, simplement parce qu'une autre question est intervenue; bien qu'en agréant la question préalable, la Chambre aurait décidé que la question principale était une question dont la solution pouvait être soumise à sa décision."

D'après l'explication qui précède sur la nature de la question préalable et l'usage suivi en Parlement à cet égard, il paraît que le point sur lequel la pratique du Gouvernement Impérial diffère de celui de votre honorable Chambre, en vertu de votre quarante-et-unième règle, consiste en ceci:—c'est qu'en Angleterre la simple proposition de la question préalable ne met pas fin aux débats sur la question principale, mais c'est seulement lorsque la question préalable a été proposée et agréée que les débats sur la question principale se terminent nécessairement; soit en mettant immédiatement aux voix la question principale (si la question préalable, "que la question soit maintenant mise aux voix," est agréée) ou en rejetant la question préalable, et déclarant ainsi sa détermination que la question ne sera pas maintenant "mise aux voix," vu que si elle ne doit pas être "mise aux voix," elle ne peut pas comme de raison être discutée plus longtemps; il ne peut plus y avoir de débats sur aucune question, excepté comme moyen d'arriver à une conclusion correcte sur une matière qui demande l'action de la Chambre; et lorsque la Chambre décide que la dite question ne sera pas "mise aux voix" par l'Orateur, il ne peut plus, comme de raison y avoir d'objet en permettant des débats, qui, dans ce cas, n'auraient d'autres effets que d'entraver l'expédition des autres affaires.

Quant à la différence qui existe entre la pratique suivie par la Chambre des Communes et celle qui est suivie par votre honorable Chambre, en vertu de la quarante-et-unième règle, votre comité n'a pu découvrir aucune raison quelconque qui puisse la justifier ou l'expliquer. L'effet particulier de la question préalable, comme faisant partie de la procédure parlementaire établie pour donner à la Chambre l'occasion d'exprimer son opinion précise sur une proposition qui peut-être soumise à sa considération, consiste en ceci, qu'elle fournit à la majorité de la Chambre, si cette majorité le juge nécessaire, ou à propos l'occasion de ne point donner un vote direct ou une déclaration de ses sentiments sur une question qu'elle considère comme prématurée ou inexpédient d'agréer ou de rejeter. L'intention n'est certainement pas d'étouffer toute

* Voir *Mirror of Parliament*, 15 sept. 1831. Importations de céréales.—(Dans ce cas la question préalable fut proposée et rejetée.) 13 février 1834. Le cas du baron Smith;—(Dans ce cas la question préalable fut proposée et agréée.) Dans les deux cas, les débats sur la question principale continuèrent comme devant, nonobstant la proposition de la question préalable.

discussion sur une proposition ; autrement, il serait toujours au pouvoir de deux Membres qui proposeraient et seconderaient une question préalable d'arrêter les débats ; bien que la Chambre puisse ensuite, en agréant la question préalable, admettre tacitement que la question principale avait été soumise d'une manière convenable à sa décision et était nécessairement une de ces questions qu'il convenait de discuter.

En recherchant l'origine de la différence qui existe entre la pratique du Parlement Impérial et la règle provinciale, votre comité a découvert qu'un manuel, en usage dans le congrès des *Etats-Unis* et communément appelé le "Manuel de *Jefferson*," (vu qu'il n'était préparé et compilé par le ci-devant président *Jefferson*, d'après *Hatsell* et d'autres auteurs anglais, de son propre aveu), établit la doctrine que la question préalable (Manuel de *Jefferson*, page 73) est posée pour supprimer la discussion, aussi bien que pour éviter un vote. A l'appui de ses allégués à ce sujet, M. *Jefferson* cite généralement *Hatsell* comme son autorité ; mais en examinant *Hastell*, il est évident que son intention (bien qu'exprimée d'une manière un peu obscure) a certainement été mal comprise ; et que la pratique suivie en *Angleterre* au sujet de la question préalable était, du temps d'*Hatsell*, la même qu'aujourd'hui, comme nous l'avons vu en consultant *May*. (Voir 2 *Hatsell*, page 122). Le Manuel *Jefferson* étant le premier essai qui ait été fait pour réduire en un seul volume l'ouvrage travaillé avec tant de soin par *Hastell*, a eu une circulation étendue et a été adopté par les écrivains qui, plus tard, ont préparé de semblables traités. C'est ainsi que son erreur sur la question préalable a pu tromper d'autres personnes.

Le premier manuel parlementaire préparé dans le *Haut-Canada*, et connu sous le nom de Manuel de *Thompson*, et celui qui a été aussi préparé par votre assistant-bibliothécaire actuel, M. *Alpheus Todd*, qui est venu en usage général dans votre Législature Provinciale depuis l'union, répètent la même erreur sur la question préalable ; en conséquence, votre comité suppose que les compilateurs ont tous deux, dans ce cas, adopté les termes mêmes employés par M. *Jefferson* relativement à la forme de cette question. (Manuel de *Thompson*, page 44 : Loi parlementaire de *Todd*, page 134.)

La question préalable, bien qu'assez simple lorsqu'elle est bien comprise, et, dans l'opinion de votre comité admirablement adaptée aux fins pour lesquelles elle est établie, n'est cependant pas généralement comprise en raison de sa complication apparente. Il n'est donc pas surprenant si des écrivains tombent en erreur lorsqu'ils en veulent décrire l'effet, vu que ce n'est que par le fonctionnement pratique que l'on peut en connaître à fonds l'usage et le prix.

Votre comité est d'opinion que la question préalable, lorsqu'elle est appliquée à son objet légitime, est un puissant auxiliaire dans la conduite des débats et des affaires parlementaires. Afin donc de rectifier la pratique à cet égard et adopter dans votre honorable Chambre la pratique suivie dans le Parlement Impérial, votre comité recommande respectueusement que la quarante-et-unième règle soit changée par l'omission des mots "et débats."

Ce changement, dans son opinion, le rendra strictement conforme à cette pratique, et remédiera aux difficultés qui autrement pourraient surgir si la règle était maintenue dans sa forme actuelle, ou si elle était modifiée d'une manière moins conforme aux usages du Parlement Impérial.

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. *Sherwood*, de *Brockville*, secondé par M. *Boulton*, de *Toronto*,

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour venir en aide à la suc-

cession de feu *Alexander Wood*," soit lu une seconde fois demain.

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable M. *Baldwin*, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour faire disparaître l'*Attainder* d'*Aaron Stevens*, et exempter certaines parties de ses biens d'être confisquées, et pour d'autres fins y mentionnées," soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif à l'attainder de *Stevens*.

L'honorable M. *Hincks*, Membre du Conseil Exécutif, a informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence ayant été informée du contenu du dit bill, le recommande à la considération de la Chambre.

Ordonné, Que le dit bill soit lu une seconde fois demain.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour incorporer la maison d'industrie de *Toronto*," soient maintenant pris en considération.

Bill relatif à la maison d'industrie de *Toronto*.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 29. Après "John," retranchez "James."

Feuille 4, ligne 4. Après "second," retranchez "lundi," et insérez : "mercredi."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. *Sherwood* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que la réponse à l'adresse relative à la compagnie de la *Baie d'Hudson*, qui a été présentée le 9 juin dernier, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Compagnie de la *Baie d'Hudson*.

M. *Flint*, du comité pour considérer s'il est expédient d'autoriser les syndics des chemins à barrières de *Québec*, à émettre des débentures pour un montant n'excédant pas cinq mille louis, aux fins d'acheter et reconstruire le pont de *Montmorency*, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Pont de *Montmorency*.

Résolu, Que les syndics des chemins à barrières de *Québec* soient autorisés à émettre des débentures jusqu'à un montant n'excédant pas cinq mille louis, aux fins d'acheter et reconstruire le pont de *Montmorency*.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, Que M. *Cauchon* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les syndics des chemins à barrières de *Québec* à faire une émission de débentures à un montant limité, aux fins d'acheter et reconstruire le pont *Montmorency*.

Bill relatif aux rectoreries.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31^e *Geo.* 3, chap. 31, qui a rapport aux rectoreries ou à la présentation des titulaires aux dits offices, étant lu ;

Bill relatif au pont de *Montmorency*.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. M. *Wilson* a proposé, secondé par M. *Hopkins*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Baldwin*, l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, M. *Morrison*, M. *Smith*, de *Durham*, et le moteur, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'honorable M. *Hincks* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Smith*, de *Durham*,

Que les mots "M. *Smith*, de *Durham*," soient retranchés, et les mots : "M. *Notman*," insérés en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Résolu, Que le bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Wilson*, l'honorable M. *Baldwin*, l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*. M. *Morrison* et M. *Notman*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour réunir les terres comprises dans l'ancien arpentage de *Gwillimbury-Ouest*, dans le comté de *Simcoe*, au township voisin de *Gwillimbury-Est*, dans le comté d'*York*," étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prévenir la fraude concernant la vente et l'échange des chevaux dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

M. *Gugy* a proposé, secondé par M. *Taché*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Davignon* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Malloch*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en deux mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en deux mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour venir en aide aux aubains, étant lu ;

M. *Prince* a proposé, secondé par M. *Nelson*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Boulton*, de *Toronto*, *Davignon*, *Dickson*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Hopkins*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Malloch*, *McLean*, *Merritt*, *Meyers*, *Notman*, *Papineau*, *Prince*, *Scott*, de *Bytown*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Durham*, *Smith*, de *Frontenac*, et *Smith*, de *Wentworth*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Boutiller*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Gugy*, *Guillet*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Méthot*, *Morrison*, *Nelson*, *Richards*, *Stevenson* et *Wilson*.—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender un acte, intitulé : "Acte pour obliger les vaisseaux à porter une lumière durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux dans cette province," étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ;

M. *Davignon* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil,

Et M. *Davignon* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'honorable M. *Boulton*, membre pour le comté de *Norfolk*, s'est levé à sa place, et a informé la Chambre que, lorsqu'il entra dans la bâtisse, cette après-midi, vers six heures et demie, par le corridor près du bureau de poste, dans l'aile droite, allant à ses affaires en Chambre, il a été rencontré dans le passage par *Robert Nugent Watts*, écuyer, représentant du comté de *Drummond*, qui l'a poussé sur la muraille, en criant : "M. *Boulton* m'a frappé ;" il dit alors qu'il ne lui avait pas touché,—qu'au contraire M. *Watts* avait foncé sur lui ; qu'il a reculé d'un pas et qu'en passant près de M. *Watts*, il en a reçu un rude coup de pied à la partie supérieure de la hanche, près des reins, qui lui cause encore de la douleur.

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par l'honorable M. *Baldwin*,

Ordonné, Qu'il soit fait une entrée dans les journaux de la Chambre de la plainte portée par l'honorable M. *Boulton*, membre pour le comté de *Norfolk*.

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par l'honorable M. *Baldwin*,

Ordonné, Que *Robert Nugent Watts*, écuyer, membre pour le comté de *Drummond*, réponde maintenant de sa place à la dite plainte.

M. *Watts* se lève alors à sa place, et dit qu'il regrette beaucoup que l'honorable membre pour *Norfolk* n'ait pas communiqué avec lui par l'entremise d'un ami, au lieu d'amener l'affaire devant la Chambre ; qu'ils auraient pu, par ce moyen, avoir des explications satisfaisantes pour chaque partie. Les faits sont : qu'il sortait d'une des chambres de comité, et regardait derrière lui dans le passage, lorsque l'honorable membre pour *Norfolk*, en passant près de lui, le poussa sur la muraille ; qu'il se trouvait dans une position à obstruer le passage à M. *Boulton* du côté où il venait ; et que si c'eût été un autre membre, il aurait probablement dit : "ce n'est rien ; c'est ma faute ;" mais que se détournant promptement il vit que c'était M. *Boulton*, et croyant qu'il l'avait fait intentionnellement, il dit : "M. *Boulton*, vous m'avez frappé ;" il me surprit en me répliquant ; "c'est vous qui m'avez frappé, monsieur ; prenez garde ;" qu'il est positif à dire qu'il ne l'a pas frappé ; que ni son bras ni ses mains ne l'ont touché ; qu'il a reçu le coup de M. *Boulton* dans l'estomac, donné de l'épaule, à ce qu'il croit ; que supposant par la réponse de M. *Boulton* qu'il l'avait fait intentionnellement, il lui a donné, il a honte de le dire, un coup de pied, ce qu'il regrette infiniment d'avoir fait.

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par l'honorable M. *Baldwin*,

Ordonné, Que la réponse par *Robert Nugent Watts*, écuyer, membre pour le comté de *Drummond*, soit entrée dans les journaux de cette Chambre.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par l'honorable M. *Baldwin*, et la question ayant été proposée, Que le dit *Robert Nugent Watts*, écuyer, ayant violemment assailli l'honorable *Henry John Boulton*, est coupable d'une haute infraction des privilèges de cette Chambre.

M. *Ross* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Chauveau*, que tous les mots après "Que," soient retranchés, et les mots : "la réponse par *Robert Nugent Watts*, écuyer, membre pour le comté de *Drummond*, à la plainte de l'honorable *Henry John Boulton*, membre pour le comté de *Norfolk*, donnée devant cette Chambre ce jour, soit prise et considérée comme une explication satisfaisante et une apologie à cette Chambre," insérés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Bill pour amender l'ancien arpentage de *Gwillimbury Ouest*.

Bill relatif à la vente des chevaux.

Bill en faveur des aubains.

Bill relatif à la navigation intérieure.

Plaintes

POUR.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Lacoste, Laurin, Letellier, Méthot, Nelson, Polette, Prince et Ross.*—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cameron, de Kent, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Duchesnay, Dumas, Gagy, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Johnson, le procureur-général LaFontaine, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Morrison, Notman, Papineau, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Stevenson, Taché et Wilson.*—(41.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR,

Messieurs *Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cameron, de Kent, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Duchesnay, Dumas, Flint, Gagy, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Johnson, le procureur-général LaFontaine, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Morrison, Notman, Papineau, Price, Prince, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Stevenson, Taché et Wilson.*—(43.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Lacoste, Laurin, Letellier, Méthot, Nelson, Polette et Ross.*—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par *M. Smith, de Frontenac*, et la question ayant été proposée, Que le dit *Robert Nugent Watts* soit, pour sa dite faute, commis à la garde du sergent d'armes;

L'honorable *M. Sherwood* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable *M. Macdonald*, Que tous les mots après "*Watts*," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Membre pour le comté de *Drummond* ayant été trouvé coupable d'infraction des privilèges de cette Chambre, et ayant dit qu'il avait honte et qu'il était chagrin d'avouer qu'en effet il avait assailli l'honorable membre pour *Norfolk*, et qu'il le regrettait infiniment, ces paroles soient réçues comme une apologie satisfaisante pour la Chambre," en leur place.

M. Cauchon a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par *M. Polette*, Que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "L'apologie de *Robert Nugent Watts*, Membre pour le comté de *Drummond*, étant parfaite, il n'est pas nécessaire de procéder ultérieurement," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement au dit amendement proposé; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Lacoste, Laurin, Letellier, Méthot, Nelson, Polette et Ross.*—(18.)

CONTRE:

Messieurs *Badgley, Baldwin, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Christie, Dickson, Duchesnay, Dumas, Flint, Gagy, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, le procureur-général LaFontaine, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Morrison, Notman, Papineau, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Stevenson et Taché.*—(37.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise sur l'amendement à la question originale; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Chabot, Chauveau, Davignon, Dickson, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de Kingston, Mackenzie, Malloch, McConnell, Méthot, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de Toronto, et Taché.*—(43.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cauchon, Cayley, Christie, Sir Allan N. MacNab, McLean, Papineau, Robinson, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, et Stevenson.*—(12.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Résolu, Que *Robert Nugent Watts*, membre pour le comté de *Drummond*, ayant été trouvé coupable d'infraction des privilèges de cette Chambre, et ayant dit qu'il avait honte et qu'il était chagrin d'avouer qu'en effet il avait assailli l'honorable membre pour *Norfolk*, et qu'il le regrettait infiniment, ces paroles soient reçues comme une apologie satisfaisante pour cette Chambre.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres remis.

Alors, sur motion de *M. le solliciteur-général Macdonald*, secondé par *M. Notman*,
La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 25° die Julii;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:— Pétitions présentées.

Par l'honorable *M. Robinson*,—la pétition de *Michael O'Monaghan* et autres, du township d'*Osprey*, comté de *Simcoe*.

Par *M. McFarland*,—la pétition de *Jacob Misener* et autres, des environs de la rivière *Welland*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:— Pétitions lues.

Du très-révérend lord évêque de *Québec*, au nom du clergé et des délégués laïques de l'église d'*Angleterre* du diocèse de *Québec*; demandant que les réserves du clergé ne soient pas enlevées à leur destination primitive.

De messieurs *Benson* et compagnie, et autres, marchands et autres intéressés dans le commerce des bois de construction; demandant un acte pour permettre aux gens des cages d'atterrer et de passer sur le rivage jusqu'à la distance de vingt pieds, de chaque côté des rivières flottables dans le *Bas-Canada*, et pour contraindre ceux qui obstruent les dites rivières, au moyen de chaussées de moulins, ou autrement, à construire des glacis pour le passage des bois en ces endroits.

De *William Winder*, écuyer, bibliothécaire de cette Chambre; demandant une compensation pour la perte de certains objets détruits lors de l'incendie de l'édifice du Parlement dans la cité de *Montréal*.

De la municipalité du township de *Wainfleet*; demandant que toute tentative qui pourrait être faite pour priver la compagnie du chemin de fer de *Brantford* et *Buffalo* des droits à elle conférés par l'acte 13 et 14 *Vic.*, chap. 72, ne soit pas accueillie.

Bill relatif aux frais judiciaires.

M. Smith, de *Durham*, du comité spécial sur le bill pour réduire les frais de justice et établir un tarif d'honoraires pour les cours supérieures de loi dans le *Haut-Canada*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Bill pour permettre à C. R. Wilkes de transporter des biens-fonds.

M. Notman, du comité spécial sur le bill pour permettre à *Caira Robbin Wilkes*, épouse de *George Samuel Wilkes*, écuyer, de *Brantford*, de transporter, en son propre nom, certains biens-fonds qui lui ont été légués par feu son père, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Second rapport du comité des chemins de fer et lignes télégraphiques.

L'honorable *M. Badgley*, du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill pour permettre à la compagnie du chemin de fer du *Saint-Laurent* et du lac *Champlain* de construire un embranchement de ce chemin jusqu'à la frontière de la province à l'est de la rivière *Richelieu*, et construire un pont sur la dite rivière, et il y a fait plusieurs amendements, dont le plus important est celui concernant le pont projeté, auquel il prend la liberté de référer dans ce rapport, en autant que le principe même du bill est affecté par l'amendement. Après avoir pris le sujet attentivement en considération, et entendu les témoignages de plusieurs messieurs qui connaissent bien la localité, votre comité est d'opinion que la construction d'un pont sur la rivière *Richelieu* près de *Rouse's Point*, pourrait possiblement obstruer la navigation de cette rivière, et il a, en conséquence, amendé le bill en retranchant cette partie qui concerne la construction d'un pont à l'endroit où le chemin d'embranchement traversera le *Richelieu*, et autorisant la compagnie à ériger des jetées sur chaque côté de la dite rivière à *Ash Island*, à une distance de pas moins de 125 pieds, de chaque côté du centre du chenal, et faire usage de tel vaisseau qu'elle jugera convenable pour faire passer ses trains sur l'ouverture entre les deux jetées.

Votre comité soumet humblement cet amendement, ainsi que les autres qu'il fait au bill, à la considération de vote honorable Chambre.

Bill relatif au chemin de fer du St. Laurent et du lac Champlain.

Ordonné, Que le bill pour autoriser la compagnie du chemin de fer de *St. Laurent* et du lac *Champlain* à faire un chemin d'embranchement jusqu'à la ligue provinciale, à l'est de la rivière *Richelieu*, et construire un pont sur la dite rivière, tel que rapporté du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour abroger les divers actes des Parlements du *Haut* et du *Bas-Canada*, maintenant en force pour la décision des élections parlementaires contestées dans les deux sections de la province, respectivement, et pour pourvoir, par un acte général, à la décision de toutes les pétitions relatives aux élections parlementaires, étant lu;

L'honorable *M. Baldwin* a proposé, secondé par l'honorable *M. Price*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Egan*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *McFarland*, *McLean*, *Méhot*, *Meyers*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Stevenson*, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(46.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *Norfolk*, *Boulton*, de *Toronto*, et *Malloch*.—(3.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte

" pour abroger les divers actes des Parlements

" du *Bas* et du *Haut-Canada*, maintenant en

" vigueur, pour juger les contestations relatives

" aux élections parlementaires dans les deux

" sections de la province, respectivement, et

" pourvoir, par un acte général, à la manière de

" décider du mérite de toutes les pétitions rela-

" tives aux élections parlementaires."

Ordonné, Que l'honorable *M. Baldwin* porte le

Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour pourvoir aux moyens de défrayer les dépenses d'un corps de police-marine à *Québec*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit: "Acte

" pour pourvoir au paiement de la police du port

" de *Québec*."

Ordonné, Que l'honorable *M. Hincks* porte le bill

au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour pourvoir aux moyens de défrayer les dépenses d'un corps de police-marine à *Montréal*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit: "Acte

" pour pourvoir au paiement de la police du port

" de *Montréal*."

Ordonné, Que l'honorable *M. Hincks* porte le bill

au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender de nouveau les ordonnances qui incorporent la cité de *Québec*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable *M. Chabot* porte le

bill au Conseil Législatif et demande son con-

course.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la Chambre sur le bill pour amender un acte, intitulé: "Acte pour obliger les vaisseaux à porter une lumière durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux dans cette province," étant lu;

L'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par *M. Boulton*, de *Toronto*, et la question

Bill relatif aux élections en contestation.

Bill relatif à la police de marine de Québec.

Bill relatif à la police-maritime de Montréal.

Bill pour incorporer Québec.

Bill relatif à la navigation intérieure.

ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

M. *Letellier* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Méthot*, Que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de prendre en considération ultérieure les seconde, septième et huitième clauses du dit bill," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Résolu, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de prendre en considération ultérieure les seconde, septième et huitième clauses du dit bill ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Davignon* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Davignon* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Davignon* a fait rapport du bill, en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans aucun amendement, savoir :—

Bill, intitulé : "Acte pour amender et rendre permanents les actes en force dans le *Bas-Canada*, pour l'établissement des compagnies d'assurance mutuelle en icelui ;

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte y mentionné, qui autorise Sa Majesté à faire une émission de débentures à un montant limité, et pour venir en aide à la cité de *Québec*."

Bill, intitulé : "Acte concernant les patentes en vertu desquelles il est fait des octrois de terres incultes ou autres terres de la couronne dans le *Bas-Canada*, pour se dispenser de certaines formalités y relatives qui occasionnent des délais et des dépenses inutiles, et pour amender un certain acte y mentionné, relatif aux dites patentes."

Bill, intitulé : "Acte pour amender ultérieurement l'administration de la loi criminelle." Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle maritime de *Montréal*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif prie cette Chambre de communiquer à leurs honneurs les preuves et documents sur lesquels est fondé le bill, intitulé : "Acte pour transporter à *Andrew Thompson* une certaine réserve pour des chemins dans le township de *Woodhouse*, dans le comté de *Norfolk*." Et aussi,

Le Conseil Législatif prie cette Chambre de vouloir bien communiquer à leurs honneurs les témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill, intitulé : "Acte pour naturaliser *Ira Gould* et ses fils," et aussi, les témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill, intitulé : "Acte pour conférer à *Charles Horatio Waterous*, de la ville de *Brantford*, machiniste, les droits civils et politiques d'un sujet né anglais."

Et ensuite, il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en Parlement, étant lu ;

L'honorable procureur-général *LaFontaine* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Drummond*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, Que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Toute augmentation de la représentation du peuple en Parlement devrait être basée sur l'accroissement graduel de la population ; et conformément à ce principe, chaque ville, comté, division et cité maintenant représenté, s'il contient une population n'excédant pas vingt mille âmes, devrait être représenté par un Membre, et s'il contient plus de vingt mille et moins de quarante mille âmes, par deux Membres, et s'il contient plus de quarante mille âmes, par trois Membres," en leur place.

Et des débats s'étant élevés sur le sujet ;

Sur motion de M. *Gugy*, secondé par l'honorable M. *Boulton*,

Ordonné, Que les débats soient ajournés à mardi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres remis.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général *Macdonald*, secondé par l'honorable M. *Hincks*, La Chambre s'est ajournée.

Sabbati, 26° die Julii ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

Par l'honorable M. *Baldwin*,—la pétition de *Thomas Ward*, écuyer, de *Port Hope*, comté de *Durham*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *H. J. Noad*, écuyer, et autres, marchands, de la cité de *Québec*, et autres ; demandant que le bill pour pourvoir au paiement des dépenses de la police du port de *Québec* soit amendé de manière à exempter les vaisseaux de moins de deux cents tonnaux, engagés dans le commerce des côtes à *Québec* et au-dessous, du paiement de la taxe qui y est proposée.

D'*Alexander McRae* et autres, membres de l'église méthodiste-wesléyenne, de la cité de *Hamilton* ; demandant que le bill pour incorporer des sociétés bienveillantes de l'église méthodiste-wesléyenne en *Canada* ne devienne pas loi.

Résolu, Que le temps pour recevoir des rapports de comités permanents et spéciaux, sur des bills privés et locaux, soit de nouveau prolongé jusqu'à samedi prochain. Bills privés.

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Durham*, ait la permission d'introduire un bill pour fixer le taux légal de l'intérêt à sept pour cent dans le *Haut-Canada*.

Un bill grossoyé pour mieux régler et administrer le pénitencier provincial, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*, et la question ayant été mise, que le bill passe ; la chambre divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Cartier*, *Chabot*, *Chauveau*, *Dumas*, *Egan*, *Flint*, *Fournier*, *Fournier*, *Guillet*, *Holmes*, *Johnson*, *Lacoste*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Notman*, *Price*.

Pétition présentée.

Pétitions lues.

Bills privés.

Bill pour augmenter le taux de l'intérêt dans le Haut-Canada.

Bill relatif au pénitencier.

Message du Conseil.

Compagnie d'assurance mutuelle contre les accidents du feu.

Bill pour amender l'acte relatif aux débentures de Québec.

Bill relatif aux patentes des terres.

Bill pour amender la loi criminelle.

Bill relatif à l'assurance mutuelle maritime.

Bill relatif à la réserve de chemin accordée à *Thompson*.

Bill pour naturaliser *Ira Gould* et ses fils.

Bill relatif aux droits civils et politiques de *Waterous*.

Bill relatif à la représentation.

Ross, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, et Viger.—(28.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de TORONTO, Crysler, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, McLean, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.—(8.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable M. Price porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour abolir le droit de primogéniture.

Un bill grossoyé pour abolir le droit de primogéniture dans la succession des biens-fonds possédés en pleine propriété, ou pendant la vie d'un autre, dans le Haut-Canada, et pour en régler le partage entre les parents du dernier propriétaire, de la manière qui s'accordera le mieux avec les droits relatifs des parties intéressées au partage, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable M. Baldwin a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été mise, Que le bill passe; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Baldwin, Boulton, de NORFOLK, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Holmes, Hopkins, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Lemieux, Malloch, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Nelson, Notman, Polette, Price, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Stevenson et Viger.—(35)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de TORONTO, Crysler, Lyon, Macdonald, de KINGSTON, McLean, Sherwood, de TORONTO, et Smith, de FRONTENAC.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable M. Baldwin porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour amender la loi relative à la médecine et chirurgie.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique dans le Bas-Canada, étant lu;

L'honorable M. LaTerrière a proposé, secondé par M. Fortier, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

Et des débats s'étant élevés sur ce sujet;

Ordonné, Que les débats soient ajournés à lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Bill relatif aux associations de bibliothèques et aux instituts d'artisans.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'incorporation et à une meilleure administration des associations de bibliothèques et des instituts des artisans, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mercredi prochain.

Bill relatif à la distribution des lois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger l'acte qui pourvoit à la distribution des exemplaires imprimés des statuts provinciaux, et pour établir de meilleures dispositions relativement à leur distribution, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif aux lois concernant le chevreuil et le gibier.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour défendre la chasse au chevreuil avec des chiens, dans certaines saisons de l'année, et pour amender les lois passées pour la conservation du gibier, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M. McFarland a proposé, secondé par M. Smith, de Frontenac, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre; la Chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Macdonald a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Macdonald a fait rapport, Que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. Macdonald a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régler le taux de la rémunération que les propriétaires de moulins pourront exiger dans le Haut-Canada, étant lu;

Bill relatif au taux de rémunération dans les moulins, (H.-C.)

M. Lyon a proposé, secondé par M. Egan, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Prince a proposé en amendement à la question, secondé par M. Hopkins, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR

Messieurs Badgley, Baldwin, Burritt, Cameron, de CORNWALL, Cauchon, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Flint, Fortier, Fourquin, Guillet, Hall, Hopkins, Johnson, LaTerrière, Lemieux, Letellier, McFarland, McLean, Price, Prince, Sauvageau, Sherwood, de TORONTO, et Smith, de DURHAM.—(26.)

CONTRE.

Messieurs Bell, Boulton, de TORONTO, Chabot, Davignon, Dumas, Fournier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, Méthot, Meyers, Mongenais, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Ross, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, et Stevenson.—(20.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à ce que les compagnies de chemin incorporées ne laissent pas leurs chemins en mauvais état de réparation, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

Bill relatif aux compagnies de chemins incorporées.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Sauvageau a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Sauvageau a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour lever tout doute quant au droit des corporations municipales d'acquérir des travaux publics, en dehors des limites de telles municipalités, étant lu;

Bill pour permettre aux municipalités d'acquérir des travaux publics.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Gugy* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Gugy* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre les dispositions de l'acte qui autorise l'établissement de compagnies à fonds social dans le *Haut-Canada* pour la construction de chemins, étant lu :

M. *Gugy* a proposé, secondé par M. *Christie*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Armstrong* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Chabot*, Que le mot "maintenant" soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chauveau*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Prince*, *Sanborn*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Stevenson* et *Viger*.—(35.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boutillier*, *Chabot*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Gugy*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean* et *Ross*.—(10.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en six mois.

Bill pour expliquer l'acte relatif au bois de construction.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour expliquer certaines dispositions de l'acte qui règle l'inspection et le mesurage du bois de construction, étant lu ;

M. *Laurin* a proposé, secondé par M. *Ross*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Christie* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *McLean*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Burrill*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Christie*, *Crysler*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Egan*, *Fergusson*, *Flint*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *Letellier*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Meyers*, *Morrison*, *Papineau*, *Price*, *Prince*, *Sanborn*, *Scott*, de *BYTOWN*, et *Stevenson*.—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Nelson*, *Polette*, *Ross*, *Taché* et *Viger*.—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en six mois.

Bill relatif aux écoles de gram-

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger les dispositions qui limitent la distance

entre le chef-lieu de comté et toute école de gram maire de com-
maire additionnelle dans le même comté, dans le té, (H.-C.)
Haut-Canada, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la nomination des shérifs dans le *Haut-Canada*, au moyen d'élections périodiques par les francs-tenanciers, étant lu ;

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Flint*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Malloch* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Stevenson*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *McLean*, *Méthot*, *Nelson*, *Polette*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson*, *Taché* et *Watts*.—(39.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Burrill*, *Crysler*, *Flint*, *Hopkins*, *Mackenzie*, *McFarland* et *Papineau*.—(8.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en trois mois.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 juillet 1851, pour copies de toute la correspondance qui a eu lieu entre le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, et le Gouvernement de cette province, au sujet de la réclamation de *John Arthur Roebuck*, écuyer, et de tous les documents qui l'accompagnent.

Pour la dite réponse, voir appendice (W.W.)

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Appendice (W. W.)

L'honorable M. *Hincks* a aussi présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 juillet 1851, pour des copies, 1. Des lettres patentes de la Reine, en vertu desquelles les évêchés protestants de *Québec* et de *Montréal*, ont été érigés et établis : 2. Des lettres patentes de la Reine, en date du 29 janvier 1845, en faveur de l'archevêque catholique romain de *Québec*, et du 17 août 1839, en faveur de l'évêque catholique romain de *Montréal*, qui confèrent certains pouvoirs incorporés à ces prélats, auquel il est fait allusion dans le 136^e chapitre des statuts provinciaux de 1849 : 3. Et des lettres patentes de la Reine, en vertu desquelles l'évêché protestant de *Toronto* a été séparé de l'ancien diocèse de *Québec*, et établi comme un siège séparé.

Archevêchés et évêchés.

Pour la dite réponse, voir appendice (X.X.)

Appendice (X.X.)

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'aura pas été disposé lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, soient remis à lundi prochain.

Bill pour rendre vacants les sièges dans certains cas.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour rendre vacants les sièges des Membres de l'Assemblée Législative dans certains cas, étant lu ;

M. *Ross* a proposé, secondé par l'honorable M. *Chabot*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Boutillier* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Cartier*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été démandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Budgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chauveau*, *Crysler*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *McLean*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Papineau*, *Polette*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Stevenson*, *Taché* et *Watts*.—(39.)

CONTRE.

Messieurs *Chabot*, *Malloch* et *Ross*.—(3.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en six mois.

Bill relatif à la protection des magistrats.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender et refondre les lois pour la protection des magistrats et autres, dans l'exercice de leurs devoirs publics, étant lu ;

La Chambre s'est en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cauchon* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Cauchon* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Cauchon* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 28^o die *Julii* ;

15^o ANNO VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mise sur la table :—

Par M. *Flint*,—la pétition de *J. G. Bowes*, écuyer, et autres, de la cité de *Toronto*, membres de l'église méthodiste wesléyenne dans la dite cité.

Par M. *Mongenais*,—la pétition de *F. de Sales Bastien*, écuyer, notaire, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de *Vaudreuil*, au nom de la dite municipalité.

Par l'honorable M. *Boulton*,—la pétition de *James Lyons*, ingénieur civil de la cité de *Hamilton*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent* ; et la pétition du révérend *Henry Wilkes*, D. D., et autres, congrégationalistes de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition du très-révérend Lord Evêque de *Montréal* et autres, les ministres et syndics des différentes églises et chapelles qui dépendent de l'église d'*Angleterre*, dans la dite cité.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Pétitions lues.

De *Michael O'Monaghan* et autres, du township d'*Osprey*, comté de *Simcoe* ; exposant que sur la bonne foi du Gouvernement, ils se sont établis sur certaines terres, et les ont améliorées, dans les districts de *Wellington* et *Simcoe*, et que les dites terres sont maintenant annoncées en vente ; et demandant que les premières conditions en vertu desquelles ils se sont établis sur les dites terres, soient suivies.

De *Jacob Misener* et autres, des environs de la rivière *Welland* ; demandant un acte pour la construction d'un pont de nature que la navigation de la dite rivière reste libre.

De *Thomas Ward*, écuyer, de *Port Hope*, comté de *Durham* ; demandant à être indemnisé des pertes qu'il a éprouvées comme greffier de la paix du dit comté, par suite de la réduction faite du tarif des honoraires.

L'honorable M. *Sherwood*, du comité permanent des ordres permanents, a présenté à la Chambre le quinzième rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions de *Clarke Gamble*, écuyer, et de la compagnie du bassin et du havre de *Niagara*, demandant l'autorisation de disposer de leurs intérêts respectifs dans la dite propriété, et il ne croit pas qu'elles soient de nature à nécessiter la publication de l'avis.

Il a aussi examiné la pétition de l'honorable *George Brookshank*, et a trouvé que l'avis avait été dûment donné.

L'honorable M. *Chabot*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le onzième rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour changer le lieu où se tient les réunions du conseil municipal de la municipalité de *Drummond*, numéro deux, du *French Village* dans le township de *Kingsey*, au village de *Stanford* dans la dite municipalité, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Il a aussi examiné le bill pour incorporer l'association de la salle musicale de *Québec*, et il est convenu d'y faire certains amendements qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de votre honorable Chambre.

Ordonné, Que le bill pour incorporer l'association de la salle musicale de *Québec*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre de-

Bill relatif à l'association de la salle musicale de Québec.

Bill relatif à la municipalité de Drummond.

Ordonné, Que le bill pour transférer le siège des assemblées du conseil municipal de la municipalité de *Drummond*, numéro deux, de *French Village* dans le township de *Kingsey*, au village de *Stanfold*, dans la dite municipalité, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Pétition de W. Winder.

Ordonné, Que la pétition de *William Winder*, écuyer, bibliothécaire de cette Chambre, soit renvoyée au comité permanent des dépenses contingentes.

Bill relatif à l'assurance mutuelle maritime de Montréal.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif, au bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie mutuelle maritime de *Montréal*," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit.

Feuille 2, ligne 40. Retranchez depuis "pas" jusqu'à "aucun" dans la 42e ligne, et insérez "sur."

Feuille 2, ligne 43. Retranchez depuis "trafic," jusqu'à "et," dans la 44e ligne, et insérez "Mais rien de contenu dans les présentes, n'empêchera la dite compagnie de vendre aucuns effets, denrées ou marchandises ou autres biens, de quelque nature et espèce qu'ils soient, dont elle sera en possession, ou qui lui auront été abandonnés par la personne assurée en vertu d'aucune police d'assurance sur tels effets, denrées ou marchandises, ou autres biens."

Feuille 3, ligne 39. Après "*Young*" insérez "et." Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Bill relatif à la commutation de la propriété.

Ordonné, Que M. *Christie* ait la permission d'introduire un bill pour mieux faciliter la commutation des biens possédés en roture, dans les fiefs et seigneuries de la couronne, en cas d'évaluation de tels biens, de consentement mutuel, en vertu d'un certain acte y mentionné.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au comité nommé pour aider M. l'Orateur dans la direction de la bibliothèque, de délibérer sur la convenance d'envoyer une personne compétente en *Europe*, pour faire l'achat des classes de livres qui seront nécessaires pour rétablir la bibliothèque des deux branches de la Législature, en vertu de telles instructions que l'Orateur et le dit comité jugeront convenables de donner.

Résolu, Que l'ordre précédent soit communiqué à l'honorable Conseil Législatif, par message.

Ordonné, Que l'honorable M. *Chabot* porte le dit message au Conseil Législatif.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Ordonné, Que les entrées dans les journaux de la Chambre d'Assemblée de la province du *Haut-Canada*, du 5 février 1838, relativement à la dotation de certaines rectoreries soient maintenant lues.

Et les dites entrées ont été lues en conséquence.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été mise, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour informer Son Excellence qu'il existe depuis plusieurs années des doutes dans l'esprit public, relativement à la légalité des procédures par lesquelles certaines rectoreries ou cures

ont été de temps à autres érigées et dotées dans la ci-devant province du *Haut-Canada*: qu'en conséquence de représentations faites au Gouvernement Impérial de Sa Majesté à ce sujet, lord *Glenelg*, alors principal Secrétaire d'Etat pour les colonies, demanda, en l'année 1837, l'avis des officiers en loi de la couronne; l'avis donné par eux le huit juin de la même année, fut que l'érection et la dotation des dites rectoreries n'étaient pas "des actes valides et légaux;" Que le 6 juillet, 1837, lord *Glenelg* adressa au Lieutenant-Gouverneur Sir *F. B. Head*, une dépêche dans laquelle Sa Seigneurie exprime l'avis qu'il doit être trouvé quelque moyen de faire décider cette question avec le moins de délai, d'inconvénient et de dépense possibles; et donne instruction au Lieutenant-Gouverneur de conférer avec l'évêque et l'archidiacre de l'église d'*Angleterre*, sur les meilleurs moyens d'obtenir à l'amiable une décision sur la légalité des dotations: Qu'à la suite de représentations subséquentes de la part de l'évêque actuel de *Toronto*, les officiers en loi de la couronne ont été induits à changer d'avis et à déclarer que les dites rectoreries avaient été légalement constituées et érigées: que cet avis n'a pas eu l'effet de tranquilliser l'esprit public dans le *Haut-Canada*, et qu'afin de régler définitivement la question, cette Chambre prie humblement Son Excellence de prendre immédiatement des mesures pour faire décider complètement la question de droit, de manière à ce que chaque partie puisse porter la cause par voie d'appel devant le comité judiciaire du Conseil Privé, et cette Chambre s'engage à payer toute les dépenses qu'entraîneront ces procédures; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CONN WALL, *Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hall, Hinks, Holmes, Jobin, Johnson*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méhot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Papineau, Polette, Price, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott*, de BROWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Stevenson, Taché, Viger et Watts*.—(58.)

CONTRE.

Messieurs *Hopkins, Mackenzie et Notman*.—(3.) Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill intitulé: "Acte pour changer les droits de quaiage, payables en certains cas, au havre de *Montréal*;"

Bill pour amender l'acte relatif au havre de Montréal.

Bill intitulé: "Acte pour fermer une partie de la rue *Ottawa*, dans le village de *Cayuga*;"

Bill relatif à Ottawa Street, dans Cayuga.

Bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: "Acte pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*;"

Bill pour amender l'acte relatif à l'Aqueduc de Kingston.

Bill intitulé: "Acte pour établir un recours contre les défendeurs absents;"

Bill relatif aux défendeurs absents.

Rectoreries.

Bibliothèque.

Message du Conseil.

Bill relatif au
procureur
Twynnam.

Bill intitulé : "Acte pour autoriser les cours du banc de la Reine, des plaids communs et de la chancellerie dans le *Haut-Canada*, à permettre à *William Edwin Twynnam*, à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles ;"

Bill relatif au
paiement des
jurés, (H.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour pourvoir au paiement des petits jurés dans le *Haut-Canada*,"

Bill relatif au
transport des
immeubles,
(H.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : 'Acte pour simplifier le transport des meubles dans le *Haut-Canada*, et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts en iceux.'"

Bill relatif à la
réserve d'un
chemin accordé à A.
Thompson.

Bill, intitulé : "Acte pour transporter à *Andrew Thompson* une certaine réserve pour des chemins dans le township de *Woodhouse*, dans le comté de *Norfolk* ;" Et aussi,

Bill relatif aux
sociétés de
construction,
(B.-C.)

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender un acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le *Bas-Canada*," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre : Et aussi.

Bill relatif à la
saisie des ef-
fets.

Le Conseil Législatif a passé le bill intitulé : "Acte pour permettre aux créanciers de saisir les biens des débiteurs qui sont sur le point de laisser la province, dans les affaires au dessous de dix louis," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif aux
lois concernant
le chevreuil et
le gibier.

Un bill grossoyé pour défendre la chasse du chevreuil avec des chiens, dans certaines saisons de l'année, et pour amender les lois passées pour la conservation, du gibier, a été, en conformité de l'ordre lu la troisième fois.

Résolu. Que le bill passe.

Ordonné. Que *M. McFarland* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la
protection des
magistrats.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour amender et refondre les lois pour la protection des magistrats et autres, dans l'exercice de leurs devoirs publics, étant lu ;

L'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par *M. Christie*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier, Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Crysler, Davignon, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Hopkins, Jobin, Johnson*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Robinson, Ross, Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson, Viger et Watts*.—(56.)

CONTRE.

Messieurs *Chaveau et Taché*.—(2.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu. Que le bill passe.

Ordonné. Que l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Navigation à
l'intérieur.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour amender un acte, intitulé : "Acte pour obliger les vaisseaux à porter une lumière durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux dans cette province," étant lu ;

L'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par *M. Christie*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Ross a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Lemieux*, Que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'amender les cinquième et septième clauses, en ajoutant, dans la cinquième clause, après le mot "chaudières," dans la trente-neuvième ligne, les mots : "et la plus forte tension de vapeur à laquelle les dites chaudières pourront être soumises, pendant la période pour laquelle la dite inspection sera faite, soit que les vaisseaux soient en marche, soit qu'ils soient stationnaires, établissant ainsi un maximum de pression pour chaque, et il n'accordera pas le dit certificat, à moins que le dit vaisseau ne soit pourvu d'un manomètre tel que requis ci-après ;" et amendement et modifiant la septième clause de manière à ce qu'elle lise comme suit : "Et qu'il soit statué, qu'il sera placé dans un lieu apparent et d'un accès facile dans chaque bâtiment à vapeur un manomètre convenablement construit, lequel sera exposé à la vue de tous les passagers et autres personnes à bord du dit bateau à vapeur, et indiquera en tout temps la tension exacte de la vapeur dans les chaudières, et chaque fois que le capitaine d'un bateau à vapeur ou d'un vaisseau, mû exclusivement ou en partie par la vapeur, ou la personne ou les personnes chargées de le conduire, arrêtera la marche du dit bateau à vapeur ou vaisseau, ou lorsque ce bateau ou vaisseau sera arrêté afin de débarquer ou embarquer du chargement, du combustible ou des passagers, il ou elles ouvriront la valve de sûreté, de manière à maintenir la vapeur dans la chaudière au degré de tension fixé ci-dessus, à peine d'une amende de cinquante louis, pour chaque contravention à cette disposition ; et que si un capitaine ou ingénieur d'un tel vaisseau à vapeur souffre, en aucun temps, que la tension de la vapeur à laquelle les chaudières de ce vaisseau à vapeur seront soumises, excède la tension fixée par le dit certificat comme susdit, ou change, ou cache, ou dispose de quelque autre manière, le manomètre sus-mentionné, de manière à empêcher que le degré réel de la tension de la vapeur soit connu et constaté par aucun passager, il encourra la même amende de cinquante louis pour chaque semblable contravention," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier, Cauchon, Chabot, Davignon, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hopkins, Jobin, Johnson, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Lemieux, McLean, Méthot, Mongenais, Notman, Polette, Ross, Sanborn, et Scott*, de *BYTOWN*.—(27.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de *NORFOLK*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley, Christie, Crysler, Ferguson, Hincks*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch, McFarland, Merritt, Papineau, Price, Prince, Robinson, Stevenson et Taché*.—(19.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

Résolu. Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'amender les cinquième et septième clauses en ajoutant, dans la cinquième clause, après le mot "chaudières," dans la trente-neuvième ligne, les mots : "Et la plus forte tension de vapeur à laquelle les dites chaudières pourront être soumises, pendant la période pour laquelle la dite

" inspection sera faite, soit que les vaisseaux soient en marche, soit qu'ils soient stationnaires, établissant ainsi un maximum de pression pour chaque, et il n'accordera pas le dit certificat, à moins que le dit vaisseau ne soit pourvu d'un manomètre tel que requis ci-après;" et amendant et modifiant la septième clause de manière à ce qu'elle lise comme suit: " Et qu'il soit statué, qu'il sera placé dans un lieu apparent et d'un accès facile dans chaque bâtiment à vapeur, un manomètre convenablement construit, lequel sera exposé à la vue de tous les passagers et autres personnes à bord du dit bateau à vapeur, et indiquera en tout temps la tension exacte de la vapeur dans les chaudières, et chaque fois que le capitaine d'un bateau à vapeur ou d'un vaisseau mu exclusivement en partie par la vapeur, ou la personne ou les personnes chargées de le conduire, arrêtera la marche du dit bateau à vapeur ou vaisseau, ou lorsque ce bateau ou vaisseau sera arrêté afin de débarquer ou embarquer du chargement, du combustible ou des passagers, il ou elles ouvriront la valve de sûreté, de manière à maintenir la vapeur dans la chaudière au degré de tension fixé ci-dessus, à peine d'une amende de cinquante louis pour chaque contravention à cette disposition; et que si un capitaine ou ingénieur d'un tel vaisseau à vapeur souffre en aucun temps que la tension de la vapeur à laquelle les chaudières de ce vaisseau à vapeur sera soumise, excède la tension fixée par le dit certificat comme susdit, ou change ou cache, ou dispose de quelque autre manière le manomètre sus-mentionné, de manière à empêcher que le degré réel de la tension de la vapeur soit connu et constaté par aucun passager, il encourra la même amende de cinquante louis pour chaque semblable contravention."

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Davignon a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Davignon a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Davignon a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

Sur motion de l'honorable M. Baldwin, secondé par l'honorable M. Boulton,

Ordonné, Que la quarante-et-unième règle permanente de cette Chambre, du 19^e jour de juin 1841, soit maintenant lue.

La dite règle a été lue, en conséquence, comme suit:—

" Que la question préalable, jusqu'à ce qu'elle soit décidée, exclura tout amendement et débat sur la question principale, et devra être dans les mots suivants: " La question principale sera-t-elle maintenant mise aux voix ? "

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender la dite règle, tel que recommandé dans le premier rapport du comité permanent des privilèges et élections, fait à la Chambre jeudi dernier; et que le dit rapport et la dite règle permanente soient renvoyés au dit comité.

La Chambre s'est alors formée en le dit comité.

M. Cryslar a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Et M. Cryslar a fait rapport que le comité avait passé une résolution; laquelle a été lue comme suit:—

Résolu, Que la quarante-et-unième règle permanente de cette Chambre, du 19 juin 1841, soit amendée, en y retranchant les mots: " et débat."

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Sur motion de l'honorable M. Badgley, secondé par M. Christie,

Ordonné, Qu'il soit une instruction au comité permanent sur la bibliothèque, de s'enquérir de la convenance de faire faire un index général aux journaux de cette Chambre, depuis l'époque de l'union jusqu'à la présente session, inclusivement, ensemble avec le coût probable de ce travail.

Index général des journaux.

Sur motion de l'honorable M. Robinson, secondé par l'honorable M. Cayley,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence d'ordonner que les terres métallifères et autres, récemment acquises par le traité passé avec les Sauvages des rives nord des lacs Huron et Supérieur, soient arpentées et offertes en vente à des conditions aussi libérales que celles établies et exigées par le Gouvernement américain sur la rive sud du lac Supérieur.

Terres situées sur la rive nord des lacs Huron et Supérieur.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de M. Boulton, de Toronto, secondé par M. Davignon,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, par l'officier qu'il appartient, un état de certaines accusations portées contre les directeurs de l'asile provincial des aliénés, contre William Ramsay, ci-devant économiste de cette institution, des témoignages reçus dans l'enquête et du résultat de cette enquête.

Accusation portée contre W. Ramsay, ci-devant économiste de l'asile provincial des aliénés.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'honorable M. Hincks, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté à l'Orateur deux messages de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtus de la signature de Son Excellence.

Deux messages de Son Excellence.

Et les dits messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit:—

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, communiquant le désaveu de Sa Majesté au sujet de l'acte de la dernière session, intitulé: " Acte pour amender l'acte qui règle le cours monétaire en cette province;" également, diverses communications relatives à cet acte.

Acte des monnaies.

Hôtel du Gouvernement,

Toronto, 28 juillet 1851.

Pour les documents qui accompagnent le dit message, voir appendice (Y. Y.)

Appendice (Y. Y.)

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information de l'Assemblée Législative, copie d'une correspondance avec le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, au sujet de deux actes passés pendant la dernière session de la Législature de cette province, intitulé: " Acte

Acte des monnaies, et acte du libre commerce de banque.

“ pour changer le taux auquel certaines monnaies d'argent seront une offre légale,” et “ Acte pour établir la liberté du commerce de banque en cette province, et pour d'autres fins relatives aux banques et au commerce de banque.”

Hôtel du Gouvernement,

Toronto, 28 juillet 1851.

Pour les documents qui accompagnent le dit message, voir appendice (Z. Z.)

Ordonné, Que les deux messages qui précèdent, avec les documents qui les accompagnent, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Merritt, secondé par M. Scott, de Bytown,

Ordonné, Qu'il soit une instruction au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, de s'enquérir et faire rapport des noms des actionnaires, du montant souscrit, du nombre des versements demandés, et du montant payé sur ces versements dans les compagnies des chemins de fer de l'Ouest, du *St. Laurent*, et de l'*Atlantique*, de *Toronto* et du lac *Simcoe*, et de toute compagnie depuis la passation de l'acte 12 *Vict.*, chap. 29.

L'honorable M. Merritt a proposé, secondé par M. Sanborn, et la question ayant été proposée, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, aux fins de prendre en considération s'il est expédient d'adopter une humble adresse à Sa Majesté, au sujet des matières contenues dans les résolutions proposées suivantes :—

1. Qu'aucune partie du continent de l'*Amérique* ne renferme en elle-même, dans l'opinion de cette Chambre, plus d'éléments de richesse et de prospérité que l'*Amérique Britannique du Nord* : ses pêcheries sont inépuisables ; ses bois sont de la meilleure qualité ; ses minéraux de la plus haute utilité ; son sol et son climat sont particulièrement adaptés à la culture du blé et des grains : et outre ces ressources, il possède dans les lacs de l'ouest et du nord qui se déchargent dans ses limites, des facilités pour ouvrir une étendue de relations commerciales qui n'est surpassée par aucun autre pays du monde.

2. Que sous le point de vue pécuniaire, ces colonies possèdent aussi des avantages politiques particuliers, en autant que toutes les dépenses qui se rattachent au maintien d'un gouvernement indépendant, sont à la charge de la *Grande-Bretagne*.

3. Qu'en dépit d'avantages aussi marqués, une grande portion du commerce colonial a pris la direction des *Etats-Unis* ; et la prospérité relative des deux pays, des deux côtés de leurs frontières respectives, présente un contraste frappant.

4. Que tandis que les gouvernements des provinces respectives imposent réciproquement des droits d'importation sur les produits l'une de l'autre, il n'existe aucune restriction quelconque sur les échanges de même nature entre les états de l'union américaine ; et c'est à cette cause que l'on doit en grande partie attribuer leur prospérité.

5. Que le présent acte d'union qui établit une constitution pour les *Canadas*, au sujet de laquelle les habitants n'ont pas été consultés, ne donne pas un contrôle constitutionnel suffisant sur les dépenses publiques ; que cette constitution n'a pas fonctionné avec harmonie, et a fait naître un désir général de changer le système actuel,—qu'une partie de la population désire une modification de la constitution actuelle, une autre le rappel de l'union entre le *Haut* et le *Bas-Canada*,—une autre, l'union de toutes les colonies en vertu d'un pacte fédéral, et une autre, enfin, l'union de toutes les provinces sous une seule législature.

6. Que, dans l'opinion de cette Chambre, le mode le plus efficace de concilier ces opinions diverses, et

de rétablir la confiance générale dans la prospérité future de ces colonies, est de convoquer une convention provinciale composée de délégués de toutes les provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, aux fins de considérer et dresser tel projet de constitution qu'ils croiront devoir mieux convenir à leur gouvernement futur, et de le soumettre à la décision du Parlement Impérial.

7. Qu'il est expédient, en conséquence, qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, priant Sa Majesté de vouloir bien gracieusement autoriser Son Excellence le Gouverneur-Général à décréter qu'il y aura une élection de cinquante délégués ; seize dans les divers comtés, cités et villes du *Haut-Canada*, et seize dans les divers districts, comtés, cités et villes du *Bas-Canada* ;—aussi, d'ordonner aux Lieutenants-Gouverneurs des provinces voisines, de l'avis et consentement de leurs législatures respectives, d'autoriser l'élection de six délégués dans le *Nouveau-Brunswick*, sept dans la *Nouvelle-Ecosse*, trois à *Terreneuve*, et deux dans l'île du *Prince-Edouard*, ou dans la proportion d'un délégué par chaque quarante mille habitants, autant que faire se pourra ;—les dits délégués devant être élus en la manière prescrite par les dits Gouverneurs respectifs ;—la dite élection devant avoir lieu aussitôt que possible.

8. Que Son Excellence le Gouverneur-Général soit autorisé à convoquer, par proclamation, toutes les personnes ainsi élus comme susdit, en tout endroit qu'il pourra fixer.

9. Qu'il sera du devoir de la dite convention de prendre en considération l'état et les circonstances des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, et de dresser le projet de constitution, pour leur gouvernement futur, qu'il croiront le plus propre à promouvoir les intérêts généraux de leurs habitants et le bien être des colonies respectives,—et de transmettre le projet de constitution au Gouverneur-Général.

10. Que Son Excellence le Gouverneur-Général soit prié de transmettre des copies de la constitution à chacun des Lieutenants-Gouverneurs, pour les soumettre aux Législatures locales respectives, afin de leur donner l'occasion d'exprimer leur opinion sur icelle ; de telle sorte, que lorsqu'elle sera soumise à la décision finale du Gouvernement Impérial, elle soit accompagnée de tous les renseignements relativement aux vues qu'entretiennent les habitants de ces colonies sur les questions importantes qu'entraîne et comporte la constitution projetée.

Et des débats s'étant élevés sur le sujet ;

Et M. l'Orateur ayant informé la Chambre que l'honorable M. Merritt avait parlé sur la question durant une demi-heure, temps limité pour chaque Membre, par ordre de la Chambre du 16 juillet courant ;

Ordonné, Que l'honorable Membre soit de nouveau entendu sur la question.

L'honorable Membre a alors parlé de nouveau sur la question.

Et la question ayant été mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Hopkins*, *McConnell*, *Merritt*, *Sanborn*, et *Sherwood*, de *TORONTO*.—(7.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Bell*, *Bouillier*, *Burrit*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chauveau*, *Christie*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Egan*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaFerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McFarland*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Pollette*, *Price*, *Robinson*, *Ross*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*,

Appendice
(Z. Z.)

Compagnies
des chemins
de fer.

Convention
provinciale.

du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Stevenson*. *Taché et Watts*.—(51.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Hopkins*, et la question ayant été mise, Que cette partie de la réponse relative à des travaux publics, qui a été présentée le 20 juin dernier, qui a rapport à la vente des chemins du comté d'*York*, soit renvoyée à un comité spécial, composé du M. *Dickson*, M. *Hopkins*, M. *Morrison*, l'honorable M. *Robinson* et le moteur, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de KENT, *Crysler*, *Hopkins*, *Mackenzie*, *Malloch*, *Robinson*, *Sherwood*, de TORONTO, et *Stevenson*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chauveau*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Flint*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Macdonald*, de KINGSTON, *McConnell*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette*, *Price*, *Sanborn*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Taché et Watts*.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain; la Chambre s'est divisée:— Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable M. *Price*, La Chambre s'est ajournée,

Martis, 29^e die Julii;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable M. *Baldwin*,—la pétition de *John Arksey*, du township de *Gwillimbury Nord*, comté d'*York*.

Par M. *Lemieux*,—la pétition, du révérend *F. E. Moore*, et autres, de la partie de la seigneurie de *Lauzon*, appelée *Ste. Catherine*, dans le comté de *Dorchester*.

Par l'honorable M. *Sherwood*, la pétition de *James Fitzgerald*, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Cauchon*,—la pétition de *C. P. Huot*, écuyer, et autres, de la paroisse de la *Baie St. Paul*, comté de *Saguenay*.

M. *Christie* a proposé, secondé par M. *McLean*, et la question ayant été mise, Que la pétition de Messieurs *Benson*, et compagnie et autres, intéressés dans le commerce du bois de construction, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Chabot*, M. *Lemieux*, M. *Ross*, M. *Polette*, et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de TORONTO, *Burritt*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crys-*

ler, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Egan*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hopkins*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général, *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Méthot*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Robinson*, *Ross*, *Sanborn*, *Scott* de BYTOWN, *Sherwood*, de TORONTO, *Stevenson* et *Taché*.—(45.)

CONTRE.

Monsieur *Fournier*.—(1.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable procureur-général *LaFontaine*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 juillet 1851, pour des copies de toute la correspondance qui a eu lieu entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement de cette province au sujet de l'acte de la Législature qui autorise une compagnie privée de construire un chemin de fer entre *Halifax* et *Québec*.

Pour la dite réponse, voir appendice (A.A.A.)

Appendice (A.A.A.)

Et aussi, réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 juillet 1851, pour une copie de tout instrument ou instruments émanés en vertu de l'ordonnance du *Bas-Canada*, 2^e Vict., chap. 2, pour étendre le mot cité ou cités à des districts avoisinants, pour les fins de la police; et aussi une copie des commissions de Messieurs *McCord* et *Ermatinger*, les nommant respectivement inspecteurs et surintendants de police, à *Québec*, et à *Montréal*.

Pour la dite réponse, voir appendice (B.B.B.)

Appendice (B.B.B.)

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à l'honorable M. *Papineau*, pendant le reste de la session pour cause de décès et de maladie grave dans sa famille.

Congé d'absence.

Un bill grossoyé pour amender un acte intitulé: "Acte pour obliger les vaisseaux à porter une lumière durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux dans cette province," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à la navigation intérieure.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour amender un acte, intitulé: 'Acte pour obliger les vaisseaux à porter des lumières durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux de cette province.'"

Ordonné, Que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour transférer le siège des assemblées du conseil municipal de la municipalité de *Drummond*, numéro deux, de *French Village*, dans le township de *Kingsey*, du village de *Stanford*, dans la dite municipalité, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à la municipalité de *Drummond*.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Fortier* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. *Notman*, du comité spécial sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de *Port Burwell*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Bill relatif à *Port Burwell*.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

M. *Smith*, de *Durham*, du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le troisième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Troisième rapport du comité des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Votre comité a examiné le bill pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de *By-*

Chemins du comté d'*York*.

Ordres remis.

Pétition présentée.

Pétition renvoyée à un comité.

town et Prescott; et aussi, le bill pour amender et étendre l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont*, et il est convenu de faire des amendements à chacun de ces bills, et il prend la liberté de les soumettre à la considération de votre honorable Chambre.

Bill relatif au chemin de fer de Bytown et Prescott.

Ordonné. Que le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Prescott*, tel que rapporté du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif aux rectoreries.

M. Morrison, du comité spécial sur le bill pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31 *Geo.* 3, chap. 31, qui a rapport aux rectoreries ou à la présentation des titulaires aux dits officiers, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné. Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Douzième rapport du comité des bills privés.

L'honorable **M. Chabot**, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le douzième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la profession médicale dans le *Haut-Canada*, et il est convenu d'y faire certains amendements, qu'il soumet respectueusement à la considération de votre honorable Chambre.

Il a également examiné le bill pour former un nouveau township avec parties des townships de *Cramahé* et *Murray*, dans le comté de *Northumberland*, et ayant examiné les pétitions qui se trouvent devant votre honorable Chambre pour et contre la mesure, avec tels autres témoignages qu'il avait à sa disposition, il est d'opinion qu'il n'est pas expédient de diviser les dits townships, et en conséquence il fait rapport que le préambule du bill n'a pas été prouvé.

Bill relatif aux chemins de fer de Montréal et Vermont.

Ordonné. Que le bill pour amender et étendre les dispositions d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont*, tel que rapporté du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre jeudi prochain.

Bill relatif à la saisie des effets des créanciers.

Ordonné. Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour permettre aux créanciers de saisir les biens des débiteurs qui sont sur le point de laisser la province, dans les affaires au-dessous de dix louis," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération; lequel a été lu comme suit:—

Feuille 2, ligne 9. Après "exécution," insérez Clause (A.)

Clause (A.): "Et qu'il soit statué, que cet acte demeurera en force pendant deux années, et depuis lors, jusqu'à la fin de la session alors prochaine du Parlement Provincial, et pas plus longtemps."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné. Que **M. McConnell** reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Bill relatif aux sociétés de construction.

Ordonné. Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour amender un acte pour encourager l'établissement des sociétés de construction dans le *Bas-Canada*," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, lequel a été lu comme suit:—

Feuille 2, ligne 24. Retranchez depuis "Gazette" jusqu'à "et," dans la 25^e ligne, et insérez "du *Canada*." Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné. Que **M. Lemieux** reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs, que cette Chambre a adopté leur amendement.

Message du Conseil Législatif, par **John Fennings Taylor**, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill, intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement de la police du port de *Montréal*."

Bill, intitulé: "Acte pour pourvoir au paiement de la police du port de *Québec*;" Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour conférer à *Charles Horatio Waterous*, de la ville de *Brantford*, machiniste, les droits civils et politiques d'un sujet né anglais," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre; Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé: 'Acte pour améliorer la loi relative à la preuve dans le *Haut-Canada*,' avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre; Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour rendre indemnes les conseillers municipaux de *Peterborough*, et autres, à raison des actes par eux faits et commis en vertu d'un certain règlement du conseil municipal du dit comté, lequel a été ensuite annulé," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre; Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour naturaliser *Ira Gould*, et autres, et pour d'autres fins," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre; Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour encourager l'établissement de compagnies additionnelles d'assurance mutuelle dans le *Haut-Canada*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour encourager l'établissement de compagnies additionnelles d'assurance mutuelle dans le *Haut-Canada*," a été lu la première fois.

L'honorable **M. Sherwood** a proposé, secondé par l'honorable **M. Cameron**, de *Cornwall*, et la question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burrill*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Cayley*, *Chauveau*, *Duchesnay*, *Egan*, *Fergusson*, *Hopkins*, *Johnson*, *Letellier*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *McFarland*, *McLean*, *Notman*, *Papineau*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Stevenson* et *Taché*.—(29.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Christie*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lau-*

Message du Conseil.

Police de marine à Montréal.

Police de marine à Québec.

Bill relatif aux droits civils et politiques de *Waterous*.

Bill relatif à la loi de la preuve.

Bill relatif à un statut du conseil municipal de *Peterborough*.

Bill pour naturaliser *Ira Gould* et ses fils.

Bill relatif aux assurances mutuelles, (H.-C.)

Ajournement.

rin, Lemieux, McConnell, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Prince, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et Viger.—(34.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de M. le solliciteur-général Drummond, secondé par l'honorable procureur-général LaFontaine,

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le Bas-Canada," soit lu une seconde fois vendredi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. Cayley ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre et du bassin de Niagara, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté par rapport à icelui.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable M. Price,

Ordonné, Que les ordres du jour soient maintenant lus.

Et l'ordre du jour a été lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement, Que, vendredi dernier, on a proposé de faire à la question, Que le bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en Parlement soit maintenant lu une seconde fois, et lequel amendement était : Que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots : "Toute augmentation de la représentation du peuple en Parlement devrait être basée sur l'accroissement graduel de la population ; et, conformément à ce principe, chaque ville, comté, division et cité maintenant représenté, s'il contient une population qui n'excède pas vingt mille âmes, devrait être représenté par un membre, et s'il contient plus de vingt mille et moins de quarante mille âmes, par deux membres, et s'il contient plus de quarante mille âmes, par trois membres," en leur place.

Et la question sur l'amendement ayant été de nouveau proposée : La Chambre a repris les débats ajournés.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cayley, Crysler, Hopkins, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, McConnell, McLean, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, et Stevenson.—(15.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fournier, Fourquin, Gogy, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENTWORTH, Viger et Wilson.—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question principale ayant été alors mise ; la Chambre, s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, McFarland, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché, Viger, Watts et Wilson.—(55.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cayley, Christie, Crysler, Hopkins, Macdonald, de KINGSTON, Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Papineau, Robinson, Sanborn, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, et Stevenson.—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la remarque ayant été faite, que la 26me section de l'acte impérial, 3 et 4 Vict., chap. 35, prescrit qu'il ne sera pas loisible de présenter tel bill au Gouvernement de cette province, pour recevoir la sanction de Sa Majesté, à moins qu'à ses seconde et troisième lectures, tel bill n'ait été passé avec le concours des deux tiers des Membres pour le temps d'alors des deux Chambres de la Législature, respectivement, et M. l'Orateur, étant appelé à donner sa voix, déclare qu'il est d'opinion, en comparant les 26me et 34me sections du dit acte, que, dans le cas actuel, l'Orateur ne pouvait le faire, et que la disposition contenue dans la 26me section se rapportait à un mode de procéder commun, aux deux branches de la Législature, sans établir d'autre règle ou mode de décision dans cette Chambre.

Et un appel ayant été fait de la décision de M. l'Orateur ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de TORONTO, Boutillier, Cameron, de CORNWALL, Cameron, de KENT, Cayley, Chabot, Christie, Crysler, Davignon, Duchesnay, Egan, Fourquin, Gogy, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Papineau, Price, Prince, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché et Wilson.—(43.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Bell, Burrill, Cartier, Cauchon, Chauveau le solliciteur-général Drummond, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Holmes, Jobin, Lacoste, Lemieux, Mackenzie, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et Watts.—(28.)

Ainsi, la décision de M. l'Orateur a été confirmée.

Le bill a été alors lu une seconde fois.

L'honorable procureur-général LaFontaine a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été mise, Que le bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres remis.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald, La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 30^o die Julii;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions luor.

CONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *J. G. Bowes*, écuyer, et autres, de la cité de *Toronto*, membres de l'église méthodiste wesléyenne de la dite cité ; demandant qu'un bill soit passé pour incorporer les sociétés de bienfaisance de la dite église.

De *F. DeSales Bastien*, écuyer, notaire, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de *Vaudreuil*, au nom de la dite municipalité ; demandant la construction d'un grand tronç de chemin de fer entre *Montréal* et *Prescott, Kingston, Toronto* et quelque point situé vis-à-vis *Détroit* dans les *Etats-Unis*.

De *James Lyons*, ingénieur civil, de la cité d'*Hamilton* ; demandant le paiement d'un certain montant à lui dû par le département des travaux publics, pour services rendus et dépenses faites par lui dans les ci-devant districts de *New-Castle* et *Colborne*.

De la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent* ; demandant que l'autorisation qu'ils ont demandée pour construire un pont sur la rivière *Richelieu* lui soit accordée en entier ou en partie, ou autrement qu'elle soit autorisée à établir une traverse sur la dite rivière.

Du révérend *Henry Wilkes, D. D.*, et autres, congrégationalistes de la cité de *Montréal*, et du très-révérend lord évêque de *Montréal*, et autres, ministres et syndics des différentes églises et chapelles qui dépendent de l'église d'*Angleterre*, dans la dite cité ; demandant que des mesures soient adoptées pour abolir tout travail le dimanche dans le département des postes.

Bill pour naturaliser *Ira Gould*, et ses fils.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour naturaliser *Ira Gould* et autres, et pour d'autres "fius," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit :—

Dans le préambule du bill :

Feuille 1, ligne 2. Retranchez depuis "commerçant," jusqu'à "et," dans la 8e ligne.

Feuille 1, ligne 10. Après "*Gould*," où il se rencontre pour la seconde fois, insérez : "du même endroit."

Feuille 1, ligne 11. Après "ont," retranchez "aussi," et insérez : "représenté par leur pétition qu'ils ont tous résidé sans interruption en cette province pendant la période des quatre dernières années, et qu'ils désirent se fixer d'une manière permanente en cette province, et devenir sujets de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, et ont."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable *M. Badgley* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Impression d'une pétition.

Ordonné, Que la pétition de *F. DeSales Bastien*, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de *Vaudreuil*, au nom de la dite municipalité, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Dépenses contingentes.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le premier rapport du comité permanent des dépenses contingentes, présenté à la Chambre mardi, le huit du courant.

M. Ross a proposé, secondé par *M. Méthot*, et la question ayant été mise, Qu'il soit nommé un comité spécial de cinq Membres, pour s'enquérir et faire un rapport sur les circonstances dans lesquelles la maison et dépendances occupées par *L. Cyrus Macaire*, de *Montréal*, suivant ce qu'il expose dans sa pétition à cette Chambre, ont été détruites par un incendie pendant qu'elles étaient en la possession d'une cour de coroner et de la force militaire, dans le mois d'août 1849 ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Lemicux, Lyon, Méthot* et *Ross*.—(4.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Bell, Boulton*, de *NORFOLK, Boulton*, de *TORONTO, Cartier, Chabot, Chauveau, Crysler, Davignon*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hall, Holmes, Hopkins, Jobin, Lacoste, LaTerrière, Laurin, LeTellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de *KINGSTON, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Morrison, Notman, Polette, Sanborn, Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood*, de *BROCKVILLE, Sherwood*, de *TORONTO, Smith*, de *DURHAM, Smith*, de *WENTWORTH, Stevenson* et *Taché*.—(42.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de *M. Armstrong*, secondé par *M. McFarland*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un rapport indiquant le coût primitif de chacun des chemins, ponts, glissoires et havres en la possession ou sous le contrôle du Gouvernement Provincial, pendant les années 1849 et 1850, pour lesquels la garantie était engagée.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'honorable *M. Price*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, —Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 juillet 1851, pour le rapport de l'inspecteur du domaine de Sa Majesté à *Québec*, au sujet de cette partie du chemin de *Craig*, qui passe à travers la paroisse de *St. Nicolas*, dans la seigneurie de *Lauzon*, et dont les servitudes sont imposées aux habitants de la paroisse de *St. Giles*, dans le comté de *Lotbinière*, et tous documents y relatifs.

Pour la dite réponse, voir appendice (C.C.C.)

Appendice (C. C. C.)

Sur motion de *M. Mackenzie*, secondé par *M. Smith*, de *Durham*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, une copie du rapport ou des rapports des commissaires nommés pour faire une enquête sur les affaires de *King's College* (maintenant l'université de *Toronto*), et du collège du *Haut-Canada*.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que l'honorable *M. Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour établir de meilleures dispositions pour l'administration de la justice dans les territoires non organisés dans le *Haut-Canada*.

Bill pour administrer les territoires non organisés dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Etrangers.

L'honorable M. *Sherwood* a proposé, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, et la question ayant été mise, que la dix-neuvième règle permanente de cette Chambre soit rescindée, et la suivante adoptée à sa place, et soit la dix-neuvième règle:— "Que tout Membre, secondé par un autre Membre, puisse démander que la Chambre soit évacuée par les étrangers; et que l'Orateur commande immédiatement au sergent d'armes d'exécuter cet ordre, sans discussion, mais qu'il sera de la compétence de la Chambre, à sa discrétion, lorsqu'elle sera évacuée, d'ordonner que les portes soient ouvertes de nouveau;" la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Boulton*, de NORFOLK. *Boulton*, de TORONTO, *Christie*, *Davignon*, *Ferguson*, *Fortier*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *LaTerrière*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Notman*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de WENTWORTH, et *Stevenson*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Polette*, *Price*, *Smith*, de DURHAM, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(25.)

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans la négative.

Rectoreries.

M. *Notman* a proposé, secondé par M. *Hopkins*, et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour révoquer les 38me, 39me et 49me sections de l'acte impérial, 31 Geo. 3, chap. 31, pour abolir les rectoreries, et pour déclarer nulles les différentes lettres patentes par lesquelles elles furent respectivement constituées; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de NORFOLK, *Fergusson*, *Hall*, *Hopkins*, *Mackenzie*, *Notman*, et *Smith* de DURHAM.—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Boulton*, de TORONTO, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Jobin*, *Johnson*, *LaTerrière*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sanborn*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson*, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill pour amender l'acte relatif à l'agriculture, (B.-C.)

M. *Fournier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Chabot*, et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour amender l'acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le *Bas-Canada*; la Chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour samedi prochain.

Bill pour protéger la propriété des Sauvages.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond*, ait la permission d'introduire un bill pour amen-

der l'acte pour mieux protéger les terres et propriétés des Sauvages dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond*, ait la permission d'introduire un bill, pour permettre aux possesseurs de brevets d'invention, limités à une des sections de cette province, à en obtenir l'extension à l'autre section, et pour d'autres fins y mentionnées.

Bill relatif au brevet d'inventions.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Bell*, Résolu, Qu'un index analytique du contenu des actes de cette session et de ceux des sessions précédentes, qui sont maintenant en vigueur, mais qui n'ont pas été imprimés parmi les actes publics des années précédentes, et qui ne seraient pas imprimés en vertu des règles maintenant en force, soit immédiatement dressé par le greffier en loi, et placé en double colonne, caractère gaillard (bourgeois), sans notes en marge à la fin des actes publics de cette session, dans le volume imprimé des statuts.

Index analytique à certains statuts.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Hopkins*, et la question ayant été proposée, Qu'il est inexpédient de déplacer le siège du Gouvernement avant l'expiration de quatre années, à compter de la date de sa récente translation à *Toronto*;

Siège du gouvernement.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *McLean*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots: "En 1841, dans une adresse de l'Assemblée Législative de cette province à Sa Majesté au sujet du siège du Gouvernement, il fut déclaré que le grand objet de l'union était d'amalgamer aussitôt que possible, en un seul peuple, la population des deux provinces; d'en assimiler graduellement, mais sans violence, les lois et les coutumes, les espérances et les intérêts; et que la dite Assemblée Législative était sincèrement convaincue qu'aucune mesure ne hâterait plus ces heureux résultats que de convoquer la Législature pendant quatre années au milieu d'une population, et pendant quatre années au milieu de l'autre: Qu'en 1849, la dite Assemblée adopta une autre adresse, recommandant qu'après la session d'alors, le Parlement serait convoqué alternativement à *Toronto* et à *Québec*, durant des périodes n'excédant pas quatre années dans chaque ville: Que la dite adresse fut adoptée par un grand nombre de personnes, par la raison qu'il était évident que, si la recommandation de réunir pendant quatre années le Parlement dans chacune des cités, à compter de la date mentionnée en dernier lieu, était adoptée, deux années de chaque Parlement successif se passeraient dans chacune des provinces, ce qui ferait que les représentants du *Haut* et du *Bas-Canada*, élus pour quatre années, deviendraient, en législatant pour toute la province, familiers avec les habitants de chaque division, connaîtraient leurs habitudes et leurs vœux, leurs besoins et leurs espérances, pourraient apprécier leurs justes desirs et adopter les mesures qui, sans faire violence à leurs sentiments ni même à leurs préjugés, les transformeraient graduellement en un seul peuple: Que ce n'est qu'en adhérant fidèlement aux termes auxquels le concours de la Législature a été obtenu que l'on pourra recueillir les heureux résultats que l'on attend des Parlements alternatifs. Si, d'un autre côté, toutes les conditions sont violées, et que le siège du Gouvernement soit maintenu, soit à *Toronto* soit à *Québec*,

“ pendant des périodes incertaines et inégales à l'instance d'aucun parti dans la Législature qui puisse effectuer cette translation, le système des Parlements alternatifs ne se résumera qu'en un gaspillage de deniers publics, ne sera susceptible d'aucun bon résultat et devra finir par frustrer ces espérances qui engageront le Gouvernement à réunir les deux sièges du Gouvernement dans une seule province : Que les frais de translation du Gouvernement de Montréal à Québec et de Toronto à Québec, dans le court espace de deux années, et les dépenses incidentes entraîneront des déboursés de près de cinquante mille louis, appropriation que rien ne justifie, à moins que ce ne soit pour effectuer quelque plan possible, basé sur le principe de justice égale, dont le but serait quelques grands et importants résultats, et qui ne serait plus changé ni modifié pour flatter les caprices d'une administration : Que si le système des Parlements alternatifs n'est pas adopté en conformité des vœux exprimés dans les adresses ci-dessus mentionnées, et si le Parlement n'est pas maintenu à Toronto pendant quatre années avant d'être transféré à Québec pour la même période, alors il est expédient et nécessaire que la Législature détermine immédiatement le lieu où le siège du Gouvernement pour le Canada-Uni sera fixé d'une manière permanente, et que des édifices convenables aux exigences du service public, soient immédiatement érigés,” en leur place.

Et des débats s'étant élevés sur le sujet ;

Et M. l'Orateur ayant informé la Chambre que l'honorable M. *Sherwood* avait parlé sur la question durant une demi-heure, temps limité pour chaque Membre, par l'ordre de la Chambre du 16 juillet courant ;

L'honorable M. *Baldwin* a proposé, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, et la question ayant été mise, Que l'honorable Membre soit de nouveau entendu sur la question ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cameron*, de *KENT*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Flint*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Letellier*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Prince*, *Robinson*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson* et *Viger*.—(30.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignoa*, *Dumas*, *Fortier*, *Guillet*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette*, *Scott*, de *BYTOWN*, et *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*.—(16.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Sherwood* a alors parlé de nouveau sur la question.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *TORONTO*, *Hopkins*, *Malloch*, *McLean*, *Prince*, et *Sherwood*, de *TORONTO*.—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Davignon*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mackenzie*, *McFarland*, *Méthot*, *Mon-*

genais, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Robinson*, *Ross*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(51.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Hopkins*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McLean*, *Prince*, *Robinson*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Stevenson*.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Ross*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(48.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 juillet 1851, pour toute information en la possession du Gouvernement, relativement à la dimension des chemins de fer qui seront construits en cette province, ainsi que copie de toutes délibérations et ordres en conseil y relatifs.

Dimension des chemins de fer.

Pour la dite réponse, voir appendice (D.D.D.)

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Appendice (D.D.D.)

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,— Rapport annuel des écoles normales, modèles et élémentaires dans le *Haut-Canada*, pour l'année 1850, par le surintendant en chef des écoles.

Rapport d'éducation (H.-C.)

Pour le dit rapport, voir appendice (K.K.K.)

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé en forme de pamphlet, sous les directions du comité permanent des impressions, pour l'usage des Membres de cette Chambre, et qu'un nombre suffisant d'exemplaires additionnels soient imprimés, de manière à en fournir une copie à chaque conseil municipal, surintendant local, conseil d'instruction publique, et corporation d'école dans le *Haut-Canada*.

Appendice (K.K.K.)

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre, Que son adresse du 11 juillet courant, que Son Excellence le Gouverneur-Général veuille nommer une commission pour reviser les statuts et ordonnances du *Bas-Canada*, et les statuts du *Haut-Canada*, et de la province du *Canada*, et pour consolider ceux des dits statuts et ordonnances qui se rapportent aux mêmes sujets et peuvent être consolidés facilement ; et aussi, pour recueillir et arranger pour être publiés dans l'édition révisée des statuts de la province les actes et parties d'actes du Parlement Impérial qui ont rapport à cette province ou à une section d'icelle, avait été présentée à Son Excellence, et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle donnera des instructions nécessaires en conséquence.

Réponse à une adresse.

L'honorable M. *Hincks* a aussi fait rapport à la Chambre, Que ses adresses du 23 juillet courant,

Réponses à des adresses.

(que les papiers qui y sont respectivement mentionnés puissent être mis devant cette Chambre), avaient été présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle donnera des ordres en conséquence.

L'honorable M. *Robinson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Cayley*, et la question ayant été proposée, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour délibérer sur la convenance d'ouvrir la navigation du fleuve *St. Laurent* aux vaisseaux de toutes les nations.

Et des débats s'étant élevés sur le sujet ;

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été proposée, Que les dits débats soient ajournés à demain ;

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Robinson*, Que les mots " Et que ce soit alors le premier ordre " du jour," soient ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés comme il est dit ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *Toronto*, *Cayley*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *Robinson* et *Sherwood*, de *BROCKVILLE*.—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Boutillier*, *Cartier*, *Chabot*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fournier*, *Gugy*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Mackenzie*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(26.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dits débats soient ajournés à demain ;

M. *Davignon* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Mongenais*, Que les mots " à demain," soient retranchés, et les mots : " De ce jour en six mois," ajoutés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR,

Messieurs *Davignon*, *Fortier*, *Mongenais*, *Nelson*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, et *Watts*.—(7.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemicux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Méthot*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Sunborn*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson*, *Taché* et *Wilson*.—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, la motion, Que les dits débats soient ajournés à demain, a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour délibérer sur la convenance d'ouvrir la navigation du fleuve *St. Laurent*, aux vaisseaux de toutes les nations ;

Et la question préalable étant mise, Que cette question soit maintenant mise ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable procureur-général *LaFontaine*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'abroger les différentes dispositions qui composent des droits de tonnage pour l'entretien des phares et lumières dans cette province, et pourvoir à l'entretien de ces phares et lumières à même le fonds du revenu consolidé.

L'honorable M. *Hincks*, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de cette Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Mackenzie* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Mackenzie* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable procureur-général *LaFontaine*, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour délibérer sur l'opportunité de décharger les différentes banques chartées du droit imposé sur leur circulation par l'acte 4 et 5 *Vict.*, chap. 29, à certaines conditions de nature à assimiler davantage les dispositions en vertu desquelles elles émettent des billets de banque pour la circulation à celles de la loi générale des banques, à faciliter la négociation des débetures qui seront émises par la province, ou pour exécuter ou aider à exécuter des améliorations publiques.

L'honorable M. *Hincks*, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de cette Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que la réponse relative à cette partie du chemin *Craig*, qui passe à travers la paroisse de *St. Nicolas*, présentée ce jour, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Chemin Craig,
(St. Nicolas.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir, d'une manière plus efficace, à faire le recensement périodique de la province, étant lu ;

Bill relatif au
recensement.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour fixer le lieu où seront tenus des polls pour l'élection des Membres du Parlement, dans les townships divisés en quartiers dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Bill relatif à
l'élection des
Membres dans
certains town-
ships.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

Subsides.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur les subsides, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Johnson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Johnson* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu vendredi prochain.

M. *Johnson* a aussi fait rapport qu'il lui était enjoint par le comité de demander permission de siéger de nouveau ;

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. *Laurin*,

La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 31° die Julii ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Hall*,—la pétition de *John Milburn* et autres, de la ville et du comté de *Peterborough*, membres de l'église méthodiste wesléyenne en *Canada*.

Par M. *Boulton*, de *Toronto*,—la pétition de *D. Paterson* et *S. F. Urquhart*, marchands de la cité de *Toronto*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *John Arksey*, du township de *Guillimbury-Nord*, comté de *York* ; exposant qu'il a acheté un certain lot de terre dans le dit township, lequel a été vendu par le shérif du dit comté pour taxes, et que le dit lot ou morceau de terre s'est trouvé d'une contenance moindre que celle qui était spécifiée ; et aussi, qu'il a été exposé à des frais pour maintenir son titre contre le propriétaire primitif ; et demandant justice et compensation.

Du révérend *F. E. Moore* et autres, de cette partie de la seigneurie de *Lauzon*, appelée *Ste. Catharine*, dans le comté de *Dorchester* ; demandant que cette partie de la seigneurie par eux habitée, soit réunie à la paroisse *St. Bernard*, pour les fins municipales.

De *James Fitzgerald*, de la cité de *Toronto* ; demandant qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir des meilleurs moyens d'encourager l'établissement des terres incultes du *Canada*, suivant le système avantageux et régulier de colonisation.

De *C. P. Huot*, écuyer, et autres, de la paroisse de la *Baie St. Paul*, comté de *Saguenay* ; demandant une aide pour la construction d'un pont et d'un quai dans la dite paroisse.

Treizième rapport du comité des bills privés.

L'honorable M. *Chabot*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le treizième rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la compagnie d'assurance de l'*Ouest*, et y a fait certains amendements, qu'il prend la liberté de soumettre à votre honorable Chambre.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie d'assurance de l'*Ouest*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif à la compagnie d'assurance de l'Ouest.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : " Acte pour conférer à *Charles Horatio Waterous*, de la ville de *Brantford*, machiniste, les droits civils et " politiques d'un sujet né anglais," soient maintenant pris en considération.

Bill relatif aux droits civils et politiques de Waterous.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 17. Après " du," où il se rencontre pour la deuxième fois, insérez : " dit."

Dans le préambule du bill.

Feuille 1, ligne 1. Après "*Brantford*," insérez : " Dans le comté de *Wentworth*."

Feuille 1, ligne 2. Après " Législature," insérez : " Représenté qu'il a résidé en cette province sans interruption à compter de l'année mil huit cent quarante-neuf, et qu'il est déterminé de se fixer d'une manière permanente en cette province, et a."

Dans le titre du bill.

Ligne 1. Retranchez depuis "*Waterous*" jusqu'à " les," dans la 2^e ligne.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. *Wilson* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'honorable M. *Macdonald*, du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le quatrième rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Quatrième rapport du comité des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Votre comité ayant à prendre en considération quelle est la jauge qu'il conviendrait pour la ligne du grand tronc de chemin de fer qui doit traverser la province, et ayant pris de nombreux témoignages sur le sujet, et après une sérieuse délibération, il est convenu d'adopter les résolutions qui suivent :—

1. Résolu, Que la jauge moyenne de cinq pieds six pouces est celle qui convient le mieux aux intérêts canadiens, et comme telle devrait être recommandé à la Législature.

2. Résolu, Que la dite jauge de cinq pieds six pouces doit être adoptée comme la jauge convenable pour la grande ligne de chemin de fer qui doit traverser la province vers l'ouest jusqu'à *Hamilton*, et doit aussi être recommandé par le Gouvernement aux directeurs du grand chemin de fer occidental.

Votre comité fait de plus rapport qu'il a examiné le bill pour amender l'acte, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Goderich*," et continuer le dit acte, tel qu'amendé, sous le titre de : " Compagnie du chemin de fer prolongé de *Toronto* et *Guelph-Ouest*." Il est d'opinion qu'un nouvel acte d'incorporation devrait être accordé pour la construction d'un chemin de fer de *Toronto* à *Guelph*, sous les dispositions de l'acte général des chemins de fer actuellement devant votre honorable Chambre, mais que la dite charte ne devrait pas autoriser la prolongation du chemin de fer jusqu'à *Goderich* ; et il pense qu'une clause devrait être insérée dans l'acte d'incorporation fixant la jauge pour ce chemin à cinq pieds six pouces. En recommandant l'octroi de cette charte, votre comité avait en vue de faciliter la communication des habitants de *Guelph* et des environs avec *Toronto*, et non un cha-

min de fer de *Guelph* à *Goderich*, comme ligne rivale du grand chemin de fer de l'Ouest.

Votre comité a examiné le bill conformément aux recommandations qui précèdent, et il prend la liberté d'en faire rapport et le soumettre à la considération de votre honorable Chambre.

Ordonné, Que le bill pour amender l'acte, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Goderich*," et continuer le dit acte, tel qu'amendé, sous le titre de compagnie du chemin de fer prolongé de *Toronto* et *Guelph* ouest, tel que rapporté du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour rendre indemnes les conseillers municipaux du comté de *Peterborough*, et autres, à raison des actes par eux faits et commis en vertu d'un certain règlement du conseil municipal du dit comté, lequel a été ensuite annulé," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 48. Retrancher depuis "acte," jusqu'à "seront," dans la feuille 2, ligne 1.

Feuille 2, ligne 10. Après "passé," insérez : "Purvu toujours que rien de contenu dans le présent ne sera interprété de manière à légaliser ou à valider le dit règlement, ou tout autre règlement du dit conseil municipal qui ne serait pas légal ou valide sans cet acte."

Dans le préambule du bill.

Feuille 1, ligne 12. Retrancher depuis "que," jusqu'à "des," dans la 16^e ligne.

Feuille 1, ligne 25. Retrancher depuis "passer," jusqu'à "le."

Feuille 1, ligne 28. Retrancher depuis "passé," jusqu'à "avec," dans la 29^e ligne.

Dans le titre du bill.

Ligne 2. Retrancher depuis "autres," jusqu'à "certain," dans la 3^e ligne, et insérez : "pour avoir passé un."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que *M. Hall* reporte le dit bill au Conseil Législatif, et informe leurs honorables membres que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'honorable *M. Price*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,— Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 30 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre, une copie du rapport ou des rapports des commissaires nommés pour faire une enquête sur les affaires de *King's College* (maintenant l'université de *Toronto*) et du collège du *Haut-Canada*.

Pour la dite réponse, voir appendice (E.E.E.)

Et aussi, Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre, le rapport du chapelain catholique romain du pénitencier provincial, et la correspondance entre cet officier et les inspecteurs, pour et pendant les années 1850-51.

Pour la dite réponse, voir appendice (W.)

M. Gagy a fait rapport du bill pour lever tout doute, quant au droit des corporations municipales d'acquérir des travaux publics en dehors des limites de telles municipalités, et les amendements ont été lus et adoptés.

M. Stevenson a proposé, secondé par *M. McLean*, et la question ayant été proposée, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois samedi prochain ;

M. Mackenzie a proposé en amendement à la question, secondé par *M. McFarland*, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soit retranchés, de manière à ajouter les mots : "Soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, pour l'amender ultérieurement," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, pour l'amender ultérieurement.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Méthot a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. L'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Méthot* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un nouvel amendement.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

M. Mackenzie, du comité pour prendre en considération s'il est expédient d'abroger les différentes dispositions qui imposent des droits de tonnage pour l'entretien des phares et lumières dans cette province, et pour voir à l'entretien de ces phares et lumières à même le fonds du revenu consolidé, a fait rapport d'une résolution ; laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'abroger les diverses dispositions qui imposent des droits de tonnage pour maintenir les lumières et les phares en cette province, et pour pourvoir aux frais d'entretien des dites lumières et phares à même les fonds du revenu consolidé.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

L'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, du comité pour délibérer sur l'opportunité de décharger les différentes banques chartées du droit imposé sur leur circulation par l'acte 4 et 5 *Vict.*, chap. 29, à certaines conditions de nature à assimiler davantage les dispositions en vertu desquelles elles émettent des billets de banque pour la circulation à celles de la loi générale des banques, et à faciliter la négociation des débetures qui seront émises par la province, ou par exécuter ou aider à exécuter des améliorations publiques, a fait rapport d'une résolution ; laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient de décharger les diverses banques incorporées du droit imposé par l'acte 4 et 5 *Vict.*, chap. 29, sur leurs billets en circulation, à des conditions qui soient de nature à assimiler plus parfaitement les dispositions en vertu desquelles elles mettent des billets de banque en circulation, aux dispositions de la loi générale, des banques, et à faciliter la négociation des débetures qui seront émises par la province, dans le but d'effectuer les améliorations publiques ou d'y contribuer.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats ajournés sur la question, qui a été proposée samedi dernier, Que le bill pour amender la loi relative à la pratique de la médecine, de la chirurgie, et de l'art obstétrique dans le *Bas-Canada*, soit maintenant lu une seconde fois ;

Bill pour permettre aux municipalités d'acquérir des travaux publics.

Phares et lumières.

Droit sur les billets de banque.

Bill pour amender la loi relative à la médecine et à la chirurgie.

Bill relatif au chemin de fer de *Toronto* et *Guelph*.

Bill relatif à un statut du conseil municipal de *Peterborough*.

King's college et collège du (H.C.)

Appendice (E.E.E.)

Pénitencier provincial.

Appendice (W.)

Et la question ayant été de nouveau proposée :—
La Chambre a repris les dits débats ajournés.

M. *Holmes* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Robinson*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Burritt*, *Cameron*, de KENT, *Holmes*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McLean*, *Notman*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Scott*, de BYTOWN, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM et *Stevenson*.—(18.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *McConnell*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette*, *Sanborn*, *Taché* et *Viger*.—(25.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *McConnell*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette*, *Sanborn*, *Taché* et *Viger*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Burritt*, *Cameron*, de KENT, *Holmes*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McLean*, *Notman*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Scott*, de BYTOWN, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, et *Stevenson*.—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'honorable M. *LaTerrière* a proposé, secondé par M. *Duchesnay*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre ;

L'honorable M. *Cameron*, de Cornwall, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Boulton*, de Toronto, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "samedi prochain," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre samedi prochain.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Bill relatif aux pétitions d'élections.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour abroger les divers actes des Parlements du Bas et du Haut-Canada, maintenant en vigueur, pour juger les contestations relatives aux élections parlementaires dans les deux sections de la province, respectivement, et pourvoir, par un acte général, à la manière de décider du mérite de toutes les pétitions relatives aux élections parlementaires," sans aucun amendement : Et aussi,

Bill relatif à la division territoriale, (H.-C.)

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du Haut-Canada," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre : Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender la loi relative aux apprentis et mineurs," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre : Et aussi,

Bill relatif aux apprentis et mineurs.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de garantie du Canada," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre : Et aussi,

Bill relatif à la compagnie de garantie du Canada.

Le Conseil Législatif a adopté la résolution suivante :—

Résolu, Qu'il soit une instruction aux Conseillers Législatifs, nommés pour agir de la part de cette Chambre comme Membre d'un comité conjoint des deux Chambres, pour la régie et administration de la bibliothèque parlementaire, de délibérer sur la convenance d'envoyer une personne compétente en Europe, pour faire l'achat des classes de livres qui sont nécessaires pour la dite bibliothèque, en vertu de telles instructions que les Orateurs des deux Chambres et le dit comité conjoint jugeront à propos de donner.

Bibliothèque.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la construction d'un canal, aux fins de relier les lacs Supérieur et Huron, étant lu ;

Bill relatif au canal des Lacs Supérieur et Huron.

L'honorable M. *Robinson* a proposé, secondé par M. *Malloch*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Notman* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Cauchon*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Duchesnay*, *Fournier*, *Guillet*, *Jobin*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Sanborn*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Taché* et *Viger*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cayley*, *Christie*, *Fergusson*, *Flint*, *Lyon*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Prince*, *Robinson*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, et *Stevenson*.—(19.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois, de jour en six mois.

L'honorable M. *Price*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, — Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 9 du mois dernier, demandant un tableau en continuation de celui envoyé le 16 juillet 1850, indiquant le montant de la somme des arrérages et les noms des personnes qui doivent ces arrérages, tant pour le principal que pour les intérêts, sur le prêt fait aux habitants de Québec, en vertu du statut provincial, 9 Vict., chap. 62, ainsi, que le nombre et les noms des personnes (s'il y en a) qui ont obtenu des prêts, sans donner de garantie, ainsi que les dates et les montants et la nature des garanties qui ont été données, et le nombre et les noms des personnes (s'il y en a) qui ont fait banqueroute ou qui sont devenus insolubles, et le montant de la perte encourue en conséquence, et par toute autre cause ; et aussi, entre les mains de qui se trouvent les garanties qui ont été données, et combien du principal et de l'intérêt a été reçu par le

Prêts sur les condés de Québec.

Gouvernement, et placé au crédit du fonds consolidé du revenu, et le total des frais de régie de ce fonds jusqu'à ce jour.

Pour la dite réponse, voir appendice (F.F.F.)

L'honorable M. Price a aussi présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse suivante:—

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative

à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 courant, demandant un compte de débit et de crédit entre le Gouvernement et les commissaires des chemins à barrières de Québec, depuis le commencement de la commission jusqu'à ce jour, ou l'expiration de la dernière année fiscale; le montant des débentures possédées, et de l'intérêt payé et reçu par le Gouvernement, d'année en année, pour et à raison de la commission.

ÉTAT des recettes et paiements faits par les commissaires des chemins à barrières de Québec, depuis leur nomination en 1841, jusqu'au 31 décembre 1850.

ANNÉES.	Montant des recettes provenant des péages.			Montant des débentures émises, y compris les emprunts temporaires.			Total des recettes provenant des péages, emprunts et débentures.			Total des paiements annuels pour construire et réparer les chemins, y compris le remboursement des emprunts temporaires.			Remarques.
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
1er mars 1841, jusqu'au 31 décembre 1842.	3852	8	3	21600	0	0	25452	8	3	25513	2	2	
1843.....	2947	18	3	* 7260	0	0	10207	18	3	9224	3	7	
1844.....	2851	18	10	* 5140	0	0	7991	18	10	8909	8	0	
1845.....	2975	14	6	* 8950	0	0	11925	14	6	10402	9	10	
1846.....	3021	2	1	32	0	0	3053	2	1	4608	16	9	
1847.....	3215	3	10	3215	3	10	3107	18	10	
1848.....	2964	15	9	2964	15	9	3072	12	4	
1849.....	2854	8	1	2854	8	1	2872	14	10	
1850.....	3370	13	4	† 7000	0	0	10370	13	4	10273	14	0	
Total courant.....£	28054	2	11	49982	0	0	78036	2	11	77985	0	4	
Paiements à déduire.....	77985	0	4	
Laisant une balance en caisse, le 1er janvier 1851, tel qu'il appert par compte.....	£51	2	7	

Actes en vertu desquels les emprunts sont autorisés—4 Vict., chap. 17..... £25,000
do do do —8 do do 55..... 8,882
do do do —13 et 14 Vict., chap. 102..... 25,000

* £9,100 de ces sommes étaient pour des emprunts temporaires effectués en 1843, 1844 et 1845, dont le remboursement est compris dans les paiements.
† Cet emprunt a été effectué en vertu de l'acte en dernier lieu mentionné, pour l'achat du pont de *Dorchester*.

Bureau de l'Inspecteur-Général,
Toronto, 29 juillet 1851.

Jos. Cary,
Député Inspecteur-Général.

Les commissaires des chemins à barrières de Québec, en compte avec le Gouvernement Provincial.
Dt. *Av.*

Paiements.	Total courant.			Recettes.	Total courant.		
	£	s.	d.		£	s.	d.
Montant payé à même la caisse publique, pour intérêts sur la somme de £12,800 de débentures émises par les commissaires pour l'année 1841.....	400	19	7	Par ce montant dû au gouvernement civil, par la commission pour intérêt.....	16009	6	3
Do do do de £21,600 do do 1842.....	1157	0	10				
Do do do de 23,500 do do 1843.....	1314	18	4				
Do do do de 25,000 do do 1844.....	1415	11	6				
Do do do de 33,850 do do 1845.....	1725	5	7				
Do do do de 33,850 do do 1846.....	2031	0	0				
Do do do de 33,882 do do 1847.....	2033	8	10				
Do do do de 33,882 do do 1848.....	2032	18	4				
Do do do de 33,882 do do 1849.....	2032	18	4				
Do do do de 33,882 do do 1850.....	1865	4	11				
Total de l'intérêt payé par le gouvernement civil, depuis l'année 1841 à 1850, inclusivement.....£	16009	6	3	Total courant.....£	16009	6	3
1er janvier 1851.—Par montant dû au gouvernement civil, porté en l'autre part. £	16009	6	3				

Bureau de l'Inspecteur-Général,
Toronto, 29 juillet 1851.

Jos. Cary,
Député Inspecteur-Général.

Ordonné, Que les deux réponses qui précèdent soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill relatif aux réglemens des corporations municipales dans le Haut-Canada.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour protéger les personnes qui ont agi en vertu des réglemens des corporations dans le *Haut-Canada*, et pour limiter le temps fixé pour abroger les dits réglemens, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.
Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill relatif à la compagnie du havre et du quai de Port Hope.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour augmenter le capital de la compagnie du havre et du quai de *Port Hope*, étant lu ;

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par M. *Boulton*, de *Toronto*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Smith*, de *Durham*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Flint*, Que le mot "maintenant" soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif à l'université de Toronto.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la charte de l'université de *Toronto*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.
Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill relatif au procès par jury, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour se dispenser d'un procès par jury, en certains cas, dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Burritt*, l'honorable M. *Sherwood*, M. *Scott*, de *Bytown*, M. *Lyon* et M. *Wilson*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill relatif aux actions civiles.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour simplifier l'administration de la justice dans les actions civiles dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Boulton*, l'honorable M. *Macdonald*, l'honorable M. *Baldwin*, l'honorable M. *Sherwood*, M. le solliciteur-général *Macdonald*, M. *Richards* et M. *Burritt*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill relatif à la récusation des juges.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre de récuser les juges qui sont seigneurs, dans les causes où il est question de droits seigneuriaux, étant lu ;

M. *Laurin* a proposé, secondé par M. *Letellier*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'honorable procureur-général *LaFontaine* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *LaTerrière*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Dickson*, *Dumas*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mac-*

donald, de *KINGSTON*, *Mulloch*, *McLean*, *Méthot*, *Polette*, *Price*, *Sanborn*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson*, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(29.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Davignon*, *Flint*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hopkins*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Mackenzie*, *McConnell*, *McFarland*, *Mongenais*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, et *Smith*, de *DURHAM*.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'honorable M. *Macdonald* a proposé, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Ordres remis.

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Burritt*, *Cartier*, *Chauveau*, *Dickson*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mackenzie*, *Mulloch*, *McFarland*, *McLean*, *Méthot*, *Polette*, *Price*, *Sanborn*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Stevenson*, *Viger* et *Wilson*.—(30.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *TORONTO*, *Cauchon*, *Davignon*, *Flint*, *Hopkins*, *Johnson*, *Letellier*, *McConnell*, *Mongenais*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Taché*,—(13.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. *Sherwood*, de *Brockville*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 1^o die Augusti ;

15^o ANNO VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mise sur la table :—

Pétitions présentées.

Par M. *Sanborn*,—la pétition d'*Aaron Workman* et autres, du township de *Hereford*, dans le district de *St. François*.

Par M. *Holmes*,—la pétition d'*A. E. Spalding* et autres, membres de l'église et congrégation des baptistes, qui s'assemblent dans la rue *Ste. Hélène*, dans la cité de *Montréal*.

Par M. *Flint*,—la pétition du conseil de ville de la ville de *Belleville*.

Ordonné, Que telles parties de la pétition de *John Moore*, écuyer, et autres, d'*Eaton*, *Newport*, *Clifton*, et autres townships, dans le comté de *Sherbrooke* ; la pétition de l'honorable *A. Dionne* président, et autres actionnaires de la société pour la colonisation de *L'Islet* et *Kamouraska*, et autres ; la pétition du révérend *F. Boissonnault* et autres, de la paroisse de *St. Jean Port Joli*, comté de *L'Islet* ; la pétition d'*Olivier Plette* et autres, de la paroisse de *St. Roch*, comté de *L'Islet* ; et la pétition du révérend *Z. Sirois* et autres, de la paroisse de *St. Pierre, Rivière du Sud*, comté de *L'Islet*, qui ont rapport à l'ouverture des chemins, soient renvoyées au comité

Townships de l'Est.

spécial nommé pour s'enquérir des causes qui empêchent ou retardent l'établissement des townships de l'Est, dans les districts des *Trois-Rivières, St. François et Québec.*

Ordonné, Que le bill pour incorporer la profession médicale dans le *Haut-Canada*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : 'Acte pour améliorer la loi relative à la preuve dans le *Haut-Canada*,'" soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 36. Après "toujours," insérez : "que telle partie sera assignée ou."

Feuille 1, ligne 40. Après "avis," insérez : "ou assignation."

Feuille 1, ligne 44. Après "poursuit," insérez : "un verdict ou jugement pourra être obtenu contre telle partie, ou le demandeur pourra être débouté de sa demande."

Feuille 1, ligne 45. Après "ou," insérez : "telle."

Feuille 2, ligne 12. Après "témoins:" insérez : "et si telle partie, refuse de comparaître devant tels commissaires, ce refus attesté par affidavit ou autrement à la satisfaction d'un juge de la cour dans laquelle la poursuite a lieu, aura l'effet de faire prononcer un verdict au jugement contre telle partie, ou elle sera déboutée de sa demande, pourvu que nulle commission ne sera émanée, hormis que la partie qui requiert telle commission n'allègue sous serment par affidavit les faits que l'on entend prouver devant telle commission, et alors le dit juge étant satisfait que telle commission est demandée de bonne foi et non pour occasionner des délais, pourra émaner telle commission."

Feuille 2, ligne 23. Après "testament" retranchez "et," et insérez "ou."

Feuille 2, ligne 32. Après "vérification," insérez "ou certificat."

Feuille 2, ligne 33. Retranchez depuis "adverse," jusqu'à "avant" dans la 34e ligne, et insérez "un mois."

Feuille 2, ligne 34 et 35. Après "vérification" insérez "ou certificat."

Et les quatre premiers des dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Le cinquième et le sixième des dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question, Que cette Chambre concourt avec le Conseil Législatif dans le dit amendement, ayant été séparément mise sur chaque :—Elle a passé dans la négative.

Le septième des dits amendements ayant été lu une seconde fois, et il a été adopté.

Le dernier amendement ayant été lu une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Conseil Législatif dans le dit amendement :—Elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour amender la loi relative aux apprentis et mineurs," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 21. Après "consentement," insérez : "comme apprenti par brevet."

Feuille 1, ligne 27. Après "police," insérez : "Et dans tout comté ou union de comtés, il sera et pourra être loisible au président de la ou de toute cour des sessions générales de quartier de la paix," et après "engager," dans la même ligne, insérez : "comme susdit."

Feuille 4, ligne 12. Après "légales," insérez : "et jouira des mêmes privilèges."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. *Stevenson* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif, au bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de garantie du *Canada*," soient maintenant pris en considération.

Bill relatif à la compagnie de garantie du Canada.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 3, ligne 25. Retranchez depuis "que," jusqu'à "directeurs," dans la 26me ligne, et insérez : "le."

Feuille 3, ligne 27. Après "seront," insérez : "qualifiés à être."

Feuille 3, ligne 33. Retranchez depuis "treize," jusqu'à "pourvu," dans la 36me ligne.

Feuille 9, ligne 47. Retranchez depuis "banques," jusqu'à "la," dans la 48me ligne, et insérez : "commerçant actuellement dans."

Feuille 10, ligne 3. Après "toute," insérez : "telle."

Feuille 10, ligne 23. Retranchez depuis "ou," jusqu'à "vice-président."

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*," soient maintenant pris en considération.

Bill relatif aux divisions territoriales. (H.C.)

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 40. Après "acte," insérez "Sauf et excepté que chaque comté qui a présentement droit à un député en parlement, aura aussi un bureau d'enregistrement séparé pour l'enregistrement des titres, et il sera nommé des registrateurs en conséquence."

Feuille 2, ligne 8. Après "Grey," insérez : "*Lambton*."

Feuille 3, ligne 25. Après "changés," insérez : "Pourvu toujours, Que tout comté ou union de comtés, sous l'autorité de cet acte, aussitôt que cet acte sera en vigueur, sera considéré comme la même municipalité que le comté ou l'union de comtés qui avant l'entrée en vigueur de cet acte, possédait la même cour, nonobstant tout changement qui pourra avoir lieu dans les limites ou dans le nom en vertu de cet acte, et nonobstant qu'après l'entrée en vigueur de cet acte, il forme une union de plusieurs comtés, au lieu d'un seul comté, comme ci-devant."

Feuille 10, ligne 4. Après "Murray," insérez : "*Brighton*."

Feuille 11, ligne 18. Retranchez "nord," et insérez "Avec en outre *Walpole Island, St. Ann's Island*, et les autres îles à l'embouchure de la rivière *Saint Clair*."

Feuille 11, ligne 19. Retranchez "nord."

Feuille 11, ligne 22. Retranchez depuis "Zones," jusqu'à "le," dans la 25e ligne, et avant insérez : "et."

Feuille 11, ligne 29. Retranchez depuis "*Malahide*," jusqu'à "*Bayham*," dans la 30e ligne.

Bill relatif à la profession médicale. (H.C.)

Bill relatif à la preuve de la preuve.

Bill relatif aux apprentis et mineurs.

Feuille 11, ligne 33. Retranchez depuis "Delaware," jusqu'à "Westminster," et depuis "Westminster," jusqu'à "et."

Feuille 13, ligne 5. Retranchez depuis "Dorchester," jusqu'à "Pilkington," dans la 21e ligne.

Feuille 13, ligne 27. Retranchez depuis "sud," jusqu'à "St. Clair," dans la 38e ligne, inclusivement, et insérez: "Brighton comprendra et consistera de tous les lots depuis le numéro un, jusqu'au numéro dix, tous deux inclus, qui se trouvent dans les première, seconde, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième concessions, et sur le front irrégulier du township actuel de Cramahé et des lots depuis le numéro vingt-trois jusqu'au numéro trente-cinq, tous deux inclus, qui se trouvent dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième concessions, et dans les concessions A. et B., et sur le front irrégulier du township actuel de Murry, et la péninsule de Presqu'Isle."

Feuille 14, ligne 11. Retranchez "Cramahé," et insérez "Brighton."

Feuille 14, ligne 15. Retranchez depuis "Seymour," jusqu'à la fin de la cédule, et insérez: "6." Cette partie du township actuel de Dorchester nord, qui se trouve au nord de la rivière Thames, et à l'est du milieu de la réserve pour un chemin entre les lots numéros dix-huit et dix-neuf, sera détachée du dit township et annexée au et formera partie du township d'Oxford nord."

Et les premier, deuxième et troisième des dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Le quatrième des dits amendements ayant été lu une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le Conseil Législatif dans le dit amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Bell, Boutillier, Burrill, Cameon, de Kent, Cartier, Cauchon, le solliciteur-général, Drummond, Dumas, Flint, Fortier, Fourquin, Guillet, Hinks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McFarland, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Prince, Ross, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Taché et Viger.*—(36.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Hopkins, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McLean, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Stevenson.*—(19.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le reste des dits amendements ayant été alors lu une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans aucun amendement, savoir:—

Message du Conseil.

Bill pour abolir le droit de primogéniture.

Bill, intitulé: "Acte pour abolir le droit de primogéniture dans la succession des biens fonds possédés en pleine propriété, ou pendant la vie d'un autre dans le *Haut-Canada*, et pour en régler le partage entre les parents du dernier propriétaire, de

la manière qui s'accordera le mieux avec les droits relatifs des parties intéressées au partage:"

Bill, intitulé: "Acte pour transférer le siège des assemblées du conseil municipal de la municipalité de *Drummond*, numéro deux, de *French Village*, dans le township de *Kingsey*, au village de *Stanfold*, dans la dite municipalité." Et aussi,

Bill relatif à la municipalité de Drummond.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour mieux régler et administrer le pénitencier provincial," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Bill relatif à la régie du pénitencier.

Et ensuite, il s'est retiré.

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour mieux régler et administrer le pénitencier provincial," soit maintenant pris en considération.

Bill relatif à la régie du pénitencier.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, lequel a été lu comme suit:—

Feuille 27, ligne 6. Après "acte," insérez: "deviendra en opération le premier jour d'octobre prochain et."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que l'honorable M. *Price* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Price*, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*,

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'acte des bureaux des postes," soit maintenant lu une seconde fois.

Bill pour amender l'acte du bureau des postes.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Ordonné, Qu'un congé d'absence de cette Chambre soit accordé à M. *Egan*, pendant le reste de la session, pour affaires privées urgentes.

Congé d'absence.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour exempter diverses banques incorporées de la taxe imposée sur leurs billets en circulation, à certaines conditions.

Bill relatif aux banques incorporées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour abroger les droits de tonnage imposés pour défrayer les frais d'entretien des phares, et pour d'autres fins relatives à la navigation des eaux de cette province, et pour pourvoir au paiement de ces frais à même le fonds consolidé du revenu.

Bill relatif aux frais d'entretien des phares.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour considérer s'il est expédient de s'assurer des services de pensionnaires militaires comme police locale.

Pensionnaires militaires.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lyon a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Lyon a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable M. Price,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte qui règle le cours des monnaies, 4 et 5 Vic., chap. 93, pour adopter un cours décimal, et étendre les dispositions de l'acte à des monnaies étrangères frappées après sa passation, et autres matières.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Morrison a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Morrison a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions, qu'il a lues comme suit :—

1. Résolu, Qu'il est expédient d'étendre les dispositions des quatrième, cinquième et septième sections de l'acte qui règle le cours des monnaies, 4 et 5 Vic., chap. 93, aux monnaies d'or et d'argent des *Etats-Unis* de l'*Amérique*, frappées depuis le commencement de l'année 1841, de telle sorte que les dites monnaies d'argent aient cours aux mêmes taux que celles frappées avant la fin de l'année 1840, et les dites monnaies d'or aux mêmes taux que celles frappées avant la fin de la dite année, et après le 1er juillet 1834.

2. Résolu, Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur de cette province à étendre les quatrième et cinquième sections du dit acte, à toutes les monnaies d'or et d'argent des *Etats-Unis* de l'*Amérique*, frappées après le dit premier jour de juillet 1851, de la même manière et aux mêmes conditions auxquelles il peut maintenant étendre les dispositions des sixième, septième et huitième sections du dit acte aux monnaies d'or et d'argent de certaines nations frappées après les époques y mentionnés.

3. Résolu, Qu'il est expédient de passer un acte pour amender l'acte qui règle le cours des monnaies, en la manière indiquée dans les résolutions précédentes.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

M. Morrison a aussi fait rapport que le comité lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald ait la permission d'introduire un bill pour régler l'administration des asiles privés des lunatiques.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la réclusion des personnes aliénées, dans le cas où leur mise en liberté pourrait offrir des dangers pour le public.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

L'honorable M. Baldwin a proposé, secondé par l'honorable M. Price, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de payer, à même le fonds des honoraires des cours de comtés et le fonds consolidé du revenu de la province, les frais de l'administration de la justice dans les territoires non organisés du *Haut-Canada*.

L'honorable M. Hincks, membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Chauveau a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Chauveau a fait rapport que le comité ; avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour étendre les dispositions de l'acte qui règle le cours des monnaies à certaines monnaies d'or et d'argent frappées après les époques fixées dans le dit acte.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte des corporations municipales du *Haut-Canada* de 1849, en les adaptant aux changements qui viennent récemment d'être apportés aux lois de cotisation du *Haut-Canada*, et pour d'autres fins relatives aux corporations municipales de cette section de la province, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Ordonné, Que la résolution de cette Chambre, de jeudi, le 17 du mois dernier, Qu'il est expédient de payer à même le fonds des honoraires de la cour de comté, et le fonds consolidé du revenu de cette province, la rémunération des *recorders* des cités qui seront autorisés par la loi à tenir les cours de division des comtés ou des unions de comtés, dans les circuits où seront situées les dites cités, respectivement, ou toute autre cour de juridiction civile ayant juridiction sur telle cité et sa banlieue, soit renvoyée au dit comité.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit comité d'insérer une clause dans le dit bill, en conformité de la dite résolution.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte des jurés du *Haut-Canada* de 1850, et pour établir d'autres dispositions pour mieux en réaliser l'objet, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux pourvoir à l'organisation des sociétés d'agriculture dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Bill relatif à l'administration de la justice.

Bill pour amender l'acte des monnaies.

Bill pour amender l'acte des corporations municipales, (H.-C.)

Bill pour amender l'acte des jurés, (H.-C.)

Bill relatif à l'organisation des sociétés d'agriculture.

Acte des monnaies.

Bill relatif aux lunatiques.

Bill relatif à
Aaron Stevens.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour faire disparaître l'attainder d'Aaron Stevens, et exempter certaines parties de ses biens d'être confisquées, et pour d'autres fins y mentionnées," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être lu la troisième fois mardi prochain.

Bill pour protéger les terres des Sauvages, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour mieux protéger les terres et les propriétés des Sauvages dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à l'enregistrement des titres, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le *Bas-Canada*," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial sur le bill pour amender l'ordonnance des bureaux d'enregistrement du *Bas-Canada*.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit comité de réunir les dits bills en un seul, s'il le trouve expédient.

Ordonné, Que M. le solliciteur général *Drummond* soit ajouté au dit comité.

Bill relatif aux travaux publics.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender de nouveau les lois relatives aux travaux publics en cette province," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux maisons de justice et aux prisons de *Kamouraska* et *Aylmer*.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour affecter tous les deniers provenant des licences de tavernes dans les comtés qui forment le district de *Kamouraska*, et dans le comté de l'*Outaouais*, au paiement des frais de construction de la maison de justice et de la prison à *Kamouraska*, et de la maison de justice et prison en voie de construction à *Aylmer*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux licences d'auberges.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux régulariser le mode d'octroyer des licences aux aubergistes et trafiquants de liqueurs fortes dans le *Bas-Canada*, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

M. *Johnson*, du comité sur les subsides, a fait rapport de plusieurs résolutions ; lesquelles ont été lues comme suit :—

Milice.

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les salaires de deux députés-adjudants-généraux de milice, pour l'année 1851.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-dix livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les salaires de trois commis dans les bureaux des députés-adjudants-généraux de milice, pour l'année 1851.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-six livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire d'un messenger dans les bureaux des députés-adjudants-généraux de milice, pour l'année 1851.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses contingentes d'impressions, frais de poste, papeterie, etc., pour les bureaux des députés-adjudants-généraux de milice, pour l'année 1851.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire d'un aide-de-camp provincial, pour l'année 1851.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté pour le salaire de l'Orateur du Conseil Législatif, pour l'année 1851.

Conseil Législatif.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du greffier de Conseil Législatif, pour l'année 1851.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire de l'assistant-greffier et traducteur français du Conseil Législatif, pour l'année 1851.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du greffier en loi du Conseil Législatif, pour l'année 1851.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du chapelain et bibliothécaire du Conseil Législatif, pour l'année 1851.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du gentilhomme huissier de la verge-noire, pour l'année 1851.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du sergent-d'armes du Conseil Législatif, pour l'année 1851.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du premier messenger du Conseil Législatif, pour l'année 1851.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du portier du Conseil Législatif, pour l'année 1851.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les salaires de trois messagers du Conseil Législatif, à quarante-cinq livres chacun, pour la session de 1851.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses contingentes du Conseil Législatif, pour l'année 1851.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative, pour l'année 1851.

Assemblée Législative.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année 1851.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire de l'assistant-greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année 1851.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du traducteur anglais et greffier en loi de l'Assemblée Législative, pour l'année 1851.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à

Sa Majesté, pour le salaire du traducteur français de l'Assemblée Législative, pour l'année 1851.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du greffier de la couronne en chancellerie, pour l'année 1851.
23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du sergent-d'armes de l'Assemblée Législative, pour l'année 1851.
24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses contingentes de l'Assemblée Législative (l'indemnité des Membres non comprise), pour l'année 1851.
25. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-six livres, treize schellings et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de *William Ginger*, comme ci-devant sergent-d'armes du Conseil Législatif du *Bas-Canada*, pour l'année 1851.
26. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de *Louis Noreau*, comme ci-devant messenger du Conseil Législatif du *Bas-Canada*, pour l'année 1851.
27. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de *Pierre Lacroix*, comme ci-devant messenger du Conseil Législatif du *Bas-Canada*, pour l'année 1851.
28. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-six livres, treize schellings et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de *Louis B. Pinguet*, comme ci-devant greffier des comités de la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année 1851.
29. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de *Samuel Waller*, comme ci-devant greffier des comités de la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année 1851.
30. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent trente-trois livres, six schellings et huit deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de *William Coates*, comme ci-devant commis-écrivain de la Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, pour l'année 1851.
31. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit livres, courant, soit accordée à Sa Majesté pour la pension de *François Rodrigue*, comme ci-devant messenger de la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année 1851.
32. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de *John Bright*, comme ci-devant messenger du Conseil Législatif du *Haut-Canada*, pour l'année 1851.
33. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de *Louis Gagné*, comme ci-devant messenger de la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année 1851.
34. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de *Jacques Brien*, pour blessures reçues au service public, pour l'année 1851.
35. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la pension de dame *Margaret Powell*, comme ci-devant gardienne des bureaux publics à *Toronto*, pour l'année 1851.
36. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une allocation à dame *Margaret Powell*, au lieu

des appartements occupés par elle dans les bâtiments publics, à *Toronto*, pour l'année 1851.

37. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'allocation, sa vie durant, à madame *McDonell*, pour sa réclamation comme douaire, sur une certaine propriété prise par les commissaires du canal *Welland*, pour le Gouvernement, pour l'année 1851.
38. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une allocation à *Antoine Hamel* et sa femme, pour l'occupation de leur terre sur l'île d'*Anticosti*, pour le service de la maison de la Trinité, pour l'année 1851.
39. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le soin des enfants trouvés et des personnes malades et indigentes, dans le district de *Québec*, pour l'année 1851.
40. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le soin des enfants trouvés et des personnes malades et indigentes, dans le district de *Montréal*, pour l'année 1851.
41. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le soin des enfants trouvés et des personnes malades et indigentes, dans le district des *Trois-Rivières*, pour l'année 1851.
42. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la corporation de l'hôpital-général à *Montréal*, pour l'année 1851.
43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux directeurs de l'asile des orphelines protestantes à *Québec*, pour l'année 1851.
44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux dames de la société bienveillante de *Montréal*, pour les veuves et orphelins, pour l'année 1851.
45. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins catholiques romains à *Québec*, pour l'année 1851.
46. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins protestants à *Montréal*, pour l'année 1851.
47. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile des orphelins protestants à *Québec*, pour l'année 1851.
48. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'association charitable des dames de l'asile catholique romain à *Montréal*, pour l'année 1851.
49. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hospice de la maternité de l'université à *Montréal*, pour l'année 1851.
50. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'hospice de la maternité, sous les soins des sœurs de la miséricorde, pour l'année 1851.
51. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide pour le soutien de l'asile des aliénés à *Toronto*, pour l'année 1851.
52. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'asile temporaire des aliénés

Mme. McDonell.

A. Hamel et sa femme.

Hôpitaux et autres institutions charitables.

Ci-devant
corps législatif
du Haut et du
Bas-Canada.

J. Brien.

Mme. Powell.

- à Beauport, près de Québec, pour l'année 1851.
53. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent treize livres, trois schellings et onze deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'asile temporaire des aliénés à Beauport, près de Québec, balance due pour la dépense de l'année dernière.
54. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital de Hamilton, pour l'année 1851.
55. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital-général de Toronto, pour l'année 1851.
56. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la maison d'Industrie à Toronto, pour l'année 1851.
57. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide pour le soin des malades indigents à Kingston, pour l'année 1851.
58. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'hôpital-général à Kingston, pour l'année 1851.
59. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la faculté médicale du collège *Mc Gill* à Montréal, pour l'année 1851.
60. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'école de médecine à Montréal, pour l'année 1851.
61. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'école de médecine à Québec, pour l'année 1851.
62. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la société littéraire et historique de Québec, pour l'année 1851.
63. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à la société d'histoire naturelle à Montréal, pour l'année 1851.
64. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institut des artisans à Québec, pour l'année 1851.
65. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institut des artisans à Montréal, pour l'année 1851.
66. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institut des artisans à Kingston, pour l'année 1851.
67. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institut des artisans à Toronto, pour l'année 1851.
68. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institut des artisans à London, Canada-Ouest, pour l'année 1851.
69. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'institut des artisans à Niagara, pour l'année 1851.
70. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Athénée à Toronto, pour l'année 1851.
71. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'association provinciale d'agriculture du Haut-Canada, pour l'année 1851.
72. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'association provinciale d'agriculture du Bas-Canada, pour l'année 1851.
73. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses contingentes de l'administration de la justice dans le Haut et le Bas-Canada, auxquelles il n'est pas pourvu autrement, pour l'année 1851.
74. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le soutien du pénitencier provincial à Kingston, pour l'année 1851.
75. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les salaires de quatre juges dans le Bas-Canada, en sus de ceux pour lesquels il est fait des dispositions dans la liste civile pour l'année 1851.
76. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatorze livres, neuf schellings, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une augmentation du salaire du juge provincial du district de St. François, pour l'année 1851.
77. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent seize livres, treize schellings, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le salaire du député-régistrateur provincial et traducteur français du gouvernement, pour l'année 1851.
78. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une allocation aux gardiens des dépôts de provisions sur le fleuve St. Laurent, dans le but de secourir les personnes naufragées, pour l'année 1851.
79. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'achat de provisions, pour les dépôts sur le fleuve St. Laurent, dans le but de secourir les personnes naufragées, pour l'année 1851.
80. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'allocation à Pierre Brochu pour résider sur le chemin *Kempt*, pour assister les voyageurs sur ce chemin, pour l'année 1851.
81. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'allocation à Jonathan Noble, pour résider sur le chemin *Kempt*, pour assister les voyageurs sur ce chemin, pour l'année 1851.
82. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'impression des lois et autres impressions pour le service public, pour l'année 1851.
83. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la distribution des lois, pour l'année 1851.
84. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour réparations ordinaires, changements, loyer, assurance et soin des édifices publics, pour l'année 1851.
85. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour rencontrer les dépenses imprévues dans les diverses branches du service public, pour l'année 1851.
86. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses contingentes du greffier de la Couronne en chancellerie, pour l'année 1851.

Institutions publiques.

Administration de la justice.

Député-régistrateur provincial.

Dépôts de provisions.

P. Brochu.

J. Noble.

Impression.

Lois.

Édifices publics.

Dépenses imprévues.

Greffier de la couronne en chancellerie.

- Phares. 87. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la proportion de cette province, des dépenses de l'entretien des phares sur les îles de *St. Paul* et *Scataric*, dans le golfe *St. Laurent*, pour l'année 1851.
- Commissaires d'enquête. 88. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses des commissaires qui pourront être nommés en vertu de l'acte 9 *Vic.*, chap. 38, pour s'enquérir des matières relatives au service public, et recevoir les témoignages sous serment, pour l'année 1851.
- Observatoire de Québec. 89. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de l'observatoire à *Québec*, pour l'année 1851.
- Bureaux publics. 90. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire de *W. R. Right*, comme commis dans le bureau du secrétaire provincial, pour l'année 1851.
91. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'augmentation de salaire de *J. Drysdale*, comme commis dans le bureau de l'inspecteur général, pour l'année 1851.
92. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-six livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du messenger dans le bureau du registrateur de la province, pour l'année 1851.
93. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire additionnel de cinq messagers, deux dans le bureau du secrétaire provincial, un pour le secrétaire du gouverneur, un pour le receveur-général et un pour l'inspecteur-général, à dix livres chacun, pour l'année 1851.
94. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du secrétaire du bureau des statistiques, pour l'année 1851.
- Bibliothèque du Parlement. 95. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant deux mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de la bibliothèque parlementaire, pour l'année 1851.
- Bureaux publics. 96. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du commis attaché au département de l'inspecteur-général, résidant à *Québec*, pour veiller aux intérêts de la Couronne, à l'égard des prêts faits aux victimes des grands incendies dans cette cité, en 1845, pour l'année 1851.
97. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-deux livres dix schellings, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire d'un commis dans la branche des douanes du bureau de l'inspecteur-général, à dix chelins par jour, pour l'année 1851.
98. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les salaires de deux autres commis extra, dans le bureau de l'inspecteur-général, à cent cinquante livres chacun, pour l'année 1851.
99. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une addition au salaire de *C. E. Anderson*, commis confidentiel dans le bureau du receveur-général, pour l'année 1851.
- Gardien des édifices du 100. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du gardien des bâtisses du Parlement à *Québec*, pour l'année 1851.
101. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante-six livres, treize chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer *John Arthur Roebuck*, écuyer, le montant entier de sa rétribution pour services comme agent de la ci-devant Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada*.
102. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour rétribuer *W. L. Mackenzie*, écuyer, pour ses services comme directeur de la compagnie du canal *Welland*, en 1835, ayant été nommé par la Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, en conformité d'un acte du Parlement Provincial.
103. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer aux exécuteurs testamentaires de feu *Robert Randall*, pour services par lui rendus à la province du *Haut-Canada*, l'allocation qui lui a été votée par la Chambre d'Assemblée de cette province.
104. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour ouvrir un chemin conduisant aux terres mises à part pour les écoles, laquelle devra être remboursée par les habitants.
105. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent trente-six livres, deux chelins et six deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour mettre le Gouvernement en état de payer le prix d'achat d'un lot de terre pour dame *Martha Wilson* et ses enfants, du township de *Wellesley*, veuve de feu *John H. Wilson*, qui a été assassiné en mettant à exécution l'ordre d'un magistrat.
106. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent dix livres, trois chelins et huit deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour arranges de l'allocation pour tournées, dus aux représentants de feu *George Pike*, ci-devant juge du Banc du Roi à *Montréal*.
107. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-neuf livres, onze chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour mettre le Gouvernement en état d'indemniser certains officiers publics, clercs, etc., dont les salaires n'excèdent pas quatre cents livres, pour pertes par eux souffertes lors de la translation des départements publics du Gouvernement, de *Montréal* à *Toronto*, en novembre 1849, ayant été obligés de payer double loyer, etc.
108. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses de l'exposition industrielle à *Londres*.
109. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix livres, quinze chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour régler les réclamations de *Joseph Turton*, entrepreneur, pour la construction des édifices du Parlement à *Toronto*, lesquelles réclamations ont été reconnues dans trois occasions par l'Assemblée du *Haut-Canada*.
110. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt-huit livres, dix-sept chelins et neuf deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les salaires de *W. B. Jarvis* et *G. McLean*, shérifs des ci-devants district de *Home* et *Midland*, pour quatre années, à cent livres sterling chacun par an.
111. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le maintien de deux bataux

Parlement de Québec.

John Arthur Roebuck, écuyer.

W. L. Mackenzie, écuyer.

Exécuteurs de feu R. Randall.

Ouverture d'un chemin.

Mme Martha Wilson.

Allocation au ci-devant juge Pyke, pour se rendre au circuit.

Translation du siège du Gouvernement.

Exposition industrielle.

J. Turton.

Shérifs.

Remorqueurs

- à remorque sur le fleuve *St. Laurent*, pour l'année 1851.
- Résidence du Gouverneur à Toronto, etc. 112. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour bâtir une résidence pour les gouverneurs à *Toronto*, et pour réparation aux édifices du Parlement, pour l'année 1851.
- Edifices publics. 113. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le loyer d'édifices publics, etc.
- Spencer Wood, Québec. 114. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour réparations et changements à *Spencer Wood*, à *Québec*.
- Translation du siège du Gouvernement. 115. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'achat de *Spencer Wood*, à *Québec*, pour la province.
116. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la balance des frais de translation à *Toronto*.
- Bureau général des postes. 117. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la dépense de translation à *Québec*.
118. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-neuf livres six chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour préparer le bureau général des postes.
- Police rurale. 119. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour frais d'entretien de la police rurale dans le district des *Trois-Rivières*.
- Commission d'enquête. 120. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour frais d'enquête sur l'état de la banque d'épargnes et de prévoyance de *Montréal*.
- Collèges. 121. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille cent onze livres deux chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège du *Haut-Canada*, pour l'année 1851.
122. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège *Victoria*, pour l'année 1851.
123. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de *Queen's Collège*, pour l'année 1851.
124. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège de *Regiopolis, Kingston*, pour l'année 1851.
- Académie de Toronto. 125. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'académie de *Toronto*, dont moitié à être payée en 1851, et l'autre en 1852.
- Institution royale. 126. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du secrétaire de l'institution royale pour l'avancement des sciences, pour l'année 1851.
127. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-sept livres quinze chelins et sept deniers courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation au secrétaire de l'institution royale pour l'avancement des sciences, pour un messenger et dépenses contingentes, pour l'année 1851.
- Ecoles de grammaire. 128. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-deux livres quatre chelins et six deniers courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'allocation ci-devant accordée au maître de l'école de grammaire à *Montréal*, et maintenant allouée aux directeurs du lycée dans cette cité,
- en considération de ce qu'ils donnent l'instruction gratuite à vingt élèves, pour l'année 1851.
129. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-onze livres deux chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'allocation ci-devant accordée au maître de l'école de grammaire à *Québec*, et maintenant allouée aux directeurs du lycée dans cette cité, en considération de ce qu'ils donnent l'instruction gratuite à vingt élèves, pour l'année 1851.
130. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent onze livres deux chelins et trois deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école nationale à *Québec*, pour l'année 1851. Ecoles nationales.
131. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent onze livres deux chelins et trois deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une aide en faveur de l'école nationale à *Montréal*, pour l'année 1851.
132. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingts livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de la société d'éducation à *Québec*, pour l'année 1851. Société d'éducation de Québec.
133. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école britannique et canadienne à *Québec*, pour l'année 1851. Ecole britannique et canadienne de Québec.
134. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de la société d'éducation aux *Trois-Rivières*, pour l'année 1851. Société d'éducation à Trois-Rivières.
135. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école britannique et canadienne à *Montréal*, pour l'année 1851. Ecole britannique et canadienne de Montréal.
136. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école *St. Andrew*, à *Québec*, pour l'année 1851. Ecole de St. André.
137. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école *St. Jacques*, à *Montréal*, pour l'année 1851. Ecole St. Jacques.
138. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école gratuite presbytérienne et américaine à *Montréal*, pour l'année 1851. Ecole gratuite presbytérienne et américaine.
139. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège de *Ste. Anne de la Pocatière*, pour 1851. Collèges.
140. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège de *St. Hyacinthe*, pour l'année 1851.
141. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège de *L'Assomption*, pour l'année 1851.
142. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège de *Chambly*, pour l'année 1851.
143. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'académie de *Berthier*, pour l'année 1851. Académies et séminaires.
144. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'académie de *Charlestown*, pour l'année 1851.
145. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté,

comme une allocation en faveur de l'académie de *Shefford*, pour l'année 1851.

146. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du séminaire de *Stanstead*, pour l'année 1851.

147. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent onze livres, deux schellings et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'académie de *Sherbrooke*, pour l'année 1851.

148. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'académie de *Granby*, pour l'année 1851.

Ecole de Bedford.

149. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école de *Bedford*, pour l'année 1851.

Académie des Trois-Rivières.

150. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'académie des *Trois-Rivières*, pour l'année 1851.

Société d'école à Sherbrooke.

151. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de la société d'école de l'*Amérique Britannique du Nord* à *Sherbrooke*, pour l'année 1851.

Lycée Durham.

152. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du lycée du village *Durham, Missisquoi*, pour l'année 1851.

Ecole des enfants à Québec.

153. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq livres, onze chelins et un denier, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école des petits enfants à *Québec*, pour l'année 1851.

Ecoles des Sauvages.

154. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école des filles des Sauvages, à *Lorette*, près de *Québec*, pour l'année 1851.

155. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école des Sauvages à *Caughnawaga*, pour l'année 1851.

156. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école des Sauvages à *St. Régis*, pour l'année 1851.

157. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'école des Sauvages à *St. François*, pour l'année 1851.

Collèges.

158. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège de *Ste. Thérèse*, pour l'année 1851.

159. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège de *Nicolet*, pour l'année 1851.

160. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de *Bishop's College* à *Lennoxville*, pour l'année 1851.

161. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège *Johette*, pour l'année 1851.

Académie de Clarenceville.

162. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur de l'académie de *Clarenceville*, pour l'année 1851.

163. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège *Masson, Terrebonne*, pour l'année 1851.

Collège Masson.

164. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège *Rigaud, Vaudreuil*, pour l'année 1851.

Collège Rigaud.

165. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège de *St. Hyacinthe*, pour aider à construire le nouveau collège, pour l'année 1851.

Collège St. Hyacinthe.

166. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme une allocation en faveur du collège de *Ste. Thérèse*, pour aider à construire un nouveau collège, pour l'année 1851.

Collège Ste. Thérèse.

167. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf livres, quatorze chelins, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur le canal *Welland*, pour l'année 1851.

Canal Welland.

168. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-neuf livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur le canal *Lachine*, pour l'année 1851.

Canal Lachine.

169. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize mille sept cent quatre-vingts livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur le canal *Beauharnois*, pour l'année 1851.

Canal Beauharnois.

170. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cent treize livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur le canal *Cornwall*, pour l'année 1851.

Canal Cornwall.

171. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas douze mille quatre cent cinquante-neuf livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur le canal *Williamsburg*, pour l'année 1851.

Canal Williamsburg.

172. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur le canal de jonction, pour l'année 1851.

Canal de jonction.

173. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur la rivière *Richelieu*, pour l'année 1851.

Rivière Richelieu.

174. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille huit cent douze livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur les travaux de l'*Outaouais*, pour l'année 1851.

Travaux sur l'Outaouais.

175. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille huit cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'exploration des rapides du *St. Laurent* et du chemin de *Témiscouata*, pour l'année 1851.

Rapides du St. Laurent, et chemin de Témiscouata.

176. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur les phares, depuis le lac *St. Louis*, jusqu'au lac *St. Clair*, pour l'année 1851.

Phares.

177. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante dix-huit livres, onze chelins et deux deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses sur le pont *Melbourne*, pour l'année 1851.

Pont de Melbourne.

178. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une jetée et un phare à la *Pointe au Père*, ou *Rimouski*, pour l'année 1851.

Jetées et phares.

179. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une jetée et un phare à la *Rivière du Loup*, pour l'année 1851.

180. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté,

pour une jetée et un phare à la *Pointe aux Orignaux*, pour l'année 1851.

181. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une jetée et un phare à *L'Islet*, pour l'année 1851.

182. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une jetée et un phare à *Berthier*, pour l'année 1851.

183. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une balise ou bouée-cloche, canon, et une résidence de gardien à *Manacouagan*, ou *Petit Métis*, pour l'année 1851.

184. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour un phare au *Cap Rosier*, pour l'année 1851.

185. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une jetée et un phare aux *Eboulements*, pour l'année 1851.

186. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour une jetée et un phare à la *Malbaie*, pour l'année 1851.

187. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour sentences et frais d'arbitrages, pour l'année 1851.

La première résolution ayant été lue une seconde fois ;

M. *Mackenzie* a proposé en amendement à icelle, secondé par l'honorable M. *Boulton*. Que les mots " mille livres," soient retranchés, et les mots : " six cents livres," insérés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Hopkins*, *Letellier*, *Mackenzie*, *McConnell*, *Sanborn*, *Seymour*, *Smith*, de DURHAM, et *Stevenson*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette*, *Price*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Taché* et *Viger*.—(42.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La première résolution a été alors adoptée.

La seconde résolution ayant été lue une seconde fois ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Mackenzie*, Que les mots " quatre cent quatre vingt-dix livres," soient retranchés, et les mots : " trois cent cinquante livres," insérés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Hopkins*, *Mackenzie*, *McConnell*, *Prince* et *Smith*, de DURHAM.—(7.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Du-*

vignon, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Lyon*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch*, *McFarland*, *McLean*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette*, *Price*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(52.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La seconde résolution a été alors adoptée.

Les troisième, quatrième et cinquième des dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La sixième résolution ayant été lue une seconde fois ;

M. *Seymour* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Stevenson*, Que les mots " mille livres," soient retranchés, et les mots : " cinq cents livres," insérés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Crysler*, *Dickson*, *Hopkins*, *Letellier*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Sanborn*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, et *Stevenson*.—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Taché* et *Viger*.—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La sixième résolution a été alors adoptée.

La septième résolution ayant été lue une seconde fois ;

M. *Mackenzie* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, Que les mots " Pourvu qu'aucun salaire additionnel ne soit payé au " dit greffier sous forme d'honoraires, émoluments ou " revenu contingents," soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés à la dite résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Bell*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cartier*, *Cayley*, *Chauveau*, *Crysler*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fournier*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jobin*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McLean*, *Méthot*, *Mongenais*, *Notman*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de DURHAM, *Stevenson* et *Taché*.—(34.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Boutillier*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cauchon*, *Chabot*, *Dumas*, *Fortier*, *Guillet*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *McConnell*, *Nelson*, *Polette* et *Sherwood*, de TORONTO.—(15.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la dite résolution, telle qu'amendée, a été adoptée ; et elle est comme suit :—

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le salaire du Greffier du Conseil Législatif, pour l'année 1851 : Pourvu qu'aucun salaire addition-

Balises, etc.,
sur les batures
de Manicouagan
ou le Petit
Métis.

Jetées et
phares.

Arbitrages, etc.

nel ne soit payé au dit greffier sous forme d'honoraires, émoluments ou revenus contingents.

Les dites résolutions, depuis la huitième jusqu'à la quinzième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La seizième résolution ayant été lue une seconde fois ;

M. *Mackenzie* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, Que les mots : " Pourvu qu'aucun officier du Conseil Législatif ne reçoive aucun honoraire, émolument ou compensation, excepté le salaire ci-dessus accordé," soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés à la dite résolution ; la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Dickson*, *Hall*, *Hopkins*, *Johnson*, *Letellier*, *Mcckenzie*, *Malloch*, *Seymour* et *Smith*, de *DURHAM*.—(11.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McFarland*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette*, *Price*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Taché* et *Viger*.—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La seizième résolution a été alors adoptée.

La dix-septième résolution ayant été lue une seconde fois ;

M. *Mackenzie* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Boulton*, de *Toronto*, que les mots : " mille livres," soient retranchés, et les mots : " Cinq cents livres," insérés à leur place.

Et la question ayant été mise, sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Hall*, *Hopkins*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McLean* et *Smith*, de *DURHAM*.—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McFarland*, *Méhot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Polette*, *Price*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La dix-septième résolution a été alors adoptée.

Les dites résolutions, depuis la dix-huitième jusqu'à la vingt-troisième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La vingt-quatrième résolution ayant été lue une seconde fois ;

M. *Mackenzie* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Hopkins*, que les mots : " Pourvu qu'un compte détaillé sera imprimé et mis devant la " Chambre pendant la première semaine de la prochaine session," soient ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés à la fin de la dite résolution :—La question a passé dans la négative.

La vingt-quatrième résolution a été alors adoptée.

Les dites résolutions, depuis la vingt-cinquième jusqu'à la vingt-huitième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Drummond*, et la question ayant été mise, Que les dites résolutions, depuis la trente-neuvième, jusqu'à la cent quatre-vingt-septième, toute deux incluses, soient prises en considération ultérieure mardi prochain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fournier*, *Hall*, *Hopkins*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Malloch*, *Price*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Stevenson*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Guillet*, *Jobin*, *Johnson*, *Letellier*, *McConnell*, *Méhot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, et *Taché*.—(21.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, secondé par M. *Stevenson*, et la question ayant été mise, Que les dites résolutions, depuis la trente-neuvième, jusqu'à la cent quatre-vingt-septième, toutes deux incluses, soient prises en considération ultérieure mardi prochain ; la Chambre s'est divisée : les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fournier*, *Hall*, *Hopkins*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *Price*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Stevenson*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Guillet*, *Jobin*, *Johnson*, *Letellier*, *Mackenzie*, *McConnell*, *Méhot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, et *Taché*.—(21.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, de nouveau, secondé par M. *Stevenson*, et la question ayant été mise, Que les dites résolutions, depuis la trente-neuvième jusqu'à la cent quatre-vingt-septième, toutes deux incluses, soient prises en considération ultérieure, mardi prochain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cauchon*, *Chauveau*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Hopkins*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *Méhot*, *Nelson*, *Polette*, *Price*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson* et *Taché*.—(30.)

CONTRE.

Messieurs *Burritt*, *Cartier*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Flint*, *Johnson*, *McConnell*, *Mongenais*, *Scott*, de *BYTOWN*, et *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*.—(10.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres remis.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par M. *Boulton*, de *Toronto*,

La Chambre s'est ajournée.

Sabbati, 2^o die Augusti;ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Félicitations lues. **C**ONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De *John Milburn* et autres, de la ville et du comté de *Peterborough*, membres de l'église méthodiste wesléyenne en *Canada*; demandant que le bill pour incorporer les sociétés de bienfaisance de l'église méthodiste wesléyenne en *Canada* ne devienne pas loi.

De *D. Paterson* et *S. F. Urquhart*, marchands, de la cité de *Toronto*; se plaignant de la conduite et du peu d'habileté du collecteur des douanes au port de *Toronto* à remplir les fonctions de sa charge; et demandant une enquête sur ce sujet.

Pétition renvoyée à un comité.

Ordonné, Que la pétition de *F. DeSales Bastien*, écuyer, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de *Vaudreuil*, au nom de la dite municipalité, soit renvoyée au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Townships de l'Est.

Ordonné, Que toutes les pétitions ayant rapport à l'établissement des townships de l'Est, reçues jusqu'à ce jour, et qui n'ont pas déjà été renvoyées à des comités, soient renvoyées au comité spécial nommé pour s'enquérir des causes; qui empêchent ou retardent l'établissement des townships de l'Est, dans les districts des *Trois-Rivières*, *St. François* et *Québec*.

Bibliothèque.

Ordonné, Que l'honorable *M. Chabot* soit ajouté au comité spécial nommé pour aider *M. l'Orateur* dans la direction de la bibliothèque parlementaire.

Bill pour élever le taux de l'intérêt du Haut-Canada.

M. Smith, de *Durham*, a proposé, un bill pour fixer le taux légal de l'intérêt à sept pour cent dans le *Haut-Canada*, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

M. Smith, de *Durham*, a présenté, secondé par *M. Flint*, et la question ayant été mise, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Flint*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *Morrison*, *Prince*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Smith*, de *DURHAM*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Lacoste*, *Lemieux*, *Letellier*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McConnell*, *Méthot*, *Nelson*, *Polette*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson* et *Taché*.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Davignon, a proposé, secondé par *M. Duchesnay*, et la question ayant été mise, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Baldwin*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Lacoste*, *Lemieux*, *Letellier*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McConnell*, *Méthot*, *Nelson*, *Polette*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson* et *Taché*.—(29.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Flint*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *Morrison*, *Prince*,

Sherwood, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Smith*, de *DURHAM*.—(10.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que *M. Letellier* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour indemniser les Membres de l'Assemblée Législative des dépenses par eux encourues pour assister aux sessions de la Législature.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Flint*, secondé par *M. Davignon*,

Ordonné, Que depuis et après ce jour, les ordres du jour qui ne seront point expédiés lorsqu'ils seront lus, soient placés à la fin de la liste, à moins qu'il n'en soit autrement disposé par la Chambre.

L'honorable *M. Boulton* a proposé, secondé par *M. Christie*, et la question ayant été mise, Qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour égaliser la représentation du peuple de cette province en Parlement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burritt*, *Christie*, *Hall*, *Hopkins*, *McConnell*, *Merritt*, *Morrison*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Lacoste*, *La-Terrière*, *Lemieux*, *Letellier*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson* et *Taché*.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. Mackenzie a proposé, secondé par *M. McFarland*, et la question ayant été mise, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état des recettes et dépenses du département des Sauvages en *Canada*, durant les deux années dernières, y compris copies des rapports les plus récents faits au Gouvernement Impérial; le dit état devant indiquer tout le revenu de ce département de quelque source qu'il provienne, les sommes payées à même le fonds des Sauvages à certains défricheurs de la *Grande Rivière* pour avoir abandonné leurs améliorations, et les frais de poursuite contre quelques-uns de ces défricheurs, indiquant aussi les revenus des divers officiers et serviteurs du département des Sauvages, soit qu'ils proviennent de leurs salaires ou de leurs honoraires ou émoluments; les sommes provenant de la vente des terres sur la *Grande Rivière*, leur emploi, le revenu qu'elles apportent, et comment ce revenu est employé; aussi, les noms des défricateurs, s'il y en a, et pour quelles somme ou sommes; de plus, une copie du rapport le plus récent qui ait été transmis au Gouvernement par la compagnie de navigation de la *Grande Rivière*, et tous les renseignements en général quant aux revenus et aux affaires financières de cette compagnie qu'il sera au pouvoir du Gouvernement de donner; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *TORONTO*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McFarland*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Smith*, de *FRONTENAC*.—(7.)

Bill pour amender l'acte relatif à l'indemnité des Membres.

Ordres remis.

Représentation de la province.

Département des Sauvages.

Compagnie de navigation de la Grande Rivière.

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Hincks, Jobin, Johnson, Letellier, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *McConnell, Merritt, Méthot, Price, Robinson, Sanborn, Scott*, de BYTOWN, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson, Taché et Viger*.—(37.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. *Price*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général,— Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée 12 juin 1851, pour des copies des livres, notes d'arpentage, journaux d'opérations, et autres papiers et documents mentionnés dans les rapports du relevé de la rivière *St. Maurice*, par *Hilarion Legendre*, arpenteur-juré, depuis le 15 avril jusqu'au 2 mai 1847, et par *John Bignell*, arpenteur provincial, le 26 août 1847, 11 mai 1848, et 13 novembre 1848, et qui accompagnent les dits rapports; lesquels dits rapports et les instructions pour faire le relevé de la dite rivière *St. Maurice*, et la carte ou plan de la dite rivière ont été mis durant cette Chambre le 8 août dernier.

Pour la dite réponse, voir appendice (G.G.G.)

Et aussi, Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 28 mai 1851, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre, un compte détaillé du montant des deniers perçus pour la coupe du bois de construction ou autres sur les terres de la Couronne ou des réserves de clergé, et sur chacune d'elles, dans le comté de *Peterborough*, dans les années 1849, 1850 et 1851, et chacune d'elles, et la description du bois de construction ou autre bois coupé, et s'il a été coupé en vertu d'une licence ou autrement.

Pour la dite réponse, voir appendice (H.H.H.)

M. *Prince* a proposé, secondé par M. *Taché*, et la question ayant été mise, Que lundi prochain, et depuis lors jusqu'à la fin de la session, tous les avis de motions soient pris après les ordres du jour expédiés, excepté les avis sur lesquels la Chambre aura spécialement permis de procéder ou les avis d'introduction de bill; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, Davignon*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, Johnson, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Morrison, Price, Prince, Sanborn, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Taché et Viger*.—(38.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, Malloch, Merritt, Richards, Robinson, Seymour, Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, et *Stevenson*.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Merritt* a proposé, secondé par M. *Mackenzie*, et la question ayant été mise, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien autoriser l'émission de débentures en vertu de l'acte 7 *Guill.* 4, chap. 73, pour compléter l'amélioration de la navigation de la *Grande Rivière*, et autres fins;

la Chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative.

Sur motion de l'honorable M. *Merritt*, secondé par M. *Scott*, de *Bytown*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre copies des ordres en conseil qui déclarent les vues du Gouvernement à l'égard de la négociation d'emprunts futurs depuis la session de 1849.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Ordonné, Que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour exempter de la saisie et vente pour dette jusqu'à concurrence de soixante-et-deux louis dix chelins, les outils ou instruments de tout artisan tenant maison, ses vêtements, lits et couvertures de lits, et autres meubles requis pour l'usage de sa famille, et pour empêcher que les effets, ainsi exemptés soient transportés, mis en gage, ou vendus en paiement de dettes contractées pour l'achat de boissons enivrantes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill en faveur des créanciers des Sauvages, dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Wentworth*, et la question ayant été mise, Que la réponse relative à *King's College* et collège du *Haut-Canada*, qui a été présentée jeudi dernier, soit imprimée in-octavo pour l'usage des Membres de cette Chambre, sous les directions du comité permanent des impressions; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon*, le solliciteur-général *Drummond, Dumas, Flint, Fournier, Hall, Jobin, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, Letellier, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, Malloch, Merritt, Mongenais, Morrison, Polette, Richards, Sanborn, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, et *Viger*.—(33.)

CONTRE.

Messieurs *Christie, Johnson, LaTerrière, McConnell, Méthot et Robinson*.—(6.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Un bill grossoyé, pour amender l'acte pour mieux protéger les terres et les propriétés des Sauvages dans le *Bas-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour abroger en partie et amender un acte, intitulé: 'Acte pour mieux protéger les terres et les propriétés des Sauvages dans le *Bas-Canada*.'"

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender de nouveau les lois relatives

Relevé de la rivière St. Maurice.

Appendice (G.G.G.)

Bois de construction coupé sur les réserves de clergé.

Appendice (H.H.H.)

Affaires publiques.

Navigaton de la Grande Rivière.

Emprunts.

Bill pour exempter certains effets de la saisie.

Bill en faveur des créanciers des Sauvages, (H.-C.)

King's College et collège du Haut-Canada.

Bill pour protéger les propriétés des Sauvages.

Bill relatif aux

travaux publics.

“ aux travaux publics en cette province,” a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que M. le solliciteur-général *Drummond* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Bill relatif aux cours et prisons de Kamouraska et Aylmer.

Un bill grossoyé pour affecter tous les deniers provenant des licences de tavernes dans les comtés qui forment le district de *Kamouraska*, et dans le comté de l'*Otaouais*, au paiement des frais de construction de la maison de justice et de la prison à *Kamouraska*, et de la maison de justice et prison en voie de construction à *Aylmer*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit :
 “ Acte pour affecter tous les deniers provenant des licences d'auberges dans les comtés qui forment le district de *Kamouraska*, et dans le comté de l'*Otaouais*, au paiement des frais de construction de la maison de justice et de la prison à *Kamouraska*, et de la maison de justice et prison en voie de construction à *Aylmer*.”

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux municipalités qui font l'acquérit de travaux publics.

M. *Méthot* a fait rapport du bill pour lever tout doute quant au droit des corporations municipales d'acquérir des travaux publics en dehors des limites de telles municipalités, et les amendements ont été lus et adoptés.

M. *Stevenson* a proposé, secondé par M. *Seymour*, et la question ayant été mise, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR,

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cartier*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Flint*, *Hall*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, *Lemieux*, *Letellier*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *McConnell*, *Merritt*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(27.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Burrill*, *Cauchon*, *Dumas*, *MacKenzie*, *Morrison*, *Taché* et *Viger*.—(8.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif à l'annexion de l'ancien arpentage de Gwillimbury Ouest.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour réunir les terres comprises dans l'ancien arpentage de *Gwillimbury Ouest*, dans le comté de *Simcoe*, ou township voisin de *Gwillimbury Est*, dans le comté d'*York*, étant lu ;
Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif aux banqueroutiers.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour venir en aide aux banqueroutiers et pour l'administration de leurs biens et effets, étant lu ;
Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.
Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill relatif aux lignes de townships.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les conseils municipaux dans le *Haut-Canada*, à employer le travail exigé par la loi dans les townships à l'ouverture et amélioration des lignes de townships, étant lu ;
Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.
Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill pour incorporer les pilotes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec*, et au-dessous, étant lu ;

M. *Taché* a proposé, secondé par M. *Cauchon*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Christie* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Boulton*, Que le mot “ maintenant,” soit retranché, et les mots : “ De ce jour en trois mois,” ajoutés à la fin d'icelle,

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Chabot*, *Christie*, *Ferguson*, *Flint*, *Hall*, *Lyon*, *Malloch*, *McConnell*, *Merritt*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chauveau*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Laurin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *MacKenzie*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Sauvageau*, *Taché* et *Viger*.—(25.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Résolu, Que le bill soit renvoyé à un comité de cinq membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Ordonné, Que M. *Taché*, l'honorable M. *Chabot*, M. *Chauveau*, M. *Letellier* et M. *Méthot* composent le dit comité.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'aura pas été disposé à l'ajournement de la Chambre, ce jour, soient remis à lundi prochain.

Ordres remis.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse supplémentaire à l'adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 23 juillet 1851, pour des copies de toute la correspondance qui a eu lieu entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement de cette province, au sujet de l'acte de cette Législature qui autorise une compagnie privée à construire un chemin de fer entre *Halifax* et *Québec*.

Chemin de fer entre Halifax et Québec.

Pour la dite réponse supplémentaire, voir appendice (A.A.A.)

Appendice (A.A.A.)

Ordonné, Que la dite réponse supplémentaire soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable M. *Price*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 16 juin 1851, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre des copies de tous les rapports faits en *duplicata* à Son Excellence par le bureau de dotation de l'université de *Toronto*, et du collège et de l'école de grammaire du *Haut-Canada*, et par les auditeurs des comptes de ces institutions, conformément aux dispositions des sections 22 et 23, et 59 et 60 de l'acte de l'université de 1849, donnant un état des biens et effets, et généralement des affaires fiscales et financières des dites institutions depuis qu'elles sont établies sur des principes “ de nature à mériter la confiance et le soutien des sujets de Sa Majesté de toutes classes et de toutes sectes ;” aussi, copie de tous les rapports annuels faits en vertu de la 55e section du dit acte que le principal du collège du *Haut-Canada* et de l'école royale de grammaire, indiquant l'état et la condition où ils se trouvent, et les progrès qu'ils

Université de Toronto, collège du Haut-Canada et école de grammaire.

ont faits, ou ceux des dits rapports que le Gouvernement peut avoir reçus.

Pour la dite réponse, voir appendice (I.I.I.)

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées le 16 juin dernier, au sujet de l'établissement d'une ligne de vaisseaux à vapeur entre *Liverpool* et le fleuve *St. Laurent*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Malloch* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Malloch* a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *Frederick Starr Jarvis*, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire :—

M. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur s'est rendu, avec la Chambre, dans la Chambre du Conseil :—

Et étant de retour ;

M. l'Orateur a fait rapport que, conformément aux ordres de Son Excellence le Gouverneur-Général, la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence dans la Chambre du Conseil Législatif, où il avait plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants :—

Acte pour amender l'acte concernant les arpenteurs.

Acte pour amender l'acte y mentionné, qui autorise Sa Majesté à faire une émission de débetures à un montant limité, pour venir en aide à la cité de *Québec*.

Acte pour amender et rendre permanents les actes en force dans le *Bas-Canada*, pour l'établissement de compagnies d'assurance mutuelle en icelui.

Acte pour amender l'acte relatif à la maison de la Trinité de *Montréal*.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la société bienveillante des pompiers de *Montréal*.

Acte pour pourvoir à la commutation de certaines obligations requises en vertu de l'acte des émigrés.

Acte pour lever et expliquer les doutes qui existent au sujet de certains actes passés pour l'amélioration de la rivière du *Chêne*.

Acte pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, pour l'organisation du notariat.

Acte pour amender l'acte qui crée des salaires au lieu et place des honoraires perçus dans certains cas, dans le *Bas-Canada*.

Acte concernant les patentes en vertu desquelles il est fait des octrois de terres incultes ou autres terres de la Couronne, dans le *Bas-Canada*, pour se dispenser de certaines formalités y relatives qui occasionnent des délais et des dépenses inutiles, et pour amender un certain acte y mentionné, relatif aux dites patentes.

Acte pour autoriser la tenue annuelle d'un second terme de la cour supérieure du district de *Gaspé*, et pour la meilleure administration de la justice en icelui.

Acte pour amender ultérieurement l'administration de la loi criminelle.

Acte pour incorporer le collège de la Trinité.

Acte pour rendre compulsoire l'enregistrement des titres et instruments qui créent des dettes en faveur de la Couronne.

Acte pour incorporer la société pour aider et retirer des orphelins et femmes indigentes de *Toronto*.

Acte pour étendre, en fait d'assurance maritime, les pouvoirs de la "Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique contre le feu et sur la vie," et pour diminuer le nombre des directeurs de la dite compagnie.

Acte pour changer les périodes fixées pour tenir certaines cours dans le comté d'*York*.

Acte pour faciliter le louage des terres et tenements.

Acte pour incorporer l'hôpital-général protestant du comté de *Carleton*.

Acte pour investir certaines personnes de la propriété d'une réserve pour un chemin, dans le township d'*York*.

Acte pour incorporer la maison d'industrie de *Toronto*.

Acte pour amender l'acte relatif aux héritiers et légataires.

Acte pour rendre indemnes les conseillers municipaux du comté de *Peterborough* et autres, pour avoir passé un certain règlement du conseil municipal du dit comté, lequel a été ensuite annulé.

Acte pour naturaliser *Ira Gould* et autres, et pour d'autres fins.

Acte pour conférer à *Charles Horatio Waterous* les droits civils et politiques d'un sujet né anglais.

Acte pour régler et administrer le pénitencier provincial.

Acte pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour simplifier le transport des immeubles dans le *Haut-Canada*, et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts en ic eux."

Acte pour amender la loi relative aux apprentis et mineurs.

Acte pour incorporer la compagnie de garantie du *Canada*.

Acte pour abolir le droit de primogéniture dans la succession des biens-fonds possédés en pleine propriété, ou pendant la vie d'un autre, dans le *Haut-Canada*, et pour en régler le partage entre les parents du dernier propriétaire, de la manière qui s'accordera le mieux avec les droits relatifs des parties intéressées au partage.

Acte pour abroger les divers actes des Parlements du *Bas* et du *Haut-Canada*, maintenant en vigueur, pour juger les contestations relatives aux élections parlementaires dans les deux sections de la province, respectivement, et pourvoir, par un acte général, à

Bill pour autoriser le tenue d'un second terme de la cour supérieure dans le district de *Gaspé*.

Bill pour amender la loi criminelle.

Bill relatif au collège de la Trinité.

Bill relatif aux titres créant des dettes en faveur de la couronne.

Bill relatif à l'asile des orphelins et des femmes à *Toronto*.

Bill relatif à l'assurance de l'Amérique Britannique.

Bill relatif aux cours du comté d'*York*.

Bill relatif aux terres et tenements.

Bill relatif à l'hôpital-général protestant de *Carleton*.

Bill relatif à une réserve pour un chemin dans le township d'*York*.

Bill relatif à la maison d'industrie de *Toronto*.

Bill relatif aux héritiers et légataires.

Bill relatif à un statut du conseil municipal de *Peterborough*.

Bill pour naturaliser *Gould* et ses fils.

Bill relatif aux droits civils et politiques de *Waterous*.

Bill relatif à l'administration du pénitencier.

Bill relatif au transport des biens-fonds, (H.C.)

Bill relatif aux apprentis et mineurs.

Bill relatif à la compagnie de garantie du *Canada*.

Bill pour abolir le droit de primogéniture.

Bill relatif aux pétitions d'élections.

Appendice (I.I.)

Vaisseaux à vapeur entre la Grande-Bretagne et l'Amérique B. N.

Sanction royale donnée aux bills.

Bill pour amender l'acte relatif aux arpenteurs.

Bill pour amender l'acte relatif aux débetures des incendies de *Québec*.

Bill relatif aux compagnies d'assurance mutuelle.

Bill pour amender l'acte relatif à la maison de Trinité de *Montréal*.

Bill relatif à l'association des pompiers de *Montréal*.

Bill pour amender l'acte relatif aux émigrés.

Bill relatif à la rivière du *Chêne*.

Bill relatif aux notaires.

Bill pour amender l'acte relatif au salaire des officiers de justice, (B.-C.)

Bill relatif aux lettres patentes concernant les terres.

la manière de décider du mérite de toutes les pétitions relatives aux élections parlementaires.

Bill relatif à la réserve d'un chemin à concéder à A. Thompson.

Acte pour transporter à *Andrew Thompson* une certaine réserve pour des chemins dans le township de *Woodhouse*, dans le comté de *Norfolk*.

Bill relatif au paiement des petits jurés, (H.-C.)

Acte pour pourvoir au paiement des petits jurés dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif à la rue de *Ottawa* dans *Cayuga*.

Acte pour fermer une partie de la rue *Ottawa*, dans le village de *Cayuga*.

Bill pour amender l'acte de l'aqueduc de *Kingston*.

Acte pour amender l'acte, intitulé: "Acte pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*."

Bill relatif aux défenseurs absents.

Acte pour établir un recours contre les défenseurs absents.

Bill relatif au procureur *Twynam*.

Acte pour autoriser les cours du Banc de la Reine, des plaids communs et de la chancellerie dans le *Haut-Canada*, à permettre à *William Edwin Twynam* à pratiquer comme procureur et sollicitateur en icelles.

Bill relatif à la police du port de *Montréal*.

Acte pour pourvoir au paiement de la police du port de *Montréal*.

Bill relatif à la police du port de *Québec*.

Acte pour pourvoir au paiement de la police du port de *Québec*.

Bill pour amender l'acte relatif au havre de *Montréal*.

Acte pour changer les droits de quaiage, payables en certains cas au havre de *Montréal*.

Bill relatif à la saisie des effets des créanciers.

Acte pour permettre aux créanciers de saisir les biens des débiteurs qui sont sur le point de laisser la province, dans les affaires au-dessus de dix louis.

Bill relatif à la municipalité de *Drummond*.

Acte pour transférer le siège des assemblées du conseil municipal de la municipalité de *Drummond*, numéro deux, de *French Village*, dans le township de *Kingsey*, au village de *Stanford*, dans la dite municipalité.

Bill relatif aux sociétés de construction, (B.-C.)

Acte pour amender un acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le *Bas-Canada*.

Bill relatif aux divisions territoriales, (H.-C.)

Acte pour effectuer certains changements dans les divisions territoriales du *Haut-Canada*.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Badgley*, secondé par M. *Malloch*,
La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 4^o die Augusti;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions lues.

CONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

D'*Aaron Workman* et autres, du township de *Herford*, dans le district de *St. François*; demandant une allocation pour terminer le chemin qui conduit au dit township à *Barnston*.

D'*A. F. Spalding* et autres, membres de l'église et congrégation des baptistes, qui s'assemblent dans la rue *Helène*, dans la cité de *Montréal*; demandant l'adoption de mesures pour abolir le travail le dimanche dans le département des postes.

Du conseil de ville de la ville de *Belleville*; demandant que le Gouvernement Exécutif soit autorisé à émettre des lettres patentes accordant à la corporation de la dite ville certains lots de terres mis à part et réservés pour un hôpital public, mais trouvés insuffisants pour cet objet.

Pétition renvoyée à un comité.

Résolu, Que la pétition de *James Fitzgerald*, de la cité de *Toronto*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Sherwood*, M. *Fergusson*, l'honorable M. *Macdonald*, l'honorable M. *Robinson* et M. *Chauveau*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse suivante:—

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 2 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre copies des ordres en conseil qui déclarent les vues du Gouvernement à l'égard de la négociation d'emprunts futurs depuis la session de 1849.

Par ordre,

J. LESLIE,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire Provincial,
Toronto, 4 août 1851.

Copie d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Exécutif, sur les affaires d'état, en date du 30 juillet 1849; approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le même jour.

Sur une communication de l'honorable F. *Hincks* au receveur-général, relativement à un emprunt de £500,000.

Le comité du conseil a pris en considération deux lettres adressées par l'honorable inspecteur-général à l'honorable receveur-général, datées le 14 juillet courant, par lesquelles il apprend qu'il est probable qu'un emprunt de £500,000 pourra être fait par la voie des maisons de Messieurs *Baring*, frères et compagnies, et *Glyn, Hallifax, Mills* et Cie; et ainsi que copie d'une lettre, en date de *Londres*, le 13 juillet courant, adressée à l'honorable M. *Hincks*, par M. *Thomas Baring*, de la maison *Baring, Frères* et Cie, sur le même sujet.

M. *Baring* conçoit qu'il est désirable que, pour épargner du temps, M. F. *Hincks* devrait demander une lettre de Votre Excellence, l'autorisant à suivre les plans qu'il propose, et déclarant que l'intention du Gouvernement Provincial n'est pas d'augmenter la dette pour aucune raison quelconque, afin de donner de l'aide aux chemins de fer ou autrement.

Votre comité prend la liberté de faire rapport que ce n'est nullement l'intention du Gouvernement de mettre la province en dettes pour un montant plus élevé que celui actuellement autorisé par les actes du Parlement Provincial, mais qu'au contraire il peut diminuer les engagements de la province aussi promptement que l'augmentation des revenus de la province le permettra; et pour prouver cette intention, le comité prend la liberté de réserver à l'acte pour l'administration de la dette publique, passé pendant la dernière session.

Mais en même temps, le comité est d'opinion que l'engagement constitué par l'acte de la dernière session, chap. 29, de donner, sous certaines circonstances, la garantie du crédit provincial à certaines compagnies incorporées de chemins de fer, ne saurait être retiré.

Cependant, le comité ne croit pas que cela puisse empêcher la négociation des bons provinciaux sur le marché anglais, lorsque l'on considère que si les compagnies de chemins de fer se trouvent en position de demander cette garantie, les débentures ne seront pas des débentures de la province, mais bien celles des compagnies respectives; que la garantie ne sera pas une garantie du capital, mais seulement une garantie de l'intérêt, et que dans le cas où la compagnie serait incapable de payer, le Gouvernement Exécutif est autorisé, par l'acte des douanes, d'ajouter deux pour cent aux droits de douanes, comme moyen de s'assurer d'un fonds pour appuyer cette garantie, et d'imposer également aux compagnies de chemins de fer telles conditions qui seront jugées nécessaires avant d'accorder cette garantie. Que telle demande ne peut être faite au gouvernement avant que la moitié du chemin ne soit complétée par la compagnie à même ses propres fonds; et que la province n'a rien à craindre, puis-

Emprunts.

qu'elle a le privilège de passer avant tous les autres créanciers de la compagnie, pour le montant qu'elle aura garantie. D'ailleurs, le comité fera remarquer qu'outre la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, il paraît qu'il n'est guère probable que le gouvernement ne soit prié pendant plusieurs années d'accorder cette garantie.

On paraît craindre que dans le cas où cette garantie serait demandée, les débentures d'une telle compagnie, étant jetées sur le marché anglais, diminueraient la valeur de celles placées entre les mains des créanciers de cette province.

Toutefois le comité remarquera que le Gouvernement désire vivement de maintenir, dans toutes ses opérations financières, le crédit de la province intact, et que dans ce but il veut agir de concert et d'après l'avis de messieurs *Baring, Frères et Cie.*, et Messieurs *Glyn, Halifax, Mills et Cie.*, et d'empêcher par tous les moyens en son pouvoir, toute opération qui pourrait avoir l'effet de faire tort au crédit des débentures de la province; et ce but pourrait aisément être atteint, le comité en est certain, en exerçant avec discrétion les pouvoirs que donne l'acte pour octroyer cette garantie, et avec l'aide des deux maisons dont il est parlé plus haut.

En conséquence, votre comité recommande respectueusement que Votre Excellence ordonne au receveur-général de communiquer ces vues à ces messieurs, et de leur transmettre des copies de l'acte qui assure cette garantie, de l'acte des douanes et de l'acte relatif à l'administration de la dette publique.

Certifié,

Wm. H. Lee,
Greffier agissant, C. E.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit:—

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copie ci-jointe d'une dépêche du Secrétaire d'Etat au sujet des réserves du clergé.

Hôtel du Gouvernement,
Toronto, 4 août 1841.

(Copie.) No. 617.

Downing Street, 11 juillet 1851.

Milord,—Dans ma dépêche du 27 janvier dernier, j'ai déclaré à votre seigneurie, qu'à la suite de l'adresse de la Chambre d'Assemblée de Sa Majesté que vous m'avez transmise dans votre dépêche du 19 juillet 1850, No. 198, les serviteurs de Sa Majesté avaient en vue de recommander au Parlement de passer un acte pour donner plein pouvoir à la Législature Provinciale de faire les changements qu'elle jugerait convenables aux arrangements actuels concernant les réserves du clergé, pourvu qu'on respectât les intérêts existants.

2. Je dois maintenant informer votre seigneurie, que depuis la convocation du Parlement jusqu'à ce jour, des affaires pressantes ont tellement occupé l'attention de la Chambre des Communes qu'il a été impossible, pour les serviteurs de Sa Majesté de présenter une mesure à cette Chambre pour donner effet aux vœux et désirs des habitants du Canada sur ce sujet, tels qu'exprimés par leurs représentants, et qu'il n'y aurait pas assez de loisir durant le reste de la session actuelle pour discuter une mesure d'une aussi grande importance, et sur laquelle il est probable que les opinions seront très-partagées.

3. Dans ces circonstances, les serviteurs de Sa Majesté se trouvent dans la nécessité de remettre à une autre session l'introduction du bill auquel ils avaient en vue de demander l'assentiment du Parlement, conformément à l'instruction qu'ils avaient exprimée.

4. Ce n'est pas sans une vive répugnance que nous nous sommes décidés à remettre une mesure que le peuple du Canada paraît désirer avec tant d'anxiété; mais, d'un autre côté, il nous a paru qu'il valait mieux s'exposer à ce délai, (bien que nous le regrettions vivement) que de présenter cette mesure à la considération du Parlement avant qu'il soit en notre pouvoir de le faire de la manière la plus propre à lui assurer un plein succès.

5. Je me flatte qu'il sera possible de soumettre cette mesure au Parlement de bonne heure, dans le cours de la session prochaine.

6. Je dois charger votre seigneurie de communiquer cette dépêche aux deux Chambres du Parlement du Canada.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Le très-honorable,
Le comte d'Elgin et Kincardine,
etc., etc., etc.

Ordonné, Que le dit message, avec la dépêche qui l'accompagne, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Résolu, Que le temps pour recevoir des rapports de comités permanents et spéciaux sur des bills privés ou locaux, soit de nouveau prolongé jusqu'à vendredi, le quinze du courant.

Bills privés.

M. Lacoste, du comité spécial sur le bill pour amender l'acte qui pourvoit à la formation de compagnies à fonds social pour l'établissement de manufactures, et autres fins, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Bill relatif aux compagnies à fonds social pour les manufactures.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

M. Taché, du comité spécial sur le bill relatif à la chasse et à la conservation du gibier, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Bill relatif à la chasse et au gibier.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre jeudi prochain.

Ordonné, Que la réponse relative à un chemin de fer entre Halifax et Québec, présentée à cette Chambre le 29 juillet dernier, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Chemin de fer entre Halifax et Québec.

Un bill grossoyé pour lever tout doute quant au droit des corporations municipales d'acquiescer des travaux publics en dehors des limites de telles municipalités, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif aux municipalités faisant l'acquisition des travaux publics.

M. Stevenson a proposé, secondé par M. McConnell, et la question ayant été mise, Que le bill passe; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Jobin, Lacoste, LaTerrière, Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, Merrill, Méthot, Mongenais, Pollette, Price, Richards, Sauvageau, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Wentworth, et Stevenson.*—(38.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Mackenzie* et *Taché*.—(3.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que *M. Stevenson* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Administration de la justice, (H.-C.)

M. Chauveau, du comité pour prendre en considération s'il est expédient de payer, à même le fonds des honoraires des cours de comtés et le fonds consolidé du revenu de la province, les frais de l'administration de la justice dans les territoires non organisés du *Haut-Canada*, a fait rapport d'une résolution; laquelle a été lue comme suit:—

Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir à la rémunération des juges, shérifs et autres officiers qu'il sera nécessaire de nommer pour les endroits non organisés dans le *Haut-Canada*, et à la construction de maisons de justice, prisons et maisons de correction pour les dits endroits, à même le fonds d'honoraires du comté et le fonds du revenu consolidé de cette province.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur,

Bill relatif à la corporation de Québec.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour amender de nouveau les ordonnances qui incorporent la cité de *Québec*," sans aucun amendement. Et aussi,

Bill relatif à la banque de Québec.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour réduire le nombre des directeurs de la banque de *Québec*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Vaisseaux à vapeur entre la Grande-Bretagne et l'Amérique Britannique du Nord.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions proposées le 16 juin dernier, au sujet de l'établissement d'une ligne de vaisseaux à vapeur entre *Liverpool* et le fleuve *St. Laurent*, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Malloch a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Bill pour amender l'acte des écoles, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et expliquer les actes des écoles maintenant en vigueur dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

Bill relatif aux assemblées de parents et amis.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de parents et amis, dans certains cas, sans l'autorisation spéciale d'un juge, et pour d'autres fins, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Flint a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Flint* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger les actes 7 *Vict.*, chap. 36, et 10 et 11 *Vict.*, chap. 20, au sujet des amendes imposées aux propriétaires de moulins et autres, qui jettent des croutes de bois dans les cours d'eau et rivières du *Haut-Canada*, et qui en obstruent le cours de toute autre manière, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les sujets de Sa Majesté à plaider, tant pour eux-mêmes qu'au nom de tiers, dans les cours de Sa Majesté dans le *Canada*, et pour abolir la charge de conseil de la Reine, étant lu;

M. Mackenzie a proposé, secondé par *M. Letellier*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

Des débats se sont élevés sur le sujet;

Et *M. l'Orateur* ayant informé la Chambre que *M. Mackenzie* avait parlé sur la question durant une demi-heure, temps limité pour chaque Membre, par l'ordre de la Chambre du 16 juillet dernier;

M. Morrison a proposé, secondé par *M. Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, et la question ayant été mise, Que l'honorable Membre soit de nouveau entendu sur la question; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cayley*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Letellier*, *Mackenzie*, *McConnell*, *McFarland*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Richards*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, et *Sherwood*, de *BROCKVILLE*.—(23.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Chabot*, *Chauveau*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *Mongenais*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, et *Sherwood*, de *TORONTO*.—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Mackenzie a alors parlé de nouveau sur la question.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Malloch a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Smith*, de *Frontenac*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De ce jour en six mois" ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *Méhot*, *Polette*, *Prince*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson* et *Taché*.—(38.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Fergusson*, *Fourquin*, *Guillet*, *Letellier*, *Lyon*, *Mackenzie*, *McFarland*, *Morrison*, *Notman*, *Price*, *Richards* et *Scot*, de *BYTOWN*.—(15.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que ce bill soit lu une seconde fois de ce jour en trois mois.

Bill relatif aux rivières et cours d'eau dans le Haut-Canada.

Bill relatif aux plaidoyers en cours et à la charge de conseil de la Reine.

Bill pour amender la loi municipale du Bas-Canada.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender et déclarer le sens de certaines dispositions relatives à la loi municipale du *Bas-Canada*, étant lu ;
Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Bill relatif aux chemins à barrières de Québec.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les syndics des chemins à barrières de Québec à effectuer un nouvel emprunt, et pour étendre les dispositions de l'ordonnance des chemins à barrières de Québec à certains autres chemins, étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif aux compagnies à fonds social, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte, intitulé : "Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres travaux dans le *Haut-Canada*, et pour en étendre les dispositions," étant lu ;
La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ;
L'honorable M. Chabot prit le fauteuil du comité ;
Et après y avoir siégé quelque temps,
M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et l'honorable M. Chabot a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.
Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif à l'enregistrement des titres, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'ordonnance concernant l'enregistrement des titres dans le *Bas-Canada*, étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender l'ordonnance des bureaux d'enregistrement du *Bas-Canada*.

Ordres remis :

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Notman, secondé par M. McFarland,
La Chambre s'est ajournée.

Martis, 5° die Augusti ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Bill relatif à l'attainder de Stevens.

UN bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour faire disparaître l'*attainder* d'Aaron Stevens, et exempter certaines parties de ses biens d'être confisquée, et pour d'autres fins y mentionnées," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Price reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Bill relatif aux compagnies manufacturières à fonds social.

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui pourvoit à la formation de compagnies à fonds commun pour l'établissement de manufactures, et autres fins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender l'acte qui pourvoit à la formation de compagnies à fonds social, pour l'établissement de manufactures et autres fins."
Ordonné, Que M. Lacoste porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif aux assemblées de parents et amis.

Un bill grossoyé, pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de parents et amis, dans

certain cas, sans l'autorisation spéciale d'un juge, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de parents et amis, en certains cas, sans l'autorisation spéciale d'un juge à cet effet, et autres fins."
Ordonné, Que M. Lacoste porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Message du Conseil Législatif, par John Fenning Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans aucun amendement, savoir :—

Bill, intitulé : "Acte pour venir en aide aux créanciers hypothécaires."

Bill, intitulé : "Acte pour affecter tous les deniers provenant des licences d'auberges dans les comtés qui forment le district de *Kamouraska*, et dans le comté de l'*Outaouais*, au paiement des frais de construction de la maison de justice et de la prison à *Kamouraska*, et de la maison de justice et prison en voie de construction à *Aylmer*."

Bill, intitulé : "Acte pour abroger en partie et amender un acte, intitulé : 'Acte pour mieux protéger les terres et les propriétés des Sauvages dans le *Bas-Canada*.'" Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender et refondre les lois pour la protection des magistrats et autres, dans l'exercice de leurs devoirs publics," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour défendre la chasse au chevreuil avec des chiens, dans certaines saisons de l'année, et pour amender les lois passées pour la conservation du gibier," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour continuer, pendant un temps limité, un acte, intitulé : 'Acte pour encourager l'établissement de banques d'épargne en cette province, et pour les régler,'" auquel il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour céder au conseil de ville de *Belleville* la réserve pour un hôpital," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour continuer, pendant un temps limité, un acte, intitulé : 'Acte pour encourager l'établissement de banques d'épargne en cette province, et pour les régler,'" a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable M. Price,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour céder au conseil de ville de *Belleville* la réserve pour un hôpital," a été lu la première fois. Sur motion de M. Flint, secondé par l'honorable M. Baldwin,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour défendre la chasse au chevreuil avec des chiens, dans certaines saisons de l'année, et pour amender les lois passées pour la conservation du gibier," soient maintenant pris en considération.

Message du Conseil.

Bill relatif aux créanciers hypothécaires.

Bill relatif aux cours et aux prisons de *Kamouraska* et *Aylmer*.

Bill pour protéger les propriétés des Sauvages, (B.-C.)

Bill pour protéger les magistrats.

Bill relatif au chevreuil et au gibier.

Bill pour continuer l'acte des banques d'épargne.

Bill relatif à la réserve de l'hôpital de *Belleville*.

Bill pour continuer l'acte des banques d'épargne.

Bill relatif à la réserve de l'hôpital de *Belleville*.

Bill relatif au chevreuil et au gibier.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 19. Après "chasse," insérez : "ou chiens."

Dans le titre du bill.

Ligne 1. Retranchez depuis "chevreuil," jusqu'à "dans," dans la 2^{me} ligne.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. *McFarland* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Bill relatif à la banque de Québec.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour réduire le nombre des directeurs de la Banque de Québec," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 20. Retranchez depuis "nécessaire," jusqu'à "des," dans la même ligne, et insérez : "qu'aucun."

Feuille 1, ligne 21. Retranchez depuis "mais," jusqu'à "et," dans la 23^e ligne, et insérez : "ils seront tous qualifiés pour être réélus."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. *Chabot* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Bill pour protéger les magistrats.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour amender et refondre les lois pour la protection des magistrats et autres, dans l'exercice de leurs devoirs publics," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 33. Après "aucun," insérez : "jugement ou."

Feuille 2, ligne 10. Après "si," insérez : "la cour ou."

Feuille 2, ligne 11. Après "si," insérez : "la cour ou."

Feuille 2, ligne 16. Après "alors," insérez : "la dite cour ou," et après "son," insérez : "jugement ou."

Feuille 2, ligne 22. Après "comté," insérez : "dans le Haut-Canada," et après "district," insérez : "ou circuit dans le Bas-Canada suivant le cas."

Feuille 2, ligne 27. Après "aucun," insérez : "autre," après "comté," insérez : "dans le Haut-Canada," et après "district," insérez : "ou circuit dans le Bas-Canada suivant le cas."

Feuille 2, ligne 29. Après "juge," insérez : "d'elle."

Feuille 2, ligne 31. Après "district," insérez : "ou circuit."

Feuille 3, ligne 5. Après "aucune," insérez : "action."

Feuille 3, ligne 8. Après "non pros," insérez : "ou autrement."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. *Morrison* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la grande division et les divisions subordonnées de l'ordre des Fils de la Tempérance dans le *Canada-Ouest*, étant lu ;

Bill relatif aux Fils de la Tempérance.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la Chambre sur le bill pour amender l'acte, intitulé : "Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres travaux, dans le *Haut-Canada*," et pour en étendre les dispositions, étant lu ;

Bill relatif aux clauses générales de chemin de fer.

Et la question ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter en leur place les mots : "Le bill, tel qu'amendé, soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter la clause suivante au bill : 'Et qu'il soit statué, que nonobstant toute irrégularité qui pourrait avoir été commise dans la formation d'une compagnie à fonds social pour la construction d'un chemin ou de quelque autre ouvrage en vertu des dispositions du dit acte récité en partie, et nonobstant que toutes les exigences de la quatrième clause du dit acte en partie récité n'aient pas été observées, toutes telles compagnies qui auront *bona fide* procédé à la construction de quelque chemin ou autre ouvrage, seront considérées comme ayant été dûment organisées, formées et établies en vertu du dit acte, nonobstant toute chose à ce contraire dans le présent acte.'"

M. *Malloch* a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par M. *Lyon*, Que les mots : "et que toute compagnie ci-devant établie en vertu des dispositions du dit acte en partie récité, ne pourra profiter des dispositions du dit acte en partie récité, si telle compagnie s'est formée clandestinement, et n'a pas fait connaître son établissement à la municipalité dans les limites de laquelle se trouve le chemin, pour la construction duquel telle compagnie a été formée, jusqu'à ce que l'ouvrage soit commencé sur le dit chemin par la dite compagnie," soient ajoutés à la fin d'icelui.

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés au dit amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Lyon* et *Malloch*.—(2.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *Toronto*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hinkes*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Meckenzie*, *McConnell*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, de *Bytown*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(14.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et l'amendement à la question originale ayant été de nouveau proposé, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter en leur place les mots : "le bill, tel qu'amendé, soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter la clause suivante au bill : 'Et qu'il soit

“statué, que nonobstant toute irrégularité qui pourrait avoir été commise dans la formation d'une compagnie à fonds social pour la construction d'un chemin ou de quelque autre ouvrage en vertu des dispositions du dit acte récite en partie, et nonobstant que toutes les exigences de la quatrième clause du dit acte en partie récite n'aient pas été observées, toutes telles compagnies qui auront *bonâ fide* procédé à la construction de quelque chemin ou autre ouvrage, seront considérées comme ayant été dûment organisées formées et établies en vertu du dit acte, nonobstant toute chose à ce contraire dans le présent acte.”

M. *Lyon* a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par M. *Malloch*. Que les mots : “Et aucune compagnie ci-devant établie en vertu des dispositions du dit acte en partie récite, ne pourra profiter des dispositions du dit acte ou partie récite, si telle compagnie ou son établissement ou sa continuation a été ou est désapprouvée par un règlement du conseil municipal du township ou comté dans lequel se trouve le chemin, pour la construction duquel cette compagnie s'est formée : pourvu que tel règlement ait été ou soit passé par tout le conseil municipal dans les trois mois à compter de l'enregistrement de la charte de la dite compagnie,” soient ajoutés à la fin d'icelui ;

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés au dit amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Lyon* et *Malloch*.—(2.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Bouillier*, *Burrill*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, le solliciteur-général, *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hinks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général, *Macdonald*, *Mackenzie*, *McConnell*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, de BYTOWN, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(50.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et l'amendement à la question originale ayant été de nouveau proposé, Que tous les mots après “Que,” jusqu'à la fin de la question soient retranchés, de manière à ajouter en leur place les mots : “Le bill, tel qu'amendé, soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter la clause suivante au bill : ‘Et qu'il soit statué, que nonobstant toute irrégularité qui pourrait avoir été commise dans la formation d'une compagnie à fonds social pour la construction d'un chemin ou de quelque autre ouvrage en vertu des dispositions du dit acte récite en partie, et nonobstant que toutes les exigences de la quatrième clause du dit acte en partie récite n'aient pas été observées, toutes telles compagnies qui auront *bonâ fide* procédé à la construction de quelque chemin ou autre ouvrage, seront considérées comme ayant été dûment organisées, formées et établies en vertu du dit acte, nonobstant toute chose à ce contraire dans le présent acte.’”

M. *Richards* a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par l'honorable M. *Hincks*, Que les mots : “Pourvu que rien de contenu en cette clause ne soit interprété de manière à confirmer l'établissement d'aucune telle compagnie lorsque quelque irrégularité aura été commise lors de sa formation, à moins que la dite compagnie n'ait commencé et continué *bonâ fide* la construction de tel chemin ou autre ouvrage au moins douze mois avant la passation du présent acte, et pourvu

“qu'aucune procédure à l'égard de ce chemin ne soit pendante dans aucune cour de loi ou d'équité en cette province pour prouver la légalité de la formation de telle compagnie,” soient ajoutés à la fin d'icelui ;

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés au dit amendement ; la Chambre s'est divisée : —Et la question a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise sur l'amendement à la question originale ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Monsieur *Boulton*, de NORFOLK.—(1.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Bouillier*, *Burrill*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Davignon*, le solliciteur-général, *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, *Lyon*, le solliciteur-général, *Macdonald*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(50.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Chabot* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour refondre et régler les clauses générales relatives aux chemins de fer. étant lu ; Pensionnaires militaires.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre jeudi prochain.

Ordonné, Que ce soit alors le premier ordre du jour.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour considérer s'il est expédient de s'assurer des services de pensionnaires militaires comme police locale étant lu ; Corps de police locale.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Lyon* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Lyon* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions ; lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'il est expédient que ceux des pensionnaires de l'armée et de la marine qui seront enrôlés en vertu des actes impériaux en force à cet effet, comme force locale pour la conservation de la paix dans aucune partie de cette province, et qui consentiront à servir comme membres du dit corps de police locale dans telle partie de la province, ou toutes autres personnes qui consentiront à servir comme susdit, pourvu qu'elles soient dûment qualifiées, pourront être enrôlées pour servir comme susdit, quand leurs services seront requis, sous tel contrôle et surveillance que le gouverneur en conseil jugera à propos d'établir ; pourvu que le nombre de personnes ainsi employées n'excède en aucun temps celui de cinq cent.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient que les dits pensionnaires et autres personnes, lorsqu'ils seront employés comme membres du dit corps de police, reçoivent à même les fonds provinciaux ou locaux, la même paie et les mêmes avantages qui

sont alloués aux dits pensionnaires par les réglemens de Sa Majesté à cet effet, lorsqu'ils seront requis, comme pensionnaires militaires, de prêter main-forte au pouvoir civil; et que les dits pensionnaires ne seront jamais tenus d'agir comme membres du dit corps de police pour moins de quatre jours à la fois, ni de servir comme membres du dit corps de police en aucun temps où leurs services seront requis en toute autre capacité par les autorités impériales ou militaires.

3. *Résolu*, Qu'il est expédient que les pensionnaires et autres personnes enrôlés comme membres de tel corps de police, soient exemptés de servir comme constables pendant le temps qu'ils seront ainsi enrôlés, (excepté lorsqu'ils agiront comme membres du dit corps de police) ou comme jurés, ou de remplir aucune charge municipale ou dans la milice, ou de faire aucun des travaux imposés par la loi, ou de payer la capitulation; et ils seront aussi exemptés d'arrestation pour dette pour toute somme de moins de trente louis, et du paiement des taxes imposées sur toute propriété dont la possession pourrait leur être accordée ou dont le titre restera à la couronne; mais ils n'auront aucun droit de voter à aucune élection en vertu de telle propriété.
4. *Résolu*, Qu'il est expédient que les officiers commandant les pensionnaires enrôlés dans le *Canada* soient *ex officio* juges de paix pour chaque partie de cette province, et que les officiers de l'état major des pensionnaires soient respectivement juges de paix des districts dans lesquels ils pourront être nommés pour commander les dits pensionnaires, et dans tout district voisin, excepté que ces officiers, lorsqu'ils seront appelés à donner main-forte au pouvoir civil, ne pourront agir comme juges de paix; que chacun des dits officiers, et ceux des dits pensionnaires qui consentiront à servir comme susdit, seront considérés comme officiers et soldats de Sa Majesté en service actif, et auront droit à tous privilèges et exemptions qui sont conférés par la loi aux dits officiers et soldats lorsqu'ils sont en service actif et reçoivent pleine paie.
5. *Résolu*, Qu'il est expédient de faire un octroi de cinquante acres des terres publiques à chaque pensionnaire ou à toute autre personne qui aura été ainsi enrôlé durant cinq années dans tel corps de police, et qui aura reçu, après son temps de service, un certificat de bonne conduite de son officier commandant ou du surintendant en chef de tel corps de police, contresigné par le secrétaire provincial; tel octroi devant profiter aux enfants ou représentants légaux de tel pensionnaire ou personne qui sera décédé avant de recevoir ses lettres patentes, pourvu que ces derniers remplissent les conditions d'établissement imposées au dit pensionnaire ou à la dite personne.
6. *Résolu*, Qu'il est expédient que les résolutions précédentes soient incorporées dans un acte de la Législature qui devra amender l'acte pour disposer les terres publiques conformément à la résolution précédente.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser l'emploi de pensionnaires militaires et autres, comme corps de police locale.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif aux territoires non organisés dans le Haut-Canada.

tration de la justice, dans les territoires non organisés dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre, vendredi prochain.

Ordonné, Que la résolution de cette Chambre d'hier, Qu'il est expédient de pourvoir à la rémunération des juges, shérifs et autres officiers qu'il sera nécessaire de nommer pour les endroits non organisés dans le *Haut-Canada*, et à la construction de maisons de justice, prisons et maisons de correction pour les dits endroits, à même le fonds d'honoraires du comté et le fonds du revenu consolidé de cette province, soit renvoyée au dit comité.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au comité d'insérer une clause ou des clauses, dans le dit bill, en conformité de la dite résolution.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir des réglemens concernant les auberges et autres lieux d'entretien public, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance, étant lu;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

La Chambre a, en conformité de l'ordre, procédé à prendre en considération les résolutions depuis la trente-neuvième, jusqu'à la cent quatre-vingt septième, toutes deux incluses, lesquelles ont été rapportées du comité sur les subsides, vendredi dernier.

Et les dites résolutions, depuis la trente-neuvième, jusqu'à la soixante-et-douzième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La soixante-et-treizième résolution ayant été lue une seconde fois;

M. *Mackenzie* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Hopkins*, que les mots "trente mille livres" soient retranchés, et les mots "vingt-cinq mille livres," insérés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative.

Et la soixante-et-troisième résolution ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cameron, de Cornwall, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Gagy, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Lucosté*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, LeTellier, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de *Kingston, Malloch, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott*, de *Bytown, Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes, Sherwood*, de *Brockville, Sherwood*, de *Toronto*, et *Smith*, de *Wentworth*.—(48.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *Norfolk, Boulton*, de *Toronto, Hopkins, Mackenzie, McConnell* et *McLean*.—(6.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La soixante-et-quatorzième résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

La soixante-et-quinzième résolution ayant été lue une seconde fois;

M. *Mackenzie* a proposé en amendement à icelle, secondé par l'honorable M. *Boulton*, Que les mots: "Quatre mille livres" soient retranchés, et les mots: "Trois mille deux cents livres" insérés en leur place.

Corps de police locale.

organisés dans le Haut-Canada.

Bill relatif aux auberges.

Subsides.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Hopkins*, *Mackenzie* et *Malloch*.—(5.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, *Macdonald*, de KINGSTON, *McConnell*, *McLean*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de TORONTO, et *Stevenson*.—(36.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La soixante-et-quinzième résolution a été alors adoptée.

Les dites résolutions, depuis la soixante-et-seizième jusqu'à la quatre-vingt-unième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La question vingt-deuxième résolution ayant été lue une seconde fois;

M. *Mackenzie* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Armstrong*, Que les mots: "Pourvu que la charge d'imprimeur de la Reine soit abolie, à dater du premier janvier prochain, et que les impressions et reliures nécessaires au Gouvernement et la publication de la *Gazette du Canada*, soient données à l'entreprise de temps à autre, au plus bas enchérisseur, qui donnera des cautions suffisantes pour l'exécution de son contrat, à moins que la Législature ne décide d'établir une imprimerie publique pour le Gouvernement." soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés à icelle; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier*, *Hopkins*, *Letellier*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Sanborn*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et *Seymour*.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chauveau*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Scott*, de BXTOWN, *Sherwood*, de TORONTO, *Stevenson* et *Taché*.—(30.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La quatre-vingt-deuxième résolution a été alors adoptée.

Les dites résolutions, depuis la quatre-vingt-troisième jusqu'à la centième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

M. *Boulton*, de Toronto, a proposé, secondé par M. *Malloch*, et la question ayant été mise, Que les dites résolutions, depuis la cent-et-unième jusqu'à la cent quatre vingt-septième, toutes deux incluses, soient prises en considération ultérieure demain; la Chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative.

M. *Boulton*, de Toronto, a proposé, secondé par M. *Malloch*, et la question ayant été mise, Que les dites résolutions, depuis la cent-et-unième, jusqu'à la cent-quatre-vingt-septième, toutes deux incluses, soient prises en considération ultérieure demain; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Boulton*, de TORONTO, *Cartier*, *Cayley*, *Chauveau*, le sollici-

teur-général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hincks*, *Hopkins*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McLean*, *Morrison*, *Price*, *Seymour* et *Stevenson*.—(24.)

CONTRE.

Messieurs *Boutillier*, *Cauchon*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Jobin*, *Lemieux*, *Letellier*, *McConnell*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et *Taché*.—(15.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres remis.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. *Mackenzie*, La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 6° die Augusti;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851

M. *LEMIEUX*, du comité spécial sur le bill pour amender l'acte qui règle l'exercice de certains droits des locateurs et locataires dans le *Bas-Canada*, et sur le bill pour autoriser les locateurs à exercer leurs droits d'une manière plus sommaire et efficace, en certains cas, dans le *Bas-Canada*, avec une instruction au dit comité de consolider les dits bills, s'il le trouve expédient, a fait rapport que le comité avait passé ces deux bills, et avait fait des amendements au bill pour amender l'acte qui règle l'exercice de certains droits des locateurs et locataires dans le *Bas-Canada*, en y insérant certaines dispositions de l'autre bill, et l'amendant encore autrement.

Deux bills relatifs aux locateurs et locataires.

Ordonné, Que bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Ordonné, Que le bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Lemieux* ait la permission d'introduire un bill pour corriger une erreur cléricale dans la version anglaise de l'acte de la dernière session, pour exempter les capitaines des bâtiments du *Bas-Canada* d'employer des pilotes en certains cas.

Bill pour corriger une erreur cléricale dans l'acte 13 et 14 Vict., chap. 96.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que le bill pour définir plus exactement les limites qui séparent les comtés de *Sherbrooke*, *Drummond* et *Mégantic*, soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif aux limites de certains comtés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acté pour céder au conseil de ville de *Belleville* la réserve pour un hôpital," étant lu;

Bill relatif à la réserve de l'hôpital de Belleville.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser le conseil municipal du comté de *Welland* à acquérir certains terrains dans le dit comté, connus sous le nom de *Great Cranberry Marsh*, et pour d'autres fins, étant lu;

Bill relatif au Great Cranberry Marsh.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *McFarland*, M. le solliciteur-général *Macdonald*, M. *Prince*, l'honorable M. *Boulton* et l'honorable M. *Hincks*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill relatif à la succession de Wood.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour venir en aide à la succession de feu *Alexandre "Wood,"* étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif au havre et bassin du Niagara.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre et du bassin de *Niagara*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Bill relatif aux actions en éviction.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer et régler le mode de procédure dans les actions en éviction, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Sherwood*, l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, M. *Smith*, de *Frontenac*, M. le solliciteur-général *Macdonald*, et M. *Smith*, de *Durham*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill pour faire enregistrer les noms des Membres lors de la passation finale des bills.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prendre et enregistrer les votes des Membres de la législature lors de la passation définitive des bills, étant lu ;

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Bell*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Gugy* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *LaTerrière*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "De ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Davignon*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Letellier*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *McLean*, *Méthot*, *Mongenaïs*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(41.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Boutillier*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Flint*, *Hall*, *Holmes*, *Johnson*, *Mackenzie*, *McConnell*, *Notman*, *Scott*, de BYTOWN, *Smith*, de DURHAM, et *Smith*, de WENTWORTH.—(13)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Bill relatif à certains jugements dans le Bas-Canada.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour rendre exécutoires certains jugements dans le *Bas-Canada*, et pour pourvoir, d'une manière plus efficace, à la mise à effet des jugements en cas de résistance à leur exécution, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre samedi prochain.

Bill relatif aux cours de divisions (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre la juridiction des cours de division dans le *Haut-Canada*, et pour amender la loi relative aux dites cours, étant lu ;

M. *Seymour* a proposé, secondé par l'honorable M. *Robinson*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est

divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Boulton*, de TORONTO, *Christie*, *Davignon*, *Dickson*, *Fergusson*, *Flint*, *Hopkins*, *Johnson*, *Lyon*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Notman*, *Robinson*, *Sanborn*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, et *Stevenson*.—(24.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méthot*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Taché* et *Viger*.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. le solliciteur-général *Macdonald* a proposé, secondé par M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, et la question ayant été mise, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méthot*, *Mongenaïs*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché* et *Viger*.—(31.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Boulton*, de TORONTO, *Dickson*, *Fergusson*, *Flint*, *Hopkins*, *Johnson*, *Lyon*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Notman*, *Robinson*, *Sanborn*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, et *Stevenson*.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour diminuer le travail du dimanche dans le département des postes, étant lu ;

M. *Bell* a proposé, secondé par M. *Johnson*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Letellier* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Gugy*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "De ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.]

Messieurs *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Holmes*, *Jobin*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, *Méthot*, *Mongenaïs*, *Polette*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Taché* et *Viger*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Bell*, *Boulton*, de TORONTO, *Burritt*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, *Johnson*, *Lyon*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McFarland*, *McLean*, *Notman*, *Price*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Seymour*, *Smith*, de WENTWORTH, et *Stevenson*.—(24.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Bill relatif au département des postes

Asile des aliénés et école normale de Toronto.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse suivante :—Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée 26 juin dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un tableau indiquant la somme annuellement payée en vertu des dispositions de l'acte 13 et 14 *Vict.*, chap. 68, pour l'intérêt des débetures émises pour le compte de l'asile des aliénés et de l'école de grammaire de *Toronto*, et non encore rachetées.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire Provincial,
Toronto, 5 août 1851.

Réponse à une adresse de l'honorable Assemblée Législative, du 26 juin 1851, indiquant la somme annuellement payable en vertu des dispositions de l'acte 13 et 14 *Vict.*, chap. 68, pour l'intérêt de toutes les débetures émises pour le compte de l'asile des aliénés et de l'école normale à *Toronto*, et qui ne sont pas encore rachetées :—

Débetures non rachetées.	Somme payable annuellement pour intérêt en vertu de l'acte 13 et 14 <i>Vict.</i> , c. 68.		
	£	s.	d.
Montant des débetures non rachetées émises pour la construction de l'asile des aliénés, à <i>Toronto</i> , en vertu de l'acte 9 <i>Vict.</i> , chap. 61, £21,750, à six pour cent par année.	1305	0	0
Do do pour le même objet, en vertu de l'acte 12 <i>Vict.</i> , chap. 32, £5000 à six pour cent.	300	0	0
Do do au compte de l'asile des aliénés de <i>Toronto</i> et de l'École Normale du <i>Haut-Canada</i> , en vertu de l'acte 13 et 14 <i>Vict.</i> , chap. 2, £23,700, à six pour cent par année.	1362	0	0
Total payable annuellement pour l'intérêt des débetures non rachetées	£ 2967	0	0

Il y a encore une somme de £7300 à employer pour compléter le montant de £30,000, dont le prélèvement est autorisé par le statut 13 et 14 *Vict.*, chap. 2, pour défrayer certaines dépenses de l'asile des aliénés à *Toronto*, et la construction de l'École Normale du *Haut-Canada*, et dont l'intérêt annuel, à 6 pour cent, serait de £438.

Jos. CARY,
Dép. Insp. Général.

Bureau de l'Inspecteur Général,
Toronto, 5 août 1851.

Accusation portée contre W. Ramsay, ci-devant économiste de l'asile provincial des aliénés.

L'honorable M. *Hincks* a aussi présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général la réponse suivante :—

Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 28 du mois dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un état de certaines accusations portées contre les directeurs de l'asile provincial des aliénés, contre *William Ramsay*, ci-devant économiste de cette institution,—des témoignages reçus dans l'enquête et du résultat de cette enquête.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du secrétaire provincial,
Toronto, 5 août 1851.

Extraits des minutes du bureau de l'asile provincial des aliénés, concernant *William Ramsay*, ci-devant économiste de cette institution :—

“ Asile provincial des aliénés,
“ 3 janvier 1851.

“ Qu'une assemblée spéciale soit convoquée pour
“ vendredi à 10 heures A. M., pour prendre en consi-
“ dération les accusations portées contre M. *Ramsay*
“ économiste.

“ Bureau de l'asile provincial des
“ aliénés, 10 janvier 1851.

“ A une assemblée spéciale tenue aux fins de s'en-
“ quérir des accusations portées contre M. *Ramsay*,
“ économiste :—

“ PRÉSENTS :

“ L'honorable B. *Widmer*, M. D., au fauteuil.

“ Révérend H. J. *Grasell*.

“ Révérend J. *Roaf*.

“ G. *Gurnett*, écuyer.

“ J. G. *Chewett*, écuyer.

“ D. *Paterson*, écuyer.

“ W. *Mathers*, écuyer.

“ W. *McMaster*, écuyer.

“ Proposé par le révérend J. *Roaf*, secondé par
“ G. *Gurnett*, écuyer, Que les autres accusations
“ contre M. *Ramsay*, comme économiste de cette ins-
“ titution, n'ont pas été prouvées d'une manière sa-
“ tisfaisante ; mais que dans la consommation du thé,
“ il a été coupablement prodigue, et dans l'erreur
“ relative à *Muldoon*, il a été au moins coupable-
“ ment négligent,

“ Asile provincial des aliénés,
“ 3 février 1851.

“ Le bureau s'assemble, PRÉSENTS :

“ L'honorable C. *Widmer*, M. D., au fauteuil.

“ Révérend J. *Roaf*.

“ J. *Beaty*, écuyer.

“ W. *McMaster*, écuyer.

“ W. *Mathers*, écuyer.

“ D. *Paterson*, écuyer.

“ Une communication de M. *Ramsay*, offrant sa
“ démission de la charge d'économiste, est lue.

“ M. *Ramsay* étant appelé devant le bureau, dé-
“ clare que sa démission comprend aussi celle de
“ Mme *Ramsay*, la matrone, et qu'il désire discon-
“ tinuer ses services à la fin du trimestre courant.

“ Sur quoi le bureau a adopté la résolution, Que
“ les services de M. et Mme. *Ramsay* ne seront plus
“ requis après l'expiration du trimestre courant.

“ John *Scott*,

“ Surintendant.”

Les pétitions suivantes ont été séparément présen-
tées et mises sur la table :—

Pétitions pré-
sentées.

Par l'honorable M. *Viger*,—la pétition d'*Alexander Gorrie*, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de *Terrebonne*, au nom du dit conseil municipal.

Par l'honorable M. *Price*,—la pétition de *John Eastwood* et autres.

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition de mes-
sieurs *Allan Gilmour* et compagnie, et autres, enga-
gés dans le commerce des vaisseaux à *Québec*.

M. *Dumas*, du comité permanent des chemins de
fer et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre
le cinquième rapport du dit comité ; lequel a été lu
comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la
compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *King-
ston*, ainsi que le bill pour incorporer la compagnie
du chemin de fer de jonction de *Kingston* et *Toronto*,
et il a fait certains amendements à chacun des dits
bills, qu'il prend la liberté de soumettre à la considé-
ration de votre honorable Chambre.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston, et bill relatif à la compagnie du chemin de fer de jonction de Kingston et Toronto.

Message de Son Excellence.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Kingston*, et le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Kingston et Toronto*, tels que rapportés du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain, et que ce soit alors le premier ordre devant suivre l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour refondre et régler les clauses générales relatives aux chemins de fer.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message

de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit :—

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur-Général recommande à l'Assemblée Législative le budget supplémentaire suivant des sommes requises pour le service de la présente année. Budget supplémentaire pour 1851.

Maison du Gouvernement,
Toronto, 6 août 1851.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE de certaines dépenses du Gouvernement civil du *Canada*, pour l'année 1851, pour lesquelles des subsides sont requis.

SERVICES.	Montant courant.		
	£	s.	d.
Pour faire bon de diverses dépenses indispensables du gouvernement civil, encourues durant l'année 1850, telles que détaillées dans l'état No. 33 des comptes publics de cette année, mis devant la législature			9711 2 4
Nouvelles annuités accordées aux Sauvages			1100 0 0
Partie des frais d'exploration du chemin de fer de Halifax et Québec, qui devra être à la charge du Canada	7865	14	2
Balance de l'allocation pour ce service, en 1847, non dépensée	£1127	3	2
Montant do do en 1849	6322	1	4
	7449	4	6
Somme additionnelle maintenant requise			416 9 8
Pour défrayer la balance finale des frais de la commission d'enquête sur l'état de la banque d'épargne et de prévoyance de Montréal			332 18 7
Allocation en faveur de l'association du télégraphe électrique de l'Amérique Septentrionale Britannique			500 0 0
Allocation additionnelle pour la bibliothèque du parlement qui devra être portée dans le budget de 1852			2000 0 0
Estimation de la dépense pour la protection des pêcheries dans le golfe St. Laurent			1000 0 0
Allocation additionnelle pour la société provinciale d'agriculture du Bas-Canada			400 0 0
Pour l'académie industrielle, à St. Laurent			150 0 0
Pour chacun des instituts des artisans d'Hamilton, Belleville, Brockville, Bytown, Cobourg, Perth, Picton, Guelph, Simcoe et Woodstock, £50 chaque			500 0 0
Alloué au Dr. Rees, à raison de coups reçus dans l'asile des aliénés			250 0 0
Pour la construction du bureau de poste à Toronto			4500 0 0
Pour la construction de glissoires sur la rivière St. Maurice			14000 0 0
Total courant			34870 10 7

BUREAU DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,
Toronto, 6 août 1851.

F. HINCKS,
Inspecteur-Général.

Ordonné, Que le dit message et l'estimation supplémentaire soient renvoyés au comité sur les subsides.

Travaux publics

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité des dispositions de différents actes du Parlement Provincial,—Rapport supplémentaire des commissaires des travaux publics.

Appendice(T.)

Pour le dit rapport supplémentaire, voir appendice (T.)

Cours décimal.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte qui règle le cours des monnaies, 4 et 5 *Vict.*, chap. 93, pour adopter un cours décimal, étendre les dispositions de l'acte à des monnaies étrangères frappées après sa passation, et autres matières, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Morrison* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Morrison* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions ; lesquels ont été lus comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'il est désirable d'adopter un cours monétaire pour la province, que l'on pourrait avec avantage rendre ci-après uniforme dans toute l'*Amérique Britannique*, comme étant simple et commode en lui-même, et très propre à faciliter nos relations commerciales avec les autres parties de ce continent ; et en conséquence, qu'il est expédient d'adopter un cours décimal dans lequel l'unité du calcul sera une piastre, ou cinq chelins courant, qui sera fractionné par dixièmes en de plus petites dénominations.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient que les dites monnaies, étant des multiples ou divisions de l'unité de calcul, qu'il plaira à Sa Majesté de donner ordre de faire frapper à cet effet, aient cours en cette province aux taux et sous les noms que Sa Majesté leur assignera respectivement, pourvu que la valeur intrinsèque des dites monnaies d'or soit proportionnée au souverain britannique comme les sommes pour lesquelles elles doivent respectivement avoir cours. Le sont à une livre, quatre chelins et quatre deniers courant ; et que la valeur intrinsèque des dites monnaies d'argent ou de cuivre soit proportionnée à leur valeur nominale comme la valeur intrinsèque des monnaies britanniques d'argent ou de cuivre, respec-

tivement, l'est à leur valeur nominale, et que le montant auquel telles monnaies d'argent ou de cuivre seront une offre légale de paiement, soit limité.

3. *Résolu*, Qu'il est expédient que les frais pour se procurer et importer une quantité suffisante de telle monnaie comme susdit, soient défrayés à même le fonds consolidé du revenu de cette province.

4. *Résolu*, Qu'il est expédient que la valeur de la piastre d'argent des *Etats-Unis* et de certaines autres nations, soit fixée à une piastre ou cinq chelins courant ; et que les autres monnaies, qui ont maintenant cours légal en cette province, aient le même cours aux taux du nouveau cours monétaire équivalant en valeur à ceux auxquels elles passeraient maintenant respectivement.

5. *Résolu*, Qu'il est expédient d'incorporer la substance des quatre résolutions qui précèdent immédiatement dans un acte du Parlement de cette province, mais à la condition que le dit acte ne prendra force et effet qu'après qu'il aura été approuvé par Sa Majesté en son Conseil Privé, et que cette approbation aura été promulguée en cette province.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'introduction du système décimal dans le cours des monnaies de cette province, et pour amender les lois relatives au dit cours.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,
Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender la loi dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerné le district dans lequel les actions ou procédures qui affectent la propriété foncière pourront être commencées, et pour établir de nouvelles dispositions dans le cas où des absents sont parties dans la cause," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour incorporer la société de tempérance et de réforme de la cité de *Toronto*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer la société de tempérance et de réforme de la cité de *Toronto*," a été lu la première fois.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir, d'une manière plus efficace, à faire le recensement périodique de la province, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Hall* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Hall* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour continuer, pendant un temps limité, un acte intitulé : 'Acte pour encourager l'établissement de banques d'épargne en cette province, et pour les régler,'" étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être lu la troisième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte des jurés du *Haut-Canada* de 1850, et pour établir d'autres dispositions pour mieux en réaliser l'objet, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Lacoste* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Lacoste* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

La Chambre a, en conformité de l'ordre, procédé à prendre en considération ultérieure les résolutions depuis la cent-et-unième jusqu'à la cent quatre-vingt-septième, toutes deux incluses, lesquelles ont été rapportées du comité sur les subsides vendredi dernier.

Et la cent-et-unième résolution ayant été lue une seconde fois ;

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Seymour*, Que les mots : "Mille six cent soixante-et-six livres, treize chelins et quatre deniers," soient retranchés, et les mots : "Quatre cents livres, étant la balance des dépenses continues à lui due pour mil huit cent trente-six," insérés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *TORONTO*, *Malloch*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Stevenson*.—(5.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mackenzie*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Savageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché* et *Viger*.—(52.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la cent-et-unième résolution ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mackenzie*, *McConnell*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Savageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché* et *Viger*.—(50.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *TORONTO*, *Malloch*, *McLean*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Stevenson*.—(6.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La cent-deuxième résolution ayant été lue une seconde fois ;

Bill pour amender l'acte relatif aux jurés, (H.-C.)

Subsides.

Bill relatif au cours décimal.

Message du Conseil.

Bill relatif aux actions mixtes (B.-C.)

Bill relatif à la société de tempérance et de réforme.

Bill relatif à la société de tempérance et de réforme.

Bill relatif au recensement.

Bill pour continuer l'acte concernant les banques d'épargne.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Malloch*, que tous les mots après "compenser," jusqu'à la fin de la dite résolution, soient retranchés, et les mots: "Pour leurs service en 1835, trois directeurs du canal *Welland*, "lesquels ont été nommés par la Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, conformément à un acte du Parlement Provincial du *Haut-Canada*, la somme qui peut avoir été sanctionnée par la législature du *Haut-Canada*, n'excédant pas en tout deux cent cinquante livres," insérés en leur place. Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *Toronto*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Malloch*, *Seymour*, et *Sherwood*, de *Toronto*.—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Letellier*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *Bytown*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Smith*, de *Frontenac*, *Smith*, de *Wentworth*, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(41.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La cent-deuxième résolution ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McConnell*, *McFarland*, *Méthot*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *Bytown*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Smith*, de *Wentworth*, *Taché* et *Viger*.—(36.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *Toronto*, *Cuyley*, *Flint*, *Lyon*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Malloch*, *McLean*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Frontenac*, et *Stevenson*.—(14.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La cent-troisième résolution ayant été lue une seconde fois; et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Baldwin*, *Bell*, *Burritt*, *Cartier*, *Davignon*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fournier*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Hopkins*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *McConnell*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sanborn*, *Scott*, de *Bytown*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, et *Taché*.—(29.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *Toronto*, *Flint*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Malloch*, *McLean*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Frontenac*, et *Stevenson*.—(11.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les dites résolutions, depuis la cent-quatrième jusqu'à la cent-huitième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent-neuvième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Flint*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Mackenzie*, *McConnell*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, de *Bytown*, *Smith*, de *Frontenac*, *Smith*, de *Wentworth*, et *Taché*.—(34.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *Toronto*, *Malloch*, *McLean*, *Seymour* et *Stevenson*.—(5.)

Ainsi, elle a été résolu dans l'affirmative.

Les cent-dixième et cent-onzième des dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent-douzième résolution ayant été lue une seconde fois;

M. *Seymour* a proposé, secondé par M. *Stevenson*, et la question ayant été mise, Que la considération ultérieure de la dite résolution soit remise jusqu'à ce qu'un lieu convenable et central ait été choisi par Sa Majesté pour le siège permanent du Gouvernement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Davignon*, *Dumas*, *Hall*, *Hopkins*, *Letellier*, *Lyon*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, de *Bytown*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Smith*, de *Frontenac*, et *Stevenson*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Boulton*, de *Toronto*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chauveau*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Richards* et *Taché*.—(26.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La cent-douzième résolution ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Boulton*, de *Toronto*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Price* et *Taché*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Davignon*, *Dumas*, *Hall*, *Hopkins*, *Letellier*, *Lyon*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, de *Bytown*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Smith*, de *Frontenac*, et *Stevenson*.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La cent-treizième résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

La cent-quatorzième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Gagy, Guillet, Hall, Hincks, Jobin*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Letellier, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *McFarland, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Sanborn, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et *Taché*. —(37.)

CONTRE.

Messieurs *Hopkins, Mackenzie, Malloch, McLean, Robinson, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*. —(9.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La cent quinzième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chauveau, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Gagy, Guillet, Hincks, Jobin*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, McFarland, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et *Taché*. —(27.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de TORONTO, *Davignon, Dumas, Hall, Hopkins, Lyon, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Robinson, Sanborn, Scott*, de BYTOWN, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*. —(19.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La cent seizième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La cent dix-septième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Gagy, Guillet, Hincks, Jobin*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Letellier, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Sanborn, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Stevenson* et *Taché*. —(35.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de TORONTO, *Hopkins, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, Malloch, McLean, Robinson, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, et *Smith*, de FRONTENAC. —(11.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les cent dix-huitième, cent dix-neuvième et cent vingtième résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent vingt-et-unième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Cartier, Cauchon,*

Chauveau, Davignon, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hincks, Jobin*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Letellier, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch, McFarland, McLean, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson* et *Taché*. —(42.)

CONTRE.

Monsieur *Mackenzie*. —(1.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les cent vingt-deuxième, cent vingt-troisième et cent vingt-quatrième résolutions ayant été lues une seconde fois, et la question, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution, ayant été séparément mise sur chaque; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, la question a été résolue dans l'affirmative.

La cent vingt-cinquième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Boutillier, Cauchon, Chauveau, Davignon*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Guillet, Hincks, Jobin*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Letellier, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Robinson, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson* et *Taché*. —(39.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de TORONTO, *Fournier, Mackenzie* et *Scott*, de BYTOWN. —(4.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les dites résolutions depuis la cent vingt-sixième jusqu'à la cent trente-huitième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent trente-neuvième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Les dites résolutions, depuis la cent-quarantième jusqu'à la cent cinquante-neuvième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent soixantième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hincks, Jobin*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Letellier, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Robinson, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, et *Taché*. —(39.)

CONTRE.

Monsieur *Mackenzie*. —(1.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les dites résolutions, depuis la cent soixante-et-unième jusqu'à la cent soixante-quatrième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent soixante-cinquième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Bouillier, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hincks, Jobin*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Letellier, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Richards, Robinson, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson* et *Taché*.—(39.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de TORONTO, *Mackenzie* et *Malloch*.—(3.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La cent soixante-sixième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Ordonné, Que les dites résolutions, depuis la cent soixante septième, jusqu'à la cent quatre-vingt-septième, toutes deux incluses, soient prises en considération ultérieure vendredi prochain.

Subsides.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur les subsides, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Lyon* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Lyon* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau vendredi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'aura pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, secondé par M. *Scott*, de *Bytown*,
La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 7° die Augusti ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Malloch*,—la pétition de *Thomas Wardrope* et autres, de la ville de *Bytown*.

Par l'honorable M. *Merritt*,—la pétition de *William A. Chisholme* et autres, de la ville et des environs de *Ste. Catherine*.

Par M. *Fergusson*,—la pétition de *William Crowe*, président, et *William Stevenson*, secrétaire, au nom d'une assemblée des membres de la société méthodistes wéléenne de *Guelph*.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition de *Henry Allen*, écuyer, de la cité de *Toronto*, avocat, et ci-devant juge du district de *London*.

M. *Christie*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de Messieurs *Benson* et Compagnie, et autres, marchands et autres intéressés dans le commerce du bois de construction, avec pouvoir de faire rapport, par bill ou autrement, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité ayant pris en sa sérieuse considération la petition qui lui a été renvoyée, a constaté que dans l'acte 13 et 14 *Vic.*, intitulé : "Acte pour abroger deux certains actes y mentionnés relatifs à l'agriculture, et pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture," il se trouve une disposition déclarant qu'aucune personne n'entrera ni passera sur aucun champ ou autre propriété dans le *Bas-Canada*, ni le long d'aucune rivière ou ruisseau passant sur une propriété, sans la permission du propriétaire, sous une pénalité de cinq à trente chelins pour chaque offense. Cette disposition cause, votre comité à raison de le croire, de grands embarras aux marchands de bois et autres personnes descendant du bois de construction par les diverses rivières flottables, but que votre comité ne saurait supposer que l'acte voulût atteindre ; et comme il croit que le commerce du bois de construction est d'une grande importance pour la province, il est d'opinion que toutes les facilités que les lois peuvent offrir devraient être accordées aux personnes engagées dans ce commerce ; en conséquence, votre comité a préparé un bill pour exempter les marchands de bois et autres descendant du bois de construction dans quelque rivière ou ruisseau dans le *Bas-Canada*, de l'opération de l'acte ci-dessus mentionné, et pour leur accorder le libre usage des cours d'eau et de leurs rives pour flotter et transporter le bois de construction ; et il prend respectueusement la liberté de soumettre ce bill à la considération de la Chambre.

M. *Christie* a alors présenté à la Chambre un bill pour amender un acte passé dans les treizième et quatorzième années du règne de Sa Majesté, relatif à l'agriculture dans le *Bas-Canada*, en autant que le dit acte se rapporte aux rivières navigables, aux cours d'eau servant au flottage et au transport du bois de construction et autres bois, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux rivières navigables. (B-C.)

M. *Christie*, du comité spécial sur le bill pour amender l'acte d'incorporation du bureau du *Bas-Canada*, et un certain acte y mentionné, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Bill relatif au bureau du Bas-Canada.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que le bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. le solliciteur-général *Drummond*, du comité spécial auquel ont été renvoyées les résolutions, que cette Chambre a adoptées le 26 juin dernier, relativement à la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*, et autres ordres de renvoi, avec une instruction au dit comité et pouvoir de faire rapport de temps à autres, par bill ou autrement, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Premier rapport du comité sur la tenure seigneuriale.

Après avoir pris en considération les résolutions adoptées par votre honorable Chambre le 26 juin,

1850, et s'être appliqué assidûment à faire l'enquête que votre honorable Chambre lui a spécialement prescrite, le 26 juin dernier, la majorité de votre comité s'est convaincue que plusieurs des seigneurs, propriétaires de fiefs et seigneuries dans le *Bas-Canada*, en concédant des terres dans leurs censives respectives, ont fait plusieurs réserves, et imposé sur ces terres diverses conditions et charges qui n'étaient aucunement autorisées par les lois du pays; et que plusieurs seigneurs ont exigé de leurs censitaires des rentes seigneuriales annuelles qui excèdent le taux permis par la loi.

Vu cet état de choses, votre comité est d'avis qu'il est juste et nécessaire de porter remède, sans autre délai, aux abus qui se sont glissés dans le système seigneurial du *Bas-Canada*; et qu'il est impossible de se fixer sur aucun plan de commutation, à moins que ces abus ne soient préalablement corrigés, et que les droits respectifs des seigneurs et des censitaires du *Bas-Canada* ne soient clairement définis par une loi.

En conséquence, votre comité a chargé son président de dresser un bill pour définir les droits respectifs des seigneurs et des censitaires du *Bas-Canada*, et faciliter l'exercice de ses droits; et la majorité de votre comité ayant approuvé les différentes clauses de ce bill, votre comité le soumet maintenant à votre honorable Chambre, dans le ferme espoir qu'il deviendra loi avant la fin de la présente session, avec les amendements qui pourront être adoptés.

Qu'après avoir dévoué beaucoup de temps et d'attention à l'examen des différents plans de commutation qui ont été soumis par les Membres de votre comité, aussi bien que ceux qui ont été suggérés aux commissaires nommés en 1841 pour faire une enquête sur la tenure seigneuriale du *Bas-Canada*, votre comité espère pouvoir, avant la fin de la présente session, soumettre à votre honorable Chambre un projet qui, s'il devient loi à une future session, avec les modifications que de nouvelles réflexions et discussions pourront suggérer, assurera en peu d'années la conversion de toutes les terres en roture en tenure libre, sans porter aucun préjudice notable aux parties intéressées.

M. le solliciteur-général *Drummond* a alors présenté à la Chambre un bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le *Bas-Canada*, pour en faciliter l'exercice, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que le premier rapport du comité spécial sur la tenure seigneuriale du *Bas-Canada* soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable M. *Chabot*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le quatorzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la grande division et les divisions subordonnées de l'ordre des fils de la tempérance dans le *Canada Ouest*, et y a fait certains amendements, qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Votre comité a aussi examiné le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour céder au conseil de ville de *Belleville* la réserve pour un hôpital," et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour céder au conseil de

"ville de *Belleville* la réserve pour un hôpital," soit lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la grande division et les divisions subordonnées de l'ordre des fils de la tempérance dans le *Canada Ouest*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif aux fils de la tempérance, (H.-C.)

Sur motion de l'honorable M. *Chabot*, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*,

Ordonné, Que la soixante-et-quatorzième règle de cette Chambre, Qu'aucun comité sur aucun bill privé ne siégera sur le dit bill, s'il n'en donne d'abord avis une semaine avant le jour de la séance, lequel avis sera affiché dans le vestibule, soit mise de côté durant la reste de la session.

74e règle suspendue.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour amender la loi dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district dans lequel les actions ou procédures qui affectent la propriété foncière pourront être commencées, et pour établir de nouvelles dispositions dans le cas où des absents sont parties dans la cause," soient maintenant pris en considération.

Bill relatif aux actions réelles ou mixtes.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 1, ligne 16. Retranchez depuis "*Canada*," jusqu'à "dans," dans la 17e ligne, où ce mot se rencontre pour la première fois, et insérez: "la cause de telles actions, respectivement, sera censée avoir origine."

Feuille 1, ligne 17. Après "district," insérez: "ou circuit suivant le cas."

Feuille 1, ligne 19. Retranchez depuis "procès," jusqu'à "et," dans la 41e ligne, et insérez: "dans telles actions respectivement."

Feuille 2, ligne 43. Après "district," où ce mot se rencontre pour la première fois, insérez: "ou circuit," et après "district," où ce mot se rencontre pour la seconde fois, insérez: "ou circuit."

Feuille 1, ligne 46. Après "district," insérez: "ou circuit."

Feuille 2, ligne 3. Après "district," insérez: "ou circuit."

Feuille 2, ligne 7. Après "district," insérez: "ou circuit."

Feuille 2, ligne 12. Après "district," insérez: "ou circuit."

Feuille 2, ligne 15. Après "district," insérez: "ou circuit."

Dans le préambule du bill:

Ligne 2. Après "district," insérez: "ou circuit."

Dans le titre du bill:

Ligne 2. Après "district," insérez: "ou circuit."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. *Chauveau* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Un bill grossoyé pour amender l'acte, intitulé: "Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres travaux, dans le *Haut-Canada*," et pour en étendre les dispositions, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif aux compagnies à fonds social pour construire des chemins, (H.-C.)

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Sur motion de M. *Dickson*, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*,

Bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires, (B.-C.)

Tenure seigneuriale.

Quatorzième rapport du comité sur les bills privés.

Bill relatif à la réserve pour un hôpital dans *Belleville*

Bill relatif aux compagnies d'assurance mutuelle, (H.-C.)

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour encourager l'établissement de compagnies additionnelles d'assurance mutuelle dans le *Haut-Canada*," soit lu une seconde fois samedi prochain.

Bill relatif à la cour de circuit d'Yamaska et Drummond.

Ordonné, Que M. *Gugy* ait la permission d'introduire un bill pour établir une cour de circuit pour le comté d'*Yamaska*, et pour une certaine partie du comté de *Drummond*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux réserves de la marine.

Ordonné, Que l'honorable M. *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour investir les commissaires nommés pour remplir la charge de Lord Grand-Amiral du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, des biens et propriétés y désignés, et conférer certains pouvoirs aux dits commissaires, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif aux mariages.

Ordonné, Que M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour enlever les empêchements qui s'opposent au mariage des jeunes gens.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif au recensement.

M. *Hall* a fait rapport du bill pour pourvoir d'une manière plus efficace à faire le recensement périodique de la province, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill pour amender l'acte relatif aux jurés, (H.-C.)

M. *Lacoste* a fait rapport du bill pour amender l'acte des jurés du *Haut-Canada* de 1850, et pour établir d'autres dispositions pour mieux en réaliser l'objet; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Message du conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Bill pour restituer certains droits à certaines personnes.

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé: " Acte pour déterminer certains droits et pour les restituer aux parties y mentionnées," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill pour restituer certains droits à certaines personnes.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour déterminer certains droits et pour les restituer aux parties y mentionnées," a été lu la première fois.

Bill relatif aux clauses générales des chemins de fer.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour refondre et régler les clauses générales relatives aux chemins de fer, étant lu;

L'honorable M. *Sherwood* a proposé, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, et la question ayant été mise, Que cette Chambre procède maintenant à la considération du dit ordre, qui devait passer le premier ce jour, et que toute règle de cette Chambre à ce contraire soit mise de côté à cet égard; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley, Bell, Boutillier, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fortier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hincks, Jobin, LaTerrière, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Meyer, Mongenais, Morrison, Prince, Sauvageau, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, et *Smith*, de FRONTENAC.—(33.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Burritt, Cameron*, de CORNWALL, *Fournier, Hall, Holmes, Hopkins, Johnson, Lyon, Mackenzie, Malloch, Merritt, Notman, Richards, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Stevenson* et *Taché*.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sauvageau* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Sauvageau* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Kingston*, et sur le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Kingston* et *Toronto*, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le comité avait passé le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Kingston*, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a aussi fait rapport que le comité avait passé le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Kingston* et *Toronto*, et qu'il lui était enjoint d'en faire rapport sans amender. ent.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et expliquer les actes des écoles maintenant en vigueur dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir la juridiction des juges de paix dans les sessions générales et trimestrielles de la paix, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour donner de meilleures garanties aux artisans et autres, qui construisent des édifices ou fournissent des matériaux pour la construction des édifices dans les cités et villes de cette province, étant lu;

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, secondé par M. *Morrison*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. *Notman* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Richards*, Que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots: " De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Bill relatif au chemin de fer de Kingston et Toronto.

Bill pour amender les actes relatifs aux écoles.

Bill relatif aux sessions de la paix.

Bill relatif aux artisans et autres.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Baldwin, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Davignon, Flint, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Malloch, McFarland, Merritt, Meyers, Notman, Richards, Scott*, de BYTOWN, *Seymour, Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson et Viger*.—(24.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Dickson, Duchesnay, Fournier, Holmes, Jobin, Letellier, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, McConnell, McLean, Méthot, Morrison, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, et *Taché*.—(27.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messrs. *Badgley, Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Cameron*, de CORNWALL, *Cartier, Cauchon, Chabot, Dickson, Duchesnay, Fournier, Holmes, Jobin, Letellier, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, McConnell, McLean, Méthot, Morrison, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, et *Taché*.—(27.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Davignon, Flint, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Malloch, McFarland, Merritt, Meyers, Notman, Richards, Scott*, de BYTOWN, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson et Viger*.—(24.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Boulton*, de Toronto, l'honorable M. *Cameron*, de Cornwall, M. *Sherwood*, de Brockville, l'honorable M. *Badgley* et l'honorable M. *Macdonald*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

M. *Cartier* a proposé, secondé par M. *Cauchon*, et la question ayant été mise, Qu'il soit une instruction au dit comité de limiter l'opération du bill au *Haut-Canada* ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Cameron*, de CORNWALL, *Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Davignon, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Holmes, Jobin, Letellier, Macdonald*, de KINGSTON, *McConnell, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Sanborn, Sauvageau, Sherwood*, de TORONTO, et *Taché*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Burritt, Fergusson, Flint, Guillet, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, Malloch, McLean, Merritt, Meyers, Notman, Prince, Richards, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de DURHAM, *Smith* de WENTWORTH, *Stevenson et Viger*.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Notman* a proposé, secondé par M. *Hall*, et la question ayant été mise, Qu'il soit une instruction au dit comité de limiter l'opération du dit bill au *Bas-Canada* ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Baldwin, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Burritt, Christie, Davignon, Dickson, Fergusson,*

Flint, Hall, Hincks, Hopkins, Johnson, Lyon, le solliciteur-général *Macdonald, Malloch, McLean, Meyers, Notman, Prince, Richards, Scott*, de BYTOWN, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de DURHAM, et *Smith*, de WENTWORTH.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Cameron*, de CORNWALL, *Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, Jobin, Letellier, Mackenzie, McConnell, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de TORONTO, *Stevenson et Taché*.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour restreindre la faculté d'accepter des charges dans certains cas, étant lu ;

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par l'honorable M. *Boulton*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Hopkins, Letellier, Mackenzie, McConnell, McFarland, Notman, Sanborn*, et *Smith*, de DURHAM.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cameron*, de CORNWALL, *Cartier, Cauchon, Chauveau, Dickson, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Hincks, Holmes, Jobin, LaTerrière*, le solliciteur-général *Macdonald, Malloch, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson, Taché et Viger*.—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour détacher la seigneurie de *Chateauguay* du circuit judiciaire de *Montréal*, et l'annexer à celui de *Beauharnois*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois de main.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour expliquer et amender l'acte de la douzième année du règne de Sa Majesté, relatif aux cours de juridiction civile en première instance dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Gagy*, M. le solliciteur-général *Drummond*, l'honorable M. *Chabot*, l'honorable M. *Badgley* et M. *Cartier*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prévenir les abus qui résultent de ce que des personnes qui ne sont pas connues dans le *Haut-Canada* impriment et publient des papiers-nouvelles, pamphlets et autres publications de même nature, étant lu ;

M. *Gagy* a proposé, secondé par l'honorable M. *LaTerrière*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Robinson*, Que le mot "maintenant" soit retranché, et les mots : "De ce jour en trois mois" ajoutés à la fin d'icelle.

Bill pour restreindre la faculté d'accepter des charges

Bill relatif à la seigneurie de Chateauguay.

Bill relatif aux cours de juridiction en première instance

Bill relatif aux papiers-nouvelles.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Davignon, Dickson, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fourquin, Hall, Holmes, Hopkins, Johnson, LaTerrière, Letellier, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Morrison, Notman, Polette, Prince, Richards, Robinson. Sanborn, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson et Taché*.—(47.)

CONTRE.

Monsieur *Gugy*.—(1.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en trois mois.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour investir *James M. Andrews* et autres, d'une certaine réserve pour faire un chemin dans le township de *Hope*, dans le comté de *Durham*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *McConnell* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *McConnell* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *McConnell* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour confirmer les décrets, ordres et procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit remis à demain.

M. *Malloch* a proposé, secondé par M. *Richards*, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, Malloch, McFarland, Meyers, Notman, Prince, Richards, Seymour, Sherwood*, de TORONTO, et *Smith*, de DURHAM.—(15.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de TORONTO, *Burrill, Davignon, Dickson, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Fourquin, Hall, Holmes, Hopkins, Johnson, Letellier, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald, McConnell, Merritt, Méthot, Polette, Robinson. Sanborn, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de WENTWORTH, et *Stevenson*.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser et contraindre les témoins dans les actions civiles, à comparaître devant les cours de juridiction compétente, en quelque part de la province qu'ils soient domiciliés, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Johnson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Johnson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres remis.

Alors, sur motion de M. *Lyon*, secondé par M. *Richards*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 8^o die Augusti ;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :— Pétition présentée.

Par M. *Boulton*, de *Toronto*,—la pétition de *Robert Beard* et autres, membres de la brigade des pompiers et autres, de la cité de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :— Pétitions lues.

D'*Alexander Gorrie*, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de *Terrebonne*, au nom du dit conseil municipal ; demandant que le dit conseil continue à se réunir dans *Ste. Thérèse de Blainville*, que le bureau d'enregistrement du comté soit placé dans *Ste. Thérèse*, que les conseils de paroisse soient rétablis en remplacement des conseils de comté, que la loi relative aux sleighs soit révoquée, et qu'il soit passé un bill pour ordonner l'emploi de la herse à neige.

De messieurs *Allan Gilmour* et compagnie, et autres, engagés dans le commerce des vaisseaux à *Québec* ; demandant que le bill pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous, ne devienne pas loi.

De *John Eastwood*, et autres ; demandant la passation du bill pour incorporer la grande division et les divisions subordonnées de l'ordre des fils de la tempérance du *Canada Ouest*.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, secondé par M. *Seymour*, et la question ayant été mise, Que la pétition de *D. Paterson*, et *S. F. Urquhart*, marchand, de la cité de *Toronto*, se plaignant de la conduite et du peu d'habileté du collecteur des douanes au port de *Toronto*, à remplir les fonctions de sa charge, et demandant une enquête sur ce sujet, soit renvoyée à un comité spécial de cinq Membres ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative. Pétition de D. Paterson et S. F. Urquhart.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour continuer pendant un temps limité, un acte, intitulé : 'Acte pour encourager l'établissement de banques d'épargnes en cette province, et pour les régler,'" a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill pour continuer l'acte relatif aux banques d'épargnes.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour céder au conseil de ville de *Belleville* la réserve pour un hôpital," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Bill relatif à la réserve pour un hôpital dans Belleville.

Bill pour accorder une réserve de chemin à M. *Andrews*.

Bill relatif aux ordres et décrets de chancellerie. (H.-C.)

Ordres remis.

Bill pour faire comparaître les témoins.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Flint* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un bill grossoyé pour pourvoir, d'une manière plus efficace, à faire le recensement périodique de la province, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été mise, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour pourvoir, d'une manière plus efficace, à faire le recensement périodique de cette province."

La Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de CORNWALL, *Chabot*, *Christie*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, *McFarland*, *Méhot*, *Meyers*, *Mongcnaïs*, *Morrison*, *Notman*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché* et *Viger*.—(37.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Hall*, *Hopkins*, *Mackenzie*, *Merritt*, *Sherwood*, de TORONTO, et *Smith*, de DURHAM.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour détacher la seigneurie de *Chateauguay* du circuit judiciaire de *Montréal*, et l'annexer à celui de *Beauharnois*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour détacher la seigneurie de *Chateauguay* du circuit judiciaire de *Montréal*, et pour l'annexer à celui de *Beauharnois*."

Ordonné, Que M. *Sauvageau* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour investir *James M. Andrews* et autres, d'un certain terrain réservé pour faire un chemin dans le township de *Hope*, dans le comté de *Durham*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour investir *James Madison Andrews* et autres, d'un certain terrain réservé pour faire un chemin dans le township de *Hope*, dans le comté de *Durham*."

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Durham*, porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte des jurés du *Haut-Canada* de 1850, et pour établir d'autres dispositions pour mieux en réaliser l'objet, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Baldwin* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Message du Conseil Législatif par *John Fenning's Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif informe l'Assemblée Législative qu'il a nommé l'honorable M. *Fergusson* en remplacement de l'honorable M. *de Blaquièrre*, pour agir de la part de sa Chambre sur le comité conjoint de la bibliothèque : Et aussi,

Le Conseil Législatif a adopté la résolution suivante :—

Résolu, Qu'il soit une instruction au comité conjoint des deux Chambres pour la régie et administration de la bibliothèque, de s'enquérir s'il ne serait pas convenable de faire préparer un index général des journaux de cette Chambre, depuis l'époque de l'union jusqu'à la présente session, inclusivement, ainsi que des frais probables y relatifs.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'honorable M. *Chabot*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le quinzième rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour venir en aide à la succession de feu *Alexander Wood*," et il est venu d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour venir en aide à la succession de feu *Alexander Wood*," soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Badgley*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender et refondre les lois criminelles de cette province ; et aussi, le bill pour établir un code de procédures criminelles en cette province, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les dispositions contenues dans ces bills, et il les recommande à l'opinion de votre honorable Chambre.

Par le fait du Gouvernement Impérial, le *Canada* a été doté du système anglais de jurisprudence criminelle peu de temps après la conquête, et ce système a été continué tant que les deux sections de la province ont été séparées, ainsi que depuis leur réunion en une province unie. Des modifications y ont été faites, tant par les Législatures sectionnelles que par la Législature unie, plus ou moins grandes, suivant les améliorations qui ont été faites en *Angleterre*, aux lois en elles-mêmes et dans la procédure, assimilant ainsi autant que possible, et en consultant toujours les besoins de la province, un système de jurisprudence à celui de la *Grande-Bretagne*.

Le corps de cette loi se compose d'une vaste collection de dispositions législatives existantes et de dispositions surannées mais non révoquées, et d'opinions judiciaires se contredisant fréquemment, qui exigent de longues et attentives recherches pour les découvrir, et de sérieuses études pour les comprendre, même pour les professeurs, ainsi que par la nombreuse classe des officiers qui doivent la faire exécuter, tandis qu'elle est entièrement ignorée de la grande masse du peuple, sujet à en subir les pénalités.

Les bills dont il est fait rapport ont été compilés dans la vue de faire disparaître ces difficultés, et de condenser en un seul code uniforme, pour le *Canada-Uni*, des lois utiles et nécessaires comme essentielles à la tranquillité de la société, à la sécurité des personnes et des propriétés, rédigées dans un style clair et compréhensible, et arrangées d'une manière régulière et systématique. Le premier bill contient les diverses dispositions de la loi en cette province, et le second établit une pratique simple et uniforme,—les deux bills contiennent ensemble un code canadien de jurisprudence criminelle.

Votre comité ne croit pas qu'il soit nécessaire de parler des avantages reconnus de l'assimilation de la loi et de son administration uniforme dans tout le *Canada-Uni*, ou de perfectionner un semblable code autant que possible dans ses détails. Dans cette vue, votre comité s'abstient de recommander la passation immédiate de ces bills, quelques satisfaisants que la

Index général des journaux du Conseil Législatif.

Quinzième rapport des bills privés.

Bill en faveur de la succession Wood.

Bill pour amender et refondre les lois criminelles.

Bill relatif au recensement.

Bill relatif à la seigneurie de Chateauguay.

Bill pour accorder une réserve de chemin à M. Andrews.

Bill pour amender l'acte des jurés. (H.-C.)

Message du Conseil.

Bibliothèque.

compilation et l'arrangement en puissent être ; il se borne seulement à recommander qu'ils soient révisés par une commission qui serait nommée par le Gouvernement, en la même manière que celle adoptée, pour la révision des statuts provinciaux, et si le Gouvernement était ainsi conseillé par la commission lorsqu'elle sera nommée.

Sur motion de l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*,

Bill relatif à la loi de la preuve.

Ordonné, Que la Chambre procède maintenant à considérer de nouveau les cinquième, sixième et huitième amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : " Acte pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour améliorer " la loi relative à la preuve dans le *Haut-Canada*," dans la vue de rescinder le vote par lequel les dits amendements ont été rejetés, et de les adopter.

La Chambre a, en conséquence, procédé à considérer de nouveau les dits amendements ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 2, ligne 23. Après "testament," retranchez "et," et insérez : "ou."

Feuille 2, ligne 32. Après "vérification," insérez : "ou certificat."

Feuille 2, lignes 34 et 35. Après "vérification," insérez : "ou certificat."

Résolu, Que les votes de cette Chambre du premier d'août courant, rejetant les dits amendements, soient rescindés.

Les dits amendements ayant été alors lus de nouveau, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

King's College et collège du Haut-Canada.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, et la question ayant été mise, Que la réponse relative à *King's College* et au collège du *Haut-Canada*, qui a été présentée le trente-et-un de juillet dernier, soit imprimée en anglais seulement, pour les journaux, et aussi, in-octavo, tel qu'ordonné par la Chambre le 2 courant ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Dumas*, *Fergusson*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *Mackenzie*, *Merritt*, *Notman*, *Prince* et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(11.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Christie*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson* et *Taché*.—(39.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Négociation des emprunts.

Ordonné, Que la réponse relative à la négociation d'emprunts futurs, depuis la session de 1849, qui a été présentée lundi dernier, ensemble avec la 5me section de l'acte 12 *Vic.*, chap. 5, pour la régie de la dette publique, à laquelle elle fait allusion, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable M. *Price*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse supplémentaire à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée 2 juin 1851, pour des copies de tous les titres, baux ou concessions faits à la compagnie de la *Baie d'Hudson*, qui sont maintenant en vigueur, et de toute la correspondance échangée entre le Gouvernement et la dite compagnie, depuis 1848.

Compagnie de la Baie d'Hudson.

Pour la dite réponse supplémentaire, voir appendice (J.J.J.)

Appendice (J.J.J.)

Ordonné, Que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération une série de résolutions proposées, au sujet de la construction d'une ligne de grand tronc de chemins de fer à travers la province, et sur la convenance d'amender l'acte pour accorder la garantie de la province aux compagnies de chemins de fer.

Bill relatif au grand tronc de chemin de fer de la province.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides accordés à Sa Majesté.

Voies et moyens.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité

M. *Meyers* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Meyers* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

M. *Sauvageau* a fait rapport du bill pour refondre et régler les clauses générales relatives aux chemins de fer ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill relatif aux clauses générales des chemins de fer.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport du bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Kingston* ; et aussi, du bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Kingston* et *Toronto*, et l'amendement au bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Kingston*, a été lu et adopté.

Bill relatif au chemin de fer de Montréal, Kingston et Toronto.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Kingston*, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Kingston* et *Toronto*, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Prescott*, étant lu ;

Bill relatif au chemin de fer de Bytown et Prescott.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sauvageau* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Sauvageau* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Sauvageau* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux réserves de la marine.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour investir les commissaires nommés pour remplir la charge de lord grand-amiral du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, des biens et propriétés y désignés, et conférer certains pouvoirs aux dits commissaires, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Bill relatif aux jurés (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte, intitulé: "Acte pour régler l'assignation des jurés dans le *Bas-Canada*," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Bill relatif aux brevets d'invention.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre aux possesseurs de brevets d'invention, limités à une des sections de cette province, à en obtenir l'extension à l'autre section, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Subsides.

La Chambre a, en conformité de l'ordre, procédé à prendre en considération ultérieure les résolutions depuis la cent soixante-septième, jusqu'à la cent quatre-vingt-septième, toutes deux incluses; lesquelles ont été rapportées du comité sur les subsides vendredi dernier.

Et les dites résolutions, depuis la cent soixante-septième, jusqu'à la cent quatre-vingt-sixième, toutes deux incluses, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent quatre-vingt-septième résolution ayant été lue une seconde fois;

M. *Mackenzie* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Hopkins*, Que les mots: "Pourvu que la charge d'assistant commissaire des travaux publics sera et est le présent abolie."

Et la question ayant été mise, que ces mots soient ajoutés à la dite résolution; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Hopkins* et *Mackenzie*.—(2.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Dickson*, *Duchessnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McConnell*, *McLean*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Robinson*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson* et *Taché*.—(43.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La cent quatre-vingt-septième résolution a été alors adoptée.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur les subsides, étant lu; Subsides.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a aussi fait rapport que le comité lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres remis.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*, La Chambre s'est ajournée.

Sabbati, 9^o die Augusti;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

CONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:— Pétitions lues.

De *Thomas Wardrope* et autres, de la ville de *Bytown*; demandant qu'il soit pris des mesures pour abolir le travail le dimanche dans le département des postes.

De *William A. Chisholm* et autres, de la ville et des environs de *Ste. Catherine*; demandant un acte pour faire disparaître les restrictions imposées sur les assurances étrangères en cette province.

De *Henry Allan* écuyer, de la cité de *Toronto*, avocat, et ci-devant juge du district de *London*; se plaignant de sa destitution et autres griefs y relatifs, et demandant l'adoption de mesures en sa faveur.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, et la question ayant été mise, Que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour déclarer que certains cautionnements et autres garanties donnés à la couronne ne grèveront d'aucune charge les biens-fonds des personnes qui les auront consenties, soit replacé dans son ordre à la date du 25 juin; la Chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative. Bill relatif aux garanties de la province.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé à l'ajournement de la Chambre ce jour, soient remis à lundi prochain. Ordres remis.

Sur motion de M. *Armstrong*, secondé par M. *Christie*,

Ordonné, Qu'il soit une instruction au comité permanent des impressions de s'enquérir et faire rapport au sujet du coût des impressions et de la reliure faites par l'imprimeur de la Reine, des tableaux du commerce et de la navigation pour 1850, mis devant la Chambre durant la présente session; aussi, du coût de toutes les impressions faites pour la Chambre d'Assemblée, et de toutes les impressions faites pour le Gouvernement, et de constater, autant qu'il sera possible, si ces impressions, après avis dûment donné, ne pourraient pas se faire à meilleur marché qu'elles ne le sont, actuellement, par l'imprimeur de la Reine. Impressions.

Bill relatif à la succession de Wood.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour venir en aide à la succession de feu *Alexander Wood*," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que *M. Sherwood*, de *Brockville*, reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Bill relatif à la comparution des témoins.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la Chambre sur le bill pour autoriser et contraindre les témoins dans les actions civiles à comparaître devant les cours de juridiction compétente, en quelque part de la province qu'ils soient domiciliés, étant lu ;

M. Sherwood, de *Brockville*, a proposé, secondé par *M. Lyon*, et la question ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Méthot*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méthot*, *Mongenais*, *Richards*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Taché* et *Viger*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Burrill*, *Cartier*, *Christie*, *Crysler*, *Fergusson*, *Flint*, *Holmes*, *Johnson*, *Lyon*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Meyers*, *Morrison*, *Prince*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, et *Stevenson*.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Méthot*, Que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter les mots : "Pourvu toujours que les dispositions de cet acte ne s'appliqueront à aucune action ou poursuite pendante dans le *Haut-Canada*, contre aucun défendeur ou défendeurs résidant dans le *Bas-Canada*, lors de l'institution des actions, ou pour une cause d'action qui aura originé dans le *Bas-Canada*," à la fin de l'amendement fait par le comité au bill," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Richards*, et *Smith*, de DURHAM.—(17.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Burrill*, *Cartier*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Fergusson*, *Flint*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *Lyon*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Morrison*, *Prince*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de

FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, et *Stevenson*.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Méthot*, Que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'y ajouter la clause suivante : "Et qu'il soit de plus statué, que lorsqu'une action sera pendante et non décidée dans aucune des cours supérieures de loi dans le *Haut* ou le *Bas-Canada*, et qu'une autre action sera portée pour la même cause d'action dans quelqu'une des cours supérieures de loi, dans la section de la province autre que celle dans laquelle la poursuite est pendante, la cour où sera portée l'action en dernier lieu, ou un juge d'icelle en vacance, pourra suspendre les procédures dans telle action ainsi portée en dernier lieu jusqu'à ce que l'action portée la première soit discontinuée ou terminée, et les frais d'icelle payés," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, *Mackenzie*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Richards*, *Sauvageau*, *Smith*, de DURHAM, et *Viger*.—(24.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cartier*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Flint*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Morrison*, *Prince*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, de BYTOWN, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, et *Stevenson*.—(26.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

M. Johnson a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement ayant été lu une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le dit amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Burrill*, *Cartier*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Fergusson*, *Flint*, *Gugy*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lyon*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Meyers*, *Morrison*, *Prince*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, et *Stevenson*.—(35.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Jobin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Richards*, *Smith*, de DURHAM, et *Viger*.—(23.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Sherwood, de *Brockville*, a proposé, secondé par *M. Dickson*, et la question ayant été mise, Que le bill, avec l'amendement soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Burrill, Cartier, Cayley, Christie, Chrysler, Dickson, Fergusson, Flint, Gagy, Holmes, Hopkins, Johnson, Lyon, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Meyers, Morrison, Prince, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, et Stevenson.*—(34.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Letellier, Mackenzie, Méthot, Mongenais, Polette, Richards, Smith, de DURHAM, et Viger.*—(25.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Subsides.

M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, du comité sur les subsides, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

Dépenses du Gouvernement Civil, 1850.

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cents livres trois chelins et neuf deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour faire bon de diverses dépenses indispensables du Gouvernement civil, encourues durant l'année 1850, telles que détaillées dans l'état No. 33 des comptes publics de cette année, mis devant la législature.

Annuités des Sauvages.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille cent livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour le paiement de nouvelles annuités accordées aux Sauvages, pour l'année 1851.

Chemin de fer de Halifax et Québec.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize livres, neuf chelins et huit deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la balance de la partie des frais d'exploration du chemin de fer d'*Halifax* et *Québec*, à être défrayé par le *Canada*.

Commission d'enquête sur la banque d'épargnes et de prévoyance de Montréal.

4. *Résolu*. Qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-deux livres dix-huit chelins et sept deniers, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la balance finale des frais de la commission d'enquête sur l'état de la banque d'épargnes et de prévoyance de *Montréal*.

Association du télégraphe électrique.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, accordée à Sa Majesté, pour payer l'allocation en faveur de l'association du télégraphe électrique de l'*Amérique Septentrionale Britannique*.

Bibliothèque du Parlement.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour l'allocation additionnelle pour la bibliothèque du Parlement, qui devra être portée dans le budget de 1852.

Protection des pêcheries.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'estimation de la dépense pour la protection des pêcheries dans le golfe *St. Laurent*, pour l'année 1851.

Association d'agriculture du Bas-Canada.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer l'allocation additionnelle pour la société provinciale d'agriculture du *Bas-Canada*, pour l'année 1851.

Académie industrielle.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme aide en faveur de l'académie industrielle à *St. Laurent*, pour l'année 1851.

Institute des artisans.

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour qu'elle puisse faire payer une aide de cinquante livres à chacun des instituts des artisans de *Hamilton, Belleville, Brockville, Bytown, Cobourg, Perth, Picton, Guelph, Simcoe* et *Woodstock*, pour l'année 1851.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, comme allocation au *Dr. Rees*, à raison des coups qu'il a reçus dans l'asile des aliénés.

Dr. Rees.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la construction du bureau de poste à *Toronto*, et pour l'achat d'un terrain.

Bureau de poste de Toronto.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille livres, courant, soit accordée à Sa Majesté, pour la construction de glissoires sur la rivière *St. Maurice*.

Glissoires sur la rivière St. Maurice.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

L'honorable *M. Boulton* a proposé, secondé par *M. Mackenzie*, et la question ayant été mise, Que toute résolution rapportée du comité des subsides, telle qu'amendée et adoptée par cette Chambre, soit mentionnée dans une cédule du bill qui sera introduit sur les dites résolutions, dans les mêmes mots et chiffres qu'elles ont été votées respectivement; et la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, il sont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Boutillier, Burrill, Cartier, Cayley, Chauveau, Christie, Dickson*, le solliciteur-général, *Drummond, Duchesnay, Fergusson, Hall, Hinks, Holmes, Hopkins*, le procureur-général *LaFontaine LaTerrière*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Merritt, Meyers, Morrison, Notman, Price, Robinson, Ross, Sanborn, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, Stevenson* et *Viger.*—(37.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Cauchon, Chabot, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Lemieux, Mongenais, Polette, Richards, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de TORONTO, et Taché.*—(15.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable *M. Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour octroyer à Sa Majesté, certaines sommes requises pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement civil pour l'année 1851, et certaines autres dépenses liées au service public.

Bill des subsides.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Résolu, Que l'on se dispensera de l'impression de la cédule au dit bill, contenant les appropriations en détail avant sa seconde lecture.

Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Prescott*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif au chemin de fer de Prescott et Bytown.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que *M. Burrill* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour confirmer les décrets, ordres et procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, dans certains cas, étant lu ;

Bill relatif aux ordres et décrets en chancellerie. (H.-C.)

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Taché a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Taché* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Bill relatif à l'érection des paroisses.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'érection des paroisses pour les fins civiles seulement, dans certaines parties du *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Stevenson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Stevenson* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Stevenson* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Impressions.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le quatrième rapport du comité permanent des impressions, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Jobin* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Jobin* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions, lesquels ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Que le moyen d'obtenir l'expédition, l'économie et l'exactitude, ainsi qu'une plus grande uniformité dans les délibérations des deux Chambres, serait de substituer un exemplaire imprimé, sur vélin ou parchemin, à la copie grossoyée dont on se sert maintenant pour présenter les bills de l'une ou l'autre Chambre au concours de l'autre, et pour les soumettre au Gouverneur-Général, pour la signification de la sanction royale.

2. *Résolu*, Que les bills qui sont présentés à la sanction royale devraient être imprimés sur vélin ou parchemin, après avoir été dûment authentiqués par les officiers des deux Chambres préposés à cet effet ; et que les exemplaires des statuts promulgués par l'imprimeur de la Reine, soient des impressions tirées et frappées sur la même forme.

3. *Résolu*, Qu'outre la copie du bill présentée à la sanction royale, un autre exemplaire sur vélin ou parchemin soit tiré sur la même forme, et qu'après avoir été dûment authentiqué par les officiers des deux Chambres préposés à cet effet, comme un double de l'exemplaire au dos duquel la sanction royale est inscrite, soit remis au registraire de la province, pour être par lui conservé comme un record des actes provinciaux.

4. *Résolu*, Que l'usage de retrancher les actes locaux et privés du volume imprimé destiné à la circulation générale, soit discontinué ; et qu'en conséquence il est expédient d'abroger cette partie de l'acte 12 *Vic.*, chap. 16, qui prescrit que les actes locaux et privés soient imprimés en nombre moindre que les actes publics et généraux.

5. *Résolu*, Que le format actuel du volume des statuts soit abandonné, et le format royal-octavo adopté, et que les statuts soient imprimés sur papier fin en petit cicéro (*small pica*), 32 emmes sur 55 emmes, y compris les notes marginales en petit texte (*brevier*), les dites notes indiquant le volume et la page des statuts précédents lorsque le texte amende, abroge ou change les dispositions des années précédentes.

6. *Résolu*, Que le volume des statuts destinés à être distribués devrait être en demi-relisne en toile, avec dos de mouton blanc avec lettres.

7. *Résolu*, Que chaque instant de retard inutile entre l'origine et la promulgation d'un acte du Parlement par l'imprimeur de la Reine, est une négligence de devoir hautement répréhensible de la part de toutes les personnes qui causent ce retard.

8. *Résolu*, Qu'un message soit transmis à l'honorable Conseil Législatif, requérant le concours de cet honorable corps à l'arrangement en contemplation dans les trois premières des résolutions précédentes.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Que M. *Holmes* porte le dit message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que M. *Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour abroger partie d'un acte y mentionné concernant l'impression et la distribution des statuts provinciaux. Bill relatif aux statuts provinciaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter la renonciation au douaire par les femmes mariées dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ; Bill relatif au douaire.

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour améliorer la loi de la preuve dans le *Bas-Canada*, étant lu ; Bill relatif à la loi de la preuve.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour empêcher l'érection d'aucune barrière de péage qui pourrait intercepter le libre passage des habitants des cités, villes ou villages en cette province, d'une partie à une autre des dites cités, villes ou villages respectivement, étant lu ; Bill relatif aux péages des barrières dans les villes, etc.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Boulton*, de *Toronto*, M. *Sherwood*, de *Brockville*, M. le solliciteur-général *Macdonald*, M. *Morrison* et M. *Lyon*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre aux femmes mariées qui résident à l'étranger, de transporter des immeubles qu'elles possèdent dans la province du *Haut-Canada*, étant lu ; Bill pour permettre à certaines femmes mariées de transporter des biens-fonds.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour défendre de payer en marchandises les gages des ouvriers et artisans dans certains métiers, ou par le moyen de troc, ou de toute autre manière qu'en monnaies courantes de cette province, étant lu ; Bill relatif aux paiements des ouvriers.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour donner de meilleures garanties aux artisans et autres qui construisent des édifices, ou fournissent des matériaux pour la construction des édifices, dans les cités et villes de cette province.

Sur motion de M. le solliciteur-général *Macdonald*, secondé par M. *Flint*,

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit comité de limiter l'opération du bill à la cité de *Toronto* seulement.

Bibliothèque.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, pour informer leurs honneurs que cette Chambre a nommé l'honorable *Jean Chabot* en remplacement de l'honorable *Louis Joseph Papineau*, pour agir de la part de cette Chambre sur le comité conjoint de la bibliothèque.

Ordonné, Que *M. Chabot* porte le dit message au Conseil Législatif.

Bill relatif aux réclamations des propriétaires de vaisseaux.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux pourvoir au paiement des réclamations contre les propriétaires de vaisseaux dans certains cas, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de *M. McFarland*, l'honorable *M. Merritt*, l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, l'honorable *M. Boulton* et *M. Richards*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill pour abolir les exceptions spéciales.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir les exceptions spéciales, ou pour amender de toute autre manière la pratique de la loi dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. *M. Smith*, de *Durham*, a proposé, secondé par *M. Lyon*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre ;

L'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable *M. Boulton*, Que le mot "maintenant" soit retranché, et les mots : "lundi prochain," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *Malloch*, *McConnell*, *MacLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Prince*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Taché* et *Viger*.—(28.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Dumas*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Richards* et *Smith*, de *DURHAM*.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill pour incorporer l'école de médecine de St. Laurent à Montréal.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer l'école de médecine de *St. Laurent*, à *Montréal*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable *M. Merritt* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable *M. Merritt* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Bill pour amender la loi concernant le replevin.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender et étendre la loi concernant le recours de *replevin* dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable *M. Badgley* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable *M. Badgley* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour obliger certains fonctionnaires dans la province à faire des rapports annuels au Parlement, étant lu ;

L'honorable *M. Boulton* a proposé, secondé par *M. Sherwood*, de *Brockville*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'honorable *M. Hincks* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable *M. Price*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "De ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *McConnell*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Taché*.—(33.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Hopkins*, *Malloch*, *Merritt*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Smith*, de *FRONTENAC*.—(9.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exempter les pompiers dans les cités, après un certain nombre d'années de service comme tels, de servir comme jurés, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le *Bas-Canada*," étant lu ;

M. Cauchon a proposé, secondé par *M. Polette*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'honorable *M. Hincks* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable *M. Price*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en trois mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi en force dans le *Bas-Canada*, concernant les lettres de change et les billets promissoires, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M. Christie a proposé, secondé par *M. Sherwood*, de *Brockville*, et la question ayant été mise, Que la clause suivante soit ajoutée au bill et en fasse partie : "Et qu'il soit statué, que lorsque les trois jours de grâce accordés dans et par le dit acte en partic cité

Bill relatif aux rapports annuels des officiers provinciaux.

Bill pour exempter les pompiers de servir comme jurés.

Bill relatif aux poids et mesures. (B.-C.)

Bill relatif aux lettres de change et aux billets promissoires.

“ expireront un dimanche ou un jour de fête, le jour
“ suivant qui ne sera pas un dimanche ou un jour de fête,
“ sera le dernier des jours de grâce, nonobstant toute
“ chose dans le dit acte, ou tout usage ou coutume
“ antérieur à ce contraire :”—Elle a passé dans la
négative.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troi-
sième fois lundi prochain.

Droits de ton-
nage.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en
comité pour prendre en considération s'il est expé-
dient de modifier les droits de tonnage sur les vais-
seaux dans certains cas, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif aux
déprédations
commises par
les gens de
cage.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en
comité sur le bill pour donner un recours plus efficace
aux personnes qui souffrent des déprédations et des
empiétements commis par les gens de cage, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence formée en le dit
comité.

M. *Polette* a pris le fauteuil du comité ; et après y
avoir siégé quelques temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Polette* a fait rapport que le comité avait
passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Bill relatif à
l'indépendance
des conseils
municipaux,
(H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill
grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour
“ mieux assurer l'indépendance des conseils municipi-
“aux dans le *Haut-Canada*,” étant lu ;

M. *Morrison* a proposé, secondé par M. *McFar-
land*, et la question ayant été proposée, Que le bill
soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Malloch* a proposé en amendement à la ques-
tion, secondé par l'honorable M. *Robinson*. Que le
mot “ maintenant ” soit retranché, et les mots : “ De
“ ce jour en trois mois,” ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ;
la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été de-
mandés ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Budgley, Burritt, Cameron, de Corn-
wall, Crysler, Fournier, Hall, Hincks, Hopkins,
Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Malloch,
McConnell, Merritt, Mongenais, Notman, Robinson*
et *Taché*.—(17.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Cauchon, Chabot,
Chauveau, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier,
Fourquin, Guillet, Holmes, LaTerrière, Mackenzie,
McFarland, Méthot, Morrison, Polette, Scott*, du
LAC DES DEUX-MONTAGNES, et *Smith*, de WEST-
WORTH.—(20.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la
Chambre s'est divisée : et les noms ayant été deman-
dés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Cartier, Cau-
chon, Chabot, Chauveau, Crysler, Duchesnay, Fer-
gusson, Flint, Fortier, Fourquin, Guillet, Hincks,
Holmes, LaTerrière*, le solliciteur-général *Macdonald,
Mackenzie, McFarland, Méthot, Mongenais, Mor-
rison, Polette* et *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTA-
GNES.—(24.)

CONTRE.

Messieurs *Burritt, Christie, Fournier, Hall, Hop-
kins, Letellier, McConnell, Smith*, de FRONTENAC et
Taché.—(9.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et étant cinq heures, M. l'Orateur, sans mettre la
question, a ajourné la Chambre à lundi prochain.

Lunæ, 11^e die Augusti ;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément pré-
sentées et mises sur la table :—

Pétitions pré-
sentées.

Par M. *Bell*,—la pétition du révérend *James C.
Muir* et autres, ministres, *Kirk Session* et congréga-
tion de l'église d'Ecosse de *Georgetown, Nord et Sud*,
comté de *Beauharnois*, en rapport avec l'église
d'Ecosse.

Par M. *Flint*,—la pétition de *Jonas Canniff* et
autres, membres de l'église méthodiste wesléyenne
de *Belleville*.

Par M. *Fergusson*,—la pétition de *William Crowe*,
président, et *William Stevenson*, secrétaire, au nom
d'une assemblée publique des membres et des amis de
l'église méthodiste wesléyenne de *Guelph*.

Par M. *Laurin*,—la pétition de *Jean Baptiste
Piquet* et autres, miliciens qui ont servi dans la
milice incorporée durant la dernière guerre avec les
Etats-Unis.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition sui-
vante a été lue :—

Pétitions lues.

De *Robert Beard* et autres, membres de la brigade
des pompiers, et autres, de la cité de *Toronto* ; de-
mandant un acte pour exempter les pompiers en acti-
vité, et ceux qui auront servi comme tels pendant
sept années, du paiement de la taxe pour le travail
exigé par la loi, et de servir comme jurés.

L'honorable M. *Hincks* l'un des Conseillers-Exécu-
tifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message
de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu
de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les
Membres de la Chambre étant découverts ; et il est
comme suit :—

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'informa-
tion de l'Assemblée Législative, copie d'une dépê-
che de l'officier administrant le Gouvernement de la
Nouvelle-Ecosse, avec copie d'un rapport fait par
l'honorable *Joseph Howe*, des délibérations des délégués
au sujet du chemin de fer d'*Halifax* et *Québec*.

Message de
Son Excel-
lence.

Hôtel du Gouvernement,
Toronto, 11 août 1851.

(Copie.)

Hôtel du Gouvernement

Halifax, 26 juillet 1851.

Milord,—J'ai l'honneur de transmettre ci-incluse,
pour l'information de votre seigneurie, copie d'un
rapport que vient justement de me faire l'honorable
Joseph Howe ; et je prends la liberté d'informer votre
seigneurie, que dans la vue d'amener une prompte
décision sur la ligne de conduite adoptée à *Toronto*,
j'ai ce jour dissous la Chambre d'Assemblée de cette
province.

J'ai, etc.,

(Signé)

JOHN BAZALGETTE,

Administrateur.

Son Excellence le très honorable
Comte d'*Elgin et Kincardine*,
etc., etc., etc.

DÉPUTATION AU CANADA.

Rapport de M. *Howe*.

Amherst, 25 juillet 1851.

MONSIEUR,—Les négociations que j'étais chargé de
conduire avec les Gouvernements du *Canada* et du
Nouveau-Brunswick ayant été terminées, dans une
conférence finale tenue avec les délégués de cette
dernière province, cette après-midi, je m'empresse de
soumettre, pour l'information de Son Honneur l'Admi-

nistrateur du Gouvernement, un rapport de mes travaux en vertu de la commission et des instructions dont a bien voulu m'honorer Son Excellence Sir *John Harvey*.

Vous savez que Son Excellence Sir *Edmund Head*, avait choisi l'honorable *Edward B. Chandler*, pour représenter le Gouvernement du *Nouveau-Brunswick* à *Toronto*, et il était convenu que je devais le rencontrer à *Dorchester* le 1er jour de juin.

Comme je devais passer dans le comté de *Cumberland*, où le bill, qui a été si vivement imposé à la Législature pendant sa dernière session, a originé; et comme il était plus que probable que le pays serait profondément influencé par la décision de ce comté, contre la mesure, et en faveur de la proposition faite par le Gouvernement de Sa Majesté, je pensai que c'était de mon devoir de soulever, dans le chef-lieu, la plus ample discussion de tout le projet. En conséquence, j'adressai une lettre au *Custos Rotulorum* de *Cumberland*, l'informant de mon intention d'assister à toute assemblée qui pourrait être convoquée à cette fin.

En arrivant à *Amherst*, je trouvai qu'une assemblée avait été convoquée, et qu'une réunion très nombreuse et très respectable des principaux marchands de *Cumberland* remplissait le palais de justice. Le résultat d'une discussion animée, qui dura plusieurs heures, fût une décision presque unanime de soutenir les vues et la politique du Gouvernement à cet égard.

Je reçus à *Amherst* des invitations à assister à deux assemblées dans le comté de *Westmoreland*, *Nouveau-Brunswick*, et à une autre dans le comté de *Kent*; j'acceptai pour les premières, car les places nommées se trouvaient sur ma route,—mais je fus obligé de refuser pour la dernière. L'unanimité de sentiment déployée à *Dorchester* et au Détour de *Peticodiac*, me convainquit que la population rurale du *Nouveau-Brunswick* n'avait besoin que d'information; et que lorsque le sujet serait discuté à fond, elle donnerait son appui à toute modification raisonnable des conditions que la Législature a rejetées.

Une expérience sur la cité de *St. Jean* paraissait offrir moins de chance de succès. Les officiers et les agents de la compagnie de *Portland* résidaient là, et formaient avec leurs amis, clients et actionnaires, une combinaison toute organisée. Une grande partie de la presse avait formé son opinion sur le dire de ces messieurs; et pendant plusieurs semaines, les propositions contenues dans la lettre de *M. Hawes*, et la politique générale de ce gouvernement, avait été discutées d'une manière nullement propre à m'assurer une réception cordiale. Lorsque j'arrivai dans la cité, on m'assura qu'il n'y aurait pas trois exceptions à l'unanimité qui repousserait et condamnerait les offres du Gouvernement de Sa Majesté. Le résultat de la discussion qui eût lieu à une assemblée publique à laquelle je fus invité d'assister par les citoyens, se voit dans la modification au langage d'une partie très influente de la presse, et dans le fait que les promoteurs de la compagnie de *Portland* ont ajourné toutes leurs délibérations jusqu'au 20 d'août. "Il est évident," dit l'éditeur du "*Freeman*," (journal d'abord hostile, et encore douteux, mais interprétant fidèlement l'opinion publique,) "que l'esprit public est très excité par la magnifique proposition de *Lord Grey*, telle qu'interprétée par *M. Howe* et autres."

Ayant assisté à trois assemblées du gouvernement de Son Excellence, je crus que je devais par respect me rendre à *Frédéricton*, et expliquer à *Sir Edmund Head* les raisons qui m'ont déterminé à agiter cette question, et mes vues en général. Ces explications furent considérées comme satisfaisantes, et je reçus de Son Excellence des témoignages flatteurs de sa confiance et de sa considération.

En arrivant à *St. André*, sur ma route aux *Etats-Unis*, je rencontrai une députation venant me demander de bien vouloir adresser une assemblée publique qui devait se tenir dans cette ville le jour

suis. Tout en craignant que l'intérêt que les habitants de *St. André* porte naturellement au succès de leur propre chemin de fer, pourrait les rendre hostiles aux lignes intercoloniales, je consentis à me rendre à l'assemblée; et en se dispersant, un très grand nombre de personnes de tous les rangs et de toutes les classes, m'assurèrent, de la manière la plus satisfaisante, qu'aucun intérêt local ou de prédilection n'induirai *St. André* à se placer en opposition à un grand projet d'amélioration intercoloniale.

Comme le Gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* a été fréquemment accusé d'avoir manqué à ses engagements avec la convention de *Portland*, et comme aussi on s'est donné beaucoup de peine pour persuader aux habitants de cette cité que la ligne de l'*Amérique du Nord* et de l'*Europe* avait été abandonnée, il était désirable que la conduite du Gouvernement fût défendue, et que ses intentions fussent clairement expliquées aux principaux hommes de cette très intéressante ville amie. *M. Chandler* et moi passâmes près d'une journée à *Portland* en nous rendant au *Canada*. *John A. Poor*, écuyer, l'un des membres les plus actifs de la Convention nous rejoignit à *Toronto*, et nous échangeâmes avec lui, les explications les plus franches; à notre retour, ce monsieur et ses amis nous comblèrent de politesses. Les préjugés, que l'on pouvait entretenir antérieurement disparurent dans ces entretiens d'amis. La lettre de *M. Hawes* du 10 mars, la dépêche du comte *Grey*, et de nombreux extraits de la correspondance échangée entre le Gouvernement Impérial et les Gouvernements Coloniaux, ont été publiés et largement distribués dans l'Etat du *Maine*. Après que nous eûmes déclaré que le projet que nous leur expliquions serait suivi de bonne foi, et "que les provinces du *Nouveau-Brunswick* et la *Nouvelle-Ecosse*, par un moyen ou un autre, qui leur conviendrait mieux, mettrait à exécution le plan d'un chemin de fer continu depuis la frontière du *Maine* jusqu'aux rives est de la *Nouvelle-Ecosse*," les habitants de *Portland* cessèrent sagement de s'opposer à notre projet, et ils font actuellement appel à la Législature et aux citoyens du *Maine* pour les engager à venir promptement de l'avant et fournir les moyens de compléter cette partie de la ligne qui s'étend du *Bangor* à la frontière du *Nouveau-Brunswick*.

Nous arrivâmes, *M. Chandler* et moi, le 15 juin à *Toronto*; et pendant notre résidence au siège du Gouvernement, nous fûmes reçus par le Gouverneur-Général, les Orateurs des deux Chambres, les Membres de l'Administration, et le Maire et les citoyens de *Toronto* en général, avec une telle distinction et une telle politesse qui nous fit voir la grande estime que l'on a pour les Provinces que nous représentions.

Invités à prendre des sièges dans le Conseil le 16, nous reçûmes immédiatement l'assurance de la coopération cordiale du Gouvernement du *Canada* et que l'administration était prête à accepter les conditions posées par le Gouvernement Impérial, et à s'unir à la *Nouvelle-Ecosse*, pour surmonter les obstacles qui s'offrent dans le *Nouveau-Brunswick*, en faisant quelque juste modification de ces conditions qui pourrait permettre à *M. Chandler* d'obtenir la coopération de cette Province. En justice pour ce monsieur, on doit déclarer qu'il ne fit aucune demande importune—il exposa avec franchise dans quelle position se trouvait son Gouvernement, et l'opinion publique de son pays; puis il laissa à la conférence, dans sa discrétion et sa sympathie, à décider jusqu'à quel point la position particulière du *Nouveau-Brunswick* devrait être prise en considération, et quelle aide serait accordée à cette province, dans la construction d'une de ces grandes lignes, pour la mettre en état de les parachever toutes deux.

Si le *Nouveau-Brunswick* se tenait dans une opposition hostile, il était clair que ni la ligne du *St. Laurent* ni celle de *Portland* ne pouvaient être achevées;

la proposition du Gouvernement britannique était, dans ce cas rejetée, et les trois provinces étaient poussées avec mécontentement, et en payant des intérêts ruineux à faire leurs améliorations intérieures sans sympathie ou coopération mutuelle.

Toutes les parties désiraient obvier à ce malheureux état de chose, et, après mûre délibération, M. Chandler fut autorisé à demander la coopération de son Gouvernement, aux conditions qui suivent, étant bien entendu, qu'elles seraient obligatoires pour le Gouvernement du *Canada* et de la *Nouvelle-Ecosse* si le *Nouveau-Brunswick* y adhérerait.

Que la ligne d'*Halifax* à *Québec* serait construite aux frais conjoints et au risque mutuel des trois provinces; et une commission conjointe serait investie de la propriété de dix milles des terres de la couronne, dont le revenu qui en proviendrait serait employé au paiement du principal et de l'intérêt de la somme requise.

Que le *Nouveau-Brunswick* construirait la ligne de *Portland*, avec l'argent avancé par le Gouvernement Britannique, à ses propres risques.

Que le *Canada* compléterait à ses propres frais, la ligne de *Québec* à *Montréal*, avec l'entendement que toute épargne qui pourrait être faite sur la somme que le Gouvernement britannique est disposé à avancer, serait employée pour étendre la ligne au-dessus de *Montréal*.

Que lorsque la dette contractée au compte conjoint des trois provinces sera payée, chaque province aura la propriété de la ligne qui passe sur son territoire.

Il a été aussi entendu, que le *Canada* retirait la garantie générale offerte pour la construction de chemin de fer dans toute direction, et que toutes ses ressources seraient employées à la construction d'un grand tronç de chemin de fer, dans la vue de compléter promptement une grande voie ferrée sur le territoire britannique, depuis *Halifax* jusqu'à *Hamilton*; de là à *Windsor* vis-à-vis le *Détroit*, la compagnie du grand chemin de fer de l'Ouest a déjà commencé la construction de sa ligne.

Ces arrangements ayant été adoptés, il devenait désirable que M. Chandler retourna promptement au *Nouveau-Brunswick*, pour les soumettre à ces collègues et s'assurer par lui-même que, dans le cas où l'administration prendrait la responsabilité des arrangements dont je viens de parler, elle serait appuyée par une majorité de la Législature. Tout en allouant un temps suffisant pour prendre l'ensemble de la question en considération et une décision finale, nous convînmes, M. Chandler et moi, de nous réunir à *Dorchester* à mon retour. Je l'ai rejoint cet après-midi, et j'ai eu le plaisir de recevoir de lui l'assurance que le Gouvernement du *Nouveau-Brunswick* était prêt à soumettre les arrangements adoptés à la Législature de cette province, avec tout le poids de son influence, aussitôt que le Gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* déclarera qu'il est prêt à donner sa coopération aux conditions présentées.

L'adoption finale de ce grand projet de communication intercoloniale dépend maintenant du peuple de la *Nouvelle-Ecosse*, auquel elle sera probablement soumise, par la dissolution de l'Assemblée, qui aura lieu sous peu. J'ai engagé la foi du Gouvernement, et il ne saurait reculer. J'ai risqué tout ce qu'un homme public a de cher, en comptant sur les sentiments généreux de mes compatriotes et sur la connaissance qu'ils ont de leurs vrais intérêts. Ayant fait tout en mon pouvoir pour élever la *Nouvelle-Ecosse* aux yeux de l'Europe et des colonies voisines, je n'ai aucune crainte qu'elle rejette les engagements que j'ai fait en son nom.

Ses intérêts bien entendus demandent qu'elle accepte immédiatement la proposition :—

1o. Parce qu'elle lui assure, sous peu d'années, une communication de chemin de fer de 1400 milles, traversant le magnifique territoire dont elle est la frontière

et qui rendra sa position commerciale, sociale et politique, importante dans l'avenir.

2o. Parce qu'elle la réunit presque immédiatement à des lignes de chemins de fer formant un parcours de 8000 milles qui sont déjà en exploitation dans les *Etats-Unis*,—et qu'elle fait de son principal port le terminus de la navigation des baquebots à vapeur, et de son territoire la grande voie de communication entre l'*Amérique* et l'*Europe*.

3o. Parce que, lors de l'extinction de la dette, elle possèdera un chemin sans rival dans la province,—chemin sur lequel doivent continuellement se croiser deux grands courants du commerce, et dont les taux de péage formeront un revenu qui ira toujours s'augmentant d'année en année.

4o. Parce que le parachèvement de ces grandes lignes de communication donnera aux provinces de l'*Amérique du Nord* un degré de force et de sécurité intérieur, et de considération à l'étranger, qui leur vaudront beaucoup plus que tous les risques pécuniaires qu'elles pourront encourir.

5o. Parce que le parachèvement de ces lignes attirera dans la province une grande quantité du surplus des capitaux et de la main-d'œuvre de l'*Europe*.

6o. Parce que la ligne partant du bord de la mer et une fois achevée jusqu'au *Canada*, s'étendra bientôt, sans aucun doute, à travers les contrées de l'Ouest si fertiles, et n'ayant, pour ainsi dire, aucune limite; et chaque progrès de cette ligne sera suivi d'un flot d'émigration; puis finalement et de nos jours, elle atteindra les rives de la mer Pacifique.

Je sais qu'on peut dire que nous ne devrions rien risquer en dehors de notre frontière. Mais je regarde ce risque comme n'augmentant guère la responsabilité que nous avons déjà si joyeusement assumée.

Tous nos calculs ont été faits sur la supposition que nos chemins coûteraient £7000 courant, par mille. Suivant les meilleures informations que nous avons pu nous procurer en *Canada* et dans les *Etats-Unis*, et après avoir consulté les premiers promoteurs des chemins de fer du *Vermont*, du Grand Chemin de l'Ouest; du *Portland* et de *St. André*, il y a tout lieu de croire que si la province profite des améliorations modernes et du bas prix actuel du fer, avec de l'argent en main, les travaux ne coûteront pas plus de £5000 courant, par mille. Si cela est vrai, la somme d'argent supposée nécessaire en premier lieu suffirait pour défrayer toute la dépense dont la *Nouvelle-Ecosse* sera responsable; et si l'on fait erreur dans ce calcul, cette province, avec son tarif peu élevé, et la marche progressive de sa consommation annuelle, se trouverait bientôt en état de combler le déficit qui pourrait survenir.

Mais après un examen approfondi des contrées que traversent les chemins de fer *Américains* et *Canadiens*, et avoir consulté les promoteurs et les officiers de ces chemins qui déclarent que l'argent obtenu pour les construire a coûté de 7 à 12 pour cent, j'en suis venu à la conclusion qu'un chemin de fer construit avec de l'argent ne coûtant seulement que 3½ pour cent, rapporterait immédiatement des profits, quand même il serait construit dans une forêt, pourvu que la terre fût bonne, les pouvoirs d'eau et le bois abondants; et pourvu aussi qu'il se formât des établissements de chaque côté du chemin, qui tout en multipliant, les colons créeraient une espèce de commerce local, tant qu'ils seraient dispersés le long de la ligne. Nous avons d'autres ressources en dehors des limites de notre province, dans les associations des hommes industriels et entreprenants qui viendront s'établir dans la province aussitôt que ces grands travaux seront commencés, et qui, sur les limites au moins des terres réservées à cette entreprise, formeront comme une grande rue à travers cette partie de territoire, située entre notre frontière et le *St. Laurent*, où l'on craint de rencontrer les plus grands risques.

En faisant l'estimation des risques et des avantages relatifs découlant du projet en question, on doit se rappeler que la *Nouvelle-Ecosse* a peu de terres ap-

partenant à la Couronne le long de la ligne projetée, (et la chose a été franchement expliquée,) tandis que les terres dont le *Canada* et le *Nouveau-Brunswick* feront l'octroi sont d'une étendue et d'une valeur considérables. La quantité en sera probablement de 3,000,000 d'acres qui, vendues à 5s. l'acre, (et avec un chemin de fer les traversant d'un bout à l'autre elle vaudrait bien vite un prix beaucoup plus haut,) formeraient un fonds suffisant pour payer l'intérêt des dépenses des trois ou quatre premières années.

Je ne saurais terminer ce rapport sans mentionner la réception cordiale et enthousiaste que m'ont faite les villes de *Québec* et de *Montréal*, pendant ma courte visite. Dans ces deux cités, les hommes les plus distingués par leur position sociale, leur activité commerciale et intellectuelle, et leur grande influence, semblaient de se disputer à l'envi le plaisir de reconnaître l'importance et la valeur des provinces maritimes. Dans tous les rangs et dans toutes les classes on paraît croire que les chemins de fer sont des liens indispensables pour établir une grande et solide fraternité au milieu des nombreux habitants de l'*Amérique du Nord*,—inspirés par de grandes espérances,—et qui devront finalement s'élever au moyen de n'importe quelle institution politique ou sociale (lorsque ces grands travaux auront préparé la voie de l'union), à cette noble position que la moitié de notre continent pourra réclamer aux yeux du monde.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH HOWE.

Wm. H. Keating, écuyer.

Ordonné, Que le dit message, avec les documents qui l'accompagnent, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill relatif à la profession médicale, (B.-C.)

M. *Sanborn*, du comité spécial sur le bill pour amender l'acte d'incorporation des Membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province à l'époque où le dit acte est devenu loi, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre mercredi prochain.

Sur motion de M. *Flint*, secondé par M. *Smith*, de *Durham*,

Bill pour restituer certains droits à certaines personnes.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour déterminer certains droits, et pour les restituer aux parties y mentionnés," soit lu une seconde fois demain.

Négociation d'emprunts.

Ordonné, Que la réponse relative à la négociation d'emprunts futurs, qui a été présentée lundi dernier, soit renvoyée au comité de toute la Chambre, pour prendre en considération une série de résolutions proposées, au sujet de la construction d'une ligne de grand tronç de chemin de fer à travers la province, et sur la convenance d'amender l'acte pour accorder le garantie de la province aux compagnies de chemins de fer.

Affaires publiques.

M. *Letellier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hincks*, et la question ayant été mise, Qu'il soit maintenant permis de faire motion, dont avis a été donné, pour changer les heures des séances de cette Chambre, jusqu'à la fin de la session ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Boutillier*, *Cartier*, *Dickson*, *Fergusson*, *Flint*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hopkins*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Letellier*, le solliciteur-

général *Macdonald*, *McFarland*, *Merritt*, *Notman*, *Prince*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURIAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Crysler*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *John*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *Lemieux*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Méthot*, *Meyers*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Robinson*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Taché* et *Viger*.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour expliquer et amender l'acte de la dernière session, intitulé : "Acte pour amender les lois relatives aux licences d'auberges dans le *Haut-Canada*."

Bill pour amender les lois relatives aux licences d'auberges.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour refondre et régler les clauses générales relatives aux chemins de fer, étant lu ;

Bill relatif aux clauses générales des chemins de fer.

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable M. *Baldwin*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; la chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hopkins*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURIAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Stevenson*.—(54.)

CONTRE.

Monsieur *Mackenzie*.—(1.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Kingston*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Cartier* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Kingston* et *Toronto*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de jonction de Kingston et Toronto.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Kingston* et *Toronto*."

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Durham*, porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour autoriser et contraindre les témoins, dans les actions civiles, à comparaître devant les cours de juridiction compétente, en quelque part de la province qu'ils soient domiciliés, étant lu ;

Bill pour faire comparaître les témoins.

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Cayley*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois :

M. *Richards* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Boutillier*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Smith*, de *DURHAM*, *Taché* et *Viger*.—(35.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Fergusson*, *Flint*, *Holmes*, *Hopkins*, *Johnson*, *Lyon*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Morrison*, *Notman*, *Prince*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Stevenson*.—(33.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois de ce jour en six mois.

Bill relatif à l'érection des paroisses, (B.-C.)

Un bill grossoyé pour pourvoir à l'érection des paroisses pour les fins civiles seulement, dans certaines parties du *Bas-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour pourvoir à l'érection de paroisses pour les objets civils seulement, dans la seigneurie d'Argenteuil dans le *Bas-Canada*."

Ordonné, Que M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour amender la loi relative au replevin, (B.-C.)

Un bill grossoyé pour amender et étendre la loi concernant le recours de replevin dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Lyon* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif aux lettres de change et aux billets promissoires, (B.-C.)

Un bill grossoyé pour amender la loi en force dans le *Bas-Canada*, concernant les lettres de change et les billets promissoires, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour expliquer et amender la loi en force dans le *Bas-Canada*, concernant les lettres de change et les billets promissoires."

Ordonné, Que M. *Holmes* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill pour amender la loi relative aux cotisations.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour expliquer et amender la loi de cotisation dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui règle l'engagement des matelots. Bill relatif à l'engagement des matelots.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois qui règlent l'élection des membres dans certains comtés, en autant qu'elles ont rapport au rapport des writs. Bill relatif à l'élection des membres.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la Chambre sur le bill pour confirmer les décrets, ordres et procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, dans certains cas, étant lu ; Bill relatif aux ordres et décrets en chancellerie, (H.-C.)

M. *Price* a proposé, secondé par M. *Dickson*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant reçu ;

L'honorable M. *Baldwin* a proposé en amendement à la question, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cayley*, *Chauveau*, *Crysler*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McLean*, *Meyers*, *Mongenais*, *Polette*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Seymour* et *Stevenson*.—(23.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boutillier*, *Chabot*, *Christie*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Hopkins*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Notman*, *Prince*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Smith*, de *DURHAM*.—(21.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

L'honorable M. *Baldwin* a proposé en amendement à la question, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Le bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre demain," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cayley*, *Chauveau*, *Crysler*, *Dumas*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Jobin*, *Lacoste*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McLean*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Polette*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Seymour*, *Stevenson* et *Viger*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Boutillier*, *Chabot*, *Christie*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Hopkins*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Notman*, *Prince*, *Robinson*, *Sanborn*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Taché*.—(23.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise.

Ordonné, Que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre demain.

L'honorable **M. Merritt** a fait rapport du bill pour incorporer l'école de médecine de *St. Laurent*, à *Montréal*, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la Chambre sur le bill pour donner un recours plus efficace aux personnes qui souffrent des déprédations et des empiétements commis par les gens de cage, étant lu ;

M. Scott, du *Lac des Deux-Montagnes*, a proposé, secondé par **M. Boutillier**, et la question ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

M. Malloch a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable **M. Robinson**, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs **Boulton**, de *TORONTO*, **Cartier**, **Cayley**, **Crysler**, **Dickson**, **Fergusson**, **Flint**, **Fortier**, **Fourrier**, **Holmes**, **Laurin**, **Letellier**, **Malloch**, **McConnell**, **McLean**, **Meyers**, **Prince**, **Robinson**, **Scott**, de *BYTOWN*, **Seymour**, **Sherwood**, de *TORONTO*, **Smith**, de *FRONTENAC*, **Stevenson** et **Taché**.—(24.)

CONTRE.

Messieurs **Badgley**, **Boutillier**, **Fourquin**, **Guillet**, **Hincks**, **Lacoste**, **LaTerrière**, le solliciteur-général **Macdonald**, **Mackenzie**, **McFarland**, **Mongenais**, **Morrison**, **Polette** et **Scott**, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le rapport soit reçu de ce jour on trois mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour mieux assurer l'indépendance des conseils municipaux dans le *Haut-Canada*," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M. Morrison a proposé, secondé par **M. McFarland**, et la question ayant été proposée, Que le bill soit lu la troisième fois demain ;

M. Malloch a proposé, en amendement à la question, secondé par l'honorable **M. Robinson**, Que le mot "demain," soit retranché, et les mots : "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs **Badgley**, **Boulton**, de *NORFOLK*, **Boulton**, de *TORONTO*, **Cayley**, **Christie**, **Crysler**, **Dickson**, **Fortier**, **Fourquin**, **Lacoste**, **LaTerrière**, **Laurin**, **Letellier**, le solliciteur-général **Macdonald**, **Malloch**, **McConnell**, **McLean**, **Prince**, **Robinson**, **Sanborn**, **Seymour**, **Sherwood**, de *TORONTO*, **Smith**, de *FRONTENAC*, **Stevenson** et **Taché**.—(25.)

CONTRE.

Messieurs **Cartier**, **Chauveau**, **Fergusson**, **Flint**, **Guillet**, **Holmes**, **Mackenzie**, **McFarland**, **Merritt**, **Morrison**, **Polette**, **Scott**, de *BYTOWN*, et **Viger**.—(13.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois de ce jour en trois mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et expliquer les actes des écoles maintenant en vigueur dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois samedi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour régler l'administration des biens temporels de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande dans le diocèse de *Montréal*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fergusson a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et **M. Fergusson** a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

L'honorable **M. Badgley** a proposé, secondé par **M. Smith**, de *Frontenac*, et la question ayant été mise, Que le rapport soit maintenant reçu ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs **Badgley**, **Baldwin**, **Boulton**, de *NORFOLK*, **Boulton**, de *TORONTO*, **Chabot**, **Chauveau**, **Christie**, **Crysler**, **Dickson**, le solliciteur-général **Drummond**, **Dumas**, **Flint**, **Fortier**, **Fourquin**, **Holmes**, **Jobin**, **Lacoste**, le procureur-général **LaFontaine**, **LaTerrière**, **Malloch**, **Merritt**, **Polette**, **Price**, **Prince**, **Robinson**, **Seymour**, **Sherwood**, de *TORONTO*, **Smith**, de *FRONTENAC*, **Stevenson**, **Taché** et **Viger**.—(31.)

CONTRE.

Messieurs **Fergusson**, **Mackenzie**, **McFarland**, **Morrison**, **Notman**, et **Scott**, de *BYTOWN*.—(6.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Fergusson a fait rapport du bill en conséquence.

L'honorable **M. Badgley** a proposé, secondé par l'honorable **M. Cayley**, et la question ayant été proposée, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain ;

M. Mackenzie a proposé en amendement à la question, secondé par **M. Morrison**, Que le mot "demain," soit retranché, et les mots : "De ce jour en six mois ajoutés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs **Bell**, **Hall**, **Hopkins**, **Mackenzie**, **McFarland**, **Morrison**, **Notman** et **Smith**, de *DURHAM*.—(8.)

CONTRE.

Messieurs **Armstrong**, **Badgley**, **Baldwin**, **Boulton**, de *TORONTO*, **Cartier**, **Cayley**, **Chabot**, **Chauveau**, **Dickson**, **Duchesnay**, **Fergusson**, **Fortier**, **Fourquin**, **Gugy**, **Guillet**, **Holmes**, **Jobin**, **Johnson**, le procureur-général **LaFontaine**, **LaTerrière**, **Laurin**, **Letellier**, **Malloch**, **McConnell**, **McLean**, **Merritt**, **Méthot**, **Meyers**, **Polette**, **Price**, **Prince**, **Robinson**, **Ross**, **Sauvageau**, **Sherwood**, de *BROCKVILLE*, **Sherwood**, de *TORONTO*, **Smith**, de *FRONTENAC*, **Smith**, de *WENTWORTH*, **Taché** et **Viger**.—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs **Armstrong**, **Badgley**, **Baldwin**, **Boulton**, de *TORONTO*, **Cartier**, **Cayley**, **Chabot**, **Chauveau**, **Dickson**, **Duchesnay**, **Fergusson**, **Fortier**, **Fourquin**, **Gugy**, **Guillet**, **Holmes**, **Jobin**, **Johnson**, le procureur-général **LaFontaine**, **LaTerrière**, **Laurin**, **Letellier**, **Malloch**, **McConnell**, **McLean**, **Merritt**, **Méthot**, **Meyers**, **Polette**, **Price**, **Prince**, **Robinson**, **Ross**,

Bill pour amender l'acte des écoles. (B.-C.)

Bill relatif aux biens temporels du diocèse de Montréal.

Bill relatif à l'école de médecine de St. Laurent.

Bill relatif aux déprédations commises par les gens de cage.

Bill relatif à l'indépendance des conseils municipaux. (H.-C.)

Sauvageau, Sherwood, de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Taché et Viger.—(10.)

CONTRE.

Messieurs Bell, Hall, Hopkins, Mackenzie, McFarland, Morrison, Notman et Smith, de Durham.—(8.)

Ainsi, elle a été résolu dans l'affirmative.

Bill relatif à la société de l'église unie d'Angleterre, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à l'établissement d'une société d'église de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans chaque diocèse de cette église dans le Bas-Canada, et pour d'autres fins relatives à la subdivision récente du diocèse de Québec, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. McFarland a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. L'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. McFarland a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

L'honorable M. Badgley a proposé, secondé par M. Boulton, de Toronto, et la question ayant été proposée, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain ;

M. Mackenzie a proposé en amendement à la question, secondé par M. McFarland, Que le mot "demain," soit retranché, et les mots : "De ce jour en six mois," ajoutés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Hall, Hopkins, Mackenzie, McFarland, Morrison, Notman, et Smith, de Durham.—(7.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, Duchesnay, Flint, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Jobin, Johnson, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Letellier, McConnell, McLean, Méthot, Meyers, Polette, Price, Robinson, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, et Viger.—(34.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, Duchesnay, Flint, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Jobin, Johnson, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Letellier, McConnell, McLean, Méthot, Meyers, Polette, Prince, Robinson, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, et Viger.—(34.)

CONTRE.

Messieurs Hall, Hopkins, Mackenzie, McFarland, Morrison, Notman, et Smith, de Durham.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif au cimetière général de Toronto.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser les syndics du cimetière général de Toronto à acquérir un lot de terre additionnel, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Sherwood, de Brockville, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. L'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Sherwood, de Brockville, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. M. Sherwood, de Brockville a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté. Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour remettre en force et amender l'acte qui a rapport à la commune de Maskinongé, étant lu ;

Bill relatif à la commune de Maskinongé.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Cauchon a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Cauchon a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour remettre en vigueur l'acte qui autorise les habitants de la seigneurie d'Yamaska à régler la commune de la dite seigneurie, étant lu ;

Bill relatif à la commune d'Yamaska.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Méthot a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Méthot a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Méthot a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exempter les propriétaires de papiers-nouvelles de payer les frais de port dans certains cas, étant lu ;

Bill pour affranchir les gazettes des frais de port.

M. Boulton, de Toronto a proposé, secondé par M. Stevenson, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'honorable M. Hincks a proposé en amendement à la question, secondé par M. Price, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "De ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Baldwin, Bell, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Flint, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Johnson, LaTerrière, Laurin, le solliciteur-général Macdonald, McConnell, McFarland, Méthot, Meyers, Notman, Ross, Sarnborn, Sauvageau et Scott, de Bytown.—(29.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Boutillier, Burrill, Dickson, Fergusson, Fortier, Hopkins, Letellier Lyon, Mackenzie, Mulloch, McLean, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, et Viger.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu entre le Fort Erié et Buffalo, étant lu ;

Bill relatif au pont suspendu de Fort Erié et Buffalo.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Burrill* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,
M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. *Burrill* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.
Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bis relatif à la dotation de l'église de St. Jean, (Peterborough.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à la vente d'une partie de la dotation de l'église de St. Jean, dans la ville de *Peterborough*, étant lu ;
La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Letellier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,
M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. *Letellier* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

M. *Hall* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*, et la question ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

M. *Notman* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Flint*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "De ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Flint, Mackenzie, McFarland, Notman, et Smith*, de DURHAM.—(5.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, Cryslér*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fournier, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, Laurin, Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald, Malloch, McLean, Merritt, Méthot, Sanborn, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, et *Stevenson*.—(38.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés : ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, Cryslér*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fournier, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, Laurin, Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald, Malloch, McLean, Merritt, Méthot, Sanborn, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, et *Stevenson*.—(38.)

CONTRE.

Messieurs *Flint, Mackenzie, McFarland, Notman et Smith*, de DURHAM.—(5.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. *Letellier* a fait rapport du bill en conséquence.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à la compagnie de navigation de la Grande Rivière.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie de navigation de la Grande Rivière à prélever, par voie d'emprunt, une certaine somme d'argent, et pour d'autres fins y mentionnées," étant lu.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Duchesnay* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. *Duchesnay* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.
M. *Duchesnay* a fait rapport du bill en conséquence.

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Duchesnay* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. *Duchesnay* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.
M. *Duchesnay* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit :—

Presse 2, ligne 46. Après "qu'il ne l'accorde," insérez : "Et il sera du devoir du dit conseil, en accordant le dit crédit, de passer un règlement imposant une taxe sur toutes les propriétés imposables de la dite ville de *Brantford*, pour pourvoir au paiement des dits intérêts sur les dites débetures et au paiement final de la somme principale dans le cas où la dite compagnie de la navigation de la Grande Rivière serait, pour aucune raison, incapable de la payer ; et que la dite taxe pourra être imposée sur toutes les propriétés imposables dans la dite ville de *Brantford*, qui pourront se trouver dans la dite ville au temps où la dite taxe sera prélevée ; mais que les dites taxes ne seront point prélevées en aucun temps, si ce n'est pour suppléer à l'impuissance où se trouverait la dite compagnie de la navigation de la Grande Rivière de payer les intérêts ou la somme principale de quarante mille louis."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer une compagnie aux fins d'encourager l'établissement de manufactures sur le canal *Welland*, et pour lui déléguer certains pouvoirs, étant lu ;

Bill pour encourager les manufactures.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cryslér* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. *Cryslér* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.
M. *Cryslér* a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative à la solennisation du mariage dans le Haut-Canada, étant lu ;

Bill relatif à la célébration du mariage. (H.-C.)

M. *Morrison* a proposé, secondé par M. *Prince*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Chabot, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Hall, Laurin, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, Malloch, McConnell, Méthot, Morrison, Notman, Price, Sanborn, Sauvageau*,

Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, et Sherwood, de BROCKVILLE.—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cayley, Fournier, Hinks, Robinson et Smith, de FRONTENAC.*—(8.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à une comité de toute la Chambre mercredi prochain.

Ordre du jour.

M. *Sherwood, de Brockville*, a proposé, secondé par M. *Malloch*, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Bell, Boulton, de TORONTO, Boutillier, Burrill, Cayley, Crysler, Hall, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, McLean, Morrison, Notman, Sherwood, de BROCKVILLE, et Smith, de FRONTENAC.*—(17.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton, de NORFOLK, Cartier, Chabot, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Hinks, Laurin, Lemieux, Letellier, McConnell, Méthot, Price, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour et Stevenson.*—(22.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par l'honorable M. *Boulton*, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Crysler, Hall, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Malloch, Notman, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, et Smith, de FRONTENAC.*—(13.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton, de TORONTO, Cartier, Cayley, Chabot, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Hinks, Laurin, Lemieux, Letellier, McConnell, Méthot, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Stevenson et Taché.*—(21.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ajournement.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Armstrong*, et la question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne:—Elle a passé dans la négative.

Ordres du jour.

M. *Notman* a proposé, secondé par M. *Mackenzie*, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Notman, Smith, de FRONTENAC, et Taché.*—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Boulton, de TORONTO, Cartier, Cayley, Chabot, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Hinks, Holmes, Laurin, Lemieux, Letellier, Malloch, McConnell, Méthot, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, et Stevenson.*—(26.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ajournement.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Notman*, et la question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Mackenzie, Notman, et Smith, de FRONTENAC.*—(3.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton, de TORONTO, Boutillier, Cartier, Cayley, Chabot, Crysler, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fournier, Hall, Hinks, Holmes, Laurin, Lemieux, Letellier, Malloch, McConnell, Méthot, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Stevenson et Taché.*—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger l'acte 7 Vict., chap. 6, intitulé: "Acte pour réprimer les processions de parti dans certains cas," étant lu:

M. *Boulton, de Toronto*, a proposé, secondé par M. *Seymour*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois:

Et avis ayant été donné qu'il n'y avait pas de quorum:—Les noms des Membres présents ont été pris comme suit:—

Monsieur l'Orateur,

Messieurs *Boulton, de TORONTO, Boutillier, Cartier, Cayley, Crysler, Duchesnay, Flint, Fournier, Hinks, Laurin, Mackenzie, Malloch, McConnell, Méthot, Sauvageau, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, et Taché.*

Et à minuit et vingt-cinq minutes, M. l'Orateur, sans que la question ait été mise, a ajourné la Chambre.

Martis, 12^e die Augusti;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

ORDONNÉ, Que la pétition de *Paul Kane*, artiste, de la cité de *Toronto*, soit renvoyée au comité permanent des dépenses contingentes.

Pétition renvoyée à un comité.

M. *Taché*, du comité spécial auquel ont été renvoyés le rapport annuel de la société d'agriculture du *Bas-Canada*, et le rapport spécial de la société d'agriculture du comté de *Beauharnois*, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu.

Société d'agriculture.

Pour le dit rapport, voir appendice (J.)

Appendice (J.)

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé en forme de pamphlet, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. *McFarland*, du comité spécial sur le bill pour autoriser le conseil municipal du comté de *Welland* à acquérir certains terrains dans le dit comté, connus sous le nom de *Great Cranberry Marsh*, et pour d'autres fins, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Bill relatif au Great Cranberry Marsh.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

M. le solliciteur-général *Macdonald* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de pourvoir au paiement de certaines dépenses de l'administration de la justice dans les cours de records dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif aux cours des Records (H.-C.)

L'honorable M. *Price*, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu. Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Notman* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Notman* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour fixer le lieu où seront tenus des polls pour l'élection des Membres du Parlement dans les townships divisés en quartiers, dans le *Haut-Canada*, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boutillier* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Boutillier* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Boutillier* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour prolonger le délai fixé pour le paiement des honoraires sur les patentes de la Couronne, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Gugy* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Gugy* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Gugy* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour établir un mode plus sommaire et moins dispendieux pour les propriétaires d'immeubles dans le *Bas-Canada*, d'en acquérir la possession lorsqu'ils en sont privés illégalement, dans certains cas," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre: Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill intitulé: "Acte pour incorporer les directeurs de l'académie de *Berthier*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer les directeurs de l'académie de *Berthier*," a été lu la première fois.

Un bill grossoyé pour incorporer l'école de médecine de *St-Laurent*, à *Montréal*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour pourvoir à l'établissement d'une société d'église de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans chaque diocèse de cette église dans le *Bas-Canada*, et pour d'autres fins relatives à la subdivision récente du diocèse de *Québec*, étant lu;

L'honorable M. *Badgley* a proposé, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cartier, Cauchan, Cayley, Chabot, Chauveau, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Gugy, Hincks, Holmes, Johnson*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Meyers, Mongenais, Polette, Price, Robinson, Ross, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Stevenson, Taché et Viger*.—(44.)

CONTRE.

Messieurs *Bell, Hall, Hopkins*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, McFarland, et Smith, de Durham*.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu. Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser les syndics du cimetière général de *Toronto* à acquérir un lot de terre additionnel, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Price* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour remettre en vigueur l'acte qui autorise les habitants de la seigneurie d'*Yamaska* à régler la commune de la dite seigneurie, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Fourquin* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie de navigation de la *Grande Rivière* à prélever, par voie d'emprunt, une certaine somme d'argent, et pour d'autres fins y mentionnées," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill, avec l'amendement, passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Merritt* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel il demande leur concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger les droits de tonnage imposés pour défrayer les frais d'entretien des phares, et pour d'autres fins relatives à la navigation des eaux de cette province, et pour pourvoir au paiement de ces frais à même le fonds consolidé du revenu, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

Bill relatif à la société d'église unie d'Angleterre.

Bill relatif au cimetière général de Toronto.

Bill relatif à la commune d'Yamaska.

Bill relatif à la navigation de la Grande Rivière.

Bill relatif aux dépenses des phares.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Richards* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Richards* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Richards* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif au cours des monnaies.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre les dispositions de l'acte qui règle le cours des monnaies à certaines monnaies d'or et d'argent frappées après les époques fixées dans le dit acte, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif au cours décimal

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'introduction du système décimal dans le cours des monnaies de cette province, et pour amender les lois relatives au dit cours, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux banques incorporées.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exempter les diverses banques incorporées de la taxe imposée sur leurs billets en circulation, à certaines conditions, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Chauveau* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Chauveau* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur, Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte des jurés du Haut-Canada de 1850, et pour établir d'autres dispositions pour mieux en réaliser l'objet," sans aucun amendement. Et ensuite, il s'est retiré.

Bill pour amender l'acte des jurés, (H.-C.)

Police locale.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser l'emploi de pensionnaires militaires et autres, comme corps de police locale, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif au tronc de chemin de fer à travers la province.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité pour prendre en considération une série de résolutions proposées au sujet de la construction d'une ligne de grand tronc de chemin de fer à travers la province, et sur la convenance d'amender l'acte pour accorder la garantie de la province aux compagnies de chemins de fer, et autre ordre de renvoi, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes requises pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement civil pour l'année 1851, et certaines autres dépenses liées au service public, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Cauchon*, secondé par M. *Fortier*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 13^o die Augusti ;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851

CONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend *James C. Muir* et autres, ministres, *Kirk Session* et congrégation de l'église d'*Ecosse*, de *Georgetown* nord et sud, comté de *Beauharnois*, en rapport avec l'église d'*Ecosse* ; demandant l'abolition du travail le dimanche dans le département des postes.

De *Jonas Canniff* et autres, membres de l'église méthodiste wesléyenne de *Belleville*, et de *William Crowe*, président, et *William Stevenson*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des membres et des amis de l'église méthodiste wesléyenne de *Guelph* ; demandant que le bill pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église wesléyenne méthodiste en *Canada*, ne soit pas passé.

De *Jean Baptiste Piquet* et autres, miliciens, qui ont servi dans la milice incorporée durant la dernière guerre avec les *Etats-Unis* ; se plaignant de ce que, par une mauvaise interprétation de la loi par les officiers du département des terres de la Couronne pour le *Bas-Canada*, ils n'ont pu obtenir la récompense pour leurs services comme miliciens, et demandant qu'il soit passé un acte en leur faveur.

M. *Boulton*, de *Toronto*, du comité spécial sur le bill pour donner de meilleures garanties aux artisans et autres, qui construisent des édifices ou fournissent des matériaux pour la construction des édifices, dans les cités et villes de cette province,—et sur le bill pour défendre de payer en marchandises les gages des ouvriers et artisans, dans certains métiers, ou par le moyen de trocs, ou de toute autre manière qu'en monnaies courantes de cette province, avec une instruction au dit comité de limiter l'opération du bill mentionné en dernier lieu à la cité de *Toronto* seulement, a fait rapport que le comité avait passé ces deux bills, et avait fait des amendements à chacun d'eux.

Ordonné, Que les bills et le rapport soient maintenant renvoyés à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

Subsides.

Ordres remis.

Pétitions lues.

Deux bills relatifs aux artisans.

M. *Smith*, de *Frontenac*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Smith*, de *Frontenac*, a fait rapport que le comité avait passé les dits bills, et lui avait enjoint de faire rapport du bill pour donner de meilleures garanties aux artisans et autres, qui construisent des édifices ou fournissent des matériaux, pour la construction des édifices, dans les cités et villes de cette province, sans aucun amendement ; et aussi, que le comité avait fait des amendements au bill pour défendre de payer en marchandises les gages des ouvriers et artisans, dans certains métiers, ou par le moyen de trocs, ou de toute autre manière qu'en monnaies courantes de cette province.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux péages des barrières dans les cités, etc.

M. *Boulton*, de *Toronto*, du comité spécial sur le bill pour empêcher l'érection d'aucune barrière de péage qui pourrait intercepter le libre passage des habitants des cités, villes ou villages en cette province, d'une partie à une autre des dites cités, villes ou villages respectivement, a fait rapport que le comité avait passé le bill sans y faire aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Sur motion de M. *Armstrong*, secondé par M. *Morrison*,

Bill relatif à l'académie de *Berthier*.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer les directeurs " de l'académie de *Berthier*," soit lu une seconde fois ce jourd'hui.

Impression d'une pétition.

Ordonné, Que la pétition de *Henry Allen*, écuyer, de la cité de *Toronto*, avocat, et ci-devant juge du district de *London*, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill pour amender les lois municipales. (B.-C.)

Ordonné, Que l'honorable M. *Price* ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois municipales du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif au chemin de fer de *Wolfe Island*, *Kingston* et *Toronto*.

Ordonné, Que l'honorable M. *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour remettre en vigueur et amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Wolfe Island*, *Kingston* et *Toronto*, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à ce bill.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill pour encourager l'agriculture. (B.-C.)

Ordonné, Que M. *Taché* ait la permission d'introduire un bill pour l'encouragement de l'agriculture dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Pétition de J. B. Paquet et autres.

M. *Laurin* a proposé, secondé par M. *Guillet*, et la question ayant été mise, Que la pétition de *Jean-Baptiste Paquet* et autres, miliciens qui ont servi dans la milice incorporée durant la dernière guerre avec les *Etats-Unis* ; se plaignant de ce que, par une mauvaise interprétation de la loi par les officiers du dé-

partement des terres de la Couronne pour le *Bas-Canada*, il n'ont pu obtenir la récompense pour leurs services comme miliciens, et demandant qu'il soit passé un acte en leur faveur, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *Toronto*, *Boutillier*, *Chabot*, *Dickson*, *Fourrier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Jobin*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Malloch*, *McLean*, *Prince*, *Robinson*, et *Smith*, de *FRONTENAC*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Burritt*, *Cauchon*, *Christie*, *Fergusson*, *Holmes*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sanborn*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(24.)
Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill, intitulé : " Acte pour établir un " mode plus sommaire et moins dispendieux pour " les propriétaires d'immeubles dans le *Bas-Canada*, d'en acquérir la possession, lorsqu'ils en " sont privés illégalement, dans certains cas," soit maintenant pris en considération.

Bill relatif aux propriétés illégalement retenues.

La Chambre, a en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, lequel a été lu comme suit :—

Feuille 5, ligne 12. Après "*Canada*," insérez : " Et demeurera en force pendant deux années, et depuis lors jusqu'à la fin de la session alors suivante " du Parlement de cette province, et pas plus long-temps."

Et le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que M. *Sanborn* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour " incorporer les directeurs de l'académie de *Berthier*," étant lu ;

Bill relatif à l'académie de *Berthier*.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

L'honorable M. *Sherwood* a proposé, secondé par M. *Notman*, et la question ayant été mise, Que ce jourd'hui, cette Chambre procède en premier lieu à délibérer sur les items des ordres du jour qui se rapportent à des comités généraux sur des bills privés ou locaux ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Affaires publiques.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender les actes pour fournir de l'eau à la cité de *Québec* et aux environs, étant lu ;

Bill relatif à l'aqueduc de *Québec*.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sanborn* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Sanborn* a fait rapport que le comité avait passé le bill et qu'il lui était enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux registres de la paroisse de St. Louis de Lotbinière.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour remédier, autant que possible, aux inconvénients qui, autrement, pourraient résulter de la destruction des registres de la paroisse de *St. Louis de Lotbinière*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Price a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. Price a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. Price a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à l'assurance mutuelle des fermiers du Canada-Ouest.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du *Canada-Ouest*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Cameron, de *Cornwall*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. Cameron, de *Cornwall*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à la corporation de Montréal.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender et refondre les dispositions de l'ordonnance qui incorpore la cité et ville de *Montréal*, et d'une certaine ordonnance et de certains actes qui amendent la dite ordonnance, et pour déléguer certains autres pouvoirs à la corporation de la dite cité de *Montréal*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Hopkins a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Hopkins a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif au chemin de la montagne de Sydenham.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte concernant le chemin de la montagne de *Sydenham*, et pour conférer à *George Rolph*, écuyer, ses heirs et ayans-cause, certains privilèges y relatifs, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Meyers a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Meyers a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à l'emplacement du palais de justice d'Hamilton.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser le conseil municipal des comtés unis de *Wentworth* et *Hallon* à disposer d'une partie de l'emplacement du palais de justice, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Merrill a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. Merrill a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église méthodiste wesléyenne en *Canada*, étant lu ;

Bill relatif aux sociétés bienveillantes wesléyennes.

M. Flint a proposé, secondé par M. Johnson, et la question ayant été proposée, Que cette Chambre se forme maintenant en le dit comité ;

M. Notman a proposé en amendement à la question, secondé par M. Fergusson, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Burrill, Fergusson, Hall, Hopkins, Macdonald, de KINGSTON, Mackenzie, McConnell, Morrison, Notman, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, et Smith, de WENTWORTH.*—(13.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton, de TORONTO, Boutilier, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Jobin, Johnson, LaTerrière, Laurin, Letellier, Malloch, Merritt, Meyers, Mongenais, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, et Sherwood, de TORONTO.*—(30.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :— Elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Chabot a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. Chabot a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Et la question ayant été mise, Que le rapport soit maintenant reçu ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de TORONTO, Boutilier, Cameron, de CORNWALL, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Jobin, Johnson, LaTerrière, Laurin, Letellier, Malloch, Meyers, Mongenais, Robinson, Sauvageau, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, et Viger.*—(31.)

CONTRE.

Messieurs *Burrill, Fergusson, Hall, Hopkins, Macdonald, de KINGSTON, Mackenzie, McConnell, Morrison, Notman, Sanborn, Smith, de DURHAM, et Smith, de WENTWORTH.*—(12.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Chabot a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

M. Flint a proposé, secondé par M. Malloch, et la question ayant été proposée, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain ;

M. Morrison a proposé en amendement à la question, secondé par M. Notman, Que le mot "demain,"

soit retranché, et les mots "De ce jour en trois mois :"
ajoutés en sa place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ;
la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été de-
mandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Burrill, Fergusson, Hall, Macdonald,*
de KINGSTON, *Mackenzie, McConnell, Morrison,*
Notman, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MON-
TAGNES, *Smith,* de DURHAM, et *Smith,* de WENT-
WORTH.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Bell, Boulton,* de
TORONTO, *Boutillier, Cameron,* de CORNWALL, *Car-
tier, Cayley, Chabot, Christie, Crysler, Dickson,*
Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin,
*Guillet, Jobin, Lacoste, LaTerrière, Lawrin, Letel-
lier, Malloch, McLean, Merrill, Mongenais, Pa-
lette, Robinson, Sauvageau, Seymour, Sherwood,* de
BROCKVILLE, *Sherwood,* de TORONTO, *Stevenson et*
Taché.—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que
le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain ;

M. *Mackenzie* a proposé en amendement à la ques-
tion, secondé par M. *Notman*, Que tous les mots
après "soit," jusqu'à la fin de la question, soient
retranchés, de manière à ajouter les mots : "Renvoyé
de nouveau à un comité de toute la Chambre de-
main, aux fins de retrancher tous les mots après
"Attendu," dans la première ligne, et d'y ajouter les
suivants en leur place : "Qu'il a été représenté à la
"Législature de cette province que les ministres et
"membres de l'église méthodiste wesléyenne en Ca-
"nada, en relation avec la conférence wesléyenne
"britannique, se sont réunis ensemble sous une cons-
"titution, intitulé : 'Doctrine et discipline de l'église
"méthodiste wesléyenne du Canada,' et certaines
"autres règles et réglemens créant et établissant la
"société des missions de l'église méthodiste weslé-
"yenne en Canada, et 'l'établissement des livres et
"impressions,' et 'le fonds des dépenses contingentes,'
"et 'la société du fonds des annuités,' et 'le fonds
"des prédicateurs invalides et surannés,' et 'le fonds
"de secours des chapelles,' et ont contribué des
"sommes considérables pour les objets suivants :
"Premièrement, pour le soutien et l'extension des
"missions chez les Sauvages et dans les établissements
"nouveaux et pauvres du pays et ailleurs; secondem-
"ent, pour la publication et la circulation d'écrits
"périodiques et de livres pour la propagation des
"connaissances utiles; troisièmement, pour combler
"le déficit de circuits nouveaux et faibles, et pour
"assister les ministres dans les temps d'afflictions de
"famille et de détresse personnelle, et pour payer
"diverses dépenses incidentes; quatrièmement, pour
"le soutien des ministres âgés et infirmes et des veuves
"et enfants des ministres; cinquièmement, pour la
"construction d'édifices pour le culte, et venir en aide
"aux églises qui se trouvent en état de pénurie et
"d'embarras; et attendu qu'il serait utile pour les fins
"de la dite association que l'église, en sa capacité col-
"lective fût incorporée sous le nom et style de 'l'é-
"glise méthodiste wesléyenne du Canada,' et fût au-
"torisée à posséder des propriétés en main-morte sans
"lettres d'amortissement au montant de vingt-cinq
"mille louis, non compris les églises, cimetières, pres-
"bytères et maisons d'écoles et autres institutions
"d'éducation, et à les gérer, administrer, vendre ou
"aliéner pour l'usage et les objets susdits, et à faire
"et mettre à exécution des lois, règles et réglemens
"pour le gouvernement de la dite corporation, et pour
"mieux réaliser les objets susdits :—A ces causes,
"qu'il soit statué, etc., que les membres de la dite
"église en leur qualité de corporation dans chaque

"circuit, tel que les circuits sont maintenant consti-
"tués ou pourront être par la suite constitués, chaque
"circuit formant partie de la dite corporation, seront
"et ils sont par les présentes autorisés à choisir un ou
"plusieurs représentants laïques ou ecclésiastiques,
"le nombre n'en excédant pas trois pour chaque cir-
"cuit, pour faire les lois, règles et réglemens pour le
"gouvernement de la dite corporation et sa meilleure
"administration : et qu'il soit de plus statué, que les
"dits délégués ainsi choisis pourront et devront tenir
"chaque année des assemblées en tout endroit de la
"province qu'il leur semblera bon pour les objets
"susdits.

"Et qu'il soit statué, que tous terrains, bien-fonds,
"ténements, héritages, ou propriétés, foncières, et
"toutes sommes d'argent, meubles, effets ou propri-
"étés mobilières qui ont été ou seront par la suite
"payés, donnés, octroyés, achetés, appropriés, ou lé-
"gués de quelque manière que ce soit, à, pour, ou en
"faveur de la dite corporation, et pour l'usage et les
"objets susdits n'excédant pas vingt-cinq mille louis,
"seront et sont par le présent acte conférés à la dite
"compagnie pour les usages susdits, en la manière et
"forme, et sujets aux lois, règles et réglemens qui
"seront établis par les délégués élus comme susdit ;
"et les dits délégués choisis comme susdit auront le
"droit et le pouvoir d'aliéner ou échanger ou bailler,
"ou louer pour tout terme d'années les dits bien-
"fonds, terres, ténements, héritages et propriétés im-
"mobilières qui auront été comme susdit donnés
"octroyés, achetés, appropriés ou légués à la dite
"corporation pour tous et chacun les objets susdits,
"et d'en recevoir le prix d'achat, valeur, rentes, pro-
"venances et profits, et recevront et posséderont
"les dits prix d'achat, valeur, rentes, provenances et
"produits pour les usages et les objets ci-dessus men-
"tionnés et énumérés, ou quelqu'un de ces objets, et
"pour nul autre.

"Et qu'il soit statué, que les délégués ainsi choisis,
"ou la majorité d'entre eux, présents à toute assem-
"blée annuelle de délégués comme susdit, au nombre
"de vingt cinq au moins, seront et ils sont par le pré-
"sent acte autorisés à faire et établir toute constitu-
"tion, lois, règles ou réglemens quelconques qu'il
"leur semblera convenable ou à la majorité d'entre
"eux (leur nombre n'étant pas moindre que vingt-
"cinq comme susdit) et qui seront raisonnables et né-
"cessaires, concernant la bonne administration et
"gouvernement de la dite corporation, et les affaires
"d'icelles, et la gestion et l'amélioration de ses biens,
"et à volonté abroger, révoquer, changer, ou modi-
"fier la dite constitution, lois, règles et réglemens,
"au besoin, laquelle constitution, lois, règles et régle-
"mens seront obligatoires, et seront observés, excé-
"tés et obéis par les membres de la dite corporation ;
"pourvu toujours, qu'ils ne seront pas incompatibles
"ni en contradiction avec les lois en vigueur dans
"cette province.

"Et qu'il soit statué, que le tiers des représentants
"ainsi choisis sortiront de charge à l'expiration de
"deux années à compter de leur première assemblée
"annuelle, et seront choisis pour sortir de charge par
"le vote au scrutin des dits représentants à leur troi-
"sième assemblée annuelle, mais continueront à rem-
"plir leurs fonctions jusqu'à ce que d'autres repré-
"sentants soient choisis à leur place, en la manière
"susdite, et en outre que rien n'empêchera aucun des
"dits représentants ainsi sortant de charge d'être ré-
"élu pour les objets ci-dessus mentionnés par les cir-
"cuits, à mesure que leurs membres se retireront,
"ainsi que mentionné ci-dessus, et qu'à chaque as-
"semblée annuelle qui sera tenue après la troisième
"assemblée annuelle, un tiers de ceux des membres
"qui auront été le plus longtemps en charge sortiront,
"au scrutin des dits représentants, mais conserveront
"leurs fonctions jusqu'à ce que d'autres soient élus

“ à leur place en la manière susdite, et les membres ainsi sortant seront rééligibles.

“ Et qu'il soit statué, qu'aucune disposition du présent acte n'affectera ni ne sera censée affecter en aucune manière les droits de Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs ou de toute autre personne ou corps politique ou incorporé, sauf les exceptions mentionnées ci-dessus dans le présent acte.

“ Et qu'il soit statué, que le présent sera un acte public.”

La Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Burritt, Fergusson, Mackenzie, MacFarland, Notman, et Smith*, de WENTWORTH,—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Bell, Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Cryslar, Dickson, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Jobin, Lacoste, LaTerrière, Laurin, Letellier, Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Mongenais, Morrison, Polette, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood*, de BRÖCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Stevenson et Taché*.—(37.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour permettre à *Caira Robbins Wilkes*, épouse de *George Samuel Wilkes*, écuyer, de *Brantford*, de transporter en son propre nom certains biens-fonds qui lui ont été légués par feu son père, étant lu ;

M. *Dickson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Dickson* a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et du lac *Champlain* à faire un chemin d'embranchement jusqu'à la ligne provinciale, à l'est de la rivière *Richelieu*, et construire un pont sur la dite rivière, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

M. *Lyon* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Lyon* a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer l'association de la salle musicale de *Québec*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Robinson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Robinson* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de *Port Burwell*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Cayley* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Cayley* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender et étendre les dispositions d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Flint* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Flint* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Flint* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte, intitulé : “Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Goderich*,” et continuer le dit acte, tel qu'amendé, sous le titre de “Compagnie de chemin de fer prolongé de *Toronto* et de *Guelph* Ouest,” étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Taché* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Taché* a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie d'assurance de l'ouest, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *McLean* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *McLean* a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la grande division et les divisions subordonnées de l'ordre des fils de la tempérance, étant lu ;

Bill relatif à la compagnie du havre de *Port Burwell*.

Bill relatif au chemin de fer de *Montréal* et *Vermont*.

Bill relatif au chemin de fer de *Guelph* et *Toronto*.

Bill relatif à la compagnie d'assurance de l'ouest.

Bill relatif aux fils de la tempérance (B.-C.)

Bill relatif à l'embranchement du chemin de fer du *St. Laurent* et du lac *Champlain*.

Bill relatif à l'association de la salle musicale de *Québec*.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Chauveau* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Chauveau* a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser le conseil municipal du comté de *Welland* à acquérir certains terrains dans le dit comté, connus sous le nom de *Great Cranberry Marsh*, et pour d'autres fins, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Dickson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Dickson* a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer l'école de médecine de *Toronto*," étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Crysler* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Crysler* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Crysler* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :—

Presse 2, ligne 36. Retranchez les mots : "ou du *Bas*."

Presse 2, ligne 38. Retranchez les mots : "aux dits bureaux ou à l'un d'eux," et substituer les mots : "au bureau."

Presse 2, lignes 42 et 43. Retranchez les mots : "ou que l'un d'eux a ou aura," et y substituer les mots : "ont ou auront."

Presse 2, ligne 44. Après le mot : "semblables," insérez la Clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que chaque fois que des lectures données dans la dite école de médecine de *Toronto* le seront sur les sujets prescrits par la douzième section de l'acte passé dans la session tenue dans les dixième et onzième années du règne de Sa Majesté, et intitulé : "Acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelui," alors il sera loisible à tout candidat de la dite école de se présenter devant le bureau médical des examinateurs, dans le *Bas-Canada*, pour subir un examen ; et après avoir subi un examen public, il sera et pourra être loisible au dit bureau, s'il est satisfait que le candidat s'est conformé à toutes les règles et réglemens requis en tel cas par la dite loi, et par le collège des médecins et chirurgiens dans le *Bas-Canada*, d'accorder à tel candidat tel certificat ou autres lettres de créance que le dit collège, dans le *Bas-Canada*, peut maintenant accorder, ou pourra être ci-après autorisé à accorder."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

Un bill grossoyé pour régler l'administration des biens temporels de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande dans le diocèse de *Montréal*, et pour d'autres fins y mentionnées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* reporte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour pourvoir à la vente d'une partie de la dotation de l'église de *Saint Jean*, dans la ville de *Peterborough*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Ordonné, Que la proviso grossoyé suivant soit ajouté au bill, en forme de cavalier, et en passe partie : "Pourvu toujours, que rien de contenu dans le présent ne sera pris ou censé en aucune manière reconnaître ou nier l'existence autorisée et légale de la dite rectorerie ou d'aucune autre rectorerie dans le *Haut-Canada* ou des dotations d'icelle ; et pourvu en outre, que tous titres donnés pour l'un des lots dont la vente est autorisée par cet acte, soit que l'établissement de la dite rectorerie soit déclaré légal ou illégal, seront censés valides et légaux pour toutes les fins."

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Hall* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer une compagnie aux fins d'encourager l'établissement de manufactures sur le canal *Welland*, et pour lui déléguer certains pouvoirs, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Merritt* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour abroger les droits de tonnage imposés pour défrayer les frais d'entretien des phares, et pour d'autres fins relatives à la navigation des eaux de cette province, et pour pourvoir au paiement de ces frais à même le fonds consolidé du revenu, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour abolir les droits de tonnage imposés pour subvenir aux frais d'entretien des phares, et pour d'autres fins relatives à la navigation des eaux de cette province, et pour pourvoir au paiement de ces dépenses à même le fonds consolidé du revenu."

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour étendre les dispositions de l'acte qui règle le cours des monnaies, à certaines monnaies d'or et d'argent frappées après les époques fixées dans le dit acte, a été en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe,

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour pourvoir à l'introduction du système décimal dans le cours des monnaies de cette province, et pour amender les lois relatives au dit cours, étant lu ;

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par M. *McFarland*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés ; ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Bouillon*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Chabot*, *Christie*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Faur-*

Bill relatif aux biens temporels du diocèse de Montréal.

Bill relatif à la dotation de l'église de St. Jean à Peterborough.

Bill pour encourager les manufactures.

Bill relatif aux dépenses des Phares.

Bill pour amender l'acte relatif aux cours des monnaies.

Bill relatif au cours décimal.

Bill relatif au Great Cranberry Marsh.

Bill relatif à l'école de médecine de Toronto.

quin, Guillet, Hall, Hopkins, Lacoste, LaTerrière, Lemieux, Mackenzie, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Robinson, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Stevenson et Viger.—(35.)

CONTRE.

Messieurs Malloch, Meyers, Sherwood, de BROCKVILLE, et Smith, de FRONTENAC.—(4.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux honoraires des patentes de la couronne.

Un bill grossoyé pour prolonger le délai fixé pour le paiement des honoraires sur les patentes de la Couronne, et pour d'autres fins y mentionnées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux élections des membres dans certains townships.

Un bill grossoyé pour fixer le lieu où seront tenus des polls pour l'élection des Membres du Parlement, dans les townships divisés en quartiers, dans le Haut-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour fixer le lieu où seront tenus des polls, pour l'élection des Membres du Parlement dans les townships divisés en quartiers dans le Haut-Canada, et pour d'autres fins relatives aux élections."

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif à la commune de Maskinongé.

M. Cauchon a fait rapport du bill pour remettre en force et amender l'acte qui a rapport à la commune de Maskinongé, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill relatif au pont suspendu de Fort Erié et Buffalo.

M. Burrill a fait rapport du bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu entre le Fort Erié et Buffalo; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux cours des records, (H-C)

M. Notman, du comité pour prendre en considération s'il est expédient de pourvoir au paiement de certaines dépenses de l'administration de la justice dans les cours de records dans le Haut-Canada, a fait rapport d'une résolution; laquelle a été lue, comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient que les dépenses de l'administration de la justice en matières criminelles, dans les cours de Recorder, établies en vertu des dispositions de l'acte 12 Vict., chap. 81, soient défrayées sur et à même le fonds consolidé des revenus de cette province, depuis et après le premier jour de janvier prochain, de la même manière et au même montant que les dépenses de l'administration de la justice en matières criminelles dans les diverses cours des sessions trimestrielles dans le Haut-Canada.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Bill relatif aux cours des records, (H-C)

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald ait la permission d'introduire un bill pour autoriser le paiement de certaines dépenses de l'administration de la justice dans les cours des Records dans le Haut-Canada, sur et à même le fonds consolidé des revenus de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendre prochain.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill, intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie de navigation de la Grande Rivière, à prélever, par voie d'emprunt, une certaine somme d'argent, et pour d'autres fins y mentionnées," sans aucun amendement : Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de parents et amis, en certains cas, sans l'autorisation spéciale d'un juge à cet effet, et autres fins," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour pourvoir, d'une manière plus efficace, à faire le recensement périodique de cette province," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

M. Boulton, de Toronto, du comité pour prendre en considération une série de résolutions proposées, au sujet de la construction d'une ligne de grand tronc de chemin de fer à travers la province, et sur la convenance d'amender l'acte pour accorder la garantie de la province aux compagnies de chemin de fer, et autre ordre de renvoi, a fait rapport de plusieurs résolutions; lesquelles ont été lues comme suit :—

1. Résolu, Que comme acte de justice envers ceux qui ont avancé leurs deniers sur la foi des garanties provinciales et comme étant le meilleur moyen de maintenir le crédit de la province et d'obtenir facilement les autres secours pécuniaires qu'il sera de temps à autre nécessaire de se procurer pour exécuter nos grandes voies de communication intérieure, il est essentiel que la Législature veille à ce que la dette publique et les obligations de la province ne soient pas augmentées (sauf en ce qui regarde toute somme qui serait empruntée avec la garantie du Gouvernement Impérial,) sans le consentement des agents par l'intermédiaire desquels des emprunts ont été négociés en Angleterre, ou sans le paiement préalable, ou l'offre de remboursement de toutes les débetures alors exigibles; et qu'il est expédient, par conséquent, de déclarer que les appropriations proposées dans les résolutions suivantes ne seront faites, et la garantie mentionnée dans l'acte 12 Vict., ch. 29, ne sera donnée, qu'en autant seulement qu'il pourra être possible de le faire sans accroître les obligations de la province, excepté aux conditions susdites.

2. Résolu, Que pourvu que la garantie impériale puisse être obtenue pour emprunter les fonds nécessaires, il est expédient que cette province coopère avec les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick à la construction d'un chemin de fer de Québec à Halifax, sur le territoire britannique, soit en le construisant à frais communs avec les dites provinces, ou en construisant aux frais de cette province la partie du chemin de fer qui se trouverait dans le Bas-Canada.

3. Résolu, Que pourvu que la garantie du Gouvernement Impérial puisse être obtenue pour réaliser les fonds nécessaires afin de construire un grand tronc de chemin de fer de Québec à la cité d'Hamilton, ou quelque point convenable sur la ligne du grand chemin de fer occidental, il est expédient que le dit grand tronc de chemin de fer soit construit en entier par la province comme ouvrage provincial.

Message du conseil.

Bill relatif à la navigation de la Grande Rivière.

Bill relatif aux assemblées des parents et amis.

Bill relatif au recensement.

Bill relatif au grand tronc de chemin de fer.

4. *Résolu*, Que si la garantie du Parlement Impérial ne peut être obtenue pour la totalité des fonds nécessaires pour la construction du dit grand tronc de chemin de fer, il sera expédient que la moitié des dits fonds, ou la moitié des fonds nécessaires pour construire la partie de la ligne pour laquelle la garantie impériale ne pourra pas être obtenue, soit empruntée sur le crédit de la province, aux meilleures conditions qu'il sera possible de le faire, pourvu que l'autre moitié ait été souscrite par les corporations municipales de cette province.
5. *Résolu*, Que dans ce dernier cas, il sera expédient que les fonds qui seront réalisés sur le crédit de la province sans la garantie impériale, et ceux qui seront réalisés sur le crédit des souscriptions municipales, soient dépensés, autant que possible, en égales proportions à mesure que l'ouvrage avancera dans les différentes sections de la ligne; et que pour les sommes qui devront être réalisées sur le crédit des dites souscriptions municipales, le receveur-général soit autorisé à émettre des débetures payables à l'expiration de vingt années au moins, et portant intérêt au taux le moins élevé, n'excédant pas sept pour cent auquel elles pourront être négociées au pair; ces débetures et les intérêts sur icelles ne devant pas être mis à la charge du fonds consolidé du revenu, mais seulement à la charge du fonds provenant des souscriptions municipales susdites, et du fonds d'amortissement ci-après mentionné.
6. *Résolu*, Que le coût de la partie du dit chemin de fer qui devra être construite avec les fonds qui seront réalisés, partie sur le crédit de la province et partie sur celui des souscriptions municipales, aussi bien que toutes les dépenses et avances de toutes sortes faites pendant que l'ouvrage sera en cours d'exécution, seront défrayés au moyen des fonds ainsi prélevés; et que les corporations municipales qui auront souscrit comme susdit, seront appelées à payer l'intérêt des sommes qu'elles auront souscrites, chaque fois que le dit fonds et leurs parts des profits provenant de quelque partie achevée de l'ouvrage, seront insuffisants pour payer les intérêts des sommes empruntées sur le crédit du fonds des souscriptions municipales; et dans ce cas, elles paieront de temps à autre, au receveur-général, les sommes qui pourront être suffisantes, avec les autres sommes applicables au même objet qu'il aura entre les mains, afin de le mettre en état de payer ces intérêts à leur échéance.
7. *Résolu*, Que la part des profits du dit chemin de fer, ou la partie de ces profits qui appartiendra aux dites corporations et qui ne sera pas nécessaire pour payer l'intérêt des sommes réalisées sur le crédit des souscriptions municipales sera placée par le receveur-général, et formera avec les intérêts en provenant un fonds d'amortissement pour le rachat des débetures qui seront émises sur le crédit des dites souscriptions municipales; et que la part des dits profits qui appartiendra à la province, après déduction de trois et demi pour cent sur les sommes prélevées sur le crédit du fonds consolidé du revenu, sera également placée par le receveur-général, et formera avec les intérêts en provenant un fonds d'amortissement pour le rachat des débetures qui seront émises sur le crédit de la province; et la part qui reviendra à la province et aux corporations municipales, respectivement, des profits du dit chemin de fer, sera proportionnée aux sommes qui auront été réalisées sur le crédit du fonds consolidé du revenu, et du dit fonds des souscriptions municipales respectivement.
8. *Résolu*, Que si, en quelque temps que ce soit après l'expiration de deux années écoulées de-

puis l'achèvement du dit chemin de fer, il appert au receveur-général que le fonds d'amortissement susdit ne produira pas assez pour rembourser le principal des débetures émises sur le crédit du dit fonds des souscriptions municipales, à l'époque où elles seront remboursables, il pourra ajouter un surcroit n'excédant pas trois pour cent du montant des dites débetures à la somme qui autrement devrait lui être payée par les dites corporations municipales, et ce pourcentage fera partie du dit fonds d'amortissement.

9. *Résolu*, Qu'il ne sera pas nécessaire que les corporations municipales qui auront souscrit des sommes pour le dit chemin de fer imposent par le règlement déclarant la souscription un taux de tant par louis; mais il suffira que ce règlement autorise l'officier qu'il appartiendra de répartir sur la propriété imposable de la municipalité, une cotisation suffisante pour produire une somme nette égale à celle qui sera payable comme susdit la même année au receveur-général, à raison de la dite souscription.
10. *Résolu*, Que s'il est trouvé impossible de construire le dit chemin de fer par l'un ou l'autre des moyens mentionnés dans les résolutions précédentes, il sera alors expédient d'en encourager la construction par des compagnies privées auxquelles la garantie de la province devrait être accordée aux termes de l'acte 12 *Vict.*, chap. 29, eu égard aux modifications mentionnées dans les résolutions suivantes; mais attendu qu'il y a tout lieu de croire que le dit chemin de fer peut être construit par l'un ou l'autre des dits moyens, il est expédient que dans la charte de toute compagnie qui pourra être incorporée pour la construction de quelque chemin de fer qui formerait partie du dit grand tronc, une clause soit insérée pour suspendre son opération jusqu'à ce qu'un ordre en conseil, la déclarant en vigueur, soit rendu et publié.
11. *Résolu*, Qu'il est très à désirer que tous les encouragements possibles soient donnés à la construction des chemins de fer dans toutes les parties du pays; mais que, dans le but de maintenir les obligations de la province dans des limites convenables, et en même temps pour aider efficacement les entreprises qui sont les plus nécessaires à son progrès et à son développement, il est expédient de restreindre la garantie offerte par le dit acte 12 *Vict.*, chap. 29, aux chemins de fer qui pourraient faire partie du dit grand tronc (dans le cas où il serait construit par des compagnies particulières) et au chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique* qui a déjà reçu la dite garantie, et fait partie de la ligne du dit grand tronc,—au grand chemin de fer occidental qui a été commencé et en partie construit sur la foi de la dite garantie, et fait partie de la ligne du dit grand tronc,—et au chemin de fer de *Toronto*, *Simcoe* et lac *Huron*, pour la construction duquel certains arrangements ont été faits dans l'espoir d'obtenir cette garantie.
12. *Résolu*, Que pour parvenir plus sûrement au but auquel tendent cet acte et ces résolutions, il est expédient de construire un bureau de commissaires des chemins de fer, qui se composera du receveur-général, de l'inspecteur-général, du commissaire et de l'assistant-commissaire des travaux publics, et du maître-général des postes provinciales.
13. *Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à ce qu'aucune compagnie de chemin de fer n'ait droit au bénéfice de la dite garantie, avant que le dit bureau n'ait examiné et approuvé la ligne choisie pour ce dit chemin de fer, les dimensions de la voie, le poids des rails, et le mode général de construction du chemin et des grands ponts, des

viaducs et des principaux ouvrages de la ligne, et n'ait fait un rapport approubatif au Gouverneur en Conseil, exprimant l'avis que ce chemin peut faire avantageusement partie de la dite ligne de grand tronc de chemin de fer comme susdit ; que l'acte d'incorporation de la compagnie contient toutes les dispositions qu'il croit essentielles pour la protection des intérêts publics, ou que la compagnie a consenti à amender sa charte par l'insertion de ces dispositions ; et que le chemin, lorsqu'il sera achevé, fournira d'amples sûretés à la province pour les pertes qu'elle pourrait subir à raison de la garantie qu'elle aura donnée à cet égard ; excepté que la compagnie du chemin de fer de *Toronto, Simcoe et Huron* aura droit à la dite garantie, en se conformant aux conditions susdites, bien que leur chemin ne fasse pas partie de la dite ligne de grand tronc de chemin de fer.

14. *Résolu*, Qu'il est expédient que toute compagnie qui aura reçu l'approbation susdite, soit autorisée, si la longueur de son chemin dépasse 100 milles, à le diviser en sections n'ayant pas moins de 50 milles chacune, et ayant aussi approximativement que la longueur totale du chemin le permettra, 75 milles chacune ; et que la dite garantie pourra être étendue à chacune de ces sections comme si elles étaient un chemin distinct.
15. *Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à ce que la dite garantie ne soit donnée à aucun chemin ou section avant que le dit bureau n'ait fait rapport au Gouverneur-Général que le terrain de toute la ligne a été acquis et payé ; que partie des travaux sur icelle a été complétée à sa satisfaction ; et que le coût véritable de la partie ainsi complétée, y compris le coût du terrain et de tous les matériaux alors acquis et appartenant à la dite compagnie (et non simplement la somme que la compagnie pourra y avoir dépensée), ne serait pas moindre que le coût de la partie restant à faire, suivant une évaluation faite d'après les soumissions reçues et approuvées par la dite compagnie et par le dit bureau, comme justes et raisonnables ; dans ce cas, la garantie de la province pourra être accordée pour la somme nécessaire pour compléter le reste des travaux suivant la dite évaluation.
16. *Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à ce qu'aucun contrat ne soit passé par aucune compagnie pour l'accomplissement de travaux ou la fourniture de matériaux pour la partie de son chemin pour laquelle la dite garantie doit être accordée, sans l'approbation du dit bureau ; que le dit bureau pourra suggérer, et le Gouverneur en Conseil imposer à la dite compagnie toutes autres conditions qu'ils jugeront nécessaires pour mettre la province à l'abri de toute perte ; et que la garantie pourra être accordée à la dite compagnie de temps à autre, et à mesure que cela sera nécessaire, pour la mettre en état de faire face à ses engagements suivant les contrats susdits, lorsque l'ouvrage aura été achevé à la satisfaction du bureau.
17. *Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à ce que la dite garantie, en ce qui regarde les compagnies seulement dont les chemins de fer formeront partie du dit grand tronc, soit étendue au paiement du principal de la somme garantie aussi bien qu'au paiement des intérêts sur icelle, pourvu que les bons garantis soient faits payables à des périodes préalablement approuvées par le Gouverneur en Conseil, ou qu'à sa discrétion, des débetures provinciales pour le montant qui devra être garanti, ou partie de ce montant, soient délivrées à la compagnie en échange de ses bons,

le paiement en étant garanti par les privilèges spéciaux mentionnés dans le dit acte.

18. *Résolu*, Qu'il est expédient d'amender le dit acte 12 *Vict.*, chap. 29, conformément aux résolutions qui précèdent, et que les dispositions mentionnées en icelles, et la déclaration contenue dans la première résolution, soient formulées dans un acte de la Législature.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable procureur-général *LaFontaine*, et la question ayant été proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, Que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots : " Il appert d'après les comptes publics de la " *Nouvelle-Ecosse*, insérés dans l'appendice des journaux de l'Assemblée de cette province, pour l'année " 1850, page 149, Que le revenu probable de cette " année était évalué à soixante-et-treize mille, neuf " cent quatre-vingt quatorze louis, treize chelins, dont " il était besoin pour des appropriations permanentes, " cinquante mille, neuf cent quatre-vingt-quinze louis, " et pour des affaires anciennes, dix mille, neuf cent " soixante-et-sept louis, trois chelins et onze deniers, " formant soixante-te-un mille, neuf cent soixante-et- " deux louis, trois chelins et onze deniers, laissant " pour emploi futur douze mille trente-deux louis, " neuf chelins et un deniers ; Que d'après les comptes " publics du *Nouveau-Brunswick*, tels qu'insérés dans " l'appendice des journaux de l'Assemblée de cette " province pour l'année 1850, page 357, il appert que son " revenu ordinaire s'est élevé à quatre-vingt-trois " mille, deux cent trente-sept louis, dix-neuf chelins et " six deniers, tandis que ses dépenses se sont élevées " à quatre-vingt-treize mille, cinq cent quatre-vingt- " quinze louis, un chelin et six deniers et demi, révé- " lant un déficit de dix mille, trois cent cinquante- " sept louis, deux chelins et un demi denier : Que le " revenu de la *Nouvelle-Ecosse*, de soixante-et-treize " mille neuf cent quatre-vingt-quatorze louis et treize " chelins, et le revenu du *Nouveau-Brunswick*, de " quatre-vingt-trois mille deux cent trente-sept louis, " dix-neuf chelins et six deniers, forment ensemble " cent cinquante-sept mille, deux cent trente-deux " louis, douze chelins et six deniers ; Que les dépenses " de la *Nouvelle-Ecosse*, de soixante-et-un mille, " neuf cent soixante-et-deux louis, trois chelins et onze " deniers, et les dépenses du *Nouveau-Brunswick*, de " quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt- " quinze, un chelin et six deniers et demi, s'é- " lèvent ensemble à cent cinquante-cinq mille, cinq " cent cinquante-sept louis, cinq chelins, cinq deniers " et demi, ne laissant comme surplus des revenus " réunis des deux provinces que mille, six cent " soixante-et-quinze louis, sept chelins et un demi " denier, applicables à des objets non alors prévus ; " Qu'il serait très peu sage, de la part du peuple du " *Canada*, quoique possédant un revenu considérable " et croissant de plus de sept cent mille louis par " année, de commencer une entreprise aussi gigantes- " que que la construction d'un chemin de fer de six " cent trente-six milles de longueur entre *Québec* et " *Halifax*, moyennant une dépense évaluée à sept " mille cinq cents louis, par mille, conjointement " avec les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du " *Nouveau-Brunswick*, dans l'état apparent de leurs " finances, quand même l'ouvrage serait regardé d'un " œil favorable sous d'autres rapports, jusqu'à ce que " ces provinces aient pourvu à des voies et moyens " spéciaux pour accomplir et pour exécuter leur part " de l'entreprise," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement : — Elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

M. *Seymour* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Stevenson*, Que tous les mots après "soient," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Renvoyées de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'adopter ce qui suit en leur place : Que d'autant que la proposition contenue dans les dites résolutions entraîneraient une grande augmentation de la dette de la province et comme une grande partie de l'argent qu'il est proposé d'emprunter serait dépensé, suivant l'opinion de cette Chambre, en travaux improductifs, il est juste et expédient que le peuple ait l'occasion d'exprimer son opinion aux polls sur un sujet qui affecte aussi profondément ses intérêts avant que les ouvrages soient entrepris, et qu'il serait expédient de remettre la considération ultérieure des dites résolutions jusqu'à la réunion de la prochaine session de la Législature," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Cameron*, de CORNWALL, *Crysler*, *Hall*, *Hopkins*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Notman*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *John*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Polette*, *Prince*, *Robinson*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(51.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

L'honorable M. *Sherwood* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Holmes*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Pourvu que la garantie impériale puisse être obtenue pour prélever les fonds nécessaires à la construction d'un chemin de fer de Québec à Halifax, sur le territoire britannique, et aussi d'un chemin de fer de Québec à quelque endroit ou quelques endroits convenables sur la rivière, de manière à intersecter les principaux chemins de fer à travers la Péninsule du Michigan, il est expédient que la province coopère avec les provinces de la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick dans la construction de cette partie du dit chemin qui se trouvera entre Québec et Halifax, soit en la construisant en commun, soit en construisant aux frais de cette province la partie du dit chemin de fer qui sera située dans le Bas-Canada, et avec les dites provinces, que le dit chemin de fer d'Halifax à Québec et de là à la rivière Ste. Claire, soit à toutes fins et intentions quelconques une entreprise provinciale : Pourvu toujours que la dite ligne de chemin de fer soit commencée simultanément sur différents points entre Québec et son terminus ouest, et entre Halifax et la ligne frontière du Nouveau-Brunswick et du Canada, et que cette partie de la dite ligne du chemin de fer située entre la dite ligne frontière

du Canada et du Nouveau-Brunswick sera le dernier chaînon de la dite chaîne du chemin de fer qui sera entrepris et achevé," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cayley*, *Crysler*, *Dickson*, *Hall*, *Holmes*, *Hopkins*, *Lyon*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Meyers*, *Notman*, *Robinson*, *Sanborn*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(23.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Johnson*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Prince*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(44.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

L'honorable M. *Robinson* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Il est expédient, de la part de cette province, de garantir le paiement de sa part du prêt impérial de sept millions de louis sterling, (huit millions, cinq cent quinze mille, six cent soixante-et-six louis, courant), que cette Chambre est assurée pouvoir obtenir à un taux d'intérêt de trois et demi pour cent par année, pour construire les chemins de fer suivants, (pourvu que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick entreprendront de payer leurs parts du prêt pour les chemins dans leurs limites respectives), savoir : pour six cent trente-six milles de chemin entre Québec et Halifax, à sept mille louis par mille, quatre millions, quatre cent cinquante-deux mille louis ; pour deux cents milles de chemin pour relier Halifax avec le chemin de Portland, à six mille louis par mille, un million, deux cents mille louis ; pour quatre-vingt-quinze milles de chemin de Québec à Melbourne, à six mille louis, par mille, cinq cent soixante-et-dix mille louis ; pour trois cent quatre-vingt milles depuis Hamilton, ou les environs, jusqu'à Montréal, à six mille louis par mille, deux millions deux cent quatre-vingt mille louis ; formant en tout la somme de huit millions, cinq cent deux mille louis, courant ; que cette province garantira comme sa part du prêt susdit un tiers du coût du chemin de Halifax à Québec, savoir : un million, quatre cent quatre-vingt-quatre mille louis ; pour le chemin de Québec à Melbourne, cinq cent soixante-et-dix mille louis ; pour le chemin de Hamilton à Montréal, deux millions deux cent quatre-vingt mille louis, formant en tout la somme de quatre million, trois cent trente-quatre mille louis, courant, étant pour intérêts à trois et demi pour cent, cent cinquante-et-un mille, six cent quatre-vingt-dix louis, et que les sommes appropriées par les chemins ci-dessus seront placées à la disposition des trois provinces, simultanément, dans les proportions indiquées ci-dessus," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de **TORONTO**, *Cameron*, de **CORNWALL**, *Cayley, Crysler, Dickson, Hall, Hopkins, Lyon, Macdonald*, de **KINGSTON**, *Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Meyers, Notman, Robinson, Sherwood*, de **BROCKVILLE**, *Sherwood*, de **TORONTO**, *Smith*, de **FRONTENAC**, et *Stevenson*.—(21.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Bell, Boulton*, de **NORFOLK**, *Boutillier, Burrill, Cartier, Chabot, Chauveau, Christie*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hincks, Johnson, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, McFarland, Méthot, Mongenais, Polette, Prince, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du **LAC DES DEUX-MONTAGNES**, *Seymour, Smith*, de **DURHAM**, *Smith*, de **WENTWORTH**, *Taché, Viger* et *Wilson*.—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hincks, Johnson, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, McConnell, Méthot, Mongenais, Polette, Prince, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du **LAC DES DEUX-MONTAGNES**, *Smith*, de **DURHAM**, *Smith*, de **WENTWORTH**, *Taché, Viger* et *Wilson*.—(45.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de **NORFOLK**, *Boulton*, de **TORONTO**, *Cameron*, de **CORNWALL**, *Cayley, Crysler, Dickson, Hall, Hopkins, Lyon, Macdonald*, de **KINGSTON**, *Malloch, McFarland, McLean, Merritt, Meyers, Notman, Robinson, Seymour, Sherwood*, de **BROCKVILLE**, *Sherwood*, de **TORONTO**, *Smith*, de **FRONTENAC**, et *Stevenson*.—(23.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la première résolution ayant été lue une seconde fois ;

L'honorable M. *Merritt* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Stevenson*, Que tous les mots après : " Sans le consentement des agents par l'intermédiaire desquels des emprunts ont été négociés en " *Angleterre*, ou sans le paiement préalable, ou l'offre " de remboursement de toutes les débetures alors " exigibles," soient retranchés ; et que tous les mots après, " province," dans la dernière ligne, soient aussi retranchés, de manière à ajouter les mots : " Le Gouvernement Provincial s'étant engagé tant par une " minute du Conseil, datée de juillet, 1849, que par un " acte de la Législature Provinciale de la 12^e *Vict.*, " chap., 48, à ne pas augmenter davantage la dette " publique pour aucun objet quelconque ; mais, au " contraire, de réduire les obligations de la province " aussi promptement que ses revenus croissants le " permettront," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Et la première résolution ayant été lue de nouveau ; Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable procureur-général *LaFontaine*,

Ordonné, Que les mots : " Pourvu que rien de con- " tenu dans les présentes n'aura l'effet d'empêcher " que la garantie de la province soit accordée " pour le paiement des intérêts seulement des dé-

" bentures émises, ou qui seront émises par la " compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* " et de l'*Atlantique*, ou la compagnie du grand " chemin de fer occidental, ou la compagnie du " chemin de fer d'union d'*Ontario*, *Simcoe* et " *Huron*, en la manière prescrite par le dit acte, " et aux conditions mentionnées dans le dit acte " et ci-après," soit ajoutés à la fin de la dite résolution.

Et la première résolution, telle qu'amendée, ayant été lue de nouveau comme suit :—

Résolu. Que comme acte de justice envers ceux qui ont avancé leurs deniers sur la foi des garanties provinciales, et comme étant le meilleur moyen de maintenir le crédit de la province, et d'obtenir facilement les autres secours pécuniaires qu'il sera de temps à autre nécessaire de se procurer pour exécuter nos grandes voies de communication intérieure, il est essentiel que la Législature veille à ce que la dette publique et les obligations de la province ne soient pas augmentées, (sauf en ce qui regarde toute somme qui serait empruntée avec la garantie du Gouvernement Impérial,) sans le consentement des agents par l'intermédiaire desquels des emprunts ont été négociés en *Angleterre*, ou sans le paiement préalable, ou l'offre de remboursement de toutes les débetures alors exigibles, et qu'il est expédient, par conséquent, de déclarer que les appropriations proposées dans les résolutions suivantes ne seront faites et la garantie mentionnée dans l'acte 12 *Vict.*, chap. 29, ne sera donnée, qu'en autant seulement qu'il pourra être possible de le faire, sans accroître les obligations de la province, excepté aux conditions susdites : Pourvu que rien de contenu dans les présentes n'aura l'effet d'empêcher que la garantie de la province soit accordée pour le paiement des intérêts seulement des débetures émises, ou qui seront émises par la compagnie du chemin de fer de *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, ou la compagnie du grand chemin de fer occidental, ou la compagnie du chemin de fer d'union d'*Ontario*, *Simcoe* et *Huron*, en la manière prescrite par le dit acte et aux conditions mentionnées dans le dit acte et ci-après.

L'honorable M. *Macdonald* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, Que les mots : " La ligne de grand tronc du " chemin de fer de *Hamilton* à *Québec*," soient insérés après les mots : " Compagnie du Grand Chemin " de fer Occidental ;"

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de **TORONTO**, *Cayley, Christie, Dickson, Hall, Hopkins, Macdonald*, de **KINGSTON**, *Malloch, McLean, Merritt, Meyers, Robinson, Sherwood*, de **BROCKVILLE**, *Sherwood*, de **TORONTO**, et *Stevenson*.—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Cauchon, Chabot*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, Johnson, Lacoste, Laurin, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Scott*, du **LAC DES DEUX-MONTAGNES**, et *Taché*.—(32.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la première résolution, telle qu'amendée, ayant été lue de nouveau, comme suit :—

Résolu, Que comme acte de justice envers ceux qui ont avancé leurs deniers sur la foi des garanties provinciales, et comme étant le meilleur moyen de maintenir le crédit de la province et

d'obtenir facilement les autres secours pécuniaires qu'il sera de temps à autre nécessaire de se procurer pour exécuter nos grandes voies de communication intérieure, il est essentiel que la Législature veille à ce que la dette publique et les obligations de la province ne soient pas augmentées (sauf en ce qui regarde toute somme qui serait empruntée avec la garantie du Gouvernement Impérial,) sans le consentement des agents, par l'intermédiaire desquels des emprunts ont été négociés en Angleterre, ou sans le paiement préalable ou l'offre de remboursement de toutes les débetures alors exigibles, et qu'il est expédient, par conséquent, de déclarer que les appropriations proposées dans les résolutions suivantes ne seront faites, et la garantie mentionnée dans l'acte 12 Vic., chap. 29, ne sera donnée qu'en autant seulement qu'il pourra être possible de le faire sans accroître les obligations de la province, excepté aux conditions susdites : Pourvu que rien de contenu dans les présentes n'aura l'effet d'empêcher que la garantie de la province soit accordée pour le paiement des intérêts seulement des débetures émises, ou qui seront émises par la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, ou la compagnie du Grand Chemin de fer Occidental, ou la compagnie du chemin de fer d'Union d'*Ontario*, *Simcoe* et *Huron*, en la manière prescrite par le dit acte et aux conditions mentionnées dans le dit acte et ci-après.

L'honorable M. *Cayley* a proposé en amendement à icelle, secondé par l'honorable M. *Badgley*, Que les mots : " Le consentement des agents, par l'intermédiaire desquels des emprunts ont été négociés en Angleterre, ou sans le paiement préalable ou l'offre de remboursement de toutes les débetures alors exigibles," soient retranchés, et les mots : " Communication préalable avec les agents, par l'intermédiaire desquels des emprunts ont été négociés en Angleterre, et lorsque cela sera convenable pour le maintien du crédit public, le paiement ou offre de paiement préalable de toutes débetures alors exigibles, laquelle offre sera faite par annonce publique, donnant avis trente jours à l'avance du temps et du lieu où le rachat sera effectué," insérés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Hall*, *Hopkins*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Meyers*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Stevenson*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méthot*, *Morrison*, *Polette*, *Prince*, *Richards*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la première résolution ayant été lue de nouveau, comme suit :—

1. Résolu, Que comme acte de justice envers ceux qui ont avancés leurs deniers sur la foi des garanties provinciales, et comme étant le meilleur moyen de maintenir le crédit de la province et d'obtenir facilement les autres secours pécuniaires qu'il sera, de temps à autre, nécessaire de se procurer pour exécuter nos grandes voies de communication intérieure, il est essentiel que la Législature veille à ce que la dette publique et

les obligations de la province ne soient pas augmentées (sauf en ce qui regarde toute somme qui serait empruntée avec la garantie du Gouvernement Impérial,) sans le consentement des agents, par l'intermédiaire desquels des emprunts ont été négociés en Angleterre, ou sans le paiement préalable ou l'offre de remboursement de toutes les débetures alors exigibles, et qu'il est expédient, par conséquent, de déclarer que les appropriations proposées dans les résolutions suivantes ne seront faites, et la garantie mentionnée dans l'acte 12 Vic., chap. 29, ne sera donnée qu'en autant seulement qu'il pourra être possible de le faire sans accroître les obligations de la province, excepté aux conditions susdites : Pourvu que rien de contenu dans les présentes n'aura l'effet d'empêcher que la garantie de la province soit accordée pour le paiement des intérêts seulement des débetures émises, ou qui seront émises par la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, ou la compagnie du Grand Chemin de fer Occidental, ou la compagnie du chemin de fer d'Union d'*Ontario*, *Simcoe* et *Huron*, en la manière prescrite par le dit acte et aux conditions mentionnées dans le dit acte et ci-après.

Et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La seconde résolution ayant été lue une seconde fois ;

L'honorable M. *Merritt* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Hall*, Que tous les mots après " Que," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : " Attendu que le coût du chemin de fer d'*Halifax* à *Québec*, 636 milles de long, est évalué par le major *Robinson* à £5,000,000 sterling, et comme la province du *Nouveau-Brunswick* s'est engagée à aider à la construction du chemin de fer européen et nord-américain, 200 milles de long, évalué par *A. C. Morton*, écuyer, ingénieur civil, à £7,500 par mille, égal à £1,500,000, aussi bien que la compagnie du chemin de fer de *St. André* et *Québec*, long de 209 milles à travers cette province, dont partie est déjà construite, qui entraîne une nouvelle dépense suivant la même évaluation de £1,567,500 ; et comme cette province est également engagée pour l'achèvement de la moitié du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique* conduisant à travers le *Canada*, de *Montréal* à la frontière du *Maine*, intersectant le chemin de fer européen et nord-américain sur une distance de 126 milles, égal à £945,000, cette Chambre est d'avis qu'il est inexpédient d'engager le revenu de cette province pour la construction de ce chemin, à moins que ce ne soit par un prêt à la compagnie du chemin de fer de *St. André* à *Québec*, ou à quelque autre compagnie," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Et la seconde résolution ayant été lue de nouveau, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Lacoste*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Taché*.—(35.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Crysler*, *Hall*, *Hopkins*, *Malloch*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt* et *Seymour*.—(9.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La troisième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La quatrième résolution ayant été lue une seconde fois ;

L'honorable *M. Merritt* a proposé en amendement à la icelle, secondé par *M. Hall*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Toute l'expérience du passé, tant dans les *Etats-Unis* qu'en *Canada*, tend à prouver que la construction et l'administration de chemins de fer par le Gouvernement, est impolitique et inexpédiente ; qu'il en est toujours résulté de grandes pertes pour le public, et qu'on n'en a jamais retiré les avantages qu'on en attendait ; ainsi, par exemple, dans l'état du *Michigan* où il a été allégué que le chemin de fer central construit par l'état avait créé des emplois pour faire vivre des mendiants politiques aux dépens publics, en fournissant de l'emploi à une classe de personnes incapables de remplir les fonctions qui leur étaient assignées, cela a causé finalement tant de mécontentement que le chemin a été vendu à perte à une compagnie privée, laquelle, par une régie prudente et économique en a depuis fait une entreprise profitable : Que, de même, la translation des ouvrages locaux en *Canada*, de la régie des commissaires locaux à celle du Gouvernement Provincial, a été accompagnée des mêmes résultats, occasionnant chaque année une augmentation de dépenses pour le public, jusqu'à ce que, par expérience, le Gouvernement se soit convaincu que tous les ouvrages publics, à l'exception de ceux qui se rattachent aux grandes voies de communication par eau, devraient être confiés à des administrations locales : c'est pourquoi ces ouvrages ont été transférés aux municipalités ou à des compagnies privées ; cette Chambre est par conséquent d'avis que la construction de la ligne projetée de chemin de fer conduisant, à travers le *Canada*, de *Québec*, à *Halifax*, ne devrait pas être effectuée par le Gouvernement Provincial, mais que des prêts devraient être faits à des compagnies privées pour la construire," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Et la quatrième résolution ayant été lue de nouveau ; et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La cinquième résolution ayant été lue une seconde fois ;

L'honorable *M. Merritt* a proposé en amendement à icelle, secondé par *M. Hall*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "La construction de la ligne de grand tronc au-dessous de *Québec* est évaluée à deux millions vingt-sept mille sept cent soixante-et-dix-sept livres, ce qui, au taux de trois et demi pour cent d'intérêt, fait soixante-et-dix mille neuf cent soixante-et-douze livres ; le chemin au-dessus de *Québec*, à quatre millions trois cent quarante-cinq mille livres, à sept pour cent, fait trois cent quatre mille cent cinquante livres ; la moitié de la distance sous l'acte de garantie actuelle, est évaluée à un million quatre cent quatre-vingt-six mille livres,

"à six pour cent, fait quatre-vingt-neuf mille cent livres ; ce qui, dans le cas où les profits de ces chemins ne paieraient pas les intérêts, rendraient cette province responsable au montant de quatre cent soixante-et-trois mille neuf cent quarante-cinq livres par année ; somme hors de proportion avec la population et les richesses de la province ; et cette Chambre est par conséquent d'avis qu'il n'est pas expédient de l'ajouter à la dette pour laquelle les habitants de cette province sont déjà taxés deux cent dix mille livres par année," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Et la cinquième résolution ayant été lue de nouveau ; et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La sixième résolution ayant été lue une seconde fois ;

L'honorable *M. Merritt* a proposé en amendement à icelle, secondé par *M. Hall*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "La Chambre est d'avis que les avantages à retirer de la construction de ce grand tronc de chemin de fer, pour l'augmentation de la valeur de la propriété aussi bien pour les individus que pour les municipalités collectivement, à travers lesquelles il passera, est un motif suffisant pour les engager à souscrire le capital et à payer vingt-cinq pour cent, et que le chemin peut être construit en étendant l'aide des fonds publics au montant de trois mille deux cent cinquante livres par mille, à raison de l'économie résultant de la surveillance et l'administration locales," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Et la sixième résolution ayant été lue de nouveau ; et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La septième résolution ayant été lue une seconde fois ;

L'honorable *M. Merritt* a proposé en amendement à icelle, secondé par *M. Hall*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Afin de créer un fonds à la fois de sûreté et d'amortissement pour le double objet de parer aux pertes sur toute partie de la dite ligne de grand tronc, aussi bien que pour assurer le paiement du principal de la dette qui sera contractée, il est expédient de prêter l'argent à ces différentes compagnies de chemins de fer, pour les construire à un taux de six pour cent d'intérêt ; et de verser au fonds les deux et demi pour cent d'intérêt qui, sur quatre millions de livres, montant probable de l'aide requise par ces compagnies, produira cent mille livres par année ; que suivant le système actuel, les soumissionnaires sont payés en actions qu'ils sont obligés de vendre à un escompte considérable, augmentant par là les frais de construction du chemin dans la même proportion ; et éviter l'injustice d'engager le crédit provincial sur l'avantage de certaines localités," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Et la septième résolution ayant été lue de nouveau ; et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Les dites résolutions, depuis la huitième jusqu'à la douzième, toutes deux incluses, ayant été lues une

seconde fois, et la question sur chaque ayant été séparément mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La treizième résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Les quatorzième et quinzième résolutions ayant été lues une seconde fois; et la question sur chaque ayant été séparément mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la Chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La seizième résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

La dix-septième résolution ayant été lue une seconde fois;

Sur motion de l'honorable M. Robinson, secondé par M. Boulton, de Toronto,

Ordonné, Que les mots: "Pourvu qu'il sera loisible au Gouverneur en Conseil, s'il le juge expédient et compatible avec les intérêts de cette province et le maintien du crédit public, d'accorder les mêmes avantages, ou aucun de ces avantages à la compagnie du chemin de fer d'union d'Ontario, Simcoe et Huron, comme il peut le faire suivant cette résolution aux compagnies dont les chemins de fer forment partie du grand tronc," soient ajoutés à la fin d'icelle;

Et la dite résolution, telle qu'amendée, a été adoptée, et elle est comme suit:—

17. **Résolu**, Qu'il est expédient de pourvoir à ce que la dite garantie, en ce qui regarde les compagnies seulement dont les chemins de fer formeront partie du dit grand tronc, soit étendue au paiement du principal de la somme garantie aussi bien qu'au paiement des intérêts sur icelle, pourvu que les bons garantis soient faits payables à des périodes préalablement approuvées par le Gouverneur en Conseil, ou qu'à sa discrétion, des débentures provinciales pour le montant qui devra être garanti, ou partie de ce montant, soient délivrées à la compagnie, en échange de ses bons, le paiement en étant garanti par les privilèges spéciaux mentionnés dans le dit acte: pourvu qu'il sera loisible au Gouverneur en Conseil, s'il le juge expédient et compatible avec les intérêts de cette province et le maintien du crédit public, d'accorder les mêmes avantages, ou aucuns de ces avantages à la compagnie du chemin de fer d'union d'Ontario, Simcoe et Huron, comme il peut le faire, suivant cette résolution, aux compagnies dont les chemins de fer forment partie du dit grand tronc.

La dix-huitième résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la construction d'un grand tronc de chemin de fer qui traversera toute l'étendue de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général Macdonald, secondé par M. Duchesnay, La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 14° die Augusti;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. Bell,—la pétition du révérend John Jennings, au nom de la congrégation de l'église presbytérienne-unie de la cité de Toronto.

Par l'honorable M. Robinson,—la pétition de George Tooth.

M. Smith, de Durham, du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill pour refondre en une seule loi les dispositions concernant la compagnie du grand chemin de fer de l'Ouest, qui sont actuellement en force, et y a fait des amendements, et particulièrement en assimilant ses dispositions à celles du bill pour refondre les clauses générales des chemins de fer.

Il a également pris en considération le bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de Woodstock et du lac Erié, et il ne croit pas devoir le recommander à la considération de votre honorable Chambre. La compagnie n'est pas satisfaite du grand espace qui lui a été accordé de Port Burwell à Port Dover, pour placer le terminus de son chemin sur le lac Erié, et demande la permission de diriger son chemin à partir de Woodstock sur aucun endroit situé à l'est ou à l'ouest de ces ports qu'elle pourra choisir. Votre comité croit qu'une route aussi illimitée et aussi indéfinie ne devrait être accordée à aucune compagnie de chemin de fer, et que cette demande ne devrait être prise en considération que lorsque la compagnie aura montré par un plan quelle route elle s'est définitivement déterminée à choisir. La compagnie demande de plus qu'il lui soit permis de construire, en vertu de sa charte, un chemin macadamisé ou en bois au lieu d'un chemin de fer, avec tous les privilèges qui lui ont été accordés. Comme la compagnie peut facilement construire de semblables chemins en vertu de l'acte général des chemins, sans en faire la demande à la Législature, et comme votre comité croit que tous les chemins de cette nature, dans le Haut-Canada, devraient être faits suivant les conditions contenues dans cet acte, votre comité recommande que cette modification de la charte en question ne soit pas accordée.

L'honorable M. Chabot, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer les directeurs de l'académie de Berthier," et y a fait un amendement, qu'il soumet respectueusement à la considération de votre honorable Chambre.

Votre comité a aussi examiné le bill pour augmenter le fonds social de la compagnie du havre et du quai de Port Hope, et le bill pour faire revivre la charte de la compagnie du bassin sec de Hamilton, et a fait des amendements à chacun de ces bills, qu'il prend la liberté de recommander à l'adoption de votre honorable Chambre.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Flint,

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer les directeurs de l'académie de Berthier," tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

Pétitions présentées.

Sixième rapport du comité des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Sixième rapport du comité des bills privés.

Bill relatif au chemin de fer de la province.

Ordres remis.

Bill relatif à l'académie de Berthier.

M. *Mongenais* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Mongenais* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement, lequel a été lu comme suit :—

Presse 3, ligne 30. Après le mot "Corporation," insérez la Clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que la dite corporation, lorsqu'elle en sera requise par l'une des trois branches de la Législature, sera tenue de présenter un rapport indiquant le montant de la valeur des immeubles et meubles qu'elle possède en vertu des dispositions du présent acte, et le revenu en provenant ; aussi, une liste des directeurs et officiers de la dite corporation, une copie des règlements et un état du cours d'étude que l'on y suit."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

Cinquième rapport du comité des impressions.

M. *Holmes*, du comité permanent des impressions, a présenté à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (D.D.)

Appendice (D.D.)

Ordonné, Que le dit rapport, et les documents qui y sont annexés, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Badgley*, secondé par M. *Dickson*,

Bill pour refondre en une loi les actes relatifs au grand chemin de fer de l'Ouest.

Ordonné, Que le bill pour refondre en une seule loi les dispositions des divers actes relatifs au grand chemin de fer de l'Ouest, qui sont actuellement en force, tel que rapporté du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre samedi prochain.

Pétition de D. Cameron, de Thorah.

M. *McFarland* a proposé, secondé par M. *Mackenzie*, et la question ayant été mise, Que la pétition de *Donald Cameron*, de *Thorah*, demandant qu'il soit pris des mesures pour lui procurer, ainsi qu'aux autres colons, dont il est le chef, les titres des terres pour lesquelles ils ont déjà reçu des billets de location, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *Prince*, M. *McLean*, M. *Mackenzie*, M. *Crysler* et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records :—Elle a passé dans la négative.

Bill relatif aux assemblées de parents et amis.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de parents et amis, en certains cas, sans l'autorisation spéciale d'un juge à cet effet, et autres fins," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 2, ligne 18. Retranchez depuis "assemblée," jusqu'à "signera," inclusivement, dans la feuille 3 et la 29e ligne.

Feuille 3, ligne 42. Retranchez depuis "justice," jusqu'à "cet," dans la feuille 4 et la 27e ligne.

Feuille 5, ligne 9, jusqu'à feuille 7, ligne 9. Retranchez en entier les cédules (C.), (D.), (E.), (F.) et (G.) annexées au bill.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. *Lacoste* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Bill relatif au recensement.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour pour-

voir, d'une manière plus efficace, à faire le "recensement périodique de cette province," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 27. Retranchez "deux," et insérez : "un."

Feuille 6, ligne 4. Retranchez "qui," et insérez : "lesquels frais."

Feuille 7, ligne 41. Après "quelconque," insérez clause (A.)

Clause A. "Et qu'il soit statué, que si en aucun temps, il appert au Gouverneur en Conseil que le recensement ne peut être fait, pour quelque raison particulière, dans un comté, pendant le mois de janvier, époque à laquelle il aurait dû être fait, conformément à cet acte, il sera loisible à Son Excellence en Conseil de déclarer et ordonner, par proclamation publiée dans la *Gazette du Canada*, que le recensement sera fait dans tel comté pendant quelque autre mois, étant le mois le plus près de celui pendant lequel il aurait dû être fait comme susdit, suivant que les circonstances et la nature du cas le permettront, et alors le recensement pourra être et sera fait dans tel comté en conséquence, de la même manière et avec le même effet que s'il eût été fait pendant le mois dans lequel, sans la dite proclamation, il serait fait sous l'autorité de cet acte."

Dans le préambule.

Feuille 1, ligne 3. Après "deux," insérez : "dans l'année mil huit cent soixante-et-un."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* reporte le bill au Conseil Législatif et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes requises pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil pour l'année 1851, et certaines autres dépenses liées au service public, étant lu ;

Bill relatif aux subsides.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Mackenzie* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, Que tous les mots après "soit," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter la clause suivante au dit bill : 'Et qu'il soit statué, que depuis et après le cinquième jour d'octobre, mil huit cent cinquante-et-un, le montant brut de tous droits perçus, provenant des douanes, de la vente de terres publiques, des péages sur les canaux, et de diverses sources, pour l'usage de la province du *Canada*, sera versé par l'officier ou l'agent qui le recevra entre les mains du trésorier de la dite province, aussi de bonne heure que possible, sans diminution ou sans déduction faite de salaire, honoraires, frais, dépenses ou réclamations d'aucune sorte quelconque : pourvu que rien de contenu dans le présent acte ne sera interprété de manière à changer les lois existantes qui régissent la perception des revenus du département des postes,' en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été mise :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif aux
barrières dans
les cités, etc.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour empêcher l'érection d'aucune barrière de péage qui pourrait intercepter le libre passage des habitants des cités, villes ou villages en cette province, d'une partie à une autre des dites cités, villes ou villages, respectivement, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

Bill relatif à
l'aqueduc de
Québec.

Un bill grossoyé pour amender les actes pour fournir de l'eau à la cité de Québec et aux environs, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. Chabot porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif aux
registres de la
paroisse de
Saint Louis de
Lotbinière.

Un bill grossoyé pour remédier, autant que possible, aux inconvénients qui, autrement, pourraient résulter de la destruction des registres de la paroisse de Saint Louis de Lotbinière, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Laurin porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour
amender l'acte
relatif à la
montagne Sy-
denham.

Un bill grossoyé pour amender l'acte concernant le chemin de la montagne de Sydenham, et pour conférer à George Rolph, écuyer, ses hoirs et ayans cause, certains privilèges y relatifs, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Notman porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif à la
pièce du palais
de justice de
Hamilton.

Un bill grossoyé pour autoriser le conseil municipal des comtés unis de Wentworth et Halton à disposer d'une partie de l'emplacement du palais de justice, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Smith, de Wentworth, porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif aux
sociétés bien-
veillantes wes-
léyennes.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église méthodiste wesléyenne en Canada, étant lu ;

M. Flint a proposé, secondé par M. Malloch, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Notman a proposé en amendement à la question, secondé par M. Fergusson, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "De ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Burrill, Fergusson, Hall, Holmes, Hopkins*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, McConnell, Morrison, Notman, Prince, Richards, Sanborn, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, et *Smith*, WENTWORTH.—(17.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Boulton*, de TORONTO, *Bouillier, Cameron*, de CORNWALL, *Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler*, le solliciteur-général *Drummond, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hincks, Johnson, Lacoste, Laurin, Malloch, McLean, Méthot, Polette, Price, Robinson, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson, Taché et Viger*.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

71

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Baldwin, Boulton*, de TORONTO, *Bouillier, Cameron*, de CORNWALL, *Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler*, le solliciteur-général *Drummond, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hincks, Johnson, Lacoste, Laurin, Malloch, McLean, Méthot, Polette, Price, Robinson, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson, Taché et Viger*.—(33.)

CONTRE.

Messieurs *Burrill, Fergusson, Hall, Holmes, Hopkins*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, McConnell, Morrison, Notman, Prince, Richards, Sanborn, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, et *Smith*, de WENTWORTH.—(17.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

M. Flint a proposé, secondé par M. Malloch, et la question ayant été mise, Que le bill passe ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Bouillier, Cameron*, de CORNWALL, *Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hincks, Johnson, Lacoste, Laurin, Letellier, Malloch, McLean, Polette, Price, Robinson, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson, Taché et Viger*.—(37.)

CONTRE.

Messieurs *Burrill, Fergusson, Hall, Holmes, Hopkins*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, McConnell, Morrison, Notman, Prince, Richards, Sanborn, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, et *Smith*, de WENTWORTH.—(17.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que M. Flint porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour permettre à *Caira Robbins Wilkes*, épouse de *George Samuel Wilkes*, écuyer, de *Brantford*, de transporter, en son propre nom, certains biens-fonds qui lui ont été légués par feu son père, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Notman porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Toronto et Goderich," et continuer le dit acte, tel qu'amendé, sous le titre de : "Compagnie du chemin de fer prolongé de Toronto et Guelph-Ouest," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable M. Cayley a proposé, secondé par l'honorable M. Cameron, de Cornwall, et la question ayant été mise, Que la clause grossoyée suivante soit ajoutée au bill, en forme de cavalier, et suive la troisième clause : "Et qu'il soit statué, qu'il sera et pourra être loisible à la dite compagnie, si elle le juge à propos, de prélever, par le moyen de contributions parmi ses membres, en telles proportions qu'elle trouvera convenables, et en actions de cinq louis chacune, une somme additionnelle, aux fins de prolonger le dit chemin de fer par le moyen d'un autre chemin de fer, et autres travaux nécessaires à ce

Bill pour per-
mettre à C. R.
Wilkes de
transporter
biens-fonds

Bill relatif au
chemin de fer
de Toronto et
de Guelph.

“ chemin que l'on construirait, et qui conduirait de la dite ville de *Guelph* au lac *Huron* au port de *Go-derich*, dans le comté de *Huron*, sujet aux clauses, pouvoirs et dispositions ci-dessus, relativement au dit chemin de fer qui conduit de la cité de *Toronto* à la ville de *Guelph* : Pourvu que cette somme additionnelle, jointe à la dite somme de deux cent cinquante mille louis ci-dessus mentionnée, n'excède pas celle de six cent mille louis, cours actuel de cette province : Et pourvu aussi, qu'il ne sera pas loisible à la dite compagnie de commencer la construction de la dite prolongation du dit chemin de fer avant que la somme de cent cinquante mille louis ait été souscrite pour cet objet, et que dix pour cent aient été payés sur icelle au trésorier de la dite compagnie ;” la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Christie*, *Morrison*, *Nolman* et *Smith*, de *FRONTENAC*.—(6).

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cartier*, *Chauveau*, *Crysler*, le solliciteur-général *Drummond*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Holmes*, *Lacoste*, *La Terrière*, *Laurin*, *Letellier*, *Mackenzie*, *Malloch*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Smith*, de *DURHAM*, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(27.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : “Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et de *Guelph*.”

Ordonné, Que l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux fils de la tempérance (H.-C.)

Un bill grossoyé pour incorporer la grande division et les divisions subordonnées de l'ordre des Fils de la Tempérance dans le *Canada-Ouest*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Price* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif à l'embranchement du chemin de fer du *St. Laurent* et du lac *Champlain*.

Un bill grossoyé pour autoriser la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et du lac *Champlain* à faire un chemin d'embranchement jusqu'à la ligne provinciale, à l'est de la rivière *Richelieu*, et construire un pont sur la dite rivière, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : “Acte pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et du *St. Laurent* à faire un chemin d'embranchement, et pour d'autres fins.”

Ordonné, Que M. *Holmes* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif au chemin de fer de *Montréal* et *Vermont*.

Un bill grossoyé pour amender et étendre les dispositions d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : “Acte pour amender et étendre les dispositions d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de *Vermont*.”

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif à l'école de médecine de *Toronto*.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : “Acte pour incorporer l'école de médecine de *Toronto*,” a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill, avec les amendements, passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé, avec plusieurs amendements, auxquels il demande leur concours.

Un bill grossoyé pour autoriser le conseil municipal du comté de *Welland* à acquérir certains terrains dans le dit comté, connu sous le nom de “*Great Cranberry Marsh*,” et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif au *Great Cranberry Marsh*.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *McFarland* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour remettre en force et amender l'acte qui a rapport à la commune de *Maskinongé*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à la commune de *Maskinongé*.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : “Acte pour remettre en vigueur et amender l'acte de la commune de *Maskinongé*.”

Ordonné, Que M. *Polette* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que M. *Boulton*, de *Toronto*, ait la permission d'introduire un bill pour exempter les pompiers, dans les cités, du paiement de la taxe imposée au lieu du travail personnel exigé par la loi.

Bill relatif aux pompiers des cités.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Maskenzie* ait la permission d'introduire un bill pour amender la dix-neuvième section de l'acte 13 et 13 *Vict.*, pour mieux établir des écoles dans le *Haut-Canada*.

Bill pour amender l'acte des écoles, (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

M. *Smith*, de *Frontenac*, a fait rapport du bill pour donner de meilleures garanties aux artisans, et autres, qui construisent des édifices ou fournissent des matériaux pour la construction des édifices, dans les cités et villes de cette province.

Deux bills relatifs aux artisans.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. *Smith*, de *Frontenac*, a aussi fait rapport du bill pour défendre de payer en marchandises les gages des ouvriers et artisans, dans certains métiers, ou par le moyen de trocs, ou de toute autre manière qu'en monnaies courantes de cette province; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. *Hopkins* a fait rapport du bill pour amender et refondre les dispositions de l'ordonnance qui incorpore la cité et ville de *Montréal*, et d'une certaine ordonnance et de certains actes qui amendent la dite ordonnance, et pour déléguer certains autres pouvoirs à la corporation de la dite cité de *Montréal*; et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill relatif à la corporation de *Montréal*.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Robinson* a fait rapport du bill pour incorporer l'association de la salle musicale de *Québec*; et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill relatif à l'association de la salle musicale de *Québec*.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la Chambre sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de *Port Burwell*, étant lu;

Bill relatif à la compagnie de *Port Burwell*.

M. Notman a proposé, secondé par M. Flint, et la question ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

M. Smith, de Durham, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Merritt, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de réviser les taux," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de réduire les taux.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Meyers a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Meyers a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Meyers a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :—

Ligne 15. Après "Havre," insérez "pour un port étranger."

Ligne 18. Après "Etalon," insérez "deux deniers."

Ligne 19. Après "Esparre ou mât," insérez "un chelin et sept deniers."

Ligne 20. Après "Pièce de bois de construction équarrie, aplantie sur deux faces, sciée ou ronde," insérez "six deniers."

M. Notman a proposé, secondé par M. Flint, et la question ayant été proposée, Que les dits amendements soient maintenant lus une seconde fois ;

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par M. Richards, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Christie, Crysler, Dickson, Gagy, Malloch, Morrison, Richards, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et Wilson.—(13.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Flint, Guillet, Hopkins, Johnson, Lacoste, LaTerrière, Laurin, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Notman, Robinson, Ross, Sauvageau, Seymour, Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Taché.—(26.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Et le premier amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Le second amendement ayant été lu une seconde fois ;

M. Wilson a proposé en amendement à icelui, secondé par M. Richards, Que les mots "deux deniers," soient retranchés, et les mots "un denier," insérés en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Burrill, Cameron, de CORNWALL, Christie, Crysler, Dickson, Gagy, Hopkins, Malloch,

McLean, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Richards, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, et Wilson.—(22.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Flint, Guillet, Johnson, Laurin, McFarland, Notman, Robinson, Seymour, Stevenson et Taché.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le second amendement, tel qu'amendé, a été alors adopté ; et il est comme suit :—

Ligne 18. Après "Etalon," insérez "un denier."

Le troisième amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Le quatrième amendement ayant été lu une seconde fois ;

M. Wilson a proposé en amendement à icelui, secondé par l'honorable M. Robinson, Que les mots "six deniers," soient retranchés, et les mots : "un denier et demi," insérés en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée :—

Pour, 21.

Contre, 11.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le quatrième amendement, tel qu'amendé, a été alors adopté ; il est comme suit :—

Ligne 20. Après "pièce de bois de construction équarrie, aplantie sur deux faces, sciée ou ronde," insérez : "un denier et demi."

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— M. l'Orateur,

Message du conseil.

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans amendements, savoir :—

Bill, intitulé : "Acte pour remettre en vigueur l'acte qui autorise les habitants de la seigneurie d'Yamaska à régler la commune de la dite seigneurie ;"

Bill relatif à la commune d'Yamaska.

Bill, intitulé : "Acte pour investir James Madison Andrews et autres, d'un certain terrain réservé pour faire un chemin dans le township de Hope, dans le comté de Durham ;"

Bill pour octroyer un terrain à J. M. Andrews.

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Kingston et Toronto."

Bill relatif au chemin de fer de Kingston et Toronto.

Bill, intitulé : "Acte pour expliquer et amender la loi en force dans le Bas-Canada, concernant les lettres de change et les billets promissoires ;"

Bill relatif aux lettres de change et billets promissoires. (B.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Bytown et Prescott ;"

Bill relatif au chemin de fer de Bytown et Prescott.

Bill, intitulé : "Acte pour amender et étendre la loi concernant le recours de replevin dans le Haut-Canada ;" Et aussi,

Bill relatif au replevin.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte, intitulé : 'Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social, pour la construction de chemins et autres travaux, dans le Haut-Canada, et pour en étendre les dispositions,' avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre. Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif aux compagnies des chemins à fonds social.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la nomination de conseils pour conduire les poursuites criminelles dans les cours de cette province, étant lu ;

Bill relatif aux conseils conduisant les poursuites criminelles.

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Ordres remis.

Alors, sur motion de M. Notman, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald,
La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 15^o die Augusti;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Ajournement.

M. BOULTON, de Toronto, a proposé, secondé par M. Prince, et la question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant aujourd'hui, étant la fête de l'Assomption; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Boulton, de Toronto, Christie, Fortier, Gagy, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Mongenais et Prince.—(8.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Boulton, de Norfolk, Chabot, Dumas, Fergusson, Flint, Fourquin, Hopkins, LaTerrière, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, McConnell, McFarland, Merritt, Meyers, Notman, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, et Stevenson.—(21.)
Ainsi, elle a passé dans la négative.

Pétition présentée.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table:—

Par M. Prince,—la pétition de Henry Allen, écuyer, avocat, de la cité de Toronto, ci-devant juge du district de London.

Bill relatif aux compagnies des chemins à fonds social.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte, intitulé: 'Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social, pour la construction de chemins et autres travaux, dans le Haut-Canada, et pour en étendre les dispositions,' soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 2, ligne 10. Après "originaire," insérez: "Et telles actions additionnelles ou capital seront et pourront être demandés, exigés et recouverts de la même manière et sous les mêmes pénalités qu'il est ou sera ou pourra être pourvu ou autorisé à l'égard des actions principales ou capital de toute telle compagnie."

Feuille 2, ligne 11. Retranchez depuis "Que," jusqu'à "pourvu," dans la 30^e ligne, et insérez: "Des péages pourront être prélevés par aucune telle compagnie, chaque fois que l'on traversera chaque barrière sur tout chemin construit par telle compagnie pour aucune partie de tel chemin de l'un ou de l'autre côté, ou des deux côtés de telles barrières, n'étant pas à plus de moitié chemin des barrières ou barrières voisines sur le même chemin, s'il y en a, et n'excédant pas cinq mille en tout ou pour la totalité de tel chemin, si la longueur n'excède pas cinq milles, et qu'une seule barrière soit érigée sur icelui, au taux suivant par mille, savoir:—pour chaque voiture, chargée ou non, et pour le cheval ou autres bêtes de trait, ou pour un des chevaux ou bêtes de trait attelées à icelle, un denier, et pour chaque cheval additionnel ou autres bêtes de trait attelées à telle voiture, un demi denier; pour chaque cheval et son cavalier, un demi denier, pour chaque cheval conduit par quelqu'un, un demi denier, pour chaque vingt moutons, cochons ou bêtes à cornes, ou tout nombre au dessous, un demi denier."

Feuille 2, ligne 35. Retranchez depuis "susdits," jusqu'à "et," dans la 38^e ligne, et insérez la clause (A.)

Clause (A) "Et qu'il soit statué, que les péages à être prélevés ou perçus par une compagnie déjà ou ci-après formée sous l'autorité du dit acte, cité dans le préambule de cet acte, tel qu'amendé et étendu par l'acte du Parlement de cette province, passé dans la session d'icelui, tenue dans les treizième et quatorzième années du règne de Sa Majesté, chapitre quatorzième, et intitulé: 'Acte pour étendre l'acte qui pourvoit à l'établissement de compagnies pour la construction de chemins et autres travaux, aux compagnies formées dans le but d'acquiescer les travaux publics de même nature,' sur un chemin accordé ou transféré à telle compagnie, sous l'autorité des dits actes et de l'acte passé par le Parlement de cette province, dans la session d'icelui, tenue dans la douzième année du règne de Sa Majesté, chapitre cinq et intitulé: 'Acte pour mieux administrer la dette publique et les comptes, revenus et propriétés publics,' seront réglés par la section précédente de cet acte, dont toutes les dispositions s'appliqueront à toute telle compagnie ou chemin de cette nature: pourvu toujours, que des péages moins élevés, sur tout chemin transféré par la suite sous l'autorité des dits actes, pourront être fixés et établis dans l'ordre du Gouverneur en Conseil le transférant à toutes telles compagnies."

Feuille 3, ligne 22. Retranchez depuis "résignation," jusqu'à "ou," dans la 23^e ligne, et insérez: "En résidence permanente hors du comté ou comtés dans lesquels sera situé le chemin à l'égard duquel telle vacance ou vacances aura lieu."

Feuille 3, ligne 42. Après "construites," insérez les clauses (B.) et (C.)

Clause (B.) "Et qu'il soit statué, que tout instrument ou reçu tenu par le dit acte mentionné au préambule du présent acte, ou par le présent acte, d'être enregistré, qui a été ou sera fait, exécuté ou passé pour la construction d'un chemin ou autre ouvrage situé ou fait ou proposé d'être fait en partie dans deux ou plusieurs comtés, sera considéré comme régulièrement enregistré en conformité du dit acte et au présent acte, s'il est ou a été enregistré dans le bureau d'enregistrement d'un comté dans lequel tel chemin ou autre ouvrage sera en partie situé ou proposé d'être fait."

Clause (C.) "Et qu'il soit statué, que la première année mentionnée dans la sixième section du dit acte cité au préambule de cet acte, pendant laquelle les affaires de toutes telles compagnies seront régies par des directeurs nommés dans l'instrument auquel il est référé dans telle section, se terminera avec le dernier jour de décembre qui suivra l'époque de la formation de telle compagnie à l'égard de toute telle compagnie qui aura été formée pendant l'année actuelle ou qui sera formée par la suite; et que la durée de la charge des directeurs de toute compagnie qui aura été formée avant la présente année expirera avec le premier jour de décembre prochain; et les directeurs de chaque compagnie déjà ou ci-après formée sous l'autorité du dit acte ou du présent acte, seront élus annuellement à l'expiration de la durée de la charge des directeurs précédents pour servir comme tels pendant une année à commencer au prochain jour de janvier; et telle élection se fera conformément aux dispositions de tous réglemens que les directeurs de la compagnie pour laquelle telle élection aura lieu, auront fait ou feront de temps à autres, pour régler l'élection annuelle des directeurs de telle compagnie, sans toutefois affecter la qualification des voteurs mentionnée dans la dite sixième section; pourvu cependant, que si l'élection annuelle des directeurs de toutes telles compagnies, pour quelque cause que ce soit, n'a pas lieu régulièrement au temps fixé, la dite compagnie ne sera pas, pour cette raison, dissoute, mais les directeurs d'icelle, alors en charge, continueront, dans tel cas, à servir

“ jusqu'à ce qu'une élection de directeurs ait lieu, laquelle, en tel cas, aura lieu au temps qui aura été ou sera désigné par un règlement passé par les directeurs de telle compagnie à cet effet.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le *Bas-Canada*, et pour en faciliter l'exercice, soit remis à lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Bill pour définir certains droits des seigneurs, etc.

Bill relatif aux tarifs de péage, etc.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour empêcher l'érection d'aucune barrière de péage qui pourrait intercepter le libre passage des habitants des cités, villes ou villages en cette province, d'une partie à une autre des dites cités, villes ou villages, respectivement, étant lu ;

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Boulton*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. *Hincks* a proposé en amendement à la question, secondé par M. le solliciteur général *Macdonald*, Que le mot “ maintenant,” soit retranché, et les mots : “ De ce jour en trois mois,” ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Hall*, *Hincks*, *Johnson*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché* et *Viger*.—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Christie*, *Flint*, *Hopkins*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Merrill*, *Meyers*, *Robinson*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Stevenson*.—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois de ce jour en trois mois.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning* *Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill relatif au cours décimal.

Bill, intitulé : “ Acte pour pourvoir à l'introduction du système décimal dans le cours des monnaies de cette province, et pour amender les lois relatives au dit cours :”

Bill relatif aux frais d'entretien des phares.

Bill, intitulé : “ Acte pour abolir les droits de tonnage imposés pour subvenir aux frais d'entretien des phares, et pour d'autres fins relatives à la navigation des eaux de cette province, et pour pourvoir au paiement de ces dépenses à même le fonds consolidé du revenu :”

Bill, intitulé : “ Acte pour prolonger le délai fixé pour le paiement des honoraires sur les patentes de la couronne, et pour d'autres fins y mentionnées :”

Bill relatif au paiement des honoraires sur les patentes de la couronne.

Bill, intitulé : “ Acte pour étendre les dispositions de l'acte qui règle le cours des monnaies à certaines monnaies d'or et d'argent frappées après les époques fixées dans le dit acte :”

Bill relatif au cours des monnaies.

Bill, intitulé : “ Acte pour régler l'administration des biens temporels de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande dans le diocèse de *Montréal*, et pour d'autres fins y mentionnées :”

Bill relatif au temporel du diocèse de Montréal.

Bill, intitulé : Acte pour pourvoir à l'établissement d'une société d'église de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans chaque diocèse de cette église, dans le *Bas-Canada*, et pour d'autres fins relatives à la subdivision récente du diocèse de *Québec* :”

Bill relatif à la société d'église de l'église d'Angleterre.

Bill, intitulé : “ Acte pour incorporer une compagnie aux fins d'encourager l'établissement de manufactures sur le canal *Welland*, et pour lui alléguer certains pouvoirs.” Et aussi,

Bill pour encourager l'établissement de manufactures.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte pour autoriser les syndics du cimetière général de *Toronto*, à acquérir un lot de terre additionnel,” avec plusieurs amendements, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Bill relatif au cimetière de Toronto.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du *Canada-Ouest*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill de l'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du Canada-Ouest.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie d'assurance de l'ouest, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à la compagnie d'assurance de l'Ouest.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Sherwood* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie du pont suspendu entre le *Fort Erié* et *Buffalo*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif au pont suspendu entre le Fort Erié et Buffalo.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *McFarland* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour incorporer les directeurs de l'académie de *Berthier*,” a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à l'académie de Berthier.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Armstrong*, reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

Un bill grossoyé pour incorporer l'association de la salle musicale de *Québec*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à l'association de la salle musicale de Québec.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Ross* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de *Port Burwell*, a été, en conformité de l'ordre lu la troisième fois.

Bill relatif au havre de Port Burwell.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Notman* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux actions en éviction.

L'honorable M. *Sherwood*, du comité spécial sur le bill pour changer et régler le mode de procédure dans les actions en éviction, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

Ordonnance relative aux bureaux d'enregistrement, (S.-C.)

M. *Lacoste*, du comité spécial auquel ont été renvoyés, le bill pour amender l'ordonnance des bureaux d'enregistrement du *Bas-Canada*, et le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le *Bas-Canada*," et aussi, le bill pour amender l'ordonnance concernant l'enregistrement des titres dans le *Bas-Canada*, avec une instruction au dit comité de réunir les dits bills en un acte, s'il le trouve expédient, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a attentivement examiné le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le *Bas-Canada*," et aussi, le bill pour amender l'ordonnance relative à l'enregistrement des titres dans le *Bas-Canada*, laquelle est incluse dans le bill ci-dessus mentionné, et la majorité de votre comité a fait des amendements au dit bill grossoyé, qu'elle soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Votre comité a porté sa plus sérieuse attention sur les diverses clauses du bill qui amende l'ordonnance pour régulariser l'enregistrement des titres dans le *Bas-Canada*, et après mûre examen d'icelui, votre comité est d'opinion qu'il ne peut recommander le dit bill à la considération de votre honorable Chambre.

Bill relatif à l'enregistrement des titres.

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le *Bas-Canada*," tel que rapporté d'un comité spécial, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Loi de navigation.

L'honorable M. *Merritt* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, et la question ayant été mise, Que l'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour baser une adresse à Sa Majesté, la priant de vouloir bien sanctionner l'introduction, dans le Parlement Impérial, d'une mesure aux fins d'étendre les principes reconnus dans le ci-devant acte de navigation, aux productions naturelles du *Canada*, soit remis à demain, et que ce soit alors le premier ordre du jour ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *McLean*,

Bill relatif aux lettres de change, etc.

Ordonné, Que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte y mentionné, relatif aux lettres de change et billets promissaires, soit déchargé.

Pétition du rév. E. Faucher et autres.

M. *Laurin* a proposé, secondé par M. *Christie*, et la question ayant été mise, Que le rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du révérend *Edouard Faucher* et autres, de la paroisse *St. Louis de Lotbinière*, soit imprimé pour l'usage des

Membres de cette Chambre ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *Toronto*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Crysler*, le solliciteur-général *Drummond*, *Flint*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Price*, *Sanborn*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Smith*, de *Durham*, et *Smith*, de *Frontenac*.—(26.)

CONTRE, *

Messieurs *Chauveau*, *Dumas*, *Hall*, *Hopkins*, *Letellier*, *Méthot*, *Meyers*, *Notman*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Stevenson*, *Taché* et *Viger*.—(15.)
Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. *Sanborn*, secondé par M. *Stevenson*,

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer la société de tempérance et de réforme de la cité de *Toronto*," soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif à la société de tempérance et de réforme de *Toronto*.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant les syndics de l'hôpital de *Toronto*," soit maintenant lu la seconde fois.

Bill relatif aux syndics de l'hôpital de *Toronto*.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Letellier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris fauteuil ;

Et M. *Letellier* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Letellier* fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit :—

Feuille 1, ligne 33. Retranchez depuis le mot "*Toronto*," jusqu'au mot "premiers," dans la ligne 48, et insérez : "Mais le dit conseil commun aura le pouvoir, de temps à autre, de nommer deux personnes qui auront leur résidence dans la dite cité de *Toronto*, pour être syndic du dit hôpital de *Toronto*, et ces deux syndics et les syndics qui seront nommés par le Gouvernement, ainsi que ceux qui composent actuellement la dite corporation, pourront être déplacés à volonté par l'autorité qui les aura nommés, et tous syndics nommés de temps à autre en vertu du dit acte cité et du présent acte, composeront ci-après la dite corporation : Pourvu toujours, que sujets à être déplacés comme susdit, les syndics qui composent légalement la dite corporation actuellement continueront à la composer."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. le solliciteur-général *Drummond*,

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte des émigrés, 12 *Vic.*, chap. 6.

Acte des émigrés.

La Chambre s'est, en conséquence, formée, en le dit comité.

M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions; lesquelles ont été lues comme suit:—

1. *Résolu*, Qu'il est expédient de réduire le taux ou droit imposé par l'acte 12 Vic., chap. 6, de manière à ce qu'il soit de cinq chelins pour chaque passager ou émigré adulte, et trois chelins et neuf deniers courant pour tout autre passager ou émigré entre les âges de cinq et quinze ans, qui se sera embarqué dans tout port du Royaume-Uni sous la sanction du Gouvernement de Sa Majesté, constatée en la manière prescrite par le dit acte; et sept chelins, et six deniers, courant, pour chaque passager ou émigré qui se sera embarqué sans cette sanction.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient de déclarer que l'intention du dit acte était et est que tous les deniers prélevés sous son autorité seraient employés, sous l'autorité du Gouverneur de cette province, tant pour défrayer les dépenses du transport des émigrés à leur point de destination, et les aider, secourir et assister d'autres manières que pour défrayer les dépenses de médecine et visite des émigrés à leur arrivée; et de prescrire qu'il sera loisible au Gouverneur en Conseil d'appliquer tout surplus qui pourra rester des dits deniers, après les dépenses susdites, pour aider les institutions charitables qui donnent des secours aux émigrés pauvres et à leurs enfants.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte des émigrés, en réduisant la taxe sur les émigrés venant dans cette province, et pour d'autres objets.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour autoriser les syndics du cimetière général de Toronto à acquérir un lot de terre additionnel," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 1, ligne 33. Après "décédées," insérez les Clauses (A.) (B.) (C.) (D.) (E.) (F.) (G.) et (H.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que les dits syndics feront des réglemens pour que toutes les sépultures dans le dit cimetière se fassent d'une manière décente et solennelle."

Clause (B.) "Et qu'il soit statué, qu'il ne sera enterré aucun corps dans aucun caveau sous aucune chapelle ou autre bâtisse érigée dans le dit cimetière, ou en deca de quinze pieds du mur extérieur d'aucune telle chapelle ou bâtisse."

Clause (C.) "Et qu'il soit statué, que toutes les parties du dit cimetière seront entourées de murs, ou autres clôtures ou palissades convenables, de la hauteur de huit pieds au moins."

Clause (D.) "Et qu'il soit statué, que les dits syndics entretiendront le dit cimetière et les bâtisses et clôtures dans un état complet de réparation, et en bon ordre et condition, à même les deniers qu'ils recevront sous l'autorité des dits actes et de cet acte."

Clause (E.) "Et qu'il soit statué, que les dits syndics feront tous les fossés et égoûts nécessaires dans le dit cimetière et autour d'icelui, pour l'égoutter et le tenir sec, et ils pourront de temps à autre, lorsque l'occasion le requerra, faire écouler tel fossé déjà ouvert, avec le consentement par écrit des personnes ayant la surintendance des dites rue ou chemin, et des propriétaires et des possesseurs des terres à travers lesquelles cette ouverture sera pratiquée, ayant soin de faire aussi peu de dommage que possible au chemin ou terrain à travers lequel sera fait le dit fossé ou égoût, et de le remettre dans un même ou aussi bon état qu'il était avant d'avoir été ainsi ouvert."

Clause (F.) "Et qu'il soit statué, que si les dits syndics, en aucun temps, font écouler ou jeter, ou permettent que l'on fasse écouler ou que l'on jette dans aucune rivière, étang, puits, ruisseaux, canal, réservoir, aqueduc, étang ou abreuvoir, aucune matière nuisible du cimetière qui corrompra l'eau, ils encourront pour chaque offense une pénalité de douze louis dix chelins courant."

Clause (G.) "Et qu'il soit statué, que la dite pénalité avec tous les frais de poursuite, pourra être recouvrée par toute personne qui aura droit de se servir de l'eau ainsi corrompue par telle matière nuisible, au moyen d'une action civile contre les dits syndics pour le temps d'alors, ou aucun d'eux ou plus, dans toute cour de juridiction compétente: Pourvu toujours, que la dite pénalité ne sera pas recouvrable si l'on n'en poursuit le recouvrement pendant la durée de l'offense ou dans les six mois après qu'elle aura cessé."

Clause (H.) "Et qu'il soit statué, qu'outre la dite pénalité de douze louis dix chelins, courant, et soit qu'elle soit recouvrée ou non, toute personne qui aura droit de se servir de l'eau ainsi corrompue par telle matière nuisible, pourra poursuivre les dits syndics pour le temps d'alors, ou aucun d'eux ou plus, au moyen d'une action civile dans toute cour de juridiction compétente, pour tout dommage spécial qu'elle pourra avoir éprouvée, à raison de ce que l'eau aura été ainsi corrompue, ou s'il n'est pas allégué de dommage spécial pour la somme de deux louis dix chelins pour chaque jour que la dite matière nuisible sera jetée ou s'écoulera comme susdit, après l'expiration de vingt-quatre heures, à compter du temps que la dite personne aura donné avis de la dite offense aux dits syndics ou à aucun d'eux ou plus."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. Price reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'approprier une somme d'argent n'excédant pas quatre millions de livres courant, pour défrayer la part de cette province dans les frais de construction de la ligne de grand tronc de chemin de fer d'Halifax à Québec, et pour prolonger la dite ligne de grand tronc de chemin de fer de Québec à la cité de Hamilton; la dite somme à être prélevée sur la garantie du fonds consolidé du revenu avec ou sans la garantie du Parlement Impérial, et sur la garantie des taxes locales.

L'honorable M. Hincks, membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Ligne de grand tronc de chemin de fer, depuis Halifax jusqu'à Hamilton, etc.

Bill relatif à l'acte des émigrés.

Bill relatif au cimetière général de Toronto.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Méthot* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Méthot* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux processions de parti.

La Chambre a, en conformité de l'ordre, repris les procédés ultérieurs au sujet de la seconde lecture du bill pour abroger l'acte 7 *Vict.*, chap. 6, intitulé : "Acte pour réprimer les processions de parti, dans certains cas."

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif aux licences d'auberges, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour expliquer et amender l'acte de la dernière session, intitulé : "Acte pour amender les lois relatives aux licences d'auberges dans le *Haut-Canada*," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Bill relatif à la réclusion des lunatiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser la réclusion des personnes aliénées, dans les cas où leur mise en liberté pourrait offrir des dangers pour le public, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux asiles privés de lunatiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régler l'administration des asiles privés des lunatiques, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre mardi prochain.

Bill relatif aux aubergistes et licences d'auberges.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour mieux régulariser le mode d'octroyer des licences aux aubergistes et trafiquants de liqueurs fortes dans le *Bas-Canada*, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Macdonald* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Macdonald* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif à la charge de lord grand amiral.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour investir les commissaires nommés pour remplir la charge de Lord Grand-Amiral du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, des biens et propriétés y désignés, et conférer certains pouvoirs aux dits commissaires, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Polette* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Polette* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Et la question ayant été proposée, Que le rapport soit reçu demain.

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Malloch*, Que le mot "demain," soit retranché, et les mots : "De ce jour en trois mois," ajoutés en sa place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Hopkins*, *Malloch* et *Notman*.—(5.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Bouillier*, *Burrit*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Lemieux*, *Letellier*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mackenzie*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sanborn*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Wilson*.—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte des corporations municipales du *Haut-Canada* de 1849, en les adaptant aux changements qui viennent récemment d'être apportés aux lois de cotisation du *Haut-Canada*, et pour d'autres fins relatives aux corporations municipales de cette section de la province, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sanborn* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Sanborn* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général *Macdonald*, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, La Chambre s'est ajournée.

Sabbati, 16° die Augusti ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

CONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend *John Jennings*, au nom de la congrégation de l'église presbytérienne unie, de la cité de *Toronto* ; demandant l'abolition du travail le dimanche dans le département des postes.

De *George Tooth* ; demandant à être indemnisé de la perte d'une certaine propriété détruite par l'incendie de la maison de justice, dans la cité de *Mont-réal*.

M. *Wilson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Boulton*, et la question ayant été mise, Que le bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de *Woodstock* et du lac *Erié*, et la partie du sixième rapport du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques qui y a rapport, soient renvoyés à un comité de toute la Chambre lundi prochain ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Bill relatif aux corporations municipales, (H.-C.)

Ordres remis.

Pétitions lues.

Bill relatif au chemin de fer de *Woodstock* et du lac *Erié*.

Bill relatif à l'incorporation des pilotes de Québec.

M. *Taché*, du comité spécial sur le bill pour incorporer les pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui établit le libre commerce de banque en cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif au libre commerce de banques.

Bill pour prévenir les émeutes, etc., sur les lieux où des travaux ont été entrepris par des compagnies incorporées.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour continuer un acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour mieux " conserver la paix, et pour prévenir les émeutes " et les actes de violence, qui pourraient se com- " mettre sur la ligne des travaux publics qui sont " en voie de construction, ou dans les environs," et pour en étendre l'opération à certains travaux entrepris par des compagnies incorporées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux syndics de l'hôpital de Toronto.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant les syndics " de l'hôpital de *Toronto*," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill, avec l'amendement, passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé, avec un amendement, auquel il demande leur concours.

Ligne de grand tronc de chemin de fer de puis Halifax jusqu'à Hamilton.

M. *Méthot*, du comité pour prendre en considération s'il est expédient d'approprier une somme d'argent n'excédant pas quatre millions de livres courant, pour défrayer la part de cette province dans les frais de construction de la ligne de grand tronc de chemin de fer d'*Halifax* à *Québec*, et pour prolonger la dite ligne de grand tronc de chemin de fer de *Québec* à la cité de *Hamilton*; la dite somme à être prélevée sur la garantie du fonds consolidé du revenu, avec ou sans la garantie du Parlement Impérial, et sur la garantie des taxes locales, a fait rapport d'une résolution; laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'approprier une somme d'argent n'excédant pas quatre millions de louis courant, pour défrayer la part de cette province dans les frais de construction d'une ligne de grand tronc de chemin de fer d'*Halifax* à *Québec*, et pour prolonger la dite ligne de grand tronc de chemin de fer de *Québec* à la cité de *Hamilton*; la dite somme à être prélevée sur la garantie du fonds consolidé du revenu, avec ou sans la garantie du Parlement Impérial, et sur la garantie des taxes locales.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*, et la question ayant été proposée, Que la dite résolution soit maintenant lue une seconde fois;

L'honorable M. *Sherwood* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Malloch*, Que

tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Renvoyée de nouveau à un comité de toute la " Chambre, aux fins de retrancher les mots 'ou sans,'" en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Christie*, *Hopkins*, *Lyon*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Merritt*, *Notman*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Stevenson*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Ferguson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché* et *Wilson*.—(20.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Baldwin*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Sauvageau*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Taché*.—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Crysler*, *Hall*, *Lyon*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Merritt*, *Notman*, *Robinson*, *Sanborn*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(19.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

M. *Polette* a fait rapport du bill pour investir les commissaires nommés pour remplir la charge de lord grand amiral du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, des biens et propriétés y désignés, et conférer certains pouvoirs aux dits commissaires, et pour d'autres fins y mentionnées; et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill relatif au lord grand amiral.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour réduire et régler les honoraires des régistateurs dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Bill relatif aux honoraires des régistateurs.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sauvageau* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Sauvageau* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Sauvageau* a fait rapport du bill, en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

M. *Smith*, de *Durham* a proposé, secondé par M. *Notman*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain;

L'honorable M. *Baldwin* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Boulton*, de *Toronto*, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : " Tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des " Membres de cette Chambre, et la considération ultérieure d'icelui remise," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Baldwin*, *Boulton*, de *Toronto*, *Boutillier*, *Cayley*, *Christie*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Malloch* et *McLean*.—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Burritt*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Crysler*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Flint*, *Fournier*, *Fourquin*, *Hopkins*, *Laurin*, *Letellier*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *McConnell*, *Merritt*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sanborn*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Smith*, de *Frontenac*, *Smith*, de *Wentworth*, *Stevenson* et *Wilson*.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif à l'acte des municipalités.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger le proviso de l'acte 13 et 14 *Vict.*, chap. 34, qui amende la loi municipale du *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Bill relatif à la cour de circuit de Richmond et Stanstead.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour augmenter le nombre des séances de la cour de circuit à *Richmond* et *Stanstead*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill pour amender la loi relative aux protêts.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi concernant les protêts relatifs aux lettres de change et aux billets promissoires, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif à la protection du gibier dans le comté de l'Islet.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger l'acte pour la protection de certains espèces de gibier dans le comté de *L'Islet*, et permettre aux municipalités du dit comté de faire des réglemens pour cet objet, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois samedi prochain.

Bill relatif aux petites causes, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui pourvoit à la décision sommaire des petites causes dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

M. *Laurin* a proposé, secondé par M. *Letellier*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Boutillier* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Armstrong*, Que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots : " De ce jour en " trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Flint*, *Fournier*, *Hall*, *Hopkins*, *Malloch*, *McConnell*,

McLean, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Smith*, de *Frontenac*, et *Stevenson*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fourquin*, *Guillet*, *Laurin*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méthot*, *Polette*, *Sanborn*, *Smith*, de *Wentworth*, *Taché* et *Wilson*.—(21.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Laurin*, *Letellier*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méthot*, *Polette*, *Sanborn*, *Smith*, de *Wentworth*, *Taché* et *Wilson*.—(23.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Flint*, *Fournier*, *Hall*, *Hopkins*, *Johnson*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Malloch*, *McLean*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Smith*, de *Durham*, *Smith*, de *Frontenac*, et *Stevenson*.—(23.)

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M. *Laurin* a proposé, secondé par M. *Duchesnay*, et la question ayant été mise, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain ;

M. *Armstrong* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Boutillier*, Que tous les mots après " bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : " Soit renvoyé à un comité de toute la Chambre de ce jour " en trois mois," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Cartier*, *Flint*, *Fournier*, *Hall*, *Johnson*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Price*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Smith*, de *Frontenac*, et *Stevenson*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Lyon*, *Merritt*, *Méthot*, *Polette*, *Sanborn*, *Taché* et *Wilson*.—(23.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre de ce jour en trois mois.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour établir des réglemens concernant les prêteurs et le prêt sur gages, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *LaTerrière* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *LaTerrière* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

Bill relatif aux prêteurs sur gages.

Deux bills relatifs à l'emprisonnement pour dette, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour abolir l'emprisonnement pour dette dans le *Haut-Canada*, et le bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, excepté dans les cas de fraude, et pour rendre plus efficace le recours par *writ*s d'exécution dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith*, de *Durham*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Smith*, de *Durham*, a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'aura pas été disposé à l'ajournement de la Chambre, ce jour'hui, soient remis à lundi prochain.

Bill relatif à l'académie de Burlington, pour les demoiselles.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer l'académie de *Burlington* pour les demoiselles," étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ;

M. *Armstrong* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Armstrong* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu ;

M. *Armstrong* a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu comme suit :

Presse 1, ligne 47. Après le mot "ci-dessus," insérez la clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, qu'il sera du devoir de la dite corporation, chaque fois qu'elle en sera requise par le Gouverneur de la province, de donner un état par écrit de ses biens et affaires, indiquant en détail les revenus provenant des biens par elle possédés en vertu de cet acte, et les moyens par lesquels elle les a acquis ; aussi, le nombre des membres de la dite corporation, le nombre des instituteurs employés dans les diverses branches d'enseignement, le nombre des élèves qui reçoivent l'instruction, et les cours d'étude que l'on y suit."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Message du conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning's Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill, intitulé : "Acte pour remédier, autant que possible, aux inconvénients qui, autrement, pourraient résulter de la destruction des registres de la paroisse de *Saint Louis de Lotbinière*."

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer l'école de médecine de *Saint Laurent à Montréal* ;" Et aussi,

Le Conseil Législatif a acquiescé à l'amendement fait par cette Chambre au bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant les syndics de l'hôpital de *Toronto*," sans aucun amendement : Et aussi,

Le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par cette Chambre au bill, intitulé : "Acte pour incorporer l'école de médecine de *Toronto*," sans aucun amendement : Et aussi,

Bill relatif aux registres de la paroisse de St. Louis de Lotbinière.

Bill relatif à l'école de médecine de St. Laurent.

Bill relatif aux syndics de l'hôpital de Toronto.

Bill relatif à l'école de médecine de Toronto.

Le Conseil Législatif a acquiescé à l'amendement fait par cette Chambre au bill, intitulé : "Acte pour incorporer les directeurs de l'académie de *Berthier*," sans aucun amendement : Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour fixer le lieu où seront tenus des polls pour l'élection des Membres du Parlement, dans les townships divisés en quartiers, dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres fins relatives aux élections," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre : Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour lever tout doute quant au droit des corporations municipales d'acquiescer des travaux publics en dehors des limites de telles municipalités," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre : Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour amender la loi du douaire dans le *Haut-Canada*," auquel il demande le concours de cette Chambre : Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social dans le *Bas-Canada*, pour la construction de chemins macadamisés, ponts et autres travaux y mentionnés," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender la loi du douaire dans le *Haut-Canada*," a été lu la première fois.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social dans le *Bas-Canada*, pour la construction de chemins macadamisés, ponts et autres travaux y mentionnés," a été lu la première fois.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de son Excellence le Gouverneur-Général, le premier rapport des commissaires nommés pour conduire la représentation du *Canada* à la grande exposition de toutes les nations à *Londres*.

Pour le dit rapport, voir appendice (K.K.K.)

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour faciliter l'émanation de commissions aux fins d'interroger les témoins et prendre et recevoir les témoignages dans les poursuites en loi maintenant pendantes, et qui pourront être intentées dans les diverses cours de record dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Chabot* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Chabot* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès au bill.

Et, étant cinq heures, M. l'Orateur, sans que la question ait été mise, a ajourné la Chambre à lundi prochain.

Bill relatif à l'académie de Berthier.

Bill relatif à la tenue des polls dans certains townships, pour l'élection de membres du parlement.

Bill pour permettre aux municipalités d'acquiescer des travaux publics.

Bill relatif à la loi du douaire, (H.-C.)

Bill relatif aux compagnies de chemins à fonds social, (B.-C.)

Bill relatif à la loi du douaire, (H.-C.)

Bill relatif aux compagnies de chemins à fonds social, (B.-C.)

Grande exposition de Londres.

Appendice (K.K.K.)

Bill relatif aux commissions d'enquête.

Lunæ, 18^o die Augusti ;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions pré-
sentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Gugy*,—la pétition de l'honorable *L. M. Viger* et autres, Membres de cette Chambre, propriétaires de fiefs et seigneuries dans le *Bas-Canada*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*,—la pétition du révérend *S. P. Ramsey*, M. A., et autres, de *Newmarket*, et autres townships ; la pétition du révérend *John Fletcher* et autres, de *Mono*, comté de *Simcoe* ; la pétition du révérend *Thomas W. Marsh*, B. A., et autres, du township de *Pickering* ; la pétition de *Francis V. Carcy*, écuyer, M. D., et autres, de *Napanee* et ses environs ; la pétition de *John D. Smith* et autres, des townships de *Nelson* et *Trafalgar* ; la pétition du révérend *Edward Denroche* et autres, de *Brockville* et ses environs ; la pétition de *Benjamin Tell* et autres, de *Newborough*, et autres townships ; la pétition de *George Hann* et autres, de *Sandwich* et ses environs ; la pétition du révérend *E. Morris* et autres, de *Merrickville*, et ses environs ; la pétition de *Robert Ferguson*, écuyer, et autres, de *Kitley*, et la pétition de *John W. Gwynne*, écuyer, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable procureur-général *LaFontaine*,—la pétition de *John Dougall* et autres, le comité de la société de tempérance de *Montréal*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Henry Allen*, écuyer, avocat, de la cité de *Toronto*, et ci-devant juge du district de *London* ; demandant à être entendu à la barre de cette Chambre, au sujet de sa destitution, tel que la chose est exposée dans certaines pétitions présentées à la Chambre.

Ordonné, Que la pétition de l'honorable *L. M. Viger*, et autres Membres de cette Chambre, propriétaires de fiefs et seigneuries dans le *Bas-Canada*, soit maintenant reçue et lue, et que les règles de cette Chambre soient mise de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue, exposant : Que le projet de loi pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le *Bas-Canada*, et pour en faciliter l'exercice, dont a fait rapport, le 7 du courant, le comité spécial auquel ont été renvoyées les résolutions de la Chambre, adoptées le 26 juin 1850, relatives à la tenure seigneuriale, se rattachant à des intérêts de la plus haute importance, tant pour les pétitionnaires et une classe nombreuse d'individus propriétaires aux mêmes titres, que pour les censitaires ; les pétitionnaires prient la Chambre de vouloir bien leur donner l'occasion d'être entendus à l'appui de droits qu'on leur conteste aujourd'hui pour la première fois. Que les pétitionnaires se croient d'autant mieux fondés à faire cette demande, que dans leur humble opinion, ils considèrent les droits des seigneurs et ceux des censitaires tellement liés avec un plan de commutation de ces droits, qu'on ne saurait les séparer, sans augmenter les difficultés qui existent déjà, vu l'ignorance dans laquelle on laisserait les seigneurs au sujet de ce plan ; et le comité ayant par son rapport déclaré, qu'il espérait pouvoir soumettre avant la fin de la présente session un projet qui, s'il devenait loi à une future session avec les modifications que de nouvelles réflexions et discussions pourront suggérer, assurera en peu d'années la conversion de toutes les terres en rôtire en tenure libre, sans porter aucun préjudice notable aux parties intéressées ; les pétitionnaires, avaient de justes raisons de croire qu'on ne procéderait pas de suite à la solution d'une partie

de la question, que le comité lui-même reconnaissait être susceptible de modifications, que de nouvelles réflexions et discussions pourraient suggérer dans une session future ; et supplie la Chambre de vouloir bien ajourner la discussion de ce projet de loi à la prochaine session de la Législature, afin de donner à toutes les parties intéressées, l'occasion de juger de son mérite, et de faire valoir leurs droits respectifs, ce qu'elles ne pourraient faire dans la présente session, vu le peu de temps qui s'est écoulé depuis qu'on lui a donné de la publicité, (qu'il n'a eu que le 12 du courant, époque postérieure à celle fixée par la déclaration de l'administration provinciale, comme devant être la fin de la session,) et vu l'éloignement où se trouvent ceux qu'il intéresse à un degré éminent.

M. *Chauveau*, du comité conjoint, nommé par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, pour la régie et administration de la bibliothèque parlementaire, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit comité conjoint, lequel a été lu comme suit :—

Que s'étant réuni, et ayant mûrement délibéré sur les matières renvoyées à sa considération, le comité conjoint soumet maintenant à votre approbation le résultat de ses délibérations.

Il a à se féliciter d'avoir, depuis la dernière session, reçu de nouveaux dons de livres, en aide au rétablissement de la bibliothèque : les deux Chambres en ont été dûment informées par leurs orateurs respectifs.

En consultant le premier rapport du comité conjoint de la bibliothèque de la dernière session, on trouvera que le comité délibéra alors sur le mode le plus convenable de reconnaître, d'une manière conforme à la pratique parlementaire, la libéralité manifestée par ceux qui ont répondu si généreusement à l'appel déjà fait en faveur de la bibliothèque. Conformément aux suggestions contenues dans ce rapport, des lettres circulaires ont été adressées par les Orateurs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, respectivement, aux corps publics ainsi qu'aux individus qui ont bien voulu nous favoriser de leurs dons, leur transmettant en même temps copies des résolutions adoptées par chacune des deux Chambres, exprimant les sentiments de reconnaissance, avec lesquels elles appréciaient ces faveurs. Le comité s'est décidé à recommander que le même mode soit suivi, relativement aux dons qui ont été reçus depuis la date de ce dernier rapport, tant dans le but de consigner dans les journaux de l'une et de l'autre Chambres l'expression de leurs sentiments, touchant l'aide précieuse qui leur a été donnée à cet égard, que pour reconnaître encore une fois et d'une manière plus officielle qu'il n'a encore été fait, la libéralité de ceux qui ont fait ces dons.

Une liste des livres dont la réception n'a pas encore été accusée se trouve inscrite dans les journaux des deux Chambres, à la date du 23 mai dernier ; à laquelle on doit ajouter maintenant la série complète des journaux de la Chambre des Lords, depuis 1509 jusqu'à 1849, inclusivement, présentée à la bibliothèque par ordre du Lord Grand Chancelier d'Angleterre, en sa capacité officielle d'orateur de la Chambre des Lords. Aussi, une série complète des lois et des journaux de l'Assemblée de l'Isle de la *Jamaïque*, depuis l'époque la plus reculée jusqu'au temps actuel ; avec une collection de documents du Parlement Impérial, relativement aux *Indes Occidentales*, depuis 1835, jusqu'à 1847 ; formant en tout 107 volumes, présentés par la généreuse libéralité de la Chambre d'Assemblée de cette île.

Depuis le commencement de la présente session, il a été reçu de MM. *Armour* et *Ramsay*, libraires de *Montréal*,—qui avaient été chargés d'acheter les divers ouvrages choisis pour la section anglaise de la bibliothèque sous la direction des deux Orateurs,—dix caisses de livres qui forment le complément de leur classe, (ainsi qu'il appert par les factures) à l'exception de quelques ouvrages qui ne se trouvaient plus

Bibliothèque.

dans le commerce lorsque ces envois ont été expédiés. De ces dix caisses, il en reste sept qui n'ont pas été ouvertes, vu l'époque avancée de la session ; on a cru expédient d'en différer l'ouverture jusqu'après la translation prochaine de la bibliothèque à Québec. A en juger d'après ceux des livres qui ont été examinés, il est juste de dire que MM. *Armour et Ramsay* ont exécuté leurs commandes d'une manière correcte et satisfaisante. A ce sujet, le comité désire faire connaître un procédé très flatteur de courtoisie internationale de la part du collecteur des douanes à *New-York* ; lorsque les caisses de livres arrivèrent à ce port, dans leur transit de *Londres à Toronto* ; il donna aussitôt ordre de les transmettre immédiatement à leur destination, au lieu de les placer en entrepôt, suivant l'usage ordinaire, jusqu'à ce que les formalités fussent remplies. Dans l'opinion du comité, cette conduite du collecteur mérite ici une mention honorable.

Le comité regrette qu'en conséquence du retard imprévu qui a eu lieu dans la préparation des listes d'ouvrages pour la section française de la bibliothèque, il n'ait encore été rien ajouté à cette classe ; il a cependant été pris des mesures pour suppléer à ce déficit, et il espère avec confiance qu'avant qu'il se soit écoulé une autre année, la bibliothèque se trouvera enrichie d'une vaste collection d'ouvrage du premier mérite, tant dans le département de la littérature française que dans celui de la littérature anglaise. Pour parvenir à cette fin désirable, le Gouvernement Provincial a recommandé au Parlement une appropriation de quatre mille louis pour l'augmentation de la bibliothèque ; et en exprimant combien il apprécie la libéralité qu'a montrée le Gouvernement en réservant pour cet objet une somme aussi considérable, le comité désire exprimer que tout en prenant les moyens d'employer ces fonds d'une manière judicieuse et économique, il s'efforcera de le faire de manière à rencontrer les désirs du Gouvernement en se procurant, pour l'usage du Parlement, de même que pour l'usage du public en général, une collection d'ouvrages qui puisse en quelque sorte remplacer la perte des deux bibliothèques vastes et précieuses, si honteusement détruites à *Montréal*, en 1849.

En cherchant par quels moyens on pourrait employer utilement la somme ainsi mise à sa disposition, le comité a pris en considération les instructions qui lui ont été données par les deux Chambres, le 28 et 30 juillet derniers, savoir : de considérer s'il serait expédient de députer en *Europe* une personne qualifiée pour acheter les diverses classes de livres qu'il conviendrait de se procurer pour la bibliothèque, sous la direction du comité et des deux Orateurs. Après avoir mûrement pesé les raisons à l'appui de placer les commandes entre les mains des libraires ordinaires, ou d'autoriser une personne qualifiée à se rendre en *Europe*, dans le but spécial de faire ces acquisitions, le comité a considéré qu'il était de beaucoup préférable, sous le rapport de l'économie comme sous beaucoup d'autres rapports, de députer en *Europe* une personne d'expérience et de discrétion dans le commerce des livres pour employer avec avantage les fonds qui lui seront confiés à cette fin. Le comité proposerait donc qu'il serait préparé sous la direction des deux Orateurs, une liste des ouvrages français et anglais que l'on jugerait convenables d'acheter pour être placée entre les mains de l'agent, avec telles instructions générales qui pourront être considérées nécessaires, pour lui servir comme règle de conduite ; avec pouvoir d'ajouter à cette liste, ou de la modifier, suivant qu'il lui paraîtra expédient, lorsqu'il aura considéré attentivement l'état du commerce des livres. En laissant ainsi une large discrétion à leur agent, le comité a lieu de s'attendre à de grands avantages et à pouvoir profiter au plus haut degré de l'expérience et de l'activité que l'on doit attendre d'un agent spécialement chargé d'une semblable commission.

La personne choisie par le comité, comme étant à son avis la mieux qualifiée à remplir cette mission, est *G. B. Faribault*, écuyer, greffier adjoint de l'Assemblée Législative, dont le zèle littéraire et les travaux infatigables pendant plusieurs années employées à recueillir des ouvrages propres à enrichir le département de l'histoire sur l'*Amérique* dans la bibliothèque de la Chambre d'Assemblée, sont bien connus, et méritent à juste titre les remerciements de tous ceux qui prennent un vif intérêt à répandre le goût des recherches, relativement à l'histoire de ce continent et de celle du *Canada* en particulier. Le choix que le comité a fait rencontrera, comme il en est convaincu, l'approbation des deux Chambres ; et comme *M. Faribault* veut bien entreprendre cette mission et y procéder sous peu après la clôture de la présente session, il y a lieu d'espérer qu'avant une nouvelle réunion du Parlement, l'on recueillera les fruits de la plupart des avantages qui devront résulter de la mission de *M. Faribault*.

Afin d'éviter toute déduction sur les fonds qui sont spécialement consacrés à l'acquisition des livres, le comité a résolu de recommander que les dépenses de *M. Faribault* (dont il tiendra un compte détaillé sujet à futur examen,) soient comprises parmi les dépenses contingentes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, respectivement.

Dans le but de continuer l'encouragement que la Législature Provinciale a ordinairement accordé aux entreprises littéraires en *Canada*, le comité a pris en considération diverses requêtes qui lui ont été présentées par des personnes engagées dans diverses entreprises littéraires, dans le but d'obtenir de l'aide pour leurs publications, considérant que les ouvrages en question méritent le patronage du Parlement, il recommande que cette aide leur soit accordée comme ci-après mentionné.

1. *Mémoires du R. P. Bressani*.—Cet ouvrage a rapport à une époque intéressante des premiers temps de l'établissement du *Canada*, en ce qu'il contient une relation des travaux et des souffrances des premiers pionniers du christianisme. Ce mémoire qui est rédigé avec beaucoup de soins et de talent littéraire, existe encore à l'état de manuscrit. Le comité recommande que pour en aider la publication, il en soit acheté des exemplaires pour la valeur de soixante-et-quinze louis.

2. *Keele's Provincial Justice and digest of the criminal law of Canada*.—La troisième édition de cet ouvrage vient de paraître. Comme l'ouvrage est d'un grand prix pour la magistrature du *Haut-Canada*, que c'est pour elle qu'il a été préparé et qu'il n'a jusqu'ici reçu aucun encouragement de la part de la Législature, le comité recommande qu'il en soit acheté cinquante exemplaires comme encouragement à l'auteur.

3. *Canada, past, present and future : par W. H. Smith*.—Cet ouvrage qui se publie maintenant est à la fois une topographie et un tableau statistique du *Canada-Ouest*. L'auteur est déjà favorablement connu comme compilateur d'un excellent dictionnaire géographique du *Haut-Canada*, et sa publication récente indique des efforts méritoires, en répandant des renseignements utiles et exacts sur la topographie et la condition générale de la section ouest de la province. En conséquence, le comité recommande que pour en aider la publication, il en soit pris des exemplaires jusqu'à la valeur de cinquante louis.

4. *Cathéchisme politique, ou éléments du droit public et constitutionnel du Canada, par M. Lajoie*.—Ce petit ouvrage fait beaucoup d'honneur à l'auteur, et fournit des renseignements très utiles sur le sujet qu'il traite. On a l'intention d'en publier une seconde édition revue et corrigée, et le comité recommande, qu'il en soit pris quatre cents exemplaires comme encouragement à l'auteur dans le but de les distribuer

parmi les municipalités et les institutions d'éducation de la province.

Christie, supplemental volume of the history of Canada.—Ce volume qui est séparé de l'histoire déjà publiée par M. *Christie*, et qui est à la veille d'être publié, sera composé des documents et de correspondances privées et officielles de personnes autrefois engagées dans la vie publique, dans le *Bas-Canada*. Il est dit que ces documents sont très intéressants et très curieux, et comme les auteurs et ceux qui y sont concernés sont actuellement décédés, il paraît n'exister aucune objection à ce qu'ils soient publiés aujourd'hui ; et sous le point de vue historique, on peut considérer qu'il est très à désirer qu'ils soient mis généralement à la portée d'un chacun, vu que ce sont des matériaux précieux pour l'histoire future. Le comité suggère, en conséquence, qu'il soit pris un pareil nombre d'exemplaires de cet ouvrage, ainsi que de l'histoire de M. *Christie*, à un prix qui sera fixé plus tard.

Le comité a reçu une requête de M. *J. Huston*, compilateur du "Répertoire National de littérature Canadienne ;" les deux Chambres, dans la dernière session, avaient ordonné qu'il fut pris cent copies de cet ouvrage comme un encouragement à l'auteur pour sa louable entreprise, en recueillant, sous une forme durable, la littérature fugitive du *Canada-Est*, depuis les premiers temps de la colonie jusqu'à nos jours. Le prix que le comité était convenu d'accorder pour cet ouvrage, était d'un louis par exemplaire (comprenant quatre volumes reliés en deux,) ce qui se trouve aujourd'hui tout-à-fait insuffisant. S'étant assuré, d'après le certificat de l'imprimeur de l'ouvrage, que M. *Huston* ne pouvait retirer aucun bénéfice de l'allocation qui lui a été votée l'an dernier, mais bien au contraire, qu'il a souffert des pertes pécuniaires considérables, le comité s'est cru obligé de recommander qu'une autre somme de cinquante louis lui soit accordée pour accéder à sa demande raisonnable, et mettre à effet l'intention que le comité avait originairement, de lui donner de l'assistance dans ses travaux littéraires.

M. *T. C. Keefer* a soumis au comité une réclamation par laquelle il demande à être payé pour certains exemplaires de son essai sur les canaux du *Canada* qu'il avait déposé dans le bateau à vapeur dans lequel les Membres de la Législature accompagnèrent Son Excellence le Gouverneur-Général, dans l'excursion faite au canal *Welland*, l'été dernier. Il paraît que ces exemplaires furent pris par les Membres, auxquels dans le fait, M. *Keefer* les destinait, vu qu'il s'attendait à ce que le public les paierait ; mais comme l'on ne peut montrer qu'il fût autorisé à mettre ces exemplaires à bord du bateau à vapeur, sur la promesse que lui avait faite quelque officier du Gouvernement, qu'ils lui seraient payés, le comité ne s'est pas cru justifiable d'admettre sa réclamation.

Quant aux instructions données par les deux Chambres au comité, aux fins de considérer s'il est expédient de faire faire un index général aux journaux du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, depuis l'union jusqu'à la fin de la présente session, et d'en considérer le coût probable, le comité est d'opinion que cet ouvrage serait d'une grande utilité, et il désire recommander que les deux Orateurs soient respectueusement autorisés à faire faire un index aux journaux de la Chambre, à laquelle ils président respectivement, pour être préparé sous le plus court délai possible, et qu'ils soient autorisés de prendre à cette fin les arrangements qu'ils croiront nécessaires pour cela.

Le comité a examiné les comptes de la dépense de l'allocation de deux mille louis votés par la Législature dans la dernière session en faveur de la bibliothèque ; d'après ces comptes, il paraît qu'une somme de mil six cent quatre-vingt-quatre louis, cinq chelins et neuf deniers a été dépensée dans l'achat de livres pour les sections parlementaire et anglaise de la bi-

bliothèque, et pour certains ouvrages relatifs à l'histoire d'*Amérique*, ce qui laisse une balance de trois cent quinze louis, quatorze chelins et trois deniers entre les mains des deux Orateurs.

Comme il n'a été fait aucun achat pour la section française de la bibliothèque, il a été décidé que la moitié de l'allocation de quatre mille louis votés durant cette session serait réservée pour l'achat de livres français ; cette somme formant le tiers de l'appropriation des six mille louis qui ont été votés dans le cours de l'année dernière pour la bibliothèque. Cet arrangement est conforme à la proportion adoptée pour l'achat respectif des livres anglais et français, à part de la classe des livres parlementaires anglais.

Il a été donné instruction aux bibliothécaires d'acheter de *Jacques Labonté*, une série de volumes de la *Minerve*, depuis 1845 jusqu'à 1850, inclusivement, qu'il offre à vendre à raison de quatre piastres par volume. Ils ont aussi été autorisés à faire faire les reliures qui seront requises durant la vacance.

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Cayley*, et la question ayant été proposée, Que le bill pour augmenter le capital de la compagnie du havre et du quai de *Port Hope*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain ;

M. *Smith*, de *Durham*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Richards*, Que les mots "vendredi prochain," soient retranchés, et les mots : "De ce jour en trois mois," ajoutés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Hopkins*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Mackenzie, Méthot, Morrison, Notman, Polette, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de *DURHAM, Smith*, de *WENTWORTH, Taché et Viger*.—(37.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de *NORFOLK, Boulton*, de *TORONTO, Cameron*, de *CORNWALL, Cayley, Chauveau, Christie, Fergusson, Gagy, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Meyers, Mongenais, Robinson, Seymour, Sherwood*, de *BROCKVILLE, Sherwood*, de *TORONTO, Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill pour augmenter le capital de la compagnie du havre et du quai de *Port Hope*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre de ce jour en trois mois.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

Message du conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le bill suivant, sans amendement, savoir :—

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et de *Guelph* :"

Bill relatif au chemin de *Toronto* et de *Guelph*.

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la grande division et les divisions subordonnées de l'ordre des " fils de de la tempérance dans le *Canada-Ouest* :"

Bill relatif aux Fils de la tempérance, (H.-C.)

Bill relatif à l'association de la salle musicale de Québec.

Bill relatif aux artisans et autres.

Bill des clauses générales relatives aux chemins de fer.

Bill relatif au paiement des gages des artisans.

Bill relatif à la corporation de Montréal.

Bill pour abroger l'acte relatif aux processions de parti.

Bill relatif à la corporation de Montréal.

Bill pour abroger l'acte relatif aux processions de parti.

Bill, intitulé : " Acte pour incorporer l'association de la salle musicale de Québec : " Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour refondre et régler les clauses générales " relatives aux chemins de fer," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour donner de meilleures garanties aux artisans, et autres, qui construisent des édifices ou fournissent des matériaux pour la construction des édifices, dans les cités et villes de cette province, étant lu ;

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Cayley*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Notman* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Cauchon*, Que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots : " De ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cauchon*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fourquin*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Merritt*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Viger*.—(21.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Duchesnay*, *Gugy*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Robinson*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson* et *Taché*.—(32.)

Ainsi, elle a passé dans dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Duchesnay*, *Gugy*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Robinson*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson* et *Taché*.—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cauchon*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fourquin*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Merritt*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Viger*.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Cayley*, et la question ayant été mise, Que le bill passe et que le titre soit : " Acte pour " donner de meilleures garanties aux artisans, et autres, qui construisent des édifices ou fournissent " des matériaux pour la construction des édifices " dans la cité de *Toronto* ; " la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Came-*

ron, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Gugy*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Robinson*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson* et *Taché*.—(31.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cauchon*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fourquin*, *Fourquin*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, le procureur-général *LaFontaine*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Merritt*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Viger*.—(23.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que M. *Boulton*, de *Toronto*, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour défendre de payer en marchandises les gages des ouvriers et artisans, dans certains métiers, ou par le moyen de trocs, ou de toute autre manière qu'en monnaies courantes de cette province, étant lu ;

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Sherwood*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. *Notman* a proposé, en amendement à la question, secondé par M. *Letellier*, Que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots : " De ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fourquin*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, le procureur-général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Notman*, *Price*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Seymour*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Viger*.—(36.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Christie*, *LaTerrière*, *Mackenzie*, *Meyers*, *Morrison*, *Robinson*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Taché*.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois de ce jour en six mois.

Un bill grossoyé pour amender et refondre les dispositions de l'ordonnance qui incorpore la cité et ville de *Montréal*, et d'une certaine ordonnance et de certains actes qui amendent la dite ordonnance, et pour déléguer certains autres pouvoirs à la corporation de la dite cité de *Montréal*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : " Acte " pour amender et consolider les dispositions de " l'ordonnance pour incorporer la cité et ville de " *Montréal*, et d'une certaine ordonnance et de " certains actes amendant cette ordonnance, et " pour investir de certains autres pouvoirs la " corporation de la dite cité de *Montréal*."

Ordonné, Que M. *Cartier* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour abroger l'acte 7 Vic., chap. 6, intitulé : " Acte pour réprimer les processions de parti dans " certains cas," étant lu ;

M. Boulton, de Toronto, a proposé, secondé par l'honorable M. Macdonald, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Hall, Holmes, La Ferrière, Laurin, Letellier, Lyon, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Meyers, Morrison, Robinson, Sanborn, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson, Taché et Wilson*.—(38.)

CONTRE.

Messieurs *Bell, Boutillier, Burrill, Dumas, Ferguson, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, Lemieux, Méthot, Polette, Richards et Viger*.—(16.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit:

“Acte pour abroger l'acte sept Victoria, chapitre six, intitulé: “Acte pour réprimer en certains cas les processions de parti.”

Ordonné, Que M. Boulton, de Toronto, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux honoraires des registrateurs.

Un bill grossoyé pour réduire et régier les honoraires des registrateurs dans le Haut-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour amender l'acte relatif aux municipalités, (B.-C.)

Un bill grossoyé pour abroger le proviso de l'acte 13 et 14 Vict., chap. 34, qui amende la loi municipale du Bas-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que titre soit: “Acte pour abroger un proviso de l'acte de la dernière session, qui amende la loi municipale du Bas-Canada.”

Ordonné, Que M. Sauvageau porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour permettre aux municipalités d'acquiescer des travaux publics.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé: “Acte pour lever tout doute quant au droit des corporations municipales d'acquiescer des travaux publics en dehors des limites de telles municipalités,” soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 2, ligne 9. Après “incorporé,” insérez “dans tels comté ou comtés unis.”

Feuille 2, ligne 24. Retranchez depuis “trésorier,” jusqu'à “et,” dans la 26^e ligne, et insérez: “Des autorités locales ou compagnies possédant les chemins respectifs à l'égard desquels les dites amendes et confiscation seront imposées pour l'usage des dites autorités locales et compagnies, respectivement.”

Feuille 2, ligne 30. Après “supérieur,” insérez “d'aucun comté ou union de comtés.”

Feuille 2, ligne 31. Retranchez depuis “limites,” jusqu'à “le,” et insérez “de laquelle.”

Dans le préambule.

Feuille 1, ligne 8. Retranchez “ou,” et insérez “Que l'on trouvera plus avantageux de placer sous le contrôle de tel.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés,

Ordonné, Que M. Meyers reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé: “Acte pour réviser et régler les clauses générales relatives aux chemins de fer,” soient maintenant pris en considération.

Bill des clauses générales relatives aux chemins de fer.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération, lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 21, ligne 32. Retranchez depuis “taux,” jusqu'à “2,” dans la 35^e ligne.

Feuille 21, ligne 46. Après “objet,” insérez “4. Nuls taux ne seront prélevés ou exigés avant qu'ils aient été approuvés par le Gouverneur en Conseil, ni avant qu'il ait été fait deux publications hebdomadaires consécutives du règlement qui fixe tels taux dans la Gazette du Canada, ainsi que de l'ordre en Conseil approuvant icelui.” 5. Tout règlement fixant et réglant des taux sera sujet à révision par le Gouverneur en Conseil, de temps à autre, après qu'il aura été approuvé comme susdit; et après que l'ordre en Conseil réduisant les taux fixés et réglés par tout règlement aura été publié deux fois dans la Gazette du Canada, les taux dont il est fait mention dans tel ordre en Conseil, seront substitués à ceux mentionnés dans tel règlement, aussi longtemps que tel ordre en Conseil ne sera pas révoqué.”

Feuille 37, ligne 29. Après “acte,” insérez “14. Nul amendement ou changement fait à cet acte ne sera considéré comme une infraction des privilèges d'aucune compagnie autorisée à construire un chemin de fer en vertu d'aucun acte de cette session ou d'aucune session future, dans lequel cet acte est ou sera incorporé.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le Bas-Canada, et pour en faciliter l'exercice, étant lu;

Bill pour définir certains droits des seigneurs, etc.

M. le solliciteur-général *Drummond* a proposé, secondé par l'honorable M. *Chabot*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

Et des débats s'étant élevés sur le sujet;

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par l'honorable M. *Badgley*, et la question ayant été mise, Que les débats soient ajournés à demain;

La Chambre s'est divisée:

Pour, 20.

Contre, 22.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

Et des débats s'étant élevés sur le sujet;

M. *Cauchon* a proposé, secondé par M. *Scott*, du Lac des Deux-Montagnes, et la question ayant été mise, Que les débats soient ajournés à demain, et que ce soit alors le premier ordre du jour; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, La Ferrière, Laurin, Lemieux, Mackenzie, Malloch, McConnell, Méthot, Mongenais, Price, Robinson, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour et Viger*.—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald* et *Richards*.—(3.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. *Cauchon*, secondé par M. *Duchesnay*,

Ajournement.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures, A. M.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Laurin*, secondé par M. *Mongenais*,

La Chambre s'est ajournée.

Martis, 19° die Augusti ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Viger*,—la pétition de madame *M. E. de Montenach* et autres, propriétaires de seigneuries et fiefs dans le *Bas-Canada*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition de *William Berczy*, écuyer, et autres, propriétaires de seigneuries dans le *Bas-Canada*.

Pétitions lues.

Ordonné, Que la pétition de madame *M. E. de Montenach* et autres, propriétaires de seigneuries et fiefs dans le *Bas-Canada*, soit maintenant reçue et lue, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue, exposant :— Que les pétitionnaires viennent d'avoir connaissance d'un bill ou projet de loi introduit tout récemment dans la Chambre, et intitulé : "Acte pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le *Bas-Canada*, et pour en faciliter l'exercice." Que si ce bill devenait loi, il affecterait gravement les intérêts des pétitionnaires et des seigneurs en général, et porterait atteinte à des droits qui leur sont assurés par les lois du pays et consacrés par sa jurisprudence : Que le temps ne permet pas aux pétitionnaires de discuter présentement plusieurs des dispositions de ce bill, et de démontrer combien elles violent le droit sacré de la propriété privant les pétitionnaires de droits et de privilèges qui ont été acquis sous la foi publique, et possédés et exercés sous la sauvegarde des lois et des décisions des tribunaux : Que les pétitionnaires, se reposant sur l'esprit de justice de la Chambre, se flattent qu'il ne sera rien décrété dans la présente session sur une question aussi grave que celle-ci, et qui touche aux intérêts les plus importants de toute une classe de la société ; que d'après les principes de la justice la plus rigoureuse, les pétitionnaires doivent avoir un délai suffisant qui les mette à même de faire valoir leurs justes objections à une mesure dont le résultat inévitable serait de leur enlever une partie de leurs propriétés, et de spolier même des créanciers auxquels ces propriétés serviraient de gage : Qu'à tout événement et dans de semblables circonstances, les pétitionnaires devraient être entendus à la barre de la Chambre par conseil, ce qu'ils sollicitent et espèrent obtenir de la Chambre ; et suppliant la Chambre de vouloir bien prendre en sa favorable considération la présente pétition, et en accorder les conclusions.

Ordonné, Que la pétition de *William Berczy*, écuyer, et autres, propriétaires de seigneuries dans le *Bas-Canada*, soit maintenant reçu et lue,

et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue, exposant : Que les pétitionnaires ont observé que l'on a soumis à la Chambre un rapport accompagné d'un bill pour définir les droits respectifs des seigneurs et des censitaires, et ont appris, par d'autres sources que cette mesure affecte gravement les intérêts des seigneurs, et leur enlève tous les droits dont ils ont joui paisiblement jusqu'à ce jour ; les pétitionnaires, comme seigneurs, prient donc humblement la Chambre de ne pas procéder ultérieurement pendant la présente session, sur une question qui affecte aussi sérieusement les intérêts de la classe qui en est l'objet, et sanctionne un principe aussi subversif des droits acquis en général : Que n'ayant pas eu communication de ce bill, il leur est impossible de combattre les principes sur lesquels les changements que l'on semble disposé d'introduire sont appuyés, ou de défendre des droits dont la perte entraînera la ruine de leurs intérêts et de ceux des personnes qui se trouvent dans la même position ; ils considèrent, en conséquence, que l'on ferait un acte de stricte justice, en fournissant aux seigneurs l'occasion d'être entendus au soutien de leurs droits : Que quelque soit l'opinion que l'on entretienne à l'égard de la tenure féodale, il n'en est pas moins vrai que la grande majorité des propriétaires actuels des seigneuries les ont acquises, eux ou leurs auteurs, pour bonne et valable considération et en calculant, comme de raison, sur les droits qui leur étaient transférés et qui existaient lors de l'achat, jusqu'à ce moment ; droits qui n'ont jamais été révoqués en doute et qui ne sauraient leur être enlevés sans une injustice manifeste, à moins qu'on ne leur accorde une indemnité proportionnée à la perte qu'ils en éprouveront : Qu'à cette époque avancée de la session et au moment où elle va sans doute être prorogée, les seigneurs n'ont pas le temps de se mettre au fait des dispositions du bill actuellement devant la Chambre ; et en conséquence, les pétitionnaires ne peuvent faire valoir, à l'appui de leurs droits, les moyens de défense qu'ils ont à leur disposition, et suppliant, comme ils l'ont déjà fait plus haut, que l'on ne procède pas ultérieurement sur cette mesure, mais qu'elle soit remise à une autre session, afin que les parties intéressées aient l'avantage d'être entendus à la barre de la Chambre, au soutien de leurs droits acquis.

Sur motion de l'honorable M. *Badgley*, secondé par l'honorable M. *Sherwood*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en vertu des dispositions de la quarante-deuxième section de l'acte impérial pour la réunion des provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, alléguant qu'il a été passé un certain bill par cette Chambre durant la présente session, intitulé : "Acte pour régler l'administration des biens temporels de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le diocèse de *Montréal*, et pour d'autres fins y mentionnées," contenant des dispositions relatives à quelques-unes des fins de la dite section, et demandant qu'il plaise à Son Excellence de vouloir bien faire transmettre sans délai le dit bill en *Angleterre*, aux fins d'être mis devant le Parlement avant la signification de la sanction de ce bill par Sa Majesté.

Bill relatif aux biens temporels du diocèse de Montréal.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en vertu des dispositions de la quarante-deuxième section

Bill relatif à la société unie de l'église d'Angleterre.

de l'acte impérial pour la réunion des provinces du Haut et du Bas-Canada, alléguant qu'il a été passé un certain bill par cette Chambre durant la présente session, intitulé: "Acte pour pourvoir à l'établissement d'une société d'église de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans chaque diocèse de cette église dans le Bas-Canada, et pour d'autres fins relatives à la subdivision récente du diocèse de Québec," contenant des dispositions relatives à quelques-unes des fins de la dite section, et demandant qu'il plaise à Son Excellence de vouloir bien faire transmettre sans délai le dit bill en Angleterre, aux fins d'être mis devant le Parlement avant la signification de la sanction de ce bill par Sa Majesté.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Bill pour abolir la tenure seigneuriale. (B.-C.)

Ordonné, Que M. Gogy ait la permission d'introduire un bill pour abolir la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif aux aliénés.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour autoriser la réclusion des personnes aliénées dans les cas où leur mise en liberté pourrait offrir des dangers pour le public, étant lu ;

M. le solliciteur-général Macdonald a proposé, secondé par l'honorable M. Hincks, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à certains droits seigneuriaux, etc.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la question qui a été proposée hier, Que le bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le Bas-Canada, et pour en faciliter l'exercice, soit maintenant lu une seconde fois ;

Et la question ayant été de nouveau proposée :—La Chambre a repris les dits débats ajournés.

M. Gogy a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. LaTerrière, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Afin de fournir aux seigneurs du Bas-Canada l'occasion d'être entendus, les débats soient de nouveau ajournés à quinze jours."

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Christie, Dumas, Gogy*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, McConnell, Sauvageau* et *Viger*.—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton*, de *TORONTO, Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, Lacoste, Laurin, Lemieux, Letellier, Macdonald*, de *KINGSTON, Malloch, McFarland, Méthot, Mongenais, Robinson, Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood*, de *TORONTO*, et *Taché*.—(30.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Gogy a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. LaTerrière, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien nommer une commission chargée d'établir un mode de commutation, par lequel la tenure seigneuriale du Bas-Canada puisse être convertie en une tenure libre, en ayant soin que tous les intérêts soient protégés et réglés équitablement, et que cette commutation soit effectuée en assurant une juste indemnité à tous ceux dont les justes droits en seraient affectés." en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Christie, Gogy, LaTerrière* et *Viger*.—(4.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Boulton*, de *TORONTO, Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Holmes, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, Laurin, Lemieux, Letellier, Malloch, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Robinson, Sauvageau, Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood*, de *TORONTO*, et *Taché*.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton*, de *TORONTO, Boutillier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine, Laurin, Lemieux, Letellier, Macdonald*, de *KINGSTON, Malloch, McConnell, McFarland, Méthot, Mongenais, Robinson, Sauvageau, Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood*, de *TORONTO*, et *Taché*.—(33.)

CONTRE.

Messieurs *Gogy, LaTerrière* et *Viger*.—(3.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre samedi prochain.

Ordonné, Que le dit ordre soit alors le premier ordre du jour.

Ordonné, Que permission est donnée aux pétitionnaires qui ont demandé l'ajournement du bill, d'être entendus par leur conseil, à la barre de la Chambre, samedi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur-général *LaFontaine*, secondé par l'honorable M. *Viger*, La Chambre s'est ajournée.

Mercurii, 20° die Augusti ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

CONFORMÉMENT à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend *S. P. Ramsey*, M. A., et autres, de *Newmarket*, et autres townships; du révérend *John Fletcher*, et autres, de *Mono*, comté de *Simcoe*; du révérend *Thomas W. Marsh*, B. A., et autres, du township de *Pickering*; de *Francis V. Carey*, écuyer, M. D., et autres, de *Napanee*, et ses environs; de *John D. Smith*, et autres, des townships de *Nelson* et *Trafalgar*; du révérend *Edward Denroche*, et autres, de *Brockville* et ses environs; de *Benjamin Tell* et autres, de *Newborough*, et autres townships; de *George Hann*, et autres, de *Sandwich* et ses environs; du révérend *E. Morris*, et autres, de *Merrickville* et ses environs; et de *Robert Ferguson*, écuyer, et autres, de *Killey*; demandant que les droits existants des différentes dénominations religieuses de chrétiens en cette province, acquis en vertu de l'acte de règlement de 1840, soient respectés de manière à empêcher toute nouvelle législation sur les réserves du clergé.

De *John Dougall* et autres, du comité de la société de tempérance de *Montréal*; demandant certains amendements au bill pour établir de meilleures dispositions pour l'octroi des licences aux aubergistes et débitants de liqueurs spiritueuses dans le *Bas-Canada*, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance.

Second rapport sur l'établissement des townships de l'Est.

M. Fortier, du comité spécial nommé pour s'enquérir des causes qui empêchent ou retardent l'établissement des townships de l'Est, dans les districts des *Trois-Rivières*, *St. François* et *Québec*, et faire rapport sur les moyens les plus propres à promouvoir la colonisation des dits townships, et autres ordres de renvoi, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu.

Appendice (V.)

Pour le dit rapport, voir appendice (V.)

Ordonné, Que mille exemplaires du premier et du second rapport du dit comité, et ses documens qui les accompagnent, soient imprimés en forme de pamphlet, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill relatif au chemin de fer de Woodstock et du lac Erié.

M. Wilson a proposé, secondé par *M. Malloch*, et la question ayant été mise, Que le greffier de cette Chambre rembourse aux pétitionnaires l'honoraire de quinze louis pour le bill pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de *Woodstock* et du lac *Erié*; la Chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif au chemin de fer de Goderich, et Guelph.

L'honorable *M. Cayley* a proposé, secondé par *M. Malloch*, et la question ayant été mise, Qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour incorporer une compagnie pour la construction d'un chemin de fer depuis *Goderich* jusqu'à *Guelph*.

La Chambre s'est divisée:

Pour, 19.
Contre, 9.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif à l'indépendance de l'Assemblée législative.

Ordonné, Que l'honorable *M. Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour révoquer certaines dispositions pour mieux assurer l'indépendance de l'Assemblée Législative de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill pour amender la loi de cotisation (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour expliquer et amender la loi de cotisation dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre ce jour-d'hui.

Un bill grossoyé pour investir les commissaires nommés pour remplir la charge de lord grand-amiral du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, des biens et propriétés y désignés, et conférer certains pouvoirs aux dits commissaires, et pour d'autres fins y mentionnées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif aux réserves de la marine.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour investir les commissaires chargés de l'office de lord grand-amiral du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, de certains biens-fonds et propriétés, et pour conférer certains pouvoirs aux dits commissaires, et pour d'autres fins y mentionnées."

Ordonné, Que l'honorable *M. Baldwin* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui établit le libre commerce de banque en cette province, étant lu;

Bill relatif au libre commerce de banque.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser l'emploi de pensionnaires militaires et autres comme corps de police locale, étant lu;

Bill relatif à la police locale.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lemieux a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Lemieux* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

L'honorable *M. Hincks* a proposé, secondé par l'honorable *M. Price*, et la question ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant reçu;

L'honorable *M. Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Hopkins*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Dickson*, *Hopkins*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mackenzie*, *McConnell*, *Merritt*, *Robinson*, *Seymour* et *Stevenson*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chauveau*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Hincks*, *La-Terrière*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méthot*, *Meyers*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Samborn*, *Sauvageau*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(27.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chauveau*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Hincks*, *La-Terrière*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méthot*, *Meyers*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Samborn*, *Sauvageau*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(27.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Dickson*, *Hopkins*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mackenzie*, *McConnell*, *Merritt*, *Robinson*, *Seymour* et *Stevenson*.—(10.)
Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. *Lemieux* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :—

Folio 3, ligne 14. Après "pouvoir," insérez : "ni dans aucune

Folio 3, ligne 33. Après "impériaux," insérez la clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, Que cet acte continuera en force pendant cinq années, à compter du jour où il aura été passé, et depuis lors, jusqu'à la fin de la session ensuivante du Parlement."

Et le premier amendement ayant été lu une seconde fois, et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le dit amendement : —La question a passé dans la négative.

Le second amendement ayant été lu une seconde fois.

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à icelui, secondé par M. *Dickson*, Que le mot "cinq," soit retranché, et le mot "trois," inséré à la place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :

Pour, 10.

Contre, 20.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Le second amendement a été alors adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux banques incorporées.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour exempter les diverses banques incorporées de la taxe imposée sur leurs billets en circulation, à certaines conditions, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Chauveau* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Chauveau* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Chauveau* a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par l'honorable M. *Badgley*, et la question ayant été mise, Que les mots : "Et pendant les trois années subséquentes à cet ordre, la dite banque ne sera tenue de payer que la moitié du droit qui pourrait maintenant être exigé d'elle suivant l'acte en dernier lieu mentionné, et après l'expiration des dites trois années," soient retranchés de la première clause du bill :—Icelle question a passé dans la négative.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*, et la question ayant été mise, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chauveau*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fournier*, *Hincks*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Taché*.—(34.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *TORONTO*, *Hopkins*, *MacKenzie*, *McConnell*, *Seymour*, et *Stevenson*.—(6.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill pour amender l'acte des émigrés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte des émigrés venant dans cette province, et pour d'autres objets, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Dickson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Dickson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Dickson* a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser le paiement de certaines dépenses de l'administration de la justice dans les cours de *records* dans le *Haut-Canada*, sur et à même le fonds consolidé des revenus de cette province, étant lu ;

Bill relatif aux cours des records, (H.-C.)

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour permettre aux possesseurs de brevets d'invention, limités à une des sections de cette province, à en obtenir l'extension à l'autre section, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Bill relatif aux brevets d'invention.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boutillier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Boutillier* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'honorable M. *LaTerrière* a fait rapport du bill pour établir des réglemens concernant les prêteurs et le prêt sur gages ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill relatif aux prêteurs sur gage.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Macdonald* a fait rapport du bill pour mieux régulariser le mode d'octroyer des licences aux aubergistes et trafiquants de liqueurs fortes dans le *Bas-Canada*, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance, et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill relatif aux licences d'auberges, etc.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

Message du conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans amendements, savoir :—

Bill, intitulé : "Acte pour autoriser le conseil municipal des comtés unis de *Wentworth* et *Halton* à disposer d'une partie de l'emplacement du palais de justice."

Bill relatif à l'emplacement du palais de justice de Hamilton.

Bill, intitulé : "Acte pour permettre à *Caira Robbins Wilkes*, épouse de *George Samuel Wilkes*, écuyer, de *Brantford* de transporter en son propre nom certains biens-fonds qui lui ont été légués par feu son père :"

Bill pour permettre à C. R. Wilkes de transporter des biens-fonds.

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le chemin de la montagne de *Sydenham* et pour conférer à *George Rolph*, écuyer, ses hoirs et ayants-cause certains privilèges y relatifs :"

Bill pour amender l'acte relatif au chemin de la montagne de Sydenham.

Bill relatif à la compagnie d'assurance de l'Ouest.

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de l'Ouest."

Bill relatif à l'agueduc de Québec.

Bill, intitulé : "Acte pour amender les actes pour fournir de l'eau à la cité de Québec et aux environs."

Bill relatif à la commune de Maskinongé.

Bill, intitulé : "Acte pour remettre en vigueur et amender l'acte de la commune de Maskinongé."

Bill relatif aux sociétés bienveillantes wesléyennes.

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église méthodiste wesléyenne en Canada."

Bill pour amender l'acte des municipalités, (B.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour abroger un proviso de l'acte de la dernière session, qui amende la loi municipale du Bas-Canada." Et aussi,

Bill relatif à l'érection des paroisses, (B.-C.)

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour pourvoir à l'érection de paroisses pour les objets civils seulement, dans la seigneurie d'Argenteuil, dans le Bas-Canada," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre : Et aussi,

Bill relatif au pont suspendu de Fort Erie et Buffalo.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu entre le Fort Erie et Buffalo," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre : Et aussi,

Bill relatif à l'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du Canada-Ouest.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du Canada-Ouest," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre : Et aussi,

Bill relatif à la compagnie du havre de Port Burwell.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de Port Burwell, avec divers amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre : Et aussi,

Bill relatif à l'embranchement du chemin de fer du St. Laurent et du lac Champlain.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de Champlain et du St. Laurent à faire un chemin d'embranchement, et pour d'autres fins," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill pour amender l'acte relatif aux bureaux des postes.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender l'acte des bureaux des postes," étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fergusson a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Fergusson a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Relevé de la rivière St. Maurice.

L'honorable M. Price, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,— Réponse supplémentaire à une adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 12 juin 1851, pour des copies des livres, notes d'arpentage, journaux d'opérations, et autres papiers et documents mentionnés dans les rapports du relevé de la rivière St. Maurice, par Hilarion Legendre, arpenteur juré, depuis le 5 avril jusqu'au 2 mai 1847, et par John Bignell, arpenteur provincial le 26 août 1847, 11 mai 1848, et 13 novembre 1848, et qui accompagnent les dits rapports, etc.

Pour la dite réponse supplémentaire, voir appendice (G.G.G.)

Appendice (G.G.G.)

Bill pour amender l'acte relatif aux corporations municipales, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte des corporations municipales du Haut-Canada, de 1849, en les adap-

tants aux changements qui viennent récemment d'être apportés aux lois de cotisation du Haut-Canada, et pour d'autres fins relatives aux corporations municipales de cette section de la province, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Sauvageau a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Sauvageau a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

M. Malloch a proposé, secondé par M. Sauvageau, et la question ayant été mise, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Ordres du jour.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la construction d'un grand tronc de chemin de fer qui traversera toute l'étendue de cette province, étant lu ;

Bill relatif au chemin de fer provincial.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. le solliciteur-général Macdonald, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Baldwin, Bell, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Fournier, Hincks, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mehot, Morrison, Polette, Richards, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et Taché.—(21.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Cameron, de Cornwall, Cayley, Hall, Muckenzie, Malloch, McFarland, Seymour et Sherwood, de BROCKVILLE.—(10.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par M. le solliciteur général Macdonald, et la question ayant été proposée, Que le bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain ;

M. Boulton, de Toronto, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Malloch, Que le mot "demain," soit retranché, et les mots : "vendredi prochain," ajoutés en sa place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre vendredi prochain.

Ordonné, Que la résolution de cette Chambre, de samedi dernier, Qu'il est expédient d'approprier une somme d'argent n'excédant pas quatre millions de louis courant, pour défrayer la part de cette province dans les frais de construction d'une ligne de grand tronc de chemin de fer d'Halifax à Québec, et pour prolonger la dite ligne de grand tronc de chemin de fer de Québec à la cité de Hamilton ; la dite somme à être prélevée sur la garantie du fonds consolidé du revenu, avec ou sans la garantie du Parlement Impérial, et sur la garantie des taxes locales, soit renvoyée au dit comité.

M. Cauchon a proposé, secondé par M. Lemieux, et la question ayant été proposée, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à dix heures du matin ;

Ajournement.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burritt*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Hall*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McFarland*, *Morrison*, *Richards*, *Seymour*, et *Sherwood*, de *BROCKVILLE*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chauveau*, *Fournier*, *Hincks*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Méthot*, *Polette*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Taché*.—(15.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures du matin;

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, et la question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant:—La question a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures du matin;

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burritt*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Hall*, *Mackenzie*, *Malloch*, *Richards*, *Seymour*, et *Sherwood*, de *BROCKVILLE*.—(11.)

CONTRE.

Messieurs *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chauveau*, *Fournier*, *Hincks*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Méthot*, *Morrison*, *Polette*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Taché*.—(15.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures du matin;

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Malloch*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burritt*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Hall*, *Mackenzie*, *Malloch*, *Richards*, *Seymour* et *Sherwood*, de *BROCKVILLE*.—(11.)

CONTRE.

Messieurs *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chauveau*, *Fournier*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Méthot*, *Morrison*, *Polette*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Taché*.—(14.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures du matin;

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain," en leur place;

Et avis ayant été donné qu'il n'y avait pas de quorum;—les noms des Membres présents ont été pris comme suit:—

M. l'Orateur,

Messieurs *Boutillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chauveau*, *Fournier*, *Hall*, *Hincks*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Malloch*, *Méthot*, *Polette*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Taché*.

Et à minuit et demi, M. l'Orateur, sans que la question ait été mise, a ajourné la Chambre.

Jovis, 21° die Augusti;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851

ORDONNÉ, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour pourvoir à l'érection de paroisses pour les objets civils seulement, dans la seigneurie d'Ar-genteuil, dans le *Bas-Canada*," soient maintenant pris en considération.

Bill relatif à l'érection des paroisses, (B.-C.)

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 1, ligne 29. Retranchez depuis "plus," jusqu'à "et," dans la 31e ligne.

Feuille 1, ligne 32. Après "territoire," insérez: "étant protestante."

Feuille 1, ligne 34. Retranchez "protestante." Dans le préambule du bill.

Feuille 1, ligne 4. Retranchez depuis "qui," jusqu'à "habitées," dans la 10e ligne, et insérez: "vu qu'elles sont."

Feuille 1, ligne 11. Après "protestants," insérez: "ne peuvent être érigées en paroisses distinctes, en vertu des dispositions des ordonnances de la Législature du *Bas-Canada*, et des actes du Parlement de cette province, concernant l'érection des paroisses et la bâtisse des églises, presbytères et cimetières dans le *Bas-Canada*."

Feuille 1, ligne 11. Après "et," insérez: "attendu."

Feuille 1, ligne 15. Retranchez depuis "vertu," jusqu'à "ci-dessus," dans la même ligne, et insérez: "des dispositions des ordonnances et des actes."

Feuille 1, ligne 16. Retranchez "mentionnée," et insérez: "mentionnés."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que cinq cents exemplaires des réponses relatives au relevé de la rivière *St. Maurice*, qui ont été présentées le 2 et le 20 du courant, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Relevé de la rivière Saint Maurice.

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et du *St. Laurent* à faire

Bill relatif à l'embranchement du chemin de fer de

“ un chemin d'embranchement; et pour d'autres
“ fins,” soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération; lequel a été lu comme suit:—

Feuille 4, ligne 35. Après “ péages,” insérez: “ Et pourvu aussi que les mêmes taux seront payables au même moment et sous les mêmes circonstances et dans la même proportion imposables, pour tout et chaque mille de transport sur le dit chemin de fer dont la construction est autorisée, par et en vertu des dits actes d'incorporation de la dite compagnie, et sur le dit chemin de fer d'embranchement établi par cet acte, de manière à ce qu'aucun avantage illicite, privilège ou monopole ne profite en faveur d'aucune personne ou classe de personnes au moyen d'aucun règlement concernant les taux ou à raison des dits taux.”

Et le dit amendement ayant été lu une seconde fois;

Sur motion de M. *Cauchon*, secondé par l'honorable M. *Badgley*, les amendements suivants ont été faits à icelui, savoir: en retranchant depuis le mot “ et,” jusqu'au mot “ transport,” dans la sixième ligne; et dans la dernière ligne, après le mot “ taux,” insérant les mots: “ Et qu'aucuns taux ne seront prélevés ou perçus pour transport de fret et passagers avant qu'ils ne soient approuvés par le Gouverneur-Général en Conseil, ni avant deux publications hebdomadaires dans le *Canada Gazette* du règlement qui les établit, et de l'ordre en Conseil qui les approuve; et que tout règlement de la dite compagnie fixant et réglant les taux sera sujet à être révisé, de temps à autre, par le Gouverneur en Conseil, après l'avoir approuvé comme susdit; et après qu'un ordre en Conseil réduisant les taux fixés et réglés par un règlement aura été publié deux fois dans le *Canada Gazette*, les taux mentionnés en tel ordre en Conseil seront substitués à ceux qui sont mentionnés dans tel règlement, tant que le dit ordre en Conseil ne sera pas révoqué,” à la fin d'icelle.

Et le dit amendement, tel qu'amendé, a été adopté.

Ordonné, Que M. *Cauchon* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement avec des amendements, auxquels elle demande leur concours.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: “ Acte pour abroger l'acte 7 *Vict.*, chap. 6, intitulé: “ Acte pour réprimer en certains cas les processions de parti,” sans aucun amendement.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'honorable M. *Price*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit:—

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, copie ci-jointe d'une dépêche du Secrétaire d'Etat, accusant réception de l'adresse de la Chambre à Sa Majesté, au sujet des réserves du clergé.

Hôtel du Gouvernement,
Toronto, 21 août 1851.

(Copie.)—No. 628.

Downing Street, 28 juillet 1851.

Milord,—Je dois accuser réception de la dépêche de Votre Seigneurie, No. 89, du 5 courant, contenant une adresse de l'Assemblée Législative du *Canada* au sujet des réserves du clergé.

Je dois également donner instruction à Votre Seigneurie d'informer la Chambre que j'ai soumis son adresse à la Reine, et qu'il a plu à Sa Majesté la recevoir gracieusement. Ma dépêche, No. 617, du 11 courant, aura mis Votre Seigneurie en possession des raisons qui ont forcé le Gouvernement de Sa Majesté à remettre l'introduction, dans le Parlement Impérial, du bill projeté à ce sujet.

J'ai, etc.,

(Signé,)

GREY.

Au très honorable
Le Comte d'*Elgin*.

Ordonné, Que le dit message et la dépêche soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: “ Acte pour incorporer l'académie de *Burlington* pour les demoiselles,” étant lu;

Bill relatif à l'académie des demoiselles de *Burlington*.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui établit le libre commerce de banque en cette province, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif au libre commerce de banque.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: “ Acte pour amender l'acte pour établir le libre commerce de banque dans cette province.”

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour autoriser l'emploi de pensionnaires militaires et autres, comme corps de police locale, étant lu;

Bill relatif à la police locale.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR:

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Christie*, *Dickson*, *Fergusson*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Hincks*, *Lacoste*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McConnell*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Ross*, *Sanborn*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(35.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Hopkins*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McFarland*, *Merritt*, *Notman*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(14.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Hopkins*, et la question ayant été mise, Que le proviso grossoyé suivant soit ajouté au bill en forme de cavalier, et suive et fasse partie de la première clause d'icelui: “ Pourvu toujours, que les dits pensionnaires qui seront incorporés comme susdit, ne seront pas appelés en service actif, si ce n'est pour supprimer les émeutes sur la ligne des travaux publics en voie de construction, ou pour les protéger, et alors seulement aux frais de la compagnie ou des autorités publiques qui conduiront les dits travaux,” la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

St. Laurent et
du lac Cham-
plain.

Message du
Conseil.

Bill pour revo-
quer l'acte ro-
latif aux pro-
cessions de
parti.

Message de
Son Excel-
lence.

Réserves du
clergé.

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Dickson*, *Hopkins*, *Malloch*, *McFarland*, *Merritt*, *Notman*, *Robinson*, *Seymour*, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(13.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Fergusson*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Hincks*, *Lacoste*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général, *Macdonald*, *Mackenzie*, *McConnell*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Sanborn*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de WENTWORTH, *Tuché*, *Viger* et *Wilson*.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit :
"Acte pour autoriser l'emploi des pensionnaires militaires et autres, comme corps de police locale."

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux banques incorporées.

Un bill grossoyé pour exempter les diverses banques incorporées de la taxe imposée sur leurs billets en circulation, à certaines conditions, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*, et la question ayant été mise, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour exempter les différentes banques incorporées de la taxe sur leurs billets en circulation, moyennant certaines conditions ;" la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier*, *Cameron*, de CORNWALL, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Christie*, *Dickson*, *Fergusson*, *Fournier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Hincks*, *Lacoste*, *LaTernière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général, *Macdonald*, *Malloch*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Notman*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Tuché* et *Wilson*.—(41.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de TORONTO, *Hopkins*, *Mackenzie*, *Seymour*, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(6.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour amender l'acte relatif aux émigrés.

Un bill grossoyé pour amender l'acte des émigrés, en réduisant la taxe sur les émigrés venant dans cette province, et pour d'autres objets, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit :
"Acte pour amender l'acte des émigrés, en réduisant la taxe sur les émigrés arrivant dans cette province, et pour d'autres fins y relatives."

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux cours de Records, (H.-C.)

Un bill grossoyé pour autoriser le paiement de certaines dépenses de l'administration de la justice dans les cours de *Records* dans le *Haut-Canada*, sur et à même le fonds consolidé des revenus de cette province, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Macdonald* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Dickson*,

Ordonné, Que le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender la loi du douaire dans le *Haut-Canada*," soit lu une seconde fois demain.

Bill pour amender la loi relative au douaire, (H.-C.)

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif, au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de *Port Burwell*," soient maintenant pris en considération.

Bill relatif à la compagnie du havre de Port Burwell.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 24. Après "un," insérez : "demi,"

Feuille 1, ligne 25. Retranchez depuis "chelin," jusqu'à "sur," dans 26^e ligne.

Feuille 1, ligne 27. Retranchez depuis "denier," jusqu'à "par."

Feuille 1, ligne 27. Après "longueur," insérez : "sur chaque ais, planche et madriers, six deniers par mille pieds, mesure de planche."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. *Notman* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu entre le *Fort Erié* et *Buffalo*," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 22. Après "suspendu," insérez : "et du tunnel."

Feuille 1, ligne 25. Après "*Niagara*," insérez : "ou un tunnel sous icelle."

Feuille 1, ligne 37. Après "suspendu," insérez : "et du tunnel."

Feuille 1, ligne 42. Après "pont," insérez : "ou tunnel."

Feuille 3, ligne 8. Retranchez depuis "construction," jusqu'à "la," dans la 9^e ligne, et insérez : "d'un pont érigé sur ou d'un tunnel construit sous."

Feuille 3, ligne 9. Après "rivière," insérez "au dit lieu."

Feuille 3, ligne 12. Après "pont," insérez : "ou tunnel."

Feuille 3, ligne 16. Après "pont," insérez : "ou tunnel."

Feuille 3, ligne 26. Après "pont," insérez : "ou tunnel."

Feuille 3, ligne 27. Après "pont," insérez : "ou tunnel."

Feuille 3, ligne 38. Après "pont," insérez : "ou tunnel."

Feuille 3, ligne 40. Après "pont," insérez : "ou tunnel."

Feuille 4, ligne 3. Après "pont," insérez : "ou tunnel."

Feuille 4, ligne 7. Après "pont," insérez : "ou tunnel."

Feuille 4, ligne 45. Après "pont," insérez : "ou tunnel."

Feuille 5, ligne 22. Après "pont," insérez : "ou tunnel."

Dans le préambule du bill :

Feuille 1, ligne 5. Après "*Niagara*," insérez : "ou d'un tunnel sous la dite rivière."

Feuille 1, ligne 10. Après "pont," insérez : "ou tunnel."

Dans le titre du bill :

Ligne 1. Après "suspendu," insérez : "et du tunnel."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que *M. McFarland* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du *Canada-Ouest*, soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuill 6, ligne 18. Après "comté," insérez : "de *Wentworth*."

Feuille 8, ligne 26. Retranchez depuis "faveur," jusqu'à "Et," dans la 30^e ligne.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable *M. Badgley* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que le bill pour remettre en vigueur la charte de la compagnie du bassin sec de *Hamilton*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Ordonné, Que la pétition de l'honorable *L. M. Viger*, et autres, Membres de cette Chambre, propriétaires de fiefs et seigneuries dans le *Bas-Canada*, et toutes autres pétitions présentées à cette Chambre depuis le 15 du courant, au sujet de la tenure seigneuriale, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. le solliciteur-général Drummond a proposé, secondé par l'honorable *M. Hincks*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité, pour considérer s'il est expédient d'établir des dispositions pour le maintien de la paix dans le voisinage des chemins de fer, canaux et autres travaux entrepris par des corporations privées.

L'honorable *M. Hincks*, membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Que Son Excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Mongenais a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Mongenais* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

M. Boutillier a fait rapport du bill pour permettre aux possesseurs de brevets d'invention, limités à une des sections de cette province à en obtenir l'extension à l'autre section, et pour d'autres fins y mentionnées, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. Sauvageau a fait rapport du bill pour amender l'acte des corporations municipales du *Haut-Canada* de 1849, en les adaptant aux changements qui viennent récemment d'être apportés aux lois de cotisation du *Haut-Canada*, et pour d'autres fins relatives aux corporations municipales de cette section de la province ; et les amendements ont été lus.

L'honorable *M. Baldwin* a proposé, secondé par l'honorable *M. Price*, et la question ayant été proposée, Que les dits amendements soient maintenant lus une seconde fois ;

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Smith*, de *Durham*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'y ajouter les trois clauses suivantes :—

"Et qu'il soit statué, qu'il sera loisible aux francs-tenanciers et locataires tenant feu et lieu de tout township ou union de townships, pour l'année qui précédera celle dans laquelle la demande sera faite, de demander par pétition écrite à la municipalité de tel township, demandant que tel township ou union de townships, s'il n'est pas déjà divisé en quartiers ruraux, soit ainsi divisé, ou si le dit township ou union de townships est ainsi divisé, demander alors que la division en quartiers ruraux soit abolie. Et dans chaque tel cas, il sera du devoir de la dite municipalité de passer un statut dans le premier cas, divisant le dit township ou union de townships en quartiers ruraux, en la manière prescrite par la quatrième clause de l'acte des corporations municipales de 1849 ; et dans le second cas, abolissant la division en quartiers alors existante, de tel township ou union de townships : Pourvu aussi, néanmoins, premièrement, que chaque tel statut fait en vertu de la présente clause contiendra la pétition sur laquelle il est fondé, et une déclaration qu'il a été passé sur la demande de la dite pétition, et suivant les prescriptions de la présente clause : Et pourvu aussi, secondement, que tout tel statut contiendra une clause ordonnant que le dit statut aura effet et deviendra en opération le premier jour de décembre de l'année qui suivra celle dans laquelle il aura été passé, dans le cas où la majorité des francs-tenanciers et locataires tenant feu et lieu de tel township ou union de townships ayant droit de voter à l'élection municipale générale et annuelle de tel township, votera à l'élection municipale générale et annuelle de tel township qui sera tenue dans l'année dans laquelle le dit statut devra avoir effet et être mis en opération, en addition à tous les autres votes qui doivent être donnés à la dite élection pour la dite division en quartiers ou l'abolition de la division en quartiers, comme il est ci-dessus prescrit : Pourvu aussi, troisièmement, que la dite municipalité ne sera pas obligé de passer aucun tel statut sur la demande d'une telle pétition, à moins que cette pétition ne soit signée d'une majorité des francs-tenanciers et des locataires tenant feu et lieu inscrits sur le rôle du percepteur du dit township ou union de townships pour l'année qui précédera celle dans laquelle elle aura été présentée : Et pourvu aussi, quatrième, que pour passer le dit statut il ne sera pas nécessaire qu'il réunisse les votes des quatre cinquièmes des membres de la dite municipalité pour le temps d'alors, suivant les dispositions de la huitième clause de l'acte des corporations municipales de 1849, mais il suffira qu'il réunisse une majorité des votes.

"Et qu'il soit statué, qu'il sera du devoir du maire (*Town Reeve*) de chaque tel township ou union de townships, dont la municipalité aura passé un statut tel que mentionné dans la précédente clause du présent acte, de faire remettre une copie certifiée du dit statut à l'officier rapporteur, ou si le dit township ou union de townships est divisé en quartier, alors à chacun des officiers rapporteurs dont il sera du devoir de tenir une élection municipale générale annuelle dans tel township ou union de townships pour l'année dans laquelle le dit statut aura effet et sera mis en opération comme susdit. Et là-dessus, il sera du devoir de tout chaque tel officier rapporteur de placer dans son livre de poll des colonnes convenables portant les titres : "Pour la division en quartiers," "Contre la division en quartiers," "Pour l'abolition des quartiers," "Contre l'abolition des quartiers."

Bill relatif à l'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du (H.-C.)

Bill relatif au bassin sec de Hamilton.

Tenure seigneuriale.

Maintien de la paix.

Bill relatif aux brevets d'invention.

Bill pour amender l'acte relatif aux corporations municipales.

“ ainsi qu’il sera nécessaire, et tant que le poll pour l’élection des conseillers de township restera ouvert, de recevoir et enrégistrer les votes de ceux ayant droit de voter pour les conseillers de township à telle élection, pour ou contre tel projet, comme le reste sera offert à cet égard : Pourvu toujours, néanmoins premièrement, que lorsque le dit statut sera pour diviser tel township ou union de townships en quartiers, il sera du devoir de chaque tel officier rapporteur de faire placarder des copies exactes du dit statut dans au moins quatre endroits des plus apparents dans le lieu et les environs du lieu où le poll sera tenu, afin que le public puisse en prendre connaissance. Et pourvu toujours, que dans chaque tel cas il sera du devoir du maire du dit township ou union de townships, d’examiner les rapports du dit poll, quant aux votes pour ou contre la dite proposition, et de donner avis public du résultat, et tel statut, en conséquence, aura ou n’aura pas effet le premier jour de décembre alors suivant, qu’il trouvera une majorité des votes pour ou contre la dite proposition.

“ Et qu’il soit statué, qu’après qu’un tel statut tel que mentionné dans les deux clauses présentes aura été mis en force en la manière ci-prescrite, la municipalité du dit township ou union de townships n’aura pas le pouvoir de le révoquer ou de le modifier, excepté par un statut qui sera passé à la demande d’une semblable pétition de la majorité des francs-tenanciers et locataires tenant feu et lieu, et dont les noms seront inscrits sur les rôles du percepteur de tel township ou union de townships, et à moins que telle révocation ou modification ne soit approuvée par les votes de la majorité des électeurs municipaux de tel township ou union de townships, à une élection municipale générale annuelle d’icelui, suivant les dispositions des deux clauses ci-dessus prescrites relativement au dit statut original pour la division ou l’abolition de la division en quartiers respectivement.”

Et la question ayant été mise sur l’amendement ; la Chambre s’est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Burrill, Hopkins, Mackenzie, Merritt, Prince, Richards, Sanborn, Seymour*, et *Smith*, de DURHAM.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Boutilier, Cameron*, de CORNWALL, *Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Fergusson, Fournier, Fourquin, Hall*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Malloch, Méthot, Mongenais, Polette, Price*, et *Sherwood*, de BROCKVILLE.—(25.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois.

M. *Richards* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, Que tous les mots après “ Que,” jusqu’à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : “ Le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d’y ajouter les trois clauses suivantes :—

“ Et qu’il soit statué, qu’il sera loisible aux francs-tenanciers et locataires, tenant feu et lieu, de tout township ou union de townships, dont les noms seront inscrits sur le rôle du percepteur du township ou union de townships, pour l’année qui précédera celle dans laquelle la demande sera faite, de demander par pétition écrite à la municipalité de tel township ou union de townships, demandant que tel township ou union de townships, s’il n’est pas déjà divisé en quartiers ruraux, soit ainsi divisé, ou si le dit township ou union de townships est ainsi divisé,

“ demander alors que la division en quartiers ruraux soit abolie. Et dans chaque tel cas, il sera du devoir de la dite municipalité de passer un statut dans le premier cas, divisant le dit township ou union de townships en quartiers ruraux en la manière prescrite par la quatrième clause de l’acte des corporations municipales de 1849 ; et dans le second cas, abolissant la division en quartiers, alors existante, de tel township ou union de townships ; Pourvu aussi, néanmoins, premièrement, que chaque tel statut fait en vertu de la présente clause contiendra la pétition sur lequel il est fondé et une déclaration qu’il a été passé sur la demande de la dite pétition, et suivant les prescriptions de la présente clause : Et pourvu aussi, secondement, que tout tel statut contiendra une clause ordonnant que le dit statut aura effet et deviendra en opération le premier jour de décembre de l’année qui suivra celle dans laquelle il aura été passé, et dans le cas où des délibérations seront prises pour une division en quartiers, tel statut ne sera pas passé, à moins qu’une majorité des francs-tenanciers ou locataires tenant feu et lieu de tel township ou union de townships ayant droit de voter à l’élection municipale générale et annuelle de tel township ou union de townships, votera à l’élection municipale générale annuelle de tel township qui sera tenue dans l’année dans laquelle le dit statut devra avoir effet et être mis en opération, en addition à tous les autres votes qui doivent être donnés à la dite élection, pour la dite division en quartiers ou l’abolition de la division en quartiers, et à moins qu’une majorité des deux tiers des dits électeurs n’ait voté pour, à l’élection, ou l’abolition de la division en quartiers comme il est ci-après prescrit, pour l’abolition des dites divisions en quartiers comme il est ci-dessus prescrit : Pourvu aussi, troisièmement, que la dite municipalité ne sera pas obligé de passer aucun tel statut sur la demande d’une telle pétition, à moins que cette pétition ne soit signée d’une majorité des francs-tenanciers et des locataires tenant feu et lieu, et dans le cas de délibération pour abolir telle division en quartiers, à moins que le nombre des signataires de telle pétition ne s’élève au moins aux deux tiers des francs-tenanciers et locataires tenant feu et lieu, inscrits sur le rôle du percepteur du dit township ou union de townships pour l’année qui précédera celle dans laquelle la pétition aura été présentée : Et pourvu aussi, quatrièmement, que pour passer le dit statut il ne sera pas nécessaire qu’il réunisse les votes des quatre cinquièmes des membres de la dite municipalité pour le temps d’alors, suivant les dispositions de la huitième clause de l’acte des corporations municipales de 1849, mais il suffira qu’il réunisse une majorité des votes.

“ Et qu’il soit statué, qu’il sera du devoir du maire (*Town Reeve*) de chaque tel township ou union de townships, dont la municipalité aura passé un statut tel que mentionné dans la précédente clause du présent acte, de faire remettre une copie certifiée du dit statut à l’officier-rapporteur, ou si le dit township ou union de townships est divisé en quartiers, alors à chacun des officiers-rapporteurs dont il sera du devoir de tenir une élection municipale générale annuelle dans tel township ou union de townships, pour l’année dans laquelle le dit statut aura effet et sera mis en opération, susdit : Et là-dessus, il sera du devoir de tout chaque tel officier-rapporteur de placer, dans son livre de poll, des colonnes convenables portant les titres : ‘ Pour la division en quartiers,’ ‘ Contre la division en quartiers ;’ ‘ Pour l’abolition des quartiers,’ ‘ Contre l’abolition des quartiers,’ ainsi qu’il sera nécessaire, et tant que le poll pour l’élection des conseillers de township restera ouvert, de recevoir et enrégistrer les votes de ceux ayant droit de voter pour les conseillers de township à telle élection pour ou contre tel projet,

“ comme le vote sera offert à cet égard : Pourvu toujours, néanmoins, premièrement, que lorsque le dit statut sera pour diviser tel township ou union de townships en quartiers, il sera du devoir de chaque tel officier-rapporteur de faire placarder des copies exactes du dit statut dans au moins quatre endroits des plus apparents dans le lieu et les environs du lieu où le poll sera tenu, afin que le public puisse en prendre connaissance : Et pourvu toujours, que dans chaque tel cas, il sera du devoir du maire du dit township ou union de townships d'examiner, dans le mois qui suivra son élection, les rapports du dit poll, quant aux votes pour ou contre la dite proposition, et de donner avis public du résultat, que tel statut, en conséquence, aura ou n'aura pas effet le premier jour de décembre alors suivant, ainsi qu'il trouvera qu'il y a ou n'y a pas le nombre suffisant de votes pour lui donner effet.

“ Et qu'il soit statué, qu'après qu'un tel statut, tel que mentionné dans les deux clauses présentes, aura été mis en force en la manière ci-prescrite, la municipalité du dit township ou union de townships n'aura pas le pouvoir de le révoquer ou de le modifier, excepté par un statut qui sera passé à la demande d'une semblable pétition, signée des deux tiers au moins des francs-tenanciers et locataires tenant feu et lieu, et dont les noms seront inscrits sur les rôles du percepteur de tel township ou union de townships, et à moins que telle révocation ou modification ne soit approuvée par les votes des deux tiers au moins des électeurs municipaux de tel township ou union de townships, et à moins que telle proposition de révocation ou modification ne soit approuvée par les votes des deux tiers au moins des électeurs municipaux de tel township ou union de townships, à une élection municipale générale annuelle d'icelui, suivant les dispositions des deux clauses ci-dessus prescrites, relativement au dit statut original pour la division ou l'abolition de la division en quartiers, respectivement.”

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois ;

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Dickson*, Que tous les mots après “ Que,” jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : “ Le bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, avec une instruction au comité d'amender la quatrième colonne de la cédule A, numéro 10, en portant à trois louis, valeur annuelle la qualification des voteurs qu'ils soient francs-tenanciers ou locataires tenant feu et lieu, et fixant à vingt-cinq louis, valeur annuelle, la qualification des conseillers francs-tenanciers et locataires tenant feu et lieu,” en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burritt*, *Cayley*, *Christie*, *Dickson*, *Fergusson*, *Hall*, *Hopkins*, *Mackenzie*, *Merritt*, *Prince*, *Richards*, *Sanborn*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Smith*, de *DURHAM*.—(17.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, le procureur-général *La Fontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Seymour* et *Stevenson*.—(20.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois ;

M. *Prince* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, que tous les mots après “ Que,” jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : “ Le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, pour dissiper tous les doutes sur le pouvoir des conseillers du township à pourvoir aux moyens de se payer les dépenses raisonnables qu'ils encourront en assistant de temps en temps à leurs conseils respectifs,” en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burritt*, *Christie*, *Fergusson*, *Hopkins*, *Malloch*, *Prince*, *Richards*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Hall*, *Hincks*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Sanborn*, *Sauvageau* et *Stevenson*.—(25.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois ;

M. *Mackenzie* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Boulton*, de *Toronto*, Que tous les mots après “ Que,” jusqu'à la fin de la question soient retranchés, de manière à ajouter les mots : “ Le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, afin que toutes les parties de la cédule A, qui restreignent ou empêchent les électeurs qualifiés dans aucun township, cité, ville ou village, de choisir librement parmi eux, dans le dit township, ville, cité ou village, tout électeur qualifié qui commandera la majorité des voix pour la charge d'échevins ou conseillers soient retranchées, maintenant par là le principe qu'il ne devrait pas être exigé des personnes élues des qualifications pécuniaires plus élevées que celles exigées des personnes auxquelles la loi accorde le droit de faire l'élection,” en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burritt*, *Christie*, *Fergusson*, *Hall*, *Hopkins*, *Mackenzie*, *Merritt*, *Prince*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Hincks*, *LaTerrière*, *Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Stevenson*.—(25.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois ;

M. *Richards* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, Que tous les mots après “ Que,” jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : “ Le bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre pour amender la quatrième colonne de la cédule A, numéros 9 et 10, en réduisant la qualification des électeurs de conseillers dans les villages à deux louis, et dans les villes, à quatre louis dix chelins, valeur annuelle,” en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passée dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois ;

M. Mackenzie a proposé, en amendement à la question, secondé par M. Boulton, de Toronto, Que les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à y substituer les mots : "Le bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, afin que les mots : "Que le maire de chaque telle cité, sera élu par les échevins et les conseillers, et choisi parmi les échevins de la dite cité, soient retranchés de la quatrième colonne de la cédule A, numéro 12, et les mots : "Que le maire de la dite cité sera élu à la majorité des voix des électeurs qualifiés d'icelle," soient insérés en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Boulton, de Toronto, et Mackenzie.— (2.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Burritt, Cartier, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Fergusson, Fournier, Fourquin, Gagy, Hall, Hincks, LaTerrière, Laurin, le solliciteur-général Macdonald, Malloch, Merritt, Meyers, Price, Richards, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, et Taché.— (29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois ;

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par M. Burritt, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Le bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'insérer la cédule suivante A, entre les numéros 4 5 :—

"Officiers de townships quelconques.

12 Vict. chap. 81, sec. 31, sub. sec. 8

Pour fixer et payer un tarif suivant lequel les conseillers de townships formant le conseil municipal de chaque township seront rémunérés par le dit conseil : Pourvu qu'aucun règlement qui sera passé à cette fin ne sera valide si, par les termes dans lesquels il sera conçu, il n'est déclaré qu'il n'aura force et effet que deux années au moins après sa passation."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ;
Ordonné, Que les amendements soient maintenant lus une seconde fois.

Et les amendements, jusqu'à la clause (C.) ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Clause (C.) L'amendement suivant ayant été lu une seconde fois, comme suit :—" Et qu'il soit statué, que lorsqu'un statut, ordre ou résolution sera ou a été passé ou adopté par une municipalité quelconque, et tel statut, ordre ou résolution a été ou sera renversé ou déclaré illégal ou annulé par une cour ayant juridiction compétente à cet égard, la municipalité par laquelle tel statut, ordre ou résolution, a été ou sera passé sera seule responsable des dommages pour acte ou actes faits ou commis en vertu de tel statut, ordre ou résolution, et tout greffier, constable ou autre officier agissant sous telle municipalité sera libéré et déchargé de toute action ou cause, action qui proviendra ou sera provenue contre toute per-

sonne ou personnes en raison de ce que le dit statut, ordre ou résolution aura été déclaré illégal, renversé ou annulé ; et la dite municipalité paiera tous les frais et dépens nécessités par l'annulation du dit statut."

Sur motion de M. Boulton, de Toronto, secondé par l'honorable M. Baldwin, le dit amendement a été amendé en ajoutant les mots : "Et les cours supérieures de droit commun auront aussi plein pouvoir et autorité d'accorder ou refuser les frais à leur discrétion dans toute cause ou l'on aura demandé un writ de mandamus, pour ou contre une corporation municipale, lesquels frais lorsqu'ils seront accordés à l'une ou à l'autre partie, seront taxés et alloués de la même manière qu'en partie et parties," à la fin d'icelle.

Le dit amendement, tel qu'amendé, a été alors adopté.

Alors, les amendements, jusqu'au vingt-huitième d'iceux, ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Le vingt-huitième amendement ayant été lu une seconde fois, comme suit :—

Cédule A, No. 12, colonne quatre, ligne 54. Après "montant de," insérez : "dix."

Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par M. Richards, le dit amendement a été amendé, en retranchant le mot "dix," et insérant le mot "huit," en sa place.

Le dit amendement, tel qu'amendé, a été alors adopté.

Le reste des amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'établissement d'une école normale, et à l'encouragement de l'éducation dans le Bas-Canada, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité de toute la Chambre demain,

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte qui accorde une liste civile à Sa Majesté, (9 Vict., chap. 14), et aussi, les actes 12 Vict., chap. 63 et 64, dans la vue de réduire certains items dans la cédule du dit acte ; et aussi, pour pourvoir au salaire des Orateurs des deux Chambres de la Législature Provinciale ; étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. McFarland a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. McFarland a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par le solliciteur-général Macdonald, La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 22° die Augusti ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—
Par M. Morrison,—la pétition de John Harris, modérateur, et Thomas C. Davidson, clerc, au nom de l'association des baptistes réguliers de la Grande Rivière.

Pétitions présentées.

Par l'honorable M. Viger,—la pétition de S. C. Monk et T. E. Campbell, écuyers, propriétaires de seigneuries dans le Bas-Canada.

Pétition lue.

Ordonné, Que la pétition de S. C. Monk et T. E. Campbell, écuyers, propriétaires de seigneuries dans le Bas-Canada, soit maintenant reçue et lue, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue, exposant : Que les pétitionnaires demandant la permission d'exprimer leur sentiment de reconnaissance pour le privilège que la Chambre leur a accordé, ainsi qu'à d'autres personnes se trouvant dans leur position, de se faire entendre par conseil, sur les mérites du bill actuellement devant la Chambre, intitulé : "Acte pour définir certains droits des seigneurs dans le Bas-Canada, et pour en faciliter l'exercice." Que ce privilège ainsi accordé par la Chambre est, suivant vos pétitionnaires, d'une importance vitale pour leurs intérêts, en tant qu'ils sont concernés dans les dispositions du bill ci-dessus mentionné : Que les pétitionnaires désirent vivement se prévaloir du privilège qui leur a été accordé pour soumettre à la Chambre un grand nombre de faits ayant trait directement au bill en question : Que les points qui vont nécessairement être discutés, ainsi que vos pétitionnaires comprennent le bill, embrasseront les principes les plus importants de la jurisprudence et du droit public, et remonteront jusqu'aux temps historiques, et porteront devant la sérieuse considération de la Chambre un état statistique de grands et importants intérêts, et démontreront, d'une manière irréfutable, suivant vos pétitionnaires, les droits depuis bien longtemps établis de vos pétitionnaires, qui sont actuellement menacés par le bill en question : Que l'espace de trois jours accordé aux pétitionnaires pour se faire entendre devant la Chambre ne leur permettra pas d'engager des conseils ni de leur donner les premières instructions en faveur de leur cause, et encore moins de leur faire connaître tous les détails nécessaires, ou de laisser le temps qu'il faudrait à ces conseils pour préparer leurs propres arguments : Que vos pétitionnaires ont été informés par un des avocats les plus éminents du barreau du Bas-Canada, qu'il ne voudrait pas, consciencieusement, entreprendre de s'adresser à la Chambre sur les diverses questions importantes soulevées par ce bill, avant d'avoir trois semaines ou un mois pour se préparer à cette fin : Que sans avoir le temps suffisant pour faire préparer leurs conseils, vos pétitionnaires manqueraient de respect envers la Chambre en lui présentant des arguments mal conçus, surtout après l'habile discussion qui a eu lieu sur ce bill entre les Membres de la Chambre ; et demandant que la Chambre veuille leur accorder, à eux et à ceux qui se trouvent dans leur position, et que de fait ils représentent dans cette affaire, un nouveau délai de quinze jours, à compter de samedi prochain, le 23 courant, pour permettre au conseil des pétitionnaires de se préparer à s'adresser à la Chambre.

Ordonné, Que la dite pétition soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Résolu, Que la pétition de William H. Chisholm et autres, de la ville et des environs de Ste. Catherine, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. Merritt, l'honorable M. Baldwin, l'honorable M. Boulton, M. Richards et l'honorable M. Cameron, de Cornwall, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. Prince a proposé, secondé par M. Ross, et la question ayant été mise, Que la pétition de Henry Allen, écuyer, avocat, de la cité de Toronto, et ci-

devant juge du district de London, se plaignant de sa destitution de la dite charge et d'autres griefs qui y ont rapport, et demandant justice, ainsi que le droit d'être entendu à la barre de la Chambre, au sujet de sa destitution de la dite charge, tel qu'il est dit dans certaines autres pétitions présentées à la Chambre, soient renvoyées à un comité spécial, composé de l'honorable M. Baldwin, l'honorable M. Robinson, l'honorable M. Sherwood, M. Boulton, de Toronto, et le moteur, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Boulton, de Toronto, Christie, Letellier, Malloch, Prince, et Sherwood, de Toronto.—(6.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Cameron, de Cornwall, Cartier, Chabot, Dickson, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Hall, Hincks, le procureur-général LaFontaine, LaTernière, Laurin, McConnell, McFarland, Méthot, Meyers, Mongenais, Notman, Polette, Price, Sauvageau, Scott, du Lac des Deux-Montagnes, Seymour, Smith, de Wentworth, Stevenson et Viger.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Un bill grossoyé pour permettre aux possesseurs de brevets d'invention, limités à une des sections de cette province, à en obtenir l'extension à l'autre section, et pour d'autres fins y mentionnées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif aux brevets d'invention.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour permettre aux possesseurs de brevets d'invention, limités à une des sections de cette province, d'en obtenir l'extension à l'autre section, et pour d'autres fins y mentionnées."

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. McFarland, du comité spécial sur le bill pour mieux pourvoir au paiement des réclamations contre les propriétaires de vaisseaux, dans certains cas, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Bill relatif aux réclamations contre les propriétaires de vaisseaux.

Ordonné, Que le bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre demain.

M. Bell, du comité permanent des dépenses contingentes, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Second rapport du comité des dépenses contingentes.

Conformément à l'ordre de renvoi, votre comité a examiné la pétition de M. A. L. Cardinal, messenger en chef de votre honorable Chambre, datée le 3 juillet dernier, exposant que lors de la destruction des édifices du Parlement à Montréal, en 1849, il a perdu des effets mobiliers au montant de trois cent vingt-trois louis, et qu'il a reçu, conformément à la recommandation du comité des dépenses contingentes de la session de 1849, la somme de deux cents louis,—ce qui laisse une balance de cent vingt-trois louis ; et demandant que votre honorable Chambre adopte les mesures qu'elle trouvera convenables, dans sa sagesse, pour rembourser votre pétitionnaire. Votre comité voit qu'une pétition semblable a été présentée par M. Cardinal, dans la session de 1850, laquelle fut aussi renvoyée au comité des dépenses contingentes qui, dans son deuxième rapport, donna, entre autres raisons, pour refuser de recommander : "En référant au septième rapport du comité des dépenses contingentes de la dernière session, on verra que le secours à lui accordé ne devait pas être considéré comme une gratification, ni comme devant lui ser-

Pétition renvoyée à un comité.

Pétition de Henry Allen.

“ vir de compensation pour ses pertes, quelque sérieuses qu'elles aient été sans doute pour lui. L'avance à lui faite était plutôt de la nature d'un prêt que d'une indemnité; il est expressément recommandé par le comité que l'avance de cent louis, aussi bien que celle de cent louis à lui subséquemment faite par M. l'Orateur, lui soient accordées à même les dépenses contingentes pour le mettre en état de se procurer temporairement un logement pour sa famille, des meubles et autres objets de nécessité, avec l'entendement que s'il recouvre l'assurance (ayant assuré pour deux cents louis, ainsi qu'il le représente au comité) ou une indemnité légale de toute autre source que des assurances pour les pertes qu'il a éprouvées par la conflagration susdite, il devra rembourser le montant. Votre comité pense que M. *Cardinal* avait un recours légal pour les dommages qu'il a soufferts, et qu'il n'a dépendu que de lui qu'il ne s'en soit pas prévalu.”

Votre comité ne voit aucune raison pour s'éloigner du point de vue sous lequel ce sujet a été envisagé à la dernière session, et qui a été approuvé par votre honorable Chambre, et ne peut reconnaître qu'il a droit à une indemnité, qui, si elle était accordée, établirait un précédent très incommode. Néanmoins, votre comité recommande que la somme de trente louis dix chelins, soit payée à M. *Cardinal*, à titre de gratification en considération de la pension et du loyer qu'il a été obligé de payer après l'incendie de l'édifice du Parlement, et comme une rémunération pour le loyer qu'il a été obligé de payer depuis l'incendie du Parlement.

Votre comité a aussi pris en considération la pétition de *Wm. Winder*, écuyer, bibliothécaire de votre honorable Chambre. Il doit faire observer qu'une pétition de *Wm. Winder*, tendant au même but, c'est-à-dire, demandant une indemnité pour des pertes éprouvées par lui lors de l'incendie de l'édifice du Parlement à *Montréal* en 1849, fut présentée par lui à la dernière session, mais que sa demande fut rejetée. Votre comité ne voit aucune raison pour renverser cette décision, malgré tout le regret qu'inspirent au comité les pertes éprouvées par M. *Winder*, particulièrement la perte qu'il représente avoir faite de plusieurs manuscrits précieux relatifs à l'histoire naturelle du pays, qu'il avait rédigés avec beaucoup de soin et de travail.

La pétition de M. *Paul Kane*, également renvoyée au comité, a reçu l'attention qui est due à l'intéressant sujet auquel elle se rapporte, c'est-à-dire, l'encouragement des arts. Le pétitionnaire expose qu'il a passé cinq ou six ans à traverser les contrées du nord et de l'ouest de l'*Amérique*, entre la rivière *Columbia* au sud, le petit lac des *Esclaves* et la *Baie d'Hudson* au nord, les confins du *Canada* à l'est, et l'*Océan Pacifique* à l'ouest; qu'il a peint des esquisses, au nombre de plus de cinq cents, des parties les plus intéressantes du pays, et fait les portraits des principaux chefs, avec une vaste collection de costumes et d'objets curieux de plus de soixante tribus sauvages, propres à faire connaître le caractère général du pays, ainsi que les coutumes, la religion et le genre de vie de ses habitants. Votre pétitionnaire demande qu'afin de le mettre en état de pouvoir consacrer le temps nécessaire pour compléter les esquisses en question, dans un style et des dimensions plus propres au sujet, votre honorable Chambre lui accorde telle aide que dans votre sagesse l'importance du sujet lui semblera mériter, et lui fournisse les moyens de faire de sa collection moins un objet de spéculation individuelle que d'intérêt et d'importance publics.

Votre comité recommande que la somme de cinq cents louis soit consacrée à l'achat des douze tableaux à l'huile les mieux finis de M. *Kane*, qui seront choisis par le comité de la bibliothèque, afin d'être conservés dans la bibliothèque de la Législature; et que la moitié du montant (deux cent cinquante louis), lui soit

payée aussitôt que le choix aura été fait, la description des différents morceaux fournis, et des garanties données par M. *Kane* qu'à une époque déterminée, dont il sera convenu, ils seront livrés par lui pour être transmis à leur destination; et les autres deux cent cinquante louis, à son retour d'*Angleterre* (où il a l'intention de se rendre pour y faire graver ou lithographier ses esquisses pour les vendre) lorsqu'il livrera les tableaux qui auront été choisis, au greffier de votre honorable Chambre pour être déposés dans la bibliothèque, conformément à la présente recommandation.

Votre comité croit devoir faire remarquer que M. *Kane* est natif de la cité de *Toronto*, et que sa ville natale peut en être fière comme d'un artiste du premier mérite. Les membres de votre comité ont pensé qu'il était de leur devoir de visiter son étude, et ils ont été hautement satisfaits de l'inspection des peintures splendides et de la belle collection de curiosités que leur a fait voir M. *Kane*, et qui représentent des parties éloignées et intéressantes de notre continent qu'il a visitées dans ses voyages.

Conformément à la recommandation faite par le comité des dépenses contingentes, dans son cinquième rapport à la session de 1849, votre honorable Chambre a adopté une classification de ses officiers suivant leurs salaires, et un système de promotion d'une classe à l'autre, suivant le mérite et l'ancienneté, et a décidé qu'aucune augmentation de salaire ne serait accordée à aucun officier d'une classe, tant qu'il y restera ni avant qu'il soit promu à la classe immédiatement supérieure; et que le greffier, l'assistant-greffier et le sergent-d'armes (ce dernier officier prenant rang immédiatement après les deux premiers, bien qu'il ne les suive pas sous le rapport du salaire) formeront la première classe.

Les officiers recevant trois cent cinquante louis par année, la deuxième classe,

Ceux à deux cent cinquante louis par année, la troisième classe,

Ceux à deux cents louis par année, la quatrième classe,

Ceux à cent cinquante louis par année, la cinquième classe,

Et ceux à cent vingt-cinq louis par année, la sixième classe.

Votre comité prenant en considération, en conformité des principes ci-dessus, les longs services et le mérite de M. *Henry Hartney*, (que votre comité recommande de désigner sous le nom de “troisième greffier des bureaux et grossoyeur,”) et l'habileté, la diligence et l'ordre avec lequel M. *William Spink*, à la connaissance de votre comité, et pense-t-il, à celle de votre honorable Chambre, a rempli depuis plusieurs années les importantes fonctions qui lui sont confiées, recommande respectueusement que ces officiers soient promus, comme un encouragement au mérite exemplaire dans le service de votre honorable Chambre, de la cinquième classe à la quatrième; et que ce dernier officier soit appelé “greffier des affaires de routine et des records,” afin de désigner sa position dans le bureau.

Votre comité, également pour encourager le mérite dans les classes suivantes, recommande qu'une nouvelle classe, ou classe intermédiaire, entre les quatrième et cinquième classes, soit établie par votre honorable Chambre, au salaire de cent soixante-et-quinze louis par année; si cette proposition est adoptée, la nouvelle classification sera comme suit:—

Le greffier, l'assistant-greffier et le sergent-d'armes, formeront la première classe,

Les officiers recevant trois cent cinquante louis par année, la deuxième classe,

Ceux à deux cent cinquante louis par année, la troisième classe,

Ceux à deux cents louis par année, la quatrième classe,

Ceux à cent soixante-et-quinze louis par année, la cinquième classe,

Ceux à cent cinquante louis par année, la sixième classe,

Et ceux à cent vingt-cinq louis par année, la septième classe.

Votre comité, si la nouvelle classification proposée est adoptée, recommande que *M. Thaddeus Patrick*, greffier des comités, *M. King Barton*, greffier des pétitions, *M. William H. LeMoine*, sous-greffier, et *M. J. P. Leproun*, greffier des comités, soient promus à la nouvelle cinquième classe ci-dessus de cent soixante-et-quinze louis par année.

En conséquence de la résignation de *M. Berthelot*, qui appartenait à la cinquième classe en premier lieu mentionnée, votre comité recommande que *M. H. B. Stuart*, clerc-grossoyeur, le plus ancien de la classe suivante, soit promu à la place de *M. Berthelot* à la nouvelle sixième classe à £150 par année, la promotion et l'augmentation de salaire de *M. Stuart* devant commencer à la date de la résignation de *M. Berthelot*, et que *M. Dénéchaud*, appartenant aujourd'hui à la sixième classe primitive à £125 par année, soit de la même manière promu à la nouvelle sixième classe à £150 par année. Et aussi, que *M. W. C. Burrage*, le plus ancien écrivain surnuméraire, soit promu à la septième classe à £125 par année, et que le salaire de *M. Burrage* commence à la clôture de la présente session. Votre comité recommande que les additions aux salaires des autres officiers promus comme ci-dessus datent du commencement du présent trimestre.

Votre comité joint à ce rapport une liste des officiers suivant la nouvelle classification et les promotions proposées, et il recommande que le même ordre soit observé dans les listes de paiement de leurs salaires.

Votre comité a pris en considération le traitement maintenant accordé aux assistans-traducteurs et écrivains surnuméraires, et à raison de la nécessité de leurs services durant la session, leur assiduité et leur attention à leurs fonctions, plus onéreuses durant la présente session que de coutume, et les dépenses faites par eux pour se rendre au lieu où la Législature est convoquée, recommande qu'une addition soit faite à leur traitement fixe, suffisante pour couvrir toutes leurs dépenses nécessaires de voyage ou autres, et qu'en conséquence ils soient classés et rétribués comme suit :—

Que la première classe reçoive 15s. par jour ; la deuxième classe 12s. 6d. par jour (une liste de la classification en dernier lieu mentionnée est annexée aux présentes) et que tous ceux qui ont été employés depuis le commencement de la session actuelle, non compris dans les classes ci-dessus, reçoivent 10s. par jour pendant le temps où ils auront été employés.

Votre comité a reçu une pétition de *M. W. H. Lemoine*, demandant une allocation à raison de ce que durant la dernière session du Parlement, il a été employé à remplir la place de *M. Gagnon*, greffier du journal français, qui n'a pu, pour cause de maladie, assister à son bureau. Le surcroît d'ouvrage et la responsabilité imposée à *M. Lemoine* engagent votre comité à recommander qu'une gratification de £25 lui soit accordée. Une pétition en quelque sorte semblable a été présentée à votre comité par *M. Lévesque*, pour un travail de surcroît, causé par l'absence de *M. Voyer*, traducteur français ; il y a cette différence entre ce cas et le précédent, que tandis que l'absence de *M. Gagnon* était absolument inévitable et indépendante de son contrôle, celle de *M. Voyer* n'était pas autorisée, au détriment de l'ouvrage du bureau ; votre comité est néanmoins d'avis que *M. Lévesque* ne doit pas en souffrir, et en conséquence, il recommande que la somme de £15 lui soit accordée pour ce travail de surcroît.

A proprement parler, cette somme devrait être prélevée sur le salaire de *M. Voyer*, mais comme il est

payé par warrant, il se trouve à cet égard soustrait au contrôle immédiat de votre honorable Chambre. En conséquence, votre comité désire que la compensation maintenant recommandée en faveur de *M. Lévesque* ne soit pas considérée comme un précédent. Ces deux officiers reçoivent des salaires fixes, et doivent tout leur temps au public. Il doit, par conséquent, être évident à votre honorable Chambre que si des allocations additionnelles à un officier pour avoir rempli les fonctions d'un autre sont accordées trop facilement, il en résultera de grands abus.

Votre comité pense qu'en cette occasion il est raisonnable d'observer que comme il est probable que le siège du Gouvernement sera transporté à Québec, immédiatement après la clôture de la session, tous les officiers des bureaux de votre honorable Chambre doivent y accompagner le greffier, et partir avec lui de Toronto ; et qu'il ne leur soit permis pour aucune cause que ce soit (excepté pour maladie ou autres éventualités imprévues) de s'absenter de leurs bureaux respectifs avant que toutes les affaires restant après la session aient été complétées.

Dans la dernière session, votre honorable Chambre a accordé différentes sommes à titre de compensation à certains officiers pour les incommodités et les inconvénients auxquels ils ont été soumis par la translation du siège du Gouvernement de Montréal à Toronto ; mais les personnes dont les noms suivent et qui sont au service de votre honorable Chambre ont été omises par erreur ; en conséquence, votre comité recommande que la somme de sept louis dix chelins soit accordée à chacun des individus suivants qui sont au service de votre honorable Chambre, savoir :—*A. A. Laperrière*, senior ; *M. McCarthy*, *James Curran*, messagers ; et à *J. O'Conner*, portier.

Votre comité recommande également qu'en considération de l'assiduité de *M. R. Defries*, maître de poste de votre honorable Chambre, à remplir les fonctions onéreuses et responsables de sa charge, il lui soit alloué une gratification de douze louis dix chelins ; et à *M. J. Cameron*, assistant messenger, la somme de dix louis, à titre de gratification, pour reconnaître et récompenser l'assiduité avec laquelle, nonobstant son âge avancé, il remplit les fonctions de son poste, tant durant la vacance, sous la direction de l'Orateur, que durant la session.

Une communication ci-annexée, a été adressée par le greffier de votre honorable Chambre, relativement à la distribution des journaux et appendices à toutes les municipalités du Bas et du Haut-Canada, conformément à l'ordre de la Chambre du 7 juillet dernier ; votre comité prend la liberté de recommander que le Membre de chaque comté informe le greffier à qui ils seront envoyés dans son comté, et qu'ils soient en conséquence transmis par le greffier.

Votre comité joint à ce rapport une liste des officiers, dressée conformément au nouveau projet de classification et de promotion, aussi bien qu'une liste des assistans-traducteurs surnuméraires, des écrivains surnuméraires et des messagers, avec les salaires et les gages que le comité propose de leur donner. Ci-jointe se trouve aussi une cédule des sommes payées aux personnes qui ont été assignées comme témoins pendant la présente session.

Votre comité présente aussi une évaluation du montant requis pour les dépenses contingentes de votre honorable Chambre pour l'année courante, s'élevant à vingt-neuf mille neuf cent cinquante louis. La balance entre les mains du greffier le 26 mai dernier était de cinq mille quatre-vingt quatorze louis, six chelins et cinq deniers ; depuis cette date cinq mille louis ont été avancés conformément à l'adresse du 28 juillet dernier : ces items avec les émoluments au montant de trois cent soixante-et-quinze louis, reçus pour les bills privés durant la présente session, s'élevant à dix mille quatre cent soixante-et-neuf louis, six chelins et cinq deniers,—reste à pourvoir pour une somme de dix neuf mille quatre cent quatre vingt louis,

treize chelins et six deniers. Et votre comité recommande qu'une adresse en conséquence soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général.

Liste des officiers, suivant le nouveau projet de classification et de promotion :—

Première classe.—Greffier, assistant-greffier, et sergent-d'armes.

Deuxième classe.—Recevant trois cent cinquante louis par année :—

G. W. Wicksteed, greffier en loi et traducteur anglais.

W. P. Patrick, premier greffier des bureaux.

William Ross, premier greffier des comités.

Troisième classe.—Recevant deux cent cinquante louis par année :—

H. Voyer, traducteur français.

P. E. Gagnon, greffier du journal français.

G. Muir, greffier du journal anglais.

Alfred Patrick, greffier des comités.

Thomas Vaux, deuxième greffier des bureaux et comptable.

Alfred Todd, greffier des comités.

Quatrième classe.—Recevant deux cents louis par année :—

W. B. Lindsay, junior, assistant greffier en loi et traducteur anglais.

G. Lévesque, assistant traducteur français.

D. P. Myrand, id.

J. Huston, id.

W. Winder, bibliothécaire.

Alpheus Todd, assistant bibliothécaire.

H. Hartney, troisième greffier des bureaux et clerc du grossiement.

W. Spink, greffier des affaires de routine et des records.

Cinquième classe.—Recevant cent soixante-et-quinze louis par année.

Thaddeus Patrick, greffier des comités.

King Barton, clerc des pétitions.

W. H. Lemoine, sous-greffier du journal.

J. P. Leprohon, greffier des comités.

Sixième classe.—Recevant cent cinquante louis par année.

H. B. Stuart, clerc du grossiement.

E. Dénéchaud, clerc junior.

Septième classe.—Recevant cent vingt-cinq louis par année.

W. C. Burrage, clerc junior.

Liste des assistants-traducteurs surnuméraires et des écrivains surnuméraires suivant le nouveau projet de classification.

Première classe, à quinze chelins par jour.

W. Fanning, assistant-traducteur surnuméraire.

W. Wilson, do

F. Amiot, do

M. Barrett, do

F. X. Blanchet, clerc surnuméraire.

W. B. Ross, do

J. McCallum, do

C. Langevin, do

Thos. Burn, do

W. Williamson, do

H. Potter, do

J. Guy, do

F. Badgley, do

Deuxième classe, à douze chelins et demi par jour.

J. A. Leprohon, clerc surnuméraire.

A. Laperrière, junr., do

P. Rivet, junr., do

G. Taylor, do

J. Lindsay, do

F. Gingras, do

Liste des messagers et serviteurs de la chambre :—

A. L. Cardinal, premier messenger au salaire de cent cinquante louis par année.

R. Defries, maître de poste, do quatre-vingt louis do.

J. Cameron, assistant-messenger, do soixante-et-quinze louis par année.

J. O'Connor, portier do soixante-et-dix louis do.
A. Laperrière, messenger, sept chelins et demi par jour, durant la session.

M. McCarthy, do do do

Robert Bailie, do do do

James Curran, do do do

O. Vincent, do do do

J. Blais, do do do

Charles Olivier, do do do

P. Rivet, senior, do do do

J. McLennan, do do do

G. Webster, do do do

J. Lemonde, do do do

E. Peltier, do do do

L. Labonté, do do do

J. B. Asselin, do do do

J. Bishop, do do do

H. McCarthy, page de la Chambre, six chelins et trois deniers par jour.

E. Maguire, messenger, à sept chelins et demi par jour.

W. Graham, do do do

Cédule des sommes payées aux témoins assignés pour rendre témoignage devant des comités de l'Assemblée Législative durant la présente session.

Devant le comité de l'établissement des townships de l'Est, dans le Bas-Canada :—

E. Faucher.....£11 10 0

A. Racine..... 15 5 0

T. A. Lambert..... 12 0 0

L. Lundy..... 12 0 0

Révérènd *N. A. Leclerc*.. 22 0 0

J. O. Arcand..... 18 10 0

J. Hume..... 20 10 0

H. Héon..... 11 10 0

A. W. Rich..... 4 0 0

£127 5 0

Devant le comité des chemins de fer et des télégraphes :—

J. Christie..... 2 10 0

A. Farrell..... 5 0 0

7 10 0

Devant le comité siégeant sur le bill pour établir un recours contre les gens des cages :—

C. E. Dunn..... 6 17 6

£141 12 6

Thos. Vaux,
Comptable, Ass. Lég.

Bureau du Greffier de l'Assemblée Législative.
Mardi, 12 août 1851.

Monsieur,—Eu égard à l'ordre de la Chambre du 7 juillet dernier, me prescrivant de fournir à toutes les municipalités du Bas et du Haut-Canada, des copies des journaux et appendices, je prends la liberté de soumettre respectueusement à la considération du comité permanent des dépenses contingentes, que la distribution de ces documents entraînera des dépenses très considérables, et s'il ne conviendrait pas pour assurer la remise de ces documents aux personnes qui y ont droit que je fusse autorisé à employer des personnes de confiance (par exemple quelques-uns des officiers junior de la Chambre) qui seraient chargés de les distribuer, en leur allouant une somme modique pour ce service et pour leurs frais de voyage. Je fais respectueusement cette suggestion au comité ; en le priant de croire que je me conformerai avec plaisir aux instructions que je recevrai à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

W. B. Lindsay.

Greffier de l'Assemblée.

Robert Bell, écuyer,
M. P. P., etc., etc., etc.

Tableau du montant exigé pour les dépenses contingentes de l'Assemblée Législative pour l'année courante.

Salaires et allowances des officiers de la Chambre	£6500	0	0
do Assistant-traducteurs et écrivains surnuméraires	1250	0	0
do Messagers	1000	0	0
do Témoins devant les comités.....	150	0	0
do Bibliothèque	800	0	0
do Impressions, papier à imprimer eut reliure.....	16000	0	0
do Papeterie, y compris les livres en blanc pour les bureaux....	650	0	0
do Frais de poste pendant la session et les vacances.....	1250	0	0
do Ouvriers et autres frais généraux.	1000	0	0
do Journaux et annonces.....	350	0	0
do Dépenses diverses et imprévues.	1000	0	0
	£29950	0	0
A déduire—Balance auditée le 25 mai 1851.....	£5094	6	5
Warrant de cette session.....	5000	0	0
Honoraires sur les bills, soit,	375	0	0
	10469	6	5
	£19480	13	7

W. B. Lindsay,
Greffier de l'Assemblée.

Thos. Vaux,
Comptable.

Ordonné, Que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour fixer le lieu où seront tenus des polls pour l'élection des Membres du Parlement, dans les townships divisés en quartiers, dans le Haut-Canada, et pour d'autres fins relatives aux élections," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 31. Après "tenue," insérez : "Et aussi lorsque deux ou plusieurs townships sont unis pour des fins municipales et sont divisés en quartiers."

Feuille 1, ligne 33. Après "trouvera," insérez : "Le plus central et."

Et le premier amendement ayant été lu une seconde fois ;

Sur motion de M. le solliciteur-général Macdonald, secondé par l'honorable M. Hincks, Des amendements ont été faits au dit amendement en retranchant depuis le mot "et," dans la 1^{ère} ligne, jusqu'au mot "townships," dans la 3^e ligne, et insérant : "chaque union de," et en retranchant depuis le mot "townships," dans la 3^e ligne, jusqu'au mot "quartiers," inclusivement, dans la 5^e ligne, et insérant : "Divisée en quartiers sera considérée comme un township divisé en quartiers, suivant le sens de cet acte."

Et le dit amendement, tel qu'amendé, a été adopté.

Le second amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Macdonald reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements, avec des amendements, auxquels elle demande leur concours.

M. Mongenais, du comité pour considérer s'il est expédient d'établir des dispositions pour le maintien de la paix dans le voisinage des chemins de fer, canaux et autres travaux entrepris par des corporations privées, a fait rapport d'une résolution; laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient que les dépenses qui seront occasionnées par l'emploi d'un corps de police locale, pour maintenir la paix et empêcher les émeutes dans les localités où un chemin de fer, canal ou autre ouvrage entrepris par une compagnie incorporée, est en cours d'exécution, soient défrayées en premier lieu à même le fonds consolidé du revenu de cette province, pour être ensuite remboursées au receveur-général par la dite compagnie incorporée.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

M. McFarland, du comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte qui accorde une liste civile à Sa Majesté (9 Vic., chap. 114); et aussi, les actes 12 Vic., chap. 63 et 64, dans la vue de réduire certains items dans la cédule du dit acte; et aussi, pour pourvoir au salaire des orateurs des deux Chambres de la Législature Provinciale, a fait rapport de plusieurs résolutions; lesquelles ont été lues comme suit :—

1. Résolu, Qu'il est expédient de réduire les salaires des juges des cours supérieures de loi et d'équité en cette province, qui ont été nommés depuis la clôture de la dernière session du Parlement Provincial (10 août 1850), ou qui seront nommés ci-après, et de les fixer aux taux annuels suivants, savoir :—

Bas-Canada.

Pour le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, neuf cents louis.

Pour le juge en chef de la Cour Supérieure, neuf cents louis.

Pour les juges puisnés de la Cour du Banc de la Reine, chacun huit cents louis.

Pour les juges puisnés de la Cour Supérieure, résidant à Québec et Montréal, chacun huit cents louis.

Haut-Canada.

Pour le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, neuf cents louis.

Pour les juges puisnés de la Cour du Banc de la Reine, chacun huit cents louis.

Pour le juge en chef de la Cour des Plaids Communs, neuf cents louis.

Pour les juges puisnés de la Cour des Plaids Communs, chacun huit cents louis.

Pour le chancelier du Haut-Canada, neuf cents louis.

Pour les vice-chancelliers, chacun huit cents louis.

2. Résolu, Qu'il est expédient de réduire les salaires des procureurs-généraux du Haut et du Bas-Canada, respectivement, et de les fixer à neuf cents louis par année, chaque.

3. Résolu, Qu'il est expédient de réduire les salaires des officiers suivants, respectivement : le secrétaire provincial, le receveur-général, l'inspecteur-général, le président des comités du

Conseil Exécutif, et de les fixer à huit cents louis par année, chaque.

4. *Résolu*, Qu'il est expédient que toutes les pensions accordées jusqu'à ce jour par la Couronne continuent à être payées durant la vie des pensionnaires, respectivement.
5. *Résolu*, Qu'il est expédient de prescrire qu'à l'avenir il ne sera accordé aucune pension, excepté aux juges qui se retirent de charge, ou en vertu de dispositions formelles de quelque acte de la Législature qui accorde une telle pension; et que la somme qui sera dorénavant payée pour pension conformément à la cédule B de l'acte qui octroie une liste civile à Sa Majesté, (9 Vic., chap. 114), n'excédera jamais le montant des pensions maintenant accordées d'après la dite cédule; telles pensions devant cesser à la mort des pensionnaires, respectivement.
6. *Résolu*, Qu'il est expédient d'amender l'acte précité, (et les actes 12 Vic., chap. 63 et 64), conformément aux résolutions précédentes.
7. *Résolu*, Qu'il est expédient que les salaires de l'Orateur du Conseil Législatif et de l'Orateur de l'Assemblée Législative de cette province, soient fixés par la loi à cinq cents louis par année, chaque, à la condition que si la dite charge d'Orateur du Conseil Législatif, est remplie par une personne possédant quelque autre emploi lucratif sous la Couronne, l'Orateur du Conseil Législatif ne recevra plus alors le dit salaire; mais il lui sera alloué une somme de cent louis par année, en sus du salaire attaché à telle autre charge.

M. le solliciteur-général *Drummond* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hincks*, et la question ayant été proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois;

M. *Christie* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *LaTerrière*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots: "Le dit rapport soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, avec une instruction au comité de prendre en considération l'expédient de réduire,—et s'il est expédient de réduire, à quel taux les dépenses de la Législature, et tous les salaires excédant cinq cents louis par année, payés à même le fonds consolidé du revenu de la province," en leur place;

L'honorable M. *Cayley* a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, Que tous les mots après "Législature," soient retranchés, et les mots: "Et des différents départements du Gouvernement," insérés en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement au dit amendement proposé, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, *TORONTO*, *Cayley*, *Christie*, *Dickson*, *Hopkins*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *Merritt*, *Meyers*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, et *Stevenson*.—(18.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Duchesnay*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Hincks*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sanborn*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(30.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question sur l'amendement à la question originale ayant été de nouveau proposée; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de TORONTO, *Christie*, *Hopkins*, *Letellier*, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *Merritt*, *Meyers*, *Sanborn*, *Seymour* et *Stevenson*.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Hincks*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(34.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois;

L'honorable M. *Cayley* a proposé, en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Sherwood*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Une enquête sévère et étendue sur l'administration des divers départements du Gouvernement et du service public, ainsi que sur les dépenses qu'entraîne cette administration, est impérieusement demandée par le peuple de cette province," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cayley*, *Christie*, *Dickson*, *Hopkins*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie*, *Malloch*, *McConnell*, *Merritt*, *Robinson*, *Sanborn*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, et *Stevenson*.—(18.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Bell*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Hincks*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Taché*, *Viger* et *Wilson*.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois;

L'honorable M. *Cayley* a proposé, en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Une enquête sur l'administration et les dépenses des divers départements du Gouvernement et du service public, pour être suivie d'heureux résultats devra s'étendre au système aussi bien qu'aux détails de l'administration officielle et des dépenses; la simplification du mécanisme du Gouvernement, et à la répartition équitable des salaires suivant les services requis des fonctionnaires publics, étant la seule base sur laquelle on puisse asseoir solidement un système d'économie réelle et pratique," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cayley*, *Christie*, *Dickson*, *Hopkins*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie*, *Malloch*,

McConnell, Merritt, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, et Stevenson.—(18.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Hincks, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Richards, Taché, Viger et Wilson.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

L'honorable M. Cayley a proposé, en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Macdonald, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Les propositions maintenant soumises par le Gouvernement, à cette Chambre, n'étant appuyées sur aucun principe, et ne comprenant que quelques réductions sans importance, ne sont nullement propres à atteindre le but que l'on avait en vue, et ne remplissent pas les espérances que les déclarations du Gouvernement étaient de nature à faire naître dans le pays," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de TORONTO, Cayley, Christie, Dickson, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, McConnell, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, et Stevenson.—(13.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Bell, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Hincks, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Prince, Richards, Sanborn, Taché, Viger et Wilson.—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

L'honorable M. Cayley a proposé, en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Macdonald, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "La résolution adoptée par le comité des finances en 1850, à l'effet 'Qu'il est expédient que le salaire du Gouverneur-Général, s'il est payé à même le revenu de la province,' est en harmonie avec le désir du peuple du Canada. Cependant, le secrétaire de Sa Majesté pour les colonies ayant annoncé que, regardant la charge du Gouverneur-Général comme ayant un caractère strictement impérial, l'on avait en contemplation de payer le salaire attaché à cette charge à même la caisse impériale, cette Chambre est d'opinion qu'il n'est pas expédient d'anticiper sur la marche que le Gouvernement de la métropole jugera à propos d'adopter à cet égard," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cayley, Christie, Dickson, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, McConnell, Merritt, Robinson, Sanborn, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, et Stevenson.—(15.)

CONTRE.

Messieurs Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Hincks, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Prince, Richards, Ross, Smith, de WENTWORTH, Taché, Viger et Wilson.—(33.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

L'honorable M. Boulton a proposé, en amendement à la question, secondé par M. Boulton, de Toronto, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Le rapport soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, avec une instruction au comité de considérer la résolution proposée suivante : 'Que les habitants de cette province ne devaient être appelés à payer le salaire d'aucun fonctionnaire public, quelque élevé que soit sa position, dans la nomination duquel ses représentants n'ont pas été consultés, et sur la conduite duquel il n'a aucun contrôle ; que par l'acte d'union, les diverses sommes de sept mille louis et mille louis, monnaie sterling de la Grande-Bretagne, sont appropriées, suivant la cédule A, annexée au dit acte, au Gouverneur et Lieutenant-Gouverneur, respectivement, et qui sont respectivement nommés dans la métropole sous la seule responsabilité des ministres du Gouvernement Impérial de Sa Majesté : que suivant tous les principes des Gouvernements libres, ces appropriations devraient, suivant les expressions du lord vicomte Howick, (maintenant le comte Grey et principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies,) être à la charge du fonds consolidé du Royaume-Uni, parce que comme le Gouverneur-Général est envoyé par la Grande-Bretagne, il devrait être payé par elle ; mais que, dans le cas où le Gouverneur Impérial de Sa Majesté refuserait de recommander au Parlement une appropriation pour faire face à cette charge, le salaire du Gouverneur-Général qui devra rester à la charge du fonds consolidé du revenu de cette province soit réduit à trois mille cinq cents louis, somme plus conforme aux finances du pays ; et que le salaire du Lieutenant-Gouverneur soit aboli," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Boulton, de NORFOLK, et Boulton, de TORONTO.—(2.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boutillier, Burrill, Cartier, Cayley, Chauveau, Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Gogy, Hincks, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald, de KINGSTON, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Meyers, Mongenais, Morrison, Notman, Price, Prince, Richards, Ross, Sanborn, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Viger et Wilson.—(42.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la première résolution ayant été lue une seconde fois ;

M. Wilson a proposé, en amendement à icelle, secondé par M. Prince, Que tous les mots après "Que," soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Il n'est pas expédient qu'aucune réduction ne

“ soit effectuée dans les salaires des juges des cours “ supérieures de loi ou d'équité dans cette province, “ à raison de leur position et des fonctions qui leur “ sont imposées ;”

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Gugy, Prince et Wilson.*—(3.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Cartier, Cayley, Chabot, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Fortier, Fournier, Hincks, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Macdonald, de KINGSTON, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Meyers, Mongenais, Notman, Price, Richards, Ross, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Viger.*—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la première résolution ayant été lue de nouveau ;

M. *Wilson* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Prince*, Que les mots : “ Qui ont été “ nommés depuis la clôture de la dernière session du “ Parlement Provincial (10 août 1850) ou qui seront,” soient retranchés.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Cartier, Cayley, Christie, Dickson, Macdonald, de KINGSTON, Meyers, Morrison, Prince et Wilson.*—(11.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Chabot, le solliciteur-général Drummond, Fortier, Fournier, Hincks, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Mackenzie, Malloch, McFarland, Méthot, Mongenais, Notman, Polette, Price, Richards, Ross, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Stevenson et Viger.*—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La première résolution a été alors adoptée.

La seconde et troisième résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La quatrième résolution ayant été lue une seconde fois ; et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Boutillier, Chabot, Fortier, Fournier, Gugy, Hincks, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, McConnell, Merritt, Méthot, Meyers, Morrison, Polette, Price, Prince, Ross, Sauvageau, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Viger et Wilson.*—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton, de TORONTO, Letellier, Mackenzie, McFarland et Notman.*—(5.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le reste des dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui octroie une liste civile à Sa Majesté.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour réduire les sa-

laires attachés à certains officiers de justice, dans les cas y mentionnés, et fixer les salaires des Orateurs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans amendements savoir :—

Bill, intitulé : “ Acte pour octroyer à Sa Majesté “ certaines sommes requises pour défrayer certaines “ dépenses du Gouvernement Civil pour l'année 1851. Bill des subsides.

“ et certaines autres dépenses liées au service public.”

Bill, intitulé : “ Acte pour investir les commissaires “ chargés de l'office de Lord Grand Admiral du “ Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Bill relatif aux réserves de la marine.

“ de certains biens-fonds et propriétés, et pour conférer certains pouvoirs aux dits commissaires, et “ pour d'autres fins y mentionnées.”

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte pour autoriser le conseil municipal du comité “ de *Welland* à acquérir certains terrains dans le dit “ comité, connus sous le nom de *Great Cranberry Marsh*, et pour d'autres fins,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre : Et aussi,

“ *Marsh*, et pour d'autres fins,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette

Chambre : Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte “ pour amender et étendre les dispositions d'un acte “ pour incorporer la compagnie du chemin de fer de “ jonction de *Montréal* et de *Vermont*,” avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre : Et aussi,

“ pour incorporer le chemin de fer de *Montréal* et *Vermont*.”

Le Conseil Législatif concourt dans l'arrangement proposé par les résolutions de l'Assemblée Législative, au sujet du grossissement et de l'enrôlement des actes de la Législature communiqués par son message à cette Chambre, le onzième du courant.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à la construction d'un grand tronc de chemin de fer qui traversera toute l'étendue de cette province, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Notman* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Notman* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour expliquer et amender la loi de cotisation dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *McConnell* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *McConnell* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *McConnell* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides accordés à Sa Majesté, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

Bill pour amender la liste civile.

Bill relatif à certains salaires.

Message du Conseil.

Bill des subsides.

Bill relatif aux réserves de la marine.

Bill relatif au Great Cranberry Marsh.

Bill pour incorporer le chemin de fer de Montréal et Vermont.

Bill relatif au grossissement et à l'enrôlement des bills.

Bill relatif au chemin de fer provincial.

Bill pour amender la loi relative à la cotisation.

Voies et moyens.

M. *Bell* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a pris le fauteuil;

Et M. *Bell* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender un acte, intitulé: "Acte pour régler l'assignation des jurés dans le Bas-Canada," étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Sherwood* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. *Sherwood* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour expliquer et amender l'acte de la dernière session, intitulé: "Acte pour amender les lois relatives aux licences d'auberges dans le Haut-Canada," étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour continuer un acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour mieux conserver la paix, et pour prévenir les émeutes et les actes de violence qui pourraient se commettre sur la ligne des travaux publics qui sont en voie de construction, ou dans les environs," et pour en étendre l'opération à certains travaux entrepris par des compagnies incorporées, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la résolution de cette Chambre, de ce jour, Qu'il est expédient que les dépenses qui seront occasionnées par l'emploi d'un corps de police locale pour maintenir la paix et empêcher les émeutes dans les localités ou un chemin de fer, canal ou autre ouvrage entrepris par une compagnie incorporée et en cours d'exécution, soient défrayées en premier lieu à même le fonds consolidé du revenu de cette province, pour être ensuite remboursées au receveur-général par la dite compagnie incorporée, soit renvoyée au dit comité.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Malloch* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Malloch* a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour faciliter l'accomplissement des devoirs de juges de paix hors des sessions, en ce qui concerne les ordres et convictions sommaires, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith*, de *Frontenac*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Smith*, de *Frontenac*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour faciliter l'accomplissement des devoirs des juges de paix hors des sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses criminelles, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith*, de *Frontenac*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Smith*, de *Frontenac*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Smith*, de *Frontenac*, a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois lundi prochain.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, secondé par M. *Dickson*,

La Chambre s'est ajournée.

Sabbati, 23° die Augusti;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Hophins*,—la pétition de *George Sloane* et autres, du comté de *Halton*; et la pétition de *William Halford* et autres, du comté de *Simcoe*.

M. *Armstrong* a proposé, secondé par M. *Boutillier*, et la question ayant été mise, Que cette partie de l'ordre du 18 juillet dernier, qui fixe l'heure à laquelle la Chambre s'ajournera les samedis, soit suspendue en ce qu'elle a rapport à ce jour; et que la Chambre continue à siéger ce jour jusqu'à minuit, à moins qu'elle ne soit ajournée avant; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Boutillier*, *Cartier*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Hincks*, *Hopkins*, *Lacoste*, *La-Terrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *McConnell*, *McFarland*, *Méthot*, *Meyers*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Richards*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de DURHAM, et *Taché*.—(34.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *Gugy*,

Bill relatif aux convictions sommaires.

Bill relatif aux offenses criminelles.

Ordres remis.

Pétitions présentées.

Affaires publiques.

le procureur-général *LaFontaine, Malloch, Prince* et *Viger*.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

A journement. **Ordonné**, Que pour le reste de la session, à l'exception de lundi prochain, lorsque la Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à dix heures du matin.

Bill relatif au
Great Cran-
berry Marsh.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : " Acte pour autoriser le conseil municipal du comté de *Welland* à acquérir certains terrains dans le dit comté, connus sous le nom de *Great Cranberry Marsh*, et pour d'autres fins," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération ; lesquels sont comme suit :—

Feuille 1, ligne 37. Retranchez depuis " et," jusqu'à " Et," dans la feuille 2, et la 1^{ère} ligne, et insérez : " La dite vente étant parfaite, la propriété de la dite terre sera investie dans le dit conseil municipal du comté de *Welland*, lequel améliorera la dite terre et en disposera par vente ou par bail, et pour telles fins que le dit conseil municipal jugera à propos d'ordonner par un ou des réglemens à cet effet."

Feuille 2, ligne 6. Retranchez depuis " par," jusqu'à " des," et insérez : " les commissaires."

Feuille 2, ligne 19. Après " entreprise," insérez la clause (A.)

Clause (A.) " Et qu'il soit statué, que les dits commissaires ou comité de construction ou le dit conseil municipal du comté de *Welland*, fera l'achat ou autre acquisition de la dite terre à ou avant la clôture de la session prochaine du Parlement Provincial."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que *M. McFarland* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sociétés d'a-
griculture.

Ordonné, Que quinze cents exemplaires en français, et cinq cents exemplaires en anglais, du rapport du comité spécial auquel ont été renvoyés le rapport annuel de la société d'agriculture du *Bas-Canada*, et le rapport spécial de la société d'agriculture du comté de *Beauharnois*, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Bill privés ou
locaux.

Résolu, Que le temps fixé pour recevoir des rapports de comités permanents et spéciaux sur des bills privés ou locaux, soit prolongé jusqu'au vingt-six du courant.

Dix-septième
rapport du
comité des bills
privés.

L'honorable *M. Chabot*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le dix-septième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre et du bassin de *Niagara*, et il est convenu de lui faire certains amendements, qu'il soumet respectueusement à la considération de votre honorable Chambre.

Bill relatif au
havre et au
bassin de
Niagara.

Ordonné, Que le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre et du bassin de *Niagara*, tel que rapporté du comité permanent des divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre lundi prochain.

Bill relatif au
chemin de fer
de Montréal et
Vermont.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : " Acte pour amender et étendre les dispositions d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de

" jonction de *Montréal* et de *Vermont*," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 46. Après " Acte," insérez les clauses (A.) (B.) et (C.)

Clause (A.) " Et qu'il soit statué, qu'il sera et pourra être loisible à cinq ou plus des propriétaires d'actions dans la dite entreprise, possédant ensemble au moins cent actions qui désireraient changer le parcours et la direction du dit chemin de fer projeté, entre la rivière *Richelieu* et la ligne provinciale de convoquer une assemblée générale spéciale des propriétaires qui sera tenue à *Bedford* dans le comté de *Missisquoi*, pour les fins susdites, à toute heure d'aucun jour ; pourvu que ce ne soit pas un dimanche ou fête d'obligation, et dans toute maison publique ou endroit désigné par avis public pour la convocation de la dite assemblée qui sera inséré au moins une fois par semaine dans quelque papier-nouvelle publié dans la langue anglaise, et au moins une fois par semaine dans quelque nouvelle publiée dans la langue française, dans le district de *Montréal*, et écrit d'une manière lisible, ou imprimé dans les deux langues, et affiché aux portes des églises de *Saint Armand Ouest* et de *Stanbridge* respectivement, pendant au moins les quatre semaines consécutives précédant tel jour ; et s'il est décidé à telle assemblée par une majorité des votes des personnes présentes, soit par elles-mêmes soit par procureur que tel changement est avantageux dans les intérêts de la compagnie, il sera loisible à la dite compagnie de faire tel changement en conséquence : Pourvu toujours que les votes des propriétaires seront comptés et la majorité constatée à la dite assemblée spéciale générale, et elle sera pour toutes les fins non mentionnées spécialement et auxquelles il n'est pas pourvu dans le présent acte, conduite et réglée conformément aux dispositions contenues dans le dit acte à l'égard des assemblées spéciales générales des dits propriétaires."

Clause (B.) " Et qu'il soit statué, que dans le cas où tout tel changement serait décidé en partie ou en entier comme susdit, la dite compagnie pourra, par quelque arpenteur-juré pour le *Bas-Canada*, et par un ingénieur ou des ingénieurs qu'elle nommera, faire prendre et tirer les arpentages et les niveaux des terres que doit traverser telle partie du dit chemin de fer projeté d'après tel changement, accompagnés d'une carte ou plan de telle partie du dit chemin de fer projeté, et du nouveau parcours et de la direction d'icelui et des terres qu'il doit traverser comme susdit, et des terres que l'on se propose de prendre comme susdit pour les différentes fins autorisées par le dit acte cité en premier lieu, et par cet acte, en autant que l'on pourra s'en assurer alors, et aussi, un livre de référence pour la partie du dit chemin de fer projeté, dans lequel sera donné une description des dites différentes terres et les noms des possesseurs, occupants et propriétaires d'icelles, en autant qu'il sera possible à la dite compagnie de s'en assurer, et dans lequel se trouveront toutes les informations qui seront nécessaires pour bien comprendre la dite carte ou plan ; laquelle carte ou plan et livre de référence seront examinés et certifiés par la personne qui remplira les devoirs ci-devant du ressort de l'arpenteur-général ou de ses députés, laquelle en déposera des copies dans le bureau du protonotaire de la cour supérieure du et pour le district de *Montréal*, et aussi, dans le bureau du secrétaire de la province, et en remettra aussi une copie à la dite compagnie ; et toutes personnes auront droit de référer aux dites copies ainsi déposées, comme susdit, et d'en faire des copies ou des extraits, lorsque la chose sera néces-

saire, en payant au dit secrétaire de la province ou protonotaire, à raison de six deniers, cours de cette province, par chaque cent mots; et les dits tripliqués de la dite carte ou plan et livre de référence ainsi certifiés, et de vraie copie ou copies d'iceux certifiées par le secrétaire de la province ou par le protonotaire de la cour supérieure du et pour le district de *Montréal*, seront séparément et sont par le présent déclarées être preuves suffisantes dans toutes les cours de loi et ailleurs."

Clause (C.) "Et qu'il soit statué, que la dite compagnie, en construisant le dit chemin projeté, dans le cas où le cours et la direction d'une partie d'ice-lui, comme susdit, serait entièrement ou partiellement changé comme susdit, il ne devra pas dévier plus d'un mille de la ligne du chemin de fer ou des lieux assignés aux différents ouvrages de la compagnie dans la carte ou plan et livre de référence déposés comme susdit, ni de couper, enlever, placer, poser ou transporter le dit chemin de fer, dans, au travers, sous ou sur toute partie des terres ou terrains non désignés et mentionnés dans telle carte ou plan et livre de référence, comme requises à cet effet et comme étant dans l'espace d'un mille de la dite ligne et des lieux assignés en iceux aux dits ouvrages, respectivement, (excepté dans les cas auxquels il est spécialement pourvu dans le présent ou dans le dit acte) sans le consentement des parties ou parties qui pourraient transporter les dites terres en vertu des dispositions du dit acte et du présent acte."

Feuille 3, ligne 3. Après "contenus," insérez : "Et sauf et excepté que la carte ou plan et livre de référence y mentionnés pourront être valablement faits et déposés en aucun temps, pendant une année, à compter de la passation de cet acte."

Feuille 3, ligne 5. Retranchez depuis "circonstances," jusqu'à "sur," dans la 6e ligne.

Feuille 3, ligne 11. Après "péages," insérez les clauses (D.) et (E.)

Clause (D.) "Et qu'il soit statué, que nuls péages ne seront prélevés ou exigés par la dite compagnie avant qu'ils n'aient été approuvés par le Gouverneur en Conseil, ni avant qu'il n'ait été fait deux publications hebdomadaires consécutives dans la *Gazette du Canada* du règlement qui établit tels péages ainsi que de l'ordre en Conseil approuvant icelui."

Clause (E.) "Et qu'il soit statué, que tout règlement qui fixe et établit des péages sera sujet à révision par le Gouverneur en Conseil, de temps à autre, après qu'il aura été approuvé comme susdit et après que l'ordre en Conseil qui réduit les péages fixés et réglés par tout règlement, aura été publié deux fois dans la *Gazette du Canada*, les taux mentionnés dans tel ordre en Conseil seront substitués à ceux mentionnés dans tel règlement, aussi longtemps que tel ordre en Conseil ne sera pas révoqué."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir aux moyens de recouvrer de la corporation de la cité de *Montréal* partie des dépenses encourues pour garder la prison commune de cette ville.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Un bill grossoyé pour établir des règlements concernant les prêteurs et le prêt sur gages; a été en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour établir des règlements concernant les prêteurs et le prêt sur gages."

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. *Notman* a fait rapport du bill pour pourvoir à la construction d'un grand tronç de chemin de fer qui traversera toute l'étendue de cette province, et les amendements ont été lus et adoptés. Bill relatif au chemin de fer provincial.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

M. *Smith*, de *Frontenac*, a fait rapport du bill pour faciliter l'accomplissement des devoirs de juges de paix hors des sessions, en ce qui concerne les ordres et convictions sommaires; et les amendements ont été lus et adoptés. Bill relatif aux convictions sommaires.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Ordonné, Que tels ordres du jour, dont la Chambre n'aura pas disposé à son ajournement ce jour'hui, soient remis à lundi prochain. Ordres remis.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le *Bas-Canada*, et pour en faciliter l'exercice, étant lu; Bill pour définir certains droits des seigneurs, etc.

M. le solliciteur-général *Drummond* a proposé, secondé par M. *Taché*, et la question ayant été proposée, Que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil;

L'honorable M. *Viger* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Gugy*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Un délai de quinze jours soit accordé à messieurs S. C. *Monk* et *T. E. Campbell*, qui, en leur propre nom, comme au nom des autres seigneurs du *Bas-Canada*, ont présenté hier une pétition demandant à être entendus par Conseil à la barre de cette Chambre."

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cameron*, de *CORNWALL*, *Christie*, *Gugy* et *Viger*.—(4.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Hincks*, *Lacoste*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTernière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *MacKenzie*, *McConnell*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Polette*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Stevenson* et *Taché*.—(37.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil;

Et des débats s'étant élevés sur le sujet;

Sur motion de M. le solliciteur-général *Drummond*, secondé par l'honorable M. *Hincks*,

Ordonné, Que les débats soient ajournés à lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. *Cauchon*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Bill relatif aux dépenses encourues pour garder la prison de Montréal.

Bill relatif aux prêteurs sur gages.

Lune, 25^o die Augusti;ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Compte du
surintendant
des inspecteurs
de bois.
Appendice
(L.L.L.)

M. L'ORATEUR a mis devant la Chambre les comptes du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois, pour l'année 1850.

Pour les dits comptes, voir appendice (L.L.L.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par **M. Fortier**,—la pétition de **Thomas Trigge**, en sa capacité de tuteur de son fils, **Alfred Trigge**, mineur, et de **Henry Wulff Trigge**, en son propre nom; les dits **Alfred Trigge** et **Henry Wulff Trigge**, étant seigneurs et propriétaires des cinq sixième divisés de la seigneurie de **Nicolet**, et des droits de banalité de toute la dite seigneurie.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De **John Harris**, modérateur, et **Thomas C. Davidson**, clerc, au nom de l'association des baptistes réguliers de la **Grande Rivière**; demandant l'abolition des rectoreries, et que les réserves du clergé soient appropriées à l'instruction générale.

De **George Sloane** et autres, du comté de **Halton**, et de **William Hulford** et autres, du comté de **Simcoe**; demandant que le bureau provincial de médecine soit élu par les hommes de la profession dans leurs townships respectifs,—que l'enseignement de la médecine soit ouvert à la compétition,—et que la dotation de l'université de **Toronto** soit remise à la couronne, qu'une allocation annuelle soit accordée à la dite université, et que le reste des fonds disponibles soit distribué pour les fins de l'éducation.

Ordonné, Que la pétition de **Thomas Trigge**, en sa capacité de tuteur de son fils **Alfred Trigge**, mineur, et de **Henry Wulff Trigge**, en son propre nom, les dits **Alfred Trigge** et **Henry Wulff Trigge**, étant seigneurs et propriétaires des cinq sixièmes divisés de la seigneurie de **Nicolet**, et des droits de banalité de toute la dite seigneurie, soit maintenant lue, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue, exposant: Que vos pétitionnaires ont appris récemment qu'il y a un bill devant la Chambre pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le **Bas-Canada**, dont les détails pourront nuire grandement à la propriété des pétitionnaires, propriété qui pour la plus grande partie a été acquise aux ventes judiciaires: Qu'en sus de plusieurs milliers louis qu'ils ont employés pour acquérir et améliorer leur propriété, les pétitionnaires ont payé de fortes sommes au gouvernement pour le droit de quint, ce qui devrait leur assurer la protection de ce gouvernement et des lois: Que les pétitionnaires font respectueusement remarquer qu'il a été déjà été opéré un changement dans la tenure seigneuriale au moyen d'une échelle de commutation équitable; et demandant que les mêmes sommes de considérations soient introduites dans toutes les lois qui seront passées à ce sujet, et que le susdit bill, tel qu'introduit devant la Chambre, ne passe pas.

Ordonné, Que la dite pétition soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de **M. Wilson**, secondé par **M. Dickson**,

Ordonné, Que l'ordre de cette Chambre du treize du courant, que la pétition de **Henry Allan**, écuyer, avocat de la cité de **Toronto**, et ci-devant juge du district de **London**, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre, soit rescindée.

Sur motion de **M. Fortier**, secondé par **M. Ross**,
Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en comité, pour considérer s'il est expédient d'imposer une taxe annuelle limitée sur les terres

situées dans les divers townships des comtés de **Nicolet**, **Mégantic**, **Drummond**, **Sherbrooke** et **Stanstead**, ou dans aucune partie d'iceux, pour subvenir au parachèvement et à l'ouverture de grandes voies de communication dans ces localités.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Duchesnay a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et **M. Duchesnay** a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Sur motion de **M. Chauveau**, secondé par **M. le solliciteur-général Drummond**,

Ordonné, Que le premier rapport du comité conjoint, nommé par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, pour la régie et administration de la bibliothèque parlementaire, soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit rapport en considération.

Et lequel étant lu;

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le dit rapport.

Résolu, Que cette Chambre reçoit avec beaucoup de satisfaction l'information des dons généreux qui ont été faits pour le rétablissement de la bibliothèque du Parlement, par l'Orateur de la Chambre des Lords, les Chambres du Congrès des **Etats-Unis**, la Législature de l'Etat de **Vermont**, la Législature de l'Etat de **New-York**, le Conseil Législatif de la **Nouvelle-Ecosse**, la Chambre d'Assemblée de la **Jamaïque**.

Résolu, Que cette Chambre désire de plus enregistrer l'appréciation qu'elle fait de la libéralité des messieurs ci-dessous mentionnés, et leur en témoigner sa reconnaissance pour les dons de livres qu'ils ont faits dans le même but, savoir: d'**E. B. O'Callaghan**, écuyer, **M. D.**, d'**Albany**, et du colonel **G. F. Houghton**, de **St. Albans, Vermont**.

Résolu, Que **M. l'Orateur** soit autorisé à ordonner la compilation d'un index général des journaux de cette Chambre depuis l'union jusqu'à la fin de la session actuelle, sur tel plan et à telles conditions qu'il jugera à propos, et lorsqu'il sera achevé, qu'il soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que les comptes du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois, pour l'année 1850, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de **M. Stevenson**, secondé par **M. McConnell**,

Ordonné, Que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger partie d'un acte y mentionné concernant l'impression et la distribution des statuts provinciaux, soit maintenant lu;

Et le dit ordre ayant été lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, et lu la troisième fois mercredi prochain.

Un bill grossoyé pour mieux régulariser le mode d'octroyer des licences aux aubergistes et trafiquants de liquors fortes dans le **Bas-Canada**, et pour répri-

Bibliothèque.

Index général.

Comptes du surintendant des inspecteurs de bois.

Bill relatif aux statuts provinciaux.

Bill relatif aux licences d'auberges.

Impression
d'une pétition.

Pétition de **H. Allen**.

Taxes sur les
terres dans les
townships de
l'est.

mer plus efficacement l'intempérance, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Voies et
moyens.

M. *Bell*, du comité pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides accordés à Sa Majesté, a fait rapport de plusieurs résolutions; lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Que pour faire bon des subsides octroyés à Sa Majesté, la somme de cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-un louis, treize chelins courant, soit accordée à même le fonds consolidé du revenu de cette province, et non autrement appropiée.
2. *Résolu*, Que pour faire bon des subsides octroyés à Sa Majesté, la somme de quatre mille louis courant, soit accordée à même le fonds des biens des jésuites.
3. *Résolu*, Que pour les subsides octroyés à Sa Majesté, la somme de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents quatre-vingts louis, quinze chelins et deux deniers courant, soit prélevée par des débentures pour le service public pour l'année 1851.
4. *Résolu*, Que pour faire bon de la somme votée à Sa Majesté pour défrayer la part de cette province dans le coût de la construction d'un tronçon principal de chemin de fer d'*Halifax* à *Québec*, et les frais pour continuer le dit tronçon principal de chemin de fer de *Québec* à la cité de *Hamilton*, ou quelque autre point convenable de la ligne du grand chemin de fer occidental, une somme n'excédant pas quatre millions de louis courant, sous l'autorité et la garantie du Parlement du Royaume-Uni, ou comme prêt fait par le dit Parlement du dit Royaume-Uni sous l'autorité susdite; la somme ainsi prélevée, l'intérêt sera garanti sur le fonds consolidé du revenu de la province, et sera la première charge sur le dit fonds après toutes les dettes actuelles de la province et les paiements de la liste civile octroyée à Sa Majesté par les lois actuellement en force: et que toute partie de la dite somme qui ne sera pas prélevée en la manière susdite, soit prélevée, une partie sur le crédit du fonds consolidé du revenu, par des débentures qui seront émises en la manière ordinaire; et l'autre partie sur le crédit d'un fonds spécial qui sera nommé le fonds municipal de souscription au chemin de fer, et sera formée des différentes sommes souscrites par les corporations municipales dans la province, pour défrayer les frais de construction du dit tronçon principal de chemin de fer de *Québec* à *Hamilton*, ou partie d'icelui.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour prélever, par voie d'emprunt, une somme n'excédant pas quatre millions de louis courant, pour la construction d'un grand tronçon de chemin de fer dans toute la longueur de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour prélever sur le crédit du fonds consolidé des revenus, une certaine somme requise pour le service public.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

L'honorable M. *Sherwood* a fait rapport du bill pour amender un acte, intitulé: "Acte pour régler l'assise-gnation des jurés dans le *Bas-Canada*," et les amendements ont été lus et adoptés.

Bill relatif aux jurés, (B.-C.)

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger l'acte pour la protection de certaines espèces de gibier dans le comté de *L'Islet*, et permettre aux municipalités du dit comté de faire des règlements pour cet objet, étant lu;

Bill relatif au gibier dans L'Islet.

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte qui continue et amende l'ordonnance concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des églises et cimetières dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Bill pour ériger des paroisses, églises, etc.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Richards* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Richards* a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le *Haut-Canada*, et pour abroger l'acte du *Haut-Canada*, passé dans la quatrième année du règne de *Guillaume* Quatre, chap. dix-sept, étant lu;

Bill relatif aux honoraires des juges de paix.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Badgley* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. *Badgley* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les syndics des chemins à barrières de *Québec* à faire une émission de débentures à un montant limité, aux fins d'acheter et reconstruire le pont *Montmorency*, étant lu;

Bill relatif au pont de Montmorency.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour abroger les dispositions qui limitent la distance entre le chef-lieu de comté et

Bill relatif aux écoles de grammaire, (H.-C.)

Bill relatif à l'emprunt du chemin de fer provincial.

Bill relatif aux débentures.

toute école de grammaire additionnelle dans le même comté, dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Notman* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Notman* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Notman* a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux associations de bibliothèque et aux instituts des artisans.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à l'incorporation et à une meilleure administration des associations de bibliothèques et des instituts des artisans, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Lacoste* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a pris le fauteuil ;

Et M. *Lacoste* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux débiteurs insolubles.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre les dispositions de l'acte concernant les débiteurs insolubles, et pour venir en aide à certaines personnes y dénommées, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif aux chemins à barrières de Québec.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser les syndics de chemins à barrières de *Québec*, à effectuer un nouvel emprunt, et pour étendre les dispositions de l'ordonnance des chemins à barrières de *Québec*, à certains autres chemins, étant lu ;

Ordonné, Qu'il soit une instruction au comité d'amender le bill, en insérant le mot " premièrement," après le mot " savoir," dans la 17^{me} ligne de la première clause ; aussi, en insérant après le mot " *Stoneham*," à la fin de la première clause, les mots : " Et secondement, le chemin conduisant " au-delà du moulin à farine appartenant au " gouvernement, dans la paroisse de *L'Ancienne* " *Lorette*, jusqu'au chemin entre les seigneuries " de *St. Gabriel* et *Gaudarville*, depuis sa jonction avec le chemin public déjà sous le contrôle " des dits syndics des chemins à barrières de " *Québec*, pour la distance d'un mille et demi ; " et retranchant les mots après le mot " et," dans la 18^e ligne de la seconde clause, jusqu'à la fin d'icelle, et insérant les mots : " Prendront, quant " au paiement de l'intérêt et du principal d'icelles, " rang après celles émises en vertu de l'acte 12 " *Vict.*, chap. 115."

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Mongenais* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Mongenais* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Mongenais* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois du jury dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill pour amender les lois relatives au jury, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte qui règle l'exercice de certains droits des locataires et locataires dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Dickson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Dickson* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Dickson* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux locataires et locataires, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour corriger une erreur cléricale dans la version anglaise de l'acte de la dernière session pour exempter les capitaines des bâtiments du *Bas-Canada* d'employer des pilotes en certains cas, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill pour corriger une erreur cléricale dans l'acte 13 et 14 *Vict.*, chap. 96.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour rendre exécutoires certains jugements dans le *Bas-Canada*, et pour pourvoir, d'une manière plus efficace, à la mise à effet des jugements en cas de résistance à leur exécution, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Letellier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Letellier* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Letellier* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à certains jugements dans le *Bas-Canada*.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour déclarer que certains cautionnements et autres garanties données à la Couronne ne grèveront d'aucune charge les biens-fonds des personnes qui les ont consentis, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux garanties de la couronne.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour promouvoir l'avancement des arts utiles, par l'établissement de brevets d'invention, (lié au bureau du secrétaire provincial) et un musée, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill relatif au bureau des brevets.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte passé dans les treizième et quatorzième années du règne de Sa Majesté, relatif à l'agriculture dans le *Bas-Canada*, en autant que le dit acte se rapporte aux rivières navigables, aux cours d'eau servant au flottage et au transport du bois de construction et autres bois, étant lu ;

M. *Christie* a proposé, secondé par M. *Armstrong*,

Bill relatif aux rivières et ruisseaux navigables, (B.-C.)

et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Laurin* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Fournier*, Que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots : " De ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Bell, Cauchon, Cayley, Chauveau, Christie, Dickson, Duchesnay, LaTerrière, Lemieux, Letellier, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Polette, Prince, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Seymour, Stevenson* et *Taché*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Boutillier, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Hall, Hincks, Laurin, Mackenzie, Mongenais, Notman,* et *Scott*, du LAC DEUX-MONTAGNES.—(12.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Bell, Cauchon, Cayley, Chauveau, Christie, Dickson, Duchesnay, LaTerrière, Lemieux, Letellier, Malloch, McConnell, McFarland, McLean, Méthot, Polette, Prince, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Seymour, Stevenson* et *Taché*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Boutillier, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Hall, Hincks, Laurin, Mackenzie, Mongenais, Notman,* et *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES.—(12.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M. *Christie* a proposé, secondé par M. *Letellier*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Bell* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Bell* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Bell* a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour permettre aux femmes mariées qui résident à l'étranger de transporter des immeubles qu'elles possèdent dans la province du *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Laurin* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour remettre en vigueur et amender l'acte d'incorporation

de la compagnie du chemin de fer de *Wolfe Island, Kingston* et *Toronto*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour refondre en une seule loi les dispositions des divers actes relatifs au grand chemin de fer de l'*Ouest* qui sont actuellement en force, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer la société de tempérance et de réforme " de la cité de *Toronto*," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant au dit bill.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *McLean* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *McLean* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour augmenter le nombre des séances de la cour de circuit à *Richmond* et *Stanstead*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Lyon* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Lyon* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi concernant les protêts relatifs aux lettres de change et aux billets promissoires, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre et du bassin de *Niagara*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Mackenzie* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Mackenzie* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Island, Kingston et *Toronto*

Bill pour refondre les actes relatifs au grand chemin de fer de l'*Ouest*.

Bill relatif à la société de tempérance et de réforme de *Toronto*.

Bill relatif à la cour de circuit de *Richmond* et *Stanstead*.

Bill pour amender les lois relatives aux protêts.

Bill relatif au havre et au bassin sec de *Niagara*.

Bill pour permettre aux femmes mariées de transporter des immeubles.

Bill relatif au chemin de fer de *Wolfe*

Message du
Conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill pour
amender l'acte
des émigrés.

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte des émigrés, en réduisant la taxe sur les émigrés arrivant dans cette province, et pour d'autres fins y relatives."

Bill relatif aux
banques incor-
porées.

Bill, intitulé : "Acte pour exempter les diverses banques incorporées de la taxe sur leurs billets en circulation, moyennant certaines conditions."

Bill relatif au
libre commerce
de banque.

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte pour établir le libre commerce de banque dans cette province."

Bill relatif à la
police locale.

Bill, intitulé : "Acte pour autoriser l'emploi des pensionnaires militaires et autres comme corps de police locale."

Bill relatif aux
cours de recorde-
rs, (H.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour autoriser le paiement de certaines dépenses de l'administration de la justice dans les cours de *recorders* dans le *Haut-Canada*, sur et à même le fonds consolidé des revenus de cette province."

Bill relatif aux
brevets d'in-
vention.

Bill, intitulé : "Acte pour permettre aux possesseurs de brevets d'invention, limités à une des sections de cette province, d'en obtenir l'extension à l'autre section, et pour d'autres fins y mentionnées." Et aussi,

Bill relatif à
l'élection des
Membres dans
certains town-
ships.

Le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par cette Chambre à ses amendements au bill, intitulé : "Acte pour fixer le lieu où seront tenus des polls pour l'élection des Membres du Parlement dans les townships divisés en quartiers dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres fins relatives aux élections," sans aucun amendement : Et aussi,

Bill relatif à
l'embranchement
du chemin de fer du
St. Laurent et
du lac Cham-
plain.

Le Conseil Législatif a concouru dans les amendements faits par telle Chambre à ses amendements au bill, intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et du *St. Laurent*, à faire un chemin d'embranchement, et pour d'autres fins," sans aucun amendement : Et aussi,

Bill relatif à la
corporation de
Montréal.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender et consolider les dispositions de l'ordonnance pour incorporer la cité et ville de *Montréal*, et d'une certaine ordonnance et de certains actes amendant cette ordonnance, et pour investir de certains autres pouvoirs la corporation de la dite cité de *Montréal*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre. Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif à
l'école nor-
male, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à l'établissement d'une école normale et à l'encouragement de l'éducation dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Seymour* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Seymour* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux
violences sur
les travaux
entrepris par
des compa-
gnies privées.

Un bill grossoyé pour continuer un acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour mieux conserver la paix, et pour prévenir les émeutes et les actes de violence qui pourraient se commettre sur la ligne des travaux publics qui sont en voie de construction, ou dans les environs," et pour en étendre l'opération à certains travaux entrepris par des compagnies incorporées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour expliquer et amender l'acte de la dernière session, intitulé : "Acte pour amender les lois relatives aux licences d'auberges dans le *Haut-Canada*," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Macdonald* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui octroie une liste civile à Sa Majesté, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith*, de *Wentworth*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Smith*, de *Wentworth*, a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Smith*, de *Wentworth*, a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour réduire les salaires attachés à certains officiers de justice, dans les cas y mentionnés, et fixer les salaires des Orateurs du Conseil Législatif, et de L'Assemblée Législative, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Prince* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Prince* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Prince* a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois qui règlent l'élection des Membres dans certains comités, en autant qu'elles ont rapport au rapport des writs, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Macdonald* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Macdonald* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Macdonald* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill pour
amender les
lois relatives
aux licences
d'auberges,
(H.-C.)

Bill pour
amender l'acte
de la liste ci-
vile.

Bill pour ré-
duire certains
salaires.

Bill relatif à
l'élection des
Membres.

Bill relatif à l'organisation des sociétés d'agriculture, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour mieux pourvoir à l'organisation des sociétés d'agriculture dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sauvageau* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Sauvageau* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Sauvageau* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux asiles privés des lunatiques.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour régler l'administration des asiles privés des lunatiques, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Merritt* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Merritt* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Esurges dans le Bas-Canada.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'accorder, à même le fonds consolidé du revenu de la province, une allocation annuelle pour l'usage des Sauvages du *Bas-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Fergusson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Fergusson* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif aux exécuteurs étrangers.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour lever tous les doutes concernant le droit qu'ont les exécuteurs, administrateurs et corporation étrangères de citer et ester en justice dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Dickson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Dickson* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Dickson* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill relatif à l'enregistrement des titres, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le *Bas-Canada*," étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Fortier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Fortier* a fait rapport que le comité avait

fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par l'honorable M. *Badgley*,

Ordonné, Que l'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour changer et régler le mode de procédures dans les actions en éviction, soit maintenant lu.

Et le dit ordre ayant été lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Badgley* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Badgley* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

Ordonné, Que le bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. le solliciteur-général *Drummond*, du comité spécial auquel ont été renvoyées les résolutions adoptées par cette Chambre le 26 juin 1850, relativement à la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*, et autres ordres de renvoi, avec une instruction au dit comité, et pouvoir de faire rapport de temps à autre, par bill ou autrement, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

La majorité de votre comité est d'avis que le projet de loi déjà rapporté par votre comité, est la seule mesure législative qu'il soit urgent d'adopter dans la présente session à l'égard des biens tenus en fief et en roture dans le *Bas-Canada*.

Votre comité, considérant la divergence des opinions, non seulement sur les avantages qui découleraient de la commutation de la tenure seigneuriale, mais aussi sur les modes à adopter pour y parvenir, aurait préféré soumettre pendant une année à la discussion publique, tout plan de commutation qui serait proposé, avant de lui donner la sanction de la Législature.

Mais votre comité voulant se rendre au désir exprimé par plusieurs Membres de votre honorable Chambre, a préparé un projet de loi qui, quoiqu'il n'ait pas été approuvé par tous les Membres de votre comité, semblerait donner aux censitaires du *Bas-Canada*, le moyen de commuer la dite tenure sans porter aucun préjudice notable aux propriétaires des seigneuries ni à aucune autre classe des intéressés.

Et tout en soumettant ce projet à la considération de votre honorable Chambre, la majorité de votre comité persiste dans l'opinion qu'il serait plus avantageux d'adopter le bill qui a pour but de mettre fin aux abus de la tenure seigneuriale, et de laisser devant le pays jusqu'à la prochaine session le projet de loi qui accompagne ce rapport, et qui a pour but de l'abolir graduellement.

M. le solliciteur-général *Drummond* a alors présenté à la Chambre un bill pour faciliter le rachat des droits seigneuriaux dans le *Bas-Canada*, pour convertir la tenure des fonds qui en sont grevés en celle de franc-aleu roturier, lequel a été reçu et lu, pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que le second rapport du comité spécial sur la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*,

Bill relatif aux actions en éviction.

Second rapport sur la tenure seigneuriale.

Bill relatif à la commutation de la tenure seigneuriale.

Tenure seigneuriale.

soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. *Prince*, secondé par l'honorable M. *Sherwood*,

Bill relatif aux décrets et ordres en chancellerie.

Ordonné, Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour confirmer les décrets, ordre et procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, dans certains cas, soit maintenant lu.

Et le dit ordre ayant été lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Hopkins* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Hopkins* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Hopkins* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill pour amender l'acte des écoles, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et expliquer les actes des écoles maintenant en vigueur dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le bill soit retiré.

Bill relatif à l'emprisonnement pour dette.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour abolir l'emprisonnement pour dette dans le *Haut-Canada*, et le bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, excepté dans les cas de fraude, et pour rendre plus efficace le recours par writs d'exécution dans le *Haut-Canada*, et autre ordre de renvoi, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith*, de *Wentworth*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Bill relatif à la saisie des salaires.

M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a proposé, secondé par M. *Cauchon*, et la question ayant été proposée, Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour permettre aux créanciers judiciaires des officiers publics de saisir une partie des salaires et émoluments de ces officiers, en certains cas, étant lu ;

M. *Wilson* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain ;"

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *Norfolk*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Chauveau*, *Christie*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Hall*, *Hopkins*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Malloch*, *McLean*, *Merritt*, *Meyers*, *Prince*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Smith*, de *Frontenac*, *Smith*, de *Wentworth*, et *Wilson*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Fournier*, *LaTerrière*, *Laurin*, *McConnell*, *Mongenais*, *Richards*, *Sanborn*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Stevenson* et *Taché*.—(11.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Ordres remis.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Boulton* de *Norfolk*, secondé par M. *Christie*,

La Chambre s'est ajournée.

Martis 26° die Augusti ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

UN bill grossoyé pour expliquer et amender la loi de cotisation dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill pour amender la loi des cotisations, (H.-C.)

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser les syndics des chemins à barrières de *Québec* à faire une émission de débetures à un montant limité, aux fins d'acheter et reconstruire le pont *Montmorency*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif au pont de Montmorency.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Cauchon* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour corriger une erreur cléricale dans la version anglaise de l'acte de la dernière session, pour exempter les capitaines des bâtiments du *Bas-Canada* d'employer des pilotes en certains cas, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill pour corriger une erreur cléricale dans l'acte 13 et 14 Vict., chap. 96.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Lemieux* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé, pour rendre exécutoires certains jugements dans le *Bas-Canada*, et pour pourvoir, d'une manière plus efficace à la mise à effet des jugements, en cas de résistance à leur exécution, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à certains jugements dans le Bas-Canada.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Sanborn* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé, pour déclarer que certains cautionnements et autres garanties donnés à la couronne ne grèveront d'aucune charge les biens-fonds des personnes qui les ont consentis, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif aux garanties de la couronne.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour amender un acte passé dans les treizième et quatorzième années du règne de Sa Majesté, relatif à l'agriculture dans le *Bas-Canada*, en autant que le dit acte se rapporte aux rivières navigables, aux cours-d'eau servant au flottage et au transport du bois de construction et autres bois, étant lu ;

Bill relatif aux rivières et ruisseaux navigables, (B.-C.)

M. *Christie* a proposé, secondé par M. *Armstrong*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Casley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Hall*, *Hincks*, *Hopkins*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Malloch*, *McConnell*, *Méthot*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sauvageau*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Smith*, de *Durham*, *Smith*, de *Frontenac*, *Smith*, de *Wentworth*, *Stevenson* et *Taché*.—(34.)

CONTRE.

Messieurs *Boutillier*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Laurin*, *Mongenais*, et *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*.—(8.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été en conséquence lu la troisième fois. M. Christie a proposé, secondé par l'honorable M. Boulton, et la question ayant été mise, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender un acte passé dans les treizième et quatorzième années du règne de Sa Majesté, relatif à l'agriculture dans le Bas-Canada, en autant que le dit acte se rapporte aux rivières navigables, aux cours-d'eau et à leurs rives, servant au flottage et au transport du bois de construction et autres bois;" la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente. Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. Ordonné, Que M. Christie porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la société de tempérance et de réformation de Toronto.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer la société de tempérance et de réforme de la cité de Toronto," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que M. Sanborn reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Bill pour amender l'acte des corporations municipales, (H.-C.)

Un bill grossoyé pour amender l'acte des corporations municipales du Haut-Canada de 1849, en les adaptant aux changements qui viennent récemment d'être apportés aux lois de cotisation du Haut-Canada, et pour d'autres fins relatives aux corporations municipales de cette section de la province, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Ordonné, Que les mots grossoyés suivants et figures soient ajoutés à la fin de la cédule A, en forme de cavalier, et en fasse partie.

<p>31. On autres endroits dangereux pour les voyageurs.</p>	<p>12 Vict. chap. 81, sec. 31, sous sec. 15.</p>	<p>On autres endroits dangereux pour les voyageurs ; pour régler et empêcher la pêche au moyen de rûts ou seines, ou l'érection de réservoirs pour les anguilles ou autres poissons dans aucun ruisseau, rivière ou cours d'eau situés dans le dit township ou partie de tout ruisseau, cours d'eau, ou rivière qui pourra être situé dans le dit township.</p>
---	--	---

Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que l'honorable M. Baldwin porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour amender l'acte de la liste civile.

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui octroie une liste civile à Sa Majesté, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour réduire certains salaires.

Un bill grossoyé pour réduire les salaires attachés à certains officiers de justice, dans les cas y mentionnés, et fixer les salaires des Orateurs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour réduire les salaires de certains officiers de justice dans les cas y mentionnés, et fixer les salaires des Orateurs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative." Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif au havre et au bassin de Niagara.

Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre et du bassin de Niagara, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que l'honorable M. Cayley porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour augmenter le nombre des séances de la cour de circuit à Richmond et Stanstead, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois. Résolu, Que le bill passe. Ordonné, Que M. Sanborn porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la cour de circuit de Richmond et Stanstead.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— M. l'Orateur, Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour autoriser les corporations municipales, dans le Haut-Canada, à contracter des dettes envers la Couronne pour l'achat d'ouvrages publics, sans imposer un droit spécial ou taxe pour le paiement d'icelles," auquel il demande le concours de cette Chambre. Et ensuite, il s'est retiré.

Message du Conseil.

Bill pour autoriser les corporations municipales à acheter des travaux publics, (H.-C.)

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour autoriser les corporations municipales dans le Haut-Canada à contracter des dettes envers la couronne par l'achat d'ouvrages publics, sans imposer un droit spécial ou taxe pour le paiement d'icelles," a été lu la première fois. Sur motion de l'honorable M. Hincks, secondé par l'honorable M. Price, Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill pour autoriser les corporations municipales à acheter des travaux publics.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour pourvoir à la construction d'un grand tronç de chemin de fer qui traversera toute l'étendue de cette province, étant lu ; L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Bill relatif au grand chemin de fer provincial.

POUR.

Messieurs Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Ferguson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Hincks, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Méthot, Mongenais, Morrison, Pollette, Price, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Taché, Viger et Wilson.—(38.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cayley, Dickson, Hall, Hopkins, Lyon, Macdonald, de KINGSTON, Mackenzie, Malloch, McConnell, McFarland, Merritt, Meyers, Notman, Robinson, Sanborn, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.—(23.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. L'honorable M. Cayley a proposé, secondé par l'honorable M. Boulton, et la question ayant été mise, Que le proviso grossoyé suivant soit ajouté au bill en forme de cavalier, et suivie la seconde clause et forme partie d'icelle : "Pourvu toujours, qu'aucun tel arrangement ne sera conclu par le Gouverneur, à moins qu'il ne contienne une stipulation assurant à cette province, pour la construction de la ligne de grand tronç de chemin de fer de Montréal vers l'Ouest, une portion du dit prêt garanti à un montant non moindre que la somme allouée ou qui sera allouée au Nouveau-Brunswick, pour la construction de la partie de la ligne du chemin de fer d'Europe de l'Amérique du Nord qui est située dans cette province;" la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cayley, Dickson, Lyon, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, McConnell, Merritt, Meyers, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.*—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Hall, Hincks, Hopkins, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McFarland, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Prince, Richards, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Taché, Viger et Wilson.*—(45.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, et la question ayant été mise, Que la clause grossoyée suivante (A.) soit ajoutée au bill en forme de cavalier et suive la seconde clause d'icelui :—

Clause (A.) "Pourvu toujours, et qu'il soit statué qu'aucune partie de la somme qui doit ainsi être prélevée pour les fins susdites ne sera prise à un taux d'intérêt plus élevé que quatre pour cent ;" la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cayley, Dickson, Lyon, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, McConnell, Merritt, Meyers, Robinson, Sanborn, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.*—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Hall, Hincks, Hopkins, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Mackenzie, McFarland, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Smith, de DURHAM, Taché, Viger et Wilson.*—(41.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Sur motion de l'honorable M. *Baldwin*, secondé par M. *Seymour*,

Résolu, Que par respect pour la mémoire de feu *Peter Perry*, écuyer, ci-devant Membre du Parlement du *Haut-Canada*, et Membre de cette Chambre, cette Chambre s'ajourne maintenant. La Chambre s'est, en conséquence, ajournée.

La Chambre s'ajourne par respect pour la mémoire de feu P. Perry, écuyer.

Mercurii, 27^o die Augusti ;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Bills privés ou locaux.

RÉSOLU, Que le temps fixé pour recevoir des rapports de comités permanents et spéciaux, sur des bills privés ou locaux, soit de nouveau prolongé jusqu'à samedi prochain.

M. *Smith*, de *Durham*, du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Septième rapport des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Votre comité a examiné le bill pour faire revivre et amender l'acte incorporant le chemin de fer de *Wolfe Island, Kingston et Toronto*.

Ce bill a pour but de faire revivre l'acte ci-dessus mentionné pour seulement autoriser la compagnie à faire un chemin de fer et un canal à travers *Wolfe Island*, pour ouvrir une communication directe entre la cité de *Kingston* et *Cap Vincent*, dans l'état de *New-York*.

Le bill ne donne aucun privilège ou pouvoir pour prendre possession des terres d'autres personnes sans leur consentement ; au contraire, il est expressément déclaré qu'aucune terre ne peut être prise ou appropriée sans le consentement des personnes intéressées.

Comme la construction de ce chemin de fer ou canal sera d'un grand avantage pour la cité de *Kingston* et les campagnes environnantes, et ne saurait préjudicier aux droits d'aucune personne ; votre comité prend la liberté de recommander le bill à la considération favorable de votre honorable Chambre.

Ordonné, Que le bill pour remettre la vigueur et amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Wolfe Island, Kingston et Toronto*, soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Bill relatif au chemin de fer de Wolfe Island et Toronto.

M. le solliciteur-général *Drummond*, du comité permanent des lois expirantes, a présenté à la Chambre le rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Rapport du comité des lois expirantes.

Votre comité a soigneusement examiné la liste des lois expirantes, telle que préparée par le greffier en loi de votre honorable Chambre, et il recommande la continuation des actes et ordonnances qui suivent, jusqu'à la fin de la session prochaine du Parlement Provincial :—

L'acte 4 et 5 *Vict.*, chap. 36, intitulé : "Acte pour régler les pêches dans le district de *Gaspé* :"

L'acte 8 *Vict.*, chap. 6, intitulé : "Acte pour mieux conserver la paix et pour prévenir les émeutes et les actes de violence qui pourraient se commettre sur la ligne des travaux publics qui sont en voie de construction, ou dans les environs :"

L'acte 8 *Vict.*, chap. 27, intitulé : "Acte pour amender l'ordonnance et l'acte y mentionnés concernant l'enregistrement des titres des biens-immuables dans le *Bas-Canada*, ou des hypothèques dont ils sont grevés :"

L'acte 8 *Vict.*, chap. 48, intitulé : "Acte pour le soulagement des débiteurs insolubles dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées :"

L'acte 8 *Vict.*, chap. 53, intitulé : "Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour mieux encourager l'agriculture dans le *Bas-Canada*, par l'établissement de sociétés d'agriculture en icelui :"

excepté cette partie du dit acte en dernier lieu mentionné, qui est abrogé par l'acte 9 *Vict.*, chap. 14, intitulé : "Acte pour amender l'acte pour encourager l'agriculture par l'établissement de sociétés d'agriculture dans le *Bas-Canada*," et aussi le dit acte en dernier lieu mentionné.

L'acte 9 *Vict.*, chap. 24, intitulé : "Acte pour autoriser l'établissement de plus d'une société d'agriculture dans un comté du *Bas-Canada*, et pour venir en aide à la société d'agriculture du comté de *Montréal* :"

L'acte 9 *Vic.*, chap. 38, intitulé : "Acte pour autoriser les commissaires chargés de s'enquérir de certaines matières qui concernent les affaires publiques à recevoir les témoignages sous serment :"

L'acte 10 et 11 *Vic.*, chap. 1, intitulé : "Acte pour étendre les pouvoirs de la maison de la *Trinité* de *Montréal*, dans certains cas où la santé publique de la cité peut être mise en danger :"

L'acte 11 Vic., chap. 7, intitulé: "Acte pour pourvoir à l'inspection du beurre dans Québec et Montréal."

L'acte 11 Vic., chap. 11, intitulé: "Acte pour amender les lois relatives à l'incorporation de la cité de Montréal."

L'acte 2 Geo. 4, chap. 8, intitulé: "Acte pour mieux régler la commune de la seigneurie de La-prairie de la Magdeleine."

L'acte 2, Geo. 4, chap. 10, intitulé: "Acte pour mettre les habitants de la seigneurie de la Baie Saint Antoine, communément appelée Baie du Fevre, en état de pourvoir à mieux régler la commune de la dite seigneurie," tel qu'amendé et étendu par l'acte 4, Geo. 4, chap. 26, intitulé: "Acte pour autoriser le président et les syndics de la commune de la seigneurie de la Baie Saint Antoine, communément appelée Baie du Fevre, à terminer certaines disputes, relativement aux limites de la dite commune, et pour d'autres objets y appartenant."

L'acte 9 Geo. 4, chap. 20, intitulé: "Acte pour pourvoir plus efficacement à l'extinction des hypothèques secrètes sur les terres qu'il n'a été jusqu'ici en usage dans cette province."

L'acte 9 Geo. 4, chap. 27, intitulé: "Acte pour empêcher les débiteurs frauduleux de frustrer leurs créanciers, en certaines parties, dans cette province."

L'acte 9 Geo. 4, chap. 28, intitulé: "Acte pour faciliter les procédures contre les biens et effets des débiteurs, en certains cas."

L'acte 9 Geo. 4, chap. 32, intitulé: "Acte pour changer et amender un acte passé dans la sixième année du règne de Sa Majesté, intitulé: 'Acte pour autoriser les habitants du fief Gros-Bois, dans le comté de Saint Maurice, à établir des réglemens pour la commune du dit fief:'"

L'acte 9 Geo. 4, chap. 51, intitulé: "Acte pour la conservation de la pêche au saumon dans les comtés de Cornwallis et de Northumberland."

L'acte 1 Guil. 4, chap. 6, intitulé: "Acte pour encourager la destruction des loups."

L'acte 3 Guil. 4, chap. 14, intitulé: "Acte pour suspendre encore certaines parties d'un acte ou ordonnance y mentionné, et pour consolider et continuer encore pour un temps limité les dispositions de deux autres actes y mentionnés, afin de constater plus efficacement les dommages sur les lettres de change protestées, et pour déterminer les disputes qui y ont rapport, et pour d'autres fins:"

L'acte 6 Guil. 4, chap. 35, intitulé: "Acte pour pourvoir au traitement médical des marins malades."

L'ordonnance 2 Vic., (3^{me} session,) chap. 7, intitulé: "Ordonnance pour amender l'acte passé dans la trente-sixième année du règne du Roi George Trois, chapitre neuf, communément appelé l'acte des chemins:"

L'acte du Haut-Canada, 11 Geo. 4, chap. 20, intitulé: "Acte pour autoriser les sessions de quartier du district de Home à pourvoir au soulagement des aliénés indigents dans ce district:"

L'acte du Haut-Canada, 3 Guil. 4, chap. 45, intitulé: "Acte pour continuer un acte passé dans la onzième année du règne de feu Sa Majesté, intitulé: 'Acte pour autoriser les sessions de quartier du district de Home, à pourvoir au soulagement des aliénés indigents dans ce district,' et pour étendre les dispositions d'icelui aux autres districts de cette province:"

L'acte du Haut-Canada, 6 Guil. 4, chap. 29, intitulé: "Acte pour abroger un acte passé dans la quarante-neuvième année du règne de feu Sa Majesté, le Roi George Trois, intitulé: 'Acte pour encourager la destruction des loups en cette province,' et

"pour pourvoir à l'extermination de ces animaux destructeurs:"

L'acte 7 Vic., chap. 10, intitulé: "Acte pour abroger une ordonnance du Bas-Canada, intitulée: "Ordonnance concernant les banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets" et pour établir des dispositions pour le même objet, dans toute la province du Canada," et l'acte amendant le dit acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, et intitulé: "Acte pour continuer et amender les lois de banqueroute maintenant en force en cette province," en autant seulement que ces actes sont continués pour les objets mentionnés dans l'acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, et intitulé: "Acte pour établir des dispositions aux fins de continuer et compléter les procédures dans les affaires de banqueroute maintenant pendantes:"

L'acte 6 Guil. 4, chap. 19, intitulé: "Acte pour régler les honoraires des personnes employées par les juges de paix, dans les campagnes, comme greffiers ou huissiers, dans certains cas."

Votre comité demande à dire que rien de contenu dans le présent rapport n'empêchera ou ne sera censé empêcher l'effet d'aucun acte passé ou qui sera passé durant la présente session, pour abroger, amender, rendre permanent ou continuer à une époque plus reculée que celle fixée par le présent, aucun des actes ou ordonnances cidessus mentionnés et continués.

Votre comité demande de plus qu'il lui soit permis de recommander qu'un bill soit passé pour continuer les dits actes et ordonnances.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond ait la permission d'introduire un bill pour continuer, pendant un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins.

Bill pour continuer les lois expirantes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour ce jour'hui.

Sur motion de l'honorable M. Sherwood, secondé par M. Malloch,

Ordonné, Que l'ordre de cette Chambre du vingt-cinq du courant, rescindant l'ordre du treize du courant, Que la pétition de Henry Allen, écuyer, avocat, de la cité de Toronto, et ci-devant juge du district de London, soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre, soit rescindé.

Pétition de H. Allen.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill intitulé: "Acte pour amender et consolider les dispositions de l'ordonnance pour incorporer la cité et ville de Montréal, et d'une certaine ordonnance et de certains actes amendant cette ordonnance, et pour investir de certains autres pouvoirs la corporation de la dite cité de Montréal," soient maintenant pris en considération.

Bill relatif à la corporation de Montréal.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 4, ligne 20. Retranchez "Panet," et insérez: "de la Visitation."

Feuille 4, ligne 21. Retranchez "Panet," et insérez: "de la Visitation."

Feuille 4, ligne 21. Après "atteigne," retranchez "le," et insérez: "La rue Ste. Marie, et de là depuis le centre de la rue Barclay jusqu'au."

Feuille 4, ligne 25. Retranchez "Panet," et insérez: "Barclay," et après "Laurent," retranchez "et," et insérez: "jusqu'à la rue Ste. Marie et de là."

Feuille 4, ligne 25. Après "continuant," insérez: "Depuis le centre de la rue de la Visitation."

Feuille 4, ligne 41. Retranchez "quinze cents," et insérez : "mille."

Feuille 4, ligne 47. Retranchez "mille," et insérez : "cinq cents."

Feuille 5, ligne 19. Retranchez depuis "Que," jusqu'à "les."

Feuille 5, ligne 35. Retranchez "pour," et insérez : "sur."

Feuille 6, ligne 13. Après "pas," insérez : "Payé icelles pourvu qu'elle ait."

Feuille 6, ligne 26. Après "Election," insérez la clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que le maire de la dite cité sera élu par la majorité des votes de tous les électeurs de la dite cité, qualifiés comme susdit, enregistrés dans les quartiers ou ils ont individuellement et respectivement droit de voter pour l'élection des conseillers, comme susdit."

Feuille 6, ligne 29. Retranchez depuis "cotiseurs," jusqu'à "seront," et insérez : "ci-après mentionnés."

Feuille 6, ligne 32. Retranchez "ce," et insérez : "chaque."

Feuille 9, ligne 9. Retranchez depuis "Maire," jusqu'à "Recorder," dans la 10^e ligne, et insérez : "et," et après "Recorder," insérez : "Et de tout et chaque échevin et conseillers de la dite cité."

Feuille 15, ligne 1. Retranchez "six," et insérez : "neuf."

Feuille 16, ligne 9. Retranchez "quinze," et insérez : "neuf."

Feuille 19, ligne 19. Retranchez depuis "mille," jusqu'à "livres" où ce mot se rencontre pour la 1^{ère} fois, dans la 20^e ligne, et après "ou," retranchez "mille," et insérez : "cinq cents."

Feuille 20, ligne 4. Retranchez depuis "mille," jusqu'à "livres," où ce mot se rencontre pour la 1^{ère} fois, dans la 5^e ligne, et après "ou," retranchez "mille," et insérez : "cinq cents."

Feuille 30, ligne 12. Retranchez "deux," et insérez : "un."

Feuille 39, ligne 17. Après "établir," retranchez "et," et insérez : "ou," et après "autoriser," insérez : "et obliger."

Feuille 39, ligne 18. Retranchez depuis "cité," jusqu'à "une."

Feuille 39, ligne 20. Après "fin," insérez : "ou le Recorder de la dite cité."

Feuille 4, ligne 7. Après "courant," insérez : "Et pourvu aussi qu'il ne sera pas nécessaire d'enregistrer le dit privilège pour le conserver, nonobstant tout acte, ordonnance ou loi à ce contraire."

Feuille 58, ligne 31. Après "iceux," insérez la clause (B.)

Clause (B.) "Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que rien de contenu dans le présent acte ne sera interprété de manière à diminuer ou affecter les devoirs, pouvoirs, autorités et juridiction d'aucun inspecteur ou surintendant de la police, ou d'aucun membre ou membres du corps de police de la dite cité, maintenant ou ci-après nommé par le Gouverneur de cette province, en vertu et sous l'autorité des dispositions de la dite ordonnance de la Législature du Bas-Canada, passée dans la deuxième année du règne de Sa Majesté, et intitulée : "Ordonnance pour établir un système de police effectif dans les villes de Québec et de Montréal," mais ils continueront à être exécutés et remplis comme si le présent acte n'avait pas été passé."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. Cartier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de M. Christie, secondé par M. Prince, Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, représentant à Son Excellence que, comme il se présente une occasion favorable de se procurer parmi les archives de la Grande-Bretagne, de la France, et autres lieux en Europe, les documents qui se rattachent à l'histoire des premiers temps de la colonie du Canada, et qui manquent pour compléter la série de papiers qu'on s'est déjà procurés sur le même sujet, cette Chambre prie Son Excellence de vouloir bien prendre les mesures qu'elle jugera convenables pour obtenir des copies de tous les documents sur ce sujet qui pourront être choisis par l'agent qui doit être envoyé en Europe, aux fins d'acheter des livres pour rétablir la bibliothèque parlementaire; et cette Chambre assure Son Excellence qu'elle lui fera bon de toutes les dépenses encourues pour réaliser cet objet important.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par M. Dickson,

Ordonné, Que M. l'Orateur expédie son warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour dresser un nouveau writ pour l'élection d'un Membre pour servir dans le présent Parlement Provincial pour la division est du comté d'York, en remplacement de Peter Perry, écuyer, décédé.

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui continue et amende l'ordonnance concernant l'érection des paroisses et la construction et réparation des églises et cimetières dans le Bas-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Boutillier porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour abroger les dispositions qui limitent la distance entre le chef-lieu de comté et toute école de grammaire additionnelle dans le même comté, dans le Haut-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois;

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Smith, de Durham, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser les syndics de chemins à barrières de Québec à effectuer un nouvel emprunt, et pour étendre les dispositions de l'ordonnance des chemins à barrières de Québec à certains autres chemins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de Québec à effectuer un nouvel emprunt, et étendre les dispositions d'une certaine ordonnance à d'autres chemins."

Ordonné, Que M. Chauveau porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender les lois qui règlent l'élection des Membres dans certains comtés, en autant qu'elles ont rapport au rapport des writs, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender les lois qui règlent l'élection des Membres de l'Assemblée Législative, dans certains comtés, en ce qui concerne le rapport des writs."

Ordonné, Que l'honorable M. Hincks porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Histoire coloniale du Canada.

Writ pour la division est de York.

Bill relatif à l'érection des paroisses et des églises, etc.

Bill relatif aux écoles de grammaire de comté, (H.-C.)

Bill relatif aux chemins à barrières de Québec.

Bill relatif à l'élection des Membres.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la Chambre sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender l'acte des bureaux des postes," étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de considérer de nouveau la vingt-quatrième clause d'icelui.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Gugy* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Gugy* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait d'autres amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Gugy* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 43. Retranchez depuis "ainsi," jusqu'à "contrat," dans la 44e ligne.

Feuille 2, ligne 30. Après "cas," insérez : "où il y aura plus d'une soumission."

Feuille 2, ligne 32. Après "contrat," insérez : "à moins que le maître-général des postes ne soit satisfait que ce sera dans l'intérêt public de ne point accepter la soumission la moins élevée."

Feuille 2, ligne 37. Après "antérieur," insérez : "Pourvu toujours, que le maître-général des postes, dans tous les cas où il n'accordera pas le contrat au soumissionnaire le moins élevé, fera rapport des raisons qu'il a eues d'en agir ainsi au Gouverneur-Général, pour l'information de la Législature."

Feuille 3, ligne 25. Retranchez depuis "dont," jusqu'à "louis," dans la 26e ligne.

Feuille 3, lignes 28 et 29. Après "engageront," insérez : "par écrit."

Feuille 10, ligne 8. Après "de," insérez : "quatre cents."

Feuille 10, ligne 13. Après "de," insérez : "quatre cents."

Feuille 10, ligne 41. Après "de," où il se rencontre pour la première fois, insérez : "trois," et après "de," où il se rencontre pour la deuxième fois, insérez : "sept."

Feuille 10, ligne 43. Retranchez depuis "Et," jusqu'à "susdit," dans la 8e ligne de la 11e feuille.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

M. *Duchesnay*, du comité pour considérer s'il est expédient d'imposer une taxe annuelle limitée, sur les terres situées dans les divers townships des comtés de *Nicolet*, *Mégantic*, *Drummond*, *Sherbrooke* et *Stanstead*, ou dans aucune partie d'iceux, pour subvenir au parachèvement et à l'ouverture de grandes voies de communication dans ces localités, a fait rapport d'une résolution ; laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, Qu'il est expédient d'imposer une taxe annuelle limitée par acre sur les terres situées dans les différents townships des comtés de *Nicolet*, *Mégantic*, *Drummond*, *Sherbrooke* et *Stanstead*, ou en aucune partie d'iceux, pour achever et ouvrir de grandes voies de communications dans ces localités.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, Que M. *Fortier* ait la permission d'introduire un bill pour faciliter l'établissement des townships de l'Est, dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour samedi prochain.

L'honorable M. *Badgley* a fait rapport du bill pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix, dans le *Haut-Canada*, et pour abroger l'acte du *Haut-Canada*, passé dans la quatrième année du règne de *Guillaume Quatre*, chapitre dix-sept ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la Chambre sur le bill pour pourvoir à l'incorporation et à une meilleure administration des associations de bibliothèques et des instituts des artisans, étant lu ;

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de considérer de nouveau les quatre premières clauses, et ajoutant une clause additionnelle, qui déclarera l'effet de l'acte sur les instituts des artisans et associations de bibliothèques déjà incorporées.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Polette* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Polette* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Polette* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a fait rapport du bill pour amender la loi concernant les protêts relatifs aux lettres de change et aux billets promissoires ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. *Fergusson*, du comité pour prendre en considération s'il est expédient d'accorder, à même le fonds consolidé du revenu de la province, une allocation annuelle, pour l'usage des Sauvages du *Bas-Canada*, a fait rapport d'une résolution ; laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, Qu'une appropriation annuelle de mille louis courant devrait être faite sur et à même le fonds consolidé des revenus de la province, pour l'usage des Sauvages du *Bas-Canada*.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

L'honorable M. *Merritt* a fait rapport du bill pour régler l'administration des asiles privés des lunatiques, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

M. *Seymour* a fait rapport du bill pour pourvoir à l'établissement d'une école normale et à l'encouragement de l'éducation dans le *Bas-Canada*, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Un bill grossoyé pour amender un acte intitulé : "Acte pour régler l'assignation des jurés dans le

Bill relatif aux honoraires des juges de paix.

Bill relatif aux associations de bibliothèques et des instituts des artisans.

Bill pour amender la loi relative aux protêts.

Sauvages dans le Bas-Canada.

Bill relatif aux asiles privés des lunatiques.

Bill relatif à l'école normale (B.-C.)

Bill relatif aux jurés. (B.-C.)

Bill pour amender l'acte des bureaux des postes.

Taxe sur les terres des townships de l'Est.

Bill relatif à l'établissement des townships de l'Est.

“*Bas-Canada*,” a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : “Acte pour amender l'acte, intitulé : ‘Acte pour régler l'assignation des jurés dans le *Bas-Canada*.’”

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'organisation des sociétés d'agriculture (H.-C.)

Un bill grossoyé pour mieux pourvoir à l'organisation des sociétés d'agriculture dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : “Acte pour mieux pourvoir à l'organisation de sociétés d'agriculture dans le *Haut-Canada*.”

Ordonné, Que l'honorable M. *Price* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'académie des dames de Burlington.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : “Acte pour incorporer l'académie de *Burlington* pour les demoiselles,” a été, en conformité de l'ordre lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill, avec l'amendement, passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Badgley* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande le concours de leurs honneurs.

Bill pour permettre aux femmes mariées de transporter des immeubles.

Un bill grossoyé pour permettre aux femmes mariées, qui résident à l'étranger, de transporter des immeubles qu'elles possèdent dans la province du *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : “Acte pour permettre aux femmes mariées, qui résident à l'étranger, de transporter les immeubles qu'elles possèdent, dans le *Haut-Canada*.”

Ordonné, Que M. *Prince*, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour mettre de côté certaines terres pour les Sauvages, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mettre à part certaines terres dans le *Bas-Canada*, pour l'usage des Sauvages de cette partie de la province, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la résolution de cette Chambre, de ce jour, Qu'une appropriation annuelle de mille louis courant, devrait être faite sur et à même le fonds consolidé des revenus de la province, pour l'usage des Sauvages du *Bas-Canada*, soit renvoyée au dit comité.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Meyers* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Meyers* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Meyers* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill pour amender les lois municipales, (B.-C.)

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender les lois municipales du *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

M. *Richards* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Richards* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau ce jourd'hui.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenning* Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

Message du Conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : “Acte pour autoriser la réclusion des personnes aliénées, dans les cas où leur mises en liberté pourrait offrir des dangers pour le public.” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre. Et aussi,

Bill relatif aux aliénés.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : “Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Kingston*,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prélever par voie d'emprunt une somme n'excédant pas quatre millions de louis courant, pour la construction d'un grand tronç de chemin de fer dans toute la longueur de cette province, étant lu ;

Bill relatif au chemin de fer provincial.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Hincks, LaTerrière, Laurin, Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald, Méthot, Mongenais, Morrison, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Smith*, de *DURHAM, Smith*, de *WENTWORTH*, et *Taché*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Dickson, Lyon, Macdonald*, de *KINGSTON, Mackenzie, Malloch, McConnell* et *Samborn*.—(8.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *LaTerrière* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siéger quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *LaTerrière* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *LaTerrière* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prélever sur le crédit du fonds consolidé des revenus, une certaine somme requise pour le service public, étant lu ;

Bill relatif aux débetures.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Christie, Dickson*, le solliciteur-général

Drummond, Duchesnay, Fournier, Fourquin, La-Terrière, Laurin, Lemieux, Lyon, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Méthot, Mongenais, Morrison, Price, Prince, Richards, Ross, Sarnborn, Sauvageau, Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, et *Taché*.—(32.)

CONTRE.

Monsieur *Mackenzie*.—(1.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour autoriser les corporations municipales dans le Haut-Canada à contracter des dettes envers la Couronne, par l'achat d'ouvrages publics, sans imposer un droit spécial ou taxe pour le paiement d'icelles," étant lu ;

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été mise, Que la règle de cette Chambre qui requiert que tous les bills soient imprimés avant la seconde lecture, soit mise de côté en autant qu'elle concerne ce bill ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été alors lu la seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Laurin*,

Ordonné, Que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux faciliter la commutation des biens possédés en roture dans les fiefs et seigneuries de la Couronne, en cas d'évaluation de tels biens, de consentement mutuel en vertu d'un certain acte y mentionné, soit maintenant lu.

Et le dit ordre ayant été lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et il est comme suit :—

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur-Général transmet à l'Assemblée Législative copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, en réponse à l'adresse conjointe à Sa Majesté, passée durant la présente session, au sujet de l'abolition du droit sur les bois étrangers, importés dans le Royaume-Uni.

Maison du Gouvernement,
Toronto, 27 août 1851.

(Copie.)—No. 632.

Downing Street, 5 août 1851.

Milord,—J'accuse la réception de la dépêche de votre seigneurie du 6 juin, No. 74, avec une adresse à la Reine du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée du Canada, au sujet de l'abolition projetée du droit imposé sur les bois étrangers importés en ce pays.

J'ai présenté cette adresse à la Reine ; mais après avoir mûrement considéré les raisons qu'on y donne contre la réduction des droits prélevés en ce pays sur les bois étrangers, les serviteurs de Sa Majesté n'ont pas cru devoir abandonner le bill à cet effet qui était alors devant le Parlement, et qui a depuis reçu force de loi. Cette réduction du droit imposé sur les bois

étrangers a été proposée pour l'avantage et dans l'intérêt des possessions britanniques en général ; mais bien que cette mesure soit évidemment de nature à réaliser cet objet en réduisant dans le Royaume-Uni le prix des matériaux les plus essentiels pour encourager et développer l'industrie, il ne paraît pas au Gouvernement de Sa Majesté qu'il y ait aucune raison de craindre qu'elle puisse avoir pour le Canada les effets désastreux que semble redouter la Législature Provinciale. L'on n'a pas trouvé que les réductions successives du droit sur les bois étrangers qui ont déjà été opérées depuis l'année 1843, et l'accroissement de consommation qui en est résulté, aient aucunement diminué la consommation des bois coloniaux ; tout au contraire, elle s'est accrue depuis cette époque, car il paraît constant que, quelque soit le taux du droit et le prix du marché qui en résulte pour les bois étrangers, les espèces et qualités particulières de bois de la provenance des colonies britanniques n'en continueront pas moins à être employées aux usages auxquels elles sont particulièrement adaptées, et sont maintenant destinées. Il est aussi une autre considération qui ne doit pas être perdue de vue par le Parlement Provincial ; c'est que, dans un pays qui possède d'aussi grandes ressources naturelles que le Canada, ressources qui ne sauraient recevoir leur plein développement à raison de l'insuffisance de la population et des capitaux,—il n'existe aucune raison de tenter de donner l'essor à l'industrie et au travail par des réglemens artificiels ; et qu'on consultera mieux les intérêts et la prospérité permanente de la province en laissant l'esprit d'entreprise et le travail suivre leur cours naturel, qu'en cherchant à les diriger vers des branches de commerce qui ne sauraient réussir qu'au moyen de l'encouragement factice et incertain qu'offre l'imposition de droits protecteurs.

Vous voudrez bien assurer le Parlement Provincial que, tout en prenant l'intérêt le plus vif au bien-être et à la prospérité commerciale du Canada, le Gouvernement de Sa Majesté n'en est pas moins convaincu pour ces raisons qu'on trouvera par l'expérience que le meilleur moyen de promouvoir de concert les intérêts des colonies et ceux de l'empire britannique en général, est d'adhérer fermement à la politique sur laquelle repose la mesure dont on se plaint maintenant.

J'ai, etc.,

(Signé)

GREY.

Le très-honorable

Comte d'*Elgin* et *Kincardine*,
Etc., etc., etc.

Ordonné, Que le dit message et la dépêche soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre la lettre suivante :—

Maison du Gouvernement,
Toronto, 27 août 1851.

Monsieur,—Je suis chargé par le Gouverneur-Général de vous informer que Son Excellence a l'intention, si l'état des affaires publiques le permet, de proroger la session de la Législature samedi prochain, le 30 du courant, à midi.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant et humble serviteur,

R. BRUCE,

Secrétaire du Gouvernement.

L'honorable

Orateur de l'Assemblée Législative,
Etc., etc., etc.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

Par M. *Mackenzie*,—la pétition de *William Hill* et autres, du comté d'*York*.

Pétition présentée.

Bill pour permettre aux corporations municipales de faire l'achat de travaux publics, (H.-C.)

Bill relatif à la commutation de la propriété.

Message de Son Excellence.

Droit sur les bois étrangers.

Son Excellence prorogera la Chambre.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston.

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération ; lequel a été lu comme suit :—

Feuille 1, ligne 35. Après "fait," insérez la clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que si la ligne ainsi choisie est telle que le Gouverneur est d'opinion que la compagnie incorporée par le présent doit faire l'acquisition du chemin de fer de Montréal et Lachine, et si la compagnie du dit chemin consent à vendre le dit chemin de fer et dépendances, ainsi que les droits, privilèges et avantages possédés par la dite compagnie en dernier lieu mentionnée en icelui,—mais que les deux compagnies ne peuvent convenir du prix de vente, ce prix sera déterminé par la décision d'arbitres dont un sera nommé par chacune des dites compagnies, et le troisième par le Gouverneur, et la décision des dits arbitres ou de deux d'entr'eux, le troisième étant présent ou ayant été dûment notifié, sera finale et conclusive, et liera les deux compagnies, et sur le paiement que fera la compagnie incorporée par le présent à la dite compagnie du chemin de fer de Montréal et de Lachine, de la somme accordée en vertu de la sentence arbitrale, le chemin de fer et ses dépendances et les droits, privilèges et avantages de la dite compagnie dernièrement nommée, seront transférés à et deviendront la propriété de la compagnie incorporée par le présent : Pourvu toujours, qu'en déterminant le prix à être payé comme susdit, les dits arbitres seront guidés par la valeur réelle du dit chemin de fer et de ses dépendances et des droits, privilèges et avantages qu'en retirera la compagnie par le présent incorporée, à l'époque à laquelle le dit arbitrage aura lieu ; et si à cette époque le jaugeage prescrit du chemin de fer de la dite compagnie diffère du jaugeage du chemin de fer de la dite compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, la valeur des locomoteurs, chars, tenders et autres équipages du dit chemin de fer non adaptés au service d'un chemin de fer d'un jaugeage différent, n'entreront pas en compte dans l'estimation des dits arbitres, et la propriété n'en sera pas non plus transférée en vertu de la dite sentence arbitrale, ou autrement, sans le consentement libre et entier des deux compagnies."

Et le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que M. Cartier reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Bill relatif aux aliénés.

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour autoriser la réclusion des personnes aliénées dans les cas où leur mise en liberté pourrait offrir des dangers pour le public," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération ; lequel a été lu comme suit :—

Feuille 5, ligne 35. Retranchez depuis "respectivement" jusqu'à "et," dans la feuille 6, et la 26e ligne.

Et le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Que le solliciteur-général Macdonald reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Bill relatif aux locataires et locataires.

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui règle l'exercice de certains droits des locataires et locataires

dans le Bas-Canada, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. Lemieux porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'honorable M. Badgley a fait rapport du bill pour changer et régler le mode de procédure dans les actions en éviction, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Un bill grossoyé pour faciliter l'accomplissement des devoirs de juges de paix, hors des sessions, en ce qui concerne les ordres et convictions sommaires, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour faciliter l'accomplissement des fonctions des juges de paix, hors des sessions, en ce qui concerne les ordres et convictions sommaires."

Ordonné, Que M. le solliciteur-général Drummond porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour reprendre les débats ajournés sur la question proposée samedi dernier, que l'Orateur laisse maintenant le fauteuil [pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le Bas-Canada, et pour en faciliter l'exercice], étant lu ;—

Et la question ayant été de nouveau proposée : La Chambre a repris les dits débats ajournés.

Et la question ayant été mise :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Boulton, de Toronto, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Boulton, de Toronto, a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le comité ait la permission de siéger de nouveau ce jour'hui.

Message du Conseil Législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte qui octroie une liste civile à Sa Majesté ;"

Bill, intitulé : "Acte pour réduire les salaires de certains officiers de justice, dans les cas y mentionnés, et fixer les salaires des Orateurs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative ;"

Bill, intitulé : "Acte pour corriger une erreur cléricalle dans la version anglaise de l'acte de la dernière session pour exempter les capitaines des bâtiments du Bas-Canada d'employer des pilotes en certains cas ;"

Bill intitulé : "Acte pour établir des réglemens concernant les prêteurs et le prêt sur gages." Et aussi,

Le Conseil Législatif a acquiescé à l'amendement fait par cette Chambre au bill, intitulé : "Acte pour incorporer l'académie de Burlington, pour les demoiselles," sans aucun amendement : Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender un acte, intitulé : 'Acte pour obliger les vaisseaux à porter des lumières durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux de cette province,' avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif aux actions en éviction.

Bill relatif aux convictions sommaires.

Bill pour définir certains droits des seigneurs, etc.

Message du Conseil.

Bill pour amender l'acte de la liste civile.

Bill pour réduire certains salaires.

Bill pour corriger une erreur cléricalle dans l'acte 13 et 14 Vict., chap. 96.

Bill relatif aux prêteurs sur gages.

Bill relatif à l'académie des demoiselles de Burlington.

Bill relatif à la navigation des eaux intérieures.

Bill relatif à la
tenure seigneuriale.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter le rachat des droits seigneuriaux dans le *Bas-Canada*, pour convertir la tenure des fonds qui en sont grevés en celle de franc-aleu roturier, étant lu ;

L'honorable M. *Hincks*, Membre du Conseil Exécutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, Que Son Excellence ayant été informée de l'objet du bill, consent, en autant que les intérêts de Sa Majesté y sont concernés, Quo la Chambre agisse sur icelui suivant qu'elle le trouve à propos.

Le bill a été alors lu une seconde fois, et renvoyé au comité de toute la Chambre sur le bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le *Bas-Canada*, et pour en faciliter l'exercice.

M. *Gugy* a proposé, secondé par l'honorable M. *Viger*, et la question ayant été mise, Qu'il soit une instruction au dit comité, de prendre d'abord en considération le bill pour faciliter le rachat des droits seigneuriaux dans le *Bas-Canada*, pour convertir la tenure des fonds qui en sont grevés en celle de franc-aleu roturier, et ensuite, le bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le *Bas-Canada*, et pour en faciliter l'exercice ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Christie, Gugy, Prince et Viger*.—(4.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fournquin, Hincks*, le procureur-général *LaFontaine, La-Terrière, Laurin, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, Malloch, McConnell, Méthot, Mongenais, Notman, Polette, Robinson, Ross, Sanborn, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Stevenson et Taché*.—(38.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Gugy* a proposé, secondé par l'honorable M. *Viger*, et la question ayant été mise, Qu'il soit une instruction au dit comité de considérer s'il est expédient de retrancher tous les mots après "Attendu que," dans le préambule du bill pour faciliter le rachat des droits seigneuriaux dans le *Bas-Canada*, pour convertir la tenure des fonds qui en sont grevés en celle de franc-aleu roturier, et d'insérer en leur place les mots : "Quarante pétitions ont été présentées à l'Assemblée Législative, au sujet de la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*, dans trente-neuf desquelles les pétitionnaires demandent l'abolition de cette tenure ; et attendu que l'Assemblée Législative, par ses résolutions adoptées le vingt-sixième jour de juin 1850, a déclaré qu'il était important d'effectuer, aussitôt que possible, la conversion de la tenure seigneuriale en une tenure libre ; et attendu que les dites résolutions déclarent qu'il est utile et nécessaire de le faire, prenant garde néanmoins de protéger et régler équitablement tous les droits et intérêts y concernés, et assurer une juste indemnité à toutes les parties dont les justes droits se trouveront affectés par cette mesure : A ces causes, qu'il soit statué, par la Très Excellence Majesté de la Reine, par et de l'avis et consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de la province du *Canada*, constitués et assemblés en vertu, et sous l'autorité d'un acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et intitulé : "Acte pour réunir les provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le gouvernement du *Canada*," et il est par le présent statué par l'autorité susdite, que la dite tenure sera graduellement abolie au moyen de la commutation, en la manière ci-après indiquée.

" Et qu'il soit statué, que chaque fois que le seigneur ou la majorité des censitaires d'un fief signifiera, par pétition adressée à l'administrateur du gouvernement pour le temps d'alors, son désir d'abolir la tenure seigneuriale dans le dit fief, il sera loisible à l'administrateur du gouvernement d'alors d'émaner sa proclamation enjoignant à tous les intéressés de se conformer aux dispositions de cet acte : Pourvu toujours, que chaque fois que le dit administrateur du gouvernement aura des motifs de retarder l'émanation de la dite proclamation, il pourra le faire pour une période de temps n'excédant pas six mois ; pourvu toujours, que l'*Île de Montréal* ne sera pas soumise à l'opération de cet acte.

" Et qu'il soit statué, que le jour fixé dans telle proclamation, les censitaires du dit fief deviendront une corporation pour les fins de la dite abolition ou commutation, et pour nulle autre fin que ce soit ; et la dite corporation prendra le nom de fief, et aura le droit d'ester et citer en justice sous le nom ci-dessus, et pourra nommer au scrutin, en la manière qui sera prescrite par la proclamation de l'administrateur du gouvernement d'alors, trois personnes qui seront appelées syndics du dit fief, lesquelles agiront au nom des censitaires aux fins de mettre à effet les dispositions de cet acte, et auront tous les pouvoirs nécessaires pour ce faire ; pourvu aussi, que les dits censitaires pourront, en la manière ci-dessus indiquée, remplir toute vacance qui pourra survenir parmi les syndics au moyen d'une autre élection qui aura lieu sous dix jours après la dite vacance ; pourvu toujours, que chaque fois que les dits censitaires feront défaut de nommer des syndics, ou de remplir telle vacance, il sera et pourra être loisible à la personne administrant le gouvernement pour le temps d'alors, de le faire par proclamation ; et les personnes ainsi nommées par telle proclamation seront dans chaque cas tenues d'agir comme syndics, sous les pénalités ci-après énoncées.

" Et pour effectuer l'abolition de la dite tenure, il est par le présent statué, que l'indemnité qui sera payée aux seigneurs par les censitaires sera de dix chelins courant par chaque acre en superficie de terre concédée, et la dite indemnité sera payée au seigneur en la manière et aux époques ci-après désignées ; pourvu toujours, que les dites sommes seront dues et payables d'abord par chaque propriétaire pour le nombre d'arpents de terre par lui possédés en censive ; mais aussitôt que l'impuissance où se trouve le débiteur de payer aura été légalement constatée, le seigneur aura une réclamation et droit d'action contre la corporation, pour telle balance qui pourra lui être alors due ; pourvu toujours, que rien de contenu au présent ne sera censé empêcher tout seigneur et censitaire de commuer et abolir la tenure, moyennant toutes autres conditions dont ils pourroient convenir mutuellement.

" Et qu'il soit statué, que la dite somme de dix chelins courant pour chaque arpent en superficie de terre concédée, tel que ci-dessus spécifié, sera ainsi payée au seigneur par chaque censitaire, ou à son défaut par la dite corporation du fief, en cinq paiements annuels de deux chelins chaque avec intérêt, dont le premier sera payé une année après la date de la proclamation concernant le dit fief, et le second, le troisième, le quatrième et le cinquième paiement durant les quatre années suivantes successivement, ou plus tôt, à l'option du débiteur ; pourvu toujours, que le dit seigneur aura, pour exercer sa réclamation, droit d'action, tant contre le censitaire que contre chaque membre de la corporation, sauf le recours du membre qui aura payé et le recours des membres de la corporation seront maintenus par les cours de justice suivant le dû cours de la loi.

“ Et qu'il soit statué, que chaque arpent de terre pour lequel la somme ci-dessus spécifiée aura été payée conformément aux dispositions de cet acte, sera libre de toutes charges ou obligations seigneuriales quelconques, et sera alors et dès ce jour possédé en franc aleu roturier à perpétuité.

“ Et qu'il soit statué, que jusqu'à ce que le premier paiement de la susdite commutation ait été payé et liquidé, il ne sera fait aucune déduction ou changement dans le taux des rentes annuelles accoutumées, ou dans les lods et ventes ou autres redevances seigneuriales échues après l'émanation de la proclamation : mais après le premier paiement, les dites rentes et redevances seront diminuées d'un quart, et ainsi en proportion sur paiement du second, troisième et quatrième versements ; et après le dit quatrième et dernier paiement, les réclamations du seigneur seront complètement éteintes.

“ Et qu'il soit statué, que rien de contenu au présent ne sera censé affecter ou atténuer en aucune manière quelconque le droit privilégié du seigneur pour tous arrérages de rentes et redevances qui seront échus avant l'émanation de la proclamation, ou son droit de posséder ou conserver tous moulins, terres ou biens-fonds de quelque nature que ce soit, possédés par lui dans le dit fief, lesquels seront par lui tenus en franc aleu après l'abolition de la tenure seigneuriale.

“ Et attendu que les terres dans une seigneurie peuvent n'être pas toutes de la même valeur, qu'il soit en conséquence statué que les syndics égaliseront les obligations des divers censitaires, de telle sorte que chaque censitaire soit tenu de payer, autant que possible, une somme étant à la valeur de sa terre dans la même proportion que la somme à payer par toute la corporation peut l'être à la valeur totale de toutes les terres tenues en censive dans le fief ; et les dits syndics prélèveront, au moyen d'une répartition sur les propriétaires des lots et fermes les plus précieux, une somme suffisante pour indemniser les possesseurs des lots et fermes d'une moindre valeur, soit en payant la différence au seigneur pour et au nom de ce dernier, ou au censitaire lui-même, si ce dernier a satisfait le seigneur : pourvu toujours, que le dit syndic pourra employer des personnes compétentes pour préparer le rôle de répartition et cotisation, et pour toutes les fins de cet acte, et pourra leur allouer une compensation raisonnable.

“ Et qu'il soit statué, que chaque fois que lorsque sous trois mois après l'émanation de la proclamation, les syndics notifieront au seigneur de la corporation leur désir d'acquérir des terres non concédées dans l'intérêt des censitaires en général ; alors et en ce cas, eux, les seigneurs, seront autorisés et tenus d'en faire faire une estimation ou évaluation par des experts, chaque partie choisissant le sien, et les deux experts ainsi choisis en nommant un troisième avant d'entrer en fonction ; et les dits trois experts, après avoir au préalable prêté et souscrit le serment en la forme prescrite dans la cédula A annexée à cet acte, fixeront et détermineront la valeur des dites terres non concédées ; et là-dessus, le dit seigneur sera tenu de recevoir, et la dite corporation sera tenu de payer au dit seigneur, la moitié de la valeur estimée de telles terres non concédées en cinq paiements annuels avec intérêt, tel que prescrit par la cinquième clause de cet acte ; pourvu toujours, que les dits syndics auront plein pouvoir et autorité de prélever le dit montant au moyen d'une cotisation et de le payer au seigneur tel que prescrit au présent ; et le seigneur aura droit par la loi de se faire payer par la corporation : pourvu aussi, que sur tel paiement fait, les dites terres non concédées appartiendront absolument en franc aleu à la dite corporation qui pourra les vendre et en disposer comme elle le

“ jugera convenable ; et pourvu en outre, que pour assurer le paiement des divers montants dus ou qui deviendront dus, le seigneur continuera d'avoir un hypothèque privilégié sur la terre à raison de laquelle une dette lui sera due, ou contre laquelle il aura une réclamation légale ; pourvu finalement, que lorsque le seigneur le jugera convenable, il sera à même d'abandonner les terres non concédées dans son fief à la couronne, et sera par là libre et déchargé de toutes obligations à cet égard.

“ Et qu'il soit statué, que l'administrateur du gouvernement établira un tribunal composé d'autant de membres qu'il sera nécessaire pour obéir aux réquisitions de cet acte, aux fins de décider et régler toutes les questions résultant d'icelui, lequel tribunal sera appelé la cour seigneuriale, et en nommera et constituera les juges, dont trois tiendront leurs séances durant le temps nécessaire pour régler les dites questions dans toute seigneurie où s'opérera la commutation, et qui entendront, non seulement les témoins, mais examineront et inspecteront les localités et dépendances en contestation, et décideront d'une manière sommaire, indiquant les motifs et les raisons de leur décision, ainsi que ce qui a été prouvé par des témoignages, et ce qu'ils ont constaté de leurs propres yeux : Pourvu toujours, qu'il y aura appel à la cour supérieure, à la réquisition de l'une ou l'autre partie, d'après les mêmes formalités prescrites pour les appels de la cour de circuit, et de la cour supérieure à la cour du banc de la Reine : Pourvu en outre, que si l'on trouvait impossible de mettre à effet les dispositions de cet acte dans aucun fief ou fiefs en particulier, les dits juges de la cour seigneuriale seront immédiatement tenus de faire un rapport spécial à l'exécutif, exposant les faits et leurs raisons au long, afin d'y pourvoir ultérieurement par des dispositions législatives, suivant que besoin sera.

“ Et qu'il soit statué, que chaque fois que l'étendue d'un fief sera telle qu'il ne sera pas facile pour les trois syndics de remplir les devoirs qui leur sont assignés en vertu de cet acte, le dit fief sera divisé, par proclamation émanée comme ci-dessus prescrit, en cercles ou arrondissements convenables, et chaque cercle ou arrondissement sera, pour toutes les fins de cet acte, considéré comme une corporation distincte et séparée : Pourvu toujours, qu'à l'égard du droit d'acquérir des terres non concédées, ce droit lorsqu'il sera exercé, appartiendra à tout le fief ; et les diverses corporations qui formeront partie du dit fief seront alors unies et agiront comme un seul corps, par l'intermédiaire de leurs syndics respectifs.

“ Et qu'il soit statué, que chaque fois qu'il y aura conflit d'opinion parmi les syndics, le fait de la majorité sera censé être, et sera aussi obligatoire que s'il était le fait de la totalité des syndics.

“ Et qu'il soit statué, qu'aussitôt que l'indemnité sera payée pour toutes les terres dans chaque fief, tel que ci-dessus prescrit, tous et chacun les droits féodaux du seigneur d'icelui seront abolis et éteints sans aucune exception ou réserve quelconque.

“ Et qu'il soit statué, que depuis et après la passation de cet acte, le droit de quint dû et payable à la Couronne en certaines occasions, sera et demeurera éteint ou aboli ; mais toutes réserves de mines ou minéraux contenues dans les concessions primitives, auront et continueront à avoir leur pleine force et effet.

“ Et qu'il soit statué, que chaque fois qu'une personne ou des personnes prétendront avoir quelque réclamation contre le seigneur de tel fief ou contre le fief même, telles personnes seront tenues de prendre connaissance de la proclamation, et de filer, sous trois mois, leur réclamation entre les mains des syndics,

“ laissant une copie au seigneur et aux autres parties intéressées, et le fait d'avoir filé telle réclamation opérera comme une réserve de tous les droits du réclamant, et autorisera les syndics et les censitaires à ne pas payer au seigneur le montant en plein spécifié dans telle réclamation, jusqu'à ce que la validité en ait été déterminé suivant le dû cours de la loi ; et il sera du devoir des juges seigneuriaux de prendre connaissance des dites réclamations et de décider des mérites d'icelles, suivant la loi : Pourvu toujours, que sur le consentement du seigneur par écrit, toute somme reconnue par lui être due, pourra être payée à son créancier ou à ses créanciers sur les dites réclamations, aux mêmes époques où la dite somme aurait pu être justement exigée par le dit seigneur.

“ Et qu'il soit statué, que tout syndic qui refusera d'agir, après avoir été dûment nommé, encourra et paiera une somme de cinq louis courant, pour chaque jour qu'il refusera ainsi d'agir, laquelle somme pourra être recouvrée dans toute cour de loi, à la poursuite de toute personne quelconque : Pourvu toujours, que toute personne âgée de plus de soixante ans, malade, ou ayant son domicile permanent hors du fief, sera exempte d'agir comme syndic ; et toute personne qui réclamera cette exemption sera tenue de soumettre sa prétention aux juges seigneuriaux, qui la décideront d'une manière sommaire ; et chaque fois qu'ils admettront que cette prétention est bien fondée, cette admission équivaldra à une vacance ;”

La Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Christie, Gagy*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Prince et Viger*.—(6.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Baldwin, Bell, Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Hincks, Laurin, Lemieux, Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, Malloch, McConnell, Méthot, Mongenais, Notman, Polette, Robinson, Ross, Sanborn, Sauva-geau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Stevenson et Taché*.—(36.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. le solliciteur-général *Drummond* a proposé, secondé par M. *Boutillier*, et la question ayant été proposée, Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le *Bas-Canada*, et pour en faciliter l'exercice, et sur le bill pour faciliter le rachat des droits seigneuriaux dans le *Bas-Canada*, pour convertir la tenure des fonds qui en sont grevés en celle de franc-aleu-roturier, soit maintenant lu ;

Et des débats s'étant élevés sur le sujet ;

M. *Gagy* a proposé, secondé par l'honorable M. *Viger*, et la question ayant été mise, Que les débats soient ajournés à demain ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Boulton*, de TORONTO, *Cayley, Christie, Dickson, Gagy, Hincks*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière*, le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Prince et Viger*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Laurin, Lemieux, Letellier, Mackenzie, McConnell*,

Méthot, Mongenais, Notman, Polette, Ross, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, et *Taché*.—(23.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise, Que l'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le *Bas-Canada*, et pour en faciliter l'exercice, et sur le bill pour faciliter le rachat des droits seigneuriaux dans le *Bas-Canada*, pour convertir la tenure des fonds qui en sont grevés en celle de franc-aleu-roturier, soit maintenant lu :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Et le dit ordre ayant été lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit remis à demain, et que ce soit alors le premier ordre du jour ; et que les ordres du jour soient appelés avant l'introduction de toute nouvelle matière en Chambre, dans l'ordre qu'ils occupent, conformément aux ordres permanents.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres remis.

Alors, sur motion de M. le solliciteur-général *Drummond*, secondé par l'honorable M. *Chabot*, La Chambre s'est ajournée.

Jovis, 28° die Augusti ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

L'ORDRE du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour définir certains droits des seigneurs et des censitaires dans le *Bas-Canada*, et pour en faciliter l'exercice, et sur le bill pour faciliter le rachat des droits seigneuriaux dans le *Bas-Canada*, pour convertir la tenure des fonds qui en sont grevés en celle de franc-aleu-roturier, étant lu ;

M. le solliciteur-général *Drummond* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hincks*, et la question ayant été mise, Que le dit ordre soit déchargé ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Fergusson, Gagy, Hopkins*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, Sir *Allan N. MacNab, Méthot, Meyers, Notman, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Ross, Sanborn, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson et Viger*.—(34.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Duchesnay, Fortier, Fournier, Fourquin, Laurin, Lemieux, Letellier, McConnell, Mongenais, Smith*, de FRONTENAC, et *Taché*.—(13.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Un bill grossoyé pour faciliter l'accomplissement des devoirs des juges de paix, hors des sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses criminelles, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif aux offenses criminelles.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : “ Acte pour faciliter l'accomplissement des devoirs des juges de paix, hors les sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses criminelles.”

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Bill relatif aux statuts provinciaux.

Un bill grossoyé pour abroger partie d'un acte y mentionné, concernant l'impression et la distribution des statuts provinciaux, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Stevenson* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill pour amender l'acte des bureaux des postes.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'acte des bureaux des postes," étant lu; L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable procureur-général *LaFontaine*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

L'honorable M. *Boulton* a proposé, en amendement à la question, secondé par M. *Hopkins*, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Soit incontinent renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'insérer la clause suivante, comme amendement au bill, après la vingt-troisième clause: 'Et qu'il soit statué, qu'aucune voiture transportant la malle ne sera exemptée des péages ou droits sur aucun chemin ou pont en cette province, construit par des individus ou des compagnies à fonds social, ou sur aucun chemin ou pont de péages construit par le Gouvernement et cédé à des corporations municipales ou à des compagnies à fonds social, à moins que tels chemins ou ponts n'aient été cédés avec la condition d'exemption des péages en faveur de telle voiture,' en leur place; Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Cameron*, de CORNWALL, *Christie*, *Dickson*, *Fergusson*, *Fourquin*, *Hopkins*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Merritt*, *Meyers*, *Notman*, *Richards*, *Robinson*, *Sanborn*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de DURHAM, et *Stevenson*.—(18.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Bell*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Hincks*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lyon*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *McConnell*, *Mongenais*, *Pollette*, *Price*, *Ross*, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, et *Taché*.—(23.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise:—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill, avec les amendements, passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Price*, reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leur honneurs que cette Chambre l'a passé avec des amendements, auxquels elle demande leur concours.

Bill relatif aux honoraires des juges de paix, (H.-C.)

Un bill grossoyé pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le *Haut-Canada*, et pour abroger l'acte du *Haut-Canada*, passé dans la quatrième année du règne de *Guillaume* quatre, chapitre dix-sept, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Notman* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'école normale, (B.-C.)

Un bill grossoyé pour pourvoir à l'établissement d'une école normale et à l'encouragement de l'éducation dans le *Bas-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour pourvoir à l'établissement d'une

"école normale, et pour mieux encourager l'éducation dans le *Bas-Canada*."

Ordonné, Que l'honorable procureur-général *LaFontaine* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour mettre à part certaines terres dans le *Bas-Canada*, pour l'usage des Sauvages de cette partie de la province, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour mettre à part certaines étendues de terres pour l'usage de certaines tribus de Sauvages dans le *Bas-Canada*."

Ordonné, Que l'honorable M. *Price* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour confirmer les décrets, ordres et procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, dans certains cas, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Prince* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour prélever, par voie d'emprunt, une somme n'excédant pas quatre millions de louis courant, pour la construction d'un grand tronçon de chemin de fer dans toute la longueur de cette province, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*, et la question ayant été mise, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour réaliser, par voie d'emprunt, une somme n'excédant pas quatre millions de louis courant, pour construire une ligne de grand tronçon de chemin de fer dans toute la longueur de cette province;" la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *Hincks*, le procureur-général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mongenais*, *Morrison*, *Pollette*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, et *Taché*.—(29.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Dickson*, *Hopkins*, *Lyon*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Merritt*, *Meyers*, *Notman*, *Robinson*, *Sanborn*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour prélever sur le crédit du fonds consolidé des revenus, une certaine somme requise pour le service public, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour prélever sur le crédit du fonds consolidé des revenus, une certaine somme d'argent requise pour le service public."

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour mieux faciliter la commutation des biens possédés en roture dans les fiefs et seigneuries de la Couronne, en cas d'évaluation de tels biens, du consentement mutuel et en vertu d'un certain acte y mentionné, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour mieux faciliter la commutation des

Bill pour mettre à part certaines terres pour les Sauvages, (B.-C.)

Bill relatif aux décrets et ordres en chancellerie, (H.-C.)

Bill relatif à l'emprunt du chemin de fer provincial.

Bill relatif aux débetures.

Bill relatif à la commutation de la propriété.

“ biens possédés en roture dans les fiefs et seigneuries de la Couronne en cas d'évaluation des dits biens, de consentement mutuel, en vertu d'un certain acte y mentionné.”

Ordonné, Que M. *Christie* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender la loi concernant les protêts relatifs aux lettres de change et aux billets promissoires, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : “ Acte pour amender la loi concernant le mode de protester les lettres de change et les billets promissoires.”

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Frontenac*, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé, pour lever tous les doutes concernant le droit qu'ont les exécuteurs, administrateurs et corporations étrangères de citer et este ren justice dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

M. le solliciteur-général *Drummond* a proposé, secondé par l'honorable M. *Badgley*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé, en amendement à la question, secondé par M. *Dickson*, Que tous les mots après “ maintenant,” soient retranchés, de manière à ajouter les mots : “ Renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de retrancher toutes les parties du bill qui ont rapport aux exécuteurs testamentaires et administrateurs,” en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de retrancher toutes les parties du bill qui ont rapport aux exécuteurs testamentaires et administrateurs.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *McFarland* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *McFarland* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *McFarland* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : “ Acte pour lever tous les doutes concernant le droit qu'ont les corporations étrangères de citer et ester en justice dans le *Bas-Canada*, et pour d'autres objets.”

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger une certaine disposition de l'acte qui règle le mode de disposer des terres publiques, relativement au délai fixé pour accorder une indemnité pour cause d'erreur dans les patentes, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour faciliter l'émanation de commissions, aux fins d'interroger les témoins et prendre

et recevoir les témoignages dans les poursuites en loi maintenant pendantes, et qui pourront être intentées dans les diverses cours de record dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Notman* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Notman* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Et la question ayant été mise, Que le rapport soit maintenant reçu ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

M. *Notman* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

M. *Lyon* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, et la question ayant été mise, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois ce jourd'hui ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à la collection des arrérages de taxes imposées par un certain règlement du ci-devant district de *Wellington*, et faire disparaître certains doutes relatifs à la validité du dit règlement, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Duchesnay* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour régulariser le bureau des greffiers des assises dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Mongenais* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Mongenais* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Mongenais* a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jourd'hui.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour expliquer et amender les actes pour empêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux du *Haut-Canada*,” étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être lu la troisième fois ce jourd'hui.

L'honorable M. *Chabot*, du comité permanent des divers bills privés, a présenté à la Chambre le dix-huitième rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

“ Votre comité, en terminant ses travaux, prend la liberté d'exprimer comme son opinion que le nouveau système adopté par votre honorable Chambre, pendant la dernière session, relativement aux bills privés, a extrêmement bien fonctionné. La restriction pour la protection des droits des individus et du public, paraît être de nature à atteindre le but pour lequel elle a été adoptée. Cependant, votre comité prend la liberté de faire les suggestions suivantes pour le meilleur fonctionnement du système actuel.

Il paraît à votre comité que le nombre de copies des bills privés à être fourni par les personnes intéressées, suivant la soixante-et-septième règle, n'est pas suffisant pour les fins de votre honorable Chambre, parce qu'il n'en peut être donné qu'une copie à chaque Membre, et qu'après les bureaux servis, il n'en reste que quelques copies pour la distribution générale ;

des témoignages.

Bill relatif à un statut sur les taxes dans le district de *Wellington*.

Bill pour régulariser le bureau des greffiers des assises.

Bill relatif aux rivières et ruisseaux, (H.-C.)

Dix-huitième rapport du comité des bills privés.

Bill pour amender la loi relative aux protêts.

Bill relatif aux exécuteurs étrangers, etc.

Bill relatif aux erreurs dans les patentes.

Bill relatif aux commissions pour prendre

voire comité recommande d'amender la règle pour élever le nombre à deux cent cinquante. La même règle exige que tous les bills privés soient imprimés par les entrepreneurs des impressions de la session, aux frais des parties ; et la soixante-et-dix-neuvième règle exige qu'un certificat de l'imprimeur de la Reine que les frais de l'impression de l'acte (s'il est passé) a été payé ou le paiement garanti, doit être déposé entre les mains du greffier de votre honorable Chambre avant la troisième lecture du bill. En suivant ces dispositions, il arrive souvent des délais dans la passation des bills, parce que les parties ne se procure pas les certificats en temps convenable. Votre comité suggère qu'à l'avenir toutes les personnes demandant des bills privés déposent entre les mains du greffier (outre l'honoraire de quinze louis) une somme suffisante pour couvrir les frais d'impression du bill et de l'acte, (suivant les règles existantes) ; la balance, s'il y en a, sera remise aux parties après le paiement de ces frais.

Ordonné, Que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la Chambre demain.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour amender un acte, intitulé : 'Acte pour obliger les vaisseaux à porter des lumières durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux de cette province,'" soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 14. Retranchez depuis "eaux," jusqu'à "porteront," et insérez : "du Haut-Canada."

Feuille 2, ligne 7. Retranchez depuis "brume," jusqu'à "et," dans la 10^e ligne, et insérez la clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que nulle partie des clauses précédentes de cet acte ne s'appliquera au Bas-Canada."

Feuille 2, ligne 11. Retranchez depuis "à," jusqu'à "une," dans la 13^e ligne, et insérez : "Québec, Montréal, Bytown, Kingston, Toronto, Hamilton" et Niagara, et à toutes autres places où il sera nécessaire de ce faire."

Feuille 5, ligne 4. Retranchez depuis "aux," jusqu'à "et," dans la 7^e ligne, et insérez : "goëlettes ou bâtiments de quelque tonnage qu'ils soient, faisant le commerce du cabotage dans les limites et au-dessous du port de Québec."

Feuille 5, ligne 23. Après "plaignant," insérez la clause (B.)

Clause (B.) "Et qu'il soit statué, que cet acte entrera en vigueur le, depuis et après le premier jour d'avril prochain, et pas avant."

Et les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés,

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron, de Cornwall, reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adoptée leurs amendements.

Bill relatif à la construction des chemins de fer.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour révoquer cette partie de l'acte 13 et 14 Vict., chap. 72, qui se rapporte à la construction des chemins de fer, étant lu ;

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par M. Dickson, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. McFarland a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Merritt, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "De ce jour en six semaines," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cayley, Hopkins,

Mackenzie, McFarland, Merritt, Notman, Robinson, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, et Stevenson.—(13.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Baldwin, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Hincks, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan, N. MacNab, Malloch, Meyers, Polette, Price, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, Taché et Wilson.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Baldwin, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Hincks, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Lyon, le solliciteur-général Macdonald, Sir Allan, N. MacNab, Malloch, Meyers, Polette, Price, Prince, Richards, Ross, Sauvageau, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, Taché et Wilson.—(31.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Cayley, Hopkins, Mackenzie, McFarland, Merritt, Notman, Robinson, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, et Stevenson.—(13.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Wilson a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Wilson a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Wilson a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus comme suit :—

Ligne ult. Après "abroger," insérez : "Pourvu toujours, que rien de contenu au présent n'affectera en aucune manière, ni ne sera censé affecter les droits que la compagnie du chemin de fer à fonds social de Branford et Buffalo, ou de toutes autres personne ou personnes, ou corps incorporé, peuvent avoir légalement acquis en vertu des dispositions de l'acte ci-dessus cité, qui est abrogé par le présent acte."

Ligne ult. de l'amendement. Après "Acte," insérez : "Pourvu de plus que cet acte ne s'étendra pas à priver la dite compagnie, ou telle personne ou personnes ou corporation, de tout droit qu'elle pourrait acquérir, si le dit acte n'était pas abrogé."

Le premier amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Le second amendement ayant été lu une seconde fois : et la question ayant été mise, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le dit amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Bell, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cameron, de CORNWALL, Fergusson, Hopkins, Letellier, Mackenzie, McConnell, McFarland, Merritt, Morrison, Notman, Robinson, Sanborn, Sauvageau, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, et Wilson.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Boutillier, Cauchon, Chauveau, Christie, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Hincks*, le procureur-général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, Sir *Allan N. MacNab, Malloch, Meyers, Price, Ross* et *Sherwood*, de BROCKVILLE.—(22.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par *M. Dickson*, et la question ayant été proposée, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain ;

M. Morrison a proposé, en amendement à la question, secondé par *M. McFarland*, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter la clause suivante à icelui : Et qu'il soit statué, que rien de contenu dans le présent acte ne s'entendra pouvoir empêcher la compagnie du chemin de fer de *Brantford et Buffalo*, ou aucune autre compagnie qui peut avoir commencé, en vertu du dit acte, de compléter son organisation en vertu des dispositions de l'acte abrogé par le présent acte ;" en leur place ;

M. McFarland a proposé, secondé par *M. Mackenzie*, et la question ayant été mise, Que la Chambre s'ajourne maintenant :—Elle a passé dans la négative.

Et l'amendement à la question originale ayant été de nouveau proposé, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter la clause suivante à icelui : Et qu'il soit statué, que rien de contenu dans le présent acte ne s'entendra pouvoir empêcher la compagnie du chemin de fer de *Brantford et Buffalo*, ou aucune autre compagnie qui peut avoir commencé, en vertu du dit acte, de compléter son organisation en vertu des dispositions de l'acte abrogé par le présent acte," en leur place ;

L'honorable *M. Baldwin* a proposé, en amendement au dit amendement proposé, secondé par *M. le solliciteur-général Drummond*, Que les mots : "Pourvu toujours, que rien de contenu au présent ne sera interprété de manière à confirmer ou rendre valide aucune défectuosité dans l'établissement, organisation ou les procédures de la dite compagnie du chemin de *Brantford et Buffalo*, ou toute autre compagnie comme susdit," soient ajoutés à la fin d'icelui ;

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés au dit amendement :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la question sur l'amendement à la question originale, telle qu'amendée, ayant été mise ;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 15.

Contre, 14.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins d'ajouter la clause suivante à icelui : "Et qu'il soit statué, que rien de contenu dans le présent acte ne s'entendra pouvoir empêcher la compagnie du chemin de fer de *Brantford et Buffalo*, ou aucune autre compagnie qui peut avoir commencé, en vertu du dit acte, de compléter son organisation en vertu des dispositions de l'acte abrogé par le présent acte : Pourvu toujours, que rien de contenu au présent ne sera interprété de manière à confirmer ou rendre valide aucune défectuosité dans l'établissement, organisation ou les procédures de

"la dite compagnie du chemin de fer de *Brantford et Buffalo*, ou toute autre compagnie comme susdit."

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Sanborn a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Sanborn* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Et la question ayant été mise, Que le rapport soit reçu ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Boutillier, Cayley, Christie, Dickson, Duchesnay, Fortier, Fournier, Hincks, LaTerrière, Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald*, Sir *Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Meyers, Prince, Richards, Ross* et *Sherwood*, de BROCKVILLE.—(21.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, le solliciteur-général *Drummond, Hopkins, Machenzie, McFarland, Merritt, Morrison, Sanborn, Sauvageau, Smith*, de WENTWORTH, et *Taché*.—(12.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par *M. Dickson*, et la question ayant été proposée, Que le rapport soit maintenant reçu ;

L'honorable *M. Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Morrison*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement :—Elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Sanborn a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu.

L'honorable *M. Hincks* a proposé, secondé par *M. le solliciteur-général Drummond*, et la question ayant été mise, Que le dit amendement soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Christie, Dickson*, le solliciteur-général *Macdonald, Malloch, Meyers, Richards, Ross*, et *Sherwood*, de BROCKVILLE.—(9.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fournier, Hincks, Laurin, Mackenzie, McConnell, McFarland, Mongenais, Morrison, Prince, Sanborn, Smith*, de WENTWORTH, et *Taché*.—(16.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable *M. Hincks* a proposé, secondé par *M. le solliciteur-général Drummond*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre, avec une instruction d'ajouter le proviso suivant à icelui : "Pourvu aussi, que rien de contenu au présent acte ou dans les actes passés durant la présente session, ne sera censé empêcher la dite compagnie du chemin de fer à fonds social de *Brantford et Buffalo*, ou toute autre compagnie organisée en vertu des dispositions de l'acte abrogé par le présent, de continuer ses opérations, ou d'exercer ou continuer à exercer tous ou chacun les droits, pouvoirs et privilèges que telles compagnies auraient pu exercer, ou dont elles jouiraient, si cet acte n'eût pas été abrogé."

M. Richards a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Sherwood*, de Brockville, Que tous les mots après "bill," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Soit grossoyé et lu la troisième fois demain ;" la Chambre

s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Baldwin, Boutillier, Dickson, Fournier, Laurin*, le solliciteur-général *Macdonald, Malloch, McConnell, Meyers, Prince, Richards, Ross* et *Sherwood*, de BROCKVILLE.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Hincks, Mackenzie, McFarland, Morrison, Sanborn, Smith*, de WENTWORTH, et *Taché*.—(10.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— M. l'Orateur.

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill pour amender l'acte des corporations municipales, (H.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte des corporations municipales du Haut-Canada de 1849, en les adaptant aux changements qui viennent récemment d'être apportés aux lois de cotisation du Haut-Canada, et pour d'autres fins relatives aux corporations municipales de cette section de la province :"

Bill pour amender les lois relatives aux licences d'auberges, (H.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour expliquer et amender l'acte de la dernière session, intitulé : 'Acte pour amender les lois relatives aux licences d'auberge dans le Haut-Canada :'"

Bill pour amender la loi des cotisations, (H.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour expliquer et amender la loi de cotisation dans le Haut-Canada :"

Bill pour ériger des paroisses, églises, etc.

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte qui continue et amende l'ordonnance concernant l'érection des paroisses et la construction et réparation des églises et cimetières dans le Bas-Canada :"

Bill relatif aux jurés, (B.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte intitulé : 'Acte pour régler l'assignation des jurés dans le Bas-Canada :'" Et aussi,

Bill relatif aux licences d'auberges, (B.-C.)

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour mieux régulariser le mode d'octroyer des licences aux aubergistes et trafiquants de liqueurs fortes dans le Bas-Canada, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre : Et aussi,

Bill relatif aux jurés, (H.-C.)

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour prolonger le temps requis pour faire le choix des jurés, et préparer les livres des jurés dans le Haut-Canada, pendant la présente session," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill relatif aux jurés, (H.-C.)

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour prolonger le temps requis pour faire le choix des jurés, et préparer les livres des jurés dans le Haut-Canada, pendant la présente session," a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Baldwin*, secondé par M. le solliciteur-général *Macdonald*,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill relatif aux rivières et ruisseaux navigables, (B.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour amender un acte passé dans les treizième et quatorzième années du règne de Sa Majesté, relatif à l'agriculture dans le Bas-Canada, en autant que le dit acte se rapporte aux rivières navigables, aux cours d'eaux et à leurs rives, servant au flottage et au transport du bois de construction et autres bois."

Bill, intitulé : "Acte pour autoriser les syndics des chemins à barrières de Québec à faire une émission de débentures à un montant limité, aux fins d'acheter et reconstruire le pont *Montmorency*."

Bill relatif au pont de Montmorency.

Bill, intitulé : "Acte pour continuer un acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : 'Acte pour mieux conserver la paix, et pour prévenir les émeutes et les actes de violence qui pourraient se commettre sur la ligne des travaux publics qui sont en voie de construction, ou dans les environs,' et pour en étendre l'opération à certains travaux entrepris par des compagnies incorporées."

Bill relatif aux actes de violence sur les travaux publics entrepris par les compagnies incorporées.

Bill, intitulé : "Acte pour rendre exécutoires certains jugements dans le *Bas-Canada*, et pour pourvoir, d'une manière plus efficace, à la mise à effet des jugements en cas de résistance à leur exécution."

Bill relatif à certains jugements dans le Bas-Canada.

Bill, intitulé : "Acte pour amender les lois qui règlent l'élection des Membres de l'Assemblée Législative, dans certains comtés, en ce qui concerne le rapport des writs."

Bill relatif à l'élection des Membres.

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre et du bassin de *Niagara*."

Bill relatif au havre et au bassin de Niagara.

Bill, intitulé : "Acte pour augmenter le nombre des séances de la cour de circuit à *Richmond* et *Stanstead*."

Bill relatif à la cour de circuit de Richmond et Stanstead.

Bill, intitulé : "Acte pour permettre aux femmes mariées qui résident à l'étranger, de transporter les immeubles qu'elles possèdent, dans le *Haut-Canada*."

Bill pour permettre aux femmes mariées de transporter des immeubles.

Bill, intitulé : "Acte pour mieux pourvoir à l'organisation de sociétés d'agriculture dans le *Haut-Canada*."

Bill relatif à l'organisation des sociétés d'agriculture, (H.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour abroger les dispositions qui limitent la distance entre le chef-lieu de comté et toute école de grammaire additionnelle dans le même comté, dans le *Haut-Canada*." Et aussi,

Bill relatif aux écoles de grammaire de comté.

Le Conseil Législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour étendre les dispositions d'un acte passé pendant la présente session, intitulé : 'Acte pour pourvoir à la construction d'un grand tronc de chemin de fer qui traversera toute l'étendue de cette province,' auquel il demande le concours de cette Chambre.

Bill relatif au chemin de fer de la province.

Et ensuite, il s'est retiré.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour étendre les dispositions d'un acte passé pendant la présente session, intitulé : 'Acte pour pourvoir à la construction d'un grand tronc de chemin de fer qui traversera toute l'étendue de cette province,'" a été lu la première fois.

Bill relatif au chemin de fer de la province.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. le solliciteur-général *Drummond*,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le *Bas-Canada*," étant lu ;

Bill relatif à l'enregistrement des titres, (B.-C.)

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Badgley* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Badgley* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu. L'honorable M. *Badgley* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus comme suit :—

Feuille 3, ligne 24. Retranchez "de la paroisse

"ou township suivant le cas," et insérez: "de cinq lieues de l'endroit."

Feuille 3, ligne 28. Après "effets," insérez: "sujet à insinuation."

Feuille 3, ligne 28. Après "ténements," insérez: "ou propriétés réelles et immobilières."

Feuille 3, ligne 32. Après "enregistré," insérez: "ou insinué."

Feuille 4, ligne 33. Après le dernier mot "contraire," insérez: "Pourvu toujours, que rien de contenu au présent acte ne préjudiciera ni ne pourra préjudicier aux droits actuellement acquis par des tiers par les lois existantes, lors de la passation de cet acte, sur des terres et ténements ou fonds réels et par toute et chaque donation, ou don *inter vivos* sus-mentionné."

Clause (A.) "Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que les dispositions de cet acte ne seront pas applicables au régistrateur du comté de *Mégantic*, division numéro deux."

Les amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour continuer, pendant un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. le solliciteur-général *Macdonald* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. le solliciteur-général *Macdonald* a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province, à l'époque où le dit acte est devenu loi, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur les subsides, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour établir un meilleur mode de discipline, et pour pourvoir à une administration plus économique des prisons, ainsi qu'à la construction et entretien de deux maisons de correction pour les jeunes délinquants, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en Parlement, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour établir de meilleures dispositions pour l'administration de la justice dans les territoires non organisés dans le *Haut-Canada*, et autre ordre de renvoi, avec une instruction au dit comité, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui règle l'engagement des matelots, étant lu ;

Ordonné, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir aux moyens de recouvrer de la corporation de la cité de *Montréal*, partie des dépenses encourues pour garder la prison commune de cette ville, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Prince* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Prince* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Prince* a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill relatif à la chasse et à la conservation du gibier, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. le solliciteur-général *Drummond* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. le solliciteur-général *Drummond* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour remettre en vigueur et amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Wolfe Island*, *Kingston* et *Toronto*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Malloch* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Malloch* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour expliquer et amender les actes pour empêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux du *Haut-Canada*," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Richards* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Bill relatif aux territoires non organisés dans le Haut-Canada.

Bill relatif aux matelots.

Bill relatif à la garde de la prison de Montréal.

Bill relatif à la chasse.

Bill relatif au chemin de fer de Wolfe Island, Kingston et Toronto.

Bill relatif aux rivières et ruisseaux, (H.-C.).

Bill pour amender l'acte d'agriculture, (B.-C.).

Bill pour continuer les lois expirantes.

Bill relatif à la profession médicale, (B.-C.).

Subsides.

Bill relatif aux prisons et maisons de correction.

Bill relatif à la représentation.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Taché* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Taché* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Taché* a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'aura pas été disposé à l'ajournement de la Chambre ce jour'hui, soient remis à demain.

Bill relatif au barreau du Bas-Canada.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation du barreau du *Bas-Canada*, et un certain acte y mentionné, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Macdonald* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Macdonald* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé, et lu la troisième fois demain.

Bill relatif aux associations de bibliothèques et aux instituts des artisans.

Un bill grossoyé pour pourvoir à l'incorporation et à une meilleure administration des associations de bibliothèques et des instituts des artisans, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Bell* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Alors, sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par M. *Prince*,

La Chambre s'est ajournée.

Veneris, 29° die Augusti ;

ANNO 15° VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Boulton*,—la pétition de *William Richmond*, et autres, des comtés de *Norfolk* et *Middlesex*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition du très-révérénd Lord Evêque de *Québec*, et du très-révérénd Lord Evêque de *Montréal*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De *William Hill*, et autres, du comté d'*York* ; demandant que les membres du bureau provincial de médecine soient élus par des personnes de l'art dans leurs townships respectifs,—que l'enseignement de la médecine soit laissé à la compétition,—et que la dotation de l'université de *Toronto*, soit dévolue de nouveau à la Couronne, et votée par forme d'appropriation annuelle en faveur de la dite université, et que la

résidu des fonds disponibles soit distribué pour les fins de l'éducation.

Ordonné, Que la pétition de *William Richmond*, et autres, des comtés de *Norfolk* et *Middlesex*, soit maintenant reçue et lue ; et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la pétition a été reçue et lue ; demandant que les membres du bureau provincial de médecine soient élus par des personnes de l'art dans leurs townships respectifs,—que l'enseignement de la médecine soit laissé à la compétition,—et que la dotation de l'université de *Toronto* soit dévolue de nouveau à la Couronne, et votée par forme d'appropriation annuelle en faveur de la dite université, et que le résidu des fonds disponibles soit distribué pour les fins de l'éducation.

Ordonné, que la pétition du très-révérénd Lord Evêque de *Québec*, et du très-révérénd Lord Evêque de *Montréal*, soit maintenant reçue et lue, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été reçue et lue ; demandant que le bill pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31 *Geo. 3*, chap. 31, qui a rapport aux rectories, ou à la présentation des titulaires aux dits offices, ne devienne pas loi.

Bésolu, Que la pétition de *George Sloan*, et autres, du comté de *Hallon*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *Hopkins*, M. *Notman*, M. *Merritt*, M. *Sanborn* et l'honorable M. *Boulton*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la biligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, et records.

Ordonné, Que la pétition de *William Halford* et autres, du comté de *Simcoe*, soit renvoyée au dit comité.

Sur motion de l'honorable M. *Badgley*, secondé par l'honorable M. *Chabot*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir nommer une commission à l'effet de consolider et assimiler les lois criminelles de cette province, et que le bill pour amender et refondre, les lois criminelles de cette province, et le bill pour établir un code de procédure criminelle en cette province, rapportés à cette Chambre, du comité spécial sur les dits bills, soient renvoyés à la dite commission.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province

M. *Wilson* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, et la question ayant été proposée, Qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour rendre plus efficace le recours au moyen de writs d'exécution dans le *Haut-Canada*.

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Que les ordres du jour soient maintenant lus," en leur place ;

Et des débats se sont élevés sur le sujet.

Et M. l'Orateur ayant informé la Chambre que M. *Wilson* avait parlé sur la question durant une demi heure, temps limité pour chaque Membre, par l'ordre de la Chambre du 16 juillet courant ;

M. *Cauchon* a proposé, secondé par M. *Lemieux*, et la question ayant été mise, Que M. *Wilson* soit entendu ultérieurement sur la question ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pétitions renvoyées à un comité.

Bill relatif aux lois criminelles de la province.

Writs d'exécution, (H.C.)

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Cauchon, Chabot, Fortier, Lemieux, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie, Notman, Richards, Ross, Sauvageau, Smith*, de DURHAM, et *Wilson*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Chauveau, Christie, Fournier, Hincks, LaTerrière, McFarland, Mongenais, Morrison, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson et Taché*.—(17.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise sur l'amendement à la question principale; la Chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, Que les ordres du jour soient maintenant lus.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—*M. l'Orateur*,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte qui établit la cour du Banc de la Reine pour le *Bas-Canada*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Et l'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour changer et régler le mode de procédure dans les actions en éviction, étant lu;

L'honorable *M. Sherwood* a proposé, secondé par l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Mackenzie a proposé, en amendement à la question, secondé par *M. Richards*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots: "De ce jour en un mois," ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise:—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Ordonné, Que les mots grossoyés suivants soient ajoutés à la dernière clause du bill, en forme de cavalier, et en fasse partie: "Et que cet acte entrera en vigueur le et après le premier jour de janvier prochain, et non auparavant, et ne sera applicable à aucune poursuite ou action commencée avant cette date."

L'honorable *M. Sherwood* a proposé, secondé par l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, et la question ayant été mise, Que le bill passe; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cauchon, Chabot, Christie*, le solliciteur-général *Drummond, Fortier, Fournier, Gagy, Hopkins, LaTerrière, Lemieux, Lyon*, Sir *Allan N. MacNab, McConnell, McFarland, Polette, Price, Prince, Robinson, Ross, Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson et Viger*.—(27.)

CONTRE.

Messieurs le solliciteur-général *Macdonald, Macdonald*, de KINGSTON, *Mackenzie et Richards*.—(4.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable *M. Sherwood* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—*M. l'Orateur*,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill, intitulé: "Acte pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de *Québec* à effectuer un nouvel emprunt, et étendre les dispositions d'une certaine ordonnance à d'autres chemins."

Bill, intitulé: "Acte pour pourvoir à la construction d'un grand tronç de chemin de fer, qui traversera toute l'étendue de cette province."

Bill, intitulé: "Acte pour réaliser, par voie d'emprunt, une somme n'excédant pas quatre millions de louis courant, pour construire une ligne de grand tronç de chemin de fer dans toute la longueur de cette province."

Bill, intitulé: "Acte pour prélever sur le crédit du fonds consolidé des revenus une certaine somme d'argent requise pour le service public."

Bill, intitulé: "Acte pour pourvoir à l'établissement d'une école normale, et pour mieux encourager l'éducation dans le *Bas-Canada*."

Bill, intitulé: "Acte pour faciliter l'accomplissement des fonctions des juges de paix hors les sessions, en ce qui concerne les ordres et convictions sommaires."

Bill, intitulé: "Acte pour faciliter l'accomplissement des devoirs des juges de paix hors les sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses criminelles."

Bill, intitulé: "Acte pour abroger une partie d'un acte y mentionné concernant l'impression et la distribution des statuts provinciaux."

Bill, intitulé: "Acte pour amender la loi concernant le mode de protester les lettres de change et les billets promissoires." Et aussi,

Le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par cette Chambre au bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des bureaux des postes," sans aucun amendement.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour régler l'administration des asiles privés des lunatiques, étant lu;

Ordonné, Que le bill soit maintenant renvoyé à un comité de toute la Chambre, aux fins de remplir les blancs dans les sixième et neuvième clauses.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable *M. LaTerrière* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable *M. LaTerrière* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable *M. LaTerrière* a fait rapport du bill en conséquence; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. *Résolu*, Que le bill passe et que le titre soit: "Acte pour régler l'administration des asiles privés des aliénés."

Ordonné, Que *M. le solliciteur-général Macdonald* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser les corporations municipales dans le *Haut-Canada* à contracter des dettes envers la Couronne par l'achat d'ouvrages publics, sans imposer un droit spécial ou taxe pour le paiement d'icelles," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Message du Conseil.

Bill relatif aux chemins à barrières.

Bill relatif au chemin de fer de la province.

Bill relatif à l'emprunt pour le chemin de fer de la province.

Bill relatif aux débetures.

Bill pour établir une école normale, (B.-C.)

Bill relatif aux convictions sommaires.

Bill relatif aux offenses criminelles.

Bill relatif aux statuts provinciaux.

Bill relatif à la loi concernant les protôts.

Bill pour amender l'acte relatif aux postes.

Bill relatif aux asiles privés des lunatiques.

Bill pour permettre aux corporations municipales d'acheter des travaux publics.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été mise, Que le bill passe; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cameron*, de CORNWALL, *Cauchon*, *Chabot*, *Christie*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Gugy*, *Hincks*, *Hopkins*, *LaTerrière*, *Lyon*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *McConnell*, *Meyers*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Ross*, *Sanborn*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de DURHAM, *Stevenson* et *Taché*.—(29.)

CONTRE.

Monsieur *Mackenzie*.—(1.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Bill relatif aux erreurs dans les patentes.

Un bill grossoyé pour abroger une certaine disposition de l'acte qui règle le mode de disposer des terres publiques, relativement au délai fixé pour accorder une indemnité pour cause d'erreur dans les patentes, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Boulton* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Bill relatif aux garanties de la couronne.

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour déclarer que certains cautionnements et autres garanties donnés à la Couronne, ne grèveront d'aucune charge les biens-fonds des personnes qui les ont consentis," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Bill pour amender l'acte relatif à la cour du Banc de la Reine, (B.-C.)

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte qui établit la cour du Banc de la Reine pour le *Bas-Canada*," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 1, ligne 17. Après "Que," insérez: "La quinziesme section de l'acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, chapitre trente-sept, et intitulé: 'Acte pour établir une cour ayant jurisdiction en appel et en matières criminelles dans le *Bas-Canada*,' sera et elle est par le présent abrogé."

"Et qu'il soit statué."

Feuille 1, ligne 18. Retranchez "ci-après."

Feuille 1, ligne 23. Retranchez depuis "cour," jusqu'à "et," dans la 41e ligne, et insérez les clauses (A.) (B.) (C.) (D.) et (E.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que lorsqu'un ou plus d'un juge de la dite cour sera également récusé ou disqualifié ou rendu incompetent, soit par raison d'intérêt ou autrement, de siéger dans la dite cour, dans aucune cause de la jurisdiction de la dite cour, ou sera suspendu de sa charge ou absent de la province, il en sera fait une entrée dans le registre de la cour par le greffier des appels chaque fois qu'il en sera requis par écrit par aucune des parties et il sera alors loisible à ceux des juges de la cour supérieure qui ne seraient pas disqualifiés de siéger dans telle cause, s'ils étaient juges de la dite cour du Banc de la Reine, requis pour compléter la dite cour mentionnée en dernier lieu, d'agir

comme juges d'icelle, et d'exercer les mêmes pouvoirs et autorités à l'égard de telle cause et à tous actes judiciaires et procédures y requises, soit avant ou après la décision d'icelle, comme juge de la dite cour mentionnée en dernier lieu, non disqualifié ou rendu incompetent."

Clause (B.) "Et qu'il soit statué, que chaque fois qu'une cause aura été entendue par trois juges seulement de la dite cour du Banc de la Reine, et prise par eux en délibéré, et que deux des juges seront d'opinion qu'un jugement dont il est fait appel dans la dite cause, devrait être renversé ou changé, la cour pourra décharger le délibéré, et ordonner qu'elle soit plaidée de nouveau; et si, au moment où la dite cause devra être entendue de nouveau le quatrième juge est récusé ou disqualifié ou rendu incompetent, soit par raison d'intérêt ou autrement, de siéger dans telle cause, ou sera absent, aucun autre juge de la cour supérieure pourra agir comme juge de la dite cour du Banc de la Reine, en autant qu'il s'agira de la dite cause, et aura les mêmes pouvoirs et autorités à l'égard d'icelle, et à tous actes judiciaires requis, soit avant ou après la décision d'icelle, qu'un juge de la dite cour en dernier lieu mentionné non disqualifié ou rendu incompetent."

Clause (C.) "Et qu'il soit statué, que dans tous les cas où à raison de l'absence, disqualification ou incompetence d'aucun des juges de la cour du Banc de la Reine devant lequel aucune cause a été ou sera entendue, ou pour aucune autre raison, il devient nécessaire de décharger le délibéré dans telle cause, tel délibéré pourra être déchargé par les autres juges ou par aucun d'eux, s'il y a seulement un juge non disqualifié ou rendu incompetent de présent, lorsque la décharge du délibéré est demandée ou devrait être ordonnée."

Clause (D.) "Et qu'il soit statué, que les mots 'juge de la cour supérieure' comprendront le juge en chef; et il sera du devoir des juges de la cour supérieure d'agir comme juge de la cour du Banc de la Reine, toutes les fois que la chose sera nécessaire en vertu de cet acte, et toutes les fois qu'il arrivera qu'aucun des juges de la cour supérieure sera requis d'agir ainsi, le greffier des appels notifiera, sur l'ordre d'un des juges de la cour du Banc de la Reine, le juge en chef (ou en son absence le doyen des juges) de la cour supérieure, qui, sur ce, communiquera avec les autres juges de la cour, et décidera avec eux quel juge ou juges agira comme juge ou juges de la cour du Banc de la Reine, dans les causes ou causes auxquelles la notification se rapporte."

Clause (E.) "Et qu'il soit statué, que le retour d'un juge de la cour du Banc de la Reine, qui aura été absent, ou la cessation de quelque cause de disqualification ou d'incompétence, n'affecteront pas les pouvoirs du juge de la cour supérieure agissant à sa place, et ils ne seront pas non plus affectés par la nomination d'un juge qui ne serait pas disqualifié dans la cause; et si un juge de la cour supérieure, agissant sous l'autorité de cet acte, comme juge de la cour du Banc de la Reine, décide ou devient disqualifié ou incompetent, ou se trouve absent, les dispositions de cet acte auront en ce cas le même effet pour remédier à l'insuffisance du nombre des juges dans la cause, que s'il avait été à toutes fins et intentions quelconques, juge de la cour dernièrement mentionnée."

Feuille 1, ligne 43. Après "Appel," insérez clause (F.)

Clause (F.) "Et qu'il soit statué, que sur tout appel à Sa Majesté en son Conseil Privé, de tout jugement ci-devant rendu par la ci-devant cour d'appel du *Bas-Canada*, ou de tout jugement ci-devant rendu par la cour actuelle du Banc de la Reine, dans ses séances en appel, il sera du devoir

“ du greffier des appels d'enregistrer une copie officielle du jugement de Sa Majesté en son Conseil Privé, du moment qu'il sera produit par quelque partie intéressée en icelui, et sans requérir pour le dit enregistrement un ordre préalable de la cour ou d'un juge d'icelle; et le dit greffier des appels remettra aussi, avec un exemplaire de la dite copie, et sans requérir le dit ordre préalable, la liasse de la cause à la cour inférieure, hormis que le jugement de Sa Majesté, en son Conseil Privé, requiert qu'il soit fait d'autres procédures dans la dite cour du Banc de la Reine: Pourvu toujours, que rien de contenu dans cette section ne s'étendra à, ou n'affectera aucuns jugements rendus par Sa Majesté, en son Conseil Privé, avant la passation de cet acte.”

Dans le préambule du bill.

Feuille 1, ligne 1. Retranchez depuis “ Attendu,” jusqu'à la fin du préambule, dans la 9e ligne, et insérez: “ Qu'il est à propos de remédier aux délais et inconvénients provenant de la nomination des juges *ad hoc* en certains cas, et de pourvoir à un mode plus expéditif d'enregistrer les jugements prononcés sur appel à Sa Majesté, en son Conseil Privé.”

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé: “ Acte pour mieux régulariser le mode d'octroyer des licences aux aubergistes et trafiquants de liqueurs fortes dans le *Bas-Canada*, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance,” soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération; lesquels ont été lus comme suit:

Feuille 3, ligne 41. Retranchez depuis “ Public,” jusqu'à “ Et,” où ce mot se rencontre pour la seconde fois, dans la 45e ligne.

Dans les cédules annexées au bill:

Dans la cédule (A.)

Feuille 15, ligne 11. Retranchez depuis “ Majesté,” jusqu'à “ Et,” dans la 12e ligne.

Dans la cédule (B.)

Feuille 15, ligne 35. Retranchez depuis “ Loi,” jusqu'à “ S'il,” dans la 37e ligne.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Un bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé: “ Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le *Bas-Canada*,” a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill, avec les amendements, passe.

Ordonné, que M. le solliciteur-général *Drummond* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour faciliter l'émanation de commissions, aux fins d'interroger les témoins et prendre et recevoir les témoignages dans les poursuites en loi maintenant

pendantes, et qui pourront être intentées dans les diverses cours de record dans le *Haut-Canada*, étant lu;

M. *Lyon* a proposé, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. *Richards* a proposé, en amendement à la question, secondé par M. *Smith*, *Durham*, Que tous les mots après “ maintenant,” jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: “ Renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, aux fins de retrancher les deux premières clauses, et d'amender le préambule d'icelui;”

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise:—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Et le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

M. *Richards* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, et la question ayant été mise, Que la clause grossoyée suivante soit ajoutée au bill en forme de cavalier, et suive la quatrième clause: “ Et qu'il soit statué, que lorsqu'une action est ou sera portée dans une section de la province pour une certaine cause d'action, et qu'une autre action est ou sera portée dans une autre section de la province pour la même cause d'action, il sera et pourra être loisible à la cour dans laquelle l'action est portée en dernier lieu, ou à un juge d'icelle, de discontinuer les procédures dans telle action ainsi portée en dernier lieu, jusqu'à ce que la dite première action ait été discontinuée et les frais de telle action payés.”

La Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Cameron*, de *Cornwall*, *Chabot*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Laurin*, *Lemieux*, le solliciteur-général *Macdonald*, *Mackenzie*, *Polette*, *Richards*, *Ross*, *Smith*, de *Durham*, et *Wilson*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Boulton*, de *Toronto*, *Cayley*, *Christie*, *Dickson*, *Fergusson*, *Fournier*, *Gagy*, *Hopkins*, *LaTerrière*, *Lyon*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *Morrison*, *Prince*, *Robinson*, *Sanborn*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Wentworth*, *Stevenson* et *Taché*.—(24.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Résolu, Que le bill passe, et que le titre soit: “ Acte pour faciliter l'émanation de commissions aux fins d'interroger les témoins, et recevoir les témoignages dans les poursuites en loi maintenant pendantes et qui pourront être intentées dans les diverses cours de record dans le *Haut-Canada*.”

Ordonné, Que M. *Lyon* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour régulariser le bureau des greffiers des assises dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Sherwood*, Que les trois clauses grossoyées suivantes soient ajoutées au bill, en forme de cavalier et en fassent partie:—

“ Et attendu que *William Alexander Campbell* a, pendant les vingt-six dernières années passées, rempli la charge de marshal et greffier des assises pour le comté d'*York*; qu'il soit en conséquence statué, que depuis et après la passation de cet acte, le dit *William Alexander Campbell* continuera à être marshal et greffier des assises pour le comté d'*York*, et remplira cette charge durant bonne conduite, et pourra être déplacé par les juges des cours supérieures de loi commune, ou une majorité d'iceux, et agira comme marshal et greffier des assises aux

Bill pour régler les bureaux des greffiers d'assises.

Bill relatif aux licences d'auberges, etc.

Bill relatif à l'enregistrement des titres.

Bill relatif aux commissions pour interroger des témoins.

“ cours d'assises et de *nisi prius* et d'oyer et terminer. “ ou d'évacuation générale des prisons pour le dit “ comté d'*York*, et recevra comme tel marshal et “ greffier des assises, le salaire de trois cents louis par “ année qui sera mis à la charge du fonds mentionné “ dans cet acte ; et comme marshal et greffier des “ assises pour le dit comté d'*York*, il sera assujetti à “ toutes les dispositions relatives aux records, exhibits “ et autres documents mentionnés dans cet acte ; et “ en cas de décès, où si le dit *William Alexander* “ *Campbell* est destitué, le greffier de la Couronne et “ des plaids pour le temps d'alors, ou son député, “ dans le dit comté d'*York*, agira comme marshal et “ greffier des assises pour le dit comté d'*York*, et aura “ tous les pouvoirs et exercera toutes les fonctions “ qui sont exercées par les greffiers des assises par la “ loi et en vertu de cet acte.

“ Et qu'il soit statué, que le marshal et greffier du “ comté d'*York* prendra et recevra seulement les “ mêmes honoraires qui sont pris par les autres mar- “ shals et greffiers des assises en vertu de cet acte, et “ il sera rendu compte de tels honoraires, et ils seront “ payés et employés de la même manière que les au- “ tres honoraires pris en vertu de l'autorité de cet “ acte.

“ Et qu'il soit statué, que les différents greffiers des “ assises nommés en vertu de l'autorité de cet acte “ émaneront des ordres aux différents shérifs de “ comtés de la même manière et avec le même effet “ que les dits ordres sont maintenant émanés en vertu “ de la loi par tout marshal ou greffier des assises.”

L'honorable M. *Hincks*, Membre du Conseil Exé- cutif, a alors informé la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excel- lence ayant été informée de l'objet des dites clauses, les recommande à la considération de la Chambre.

Les clauses ont été alors présentées, et lues la pre- mière fois.

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Sherwood*, et la question ayant été mise, Que les dites clauses soient maintenant lues une seconde fois ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Christie*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fournier*, *Gugy*, *Hincks*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Ross*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson* et *Taché*.—(29.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Hopkins*, *Mackenzie*, *McFarland*, *Merrill* et *Notman*.—(6.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les clauses ont été alors lues une seconde et une troisième fois, et elles ont été adoptées.

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Sherwood*, et la question ayant été mise, Que la clause grossoyée suivante soit ajoutée au bill, en forme de cavalier, et en fasse partie :

“ Et qu'il soit statué, que cet acte ne deviendra “ en force que le premier jour de janvier prochain ;”

La Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cayley*, *Chauveau*, *Christie*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Fournier*, *Hincks*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Letellier*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Prince*, *Robinson*, *Ross*, *Samborn*, *Sauvageau*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson* et *Taché*.—(28.)

CONTRE.

Messieurs *Hopkins*, *Lyon*, *Mackenzie*, *McFarland*, *Notman*, *Richards* et *Smith*, de *DURHAM*.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : “ Acte “ pour autoriser et requérir les divers députés “ greffiers de la Couronne de remplir les devoirs “ de greffiers des assises dans les comtés respec- “ tifs, dans le *Haut-Canada*, excepté en ce qu'il “ y est mentionné.”

Ordonné, Que M. *Smith*, de *Durham*, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour révoquer cette partie de l'acte 13 et 14 *Vict.*, chap. 72, qui se rapporte à la construction des chemins de fer, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à la construction des chemins de fer.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par M. *Morrison*, et la question ayant été mise, Que le proviso grossoyé suivant soit ajouté au bill en forme de cavalier, et fasse partie d'icelui : “ Pourvu aussi, “ que rien de contenu dans cet acte ou dans les actes “ passés durant la présente session, ne sera censé em- “ pêcher la dite compagnie du chemin de fer à fonds “ social de *Brantford* et *Buffalo*, ou toute autre com- “ pagnie organisée en vertu des dispositions de l'acte “ abrogé par le présent, de continuer ses opérations ou “ d'exercer ou continuer à exercer tous et chacun les “ droits, pouvoirs et privilèges que telles compagnie “ ou compagnies auraient pu exercer, ou dont elle “ jouirait si cet acte n'eût pas été passé ;” la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : “ Acte pour révoquer cette partie de l'acte trei- “ zième et quatorzième *Victoria*, chapitre 72, “ qui se rapporte à la construction des chemins de “ fer.”

Ordonné, Que *Sir Allan N. MacNab*, porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour continuer, pendant un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill pour continuer les lois expirantes.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Macdonald* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le *Bas-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill pour amender l'acte relatif à l'agriculture, (B.-C.)

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Fournier* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorporation du barreau du *Bas-Canada*, et un certain acte y mentionné, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif au barreau du Bas-Canada.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Christie* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que les amendements faits par le Conseil Législatif au bill, intitulé : “ Acte pour déclarer “ que certains cautionnements et autres garanties “ donnés à la Couronne ne grèveront d'aucune “ charge les biens-fonds des personnes qui les “ ont consentis,” soient maintenant pris en considération.

Bill relatif aux garanties de la couronne.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendements en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 18. Retranchez depuis “ *Susdite*,” jusqu'à “ *Que*,” dans la 27^e ligne.

Feuille 1, ligne 34. Après "ultérieure," insérez :
"De la part de telle personne comme telle caution."

Feuille 1, ligne 34. Retrancher depuis "expiration," jusqu'à la fin du bill, et insérez : "D'un mois à compter de la réception de la signification des dits avis, et le principal donnera pendant le dit intervalle le cautionnement d'une autre caution, et enregistrera et déposera l'acte du dit nouveau cautionnement, ou à défaut de ce faire, perdra ou sera privé de la charge, situation, emploi ou commission à l'égard desquels tel nouveau cautionnement aura dû être donné en la manière et sujet aux dispositions décrites et contenues dans l'acte passé dans la session tenue dans les quatrième et cinquième années du règne de Sa Majesté, chapitre 91, et intitulé : 'Acte pour régler la manière de donner les cautionnements pour toutes les charges à l'égard desquelles il doit en être donné, et pour empêcher qu'il ne soit accordé aucune charge, si le cautionnement n'est pas donné dans un temps limité après l'octroi de telle charge.'"

Dans le préambule du bill :

Feuille 1, ligne 1. Retrancher depuis "Qu'il," jusqu'à la fin du préambule, et insérez : "Est à propos de pourvoir à la décharge des cautions des officiers publics, lorsqu'elles ne sont pas disposées à encourir la responsabilité comme telles."

Dans le titre du bill :

Ligne 1. Retrancher depuis "pour," jusqu'à la fin du titre et insérez : "Pourvoir à la décharge des cautions des officiers publics dans certains cas."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, Que l'honorable M. Boulton reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'honorable M. LaTerrière a proposé, secondé par M. Sandborn, et la question ayant été mise, Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi relative à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique dans le Bas-Canada, soit maintenant lu ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Et l'ordre ayant été lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Chauveau a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Chauveau a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Chauveau a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu ;

L'honorable M. LaTerrière a proposé, secondé par M. Duchesnay, et la question ayant été mise, Que le dit amendement soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

L'amendement ayant été alors lu une seconde fois, il a été adopté.

L'honorable M. LaTerrière a proposé, secondé par M. Fortier, et la question ayant été proposée, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jourd'hui ;

L'honorable M. Robinson a proposé, en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Boulton, Que les mots : "ce jourd'hui," soient retranchés, et ceux : "De ce jour en trois mois," ajoutés en leur place ;

Et la question ayant été mise, Que ces mots soient ajoutés à la motion ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Boulton, de NORFOLK, Christie, Hopkins, Mackenzie, Malloch, Notman, Richards, Robinson, Sherwood, de TORONTO, et Smith, de DURHAM.—(10.)

CONTRE.

Messieurs Boutillier, Cameron, de CORNWALL, Chabot, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, LaTerrière, Lemieux, Letellier, Lyon, Macdonald, de KINGS-TON, Sir Allan N. MacNab, McConnell, Meyers, Prince, Sauvageau, Stevenson, Taché et Viger.—(22.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Christie, du comité spécial auquel ont été renvoyés les comptes publics de l'année 1850, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, a présenté à la Chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu.

Second rapport du comité des comptes publics.

Pour le dit rapport, voir appendice (M.M.M.)

Appendice (M.M.M.)

M. le solliciteur-général Drummond, du comité spécial auquel ont été renvoyées les résolutions, que cette Chambre a adoptées le 26 juin 1850, relativement à la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada, et autres ordres de renvoi, avec une instruction au dit comité, et pouvoir de faire rapport de temps à autre, par bill ou autrement, a présenté à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu.

Troisième rapport du comité de la tenure seigneuriale.

Pour le dit rapport, voir appendice (N.N.N.)

Appendice (N.N.N.)

Ordonné, Que mille exemplaires, en français, et cinq cents exemplaires, en anglais, du dit rapport et des amendements qui l'accompagnent, soient imprimés en forme de pamphlet, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de M. le solliciteur-général Drummond, secondé par M. Chauveau,

1. Résolu, Que, entre autres droits garantis aux habitants du Bas-Canada, par la justice et la libéralité de la Couronne d'Angleterre lors de la cession du pays, l'un des plus précieux était le privilège commun à tous d'obtenir des terres pour s'y établir sans faire aucun déboursé d'argent, et à la seule condition de payer au seigneur une rente annuelle très peu élevée.

Tenure seigneuriale.

2. Résolu, Que certaines dispositions contenues dans les statuts impériaux communément désignés sous les noms de "Acte du commerce du Canada," (3 Geo. 4, chap. 119, sect. 31 et 32,) et "Acte des tenures du Canada," (6 Geo. 4, chap. 59,) ont considérablement restreint cet important privilège, en permettant aux possesseurs de terres en fief, moyennant le paiement d'une certaine indemnité à la Couronne, non seulement de commuer toutes les redevances et droits que Sa Majesté peut réclamer comme seigneur dominant, mais aussi de se soustraire à l'obligation de concéder leurs terres incultes aux habitants du pays, moyennant des rentes modiques.

3. Résolu, Que les facilités accordées par les dits actes, s'il en était pris avantage par tous ceux qui possèdent des terres en fief, causeraient un tort considérable aux habitants du Bas-Canada, en permettant aux premiers de changer leur droit de possession qui est de la nature du fidé-comis en un droit de propriété absolue, sans conférer des avantages correspondants aux derniers, et retarderaient de beaucoup l'établissement du pays.

4. Résolu, Que dans le but non seulement de développer les ressources agricoles du pays, mais aussi de mettre la législation locale en état de régler plus librement et avec plus d'efficacité l'importante question de la commutation de la

Bill pour amender la loi relative à la médecine et à la chirurgie,

tenure seigneuriale, qui est aujourd'hui l'objet des vives préoccupations du peuple et du Parlement du Canada, cette Chambre est d'avis qu'il est dû aux habitants du *Bas-Canada* de mettre à effet les sages suggestions faites par les commissaires qui furent nommés en 1834, pour faire une enquête sur les griefs qui pèsent sur cette section du pays, eu égard aux dits actes.

5. *Résolu*, Qu'une humble adresse soit en conséquence présentée à Sa Majesté, priant Sa Majesté de vouloir bien recommander à la considération favorable du Parlement la question de la révocation des parties des dits actes du commerce et des tenures qui ont trait à la commutation des terres tenues à titre de fief dans le *Bas-Canada*, avec réserve de tous les droits, titres et avantages acquis suivant l'un ou l'autre de ces actes.

Résolu, Que les dites résolutions soient renvoyées à un comité spécial, composé de M. le solliciteur-général *Drummond*, l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, l'honorable M. *Chabot*, M. *Boutillier* et M. *Lemieux*, pour préparer et rapporter le projet d'une humble adresse à Sa Majesté, fondée sur les dites résolutions.

Bill relatif aux créanciers des Sauvages, (H.-C.)

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Notman*, et la question ayant été mise, Que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill en faveur des créanciers des Sauvages dans le *Haut-Canada*, soit maintenant lu ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Chauveau*, *Christie*, *Hopkins*, *Laurin*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mackenzie*, *Malloch*, *Morrison*, *Robinson*, *Sanborn*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Taché*.—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Chabot*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Hincks*, *LaTerrière*, le solliciteur-général *Macdonald*, Sir *Allan N. MacNab*, *McConnell*, *Meyers*, *Prince*, *Ross*, *Sauvageau*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson* et *Wilson*.—(19.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill relatif à la profession médicale, (B.-C.)

Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province à l'époque où le dit acte est devenu loi, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Sanborn* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la garde de la prison de Montréal.

Un bill grossoyé pour pourvoir aux moyens de recouvrer de la corporation de la cité de *Montréal*, partie des dépenses encourues pour garder la prison commune de cette ville, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Bill relatif au chemin de fer de Wolfe Island, Kingston et Toronto.

Un bill grossoyé pour remettre en vigueur et amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Wolfe Island*, *Kingston* et *Toronto*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et canal de *Wolfe Island*."

Ordonné, Que l'honorable M. *Macdonald* porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours.

M. le solliciteur-général *Drummond* a fait rapport du bill relatif à la chasse et à la conservation du gibier ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jourd'hui.

Un bill grossoyé relatif à la chasse et à la conservation du gibier, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour régler la chasse et conserver le gibier."

Ordonné, Que M. *Taché* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender les lois municipales du *Bas-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Dickson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Dickson* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Dickson* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le bill, avec les amendements, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jourd'hui.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour

"prolonger le temps requis pour faire le choix des jurés, et préparer les livres des jurés dans le *Haut-Canada*, pendant la présente année," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois ;

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour déterminer certains droits et pour les restituer aux parties y mentionnées," étant lu ;

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par M. *Taché*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Mackenzie* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Wilson*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "De ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Mackenzie*, *Merritt*, *Morrison* et *Wilson*.—(4.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fortier*,

Fournier, Hincks, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Macdonald, de KINGSTON, Price, Richards, Sauvageau, Sherwood, de TORONTO, Stevenson et Taché.—(24.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :— Elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Drummond*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelui ;

M. *Mackenzie* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "tous les mots après 'Attendu que,' dans la première ligne du préambule du bill soient retranchés, et les mots : 'L'établissement d'écoles publiques sectaires ou séparées, soutenues au moyen d'octrois périodiques de deniers à même le trésor provincial, et placées sous le contrôle du Gouvernement Exécutif, par ses surintendants d'éducation et ses autres officiers civils, est une intervention dangereuse dans le système des écoles communes du Haut-Canada, et qui, s'il est permis aux protestants et aux catholiques romains, ne peut raisonnablement être refusé aux épiscopaliens, presbytériens, quakers, tunkers, baptistes, indépendants, et autres dominations religieuses ; et attendu que s'il est juste que quelques-unes des sectes religieuses aient des écoles publiques séparées, il n'est pas moins raisonnable qu'elles aient des écoles de grammaire, des collèges et des chaires dans les universités séparés ; et attendu qu'il est injuste que l'Etat taxe les protestants pour l'instruction des enfants dans les doctrines catholiques-romaines ou taxe les catholiques-romains pour l'instruction religieuse des enfants dans des principes contraires à ceux de l'église de Rome, et que la séparation à un âge peu avancé des enfants à l'école, à raison des croyances de leurs parents ou tuteurs, serait une source de dissension et ferait que des milliers d'enfants grandiraient dans l'ignorance, tandis qu'au contraire sous notre système d'écoles communes ils obtiendraient des avantages d'une éducation morale, intellectuelle, littéraire et scientifique ; et attendu que la révocation de la dix-neuvième section de l'acte des écoles communes du Haut-Canada, passé en 1850, découragerait l'éducation sectaire et produirait la paix, l'harmonie et le bon vouloir entre voisins :—A ces causes, qu'il soit statué par la Très-Excellente Majesté de la Reine, par et de l'avis et consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de la province du Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et intitulé : 'Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada,' Que la dix-neuvième section de l'acte passé par le Parlement de cette province, dans la session d'icelui tenue dans les 13^e et 14^e années du règne de Sa Majesté, et intitulé : 'Acte pour l'établissement et le maintien d'écoles communes dans le Haut-Canada,' sera et est par les présentes abrogée," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Hopkins, Mackenzie, McFarland, Merritt et Smith*, de *DURHAM*.—(5.)

CONTRE.

Messieurs *Bell, Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Dickson*, le

solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Hincks, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Macdonald, de KINGSTON, McConnell, Meyers, Prince, Sauvageau, Sherwood, de TORONTO, Stevenson, Taché et Wilson*.—(26.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :— Elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par M. le solliciteur-général *Drummond*, et la question ayant été mise, Que le bill passe ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Baldwin, Bell, Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Hincks, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Macdonald, de KINGSTON, McConnell, Meyers, Prince, Sauvageau, Sherwood, de TORONTO, Stevenson et Taché*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Hopkins, Mackenzie, McFarland, Merritt, Morrison, Smith*, de *DURHAM*, et *Wilson*.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour étendre les dispositions d'un acte passé pendant la présente session, intitulé : 'Acte pour pourvoir à la construction d'un grand tronç de chemin de fer qui traversera toute l'étendue de cette province,'" étant lu ;

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par M. *Richards*, et la question ayant été mise, Que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les règles de cette Chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que l'honorable M. *Hincks* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé pour amender la loi relative à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'art obstétrique dans le Bas-Canada, étant lu ;

L'honorable M. *LaTerrière* a proposé, secondé par M. *Fortier*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

L'honorable M. *Robinson* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Wilson*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "De ce jour en trois mois," soient ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés ;

Et l'observation étant faite que, pendant que les noms ont été inscrits, M. *McFarland*, dont le nom est inscrit comme ayant voté pour l'affirmative, n'était pas dans la Chambre, M. l'Orateur dit qu'il croit que son nom doit être effacé.—ce qui est fait par le greffier ; mais avant que la division soit de nouveau lue, M. *McFarland* entre, et dit qu'ayant été présent pendant que les voix se prenaient, il n'avait fait que sortir à la porte ; sur quoi, M. l'Orateur dit que, dans

Bill relatif au chemin de fer provincial.

Bill relatif à la médecine et la chirurgie, (B.-C.)

ce cas, son vote doit être inscrit; ce qui, en conséquence, a été fait;

Et M. *McFarland* ayant dit, de plus, qu'on l'avait inscrit comme ayant voté pour l'affirmative, tandis qu'il avait réellement l'intention de voter pour la négative, M. l'Orateur lui permet de changer son vote; mais des objections y ayant été faites, et aussi un appel à la Chambre de la décision de M. l'Orateur.

La Chambre s'est divisée :

Pour, 29.

Contre, 11.

Ainsi, la décision de M. l'Orateur a été confirmée. Sur quoi, M. l'Orateur a fait connaître les nombres : et les noms ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Christie, Hopkins, Lyon, Mackenzie, Malloch, Merrill, Meyers, Morrison, Robinson, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson et Wilson*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Boutillier, Cameron*, de CORNWALL, *Chabot*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Hincks, LaTerrière, Laurin, Macdonald*, de KINGSTON, *McConnell, McFarland, Prince, Ross, Sanborn, Sauvageau et Taché*.—(19.)

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Boutillier, Cameron*, de CORNWALL, *Chabot*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Hincks, LaTerrière, Laurin, Letellier, Macdonald*, de KINGSTON, *McConnell, McFarland, Prince, Ross, Sanborn, Sauvageau et Taché*.—(21.)

CONTRE.

Messieurs *Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Christie, Dickson, Hopkins, Lyon, Mackenzie, Malloch, Merrill, Meyers, Morrison, Price, Robinson, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson et Wilson*.—(21.)

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné la voix prépondérante dans l'affirmative.

Le bill a été alors lu la troisième fois.

L'honorable M. *LaTerrière* a proposé, secondé par M. *Boutillier*, et la question ayant été mise, Que le bill passe; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Baldwin, Boutillier, Cameron*, de CORNWALL, *Chabot, Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Hincks, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, Macdonald*, de KINGSTON, *McConnell, McFarland, Prince, Ross, Sanborn, Sauvageau et Taché*.—(23.)

CONTRE.

Messieurs *Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Christie, Dickson, Hopkins, Mackenzie, Malloch, Merrill, Meyers, Richards, Robinson, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson et Wilson*.—(19.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable M. *LaTerrière* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

rectoreries, ou à la présentation des titulaires aux dits offices, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sauvageau* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Sauvageau* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois ce jourd'hui.

M. *Stevenson*, du comité permanent des impressions, a présenté à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité fait le présent rapport en obéissance à l'ordre de renvoi qui suit, savoir : Que tous les documents présentés à votre honorable Chambre, soit en réponse à des adresses, ou autrement, soient renvoyés à votre comité, afin qu'il fasse rapport de temps à autre, s'il est expédient que ces documents soient imprimés dans l'appendice des journaux, et ces rapports devront contenir une estimation des frais d'impression de chaque document.

Dans un rapport précédent, votre comité a exprimé qu'il ne voulait pas se prononcer sur la convenance de supprimer de l'appendice des journaux aucun des documents mis devant votre honorable Chambre, soit en réponse à des adresses, soit en vertu des actes d'incorporation; en conséquence, en adhérant à cette opinion, le comité se renferme dans cette partie de l'ordre de renvoi précité qui lui ordonne de faire rapport sur le coût de l'impression de ces documents.

Votre comité fera également remarquer, que, suivant son opinion, aucun document dont l'impression est spécialement ordonnée par votre honorable Chambre, ne peut tomber sous son contrôle, puisque cet ordre doit avoir l'effet d'empêcher toute action ou recommandation de la part de votre comité, excepté toutefois les documents qui auront été renvoyés à votre comité pour être imprimés sous sa surveillance immédiate.

Partant de ce point de vue, votre comité a examiné le contenu des rapports et autres documents, dont l'impression n'a pas été spécialement ordonnée. Ils se composent des lettres suivantes de l'appendice :—

(J.) Etats des affaires des sociétés d'agriculture.

Comme ces documents sont tous en chiffres, on devrait, comme les années précédentes, en faire un résumé; alors, le coût de l'impression n'excéderait probablement pas quarante louis.

Votre comité ne recommande aucun changement dans la manière d'imprimer les documents suivants :—

(K.) Etats des instituts des artisans; coût estimé, trois louis dix chelins.

(P.) Réponse au sujet de la maison de la Trinité et du marché de la basse-ville de Québec; coût estimé, cinq louis dix chelins.

(S.) Rapports des institutions charitables; coût estimé, quatre louis dix chelins.

Y. Communications relatives aux biens des jésuites; coût estimé, quatre louis.

(A.A.) Information relative aux réclamations de certaines personnes pour dommages causés aux travaux publics; coût estimé, huit louis dix chelins.

(B.B.B.) Concernant l'application du mot " cité," pour des fins de police; et copie des commissions de messieurs *Ermatinger et McCord*; coût estimé, un louis quinze chelins.

(H.H.H.) Compte de l'argent perçu pour le bois de construction de la couronne, dans le comté de *Peterborough*, en 1849, 1850 et 1851; coût estimé, quatre louis dix chelins.

Sixième rapport du comité des impressions.

(G.G.) Est une réponse à une adresse demandant les noms, la date des nominations, et les salaires des officiers employés sur la rivière des *Outaouais* et ses tributaires, pour percevoir les droits du bois de construction, etc. Votre comité recommande que l'on copie ce document avec une attention toute spéciale, sur l'imprimeur, et que la forme en soit entièrement changée, de manière que les colonnes des chiffres n'en forment qu'une, et que les mois, dans la seconde colonne, suivent leur montant, pour ne faire qu'une seule ligne pour le nom de chaque personne. Ce document étant très volumineux, et composé en entier de la partie de l'impression la plus dispendieuse nommée "filets et chiffres," il est absolument nécessaire que cette recommandation soit suivie à la lettre. Imprimée dans cette forme condensée, le coût est estimé à quatre-vingt-dix louis.

Votre comité voit que les délibérations du comité des chemins de fer ont été imprimées en forme de pamphlet, par ordre de ce dernier comité ; et à ce rapport sont annexés plusieurs tableaux et rapports. Comme ces tableaux sont très grands, votre comité a donné ordre qu'ils soient conservés en formes, afin que lorsque le comité fera son rapport, ils puissent, sans être composés de nouveau, imprimés pour l'usage de cette Chambre. En conséquence, votre comité recommande que le rapport et les témoignages ci-dessus mentionnés, soient imprimés pour la Chambre par l'imprimeur qui les a imprimés pour le comité.

Votre comité termine ses travaux de cette session en faisant le présent rapport ; et il profite de cette occasion pour assurer votre honorable Chambre, qu'en agissant de temps à autre en vertu des ordres de renvoi et de l'instruction, il a vu déjà, comme résultat de ses travaux, le commencement d'un système qui, s'il est suivi dans les sessions futures, produira dans cette branche des dépenses une grande et importante économie des fonds de la province.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le cinquième et sixième rapport du comité permanent des impressions.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien ordonner, que les copies de tous les octrois, titres de concessions qui ont été faits, et que l'on pourra trouver dans les archives ou records publics de la province, des divers fiefs et seigneuries dans la *Nouvelle-France* ou le *Canada*, depuis son premier établissement, jusqu'à la cession du pays par la Couronne de France à la *Grande-Bretagne*, et aussi, de ceux qui ont été faits depuis cette époque, soient traduits en anglais, imprimés et distribués dans les deux langues, avec toute la célérité convenable, aux Membres de la Législature et aux diverses municipalités de la province,—ensemble avec toutes les opinions légales, documents officiels et publics relatifs à la tenure seigneuriale ou féodale, ou à la commutation ou abolition d'icelle qui pourront être en la possession du Gouvernement Exécutif, et que Son Excellence regardera comme nécessaire à l'intelligence des droits relatifs des seigneurs et censitaires ; et assurant Son Excellence que la Chambre fera bon de toutes dépenses encourues pour mettre à effet l'intention de la présente adresse.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, secondé par M. *Boulton*, de *Toronto*,

Ordonné, Que l'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la profession médicale dans le *Haut-Canada*, soit maintenant lu.

Et le dit ordre ayant été lu ;
La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cauchon* a pris le fauteuil du comité ;

Et un message du Conseil Législatif ayant été annoncé,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans amendements savoir :—

Bill, intitulé : "Acte pour confirmer les décrets, ordres et procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, dans certains cas :"

Bill relatif aux décrets et ordres en chancellerie, (H.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour mettre à part certaines étendues de terres pour l'usage de certaines tribus de Sauvages dans le *Bas-Canada* :"

Bill pour réserver certaines terres pour les Sauvages, (B.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le *Haut-Canada*, et pour abroger l'acte du *Haut-Canada* passé dans la quatrième année du règne de *Guillaume Quatre*, chapitre dix-sept :"

Bill relatif aux honoraires des juges de paix, (B.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour pourvoir à l'incorporation et à une meilleure administration des allocations de bibliothèques et des instituts des artisans :"

Bill relatif aux associations de bibliothèques et aux instituts des artisans.

Bill, intitulé : "Acte pour changer et régler le mode de procédure dans les actions en éviction :"

Bill relatif aux actions en éviction.

Bill, intitulé : "Acte pour régler l'administration des asiles privés des aliénés :". Et aussi,

Bill relatif aux asiles des aliénés.

Le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par cette Chambre au bill, intitulé : "Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le *Bas-Canada*," sans amendement.

Bill relatif à l'enregistrement des titres.

Et ensuite, il s'est retiré.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, et la question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Ajournement.

POUR.

Messieurs *Mackenzie*, *Morrison*, et *Smith*, de *DURHAM*.—(3.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Chauveau*, *Christie*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Hopkins*, *LaTerrière*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *McFarland*, *Meyers*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Ross*, *Sanborn*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson*, *Taché* et *Wilson*.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Smith*, de *Durham*, a proposé, secondé par M. *Mackenzie*, et la question ayant été mise, Que la Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Mackenzie*, *Richards*, et *Smith*, de *DURHAM*.—(3.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Fortier*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McConnell*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Taché* et *Wilson*.—(18.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, et la question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant ; la Chambre s'est

divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Mackenzie* et *Smith*, de *DURHAM*.—(2.)

CONTRE.

Messieurs *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fortier*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McConnell*, *Meyers*, *Morrison*, *Price*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson*, *Taché* et *Wilson*.—(19.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill relatif à la profession médicale, (H.-C.)

La Chambre s'est alors formée de nouveau en comité sur le bill pour incorporer la profession médicale dans le *Haut-Canada*.

M. *Duchesnay* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Duchesnay* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Et la question ayant été mise, Que le rapport soit maintenant reçu ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

M. *Duchesnay* a fait rapport du bill en conséquence.

L'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, et la question ayant été proposée, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois ce jour d'hui ;

M. *Smith*, de *Durham*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Richards*, Que les mots "Ce jour d'hui," soient retranchés, et le mot : "Demain," inséré en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. *Meyers*, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*,

Bill relatif aux compagnies de chemins incorporées.

Ordonné, Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à ce que les compagnies de chemins incorporées ne laissent pas leurs chemins en mauvais état de réparation, et pour d'autres fins y mentionnées soit maintenant lu ;

Et le dit ordre ayant été lu.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Dickson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Dickson* a fait rapport, Que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le bill soit grossoyé et lu la troisième fois ce jour d'hui.

Bill pour amender l'acte relatif au gibier (B.-C.)

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender les actes pour la conservation du gibier et des oiseaux sauvages y mentionnés, en ce qui regarde le *Bas-Canada*, étant lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *McConnell* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Bill pour amender la loi municipale, (B.-C.)

Un bill grossoyé pour amender les lois municipales du *Bas-Canada*, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender ultérieurement les lois municipales du *Bas-Canada*."

Ordonné, Que M. le solliciteur-général *Drummond* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

M. le solliciteur-général *Drummond*, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter le projet d'une humble adresse à Sa Majesté, au sujet de la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*, a fait rapport que le comité avait rédigé une adresse en conséquence ; et laquelle a été lue comme suit :—

Bill relatif à la tenure seigneuriale.

A la Très Excellente Majesté la Reine :

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, les très loyaux et fidèles sujets de Votre Majesté, les Communes du *Canada*, en Parlement Provincial réunies, approchons humblement de Votre Majesté, pour lui représenter :

Que, entre autres droits garantis aux habitants du *Bas-Canada* par la justice et la libéralité de la Couronne d'*Angleterre*, lors de la cession du pays, l'un des plus précieux était le privilège commun à tous d'obtenir des terres pour s'y établir, sans faire aucun déboursé d'argent et à la seule condition de payer au seigneur une rente annuelle très peu élevée :

Que certaines dispositions contenues dans les statuts impériaux, communément désignés sous les noms de : "Acte du commerce du *Canada*" (3 *Geo.* 4, c. 119, sect. 31 et 32) et "Acte des tenures du *Canada*" (6 *Geo.* 4, c. 59) ont considérablement restreint cet important privilège en permettant aux possesseurs des terres en fief, moyennant le paiement d'une certaine indemnité à la Couronne, non seulement de commuer toutes les redevances et droits que Votre Majesté peut réclamer comme seigneur dominant, mais aussi de se soustraire à l'obligation de concéder leurs terres incultes aux habitants du pays, moyennant des rentes modiques :

Que les facilités accordées par les dits actes, s'il en était pris avantage par tous ceux qui possèdent des terres en fief, causeraient un tort considérable aux habitants du *Bas-Canada*, en permettant aux premiers de changer leur droit de possession, qui est de la nature du fidei-commis, en un droit de propriété absolu, sans conférer des avantages correspondants aux derniers, et retarderaient de beaucoup l'établissement du pays :

Que, dans le but non seulement de développer les ressources agricoles du pays, mais aussi de mettre la Législature locale en état de régler plus librement et avec plus d'efficacité l'importante question de la commutation de la tenure seigneuriale, qui est aujourd'hui l'objet des vives préoccupations du peuple et du Parlement du *Canada*, cette Chambre est d'avis qu'il est dû aux habitants du *Bas-Canada* de mettre à effet les sages suggestions faites par les commissaires qui furent nommés en 1834 pour faire une enquête sur les griefs qui pèsent sur cette section du pays, eu égard aux dits actes ;

C'est pourquoi nous prions humblement Votre Majesté de vouloir bien gracieusement recommander à la considération favorable du Parlement la question de la révocation des parties des dits actes du commerce et des tenures qui ont trait à la commutation des terres tenues à titre de fief, dans le *Bas-Canada*, avec réserve de tous les droits, titres et avantages acquis suivant l'un ou l'autre de ces actes.

La dite adresse ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, informant Son Excellence, que cette Chambre a voté une humble adresse à Sa Majesté, au sujet de la tenure seigneuriale dans le *Bas-Canada*, et priant Son Excellence de vouloir bien la transmettre au principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que les dites adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de *M. Richards*, secondé par *M. Boulton*, de *Toronto*,

Ordonné, Que l'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour étendre les dispositions de l'acte concernant les débiteurs insolubles, et pour venir en aide à certaines personnes y dénommées, soit maintenant lu ;

Et le dit ordre ayant été lu ;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Laurin a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Laurin* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Laurin a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé et lu la troisième fois ce jour'hui.

Sur motion de *M. Boulton*, de *Toronto*, secondé par *M. Richards*,

Ordonné, Que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exempter les pompiers dans les cités du paiement de la taxe imposée au lieu du travail personnel exigé par la loi, soit maintenant lu ;

Et le dit ordre ayant été lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé et lu la troisième fois ce jour'hui.

L'honorable *M. Macdonald* a proposé, secondé par *M. Meyers*, et la question ayant été proposée, Que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour révoquer certaines dispositions pour mieux assurer l'indépendance de l'Assemblée Législative de cette province, soit maintenant lu ;

M. Lelellier a proposé, en amendement à la question, secondé par *M. Chauveau*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Le bill " soit lu une seconde fois de ce jour en six mois," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *Toronto*, *Chauveau*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Hopkins*, *Laurin*, *Lelellier*, *Mackenzie*, *Morrison*, *Price*, *Richards*, *Smith*, de *Frontenac*, *Taché* et *Wilson*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Cameron*, de *Cornwall*, *Macdonald*, de *Kingston*, *McConnell*, *Meyers*, *Ross* et *Stevenson*.—(6.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise,

Ordonné, Que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

M. Wilson a proposé, secondé par l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, et la question ayant été proposée, Que le bill grossoyé pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31 *Geo. 3*, chap. 31, qui a rapport aux rectoreries, ou à la présentation des titulaires aux dits offices, soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Mackenzie a proposé, en amendement à la question, secondé par *M. Morrison*, Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots : "Les " ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient " remis à demain," en leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill grossoyé pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31 *Geo. 3*, chap. 31, qui a rapport aux rectoreries, ou à la présentation des titulaires aux dits offices, soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Mackenzie a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Morrison*, Que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "De ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Hopkins*, *Mackenzie* et *Morrison*.—(3.)

CONTRE.

Messieurs *Baldwin*, *Boulton*, de *Toronto*, *Cameron*, de *Cornwall*, *Chauveau*, *Dickson*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fournier*, *Hincks*, *Laurin*, *Lelellier*, *Macdonald*, de *Kingston*, *McConnell*, *Meyers*, *Price*, *Richards*, *Ross*, *Smith*, de *Frontenac*, *Stevenson*, *Taché* et *Wilson*.—(20.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que le bill grossoyé pour abroger cette partie de l'acte impérial de la 31 *Geo. 3*, chap. 31, qui a rapport aux rectoreries ou à la présentation des titulaires aux dits offices, soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Morrison a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Mackenzie*, Que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés de manière à ajouter les mots : "Ren- " voyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, " aux fins de retrancher tous les mots après "à l'a- " venir," dans la première clause."

Et la question ayant été mise sur l'amendement : la Chambre s'est divisée :

Pour, 3.

Contre, 20.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été alors lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour abroger cette partie de l'acte du Parle- " ment de la *Grande-Bretagne*, passé dans la " 31^{me} année du règne du Roi *George* 'Trois, " chapitre trente-un, qui se rapporte aux recto- " reries et à la nomination des titulaires à icelles, " et pour d'autres fins liées aux dites rectoreries."

Ordonné, Que *M. Wilson* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour étendre les dispositions de l'acte concernant les débiteurs insolubles, et pour venir en aide à certaines personnes y dénommées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte " pour étendre les dispositions de l'acte des dé- " biteurs insolubles et venir en aide à une cer- " taine classe de personnes y mentionnées."

Ordonné, Que *M. Richards* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour exempter les pompiers dans les cités, du paiement de la taxe imposée au lieu du travail personnel exigé par la loi, a été, conformément de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que *M. Boulton*, de *Toronto*, porte le

Bill relatif aux débiteurs insolubles.

Bill relatif aux pompiers dans les cités.

Bill relatif à l'indépendance de l'Assemblée Législative.

Bill relatif aux débiteurs insolubles.

Bill relatif aux rectoreries.

Bill relatif aux pompiers dans les cités.

bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordres remis.

Ordonné, Que les ordres du jour, dont il n'aura pas été disposé à l'ajournement de la Chambre ce jourd'hui, soient remis à demain.

Ajournement.

M. *Mackenzie* a proposé, secondé par M. *Morrison*, et la question ayant été mise, Que cette Chambre s'ajourne maintenant; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *TORONTO*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Fournier*, *Hincks*, *Laurin*, *Letellier*, *Mackenzie*, *Morrison*, *Richards*, *Ross* et *Stevenson*.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Cameron*, de *CORNWALL*, *Dickson*, *Hopkins*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McConnell*, *Meyers*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Taché* et *Wilson*.—(9.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la Chambre s'est en conséquence ajournée.

Sabbati, 30^o die Augusti;

ANNO 15^o VICTORIÆ REGINÆ, 1851.

Bill relatif aux compagnies de chemins incorporées.

UN bill grossoyé pour pourvoir à ce que les compagnies de chemins incorporées ne laissent pas leurs chemins en mauvais état de réparation, et pour d'autres fins y mentionnées, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, Que M. *Meyers* porte le bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Dépenses contingentes

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité sur le second rapport du comité permanent des dépenses contingentes, étant lu;

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Price* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. *Price* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Price* a fait rapport des résolutions en conséquence; et lesquelles ont été lues comme suit:—

1. **Résolu**, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien émaner son warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, greffier de cette Chambre, pour une autre somme de dix-neuf mille quatre cent quatre-vingts louis, treize chelins et sept deniers courant, pour les dépenses contingentes de cette Chambre; et assurant Son Excellence que cette Chambre en fera bon.

2. **Résolu**, Que l'Orateur ordonne qu'après que le Parlement sera transféré à *Québec*, l'un des clercs dans les bureaux de cette Chambre reste à *Toronto*, et qu'il soit requis de tenir un bureau. Que des séries complètes des journaux, appendices, statuts et autres documents parlementaires y soient déposées pour pouvoir être constamment consultés; que le dit clerc, sous les ordres de cette Chambre, veille à distribuer les journaux et appendices aux Membres et aux diverses municipalités du *Haut-Canada*, conformément à un ordre de cette Chambre; et qu'il ait soin des choses appartenant à la Chambre qu'il ne sera pas trouvé convenable de descendre à *Québec*.

3. **Résolu**, Que le second rapport du comité permanent des dépenses contingentes soit amendé,

en en retranchant les mots: "Et que la moitié du montant (deux cent cinquante louis)," dans le cinquième paragraphe, et les remplaçant par les mots "le montant," en retranchant les mots: "à leur destination, et les autres deux cent cinquante louis, à son retour d'Angleterre, (où il a l'intention de se rendre pour y faire graver en lithographier ses esquisses pour les vendre.) lorsqu'il livrera les tableaux qui auront été choisis, dans le même paragraphe; et en retranchant les mots comme un encouragement au mérite exemplaire dans le service de votre honorable Chambre, de la cinquième classe à la quatrième," dans le neuvième rapport.

1. **Résolu**, Que cette Chambre concourt avec le comité permanent des dépenses contingentes dans son second rapport, tel qu'amendé.

Et les premières, seconde et troisième résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La quatrième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été proposée, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution;

M. *Richards* a proposé, en amendement à la question, secondé par M. *Smith*, de *Durham*. Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "Le second rapport du comité permanent des dépenses contingentes soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité de toute la chambre, aux fins de l'amender, en retranchant tout ce qui suit le sixième paragraphe," en leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Dickson*, *Hopkins*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mackenzie*, *Notman*, *Richards*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Smith*, de *FRONTENAC*.—(13.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Bell*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Cauchon*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Hincks*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Letellier*, *Lyon*, Sir *Allan N. MacNab*, *Morrison*, *Price*, *Prince*, *Ross* et *Taché*.—(22.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, Que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution;

M. *Richards* a proposé, en amendement à la question, secondé par M. *Smith*, de *Durham*. Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, de manière à ajouter les mots: "La question soit maintenant séparément mise sur chaque paragraphe du second rapport du comité permanent des dépenses contingentes," en leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Dickson*, *Hopkins*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mackenzie*, *Notman*, *Richards*, *Seymour*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Smith*, de *FRONTENAC*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *CORNWALL*, *Chauveau*, le solliciteur-général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Letellier*, *Lyon*, Sir *Allan N. MacNab*, *McConnell*, *Morrison*, *Prince*, *Robinson*, *Ross*, *Sauvageau* et *Taché*.—(24.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise :—Elle a été résolue dans l'affirmative.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour continuer pendant un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Ordonné, Que l'amendement fait par le Conseil Législatif au bill, intitulé : "Acte pour continuer pendant un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération ; lequel a été lu comme suit :—

Feuille 4, ligne 40. Après "continués," insérez la clause (A.)

Clause (A.) "Et attendu qu'il est expédient d'étendre et de continuer, pour un temps limité, certaines dispositions de l'acte ci-après mentionné, qu'il soit en conséquence statué, que nonobstant toute chose contenue à ce contraire dans l'acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : 'Acte pour remédier à certaines déféc-tuosités dans l'enregistrement des titres et instru-ments relatifs aux propriétés immobilières qui ont été enregistrés dans le bureau d'enregistrement à Montréal,' ou dans l'acte passé dans la session tenue dans les treizième et quatorzième années du règne de Sa Majesté, intitulé : 'Acte pour prolonger la période de temps fixée pour certaines fins dans l'acte d'enregistrement de Montréal,' la période de douze mois à compter de la passation du dit acte mentionné en premier lieu dans cette section, mentionnée en icelui comme étant la période pendant laquelle l'en-registrement de certains titres peut-être complété efficacement, en la manière pourvue par le dit acte, et pendant laquelle aucune erreur, omission ou irrégularité de la part d'*Edward Dowling*, ou de son député, ne pourra être considérée comme invalidant l'enregistrement d'aucun titre incomplet ou nul, et pendant laquelle certaines autres choses doivent être exécutées sous l'autorité du dit acte, lequel a été prolongé par le dit acte mentionné en dernier lieu à la période de douze mois, à compter de la passation d'icelui ; sera et elle est par le présent de nouveau prolongée à la période de douze mois, à compter de la passation de cet acte, et le dit acte en premier lieu mentionné, et le présent acte seront interprétés et auront effet à toutes fins et intentions quelconques, et toutes commissions émancées sous l'autorité du dit acte, et toutes choses faites par les commissaires, seront aussi valides et effectives que si la période mentionnée en dernier lieu eût été mentionnée dans chaque partie du dit acte, au lieu de la période y mentionnée et citée en premier lieu, et comme si cet acte eût été passé avant l'expiration de la période en premier lieu mentionnée : Pourvu toujours, qu'il sera loisible au Gouverneur en Conseil, en aucun temps pendant la dite période de douze mois, à compter de la passation de cet acte, par proclamation sous le grand sceau, insérée au moins quatre fois dans la gazette du *Canada*, de déclarer que la dite période sera abrégée et expirera en un jour y mentionné, et elle sera là-dessus abrégée en conséquence, et le jour mentionné dans telle proclamation pour cet objet, sera, à toutes fins et intentions quelconques, considéré comme étant le jour auquel la dite période de douze mois, à compter de la passation de cet acte, expirera, en autant qu'elle aura rapport au dit acte mentionné

" en premier lieu dans la présente section et dans le présent acte, ou toute chose contenue dans les présentes ou en icelui."

Et le dit amendement ayant été lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, Quo M. le solliciteur-général *Drummond* reporte le bill au Conseil Législatif, et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill, intitulé : "Acte pour abroger cette partie de l'acte du Parlement de la *Grande-Bretagne*, passé dans la 31^{me} année du règne du Roi *George Trois*, chapitre trente-un, qui se rapporte aux rectoreries et à la nomination des titulaires à icelles, et pour d'autres fins liées aux dites rectoreries :"

Bill, intitulé : "Acte pour autoriser et requérir les divers députés-greffiers de la couronne de remplir les devoirs de greffiers des assises dans leurs comtés respectifs, dans le *Haut-Canada*, excepté en ce qu'il y est mentionné :"

Bill, intitulé : "Acte pour pourvoir aux moyens de recouvrer de la corporation de la cité de *Montréal*, partie des dépenses encourues pour garder la prison commune de cette ville :"

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le *Bas-Canada* :"

Bill, intitulé : "Acte pour régler la chasse et conserver le gibier :"

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale, dans le *Bas-Canada*, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province, à l'époque où le dit acte est devenu loi :"

Et ensuite, il s'est retiré.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par M. *Wilson*, et la question ayant été mise, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour informer Son Excellence que les deux Chambres du Parlement Provincial ont, dans cette présente session d'icelui, passé un bill, intitulé : "Acte pour abroger cette partie de l'acte du Parlement de la *Grande Bretagne*, passé dans la 31^{me} année du règne du Roi *George Trois*, chapitre trente-un, qui se rapporte aux rectoreries et à la nomination des titulaires à icelles, et pour d'autres fins liées aux dites rectoreries," lequel bill abroge les différentes dispositions contenues dans l'acte du Parlement Impérial de la *Grande-Bretagne*, passé dans la trente-unième année du règne du Roi *George Trois*, intitulé : "Acte pour abroger certaines parties d'un acte passé dans la quatorzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : 'Acte pour établir de meilleures dispositions pour le Gouvernement de la province de *Québec* dans l'*Amérique du Nord*, et pour établir de meilleures dispositions pour le Gouvernement de la dite province," relativement à la constitution, érection et dotation des cures ou rectoreries dans cette province, et relativement à la présentation des titulaires ou ministres d'icelles ; et que cette Chambre demande que pour donner effet au dit bill, il plaise à Son Excellence de le faire transmettre sans délai en *Angleterre*, pour qu'il soit mis devant le Parlement Impérial, avant d'être sanctionné par Sa Majesté, conformément aux dispositions de la 42^{me} section de l'acte d'union ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Message du Conseil.

Bill relatif aux rectoreries.

Bill pour régler la charge de greffier des assises.

Bill relatif à la garde de la prison de Montréal.

Bill relatif à l'agriculture, (B.-C.)

Bill relatif à la chasse et au gibier.

Bill relatif à la profession médicale.

Rectoreries.

POUR.

Messieurs *Armstrong, Bell, Cameron*, de *CORNWALL, Chauveau, Dickson*, le solliciteur-général *Drummond, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Hincks, Laurin, Letellier, Lyon, Macdonald*, de *KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, McConnell, Merritt, Meyers, Polette, Price, Robinson, Ross, Sauvageau, Sherwood*, de *TORONTO, Stevenson, Taché et Wilson*.—(28.)

CONTRE.

Messieurs *Mackenzie, Notman, et Smith*, de *DURHAM*.—(3.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

Sur motion de *Sir Allan N. MacNab*, secondé par *M. Fortier*,

Résolu, Qu'il soit donné instruction à M. l'Orateur de s'enquérir s'il a été pris quelques mesures, et quelles mesures ont été prises, conformément à la résolution de cette Chambre du 23 juillet 1847, pour se procurer des copies en manuscrit de certains journaux de la Législature du *Haut-Canada*, qui ont été perdus; et qu'il soit autorisé d'adopter telles autres mesures qui lui paraîtront nécessaires pour obvier aux dites instructions.

Journaux de la Législature du Haut-Canada, perdus.

Message du Conseil.

Message du Conseil Législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill relatif à la construction des chemins de fer.

Bill, intitulé : "Acte pour révoquer cette partie de l'acte treizième et quatorzième *Victoria*, chapitre "72, qui se rapporte à la construction des chemins de fer."

Bill pour amender les lois municipales, (B.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour amender ultérieurement les lois municipales du *Bas-Canada*."

Bill relatif aux débiteurs insolubles.

Bill, intitulé : "Acte pour étendre les dispositions de l'acte des débiteurs insolubles, et venir en aide à une certaine classe de personnes y mentionnées."

Bill relatif au chemin de fer de *Wolfe Island*, etc.

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et canal de *Wolfe Island*."

Bill relatif aux pompiers des cités.

Bill, intitulé : "Acte pour exempter les pompiers, dans les cités, du paiement de la taxe imposée au lieu du travail personnel exigé par la loi :"
Et ensuite, il s'est retiré.

Huitième rapport du comité des chemins de fer et lignes télégraphiques.

Sir Allan N. MacNab, du comité permanent des chemins de fer et lignes télégraphiques, a présenté à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel a été lu.

Appendice (U.U.)

Pour le dit rapport, voir appendice (U.U.)

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le comité dans le dit rapport.

Ordonné, Que le dit rapport, avec les documents qui l'accompagnent, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Sur motion de *Sir Allan N. MacNab*, secondé par l'honorable *M. Macdonald*,

Bill relatif au chemin de fer du lac Supérieur et du Pacifique.

Ordonné, Que le greffier de cette Chambre rembourse aux pétitionnaires l'honoraire de quinze louis, payé sur le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac *Supérieur* et de l'*Océan Pacifique*.

Réponse à des adresses.

L'honorable *M. Hincks*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a fait rapport à la Chambre que ses adresses du 19 août courant, pour que Son Excellence voulût bien faire transmettre en *Angleterre*, sans délai, le bill passé par cette Chambre durant la

présente session, intitulé : "Acte pour régler l'administration des biens temporels de l'église unie d'*Angleterre et d'Irlande*, dans le diocèse de *Montréal*, et pour d'autres fins y mentionnées," et aussi, le bill, intitulé : "Acte pour pourvoir à l'établissement d'une société d'église de l'église unie d'*Angleterre et d'Irlande*, dans chaque diocèse de cette église dans le *Bas-Canada*, et pour d'autres fins relatives à la subdivision récente du diocèse de *Québec*," aux fins d'être mis devant le Parlement, avant la signification de la sanction de ces bills par Sa Majesté,) avaient été présentées à Son Excellence, et que Son Excellence lui avait ordonné d'informer cette Chambre qu'elle transmettra sans délai les dits bills au principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, aux fins d'être mis devant le Parlement en conséquence.

Sur motion de l'honorable *M. Robinson*, secondé par *M. Morrison*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien prendre en sa considération la construction d'un canal propre aux vaisseaux au *Sault Ste. Marie*, pour relier les eaux des lacs *Huron et Supérieur*.

Canal du Sault Ste. Marie.

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'honorable Conseil Exécutif de cette province.

L'honorable *M. Merritt* a proposé, secondé par l'honorable *M. Robinson*, et la question ayant été proposée, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien, aussitôt qu'elle le trouvera convenable, prendre les mesures nécessaires pour enlever toutes les obstructions qui se trouvent dans le lit du fleuve *St. Laurent*, depuis le lac *Ontario* jusqu'à l'endroit où la marée se fait sentir, au-dessous de *Montréal*, jusqu'à la profondeur de dix pieds, de manière à ce que les vaisseaux qui peuvent porter quatre mille barils de fleur puissent passer en sûreté ;—

Obstructions dans la navigation du fleuve St. Laurent.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *Frederick Starr Jarvis*, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire :—
M. l'Orateur,

Sanction Royale donnée aux bills.

Son Excellence le Gouverneur-Général m'a ordonné d'informer cette honorable Chambre, que c'est le plaisir de Son Excellence que les Membres d'icelle se rendent immédiatement auprès d'elle dans la Chambre du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence, où il a plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants :—

Acte pour venir en aide aux créanciers hypothécaires.

Bill relatif aux hypothèques.

Acte pour pourvoir à l'introduction du système décimal dans le cours des monnaies de cette province, et pour amender les lois relatives au dit cours.

Bill relatif au cours décimal.

Acte pour étendre les dispositions de l'acte qui règle le cours des monnaies à certaines monnaies d'or et d'argent frappées après les époques fixées dans le dit acte.

Bill pour amender l'acte des monnaies.

Acte pour pourvoir, d'une manière plus efficace, à faire le recensement périodique de cette province.

Bill relatif au recensement.

Acte pour abroger l'acte sept *Victoria*, chapitre six, intitulé : "Acte pour réprimer, en certains cas, les processions de parti."

Bill pour révoquer l'acte relatif aux processions de parti.

Acte pour refondre et régler les clauses générales relatives aux chemins de fer.

Bill relatif aux clauses générales des chemins de fer.

Acte pour abolir les droits de tonnage imposés pour subvenir aux frais d'entretien des phares, et pour d'autres fins relatives à la navigation des eaux de cette

Bill relatif aux phares.

province, et pour pourvoir au paiement de ces dépenses à même le fonds consolidé du revenu.

Acte pour amender de nouveau les lois relatives aux travaux publics en cette province.

Acte pour amender et refondre les lois pour la protection des magistrats et autres, dans l'exercice de leurs devoirs publics.

Acte pour continuer, pendant un temps limité, un acte, intitulé : "Acte pour encourager l'établissement de banques d'épargnes en cette province, et pour les régler."

Acte pour prolonger le délai fixé pour le paiement des honoraires sur les patentes de la Couronne, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte pour lever tout doute quant au droit des corporations municipales d'acquérir des travaux publics, en dehors des limites de telles municipalités.

Acte pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de parents et amis en certains cas, sans l'autorisation spéciale d'un juge à cet effet, et autres fins.

Acte pour abroger en partie et amender un acte, intitulé : "Acte pour mieux protéger les terres et les propriétés des Sauvages dans le *Bas-Canada*."

Acte pour amender la loi dans le *Bas-Canada* en ce qui concerne le district ou circuit dans lequel les actions ou procédures qui affectent la propriété foncière pourront être commencées, et pour établir de nouvelles dispositions dans le cas où des absents sont parties dans la cause.

Acte pour défendre la chasse au chevreuil avec des chiens dans certaines saisons de l'année, et pour amender les lois passées pour la conservation du gibier.

Acte pour expliquer et amender la loi en force dans le *Bas-Canada*, concernant les lettres de change et les billets promissoires.

Acte pour affecter tous les deniers provenant des licences d'auberge, dans les comtés qui forment le district de *Kamouraska*, et dans le comté de l'*Outaouais*, au paiement des frais de construction de la maison de justice et de la prison de *Kamouraska*, et de la maison de justice et prison en voie de construction à *Aylmer*.

Acte pour amender et étendre la loi concernant le recours de replevin dans le *Haut-Canada*.

Acte pour amender l'acte des jurés du *Haut-Canada* de 1850, et pour établir d'autres dispositions pour mieux en réaliser l'objet.

Acte pour amender un acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour améliorer la loi relative à la preuve dans le *Haut-Canada*."

Acte pour investir les commissaires chargés de l'office de Lord Grand Amiral du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, de certains biens-fonds et propriétés, et pour conférer certains pouvoirs aux dits commissaires, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte pour continuer, pendant un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'acte pour établir le libre commerce de banque dans cette province.

Acte pour exempter les différentes banques incorporées de la taxe sur leurs billets en circulation moyennant certaines conditions.

Acte pour amender l'acte des bureaux des postes.

Acte pour prélever, sur le crédit du fonds consolidé des revenus une certaine somme requise pour le service public.

Acte pour étendre les dispositions d'un acte passé pendant la présente session, intitulé : "Acte pour pourvoir à la construction d'un grand tronç de chemin de fer qui traversera toute l'étendue de cette province."

Acte pour continuer un acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour mieux conserver la paix, et pour prévenir les émeutes et les actes de violence qui pourraient se commettre sur la ligne des travaux publics qui sont en voie de construction, ou dans les environs," et pour en étendre l'opération à certains travaux entrepris par des compagnies incorporées.

Acte pour autoriser l'emploi des pensionnaires militaires et autres, comme corps de police locale.

Acte pour amender l'acte des émigrés en réduisant la taxe sur les émigrés arrivant dans cette province, et pour d'autres fins y relatives.

Acte pour permettre aux possesseurs de brevets d'invention, limités à une des sections de cette province, d'en obtenir l'extension à l'autre section, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte pour pourvoir à la décharge des cautions des officiers publics dans certains cas.

Acte pour abroger partie d'un acte y mentionné concernant l'impression et la distribution des statuts provinciaux.

Acte pour établir des réglemens concernant les prêteurs et le prêt sur gages.

Acte pour autoriser la réclusion des personnes aliénées dans les cas où leur mise en liberté pourrait offrir des dangers pour le public.

Acte pour régler l'administration des asiles privés des aliénés.

Acte pour exempter les pompiers dans les cités du paiement de la taxe imposée au lieu du travail personnel exigé par la loi.

Acte pour pourvoir à l'incorporation et à une meilleure administration des associations de bibliothèque, et des instituts des artisans.

Acte pour amender les lois qui règlent l'élection des Membres de l'Assemblée Législative dans certains comtés, en ce qui concerne le rapport des writs.

Acte pour amender l'acte qui établit la cour du banc de la Reine pour le *Bas-Canada*.

Acte pour amender l'acte, intitulé : "Acte pour régler l'assignation des jurés dans le *Bas-Canada*."

Acte pour rendre exécutoires certains jugements dans le *Bas-Canada*, et pour pourvoir, d'une manière plus efficace, à la mise à effet des jugements, en cas de résistance à leur exécution.

Acte pour augmenter le nombre des séances de la cour de circuit à *Richmond* et *Stanstead*.

Acte pour établir un mode plus sommaire et moins dispendieux pour les propriétaires d'immeubles dans le *Bas-Canada*, d'en acquérir la possession lorsqu'ils en sont privés illégalement, dans certains cas.

Acte pour expliquer et modifier les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le *Bas-Canada*.

Acte pour amender la loi concernant le mode de protester les lettres de change et les billets promissoires.

Acte pour faciliter l'accomplissement des fonctions des juges de paix, hors les sessions, en ce qui concerne les ordres et convictions sommaires.

Acte pour faciliter l'accomplissement des devoirs des juges de paix, hors les sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses criminelles.

Bill relatif au chemin de fer de la province.

Bill relatif aux violences sur les travaux entrepris par des compagnies incorporées.

Bill relatif à la police locale.

Bill pour amender l'acte relatif aux émigrés.

Bill relatif aux brevets d'invention.

Bill relatif aux garanties de la couronne.

Bill relatif aux statuts provinciaux.

Bill relatif aux prêteurs sur gages.

Bill relatif aux aliénés.

Bill relatif aux asiles privés des aliénés.

Bill relatif aux pompiers des cités.

Bill relatif aux associations de bibliothèques et aux instituts des artisans.

Bill relatif à l'élection des membres.

Bill pour amender l'acte relatif à la cour du banc de la Reine, (B.-C.)

Bill relatif aux jurés, (B.-C.)

Bill relatif à certains jugements dans le *Bas-Canada*.

Bill relatif à la cour de circuit de Richmond et Stanstead.

Bill relatif aux biens-fonds retenus illégalement.

Bill relatif à l'enregistrement des titres, (B.-C.)

Bill pour amender la loi relative aux protêts.

Bill relatif aux convictions sommaires.

Bill relatif aux offenses criminelles.

Bill relatif aux travaux publics.

Bill pour protéger les magistrats.

Bill pour continuer l'acte relatif aux banques d'épargnes.

Bill relatif aux honoraires des patentes de la couronne.

Bill relatif aux municipalités qui font l'acquisition de travaux publics.

Bill relatif aux assemblées de parents et d'amis.

Bill pour protéger la propriété des Sauvages.

Bill relatif aux actions réelles ou mixtes.

Bill relatif aux lois concernant le chevreuil et la chasse.

Bill relatif aux lettres de change et aux billets promissoires, (B.-C.)

Bill relatif aux cours et aux prisons de *Kamouraska* et *Aylmer*.

Bill pour amender la loi du replevin.

Bill pour amender l'acte relatif aux jurés.

Bill pour amender la loi relative à la preuve.

Bill relatif aux réserves de la marine.

Bill pour continuer les lois expirantes.

Bill relatif au libre commerce de banque.

Bill relatif aux banques incorporées.

Bill pour amender l'acte du bureau des postes.

Bill relatif aux débetures.

Bill relatif à l'école normale (B.-C.)

Acte pour pourvoir à l'établissement d'une école normale, et pour mieux encourager l'éducation dans le *Bas-Canada*.

Bill pour amender la loi municipale, (B.-C.)

Acte pour amender ultérieurement les lois municipales du *Bas-Canada*.

Bill pour amender l'acte des municipalités, (B.-C.)

Acte pour abroger un proviso de l'acte de la dernière session qui amende la loi municipale du *Bas-Canada*.

Bill relatif aux licences d'auberges, etc.

Acte pour mieux régulariser le mode d'octroyer des licences aux aubergistes et trafiquants de liqueurs fortes dans le *Bas-Canada*, et pour réprimer plus efficacement l'intempérance.

Bill pour corriger une erreur cléricale dans l'acte 13 et 14 Vic. c. 96.

Acte pour corriger une erreur cléricale dans la version anglaise de l'acte de la dernière session, pour exempter les capitaines des bâtiments du *Bas-Canada* d'employer des pilotes en certains cas.

Bill relatif aux rivières navigables et aux ruisseaux.

Acte pour amender un acte passé dans les treizième et quatorzième années du règne de Sa Majesté, relatif à l'agriculture dans le *Bas Canada*, en autant que le dit acte se rapporte aux rivières navigables, aux cours d'eau et à leurs rives, servant au flottage et au transport du bois de construction et autres bois.

Bill relatif à l'élection des paroisses, églises, etc.

Acte pour amender l'acte qui continue et amende l'ordonnance concernant l'érection des paroisses et la construction et réparation des églises et cimetières dans le *Bas-Canada*.

Bill pour amender l'acte relatif à l'agriculture.

Acte pour amender l'acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le *Bas-Canada*.

Bill relatif à la profession médicale.

Acte pour amender l'acte d'incorporation des membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et pour régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelle, de manière à venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient comme médecins et chirurgiens dans cette province, à l'époque où le dit acte est devenu loi.

Bill pour réserver certaines terres pour les Sauvages.

Acte pour mettre à part certaines étendues de terre pour l'usage de certaines tribus de Sauvages dans le *Bas-Canada*.

Bill relatif à la chasse et au gibier, (B.-C.)

Acte pour régler la chasse et conserver le gibier.

Bill relatif à l'élection des Membres dans certains townships.

Acte pour fixer le lieu où seront tenus des polls pour l'élection des Membres du Parlement dans les townships divisés en quartiers dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres fins relatives aux élections.

Bill pour amender l'acte des corporations municipales, (H.-C.)

Acte pour amender l'acte des corporations municipales du *Haut-Canada* de 1849, en les adaptant aux changements qui viennent récemment d'être apportés aux lois de cotisation du *Haut-Canada*, et pour d'autres fins relatives aux corporations municipales de cette section de la province.

Bill relatif à la loi de cotisation, (H.-C.)

Acte pour expliquer et amender la loi de cotisation dans le *Haut-Canada*.

Bill pour restituer des droits à certaines personnes.

Acte pour déterminer certains droits et pour les restituer aux parties y mentionnées.

Bill relatif aux jurés, (H.-C.)

Acte pour prolonger le temps requis pour faire le choix des jurés, et préparer les livres des jurés dans le *Haut-Canada*, pendant la présente année.

Bill relatif aux décrets et aux ordres en chancellerie, (H.-C.)

Acte pour confirmer les décrets, ordres et procédures de la cour de chancellerie du *Haut-Canada*, dans certains cas.

Bill relatif aux actions en éviction.

Acte pour changer et régler le mode de procédure dans les actions en éviction.

Bill pour permettre à certaines femmes mariées de transporter des biens-fonds.

Acte pour permettre aux femmes mariées qui résident à l'étranger de transporter les immeubles qu'elles possèdent dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif aux débiteurs insolubles.

Acte pour étendre les dispositions de l'acte des débiteurs insolubles, et venir en aide à une certaine classe de personnes y mentionnées.

Acte pour autoriser le paiement de certaines dépenses de l'administration de la justice dans les cours de recorders dans le *Haut-Canada*, sur et à même le fonds consolidé des revenus de cette province.

Bill relatif aux cours des recorders, (H.-C.)

Acte pour autoriser et requérir les divers députés-greffiers de la Couronne de remplir les devoirs de greffiers des assises dans leurs comtés respectifs, dans le *Haut-Canada*, excepté en ce qu'il y est mentionné.

Bill pour régler le bureau des greffiers d'assises, (H.-C.)

Acte pour établir un taux uniforme d'honoraires pour les juges de paix dans le *Haut-Canada*, et pour abroger l'acte du *Haut-Canada* passé dans la quatrième année du règne de *Guillaume* quatre, chapitre dix-sept.

Bill relatif aux honoraires des juges de paix, (H.-C.)

Acte pour expliquer et amender l'acte de la dernière session, intitulé: "Acte pour amender les lois relatives aux licences d'auberges dans le *Haut-Canada*."

Bill pour amender les lois relatives aux licences d'auberges, (H.-C.)

Acte pour révoquer cette partie de l'acte treizième et quatorzième *Victoria*, chapitre 72, qui se rapporte à la construction des chemins de fer.

Bill relatif à la construction des chemins de fer.

Acte pour amender l'acte, intitulé: "Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres travaux dans le *Haut-Canada*, et pour en étendre les dispositions."

Bill relatif aux compagnies de chemins à fonds social.

Acte pour expliquer et amender les actes pour empêcher d'obstruer les rivières et ruisseaux du *Haut-Canada*.

Bill relatif aux rivières et ruisseaux, (H.-C.)

Acte pour autoriser les corporations municipales dans le *Haut-Canada* à contracter des dettes envers la Couronne par l'achat d'ouvrages publics, sans imposer un droit spécial ou taxe pour le paiement d'icelles.

Bill pour permettre aux corporations municipales d'acquiescer des travaux publics, (H.-C.)

Acte pour abroger les dispositions qui limitent la distance entre le chef-lieu de comté et toute école de grammaire additionnelle dans le même comté, dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif aux écoles de grammaire de comté.

Acte pour amender un acte, intitulé: "Acte pour obliger les vaisseaux à porter des lumières durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux de cette province."

Bill relatif à la navigation des eaux intérieures.

Acte pour mieux pourvoir à l'organisation de sociétés d'agriculture dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif à l'organisation des sociétés d'agriculture, (H.-C.)

Acte pour amender et consolider les dispositions de l'ordonnance pour incorporer la cité et ville de *Montréal*, et d'une certaine ordonnance et de certains actes amendant cette ordonnance, et pour investir de certains autres pouvoirs la corporation de la dite cité de *Montréal*.

Bill relatif à la corporation de Montréal.

Acte pour pourvoir aux moyens de recouvrer de la corporation de la cité de *Montréal*, partie des dépenses encourues pour garder la prison commune de cette ville.

Bill relatif à la garde de la prison de Montréal.

Acte pour amender de nouveau les ordonnances qui incorporent la cité de *Québec*.

Bill relatif à l'incorporation de Québec.

Acte pour amender les actes pour fournir de l'eau à la cité de *Québec* et aux environs.

Bill relatif à l'aqueduc de Québec.

Acte pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de *Québec* à effectuer un nouvel emprunt, et étendre les dispositions d'une certaine ordonnance à d'autres chemins.

Bill relatif aux chemins à barrières de Québec.

Acte pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de *Québec* à faire une émission de débentures à un montant limité, aux fins d'acheter et reconstruire le pont *Montmorency*.

Bill relatif au pont de Montmorency.

Acte pour remettre en vigueur et amender l'acte de la commune de *Maskinongé*.

Bill relatif à la commune de Maskinongé.

Acte pour remettre en vigueur l'acte qui autorise les habitants de la seigneurie de *Yamaska* à régler la commune de la dite seigneurie.

Bill relatif à l'érection des paroisses, (B.-C.)

- Bill relatif à l'érection des paroisses. Acte pour pourvoir à l'érection de paroisses pour les objets civils seulement, dans la seigneurie d'*Argenteuil*, dans le *Bas-Canada*.
- Bill relatif aux registres de la paroisse de St. Louis de Lotbinière. Acte pour remédier, autant que possible, aux incon vénients qui autrement pourraient résulter de la destruction des registres de la paroisse de *Saint Louis de Lotbinière*.
- Bill relatif à la place de la cour de Hamilton. Acte pour autoriser le conseil municipal des comtés unis de *Wentworth et Halton*, à disposer d'une partie de l'emplacement du palais de justice.
- Bill relatif au Great Cranberry Marsh. Acte pour autoriser le conseil municipal du comté de *Welland* à acquérir certains terrains dans le dit comté, connus sous le nom de *Great Cranberry Marsh*, et pour d'autres fins.
- Bill relatif à la réserve de l'hôpital de Belleville. Acte pour céder au conseil de ville de *Belleville* la réserve pour un hôpital.
- Bill relatif aux syndics de l'hôpital de Toronto. Acte pour amender l'acte incorporant les syndics de l'hôpital de *Toronto*.
- Bill relatif aux sociétés bienveillantes wesléyennes. Acte pour incorporer les sociétés bienveillantes de l'église méthodiste wesléyenne en *Canada*.
- Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Kingston*.
- Bill relatif au chemin de fer d'embranchement du St. Laurent et du lac Champlain. Acte pour autoriser la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain et du Saint Laurent* à faire un chemin d'embranchement, et pour d'autres fins.
- Bill relatif au chemin de fer de Montréal et Vermont. Acte pour amender et étendre les dispositions d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal et de Vermont*.
- Bill relatif au chemin de fer de Kingston et Toronto. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Kingston et Toronto*.
- Bill relatif au chemin de fer de Bytown et Prescott. Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Bytown et Prescott*.
- Bill relatif au chemin de fer de Toronto et Guelph. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Toronto et Guelph*.
- Bill relatif au chemin de fer de l'Isle de Wolfe. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du canal de *Wolfe Island*.
- Bill pour amender l'acte relatif au chemin de la Montagne Sydenham. Acte pour amender l'acte concernant le chemin de la montagne de *Sydenham*, et pour conférer à *George Rolph*, écuyer, ses hoirs et ayans-cause, certains privilèges y relatifs.
- Bill relatif à la navigation de la Grande-Rivière. Acte pour autoriser la compagnie de navigation de *Grande-Rivière* à prélever, par voie d'emprunt, une certaine somme d'argent, et pour d'autres fins y mentionnées.
- Bill pour encourager les manufactures. Acte pour incorporer une compagnie aux fins d'encourager l'établissement de manufactures sur le canal *Welland*, et pour lui déléguer certains pouvoirs.
- Bill relatif au havre et au bassin de Niagara. Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre et du bassin de *Niagara*.
- Bill relatif à l'école de médecine de St. Laurent. Acte pour incorporer l'école de médecine de *Saint Laurent*, à *Montréal*.
- Bill relatif à l'école de médecine de Toronto. Acte pour incorporer l'école de médecine de *Toronto*.
- Bill relatif à la banque de Québec. Acte pour réduire le nombre des directeurs de la banque de *Québec*.
- Bill relatif à la compagnie du havre de Port Barwell. Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de *Port Barwell*.
- Acte pour incorporer les directeurs de l'académie de *Berthier*.
- Acte pour incorporer la grande division et les divisions subordonnées de l'ordre des fils de la tempérance dans le *Canada Ouest*.
- Acte pour incorporer la société de tempérance et de réforme de la cité de *Toronto*.
- Acte pour incorporer l'association de la salle musicale de *Québec*.
- Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de l'*Ouest*.
- Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du *Canada Ouest*.
- Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle et maritime de *Montréal*.
- Acte pour investir *James Madison Andrews* et autres, d'un certain terrain réservé pour faire un chemin dans le township de *Hope*, dans le comté de *Durham*.
- Acte pour incorporer l'académie de *Burlington*, pour les demoiselles.
- Acte pour autoriser les syndics du cimetière général de *Toronto* à acquérir un lot de terre additionnel.
- Acte pour venir en aide à la succession de feu *Alexander Wood*.
- Acte pour permettre à *Caira Robbins Wilkes*, épouse de *George Samuel Wilkes*, écuyer, de *Brantford*, de transporter en son propre nom certains biens-fonds qui lui ont été légués par feu son père.
- Acte pour faire disparaître l'attainder de *Aaron Stephens*, et exempter certaines parties de ses biens d'être confisquées, et pour d'autres fins y mentionnées.
- Les titres des bills suivants ont été alors lus :—
- Acte pour pourvoir à l'établissement d'une société d'église de l'église unie d'*Angleterre et d'Irlande* dans chaque diocèse de cette église dans le *Bas-Canada*, et pour d'autres fins relatives à la subdivision récente du diocèse de *Québec*.
- Acte pour régler l'administration des biens temporels de l'église unie d'*Angleterre et d'Irlande* dans le diocèse de *Montréal*, et pour d'autres fins y mentionnées.
- Acte pour abroger cette partie de l'acte du Parlement de la *Grande-Bretagne*, passé dans la trente-et-unième année du règne du roi *George Trois*, chapitre trente-et-un, qui se rapporte aux rectoreries et à la nomination des titulaires à icelles, et pour d'autres fins liées aux dites rectoreries.
- Acte pour réduire les salaires de certains officiers de justice dans les cas y mentionnés et fixer les salaires des Orateurs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative.
- Acte pour amender l'acte qui octroie une liste civile à Sa Majesté.
- Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu et du tunnel entre *Fort Erié et Buffalo*.
- A chacun desquels il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de dire qu'il réservait ce bill pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui.

Discours de
l'Orateur à
Son Excellence.

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit :—

Qu'il plaise à Votre Excellence,

■ Au nom des fidèles communes de Sa Majesté, je prie Votre Excellence de vouloir bien accepter trois bills passés durant la présente session.

L'un d'eux pourvoit aux subsides requis pour le service public de l'année courante : ces subsides ont été votés de bonne grâce, et seront sans doute employés d'une manière convenable. Les autres sont destinés à promouvoir la construction d'un grand tronc de chemin de fer qui traversera toute la longueur de la province, et comme il est intimement lié à l'avancement et à la prospérité future du pays, ces actes seront sans doute considérés par Votre Excellence comme méritant d'être accueillis avec la même faveur par toutes les branches de la Législature du *Canada*.

Sanction
Royale aux
bills d'argent.
Bill relatif aux
subsides.

L'honorable Orateur de l'Assemblée Législative a alors présenté les bills d'appropriation suivants :—

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes requises pour défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil pour l'année mil huit cent cinquante-et-un, et certaines autres dépenses liées au service public.

Bill relatif au
chemin de fer
de la province.

Acte pour pourvoir à la construction d'un grand tronc de chemin de fer qui traversera toute l'étendue de cette province.

Bill relatif à
l'emprunt du
chemin de fer
de la province.

Acte pour réaliser, par voie d'emprunt, une somme n'excédant pas quatre millions de louis courant, pour construire une ligne de grand tronc de chemin de fer dans toute la longueur de cette province.

Au premier desquels bills, la sanction royale a été donnée dans les termes suivants ;—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Et aux deux autres, la sanction royale a été donnée dans les mots suivants :—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ce bill.”

Discours de
Son Excellence.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer devant les deux Chambres le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je vous remercie de la diligence que vous avez mise dans l'exécution de vos laborieux devoirs pendant cette longue session, et j'espère que la province tirera avantage des nombreuses et importantes lois que vous avez passées.

Les octrois que vous avez faits pour l'érection de phares et autres améliorations de la navigation de *St. Laurent*, et le dégrèvement que vous avez procuré au commerce maritime en rapportant les droits pour l'entretien des phares et en réduisant la taxe sur l'immigration, ne manqueront pas sans doute de profiter au commerce de la province. C'est un grand sujet de satisfaction que l'état prospère du revenu vous ait permis d'adopter ces mesures.

Les mesures que vous avez menées à maturité avec tant de soin et de délibération pour l'encouragement des chemins à rails, produiront j'espère les résultats les plus avantageux pour la province en général en y attirant le commerce,—en y augmentant la valeur de la propriété,—en avançant l'établissement du pays,—et en augmentant la facilité des communications avec les sœurs colonies.

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides nécessaires pour le service public.

Honorables Messieurs et Messieurs,

L'état satisfaisant du revenu et du crédit provinciaux, le progrès des améliorations publiques, la position honorable que s'est faite l'Industrie Canadienne à l'exposition industrielle de toutes les nations l'harmonie avec laquelle les trois branches de la législature coopèrent au bien public, ont attiré beaucoup d'attention sur la province, et fait disparaître les préjugés et les méfiances qu'avaient engendrés des années de malaise. A la clôture du Parlement, je crois avoir le droit de vous féliciter de la part que vous avez eue à amener ces heureux résultats. C'est ma ferme résolution de continuer à administrer le Gouvernement en conformité des désirs du peuple de la province, tels qu'exprimés par le Parlement local, croyant que cette marche de ma part est la plus propre à assurer le contentement et la paix qui sont la base de la prospérité nationale, et espérant que les principes religieux et le bon sens du peuple de la province lui feront éviter les voies violentes et extrêmes, le retiendront dans son respect habituel pour la loi et les droits de propriété, et dans des sentiments de bienveillance mutuelle les uns envers les autres.

Alors l'honorable Orateur du Conseil Législatif a dit :—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et
Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général que ce Parlement Provincial soit prorogé à mercredi, le huitième jour d'octobre prochain pour être alors et ici tenu ; et ce Parlement Provincial est, en conséquence, prorogé à mercredi, le huitième jour d'octobre prochain.

Parlement
prorogé.

INDEX

DU

DIXIÈME VOLUME.

14 et 15 VICTORIÆ, 1851.

ABSENCE, CONGÉ D' :—Voir *Membres*, 7.

ACTES DU PARLEMENT :—Voir *Comptes*, 1. *Gouverneur-Général*, 11. *Statuts*.

ACTIONS :

- 1.—Bill pour amender la loi dans le Bas-Canada, quant aux Districts dans lesquels des actions réelles ou mixtes pourront être intentées ; Présenté, 19. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; 35. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 96. Passé, 107. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 241. Considérés et adoptés, 245. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 60.)
- 2.—Bill pour simplifier les procédures dans les actions civiles dans le H.-Canada ; Présenté, 73. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 214.

ADRESSES :

A SA MAJESTÉ :—relativement à—

1. *Bois de Construction* :—Demandant que les droits actuels sur le bois de construction importé dans la Grande-Bretagne soient continués, et qu'il n'y soit fait aucune réduction sans qu'avis suffisant en soit donné ; Grossoyée ; Communiquée au Conseil, 35. Adoptée ; Son Excellence fixe l'heure pour recevoir l'Adresse, 49. Les Membres du Conseil Exécutif se rendront auprès de Son Excellence, 50. Réponse, 53. Conférence avec le Conseil demandée relativement au Message d'hier ; Comité nommé pour rédiger des raisons en faveur de cette demande, *ib.* Voir *Comptes*, 13. Aussi, *Conférences*.
2. *Réserves du Clergé*.—Remerciant Sa Majesté de la manière gracieuse dont elle a reçu l'Adresse de la dernière session au sujet des Réserves du Clergé, et pour l'assurance qu'elle donne que la demande sera reçue, 129. Comité Spécial nommé pour rédiger une Adresse ; Rapportée et adoptée ; Grossoyée ; Adresse à Son Excellence lui demandant de transmettre la première, 130. Réponse, 141.
3. *Tenure Seigneuriale*.—Priaient Sa Majesté de recommander au Parlement de révoquer les dispositions des Actes relatifs au Commerce du Canada, et aux Tenures des Terres en Canada, quant à la commutation des terres tenues à titre de fief dans le Bas-Canada ; Ordonnée, 349. Rapportée ; Grossoyée ; Adresse à Son Excellence pour transmettre la première ; Ordonnée ; Membres du Conseil Exécutif présenteront les Adresses, 354.

A SON EXCELLENCE :—relativement à—

Annuités des Sauvages :—Voir *infra*, 5.

Argent Public :

- 4.—Demandant un état du montant d'argent au crédit du gouvernement dans les diverses Banques, et entre les mains des Agents en Europe, indiquant si l'intérêt est payé sur cet Argent, 42. Voir *Comptes*, 3.
- 5.—Motion pour une Adresse demandant un Tableau indiquant les Juges des Cours de Division, leurs salaires, et les honoraires et les amendes qui sont prélevés dans ces Cours ; Montant du Fonds général des Honoraires. En vertu de quelle autorité sont payées les pensions insérées dans les Comptes Publics ; Compte de l'emploi de £9,871 5s. 5d., mentionnés (dans les comptes de 1849 et 1850) comme ayant été payés à Thos. Harrington ; Détails de l'emploi de £4,200 distribués par l'Hon. W. Robinson, au milieu des Sauvages du Lac Supérieur ; et détails de l'emploi de £6,655 pour les annuités des Sauvages en 1850 ; Amendement pour retrancher tout ce qui a rapport aux Pensions, et à l'argent payé à M. Harrington, adopté ; Adresse telle qu'amendée, adoptée, 42. Voir *Comptes*, 24.

ADRESSES—Continuation :

6. *Baie d'Hudson, Compagnie de la* :—Demandant copie de tous les titres, baux, ou concessions faits en faveur de la Compagnie, et actuellement en force ; et de toute la correspondance avec la Compagnie depuis 1848, 42. Voir *Comptes*, 34, 35.
7. *Bois de Construction* :—Demandant un Tableau du Bois de Construction coupé sur les Terres de la Couronne et les Réserves du Clergé dans le comté de Peterborough, en 1849, 1850 et 1851, et la somme perçue sur ce bois, 33. Voir *Comptes*, 11.
8. *Brantford et Buffalo, Chemin de fer de* :—Demandant copie de tout Instrument, etc., enregistré par quelque Compagnie pour construire une ligne de Chemin de Fer de Fort Erié à Brantford, 85. Voir *Comptes*, 15.
9. *Chancellerie, Cour de* :—Demandant un Tableau de tous les fonds et propriétés sous le contrôle de la Cour,—comment ils sont placés, et quelles sont les garanties,—avec les noms des héritiers, poursuivants et réclamants, etc., y intéressés ; indiquant aussi, quelle partie des fonds a été placée sous le contrôle de la Cour, en vertu de réglees ou décisions du ci-devant Vice-Chancelier, l'Hon. R. S. Jameson, 38.
10. *Chemins, Compagnies de* :—Demandant un Tableau indiquant les différentes Compagnies formées en vertu des Actes 12 Vic., chap. 56 et 84, autorisant la formation de Compagnies pour la construction de chemins et autres travaux, 54. Voir *Comptes*, 95.

Chemins de Fer :

- 11.—Demandant copie de toute la correspondance entre le Bureau des Travaux Publics et les Compagnies de Chemin de fer en cette Province, 50. Voir *Comptes*, 19.
- 12.—Demandant toute information en la possession du Gouvernement, et des Ordres en Conseil, etc., quant à la dimension qu'il faut adopter pour les Chemins de Fer en Canada, 186. Voir *Comptes*, 20.

Collège du Haut-Canada :—Voir 64, 65.

13. *Collèges* :—Demandant un Etat des affaires de Queen's College, et des Collèges de Régopolis et Victoria, pour 1848, 1849 et 1850, 153.
14. *Conseil Législatif* :—Demandant copie de toutes dépêches entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Colonial, relativement à la nécessité de rendre le Conseil Législatif Electif, 95. Ordre relatif à cette Adresse rayé, 109.

Cour de Division :—Voir *supra*, 5.

15. *Craig, Chemin* :—Demandant le Rapport de l'Inspecteur du Domaine de la Reine à Québec, relativement à cette partie du dit chemin qui passe à travers la Paroisse de St. Nicolas, et que les habitans de St. Giles sont obligés de tenir en état de réparation, 186. Voir *Comptes*, 25.
16. *Débiteurs* :—Demandant un Tableau indiquant les personnes actuellement emprisonnées pour dettes dans le Haut-Canada, et des personnes sous cautionnement dans les causes civiles et renfermées dans les limites de la Prison dans les différents Comtés, 47. Voir *Comptes*, 26.

Dépenses Contingentes :

- 17.—Demandant un warrant pour £5,000, à compte des Dépenses Contingentes, 144. Réponse, 165.
- 18.—Demandant un warrant pour £19,480 13s. 7d. à compte de do. 356.
19. *Discours* :—Réponse au Discours de Son Excellence prononcé du Trône à l'ouverture de la Session ; Ordonnée, 6. Comité pour rédiger l'Adresse ; Adresse rapportée ; Grossoyée ; A être présentée par toute la Chambre ; Son Excellence fixe le temps pour la recevoir, 9. La Chambre se rend auprès de Son Excellence avec l'Adresse ; Réponse, 10.
20. *Divisions Territoriales* :—Demandant un Tableau indiquant les noms, l'étendue et la population des Townships que l'on propose d'inclure dans chacun des Comtés dont la formation est proposée dans le Bill des Divisions Territoriales du H.-Canada maintenant devant la Chambre, 53. Voir *Comptes*, 29.
21. *Douanes, Département des (Montréal)* :—Demandant une liste des personnes employées dans ce Département pendant 1848 et depuis, avec leurs salaires, 66. Voir *Comptes*, 30.

Ecole Normale :—Voir *infra*, 31.*Eglise d'Angleterre :*

- 22.—Demandant que le Bill relatif à l'administration des biens temporels de la dite Eglise, dans le Diocèse de Montréal, soit transmis en Angleterre, pour être mis devant le Parlement conformément aux dispositions de l'Acte d'Union, 297. Réponse, 358.
- 23.—Demandant que le Bill pour établir une Société de l'Eglise dans chaque Diocèse du Bas-Canada, soit transmis en Angleterre, pour la même fin, 297. Réponse, 358.
24. *Emprunts* :—Demandant copie de tout Ordre en Conseil déclarant les vues du Gouvernement quant à la négociation des Emprunts, depuis la dernière Session de 1849, 227. Voir *Comptes*, 33.
25. *Evêchés* :—Demandant copie des Lettres Patentes de la Reine, établissant des Evêchés Protestants à Québec, Montréal et Toronto, et de celles en faveur de l'Archevêque Catholique Romain de Québec, et de l'Evêque Catholique Romain de Montréal, 186. Voir *Comptes*, 36.

Fonds des Honoraires :—Voir *supra*, 5.*Greffiers de la Couronne* :—Voir *infra*, 42.

26. *Halifax et Québec, Chemin de Fer de* :—Demandant copie de toute la correspondance entre Son Excellence et le Gouvernement Impérial, relativement à l'Acte de cette Législature qui incorpore une Compagnie pour le construire, 185. Voir *Comptes*, 41.

ADRESSES—Continuation :

27. *Histoire du Canada* :—Demandant qu'il soit pris des mesures pour se procurer de la Grande-Bretagne, de France, etc., (par la voie de l'Agent qui doit être envoyé en Europe pour acheter des livres pour la bibliothèque,) copie des documents relatifs à l'histoire primitive du Canada, qui sont nécessaires pour compléter les séries déjà obtenues, 320.

King's College :—Voir 64, 66.

28. *Lacs Huron et Supérieur* :—Demandant que les terres situées sur les rives nord de ces lacs, récemment obtenues des Sauvages, soient arpentées et offertes en vente à des conditions aussi libérales que celles offertes sur la rive sud par le Gouvernement Américain, 201.

29. *Loi Criminelle* :—Demandant que la nomination d'une Commission pour refondre et assimiler les Lois Criminelles, et que le Bill pour amender et refondre les Lois Criminelles, et le Bill pour établir un Code de Procédure Criminelle, soient renvoyés à la dite Commission, 344.

Lunatiques, Asile des (Toronto) :

30.—Demandant Copie d'une Pétition de John Coppins adressée au Bureau des Directeurs, contenant des accusations contre la Régie de l'Institution, et les documents qui y sont annexés ; ainsi qu'un Tableau indiquant le nombre de patients admis depuis le commencement de l'Institution, les décès, avec une liste des serviteurs qui ont donné leur démission ou qui ont été destitués, 116. Voir *Comptes*, 47.

31.—Demandant un Tableau indiquant l'intérêt payable sur les Débentures qui ont été émises et qui ne sont pas rachetées pour l'Asile des Lunatiques et l'École Normale. Voir *Comptes*, 49.

32.—Demandant un Tableau indiquant le nombre d'enquêtes qui y ont été tenues depuis son établissement,—avec le témoignage donné dans celle tenue sur le corps de Mme. Gilbert, 153. Voir *Comptes*, 48.

33.—Demandant copie d'une certaine accusation portée par les Directeurs contre Wm. Ramsay, le ci-devant Econome, avec les témoignages qui ont été pris, et le résultat de l'Enquête, 201. Voir *Comptes*, 50.

34. *Magistrats Stipendiaires* :—Demandant un Tableau indiquant tous ceux nommés par le Gouvernement, leurs salaires, et l'autorité en vertu de laquelle la nomination a été faite, 77. Voir *Comptes*, 87.

35. *Maisons d'École* :—Demandant un Tableau indiquant les sommes avancées pour construire ou réparer des Maisons d'École dans le Bas-Canada, et au nom de qui les titres de propriété de ces Maisons d'École sont passés, 66. Voir *Comptes*, 52.

Médecine, Bureau de (Toronto) :

36.—Demandant un Tableau indiquant les noms des Messieurs qui ont constitué les Divers Bureaux d'Examineurs depuis la dernière session, et copie des délibérations de la dernière Séance du Bureau, 44. Voir *Comptes*, 16.

37.—Demandant qu'il soit fait un ajouté au Tableau qui précède, indiquant le nombre des personnes qui ont été reçues pendant cette période, et dans quel endroit elles ont reçu leur éducation, 67. Réponse, 73. Voir *Comptes*, 16.

38. *Mines, Licences des* :—Demandant un tableau de toutes les licences octroyées pour des Mines sur les Lacs Huron et Supérieur ; et copie du traité passé avec les Sauvages pour la cession des terres comprises dans ces Mines, 54. Voir *Comptes*, 53.

39. *Montréal, Banque d'Epargnes et de Prévoyance de* :—Demandant copie de tout Rapport fait par les Commissaires pour s'enquérir des affaires de cette Banque, 153. Voir *Comptes*, 57.

40. *Morrison, Alen* :—Demandant copie de tous les documents et de la correspondance depuis la dernière Session, relativement à sa demande, d'une compensation pour une perte qu'il a éprouvée par suite de ce que deux lettres patentes ont été octroyées pour le même lot dans le township de *Niagara*, 44. Voir *Comptes*, 62.

41. *Pénitencier* :—Demandant copie du rapport du Chapelain Catholique Romain, et la correspondance entre lui et les Inspecteurs, en 1850-51, 185. Voir *Comptes*, 64.

42. *Plaids Communs, Cour des* :—Demandant un Tableau indiquant quelle partie des honoraires reçus par les Greffiers de la Couronne des Cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs dans le H.-Canada, provient de cette dernière Cour, 86. Voir *Comptes*, 38.

43. *Police* :—Demandant Copie des Instruments qui ont été émis en vertu de l'Ord. du B.-Canada, 2. Vic., c. 2, pour étendre le mot "Cités" aux Districts environnants pour les fins de la Police ; et des Commissions nommant MM. McCord et Ermantinger, Inspecteurs, etc., de la Police de Québec et de Montréal, 186. Voir *Comptes*, 65.

Postes, Bureau des :

44.—Motion pour une Adresse demandant un Tableau des différents Bureaux de Poste, Revenu de l'année dernière, balance en arrière ; information relativement aux contrats des malles, les dépenses du Département Général, les arrangements de poste avec l'Angleterre et les Etats-Unis, les routes de la malle, et les réglemens généraux ; Amendement proposé à l'Adresse ; Motion pour remettre les débats, rejetée ; Amendement adopté ; Adresse telle qu'amendée, Grossoyée, 44. Voir *Comptes*, 67.

45.—Demandant un Tableau du Revenu net depuis le 5 Juillet, 1844, avec l'emploi qui en a été fait, et copie d'une dépêche ordonnant qu'il soit employé pour les besoins généraux de la Province ; aussi, un Etat concernant les contrats actuels de la malle, 159. Voir *Comptes*, 68.

Queen's College :—Voir *supra*, 13.

46. *Québec, Chemins à barrières de* :—Demandant un Compte courant entre le Gouvernement et les Syndics depuis le commencement,—le montant des débentures possédées, avec l'intérêt payé et reçu par le Gouvernement à l'égard de ces débentures, 185. Voir *Comptes*, 68.

ADRESSES—Continuation :

47. *Québec, Exploration en arrière de* :—Demandant une exploration du Pays entre Québec et le Lac St. Jean, plus à l'Est que la ligne tracée par M. Blaielock et Duberger, 43. Réponse, 59.
48. *Québec, Hôpital de la Marine et des Emigrés de* :—Demandant copie de toute la correspondance relative à l'administration de cet Hôpital, 136. Voir *Comptes*, 71.
49. *Québec, Prêts aux Incendiés de* :—Demandant un Tableau indiquant les personnes devant des arrérages pour le principal ou l'intérêt des dits Prêts,—le montant total que le Gouvernement a reçu sur ces prêts,—le montant perdu sur des personnes devenues insolubles,—détails relatifs aux cautions et aux frais de l'administration de ce fonds, 66. Voir *Comptes*, 74.
50. *Recensement* :—Demandant un Tableau indiquant les localités du B.-Canada, dans lesquelles le recensement a été fait, suivant les dispositions de l'Acte du Recensement, 91. Voir *Comptes*, 75.

Rectoreries :

- 51.—Demandant une liste des Rectoreries qui ont été établies pendant les 16 dernières années, des bénéficiaires actuels, et des décès et destitution, etc., parmi ces bénéficiaires, 38. Voir *Comptes*, 76.
- 52.—Prie Son Excellence de prendre les mesures nécessaires pour faire décider la question de la légalité de l'établissement des Rectoreries dans le H.-Canada, 199.
- 53.—Demandant que le bill pour révoquer les dispositions contenues dans l'Acte Imp. 31 Geo. 3, c. 31, relativement aux Rectoreries en cette Province, soit transmis en Angleterre, pour être soumis au Parlement, 357.

Régionopolis, Collège :—Voir *supra*, 13.

54. *Régistrateurs (H.-C.)* :—Demandant un Tableau indiquant quels ont été leurs émoluments durant la dernière année, et la date de leur nomination respective, 33. Voir *Comptes*, 77.
55. *Réserves du Clergé* :—Demandant un Tableau des recettes et dépenses du fonds des Réserves du Clergé dans le Haut et le Bas-Canada depuis les derniers Tableaux,—indiquant les sommes payées aux Ministres des différentes dénominations, etc., etc., 53. Voir *Comptes*, 79.
56. *Roebuck, John Arthur* :—Demandant copie de toute la correspondance entre le Gouvernement et le Secrétaire Colonial, relativement à sa réclamation, 185. Voir *Comptes*, 82.
57. *St. Maurice, Rivière* :—Demandant copie des livres de notes et autres documents mentionnés dans les Rapports sur le relevé de cette Rivière fait par MM. Legendre et Bignell, 77. Voir *Comptes*, 86.
58. *Sault Ste. Marie* :—Prie Son Excellence de prendre en considération la convenance d'y construire un canal pour faire passer les vaisseaux du Lac Huron au Lac Supérieur et *vice versa*, 358.
59. *Statuts, Révision des* :—Demandant la nomination d'une commission pour reviser et refondre les Statuts et Ordonnances en force en cette Province, 156. Réponse, 208.
60. *Tenure Seigneuriale* :—Demandant copie de tous les Octrois et Concessions, etc., des différents fiefs et Seigneuries dans le B. Canada, qui pourront être trouvés dans les archives publiques, soient traduits, imprimés et distribués parmi les Municipalités et les Membres de la Législature,—avec les opinions légales ou documents publics relatifs à la Tenure Seigneuriale et sa commutation, qui seront crus nécessaires pour bien faire comprendre les droits relatifs des Seigneurs et des Censitaires, 353.

Travaux Publics :

- 61.—Demandant un Tableau de tous les chemins à barrières, ponts de péage, moulins, dames, glissoires et havres sous le contrôle du gouvernement pendant 1849, avec leurs revenus et dépenses ; aussi, des détails sur la vente de quelqu'un de ces travaux, avec la correspondance à ce sujet, 21. Voir *Comptes*, 94.
- 62.—Demandant un Tableau des Arbitres nommés pour estimer les dommages causés par suite de la construction des travaux, avec une liste des réclamations, et si elles ont été payées ou non payées ; et les dépenses encourues par les Arbitres, 47. Voir *Comptes*, 93.
- 63.—Demandant un tableau du premier coût de chacun de ces chemins, ponts, glissoires et havres, en la possession du gouvernement en 1849 et 1850, 206.

Université de Toronto :

- 64.—Demandant copie de tous les rapports faits par le Bureau de dotation de cette institution, et du Collège du H.-C., et par les Auditeurs des comptes de ces institutions ; et tous les rapports annuels faits par le Principal de la dernière, 85. Voir *Comptes*, 97.
- 65.—Demandant un Tableau des Professeurs et autres qui recevaient des salaires de la ci-devant Université de King's Collège, et de ceux recevant des salaires ou des pensions de l'Université de Toronto ; avec le nombre des lectures faites par chaque Professeur, le nombre des Étudiants qui y ont assisté, et les honoraires demandés ; ainsi, qu'un Tableau indiquant le revenu de l'Université, et si quelque partie de la dotation a été employée pour défrayer les dépenses annuelles, 95.
- 66.—Demandant copie du Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des affaires de King's College (Université de Toronto) et du Collège du H.-C., 206. Voir *Comptes*, 96.

Victoria College :—Voir *supra*, 13.Conférence relative à la manière de présenter des Adresses conjointes.—Voir *Conférences*.

67. Ordre pour présenter une Adresse, rayé, 109.
68. Papiers et documents demandés par Adresses, et qui n'ont pas été transmis à la Chambre,—Voir 9, 13, 63, 65.
69. Papiers demandés par des Adresses de la dernière Session transmis,—Voir *Comptes*, 27, 63, 69, 73, 87.—Par Adresses d'une précédente Session,—Voir *Comptes*, 10, 66.
70. *Motions* demandant des Adresses, rejetées, 129, 226, 227, 298. Voir *Questions Rejetées*. Également, *Saint Laurent, Fleuve*.

AGRICULTURE :

1. Bill pour amender l'Acte pour l'encouragement de l'Agriculture dans le B.-Canada (M. Fournier) ; Présenté, 207. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 343. Passé, 348. Par le Conseil, 357. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 104.)

2. Bill pour encourager l'Agriculture dans le B.-Canada (M. Taché) ; Présenté, 267.

3. Pétition de C. P. Treadwell, de L'Orignal, demandant un octroi en faveur de chaque comté pour acheter une Bibliothèque d'Agriculture, 118.

4. Pétition de J. R. Laing, de Melbourne, se plaignant de droits qui ont été illégalement imposés sur des graines d'Agriculture importées par lui, et demandant que la loi relative à ces droits soit expliquée, 134.

Voir *Rivières et Ruisseaux*, 3, 4.

AGRICULTURE, SOCIÉTÉS D' :

1. Bill pour pourvoir à la meilleure organisation de ces Sociétés dans le H.-Canada ; Présenté, 135. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 217. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 325. Passé, 332. Par le Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 127.)

2. Comité Spécial nommé sur le Rapport de la Société d'Agriculture du B.-Canada, et le Rapport Spécial de la Société de Beauharnois, 112. Rapport (App. J.) ; Imprimé, 264. 1,500 copies en français, et 500 en anglais, seront imprimées, 318.

3. Pétition de H. Reynolds et E. Larwill, au nom de la Société d'Agriculture de Kent, demandant qu'elle soit déclarée Société du Comté de Kent, 40.

4. Pétition de la Société d'Agriculture du B.-Canada, demandant une allocation, 101.

Voir *Comptes*, 2.

ALCALIS :—Voir *Fleur*.

ALIÉNÉS :—Bill pour autoriser leur détention lorsqu'ils sont dangereux ; Présenté, 217. Seconde lecture ; Grossoyé, 288. Passé, 298. Rapporté du Conseil avec un amendement, 332. Considéré et adopté, 334. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 83.)

ALIÉNÉS, ASILES DES (TORONTO) :—Pétition de John Coppins, ci-devant gardien dans l'Asile, se plaignant des abus qui existent dans l'administration de cette institution, et demandant une enquête, 139.

Voir *Adresses*, 30—33. *Comptes*, 46—50.

ALIÉNÉS, ASILES PRIVÉS DES :—Bill pour en régler l'administration ; Présenté, 217. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 288. Considéré, 325. Rapporté ; Grossoyé, 331. Renvoyé de nouveau à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Troisième lecture ; Passé, 345. Par le Conseil, 353. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 84.)

ALLEN, HENRY :—

1. Pétition de, se plaignant d'avoir été destitué de la charge de Juge de la Cour du District de London, et demandant justice, 251. Imprimée, 267. Ordre d'impression rescindé, 320. Ordre rescindant l'ordre rescindé, 329.

2. Pétition du même, demandant à être entendu à la Barre au sujet de sa destitution, 292. Motion pour renvoyer la pétition à un Comité, rejetée, 309.

AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, BANQUE DE L' :—Voir *Comptes*, 7.

AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, UNION DE L' :—Voir *Convention*.

AMHERST ISLAND :—Pétition de J. Boyes et autres, demandant que ce township ne soit pas séparé du Comté d'Ad-dington, 61. Renvoyée au Comité Général sur le Bill des Divisions Territoriales, 75.

ANDREWS, J. M. :

1. Pétition de Jas. M. Andrews et autres, demandant que l'octroi de certaines réserves de chemins dans Hope, en remplacement de celles qu'ils ont données, 20. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 46. Rapport sur icelle, 50. Bill présenté, 53. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 100. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 119. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 248. Passé, 249. Par le Conseil, 283. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 165.)

2. Pétition de Z. et M. Burnham, contre toute disposition de la réserve du chemin entre les lots 4 et 5 dans Hope, 57.

ANIMAUX :—Voir *Cruautés*.

APPEL DE LA CHAMBRE :—Voir *Chambre*, 2.

APPRENTIS :—Bill pour amender la loi relative aux apprentis et aux mineurs ; Présenté, 43. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 88. Rapport ; Réimprimé, tel qu'amendé ; Renvoyé à un Comité Général, 119. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 176. Passé, 183. Rapporté du Conseil avec des amendements, 212. Considérés et adoptés, 215. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 11.)

ARGENTEUIL, SEIGNEURIE D' :—Voir *Paroisses*, 2.

ARGENT PUBLIC :—Bill pour défendre l'emploi de l'Argent Public pour des fins qui ne sont pas prévues par la loi, et pour limiter l'octroi des Pensions ; Présenté, 18. Question de la seconde lecture remise à six mois, 70.

Voir *Adresses*, 4, 5. *Comptes*, 3. *Subsides*, 3.

ARKSEY, JOHN :—Demandant justice, relativement à un lot de terre situé dans Gwillimbury, acheté par lui à une vente de Shérif, et aux frais qu'il a été obligé de faire pour maintenir son titre, etc., 210.

ARPEUTEURS :—Bill pour amender l'acte relatif aux Arpen-teurs ; Présenté, 81. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 109. Considéré, 120, 138. Rapporté ; Grossoyé, 141. Passé, 145. Par le Conseil, 159. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 4.)

ARTISANS :

1. Bill pour donner de meilleures garanties aux Artisans, etc., construisant des bâtisses et en fournissant les matériaux ; Présenté, 116. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial ; Motions, pour qu'il soit donné des instructions au comité pour limiter l'opération du Bill au H.-Canada et au B.-Canada, respectivement, rejetées, 246. Bill relatif au paiement des Artisans en marchandises (*infra*, 2.) renvoyé au même comité avec une instruction, 254. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré, 266. Rapporté ; Grossoyé, 282. Motion pour en remettre la passation à six mois, rejetée ; Bill passé, 295.

2. Bill pour défendre de payer les Artisans en marchandises, ou autrement qu'en argent ; Présenté, 136. Seconde lecture ; Renvoyé au comité sur le bill précédent, avec instruction d'en limiter l'opération à Toronto, 254. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré, 266. Rapporté ; Grossoyé, 282. Troisième lecture remise à six mois, 295.

ARTISANS—Continuation :

3. Pétition de W. Robins et autres, de Toronto, demandant qu'il soit pris des mesures pour abolir le système d'échange dans le paiement des Artisans, etc., et pour les protéger par une loi établissant un privilège en leur faveur, 155.

ARTISANS, INSTITUT DES:—Voir *Bibliothèques, Association des*.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, INDÉPENDANCE DE L':—Voir *Chambre, 1. Membres, 1.*

ASSURANCE, COMPAGNIES D':—Voir *Comptes, 4. Assurances Etrangères. Assurance Mutuelle contre le Feu, Compagnies d'.*

ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, COMPAGNIE D':—Pétition de, demandant un amendement à l'Acte 6 Guil. 4, c. 20, amendement sa charte, 37. Renvoyé au Comité des Ordres Permanents, 52. Rapport sur icelle, 62. Bill pour étendre les pouvoirs d'Assurance Maritime à la Compagnie, etc.; Présenté, 69. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 114. Rapporté; Grossoyé, 135. Passé, 138. Par le Conseil, 155. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 40.)
Voir *Comptes, 4.*

ASSURANCE DE L'OUEST, COMPAGNIE D':—Pétition de T. Haworth et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 40. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 41. Rapport sur icelle, 50. Bill présenté, 86. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 131. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 210. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 270. Passé, 285. Par le Conseil, 301. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 162.)

ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE, COMPAGNIE D':—Voir *Comptes, 4.*

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, COMPAGNIE D':—
1. Bill pour autoriser l'établissement d'une seconde Compagnie d'Assurance Mutuelle pour les campagnes des comtés dans le Bas-Canada, là où il existe de grandes villes; Présenté, 54. Seconde lecture; Renvoyé, 90. Pétition en faveur renvoyée au même comité, 105. Membre ajouté, 106. Bill rapporté; Réimprimé; Renvoyé à un Comité Général, 116. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 175. Passé (tel qu'un Bill pour amender et rendre permanent les Actes relatifs aux Compagnies d'Assurance Mutuelle), 178. Par le Conseil, 195. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 21.)

2. Bill pour encourager l'établissement de nouvelles Compagnies d'Assurance Mutuelle dans le Haut-Canada; Du Conseil; Première lecture, 204.

3. Pétitions demandant que l'Acte pour autoriser la formation de semblables Compagnies dans le B.-Canada, soit amendé:—Du Rév. A. Duranseau et autres, de St. Michel de Lachine, 49. De M. Raymond et autres, de la Longue-Pointe, 94. De P. P. Russell et autres, de Missisquoi et Rouville, 104. Renvoyées au Comité sur le Bill, 105. Voir *supra, 1.*

4. Pétitions demandant l'autorisation de former une Compagnie d'Assurance Mutuelle Indépendante, dans le Comté de Montréal:—De P. Dubreuil et autres, 82. Du Rév. L. Lefebvre et autres, 94.

5. Pétition de J. Charland et autres, demandant que la Compagnie d'Assurance Mutuelle de Chambly et Huntingdon à admettre les propriétaires de Rouville, 115.

ASSURANCE MUTUELLE DES FONDS D'AGRICULTURE DES FERMIERS DU CANADA-OUEST:—Pétition de J. W. Rycman et autres, demandant un Acte d'incorporation, 61. Renvoyé au Comité des Ordres Permanents, 79. Rap-

port sur icelle, 85. Bill présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 151. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 135. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 268. Passé, 285. Rapporté du Conseil avec des amendements, 301. Considérés et adoptés, 305. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 163.)

ASSURANCES ÉTRANGÈRES:—Pétition de W. A. Chisholm et autres, de Ste. Catherine, demandant que l'on fasse disparaître les restrictions imposées sur les Assurances Étrangères, 251. Renvoyée à un Comité Spécial, 309.

ATHANASE ET MONT JOHNSON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE:—Pétition de T. Roy et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 102. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 105. Rapport d'avis insuffisant, 119.

AUBAINS :

1. Bill pour venir de nouveau en aide aux Aubains; Présenté, 74. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 102.

2. Pétition de L. Marks et autres, la Société Bienveillante des Allemands et des Polonais de Toronto, demandant que la loi relativement aux Aubains soit amendée de manière à réduire le temps prescrit pour obtenir leur naturalisation, 149.

AUBERGES :

1. Bill pour régler les Auberges, et pour supprimer plus efficacement l'Intempérance (M. Drummond); Présenté, 103. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 236. Voir *Municipalités (B.-C.), 8.*

2. Bill pour octroyer des licences aux Aubergistes et aux Commerçants de Liqueurs Spiritueuses dans le B.-Canada, et pour supprimer l'Intempérance (M. Drummond); Présenté, 185. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 218. Considéré, 288. Rapporté, Grossoyé, 300. Passé, 320. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 342. Considérés, et adoptés, 347. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 100.)

3. Pétition de J. Dougall et autres, de la Société de Tempérance de Montréal, demandant des amendements au Bill, 299.

4. Bill pour expliquer et amender l'Acte qui amende les lois relatives aux licences d'Auberges dans le H. Canada (M. le Solliciteur-Général Macdonald); Présenté, 259. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 288. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 317. Passé, 324. Par le Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 120.)

5. Pétitions demandant que les fonds provenant des licences d'Auberges, et la régie des Auberges, soit placée sous le contrôle des Conseils Municipaux:—De la Municipalité de Guelph, 32. Du Conseil Municipal de Lincoln et Welland, 102. Du Conseil Municipal de York, 139.

Voir *Intempérance. Kamouraska. Municipalités (H.-C.), 9.*

BACON, WM.:—Pétition de Wm. Bacon, d'Ogdensburgh (N.-Y.), demandant une indemnité pour la destruction du bateau à vapeur "Sir Robert Peel" par des brigands Canadiens et Américains après la Rébellion, 49. Imprimée, 186.

BAIE ST. PAUL, PAROISSE DE:—Pétition de P. Huot et autres, demandant la construction d'un pont et d'un débarcadère dans cette Paroisse, 210.

BALDWIN, HON. R.:—Motion, pour un Comité Général pour prendre en considération l'état de la Province, au sujet de la démission de M. Baldwin de son siège dans le

- Cabinet, tandis qu'il continu à remplir la charge de Procureur-Général,—avec instruction de prendre en considération certaines résolutions déclarant que c'est une violation des principes du Gouvernement Responsable; Motion pour ajourner les débats, rejetée; Remarque étant faite que certaines résolutions sont annexées à la motion, et dont avis n'a pas été donné; M. l'Orateur décide que la motion est hors d'ordre, 153.
- BANC DE LA REINE, (B.-C.)** :—Bill pour amender l'Acte établissant la Cour du Banc de la Reine pour le B.-Canada; Présenté, 39. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 48. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 69. Passé, 92. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 345. Considérés et adoptés, 346. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 88.)
- BANQUE, COMMERCE DE** :—Bill pour amender l'acte établissant le libre Commerce de Banque; Présenté, 289. Seconde lecture; Grossoyé, 299. Passé, 303. Par le Conseil, 324. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 69.)
Voir *Comptes*, 7, 55. *Gouverneur-Général*, 15.
- BANQUE COMMERCIALE, DISTRICT DE MIDLAND** :—Voir *Comptes*, 7.
- BANQUEROUTES** :—Bill pour venir en aide aux Banqueroutiers, et à l'administration de leurs biens; Présenté, 55. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 228.
Voir *Marchands*.
- BANQUES D'EPARGNES** :—Bill pour continuer l'Acte pour régler les Banques d'Epargnes; Du Conseil; Première lecture, 233. Seconde lecture, 241. Troisième lecture et passé, 248. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 55.)
- BANQUES, TAXE SUR LES** :
1. Bill pour révoquer l'Acte qui impose un droit sur les Billets de Banque (Hon. M. Boulton); Présenté, 164.
 2. La Chambre se forme en comité pour considérer la révocation de la taxe sur la circulation des billets des Banques, à certaines conditions, (Son Excellence donne sa recommandation), 209. Résolution rapportée et adoptée, 211.
 3. Bill pour exempter les Banques incorporées de la taxe imposée sur leur circulation, à certaines conditions (Hon. M. Hincks); Présenté, 216. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 266. Rapporté; Motion, pour amender le Bill, rejetée; Grossoyé, 300. Passé, 304. Par le Conseil, 324. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 70.)
- BARREAU DU BAS-CANADA** :
1. Bill pour amender l'Acte incorporant le Barreau du B.-Canada, et un certain autre Acte; Présenté, 43. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 88. Rapport; Réimprimé; Renvoyé à un Comité Général, 244. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 344. Passé, 348.
 2. Pétitions demandant que le pouvoir accordé aux Juges d'établir le tarif des honoraires soit donné à la Corporation du Barreau du B.-Canada :—Section du Barreau de Québec; Imprimée, 18. Renvoyée à un Comité Spécial, 41. De la Section des Trois-Rivières, 75. Renvoyée, etc., 128.
- BARRIERES** :—Bill pour défendre l'érection de Barrières qui pourraient gêner la circulation d'une partie à une autre d'une cité, ville ou village; Présenté, 135. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 254. Rapporté; Grossoyé, 267. Question de la troisième lecture remise à trois mois, 285.
- BARTHE, J. G.** :—Pétition de, se plaignant de sa destitution de l'emploi de Greffier de la Cour d'Appel du B.-Canada, et demandant justice, 51. Imprimée, 52.
- BAUX** :—Bill pour faciliter le louage des terres et ténements; Présenté, 5. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 22. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 36. Passé, 39. Par le Conseil, 54. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 8.)
- BAYHAM** :—Pétition de la Municipalité de Bayham, demandant que ce township soit uni au Comté d'Oxford, 36.
- BEAUHARNOIS, ACADEMIE DE** :—Pétition du Rév. D. Charland et autres, demandant de l'aide, 165.
- BEAUHARNOIS, CANAL DE** :—Pétition de P. Buchanan et autres, se plaignant de dommages faits à leurs terres par la construction d'une dame à l'entrée du canal, et demandant justice, 40.
- BEAUHARNOIS (COMTE DE)** :
1. Pétitions demandant la division de ce comté en deux Circuits :—Du Conseil Municipal du Village de Huntingdon, 32. D'A. Henderson et autres, de Godmanchester, 49. Du Conseil Municipal de Beauharnois, 2e Division, 101.
 2. Pétition de L. G. Brown et autres, demandant que la Cour de Circuit soit tenue dans St. Clément de Beauharnois, 33.
 3. Pétition de J. Hébert et autres, demandant que le siège de la Cour de Circuit soit continué à Ste. Martine, 118.
 4. Pétition de P. A. Robillard et autres, pour la même chose, et pour l'annexion de la Seigneurie de Chateauguay au Circuit de Beauharnois, 118. Voir *Chateauguay*.
Voir *Municipalités (B.-C.)*, 7.
- BÉCANCOUR, GENTILLY, ET NICOLET, RIVIÈRES** :
1. Pétition de P. Paterson et autres, de Québec, demandant la formation de compagnies à fonds social pour construire des bômes à travers ces Rivières, 20. Renvoyée à un Comité Spécial, *ib.* Imprimée, 33. Pétition de H. W. Trigge et autres (*infra*, 2.) également renvoyée, 152. Rapporté, 181.
 2. Pétition de H. W. Trigge et autres, contre la pétition ci-dessus, quant à ce qui a rapport à la Rivière Nicolet, 139. Renvoyée au Comité sur la pétition précédente, 152.
- BELLEVILLE** :—Pétition du Conseil de Ville de Belleville, demandant que certains lots de ville, réservés pour un hôpital public, mais trouvés inconvenables, soient transportés à la Corporation, 230. Bill pour octroyer cette Réserve au Conseil de Ville; Du Conseil; Première lecture, 233. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 237. Rapporté, 245. Troisième lecture, et passé, 248. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 140.)
- BELLIVEAUX, NOBERT** :—Pétition de, demandant une indemnité pour la destruction de sa maison par des incendiaires, pour avoir rempli ses devoirs de cotiseur de la Paroisse de St. Grégoire, 40.
- BERTHIER, ACADEMIE DE** :—
1. Bill pour en incorporer les Directeurs; Du Conseil; Première lecture, 265. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 267. Rapporté, amendé; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Troisième lecture, 279. Passé, tel qu'amendé, 285.

BERTHIER, ACADEMIE DE—Continuation :

Amendement adopté par le Conseil, 291. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 158.)

2. Pétition de F. R. Tranchemontagne et autres, demandant de l'aide, 115.

BIBLIOTHÈQUE :

1. M. l'Orateur annonce des dons de livres, etc., pour la Bibliothèque, reçus depuis la dernière Session, avec des lettres accompagnant ceux du Congrès des États-Unis, de la Législature du Vermont, et du Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse, 15.

2. Comité Spécial nommé pour aider à M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque, de la part de l'Assemblée, comme Membres du comité conjoint ; Message envoyé au Conseil, le priant de nommer des Membres, 47. Message du Conseil nommant des Membres, 54. Pétition de W. C. Keele, renvoyée à ce Comité, 102. Instruction au Comité de considérer s'il est expédient d'envoyer une personne en Europe, pour acheter des Livres ; Communiquée au Conseil, 199. Instruction de s'enquérir s'il est expédient de faire faire un Index Général des Journaux, depuis l'Union, et quel en sera le coût, 201. Message du Conseil, communiquant une Instruction à ses Membres, relativement à l'envoi d'une personne en Europe pour acheter des livres, 212. Membre ajouté, 226. Do. de la part du Conseil ; Message du Conseil communiquant une Instruction relativement à la compilation d'un Index Général des Journaux du Conseil depuis l'Union, 249. Premier Rapport (sur les Instructions, etc.), 292. Imprimé, 294. Adopté, 320. Voir *infra*, 3. *Index des Journaux*, 1.

3. Résolutions, accusant avec remerciements la réception des dons de différentes Législatures et différents individus, pour aider à rétablir la Bibliothèque, 320.

Voir *Comptes*, 8, 9.

BIBLIOTHÈQUES, ASSOCIATIONS DE :—Bill pour l'incorporation et l'administration des Associations de Bibliothèques et des Instituts des Artisans ; Présenté, 77. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 196. Considéré, 322. Rapporté ; Renvoyé de nouveau à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 331. Passé, 344. Par le Conseil, 354. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 86.)

BIENS DES PERSONNES DÉCÉDÉES :—Voir *Personnes Décédées. Exécuteurs Etrangers*.

BILLETS PROMISSOIRES :—Voir *Lettres de Change*.

BILLS :

1. Bill pour enregistrer les votes des Membres sur la passation finale des Bills ; Présenté, 108. Question pour remettre la seconde lecture à six mois, 238.

2. Instruction au Comité des Impressions, pour prendre en considération si l'on peut faire des améliorations dans l'impression et le grossioement des Bills, 113. Voir *Impressions*, 1. Aussi, *infra*, 3.

3. Série de Résolutions, pour remplacer par des copies imprimées (sur vélin) le grossioement actuel des Bills ; également, pour faire imprimer le nombre entier des Bills Privés et Locaux avec les Statuts, et pour changer le format des Statuts, etc. ; Communiquée au Conseil, pour son concours, 254. Adoptée par le Conseil, 316. Voir *Statuts*, 3. Egalement, *Comptes*, 1. *Gouverneur-Général*, 11.

4. L'Orateur refuse de recevoir une motion pour présenter un Bill fixant le temps et le lieu des réunions du Parlement, comme contraire aux dispositions de l'Acte d'Union ; Appel de sa décision, et cette décision est confirmée par la Chambre, 54.

BILLS—Continuation :

5. Bill ordonnant incidemment l'emploi d'Argent Public, présentés, et Résolutions autorisant cet emploi adoptées et renvoyées au Comité Général sur les Bills, avec instruction de pourvoir à cet emploi dans les Bills : Voir *Justice, Administration de la, 3. Municipalité, (H.-C.), 3. Sauvages, 1. Clause entraînant l'emploi d'Argent Public, ajouté comme cavalier. Voir Greffiers d'Assises.*

6. Bills ordonnant l'emploi d'Argent Public : Signification de la Recommandation de Son Excellence (généralement avant la formation du Comité Général qui doit en décider,) 106, 161, 171, 209, 217, 264, 287, 305, 348.

7. Bills concernant les intérêts ou la prérogative de la Couronne : Signification du consentement de Son Excellence avant la seconde lecture, 191, 335.

8. Bill amendant un Bill de la présente session :— Voir *Chemins de fer*, 17.

9. Permission donnée de présenter des Bills, et ces Bills présentés un jour ultérieur :—Voir *Duels. Héritiers et Légataires. Shérifs. Usure.*

10. Comités nommés pour dresser des Bills, 88, 92.

11. Rapportés par des Comités, 112, 182, 244, 245, 325.

12. Retirés, 88, 131, 133, 151, 169, 173, 174, 179, 214, 228, 232, 236, 254, 255, 283, 321, 326.

13. Dispense d'Impression, 333.

14. Bill (amendant l'Acte d'Union relativement à la Représentation) nécessitant le concours des deux tiers des Membres à la seconde lecture :—Voir *Représentation*.

15. Seconde lecture remise à six mois, 67, 70, 78, etc.

16. Deux Bills renvoyés au même Comité Général, 177, 240, 266.

17. Deux ou plus de Bills renvoyés au même Comité Spécial, avec instruction de les refondre s'il est nécessaire :—Voir *Enregistrement de Titres, 2. Jugements. Locateurs.*

18. Instructions à des Comités Généraux sur des Bills, 217, 322. A des Comités Spéciaux, 45, 175. (Pour restreindre l'opération du Bill relatif au paiement des Ouvriers, à Toronto,) 254.

19. Pétitions relatives à un Bill renvoyé à un Comité Général, 93, 112, 123, 134, 137.

20. Amendements de Comités Généraux amendés ou rejetés par la Chambre, 283, 300, 340.

21. Renvoyés à des Comités Généraux, 148, 186, 211, 260, 263, 331, 339.

22. Réimprimés, tels qu'amendés par des Comités Généraux, 138, 152, 325. Par des Comités Spéciaux, 116, 119, 163, 177, 237, 244, 309.

23. Troisième lecture des Bills devant être faite chaque jour à 4 heures, pendant la Session actuelle, 178.

24. Cavaliers ajoutés à la troisième lecture, 327, 348, (relativement aux Honoraires), 347. Rejetés, 303, 327, 328, 347.

25. Passé plus promptement que d'usage :—Voir *Chemins de fer, 7. Jurés.*

26. Preuves et témoignages sur lesquels les Bills sont fondés, demandés par le Conseil, 171, 195.

27. Amendés par le Conseil, 186, 195, 200, 204, 212, 216, 232, 233, 241, 265, 272, 283, 285, 291, 295, 301, 316, 324, 332, 334, 346, 357.

28. Amendements du Conseil amendés, 215, 303, 313.

29. Vote de la Chambre amendant des amendements du Conseil, rescindé, 250.

BILLS—Continuation :

30. Sanction Royale donnée aux Bills, 229, 358.
31. Réservés, 361.
32. Bill qui, par l'Acte d'Union doit être soumis au Parlement après avoir passé dans les deux Chambres :— Voir *Eglise d'Angleterre*, 1, 2. (Par l'Acte Constitutionnel, 31 Geo. 3, c. 31). Voir *Rectoreries*.
33. Bills du Conseil, 42, 69, 111, 121, 146, 155, 159, 177, 183, 204, 233, 241, 246, 265, 291, 327, 342.
34. Un Bill Privé : Pétitions pour et contre la lecture du Bill, 48.
35. Amendés, 155, 263, 271, 279, 286, 291, 331, 342.
36. Bills Publics :—Voir *Actions. Agriculture. Agriculture, Sociétés d'. Aliénés. Aliénés, Asile d'. Apprentis. Argent Public. Arpenteurs. Artisans. Assurances Mutuelles, Compagnie d'. Aubains. Auberges. Banc de la Reine. Banques, Commerce de. Banqueroutes. Banques d'Epargnes. Banques, Taxes sur les. Barrières. Baux. Bibliothèques, Associations de. Biens Immobiliers. Bills. Bois de Construction. Brock, Monument de. Chambre. Chancellerie. Chemins. Chemins, Compagnies de. Chemins de fer. Chevaux. Compagnies à fonds social. Cotisations. Cours. Cours de conciliation. Cours de Division. Cours de Recorder. Cruauté. Débiteurs. Défendeurs. Dette, Emprisonnement pour. Divisions Territoriales. Douaire. Droits. Duel. Éducation. Eglises. Elections. Elections Contestées. Emigration. Emploi. Evictions. Exécuteurs Etrangers. Exécution. Femmes mariées. Gibier. Greffiers d'Assises. Héritiers. Hypothèques. Incendiaires. Intempérance. Intestates. Jugements. Juges de Paix. Jurés. Jury, Procès par. Justice, Administration de la. Kamouraska. Lettres de change. Ligne de Division. Liste Civile. Loi. Loi Criminelle. Lois Expirantes. Marchands. Mariages. Marine. Matelots. Monnaie. Montréal, Chemins à barrières de. Montréal, Havre de. Montréal, Maison de Trinité de. Montréal, Police de Marine de. Montréal, Prison de. Moulins. Municipalités. Navigation, Lois de. Notaires. Officiers Publics. Papiers-Nouvelles. Parents. Parlement. Paroisses. Patentes. Pêcheries. Pénitentiaire. Pensionnaires. Personnes Décédées. Petites Causes. Phares. Pilotes. Poids. Pompiers. Postes, Bureau des. Poursuite Criminelle. Pouvoirs d'eau. Prêteurs sur Gage. Preuve. Primogéniture. Prisons. Procédure Criminelle. Processions de partis. Profession Médicale. Québec, Chemins à Barrières de. Québec, Police de. Québec, Prêts aux Incendies. Recensement. Rectoreries. Régistrateurs. Replevin. Représentation. Réserves de la Marine. Richmond, Cour de Circuit de. Rivières. Salaires officiels. Sault Ste. Marie. Sauvages. Sherbrooke. Shérifs. Sociétés de Construction. Statuts. Subsidés. Témoins. Tenure Seigneuriale. Terres. Testaments. Townships de l'Est. Toronto, Université de.*
37. Bills Privés et Locaux :—Voir *Andrews. Barreau. Belleville. Berthier, Académie de. Burlington, Académie des Demoiselles de. Bytown et Prescott, Chemin de fer de. Caledonia. Carleton, Hôpital Protestant de. Cayuga. Chateauguay. Compagnie d'Assurance de l'Amérique B. N. contre le feu et sur la vie. Compagnie d'Assurance de l'Ouest. Compagnie d'Assurance des Fonds d'Agriculture des Fermiers du Canada Ouest. Compagnie de Garantie du Canada. Cramahé. Cranbery. Drummond. Duchêne. Eglise d'Angleterre. Fort Erié et Buffalo, Pont Suspendu du. Gaspé. Gould. Grand Chemin de fer de l'Ouest. Grande Rivière, Navigation de la. Gwillimbury Ouest. Hamilton, Bassin Sec de. Hamilton, Cour de Justice de. Kingston, Aqueduc de. Kingston et Toronto, Chemin de fer de. Lac Champlain et St Laurent, Chemin de fer de. McCarthy. Maskinongé. Méthodistes Wes-*

BILLS—Continuation :

léens. Montréal. Montréal, Association Bienveillante des Pompiers de. Montréal, Compagnie d'Assurance de. Montréal et Kingston, Chemin de fer de. Niagara, Compagnie du Havre de. Pacifique, Chemin de fer du. Peterborough. Peterborough, Rectorerie de. Port Burwell, Havre de. Port Hope, Havre de. Profession Médicale, 3. Québec. Québec, Aqueduc de. Québec, Banque de. Québec, Salle de Musique de. Ragland. St. Laurent, Ecole de Médecine de. St. Louis. Sault Ste. Marie, 2. Stevens. Sydenham, Chemin de la Montagne de. Tempérance. Thompson. Toronto, Asile des Orphelins de. Toronto, Cimetière Général de. Toronto, Ecole de Médecine de. Toronto et Goderich, Chemin de fer de. Toronto et Lac Huron, Chemin de fer de. Toronto, Hôpital de. Toronto, Maison d'Industrie de. Toronto, Société de Réforme et de Tempérance de. Trinity College. Twynam. Waterloo. Waterous. Welland, Compagnie Manufacturière du Canal de. Wilkes. Wolfe, Chemin de l'Isle de. Wood. Woodstock et Lac Erié, Chemin de fer de. Yamaska. York, Réserve du Chemin de.

BILLS PRIVÉS :

I. COMITÉ PERMANENT des divers Bills Privés, nommés, 18, 22.

BILLS RENVOYÉS A CE COMITÉ :—Bill relatif à la réserve d'un chemin accordée à Andrew, 100. Bill relatif à la réserve du chemin de York; Bill relatif au Trinity College, 113. Bill pour étendre la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique; Bill relatif à la Compagnie de Garantie du Canada; Bill relatif aux Biens Temporels du Diocèse de Montréal; Bill relatif à l'Hôpital Protestant de Carleton, 114. Bill relatif à la Compagnie du Canal du Sault Ste. Marie; Bill relatif à l'Assurance Mutuelle Maritime de Montréal; Bill relatif à l'Assurance de l'Ouest; Bill relatif à la Place de la Cour de Hamilton; Bill relatif à l'Ecole de Médecine de St. Laurent, 131. Bill pour naturaliser Gould; Bill pour fermer Ottawa Street, Cayuga; Bill pour incorporer les Sociétés de l'Eglise (B. Canada); Bill relatif à la Commune de Maskinongé, 132. Bill relatif à une réserve de chemin, accordée à Thompson; Bill relatif au Statut de Peterborough; Bill relatif à la vente de la dotation des Rectoreries; Bill relatif à la commune de Yamaska; Bill relatif à l'Asile des Orphelins de Toronto; Bill relatif à la Maison d'Industrie de Toronto; Bill relatif au Pont Suspendu du Fort Erié et Buffalo; Bill relatif à l'Ecole de Médecine de Toronto, (Conseil L.); Bill relatif à la Compagnie Manufacturière du Canal Welland; Bill relatif au prêt de la Navigation de la Grande Rivière, 133. Pétition de J. R. Holden, contre le Bill relatif à la Cour de Hamilton, 139. Pétition de R. J. Hamilton, au même sujet, 150. Bill relatif à la Compagnie d'Assurance des Fermiers du Canada Ouest; Bill pour amender l'Acte de de l'Aqueduc de Kingston; Bill relatif à l'Académie des Demoiselles de Kingston; Bill relatif au Cimetière Général de Toronto, 151. Pétitions de J. D. Hare, et de la Municipalité de Flamborough Ouest, (relativement au Bill concernant le Chemin de la Montagne Sydenham), 165. Bill pour incorporer la Profession Médicale (H.-C.), 173. Bill pour incorporer la Salle Musicale de Québec; Bill pour naturaliser Waterous; Bill pour incorporer les Sociétés Bienveillantes Wesleyenne; Bill pour recevoir Twynam procureur; Bill pour transporter le lieu des séances du Conseil Municipal de Drummond No. 2, à Stanfold; Bill relatif au Bassin Sec de Hamilton; Bill pour former un nouveau township avec partie de Cramahé et Murray, 174. Bill pour augmenter le fonds social du Havre de Port Hope, 214. Bill pour incorporer les Fils de la Tempérance dans le Canada Ouest, 234. Bill pour octroyer la réserve de l'Hôpital de Belleville au Conseil de Ville, 237. Bill en faveur de la Succession d'Alex. Wood; Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Bassin de Niagara, 238. Bill pour incorporer l'Académie de Berthier, 267.

BILLS PRIVÉS—Continuation :

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ (sur le Bill de l'Hôpital de Carleton), 116. **SECOND RAPPORT** (sur le bill pour octroyer une réserve de chemin à Andrews, et le Bill du Trinity College), 119. **TROISIÈME RAPPORT** (sur le Bill de l'Asile des Orphelins de Toronto, le Bill de la Maison d'Industrie de Toronto, le Bill de la Compagnie de Garantie du Canada, et le bill pour amender l'Acte de l'Assurance de l'Amérique Britannique), 135. **QUATRIÈME RAPPORT** (sur le Bill de la réserve du Chemin de York, le Bill de l'École de Médecine de St. Laurent, et le Bill pour naturaliser Gould), 137. **CINQUIÈME RAPPORT** (sur le Bill des Biens Temporels de Montréal, et le Bill pour incorporer les Sociétés de l'Église), 143. **SIXIÈME RAPPORT** (sur le Bill de l'Assurance Mutuelle Maritime de Montréal, le Bill du Statut de Peterborough, le Bill de la Commune de Yamaska, et le Bill de la Commune de Maskinongé), 152. **SEPTIÈME RAPPORT** (sur le Bill du prêt de la Navigation de la Grande Rivière, le Bill de la Compagnie Manufacturière du Canal Welland, le Bill de vente de la dotation de la Rectorie de Peterborough, le Bill du Canal du Sault Ste. Marie, et le Bill du Pont Suspendu du Fort Erié et Buffalo), 155. **HUITIÈME RAPPORT** (le Bill de l'École de Médecine de Toronto, le Bill du Cimetière Général de Toronto, et le Bill de la réserve d'un chemin octroyée à Thompson), 170. **NEUVIÈME RAPPORT** (le Bill de l'Académie des Demoiselles de Burlington, le Bill de l'Assurance Mutuelle des Fermiers du Canada Ouest, le Bill du Chemin de la Montagne Sydenham, le Bill pour fermer une partie d'Ottawa Street, Cayuga, le Bill pour recevoir Twynain procureur, le Bill de l'Aqueduc de Kingston, et le Bill pour naturaliser Waterous), 177. **DIXIÈME RAPPORT** (sur le Bill de la Cour de Hamilton, et le Bill pour incorporer les Sociétés Bienveillantes Wesleyennes), 181. **ONZIÈME RAPPORT** (le Bill de la Municipalité de Drummond, et le Bill de la Salle de Musique de Québec), 198. **DOUZIÈME RAPPORT** (sur le Bill pour incorporer la Profession Médicale du H.-C., et le Bill du nouveau township tiré de Cramahé et Murray), 204. **TREIZIÈME RAPPORT** (sur le Bill de l'Assurance de l'Ouest), 210. **QUATORZIÈME RAPPORT** (sur le Bill de la Réserve de l'Hôpital de Belleville, et le Bill pour incorporer les Fils de la Tempérance), 245. **QUINZIÈME RAPPORT** (sur le Bill de la Succession de Wood), 249. **SEIZIÈME RAPPORT** (sur le Bill de l'Académie de Berthier, le Bill du Havre de Port Hope, le Bill du Bassin Sec de Hamilton), 279. **DIX-SEPTIÈME RAPPORT** (sur le Bill du Bassin de Niagara), 318. **DIX-HUITIÈME RAPPORT** (recommandant certains changements dans les règles et la pratique relatives à l'impression des Bills et des Actes Privés); Renvoyé à un Comité Général, 339.

2. Le mercredi de chaque semaine consacré à la prise en considération des Bills Privés dont la seconde lecture est ordonnée, 108.—Les Bills dont il aura été fait rapport et qui auront été renvoyés à des Comités Généraux viendront ensuite, 150.

3. Les Bills Privés seront (certains jours) pris en considération avant les Ordres, 173, 267.

4. Le temps prolongé pour recevoir des Pétitions demandant des Bills Privés, 46, 106.—Bills Privés, 91, 128.—Rapports sur iceux, 128, 195, 231, 318, 323.

5. Pétition demandant permission de présenter une Pétition pour un Bill Privé (le temps étant expiré); Permission accordée, 171.

6. Règles suspendues, relativement à l'avis dans les journaux locaux, 95. Avis dans le Vestibule, 135. (Pour le reste de la Session,) 245.—Impression d'un Bill et d'un Acte, 186.

7. Honoraires sur des Bills Privés remboursés, après le rejet des Bills, 183, 299, 358.

8. Demandes de Bills Privés perdues parce qu'avis n'a pas été publié,—Voir *Caistor, Calédonia, Cotton, J.*

BILLS PRIVÉS—Continuation :

Cotton, R., Edwardsburgh, Norfolk, Sault Ste. Marie. Pour insuffisance d'avis,—Voir *Athanase et M. Johnson, Huron et St. Laurent, Chemins de fer, Sherbrooke.*

9. Rapport du Comité que le préambule d'un certain Bill n'a pas été prouvé, 204. Qu'il est inexpédient de passer le Bill, 279.

10. Rapport sur un certain Bill, qu'avis n'a pas été donné; renvoyé de nouveau au Comité, pour donner une preuve de la publication de l'avis, qui n'a pas encore été soumise.

11.—Preuves et témoignages sur lesquels des Bills sont fondés, demandés par le Conseil, 171, 195.

12. Motion pour exempter un certain Bill de l'honoraire, rejeté, 105. Frais d'Impression, 105.

13. Motion, que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de rescinder la 70^e règle (Honoraire de £15 sur certains Bills), Rejetée, 74.

Voir *Bills, 37. Statuts, 2, 3.*

BISHOP'S COLLEGE, LENNOXVILLE:—Pétition du Conseil d'icelui, demandant l'allocation ordinaire

BOIS DE CONSTRUCTION :

1. Bill pour amender l'Acte qui règle l'inspection et le mesurage du Bois de Construction; Présenté, 22. Motion, pour remettre la seconde lecture à six mois, rejetée, 74. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 88.

2. Pétitions de la Chambre de Commerce de Québec, et d'Allan Gilmour et Cie., et autres, contre le Bill, 61.

3. Bill pour expliquer une certaine disposition du dit Acte; Présenté, 92. Question de la seconde lecture remise à six mois, 197.

4. Pétitions de la Chambre de Commerce de Québec, et d'Allan Gilmour et Cie., et autres, contre le Bill, 139.

5. Pétitions demandant l'imposition sur les Billots de Pin ou Bois de Construction non manufacturés, destinés aux marchés étrangers:—De N. McKinnon et autres, de Bayham, etc.; De la Municipalité de Bayham, 6. Du Conseil Municipal de Middlesex, 17.

6. Pétition de M. Hamel et autres, Inspecteurs et Mesureurs de Bois à Québec, demandant un Acte pour définir l'intention de la 22^e clause de l'Acte qui règle l'inspection et le mesurage du Bois de Construction, 62.

Voir *Adresses, 1, 7. Comptes, 11—13. Gouverneur-Général. Hommes de Cuges. Rivières et Ruisseaux, 3, 4. Commerce, 2.*

BOUCHETTE, JOSEPH:—Pétition de, exposant que les planches de cuivre de sa Carte Géographique du Canada, sont en garantie entre les mains du graveur pour une certaine somme, et demandant qu'il lui soit accordé une allocation pour les retirer, 78.

BOULTON, HON. H. J.:—Voir *Privilèges, 2.*

BRANTFORD ET BUFFALO, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétitions demandant que si l'Acte 13 et 14 Vic., c. 72 (relativement à l'incorporation de Compagnies de Chemins ou Chemins de Fer, etc.) est révoqué, les droits acquis par la dite Compagnie en vertu de cet acte ne soient pas violés.—De la Municipalité du Township de Brantford; Du Conseil Municipal de la Ville de Brantford; D'A. Douglas et autres, de Bertie, 162. De la Municipalité de Moulton et Sherbrooke, 173. De la Municipalité de Wainfleet, 194.

Voir *Adresses, 8. Comptes, 15.*

- BRANTFORD, INSTITUT DES ARTISANS DE** :—Pétition d'A. Kirkland, demandant une allocation annuelle en faveur de cette Institution, 154.
- BROCK, MONUMENT DE** :—Bill pour exempter de toute responsabilité personnelle ceux qui voudront entreprendre la surveillance de la reconstruction de ce monument ; Présenté, 56.
- BROOKE, THOS** :—Pétition de, demandant une pension en considération de ses longs services, etc., comme Portier du Conseil Législatif, 82.
- BROME, ECOLE DE GRAMMAIRE DE** :—Pétition de M. Gilman et autres, demandant une allocation, 78.
- BRULÉE, ISLE** :—Pétition de J. C. Taché et autres, demandant une allocation pour construire un quai sur cette Isle, vis-à-vis St. Louis de Kamouraska, 118.
- BURFORD** :—Voir *Oxford*.
- BURLINGTON, ACADÉMIE DES DEMOISELLES DE** :—Pétition de G. S. Tiffany et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 58. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 59. Rapport sur icelle, 62. Bill pour incorporer, etc. ; Du Conseil ; Première lecture, 111. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 151. Rapporté ; Amendé ; Renvoyé à un Comité Général, 177. Considéré ; Rapporté ; Amendé ; Troisième lecture, 291. Passé, tel qu'amendé, 332. Amendement adopté par le Conseil, 334. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 166.)
- BURLINGTON, COMPAGNIE DU BASSIN SEC DE** :—Voir *Hamilton, Bassin Sec de*.
- BYTOWN, COLLÈGE DE** :—Pétition de l'Evêque Catholique Romain de Bytown et autres, demandant une allocation en faveur de ce Collège, 49.
- BYTOWN ET PRESCOTT, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE** :—Pétition de, demandant des Amendements à son Acte d'incorporation, 115. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 119. Rapport sur icelle, 121. Bill présenté, 136. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 173. Rapporté, 203. Renvoyé à un Comité Général, 204. Considéré ; Grossoyé, 250. Passé, 253. Par le Conseil, 283. S. R., 361. 14 et 15 Vic., c. 147.)
- BYTOWN, HÔPITAL DE** :—Pétition de l'Evêque Catholique Romain de Bytown et autres, demandant une allocation en faveur de l'Hôpital Général de Bytown, sous l'administration des "Sœurs de la Charité," 49.
- BYTOWN, MAISON DE REFUGE DE** :—Pétition de C. Sparrow et autres, demandant une allocation, 49.
- BYTOWN, SŒURS DE LA CHARITÉ DE** :—Pétition de la Sœur Bruyère et autres, Religieuses de cette communauté, demandant une allocation pour leur Hôpital et leur Asile, 36. Voir aussi *Bytown, Hôpital de*.
- CAISTOR** :—Pétition J. Kerr et autres, demandant un acte pour définir les limites des lots de la 1ère et 2e Concessions, et les lignes latérales à travers tout le township, 27. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 139. Rapport, qu'avis n'a pas été donné, 150.
- CALEDONIA** :
1. Pétition de P. M. Laurin et autres, demandant la confirmation d'un certain arpentage de ce township,
- CALEDONIA—Continuation** :
101. Bill pour définir certaines réserves de chemins dans ce township ; Présenté, 103. Pétition renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 112. Rapport, qu'avis n'a pas été donné, 119. Bill retiré, 151.
2. Pétition de l'Hon. A. McLean, contre le Bill, 139.
- CAMPBELL, ALEX.** :—Pétition de, demandant justice quant à un lot de terre, dans Thorah, acheté par lui en 1827, mais vendu depuis par le Gouvernement à une autre personne, 66.
- CAMPBELL, W. A.** :—Voir *Greffiers d'Assise*.
- CASEY, JOHN** :—Pétition de, demandant compensation pour dommages causés à sa propriété par l'amélioration du Chemin Ouest de Toronto, 40. Motion pour renvoyer la pétition, à un Comité rejetée, 50.
- CARLETON, HÔPITAL PROTESTANT DE** :
1. Pétition de George Paterson et autres, demandant un Acte pour incorporer le dit Hôpital, 60. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 62. Rapport sur icelle, 72. Bill présenté, 73. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 114. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 116. Considéré ; Imprimé tel qu'amendé, 151. Rapportée ; Grossoyé, 162. Passé, 169. Par le Conseil, 67e et 79e Règles (relatives aux frais d'impression) suspendues, 186. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 33.)
2. Pétition de R. Ross, au nom du Comité de Construction de l'Hôpital, demandant une allocation pécuniaire, 172.
- CATHOLIQUES ROMAINS** :—Voir *Adresses, 25. Comptes, 36.*
- CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES** :—Rapport du Régistrateur ;—Voir *Comptes, 17.*
- CAYUGA** :—Pétition du Conseil Municipal de Haldimand, demandant l'autorisation de former une partie de Ottawa Street, dans cette ville, 37. Renvoyée à un Comité Spécial ; Pétition du même, demandant que le travail exigé par la loi soit employé à améliorer les Chemins entre les townships, renvoyée au même comité, 46. Comité dissout, et Pétition renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 72. Rapport sur icelle, 92. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 132. Rapporté ; Grossoyé, 177. Passé, 183. Par le Conseil, 199. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 30.)
- CHAMBLY, COLLÈGE DE** :—Pétitions demandant une allocation en faveur de ce Collège :—De la Corporation du Collège, 32. Du Rév. P. M. Mignault et autres, 49.
- CHAMBLY ET GRANBY, CHEMIN A BARRIÈRES DE** :—Pétition du Conseil Municipal de Chambly, demandant une allocation pour améliorer la section No. 1 du dit chemin, 82.
- CHAMBRE** :
1. Bill pour révoquer certaines dispositions de l'Acte relatif à l'indépendance de l'Assemblée Législative ; Présenté, 299. Question de la seconde lecture remise à six mois, 355.
2. Appel de la Chambre pour le 22 juillet ; Membres alors absents seront placés sous la garde du Sergent d'Armes, 156. La Chambre appelée ; Noms des Membres absents inscrits, 184.

CHAMBRE—Continuation :

3. Votes et Délibérations de la Chambre à être imprimés sous la direction de M. l'Orateur, 4.

4. Se rend auprès de Son Excellence :—A la Barre de la Salle du Conseil Législatif :—A l'ouverture de la Session, 1 :—Lorsque la Sanction Royale est donnée aux Bills, 229 :—A la fin de la Session, 358 :—A l'Hôtel du Gouvernement, avec une Adresse, 10.

5. S'assemble plus à bonne heure qu'à l'ordinaire, 297. Les Mercredis (pour le reste de la Session), à 10 heures, 161.—Tous les jours à dix heures, 318.

6. Siégera le Samedi (pour le reste de la Session), de 10 heures à 5, 170.—Cette partie relative à l'ajournement à 5 heures suspendue pour un Samedi, 317.

7. S'ajourne faute de Quorum, 264, 302.

8. S'ajourne au sur-lendemain, (Fête de l'Ascension), 33.—95.

9. S'ajourne par respect pour la mémoire d'un membre décédé, 328.

10. Motion, que la 10^e Règle (que les étrangers soient mis hors la Chambre à la demande d'un Membre) soit rescindée, et qu'une autre disposition la remplace, Rejetée, 207.

11. Motion, pour permission de présenter une motion afin de changer les heures des séances pour le reste de la Session, Rejetée, 259. Voir *Ordres du Jour*.

12. Motion pour ajourner, étant la Fête de l'Assomption, Rejetée, 284.

12. Noms pris lors des divisions, (Questions passées dans l'Affirmative), 18, 43, 54, 59, 66, 67, 70, 78, 90, 114, 120, 131, 132, 133, 137, 141, 142, 151, 154, 157, 160, 161, 162, 163, 164, 169, 170, 173, 174, 180, 182, 183, 185, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 203, 205, 208, 212, 214, 216, 224, 226, 227, 228, 231, 232, 236, 237, 238, 241, 242, 243, 244, 246, 247, 248, 249, 252, 253, 255, 256, 259, 260, 261, 262, 263, 265, 268, 271, 276, 277, 281, 283, 285, 286, 288, 289, 290, 294, 295, 296, 298, 299, 300, 301, 303, 304, 316, 317, 323, 326, 327, 332, 337, 338, 340, 341, 345, 346, 348, 351, 352, 355, 356, 357.—(Dans la Négative), 46, 48, 74, 83, 93, 108, 113, 114, 117, 129, 132, 141, 146, 147, 148, 149, 151, 154, 157, 158, 159, 162, 163, 164, 173, 179, 182, 187, 188, 193, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 212, 224, 225, 226, 234, 235, 237, 238, 241, 242, 247, 248, 250, 251, 252, 256, 260, 262, 263, 264, 267, 268, 269, 270, 275, 276, 277, 281, 282, 288, 289, 290, 295, 298, 302, 303, 304, 306, 307, 308, 314, 315, 316, 319, 323, 328, 335, 337, 338, 340, 341, 345, 347, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356.

13. La Chambre se divise, et les noms ne sont pas pris, 162, 179, 192, 203, 235, 300, 345, etc.

Voir *Représentation*.

CHAMPLAIN ET ST. LAURENT, CANAL DU LAC :—Pétitions demandant la construction d'un Canal pour relier le Lac Champlain au St. Laurent :—De Frothingham et Workman et autres, de Montréal, 37. De T. Keefer et autres, résidant près du Canal Welland, 57. De P. P. Russell et autres, de Missisquoi, 78. De W. Bowman et autres, de St. Jean et St. Athanase, 120.

CHAMPLAIN ET ST. LAURENT, CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition de la Compagnie des Propriétaires, demandant l'autorisation de construire deux embranchements et un pont ; et demandant également des amendements à sa charte, 37. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 41. Rapport sur icelle, 50. Bill pour autoriser la compagnie à construire un embranchement jusqu'à la ligne de la Province, et un Pont sur la Rivière Richelieu ; Présenté, 52. Seconde lecture ; Renvoyé au

CHAMPLAIN ET ST. LAURENT, CHEMIN DE FER DE—Continuation :

Comité des Chemins de Fer, 100. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 194. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 270. Passé, 282. Rapporté du Conseil, avec un amendement, 301. Amendement considéré et amendé, 302. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 144.)

2. Pétitions contre la construction d'un pont :—D'E. B. Franchère et autres, de Rouville et Chambly ; De J. C. Pierce et autres, du même lieu, 120. Les deux renvoyées au Comité des Chemins de fer, 128.

3. Pétition de la Compagnie, demandant que la permission de construire un pont lui soit accordée, ou qu'il soit permis d'établir une traverse sur le Richelieu, 206.

Voir *Comptes*, 18.

CHANCELLERIE, COUR DE (H.-C.) :

1. Bill pour confirmer certains décrets et ordres de la dite Cour ; Présenté, 39. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 124. Considéré, 253. Rapporté ; Motion pour remettre la réception du Rapport à trois mois, rejetée ; Renvoyé de nouveau au Comité Général, 260. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 326. Passé, 338. Par le Conseil, 353. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 113.)

2. Motion, demandant la nomination d'un Comité Spécial, pour faire rapport par Bill ou autrement, pour l'abolition de la Cour de Chancellerie, et conférer les pouvoirs d'Equité, dans certains cas, aux Cours de Loi Commune, Rejetée, 117.

Voir *Adresses*, 9.

CHAPEAUX :—Voir *Commerce*, 3.

CHARLESTON, ACADEMIE DE :—Pétition de W. G. Cook et autres, demandant une allocation, 52.

CHATEAUGUAY :—Bill pour annexer la Seigneurie de Chateauguay au Circuit Judiciaire de Beauharnois ; Présenté, 116. Seconde lecture ; Grossoyé, 247. Passé, 249.

Voir *Beauharnois*, (*Comté de*), 4.

CHEMINS, COMPAGNIES DE :

1. Bill pour amender l'Acte autorisant la formation de Compagnies pour construire des Chemins et autres ouvrages dans le H. Canada ; Présenté, 33. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité général, 107. Considéré, 233. Rapporté ; Motion, pour renvoyer le Bill de nouveau à un Comité Général ; Trois amendements rejetés ; Motion principale adoptée ; Bill grossoyé, 234. Passé, 245. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 283. Considérés, et adoptés, 284. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 122.)

2. Bill pour établir un recours contre les Compagnies qui laissent leurs Chemins en mauvais état ; Présenté, 46. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 89. Considéré, 196. Rapporté ; Grossoyé, 354. Passé, 356.

3. Bill pour étendre les dispositions de l'Acte qui autorise la formation de Compagnies de Chemins dans le B. Canada ; Présenté, 85. Question de la seconde lecture remise à six mois, 197.

4. Bill pour amender l'Acte qui autorise la formation de Compagnies de Chemins, etc., dans le B. Canada ; Du Conseil ; Première lecture, 291.

5. Pétition du Conseil Municipal de York, demandant que les Conseils Municipaux soient autorisés à obliger les Compagnies de Chemins de tenir leurs Chemins en bon état de réparation, 111.

Voir *Adresses*, 10. *Comptes*, 95. *Athanase et Mont Johnson, Compagnie du Chemin de. Bureau des Postes. Chemins de Fer*, 1. *Chemins*, 8.

CHEMINS DE FER :

1. Bill pour révoquer cette partie de l'Acte 13 et 14 Vic., c. 72 (incorporations des Compagnies de Chemin et autres) relative à la construction des Chemins de Fer; Présenté, 185. Motion pour remettre la seconde lecture à six mois, rejetée; Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, Considéré; Rapporté, amendé (pour sauvegarder les droits de la Compagnie du Chemin de Fer à Fonds Social de Brantford et Buffalo); Un des amendements adopté; Renvoyé de nouveau au Comité Général, pour ajouter une clause permettant à la Compagnie de compléter son organisation; Rapporté amendé; Amendement rejeté; Motion pour renvoyer de nouveau le Bill au Comité Général; Amendement, qu'il soit grossoyé, adopté, 340. Troisième lecture; Cavalier ajouté (permettant à la Compagnie de continuer ses travaux); Passé, 348. Par le Conseil, 358. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 121.)

2. Bill pour refondre les différentes clauses relatives aux Chemins de Fer; Présenté, 185. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 235. Considéré, 246. Rapporté; Grossoyé, 250. Passé, 259. Rapporté du Conseil avec des Amendements, 295. Considérés et adoptés, 296. S. R., 358. (14 et 15 Vic., c. 51.)

3. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de construire un grand tronc de Chemin de Fer à travers la Province, et d'amender l'Acte qui accorde la garantie de la Province aux Compagnies de Chemins de Fer, 250. Rapport du Conseil Exécutif relativement à la négociation des emprunts futures, renvoyé au même comité, 259. Considéré de nouveau, 266. Dix huit Résolutions, pour coopérer avec les Provinces Inférieures à la construction d'un Chemin de Fer de Halifax à Québec,—ainsi que pour la construction, comme travaux de la Province, d'un Chemin de Fer de Québec à Hamilton, en donnant la garantie de la Province aux Compagnies Privées qui en feront l'entreprise; pour limiter la dite garantie à ces compagnies, et aux Compagnies du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, du Grand Chemin de Fer de l'Ouest, et du Chemin de Fer du Lac Ontario, Simcoe et Huron; et aussi pour nommer des Commissaires de Chemin de Fer, 272. Motion, pour la seconde lecture des Résolutions; Amendement, qu'il n'est pas expédient de commencer le Chemin de Fer d'Halifax jusqu'à ce que la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick aient adopté des mesures pour construire leurs parties, rejeté, 274. Amendement, pour en remettre la prise en considération au prochain Parlement, rejeté; Amendement, pour ajouter "Pourvu que la garantie Impériale puisse être obtenue pour tout le montant nécessaire, etc." rejeté; Amendement, que cette Province donnera sa garantie pour sa part d'un emprunt Impérial de £7,000,000 sterling, pour construire certaines parties d'une ligne de Chemin de Fer de Québec à Hamilton, rejeté, 275. Motion principale adoptée; 1ère Résolution lue; Divers amendements (relatifs à l'augmentation de la Dette Publique, etc.) rejetés; Résolution amendée (pour garantir les Débentures des Compagnies existantes), et adoptée, 276. Un amendement proposé à la 2me Résolution, rejeté; 2me et 3me Résolutions adoptées, 277. Motion, (en amendement à la 4me) que la portion Canadienne du Chemin de Fer de Québec à Halifax ne soit pas construite par le Gouvernement, mais au moyen de Prêts faits à des Compagnies Privées, rejetée; Amendements proposés à la 5me et la 6me Résolutions, et rejetés; Résolutions, de 4 à 6, adoptées; Motion, (en amendement à la 7me) que l'argent qui doit être emprunté en Angleterre à 3½ pour cent soit prêté aux Compagnies Privées à 6 pour cent,—la balance de l'intérêt devant former un fonds d'amortissement, rejeté; Résolutions, 7 à 16, adoptées, 278. 17me Résolution (pour accorder la garantie de la Province sur la ligne) amendée, en y comprenant la Compagnie du Chemin de Fer de l'Union d'Ontario, Simcoe et Huron; 17me et 18me Résolutions adoptées, 279.

CHEMINS DE FER—Continuation :

4. Bill pour pourvoir à la construction d'un Grand Tronc de Chemin de Fer à travers la Province; Présenté, 279. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Résolution appropriant £4,000,000 pour la construction de ce chemin, renvoyée au même Comité, 301. Considéré, 316. Rapporté; Grossoyé, 319. Troisième lecture; Cavaliers proposés et rejetés; Bill passé, 327. Par le Conseil, 345. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 73.) Voir *infra*, 7.

5. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'octroyer £4,000,000 courant, pour défrayer la part de cette Province des frais de construction d'un Chemin de Fer d'Halifax à Québec, et de là à Hamilton (recommandation de Son Excellence signifiée), 287. Résolution rapportée; Motion, pour la renvoyer de nouveau au Comité, rejetée; Résolution adoptée, 289. Renvoyée au Comité Général sur le Bill, 301. Voir *supra*, 4. Aussi, *Subsides*, 2.

6. Bill pour prélever un emprunt de £4,000,000, pour construire un Grand Tronc de Chemin de Fer à travers la Province; Présenté, 321. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 332. Passé, 338. Par le Conseil, 345. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 75.)

7. Bill pour étendre les dispositions du Bill (*supra*, 4) qui pourvoit à la construction d'un Grand Tronc de Chemin de Fer à travers la Province; Du Conseil; Première lecture, 342. Seconde et troisième lecture, et passé, 351. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 74.)

8. Pétition de F. De Sales Bastien, au nom du Conseil Municipal de Vaudreuil, pour la construction d'un Grand Tronc de Chemin de Fer de Montréal à l'extrémité Ouest de la Province, 206. Imprimée, *ib.* Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 226.

9. COMITÉ PERMANENT des Chemins de Fer et Lignes Télégraphiques nommé, 18, 22. Membres ajoutés, 66. Message envoyé au Conseil, demandant qu'il soit permis à un Membre de comparaître devant le Comité, 119. Motion, pour une instruction de s'enquérir du montant des Réserves du Clergé, des Fonds des Collèges, Ecoles et Biens des Jésuites, et autres Fonds Spéciaux, dans la vue de s'assurer si les revenus des terres publiques ne pourraient pas être employés à la construction de Chemins de Fer, avec sûreté pour les fonds ainsi placés; Rejetée, 159. Instruction, de s'enquérir et faire rapport des noms des actionnaires, du montant des actions souscrites, et des versements qui ont été payés, dans les diverses Compagnies de Chemins de Fer depuis la passation de la 12e Vic., c. 29, 202.

SUJETS RENVOYÉS A CE COMITÉ :—Cette partie du Discours de Son Excellence, relative aux Chemins de Fer, 50. Correspondance entre le Bureau des Travaux Publics et les Compagnies du Grand Chemin de Fer de l'Ouest, et du Chemin de Fer des Lacs Ontario et Huron, relativement à la garantie de l'Acte, 55. Dépêche concernant le Chemin de Fer d'Halifax et Québec, 64. Pétitions en faveur d'un Chemin de Fer de Montréal à Kingston, par la Rivière des Outaouais, 76, 108. Bill relatif au Chemin de Fer de Montréal et Kingston, 90. Bill pour prolonger le Chemin de Fer du Lac Champlain et du St. Laurent, 100. Bill du Chemin de Fer de Kingston et Toronto, 113. Bill pour refondre les Actes du Grand Chemin de Fer de l'Ouest; Bill pour faire revivre l'Acte du Chemin de Fer de Toronto et Lac Huron, 114. Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de l'Union des Lacs Ontario, Simcoe et Huron, contre la remise en vigueur de l'Acte du Chemin de Fer de Toronto et L. Huron, 119. Pétitions de J. C. Pierce et autres, et E. B. Franchère et autres, contre la construction d'un pont sur le Richelieu par la Compagnie du Chemin de Fer du Lac Champlain et du St. Laurent, 128. Pétition du Maire et de la Corporation de Toronto (Chemin de Fer de Toronto et Goderich), 131. Bill pour amender l'Acte

CHEMINS DE FER—Continuation :

du Chemin de Fer de Woodstock et du Lac Erié ; Bill du Chemin de Fer du Lac Supérieur et du Pacifique ; Bill du Chemin de Fer de Montréal, l'Outaouais, et Kingston ; Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer de Toronto et Goderich, 133. Pétition de J. G. Bowes et autres, de W. P. Holland et autres (relativement au Chemin de Fer de Toronto et Goderich), 134. Bill pour amender l'Acte relatif au Chemin de Fer de Bytown et Prescott, 173. Bill relatif à l'extension du Chemin de Fer de Montréal et Vermont, 174. Pétition de F. De-Sales Bastien, pour la construction d'un Grand Tronc de Chemin de Fer à travers la Province, 226. Bill pour faire revivre l'Acte du Chemin de Fer de l'Isle de Wolfe, Kingston et Toronto, 323.

PREMIER RAPPORT du Comité (App. U.U.) ; Imprimé, 176. SECOND RAPPORT (sur le Bill de l'extension du Chemin de Fer du Lac Champlain et du St. Laurent,) 194. TROISIÈME RAPPORT (sur le Bill du Chemin Fer de Bytown et Prescott, et sur le Bill du Chemin de Fer de Montréal et Vermont), 203. QUATRIÈME RAPPORT (sur la largeur des voies, et sur le Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer de Toronto et Goderich), 210. CINQUIÈME RAPPORT (sur le Bill du Chemin de Fer de Montréal et Kingston, et le Bill du chemin de Fer de Kingston, et Toronto,) 239. SIXIÈME RAPPORT (sur le Bill du Grand Chemin de Fer de l'Ouest et le Bill du Chemin de Woodstock et du Lac Erié), 279. SEPTIÈME RAPPORT (sur le Bill du Chemin de Fer de l'Isle de Wolfe, Kingston et Toronto, 328. HUITIÈME RAPPORT (sur le reste des renvois), (App. U.U.) ; Imprimé, 358.

Voir Adresses, 11, 12. Comptes, 19, 20, 33. Travaux Publics, 2, 3.

CHEMINS ET PONTS :

1. Bill intitulé, " L'Acte des Chemins du Bas-Canada ;" Présenté, 21. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 174.

2. Pétition contre le Bill :—Du Conseil Municipal de Québec, 93. Du Conseil Municipal de Portneuf, 104. De P. Dorion et autres, de St. Charles de Charlesbourg, 115.

3. Pétition de D. Thomas et autres de Shipton, etc., contre la disposition du Bill concernant la nomination des Grands-Voyers, 163.

4. Bill pour permettre aux Conseils Municipaux du H.-Canada d'appliquer le travail exigé par la loi, à l'ouverture des chemins situés sur les lignes des townships ; Présenté, 77. Ordre pour la seconde lecture, 228.

5. Pétitions demandant de meilleures dispositions pour l'amélioration des chemins passant entre les townships, au moyen du travail exigé par la loi :—Du Conseil Municipal de Haldimand, 37. Renvoyée au Comité sur la Pétition du même conseil pour fermer une rue dans Cayuga, 46. Du Conseil Municipal de Lincoln et Welland, 49.

6. Pétition du Conseil Municipal de Hastings, demandant l'extension du temps fixé pour les octrois des péages sur les Chemins à barrières construits par les Conseils Municipaux, 40.

7. Pétition de l'Hon. R. Jones et autres, demandant que les propriétaires des Chemins et Ponts soient exemptés des pénalités auxquels ils sont sujet en prélevant des péages sur les Personnes, etc., transportant la malle, 93.

8. Pétition d'E. M. Leprohon et autres, demandant une indemnité pour certains droits dont ils sont privés, et qui leur avaient été conférés, comme Propriétaires de Chemins et Ponts, par des Actes Provinciaux, 139.

9. Pétition d'Alex. McDonald et autres, d'Athol, demandant que les Actes relatifs aux Municipalités du H.-

CHEMINS ET PONTS—Continuation :

C. soient amendés de manière à faciliter l'ouverture de nouveaux chemins par les Conseils Municipaux, 155.

10. Pétition de D. Burnet et autres, intéressés dans le commerce du Bois de Construction, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis le St. Maurice jusqu'à l'établissement le plus près du St. Laurent ; et la permission de faire le Chemin et d'en retenir le coût sur les droits du Bois de Construction payables par eux, 152.

11. Pétitions demandant de l'allocation pour des Chemins :—De la Municipalité No. 1. Comté de l'Outaouais ; de P. Aylet et autres ; Chemin du Long Sault sur l'Outaouais à la tête du Grand Calumet (et construction d'écluses au Joachim) :—De C. Boudreau et autres ; Chemin de St. Urbain et Ste. Agnès à la Baie des Ha! Ha! et au Lac St. Jean : Du Conseil Municipal de Kamouraska ; un Chemin dans Kamouraska, 18. Imprimée, 59. Du Rév. P. De Villers et autres ; D'E. G. Paradis et autres ; De P. Prince et autres ; Et de B. Garneau et autres ; Chemin d'Arthabaska, et un pont sur la Rivière Bécancour, 19. Du Rév. P. Boucher et autres ; Chemin entre le Cap Chat et Matane, 33. Du Rév. N. J. Hébert et autres ; Chemins de la Rivière Saguenay à l'intérieur, 36. De l'Hon. A. Dionne et autres ; Route de la Grande Baie au Lac St. Jean, y compris les ponts (Imprimée, 59.) De R. Merry et autres ; Chemins depuis la Décharge du Lac Memphramagog à Sherbrooke, et ponts sur le Grand Chemin des Townships de l'Est : De M. Mahony et J. Stars ; Chemin de Grenville à la Rivière Gatineau, 37. D'A. Ross et autres ; Chemin de Framp-ton à Québec, 51. De S. Ross et autres ; Chemins dans la 2e Division du Saguenay : De L. Tremblay et autres ; Chemin entre les Rivières Saguenay et Noire, 52. De J. B. Lebel et autres ; Chemins et Ponts entre Wentworth et Kakouna : Du Rév. C. Tanguay et autres ; Chemins conduisant de St. Germain à Neigète et Macpèse : D'I. Roy et autres ; Ouverture d'un chemin jusqu'au port de mer, dans St. Fabien : De la Municipalité de Fraser-ville ; Chemin du Lac Témiscouata : De J. B. Legendre et autres ; Chemin de Gentilly à la Rivière Bécancour : De J. A. Mailhot et autres ; Chemin de la Rivière aux Orignaux à la paroisse de St. Jean les Chaillons, 71. Du Rév. E. Chabot et autres ; Du Belliveau et autres ; De B. Lasalle et autres ; Un chemin dans Madington : Du Rév. F. Boissonnault et autres ; Chemin de St. Jean-Port-Joli à la frontière de la Province, 75. De D. Currie et autres ; Un chemin à travers Mono, 93. Motion, pour renvoyer cette Pétition au Comité des Subsidés, rejetée, 139. D'O. Plette et autres ; Chemin de la Paroisse de St. Roch, L'Islet, à la frontière de la Province : Du Rév. Z. Sirois et autres ; Un Chemin de la Paroisse de St. Pierre, L'Islet, 94. Imprimée, 170. De J. L. de Bellefeuille et autres ; Chemin de Wentworth à la Rivière à Gagnon : De M. Couture et autres ; Chemin central de la Seigneurie de Ste. Croix : De la Municipalité No. 1, de Rimouski ; Chemin à travers les Terres de la Couronne en arrière de L'Isle-Verte, 101. De J. Herrick et autres ; Chemin depuis le Chemin des Townships de l'Est, jusqu'au Chemin de Missisquoi, 118. Du Rév. N. A. Leclerc et autres ; Chemin de Lambton, 120. Du Rév. L. A. Bouret et autres ; Chemin du gouvernement depuis la troisième concession de Ste. Anne de la Pocatière jusqu'au troisième rang d'Ixworth, 130. D'A. Workman et autres ; Chemin de Hereford à Barnston, 230. Les Pétitions qui précèdent relatives à l'ouverture de Chemins dans les Townships de l'Est, renvoyées au Comité Spécial sur l'établissement de ces townships, 102, 134, 214, 226. Voir Townships de l'Est.

CHEVAUX :—Bill pour prévenir la fraude dans la vente et l'échange des Chevaux dans le B.-Canada ; Présenté, 73. Question de la seconde lecture remise à deux mois, 192.

CLARENCEVILLE, ACADÉMIE DE :—Pétition du Rév. M. Townsend et autres, demandant une allocation, 130.

COBBOURG ET GRAFTON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE :—Pétition de J. C. Boswell et autres, demandant que la dite Compagnie soit obligée de composer pour les péages avec les personnes qui résident sur la ligne du Chemin, 121.

COCHU, F.-X. :—Pétition de, demandant qu'il lui soit permis d'entrer son brevet dans le Bureau des Notaires de Montréal, nonobstant l'expiration du temps accordé pour cet objet, 49.

Voir *Notaires*, 2.

COLONISATION DE LA PROVINCE :—Pétition de Jos. Fitzgerald, de Toronto, demandant la nomination d'un Comité pour aviser aux meilleurs moyens à adopter pour établir les terres incultes, d'après un bon système de colonisation, 210. Renvoyée à un Comité Spécial, 230.

COMITÉS :

1. Résolution, pour la nomination de Sept Comités Permanents, 4. Comité Spécial nommé pour préparer les listes des Membres qui composeront ces Comités, 5. Rapport, 18. Considéré, et adopté par la Chambre, 22. Voir *Bills Privés*, 1. *Chemins de Fer*, 7. *Dépenses Contingentes*, 1. *Impression*, 1. *Lois Expirantes*, 1. *Ordres Permanents*, 12. *Privilèges*, 1.

2. Comités Généraux, 32, 33, 56, 59, 81, 85, 91, 95, 106, 140, 144, 145, 160, 161, 163, 171, 185, 186, 209, 216, 217, 250, 264, 286, 287, 305, 320.

3. Motions, pour des Comités Généraux, rejetées, 140, 159, 202, 209.

4. Se lèvent sans faire rapport, 90, 174, 232, 326, 339, 354.

5. Instructions à des Comités Généraux, 217, 236, 322.

6. Question pour recevoir un Rapport remise à trois mois, 261.

7. Comités Spéciaux nommés, 21, 47, 73, 80, 112, 136.

8. Motions pour la nomination de Comités Spéciaux rejetées, 46, 54, 117, 164, 202.

9. Comités Permanents nommés.—Voir *supra*, 1.

10. Comité Conjoint.—Voir *Bibliothèque*, 2.

11. Comité dissout, 72.

12. Membres ajoutés, 66, 69, 106, 163.

13. Instructions à des Comités Spéciaux, 100, 112, 113, 175, 202, 251, 254. Comité Conjoint, 199, 201, 212, 249.

14. Motions pour des Instructions, rejetées, 159, 247.

15. Nouveaux pouvoirs conférés, 37.—Faire rapport de temps à autre, 91.

COMITÉS—Continuation :

16. Permission accordée à un Comité de faire imprimer ses délibérations de temps à autre, 92.

17. Rapports considérés par la Chambre, 71, 206, 320.—En Comité Général, 41, 59, 121.

18. Rapports adoptés par la Chambre, 72, 102, 206, 353.—Amendé, 356.

19. Rapports renvoyés à des Comités.—Pour le reprendre en considération, 56.—Pour permettre la preuve d'un avis, qui n'a pas encore été donnée (sur un Bill Privé), 85.

COMITÉS PERMANENTS :—Voir *Comités*, 1. *Bibliothèque*, 2.

COMMERCE :

1. La Chambre se formera en Comité pour considérer s'il est expédient de présenter une Adresse à Sa Majesté, la priant de faire introduire, dans le Parlement Impérial, une mesure pour étendre aux produits du Canada les principes reconnus dans le dernier Acte de Navigation, et pour imposer des droits sur le principe de la réciprocité sur tous les produits étrangers importés dans la Grande-Bretagne, 33. Prise en considération, 60.

2. Motion, pour une Adresse à Sa Majesté, demandant protection pour les produits du Canada sur les marchés de la Grande-Bretagne, en continuant les droits sur le bois de construction étranger, etc. ; Débats ajournés, 73.

3. Pétition du Conseil de la Chambre de Commerce de Toronto, demandant qu'il soit adopté des mesures pour protéger le Commerce du Canada, 102.

4. Pétition de Greene et fils, et autres, chapeliers et pelletiers de Montréal, demandant protection pour leur commerce par l'imposition d'un droit sur les articles manufacturés, et la libre admission des matières brutes, 51.

COMMERCE ET NAVIGATION, TABLEAUX DU :—Voir *Comptes*, 21. *Impressions*, 1.

COMPAGNIE DE GARANTIE DU CANADA :—Pétition de P. Durnford et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 49. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 50. Rapport sur icelle, 62. Bill présenté, 69. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 114. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 135. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 176. Passé, 183. Rapporté au Conseil avec des amendements, 212. Considéré et adopté, 215. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 36.)

COMPAGNIES A FONDS SOCIAL :—Bill pour amender l'acte pour la formation de Compagnies Manufacturières et autres ; Présenté, 86. Seconde lecture ; Renvoyée à un Comité Spécial, 175. Rapporté ; Grossoyé, 231. Passé, 233.

Voir *Chemins, Compagnies de*.

COMPTES ET PAPIERS :

MIS DEVANT LA CHAMBRE :—relativement à—

1. *Actes du Parlement* :—Dépêche du Secrétaire Colonial donnant communication de certaines Résolutions du Parlement Impérial au sujet du Grossoiement des Actes du Parlement ; (*Imprimée*, 135.)
2. *Agriculture, Sociétés d'* :—Rapports des Sociétés d'Agriculture pour 1850 ; (*Certains de ces Rapports renvoyés à un Comité. Voir Agriculture, Sociétés d'*, 2.).... (App. J.)
3. *Argent Public* :—Etat de l'argent au crédit du gouvernement dans les diverses institutions de Banques, et entre les mains des Agents qui transigent les affaires de la Province en Angleterre ; (*Imprimée*, 144.)
4. *Assurance, Compagnies d'* :—Etats de leurs affaires, (à être imprimés sous la surveillance du Comité d'Impression, 144) savoir..... (App. I.)
 - Compagnie d'Assurance sur la vie et contre le feu de l'Amérique Britannique.....
 - Compagnie d'Assurance de Kingston contre les accidents du feu et de la navigation...
 - Compagnie d'Assurance de Montréal.....
 - Compagnie d'Assurance du Canada sur la vie.....
 - Compagnie d'Assurance Maritime à l'intérieur du St. Laurent.....

ORDONNÉ.	PRÉSENTÉ
Par Message..	127
Par M. l'Orat.	45, 90
Par Adresse..	68
42	
do	75
do	75
do	93
do	107
do	128

COMPTES ET PAPIERS—Continuation :

	ORDONNÉ.	PRÉSENTÉ
<i>Baie d'Hudson, Compagnie de la :</i>		
5.—Correspondance et documents relatifs au bail des Postes du Roi, concédés à la dite Compagnie ; (<i>Imprimés</i> , 191).....	Par Adresse ..	62
6.—Rapport Supplémentaire, relativement aux baux accordés à la dite Compagnie, (<i>Imprimé</i> , 250)..... (App. J.J.J.)	Par Adresse ..	250
<i>Banque, Commerce de :—Voir infra 55.</i>		
7. <i>Banques</i> :—Etats des affaires des différentes Banques et Banques d'Epargnes Incorporées..... (App. I.)	42	
(A être imprimés sous la surveillance du Comité des Impressions, 144), savoir :		
Banque de Prévoyance et d'Epargnes de Québec.....	do	45
Banque Commerciale du District de Midland.....	do	75
Banque de Québec.....	do	75
Banque du Peuple.....	do	75
Banque d'Epargnes de la Cité et du District de Montréal.....	do	75
Banque de Prévoyance et d'Epargnes de Montréal.....	do	75
Banque du Haut-Canada.....	do	81
Banque de la Cité de Montréal.....	do	90
Banque de l'Amérique Britannique du Nord,—Branches Canadiennes.....	do	101
Banque de Gore.....	do	103
Banque d'Epargnes de Hamilton et du District de Gore.....	do	165
<i>Bibliothèque :—</i>		
8.—Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque.....	Par M. l'Orat.	10
9.—Lettres du Bibliothécaire du Congrès des Etats-Unis,—du Département Exécutif du Vermont,—et du Greffier du Conseil Législatif de la Nouvelle-Ecosse.—accompagnées de dons de Journaux, Statuts, Rapports et Documents Publics, pour la Bibliothèque.....	Par M. l'Orat.	15
<i>Bills, Grossoient des :—Voir supra, 1.</i>		
<i>Bois de Construction :</i>		
10.—Tableau des licences accordées pour 1847, 1848 et 1849, pour couper du bois de construction sur l'Outaouais et ses tributaires,—ainsi que des dépôts d'argent faits en conséquence, et la quantité de bois coupé ; et copie de toutes les Instructions concernant la manière d'octroyer les licences pour du Bois de Construction sur l'Outaouais ; (<i>Imprimé</i> (App. M.)	Adres. de 1849	64
11.—Compte des droits du Bois de Construction perçus dans le Comté de Peterborough, en 1849, 1850 et 1851, avec la description du bois coupé..... (App. H.H.H.)	Par Adresse ..	227
12.—Compte du Surintendant des Inspecteurs et mesureurs de bois de Québec pour 1850 ; (<i>Imprimé</i> , 220)..... (App. L.L.L.)	Par M. l'Orat.	320
13.—Dépêche en réponse à l'Adresse conjointe de la présente Session, contre la révocation des droits imposés sur le Bois de Construction étranger importé dans la Grande-Bretagne ; (<i>Imprimée</i>).....	Par Message..	333
Voir <i>infra</i> 63.		
15. <i>Brantford et Buffalo, Compagnie du Chemin de Fer de</i> :—Copie d'un Instrument enregistré par la compagnie à fonds social formée pour la construction d'un Chemin de Fer de Brantford au Fort Erié (vis-à-vis Buffalo) ; (<i>Imprimée</i> , 137)..... (App. Z.)	Par Adresse ..	112
16. <i>Bureau Médical, Toronto</i> :—Tableau indiquant les noms des Messieurs qui ont formé les différents Bureaux d'Examineurs depuis la dernière Session,—et des personnes qui ont été examinés et admis à la pratique ;—avec les délibérations de la dernière séance du Bureau ; (<i>Imprimé</i> , 112.).....	Par Adresse ..	83
17. <i>Cautiionnements et Garanties</i> :—Rapport des Cautiionnements et Garanties enregistrés..... (App. D.)	Ordre de S. E.	18
18. <i>Champlain et St. Laurent, Compagnie du Chemin de Fer de</i> :—Etat de ses affaires..... (App. R.)	Par Acte.	90
<i>Chemins de Fer :</i>		
19.—Correspondance entre le Bureau des Travaux Publics et les Compagnies du Grand Chemin de Fer de l'Ouest et du Chemin de Fer du Lac Ontario et du Lac Huron, relativement à la demande de l'aide du Gouvernement en vertu de l'Acte de Garantie des Chemins de Fer ; <i>Renvoyée au Comité des Chemins de Fer</i>	Par Adresse ..	55
20.—Information en la possession du Gouvernement, et délibérations du Gouvernement sur icelle, relativement à la dimension à être adoptée pour les Chemins de Fer qui seront construits en Canada ; <i>Imprimée</i> (App. D.D.D.)	Par Adresse..	208
Voir <i>infra</i> , 33.		
<i>Collège du Haut-Canada :—Voir infra, 96, 97.</i>		
21. <i>Commerce, Tableaux du</i> :—Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Province pour 1850..... (App. A.)	Ordre de S. E.	95

COMPTE ET PAPIERS—Continuation :	ORDONNÉ.	PRÉSENTÉ
<i>Compagnies d'Assurances</i> :—Voir <i>supra</i> , 4.		
<i>Compagnies de Chemins</i> :—Voir <i>infra</i> , 95.		
22. <i>Comptes Publics</i> :—Pour 1851 ; (<i>Renvoyés</i> , 80. Voir <i>Comptes Publics</i> .)..(App. B.) Voir <i>infra</i> , 34, 35.	Ordre de S.E.	21
23. <i>Connexion Britannique</i> :—Dépêche en réponse à une Adresse de la dernière Session exprimant la loyauté envers Sa Majesté, et la détermination de maintenir la connexion avec la Grande-Bretagne ; (<i>Imprimée</i> , 31.).....	Par Message..	23
24. <i>Cours de Division</i> :—Tableau des Juges de ces Cours avec leurs salaires, et des honoraires et amendes qui y sont prélevés,—Tableau du Fonds Général des Honoraires,—et détails concernant les Annuités des Sauvages, et de la somme de £4,200 distribuée parmi les Sauvages du Lac Supérieur, par W. B. Robinson, Ecr. ; <i>A être imprimés sous la surveillance du Comité des Impressions</i> , 144.....(App. I.I.)	Par Adresse..	138
25. <i>Craig, Chemin</i> :—Rapport de l'Inspecteur du Domaine de la Reine à Québec, relatif à cette partie du dit chemin qui passe à travers la Paroisse de St. Nicolas, et que les habitants de la Paroisse de St. Giles sont obligés de tenir en ordre. (<i>Imprimé</i> , 209.).....(App. C.C.C.)	Par Adresse..	206
26. <i>Débiteurs</i> :—Rapport des personnes emprisonnées pour dettes dans le H.-Canada, des personnes sous cautionnements dans des causes civiles, et des personnes confinées dans les arrondissements de Prisons ; (<i>A être imprimé sous la surveillance du Comité des Impressions. (Renvoyé au Comité Général sur les Bills pour abolir l'Emprisonnement pour dette</i> , 177).....(App. L.L.)	do	145
27. <i>Dénominations Religieuses, Octrois faits aux</i> :—Tableau indiquant les sommes d'argent et les terres accordées aux Dénominations Religieuses ou Ministres Religieux, depuis 1814 jusqu'à 1840 ; <i>A être imprimé sous la surveillance du Comité des Impressions</i>(App. M.M.)	Adrse. d. Sess.	145
28. <i>Dette Publique</i> :—Etats relatifs à la dette publique, jusqu'au 31 janvier 1851 ; (<i>Imprimés</i> , 52).....(App. H.)	Ordre Son Ex.	38
29. <i>Divisions Territoriales</i> :—Rapport des noms, de l'étendue et de la population des townships qui doivent former chaque comté que l'on se propose de former par le Bill des Divisions Territoriales actuellement devant la Chambre ; <i>Imprimé</i>(App. L.)	Par Adresse..	55
30.— <i>Douanes, Département des, à Montréal</i> :—Etats des Personnes qui y étaient employées en 1848, 1849 et 1850, avec leurs salaires avant et depuis que le département a été mis sous le contrôle du Gouvernement Provincial.....	do	79
<i>Ecole Normale à Toronto</i> :—Voir <i>infra</i> , 32, 49.		
<i>Education</i> :		
31.—Rapport du Surintendant de l'Education du B.-Canada, pour 1849-50 ; (<i>Imprimé</i> , 160.).....(App. K.K.)	Par M. l'Orat.	142
32.—Rapport du Surintendant du H.-Canada, sur l'Ecole Normale, et les Ecoles Communales ; <i>A être imprimé sous la surveillance du Comité des Impressions</i> , et qu'il en soit donné une copie à chaque Conseil Municipal, Surintendant Local, Bureau d'Education et Corporation d'Ecole.....(App. K.K.K.) Voir <i>infra</i> , 49, 52.	Ordre de S. E.	208
33. <i>Emprunts</i> :—Rapport du Conseil Exécutif sur les emprunts futurs pour accorder l'aide de la Province aux Compagnies de Chemins de fer ; (<i>Imprimé</i> , 250. <i>Renvoyé Comité Général sur la construction du Grand Tronc de Chemin de fer</i> , 259.).....	Par Adresse..	230
<i>Estimations</i> :		
34.—Estimation du montant requis pour les dépenses du Gouvernement Civil pour 1851 ; (<i>Renvoyée au Comité Général des Subsidés</i> , 119.).....(App. B.)	Par Message..	108
35.—Estimation Supplémentaire, <i>Renvoyée</i> , etc.....	do	240
36. <i>Evêchés</i> :—Copies des Lettres Patentes établissant les Evêchés Protestants de Québec, Montréal et Toronto, et de celles en faveur de l'Archevêque Catholique de Québec et de l'Evêque Catholique de Montréal ; (<i>Imprimées</i> , 198.).....(App. X.X.)	Par Adresse..	197
37. <i>Exposition Industrielle</i> :—Premier Rapport des Commissaires nommés pour représenter le Canada à la Grande Exposition de Londres ; <i>Imprimé</i>(App. K.K.K.)	Ordre de S. E.	291
<i>Fonds des Honoraires</i> :—Voir <i>supra</i> , 24.		
38. <i>Greffiers de la Couronne et des Plaids Communs</i> :—Rapport indiquant quelle partie des honoraires reçus dans les Cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs, pour 1850 et depuis, est provenue de la Cour des Plaids Communs.....	Par Adresse..	165
39. <i>Guelph et Arthur, Compagnie du Chemin de</i> :—Etat des affaires.....(App. R.)	Par Acte....	75
<i>Halifax et Québec, Chemin de fer de</i> :		
40.—Dépêche du Secrétaire Colonial y relative ; <i>Imprimée</i> ; <i>Renvoyée au Comité des Chemins de fer</i>(App. N.)	Par Message..	64

COMPTES ET PAPIERS—Continuation :		ORDONNÉ.	PRÉSENTÉ
41.—Correspondance entre Son Excellence et le Gouvernement Impérial, relativement à l'Acte de cette Législature, incorporant une Compagnie pour construire ce Chemin ; (<i>Imprimée, 231. Rapport Supplémentaire; Imprimé, 228.</i>) (App. A.A.A.)	Par Message..		203,228
42.—Dépêche de l'Administrateur du Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, transmettant une copie du Rapport de l'Hon. M. Howe, des délibérations des Délégués du Canada, relativement au dit Chemin de fer ; <i>Imprimée</i>	Par Message..		256
43. <i>Isle du Prince-Edouard</i> :—Communication du Gouvernement de l'Isle du Prince-Edouard, transmettant copie d'un Rapport et d'une Adresse de l'Assemblée, relativement aux Phares sur le <i>North Cape</i> et sur la Pointe Est de l'Isle.....	Par Message..		126
<i>King's College</i> :—Voir <i>infra</i> , 96.			
44. <i>Liste Civile</i> :—Dépêche de Son Excellence donnant communication d'un Rapport du Conseil Exécutif relatif au Revenu et à la Dépense de la Province, et recommandant certaines réductions dans la Liste Civile ; et une dépêche du Secrétaire Colonial en réponse (<i>Imprimées, 31. Renvoyées au Comité Général sur la Liste Civile, 112.</i>)	Par Message..		23
45. <i>Livre Bleu</i> :—Pour 1848, 1849 et 1850.....	Ordre de S. E.		38
46. <i>Lunatiques, Asile des (Toronto)</i> :— Rapport des Directeurs de l'Asile pour 1850..... (App. C.)	Ordre de S. E.		6
47.—Copie d'une Pétition de J. Coppins au Bureau des Directeurs se plaignant de la mauvaise administration de l'Asile, et documents y relatifs ; Rapport indiquant le nombre des Patients reçus, et le nombre des décès ; et des Serviteurs qui ont donné leur démission et de ceux qui ont été destitués, depuis l'établissement de l'Institution ; (<i>Imprimés, 139, 168. Motion pour renvoyer les papiers, rejetée, 164</i>) ... (App. I.I.)	Par Adresse..		138
48.—Rapport des enquêtes tenues depuis le commencement,—avec les témoignages pris dans celle tenue sur le corps de Mme. Gilbert.....	Par Adresse..		167
49.—Rapport indiquant le montant de l'intérêt payable sur les débentures émises pour le compte de l'Asile et de l'Ecole Normale de Toronto	Par Adresse..		239
50.—Minute des délibérations du Bureau des Syndics, relativement aux accusations portées contre M. Ramsay, le ci-devant Econome, et sur sa démission.....	Par Adresse..		239
51. <i>Magistrats Stipendiaires</i> ;—Rapport de tous ceux qui ont été nommés par le Gouvernement, avec le montant de leur salaire, etc ; <i>Imprimé</i> (App. F.F.)	Par Adresse..		132
52. <i>Maison d'Ecole</i> :—Tableau indiquant l'argent avancé par le Surintendant de l'Education pour la construction et la réparation des Maisons d'Ecole, dans le B.-Canada. (<i>Imprimé, 112.</i>)..... (App. X.)	Par Adresse..		108
53. <i>Mines, Licences des</i> :—Rapport des Licences accordées pour les Mines des Lacs Huron et Supérieur,—et copie du traité en vertu duquel les terres comprises dans chaque licence ont été cédées par les Sauvages ; <i>Imprimé</i> (App. U.)	Par Adresse..		85
<i>Monnaie</i> :			
54.—Dépêche désavouant l'Acte de la dernière Session, qui amende l'Acte des Monnaies ; (<i>Imprimée, 202.</i>)..... (App. Y.Y.)			
55.—Correspondance entre les Gouvernements Impérial et Colonial, relativement à un Acte de la dernière Session qui change la valeur de certaines monnaies d'argent, et à l'Acte concernant le libre commerce de banque ; (<i>Imprimée, 202.</i>)..... (App. Z.Z.)	Par Message..		201
56. <i>Montréal, Association Bienveillante des Pompiers de</i> :—Etat des Fonds.... (App. S.)	Par Acte. . .		75
57. <i>Montréal, Banque de Prévoyance et d'Epargnes de</i> :—Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des affaires de cette banque ; <i>Motion pour le faire imprimer ; Amendement pour qu'il soit renvoyé au Comité, pour qu'il y fasse rapport s'il est expédient de le faire imprimer et quel en sera le coût, rejetée ; Motion principale, adoptée</i> (App. Q.Q.)	Par Adresse..		161
58. <i>Montréal, Chemins à Barrières de</i> :—Comptes des Syndics pour 1850..... (App. G.)	Par M. l'Orat.		22
59. <i>Montréal, Compagnie du Chemin de Fer de Lachine et</i> :—Etat des Affaires. (App. R.)	Par Acte. . .		75
60. <i>Montréal, Institut des Artisans de</i> :—Etat de la Propriété ; (App. K.)	Par M. l'Orat.		75
61. <i>Montréal, Maison de la Trinité de</i> :—Comptes pour 1850..... (App. E.)	Par M. l'Orat.		22
62. <i>Morrison, Alex</i> :—Documents et correspondance (depuis la dernière Session) relativement à sa demande d'une compensation pour des pertes qu'il a éprouvées par suite de ce que deux lettres patentes ont été émises pour le même lot dans le township de Niagara ; (<i>Imprimés, 80.</i>)..... (App. Q.)	Par Adresse..		69
63. <i>Outaouais, Rivière des</i> :—Rapport Supplémentaire du coût des Travaux sur l'Outaouais et des personnes employées pour percevoir les droits sur le bois de construction, etc., sur la Rivière des Outaouais	Adres. d. Ses.		182
<i>Voit infra, 89.</i>			
<i>Pénitenciaire Provincial</i> :			
64.—Rapport des Comptes pour 1850..... (App. W.)	Ordre de S. E.		105

COMPTES ET PAPIERS—*Continuation :*

	ORDONNÉ.	PRÉSENTÉ
—Rapport du Chapelain Catholique Romain, et correspondance entre lui et les Inspecteurs en 1850 et 1851 (App. W.)	Par Adresse..	211
65. <i>Police</i> :—Copie de certains Instruments émanés en vertu de l'Ordonnance 2 Vic., c. 2, étendant le mot "Cités" aux Districts environnants pour les fins de la Police; et copie des commissions nommant MM. McCord et Ermatinger Inspecteurs des Surintendants de Police à Québec et à Montréal..... (App. B.B.B.)	do	203
66. <i>Port Hope, Havre</i> :—Copie des Mémoires, Correspondance, Rapports, etc., relativement au relevé du Havre, et l'acceptation faite par le Gouvernement, etc.—avec un tableau indiquant les prêts faits par le Gouvernement à la Compagnie du Havre, et des sommes qui ont été payées et qui restent dues; (<i>Imprimée</i> , 137).... (App. B.B.)	Adr. de 1849.	115
<i>Postes, Bureau des :</i>		
67.—Tableau indiquant les différents Bureaux de Postes et les maîtres de poste, avec des instructions pour leur gouverne,—Montant brut du Revenu et Dépense de 1850—Commis, etc.,—employés dans le Bureau Général,—Copie de la Convention avec les Etats-Unis pour le Postage Réciproque,—et information sur les contrats des Malles; (<i>A être imprimés sous la direction du Comité des Impressions</i> , 144.) (App. E.E.)	Par Adresse..	123
68.—Tableau du Revenu net, depuis le 5 Juillet, 1844, et de l'emploi qui en a été fait, et copie d'une dépêche ordonnant qu'il soit employé aux fins publiques de la Province; aussi, un tableau concernant les contrats actuels des malles; <i>Imprimé.</i> (App. V.V.)	do	180
<i>Postes du Roi :—Voir supra 5, 6.</i>		
69. <i>Propriété Littéraire</i> :—Copie des listes imprimées des Percepteurs de Douanes, des livres dont les propriétaires ont donné avis en vertu de l'Acte Imp. 8 et 9 Vic., c. 93, c. 9.....	Par Adresse, dernière Sess.	152
70. <i>Québec, Chemins à Barrières de</i> :—Tableau contenant un compte courant entre les Commissaires et le Gouvernement, depuis le commencement jusqu'au mois de Janvier 1851; (<i>Imprimé</i> , 214.)	Par Adresse..	213
71. <i>Québec, Hôpital de Marine et des Emigrés de</i> :—Correspondance relative à l'administration de cet hôpital; <i>Imprimée</i>	do	171
72. <i>Québec, Maison de la Trinité de</i> :—Comptes pour 1850; (<i>Imprimé</i> , 20.).... (App. E.)	Par M. l'Orat.	19
73. <i>Québec, Place de Marché à</i> :—Correspondance relative à l'agrandissement de la Place du Marché de la Basse-Ville de Québec..... (App. P.)	Adr. d. Sess.	68
74. <i>Québec, Prêts aux Incendies</i> :—Tableau indiquant les personnes en arriéré pour le principal ou l'intérêt des dits Prêts,—le montant total reçu par le Gouvernement,—le montant des pertes essayées par suite de ce que des personnes sont devenues insolubles, et des détails relativement aux cautionnements, frais d'administration, etc.; (<i>Imprimé</i> , 214.).....	Par Adresse...	212
75. <i>Recensement</i> :—Rapport du Recensement des paroisses, villes et cités, dans le B.-Canada, qui ont envoyé leurs rôles; <i>Imprimée</i>	do	117
76. <i>Rectoreries</i> :—Liste des Rectoreries établies pendant les 16 dernières années, et des Recteurs qui leur ont été présentées, avec les changements subséquents; (<i>Impression</i> , 105.)	do	68
77. <i>Régistrateurs</i> :—Tableau indiquant les divers Régistrateurs dans le H.-Canada, avec leurs émoluments pour 1850; <i>Imprimé.</i>	do	171
<i>Réserves du Clergé :</i>		
78.—Dépêche en réponse à une Adresse de la dernière Session, demandant que la Législature soit autorisée, à disposer des Revenus des Réserves du Clergé; <i>Imprimée.</i>	Par Message..	31
79.—Tableau des Recettes et des Dépenses du fonds des Réserves du Clergé dans le H. et le B.-Canada, depuis le dernier Rapport, indiquant les sommes payées aux différents Ministres de Religion, etc.; (<i>A être imprimé sous la surveillance du Comité des Impressions</i> , 144.)..... (App. H.H.)	do	136
80.—Dépêche annonçant que l'introduction d'un Bill, dans le Parlement Impérial, pour autoriser la Législature Provinciale à changer les arrangements qui existent relativement aux Réserves du Clergé, a été remise à la Prochaine Session; <i>Imprimée.</i>	do	231
81.—Dépêche en Réponse à une Adresse de la dernière Session, présentée à Sa Majesté, relativement aux Réserves du Clergé; <i>Imprimée.</i>	do	303
82. <i>Roebuck, John A.</i> :—Correspondance entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Colonial relativement à sa réclamation; <i>Imprimée.</i> (App. W.W.)	Par Adresse..	197
83. <i>St. Laurent, Académie Industrielle de</i> :—Rapport de la Corporation..... (App. S.)	Par Acte.....	75
84. <i>St. Laurent et L'Industrie, Compagnie du Chemin de Fer du</i> :—Etat des Affaires	do	75
85. <i>St. Laurent, Sœur de Ste. Croix de</i> :—Rapport de la Corporation..... (App. S.)	do	75

COMPTES ET PAPIERS—Continuation :	ORDONNÉ.	PRÉSENTÉ
86. <i>St. Maurice, Rivière</i> :—Copie des Livres de Notes et autres documents mentionnés dans les Rapports du relevé de cette Rivière fait par MM. Legendre et Bignell ; (<i>Rapport Supplémentaire</i> , 301. <i>Les deux Imprimés</i> , 302.) (App. G.G.G.)	Par Adresse.	227,302
<i>Sauvages, Annuités</i> :—Voir <i>supra</i> , 24.		
87. <i>Scrip pour les terres</i> :—Rapport de toutes les personnes auxquelles il en a été accordé depuis 1841 ; et de celles qui ont encore droit d'en recevoir ; <i>A n'être pas imprimé dans l'Appendice</i> ; (<i>A être imprimé dans la forme que choisira le Comité des Impressions</i> , 58.)... ..	Adres. d. Ses.	50
88. <i>Statuts</i> :—Rapport de l'impression et de la distribution des Statuts de la dernière Session..... (App. F.)	Par M. l'Orat.	19
89. <i>Tenure Seigneuriale</i> :—Tableau des commutations effectuées dans les Censives de Québec,—des Biens des Jésuites, dans les districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières,—et de la Seigneurie de Lauzon, depuis le 1er mai 1850..... (App. Y.)	Ordre de S. E.	112
90. <i>Toronto, Hôpital de</i> :—Etat des affaires..... (App. S.)	Par Acte. . .	75
91. <i>Toronto, Institut des Artisans de</i> :—Etat de la Propriété..... (App. K.)	Par M. l'Orat.	45
<i>Travaux Publics</i> :		
92.—Rapport des Commissaires des Travaux Publics, jusqu'au mois de juin 1851 ; (<i>Rapport Supplémentaire</i> , 240.).....	Par Acte. . .	79, 240
93.—Rapport des Arbitres nommés pour estimer les dommages causés par la construction des travaux publics avec leurs dépenses, la liste des dépenses accordées, etc. (App. A.A.)	Par Adresse. .	115
94. Rapport des Chemins, Ponts, Dames, Glissoires et Havres, en la possession du Gouvernement pendant 1849 et depuis, avec les recettes et les dépenses de chaque,—aussi, détails et correspondances relativement à la vente de certains travaux ; <i>Imprimé</i> ; (<i>Motion pour renvoyer à un Comité cette partie qui concerne la vente des Chemins de York, rejetée</i> , 202)..... (App. C.C.)	Par Adresse. .	117
95.—Rapport des différentes Compagnies formées en vertu des Actes 13 Vic., c. 56 et 84, pour construire les Chemins et autres travaux ; <i>Imprimé</i> (App. S.S.)	Par Adresse. .	171
<i>Université de Toronto</i> :		
96.—Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des affaires de King's College (Université de Toronto,) et Collège du H.-C. ; (<i>Imprimé</i> , sous la surveillance du Comité des Impressions, 227 ; <i>Motion</i> , qu'il soit imprimé en Anglais seulement, pour le Journal, rejetée, 250) (App. E.E.E.)	Par Adresse. .	211
97.—Rapports du Bureau de Dotation de l'Université de Toronto, et du Collège du H.-C., et des Auditeurs des Comptes de ces Institutions ; et Rapports annuels faits par le Principal du Collège du H.-C. ; <i>Imprimés</i> (App. I.I.I.)	Par Adresse. .	228
98. Résolution, Que tous les Documents présentés à la Chambre soient renvoyés au Comité des Impressions, afin qu'il fasse rapport sur la question de savoir s'il est expédient de les faire imprimer dans l'Appendice, avec une estimation du coût de l'impression, 59. Voir <i>Impressions</i> , 1.		
99. Membres nommés pour présenter des Adresses demandant certains Comptes et Papiers, font rapport que Son Excellence va ordonner de les mettre devant la Chambre, 59, 91, 105, 141, 165, 208.		
COMPTES PUBLICS :—Motion que les Comptes Publics de 1850 soient renvoyés à un Comité Spécial (nommant cinq Membres) ; Amendement, que les Membres soient nommés par la Chambre, rejeté ; Autre amendement, adopté ; Motion principale telle qu'amendée, adoptée, et le Comité nommé, 80. Premier Rapport, 123. Second Rapport, 349. (App. M.M.M.) Voir <i>Comptes</i> , 63.		
COMPTON, ACADEMIE DE :—Pétition de J. Longee et autres, demandant une allocation, 20.		
CONFÉRENCES :—Demandées par la Chambre au sujet du Message du Conseil d'hier, annonçant le temps fixé par Son Excellence pour recevoir l'Adresse conjointe à Sa Majesté, relativement aux Droits sur le Bois de Construction ; Comité nommé pour rédiger les Raisons de la demande de cette conférence, 53. Rapport des Raisons (relativement au meilleur mode d'adopter des Adresses conjointes, et de les présenter), 58. Conférence agréée par le Conseil ; Messagers nommés ; Rapport de la remise des Raisons, 64. Nouvelle Conférence à ce sujet demandée par le Conseil ; Agréée ; Messagers nommés, 73. Rapport de la Conférence ; Renvoyée (avec les "Raisons"		
de la première Conférence) à un Comité Spécial, avec Instruction de chercher des précédents, et de faire rapport de son opinion, 76. Rapport, 97. Adopté ; Nouvelle Conférence demandée, pour communiquer une copie de Rapport, 102. Agréée ; Messagers nommés, 107. Rapport de la remise de copie du Rapport, 108.		
CONNEXION BRITANNIQUE :—Voir <i>Comptes</i> , 23. <i>Gouverneur-Général</i> , 8.		
CONSEIL DE LA REINE :—Voir <i>Cours</i> , 1.		
CONSEIL LÉGISLATIF :		
MESSAGES ENVOYÉS AU CONSEIL :		
1. Demandant son concours à une Adresse à Sa Majesté relative aux droits sur les bois étrangers, 35.		
2. Agréant l'Adresse à Son Excellence, la priant de transmettre la dite Adresse, 38.		
3. Communiquant une Résolution pour la nomination d'un Comité conjoint de la Bibliothèque, et priant le Conseil de nommer ses Membres de ce Comité, 47.		

CONSEIL LÉGISLATIF—*Continuation* :

4. Consentant à une nouvelle Conférence sur un même sujet, demandée par le Conseil, 73.

5. Demandant qu'il soit permis au Greffier et Assistant Greffier de comparaître devant un Comité Spécial, 91.—Même demande pour des Membres, 119, 170.

6. Communiquant une Instruction au Comité de la Bibliothèque, pour considérer s'il est expédient d'envoyer une personne en Europe pour acheter des Livres, 199.

7. Communiquant une série de Résolutions pour remplacer par des exemplaires imprimés (sur vélin) le grossissement des Bills,—relativement aussi à l'impression et la distribution des Statuts,—et demandant son concours, 254.

8. L'informant que l'Hon. M. Chabot a remplacé l'Hon. M. Papineau comme Membre du Comité de la Bibliothèque, 255.

MESSAGES DU CONSEIL :

9. Agréant l'Adresse à Sa Majesté relativement au droit sur le bois étranger, et communiquant une Adresse à Son Excellence la priant de la transmettre, 38.

10. Adoptant des Bills ou des amendements, 54, 115, 134, 153, 155, 159, 171, 177, 183, 186, 195, 199, 204, 212, 216, 232, 233, 266, 272, 283, 285, 291, 294, 300, 303, 316, 324, 334, 342, 345, 353, 357, 358.

11. Communiquant ses propres Bills, 42, 69, 111, 121, 146, 155, 159, 177, 183, 204, 233, 241, 246, 265, 291, 327, 342.

12. Nommant des Membres, de la part du Conseil, au Comité conjoint de la Bibliothèque, 54.

13. Consentant à une Conférence relativement à l'Adresse conjointe sur les droits imposés sur le Bois de Construction, 64.

14. Demandant une nouvelle Conférence à ce sujet, 73.

15. Donnant permission à son Greffier et son Assistant Greffier de comparaître devant un Comité Spécial, 95.—Et des Membres, 171.

16. Demandant les preuves et les documents sur lesquels le Bill relatif à un Statut de Peterborough est fondé, 171.

17. Demandant les preuves et les documents sur lesquels le Bill pour octroyer une certaine réserve de Chemin à Andrew Thompson, est fondé, 195.

18. Demandant les preuves et les documents sur lesquels le Bill pour naturaliser Ira Gould et autres, et le Bill pour naturaliser C. W. Waterous, sont respectivement fondés, 195.

19. Communiquant une Instruction aux Membres du Comité de la Bibliothèque, de la part du Conseil, pour considérer s'il est expédient d'envoyer une personne en Europe faire l'achat de livres pour la Bibliothèque, 249.

20. Communiquant une nouvelle Instruction relativement à la compilation d'un Index Général des Journaux du Conseil depuis l'Union,—et annonçant un changement dans les Membres du Comité de la Bibliothèque de la part du Conseil, 249.

21. Concourant dans l'arrangement projeté par les Résolutions au sujet du grossissement des Bills, etc., 316.

Voir *Adresse*, 14. (Orateur du Conseil.) *Liste Civile*, 1, 3.

CONSEILS :—Voir *Allen, Tenure Seigneuriale*, 6.

CONSTABLES :—Pétition du Conseil Municipal de Huron, etc., demandant que la nomination de Constables de Comté soit laissée à la discrétion des Magistrats siégeant en Sessions Trimestrielles, 162.

Voir *Juges de Paix*, 7.

CONVENTION DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE :

—Motion, pour un Comité de toute la Chambre chargé de considérer s'il est expédient de s'adresser à Sa Majesté pour qu'elle autorise une convention formée de délégués de toutes les Provinces, afin de rédiger une constitution pour leur gouvernement futur, Rejetée, 202.

CORPS RELIGIEUX :—Motion, qu'aucun octroi ne soit fait à même le Revenu Public à aucune Institution ou Corps Public sous le contrôle de quelque dénomination religieuse, Rejetée, 163. Voir *Comptes*, 27.

COTISATIONS :

1. Bill pour expliquer et amender la Loi de Cotisation du H.-Canada; Présenté, 260. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 299. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 316. Passé, 326. Par le Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 110.)

2. Pétitions demandant des amendements à la loi de Cotisation du H.-Canada :— Du Conseil Municipal de Hastings, 40. Du Conseil Municipal de Lincoln et Welling, 102. Du Conseil Municipal de York, 111. Du Conseil Municipal de Simcoe, 162.

COTTON, JAMES :—Pétition de, demandant un Acte pour lui octroyer une réserve de chemin dans le second rang des terres des Sauvages, à Port Credit, et certaines rues dans le Village, 51. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 69. Rapport, qu'avis n'a pas été donné, 85.

COTTON, ROBERT :—Pétition de, demandant que vente lui soit faite de certaine réserve de chemin passant à travers ses terres près de Port Credit, 61. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 69. Rapport, qu'avis n'a pas été donné, 85.

COURS :

1. Bill pour autoriser les Sujets de Sa Majesté de plaider pour eux-mêmes ou pour d'autres, dans toutes les Cours, et pour abolir la distinction de Conseil de la Reine; Présenté, 105. Question de la seconde lecture, remise à trois mois, 232.

2. Bill pour amender l'Acte 12 Vic., relatif aux Cours de Jurisdiction Civile en première instance dans le B.-Canada; Présenté, 117. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 247.

3. Bill pour changer le temps de la tenue des Cours dans le Comté de York; Présenté, 145. Seconde lecture; Grossoyé, 162. Passé, 169. Par le Conseil, 183. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 15.)

COURS DE CONCILIATION :—Bill pour établir des Cours de Conciliation dans le H.-Canada; Présenté, 22. Question de la seconde lecture remise à six mois, 78.

COURS DE DIVISION :

1. Bill pour étendre la jurisdiction des Cours de Division dans le H.-Canada; Présenté, 112. Question de la seconde lecture, rejetée, et remise à six mois, 238.

2. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de pourvoir, à même le fonds des Honoraires de Comté et le Fonds consolidé du Revenu, à la rémunération des Records des Cités pour y tenir les Cours de Division (recommandation de Son Excellence signifiée), 161. Résolution rapportée, et adoptée, 169. Renvoyée au Comité Général sur le Bill pour amender l'Acte Municipal de 1849, avec Instruction d'insérer une clause en conformité de cette Résolution, 217. Voir *Municipalités*, (H.-C.)

COURS DE DIVISION—Continuation :

3. Pétitions demandant un amendement à l'Acte des Cours de Division pour permettre de poursuivre un débiteur dans le Comté où la dette a été contractée :—De Whittemore, Rutherford et Cie., et autres, de Toronto, 102. Du Conseil de la Chambre de Commerce de Toronto, 104. De la Municipalité de York, 173.

Voir *Adresses*, 5. *Comptes*, 24.

COURS DES COMMISSAIRES, B.-C. :—Pétitions demandant son abolition :—D'A. Dugas et autres, de Leinster ; De J. McBean et autres, de Berthier ; De T. D. Latour et autres, de Lanoraie, 150.

Voir *Jugements*, 1.

CRAIG, CHEMIN :—Voir *Adresses*, 15. *Comptes*, 25.

CRAMAHÉ ET MURRAY :

1. Pétition de J. Bettes et autres, demandant la formation d'un nouveau township avec parties de certains townships, 118. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 131. Rapport sur icelle, 139. Bill présenté, 160. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapport que le Préambule n'a pas été prouvé, 204.

2. Pétition contre :—Du Conseil Municipal de Northumberland et Durham, 82. De la Municipalité de Murray, 120.

CRANBERRY MARSH :

1. Pétition de la Municipalité de Wainslect, demandant l'autorisation d'acheter le "Great Cranberry Marsh," pour l'assécher et l'améliorer, 134. Renvoyé au Comité des Ordres Permanents, 139. Rapport sur icelle, 150. Bill Présenté, 185. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 237. Grossoyé, 271. Passé, 282. Rapporté du Conseil avec des amendements, 316. Considéré, et adopté, 318. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 139.)

2. Pétition de la Municipalité de Pelham, en faveur, 150.

CRUAUTÉ AUX ANIMAUX :—Bill pour empêcher la cruauté envers les animaux ; Présenté, 31. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 94. Considéré, et aucun rapport fait, 174.

DARTNELL, EDWARD P. :—Pétition de, demandant à être autorisé à pratiquer comme Procureur, Solliciteur et Avocat, 51. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 66. Rapport sur icelle, 72. Bill présenté, 87. Question de la seconde lecture, remise à six mois, 131.

DAWN ET SOMBRA :—Pétition de G. Duck et autres, demandant un changement des limites de certains lots dans ces townships, 82. Renvoyée au Comité Général sur les divisions territoriales, 123.

DÉBITEURS :

1. Bill pour permettre aux créanciers de saisir les effets des débiteurs sur le point de laisser la Province, dans des causes au-dessous de £10 ; Présenté, 42. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 88. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 175. Passé, 183. Rapporté du Conseil, avec un amendement, 200. Considéré et adopté, 204. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 18.)

2. Bill pour étendre les dispositions de l'Acte en faveur des débiteurs insolvable ; Présenté, 86. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 322. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 353. Passé, *ib.* Par le Conseil, 358. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 116.)

DÉBITEURS—Continuation :

3. Comité Spécial nommé pour s'enquérir s'il peut être fait quelques changements avantageux à l'Acte 8 Vic., c. 48 (applicable actuellement qu'au H.-Canada seulement), pour prévoir les cas où des individus deviennent insolvable et qui sont sans ressource parce qu'il n'existe pas d'Acte de Banqueroute, 73.

Voir *Adresses*, 16. *Comptes*, 26.

DÉBITEURS INSOLVABLES :—Voir *Débiteurs*, 2, 3.

DÉFENDEURS :—Bill pour établir un recours contre les défendeurs absents ; Présenté, 22. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 74. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 181. Passé, 184. Par le Conseil, 199. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 10.)

DÉPARTEMENTS PUBLICS :

1. Motion (en amendement aux Résolutions pour la réduction de la Liste Civile), qu'une Enquête sur l'administration et les frais de régie des différents Départements du Service Public, est absolument nécessaire, Rejetée, 314.

2. Motion, qu'une telle enquête, pour produire un bon résultat, doit s'étendre aussi bien au système qu'aux détails de régie et de dépenses, etc., Rejetée, 314.

Voir *Liste Civile*.

DEPENSES CONTINGENTES :

1. COMITÉ PERMANENT des Dépenses Contingentes, 18, 22.

PÉTITIONS RENVOYÉES A CE COMITÉ :—D'A. L. Cardinal (pertes causées par la destruction de l'Hôtel du Parlement), 150. De Win. Winder, (do), 199. De Paul Kane, (demandant une allocation pour compléter des croquis de Paysages Canadiens, etc.), 264.

PREMIER RAPPORT du Comité (sur les Comptes de la dernière Session et de la vacance), 143. Imprimé, 144. (Voir *Adresses*, 17.) Adopté, 206. SECOND RAPPORT (sur les Ordres de Renvoi, et sur les Officiers de la Chambre, etc.), 309. Imprimé ; Renvoyé à un Comité Général, 313. Considéré ; 4 Résolutions rapportées ; Ire Résolution (Voir *Adresses*, 18). 2^{me}, (Voir Greffier de la Chambre, 3.) Et 3^{me}, (amendant le 2^{me} Rapport), adoptée ; 4^{me} Résolution (concourant dans le 2^{me} Rapport,) lue ; Amendements pour renvoyer le Rapport à un Comité Général, et pour faire poser la question séparément sur chaque paragraphe d'icelui, rejetés, et la Résolution adoptée, 356.

2. Ordre au Greffier de la Chambre de préparer un Tableau de tous les paiements faits par lui, pour Dépenses Contingentes et autres, depuis le commencement de la Session, 184. Mis devant la Chambre, 189. Voir aussi *Membres*, 11.

Voir *Liste Civile*.

DETONNANCOUR, C. A. C. :—Pétition de, demandant la rémunération de ses services comme Coroner du District de St. François, de 1831 à 1839, 137.

DETTE, EMPRISONNEMENT POUR :

1. Bill pour abolir dans le H.-Canada (Hon M. Boulton) ; Présenté, 38. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 123. Bill pour abolir, etc., (*infra*, 2.) renvoyé au même Comité, 124. Les deux Bills rapportés ; Réimprimés ; Les deux renvoyés à un Comité Général ; Tableau indiquant le nombre des Débiteurs en prison et sous cautionnement, renvoyé aussi au même comité, 177. Considéré, 291. Considéré de nouveau, pas de rapport, 326.

DETTES, EMPRISONNEMENT POUR—*Continuation* :

2. Bill pour l'abolir, et pour rendre plus efficace le recours par writs d'exécution dans le H.-Canada (M. Wilson) ; Présenté, 74. Renvoyé au Comité sur le Bill qui précède, 124.

3. Pétition du Conseil Municipal d'Essex et Lambton, demandant un Acte pour expliquer l'Acte relatif à l'emprisonnement pour dette dans le H.-Canada, pour en accorder les privilèges aux résidants de l'un ou de l'autre Comté dans certains cas, 163.

DETTE PUBLIQUE :—Voir *Comptes*, 28.

DIMANCHE, TRAVAIL DU :—Voir *Bureau des Postes*, 1, 4.

DISCOURS :—Voir *Adresses*, 19. *Gouverneur-Général*, 1—3. *Subsides*, 1.

DIVISIONS TERRITORIALES (H.-C.)

1. Bill pour y faire certains changements ; Présenté, 23. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité Général, 70. Toutes les pétitions relatives aux Divisions Territoriales, renvoyées au même Comité, 75, 93. Motion, pour qu'Instruction soit donnée au Comité d'insérer une disposition pour qu'aucun Comté ne soit mis de côté en vertu du Bill, jusqu'à ce que les habitants de ce Comté aient voté en faveur, rejeté ; Bill considéré, 93, 109, 120, 138. Pétitions à ce sujet renvoyées au Comité Général, 112, 123, 134, 137. Bill réimprimé (tel qu'amendé), 138. Rapporté amendé, 146. Motions pour renvoyer de nouveau le Bill à un Comité Général afin de l'amender, quant au Comté de Middlesex, et aux townships de Georgina, Gwillimbury Ouest, Beverly, Flamborough Est et Ouest, Erin et Pickering, respectivement,—et à diverses matières concernant la séparation des Unions de Comté, et au choix des chefs-lieu, rejetées, 146 à 148. Renvoyé de nouveau au Comité Général quant aux Régistrateurs de Comté, 148. Rapporté amendé ; Un des amendements rejetés, 149. Passé, 156. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 212. Considérés et adoptés, 215. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 5.) Voir *Adresses*, 20. *Comptes*, 29.

2. Pétition d'E. Suider et autres, Membres du Conseil Municipal de Waterloo, Wentworth, Halton et Oxford, en faveur du Bill, 61.

3. Pétitions demandant des amendements au Bill :—De T. Hornor et autres (Brant et Oxford), 82. Du Conseil Municipal de Lanark et Renfrew, 115.

4. Pétition du Maire et de la Corporation de Dundas en faveur de la clause du Bill qui donne aux Maires (*Reeves*) le droit de choisir les chefs-lieu de leurs comtés respectifs, 139.

5. Pétition de la Municipalité de Pelham, en faveur de la clause qui érige Welland en un Comté séparé, 150.

Voir *Adresses*, 20. *Amherst, Isle. Comptes*, 29. *Dawn. Dumfries. Emily. Glanford. Halton. Lambton. Middlesex. Simcoe. Tilbury. Gwillimbury Ouest. York.*

DOCUMENTS HISTORIQUES :—Voir *Adresses*, 27.

DOAN, ROBERT :—Pétition de, demandant une compensation pour sa maison détruite pendant la Rébellion dans le Haut-Canada, 71.

DOUAIRE :

1. Bill pour faciliter la renonciation au Douaire par les femmes mariées, dans le H.-Canada ; Présenté, 135. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 254.

2. Bill pour amender la loi du Douaire dans le H.-Canada ; Du Conseil ; Première lecture, 291.

DOUANES :

1. Pétition de D. Paterson et S. F. Urquhart, se plaignant de l'incapacité du Collecteur à Toronto, et demandant une enquête, 226. Motion, pour renvoyer la pétition à un Comité Spécial, rejetée, 248.

2. Motion, pour un Comité Général afin de considérer s'il est expédient de réduire les Droits de Douanes sur les importations, à l'exception des articles qui font compétition aux productions de la Province, Rejetée, 159.

Voir *Adresses*, 21. *Commerce*, 3, 4. *Comptes*, 30.

DRÔITS, RESTITUTION DE :—Bill pour définir et restituer certains droits à certaines personnes y mentionnées ; Du Conseil ; Première lecture, 246. Motion pour remettre la seconde lecture à six mois, rejetée ; Seconde lecture ; Motion, pour la troisième lecture ; Amendement, pour substituer un Bill déclarant que l'établissement d'écoles publiques séparés pour les Protestants et les Catholiques Romains, est une intervention dangereuse dans le système des écoles communes,—et (en conséquence) révoquant la 19e clause de l'Acte des Ecoles communes du H.-Canada, rejetée ; Bill passé, 350. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 111.)

DRUMMOND :—Bill pour transporter le lieu des assemblées de la Municipalité, No. 2, dans ce Comté, de French Village à Stanfold ; Présenté, 153. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapporté, 198. Grossoyé, 199. Passé, 203. Par le Conseil, 216. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 28.)

Voir *Sherbrooke, Drummond, etc. Yamaska, (Comté de.)*

DUCHENE, RIVIÈRE :—Bill pour expliquer certains Actes relatifs à l'amélioration de cette Rivière ; Présenté, 46. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapporté, 198. Grossoyé, 199. Passé, 203. Par le Conseil, 216. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 28.)

DUEL :—Permission accordée de présenter un Bill pour prévenir le Duel, 112. Pas présenté.

DUMFRIES :—Pétition de C. McGeorge et autres, demandant que ce township (ou le Village d'Ayr) soit annexé au Comté de Brant, 61.

ECOLES NORMALES :—Voir *Adresses*, 31. *Comptes*, 32, 49. *Education*, 5, 6.

EDUCATION :

1. Bill pour révoquer la disposition limitant la distance entre le chef lieu de Comté et toute nouvelle Ecole de Grammaire, dans le dit Comté, H.-Canada ; Présenté, 91. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 197. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 321. Passé, 330. Par le Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 125.)

2. Bill pour amender et expliquer les Actes des Ecoles, en force dans le B.-Canada ; Présenté, 95. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 326.

3. Pétition de J. T. Dutton, de Montréal, demandant des amendements au Bill qui précède, 104.

4. Pétition de C. Dion, Association des Instituteurs de Québec, contre le Bill, 172.

5. La Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient de pourvoir au maintien d'une Ecole Normale dans le B.-Canada ; et au paiement de certains Inspecteurs des Ecoles Communes (recommandation de Son Excellence signifiée), 171. Résolution, pour faire ces paiements à même le Fonds des Ecoles Communes, ou le Fonds des Biens des Jésuites, rapportée et adoptée, 174.

EDUCATION—Continuation :

6. Bill pour pourvoir à l'établissement d'une Ecole Normale, et mieux encourager l'éducation dans le B.-Canada ; Présenté, 174. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 308. Considéré, 324. Rapport ; Grossoyé, 331. Passé, 338. Par le Conseil, 345. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 97.)

7. Bill pour amender l'Acte 13 et 14 Victoria, établissant des Ecoles Communes dans le H.-Canada (M. Mackenzie) ; Présenté, 282.

8. Pétitions demandant la révocation ou la modification de la loi d'Education du Canada :—De F. X. Poulin et autres, de St. Germain, 33. De C. Dion et autres, de Québec ; D'A. Simon et autres, de la Baie St. Paul, 52. De F. Massicotte et autres, de Ste. Geneviève de Batiscan ; Imprimé, 58. De J. Beausoleil et autres, de St. Félix de Valois, 134. De l'Hon. P. McGill et autres, de Montréal ; Du Rév. R. McGill et autres, le Bureau des Commissaires d'Ecole de Montréal, 134. Du Rév. H. Wilkes et S. Phillips, pour le Bureau Protestant des Examineurs, 139. De W. Smith et S. A. Stevens, pour les Commissaires d'Ecole de Brompton ; De J. Oswald et autres, de St. Augustin et Ste. Scholastique ; De J. Clark et autres, de St. Hermas ; et J. Stark et autres, de St. Benoît et St. Eustache, 154.

9. Pétitions demandant des amendements à l'Acte des Ecoles Communes du H.-Canada :—Du Conseil Municipal de Prince-Edouard, 40. Du Rév. O. Kelly et autres, de Brockville, 51. Du Conseil Municipal de Leeds et Grenville, 130. Du Conseil Municipal de York, 137.

10. Pétitions demandant des allocations :—Du Rév. S. L. Beaubien et autres ; maison d'école des filles à St. Thomas, 37. Du Rév. F. Perrault et autres, demandant une nouvelle allocation pour les écoles dans la Paroisse de Ste. Brigide de Monnoir, 102. De l'Archidiacre Stuart et autres, pour la construction, etc., d'une maison d'école à Kingston, 162. De C. L. Lefrançois et autres, demandant une allocation pour construire une maison d'école au Château Richer, 173.

11. Pétitions demandant qu'il soit établi une disposition pour créer des écoles séparées :—Du Lord Evêque de Toronto, (pour l'Eglise d'Angleterre,) 66. De M. Brennan et autres, de Belleville (pour les Catholiques Romains), 102. Voir *Droits*.

12. Pétition du Rév. J. B. Howard, de Peterborough, demandant qu'il soit établi des dispositions plus effectives pour les écoles de Grammaire dans le H.-Canada, 78.

13. Pétition de C. P. Treadwell, écr., de L'Orignal, demandant l'achat d'un jeu des Appareils de Holbroke pour les Ecoles, pour chaque collège électoral, 118.

14. Pétition de J. Carpenter et autres, demandant que le nombre des élèves qui doivent être présents à Demorestville (P. Edouard) soit réduit, 134.

Voir *Adresses*, 35. *Comptes*, 31, 32, 49, 52.

EDWARDSBURGH :—Pétition de F. Ferguson et autres, demandant des amendements à l'Acte pour régler l'Arpentage de la 8e Concession de ce Township, 49. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 134. Rapport qu'avis n'a pas été donné, 139.

EGLISE D'ANGLETERRE :

1. Pétition du Lord Evêque de Montréal, demandant un Acte pour pourvoir à l'administration des Biens Temporels de l'Eglise de ce Diocèse, 51. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 52. Rapport sur icelle, 62. Bill présenté, 69. Motion, pour remettre la seconde lecture à trois mois, rejetée ; Seconde lecture ; Renvoyé

EGLISE D'ANGLETERRE—Continuation :

au Comité des Bills Privés, 114. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 143. Considéré ; Rapporté ; Motion, pour remettre la troisième lecture à six mois, rejetée ; Grossoyé, 261. Passé, 271. Par le Conseil, 285. Réservé, 361. Voir *Adresses*, 22.

2. Pétition de la Société de l'Eglise de Québec, demandant un Acte pour diviser la dite Corporation en deux, pour les Diocèses de Québec et Montréal, 82. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 85. Rapport sur icelle, 94. Bill pour établir une Société de l'Eglise dans chacun des Diocèses du B.-Canada ; Présenté, 92. Seconde lecture ; Motion, qu'il soit renvoyé au Comité des Bills Privés ; Amendement pour substituer un Comité Spécial, avec Instruction de faire rapport d'une mesure générale accordant les mêmes privilèges à tous les coprs religieux, rejeté ; Motion principale adoptée, et le Bill renvoyé au Comité, 132. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 143. Considéré ; Rapporté ; Motion, pour remettre la troisième lecture à six mois, rejetée ; Grossoyé, 262. Passé, 265. Par le Conseil, 285. Réservé, 361.—(Voir *Adresses*, 23.)—Nouveau Bill présenté, 106. Retiré, 133.

3. Pétition de J. Gilmour et autres, de Montréal, demandant que certaines parties des deux Bills soient retranchées, 155.

Voir *Recloreries*.

EGLISES ET CHAPELLES :

1. Bill pour amender l'Acte du B.-Canada pour maintenir le bon ordre dans les Eglises, etc. ; Présenté, 22. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 44. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 52. Considéré et aucun rapport fait, 90.

2. Bill pour défendre les enterrements dans les églises dédiées au service divin ; Présenté, 42. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 169.

3. Pétitions contre le Bill :—De l'Archevêque Catholique Romain de Québec et de l'Evêque de Tloa, 94. Du Rév. L. Proulx et autres, de Québec, 104.

4. Pétitions des Corporations Religieuses, demandant que leurs Chapelles soient exemptées de l'opération du Bill :—De Dame Mezières et autres, de l'Hôtel-Dieu, Montréal ; De la Sœur Elizabeth et autres, de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal ; De la Sœur Coutlée et autres, Sœurs de Charité en charge de l'Hôpital-Général à Montréal, 82. Du Très Rév. F. Billaudèle, Supérieur du Séminaire de St. Sulpice, Montréal, 94. De l'Evêque Catholique Romain de Montréal et autres, demandant que l'Eglise Paroissiale de Montréal soit exemptée, 104.

ELECTIONS :

1. Bill pour étendre la Franchise Elective ; Présenté, 95.

2. Bill pour fixer les lieux où seront tenus les polls pour l'élection des Membres du Parlement, dans les townships divisés en arrondissements, dans le Haut-Canada ; Présenté, 156. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 209. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 256. Passé, 272. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 291. Considérés, et amendés, 313. Amendements adoptés par le Conseil, 324. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 108.)

3. Bill pour amender les Lois d'Elections, quant au retour des writs, Présenté, 260. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 324. Passé, 330. Par le Conseil, 342. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 87.)

4. WRITS ÉMANÉS PENDANT LA VACANCE.

POUR QUEL ENDROIT.	EN REMPLACEMENT DE	POUR QUELLE RAISON.
Kamouraska	Pierre Canac dit Marquis, Ecuyer	Décédé, 1.
Haldimand	David Thompson, Ecuyer	Décédé, 1.

5. WRIT ÉMANÉ PENDANT LA SESSION.

Division Est de York	Peter Perry, Ecuyer	Décédé, 1.
----------------------------	---------------------------	------------

Voir *Privilèges*, 1.

ELECTIONS CONTESTÉES :

1. Bill pour pourvoir par un Acte Général à la Décision du mérite de toutes les Pétitions d'Élections Contestées ; Présenté, 46. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 70. Considéré, 158, 172, 184. Résolution, (*infra*, 2) renvoyée au même Comité, 172. Rapporté ; Grossoyé, 186. Passé, 194. Par le Conseil, 212. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 1.)

2. La Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient de pourvoir à la rémunération d'un Juge de Circuit de Comté qui sera employé dans l'exécution d'une commission pour l'examen des témoins dans une affaire d'Élection Contestée (recommandation de Son Excellence signifiée), 161. Résolution rapportée et adoptée, 169. Renvoyée au Comité Général sur le Bill, 172.

ELMSLEY NORD :—Voir *Montague*.

EMILY :—Pétition de la Municipalité d'Emily, demandant que ce township soit séparé de Peterborough, 79.

EMPLOIS, ACCEPTATION D' :—Bill pour restreindre l'acceptation d'Emplois dans certains cas ; Présenté, 117. Question de la Seconde Lecture, rejetée, 247.

EMPRUNTS PROVINCIAUX :—Voir *Adresses*, 24. *Comptes*, 33. *Chemins de Fer*, 6. *Subsides*, 4.

ENREGISTREMENT DES TITRES, ETC. :—

1. Bill pour rendre obligatoire l'enregistrement des titres et instruments créant des dettes en faveur de la Couronne ; Présenté, 6. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 44. Considéré, 96. Rapporté ; Grossoyé, 107. Passé, 109. Par le Conseil, 177. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 9.)

2. Bill pour amender l'Ordonnance qui règle l'enregistrement des titres dans le B.-Canada (M. Lacoste) ; Présenté, 69. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 180. Bill du Conseil (*infra*, 3) renvoyé au même comité, avec une Instruction de les refondre en un seul, s'il le juge à propos ; Membre ajouté, 218. Bill de M. Lemieux (*infra*, 4) renvoyé au même comité, 233. Rapport qu'il a refondu le Bill de M. Lacoste avec celui du Conseil, et ne peut recommander la passation du Bill de M. Lemieux, 286. Voir *infra*, 3.

3. Bill pour amender les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le B.-Canada ; Du Conseil ; Première lecture, 183. Impression, 186. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité sur le Bill précédent, (*supra*, 2), avec une instruction de le refondre avec le Bill qui précède, s'il le juge à propos, 218. Rapporté amendé en insérant les dispositions du Bill de M. Lacoste, etc. ; Renvoyé à un Comité Général, 286. Considéré, 325. Rapporté amendé, 342. Passé, tel qu'amendé, 347.

ENREGISTREMENT DES TITRES, ETC.—*Continuation* :

Amendements, adoptés par le Conseil, 353. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 93.)

4. Bill pour amender l'Ordonnance qui règle l'enregistrement des titres dans le B.-Canada (M. Lemieux) ; Présenté, 108. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité Général sur le Bill de M. Lacoste (*supra*, 2), 233. Rapport, qu'il n'est pas expédient de passer ce Bill, etc., 286.

ERMATINGER :—Voir *Adresses*, 43. *Comptes*, 65.

ESTIMATIONS (GOUV. CIVIL) :—Voir *Comptes*, 34, 35. *Gouverneur-Général*, 10, 17.

EVÊCHÉS :—Voir *Adresses*, 25. *Comptes*, 36.

EVICITION :—Bill pour changer le mode de procédure dans les actions en éviction ; Présenté, 108. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 238. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 286. Considéré ; Réimprimé, tel qu'amendé, 325. Rapporté ; Grossoyé, 334. Motion, pour remettre la troisième lecture à un mois, rejetée ; Seconde lecture ; Cavalier ajouté ; Passé, 345. Par le Conseil, 353. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 114.)

EVIRS, JOHN :—Pétition de, demandant une compensation pour la destruction de sa grange, pour avoir agi comme interprète du cotiseur des taxes des écoles, 118.

EXCEPTIONS SPÉCIALES :—Voir *Loi, Pratique de la*, 2.

EXÉCUTEURS :—Voir *Personnes Décédées. Exécuteurs Étrangers*.

EXÉCUTEURS ÉTRANGERS, ETC. :—Bill pour faire disparaître les doutes quant au droit des corporations, exécuteurs et administrateurs étrangers de poursuivre et d'être poursuivis dans le B.-Canada ; Présenté, 145. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 162. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 325. Renvoyé de nouveau au Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Passé, 339.

EXÉCUTION :

1. Bill pour prévenir les sacrifices inutiles des propriétés vendues par exécution dans le H.-Canada ; Présenté, 56. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, avec Instruction de retrancher le préambule de la 6e clause, 100.

2. Bill pour rendre certains effets saisissables en vertu d'une exécution dans le H.-Canada ; Présenté, 56. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 227.

3. Bill pour exempter les outils, hardes, lits, etc., jusqu'au montant de £62 10s., de la saisie en vertu d'une exécution, etc. ; Présenté, 227.

EXÉCUTION—Continuation :

4. Motion, pour permission de présenter un Bill pour rendre plus efficace le recours par writs d'exécution dans le H.-Canada ; Remplacée par l'appel des Ordres du Jour, 344.

Voir *Dette, Emprisonnement pour*, 2.

EXPOSITION INDUSTRIELLE (1851) :—Voir *Comptes*, 37.

FEMMES MARIÉES :—Bill pour permettre aux Femmes Mariées résidant dans des pays étrangers de transporter des immeubles dans le H.-Canada ; Présenté, 135. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 254. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 323. Passé, 332. Par le Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 115.)

FERMES MODÈLES :—Pétition de N. LaRue et autres, demandant l'établissement d'une Ferme Modèle dans la 2e Division de Montmorency, 82.

FÊTES :—Pétition de la Chambre de Commerce de Québec, demandant que certaines personnes ne soient pas soumises aux restrictions imposées quant aux fêtes que leur foi religieuse ne les oblige pas à observer. 139. Renvoyée à un Comité Spécial, 150. Rapport, recommandant un changement dans la loi concernant les Lettres de Change quant aux jours de grâce qui tombent sur des jours de fête,—avec un Bill, 181. (Voir *Lettres de Change*, 4.) Rapport imprimé, 182. Voir aussi, *Lettres de Change*, 2.

FLEUR :—Pétition du Conseil Municipal de Waterloo, demandant la nomination d'Inspecteurs de Fleur et de Potasse et Perlasse, à Dundas et à Hamilton, 32.

FONDS DES HONORAIRES :—Voir *Adresses*, 5. *Comptes*, 24.

FORT ERIÉ ET BUFFALO, COMPAGNIE DU PONT SUSPENDU DE :—Pétition d'A. Douglas et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 61. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 66. Rapport que les Règles relatives à l'avis n'ont pas été suivies, 72. Rapport renvoyé au Comité, pour permettre de donner une preuve de l'avis, qui n'a pas encore été donnée, 85. Nouveau Rapport (Spécial), 95. Bill présentée, 103. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté, Renvoyé au Comité Général, 155. Considéré, 262. Rapporté ; Grossoyé, 272. Passé, 285. Rapporté du Conseil, avec des amendements, autorisant la Compagnie à construire un pont ou un tunnel, à son choix, 301. Considéré, et adopté, 304. Réservé, 361.

FORT ERIÉ ET BRANTFORD, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Brantford et Buffalo*.

FOURURES :—Voir *Commerce*, 3.

GARANTIES ENVERS LA COURONNE :—Voir *Immeubles*.

GASPÉ, DISTRICT DE :—Bill pour autoriser la tenue d'un second Terme annuel de la Cour Supérieure dans ce District, quand le Grand Jury représentera que cela est nécessaire ; Présenté, 19. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 44. Considéré, 89, 142. Rapporté ; Grossoyé, 142. Passé, 145. Par le Conseil, 159. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 19.)

GAUDRY, MME :—Pétition de, demandant de l'aide en considération de ce que la mort de son mari a été causée par la stricte attention qu'il a apportée dans l'accomplissement de ses devoirs comme Officier de Douane à Québec, 71.

GENTILLY, RIVIÈRE :—Voir *Bécancour*.

GEORGIENNE, BAIE,—ET ST. LAURENT, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Huron et St. Laurent*.

GIBIER :

1. Bill pour empêcher la chasse au Chevreuil pendant certaines saisons, et pour amender de nouveau les lois relatives au Gibier ; Présenté, 79. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 196. Passé, 200. Rapporté du Conseil, avec des amendements ; Considérés et adoptés, 233. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 61.)

2. Bill pour amender l'Acte pour protéger le Gibier, quant au B.-Canada ; Présenté, 87. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 175. Pétition de C. A. Cuthbert et autres, (*infra*, 6.) renvoyé au même Comité, 177. Rapporté ; Renvoyé au Comité Général, 190. Considéré, et pas de rapport, 354.

3. Bill pour régler la Chasse, et pour la conservation du Gibier ; Présenté, 136. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 176. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 231. Considéré, 343. Rapporté ; Grossoyé ; Passé, 350. Par le Conseil, 357. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 107.)

4. Bill pour révoquer l'Acte pour protéger le Gibier dans l'Islet, et permettre aux Municipalités de ce Comté d'établir des réglemens à cette fin ; Présenté, 164. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 321.

5. Pétition de C. A. Cuthbert et autres, de Grenville, demandant un Acte pour défendre la Chasse du Chevreuil pendant certaines saisons, 61. Renvoyée à un Comité Spécial, 71. Rapport recommandant la passation d'un Bill, 79. Voir *supra*, 1.

6. Pétition de C. A. Cuthbert et autres, de Berthier et Sorel, demandant protection pour les rats musqués et les canards sauvages, 57. Renvoyée au Comité sur le Bill pour protéger le Gibier dans le B.-Canada, 177.

GIBSON, JOHN :—Pétition de, demandant une indemnité pour dépenses encourues pour arrêter Wm. Mackenzie, accusé du crime de faux, 94.

GILBERT, JOHN :—Pétition de, demandant une concession de terre en considération de ses services dans la Marine pendant la dernière guerre, 51.

GILBERT, MME :—Voir *Adresses*, 32. *Comptes*, 48.

GLANFORD :—Pétition de la Municipalité de Glanford, contre toute division de ce township, tel que proposé par le Bill des Divisions Territoriales, 82.

GODERICK ET GUELPH, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Toronto et Goderich*, 4.

GORE, BANQUE DE :—Voir *Comptes*, 7.

GOULD, IRA :—Pétition de, et ses fils, demandant un Acte pour les naturaliser, 71. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 73. Rapport sur icelle, 79. Bill présenté, 86. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 132. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 137. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé ; 176. Passé, 178. Message du Conseil, demandant les preuves et les documents sur lesquels le Bill est fondé, 195. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 204. Considérés et adoptés, 206. S. R., 229. (14 et 15 Vic. c. 43.)

GOVERNEMENT RESPONSABLE :—Voir *Baldwin*.

GOVERNEUR GÉNÉRAL :

1. Discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 2. Motion, pour une Adresse en remerciement à Son Excellence pour son Discours prononcé du Trône, etc. ; Débats sur cette motion, ajournés, 3. Résolution, que jusqu'à ce que l'Adresse ait été adoptée, l'Ordre du jour y relatif sera pris en considération avant que la Chambre ne procède aux affaires de routine, 4. Considération de la motion relative à l'Adresse reprise, et ajournée de nouveau, *ib.* Reprise, 6. Motion adoptée, et Adresse ordonnée, 7. Voir *Adresse*, 19.

2. Discours considéré de nouveau ; Motion, que des subsides soient accordés à Sa Majesté ; Considérée en Comité Général, 95. Voir *Subsides*, 1.

3. Cette partie du Discours de Son Excellence relative aux Chemins de Fer, lue de nouveau, et renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 55.

4. Recommande à la considération de la Chambre (par un Membre du Conseil Exécutif) certaines mesures nécessitant des octrois d'argent, 106, 160, 161, 171, 209, 217, 264, 287, 305 348.—Une mesure affectant la Prérégative Royale, 191.—L'intérêt de Sa Majesté, 335.

5. Donne la Sanction Royale aux Bills, 229, 358.

6. Discours de Son Excellence à la clôture de la Session, 262.

MESSAGE DE SON EXCELLENCE :

7. Demandant la présence de la Chambre dans la Salle du Conseil Législatif, 1, 229, 358.

8. Communiquant des Dépêches en réponse à l'Adresse de loyauté et d'attachement,—et à l'Adresse relative aux Réserves du Clergé,—et une correspondance relative à certains changements dans la Liste Civile, 23. Imprimé, 31. Dépêches relatives à la Liste Civile renvoyées au Comité Général sur ce sujet, 112.

9. Communiquant une Dépêche du Secrétaire Colonial, relative au Chemin de Fer d'Halifax et Québec ; Imprimée ; Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 64.

10. Transmettant les Estimations pour 1851, (App. B.) et les recommandant à la considération de la Chambre, 108. Renvoyé au Comité des Subsides, 119.

11. Transmettant une Dépêche communiquant certaines Résolutions du Parlement Impérial au sujet du grossissement des Actes du Parlement, 125. Renvoyé au Comité Général sur le 4^e Rapport du Comité des Impressions, 144. Voir *Impressions*, 1.

12. Transmettant copie d'une communication du Gouvernement de l'Isle du Prince Edouard, et un Rapport d'un Comité avec une Adresse de l'Assemblée de cette Isle, au sujet de la construction de Phares au North Cape et à la Pointe Est de l'Isle, 126.

13. Recommandant un octroi de terres, et un octroi de £1,000 par année, pour le support de certaines Tribus Sauvages dans le B. Canada ; Renvoyé au Comité Général sur ce sujet, 189.

14. Transmettant copie d'une Dépêche désavouant l'Acte de la dernière Session pour amender l'Acte des Monnaies,—avec d'autres communications à ce sujet, 201. (App. Y.Y.) Imprimé, 202.

15. Communiquant une correspondance avec le Bureau Colonial, relativement à l'Acte de la dernière Session changeant la valeur de certaines pièces d'Argent,—et à l'Acte pour établir un libre commerce de Banque, 201. (App. Z.Z.) Imprimé, 202.

16. Communiquant une Dépêche, disant que les Ministres de Sa Majesté sont forcés de remettre à la Session prochaine l'introduction d'un Bill dans le Parlement Impérial pour autoriser la Législature du Canada à changer

MESSAGE DE SON EXCELLENCE—Continuation :

les arrangements existants relativement aux Réserves du Clergé ; Imprimé, 231.

17. Transmettant une Estimation Supplémentaire ; Renvoyé au Comité des Subsides, 240.

18. Communiquant une Dépêche de l'Administrateur du Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, contenant une copie du Rapport de l'Hon. M. Howe des délibérations des Délégués du Canada, relativement au Chemin de Fer d'Halifax et Québec, 256. Imprimé, 259.

19. Communiquant une dépêche en réponse à l'Adresse à Sa Majesté, de la dernière Session, au sujet des Réserves du Clergé ; Imprimé, 303.

20. Communiquant une Dépêche en réponse à une Adresse conjointe à Sa Majesté (de cette Session) contre l'abrogation projetée des droits sur le Bois de Construction étranger importé dans la Grande-Bretagne ; Imprimé, 333.

Voir *Liste Civile*, 1.

GRAND CHEMIN DE FER DE L'OUEST :

1. Pétition de la Compagnie demandant un Acte pour amender et refondre les dispositions de son Acte, 20. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 52. Rapport sur icelle, (spécial), 62. Bill présenté, 62. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 114. Rapporté, 279. Renvoyé à un Comité Général, 280. Ordre de prise en considération, rayé, 323.

2. Motion, que la Compagnie soit requise de fournir un Tableau indiquant l'état de ses affaires, les noms de ses Directeurs et de ses actionnaires, le montant du capital payé, la longueur du chemin faite ou sous contrats, avec le montant et les conditions de ces contrats, le plan de la route, et les détails concernant un certain emprunt de £50,000, et concernant aussi les actions réservées pour la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, rejetée, 113.

Voir *Comptes*, 19. *Chemins de Fer*, 3.

GRANDE RIVIÈRE, COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA :

1. Pétition du Conseil de Ville de Brantford, demandant la passation d'un Acte pour conférer certains pouvoirs additionnels à la Compagnie, et pour autoriser le dit Conseil à se porter caution pour le nouvel emprunt, 49. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 116. Rapport sur icelle, 119.

2. Pétition de la Compagnie, demandant l'autorisation de prélever un nouvel emprunt, 57. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 112. Rapport sur icelle, 119.—Bill pour autoriser la Compagnie à faire un emprunt ; Du Conseil, 111. Première lecture, 112. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté amendé ; Renvoyé à un Comité Général, 155. Rapporté ; Renvoyé de nouveau au Comité Général, et rapporté amendé ; Amendement grossoyé, 263. Passé, tel qu'amendé, 265. Amendements adoptés par le Conseil, 272. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 151.)

3. Motion, pour une Adresse priant Son Excellence d'émettre des débentures, en vertu des dispositions de 7 Guill. 4, c. 73, pour achever la Navigation de la Grande Rivière, Rejetée, 227.

Voir *Sauvages*, 9.

GRANDS-VOYERS :—Voir *Municipalités (B.-C.)*, 7. *Chemins*, 3.

GREFFIER DE LA CHAMBRE :

1. Remboursera des honoraires payés sur certains Bills Privés, 183, 299, 358.

2. Préparera un Tableau de tous les paiements faits par lui, pour dépenses conjungentes ou autres, depuis le

GREFFIER DE LA CHAMBRE—*Continuation :*

commencement de la Session, 184. Mis sur la table, 189.

3. Résolution, que M. l'Orateur ordonne à l'un des Greffiers en charge de rester à Toronto (après la translation du gouvernement à Québec), pour garder un bureau, avec des séries des Journaux, Statuts, etc., et surveiller la distribution des Journaux dans le Haut-Canada, 356.

GREFFIERS DE LA COURONNE ET DES PLAIDS :—Voir *Adresses*, 42. *Comptes*, 38.GREFFIER DE LA PAIX, MONTRÉAL :—Voir *Justice, Administration de la.*

GREFFIERS DES ASSISES :—Bill pour régler l'emploi de Greffier d'Assise dans le H.-Canada ; Présenté, 40. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 170. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 182. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 339. Troisième lecture ; Cavalier ajouté, pour continuer en charge Wm. A. Campbell, Comme Greffier d'Assise de York, et régler ses émoluments, etc., 347. Cavalier additionnel ; Bill passé (comme un Bill pour obliger les Députés Greffiers de la Couronne d'agir comme Greffiers des Assises), 348. Par le Conseil, 357. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 118.)

GUELPH ET ARTHUR, COMPAGNIE DU CHEMIN DE :—Voir *Comptes*, 39.

GUELPH, INSTITUT DES CULTIVATEURS ET DES ARTISANS DE :—Pétition de C. J. Mickle et G. Pine, demandant une allocation en sa faveur, 61.

GWILLIMBURY OUEST :

1. Pétitions demandant que "l'Ancien Arpentage" de ce township soit séparé de Simcoe, et annexé au Comté de York :—De W. Roe et autres ; De S. Tyrwhitt et autres (et une partie du nouvel arpentage) ; De J. Black et autres (do.). 17.—Bill pour annexer "l'Ancien Arpentage" à Gwillimbury Est ; Du Conseil, 42. Pétitions pour et contre la seconde lecture du Bill ; Motion, que le Bill soit lu une seconde fois ; Amendement, pour ajouter "dans six mois," rejeté, et le Bill lu ; Motion, pour la troisième lecture demain ; Amendement, qu'il soit renvoyé de nouveau au Comité Général, adopté, 48. Considéré, 90. Ordre pour nouvelle considération, rayé, 228.

2. Pétition du Conseil Municipal de Simcoe, contre, 18.—Autre Pétition du même Conseil, 110.

Voir *Divisions Territoriales.*

HALIFAX ET QUÉBEC, CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant la construction du dit chemin de fer :—Du Maire et des Conseillers de Québec, 18. De N. F. Belleau (pour les citoyens de Québec), 32. De P. Gauvreau et autres, de St. Germain, 71. De R. Busted, au nom d'une assemblée publique, dans Bonaventure, 110. Du Conseil Municipal de Bellechasse, 155.

Voir *Adresses*, 26. *Comptes*, 40—42. *Gouverneur-Général*, 9, 18. *Chemins de Fer*, 3—5.

HALTON :—Pétitions contre la Division de ce Comté :—De W. McCoy et autres, 102. De la Municipalité de Nelson, 110. Les deux renvoyées au Comité Général sur le Bill des Divisions Territoriales, 123.

HAMILTON, COMPAGNIE DU BASSIN DE :—Pétition de W. R. McLaren et autres, demandant la remise en force de l'Acte incorporant la Compagnie du Bassin Sec de la Baie de Burlington, 139. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 144. Rapport sur icelle, 150. Bill

HAMILTON, COMPAGNIE DU BASSIN DE—*Continuation :*

pour faire revivre la Charte de la Compagnie du Bassin Sec de Hamilton ; Présenté, 160. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapporté, 279. Renvoyé à un Comité Général, 305.

HAMILTON ET GORE, BANQUE D'ÉPARGNES DE :—Voir *Comptes*, 7.

HAMILTON, PETER H. :

1. Pétition de, demandant l'octroi de la première réserve pour un Chemin dans la 4^e Concession de Barton, en remplacement d'une nouvelle ligne, 20. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 52. Rapport sur icelle, 62.

2. Pétitions contre :—De Sir A. N. MacNab et autres, 111. Du Maire et de la Corporation de Hamilton, 158.

HAMILTON, PLACE DE LA COUR DE :

1. Pétition du Conseil Municipal de Wentworth et Halton, demandant l'autorisation de disposer d'une partie de la dite place, pour faire l'achat d'un terrain mieux situé pour une Prison, 48. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 50. Rapport sur icelle, 62. Renvoyé à un Comité Spécial, 71. Rapport, 76. Bill présenté, 85. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 131. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 181. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 268. Passé, 281. Par le Conseil, 300. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 138.)

2. Pétitions contre :—De J. R. Holden, au nom d'une assemblée publique de Hamilton ; Renvoyée au Comité des Bills Privés, 139. Du Conseil Municipal de Hamilton, 158.

3. Pétition de R. J. Hamilton, demandant que la dite place ne soit pas vendue ni employée pour aucune autre fin que celle indiquée dans l'Acte de Cession, sans son concours comme héritier du donateur ; Renvoyée au Comité des Bills Privés, 150.

HAMILTON, SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DES DAMES DE :—Pétition d'E. R. Thomas et H. Inson, demandant une allocation pour cette institution, 102. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 105. Rapport, que cette Pétition n'aurait pas dû lui être renvoyée, 110.

HAUT-CANADA, BANQUE DU :—Voir *Comptes*, 7.HAUT-CANADA, COLLÈGE DU :—Voir *Adresses*, 64, 66. *Comptes*, 96, 97.

HENDERSON, JOHN :—Pétition de J. Henderson, de Beaufort, se plaignant qu'il a été illégalement mis en banque-route et arrêté, et demandant une enquête et justice, 71.

HÉRITIERS ET LÉGATAIRES :—Bill pour amender l'Acte relatif aux Héritiers et Légataires dans le H.-Canada ; Permission accordée de présenter le Bill, et un Comité nommé pour le rédiger, 92. Présenté, 106. Seconde lecture ; Grossoyé, 138. Passé, 141. Par le Conseil, 155. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 12.)

HOLBROKE, APPAREILS POUR LES ÉCOLES DE :—Voir *Education*, 13.

HOMMES DE CAGES :—Bill pour donner un recours contre les Hommes de Cages qui commettent des déprédations ; Présenté, 23. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 96. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 150. Considéré, 256. Question de la réception du Rapport remise à trois mois, 261.

HONORAIRES:—Voir *Justice*, 2. *Justice, Administration de la.*

HUDSON, COMPAGNIE DE LA BAIE DE:—Voir *Adresses*, 6. *Comptes*, 5, 6.

HUNTINGDON :

1. Pétition de J. Bissonnette et autres, demandant une division de ce comté, pour les fins municipales, 149.

2. Pétition de L. Odell et autres, demandant l'application de 7 Vic., c. 22, sec. 1, relativement aux enregistrements, au Second District d'Enregistrement de ce Comté, 149.

HUNTINGDON, ACADEMIE DE:—Pétition de R. B. Somerville et autres, demandant une allocation additionnelle, pour la construire et la maintenir, 37.

HURON ET ST. LAURENT, CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition de J. Hall et autres, demandant un Acte d'Incorporation, pour construire un Chemin de Fer de la Baie Georgienne, Lac Huron, à Brockville ou Prescott, 115. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 119. Rapport sur icelle, 121.

2. Pétitions en faveur:—Du Conseil Municipal de Peterborough, 115. Du Conseil de Ville de Peterborough, 118. Les deux renvoyées au Comité des Ordres Permanents, 119. Rapport sur icelle, 121.

HURON, LAC:—Voir *Adresses*, 28.

HYPOTHÉCAIRES, CRÉANCIERS:—Bill pour venir en aide aux Créanciers Hypothécaires; Présenté, 22. Seconde lecture; Grossoyé, 44. Passé, 47. Par le Conseil, 233. S. R., 358. (14 et 15 Vic., c. 45.)

IMMEUBLES :

1. Bill pour amender l'Acte qui simplifie le transport des Immeubles dans le H.-Canada; Présenté, 21. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 74. Considéré; Rapporté, Grossoyé, 181. Passé, 184. Par le Conseil, 200. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 7.)

2. Bill pour établir une procédure sommaire pour permettre aux Propriétaires d'Immeubles dans le B.-Canada d'en prendre possession lorsqu'ils en sont illégalement privés; Présenté, 31. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 77. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 119. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 175. Passé, 178. Rapporté du Conseil avec un amendement, 265. Considéré, et adopté, 267. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 92.)

3. Bill pour déclarer que certains cautionnements et autres garanties, donnés à la Couronne, ne grèveront aucune charge les Immeubles; Présenté, 113. Motion, que l'ordre pour la seconde lecture soit remis à la place qu'il occupait en premier lieu parmi les Ordres du Jour, rejetée, 251. Seconde lecture; Grossoyé, 322. Passé, 326. Rapporté du Conseil avec des amendements, 346. Considéré, et adopté, 348. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 80.)

IMMIGRATION :

1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte des Emigrés, 56. Résolution rapportée et adoptée, 60.

2. Bill pour pourvoir à la Commutation de certains cautionnements requis par l'Acte des Emigrés; Présenté, 60. Passé, 106. Par le Conseil, 134. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 3.)

3. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte, 12 Vic., c. 6; Résolu-

tion réduisant la taxe des Emigrés, rapportées et adoptées, 286.

4. Bill pour amender l'Acte des Emigrés, etc.; Présenté, 287. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 300. Passé, 304. Par le Conseil, 324. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 78.)

IMPRESSIONS :

1. COMITÉ PERMANENT des Impressions, nommé, 18, 22. Instruction de s'enquérir du meilleur mode à adopter pour la distribution de copies des Journaux pour l'information du Public, 35. Instruction de s'enquérir de la cause du délai survenu dans l'impression et la distribution des Statuts, et s'il est expédient d'en changer le format, et la distribution, 77. Message envoyé au Conseil, demandant qu'il soit permis à son Greffier et son Assistant Greffier de comparaître devant le Comité pour être interrogés sur l'impression et la distribution des Statuts, 91. Permission accordée, 95. Instruction, de considérer (et faire rapport) s'il peut être fait quelque amélioration dans l'impression et le grossiement des Bills, 113. Instruction, de s'enquérir de la somme demandée par l'Imprimeur de la Reine, pour l'impression et la reliure des Tableaux du Commerce et de la Navigation pour 1850,—ainsi que de toutes les impressions faites pour la Chambre ou le Gouvernement, et de la possibilité de faire faire ces dernières à meilleur marché, 251.

PREMIER RAPPORT du Comité (sur la 1ère Instruction); Imprimé; Renvoyé à un Comité Général, 41. Considéré; Rapport de Progrès; Renvoyé au Comité Spécial, pour le reprendre en considération, 56. SECOND RAPPORT, (reconsidération du 1er Rapport), 58. Renvoyé au Comité Général sur le 1er Rapport, 59. Considéré, Résolution rapportée, pour qu'il soit imprimé un nombre additionnel des Journaux et fournir une copie à chaque Conseil Municipal; Adoptée, 142. TROISIÈME RAPPORT, (sur les soumissions pour la Reliure); Adopté, 71. QUATRIÈME RAPPORT, (App. D.D.); Imprimée; Renvoyé à un Comité Général, 121. Message relatif au Grossiement des Bills renvoyés au même Comité, 144. Considéré; Série de Résolutions rapportée et adoptée. (Voir *Statuts*, 2); Communiquée au Conseil, 254. CINQUIÈME RAPPORT, (App. D.D.); Imprimé, 280. SIXIÈME RAPPORT (relatif à l'abréviation de certains documents qui doivent entrer dans l'Appendice); 5e et 6e Rapports adoptés, 352.

2. Résolution, Que tous les documents présentés à la Chambre soient renvoyés au Comité des Impressions; pour qu'il fasse rapport s'il est expédient de les imprimer dans l'Appendice,—avec une estimation du coût de l'impression, 59.

3. Documents dont l'impression est ordonnée, 18, 20, 31, 33, 38, 41, 52, 55, 58, 59, 62, 64, 79, 80, 85, 92, 94, 102, 105, 112, 119, 121, 123, 132, 134, 135, 137, 139, 144, 160, 168, 170, 171, 177, 181, 182, 186, 191, 197, 198, 206, 208, 209, 214, 227, 228, 231, 245, 250, 259, 264, 267, 286, 291, 294, 299, 302, 303, 305, 309, 313, 318, 320, 325, 333, 349, 358.—Sous la direction (quant au format, etc.) du Comité des Impressions, 58, 144, 145, 208, 227.

4. Permission accordée à un Comité de faire imprimer ses délibérations de temps à autre, 92.

5. Certains papiers à être imprimés sous le format octavo, 144, 145. Cette partie quant au format rescindée, 150.

6. Le Rapport d'Education du H.-Canada, à être imprimé sous la surveillance du Comité des Impressions, avec un nombre suffisant de copies surnuméraires pour en fournir une à chaque Conseil Municipal, Surintendant

IMPRESSIONS—*Continuation :*

Local, Bureau d'Instruction Publique, et Corporation d'Ecole dans le H.-Canada, 208.

7. Ordre pour l'impression d'une pétition, rescindé, 329.

8. Motion pour renvoyer le Rapport des Commissaires de l'enquête sur la Banque d'Epargne et de Prévoyance de Montréal, au Comité des Impressions, pour savoir s'il est expédient de l'imprimer, et quel sera le coût (en amendement à la motion ordonnant l'impression), Rejetée, 161. Voir *Subsides*, 1.

IMPRIMEUR DE LA REINE:—Voir *Subsides*, 1.

INCENDIAIRES:—Bill pour étendre l'Acte qui amende la Loi Criminelle relative aux Incendiaires; Présenté, 56.

INDEX AUX JOURNAUX :

1. Instruction au Comité de la Bibliothèque de s'enquérir s'il est expédient de faire faire un Index Général aux Journaux de la Chambre depuis l'Union, 201. Rapport (sur ce sujet, etc.), 292. Imprimé, 294. Adopté; Résolution autorisant l'Orateur à faire compiler le dit Index, et à le faire imprimer, lorsqu'il sera fini, 320.

2. Message du Conseil, communiquant une semblable Instruction au Comité relativement aux Journaux du Conseil, 249. Rapport sur ce Message, 292.

INFIRMES:—Pétition du Conseil Municipal de Haldimand, demandant l'adoption de quelque mesure pour secourir les personnes infirmes, 49.

INTEMPÉRANCE ;

1. Bill pour supprimer plus efficacement l'intempérance dans le B.-Canada; Présenté, 44. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 89.

2. Pétition du Conseil Municipal de Portneuf, demandant des amendements au Bill, 104.

3. Pétition d'E. Finley et autres, Réchabites du Canada Est, contre le Bill, 110.

4. Pétition du Conseil Municipal de Shefford, demandant la révocation de l'Acte pour supprimer l'intempérance, et pour établir de meilleures dispositions quant à l'octroi des licences d'auberges, 111.

Voir *Auberges*, 1—3.

INTESTATES, BIENS DES PERSONNES QUI DÉCÈDENT:—Bill pour régler la distribution des Personnes qui décèdent Intestates dans le H.-Canada; Présenté, 56. Ordre pour la Seconde lecture, rayé, 179.

Voir *Personnes Décédées. Primogéniture.*

ISLE AUX COUDRES :

1. Pétition de B. Tremblay et autres, demandant une allocation pour assécher des marais dans l'Isle aux Coudres, Saguenay, 33.

2. Pétition de L. Harvey et autres, demandant une allocation pour construire un quai sur la dite Isle, 33.

JESSUP, Jos.:—Pétition de, demandant que son revenu comme Greffier de la Paix de Leeds et Grenville soit rétabli à son premier taux; et une rémunération pour avoir fait le recensement en 1848 et 1850, 130.

JÉSUS, RIVIÈRE:—Pétition de J. McKenzie et autres, demandant une allocation pour en améliorer la navigation, 120.

JOLLIETTE, COLLÈGE:—Pétition du Rév. F. T. Lahaye, demandant une allocation pour ce Collège, 32.

JOURNAUX :

1. Entrées dans les Journaux de la dernière Session, lues de nouveau (et renvoyées à un Comité Spécial),—relativement à la Tenure Seigneuriale, 21. Pétition du Dr. Rees, 136. Dotation des Rectoreries, 199. Voir *Rectoreries.*

2. Motion, qu'un nombre suffisant d'exemplaires des Journaux soit imprimé pour en fournir un exemplaire à chaque Municipalité, et aux Propriétaires des Papiers-Nouvelles qui donneront leurs feuilles à la Chambre; Amendement, qu'Instruction soit donnée au Comité des Impressions pour s'enquérir du meilleur mode à adopter dans la distribution des Journaux pour l'information du public, adoptée, 35. *Privilèges*, 1.

3. Ordre, que la Réponse à une Adresse relative au Scrip de Terre, ne soit pas imprimée dans l'Appendice des Journaux, 50.

4. Résolution, Qu'un nombre additionnel des Journaux et Appendices soit imprimé et distribué,—un exemplaire à chaque Municipalité qui existe ou existera,—et pendant leur établissement dans le B.-Canada, qu'ils soient distribués dans les différentes Paroisses et Townships, sous la surveillance du Greffier, 142.

5. Plainte de l'Hon. M. Boulton, relative à un assaut commis sur sa personne par M. Watts (Membre de la Chambre), avec la Réponse de M. Watts, entrée dans le Journal, 192.

6. M. l'Orateur reçoit instruction de faire faire une enquête pour savoir quelles mesures ont été adoptées (en vertu de la Résolution du 23 Juillet, 1847), pour se procurer des copies M. S. S. de certains Journaux de la Législature du H.-Canada, qui sont perdus; et pour prendre telles autres mesures qui seront nécessaires, 358.

Voir *Index.*

JUGEMENTS :

1. Bill rendre exécutoires les Jugements des Cours de Commissaires dans le B.-Canada; Présenté, 19. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Permanent, 39. Ordre rayé, et le Bill renvoyé au Comité sur le Bill relatif à la Cour de St. François, 45. Voir *infra*, 3.

2. Bill pour faciliter l'exécution des Jugements dans le B.-Canada; Présenté, 42. Seconde lecture; Renvoyé au Comité sur le Bill relatif à la Cour de St. François. Voir *infra*, 3.

3. Bill pour rendre exécutoires les jugements de la ci-devant Cour Provinciale du district de St. François, et pour le transport des Archives de la dite Cour à la Cour de Circuit de Sherbrooke; Présenté, 32. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 44. Bill relatif aux jugements des Cours des Commissaires (*supra*, 1) renvoyé au même Comité, avec Instruction de refondre les deux Bills, s'il le juge nécessaire, 45. Bill pour faciliter l'exécution des jugements (*supra*, 2) renvoyé aussi au même Comité, avec la même Instruction, 88. Rapport d'un Bill, 112. Voir *infra*, 4.

4. Bill pour rendre exécutoires certains Jugements dans le Bas-Canada, et pour les faire mettre en force, en cas de résistance; Rapporté par un Comité, 112. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 238. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 322. Passé, 326. Par le Conseil, 342. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 90.)

JUGES (COURS DE COMTÉ, ETC.):—Voir *Elections Contestées*, 2. *Liste Civile*, 1, 3.

JUGES DE PAIX :

1. Bill pour pourvoir à l'administration du serment d'office aux personnes nommées Juges de Paix; Présenté, 1.

2. Bill pour établir des taux uniformes d'honoraires pour les Juges de Paix dans le H.-Canada; Présenté, 35. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 142. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 189. Considéré, 321. Rapporté; Grossoyé, 331. Passé, 338. Par le Conseil, 353. S. R., 360. (14 et 15 Vic. c. 119.)

3. Bill pour faciliter l'accomplissement des devoirs de Juges de Paix, hors des Sessions Trimestrielles, quant aux convictions et ordres sommaires; Présenté, 47. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 145. Considéré, 317. Rapporté; Grossoyé, 319. Passé, 334. Par le Conseil, 345. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 96.)

4. Bill pour faciliter l'accomplissement de do. do. quant aux personnes accusées d'offenses criminelles; Présenté, 47. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 145. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 198. Passé, 200. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 233. Considérés, et adoptés, 234. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 54.)

6. Bill pour définir la juridiction des Juges de Paix siégeant en Sessions Générales Trimestrielles de la Paix; Présenté, 112. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 246.

7. Pétition de Wm. Allison et autres, demandant un Acte pour protéger les Magistrats et les Constables, dans l'accomplissement de leurs devoirs, contre les procès vexatoires, 6. Renvoyée à un Comité Spécial, 52. Voir *supra*, 5.

8. Pétition de W. D. Powell et F. Saunders, au nom des Sessions Trimestrielles de la Paix de Waterloo, demandant qu'il soit adopté une Cédule des honoraires que recevront les Juges de Paix, 32.

Voir *Municipalités, (H.-C.), 9.*

JURY ET JURÉS :

1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de payer les petits Jurés dans le H.-Canada au moyen de taxes locales, 32. Résolution rapportée et adoptée, 35.

2. Bill pour pourvoir au paiement des petits Jurés dans le H.-Canada; Présenté, 35. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 88. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 135. Considéré, 176. Rapporté; Grossoyé, 178. Passé, 186. Par le Conseil, 200. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 114.)

3. Bill pour amender les Lois du Jury dans le B.-Canada (l'Hon. M. Badgley); Présenté, 109. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 322.

4. Bill pour amender l'Acte qui règle l'assignation des Jurés dans le B.-Canada (M. Drummond); Présenté, 145. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité général, 251. Considéré, 317. Rapporté; Grossoyé, 321. Passé, 331. Par le Conseil, 342. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 65.)

5. Bill pour amender l'Acte de la dernière Session relatif aux Jurés dans le H.-Canada (l'Hon. M. Baldwin); Présenté, 171. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 217. Considéré, 241. Rapporté; Grossoyé, 246. Passé, 249. Par le Conseil, 266. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 65.)

6. Bill pour étendre le temps fixé pour le choix des Jurés dans le H.-Canada, pendant la présente année; Du Conseil; Première lecture, 342. Seconde et troisième lectures, et Passé, 350. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 112.)

JURY ET JURÉS—Continuation :

7. Pétitions demandant que les Jurés soient payés dans le B.-Canada:—D'A. Marchand et autres de St. François-Xavier de Batiscan, 37. De C. Marseau et autres, de Ste. Anne Lapérade, 52. De C. Trudel et autres, de Ste. Geneviève de Batiscan, 61.

Voir *Municipalités, (H.-C.), 7.*

JURY, PROCÈS PAR:—Bill pour s'en dispenser en certains cas dans le H.-Canada; Présenté, 56. Seconde lecture Renvoyé à un Comité Spécial, 214.

JUSTICE, ADMINISTRATION DE LA :

1. Bill pour amender l'Acte qui substitue des salaires aux honoraires de certains Officiers de Justice dans le B.-Canada; Présenté, 23. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 47. Considéré, 69. Rapporté; Grossoyé, 74. Passé, 87. Par le Conseil, 115. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 17.)

2. Bill pour pourvoir à l'administration de la Justice dans les territoires non organisés du H.-Canada; Présenté, 206. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Résolution pour défrayer les dépenses, (*infra* 3.) renvoyée au même Comité, avec instruction de l'insérer dans le Bill, 236. Ordre pour la considération du Bill, rayé, 343.

3. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de pourvoir à même le Fonds des Honoraires de Comté, aux dépenses nécessitées par le Bill ci-dessus, (recommandation de Son Excellence signifiée), 217. Résolution, pour la rémunération des Juges, Shérifs, etc., et le paiement des frais des Cours et des Prisons nécessaires, rapportée et adoptée, 232. Renvoyée au Comité Général sur le Bill, 236.

4. Pétition de MM. Delisle et Bréhaut, Greffiers conjoint de la Paix, Montréal, exposant les pertes qu'ils ont éprouvées par la formation d'un fonds avec leurs honoraires, en vertu de l'Acte substituant des salaires aux honoraires de certains officiers de Justice, et demandant la révocation de l'Acte, ou une compensation pour leurs pertes, 32. Pétition de W. S. Sewell, Shérif de Québec, et autres, faisant la même demande, 48.

5. Pétitions demandant des amendements dans l'administration de la Justice dans le B.-Canada, afin d'abolir le système de centralisation dans les cités:—De L. G. Lafontaine et autres, de Lanoraie; De C. Forneret et autres, de Berthier; De M. Poirier et autres, de Leinster, 150.

Voir *Cours des Recorders. Lincoln et Welland.*

KAKOUNA:—Pétition de B. Dionne et autres, demandant une allocation pour construire un débarcadère dans cette Paroisse, 52.

KAMOURASKA :

1. Bill pour employer le revenu des Licences d'Auberges dans Kamouraska, Rimouski et Outaouais, à la construction de la Cour et Prison de Kamouraska, et de la Cour et Prison d'Aylmer; Du Conseil; Première lecture, 121.

2. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'employer les revenus provenant des Licences d'Auberges dans les dits Comtés, à la construction d'une Cour et Prison à Kamouraska, et d'une Prison à Aylmer (recommandation de Son Excellence signifiée), 160. Résolution rapportée et adoptée, 169.

3. Bill pour employer le revenu, etc., à la construction des dites Cours et Prisons; Présenté, 169. Seconde lecture; Grossoyé, 218. Passé, 228. Par le Conseil, 233. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 63.)

KAMOURASKA—*Continuation* :

4. Pétition de C. Têtu et autres, demandant l'abolition de la taxe imposée sur les procédures judiciaires pour l'achat, etc., d'une Cour et Prison dans ce District, 115.

KANE, PAUL :—Pétition de, demandant une allocation pour achever une série de paysages du Nord et de l'Ouest de l'Amérique, et des manières et costumes de leurs habitants, 49. Renvoyée au Comité des Dépenses Contingentes, 264. Rapport, recommandant une appropriation de £500, pour acheter quelques unes de ses peintures, 309. Amendé par la Chambre, et adopté, 356.

KEELE, W. C. :—Pétition de, demandant une allocation pour la publication d'une nouvelle édition de "Kecele's Provincial Justice," 94. Renvoyé au Comité de la Bibliothèque, 102. Rapport recommandant l'achat de 50 copies, 292. Adopté, 320.

KENT :—Voir *Lambton*.

KING'S COLLEGE :—Voir *Adresse*, 64—66. *Comptes*, 96. *Université de Toronto*.

KINGSTON :—Pétition de J. Watkins et autres, demandant l'établissement d'une Maison de la Trinité à Kingston, 61.

KINGSTON ET TORONTO, CHEMIN DE FER DE :—Pétition de John G. Bowes et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 20. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 33. Rapport sur icelle, 105. Bill présenté, 108. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 151. Rapporté ; Grossoyé, 177. Passé, 183. Par le Conseil, 199. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 37.)

L **L**AIDLLEY, JAS. :—Pétition de, demandant une compensation pour des dommages causés à sa propriété par les travaux faits sur la Rivière Trent, 49.

LAMOIE, A. GÉRIN :—Pétition de, demandant une allocation pour la publication d'un ouvrage, intitulé : "*Cathéchisme Politique*," 82.

LAMBTON :

1. Pétition du Conseil Municipal de Kent, demandant la réunion de ce Comté à celui de Lambton pour certaines fins, 37.

2. Pétition du Conseil Municipal d'Essex et Lambton, demandant que les "Gores" de Chatham et Camden soient réunis à Lambton, 163.

LASSISERAYE, C. H. :—

1. Pétition de, demandant une allocation pour le mettre en état de continuer ses travaux comme Instituteur, 33.

2. Pétition de, demandant le paiement d'une balance qui lui est due comme principal Instituteur de la Société d'Education des Trois-Rivières, 37.

L'ASSOMPTION, COLLÈGE DE :—Pétition de la Corporation de ce Collège, demandant une augmentation d'allocation, 20.

L'ASSOMPTION (VILLAGE DE) :—Pétition de J. E. Faribault et autres, demandant que ce village soit incorporé avec la Municipalité de la Paroisse de L'Assomption, 115.

LAUZON, SEIGNEURIE DE :—Pétition du Rév. F. E. Moore et autres, demandant que cette partie de la dite Seigneurie nommée Ste. Catherine soit annexée à la Paroisse de St. Bernard, 210.

LETTRES DE CHANGE :

1. Bill pour faciliter la négociation des Billets Promissoires et des Lettres de Change, et pour les soustraire à l'opération des lois relatives à l'Usure (M. Holmes) ; Présenté, 43. Question de la seconde lecture remise à six mois, 169.

2. Bill pour amender la loi dans le B.-Canada concernant les Lettres de Change et les Billets Promissoires (M. Holmes) ; Présenté, 141. Seconde lecture ; Motion pour ajouter une clause relative aux jours de grâce qui tombent sur des jours de fête, rejetée ; Bill grossoyé, 255. Passé, 260. Par le Conseil, 283. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 62.)

3. Bill pour amender la loi relative aux protêts concernant les Lettres de Change, etc., (M. Henry Smith) ; Présenté, 164. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 290. Passé, 339. Par le Conseil, 345. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 94.)

4. Bill pour amender un certain Acte relatif aux jours de grâce qui tombent sur des jours de fête, etc. ; Rapporté par un Comité, 182. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 286.

5. Pétition de la Banque de Montréal, et autres Banques, demandant la passation d'un Acte déclaratoire de la loi qui règle la manière de noter et protester les Lettres de Change et les Billets Promissoires, 155.

LIGNE DE DIVISION :—Bill pour définir et établir la ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada ; Présenté, 22. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 138.

LINCOLN ET WELLAND :

1. Pétition du Conseil Municipal de ces Comtés, demandant l'autorisation de prélever une taxe pour les pauvres, 37.

2. Pétition du même, demandant que la somme de £1095 payé à même les fonds locaux pour les frais de l'administration de la justice, soit remboursée, 37.

L'ISLET :—Pétition du Rév. F. X. Delage et autres, demandant la construction d'un quai dans la Paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de L'Islet, 52.

Voir *Gibier*, 4.

LISTE CIVILE :

1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender les Actes de la Liste Civile, et pourvoir au salaire des Orateurs des deux Chambres, 91. Message, avec des dépêches relatives aux réductions de la Liste Civile, renvoyé au Comité, 112. Considéré, 165, 280. Sept Résolutions rapportées pour réduire les salaires de tous les Juges Provinciaux nommés depuis le 10 Août 1850, ainsi que ceux des Procureurs-Généraux, des Chefs des Départements, des Orateurs des deux Chambres, et réglant l'octroi des Pensions, 313. Motion, pour renvoyer les Résolutions au Comité Général, pour considérer s'il est expédient de réduire les Dépenses de la Législature et tous les salaires au-dessus de £500 ; Amendement pour retrancher tous les mots après "Législature" et insérer "et les Département du Gouvernement," rejeté ; Motion principale, rejetée ; Motion pour substituer une Résolution ordonnant une enquête sur l'administration et les frais de régie des divers Département Publics, rejetée ; Motion qu'une semblable enquête devrait s'étendre aussi bien au système qu'au détail de la régie et des dépenses, rejetée, 314. Motion, que les propositions actuellement soumises ne sont pas proportionnées aux fins pour lesquelles elle sont proposées, rejetée ; Motion, référant à l'opinion du Secrétaire Colonial quant au Salaire du Gouverneur-Général qui pourrait être payé à même le Trésor Impérial, et déclarant qu'il n'est pas expédient de prévenir l'action du Gouvernement Impérial à cet égard, rejetée ; Motion, pour renvoyer de nouveau les Résolutions au Comité

LISTE CIVILE—Continuation :

Général, pour déclarer de plus que le salaire de Son Excellence devrait être payé par le Gouvernement Impérial, ou qu'il devrait être réduit, rejeté; Motion, (en amendement à la 1ère Résolution) qu'il n'est pas expédient de réduire les salaires des Juges, rejetée, 315. Motions, pour limiter la réduction du salaire des Juges qui seront nommés ci-après, rejetée; Résolutions adoptées, 316. Voir *infra*, 2, 3.

2. Bill pour amender l'Acte octroyant une Liste Civile; Présenté, 316. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté, Grossoyé, 324. Passé, 327. Par le Conseil, 334. Réservé, 361.

3. Bill pour réduire certains salaires judiciaires, et pour fixer les salaires des Orateurs des deux Chambres; Présenté, 316. Par le Conseil, 334. Réservé, 361.

Voir *Comptes*, 44.

LIVERPOOL, PAQUEBOT A VAPEUR POUR:—La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions relatives à l'établissement de Paquebot à Vapeur entre Liverpool et le St. Laurent, 85. Considérées, 229. Considérées de nouveau, et pas de rapport, 232.

LIVRE BLEU:—Voir *Comptes*, 45.

LOCATEURS ET LOCATAIRES :

1. Bill pour amender l'Acte réglant l'exercice de certains droits des Locateurs et Locataires dans le B.-Canada; Présenté, 77. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 174. Bill relatif aux droits des locateurs (*infra*, 2) renvoyé au même comité, avec Instruction de refondre les deux, s'il est nécessaires; Membres ajoutés, 175. Rapporté, avec quelques dispositions du 2me Bill incorporées; Réimprimé; Renvoyé à un Comité Général, 237. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 322. Passé, 334.

2. Bill pour l'exercice plus efficace des droits des locateurs dans le B.-Canada; Présenté, 95. Seconde lecture; Renvoyé au Comité sur le Bill précédent, avec une Instruction, 175. Voir *supra*, 1.

LOI CRIMINELLE :

1. Bill pour amender de nouveau l'administration de la Loi Criminelle; Présenté, 5. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 44. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 96. Passé, 106. Par le Conseil, 195. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 13.)

2. Bill pour amender et refondre les Lois Criminelles; Présenté, 66. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial; Bill pour établir un Code de Procédure Criminelle, renvoyé au même comité, 127. Rapport recommandant la révision des Bills par une commission nommée par le Gouvernement, 249. Voir *Adresses*, 29.

LOI, PRATIQUE DE LA:—

1. Comité Permanent des Lois Expirantes, nommées, 18, 22. Rapport, 328.

2. Bill pour continuer certains Actes et Ordonnances; Présenté, 329. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Rapporté; Grossoyé, 343. Passé, 348. Rapporté du Conseil, avec un amendement; Considéré, et adopté, 357. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 68.)

LOYAUTÉ:—Voir *Comptes*, 23.

LYONS, JOS.:—Pétition de, demandant le paiement d'une somme que lui doit le Bureau des Travaux Publics, pour ses services comme Ingénieur dans les Districts de Newcastle et Colborne, 206.

MACAIRE, L. C.:—Pétition de, demandant une compensation pour la destruction de son hôtel, à Montréal, en 1849, pendant qu'il était en la possession des autorités qui y tenaient une enquête de coroner, 120. Imprimée, 134. Motion, pour renvoyer la pétition à un Comité, rejetée, 206.

MCCARTHY, DALTON:—Pétition de, demandant à être admis comme Procureur dans les Cours du H.-Canada, 49. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 66. Rapport sur icelle, 72. Bill présenté, 87. Question de la seconde lecture, remise à six mois, 131.

MCCORD, M.:—Voir *Adresses*, 43. *Comptes*, 65.

MCGILL, COLLÈGE:—Pétition de la Faculté de Médecine de ce Collège, demandant l'allocation ordinaire, 104.

MCINTOSH, JOHN:—Pétition de, demandant une rémunération pour des effets fournis à la Milice de Fort Erié pendant la Rébellion, 78.

McKENZIE, JOHN:—Pétition de, exposant qu'il est emprisonné pour dette dans Lambton et qu'il ne peut profiter d'un cautionnement pour retourner dans sa famille, parce qu'elle réside dans Essex, en dehors des limites de la Prison, et demandant justice, 71.

MCLEOD, MARTIN:—Pétition de, demandant que sa réclamation pour des terres comme officier à demi-paie du 25e Régiment soit prise en considération, 102. Motion, pour renvoyer la pétition à un Comité spécial, rejetée, 115.

MAGISTRATS:—Voir *Adresses*, 34. *Comptes*, 51. *Juges de Paix*.

MAGISTRATS STIPENDIAIRES:—Voir *Adresses*, 34. *Comptes*, 51.

MAISONS D'ECOLE:—Voir *Adresses*, 35. *Comptes*, 52.

MAISONS DE CORRECTION:—Voir *Prisons*.

MANUFACTURES, COMPAGNIES DE:—Voir *Compagnies à Fonds Social*.

MARCHANDS:—Bill en faveur des Marchands, Commerçants et autres; Présenté, 6. Question de la seconde lecture remise à six mois, 67.

MARIAGES :

1. Bill pour amender la loi relative à la solennisation des mariages dans le H.-Canada; Présenté, 163. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 263.

2. Bill pour faire disparaître les empêchements qui s'opposent aux mariages des jeunes gens; Présenté, 246. Voir *Recensement*, 2.

MARINE :

1. Bill pour pourvoir à la perception des réclamations contre les propriétaires des vaisseaux dans certains cas; Présenté, 136. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 255. Rapporté; Réimprimé; Renvoyé à un Comité Général, 309.

2. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de changer le droit de tonnage sur les vaisseaux; Progrès rapporté, 140. Ordre, pour nouvelle considération; rayé, 256.

Voir *Phares. Québec, Police de Marine de*.

MARINE, RÉSERVES DE LA:—Bill pour investir les Commissaires chargés de remplir les devoirs du Lord Grand Amiral de la Grande-Bretagne, de certains biens et propriétés; Présenté, 246. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 251. Considéré; Motion pour remettre la réception du Rapport à trois mois, rejetée, 288. Rapporté; Grossoyé, 289. Passé, 299. Par le Conseil, 316. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 67.)

MASKINONGÉ, SEIGNEURIE DE:—Pétition de F. Bender et autres, demandant que l'Acte relatif à la Commune de la dite Seigneurie soit remis en vigueur et amendé, 6. Renvoyé au Comité des Ordres Permanents, 66. Rapport sur icelle, 79. Bill présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 132. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 152. Considéré, 262. Rapporté; Grossoyé, 272. Passé, 282. Par le Conseil, 301. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 134.)

MASSON, COLLÈGE:—Pétition du Rév. T. B. Pelletier et autres, demandant une allocation en faveur de ce collège, 61.

MATCHEDASH:—Voir *Orilia*.

MATELOTS:—

1. Bill pour amender l'Acte qui règle l'engagement des Matelots; Présenté, 260. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 343.

2. Pétition de C. Brown et autres, propriétaires de vaisseaux, etc., de Québec, demandant que les propriétaires des vaisseaux neufs faisant voile de Québec à leur premier voyage, soient obligés d'importer une partie de l'équipage, 52.

3. Pétition de John Evans et autres, de Québec, demandant l'établissement d'une police de marine effective, pour prévenir la désertion des Matelots, ainsi que la modification de l'Acte réglant l'engagement des Matelots, 61. Imprimé, 22. Voir *Québec, Police de Marine de*.

MÉDECINE, BUREAU DE (TORONTO):—Voir *Adresses*, 36, 37. *Comptes*, 16.

MÉDECINE ET CHIRURGIE:—Voir *Profession Médicale*.

MÉGANTIC:—Voir *Sherbrooke, Drummond*, etc.

MEMBRES:

1. Bill pour rendre vacants les sièges des Membres dans certains cas; Présenté, 95. Question de la seconde lecture remise à six mois, 198.

2. Bill pour amender l'Acte indemnisant les Membres de leurs dépenses durant la Session; Présenté, 226.

3. Les frais de port des lettres et des papiers envoyés aux Membres et par eux, portés au compte des Dépenses Contingentes, 2.

4. Résolution, qu'aucun Membre n'aura le droit de parler sur une question plus d'une demi-heure, 163.

5. Ayant permission de parler plus d'une demi-heure sur certaines questions, 157, 202, 208, 232.—Permission refusée, 344.

6. Membres élus sur de nouveaux writs, prennent leurs sièges, 1.

7. Obtiennent congé d'absence:—Affaire pressante, 38. Maladie dans les familles, 67, 203, 216.

8. Plainte d'un Membre, qu'un assaut a été commis sur sa personne par un autre Membre dans l'un des Corridors, 192. Voir *Privilèges*, 2.

MEMBRES—Continuation:

9. Décès d'un Membre, la Chambre s'ajourne par respect pour sa mémoire, 328. Nouveau writ ordonné, 330.

10. Remarque étant faite qu'un Membre dont le nom a été enregistré dans une division, n'était pas dans la Chambre lorsque les voix ont été prises, il dit qu'il était présent lorsque le vote a été donné, et qu'il est sorti à la porte seulement; en conséquence, il lui est permis de voter, 351. Son vote étant enregistré dans l'affirmative, tandis qu'il avait l'intention de voter dans la négative, M. l'Orateur lui permet de le changer; Appel de la décision de M. l'Orateur, elle est confirmée par la Chambre, 352.

11. Motion, que le Greffier mette sur la table un Tableau indiquant la somme payée à chaque Membre pour son indemnité et ses frais de voyage, en 1849 et 1850, rejetée, 184.

MESSAGES:—Voir *Conseil Législatif. Gouverneur-Général*, 7—20.

MÉTODISTES WESLÉYENS:

1. Pétition du Rév. Enoch Wood et autres, demandant l'incorporation de la Société dite "*Connexional Society*" de l'Eglise Méthodiste Wesléyenne en Canada, 52. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 134. Rapport sur icelle, 139. Bill pour incorporer les Sociétés Bienveillantes de la dite Eglise; Présenté, 153. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 181. Considéré; Rapporté; Motions, pour renvoyer le Bill de nouveau au Comité Général, et pour remettre la troisième lecture à trois mois, rejetées, 268, 281. Grossoyé, 270. Passé, 281. Par le Conseil, 301. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 142.)

2. Pétition de J. G. Bowes et autres, de Toronto, en faveur, 206.

3. Pétitions des Méthodistes Wesléyens contre le Bill:—D'Alen McRae et autres, de Hamilton, 195. De J. Milburn et autres, de Peterborough, 225. De J. Canniff et autres, de Belleville; De W. Crowe et W. Stevenson, au nom des Wesléyens de Guelph, 266.

MIDDLESEX:

1. Pétition en demandant la division, par une ligne de l'Est à l'Ouest, telle que mentionnée dans le Bill des Divisions Territoriales:—De la Municipalité de Dunwich, 40. De R. Fleming et autres, de Dorchester Sud; De T. Vincent et autres, de Bayham; De J. Campbell et autres, de Westminster et Delaware; De F. Robinson et autres, d'Aldboro, 52. De la Municipalité de Southwold; De la Municipalité de Malahide; De la Municipalité de Yarmouth; De la Municipalité de Dunwich, 102.

2. Pétitions contre une Division Nord et Sud:—De J. Rae et autres, 32. Du même, 40.

3. Pétitions contre toute division, et demandant, s'il en est fait une, que ce soit par une ligne du Nord au Sud:—De F. Nichol et autres, 101. De M. Dickson et autres, de Carradoc, 104. Du Conseil Municipal de Middlesex, 110. La première et la dernière pétitions renvoyées au Comité Général sur le Bill des Divisions Territoriales, 112. De N. Munro et autres, de Mosa et Aldborough, 139.

Voir *Divisions Territoriales*.

MILICE:

1. Demandant que le temps pour produire des réclamations de Milice dans le Bas-Canada, soit prolongé:—De J. Bruneau et autres; De L. Giguère et autres; De G. Maccomber et autres, de Montréal, 20. Pétition

MILICE—Continuation :

de Bruneau, imprimée, 33. De John Eakins et autres, 71. Motion pour renvoyer la Pétition de Bruneau à un Comité Spécial, rejetée, 158.

2. Pétition de John McLean, se plaignant de ce qu'il n'a pas reçu son octroi de terre pour ses services dans la Milice pendant la dernière guerre, 18.

3. Pétition du Capt. Angus Kennedy, Milice de Glengarry, demandant des octrois de terre pour lui et sa compagnie, pour services rendus pendant la dernière guerre, 37.

4. Pétition de C. Benoit et autres, demandant la rémunération de leurs services pendant la dernière guerre, 101.

5. Pétition de J. B. Pâquet et autres, miliciens, se plaignant de ce que par une fausse interprétation de la loi, ils n'ont pu obtenir une compensation pour leurs services, et demandant justice, 266. Motion, pour faire imprimer la Pétition, rejetée, 267.

MINES, LICENCES DES :—Voir *Adresses*, 38. *Comptes*, 53.

MINEURS :—Voir *Apprentis*.

MISSISQUOI ET SHEFFORD :—Pétition de S. S. Foster et autres, demandant que ces Comtés, avec les Townships de Potton et Bolton, soient érigés en un District Judiciaire, avec un Juge Résident, 111.

MONNAIE :

1. La Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte 4 et 5 Vic., c. 93, et d'adopter un cours décimal, etc. ; Rapport de progrès et de plusieurs Résolutions pour étendre les dispositions de cet Acte à certaines monnaies Américaines, 217. (Voir *infra*, 2.)—Diverses Résolutions additionnelles, pour adopter un cours décimal, rapportées et adoptées, 240.—Voir *infra*, 3.

2. Bill pour étendre les dispositions de l'Acte des monnaies à certaines monnaies frappées après les époques limitées dans le dit Acte ; Présenté, 217. Seconde lecture ; Grossoyé, 266. Passé, 271. Par le Conseil, 285. S. R., 358. (14 et 15 Vic., c. 47.)

Voir aussi *Comptes*, 54, 55. *Gouverneur-Général*, 15.

MONTAGUE ET ELMSLEY N. :—Pétition de J. McGill Chambers, demandant la nomination d'une Commission pour établir la ligne de division de la 4e Concession de ces Townships, 94.

MONTGOMERY, JOHN :—Pétition de, se plaignant de la destruction de sa propriété, près de Toronto, pendant la Rébellion, et demandant justice, 36. Motion pour renvoyer la pétition à un Comité Spécial, rejetée, 46.

MONTMORENCY, PONT :—Voir *Québec, Chemins à barrières de*, 3, 4.

MONTRÉAL, ASSOCIATION BIENVEILLANTE DES POMPIERS DE :—Pétition de, demandant des amendements à son Acte d'Incorporation, 101. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 105. Rapport sur icelle, 110. Bill présenté, 113. Seconde lecture ; Grossoyé, 133. Passé, 136. Par le Conseil, 153. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 41.)

Voir *Comptes*, 49.

MONTRÉAL, ASILE DES ORPHELINS CATHOLIQUES ROMAINS DE :—Pétition de Mme Arnoldi et autres, demandant une allocation pour cette institution, 71.

MONTRÉAL, ASILE DES ORPHELINS DE ST. PATRICE :—Pétition de l'Evêque Catholique Romain de Montréal et autres, demandant une allocation pour achever un Asile des Orphelins et des Emigrés en connexion avec l'Eglise de St. Patrice, 33.

MONTRÉAL, ASILE DES ORPHELINS PROTESTANTS DE :—Pétition des Dames Directrices de, demandant l'allocation ordinaire, 52.

Voir *Adresses*, 39. Voir *Comptes*, 7, 57.

MONTRÉAL, BANQUE DE :—Voir *Comptes*, 7.

MONTRÉAL, BANQUE DE LA CITÉ DE :—Voir *Comptes*, 7.

MONTRÉAL, BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT :—Voir *Comptes*, 7.

MONTRÉAL, BANQUE DU PEUPLE :—Voir *Comptes*, 7.

MONTRÉAL, CHEMINS A BARRIÈRES DE :—Voir *Comptes*, 58.

MONTRÉAL, (CITÉ DE) :—Pétition du Maire, des Echevins et Citoyens, demandant un Acte pour amender et refondre les Actes incorporant cette cité, 101. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 105. Rapport sur icelle, 110. Bill présenté, 113. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 133. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 177. Considéré, 268. Rapporté ; Grossoyé, 282. Passé, 295. Rapporté du Conseil avec des amendements, 324. Considérés et adoptés, 329. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 128.)

MONTRÉAL, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE :—Voir *Comptes*, 4.

MONTRÉAL, COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE MARITIME DE :—Pétition de l'Hon. G. Moffatt et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 61. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 62. Rapport sur icelle, 72. Bill présenté, 77. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 131. Rapporté ; Grossoyé, 152. Passé, 161. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 195. Considérés et adoptés, 199. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 164.)

MONTRÉAL, DIOCÈSE DE :—Voir *Eglise d'Angleterre*.

MONTRÉAL, ECOLE DE MÉDECINE :

1. Pétition de P. A. C. Munro et autres, demandant un amendement de 8 Vic., c. 81, pour placer les étudiants de la dite Ecole sur un pied d'égalité avec ceux du Collège McGill, quant à leur examen par le Bureau Provincial de Médecine, 37. Renvoyée au Comité sur la pétition demandant que l'acte pour régler l'étude, etc., de la Médecine, 41. Voir *Profession Médicale*, 5.

2. Pétition de P. A. C. Munro et autres, demandant l'allocation ordinaire pour cette institution, 40.

MONTRÉAL ET KINGSTON, CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition de John Young et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 37. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 41. Rapport sur icelle, 50. Bill présenté, 53. Seconde lecture ; Renvoyée à un Comité Spécial, 133. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 240. Considéré, 246. Rapporté ; Grossoyé, 250. Passé, 259. Rapporté du Conseil, avec un amendement, 332. Considéré, et adopté, 333. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 143.)

2. Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Lachine, demandant qu'il soit inséré une clause dans le bill pour protéger ses droits, 115.

MONTRÉAL ET KINGSTON, CHEMIN DE FER DE—Continuation:

3. Pétition demandant la construction d'un Chemin de Fer de Montréal à Kingston par la ligne de la Rivière Outaouais:—De W. Morrin et autres, des Deux-Montagnes, 40. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 41. Rapport que les pétitions ne demandent pas d'Acte d'Incorporation, 50. De la Municipalité de Drummond; De la Municipalité de Perth, 49. De S. Jenkins et autres, de La Chute; de J. Counter et S. Sherbrooke; De J. W. Anderson et autres, de Lanark et Darling, 51. Pétitions renvoyées au Comité des Ordres Permanents, 52—59. Rapport sur icelle, 110. De J. Kearns et autres, de Prescott et Russell, 61. De P. Filiatrault et autres, de Ste. Thérèse, 75. De la Municipalité de Burgess, 102. Pétitions renvoyées au Comité des Chemins de Fer, 76, 103. De G. G. Dinning et autres, de Cumberland, 111.

4. Pétition de G. Crawford et autres, demandant un Acte d'Incorporation comme Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer de Montréal, Outaouais et Kingston, 179. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 83. Rapport sur icelle, 94. Bill présenté, 106. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 133. Rapport sur icelle, 358. (App. U.U.)

MONTRÉAL ET LACHINE, CHEMIN DE FER DE :—Voir Comptes, 59.

MONTRÉAL ET VERMONT, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :—Pétition de, demandant l'autorisation de construire un embranchement pour se mettre en communication avec certaines lignes de Chemins de Fer de l'Est, 130. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 134. Rapport sur icelle, 139. Bill présenté, 160. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 174. Rapporté, 203. Renvoyé à un Comité Général 204. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 270. Passé, 282. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 316. Considérés et adoptés, 318. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 145.)

MONTRÉAL, HAVRE DE :

1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de modifier les taux du Havre de Montréal, 59. Résolution rapportée, et adoptée, 67.

2. Bill pour amender l'Acte 13 et 14 Vic., c. 97, relatif à l'amélioration du Havre de Montréal, et pour modifier les droits de quaiage; Présenté, 67. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 93. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 172. Passé, 178. Par le Conseil, 199. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 27.)

MONTRÉAL, HÔPITAL GÉNÉRAL DE :—Pétition de la Corporation, demandant l'allocation ordinaire, 93. Pétition de Sœur M. R. Coutlée et autres, faisant la même demande, 40.

MONTRÉAL, HOSPICE DE LA MATERNITÉ DE L'UNIVERSITÉ DE :—Pétition de Mme Lunn et autres, demandant une allocation, 51.

MONTRÉAL, HÔTEL-DIEU DE :—Pétition de la Sœur Dupuis, demandant une allocation pour l'Hôpital de cette communauté, 101.

MONTRÉAL, INSTITUT DES ARTISANS :—Voir Comptes, 60.

MONTRÉAL, L'HOSPICE DE LA MATERNITÉ DE :—Pétition de la Sœur Ste. Jeanne de Chantal et autres, Sœurs de la Miséricorde, demandant que l'allocation ci-devant accordée à un Hôpital de Montréal, pour les mêmes fins, soit accordée à cet Hospice, 52.

MONTRÉAL, MAISON DE LA TRINITÉ DE :—Bill pour amender l'Acte de la Maison de la Trinité de Montréal; Présenté, 23. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 48. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 69. Passé, 92. Par le Conseil, 111. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 26.) Voir Comptes, 61.

MONTRÉAL, OUTAOUAIS ET KINGSTON, CHEMIN DE FER DE :—Voir Montréal et Kingston, Chemin de fer de, 3, 4.

MONTRÉAL, PALAIS DE JUSTICE DE :—Pétition de la Section de Montréal du Barreau du B.-Canada, demandant qu'il soit adopté un mode plus équitable pour prélever la somme nécessaire pour le reconstruire, 40. Renvoyé à un Comité Spécial, 41.

MONTRÉAL, POLICE DE MARINE DE :—Bill pour pourvoir aux moyens de défrayer les dépenses de la Police de Marine de Montréal; Présenté, 157. Seconde lecture; Grossoyé, 189. Passé, 194. Par le Conseil, 204. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 24.) Voir Québec, Police de Marine de, 1. Matelots.

MONTRÉAL, PRISON DE :—Bill pour recouvrer de la corporation de Montréal, une partie des dépenses encourues pour y tenir une garde; Présenté, 319. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 343. Passé, 350. Par le Conseil, 357. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 129.)

MONTRÉAL, SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DES DAMES DE :—Pétition de, demandant une allocation, 49.

MONTRÉAL, SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE :—Pétition de, demandant une allocation, 51.

MORRISON, ALEX. :—Voir Adresses, 40. Comptes, 62.

MOULINS, PROPRIÉTAIRES DE :

1. Bill pour régler le taux de la rémunération des Propriétaires de Moulins dans le H.-Canada; Présenté, 87. Question de la seconde lecture, remise à six mois, 196.

2. Pétition de J. et W. Northwood et autres, de Chatham, contre le Bill, 120.

Voir Rivières et Ruisseaux, 1, 2.

MUNICIPALITÉS, (B.-C.) :

1. Bill intitulé: "Le Bill des Municipalités du Bas-Canada," (l'Hon. LaFontaine); Présenté, 21. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 174.

2. Pétitions contre le Bill:—Du Conseil Municipal de Québec (Comté), 93. De P. Dorion et autres, de St. Charles de Charlesbourg, 115. Du Conseil Municipal No. 1, de Rimouski, 120.

3. Bill pour expliquer et amender certains amendements relatifs à la Loi Municipale (M. Sanborn); Présenté, 106.

4. Bill pour révoquer un proviso de 13 et 14 Vic., c. 34, amendant l'Acte des Municipalités du B.-Canada (M. Sauvageau); Présenté, 163. Seconde lecture; Grossoyé, 290. Passé, 296. Par le Conseil, 301. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 99.)

5. Bill pour amender de nouveau les Lois Municipales du B.-Canada (l'Hon. M. Price); Présenté, 267. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 332. Rapporté; Grossoyé, 350. Passé, 354. Par le Conseil, 358. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 98.)

6. Pétitions demandant le paiement des réclamations contre les ci-devant Conseils Municipaux:—D'A. Rivard et J. Garon, 49. De F. S. R. Bellefeuille et autres, des Trois-Rivières, 78.

MUNICIPALITÉ, (B.-C.)—Continuation :

7. Pétition de la Municipalité de Huntingdon, demandant que dans toute législation, sur les Institutions Municipales, la charge de Grand-Voyer ne soit pas créée, et que le Comté de Beauharnois demeure tel qu'il est, 104.

8. Pétition du Conseil Municipal de Portneuf, demandant l'abolition des Institutions Municipales,—la prolongation du temps pour recevoir Notaires certaines personnes,—des amendements au Bill pour supprimer l'Intempérance,—contre le Bill des Chemins du B.-Canada, etc., 104.

Voir *Travaux Publics*, 1.

MUNICIPALITÉS (H.-C.) :

1. Bill pour protéger les personnes pour des actes faits en vertu des Statuts des Corporations Municipales du H.-Canada, et pour limiter le temps pendant lequel ces Statuts pourront être annulés; Présentés, 73. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 214.

2. Bill pour mieux assurer l'indépendance des Conseils dans le H.-Canada; Du Conseil, 111. Première lecture, 112. Motion, pour remettre la seconde lecture à trois mois, rejetée; Seconde lecture, 256. Troisième lecture remise à trois mois, 261.

3. Bill pour amender l'Acte Municipal de 1849, en l'adaptant aux récentes modifications faites aux Lois de Cotisation, etc.; Présenté, 145. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Résolution pour rémunérer les Recorders des Cités qui y tiennent des Cours de Division, renvoyée à un Comité Spécial, 217. Considéré, 288, 301. Rapporté; Amendé; Diverses motions pour renvoyer le Bill de nouveau au Comité Général, rejetées, 305. Amendements amendés; Bill grossoyé, 308. Troisième lecture; Cavalier ajouté; Passé, 327. Par le Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 109.)

4. Pétitions demandant des amendements à l'Acte Municipal:—Du Conseil Municipal de York, 20. Du Conseil Municipal de Kent, 36. Du Conseil Municipal de Prince Edouard, 40. Du Conseil Municipal de Stormont, etc., 49. Du Maire et de la Corporation de Hamilton, 61. Du Maire et de la Corporation de Toronto, 110. Du Conseil Municipal de Leeds et Grenville, 130. De T. Raile et autres, de Lougborough, 149.

5. Pétition du Conseil Municipal de Hastings, demandant un amendement à l'Acte Municipal pour que tout l'argent perçu pour les fins du Comté soit payé au Trésorier du Comté, 40.

6. Pétition du Conseil Municipal de Huron, Perth et Bruce, demandant que la recette et la dépense des Corporations Municipales soient laissées à sa propre discrétion, 78.

7. Pétition du Conseil Municipal de Lanark et Renfrew, demandant une meilleure administration des fonds des Comtés,—la nomination des officiers locaux par les Conseils Municipaux,—la modification de la Loi du Jury,—et contre tout changement dans la loi du Recensement, 130.

8. Pétition du Conseil Municipal d'Essex et Lambton, demandant un amendement à l'Acte des Municipalités pour pourvoir au paiement des Conseillers de township, 163.

Voir *Chemins*, 4—8, 10. *Travaux Publics*, 4, 5.

MURRAY, PATRICK:—Pétition de, demandant le paiement du loyer d'une maison, dans Brockville, qui a été employé pour y loger les émigrés, 82.

MURRAY, WM:—Pétition de, demandant une compensation pour des pertes, etc., comme entrepreneur sur le Canal Welland, 61. Motion, pour renvoyer la Pétition à un Comité Spécial, rejetée, 105.

MUSEUM PROVINCIAL:—Voir *Patentes*, 3.

NAVIGATION, LOIS DE:—Bill pour amender l'Acte qui oblige les vaisseaux à porter une lumière, et régler la Navigation des eaux intérieures; Présenté, 21. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 74. Considéré, 192. Rapporté amendé; Renvoyé de nouveau au Comité Général, et amendé de nouveau; Rapporté; Grossoyé, 194. Renvoyé de nouveau au Comité Général; Rapporté, 200. Passé, 203. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 334. Considérés et adoptés, 340. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 126.)

Voir *St. Laurent*, 1.

NÈGRES, IMMIGRATION DE:—Voir *Personnes de couleur*.

NIAGARA, COMPAGNIE DU HAVRE ET DU BASSIN DE :

1. Pétition de l'Hon. M. Cayley, demandant la permission de présenter une Pétition de la dite Compagnie (après l'expiration du temps fixé pour présenter les pétitions demandant des Bills Privés); Permission accordée, 171.

2. Pétition de la Compagnie, demandant l'autorisation de disposer de ses propriétés, etc., et Pétition de C. Gamble, écr., demandant l'autorisation de vendre les intérêts qu'il a dans une propriété qui lui a été transportée par la Compagnie, 176. Les deux renvoyées au Comité des Ordres Permanents, 177. Rapport sur icelle, 198. Bill pour amender son Acte d'Incorporation; Présenté, 205. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 238. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 318. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 323. Passé, 327. Par le Conseil, 342. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 153.)

NIAGARA, RIVIÈRE:—Pétition de J. Miller et autres, demandant un Acte d'incorporation pour construire un Canal de l'embouchure du Niagara au Canal Welland, pour des fins hydrauliques, 102.

NICHOL :

1. Pétition de la Municipalité de Nichol, demandant que si le dit township est divisé, la Division se limite au plan original du village d'Elora, 61.

2. Pétition de G. Barron et autres, demandant l'annexion de ce township (si le Bill des Divisions Territoriales est passé) à Pilkington, 82.

NICOLET, RIVIÈRE:—Voir *Bécancour*.

NICOLET, SÉMINAIRE DE:—Pétition de la Corporation de ce Collège, demandant une allocation, 32.

NORFOLK:—Pétition du Conseil Municipal de Norfolk, demandant la confirmation de certains statuts du ci-devant Conseil du District de Talbot; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 94. Rapport que l'avis n'a pas été donné, 110.

NOTAIRES :

1. Bill pour amender l'Acte 12 Vic., relatif aux Notaires dans le B.-Canada; Présenté, 59. Seconde lecture, Grossoyé, 127. Passé, 136. Par le Conseil, 153. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 20.)

2. Pétition de J. E. Dumoulin et V. Guillet, au nom de la Chambre des Notaires des Trois-Rivières, demandant qu'elle puisse admettre à la pratique des étudiants qui ont négligé de faire enregistrer leurs Brevets dans la dite Chambre, nonobstant cette négligence; et demandant d'autres amendements à la loi qui règle la profession, 75.

3. Pétition de C. P. Huot et autres de Québec, demandant des amendements à l'Acte pour organiser la Profession de Notaires dans le B.-Canada, 155. Renvoyée à un Comité Spécial, 160. Rapport, 182.

Voir *Municipalités*, (B.-C.), 8. *Parents et amis*.

NOUVELLE-ÉCOSSE :—Voir *Gouverneur-Général*, 18.

OFFICIERS PUBLICS :—Bill pour exiger de certains Officiers Publics des Rapports annuels au Parlement; Présenté; Question de la seconde lecture remise à six mois, 255.

Voir *Justice, Administration de la. Liste Civile. Salaires Officiels.*

OISEAUX SAUVAGES :—Voir *Gibier*.

OLIVER, JOHN :—Pétition de, demandant la permission de changer une terre marécageuse qui lui a été octroyée, pour une autre terre, 165.

ONTARIO, SIMCOE ET HURON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE L'UNION D' :—Pétition de J. Laurie et autres, de Vaughan, demandant la révocation des Actes 12 Vic., c. 29, et 13 et 14 Vic., c. 81, ou tous les autres Actes qui autorisent l'imposition de taxe sur le peuple pour la construction de ce chemin ou de tout autre Chemin de Fer, 18.

Voir *Chemins de Fer*, 3. *Comptes*, 19.

ORATEUR :

1. Fait rapport des certificats du Greffier de la Couronne en Chancellerie du rapport des Membres élus sur de nouveaux writs, 1.

2. Fait rapport du Discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 2.

3. Communique un Rapport du Bibliothécaire, sur l'état de la Bibliothèque, 10.

4. Fait Rapport des Dons faits à la Bibliothèque depuis la dernière Session, 15.

5. Refuse de recevoir une motion, pour permission de présenter un Bill fixant le temps et le lieu des réunions du Parlement, comme étant contraire aux dispositions de l'Acte d'Union; Appel de sa décision; elle est maintenue par la Chambre, 54.

6. Décide qu'une motion, pour un Comité Général, relativement à la démission de M. Baldwin de son siège dans le Cabinet, est hors d'ordre, parce que certaines Résolutions, dont il n'a pas été donné avis, sont annexées à la motion, 154.

7. Ordre d'envoyer des lettres circulaires aux Membres absents, les informant qu'il y aura un appel de la Chambre le 22 juillet, 156.

8. Informe la Chambre qu'un Membre a parlé durant une demi-heure, (temps limité par l'ordre du 16 juillet), 202, 208, 232, 344.

9. Appelé à donner sa voix sur le Bill de l'augmentation de la Représentation qui, par la 26^{me} section de l'Acte d'Union, veut le concours des deux tiers des Membres, à la 2^{me} et à la 3^{me} lectures; Déclare, comme son opinion, que d'après les 26^{me} et 34^{me} Clauses du dit Acte, il ne peut voter dans ce cas; Appel de sa décision, et elle est confirmée par la Chambre, 205.

10. Fait Rapport que Son Excellence a donné la Sanction Royale à certains Bills, 229.

11. Communique une lettre du Secrétaire du Gouverneur, annonçant l'intention de Son Excellence de proroger la Législature le 30 août, 333.

12. Remarque étant faite qu'un Membre dont le nom a été enregistré dans une division, n'était pas dans la Chambre lorsque les noms ont été pris, il déclare qu'il était présent lorsque le vote a été pris, et qu'il n'est sorti qu'à la porte seulement; M. l'Orateur lui permet de voter et de faire inscrire son vote, (qui a été enregistré dans

ORATEUR—Continuation :

l'affirmative) dans la Négative; Appel de sa décision, et elle est confirmée, 351.

13. Ordres de faire compiler un Index général des Journaux depuis l'Union, à telles conditions qu'il jugera à propos, 320.

14. Ordre de commander à l'un des Greffiers de la Chambre (après la translation du Parlement à Québec,) de demeurer à Toronto pour y tenir un Bureau, avec des séries de Journaux, Statuts, etc.,—et de veiller à la distribution des Journaux dans le Haut-Canada, 356.

15. Ordre de faire faire une enquête sur les mesures qui ont été adoptées, en conformité de la Résolution du 23 Juillet 1847, pour se procurer des copies manuscrites de certains Journaux de la Législature du H.-Canada, dont la Chambre n'a pas d'exemplaires; et d'adopter telles mesures qui seraient nécessaires, 358.

16. Son Discours en présentant les Bills des Subsidés à Son Excellence, 361.

17. Appel de ses décisions, qui sont confirmées par la Chambre, 54, 205, 352.

18. Donne sa voix prépondérante,—Dans l'Affirmative, 131, 173, 290, 352.—Dans la Négative, 141, 151, 207, 352. Met certains Rapports et Documents devant la Chambre.—Voir *Comptes et Papiers*.

Voir *Liste Civile*, 1, 3.

ORATEUR DU CONSEIL LÉGISLATIF :—Voir *Liste Civile*, 1, 3.

ORDRES :

1. Que tous les frais de port sur les lettres et les papiers imprimés adressés aux Membres et par eux envoyés, soient portés au compte des Dépenses Contingentes, 2.

2. Que les Votes et Délibérations de la Chambre soient imprimés sous la direction de M. l'Orateur, 4.

3. Que pour la présente Session, jusqu'à l'Adresse en réponse au discours prononcé du Trône ait été adoptée, l'Ordre du Jour y relatif sera pris en considération avant que la Chambre n'expédie les affaires de routine; 4.

4. Que pour le reste de la Session, aucun témoin ne soit payé pour sa comparution sans l'autorisation du Comité des Dépenses Contingentes, (qui devra être renouvelée tous les quatre jours); et qu'aucun témoin résidant dans Toronto ne soit payé, 34.

5. Que le Mercredi de chaque semaine soit consacré (après les Affaires de Routine) à expédier les Bills Privés, dont la seconde lecture aura été ordonnée, 108.

6. Pour un Appel de la Chambre, 156. Voir *Chambre*, 3.

7. Que pour le reste de la Session, la Chambre se réunisse les Mercredis à 10 heures, 161.—Tous les jours, 318.

8. Que les Ordres du Jour, pour le reste de la Session, précèdent, les Jeudis, les Avis de Motions, 163.

9. Que pour le reste de la Session, la Chambre siège les Samedis, de 10 heures à 5 heures, 170.

10. Pour rembourser les honoraires sur les Bills Privés, 183, 299, 358.

11. Que la troisième lecture des Bills se fassent à quatre heures chaque jour, pendant la présente Session, 178.

12. Que le Greffier prépare un Tableau de tous les paiements faits par lui pour les Dépenses Contingentes ou autrement, depuis le commencement de la Session, 184. Mis sur la Table, 189.

ORDRES—Continuation :

13. Qu'un Index analytique des Actes de cette Session, et de ceux des autres sessions qui sont actuellement en force, et qui n'ont pas été imprimées avec les Actes Publics des années précédentes, soit préparé par le Greffier en Loi et imprimé à la fin des Actes Publics de cette Session, 207.

14. Que pour le reste de la Session, les avis de motions ne soient pris en considération qu'après les Ordres du Jour, excepté pour l'introduction des Bills, et tels autres dont la Chambre permettra la prise en considération, 227.

15. Que M. l'Orateur soit autorisé à ordonner la Compilation d'un Index Général des Journaux depuis l'Union, à telles conditions qu'il trouvera convenables,—et à le faire imprimer lorsqu'il sera fini, 320.

16. Qu'après la translation du siège du Parlement à Québec M. l'Orateur ordonne à l'un des Greffiers en office de tenir un Bureau à Toronto, avec des séries de Journaux, Statuts, etc.—et de veiller à la distribution des Journaux dans le H.-Canada, 356.

17. Que M. l'Orateur fasse faire une enquête pour savoir quelles mesures ont été prises (en vertu de la Résolution du 23 Juillet, 1847.) pour se procurer des copies M. SS. copies de certains Journaux de la Législature du H.-Canada,—et prendre telles autres mesures à cet égard qui seront nécessaires, 358.

18. Ordre passé un jour précédent, amendé, 150.

(ORDRES RAYÉS) :

19. Pour une Adresse à Son Excellence demandant copie de certaines dépêches au sujet d'un Conseil Législatif Electif, 109.

20. Votes de la Chambre amendant des Amendements du Conseil à un Bill, reconsidéré et rescindé, 250.

21. Pour l'impression de la Pétition de Henry Allen, Ecr., 320. Ordre rayé et rescindé, 329.

ORDRES DU JOUR :

1. Certains items pour placer les premiers des ordres du Jour un jour future, 88, 113, 118, 123, 179, 196, 235, 285, 298, 319, 337.—Seconde lecture, 113.—Pour suivre immédiatement un certain item, 240.

2. Résolution, que pour la présente Session, jusqu'à ce que l'Adresse en Réponse au Discours prononcé du Trône ait été adoptée, l'Ordre y relatif sera pris en considération avant que la Chambre ne s'occupe des affaires de Routine, 4.

3. Certains Ordres, rayés, 45, 88, 96, 131, 138, 153, 169, 173, 174, 179, 214, 228, 232, 236, 254, 255, 256, 283, 286, 321, 326, 337, 343.

4. Ordres du Jour rétabli, 103.

5. Appelés, 123, 128, 131, 150, 164, 173, 178, 205.

6. Ordres du Jour devant précéder les avis de motion les Jeudis, pour le reste de la Session, 163.

7. Les Ordres sur lesquels il ne sera pas procédé lorsqu'ils seront appelés, seront placés au bas de la liste, à moins qu'il n'en soit disposé autrement, 226.

8. Avis de motion (pour le reste de la Session) à être pris en considération après les Ordres du Jour, excepté ceux pour l'introduction des Bills, et tels sur lesquels la Chambre permettra de procéder, 227. Motion (avant les Ordres du Jour) pour permission de présenter une certaine motion, rejetée, 259.

9. Bills Privés sur les Ordres du Jour pour être pris les premiers en considération à certains jours, 108, 150, 173, 267.

10. Les Ordres du Jour à être appelés, demain, avant l'introduction de toute nouvelle matière, 337.

ORDRES—Continuation :

11. Motion, pour replacer un certain item à la place qu'il occupait d'abord parmi les Ordres du Jour, Rejetée, 386.

ORDRES PERMANENTS :

1. Que tous les documents présentés à la Chambre soient renvoyés au Comité Permanent des Impressions, afin qu'il fasse rapport s'il est nécessaire de les faire imprimer dans l'Appendice,—ces Rapports devant contenir une estimation du coût de l'impression de chaque document, 59.

3. Qu'un nombre additionnel de Journaux et d'Appendices soit imprimé, et qu'une copie soit fournie aux Conseils Municipaux qui existent actuellement ou qui existeront ci-après—et que pendant leur établissement dans le B.-Canada, un nombre égal que pour le H.-Canada soit distribué dans les divers townships et paroisses, sous la direction du Greffier, 142.

3. Qu'aucun Membre ne pourra parler plus d'une demi-heure sur une question, 163.

4. Que la 41^e Règle (relativement à la "Question Préalable") soit amendé en retranchant les mots "et débats," 201.

5. Que les Ordres du Jour sur lesquels il ne sera pas procédé, lors qu'ils seront lus, soient placés au bas de la liste, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné, 226.

6. Que les Règles et les Ordres Permanents de la Chambre soient imprimés, 33.

7. Règles et Ordres Permanents suspendues, relativement aux—Pétitions, 150, 171, 292, 309, 320, 344.—Bills, 333, 350, 351.—Bills Privés, 95, 205, 245, etc.

8. Motion, que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de rescinder la 41^e règle relative à la "Question Préalable;" Question Préalable proposée et adoptée; La Chambre se forme en Comité. Résolution, que la question de savoir s'il est expédient de rescinder cette règle, en tout ou en partie, soit renvoyée au Comité des Privilèges, rapportée et adoptée, 163. (Voir Privilèges, 1.)—Résolution, amendant la dite Règle en retranchant les mots "et débats," 201.

9. Motion, que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédient de rescinder la 70^e Règle (Honoraire de £15 sur les Bills Privés), Rejetée, 74.

10. Motion, que la 19^e Règle (pour faire sortir les étrangers à la demande d'un Membre) soit rescindée, et d'autres dispositions substituées, l'assée dans la négative par la voix prépondérante de M. l'Orateur, 207.

11. COMITÉ PERMANENT des Ordres Permanents nommé, 18, 22.

PÉTITIONS RENVOYÉES A CE COMITÉ:—De J. G. Bowes et autres, 33. De W. Morrin et autres; De T. Haworth et autres; De la Compagnie du Chemin de Fer de Woodstock et Lac Érié; De John Rolph et autres; De M. Ragland; De John Young et autres; De la Compagnie du Chemin de Fer du Lac Champlain et du St. Laurent, 41. De Geo. Rolph; De J. M. Andrews et autres; De la Compagnie du Havre de Port Hope; Du Conseil Municipal de Waterloo (arrangements de taxes); D'A. D. Macdonell, 46. De M. L. Helliwell et autres; De P. Durnford et autres; De G. S. Wilkes et sa femme; Du Conseil Municipal de Wentworth et Halton, (Palais de Justice), 50. Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique contre les accidents du feu et sur la vie; De l'Évêque de Montréal; De S. Jenkins et autres; De P. H. Hamilton; De Thos. Helliwell et autres; De la Compagnie du Grand Chemin de Fer de l'Ouest; Du Rév. Dr. Lett et autres; De D. Paterson et autres; 52. De John Counter et autres; De F. C. Capreol; De G. S.

ORDRES PERMANENTS—Continuation :

Tiffany et autres ; De la Compagnie du Havre de Port Burwell ; De l'Hon. C. Widmer et autres, 59. De G. Paterson et autres ; De l'Hon. G. Moffatt et autres, 62. D'A. Douglas et autres ; De F. Boucher et autres ; D'E. T. Dartnell ; D'Alton McCarthy ; De W. S. Burnham et autres, 66. De James Cotton ; De Robert Cotton, 69. Du Conseil Municipal de Haldimand (Cayuga) ; Du Conseil Municipal de Peterboro (Statut) ; Du Rév. R. S. C. Taylor et autres ; D'Ira Gould et autres, 72. D'A. Thompson ; De F. C. T. Arnoldi et autres ; D'Allen Macdonell et autres ; Du Maire, etc., Québec (Aqueduc) ; Du même (arrérages de taxes), 76. De S. W. Ryeman et autres, 79. De Geo. Crawford et autres, 83. De P. Hébert ; De la Société de l'Eglise de Québec ; Cette partie du 3e Rapport relativement à la Pétition de Douglas, renvoyée au Comité, 85. Pétition du Rév. H. Grasset et autres ; De James Benson et autres ; De la Compagnie de l'Aqueduc de Kingston ; Du Conseil Municipal de Norfolk, 94. De J. D. Ridout et autres ; De Mme Sherwood et autres ; De la Société de Construction de Québec, 102. De J. G. Bowes et autres (Chemin de Fer de Toronto et Goderich) ; De W. P. Howland et autres ; De T. Roy et autres ; D'E. R. Thomas et H. Inson ; De l'Association Bienveillante des Pompiers de Montréal ; Du Maire, etc., de Montréal (incorporation), 105. De la Compagnie de Navigation de la Grande-Rivière ; De P. M. Laurin et autres, 112. Du Conseil de Ville de Brantford ; De la Banque de Québec, 116. De la Compagnie du Chemin de Fer de Bytown et Prescott ; Du Conseil Municipal de Peterborough ; De J. Moore et autres, 119. D'Arch. Campbell et autres ; De C. H. Waterous, 123. De T. Fergusson et autres ; De la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Vermont ; De J. Bettes et autres ; Du Rév. E. Wood et autres, 134. De W. E. Twynam ; De la Municipalité de Wainfleet ; De J. Ker et autres, 139. De W. P. McLaren et autres, 144. De la Compagnie du Havre et du Bassin de Niagara ; De C. Gamble, 177. De l'Hon. G. Cruishank, 189.

PREMIER RAPPORT du Comté (sur les Pétitions de la Compagnie du Chemin de Fer du Lac Champlain et du St. Laurent, Andrews Geo. Rolph, Hatworth, John Young, Ragland, Morrin, et la Compagnie du Havre de Port Hope), 50. SECOND RAPPORT (sur les Pétitions d'A. D. Macdonell, Durnford, Wilkes, du Conseil Municipal de Wentworth, Halton et Hamilton, du Conseil Municipal de Waterloo, de la Compagnie d'Assurance Britannique contre les accidents du feu et sur la vie, de Bowes, D. Paterson, l'Evêque de Montréal, Alex. Rolph, Dr. Leit, T. Helliwell, Tiffany, Widmer, la Compagnie du Grand Chemin de Fer de l'Ouest, et de la Compagnie du Havre de Port Burwell), 62. TROISIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Burnham, Dartnell, Moffatt, McCarthy, Geo. Paterson, Douglas et Capreol), 72. QUATRIÈME RAPPORT (sur les Pétitions d'A. Macdonell, A. Thompson, du Conseil Municipal de Peterborough, du Conseil Municipal de Haldimand, de Gould, Arnoldi, du Maire, etc., de Québec (2 Pétitions), de Taylor, de la Compagnie du Chemin de Fer de Woodstock et Lac Erié, et de Boucher), 79. CINQUIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Ryckman, J. Cotton, et R. Cotton), 85. SIXIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Crawford, Hébert, Douglas, et de la Société de l'Eglise de Québec), 94. SEPTIÈME RAPPORT (sur la Pétition de Grasset), 103. HUITIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Mme Sherwood, la Compagnie de l'Aqueduc de Kingston, et la Société de Construction de Québec), 105. NEUVIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Bowes, Ridout, Howland, Benson, du Maire, etc., de Montréal, du Conseil Municipal de Norfolk, de l'Association Bienveillante des Pompiers de Montréal, de Thomas et Inson, Jenkins, et Counter), 110. DIXIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière, du Conseil de Ville de Brantford, de la Banque de Québec, de Roy, et de Laurin), 119. ONZIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Moore,

ORDRES PERMANENTS—Continuation :

Hall, la Compagnie du Chemin de Fer de Bytown et Prescott, du Conseil Municipal de Peterborough, du Conseil de Ville de Peterborough), 121. DOUZIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Waterous et Arch. Campbell), 135. TREIZIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de Fergusson, Bettes, Wood, et de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Vermont), 139. QUATORZIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de McLaren, Twyman, Ker, et de la Municipalité de Wainfleet), 150. QUINZIÈME RAPPORT (sur les Pétitions de la Compagnie du Bassin de Niagara, de Gamble et Crookshank), 198.

ORIGINAL :—Voir *Gibier*.

ORILLIA :—Pétition de la Municipalité d'Orillia, demandant qu'il soit octroyé des terres aux Colons qui voudraient s'établir sur une certaine ligne de Chemin dans ce township et Matchedash, 17.

OUTAOUAIS (COMTÉ) :—Voir *Kamouraska*.

OUTAOUAIS RIVIÈRE DES :—Pétition de F. Wadsworth et autres, demandant la construction d'écluses aux Rapides de Pâquet et des Allumettes sur cette Rivière, 18.

Voir *Comptes*, 10, 63.

OXFORD, BURFORD ET WINDHAM :—Pétition du Conseil Municipal du Comté d'Oxford, demandant la nomination de Commissaires pour régler la question des lignes de division entre ces townships, 163.

PACAUD, L. E. :—Pétition de, demandant l'autorisation de poursuivre le Gouvernement pour son salaire comme Commissaire de la Cour des Banqueroutes des Trois-Rivières, de 1844 à 1846, 57.

PACIFIQUE, CHEMIN DE FER DU :—Pétition d'Allan Macdonell et autres, demandant un Acte d'Incorporation pour la construction d'un Chemin de Fer du Lac Supérieur à l'Océan Pacifique, 40. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 76. Rapport sur icelle, 79. Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du Lac Supérieur et du Pacifique ; Présenté, 92. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 133. Rapport sur icelle (App. U.U.) Honoraire remboursé, 358.

PAPIERS-NOUVELLES :—Bill pour prévenir les abus résultant de la publication de Papiers-Nouvelles, etc., par des personnes inconnues, dans le H.-Canada ; Présenté, 117. Question de la seconde lecture remise à trois mois, 247.

PARENTS ET AMIS, ASSEMBLÉES DE :—Bill pour permettre aux notaires de convoquer des assemblées de Parents et d'Amis, sans l'autorisation d'un Juge ; Présenté, 54. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 90. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 102. Considéré, 175. Rapporté ; Grossoyé, 232. Passé, 233. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 272. Considéré et adopté, 280. S. R., 359 (14 et 15 Vic., c. 58.)

PARLEMENT, HÔTEL DU (MONTRÉAL) :—Pétitions demandant une indemnité pour pertes de propriétés causées par l'Incendie de l'Hôtel du Parlement à Montréal :—D'A. L. Cardinal, 137. Renvoyée au Comité des Dépenses Contingentes, 150. Rapport sur icelle, 313.—De Wm. Winder, 194. Renvoyée, etc., 199. Rapport sur icelle, 313.

PARLEMENT PROVINCIAL :

1. Bill pour pourvoir à la réunion plus commode du Parlement ; Présenté, 77.

2. Motion, pour permission de présenter un Bill pour fixer le temps des réunions du Parlement ; M. l'Orateur

PARLEMENT PROVINCIAL—Continuation :

refuse de recevoir la Motion comme étant contraire aux dispositions de l'Acte d'Union; Appel de sa décision, et elle est confirmée par la Chambre, 54.

Voir *Liste Civile. Proclamation. Prorogation.*

PAROISSES, ERECTION DES :

1. Bill pour amender l'Acte qui continue l'Ordonnance concernant l'érection des Paroisses, la construction des Eglises, etc., dans le B.-Canada; Présenté, 43. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 142. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 181. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 321. Passé, 330. Par le Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 103.)

2. Bill pour pourvoir à l'érection des Paroisses pour les fins civiles dans le B.-Canada; Présenté, 135. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté amendé (de manière seulement à affecter la Seigneurie d'Argenteuil); Grossoyé, 253. Passé, 260. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 302. Considérés et adoptés, 304. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 136.)

PATENTES :

1. Bill pour prolonger le temps fixé pour le paiement des honoraires sur les Patentes de la Couronne; Présenté, 86. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Grossoyé, 288. Passé, 295. Par le Conseil, 285. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 56.)

2. Bill pour permettre aux possesseurs de Brevets d'Inventions dans l'une des sections de la Province, de les étendre à l'autre section; Présenté, 207. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 251. Considéré, 300. Rapporté; Grossoyé, 305. Passé, 309. Par le Conseil, 324. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 79.)

3. Bill pour établir un Bureau des Patentes (en connexion avec le Bureau du Secrétaire Provincial), et un Muséum; Présenté, 116. Ordre de la seconde lecture, rayé, 322.

PATENTES DE LA COURONNE :—Voir *Patentes.*PAUVRES :—Voir *Infirmes, Lincoln et Welland.*

PÊCHERIES :

1. Bill pour faire disparaître tous les doutes quant aux droits des Sujets de Sa Majesté en Canada, exploitant les pêcheries du Golfe St. Laurent, d'occuper tous les endroits inoccupés sur la Rive Nord du Labrador, pour les fins de leur industrie; Présenté, 19. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 179.

2. Pétition de N. F. Belleau et autres, de Québec, demandant protection pour les pêcheries du Golfe St. Laurent entre la Pointe des Monts et Blanc Sablon, 18.

3. Pétition de D. Hoover et autres, demandant un Acte pour empêcher de harponner le poisson pendant certaines saisons dans le Lac Scugog, 78.

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL :

1. Bill pour la meilleure administration du Pénitencier Provincial; Présenté, 22. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 146. Considéré, 158, 184. Résolution, pourvoyant aux salaires (*infra*, 2) des officiers, renvoyée au même Comité, 172. Rapporté; Renvoyé trois fois au Comité Général, et amendé de nouveau; Diverses motions pour le renvoyer au Comité Général, rejetées, 186. Grossoyé, 188. Passé, 195. Rapporté du Conseil, avec un amendement; Considéré et adopté, 216. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 2.)

2. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de pourvoir, à même le Fonds Consolidé

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL—Continuation :

du Revenu, aux salaires des divers Officiers du Pénitencier (recommandation de Son Excellence signifiée), 160. Résolution rapportée, et adoptée, 169. Renvoyée au Comité Général sur le Bill, 172. Voir *supra*, 1.

3. Pétition de Henry Smith, écr., ci-devant Préfet, se plaignant de la manière dont les Commissaires ont tenu enquête sur les accusations portées contre lui,—et de sa destitution de la dite charge; et demandant justice, 61. Motion pour renvoyer la Pétition à un Comité Spécial, rejetée, 108.

4. Pétition de Thos. Costen, ci-devant Premier Gardien, se plaignant de sa destitution, et demandant justice, 61.

5. Pétition de J. Counter et autres, de Kingston, demandant à être mis à l'abri des dommages que leur cause le système actuel du travail des prisonniers dans le Pénitencier, 102.

Voir *Adresses*, 41. *Comptes*, 64.

PENSIONNAIRES MILITAIRES :

1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'employer les Pensionnaires Militaires comme Police Locale, 216. Plusieurs Résolutions, autorisant l'emploi de 500 Pensionnaires, et l'octroi d'une terre à chacun d'eux qui aura servi pendant cinq années; Rapportées et adoptées, 235.

2. Bill pour autoriser l'emploi de Pensionnaires Militaires comme police locale; Présenté, 236. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 266. Considéré; Rapporté amendé; Motion pour remettre la réception du rapport à trois mois, rejetée; Un des amendements, rejeté; Grossoyé, 299. Troisième lecture; Cavalier, pour qu'ils ne soient appelés que lorsqu'il faudra supprimer des émeutes sur les travaux publics, proposé et rejeté; Bill passé, 303. Par le Conseil, 324. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 77.)

PENSIONS :—Voir *Argent Public. Liste Civile.*

PERCY :—Pétition de la Municipalité de Percy, demandant la confirmation d'un certain arpentage de la ligne entre la 1re et la 2e Concessions, 82.

PERSONNES DÉCÉDÉES, BIENS DES :—Bill pour la meilleure administration des biens des personnes décédées; Présenté, 5. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 44. Ordre rayé, et le Bill renvoyé à un Comité Spécial, 96. Bill pour régler les Cours de Probate et Surrogate, renvoyé au même Comité, 126.

PERSONNES DE COULEUR :

1. Pétition d'E. Larwill et autres, de Chatham, demandant que l'immigration des Nègres en Canada soit découragée, 82.

2. Pétition de M. Loin et autres, habitants de couleur de London, demandant que les représentations des "Ménéstrels Ethiopiens," et autres caricatures de cette classe, soient défendues, 101.

PETERBOROUGH (COMTÉ DE) :—Pétition du Conseil Municipal de Peterborough, demandant un Acte pour rendre indemnes certaines personnes des conséquences légales qui peuvent résulter de l'annulation de l'un de ses statuts, 49. Renvoyés au Comité des Ordres Permanents, 72. Rapport sur icelle, 79. Bill présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté, 152. Grossoyé, 155. Passé, 161. Message du Conseil, demandant les preuves et les témoignages sur lesquels le Bill est fondé, 171. Rapporté du Conseil avec des amendements, 204. Considérés et adoptés, 211. S. R., 299. (14 et 15 Vic., c. 31.)

PETERBOROUGH, RECTORIE DE :—Pétition du Rév. R. S. C. Taylor et autres, demandant l'autorisation de vendre une partie de la Rectorie de l'Eglise de St. John, Peterborough, pour payer les dettes de l'église, 49. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 72. Rapport sur icelle, 79. Bill présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté; Renvoyé au Comité Général, 155. Considéré; Rapporté; Motion pour remettre la réception du Rapport à six mois, rejetée; Grossoyé, 263. Passé, 271.

PETITES CAUSES :—Bill pour amender l'Acte relatif à la décision sommaire des Petites Causes dans le B.-Canada; Présenté, 164. Seconde lecture; Motion, qu'il soit grossoyé; Amendement, qu'il soit renvoyé à un Comité Général dans trois mois, adopté, 290.

PÉTITIONS :

1. Impression ordonnée. 18. 20. 33, 38, 52, 58. 59, 62, 79, 102, 105, 119, 134, 145, 149, 170, 186, 206, 267, 305, 309, 320.

2. Une pétition ayant été perdue, après avoir été renvoyée à un Comité; une copie certifiée prise en considération par le Comité, et rapport sur icelle, 79.

3. Pétition demandant permission de présenter une Pétition pour un Bill Privé (le temps étant expiré); Permission accordée, 171.

INDEX DES PÉTITIONS PRÉSENTÉES.

- A.
- 425 Agriculture, Société d', du Canada. *Sociétés d'Ag.* 4.
 314 Allan, Jas., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 315 Allen, G. W., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 732 Allen, Henry, *Ecr.*
 740 Do.
 562 Allen, Jas., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 7 Allison, W., et al. *Juges de Paix*, 7.
 518 Anderson, Rév. G. A., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 207 Anderson, J. W., et al. *Mont. et Kingston, Chemin de Fer de*, 3.
 64 Andrews, James M., et al.
 470 Arcand, J. O., et al. *Rivière St. François*.
 348 Archambault, Rév. L. M. A., et al. *Tenure Seign.*, 11.
 51 Archambeault, L., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 718 Arksey, John.
 390 Armond, J. S., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 250 Arnoldi, F. C. T., et al. *St. Laurent, Ecole de Médecine de*.
 308 Arnoldi, Mme. *Montréal, Asile des Orphelins Catholiques Romains de*.
 93 Asselin, J. A. et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 516 Atkinson, Rév. A. F., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 19 Aylen, Peter, et al. *Chemins*, 12.
- B.
- 183 Bacon, Wm.
 680 Bagshaw, A., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 368 Ballantyne, J., et al. *York*, 6.
 161 Barreau du B.-C.—Sect. Montréal. *Mont., Cour de*
 431 Do. do. *Bar. du B.-Canada*, 2.
 26 Do. Sect. Québec. do.
 327 Do. do. *Trois-Rivières. do.*
 374 Barron, G., et al. *Nichol*, 2.
 212 Barthe, J. G.
 592 Bartlett, J., et al. *York*, 4.
 713 Bastien, F. DeSales. *Chemins de Fer*, 8.
 206 Bathurst et Sherbrooke S., Con. Mun. de. *Montréal et Kingston, Chemin de Fer de*, 3.
 2 Bayham, Municipalité de. *Bois de Construction*, 5.
 122 Do. *Bayham*.
 512 Bayley, T., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 733 Beard, R., et al. *Pompiers*, 3.

PÉTITIONS—Continuation :

- 101 Beaubien, Rév. S. L., et al. *Education*, 10.
 96 Beaudet, G., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 40 Beaudet, U., et al. *Tenure Seigneuriale*, 12.
 142 Beaudin, J., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 118 Beaudry, Rév. A., et al. *St. Etienne*.
 414 Beauharnois, Conseil Municipal, 2^e Division.
 594 Beausoleil, J., et al. *Education*, 8.
 152 Bedard, T. *Terres*, 3.
 584 Bélanger, Rév. J. B., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 143 Beliveau, Norbert.
 324 Beliveau, U., et al. *Chemins*, 12.
 313 Bell, Rév. W., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 73 Belleau, N. F. *Halifax et Québec, Ch. de Fer de*.
 20 Do. et al. *Pêcheries*, 2.
 696 Do. do. *Québec, Ch. à Barrières de*, 7.
 644 Bellechasse, Con. Mun. *Halifax et Québec, Chemin de Fer de*.
 341 Bellefeuille, F. S. R., et al. *Municipalités, (B.-C.)* 6.
 726 Belleville, Conseil de Ville de.
 427 Benjamin, Geo. *Passion de Parti*, 2.
 558 Bennett, J., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 424 Benoit, G., et al. *Milice*, 4.
 389 Benson, J., et al. *Welland, Compagnie Manufacturière du Canal de*, 2.
 704 Benson et Cie., et al. *Rivières et Ruisseaux*, 4.
 743 Berczy, W., et al. *Tenure Seigneuriale*, 5.
 546 Bettes, J., et al. *Cramahé*, 1.
 393 Billaudèle, Très Rév. P. *Eglises*, 4.
 102 Bishop's College, *Lennoxville*.
 141 Bissonette, J., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 630 Do. *Huntingdon*, 1.
 10 Black, J., et al. *Gwillimbury Ouest*, 1.
 398 Black, Rév. J., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 496 Blakey, Rév. R., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 683 Do. do.
 331 Boissonault, Rév. F., et al. *Chemins*, 12.
 646 Bonsfield, Rév. T., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 494 Boomer, Rév. J. W., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 545 Booth, J. G., et al. *Profession Médicale*, 7.
 296 Borgden, F. E. N., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 580 Boswell, J. C., et al. *Cobourg et Crafton, Compagnie du Chemin de*.
 5 Boucher, F., et al. *Maskinongé*.
 81 Boucher, Rév. P., et al. *Chemins*, 12.
 343 Bouchette, Joseph.
 22 Boudreau, E., et al. *Chemins*, 12.
 702 Do. *Pilotes*, 4.
 587 Bourret, Rév. L. A., et al. *Chemins*, 12.
 42 Bowes, J. G., et al. *Kingston et Toronto, Chemin de Fer de*.
 383 Do. *Toronto et God., Chem. de Fer de*, 1.
 712 Do. *Methodiste Wesleyens*, 2.
 567 Bowman, W., et al. *Champlain et St. Laur., Canal*.
 284 Boyes, J., et al. *Isle Anherst*.
 190 Bradley, S., et al. *St. Germain*.
 492 Branan, J. W., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 195 Brantford, Conseil de Ville de. *Grande Rivière, Compagnie de Navigation de la*.
 662 Brantford, Conseil de Ville de. *Chemin de Fer de Brantford et Buffalo*.
 661 Do. *Municipalité du Township de Do*.
 454 Brennan, M., et al. *Education*, 11.
 663 Bristol, A., et al. *Profession Médicale*, 6.
 114 Britannique, *Compagnie d'Assurance sur la vie et contre le feu de l'Amérique*.
 3 Brock, *Municipalité de York*, 1.
 360 Brooke, Thomas.
 56 Brooks, Wm. et al. *Académie de Sherbrooke*.
 50 Brossois, J., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 515 Brown, Rév. C., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 244 Brown, Christopher, et al. *Matelots*, 2.
 80 Brown, L. G., et al. *Beauharnois*, 2.
 593 Brown, T. P. S., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 53 Bruneau, J., et al. *Milice*, 1.
 123 Bruyère, Sœur E., et al. *Sœur de la Ch. de Bytown*.

PÉTITIONS—Continuation:

- 130 Buchanan, P., et al. *Canal de Beauharnois*.
 457 Burgess, Municipalité de. *Chemin de Fer de Montréal et Kingston*, 3.
 643 Burnet, D., et al. *Chemins*, 11.
 200 Burnham, W. S., et al. *Fils de la Tempérance*, 1.
 695 Do. Do., 2.
 253 Burnham, Z. et M. *Andrews*, 2.
 521 Burritt, H., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 226 Busque, J., et al. *Ponts*, 3.
 481 Busteed, Robert. *Chemin de Fer d'Halifax et Québec*.
 187 Bytown, Evêque C. R. de, et al. *Collège de Bytown*.
 188 Do. *Hôpital de Bytown*.
 534 *Bytown et Prescott, Chemin de Fer de*.
- C.
- 158 Caldwell, Dme., et al. *Ecole des Enfants en bas âge, Québec*.
 294 Do. *Asile des Orphelins, Québec*.
 164 Cameron, Donald. *Thorah*.
 699 Do. Do.
 553 Cameron, D., et al. *Chemins de Whitby et Narrows*.
 220 Cameron, R., et al. *York*, 2.
 269 *Campbell, Alexander*.
 578 *Campbell, Arch.*, et al. *Salle Musicale de Québec*.
 230 *Campbell, Isaac*, et al. *Middlesex*, 1.
 735 *Canniff, J.*, et al. *Méthodistes Wesleyens*, 3.
 247 *Capreol, F. C.* *Sault Ste. Marie*, 3.
 606 *Cardinal, A. L.* *Hôtel du Parlement*.
 747 *Cary, F. V.*, et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 162 *Cary, John*.
 136 *Caron, Rév. F.*, et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 595 *Carpenter, J.*, et al. *Education*, 14.
 498 *Carrroll, W.*, et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 583 *Cartier, E.*, et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 686 *Cayley, Hon. W.* *Compagnie du Havre de Niagara*, 1.
 323 *Chabot, Rév. E.*, et al. *Chemins*, 12.
 406 *Chambers, J. M.* *Montagne*.
 91 *Chambly, Corporation du Collège de*.
 361 *Chambly, Conseil Municipal du Village de. Chemin de Chambly et Granby*.
 115 *Champlain et St. Laurent, Co. du Ch. de Fer de*, 1.
 715 Do. do. 3.
 677 *Charland, Rév. D.*, et al. *Beauharnois, Académie de*.
 541 *Charland, J.*, et al. *Compagnie d'Assurance Mutuelle*.
 693 *Charles, J. F.*, et al. *Bureau de Poste*, 4.
 138 *Chassé, P.*, et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 404 *Chingunousey, Municipalité de. York*, 6.
 731 *Chisholm, W. A.*, et al. *Assurances Etrangères*.
 97 *Cholet, A. G.*, et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 563 *Christie, T.*, et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 238 *Cimon, A.*, et al. *Education*, 8.
 650 *Clark, J.*, et al. do.
 652 *Cleveland, C. B.*, et al. *Richmond, Cour de Cir. de*, 2.
 173 *Cochu, F. X.*
 165 *Cook, Rév. J.*, et al. *Eglise de St. Andrew de Québec*.
 233 *Cook, W. G.*, et al. *Charleston, Académie de*.
 610 *Coppins, John.* *Toronto, Asile des Lunatiques de*.
 280 *Costen, Thos.* *Pénitenciaire*, 4.
 213 *Cotton, Jas.*
 273 *Cotton, Robert*.
 205 *Counter, J.*, et al. *Mont. et Kingst., Ch. de Fer de*, 3.
 455 Do. *Pénitenciaire*, 5.
 160 *Coutlée, Sœur*, et al. *Hôpital Général de Montréal*.
 375 *Coutlée, Sœur*, et al. *Eglises et Chapelles*, 4.
 423 *Couture, M.*, et al. *Chemins*, 12.
 340 *Crawford, G.*, et al. *Montréal et Kingston, Chemin de Fer de*, 4.
 49 *Crevier, Rév. J.*, et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 357 *Crookshank, Hon. G.* *Wood, Alex.*
 736 *Crowe, W.*, et al. *Méthodistes Westléyens*, 3.
 602 *Crowland, Municipalité de. Réserves du Clergé*, 2.
 378 *Currie, A.*, et al. *Thames*.
 385 *Currie, D.*, et al. *Chemins*.
 249 *Cuthbert, C. A.*, et al. *Gibier*, 6.

PÉTITIONS—Continuation:

- D.
- 214 *Dartnell, E. T.*
 422 *De Bellefeuille, J. L.*, et al. *Chemins*, 12.
 246 *De Chantal, Sœur*, et al. *Montréal, Hospice de la Maternité de*.
 539 *De Gaspé, P. A.*, et al. *St. Jean Port Joli*.
 234 *Delage, Rév. F. X.*, et al. *L'Islet*.
 681 *Denroche, Rév. E.*, et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 749 Do. Do.
 79 *Delisle et Bréhaut, MM.* *Justice, Admin. de la*, 4.
 742 *De Montenach, Madame*, et al. *Tenure Seigneuriale*, 6.
 48 *De Montigny, C. T.*, et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 92 *Deschamps, J.*, et al. Do.
 52 *Desjardins, P.*, et al. *Tilbury Ouest*.
 607 *De Tonnancour, C. A. C.*
 32 *De Villers, Rév. P.*, et al. *Chemins*, 12.
 490 *Dinning, G. G.*, et al. *Montréal et Kingston, Chemin de Fer de*, 3.
 235 *Dion, C.*, et al. *Québec, Associations des Instituteurs de*.
 237 Do. *Education*, 8.
 688 Do. *Education*, 4.
 104 *Dionne, Hon. A.*, et al. *Chemins*, 12.
 236 *Dionne, B.*, et al. *Kakouna*.
 468 *Dixon, M.*, et al. *Middlesex*, 3.
 317 *Doan Robert*.
 21 *Dorion, Rév. J. H.*, et al. *Townships de l'Est*, 4.
 312 *Dorion, P.*, et al. *Québec*, 3.
 532 Do. *Municipalités du (B.-C.)*, 2. *Chemins*, 2.
 754 *Dougall, J.*, et al. *Auberges*, 3.
 266 *Douglas, A.*, et al. *Fort Erié et Buffalo, Pont Susp.*
 663 Do. *Brantford et Buffalo, Chemin de Fer de*.
 179 *Drummond, Municipalité de. Mont. et Kingst., Chemin de Fer de*, 3.
 274 *Dubord, Hypolite.* *Tenure Seigneuriale*, 14.
 359 *Dubreuil, P.*, et al. *Co. d'As. Mutuelle contre le Feu*, 4.
 377 *Duck, G.*, et al. *Dawn*.
 632 *Dugas, A.*, et al. *Cours des Commissaires*.
 320 *Duguay, J.*, et al. *Yamaska, (Com.)*, 2.
 330 *Dumoulin et Guillet, Messrs.* *Notaires*, 2.
 624 *Dundas, Maire, etc., de. Divisions Territoriales* 4.
 153 *Dunwich, Municipalité de. Middlesex*, 1.
 440 Do. Do.
 418 *Dupont, P. T.*, et al. *St. Roch des Aulnets*.
 428 *Dupuis, Sœur.* *Montréal, Hôtel-Dieu de*.
 178 *Durand, Rév. A.*, et al. *Compagnies d'Assurance Mutuelle contre le Feu*.
 177 *Durnford, P.*, et al. *Canada, Co. de Garantie du*.
 185 *Dutremble, L.*, et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 459 *Dutton, J. T.* *Education*, 3.
 405 *Dwyer, R.*, et al. *York*, 7.
- E.
- 309 *Eakins, J.*, et al. *Milice*, 1.
 729 *Eastwood, J.*, et al. *Tempérance, Fils de la*, 2.
 395 *Elmsley, Mme. et al.* *Toronto, Asile des Orphelins de*, 1.
 337 *Emily.* *Municipalité de*.
 298 *English, Rév. N. F.*, et al. *Profession Médicale*, 6.
 673 *Essex et Lambton, Conseil Municipal de. Municipalités du (H.-C.)*, 8.
 674 *Essex et Lambton, Conseil Municipal de. Dettes, Emprisonnement pour*, 3.
 675 *Essex et Lambton, Conseil Municipal de. Lambton*, 2.
 676 Do. *Municipalités du (H.-C.)*, 9.
 598 *Eston, Capt.* *Bureau de Poste*.
 288 *Evans, J.*, et al. *Matelot*, 3.
 548 *Evirs, John*.
- F.
- 483 *Farewell, A.*, et al. *Profession Médicale*, 6.
 272 *Faribault, G. B.* *Québec, Société Littéraire et Hist. de*.
 526 *Faribault, J. E.*, et al. *L'Assomption, Village de*.
 41 *Faucher, Rév. E.*, et al. *St. Louis de Lotbinière*.
 329 *Fearnes, J.*, et al. *Trois-Rivières*.
 474 *Fell, J. W.*, et al. *Réserves du Clergé*, 2.

PÉTITIONS—Continuation :

- 751 Ferguson, et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 182 Ferguson, T., et al. *Edwardsburgh*.
 489 Ferrie, C. C. *Instituts des Artisans de Hamilton et Gore*.
 322 Filiatrault, P., et al. *Chemin de fer, Mont. et Kings.*, 3.
 471 Finley, E., et al. *Intempérance*, 3.
 556 Fisher, T., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 720 Fitzgerald, Jas. *Colonisation de la Province*.
 469 Fitzpatrick, J., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 685 Flamoro' Ouest, Municipalité de. *Chemin de la Montagne de Sydenham*, 2.
 228 Fleming, R., et al. *Middlesex*, 1.
 745 Fletcher, Rév. J., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 370 Foard, J., et al. *York*, 6.
 636 Fornerey, C., et al. *Justice, Administration de la*, 5.
 628 Fortier, Rév. N. C., et al. *St. Michel*.
 46 Foster, S. S., et al. *Académie de Shefford*.
 485 Do *Missisquoi*.
 570 Franchère, E. B., et al. *Chemin de Fer du Lac Champlain et du St. Laurent*, 2.
 497 Fraser, Rév. D., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 305 Fraserville, Municipalité de. *Rivière du Loup*.
 306 Do do *Chemins*, 12.
 105 Frothingham et Workman, et al. *Canal Champlain et St. Laurent*.
- G.
- 697 Gamble, Clarke. *Com. du Havre de Niagara* 2.
 500 Gamble, J. W., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 35 Carnaud, B., et al. *Chemins*, 12.
 303 Garon, J., et al. *St. Germain*.
 535 Garon, P., et al. *Tenure Seigneuriale*, 12.
 293 Gaudry, Mme.
 230 Gauvreau, P., et al. *Tenure Seigneuriale*, 12.
 302 Do *Chemin de Fer d'Halifax et Québec*.
 388 Gibson, John.
 499 Gibson, Rév. J., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 54 Giguère, L., et al. *Milice*, 1.
 208 Gilbert, John.
 574 Gillespie, J., et al. *Rivière St. Maurice*.
 416 Gillet, S. W. *Ponts*, 2.
 344 Gilman, M., et al. *Ecole de Grammaire de Bromo*.
 286 Gilnour, Allan et Comp., et al. *Bois de Construction*, 2.
 620 Do do do 4.
 728 Do *Pilotes*, 2.
 655 Gilmour, J., et al. *Eglise d'Angleterre*, 3.
 350 Glanford, Municipalité de.
 645 Godin, L. J., et al. *St. Etienne*.
 473 Gorham, Eli, et al. *York*, 8.
 599 Do *Profession Médicale*, 6.
 727 Gorrie, Alex. *Terrebonne*, 2.
 307 Gould, Ira, et al.
 509 Graham, Rév. G., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 443 Graham, T., et al. *York*, 2.
 251 Grande Rivière, Compagnie de Navigation de, 2.
 396 Grassett, Rév. H. J., et al. *Maison d'Industrie de Toronto*.
 434 Do et Mme Draper. *Hospice de la Maternité de Toronto*.
 63 *Grand Chemin de Fer Occidental, Compagnie du*.
 202 Greene et Fils, et al. *Commerce*, 4.
 334 Grégoire, O., et al. *Québec*, 3.
 77 Guelph, Municipalité de. *Auberges*, 5.
 159 Do *Réserves du Clergé*, 5.
 342 Do *Réserves du Clergé*, 2.
 700 Guelph, Conseil de Ville. *Chemin de Fer de Toronto et Goderich*, 2.
 135 Guibord, P., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.

H.

- 575 Haddan, A., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 124 Haldimand, Conseil Municipal de. *Chemins*, 5.
 125 Do *Cayuga*.
 174 Do *Indigents et Infirmes*.

PÉTITIONS—Continuation :

- 658 Hale, Jeffery, et al. *Ecole Britannique et Canadienne de Québec*.
 758 Halford, W., et al. *Profession Médicale*, 9.
 530 Hall, J., et al. *Huron et St. Laurent, Chemin de Fer de*, 1.
 495 Hallen, Rév. G., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 291 Hamel, M., et al. *Bois de Construction*, 6.
 62 *Hamilton, P. H.*
 641 Hamilton, R. J. *Hamilton, Cour d'*, 3.
 261 Hamilton, Maire, etc., de. *Municipalités, (H.-C.)*, 4.
 659 Do. *Hamilton, Cour d'*, 2.
 660 Do. *Hamilton, P. H.*, 2.
 752 Hann, G., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 523 Harding, Rév. R., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 684 Hare, J. D. *Chemin de la Montagne de Sydenham*, 3.
 756 Harris, J., et T. C. Davidson. *Réserves du Clergé*, 2.
 555 Harrison, S., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 78 Harvey, L., et al. *Coudres*, 2.
 155 Hastings, Conseil Municipal de. *Municipalités, (H.-C.)*, 5.
 156 Do. *Cotisations*, 2.
 157 Do. *Chemins*, 6.
 153 Haworth, T., et al. *Compagnie d'Ass. de l'Ouest*.
 267 Headland, R., et al. *Gibier*, 5.
 551 Hébert, J., et al. *Beauharnois*, 3.
 119 Hébert, Rév. N. T., et al. *Chemins*, 12.
 365 Hébert, P., et al. *Yamaska (Seigneurie)*.
 38 Helliwell, M. L., et al. *Compagnie Manufacturière du Canal Welland*, 1.
 191 Helliwell, T., et al. *Toronto, Cimetière Général de*.
 167 Henderson, A., et al. *Beauharnois*, 1.
 321 Henderson, John.
 554 Herrick, J., et al. *Chemins*, 12.
 369 Hetherington, J., et al. *York*, 6.
 540 Hill, F. M., et al. *Chemin de Fer de l'Isle Wolfe*.
 597 Do *Bureau de Poste*, 4.
 760 Hill, Wm., et al. *Profession Médicale*, 9.
 565 Hinton, J., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 609 Holden, J. R. *Hamilton, Cour de*, 2.
 614 Holmes, A. F., et al. *Profession Médicale*, 8.
 94 Holmes, B., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 345 Hoover, D., et al. *Pêcheries*, 3.
 372 Hornor, T., et al. *Divisions Territoriales*, 3.
 336 Howard, Rév. J. B. *Éducation*, 12.
 384 Howland, W. P., et al. *Chemin de Fer de Toronto et Goderich*, 1.
 66 Huntingdon, Municipalité de. *Beauharnois*, 1.
 458 Do. *Municipalités, (B.-C.)*, 7.
 653 Huot, C. P., et al. *Notaires*, 3.
 221 Do. *Bas St. Paul*.
 346 Huron, Perth et Bruce, Conseil Municipal de. *Municipalités, (H.-C.)*, 6.
 666 Do. *Constables*.

I.

- 517 Ingles, Rév. C. L., et al. *Réserves du Clergé*, 3.

J.

- 493 Jackson, M., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 449 Jackson, T., et al. *Romney*.
 642 Jacobs, J. L., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 204 Jenkins, S., et al. *Chemin de Fer Mont. et Kings.*, 3.
 738 Jennings, Rév. J., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 589 Jessup, James.
 379 Jones, Hon. R., et al. *Chemins*, 8.

K.

- 27 Kamouraska, Conseil Municipal de. *Chemins*, 12.
 28 Do. *Ponts*, 6.
 184 Kane, Paul.
 271 Kearnes, J., et al. *Chemin de Fer de Montréal et Kingston*, 3.
 252 Keefer, J., et al. *Champlain et St. Laurent, Canal du*.
 397 Keele, W. C.
 215 Kelly, Rév. O., et al. *Éducation*, 9.

PÉTITIONS—Continuation :

- 112 Kennedy, Angus. *Milice*, 3.
 113 Kent, Conseil Municipal de. *Lambton*, 1.
 121 Do. *Municipalités, (H.-C.)*, 4.
 109 Ker, J., et al. *Caistor*.
 281 *Kingston, Compagnie de l'Aqueduc de*.
 513 Kirby, A. T., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 647 Kirkland, A. *Branford, Institut des Artisans de*.
 511 Kirkpatrick, A., et al. *Réserves du Clergé*, 3.

L.

- 635 Lafontaine, L. G., et al. *Justice, Administration de la*, 5.
 623 Lafrenière, S., et al. *Pilotes*, 3.
 68 Lahaye, Rév. F. T. *Joliette, Collège*.
 339 Do. et al. *Rigaud*.
 161 Laidly, James.
 603 Laing, J. R. *Agriculture*, 4.
 352 Lajoie, A. G.
 95 Lalonde, J., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 528 Lanark et Renfrew, Conseil Municipal. *Divisions Territoriales*, 3.
 588 Do. Do. *Municipalités (H.-C.)*
 146 Langevin, Rév. J., et al. *Ponts*, 4.
 140 Lantier, D., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 127 Lapointe, F., et al., *Pilotes*, 2.
 356 Larue, N., et al. *Ferme*.
 376 Larwill, E., et al. *Personnes de Couleur*, 1.
 325 Lasalle, B., et al., *Chemins*, 12.
 84 Lassisseraye, C. H., 1.
 129 Do., 2.
 58 *L'Assomption, Collège de*.
 634 Latour, T. D., et al. *Cours des Commissaires*.
 23 Laurie, J., et al. *Ontario, Simcoe, et Huron, Chemin de fer d'*.
 417 Lawrin, P. M., et al. *Calédonia*, 1.
 585 Leach, Rév. W. T., et al. *Bureau de Poste*.
 300 Lebel, J. B., et al. *Chemins*, 12.
 576 Leclerc, Rév. N. A., et al. *Do*.
 527 Lee, P., et al. *Profession Médicale*, 6.
 590 Leeds et Grenville, Con. Municipal de. *Education*, 9.
 591 Do. Do. *Municipalités (H.-C.)*, 4.
 504 Leeming, Rév. R., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 392 Lefebvre, Rév. L., et al. *Assurance Mutuelle contre le feu, Compagnies d'*, 4.
 689 Lefrançois, L. C., et al. *Education*, 10.
 310 Legendre, J. B., et al. *Chemins*, 12.
 613 Leprohon, E. M., et al. *Chemins*, 9.
 43 Lett, Rév. S., et al. *Trinity College*.
 508 Lewis, J. T., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 110 Lincoln et Welland, Con. Mun. de. *Lincoln et Well.*, 1.
 111 Do. Do. *Do.*, 2.
 199 Do. Do. *Chemins*, 5.
 445 Do. Do. *Cotisations*, 2.
 446 Do. Do. *Auberges*, 5.
 561 Loder, J., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 421 Loin, M., et al. *Personnes de Couleur*, 2.
 679 Long, R., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 57 Lougee, R., et al. *Compton, Académie de*.
 209 Lunn, Mad., et al. *Montréal, Hospice de la Maternité de*.
 714 Lyons, Jas.

M.

- 577 *Macaire, L. C.*
 401 McAleese, Rév. D. M., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 456 McAlister, Rév. W., et al. *Do*.
 367 McAlpine, A., et al. *York*, 6.
 633 McBean, J., et al. *Cours des Commissaires*.
 581 McCallum, Arch., et al. *Profession Médicale*, 6.
 175 *McCarthy, Dalton*.
 442 McCay, W., et al. *Halton*.
 55 Maccomber, G., et al. *Milice*, 1.
 669 McCord, A. T., et J. Carter. *Bureau de Poste*, 4.
 654 McDonald, Alex., et al. *Chemins*, 10.
 153 Macdonell, Allan, et al. *Pacifique, Chemin de fer du*.

PÉTITIONS—Continuation :

- 559 McDonnell, Alex., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 60 Macdonell, Angus D., et al. *Sault Ste. Marie*, 2.
 399 McElroy, M., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 283 McGeorge, C. et al. *Dumfries*.
 604 McGill, Hon. P., et al. *Education*, 8.
 605 McGill, Rév. R., et al. *Do*.
 461 *McGill, Collège, Faculté Médicale de*.
 347 *McIntosh, John*.
 503 Mack, Rév. F., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 316 McKenzie, John.
 573 Do. et al. *Rivière Jésus*.
 409 Mackie, Rév. G., et al. *Québec, Ecole Nationale de*.
 6 McKinnon, Martin. *Rectoreries*, 4.
 1 McKinnon, N., et al. *Bois de Construction*, 5.
 608 McLaren, W. P., et al. *Hamilton, Bassin Sec de*.
 611 McLean, Hon. A. *Calédonia*, 2.
 16 McLean, John. *Milice*.
 450 *McLeod, M.*
 366 McMicking, T., et al. *York*, 6.
 524 McNab, Sir A. N., et al. *Hamilton, P. H.*, 2.
 216 McPherson, A., et al. *York*, 2.
 708 McRae, Alex., et al. *Méthodistes Wesleyens*, 3.
 100 Mahoney, M., et al. *Chemins*, 12.
 311 Mailhot, J. A., et al. *Do*.
 438 Malahide, Municipalité. *Middlesex*, 1.
 29 Malot, P., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 217 Mara et Rama, Municipalité. *York*, 2.
 103 Marchand, A., et al. *Jurés*, 7.
 116 Marchand, G., et al. *St. Jean*.
 629 Marks, L., et al. *Aubains*, 2.
 227 Marseau, C., et al. *Jurés*, 7.
 746 Marsh, Rév. T. W., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 257 Massicotte, F., et al. *Education*, 8.
 413 Masson, L. M., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 69 Merizzi, A., et al. *Do*.
 107 Merry, R., et al. *Chemins*, 12.
 351 Mésières, Madame, et al. *Eglises*, 4.
 289 Méthot, E. E., et al. *Tenure Seigneuriale*, 13.
 265 Mickle, C. J., et G. Pinc. *Artisans et Fermiers de Guelph, Institut des*.
 11 Middlesex, Conseil Municipal. *Bois de construction*, 5.
 12 Do. *Réserves du Clergé*, 2.
 480 Do. *Middlesex*, 3.
 172 Mignault, Rév. P. M. *Chambly, Collège de*.
 722 Milburn, J., et al. *Méthodistes Wesleyens*, 3.
 451 Miller, J., et al. *Rivière Niagara*.
 710 Misener, J., et al. *Ponts*, 8.
 276 Moffat, l'Hon. G., et al. *Assurance Mutuelle et Maritime de Montréal, Compagnie d'*.
 755 Monk et Campbell, Messrs. *Tenure Seigneuriale*, 6.
 120 *Montgomery, John*.
 186 Montizambert, C. M. *Québec, Bureau d'Enregist. de*.
 355 Montmorency Conseil Municipal. *Québec*, 3.
 433 *Montréal, Maire de, etc.*
 210 Montréal, Evêque Prot. de. *Eglise d'Angleterre*, 1.
 217 Do. Do. *Bureau de Poste*, 4.
 85 Montréal, R. C. Evêque de, et al. *Montréal, Asile des Orphelins de St. Patrice*.
 353 Do. Do. *Ste. Thérèse de Blainville*.
 460 Do. Do. *Eglises*, 4.
 533 Montréal et Lachine Comp. du Chem. de Fer. *Montréal et Kingston, Chemin de Fer de*, 2.
 586 *Montréal et Vermon J., Cie. de Chemin de Fer*.
 656 Mont. Banque et autres Banques. *Lettres de Change*, 5.
 612 Montréal Bureau de Commerce. *Lois d'Usure*, 3.
 432 *Montréal, Association Bienveillante des Pompiers*.
 211 *Montréal, Société d'Horticulture*.
 380 *Montréal, Hôpital Général*.
 197 *Montréal, Société Bienveillante des Dames*.
 245 *Montréal, Asile Protestant des Orphelins*.
 719 Moore, Rév. F. E., et al. *Lauzon*.
 358 Moore, John, et al. *Ponts*, 7.
 546 Do. *Sherbrooke*.
 297 Moras, G., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 83 Morency, J., et al. *Pilotes*, 1.

PÉTITIONS—Continuation :

- 275 Morissette, J. B., et al. *Do.*
 145 Morrin, W., et al. *Mont. et King. Chem. de Fer de*, 3.
 753 Morris, Rév. E., et al. *Réserves du Clergé*, 3
 600 Mossington, T., et al. *York*, 9.
 690 Moulton et Sherbrooke Municipalité. *Brantford et Buffalo, Chemin de Fer de.*
 734 Muir, Rév. J. C., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 507 Mulligan, J., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 615 Munro, Neil, et al. *Middlesex*, 3.
 99 Munro, P. A. G., et al. *Montréal. Ecole de Méd. de*, 1.
 144 *Do.* *Montréal, Ecole de Méd. de*, 2.
 362 *Murray, Patrick.*
 268 *Murray, William.*
 579 Murray Municipalité de. *Cramahé*, 2.
- N.
- 333 Nadeau, Rév. G., et al. *Pointe aux Pères.*
 472 Neilson, J., et al. *Réserves du Clergé*, 2.
 482 Nelson, Municipalité. *Halton.*
 698 *Niagara, Compagnie du Havre et Bassin de.*
 420 Nichol, F., et al. *Middlesex*, 3.
 282 *Nichol, Municipalité de.*
 67 *Nicolet, Séminaire de.*
 707 Noad, H. J., et al. *Québec, Police Marine de*, 3.
 31 Noël, M., et al. *Townships de l'Est*, 4.
 131 Noël, R. S., et al. *Ponts*, 5.
 410 *Norfolk, Conseil Municipal de.*
 363 Northumberland et Durham, C. Munic. de, *Cramahé*, 2.
 568 Northwood J. et W., et al. *Millers*, 2.
- O.
- 631 Odell, L., et al. *Huntingdon*, 2.
 137 Oliva, N. L. et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 678 *Oliver John.*
 709 O'Monaghan, M. et al. *Terres*, 5.
 371 Ontario, Simcoe et Huron, Compagnie du Chemin de Fer de l'Union d'. *Toronto et Lac Huron, Chemins de Fer de*, 2.
 13 *Orillia, Municipalité de.*
 649 Oswald, J., et al. *Education*, 8.
 18 Ottawa, Conseil Municipal de l'. *Chemins*, 12.
 671 Oxford, Conseil Municipal de. *Réserves du Clergé*, 2.
 672 *Do do Oxford, Burford, etc.*
- P.
- 255 *Pacaud, L. E.*
 71 Page, W. E., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 89 Painchaud, J., et al. *Profession Médicale*, 5.
 37 Papino, F., et al. *Sauvages*, 6.
 737 Paquet, J. B., et al. *Milice*, 5.
 225 Paquet, P., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 33 Paradis, E. G., et al. *Chemins*, 12.
 232 Paterson, D., et al. *Toronto et Lac Huron, Chemin de fer de*, 1.
 723 Paterson, D. et S. F. Urquhart. *Douanes*, 1.
 258 Paterson, et al. *Carleton, Hôpital Protestant de*, 1.
 39 Paterson, P., et al. *Bécancour*, 1.
 501 Patton, Rév. H., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 506 Paxton, T., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 638 Pelham, Municipalité de. *Cranberry Marsh*, 2.
 639 *Do Réserves du Clergé*, 2.
 640 *Do Divisions Territoriales*, 5.
 290 Pelletier, Rév. T. B., et al. *Masson, Collège.*
 224 Pepin, J., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 364 *Percy, Municipalité de.*
 447 Perrault, Rév. F., et al. *Education*, 10.
 566 Perry P., et al. *Profession Médicale*, 6.
 180 Perth Municipalité de. *Chemin de Fer de Montréal et Kingston*, 3.
 199 Peterborough (Comté) Cons. Mun. du. *Peterborough.*
 531 *Do do St. Laurent et Huron, Chemin de Fer de*, 2.
 543 *Do Conseil de Ville de. do.*
 505 Pettit, A., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 412 Phaneuf, P. C., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.

PÉTITIONS—Continuation :

- 694 Phippen, W., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 318 Pickering, Municipalité de. *York*, 5.
 571 Pierce, J. C., et al. *Champ. et St. Laurent, Chemin de Fer de*, 2.
 386 Plette, O., et al. *Chemins*, 12.
 637 Poirier, M., et al. *Justice, Administration de la*, 5.
 596 Ponsant, F. X., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 248 *Port Burwell, Compagnie du Havre de.*
 319 Port Hope, Conseil de Ville de. *Port Hope, Compagnie du Havre de*, 2.
 88 *Port Hope, Compagnie du Havre et Quai de.*
 36 Portneuf, I., et al. *Sauvages*, 5.
 463 Portneuf, Conseil Munic. de. *Municipalités (B.-C.)*, 8.
 82 Poulin, F. X., et al. *Education*, 8.
 76 Powell, W. D., et al. *Juges*, 8.
 65 Powlus, Margaret, et al. *Sauvages*, 7.
 335 Prescott et Russell, Conseil Munic. de. *Terres*, 4.
 45 Primrose, Hon. F. W., et al. *Québec, Chemins à Barrières de*, 5.
 34 Prince, P., et al. *Chemins*, 12,
 148 Prince-Edouard, Conseil Mun. du. *Education*, 9.
 149 *Du Municipalités, (H.-C.)*, 4.
 464 Proulx, Rév. L., et al. *Eglises*, 3.
 373 Provancher, Rév. L., et al. *Est, Townships de l'*, 6.
 176 *Pyke, Madame.*
- Q.
- 407 Québec, Archevêque de, et Evêque de Tloa. *Eglises et Chapelles*, 3.
 4 Québec, Maire, etc., de. *Pont suspendu du St. Laurent.*
 25 *Do. Do. Halifax et Québec, Chemin de fer d'.*
 292 *Do. Do. Québec, Aqueduc de.*
 295 *Do. Do. Québec*, 1.
 108 Québec (Comté), Con. Mun. de. *Chemins à Barrières de Québec.*
 382 *Do. Do. Municipalités (B.-C.)*, 2,—Aussi *Chemins*, 2.
 703 Québec, Evêque Protestant de. *Réserves du Clergé*, 4.
 762 *Do. Do. et Evêque de Montréal. Rectoreries*, 2.
 537 *Québec, Banque, Président, etc., de.*
 285 Québec, Bureau de Commerce de. *Bois de Cons.*, 4.
 618 *Do. Fêtes.*
 619 *Do. Bois de Construc.*, 4.
 419 Québec, Société de Bâtisse de. *Sociétés de Bâtisse*, 2.
 538 Québec, Association Charitable des Dames C. R. de.
 349 Québec, Société d'Eglise. *Eglise d'Angleterre*, 2.
 24 *Québec, Ecole de Médecine de.*
 429 *Queen's College, Kingston*, 1.
 430 *Do. Do.*, 2.
- R.
- 30 Racine, Rév. A., et al. *Townships de l'Est*, 4.
 203 *Do. Do.*, 5.
 72 Rae, J., et al. *Middlesex*, 2.
 147 *Do. Do.*
 128 *Ragland, Milton.*
 626 Raile, T., et al. *Municipalités (H.-C.)*, 4.
 744 Ramsey, Rév. S. P., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 391 Raymond, M., et al. *Assurance Mutuelle contre le Feu, Com. d'*, 3.
 163 Reynolds, H., et E. Larwill. *Agri., Sociétés d'*, 3.
 280 *Rice, Israël.*
 47 *Richardson, Prudence.*
 761 Richmond, W., et al. *Profession Médicale*, 9.
 436 Ridout, J. D., et al. *Toronto et Lac Simcoe, Compagnie Hydraulique de.*
 332 Rimouski, Conseil Municipal, No. 1.
 426 *Do. Do. Chemins*, 12.
 572 *Do. Do. Municipalités (B.-C.)*, 2.
 400 Richie, J., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 189 Rivard, A., et J. Garon. *Municipalités (B.-C.)*, 6.
 201 Roaf, Rév. J., et al. *Toronto, Société de Tempérance et de Réforme de.*

PÉTITIONS—Continuation :

- 657 Robins, W., et al. *Artisans*, 3.
 231 Robinson, F., et al. *Middlesex*, 1.
 552 Robillard, P. A., et al. *Beauharnois*, 4.
 44 Robitaille, E. et al. *Québec, Chemins à Bar. de*, 5.
 8 Roe, Wm., et al. *Gwillimbury Ouest*, 1.
 692 Rogers, Rév. R., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 117 Rolph, Geo. *Montagne Sydenham, Chemin de la*, 1.
 85 Rolph, John, et al. *Toronto, Ecole de Médecine de*.
 560 Rolph, R., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 223 Ross, A., et al. *Chemins*, 12.
 688 Ross, Roderick. *Carleton, Hôpital Protestant de*, 2.
 240 Ross, S., et al. *Chemins*, 12.
 502 Rowed, H., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 304 Roy, Isaac, et al. *Chemins*, 12.
 441 Roy, T., et al. *Athanase et Mont Johnson*.
 326 Royer, F., et al. *St. Maurice, Rivière*.
 338 Russell, P. P., et al. *Champlain et Saint Laurent, Canal de*.
 462 Do. *Assurance Mutuelle contre le Feu, Compagnie d'*, 3.
 529 Russell, T. L., et al. *Fils de Tempérance*, 2.
 262 Ryckman, S. W., et al. *Compagnie d'Assurance des Fermiers du Canada Ouest M. et S.*
- S.
- 354 Ste. Elizabeth, Sœur, et al. *Eglises*, 4.
 394 St. Germain, Rév. J. B. *St. Laurent*.
 411 St. Hyacinthe, Con. Mun. de. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 259 *St. Hyacinthe, Séminaire de*.
 627 *St. Ours, Conseil Municipal de*.
 134 *St. Viateur, Corporation de Clercs de*.
 415 Schuyler, S. H., et al. *Ponts*, 1.
 243 Scobie, Alex., et al. *Sauvages*, 8.
 221 Scott, Municipalité de. *York*, 3.
 194 Sewell, W. S., et al. *Justice, Administration de la*, 4.
 484 Shefford, Conseil Municipal de. *Intempérance*, 4.
 569 Shepherd, J. P., et al. *Montréal, Banque de Prévoyance et d'Épargnes*.
 435 Sherwood, Mme., et al. *Toronto, Asile des Orph.* 2.
 491 Sillington, H., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 14 Simcoe, Conseil Municipal de. *Simcoe*.
 15 Do. *Gwillimbury Ouest*, 2.
 476 Do. *Gwillimbury Ouest*, 2.
 667 Do. *Réserves du Clergé*, 5.
 668 Do. *Cotisations*, 2.
 387 Sirois, Rév. Z., et al. *Chemins*, 12.
 757 Sloane, G., et al. *Profession Médicale*, 9.
 479 Smart, W., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 279 Smith, Henry. *Pénitencier*, 3.
 444 Smith, Ichabod, et al. *Stanslead, Académie de*.
 748 Smith, J. D., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 648 Smith, W., et al. *Education*, 8.
 270 Snider, E., et al. *Divisions Territoriales*, 2.]
 98 Somerville, R. B., et al. *Huntingdon, Académie de*.
 437 Southwold, Municipalité de. *Middlesex*, 1.
 725 Spalding, A. F., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 181 Sparrow, C., et al. *Bytown, Maison de Refuge de*.
 166 Squire, Rév. W., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 651 Stark, J., et al. *Education*, 8.
 193 Stevens, A. C., et al. *Stevens, Aaron*.
 299 *Stevenson, D.*
 198 Stormont, Dundas et Glengary, Conseil Municipal de. *Municipalités, (H.-C.)*, 4.
 514 Stroud, R., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 664 Stuart, Archdeacon, et al. *Education*, 10.
 510 Stuart, C., et al. *Réserves du Clergé*, 3.

T.

- 547 Taché, J. C., et al. *Brûlée*.
 301 Tanguay, Rév. C., et al. *Chemins*, 12.
 139 Taschereau, L. O., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 408 Taylor, Delle. E. *Québec, Asile des Orphelins Protestants de*.
 168 Taylor, Rév. R. S. C., et al. *Peterboro, Rectorerie*.
 536 Têtu, C., et al. *Kamouraska*, 4.

PÉTITIONS—Continuation :

- 750 Tett, B., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 670 Thomas, D., et al. *Chemins*, 3.
 448 Thomas, Eliz. R., et al. *Hamilton, Société Bienveillante des Dames de*.
 150 *Thompson, Andrew*.
 222 Thompson, G., et al. *York*, 3.
 488 Thompson, W., et al. *York*, 5.
 170 *Thornton David*.
 256 Tiffany, G. S., et al. *Burlington, Acad. des Demelles*.
 739 *Tooth, George*.
 263 Toronto, Evêque de. *Education*, 11.
 264 Do. Do. *Réserves du Clergé*, 3.
 478 Toronto, Maire, etc. de. *Municipalités, (H.-C.)*, 4.
 544 Do. Do. *Toronto et God., Ch. de Fer de*, 3.
 452 Toronto, Bureau de Commerce de. *Commerce*, 3.
 466 Do. Do. *Lois d'Usure*, 2.
 467 Do. Do. *Cours de Division*, 3.
 126 Tourangeau, G., et al. *Québec, Prêts aux Incendies*.
 582 Townsend, Rév. M., et al. *Clarenceville, Académie de*.
 525 Tranchemontagne, F. R., et al. *Berthier, Acad. de*, 2.
 549 Treadwell, C. P. *Agriculture*, 3.
 550 Do. *Education*, 13.
 519 Tremayne, Rév. F., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 682 Do. Do.
 90 Tremblay, B., et al. *Coudres*.
 241 Tremblay, L., et al. *Chemins*, 12.
 621 Trigge, H. W., et al. *Bécancour*, 2.
 759 Trigge, T., et H. W. *Tenure Seigneuriale*, 7.
 277 Trudel, C., et al. *Jurés*, 7.
 70 Trudel, D., et al. *Tenure Seigneuriale*, 11.
 625 *Twynam, W E.*
 59 Turgeon, J. O. A., et A. Gorrie. *Terrebonne*, 1.
 9 Tyrwhitt, S., et al. *Gwillimbury Ouest*, 1.

U.

- 218 Uxbridge, Municipalité de. *York*, 2.

V.

- 741 Viger, Hon. L. M., et al. *Tenure Seigneuriale*, 5.
 229 Vincent, T., et al. *Middlesex*, 1.

W.

- 557 Waddle, J. W., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 17 Wadsworth, J., et al. *Ottawa, Rivière*.
 601 Wainfleet, Municipalité de. *Cranberry Marsh*, 1.
 Do. *Brantford et Buffalo, Co. du Chemin de Fer de*.
 706 *Ward, T.*
 711 *Ward, T.*
 730 Wardrope, T., et al. *Bureau de Poste*, 4.
 522 Warren, B., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 74 Waterloo, Conseil Municipal de. *Fleur*.
 75 Do. *Waterloo*.
 465 Do. *Réserves du Clergé*, 5.
 402 *Waterous, C. H.*
 278 Watkins, J., et al. *Kingston*.
 403 Watson, J., et al. *York*, 6.
 192 Wentworth et Halton, Conseil Municipal de. *Hamilton, Cour de*, 1.
 219 Whitby, Municipalité de. *York*, 2.
 453 Whitemore, Rutherford et Cie., et al. *Cours de Division*, 3.
 196 Widmer, Hon. C., et al. *York, Réserve pour le Ch. de*, 1.
 381 *Wilcox, Leonard*.
 132 Wilkes, G. S., et sa femme. *Wilkes*, 1.
 622 Wilkes, Rév. H., et S. Phillips. *Education*, 8.
 716 Do et al. *Bureau de Poste*, 4.
 260 Wilkins, Mme. *Wilkes*, 2.
 475 Willoughby, Municipalité de. *Réserves du Clergé*, 2.
 701 *Wilson, W.*
 705 *Winder, W. Parlement, Hôtel du*.
 242 Wood, Rév. E., et al. *Méthodistes Wesleyens*, 1.
 328 Wood, Rév. S. S., et al. *Trois-Rivières, Académie de*.
 151 Woodhouse, Municipalité de. *Thompson*, 2.
 87 *Woodstock et Lac Érié, Compagnie du Chemin de Fer et du Havre de*.

PÉTITIONS—Continuation :

- 724 Workman, A., et al. *Chemins*, 12.
 520 Worrell, Rév. J. B., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
- Y.
- 439 Yarmouth, Municipalité de. *Middlesex*, 1.
 61 York, Con. Mun. de. *Municipalités, (H.-C.)*, 4.
 254 Do. *York, Réserve pour le Ch. de*, 2.
 477 Do. *York*, 5.
 486 Do. *Compagnies de Chemin*, 5.
 487 Do. *Cotisations*, 2.
 616 Do. *Auberges*, 5.
 617 Do. *Education*, 9.
 691 Do. *Cours de Division*, 3.
 564 Young, B., et al. *Réserves du Clergé*, 3.
 106 Young, J., et al. *Mont. et King., Chemin de Fer de*, 1.

PHARES :

1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de révoquer les droits de tonnage pour l'entretien des Phares, et pourvoir à leur entretien à même le Revenu consolidé (la recommandation de Son Excellence étant signifiée), 209. Résolution rapportée, et adoptée, 211.

2. Bill pour abroger les droits de tonnage pour l'entretien des Phares, et pour d'autres fins concernant la navigation des eaux de la Province, et pour pourvoir à l'entretien des Phares à même le Revenu Consolidé ; Présenté, 216. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 265. Passé, 271. Par le Conseil, 285. S. R., 358. 14 et 15 Vic., c. 52.)

Voir *Comptes*, 43. *Gouverneur-Général*, 12.

PILOTES :

1. Pétition de J. Morency et autres, demandant un Acte pour incorporer les Pilotes du Port de Québec, 33. Renvoyée à un Comité Spécial, 37. Pétition de F. Lapointe et autres, contre, renvoyée au même Comité, 41. Rapport, 155. (App. N.N.)—Bill présenté, 86. Motion, pour remettre la seconde lecture à trois mois, rejetée ; Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 228. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 289.

2. Pétitions contre:—De F. Lapointe et autres, 37. Renvoyé au Comité de la Pétition précédente, 41. De Allan Gilmour et autres, 248.

3. Pétition de S. Lafrenière et autres, Pilotes entre Québec et Montréal, demandant la révocation de la 15e Clause de l'Acte de la Maison de la Trinité de Montréal, afin de permettre à certaines personnes d'obtenir des licences de Pilotes, 139.

4. Pétition d'E. Boudreau et autres, Pilotes, contre la précédente, 189.

5. Bill pour corriger une erreur dans la version anglaise de l'Acte pour exempter les Maîtres des Vaisseaux Bas-Canadiens, de prendre des Pilotes en certains cas ; Présenté, 237. Seconde lecture ; Grossoyé, 322. Passé, 327. Par le Conseil, 334. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 101.)

PIN, BILLOTS DE:—Voir *Bois de Construction*, 5.

PLAIDS COMMUNS:—Voir *Adresses*, 38. *Comptes*, 38.

PLAINTÉ:—L'Hon. M. Boulton (Membre pour Norfolk) se plaint d'un assaut commis sur sa personne dans les corridors par M. Watts (Membre pour Drummond) ; M. Watts est entendu en réponse ;—la plainte et la réponse insérées dans les Journaux, 192.

Voir *Privilèges*, 2.

POIDS ET MESURES:—Bill pour amender l'Acte de 12 Vic., amendant la loi relative à l'inspection des Poids et Mesures dans le B.-Canada ; Présenté, 140. Question de la seconde lecture remise à trois mois, 255.

POINTE AUX PÈRES (RIMOUSKI):—Pétition du Rév. G. Nadeau et autres, demandant la construction d'un quai à cet endroit, 75.

POLICE:—Voir *Adresses*, 43. *Comptes*, 65. *Montréal, Police Maritime de. Pensionnaires. Québec, Police Maritime de.*

POMPIERS :

1. Bill pour exempter les Pompiers de servir comme jurés après un certain temps de service ; Présenté, 41. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 255.

2. Bill pour exempter les Pompiers de la taxe en commutation du travail exigé par la loi ; Présenté, 282. Seconde lecture ; Grossoyé, 355. Passé, *ib.* Par le Conseil, 358. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 85.)

3. Pétition de R. Beard et autres, de Toronto, demandant que les Pompiers soient exemptés du travail exigé par la loi, et de servir comme jurés, 256.

PONTS :

Chateauguay, Rivière :

1. Pétition de S. H. Schuyler et T. Crawford, demandant le paiement de la somme qui leur est due pour la construction d'un Pont sur cette Rivière, 101.

2. Pétition de S. W. Gillett, de Constable (New-York), demandant le paiement d'une somme qui lui est due pour la construction d'un Pont sur cette Rivière à De Wittville, et des chemins qui y conduisent, 101.

3. *Chaudière, Rivière*:—Pétition de J. Busque et autres, demandant une allocation pour achever un Pont sur cette Rivière, près de l'Eglise de St. François de la Beauce, 51. Imprimée, 145.

4. *Etchemin, Rivière*:—Pétition du Rév. J. Langevin et autres, demandant une allocation pour réparer le Pont sur cette Rivière, dans la paroisse de Ste. Claire de Joliette, 40.

5. *Gaspard, Pont*:—Pétition de S. R. Noël, demandant une allocation pour reconstruire le Pont Gaspard, dans Ste. Croix, 40.

6. *Kamouraska, Rivière*:—Pétition du Conseil Municipal de Kamouraska, demandant une allocation pour reconstruire un Pont sur cette Rivière, dans la paroisse de St. Louis, 18.

Montmorency, Pont:—Voir *Québec, Chemins à barrières de* 3, 4.

Richelieu Bivière:—Voir *Champlain et St. Laurent, Chemin de Fer de.*

7. *St. François, Rivière*:—Pétition de J. Moore et autres, demandant une allocation pour construire un Pont sur cette Rivière, et pour achever un chemin, 82.

8. *Welland, Rivière*:—Pétition de J. Misener et autres, demandant la construction d'un Pont sur cette Rivière, 198.

Voir *Baie St. Paul. Chemins.*

PONTS SUSPENDUS:—Voir *Fort Erié et Buffalo. St. Laurent, Pont Suspendu du.*

PORT BURWELL, HAVRE DE:—Pétition du Président et des Directeurs, demandant des amendements à leur acte d'Incorporation, 51. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 59. Rapport sur icelle, 62. Bill présenté, 66. Motion, pour suspendre les règles relativement aux honoraires et aux frais d'impression, rejetée, 105. Se-

PORT BURWELL, HAVRE DE—*Continuation* :

conde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 173. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 203. Considéré, 270. Rapporté amendé ; Un des amendements amendé ; Bill grossoyé, 282. Passé, 285. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 301. Considéré et adoptés, 304. S. R., 361. (13 et 14 Vic., c. 157.)

PORT HOPE, COMPAGNIE DU HAVRE ET DU QUAI DE :

1. Pétition de, demandant une augmentation de son fonds social, 33. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 46. Rapport sur icelle, 59. Bill présenté, 59. Motion, pour remettre la seconde lecture à six mois, rejetée ; Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 214. Rapporté, 279. Renvoyé à un Comité Général "de ce jour en trois mois," 294.

2. Pétition du Conseil de Ville de Port Hope, contre ce Bill ou tout autre qui reconnaîtrait l'existence de la Compagnie, 71.

Voir *Comptes*, 66.

POSTES, BUREAU DES :

1. Bill pour diminuer le travail du Dimanche dans Département des Postes ; Présenté, 112. Question pour la seconde lecture remise à six mois, 238.

2. Bill pour exempter les propriétaires des papiers-nouvelles des frais de port dans certains cas ; Présenté, 153. Question pour la seconde lecture remise à six mois, 262.

3. Bill pour amender l'Acte du Bureau des Postes ; Du Conseil ; Première lecture, 155. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 216. Considéré, 301. Rapporté amendé ; Troisième lecture, 331. Motion, pour renvoyer de nouveau le Bill au Comité Général, afin d'ajouter une clause pour déclarer que les voitures transportant les malles ne seront pas exemptes de péages sur les Chemins des Compagnies Privées ou des Corporations Municipales, rejetée ; Bill passé, tel qu'amendé, 338. Amendements adoptés par le Conseil, 345. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 71.)

4. Pétitions demandant l'abolition du travail du Dimanche dans le Département des Postes :—Du Rév. W. Squire et autres, Ministres Wesleyens, 49. Du Rév. W. Bell et autres, de Perth ; De J. Allan et autres, de Perth ; De W. Allen et autres, de Gananoque, 71. Du Rév. J. Black et autres, de Napanee ; De M. McElroy et autres, de Kingston et Portland ; De J. Richie et autres, de Storrington ; Du Rév. D. M. McAleese et autres, de Ramsay, 94. Du Rév. W. Macalister et autres, de Port Sarnia, 102. De W. Smart et autres, de Yonge et Elizabethtown, (ainsi que dans les autres branches du service public), 110. D'A. Haddan et autres, de l'Eglise St. Jean, à Québec, 120. Du Rév. W. T. Leach et autres, de la Chapelle St. George, Montréal, 130. De F. M. Hill et autres, de Kingston ; Du Capt. Eaton, A. R., au nom des habitans de Kingston, 134. Du Rév. T. Bonsfield et autres, de Picton, 152. D'A. T. McCord et J. Carter, pour l'Union Baptiste du Canada, 162. Du Rév. R. Rogers et autres, de Kingston ; De J. F. Charles et autres, de Wolfe Island ; De W. Phippen et autres, de Portsmouth, 173. Du Rév. H. Wilkes et autres, de Montréal ; Du Lord Evêque de Montréal et des Ministres et Marguilliers Episcopaux, à Montréal, 206. D'A. F. Spalding et autres, Baptistes, de Montréal, 230. De F. Wardrope et autres, de Bytown, 251. Du Rév. J. C. Muir et autres, de Georgetown, 266. Du Rév. J. Jennings et autres, Presbytériens de Toronto, 288.

Voir *Adresses*, 44, 45. *Comptes*, 67, 68.

POSTES DU ROI :—Voir *Comptes*, 5, 6.

POURSUITES CRIMINELLES :—Bill pour nommer des Conseils pour conduire les Poursuites Criminelles ; Présenté, 140. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 283.

POUVOIRS D'EAU :—Bill pour encourager la création de Pouvoirs d'Eau pour les fins des manufactures dans le H.-C. ; Présenté, 54.

PRÊTEURS SUR GAGES :—Bill pour la gouverne des Prêteurs sur gages ; Présenté, 92. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité Général, 175. Considéré, 290. Rapporté ; Grossoyé, 300. Passé, 319. Par le Conseil, 334. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 82.)

PRÊTS, COMPAGNIE DES (H.-C.) :—Motion, pour permission de présenter un Bill révoquant certaines parties de l'Acte relatif à la dite Compagnie, Rejetée, 21.

PREUVE :

1. Bill pour amender l'Acte améliorant la loi de la Preuve dans le H.-Canada ; Présenté, 21. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 44. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 96. Passé, 107. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 204. Considérés et amendés, 215. Le vote amendant les amendements, rescindé, et les amendements du Conseil adoptés, 250. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 66.)

2. Bill pour améliorer la loi de la Preuve dans le B.-Canada ; Présenté 135. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 254.

Voir *Témoins*.

PRIMOGÉNITURE, DROIT DE :—Bill pour abolir le droit de Primogéniture dans la succession aux biens immobiliers dans le H.-Canada, et pourvoir à la division de ces biens entre les parents du dernier propriétaire ; Présenté, 69. Motion, pour la seconde lecture ; Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois," rejeté ; Bill lu, et renvoyé à un Comité Général, 162. Considéré, 172. Rapporté ; Grossoyé, 189. Passé, 196. Par le Conseil, 216. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 6.)

PRINCE-EDOUARD (PROVINCE DU) :—Voir *Comptes*, 43. *Gouverneur-Général*, 12.

PRISONS :—Bill pour pourvoir à l'administration des Prisons, et à la construction et l'entretien de deux Maisons de Correction pour les Jeunes Délinquants ; Présenté, 23. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 146. Ordre pour la prise en considération, rayé, 343.

Voir *Justice*, *Administration de la*, 4.

PRIVILÈGES :

1. COMITÉ PERMANENT des Privilèges et Elections, nommé, 18, 22. Résolution, ordonnant au Comité de faire rapport sur la question de savoir s'il est expédient de rescinder, en tout ou en partie, la 41e règle (relative à la "Question Préalable,") renvoyée au Comité, 144. Premier Rapport (sur l'ordre de renvoi) ; Imprimé, 190. Voir *Question Préalable*, 1, 2.

2. L'Hon. M. Boulton (Membre pour Norfolk) se plaint d'un assaut fait sur sa personne par M. Watts (Membre pour Drummond) dans l'un des Corridors de la Chambre ; M. Watts entendu en réponse ; La plainte et la réponse insérées dans les Journaux ; Motion, que M. Watts est coupable d'infraction des privilèges de la Chambre ; Amendement, que la réponse soit considérée comme une explication et une apologie suffisante, rejeté ; Motion principale adoptée, 192. Motion, qu'il soit placé sous la garde du Sergent-d'Armes ; Amendement, que M. Watts ayant déclaré qu'il est peiné d'avoir commis l'assaut, cette déclaration soit reçue par la Chambre comme une apologie suffisante ; Amendement à l'amendement, que l'apologie de M. Watts étant pleine et suffisante, il n'est pas expédient de procéder outre ; rejeté ; Premier amendement adopté, et la motion principale telle qu'amendée adoptée, 193.

PROBATE AND SURROGATE, COUR DE, H.-C. :—Bill pour régler la procédure et la juridiction de la dite Cour ; Présenté, 56. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité Spécial sur le Bill relatif à l'administration des biens des personnes décédées, 126.

PROCÉDURE CRIMINELLE :—Bill pour établir un Code de Procédure Criminelle ; Présenté, 66. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité sur le Bill pour refondre la Loi Criminelle, 127. Voir *Loi Criminelle*, 2.

PROCESSIONS DE PARTI :

1. Bill pour révoquer un Acte défendant les Processions de parti ; Présenté, 163. Seconde lecture ; Grossoyé, 288. Passé, 295. Par le Conseil, 303. S. R., 358. (14 et 15 Vic., c. 50.)

2. Pétition de G. Benjamin, Grand-Maître de l'Association des Orangistes, demandant la révocation de l'Acte défendant les Processions de parti, 101. Imprimée, 102.

PROCLAMATIONS :

1. Prorogeant la Législature,—*Au commencement du volume*, p. v à vii.

2. Convoquant la Législature, p. viii.

PROFESSION MÉDICALE :

1. Bill pour amender l'Acte incorporant la Profession Médicale dans le B.-Canada, et pour venir en aide à certaines personnes qui pratiquaient lorsque l'Acte est devenu loi (M. Sanborn) ; Présenté, 53. Motion, pour remettre la seconde lecture à six mois, rejetée ; Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 179. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 259. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 343. Passé, 350. Par le Conseil, 357. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 105.)

2. Bill pour amender la loi du H.-Canada, relative à la pratique de la Médecine et de la Chirurgie ; Présenté, 66. Question de la seconde lecture, remise à six mois, 179.

3. Bill pour incorporer la Profession Médicale dans le H.-Canada ; Présenté, 74. Motion, pour la seconde lecture ; Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois," rejeté ; Bill lu ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapporté, 204. Renvoyé à un Comité Général, 215. Considéré, 353. Rapporté ; Grossoyé, 354.

4. Bill pour amender de nouveau la loi relative à la pratique de la Médecine, etc., dans le B.-Canada (l'Hon. M. LaTerrière) ; Présenté, 77. Motion pour la seconde lecture ; Débats ajournés, 196. Repris ; Motion pour remettre la question à six mois, rejetée ; Bill lu ; Renvoyé à un Comité Général, 211. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 349. Motion pour remettre la troisième lecture à trois mois, rejetée, 349, 350. Bill passé, 351.

5. Pétition de J. Painchaud et autres, médecins et chirurgiens de Québec, demandant que la loi qui règle l'étude et la pratique de la Médecine dans le B.-Canada, soit modifiée, 33. Renvoyée à un Comité Spécial, 37. Pétition de D. Munro et autres, demandant que les étudiants de l'École de Médecine de Montréal soient placés sur le même pied que ceux du Collège McGill, quant aux examens, également renvoyée au même Comité, 41. Rapport, 72.

6. Pétitions pour faire disparaître les incapacités des personnes qui pratiquent la Médecine (sans licences) :—Du Rév. N. P. English et autres, 71. D'A. Farewell et autres, du H.-Canada, 111. De P. Lee et autres, 115. De P. Perry et autres, 120. D'A. McCallum et autres, 130. D'E. Gorham et autres, 134. D'A. Bristol et autres, 162.

7. Pétition de J. G. Boothe et S. F. Urquhart, que les Membres de la Société Médicale Eclectique Cana-

PROFESSION MÉDICALE—Continuation :

diennes soient autorisés à étudier et pratiquer la Médecine suivant leurs propres règles, 118.

8. Pétition du Dr. Holmes et autres, la Faculté de Médecine du Collège McGill, demandant que le Bill pour amender la loi de manière à admettre toute personne ayant un Degré en Médecine ou un Diplôme, à la pratique de la Médecine, sans examen, ne devienne pas loi, 139.

9. Pétitions demandant que l'élection du Bureau Provincial de Médecine se fasse par les médecins de différents Townships,—que l'enseignement de la médecine soit laissé à la compétition,—et que la dotation de l'Université de Toronto soit remise à la Couronne, et que les revenus soient employés, en partie pour l'Université et en partie pour les fins de l'Education :—De G. Sloane et autres, de Halton ; De W. Halford et autres, de Simcoe, 320. De Wm. Hill et autres, de York ; De Wm. Richmond et autres, de Norfolk et Middlesex, 344. Pétition de Sloane et Halford, renvoyées à un Comité Spécial, *ib.*

Voir *Adresses*, 36, 37. *Comptes*, 16.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE, OUVRAGES JOUISSANT DU DROIT DE :—Voir *Comptes*, 69.

PROROGATION :

1. M. l'Orateur donne communication d'une lettre du Secrétaire de Son Excellence, annonçant que la Législature sera prorogée le 30 courant, 333.

2. Son Excellence proroge la Législature, 362.

Voir *Proclamations*.

PYKE, MME :—Pétition de, demandant une pension comme veuve de feu M. le Juge Pyke, de Montréal, 49.

QUÉBEC, AQUEDUC DE :—Pétition du Maire et des Conseillers de Québec, demandant des amendements aux Actes pour fournir de l'eau à la Cité, 70. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 76. Rapport sur icelle, 79. Bill présenté, 86. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 151. Membres ajoutés, 163. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 168. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 267. Passé, 281. Par le Conseil, 301. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 131.)

QUÉBEC, ASSOCIATION CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES ROMAINES DE :—Pétition des Directrices, demandant une allocation, 115.

QUÉBEC, ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE :—Pétition de C. Dion et autres, demandant une allocation, 52.

QUÉBEC, ASSOCIATION DE LA SALLE MUSICALE DE :—Pétition d'A. Campbell et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 120. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 123. Rapport sur icelle, 135. Bill présenté, 137. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 198. Considéré, 198. Considéré, 270. Rapporté ; Grossoyé, 282. Passé, 285. Par le Conseil, 295. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 161.)

QUÉBEC, ASILE DES ORPHELINS DE :—Pétition de Lady Caldwell et autres, demandant une allocation, 71.

QUÉBEC, ASILE DES ORPHELINES PROTESTANTES DE :—Pétition de Miss Eliza Taylor, demandant une allocation en faveur de cet Asile, 94.

QUÉBEC, BANQUE DE :—Pétition du Président et des Directeurs, demandant un Acte pour diminuer le nombre des Directeurs, 115. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 116. Rapport sur icelle, 119. Bill présenté, 135. Seconde lecture; Grossoyé, 173. Passé, 178. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 232. Considérés et adoptés, 234. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 156.)

Voir *Comptes*, 7.

QUÉBEC, BANQUE DE PRÉVOYANCE ET D'ÉPARGNES DE :—
Voir *Comptes*, 7.

QUÉBEC, BUREAU D'ENREGISTREMENT DE :—Pétition de C. N. Montizambert, Régistrateur du Comté de Québec, demandant que son bureau soit établi dans un lieu de sûreté continuelle, 46.

QUÉBEC, CHEMINS A BARRIÈRES DE :

1. La Chambre se forme en Comité (la recommandation de Son Excellence étant signifiée) pour considérer s'il est expédient d'étendre les dispositions de l'Ordonnance des Chemins de Québec, à certains autres Chemins, —et autoriser les Syndics à prélever un autre emprunt, 106. Deux Résolutions rapportées et adoptées, 109.

2. Bill pour autoriser les Syndics à étendre les dispositions de l'Ordonnance à certains autres chemins, et à faire un emprunt de £15,000; Présenté, 109. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 233. Instruction au Comité de faire un certain amendement au Bill; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 322. Passé, 330. Par le Conseil, 345. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 132.)

3. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'autoriser les Syndics à émettre des débetures pour £5000, aux fins d'acheter et reconstruire le pont Montmorency, 186. Résolution rapportée et adoptée, 191.

4. Bill pour autoriser les Syndics à émettre des débetures pour acheter et reconstruire le Pont Montmorency, 191. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 321. Passé, 326. Par le Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 133.)

5. Pétitions demandant que le Chemin de Charlebourg soit placé sous le contrôle des Syndics des Chemins à Barrières l'espace de deux milles dans la direction du Lac Beauport, et l'espace de quatre milles et demi dans la direction de Stoneham:—d'E. Robitaille et autres; De l'Hon. F. W. Primerose et autres, 20.

6. Pétition du Conseil Municipal de Québec, demandant qu'il soit octroyé une somme d'argent aux Syndics, pour achever certains Chemins, 37.

7. Pétition de N. F. Belleau et autres, demandant l'amélioration de la Route St. Jacques, 176.

Voir *Adresses*, 46. *Comptes*, 70.

QUÉBEC (CITÉ DE) :

1. Pétition du Maire et des Conseillers de Québec, demandant certains pouvoirs pour les mettre en état de recouvrer les arrérages des taxes, 71. Renvoyé au Comité des Ordres Permanents, 76. Rapport sur icelle (spécial), qu'avis n'a pas été donné, 79. Règle exigeant l'avis suspendue, 95.

2. Bill pour amender de nouveau les Ordonnances incorporant Québec; Présenté, 103. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 151. Membres ajoutés, 163. Pétition de P. Dorion et autres, (*infra*, 3) renvoyée au même Comité, 152. Bill rapporté; Grossoyé, 189. Passé, 194. Par le Conseil, 232. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 130.)

3. Pétitions demandant la révocation de cette partie de l'Acte d'Incorporation qui autorise la Corporation à

QUÉBEC, (CITÉ DE)—*Continuation* :

imposer une taxe sur les produits apportés au marché :—De P. Dorion et autres, 71. D'O. Grégoire et autres, 75. Du Conseil Municipal de la 2^{me} Division de Montmorency, 82. Du Conseil Municipal de Portneuf, 104. Pétition de Dorion, renvoyée au Comité sur le Bill pour amender les Ordonnances incorporant Québec, 152.

QUEEN'S COLLEGE, KINGSTON :

1. Pétition du dit Collège demandant une dotation, 101.

2. Pétition du même, demandant une allocation pour l'Ecole de Grammaire en connexion avec le dit Collège, 101.

Voir *Adresses*, 13.

QUÉBEC, COMPAGNIE DE TRANSPORT DE :—Motion, pour nommer un Comité Spécial pour s'enquérir de l'administration de la dite Compagnie, Rejetée, 46.

QUÉBEC, DIOCÈSE DE :—Voir *Eglise d'Angleterre*, 2-4.

QUÉBEC, ECOLE DE MÉDECINE DE :—Pétition des Membres de l'Ecole, demandant l'allocation ordinaire, 18.

QUÉBEC, ECOLE DES ENFANTS DE :—Pétition de Lady Caldwell et autres, demandant l'allocation ordinaire, 40.

QUÉBEC, ECOLES NATIONALES DE :—Pétition du Rév. Dr. Mackie et autres, demandant une augmentation d'allocation, 94.

QUÉBEC, EGLISE ST. ANDRÉ DE :—Pétition du Rév. Dr. Cook et autres, demandant une allocation pour l'Ecole en connexion avec la dite Eglise, 40.

QUÉBEC, EXPLORATION EN ARRIÈRE DE :—Voir *Adresses*, 47.

QUÉBEC, HÔPITAL DE MARINE ET DES ÉMIGRÉS DE :—Voir *Adresses*, 48. *Comptes*, 71.

QUÉBEC, MAISON DE LA TRINITÉ DE :—Voir *Comptes*, 72.

QUÉBEC, PLACE DU MARCHÉ DE :—Voir *Comptes*, 73.

QUÉBEC, POLICE DE MARINE DE :

1. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'établir une Police de Marine à Québec et à Montréal, 145. Diverses Résolutions créant un fonds (par un droit de tonnage sur les vaisseaux de long cours, etc.), pour défrayer les dépenses de la dite Police de Marine, rapportées et adoptées, 156. Voir *infra*, 2. *Montréal, Police de Marine de*.

2. Bill pour défrayer les dépenses d'une Police de Marine à Québec; Présenté, 156. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 184. Rapporté; Grossoyé, 188. Passé, 194. Par le Conseil, 204. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 25.)

3. Pétition de H. J. Noad et autres, de Québec, demandant un amendement au Bill pour exempter du droit de tonnage tous les vaisseaux ne jaugeant pas 200 tonneaux, engagés dans le Commerce de la côte, 195.

Voir *Matelots*, 3.

QUÉBEC, PRÊTS AUX INCENDIÉS :

1. Pétition de G. Tourangeau et autres, demandant des amendements aux Actes relatifs aux dits prêts, 37.

2. La Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Acte 9 Vic., c. 62, autori-

QUÉBEC, PRÊTS AUX INCENDIÉS—*Continuation* :

sant l'émission de débentures pour secourir les incendiés de Québec, 59. Résolution rapportée et adoptée, 67.

3. Bill pour amender l'Acte 9 Vic., c. 62, relativement aux dits prêts; Présenté, 67. Seconde lecture; Grossoyé, 170. Passé, 171. Par le Conseil, 195. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 22.)

Voir *Adresses*, 47. *Comptes*, 74.

QUÉBEC, SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE BRITANNIQUE ET CANADIENNE DE :—Pétition de J. Hale et autres, demandant une allocation, 158.

QUÉBEC, SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE :—Pétition de G. B. Faribault, Ecr., demandant l'allocation ordinaire, 61.

QUORUM :—La Chambre s'ajourne faute de Quorum, 264, 302.

QUESTIONS :

1. Débats sur des questions ajournées, 3, 37, 106, 195, 196, 296.

2. Remarque étant faite, sur une motion pour un Comité Général, relativement à la démission de l'Hon. M. Baldwin de son siège dans le Cabinet, que la dite motion contient certaines résolutions dont avis n'a pas été donné, M. l'Orateur décide que la motion est hors d'ordre, 154.

3. Amendement à un amendement, 182, 193, 234, 313, 341.

4. Motion retirée, 209.

5. Motion, pour remettre la considération de certaines Résolutions relatives aux Subsidés, rejetée, et la même motion immédiatement proposée, est adoptée, 225. De nouveau, 237.

6. Question mise sur une motion, et la Chambre s'ajourne faute de Quorum, 264, 302.

7. Le moteur vote contre sa propre motion, 341.

QUESTIONS REJETÉES OU REMPLACÉES :

8. Pour permission d'introduire un Bill pour révoquer certaines parties de l'Acte relatif à la Compagnie des Prêts du Haut-Canada, 21.

9. Qu'un nombre suffisant de copies des Journaux soit imprimé pour en donner un exemplaire à chaque Municipalité, et aux Propriétaires des Papiers-Nouvelles qui sont donnés à la Chambre; Remplacé par un amendement, 31. Voir *Impressions*.

10. Pour renvoyer à un Comité Spécial la pétition de John Montgomery, demandant une compensation pour ses propriétés détruites pendant la Rébellion, 46.

11. Pour nommer un Comité Spécial pour s'enquérir de l'administration de la Compagnie de Transport de Québec, 46.

12. Que le Bill pour annexer l'ancien arpentage de Gwillimbury Ouest à Gwillimbury Est soit lu une troisième fois demain; Remplacé par un amendement, 48.

13. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de John Carey, demandant compensation pour des dommages causés à sa propriété, par la construction du Chemin Ouest de Toronto, 50.

14. Pour la nomination d'un comité pour prendre en considération toutes les pétitions demandant la construction de chemins, ponts et débarcadères sur les rives nord et sud du St. Laurent, dans le District de Québec, 15.

QUESTIONS REJETÉES OU REMPLACÉES—*Continuation* :

15. Pour permission de présenter un Bill pour fixer le temps et le lieu des réunions du Parlement; Motion, refusée par M. l'Orateur.

16. Pour la seconde lecture du Bill en faveur des Marchands, Commerçants et autres; Remise à six mois, 67.

17. Pour la seconde lecture du Bill pour limiter l'emploi de l'argent public, et l'octroi des Pensions; Remise à six mois, 70.

18. Que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de rescinder la 70^e Règle (exigeant un honoraire de £15 sur certains Bills Privés), 74.

19. Pour la seconde lecture du Bill pour établir des Cours de Conciliation dans le H.-Canada; Remise à six mois, 78.

20. Pour renvoyer à un Comité Spécial cette partie de la Pétition de Martin McKinnon, concernant la vente des Réserves du Clergé et l'abolition des Rectoreries, 82.—Pour renvoyer à un Comité, cette partie qui demande justice, relativement à sa réclamation du Lot 19, 9^e concession de Vaughan, 176.

21. Qu'il soit donné Instruction au Comité Général sur le Bill des Divisions Territoriales de faire rapport qu'aucun Comté ne sera créé avant que ses habitants ne se soient déclarés en faveur de l'érection du dit Comté, 93.

22. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de Wm. Murray, demandant une compensation pour les pertes qu'il a éprouvées comme entrepreneur du Canal Welland, 105.

23. Que les Règles relatives aux honoraires sur les Bills Privés, et les frais d'impression, soient suspendues quant au Bill pour amender l'Acte du Havre de Port Burwell, 105.

24. Que le meilleur mode de transmettre au Gouvernement Impérial les vœux de la Législature relativement à la question des Réserves du Clergé, est de passer un Acte contenant toutes les dispositions désirées, avec une clause en suspendant l'opération jusqu'à ce qu'il ait reçu la sanction du Parlement Impérial, 105.

25. Pour une Adresse à Sa Majesté, demandant que les arrangements existants relativement aux Réserves du Clergé, demeurent intacts, 129.

26. Que les Réserves du Clergé ayant été déjà détournées des fins pour lesquelles elles avaient d'abord été octroyées, il est désirable qu'elles soient détournées tout-à-fait de toutes fins religieuses, et qu'elles soient employées pour établir un système général d'Education, 129.

27. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de Henry Smith, se plaignant d'avoir été destitué de sa Place de Préfet du Pénitencier, 108.

28. Que la Compagnie du Grand Chemin de Fer de l'Ouest, soit requise de fournir un Tableau indiquant l'état de ses affaires, l'étendue de Chemin achevée ou sous contrats, les noms des Directeurs et des Actionnaires, le montant payé, etc., 113.

29. Pour renvoyer à un Comité la Pétition de Martin McLeod, demandant que sa réclamation pour des terres comme un officier militaire en retraite, soit prise en considération, 115.

30. Pour la nomination d'un Comité Spécial chargé de faire rapport, par Bill ou autrement, d'une mesure pour l'abolition de la Cour de Chancellerie et pour conférer les pouvoirs d'Équité au Cours de Loi Commune, 117.

31. Qu'il n'est pas expédient de toucher aux arrangements actuels des Réserves du Clergé, mais que la moitié du fonds annuel soit répartie entre les Corps de Chrétiens qui n'ont encore rien reçu, 128.

QUESTIONS REJETÉES OU REMPLACÉES—*Continuation :*

32. Que le Bill pour admettre E. T. Dartnell à la pratique de la loi soit lu la seconde fois; remise à six mois, 131.

33. Que le Bill pour admettre d'Alton McCarthy à la pratique de la loi soit lu une seconde fois; remise à six mois, 131.

34. Pour renvoyer à un Comité Spécial le Bill pour établir une Société de l'Eglise dans chaque Diocèse de l'Eglise d'Angleterre dans le B.-Canada, avec instruction de préparer une mesure générale conférant les mêmes privilèges à tous les corps religieux, 132.

35. Pour renvoyer au Comité des Subsidés la Pétition de Leonard Wilcox, demandant une compensation pour son vaisseau saisi en 1815, 134.

36. Pour la seconde lecture du Bill amendant les lois relatives à l'intérêt de l'argent; Remise à six mois, 137.

37. Pour renvoyer au Comité des Subsidés la Pétition de D. Currie et autres, demandant une allocation pour améliorer le Chemin de Mono, 139.

38. Que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions exposant l'impossibilité de faire fonctionner l'Union vers le but que ses auteurs se proposaient d'atteindre,—et de législater pour toute la Province, comme une seule et même Colonie, ayant été prouvée par expérience,—il est expédient de présenter une Adresse à Sa Majesté, la priant de prendre en considération l'état de la Province, dans la vue d'assurer aux populations Britannique et Française la jouissance des lois et des institutions qui sont les plus conformes à leurs coutumes et leurs mœurs; Remplacée par la Question Préalable, 140.

39. Pour la seconde lecture du Bill amendant l'Acte du Recensement; Remise à six mois, 141.

40. Qu'en autant que l'Eglise d'Angleterre s'oppose au peuple du Canada dans ses efforts pour obtenir des droits égaux civils et religieux, l'abolition des Rectories, et la sécularisation des Réserves du Clergé, il n'est pas expédient d'encourager la dite Eglise dans son hostilité en lui accordant l'incorporation d'un Collège pour elle même exclusivement; Proposée en amendement à une question relative au Bill pour incorporer le Collège de la Trinité, et rejetée, 157.

41. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de J. Bruneau et autres, demandant que le temps pour produire les réclamations de milice, soit prolongé, 158.

42. Qu'il soit donné Instruction au Comité des Chemins de Fer pour s'enquérir du montant des Réserves du Clergé, des Fonds des Collèges et des Ecoles dans le H.-Canada, et du Fonds des Biens des Jésuites dans le B.-Canada, et autres fonds spéciaux,—dans la vue de constater si les revenus des terres ne pourraient pas être employés à la construction des Chemins de Fer, avec sûreté pour les fonds ainsi placés, 159.

43. Que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient de réduire les droits sur les importations, à l'exception des articles qui entrent en compétition avec les produits de la Province, 159.

44. Qu'aucun octroi d'argent public ne soit fait à aucune Institution ou corps public sous le contrôle de quelque dénomination religieuse, 163.

45. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Réponse à une adresse demandant copie d'une Pétition de John Coppins, adressés, aux Directeurs de l'Asile des Aliénés, à Toronto, et les délibérations sur cette pétition, 164.

46. Pour la seconde lecture du Bill pour faciliter la négociation des BILLETS PROMISSOIRES et des Lettres de Change, et pour les soustraire à l'opération des Lois contre l'Usure; Remise à six mois, 182.

QUESTIONS, REJETÉES OU REMPLACÉES—*Continuation :*

47. Pour la seconde lecture du Bill incorporant la compagnie du canal du Sault Ste. Marie; Remise à six mois, 182.

48. Pour la seconde lecture du Bill amendant la loi du H.-Canada relative à la pratique de la médecine et de la chirurgie; Remise à six mois, 179.

49. Pour la seconde lecture du Bill (du Conseil) amendant les lois relatives à l'intérêt de l'argent; Remise à six mois, 180.

50. Qu'un Tableau indiquant l'indemnité et les frais de voyage payés à chaque Membre, en 1849 et 1850, soit mis sur la table, 184.

51. Pour la seconde lecture du Bill pour prévenir la fraude dans la vente des Chevaux dans le B.-Canada; Remise à six mois, 192.

52. Pour la seconde lecture du Bill pour régler le taux de la rémunération des Propriétaires de Moulins dans le H.-Canada; Remise à six mois, 196.

53. Pour la seconde lecture du Bill étendant les dispositions de l'Acte qui autorise la formation de Compagnies de Chemins dans le B.-Canada; Remise à six mois, 197.

54. Pour la seconde lecture du Bill expliquant une disposition de l'Acte relatif au mesurage du Bois de Construction; Remise à six mois, 197.

55. Pour la seconde lecture du Bill relatif à l'élection des Shérifs dans le H.-Canada; Remise à trois mois, 197.

56. Pour la seconde lecture du Bill pour rendre vacants les sièges des Membres dans certains cas; Remise à six mois, 198.

57. Pour un Comité général chargé de considérer s'il est expédient de présenter une Adresse à Sa Majesté, la priant d'autoriser la convocation d'une Convention des différentes Provinces de l'Amérique du Nord, afin de rédiger une Constitution pour leur gouvernement futur, 202.

58. Pour renvoyer à un Comité Spécial cette partie d'une Réponse relative aux Travaux Publics qui a rapport aux Chemins de York, 202.

59. Que toute mesure relative à la Représentation devrait être basée sur l'augmentation graduelle de la population; Proposée en amendement à la seconde lecture du Bill pour augmenter la Représentation, et rejetée, 195, 205.

60. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de L. C. Macaire, relative à la destruction de sa propriété par le feu, lorsqu'elle était en la possession du Coroner, 206.

61. Que la 19^e Règle de la Chambre (pour faire sortir les étrangers de la Chambre à la demande d'un Membre) soit rescindée, et une autre disposition substituée, 206.

62. Pour permission de présenter un Bill pour révoquer les clauses de l'Acte d'Union relatives aux Rectories, et pour abolir celles déjà établies, 207.

63. Qu'il n'est pas expédient de changer le siège du Gouvernement avant l'expiration de quatre années à compter du jour où il a été récemment transporté à Toronto; Amendement, que si le système des Parlements alternatifs n'est pas suivi conformément aux vues exprimées dans les Adresses présentées à la Reine et à Son Excellence à ce sujet, il est expédient que la Législature désigne immédiatement quelque endroit pour être le siège permanent du Gouvernement, rejeté; Motion principale, également rejetée, 207.

64. Motion pour un Comité Général chargé de considérer s'il est expédient d'ouvrir la navigation du St. Laurent à toutes les nations; Motion, pour en remettre

QUESTIONS REJETÉES OU REMPLACÉES—*Continuation* :

la considération à six mois, rejetée ; Motion principale, remplacée par la Question Préalable, 209.

65. Pour la seconde lecture du Bill relatif à la construction d'un Canal autour du Sault Ste. Marie ; Remise à six mois, 212.

66. Pour la seconde lecture du Bill relatif à la récusation des Juges qui sont Seigneurs, dans les causes concernant les droits Seigneuriaux, 214.

67. Pour la seconde lecture du Bill pour établir le taux légal de l'intérêt dans le Haut-Canada, à 7 pour cent, 226.

68. Pour permission de présenter un Bill relatif à l'égalisation de la Représentation du Peuple en Parlement, 226.

69. Pour une Adresse demandant un Tableau des Recettes et Dépenses du Département des Sauvages pendant les deux dernières années, et copie du dernier Rapport annuel de la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière, avec un Tableau de leurs affaires, 226.

70. Pour une Adresse priant Son Excellence d'émettre des débetures, en vertu des dispositions de 7 Guil. 4, c. 73. pour compléter la Navigation de la Grande Rivière, 227.

71. Pour la seconde lecture du Bill permettant aux sujets de Sa Majesté de plaider pour eux-mêmes ou d'autres dans les Cours du Canada ; Remise à trois mois, 232.

72. Pour la seconde lecture du Bill relatif à l'enregistrement des votes des Membres lors de la passation définitive des Bills ; Remise à six mois, 238.

73. Pour la seconde lecture du Bill étendant la juridiction des Cours de Division dans le H.-Canada, 238.

74. Pour la seconde lecture du Bill diminuant le travail du Dimanche dans le Département des Postes ; Remise à six mois, 238.

75. Qu'Instruction soit donnée au Comité sur le Bill pour donner de meilleures garanties aux Artisans, etc., de limiter son opération au H.-Canada, 247.— Do. au B.-Canada, 247.

76. Pour la seconde lecture du Bill pour restreindre l'acceptation d'un emploi dans certains cas, 247.

77. Pour la seconde lecture du Bill pour prévenir les abus résultant de la publication de papiers-nouvelles et pamphlets par des personnes inconnues, dans le H.-Canada ; Remise à trois mois, 247.

78. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de M. Paterson et Urquhart, se plaignant de la conduite du Collecteur des Douanes à Toronto, 248.

79. Que le Rapport relatif au King's College et au Collège du H.-C. soit imprimé en anglais seulement pour les Journaux, et sous le format octavo, tel que déjà ordonné par la Chambre, 250.

80. Que l'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif aux cautionnements, etc., en faveur de la Couronne, soit remis à la place qu'il occupait en premier lieu dans les Ordres du Jour, 251.

81. Pour la seconde lecture du Bill exigeant des Rapports annuels de certains Officiers Provinciaux ; Remise à six mois, 255.

82. Pour la seconde lecture du Bill pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le B.-Canada ; Remise à trois mois, 255.

83. Pour la Réception du Rapport du Comité Général sur le Bill donnant un recours contre les hommes de cages qui commettent des déprédations ; Remise à trois mois, 261.

QUESTIONS REJETÉES OU REMPLACÉES—*Continuation* :

84. Pour la troisième lecture du Bill (du Conseil) relatif à l'indépendance des Conseils Municipaux dans le H.-Canada ; Remise à trois mois, 261.

85. Pour permission de faire une Motion changeant les heures des séances de la Chambre pour le reste de la Session, 259.

86. Pour la troisième lecture du Bill pour faire comparaître les témoins de toute partie de la Province dans les causes civiles ; Remise à trois mois, 259.

87. Pour la seconde lecture du Bill pour exempter les Propriétaires des Papiers-Nouvelles des frais de port ; Remise à six mois, 262.

88. Pour ordonner l'impression de la pétition de J. B. Paquet et autres, demandant une compensation pour leurs services dans la Milice, 267.

89. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de Donald Cameron, demandant des titres de concession de certaines terres dans Thorah pour lui et ses compagnons, 280.

90. Que la Chambre s'ajourne ce jour étant la Fête de l'Assomption, 284.

91. Pour la seconde lecture du Bill défendant la construction de toute barrière qui pourrait intercepter la communication d'une partie d'une cité, etc., à une autre ; Remise à trois mois, 285.

92. Pour renvoyer à un Comité Général le Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Chemin de Fer de Woodstock et du Lac Erié, 288.

93. Pour la troisième lecture du Bill pour amender l'Acte des décisions sommaires des petites causes dans le B.-Canada ; Remplacée par un amendement, 290.

94. Pour renvoyer à un Comité Général le Bill pour augmenter le capital de la Compagnie du Havre de Port Hope ; Remise à trois mois, 294.

95. Pour la troisième lecture du Bill défendant de payer les gages des artisans, etc., en marchandises ; Remise à six mois, 295.

96. Pour une Adresse à Son Excellence demandant la nomination d'une Commission chargée d'indiquer un mode équitable de commutation de la Tenure Seigneuriale, 298.

97. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de Henry Allen, Ecr., relativement à sa destitution de la charge Juge de la Cour du District de London, 309.

98. Qu'une Enquête sur l'administration et les frais de régie des différents Départements du Service Public est absolument nécessaire, 314.

99. Qu'une telle Enquête pour produire de bons résultats, doit s'étendre aussi bien au système qu'aux détails de la régie officielle et des dépenses, etc., 314.

100. Pour permission de présenter un Bill pour rendre plus efficace le recours par writs d'exécution dans le H.-Canada ; Remplacée par l'appel des Ordres du Jour, 344.

101. Que M. Wilson (ayant parlé la demi-heure limitée par la Résolution de la Chambre) soit encore entendu sur la question, 344.

102. Pour la seconde lecture du Bill révoquant certaines dispositions de l'Acte pour assurer l'Indépendance de l'Assemblée Législative ; Remise à six mois, 355.

103. Pour une Adresse à Son Excellence, demandant que l'on fasse disparaître toutes les obstructions dans le lit du Fleuve St. Laurent, jusqu'à la profondeur de dix pieds ; Suspendue par la prorogation, 358.

104. Pour prendre un certain Ordre du Jour, 350.

105. Que le reste des Ordres du Jour soit remis, 152, 174, 218, 264, 301, 302.

106. Que la Chambre s'ajourne maintenant, 204, 264, 302, 353.

Voir aussi Baldwin. Questions Préalables.

QUESTIONS PRÉALABLES :

1. Motion, que la Chambre se forme en Comité Général pour considérer s'il est expédient de rescinder la 41e Règle (relative à la "Question Préalable"); Question Préalable proposée et adoptée, 163. La Chambre se forme en Comité; Résolution, que la question de savoir s'il est expédient de rescinder la dite règle en tout ou en partie, soit renvoyée au Comité des Privilèges, rapportée et adoptée, 164. Rapport recommandant une modification à la dite règle, 190. La Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération la modification de la dite Règle; Résolution rapportée et adoptée, 201.

2. Résolution, amendant la 41e Règle (relative à la Question Préalable) en retranchant les mots "et débats," 201.

3. Question Préalable proposée, et adoptée, 164—et rejetée, 209.

RAGLAND, MILTON :—Pétition de, demandant l'autorisation de posséder des biens-fonds, 37. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 41. Rapport sur icelle, 50. Bill pour naturaliser M. Ragland, et lui permettre d'hériter de certaines terres; Présenté, 59. Ordre de la seconde lecture, rayé, 131.

RATS MUSQUÉS :—Voir *Gibier*, 6.

RECENSEMENT :

1. Bill pour amender l'Acte relatif au recensement (M. Notman); Présenté, 31. Question de la seconde lecture remise à six mois, 141.

2. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'amender les Actes du Recensement, 81. Série de résolutions rapportée, pour amender les Actes du Recensement, 4 et 5 Vic., c. 42, et 10 et 11 Vic., c. 14,—pour ordonner un Recensement en 1852 et en 1860, et par la suite tous les dix ans,—et réglant l'enregistrement des Mariages dans le Haut-Canada; Adoptée; Comité nommé pour rédiger un Bill, 87.

3. Bill présenté pour faire faire plus efficacement un Recensement périodique; Présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 209. Considéré, 241. Rapporté; Grossoyé, 246. Passé, 249. Rapporté du Conseil avec des amendements, 272. Considérés et adoptés, 280. S. R., 358. (14 et 15 Vic., c. 49.)

Voir *Adresses*, 50. *Comptes*, 75. *Municipalité (H.-C.)*, 7.

RECORDERS, COURS DES, (H.-C.) :

1. La Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient de pourvoir à certaines dépenses de l'Administration de la Justice (recommandation de Son Excellence signifiée), 264. Résolution rapportée et adoptée, 272.

2. Bill pour défrayer, à même le Fonds Consolidé du Revenu, certaines dépenses de l'administration de la Justice dans les dites Cours; Présenté, 272. Seconde lecture; Grossoyé, 300. Passé, 304. Par le Conseil, 324. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 117.)

Voir *Municipalités (H.-C.)*, 3.

RECTORERIES :

1. Bill pour révoquer cette partie de l'Acte Imp., 31 Geo. 3, c. 31, relative aux Rectoreries; Présenté, 56. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 191. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 204. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 352. Motions, pour remettre la troisième lecture à trois mois, et pour renvoyer de

RECTORERIES—Continuation :

nouveau le Bill à un Comité Général, rejetées; Bill passé, 355. Par le Conseil, 357. Réservé, 361. Voir *Adresses*, 2.

2. Pétition des Lords Evêques de Québec et Montréal, contre le Bill, 344.

3. Entrées dans les Journaux de l'Assemblée du H.-Canada, du 5 février 1838, relativement à l'établissement et à la dotation des Rectoreries, lues; Adresse ordonnée sur icelles, 199. Voir *Adresses*, 52.

4. Pétition de M. McKinnon, de Vaughan, se plaignant d'une injustice relativement à une Rectorerie qu'il occupait,—et demandant que les Rectoreries soient abolies, les Réserves du Clergé vendues au bénéfice des écoles libres, et que le Clergé de l'Eglise d'Angleterre soit choisi par les congrégations, au lieu de l'être par la Couronne, 6. Imprimée, 52. Motion, pour renvoyer à un Comité cette partie de la pétition relative aux Réserves du Clergé et aux Rectoreries, rejetée, 62.

5. Motion, pour permission de présenter un Bill pour révoquer les clauses de l'Acte d'Union relative aux Rectoreries, et pour abolir celles qui existent actuellement; Rejetée, 207.

Voir *Adresses*, 51-53. *Comptes*, 76. *Réserves du Clergé*.

REES, DR. :—Entrée dans le Journal de la dernière session, relativement à sa pétition, demandant une rémunération de ses services dans l'Asile des Aliénés à Toronto, lue; Renvoyée à un Comité Spécial, 136. Rapport, 155. (App. O.O.)

REGIOPOLIS, COLLÈGE DE :—Voir *Adresses*, 11.

RÉGISTRATEURS :—Bill pour réduire les honoraires des Régistrateurs dans le Haut-Canada; Présenté, 65. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 127. Rapport sur icelle (App. P.P.), avec le Bill amendé; Renvoyé à un Comité Général, 135. Imprimé, tel qu'amendé, 168. Considéré; Rapporté amendé; Motion qu'il soit grossoyé; Amendement, qu'il soit imprimé, rejeté; Motion principale, adoptée, 289. Passé, 296.

Voir *Adresses*, 54. *Comptes*, 77.

REPLEVIN :—Bill pour amender et étendre la loi relative au secours par Replevin dans le H.-Canada; Présenté, 47. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 89. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 140. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 255. Passé, 260. Par le Conseil, 288. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 64.)

REPRÉSENTATION, AUGMENTATION DE LA :

1. Bill pour augmenter la Représentation du Peuple dans le Parlement; Présenté, 156. Motion pour la seconde lecture; Amendement, que toute mesure sur la Représentation devrait être basée sur la population, etc., Débats ajournés, 195. Repris, Amendement rejeté; Question principale adoptée sur division; Remarque étant faite que par la 26e clause de l'Acte d'Union, un Bill de cette nature ne peut être présenté à la Sanction Royale à moins que les deux tiers des deux Chambres n'aient voté en faveur à la deuxième et troisième lectures; M. l'Orateur étant appelé à donner son vote, déclare que dans son opinion le dit Acte lui défend de voter; Appel de sa décision, et maintenue par la Chambre; Bill lu, et renvoyé à un Comité Général, 205. Ordre pour la prise en considération, rayé, 343.

2. Motion, pour permission de présenter un Bill pour égaliser la Représentation du Peuple en Parlement, Rejetée, 226.

RÉSERVES DU CLERGÉ :

1. Motion pour une Adresse remerciant Sa Majesté d'avoir gracieusement reçu l'Adresse de la dernière Session, au sujet des Réserves du Clergé, et l'assurant que la demande contenue dans l'Adresse devrait être accordée ; Amendement, qu'il est expédient de passer un Acte contenant toutes les dispositions que l'on veut adopter, avec une clause en suspendant l'opération jusqu'à ce qu'il ait reçu la sanction du Parlement Impérial, rejeté ; Débats sur la motion principale ajournés, 105. Repris : Amendement qu'il n'est pas expédient de toucher aux appropriations en dotations existantes, mais que la moitié du fonds annuel soit partagée entre les Corps Chrétiens qui n'en reçoivent encore rien, rejeté, 128. Amendement, pour substituer une Adresse, demandant que les arrangements actuels soient continués, rejeté ; Amendement que les Réserves du Clergé ayant déjà été détournés des fins pour lesquelles elles avaient été originellement octroyées, il est désirable qu'elles soient détournées de toutes fins religieuses et employées pour un système général d'Education, rejetée ; Motion principale adoptée ; et adresse ordonnée, 129. Voir *Adresses*, 2.

2. Pétitions demandant la vente des Réserves du Clergé (y compris, dans les mêmes Pétitions, les dotations des Rectoreries) et l'emploi du revenu aux fins de l'Education : Du Conseil Municipal de Middlesex, 17. Du Conseil Municipal de Guelph, 78. De J. Neilson et autres, de Walpole et Rainham ; De J. W. Fell et autres, de Chippawa ; De la Municipalité de Willoughby, 110. De la Municipalité de Crowland, 134. De la Municipalité de Pelham, 150. Du Conseil Municipal d'Oxford, 163. De J. Harris et T. C. Davidson, pour l'Association des Baptistes de la Grande-Rivière, 320.

3. Pétitions contre toute nouvelle législation au sujet des Réserves du Clergé des Diverses Dénominations :— Du Lord Evêque de Toronto, au nom de la Conférence Episcopale assemblée à Toronto, 61. De H. Sillington et autres, d'Adelaïde ; De J. W. Brennan et autres, de Metcalfe ; De M. Jackson et autres, de Middlesex ; Du Rév. J. W. Boomer et autres, de Galt ; Du Rév. G. Hallen et autres, de Penetanguishene ; Du Rév. R. Blakey et autres, de Prescott ; Du Rév. D. Fraser et autres, de Norval et Esquesing ; De W. Carroll et autres, de Whitby, etc. ; Du Rév. J. Gibson et autres, de Georgina, etc. ; De J. W. Gamble et autres, de Vaughan ; Du Rév. H. Patton et autres, de Cornwall ; De H. Rowed et autres, de Seymour ; Du Rév. F. Mack et autres, d'Essex ; Du Rév. R. Leeming et autres, de Dundas ; D'A. Pettit et autres, de Grimsby, etc. ; De T. Paxton et autres, d'Amherstburgh, etc. ; De J. Mulligan et autres, de Tullamore, etc. ; De J. T. Lewis et autres, de Hawkesbury Ouest, etc. ; Du Rév. G. Graham et autres, Nassagaweya ; De C. Stuart et autres, de Port Robinson, etc. ; D'A. Kirkpatrick et autres, de Chippawa, etc. ; De T. Bayly et autres, de Grafton, etc. ; D'A. T. Kirby et autres, de Halton ; De R. Stroud et autres, de Norwick et Dereham ; Du Rév. C. Brown et autres, de do. et Dorchester ; Du Rév. A. F. Atkinson et autres, de Ste. Catherine ; Du Rév. C. L. Ingles et autres, de Drummondville ; Du Rév. G. A. Anderson et autres, Mohawks de la Baie Quinté ; Du Rév. F. Tremayne et autres, de Leeds ; Du Rév. J. B. Worrell et autres, de Smith's Falls ; De H. Burritt et autres, de Marlborough et Oxford ; De B. Warren et autres, de Bellamy ; Du Rév. R. Harding et autres, d'Ops et Emily, 111. De S. Harrison et autres, de Elmsley Sud ; De T. Fisher et autres, de Kent ; De J. W. Waddel et autres, de Port Stanley ; De J. Bennett et autres, de Yonge ; D'A. McDonell et autres, de Prince-Edouard ; De R. Rolph et autres, d'Osnabruck ; De J. Loder et autres, d'Ancaster ; De J. Allen et autres, de Montague ; De T. Christie et autres, de Huron ; De B. Young et autres, de Landsdowne ; De J. Hinton et autres, de Carleton, 119. De T. P. S. Brown et autres, de Wentworth, 131. De J. L. Jacobs et autres, de Bytown, 152. De R. Long et

RÉSERVES DU CLERGÉ—Continuation :

autres, de Brantford, Essa, etc. ; D'A. Bagshaw et autres, de Brock ; Du Rév. E. Denroche et autres, de Brockville ; Du Rév. F. Tremayne et autres, de Leeds ; Du Rév. R. Blakey et autres, de Prescott, 165. Du Rév. S. Ramsay et autres, de Newmarket, etc. ; Du Rév. J. Fletcher et autres, de Mono ; Du Rév. T. W. Marsh et autres, de Pickering ; De F. V. Carey et autres, de Napanee ; De J. D. Smith et autres, de Nelson et Trafalgar ; Du Rév. E. Denroche et autres, de Brockville ; De B. Tett et autres, de Newborough, etc. ; De G. Hann et autres, de Sandwich ; Du Rév. E. Morris et autres, de Merrickville ; Du Rév. R. Ferguson et autres, de Kitley, 299.

4. Pétition du Lord Evêque de Québec, au nom du Clergé Episcopal et des Délégués Laïques du Diocèse demandant que les Réserves du Clergé ne soient pas détournées de leur première fin, 193.

5. Pétitions demandant que la question des Réserves du Clergé soit promptement réglée :—De la Municipalité de Guelph, 40. Du Conseil Municipal de Waterloo, 104.

6. Pétition du Conseil Municipal de Simcoe, demandant l'autorisation d'imposer une taxe sur les terres des Réserves du Clergé, lorsqu'elles sont vendues et que le premier versement est payé, 162.

Voir *Adresses*, 2—25. *Comptes*, 78—81. *Gouverneur-Général*, 8, 16, 19.

RÉSOLUTIONS :

1. Communiquées au Conseil, 47.
2. Amendées, 276.

RICE, ISRAEL :—Pétition de, exposant les secours qu'il a donnés, pendant plusieurs années, aux voyageurs nécessiteux, étant le seul résidant sur le Chemin de Gosford, pour un espace de 30 milles, et demandant que sa pétition soit prise en la favorable considération de la Chambre, 61.

RICHARDSON, PRUDENCE :—Pétition de, demandant qu'il soit permis de faire valoir ses réclamations pour des dommages causés sur les travaux par la Rivière Trent, 20.

RICHELIEU, RIVIÈRE :—Voir *Champlain et St. Laurent, Chemin de fer de*.

RICHMOND, COUR DE CIRCUIT DE :

1. Bill pour augmenter le nombre des séances de la Cour de Circuit de Richmond et Stanstead ; Présenté, 163. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 290. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 323. Passé, 327. Par le Conseil, 342. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 91.)

2. Pétition de C. B. Cleveland et autres, demandant que la dite Cour soit tenue tous les trois mois, 155.

RIGAUD, COLLÈGE DE :—Pétition du Rév. F. T. Lahaye, demandant une allocation en faveur de ce collège, 78.

RIMOUSKI :—Pétition du Conseil Municipal de la Municipalité No. 1, demandant la division de ce comté pour toutes les fins, 75.

Voir *Kamouraska*.

RIVIÈRE DU LOUP :—Pétition de la Municipalité de Fraser-ville, demandant une allocation pour construire un quai et améliorer le havre en cet endroit, 71.

RIVIÈRES ET RUISSEAUX :

1. Bill pour révoquer les Actes imposant des amendes sur les Propriétaires de Moulins qui obstruent les rivières et les cours d'eau dans le H.-Canada en y jetant des dosses, etc. ; Présenté, 106. Ordre de la seconde lecture, rayé, 232.

RIVIÈRES ET RUISSEAUX—Continuation :

2. Bill pour expliquer et amender les Actes pour empêcher l'obstruction des Rivières et Ruisseaux dans le H.-Canada ; Du Conseil ; Première lecture, 183. Seconde lecture, 339. Troisième lecture et passé, 343. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 123.)

3. Bill pour amender l'Acte relatif à l'Agriculture dans le B.-Canada, quant à l'usage des Rivières et de leurs rives pour le flottage du Bois de Construction ; Rapporté par un Comité, 244. Motion, pour remettre la seconde lecture à six mois, rejetée ; Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 322. Passé, 326. Par le Conseil, 342. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 102.)

4. Pétition de Benson et Cie., et autres intéressés dans le commerce du Bois de Construction, demandant un Acte pour permettre aux hommes de cages de passer le long du rivage des Rivières dans le B.-Canada,—et que les propriétaires des chaussées de moulins soient obligés de construire des Glissoires pour le passage du bois, 193. Renvoyée à un Comité Spécial, 203. Rapport avec un Bill, 244. Voir *supra*, 3.

ROEBUCK, J. A. :—Voir *Adresses*, 56. *Comptes*, 82.

ROLPH, GEO. :—Voir *Sydenham, Compagnie du Chemin de la Montagne de*.

ROMNEY :—Pétition de T. Jackson et autres, demandant que ce township soit érigé en une Municipalité séparée, 102.

ST. ETIENNE DE LA MALBAIE :—Pétition du Rév. A. Beaudry et autres, demandant une allocation pour construire un quai et un débarcadère, pour cette paroisse et celles de St. Fidèle et Ste. Agnès, 37.

ST. ETIENNE, FIEF :—Pétition de L. J. Godin et autres, demandant qu'il leur soit octroyé des titres pour les terres qu'ils occupent dans le dit Fief, 152.

STE. THÉRÈSE DE BLAINVILLE, COLLÈGE DE :—Pétition de l'Evêque Catholique Romain de Montréal et autres, demandant l'allocation ordinaire, et une autre allocation pour parachever les Edifices, 82.

ST. FRANÇOIS, COUR DE DISTRICT DE :—Voir *Jugements*, 3

ST. FRANÇOIS, RIVIÈRE :—Pétition de J. B. Arcand et autres, demandant l'amélioration de la Navigation de cette Rivière, 110.

ST. GERMAIN :—Pétitions demandant une allocation pour construire un quai et un brise-vague dans cette paroisse : —De S. Bradley et autres, 49. De J. Garon et autres, 71.

ST. HYACINTHE, SÉMINAIRE DE :—Pétition de la Corporation de ce Séminaire, demandant une allocation pour construire un édifice plus convenable, 60.

ST. JEAN, ACADÉMIE DE :—Pétition de G. Marchand et autres, demandant une allocation, 37.

ST. JEAN PORT JOLI :—Pétition de P. A. de Gaspé et autres, demandant la construction d'un quai dans cette Paroisse, 115. Imprimée, 119.

ST. LAURENT, COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME A L'INTÉRIEUR DU :—Voir *Comptes*, 4.

ST. LAURENT, ECOLE DE MÉDECINE DE (MONTRÉAL) :—Pétition de F. C. Arnoldi et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 57. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 76. Rapport sur icelle, 79. Bill présenté, 86. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 131. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 137. Considéré, 255. Rapporté ; Grossoyé, 261. Passé, 265. Par le Conseil, 291. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 154.)

ST. LAURENT ET CHAMPLAIN, CHEMIN DE FER DU :—Voir *Champlain et St. Laurent*.

ST. LAURENT ET L'ATLANTIQUE, CHEMIN DE FER DU :—Voir *Chemins de Fer*, 3.

ST. LAURENT ET L'INDUSTRIE :—Voir *Comptes*, 84.

ST. LAURENT, FLEUVE :

1. Motion, que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'ouvrir la navigation du St. Laurent aux vaisseaux de toutes les nations ; Motion, pour remettre les débats à demain ; Amendement, pour ajouter : "et être le premier ordre du jour," rejeté ; Amendement, pour remettre la question à six mois, rejeté ; Motion pour ajourner les débats, retirée ; Question préalable proposée (sur la Motion principale), et rejetée ; 209.

2. Motion, pour une Adresse à Son Excellence, demandant qu'il soit adopté des mesures pour faire disparaître les obstructions dans le lit du St. Laurent, jusqu'à la profondeur de dix pieds ; Suspendue par la prorogation, 358.

3. Motion, pour la nomination d'un Comité Spécial, chargé de prendre en considération toutes les Pétitions demandant de nouveaux grands chemins, ponts et débarcadères sur les rives nord et sud du St. Laurent, dans le District de Québec, rejetée, 54.

ST. LAURENT, GOLFE DU :—Voir *Pêcheries*, 1, 2.

ST. LAURENT, L'ACADÉMIE INDUSTRIELLE DE :—Pétition du Rév. J. B. St. Germain, demandant une allocation en faveur de cette Académie, 94.

Voir *Comptes*, 83.

ST. LAURENT, PONT SUSPENDU DU :—Pétition du Maire et des Conseillers de Québec, demandant qu'il soit fait un relevé et des estimations, dans la vue de construire un Pont Suspendu sur le St. Laurent au Cap Rouge ou à Deschambault, 6.

ST. LAURENT, SŒURS STE. CROIX DE :—Voir *Comptes*, 85.

ST. LOUIS DE LOTBINIÈRE :—Pétition du Rév. E. Faucher et autres, demandant qu'il soit adopté des mesures pour remédier aux inconvénients résultant de la destruction par le feu des Registres de Mariages, Baptêmes et Sépultures dans cette Paroisse, 20. Imprimée, *ib.* Renvoyée à un Comité Spécial, 21. Rapport, 72. Imprimé, 286. Bill présenté, 77. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 175. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 268. Passé, 281. Par le Conseil, 291. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 137.)

ST. MAURICE, RIVIÈRE :—Pétitions demandant la construction de Glissoires sur cette Rivière :—De F. Boyer et autres, 75. De J. Gillespie et autres, de Québec, 120. Voir *Adresses*, 57. *Comptes*, 86.

ST. MICHEL :—Pétition du Rév. N. C. Fortier et autres, demandant une allocation pour construire une jetée dans ce Village, 149. Imprimée, 150.

ST. OURS :—Pétition du Conseil Municipal de ce Village, demandant l'autorisation de disposer d'une certaine somme d'argent qui se trouve entre les mains des Juges de Paix de la Paroisse de St. Ours, pour l'amélioration de ce Village, 149.

ST. ROCH DES AULNETS :—Pétition de P. T. Dupont et autres, demandant une allocation pour parachever le quai de cette Paroisse, 101.

ST. VIATEUR, CLERCS DE :—Pétition de la dite Corporation, demandant une allocation, 40.

SALAIRES DES OFFICIERS PUBLICS :—Voir *Salaires Officiels*.

SALAIRES OFFICIELS :—Bill pour permettre aux créanciers judiciaires de saisir une partie des salaires des Officiers Publics ; Présenté, 69. Seconde lecture ; Motion, pour renvoyer le Bill à un Comité Général ; Amendement, pour le renvoyer à un Comité Spécial, adopté, 180. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 189. Motion, que l'Orde du Jour pour le prendre en considération soit appelé ; Remplacée par la remise du reste des Ordres du Jour, 326.

Voir *Liste Civile*.

SAULT STE. MARIE :

1. Bill pour pourvoir à la construction d'un Canal (autour des Chutes) pour relier les Lacs Supérieur et Huron ; Présenté, 43. Question de la seconde lecture remise à six mois, 212.

2. Pétition d'A. D. Macdonell et autres, demandant l'incorporation d'une Compagnie pour construire un Canal autour des dites Chutes, 20. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 46. Rapport sur icelle, 62. Bill présenté, 74. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 131. Rapporté, 155. Renvoyé à un Comité Général, 159. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 175. Motion, pour la troisième lecture ; Amendement "pour ajouter de ce jour en six mois ;" Amendement à l'amendement, que le Bill soit renvoyé à un Comité Spécial, rejeté ; Premier amendement adopté, 182. Honoraire à être remboursé aux Pétitionnaires, 183.

3. Pétition de F. C. Capreol, demandant l'autorisation de construire un Canal autour des Chutes, 52. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 59. Rapport qu'avis n'a pas été donné, 72.

Voir *Adresses*, 58.

SAUVAGES :

1. Bill pour mettre des terres à part pour l'usage des Sauvages ; Présenté, 46. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Résolution octroyant £1,000 par année pour secourir les Sauvages (*infra*, 2) ; Renvoyé à un Comité Spécial ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 332. Passé, 338. Par le Conseil, 353. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 106.)

2. La Chambre se forme en Comité pour pourvoir à une appropriation annuelle pour l'usage des Sauvages dans le B.-Canada, 185. Message de Son Excellence, recommandant un octroi de terre et d'argent pour cet objet, renvoyé au même Comité, 189. Considéré, 325. Résolution autorisant un octroi de £1,000 par année, rapportée et adoptée, 331. Renvoyée au Comité Général sur le Bill, 332. *Supra*, 1.

3. Bill pour amender l'Acte pour protéger les terres et les propriétés des Sauvages dans le Bas-Canada ; Présenté, 207. Seconde lecture ; Grossoyé, 218. Passé, 227. Par le Conseil, 233. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 59.)

SAUVAGES—*Continuation* :

4. Bill en faveur des créanciers des Sauvages du H.-Canada ; Présenté, 227. Motion, pour appeler l'ordre du jour de la seconde lecture, rejetée, 350.

5. Pétition d'Ignace Portneuf et autres, Sauvages du Sault St. Louis et de St. François, demandant des amendements à l'Acte pour protéger les terres, etc., des Sauvages dans le B.-Canada, 20.

6. Pétition de F. Papino et autres, Algonquins et Nipissings du Lac des Deux-Montagnes, demandant qu'il soit adopté des mesures pour les protéger, et pour améliorer la condition des Tribus Sauvages dans le B.-Canada, 20. *Imprimée, ib.*

7. Pétition de Margaret Pawlus et Catherine John, demandant une allocation en considération des services de feu leur père, Col. Jos. Brant et son fils, Capt. John Brant, 20.

8. Pétition d'A. Scobie et autres, de Calédonia, demandant que les Sauvages soient rendus responsables de leurs dettes dans tous les cas, 52.

9. Motion pour une adresse demandant un Tableau détaillé des Recettes et des Dépenses du Département des Sauvages, pendant les deux dernières années ; ainsi qu'une copie du dernier Rapport annuel de la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière, et un Etat de ses affaires, Rejetée, 226.

Voir *Adresses*, 5. *Comptes*, 24. *Gouverneur-Général*, 13.

SCUGOG, LAC :—Voir *Pêcheries*, 3.

SHEFFORD :—Voir *Missisquoi*.

SCRIP POUR LES TERRES :—Voir *Comptes*, 87.

SHEFFORD, ACADEMIE DE :—Pétition de S. S. Foster et autres, demandant l'allocation ordinaire, 20.

SHERBROOKE, ACADEMIE DE :—Pétition de W. Brooks et autres, demandant l'allocation ordinaire, 20.

SHERBROOKE, DRUMMOND ET MÉGANTIC :—Bill pour définir les limites entre ces Comtés ; Présenté, 136.

SHERBROOKE (VILLE DE) :—Pétition de J. Moore et autres, demandant un Acte pour incorporer la dite Ville, 118. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 119. Rapport d'avis insuffisant, 121.

SHÉRIFS :—Bill pour pourvoir à l'élection des Shérifs dans le H.-Canada ; Permission de présenter le Bill, 53. Présenté, 95. Question de la seconde lecture, remise à trois mois, 197.

Voir *Justice, Administration de la*, 4.

SIÈGE DU GOUVERNEMENT :—Motion, qu'il n'est pas expédient de changer le Siège du Gouvernement avant l'expiration de quatre années à compter de sa translation récente à Toronto ; Amendement, que si le système des Parlements alternatifs n'est pas mis en pratique suivant les vues exprimées dans l'Adresse à Sa Majesté de 1841, et dans celle à Son Excellence de 1849, à ce sujet, il est expédient que la Législature désigne immédiatement un lieu pour être le Siège Permanent du Gouvernement, rejeté ; Motion principale également rejetée, 207.

SIMCOE (COMTÉ DE) :—Pétition du Conseil Municipal de Simcoe, demandant qu'aucun des townships de ce Comté n'en soit détaché, 17.

SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION :

1. Bill pour amender l'Acte pour encourager l'établissement de Sociétés de Construction dans le B.-Canada ; Présenté, 106. Seconde lecture ; Grossoyé, 175. Passé, 178. Rapporté du Conseil avec des amendements, 200. Considérés et adoptés, 204. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 23.)

2. Pétition de la Société de Construction de Québec, demandant des amendements à l'Acte relatif aux Sociétés de Construction dans le B.-Canada, 101. Rapport, que la Pétition ne concerne pas un Bill Privé, 105.

SOMBRA :—Voir *Dawn*.

STANSTEAD :—Voir *Richmond, Cour de Circuit de*, 1.

STANSTEAD, ACADÉMIE DE :—Pétition d'Ichabod Smith et autres, demandant une allocation pour cette Académie, 102.

STATUTS PROVINCIAUX :

1. Bill pour révoquer l'Acte relatif à la distribution des Statuts, et pour le remplacer par d'autres dispositions ; Présenté, 77. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 196.

2. Une série de Résolutions, pour substituer des copies imprimées des Bills (sur vélin) aux copies grossoyées ;—Aussi, pour révoquer la disposition qui limite le nombre des Actes privés et locaux imprimés avec les Statuts, pour changer le format des Statuts, et pour en faire faire la distribution avec plus de promptitude ; Communiquée au Conseil, et demande de son concours, 254. Adoptée par le Conseil, 316.

3. Bill pour révoquer une partie de l'Acte relatif à l'impression et à la distribution des Statuts ; Présenté, 254. Seconde lecture ; Grossoyé, 320. Passé, 337. Par le Conseil, 345. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 81.)

4. Instruction au Comité des Impressions de s'enquérir de la cause du délai dans l'impression et la distribution des Statuts, et s'il est expédient de changer le format actuel et le mode de distribution, 77. Voir *Impressions*, 1.

5. La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de présenter une Adresse à Son Excellence la priant de nommer une Commission pour reviser les Statuts et les Ordonnances de la Province, 144. Résolution pour une Adresse rapportée, et adoptée, 156. Voir *Adresses*, 60.

6. Résolution, Qu'un Index Analytique des Actes de cette Session, et de ceux des Sessions précédentes qui sont actuellement en force, mais n'ont pas été imprimés avec les Actes Publics des années précédentes, soit préparé par le Greffier en Loi, et imprimé à la fin des Actes Publics de cette Session, 207.

Voir *Adresses*, 59. *Comptes*, 88.

STEVENS, AARON :—Pétition des fils de feu A. Stevens, de Niagara, demandant l'annulation de son attainer, et l'autorisation de posséder cette partie de ses biens dont il n'a pas été disposé, 48. Bill pour faire disparaître l'attainer d'Aaron Stevens, et pour exempter certaines parties de ses biens de la confiscation ; Du Conseil ; Première lecture, 177. Recommandation de Son Excellence signifiée, 191. Seconde lecture, 218. Passé, 233. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 170.)

STEVENSON, DAVID :—Pétition de, exposant qu'il a perdu sa propriété par suite de ses services dans la milice, pendant la dernière guerre, et demandant justice, 71.

SUBSIDES :

1. Discours de Son Excellence pris en considération ; Motion, que des Subsidés soient octroyés à Sa Majesté ; Acte pris en considération en Comité Général, 95. Considéré, 109. Rapport d'une Résolution, Que des Subsidés soient octroyés, etc. ; Adopté ; La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les dits Subsidés ; Message avec les Estimations renvoyé au même Comité, 119. Considérés, 164, 287, 189, 210, Résolutions rapportées, 218. Résolutions de la 1ère à la 6me, adoptées, amendements proposés (et rejetés) à la 1ère et 2me (Adjutants Généraux de la Milice, et leurs Ecrivains), et à la 6me (Orateur du Conseil Législatif) ; 7me (Greffier de do.) amendée en y ajoutant certains mots, et adoptée ; Résolutions de la 8me à la 38me, adoptées, des amendements étant proposés et rejetés, à la 16me (Dépenses Contingentes du Conseil Législatif), à la 17me (Orateur de l'Assemblée), et à la 18me (Dépenses Contingentes de l'Assemblée), 224. Deux motions pour remettre la prise en considération du reste des Résolutions, rejetées ; Même proposition, adoptée, 225. Résolutions, de la 39me à la 100me, adoptées, des amendements étant proposés, et rejetés, à la 73me (Administration de la Justice), et à la 75me (Juges, B.-C.), ainsi qu'un amendement à la 82me Résolution (Impression du Gouvernement) pour ajouter "pourvu que la charge d'Imprimeur de la Reine soit abolie, et les impressions publiques données par contrat," rejeté ; Motion, pour remettre la considération du reste des Résolutions, rejetée ; Proposée de nouveau, et adoptée, 236. Résolutions, de la 101me à la 166me adoptées, des amendements étant proposés et rejetés, à la 101me (Réclamation de John A. Roebuck), et à la 102me (Réclamation de W. L. Mackenzie), ainsi qu'une motion pour remettre la considération de la 112me (Construction d'un Hôtel du Gouvernement à Toronto, etc.), jusqu'à ce qu'un lieu central ait été choisi pour le Siège Permanent du Gouvernement, rejetée ; Considération du reste des Résolutions remise, 241, 244. Le reste des Résolutions (de la 167me à la 187me) adopté, un amendement étant proposé à la 187me, (Arbitrage des Travaux Publics), en ajoutant "pourvu que la charge d'Assistant Commissaire des Travaux Publics soit abolie,"—et rejeté, 251.—Message, avec des Estimations Supplémentaires, renvoyé au Comité, 244, 251. Treize Résolutions additionnelles rapportées et adoptées ; Ordre, Que tous les items contenus dans les Résolutions des Subsidés soient insérés dans une Cédule annexée au Bill, 353.

2. La Chambre se forme en Comité de Voies et Moyens pour prélever les dits Subsidés, 250, 316. Quatre Résolutions, pour le prélèvement des Subsidés requis pour le Service Public, etc., et autorisant un emprunt de £4,000,000, pour les frais de construction d'un grand tronc de Chemin de Fer à travers la Province,—rapportées, et adoptées, 321. Voir *infra*, 3, 4. *Chemins de Fer*, 6.

3. Bill pour pourvoir à certaines dépenses du Gouvernement Civil pour 1851 ; Présenté ; Impression de la Cédule, exemptée, 253. Seconde lecture ; Grossoyé, 266. Motion, pour la troisième lecture ; Amendement, pour renvoyer le Bill de nouveau à un Comité Général, afin d'ajouter une clause pour exiger le paiement des revenus par les Percepteurs sans aucune déduction de salaire, etc., rejeté ; Bill passé, 280. Par le Conseil, 316. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 46.)

4. Bill pour prélever, sur le Crédit du Fonds Consolidé, une certaine somme requise pour le Service Public ; Présenté, 321. Seconde lecture ; Grossoyé, 332. Passé, 338. Par le Conseil, 345. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 72.)

SUPÉRIEUR, LAC :—Voir *Adresses*, 22. *Sault Ste. Marie*.

SYDENHAM, COMPAGNIE DU CHEMIN DE LA MONTAGNE :

1. Pétition de Geo. Rolph, demandant que les privilèges mentionnés dans l'Acte incorporant la dite Com-

SYDENHAM, COMPAGNIE DU CHEMIN DE LA MONTAGNE—
Continuation :

pagne soient confirmés, 37. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 46. Rapport sur icelle, 50. Bill présenté, 56. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 150. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 177. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 268. Passé, 281. Par le Conseil, 300. R. A., 361. (14 et 15 Vic., c. 150.)

2. Pétition de la Municipalité de Flamboro Ouest, demandant qu'aucun changement ne soit fait à la première charte, autre que celui de transporter les droits de la Compagnie à M. Rolph ; Renvoyée au Comité des Bills Privés, 165.

3. Pétition de J. D. Hare, demandant que cette partie des Bills qui autorise la fermeture de "Wild Horse Road," entre les lots 17 et 18, 1ère Concession de O. Flamborough ne passe pas ; Renvoyée au Comité des Bills Privés, 165.

TEMPÉRANCE, FILS DE LA :

1. Pétition de W. S. Burnham et autres, demandant un Acte pour incorporer les Fils de la Tempérance, dans le Canada-Ouest, 51. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 66. Rapport sur icelle, 72. Bill présenté, 160. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 234. Rapporté ; Renvoyé au Comité Général, 245. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 270. Passé, 282. Par le Conseil, 294. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 159.)

2. Pétitions en faveur :—De T. S. Russell et autres, 115. De W. S. Burnham et autres, 176. De J. Eastwood et autres, 248.

TÉMOINS :

1. Bill pour rendre obligatoire la comparution des Témoins de toutes les parties de la Province, pour les causes civiles dans les Cours Supérieures ; Présenté, 39. Motion, pour remettre la seconde lecture à six mois, rejetée ; Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 124. Considéré, 248. Rapporté ; Deux motions pour renvoyer le Bill à un Comité Général, rejetées ; Grossoyé, 252. Question de la troisième lecture remise à trois mois, 259.

2. Bill pour faciliter l'émanation des Commissions pour l'examen des témoins dans les actions en loi, dans le H. Canada ; Présenté, 47. Motion, pour remettre la seconde lecture à six mois, rejetée ; Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 179. Considéré, 291. Rapporté ; Grossoyé, 339. Motion, pour renvoyer de nouveau le Bill au Comité Général ; Troisième lecture ; Cavalier proposé et rejeté ; Bill passé, 347.

3. Résolution, Que pour le reste de la Session aucun témoin ne soit payé pour sa comparution, sans l'autorisation du Comité des Dépenses Contingentes (qui devra être renouvelé tous les quatre jours) ; et qu'aucun témoin résidant dans Toronto ne soit payé, 34.

Voir Preuve.

TENURE SEIGNEURIALE :

1. Entrée dans les Journaux de la dernière Session, relative à certaines Résolutions sur la Tenure Seigneuriale, lue de nouveau ; Renvoyée à un Comité Spécial, 21. Pétitions demandant l'abolition de la dite Tenure, renvoyées au même Comité, 37, 40, 83, 116, 137. Pouvoir de faire Rapport par Bill ou autrement, 37. Membre ajouté, 69. Permission accordée au Comité de faire imprimer ses délibérations de temps à autre, 92. Instruction de s'enquérir des taux de cens et rentes et autres redevances exigées par les Seigneurs,—si ces taux ont été illégalement augmentées,—et s'il est expédient de définir le mode et le taux de la commutation, 112. Mes-

TENURE SEIGNEURIALE—Continuation :

sage envoyé au Conseil, demandant qu'il soit permis à l'Hon. M. DeBeaujeu de comparaître devant le Comité, 170. Permission octroyée, 71. PREMIER RAPPORT, avec un Bill, 244. (Voir *infra*, 4). Imprimé, 245. SECOND RAPPORT, avec un Bill (voir *infra*, 9) ; Imprimé, 325. TROISIÈME RAPPORT (App. N.N.N.) Imprimé, 349.

2. Bill pour permettre la récusation des Juges qui sont Seigneurs, dans les causes concernant les droits Seigneuriaux ; Présenté, 77. Question de la seconde lecture, remise à six mois, 214.

3. Bill pour faciliter la commutation de la tenure dans les Fiefs et les Seigneuries de la Couronne, lors de l'évaluation de la propriété de commun accord (M. Christie) ; Présenté, 199. Seconde lecture ; Grossoyé, 333. Passé, 338.

4. Bill pour définir certains droits des Seigneurs et Censitaires, et pour en faciliter l'exercice ; Rapporté par le Comité sur la Tenure Seigneuriale, 245. Motion, pour la seconde lecture ; Débats ajournés, 296. Repris ; Motion, pour remettre les débats à quinze jours, afin d'offrir aux Seigneurs l'occasion de se faire entendre, rejetée ; Motion, pour une Adresse à Son Excellence demandant la nomination d'une Commission chargée d'établir un mode équitable de commutation, rejetée ; Bill lu la seconde fois ; Renvoyé à un Comité Général ; Pétitionnaires seront entendus par Conseil, 298. Motion, pour leur accorder un délai de quinze jours, rejetée, 319. Bill considéré en Comité Général, 334. Bill pour faciliter le rachat des droits Seigneuriaux, etc., (*infra*, 9), renvoyé au même Comité, 335. Ordre pour la reprise en considération, rayé, 337.

5. Pétitions demandant que le Bill précédent soit remis à la prochaine Session :—De l'Hon. L. M. Viger et autres, Membres de la Chambre, et propriétaires de Seigneuries, 292. De Wm. Berczy et autres, 297. Les deux imprimées, 305.

6. Pétition de Mme de Montenach et autres, propriétaires de Seigneuries, demandant à être entendus, par Conseil, contre le Bill, 297. Imprimée, 305. Permission au Conseil de se faire entendre le Samedi suivant, 298.—Pétitions de S. C. Monk et T. E. Campbell, propriétaires de Seigneuries, demandant un nouveau délai de 15 jours pour le Conseil qui doit se faire entendre ; Imprimée, 309. Motion, pour accorder ce délai, rejetée, 319.

7. Pétition de T. Trigge et H. W. Trigge, propriétaires d'une partie de la Seigneurie de Nicolet, exposant les dommages que la passation de ce Bill causerait à la valeur de leur propriété, et demandant que dans toutes les lois qui pourront être passées sur ce sujet, il soit établi un mode équitable de commutation ; Imprimée, 320.

8. Bill pour abolir la Tenure Seigneuriale (M. Gagy) ; Présenté, 298.

9. Bill pour faciliter le rachat des droits Seigneuriaux, et pour convertir la tenure qui les impose en franc alev roturier ; Rapporté par le Comité sur la Tenure Seigneuriale, 325. Son Excellence (par un Membre du Conseil Exécutif) donne son consentement, en autant que les intérêts de Sa Majesté y sont concernés ; Bill lu la seconde fois ; Renvoyé au Comité Général sur le Bill pour définir certains droits des Seigneurs, etc., (*supra*, 4) ; Motion, qu'Instruction soit donnée au Comité de prendre ce Bill en considération le premier, rejetée ; Motion, qu'Instruction soit donnée au Comité de remplacer le Bill actuel par certaines autres dispositions, rejetée, 335. Ordre de la prise en considération, rayé, 337.

10. Séries de Résolutions, exposant que l'un des droits les plus précieux garantis au Peuple du Bas-Canada lors de la cession du pays, était celui d'obtenir des terres pour la colonisation à la condition de payer une légère rente au Seigneur ; que certaines dispositions contenues dans l'Acte (Impérial) du Commerce du Canada

TENURE SEIGNEURIALE—Continuation :

et l'Acte (Impérial) des Tenures, ont matériellement amoindri ce privilège, en accordant de plus grands avantages aux Seigneurs; qu'il est désirable de mettre en pratique les suggestions faites par les Commissaires de la Tenure Seigneuriale nommés en 1834; et qu'une Adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant de recommander au Parlement la révocation des dispositions relatives à la commutation des terres tenues à titre de fief dans le Bas-Canada; Comité nommé pour rédiger une Adresse, 349. Voir Adresses, 2.

11. Pétitions demandant l'abolition de la dite Tenure dans le Bas-Canada:—De P. Malot et autres, de St. Mathieu de Belœil, 18. De C. T. de Montigny et autres, de Mille-Isle; Du Rév. J. Crevier et autres, de St. Pie; De J. Brossois et autres, de St. Clément de Beauharnois (Imprimée); De L. Archambault et autres, de L'Assomption, 20. D'A. Merizzi et autres, de Huntingdon; De D. Trudel et autres, de Champlain; De W. E. Page et autres, de Métis, 32. De J. Deschamps et autres, de St. Thimothee; De J. A. Asselin et autres, de St. Zotique; De B. Holmes et autres, de St. Luc; De J. Lalonde et autres, de Ste. Marthe; De G. Beaudet et autres, de St. Clot et St. Ignace (Imprimée, 58); D'A. C. Cholet et autres, de Rigaud, 36. Pétitions de Montigny et Crevier, renvoyées au Comité sur le sujet, 37. (Voir *supra*, 1). De P. Guibord et autres, de St. Paul de Lavaltrie; Du Rév. F. Caron et autres, de St. Joseph de la Beauce; De N. L. Oliva et autres, de Ste. Claire de la Beauce; De P. Chassé et autres, de Ste. Marie de la Nouvelle-Beauce; De D. Lantier et autres, de Chambly; De J. Bissonette et autres, de Huntingdon; De J. Beaudin et autres, de St. Jacques le Mineur, 40. Toutes les Pétitions renvoyées au Comité, *ib.* De L. Dutremble et autres, de Ste. Flavie, 49. De P. Paquet et autres, de Dorchester; De J. Pepin et autres, de Huntingdon, 51. De J. B. Morissette et autres, de Ste. Marguerite de la Beauce, 61. Toutes renvoyées au Comité, 62. De F. E. N. Borgden et autres, de Ste. Anne; De G. Moras et autres, de St. Pierre les Becquets, 71. Imprimée, 105. Du Rév. L. M. A. Archambault et autres, de St. Hugues, 82. Toutes renvoyées au Comité, 83. De J. S. Armand et autres, du Comté de Montréal, 94. Du Conseil Municipal de St. Hyacinthe; De P. C. Phancuf et autres, de St. Damase; De L. M. Masson et autres, de St. Michel de Vaudreuil, 101. De J. Fitzpatrick et autres, de Rouville, 110. Toutes renvoyées au même comité, 116. D'E. Cartier et autres, de St. Hyacinthe; Du Rév. J. B. Bélanger et autres, de Richelieu, 130. De F. X. Ponsant et autres, de St. François d'Assise, 134. Renvoyées au Comité, 137, 155.

12. Pétitions demandant certaines modifications à la tenure:—D'U. Beaudet et autres, de St. Jean les Chailons, 20. Renvoyée au Comité sur ce sujet, 37. Imprimée, 38. De P. Gauvreau et autres, de St. Germain de Rimouski, 52. De P. Garon et autres, de Kamouraska, 115. Renvoyées etc., 116.

13. Pétition d'E. E. Méthot et autres, de Lotbinière, demandant la réduction des rentes Seigneuriales à leur premier taux, et la commutation de la Tenure à l'option des Censitaires, 61. Imprimée; Renvoyée au Comité de la Tenure Seigneuriale, 62.

14. Pétition de H. Dubord, de la Pointe-aux-Trembles, demandant que les Juges qui sont Seigneurs ne puissent siéger dans les causes relatives aux droits Seigneuriaux, 61. Voir *supra*, 2.

Voir Adresses, 3, 60. Comptes, 89.

TERREBONNE :

1. Pétition de J. O. A. Turgeon et A. Gorrie, demandant que les assemblées du Conseil Municipal soient tenues dans le village de Terrebonne, 20.

2. Pétition d'A. Gorrie, au nom du Conseil Municipal, demandant que ses assemblées continuent à se tenir

TERREBONNE—Continuation :

à Ste. Thérèse, et que le Bureau d'Enregistrement y soit transporté; aussi, le rétablissement des Conseils de Paroisses, et l'abolition de la loi relative aux Sleighs, 248.

TERRES :

1. Bill relatif aux patentes des Terres de la Couronne dans le B.-Canada, et pour se dispenser de certaines formalités les concernant; Présenté, 59. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 127. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 176. Passé, 178. Par le Conseil, 195. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 16.)

2. Bill pour révoquer une certaine disposition de l'Acte des Terres, relativement à la période pendant laquelle une indemnité peut être accordée pour des erreurs dans les Patentes; Présenté, 164. Seconde lecture; Grossoyé, 339. Passé, 346.

3. Pétition de Thos. Bedard, de L'Assomption, demandant la nomination d'une Commission pour tenir une enquête sur les plaintes portées contre le Département des Terres de la Couronne en 1844, 1845 et 1847, 40.

4. Pétition du Conseil Municipal de Prescott et Russell, demandant la prolongation du temps limité par l'Acte des Terres, 12 Vic., c. 31, 75.

5. Pétition de M. O'Monaghan et autres, d'Osprey, exposant qu'ils ont été induits sur la foi du Gouvernement, à s'établir sur certaines terres dont la vente a été depuis annoncée; demandant que les premières conditions soient suivies, 198.

Voir Baux.

THAMES, RIVIÈRE:—Pétition d'A. Currie et autres, de Chatham, demandant une allocation pour améliorer la navigation de cette rivière, 82.

THOMPSON, ANDREW :

1. Pétition de, demandant l'octroi d'une certaine allocation pour un Chemin dans Woodhouse, afin de lui permettre de faire usage d'un cours d'eau pour un moulin dans Port Dover, 40. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 76. Rapport sur icelle, 79. Bill présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté; Grossoyé, 170. Passé, 178. Message du Conseil, demandant les preuves et les documents sur lesquels le Bill est fondé, 195. Passé par le Conseil, 200. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 38.)

2. Pétition de la Municipalité de Woodhouse, en faveur du Bill, 40.

THORAH:—Pétition de Donald Cameron, demandant l'octroi de titres à lui et ses compagnons, pour des terres dans Thorah pour lesquels ils ont reçu des billets de location, 40. Autre Pétition, 176. Motion pour renvoyer la Pétition à un Comité, rejetée, 280.

THORNTON, DAVID:—Pétition de, demandant une aide en considération de blessures qu'il a reçues pendant la Rébellion dans le H.-Canada, 49.

TILBURY OUEST:—Pétition de P. Desjardins et autres, demandant que ce township soit annexé au Comté d'Essex, 20. Renvoyée au Comité Général sur les Divisions Territoriales, 123.

TONNAGE, DROITS DE:—Voir *Marine*, 2. *Phares*.

TOOTH, GEO.:—Pétition de, demandant une indemnité pour la perte de sa propriété détruite lors de l'Incendie du Palais de Justice à Montréal, 288.

TORONTO, ASILE DES ORPHELINS ET DES FEMMES A :

1. Pétition de Mme Elmsley et autres, demandant une allocation en faveur de cette Institution, 94.

2. Pétition de Mme Sherwood et autres, demandant un Acte d'Incorporation pour cette Institution ; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 102. Rapport sur icelle, 105. Bill présenté, 106. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté ; Renvoyé au Comité Général, 135. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 152. Passé, 156. Par le Conseil, 177. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 34.)

TORONTO, CIMETIÈRE GÉNÉRAL DE:—Pétition de Thos.

Helliwell et autres, demandant que les Syndics soient autorisés à louer une partie de leur terrain, et à acheter un lot additionnel, 48. Renvoyé au Comité des Ordres Permanents, 52. Rapport sur icelle, 62. Bill présenté, 116. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 151. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 170. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 262. Passé, 265. Rapporté du Conseil avec des amendements, 285. Considérés et adoptés, 287. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 167.)

TORONTO, ECOLE DE MÉDECINE DE :

1. Pétition de John Rolph et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 33. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 102. Rapport sur icelle, 105. Bill présenté, 67. Ordre pour la seconde lecture, rayé, 173.

2. Bill pour incorporer l'Ecole de Médecine de Toronto ; Du Conseil, 111. Première lecture, 112. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapport amendé ; Renvoyé à un Comité Général, 170. Considéré ; Rapporté amendé ; Amendements Grossoyés, 271. Passé, tel qu'amendé, 282. Amendements, adoptés par le Conseil, 291. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 155.)

TORONTO ET GODERICH, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. De J. G. Bowes et autres, de Toronto ; De W. P. Howland et autres de York et Etobicoke (et contre la remise en vigueur de l'Acte du Chemin de fer de Toronto et du Lac Huron), 93. Les deux renvoyées au Comité des Ordres Permanents, 105. Rapport sur icelle, 110. Bill pour amender l'Acte qui incorpore la dite Compagnie, et pour le continuer sous le nom de Compagnie du Chemin de Fer d'Extension Ouest de Toronto et Guelph ; Présenté, 116. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 133. (Pétitions renvoyées aux même Comité, 134.) 74e Règle (Avis des séances du Comité) suspendue, 135. Rapporté amendé par la substitution d'un Acte d'Incorporation pour un Chemin de fer de Toronto à Guelph ; Renvoyé à un Comité Général, 210. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 270. Troisième lecture ; Motion, pour ajouter un Cavalier autorisant la Compagnie à prélever un nouveau capital pour prolonger le chemin de fer jusqu'à Goderich, rejetée ; Bill passé, 281. Par le Conseil, 294. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 148.)

2. Pétition de la Municipalité de la Ville de Guelph, en faveur du Bill, 179.

3. Pétition du Maire et de la Corporation de Toronto, demandant qu'il soit inséré une disposition dans le Bill, les autorisant à prendre des actions dans ce chemin de fer, 118. Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 131.

4. Bill pour incorporer une Compagnie pour construire un Chemin de Fer de Goderich à Guelph (en continuation du précédent) ; Présenté, 299.

TORONTO ET GUELPH, CHEMIN DE FER DE:—Voir *Toronto et Goderich, Chemin de Fer de*, 1.

TORONTO ET LAC HURON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition de D. Paterson et autres, demandant que la Compagnie soit autorisée à reprendre ses travaux ; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 52. Rapport sur icelle, 62. Bill pour faire revivre et continuer l'Acte d'Incorporation ; Présenté, 69. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 114. 74e Règle (Avis des séances du Comité) suspendue, 135.

2. Pétitions contre :—De la Compagnie du Chemin de Fer d'Union des Lacs Ontario, Simcoe et Huron, 82. Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 119. De W. P. Howland et autres, de York et Etobicoke, 93.

TORONTO ET LAC SIMCOE, COMPAGNIE HYDRAULIQUE DE :

—Pétition de J. D. Ridout et autres, demandant un Acte d'Incorporation ; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 102. Rapport sur icelle, 110.

TORONTO, HÔPITAL DE:—Bill pour amender l'Acte qui en

incorpore les Syndics ; Du Conseil ; Première lecture, 121. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté amendé ; Troisième lecture, 286. Passé, tel qu'amendé, 289. Amendement adopté par le Conseil, 291. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 141.)

Voir *Comptes*, 90.

TORONTO, HOSPICE DE LA MATERNITÉ DE:—Pétition du

Rév. H. J. Grassett et Mme Draper, demandant une allocation, 101.

TORONTO, INSTITUT DES ARTISANS DE:—Voir *Comptes*, 91.

TORONTO, MAISON D'INDUSTRIE DE:—Pétition du Rév. H.

J. Grassett, et autres, demandant un Acte d'Incorporation pour cet établissement ; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 94. Rapport sur icelle, 103. Bill Présenté, 106. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté ; Renvoyé au Comité Général, 135. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 152. Passé, 156. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 186. Considérés et adoptés, 191. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 35.)

TORONTO, SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE ET DE RÉFORME DE:—

Pétition du Rév. J. Roaf et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 51. Bill pour incorporer, etc. ; Du Conseil ; Première lecture, 241. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté, 323. Troisième lecture et passé, 327. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 160.)

TOWNSHIPS DE L'EST (B.-C.):

1. Comité Spécial nommé pour s'enquérir des causes qui retardent l'établissement des Townships de l'Est, chargé de faire rapport sur les meilleures mesures à adopter pour faciliter leur établissement, 43. Pétitions demandant l'adoption de mesures pour promouvoir l'établissement susdit, renvoyées à ce Comité, 52. Permission de faire rapport de temps à autre, 91. Premier Rapport (App. V.) ; Imprimé, 94. Pétitions relatives à l'ouverture de Chemins dans certains Townships, renvoyées à ce Comité, 102, 134, 214, 226. Second Rapport (App. V.) ; Impression de 1,000 copies des deux Rapports, 299.

2. La Chambre se forme en comité pour considérer s'il est expédient d'imposer une taxe sur les terres des Townships de l'Est, aux fins d'y ouvrir de grandes voies de communication, 320. Résolution rapportée et adoptée, 331.

3. Bill pour faciliter l'établissement des Townships de l'Est ; Présenté, 331.

4. Pétitions demandant qu'il soit adopté des mesures pour la colonisation et l'amélioration de ces Townships ; et pour y ouvrir et améliorer certains chemins :—Du

TOWNSHIPS DE L'EST, (B.-C.)—Continuation :

Rév. J. H. Dorion et autres, Missionnaires Catholiques Romains, 18. Imprimé, 47. Du Rév. A. Racine et autres, de Stanfold, etc.; De M. Noël et autres, d'Arthabaska, etc., 19. Toutes renvoyées au Comité sur le sujet, 52. Voir *supra*, 1.

5. Pétition du Rév. A. Racine et autres, demandant la construction d'un chemin à barrières de la Seigneurie de Bécancour, à travers Bulstrode, à la 10e Concession de Stanfold, aux fins de faciliter l'établissement des Townships de l'Est, 51.

6. Pétition du Rév. L. Provancher et autres, de Tring, demandant que le Chemin de Lambton soit achevé, et que chaque Township soit érigé en District Municipal, 82.

Voir aussi *Chemins*, 12.

TOWNSHIPS, LIGNES DES :—Voir *Chemins*, 4, 5.TRAVAIL EXIGÉ, PAR LA LOI :—Voir *Chemins*, 4, 6.

TRAVAUX PUBLICS :

1. Bill pour amender les lois relatives aux Travaux Publics; Du Conseil; Première lecture, 146. Seconde lecture, 218. Troisième lecture, et Passé, 227. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 53.)

2. Bill pour continuer l'Acte concernant les émeutes et les violences sur les travaux publics; et pour l'étendre aux travaux des Compagnies privées; Présenté, 289. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Résolution (*infra*, 3) pourvoyant aux dépenses nécessaires, renvoyée au même Comité; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 317. Passé, 324. Par le Conseil, 342. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 76.)

3. La Chambre se forme en Comité, pour considérer les moyens de pourvoir aux dépenses pour maintenir la paix dans le voisinage des chemins de fer, canaux, etc., entrepris par des Corporations privées (Recommandation de Son Excellence signifiée), 305. Résolution pour défrayer ces dépenses à même le Revenu Consolidé, remboursables par les dites Corporations, rapportée et adoptée, 313. Renvoyé au Comité Général sur le Bill, 317. Voir *supra*, 2.

4. Bill pour faire disparaître les doutes quant au pouvoir des Corporations Municipales, de faire l'acquisition de travaux publics en dehors des limites des dites Municipalités; Présenté, 43. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 89. Considéré, 196. Rapporté; Renvoyé de nouveau au Comité Général, et repris en considération, 211. Rapporté; Grossoyé, 228. Passé, 231. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 291. Considéré, et adopté, 296. S. R., 359. (14 et 15 Vic., c. 57.)

5. Bill pour permettre aux Corporations Municipales de s'endetter envers la Couronne pour acquérir des travaux publics, sans imposer de taxe à cette fin; Du Conseil; Première lecture, 327. Seconde lecture; Dispense d'impression; Troisième lecture, 333. Passé, 345. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 124.)

Voir *Adresses*, 61—63. *Comptes*, 92—95. *Chemins, Compagnies de. (Assistant Commissaire.) Subsidés*, 1.

TRINITY COLLEGE :—Pétition du Rév. Dr. Lett et autres, du Diocèse de Toronto, demandant un Acte d'Incorporation pour le dit Collège, 20. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 52. Rapport sur icelle, 62. Bill présenté, 66. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 113. Rapporté; Renvoyé au Comité Général, 119. Considéré, 152. Rapporté; Renvoyé deux fois au Comité Général, et amendé de nouveau; Autre motion, pour le renvoyer encore au Comité Général, re-

TRINITY COLLEGE—Continuation :

jetée; Motion, pour la seconde lecture de l'amendement, Qu'en autant que l'Eglise d'Angleterre s'oppose aux efforts du peuple pour obtenir des droits égaux, l'abolition des Rectoreries et la sécularisation des Réserves du Clergé, il n'est pas expédient d'accéder à sa demande d'une incorporation d'un Collège destiné exclusivement à une secte, rejetée, 157. Amendements adoptés; Bill grossoyé, 158. Passé, 161. Par le Conseil, 171. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 32.)

TROIS-RIVIÈRES, ACADÉMIE DES :—Pétition du Rév. S. S. Wood et autres, demandant une allocation annuelle en faveur de cette institution, 75.

TROIS-RIVIÈRES (VILLE DES) :—Pétition de J. Fearnès et autres, demandant la construction de piliers pour prévenir les inondations lors de la débacle des glaces au printemps, 75.

TWYNAM, W. C. :—Pétition de, demandant à être admis à la pratique de la loi, comme Procureur; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 139. Rapport sur icelle, 150. Bill présenté, 153. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapporté; Grossoyé, 177. Passé, 183. Par le Conseil, 200. S. R., 230. (14 et 15 Vic., c. 44.)

UNION, ACTE D' :—Voir *Bills*, 14, 32.

UNION DES CANADAS :—Motion, pour un Comité Général chargé de considérer certaines Résolutions exposant que l'impossibilité de faire fonctionner l'Union vers le but pour lequel elle a été faite,—et de législater pour toute la Province, comme un seul pays, a été prouvée par l'expérience,—il est expédient de présenter une Adresse à Sa Majesté, lui demandant de prendre en considération l'état de la Province, dans la vue de garantir à la population Britannique et à la population Française, respectivement, la jouissance des lois et des institutions qui sont les plus conformes à leurs habitudes et à leurs mœurs; Remplacée par la Question Préalable, par la voix prépondérante de l'Orateur, 140.

UNION DES COLONIES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD :—Voir *Convention*.

UNIVERSITÉ DE TORONTO :

1. Bill pour en amender la Charte (l'Hon. M. Sherwood); Présenté, 53. Ordre de la seconde lecture, rayé, 214.

2. Bill pour en amender la Charte, et la remplacer par une Université du H.-Canada (M. W. Boulton); Présenté, 185.

Voir *Adresses*, 64—66. *Comptes*, 96, 97.

USURE, LOIS CONTRE L' :—

1. Bill pour amender les lois concernant l'intérêt de l'argent; Présenté, 39. Question de la seconde lecture remise à six mois, 137.

2. Pétition du Conseil de la Chambre de Commerce, en faveur d'un Bill avec un certain amendement, 104.

3. Pétition de la Chambre de Commerce de Montréal, en faveur du Bill, 139.

4. Bill pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt de l'argent; Du Conseil; Première lecture, 69. Imprimé, 177. Question de la seconde lecture remise à six mois, 180.

5. Bill pour établir le taux légal d'intérêt à 7 pour cent, dans le H.-Canada; Permission accordée de présenter le Bill, 195. Question de la seconde lecture remise à six mois, 226.

V AISSEAUX :—Voir *Marine*.

VICTORIA COLLEGE :—Voir *Adresses*, 13.

VOIES ET MOYENS :—Voir *Subsides*, 2.

W ARD, THOS. :—Pétition de, demandant une compensation pour la réduction de ses honoraires comme Greffier de la Paix de Durham, 198.

WATERLOO (COMTÉ DE) :—Pétition du Conseil Municipal de Waterloo, demandant l'autorisation de percevoir certains arrérages de taxes imposées par un Statut du ci-devant Conseil du District de Wellington, 32. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 46. Rapport sur icelle, 62. Bill présenté, 87. Question de la seconde lecture; Amendement, pour ajouter "dans six mois," rejeté par la voix prépondérante de l'Orateur; Bill lu, et renvoyé à un Comité Spécial, 151. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 181. Considéré, et adopté, 210. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 42.)

WATEROUS, C. H. :—Pétition de, demandant un Acte de Naturalisation, 94. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 123. Rapport sur icelle, 135. Bill présenté, 150. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 174. Rapporté; Grossoyé, 177. Passé, 183. Message du Conseil demandant les preuves et documents sur lesquels le Bill est fondé, 195. Rapporté du Conseil, avec des amendements, 204. Considérés et adoptés, 210. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 42.)

WATTS, M. :—Voir *Privilèges*, 2.

WELLAND, CANAL :—Voir *Niagara, Rivière*.

WELLAND, COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DU CANAL :

1. Pétition de M. L. Helliwell et autres, demandant un Acte d'Incorporation pour leur permettre d'acheter des terres sur le Canal, entre St. Catherine et Thorold, et pour encourager la construction de manufacture sur le canal, 20. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 50.

2. Pétition de J. Benson et autres, demandant un Acte d'Incorporation pour les mêmes fins; Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 94. Rapport sur icelle, 110. Bill pour incorporer la Compagnie pour encourager les Manufactures sur le Canal Welland; Présenté, 116. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté, Renvoyé au Comité Général, 155. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 263. Passé, 271. Par le Conseil, 285. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 152.)

WELLAND (COMTÉ DE) :—Voir *Divisions Territoriales*, 5. *Lincoln*.

WELLINGTON, DISTRICT DE :—Voir *Waterloo*.

WILCOX, LEONARD :—Pétition de, demandant une indemnité pour la saisie d'un vaisseau et de sa cargaison par le Collecteur des Douanes à York, en 1815, 93. Motion pour renvoyer la Pétition au Comité des Subsides, rejetée, 134.

WILSON, WM. :—Pétition de, demandant à être mise en possession d'une propriété, dans Québec, qu'il réclame comme propriétaire, 176.

WILKES, MME. :

1. Pétition de G. S. Wilkes, de Brantford, et Cairn Robbin Wilkes, sa femme, demandant l'autorisation de

WILKES, MME.—*Continuation* :

disposer d'une certaine propriété, 40. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 50. Rapport sur icelle, 62. Bill présenté, 66. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 179. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 194. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 270. Passé, 281. Par le Conseil, 300. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 169.)

2. Pétition de Mme. Maria Wilkins, contre, 60.

WINDHAM :—Voir *Oxford*.

WOLFE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ET DU CANAL DE :—Pétition de F. M. Hill et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 115. Bill pour faire reviser et amender l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de l'Isle de Wolfe, Kingston et Toronto; Présenté, 267. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 323. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 328. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 343. Passé (comme un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer et du Canal de l'Isle de Wolfe), 350. Par le Conseil, 358. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 149.)

WOOD, ALEXANDER :—Pétition de l'Hon. G. Crookshank, demandant un Acte pour pourvoir que dans toute action intentée par Isabella Farrell, les témoignages qui seront reçus en vertu d'une Commission, soient reçus sans l'émanation d'une Commission pour chaque cas, 82. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 189. Rapport sur icelle, 198.—Bill pour venir en aide à la succession de feu Alex. Wood; Du Conseil; Première lecture, 159. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 238. Rapporté, 249. Troisième lecture, et Passé, 252. S. R., 361. (14 et 15 Vic., c. 168.)

WOODSTOCK ET LAC ERIÉ, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ET DU HAVRE DE :—Pétition de, demandant l'extension et la modification de sa charte, 33. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 41. Rapport sur icelle, 79. Bill présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 133. Rapport, qu'il n'est pas expédient de le passer, 279. Motion, pour renvoyer le Bill à un Comité Général, rejetée, 288. Honoraire remboursé, 299.

WHITBY ET NARROWS, CHEMIN DE :—Pétition de D. Cameron et autres, demandant que le siège du Gouvernement ne soit pas changé de lieu, ou que ce soit plus tard, et que l'argent ainsi économisé soit employé à faire de ce chemin un chemin à barrières, 118.

Y AMASKA, (COMTÉ DE) :

1. Bill pour établir une Cour de Circuit pour le dit Comté, et pour une certaine partie de Drummond; Présenté, 246.

2. Pétition de J. Duguay et autres, demandant la modification de l'Acte qui établit une Cour de Circuit dans Yamaska, 71.

YAMASKA (SEIGNEURIE DE) :—Pétition de P. Hébert et autres, demandant le rétablissement et la modification des Actes relatifs à l'administration de la Commune de cette Seigneurie, 82. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 85. Rapport sur icelle, 94. Bill présenté, 95. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté, 152. Renvoyé à un Comité Général, 153. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 262. Passé, 265. Par le Conseil, 283. S. R., 360. (14 et 15 Vic., c. 135.)

YORK, CHEMINS DE :—Motion, pour renvoyer à un Comité Spécial cette partie d'une certaine Réponse à une Adresse relative à la vente des Chemins de York, Rejetée, 202.

YORK, (COMTÉ DE) :

1. Pétition de la Municipalité de Brock, demandant la division du Comté, 6.

2. Pétitions demandant que les Townships de l'Est soient érigés en un nouveau Comté :—D'A. McPherson et autres; de la municipalité de Mosa et Rama; De la Municipalité d'Uxbridge; De la Municipalité de Whitby; De K. Cameron et autres, 51. De T. Graham et autres, 102.

3. Pétitions demandant que le front de ce nouveau Comté se trouve sur le Lac Ontario :—De la Municipalité de Scott; De G. Thompson et autres, 51.

4. Pétition de J. Bartlett et autres, contre tout changement dans le Bill des Divisions Territoriales (créant le dit nouveau Comté), quant au chef-lieu du nouveau Comté, 130.

5. Pétitions contre la division du Comté :—De la Municipalité de Pickering, 71. Du Conseil Municipal de York, 110. De W. Thompson et C. E. Romain, au nom de la Municipalité de Toronto (township), 111.

6. Pétitions en faveur de la disposition du Bill des Divisions Territoriales érigant la Division Ouest en un Comté, avec un certain amendement :—De T. McMicking et autres; D'A. McAlpine et autres; De J. Ballantyne et autres; De J. Hetherington et autres; De J. Foard et autres, 82. De John Watson et autres; De la Municipalité de Chinguacousey, 94.

7. Pétition de K. Dwyer et autres, contre la séparation de la Division Ouest, 94.

YORK, (COMTÉ DE)—Continuation :

8. Pétition d'E. Gorham et autres, de King et Whitchurch, demandant certains changements dans la division du Comté tels que prescrits dans le Bill des Divisions Territoriales, 110. Renvoyée au Comité Général sur le Bill, 134.

9. Pétition de T. Mossington et autres, demandant que si ce comté est divisé, Georgina soit inclu dans la partie Ouest du Comté, 134. Renvoyée au Comité Général sur le Bill des Divisions Territoriales, 137. Voir *Divisions Territoriales*, 1.

Voir *Cours*, 3.

YORK, RÉSERVE DU CHEMIN DE :

1. Pétition de l'Hon. C. Widmer et autres, demandant un Acte pour octroyer aux propriétaires de certains lots adjacents la réserve du Chemin entre la 1re et la 2de Concessions de York, tel droit qui puisse leur permettre de réprimer les abus qui s'y commettent, 49. Renvoyée au Comité des Ordres Permanents, 59. Rapport sur icelle, 62.—Bill pour investir certaines personnes de la propriété d'une Réserve de Chemin; Du Conseil; Première lecture, 54. Seconde lecture; Renvoyée au Comité des Bills Privés, 113. Rapporté, 137. Passé, 141. S. R., 229. (14 et 15 Vic., c. 39.)

2. Pétition de la Municipalité de York, contre le Bill, 57.

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT, RUE DESJARDINS,—QUÉBEC.
